This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~2094 5~~

BS 1/26

~~OS 2a 5~~

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. IX. 1er JUILLET 1870.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

CINQUIÈME ANNÉE

TOME NEUVIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1870

LES

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR L'ORIENT

RENOUVELÉES PAR LES PROGRÈS DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE LA SCIENCE DES LANGUES

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉGYPTE

Tout le monde sait aujourd'hui, dans l'Europe lettrée, que le Français Champollion a retrouvé, il n'y a pas tout à fait un demi-siècle, le système de l'écriture hiéroglyphique, et ouvert ainsi aux investigations de la science l'histoire entière de ce pays. On commence aussi à savoir, dans le public instruit, que Ninive et Babylone ont été plus récemment étudiées, non-seulement dans les débris de leurs édifices, mais dans les textes de leurs inscriptions religieuses et historiques, devenues à leur tour accessibles à quelques savants. Mais on se fait en général des idées très-vagues ou même très-inexactes sur la rigueur des méthodes de déchiffrement, l'étendue des résultats obtenus, l'activité incessante du travail de découvertes et l'importance de ce travail quant à l'histoire générale de l'humanité. Depuis deux ans, il est vrai, le *Manuel* de M. Fr. Lenormant a

donné à beaucoup de lecteurs des idées plus saines; et quelque temps auparavant j'avais essayé, aussi bien qu'un de mes collègues de l'Université, de les populariser dans les classes, au moyen d'un livre élémentaire [1] auquel M. Lenormant a fait un certain nombre d'emprunts [2].

J'entreprends ici un travail conçu d'après un plan différent: je veux offrir le tableau des progrès obtenus dans les sciences historiques de toute nature par les travaux de cet ordre. L'Égypte, objet de mes études, non pas constantes, mais favorites depuis quatorze ans, devait avoir ici la première place. Sans être à beaucoup près, on le verra, aussi isolé qu'on l'a cru longtemps dans l'histoire générale du monde, le royaume des Pharaons l'est cependant assez pour qu'on puisse le détacher du groupe des peuples orientaux. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que, remontant déjà à bien des années, les études égyptologiques ont donné à cette heure des résultats beaucoup moins incomplets que celles qui concernent l'Assyrie; de plus, les premiers événements qu'elles nous révèlent sont antérieurs de beaucoup aux textes cunéiformes les plus anciens.

I

ÉCRITURE ÉGYPTIENNE. — CERTITUDE DU DÉCHIFFREMENT.

Mais avant d'aborder l'examen de ces résultats, il faut dissiper les doutes qui pourraient subsister encore dans l'esprit du lecteur sur la valeur du procédé qui les donne; en d'autres termes, il faut lui *démontrer* la *certitude* positive et mathématique de la lecture et de l'interprétation des textes égyptiens.

[1] *Histoire ancienne des peuples de l'Orient jusqu'au début des guerres médiques.* Paris, Douniol, 1862, — avec un appendice à l'usage des professeurs (1863).

[2] Voir le numéro d'octobre 1869 de la *Revue* (t. VII, p. 648). Les principaux de ces emprunts concernent le séjour au Sinaï et l'étude de la loi de Moïse (p. 29-36 de mon livre), la question générale de la chronologie des Juges (p. 45-46), la campagne de Barac (p. 47), les campagnes du pharaon Thoutmès III en Palestine et en Syrie (p. 105, 107), le colosse dit de Memnon (p. 111), le premier canal de l'isthme (p. 118-119), le règne de Sabacon (p. 144), l'écriture des Egyptiens (p. 160-162), les prétendus rois fainéants d'Assyrie (p. 177).

Je maintiens ces épithètes comme représentant avec la dernière exactitude la réalité des faits; non pas sans doute qu'un savant ne puisse faire *des contre-sens* dans une inscription et surtout dans un manuscrit appartenant à l'ancienne Egypte, autant et peut-être plus que dans un texte de Thucydide et d'Eschyle, dans les Védas ou dans le Ramayana; mais l'obscurité de tel ou tel passage, la difficulté qu'on éprouve à bien entendre telle ou telle expression, ne donnent à personne l'idée que l'intelligence du grec et du sanscrit repose sur des hypothèses de convention; et il est facile de prouver que celle des textes égyptiens n'est pas moins assurée. La différence la plus réelle c'est que, parmi les signes très-nombreux de cette écriture, il en est encore d'inconnus, soit pour la prononciation, soit pour le sens, parmi ceux du moins dont l'emploi était rare. Le dictionnaire est donc, moins complet que pour les langues indo-européennes; la syntaxe est peut-être plus imparfaite encore que le vocabulaire; les difficultés de détail restent donc plus fréquentes et demandent plus de labeur; mais la certitude de l'ensemble n'est pour cela aucunement compromise, ainsi qu'on le verra aisément par l'exposition même de la méthode du déchiffrement et l'historique de sa découverte.

De rares tentatives, demeurées absolument sans résultat, avaient été faites en Europe, depuis la renaissance, pour retrouver la clef de l'écriture hiéroglyphique; et jamais on n'eût trouvé aucune issue dans la voie que les savants avaient adoptée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, voie que leur traçaient presque forcément les données erronées des anciens Grecs.

Seuls Plutarque et Clément d'Alexandrie avaient nettement indiqué l'usage de caractères *phonétiques* ou représentant des *sons*, dans l'écriture égyptienne; on n'y songeait plus, et l'on s'obstinait à *deviner* des mots qu'il eût fallu *épeler*, et que d'ailleurs on était presque assuré de *comprendre*, si l'on parvenait à les *lire*. En effet, la langue copte, très-longtemps parlée par les chrétiens indigènes, langue qui n'a pas, on l'a su depuis quelques mois, complétement disparu de leur usage, et qu'ils emploient tous comme langue liturgique depuis qu'ils parlent arabe, conserve la plupart des racines de la langue pharaonique, à laquelle elle ressemble exactement comme l'italien au latin.

Ce n'est pas, du reste, que les anciens eussent menti en

affirmant que les Égyptiens avaient des caractères *symboliques*. Ce fait est vrai et l'usage de ces caractères était même fréquent; mais ni ceux-là ni les caractères *figuratifs* représentant l'objet même dont il est question, ne forment que la moindre partie des signes dont se compose une inscription. Souvent même on pourrait les supprimer, du moins pour la plupart, sans porter atteinte, sinon à la clarté, du moins à la valeur du sens. En effet, on les emploie surtout comme *déterminatifs*, c'est-à-dire pour aider à la lecture d'un système phonétique compliqué et d'une langue chargée d'homonymes, en ajoutant la figure ou le symbole de l'objet à son nom écrit soit *en toutes lettres*, soit plus souvent *en toutes syllabes*, car, à côté de caractères alphabétiques proprement dits, les Égyptiens faisaient un très-large emploi de caractères syllabiques extrêmement variés. C'est même là, à vrai dire, la seule difficulté sérieuse qui subsiste encore pour la lecture d'un certain nombre de mots, d'autant plus que plusieurs de ces caractères ne représentent pas toujours la même syllabe; cela est bizarre, mais cela est certain; heureusement le nombre de ceux-là n'est pas grand, et il y a des moyens de tourner la difficulté.

Mais revenons au point où Champollion a trouvé les choses, je ne puis dire la science, puisque avant lui cette science n'existait pas.

En 1798, pendant l'occupation française en Égypte, fut découverte la fameuse inscription de Rosette, datée du règne de Ptolémée V et contenant en hiéroglyphes, en caractères démotiques ou populaires et en grec, un même texte, un décret rendu par les prêtres égyptiens en l'honneur du roi; la rédaction égyptienne avait perdu une partie de ses lignes, mais le grec était presque intact. On y lisait d'ailleurs que l'acte devait y être gravé dans la langue du pays, en caractères hiéroglyphiques et en caractères populaires; on était donc certain de connaître par le grec le sens général du texte égyptien que l'on avait sous les yeux; mais rien n'était fait tant qu'on n'aurait pas identifié les détails.

Ce texte contenant des noms propres étrangers à la tradition et à la langue de l'Égypte, on était averti par le bon sens que ceux-là du moins devaient être écrits en caractères phonétiques, et l'on n'eut pas beaucoup de peine à distinguer ces *noms royaux*, dans le texte hiéroglyphique, au *cartouche* ou

encadrement d'honneur, à angles arrondis, dont ils sont ornés. Champollion put ainsi reconnaître les éléments alphabétiques de ces noms. La comparaison avec les éléments de même nature compris dans un autre texte bilingue découvert à Phile, dans la Haute-Égypte, vint presque aussitôt confirmer et agrandir ce résultat, obtenu en 1822 par Champollion.

Déjà même il n'en était plus à sa première découverte. L'année précédente, il avait signalé à l'Académie des inscriptions une observation bien féconde dans l'avenir : c'est que les caractères *hiératiques* des papyrus sont une simple tachygraphie des hiéroglyphes cursifs. Il était parvenu à s'en assurer par la comparaison des inscriptions et des papyrus, en observant que certains textes de l'une et de l'autre classe, accompagnant la même scène figurée, devaient contenir les mêmes mots disposés dans le même ordre, et en reconnaissant que les signes qui se répètent aux mêmes places se correspondaient dans les deux séries de caractères. Il y était parvenu sans connaître ni la prononciation ni le sens des mots qu'il avait sous les yeux, par la seule intensité de son attention, et sans savoir encore comment il pourrait utiliser cette découverte pour la lecture des textes : merveilleux témoignage d'une volonté inébranlable, glorieux exemple de ce que peuvent le dévouement à la science et une confiance héroïque dans la récompense qui suivrait ses efforts, dût-elle être réservée à une génération future!

Mais heureusement il n'en fut pas ainsi : dès 1822, deux nouvelles découvertes venaient féconder la première. Champollion rédigeait, non pas sans doute une interprétation du texte démotique de Rosette, mais un mémoire où il opérait la séparation des groupes représentant chaque mot. Il y distinguait par la répétition de leur emploi ceux qui correspondent aux particules grammaticales, et il constatait que la disposition des mots est la même dans ce morceau qu'elle le serait dans les phrases coptes traduisant le texte grec correspondant. Ce dernier mémoire précédait de quelques semaines à peine celui que j'indiquais en premier lieu, et où, le 17 septembre 1822, il exposait à l'Académie des inscriptions l'emploi des caractères alphabétiques dans le texte hiéroglyphique de Rosette, emploi qu'il limitait encore à la transcription des noms étrangers. Deux ans plus tard, la lumière avait brillé, le grand

secret s'était découvert à son génie. Il avait la clef du système phonétique dans son ensemble, système fondé, en grande partie au moins, sur l'assonnance des signes avec le mot égyptien correspondant soit à la syllabe qu'ils représentent, soit à un mot dont ce caractère est l'initiale, quand il est alphabétique. Or, je le répète, les racines égyptiennes conservées dans le copte suffisaient aux premiers travaux de ce déchiffrement ; et Champollion se trouvait d'autant plus encouragé à les entreprendre et à les poursuivre qu'il croyait à la complète identité des deux langues.

Deux faits généraux surtout ont permis de passer graduellement de la théorie à la pratique, d'arriver à la lecture effective des textes égyptiens : 1° les caractères syllabiques sont fréquemment accompagnés soit des deux consonnes comprises dans les syllabes qu'ils représentent, soit de la première placée avant le caractère, soit de la dernière placée après, en sorte que ces deux consonnes étant signalées même dans des mots différents, permettent de restituer la syllabe ; quant aux voyelles, elles sont *vagues* en égyptien : la prononciation n'en est presque jamais sûre pour nous et très-souvent on les omettait. 2° Les mots sont fréquemment suivis soit de la *représentation* de l'objet qu'ils désignent, soit d'un caractère *générique* ou *symbolique*, désignant la classe à laquelle appartient cet objet, s'il s'agit d'un nom, ou l'ordre d'idées auquel correspond l'action ou l'état représentés par le mot, s'il s'agit d'un verbe. Ainsi la peau d'une croupe d'animal représentera les quadrupèdes ; la branche de fleurs, les plantes ; l'homme portant la main à la bouche, les actes intellectuels, etc., etc. C'est donc, on le voit, un système d'écriture, compliqué sans doute, mais logique et régulier. L'écriture cursive est plus capricieuse que l'écriture monumentale, et surtout l'écriture des temps ptolémaïques est trop souvent embarrassée par des innovations arbitraires ou subtiles, mais les défauts de la décadence ne peuvent jeter aucune incertitude sur le système général du déchiffrement. Les procédés de lecture et d'interprétation adoptés par les égyptologues et déterminés par une patiente analyse conduisent aujourd'hui, dans leur application uniforme, sans hypothèse, même de détail, à traduire littéralement, mot par mot, des centaines de récits, quelquefois de plusieurs pages, dont chacun forme un tout parfaitement suivi et qui

tous correspondent à des événements qui s'enchaînent, à la peinture d'une même civilisation, sans autres variations que celles qu'amènent les événements et le temps. Puis, un texte ptolémaïque et par conséquent des plus difficiles à lire, contenant trente à quarante lignes hiéroglyphiques, a été découvert ces années dernières dans les ruines de l'ancienne Tanis. Or ce texte, traduit *sans aucun écart des règles* précédemment adoptées, sans qu'on ait eu à changer le sens d'un mot ou la valeur d'une flexion grammaticale, a donné l'équivalent exact du grec inscrit à côté. Après un pareil fait, il n'y a rien d'exagéré à parler de certitude mathématique au sujet de la découverte de Champollion.

Cela ne veut pas dire assurément qu'aucun tâtonnement partiel ne s'est produit dans les progrès successifs du déchiffrement. Champollion lui-même n'a pas toujours marché en droite ligne. Je le disais tout à l'heure, il avait cru, par une heureuse et féconde erreur, qui lui a donné plus de courage et de confiance, retrouver dans le copte la langue pharaonique elle-même, et il avait en conséquence hasardé des assimilations inexactes entre certains sons de la langue la plus récente et la prononciation de certains caractères antiques; il ne s'était pas non plus rendu compte de la très-notable différence qui existe entre l'orthographe des temps reculés et celle des siècles voisins de l'ère chrétienne. Les règles générales du déchiffrement ont été posées par lui d'une main sûre; elles n'ont pas été ébranlées depuis, et l'on peut affirmer aujourd'hui qu'elles ne le seront jamais; les applications pratiques et détaillées ont fait de grands progrès depuis sa mort, non-seulement par la connaissance d'un nombre de mots bien plus considérable, mais par la rectification de lectures hypothétiques, du moins quant au son, car il s'était peu ou point trompé sur le sens des moindres passages. Aujourd'hui encore, on rectifie fréquemment un détail de prononciation, on complète une nuance de sens, un cas d'homonymie ou de synonymie, une variante d'orthographe; mais ces faits, intéressants pour les hommes du métier, n'apportent aucune altération aux principes de la lecture ni de la traduction, principes confirmés par une vérification constante dans la lecture des textes les plus variés. Tout document égyptien qui n'est pas fruste est désormais susceptible d'une traduction toujours certaine dans l'ensemble et souvent facile dans les détails.

II

CHRONOLOGIE. — QUESTION DES DYNASTIES SIMULTANÉES.

Parmi les textes en langue classique qui concernent l'Égypte antique, les seuls qui puissent servir au classement des faits et des règnes mentionnés dans les inscriptions, ce sont, avec quelques lignes d'Ératosthène, les fragments et les listes de rois et de dynasties extraits par Josèphe, Julius Africanus [1] et Eusèbe d'une histoire d'Égypte, rédigée en grec sous les premiers Ptolémées par le prêtre égyptien Manéthon. Les premières notions historiques sur les Pharaons, acquises par des monuments authentiques, ont en effet constaté qu'il faut s'en tenir, tout en l'interprétant par une solide critique, à l'ordre indiqué par Manéthon, et qu'il n'y a rien, absolument rien à tirer, en ce qui concerne l'ordre des temps avant le VIIe siècle, ni d'Hérodote ni de Diodore, qui ont pourtant visité l'Égypte, et ce dernier lorsqu'une famille grecque y régnait depuis longtemps. Très-précieux pour la connaissance des mœurs et des coutumes de ce pays, ces deux historiens n'en connaissaient point l'écriture; et ils en ignoraient aussi complétement la chronologie que le feraient pour celle de Rome un écolier qui prendrait Trajan pour l'aïeul de Scipion Émilien. Mais, si les listes de Manéthon ne sont jamais contredites par les monuments en ce qui concerne la répartition des dynasties, il faut se hâter d'ajouter qu'il n'y a presque aucun usage à faire des chiffres qui les accompagnent. Outre que, sous la plume des divers auteurs d'extraits ou plutôt sous celle de leurs copistes, ces chiffres se sont altérés au point de présenter pour les mêmes familles ou les mêmes règnes des différences considérables, la somme que l'on obtient en fermant les yeux sur ces discordances, en suivant l'un quelconque des chronologistes byzantins ou en prenant une moyenne, diffère d'une *quinzaine de siècles en plus* du chiffre qu'avait adopté l'historien national lui-même, opérant sur des données et d'après

[1] Africanus est perdu, mais ses extraits sont conservés dans un écrit de Georges le Syncelle.

un procédé de critique que nous ignorons. Et ce chiffre total de 3555 ans (avant Alexandre) au lieu de 5000 environ, *est bien de Manéthon lui-même* et non des copistes du moyen âge : ceci a été démontré en Allemagne par M. Lepsius, dans les mémoires de l'académie de Berlin ; en France, par M. Th. H. Martin, dans la *Revue archéologique*, par des dissertations auxquelles il n'y a rien à répondre ; le seul tort de M. Lepsius est de se reporter trop docilement à la critique de Manéthon.

Donc, point de chronologie positive pour les premiers temps de l'histoire d'Égypte. Nous sommes ici, suivant la spirituelle expression d'un égyptologue, dans la *géologie de l'histoire;* nous pouvons avoir des *dates relatives*, connaître exactement parfois l'antériorité de tel fait par rapport à tel autre ; mais nous ignorons les *dates absolues;* nous ignorons les chiffres qui mesurent dans son ensemble le temps écoulé depuis les premiers temps de l'empire égyptien jusqu'aux dates vraiment historiques. « Nous n'avons, dit nettement M. de Rougé [1], aucun moyen raisonnable de mesurer l'âge des pyramides. »

L'explication de cette impuissance est facile ; mais par sa nature même elle nous interdit presque l'espoir de voir combler dans l'avenir cette lacune de la science : c'est que les Égyptiens n'avaient pas, n'ont *jamais* eu d'*ère*. Jamais, sauf une ère provinciale, mentionnée sur un seul monument et d'une époque comparativement peu ancienne, les Égyptiens n'ont connu d'autre moyen de dater les faits que de désigner l'année courante du règne sous lequel ils s'étaient produits. Jamais ils ne les ont rapportés chronologiquement à un événement antique, ce qui nous permettrait au moins de connaître leur opinion sur la durée des grandes périodes de leur histoire. Donc, pour reconstituer les anciennes dates, en partant d'un synchronisme connu (et nous en trouvons dans les derniers siècles de cette histoire), il faudrait calculer la *durée de chaque règne* successif ; or, c'est être fort modéré que de soutenir qu'il y en a *dix-huit ou dix-neuf sur vingt* pour lesquels tout contrôle d'un chiffre énoncé, toute opinion arrêtée et raisonnable à cet égard est *chose impossible;* c'est seulement en approchant des temps modernes, en arrivant au *nouvel empire* égyptien, vers

[1] *Notice sur les monuments égyptiens du Musée du Louvre*, p. 23.

le XVIe ou le XVIIe siècle avant Jésus-Christ, que nous commençons à entrevoir une approximation acceptable ; c'est seulement au XIIIe et surtout au Xe siècle que l'approximation commence à se resserrer ; c'est seulement au commencement du VIIe, entre la régence de Lycurgue et l'archontat de Solon, que nous trouvons pour l'Égypte une chronologie fixe et précise [1].

L'énorme différence que nous avons remarquée entre l'addition des chiffres *dits* de Manéthon et le total réellement adopté par lui ne provient-elle pas en partie de l'existence de dynasties simultanées, dont les chiffres feraient double emploi ? On l'a dit souvent, et il y a de sérieuses raisons de croire qu'il en est ainsi pour quelques-unes d'entre elles ; mais c'est là une question qui ne peut être examinée isolément : la solution certaine ou vraisemblable résulte, pour chaque dynastie en particulier, des faits qui la concernent. C'est plutôt une question d'histoire que de chronologie ; les pages que le P. de Valroger a mises sous les yeux des lecteurs de la *Revue* doivent les avoir convaincus que ce n'est pas une question de foi. Comme règle de critique, on peut admettre qu'une dynastie dont les monuments se retrouvent dans toute l'Égypte l'a en effet gouvernée tout entière ; au contraire, une autre dont les inscriptions seraient rares, purement locales, restreintes à la contrée dont le nom est employé pour désigner la dynastie elle-même, une famille surtout dont les traces monumentales auraient complétement disparu ou ne seraient nulle part nettement reconnaissables, aurait toutes les apparences d'un pouvoir local, issu d'une révolution et d'un démembrement. Les dynasties VIIe, VIIIe, IXe et Xe sont dans ce cas ; la simultanéité de la quatorzième avec la treizième et peut-être avec les suivantes, sa concentration dans le nord-ouest de l'Égypte sont assez généralement admises par la science [2]. Quant aux époques moins anciennes, des démembrements se sont produits à plusieurs reprises, mais il ne paraît pas que la simultanéité

[1] Cette question de l'incertitude complète des dates avant la dix-huitième dynastie et de leur grossière approximation jusqu'à la vingt-cinquième a été l'objet des leçons historiques de M. de Rougé au Collége de France, pendant le second semestre de 1865. J'ai eu l'honneur d'être chargé par lui d'en publier la rédaction dans la *Revue de l'instruction publique* (1865 et 1866).

[2] J'ai soutenu cette opinion dès 1859 dans les *Annales de philosophie chrétienne* (*Recherches sur la quatorzième dynastie de Manéthon*), et je crois pouvoir maintenir la partie de ce travail qui a pour objet de la démontrer.

se soit alors étendue à la durée entière d'une dynastie, si ce n'est peut-être au temps des rois éthiopiens.

Si la chronologie exacte et précise de l'histoire d'Égypte s'étend en remontant jusqu'aux premières années du VIIe siècle, ce n'est pas seulement à un certain accord entre Manéthon et les sources grecques que nous devons cet avantage, bien que depuis lors les relations entre l'Égypte et la Grèce n'aient pas cessé. Nous le devons surtout à la série continue des monuments funéraires érigés en l'honneur des Apis, taureaux sacrés de Memphis, dont la naissance et la mort sont notées au moyen des années du règne; et, comme on a soin d'y ajouter la durée de leur vie, l'échelle de ces dates est facile à construire. C'est donc à l'une des plus grandes découvertes de M. Mariette, celle du sérapéum de Memphis contenant d'innombrables monuments, que sont dues les données chronologiques les plus exactes sur l'empire des Pharaons. En remontant on trouve des années de règne, donnant des *minima* pour la durée de chacun d'eux et formant une série assez complète jusqu'à la première moitié du Xe siècle où nous possédons un synchronisme inestimable, celui du roi de la vingt-unième dynastie qui envahit la Judée au temps de Roboam : la similitude du nom de ce monarque avec celui que mentionne la Bible, et le nom de Juda inscrit dans l'énumération de ses conquêtes (éphémères) ne permettent de conserver aucun doute sur cette identité. Nos connaissances sur la durée des trois dynasties précédentes sont loin d'être complètes; néanmoins, pour la vingtième, des dates astronomiques, appartenant au règne de trois de ses princes, ont été signalées et démontrées par M. Biot[1]; on peut en déduire avec certitude que cette dynastie a commencé vers 1300 avant Jésus-Christ. On sait encore que la dix-neuvième renferme un règne fort long, celui de Ramsès II, le Sésostris d'Hérodote, qui régna soixante-sept années, y compris celles où il fut associé à son père; on connaît, pour la dix-huitième, beaucoup d'années de règne donnant des *minima* de leur durée; et, si l'extrait de Manéthon employé par Josèphe pour établir la chronologie de cette période[2] nous est parvenu dans un état déplorable, on peut cependant, en

[1] *Mém. de l'Académie des sciences*, t. XXIV.
[2] *Contre Apion*, I, 14-15.

le rapprochant des dates monumentales, en tirer une appréciation satisfaisante de la durée qu'elle embrasse [1]. Tout cela combiné donne, je le répète, une approximation grossière des dates absolues à partir du commencement de la dix-huitième dynastie, c'est-à-dire de l'expulsion des Pasteurs, et permet de placer cet événement au XVIIe siècle avant la naissance du Sauveur, tout en reconnaissant une possibilité d'erreur qui pourrait fort bien aller à un siècle. Au delà, nous ne connaissons que des dates relatives, trop rares et trop espacées entre elles pour nous laisser le moindre espoir de les relier par une chronologie positive : encore une fois, les chiffres qu'on appelle abusivement chiffres de Manéthon n'appartiennent qu'à ses copistes et sont contredits les uns par les autres autant au moins que par les monuments originaux.

Quant au *papyrus royal* de Turin, liste des rois avec la durée des règnes et les totaux des dynasties, que l'on croit avoir été rédigée au temps de la dix-huitième, il est brisé en tant de fragments, tant de chiffres et de noms ont disparu, qu'il serait tout à fait impossible de tenter par ce moyen une restitution de l'ensemble. Ce document est néanmoins d'une grande importance, puisqu'il permet quelquefois de contrôler une série de noms inscrits dans les listes de Manéthon ou de saisir la transition d'une dynastie à l'autre sur les listes monumentales de noms royaux, listes qui d'ailleurs sont toujours dépourvues de chiffres et présentent de larges coupures. On s'est ainsi assuré qu'une série de prénoms officiels inscrits parmi les ancêtres ou les prédécesseurs de Thoutmès III (de la dix-huitième dynastie), sur la fameuse table de Karnak, et parmi ceux de Ramsès II, sur la première table d'Abydos, représente, non la dix-septième dynastie, comme l'avait cru Champollion, mais bien la douzième ; et l'on a pu restituer à leur place, au moyen de la suture avec celle-là, plusieurs prénoms de la treizième, inscrits aussi sur la table de Karnak. Ces restitutions ont d'ailleurs été complétées par des monuments distincts, portant à la fois le prénom royal inscrit dans la table ou dans la liste monumentale et le nom propre des mêmes rois.

J'ai parlé tout à l'heure de dates astronomiques ; il faut expli-

[1] Je me suis livré à ce travail dans mes *Recherches sur la quatorzième dynastie*, § 8.

quer ce terme, d'autant plus que l'expliquer c'est en même temps faire connaître le principe sur lequel reposait, dans l'ancienne Égypte, la construction du calendrier. Depuis un temps fort reculé, l'Égypte avait une année de trois cent soixante-cinq jours, ou de douze mois, ayant trente jours chacun, avec cinq jours complémentaires ou *épagomènes*, comme on dit en grec, mais sans années bissextiles ni intercalations d'aucune espèce, bien que les Égyptiens aient de bonne heure aussi connu une année fixe ou sothiaque, commençant au lever héliaque de Sothis (Sirius), c'est-à-dire au jour où cette étoile paraît pour la première fois le matin avant le lever du soleil et cesse d'être dissimulée par ses rayons [1]. Ce phénomène astronomique avait fixé l'attention des Égyptiens, parce que le lever héliaque de Sirius a correspondu chez eux pendant un grand nombre de siècles avec le solstice d'été, et par conséquent avec le commencement de la crue du Nil, phénomène régulièrement causé par les pluies périodiques de l'Ethiopie, et auquel l'Égypte doit de n'être pas un désert. Mais l'année civile et même l'année religieuse, au moins pour les cérémonies qui n'étaient pas essentiellement liées à la variation des saisons, étant uniformément de trois cent soixante-cinq jours, se déplaçait d'un jour en quatre ans, par rapport à l'année réelle [2]. Si donc un fait astronomique, à la date duquel il est facile de remonter par le calcul, se trouve daté sur un monument égyptien, au moyen du calendrier mobile, de *l'année vague*, comme l'appellent les égyptologues, il est facile d'en conclure la date réelle et absolue avec une forte approximation. En effet, un texte du temps de l'empire romain nous apprend en quelle

[1] On me permettra de distraire un instant le lecteur de cette exposition aride en lui citant à ce sujet une plaisante erreur. L'auteur d'un travail sur l'Egypte pharaonique s'était laissé persuader que certaine inscription tracée dans une pyramide de Gizeh en faisait remonter la construction jusqu'à l'âge où le lever héliaque de Sirius ou de quelque autre astérisme coïncidait avec l'heure de midi. Avec une bonne foi et un sérieux imperturbables il énonçait combien cela représentait de milliers d'années, et il ne se doutait pas le moins du monde qu'il définissait ainsi le temps imaginaire où les Egyptiens voyaient le soleil se lever à midi.

[2] Ou plus exactement de quatre-vingt-dix-sept jours en quatre cents ans, en tenant compte du principe de la réforme grégorienne. D'où il résulte que la période dite sothiaque, qui ramenait la coïncidence de l'année égyptienne avec l'année sidérale quant au point initial, est réellement de 1506 ans et non de 1460, comme on le croyait autrefois.

année la grande période de 1461 années égyptiennes ramena celles-ci en accord avec l'année normale, en ramenant le premier jour du mois de Thot au solstice d'été. Nous savons donc en quelles années juliennes proleptiques de semblables coïncidences avaient eu lieu, et nous savons également combien d'années avaient dû s'écouler, pour que tel jour de tel mois se trouvât à telle distance de la place qu'il occupait dans l'année normale. L'erreur possible ne doit être que de trois ans au maximum, en plus ou en moins, le déplacement étant quadriennal; seulement il faut pour cela que le jour du phénomène soit bien exactement connu; et, en fait, sur deux tombeaux de la vingtième dynastie où est mentionné le lever de Sothis, l'approximation n'est pas d'un jour, mais d'une quinzaine environ, ce qui laisse une erreur possible d'un demi-siècle ou même davantage. Quant à la date astronomique qu'on avait cru un instant pouvoir attribuer à Thoutmès III, elle reposait sur une copie inexacte; elle se trouvait d'ailleurs en contradiction avec des données historiques fort sérieuses; aussi n'a-t-elle pas laissé de trace dans la science.

III

PROGRÈS SUCCESSIFS DE L'ÉGYPTOLOGIE.

On est suppris quand on considère avec quelle rapidité et quelle sûreté tout à la fois Champollion marcha dans la voie des découvertes, dès les premières années qui suivirent celle du déchiffrement. Dans ses deux lettres à M. de Blacas sur les antiquités égyptiennes du musée de Turin (1824 et 1826), outre les faits relatifs à l'art et à la mythologie, les linéaments de l'histoire des Pharaons, du moins pour le nouvel empire, sont pour la plupart déjà tracés; les monuments royaux sont lus et classés suivant l'ordre des dynasties de Manéthon. Il y a, il est vrai, un embarras et une confusion au sujet des débuts de la dix-neuvième dynastie et spécialement de Ramsès le Grand, résultant surtout, on le devine aisément, de la confusion signalée plus haut et introduite par les

copistes de Josèphe dans son extrait de Manéthon. Mais la seule erreur considérable est la confusion dont j'ai parlé entre la douzième et la dix-septième dynastie; erreur dans laquelle l'auteur a, je crois, persisté jusqu'à sa mort, mais erreur inextricable tant qu'on n'avait pas trouvé soit des textes restituant leurs noms aux princes dont les listes égyptiennes ne donnaient que les prénoms, soit une série quelconque de documents chronologiques intermédiaires entre ces règnes et la dix-huitième dynastie et se raccordant visiblement à l'une ou à l'autre. Or, aujourd'hui encore, ces documents sont rares, et, au temps de Champollion, l'on n'en connaissait aucun ; rien ne lui faisait donc soupçonner l'énorme lacune de la Table d'Abydos ; tout au plus aurait-il pu être mis en éveil par l'existence de cartouches de ces rois mystérieux en dehors de la haute Égypte.

Mais les lettres à M. de Blacas ne contenaient encore que des esquisses et des points de repère ; le grand travail historique de Champollion est celui qu'il exécuta en Egypte à la tête de l'expédition franco-toscane, en 1828-29. Depuis la seconde cataracte jusqu'à Thèbes les monuments furent explorés par lui en détail dans leur composition architecturale, leur décoration et leurs textes. Outre ses Lettres et des Notices détaillées, de riches dessins furent publiés; une multitude de documents politiques, religieux, artistiques se trouvèrent ainsi livrés à l'étude de l'Europe savante à la suite de cette expédition mémorable, dont le labeur porta malheureusement une atteinte irrémédiable et enfin mortelle à la santé de son chef. Dès lors on n'eut plus seulement le cadre d'une histoire; on eut une histoire, très-incomplète sans doute, — elle l'est encore et il y a bien lieu de croire qu'elle le sera toujours, — mais une *histoire* au vrai sens du mot, ne se bornant pas à faire connaître en grande partie la succession des principaux faits matériels, laissant pénétrer la science dans les croyances et la civilisation d'un peuple disparu depuis près de vingt siècles de la scène politique, et dont l'existence vraiment nationale et indépendante était anéantie avant la bataille de Marathon.

Cependant il ne faut rien exagérer, même pour rendre hommage à un grand homme ; il ne faut pas se dissimuler qu'il restait beaucoup à faire à ses successeurs. Sauf les grandes

pyramides de Gizeh, près de l'emplacement de l'ancienne Memphis, on ne connaissait encore rien ou presque rien qui remontât aux premières dynasties. C'était déjà quelque chose assurément que d'avoir retrouvé dans l'histoire la place relative de ces gigantesques monuments et d'avoir reconnu l'énorme erreur d'Hérodote à cet égard, en signalant dans les listes de Manéthon les noms de leurs fondateurs, défigurés par les historiens grecs, noms qui les reportent à la quatrième dynastie ; mais c'était loin d'être assez, et de grandes difficultés matérielles s'opposaient à ce qu'on élargît sur ce terrain la voie de la science : en général les monuments subsistants encore et qui sont antérieurs à l'invasion des pasteurs ne sont pas à fleur de sol, et ils se trouvent concentrés dans des régions sur lesquelles n'étaient pas appelées d'une manière aussi pressante les investigations de l'illustre explorateur.

Mais l'expédition de 1828 avait, je l'ai déjà dit, apporté à la France et à l'Europe des notions très-positives, très-étendues et très-variées sur l'histoire, les croyances, les arts et les mœurs de l'ancienne Égypte ; ces deux derniers objets, d'ailleurs, étaient moins inconnus que les premiers. Des monuments de l'art avaient été dessinés par la commission française de 1798, et publiés depuis avec luxe ; quant aux mœurs, Hérodote et Diodore avaient transmis à cet égard des détails assez nombreux qui sans doute se rapportent surtout aux temps où ils écrivaient, mais qui suffisent pour donner une idée générale des habitudes nationales d'une contrée peu disposée à de capricieux changements.

Champollion mourut peu d'années après son retour, et les études égyptiennes en éprouvèrent un long et profond ébranlement. Ses compagnons pourtant n'avaient pas déserté ses traces. En Italie, Rosellini publiait ses deux grands ouvrages des Monuments civils et des Monuments religieux de l'Égypte ; mais l'imperfection de ses connaissances philologiques était un bien grave obstacle au succès de sa propagande. En France, Charles Lenormant s'attachait à élucider un certain nombre de questions ; mais la langue n'était pas encore assez bien connue pour que l'on pût aisément combler les lacunes du vocabulaire sans le secours du génie tout exceptionnel que possédait le maître. Si celui-ci avait laissé une grammaire, précieux témoignage de ses procédés de découvertes, mais que devait dépasser

la génération suivante, le dictionnaire n'existait pas, dans le sens ordinaire du mot; pour le dictionnaire (posthume) de Champollion, on avait adopté, au lieu de l'ordre alphabétique, celui du classement des signes d'après la nature, quelquefois douteuse, de l'objet représenté par chacun d'eux. On ne pouvait mieux faire peut-être, tant que la prononciation resterait si souvent erronée ou incertaine, tant que les compléments alphabétiques dont j'ai parlé n'auraient pas restitué la valeur d'un très-grand nombre de caractères syllabiques; mais cet état de choses demeurait comme un embarras et un obstacle permanent à toutes les études, et l'on peut dire que, presque jusqu'à l'année dernière, chacun a dû se faire son dictionnaire à lui-même par le dépouillement successif des textes, déjà interprétés ou non, qu'il analysait dans le cours de ses études.

A la mort de Champollion, la chaire créée pour lui au collége de France fut donnée à Letronne, dont l'Égypte grecque et romaine devint le domaine prospère et fécond, sans être jamais exclusif. L'égyptologie pharaonique se taisait; il semblait qu'après la perte qu'elle venait de subir, la science en deuil se fût imposée un recueillement silencieux.

Pourtant elle ne restait pas complétement endormie. En 1837, M. Lepsius fit paraître, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, une étude fort remarquée et fort remarquable, par la sûreté et la netteté de l'exposition, sur le déchiffrement de l'écriture hiéroglyphique. Mais ce n'était là qu'un prélude. En 1842, dix ans après la mort de Champollion, M. Lepsius partait à son tour, à la tête de la grande expédition prussienne qui allait fouiller avec tant de zèle et de succès, pendant trois années entières, l'empire des Pharaons, non plus seulement dans la basse Nubie et la haute Égypte, mais jusqu'au Sennaar africain d'une part, et de l'autre jusqu'au massif de l'Arabie Pétrée.

La publication des monuments recueillis par elle forme une collection sans égale de dessins et d'inscriptions, rangés par ordre chronologique (les notices de Champollion suivaient l'ordre des lieux). Pour la première fois, l'Égypte moyenne, la plaine et le plateau de Memphis étaient scrutés en détail; et, nous le verrons bientôt, elle livrait à la science avec abondance, avec profusion, les documents les plus précieux. L'exploration de la Nubie supérieure ne faisait pas seulement con-

naître l'extension du pouvoir possédé par les rois de la dix-huitième et de la dix-neuvième dynastie, mais donnait des révélations toutes nouvelles sur les rapports réels de la civilisation pharaonique avec celle de l'Ethiopie. Il fallut renoncer aux préjugés transmis par les Grecs à cet égard ; on sut alors que la civilisation égyptienne, loin de descendre le Nil, l'avait remonté assez tardivement jusqu'à Barkal, très-tardivement jusqu'à Méroé.

A peine M. Lepsius était-il de retour en Europe, que l'égyptologie française se redressait et se remettait à l'œuvre avec une activité aussi ardente qu'intelligente. L'Allemagne d'ailleurs n'avait pas attendu le retour de son docte émissaire ; Bunsen, avec cette intrépidité de recherches et cette témérité de conclusions qui ont signalé sa carrière scientifique, avait composé les trois premiers volumes de sa *Place de l'Égypte dans l'histoire du monde;* et ce fut précisément à l'occasion de cet ouvrage que le chef actuel de l'école française, M. de Rougé, se signala par sa première œuvre. En 1846 et 1847, il fit paraître dans les *Annales de philosophie chrétienne* une série d'articles ayant pour objet direct l'examen de ces trois volumes, mais destinés surtout à mettre les amis de la science au courant de l'ensemble des découvertes égyptologiques, par un exposé sommaire, mais parfaitement net. Sans doute la critique tâtonnait sur certains points ; M. de Rougé croyait encore à la possibilité d'établir certaines conclusions chronologiques touchant les premiers siècles de cette histoire, opinion qu'il a complétement abandonnée dans sa notice de 1855, et, comme je le disais plus haut, combattue dix ans plus tard au Collége de France. Mais, dès 1847, il adhérait formellement à la doctrine de M. Lepsius sur la place qui appartient à la dynastie des Amenemha et des Sesurtesen ou Osortasen, c'est-à-dire à la douzième, et il constatait la rigueur scientifique de la méthode du déchiffrement.

Divers articles de la *Revue archéologique,* rédigés tant par M. de Rougé lui-même que par d'autres savants [1], éclaircissaient, vers le même temps, divers points de l'histoire d'Égypte ; mais les plus beaux et les plus féconds des travaux de cette

[1] Ch. Lenormant, Prisse d'Avesnes, Lepsius, de Saulcy, Mariette, Champollion-Figeac, le Hollandais Leemans, l'Anglais Birch, etc.

nature publiés alors en France, les plus grandes œuvres de M. de Rougé, avant son arrivée au Collége de France, sont : 1° son *Mémoire* sur le tombeau d'Ahmès, chef des nautonniers (au commencement de la dix-huitième dynastie), ou plutôt sur les sept premières lignes de son inscription funéraire, lu en 1849 à l'Académie des inscriptions et publié par elle [1] ; 2° le *Mémoire* sur une stèle de la bibliothèque impériale, appartenant à une époque avancée de la vingtième dynastie, c'est-à-dire aux derniers temps de la domination égyptienne dans l'Asie antérieure [2]. Ces deux travaux donnent la preuve la plus sensible de la sûreté des déchiffrements en appliquant la méthode déjà fixée à l'analyse scrupuleusement détaillée de textes d'une certaine longueur, où la valeur de chaque locution, de chaque mot, de chaque flexion est justifiée par des exemples. On comprendra la portée de cette assertion, quand j'aurai ajouté que le premier de ces mémoires forme environ deux cents pages in-4° pour l'analyse *philologique* de sept lignes, son objet étant surtout de constater les progrès faits dans la lecture et l'intelligence des textes depuis la mort de Champollion jusqu'alors. C'est une sorte d'inventaire donnant l'état de la philologie égyptienne ; c'est un *Manuel des commençants*, très-supérieur, au moins comme utilité pratique, à la grammaire de Champollion, puisque, dans l'intervalle, bien des tâtonnements de détail avaient disparu. Il a été mon manuel dans mes premières études, longtemps solitaires ; il m'a préservé de toute erreur de direction ; il est resté, on peut le dire, le meilleur moyen de s'initier aux vrais principes de la lecture des hiéroglyphes, jusqu'au moment où l'auteur a publié, comme premiers fascicules d'une chrestomathie égyptienne, une Introduction à l'étude des hiéroglyphes et un Abrégé grammatical ; et aujourd'hui encore, à celui qui voudrait aborder ces études, aussi dignes d'enthousiasme par leur richesse variée et la grandeur de leurs résultats que piquantes par l'attrait de l'inconnu, je conseillerais volontiers de mener de front, avec l'étude des règles dans ces fascicules, celle de l'application qu'en fait l'auteur dans le Mémoire sur le tombeau d'Ahmès.

[1] Dans les *Mémoires des savants étrangers*, sujets divers d'érudition, t. III (1853) : l'auteur n'était pas encore membre de l'Institut.

[2] *Journal asiatique*, 1856-1858.

Du reste, depuis cette publication, plus de sommeil, plus de repos. M. Letronne, mort vers le 1er janvier 1849, est remplacé dans la chaire de Champollion par M. Lenormant qui, durant onze années, agite sans cesse devant ses auditeurs des questions d'égyptologie, passion de sa jeunesse et de sa vie entière, qui fut disputée pourtant à cette science par la critique des arts, l'histoire générale, l'apologétique chrétienne et la politique militante, puisque, depuis 1846, il était chargé de la direction du *Correspondant*, qu'il a conservée jusqu'à sa mort. A peine enlevé (en 1860) à la religion et à la science, il est remplacé au Collége de France par M. de Rougé lui-même; et bientôt celui-ci, sans interrompre ses communications à l'Académie, forme autour de sa chaire une école assez nombreuse, retenue, suspendue à sa parole par l'incomparable netteté de sa critique philologique, non moins que par la richesse de son érudition.

Bientôt cependant il avait interrompu son cours (1863-1864), mais pour quelques mois seulement, et pour aller chercher en Égypte la vérification, la transcription plus exacte des textes que l'on possédait; il en rapporta des centaines, tant copiés que photographiés, dont plusieurs ont formé déjà la matière d'un travail considérable sur lequel nous nous arrêterons dans un instant. Parmi ses émules, paraît en première ligne, pour l'importance des résultats obtenus, M. Mariette, chargé, comme on le sait, par le gouvernement égyptien de diriger des fouilles dans toute l'étendue de sa domination, et qui poursuit l'œuvre si magnifiquement commencée en 1851, par la découverte du Sérapéum de Memphis, avec ses *sept mille* monuments d'art ou inscriptions. Dans les moments dont une santé chancelante lui permet de disposer, M. Devéria apporte à l'histoire et surtout à la philologie de l'ancienne Égypte, l'inappréciable concours de sa critique. M. Chabas envoie de Châlon-sur-Saône, où le retient une profession commerciale, comme un jet continu de travaux, presque tous éminents, qui éclairent successivement les points les plus divers. D'autres Français encore, et avec eux un Belge de naissance, M. Maspero, élargissent tantôt dans des revues, tantôt par des publications séparées, le champ des études qu'ils rendent accessibles aux débutants ; mais en indiquant les efforts de l'activité nationale, heureusement toujours croissante, il faut, pour maintenir les droits de la justice comme

pour garantir les intérêts de la science, signaler les travaux immenses qui, depuis vingt ans, ont été poursuivis à l'étranger.

C'est d'abord en Allemagne, M. Brusch, créant la grammaire démotique [1], publiant, sous le titre d'*Histoire d'Égypte* [2], un volume in-4° qui renferme un exposé des faits connus depuis les premiers temps de la monarchie égyptienne jusqu'à la conquête des Perses ; puis, sous le titre d'*Inscriptions géographiques des monuments de l'ancienne Égypte* [3], trois volumes (même format) de documents hiéroglyphiques sur la géographie ancienne de l'Orient, et surtout sur la topographie de l'Égypte, commentés avec ordre, science et critique ; enfin ajoutant à ces travaux de nouveaux volumes de textes divers de toutes les époques [4] et la création d'un journal exclusivement destiné aux découvertes de l'égyptologie [5], journal dont il laissa bientôt, en partant pour l'Orient, la direction à M. Lepsius, mais qui, depuis l'été de 1863, ne cesse de livrer à l'étude de tous les découvertes de chacun, et reçoit, dans leurs diverses langues, les communications des Allemands, des Anglais et des Français. C'est ensuite M. Dümichen, se livrant avec une égale ardeur à la publication [6] et à l'interprétation des textes. On ne peut oublier non plus M. Reinisch, qui concentre surtout ses fécondes études sur les monuments égyptiens de l'Autriche, mais à qui nous devons une traduction complète du monument bilingue de Tanis, traduit aussi par M. Lepsius.

Les îles Britanniques présentent, dans leur contingent, M. Birch, depuis longtemps célèbre, M. Goodwin, philologue éminent, M. Le Page Renouf, M. Hinks, malheureusement décédé, qui joignait à la connaissance de l'égyptien celle des cunéiformes dont l'étude est désormais liée, dans une certaine mesure, à celle des textes hiéroglyphiques. Enfin, parmi les ouvriers actuels de la science, on doit citer, en Hollande,

[1] En français, in-4° (1856). Voir aussi sa *Scriptura Ægyptiorum demotica* (1848).
[2] Egalement en français (1859).
[3] En allemand (1857-1860).
[4] *Recueil de Monuments égyptiens* (1862).
[5] *Zeitschrift für altægyptische Sprach-und-Alterthumskunde.*
[6] *Geogr. Inschriften*, 1865; *Kalenderinschriften*, 1866; *Histor. Inschriften*, 1867; *Tempel-Inschriften*, 1867; *Bauurkunde der Tempel Anlagen* von Dendera, et sa collaboration à la *Zeitschrift*.

M. Pleyte, éditeur des papyrus Rollin, auteur d'études égyptologiques, et, jusqu'en Norwége, M. Lieblein, chargé d'un cours d'égyptien à l'Université de Christiania.

IV

RÉSULTATS HISTORIQUES. — ANCIEN EMPIRE.

Après avoir indiqué la marche et l'objet des investigations égyptologiques, il en faut exposer les résultats principaux et avant tout ceux qui ont pour objet *l'histoire* proprement dite, l'histoire politique, cadre dans lequel tout le reste vient se placer. Celle des premières dynasties est due presque uniquement aux voyages de MM. Lepsius et de Rougé ; encore faut-il observer qu'aujourd'hui encore on ne connaît rien ou presque rien, ni faits ni monuments, qui soit antérieur aux derniers temps de la troisième dynastie; en sorte qu'il n'est guère possible de déterminer sûrement ce qu'étaient réellement les deux premières, et si elles s'étendirent ou non sur toute l'Égypte. Les monuments les plus anciens de la nécropole de Saqqarah, étudiés par M. Mariette et décrits par lui dans la *Revue archéologique* [1], ne présentent même en quelque sorte que les rudiments de l'écriture égyptienne, en ce sens que les éléments idéographiques y occupent encore la place prépondérante ; cependant le système général est formé, tel qu'il subsistera depuis, et il est parfaitement reconnaissable dans les inscriptions très-nombreuses que nous offrent déjà les tombeaux de personnages contemporains de la quatrième dynastie, celle des grandes Pyramides. Je dis des grandes, car ce mode de sépulture royale subsista assez longtemps, et M. Lepsius signalait en 1843 plus de soixante de ces monuments à Gizeh, Saqqarah, Daschour, etc. Mais, pour l'historien, les tombeaux des particuliers, fonctionnaires et serviteurs de ces vieux Pharaons, ont un intérêt plus vif encore que ceux de leurs maîtres, parce que les inscriptions qui les décorent permettent de pénétrer

[1] Janvier et février 1869.

profondément dans les coutumes et l'organisation intérieure du royaume égyptien : de plus les noms des princes successivement énoncés comme servis par ces personnages, aident puissamment à reconstituer la série des règnes pour la quatrième dynastie ainsi que pour les deux suivantes.

« Je pourrais presque, écrivait M. Lepsius, rédiger un almanach de cour et d'état pour les deux règnes de Chéops et de Chephren » (les auteurs des deux plus grandes pyramides) [1]. Cependant il faut convenir que les tombeaux de cette région fournissent peu de renseignements sur l'administration provinciale ; mais ce fait est facile à expliquer. Les riches monuments que décorent ces inscriptions sont les sépultures de grands fonctionnaires ou de hauts titulaires du sacerdoce, résidant auprès du roi, enrichis par ses largesses, attachés au service du palais ou à l'administration centrale, et fixés ainsi dans la capitale du royaume. Or ces hommes n'ont point poussé leurs soins pour la postérité jusqu'à faire graver sur les parois de leurs chambres funèbres les circulaires administratives qu'ils avaient signées. Quant aux fouilles de l'Égypte supérieure, elles ne sont pas sans doute demeurées stériles en documents historiques touchant la période qui précède l'invasion des Pasteurs; mais on en trouve là peu ou point qui soient antérieurs à la sixième dynastie. C'est alors seulement que le champ funéraire d'Abydos « commence à révéler ses richesses [2]. »

Nous connaissons cependant, dès la fin de la troisième dynastie, un gouverneur de plusieurs provinces [3]. Les avait-il administrées successivement ou réunies sous son pouvoir ? Je ne sais ; mais ce texte n'en est pas moins fort important en ce que, comme le fait observer M. de Rougé, il nous montre, par les noms de ces provinces, la persistance des divisions administratives depuis les temps les plus reculés jusqu'aux Lagides. C'est là aussi un exemple entre cent de l'ignorance profonde où les Egyptiens avaient laissé, au sujet de leur ancienne

[1] Khoufou et Khafra, la troisième est celle de Menkeraou, le Mykerinos d'Hérodote. Voyez, dans le *Journal des savants* de 1844, les articles de M. Raoul Rochette sur l'exploration des pyramides par le colonel Howard-Wyse.

[2] M. de Rougé, *Mémoire sur les Monuments des premières dynasties*, p. 114.

[3] *Id.*, *ibid.*, p. 39.

histoire, les Grecs les plus désireux de s'instruire, et peut-être de l'ignorance où ils étaient eux-mêmes à cet égard, dans les derniers siècles qui ont précédé la conquête romaine; puisque Diodore[1] attribue à Sésostris la division de l'Egypte en provinces, au nombre de 36, ayant chacune un gouverneur chargé de l'administration et de la perception des impôts. L'extravagante idée d'un grand empire subsistant de longs siècles sans divisions territoriales n'a pas besoin d'être réfutée ; il est probable d'ailleurs que la tradition répétée ici par Diodore portait originairement qu'au temps de Sésostris ces provinces étaient au nombre de 36, ce qui est à peu près exact. Des textes originaux de la cinquième et de la sixième dynastie mentionnent aussi des gouverneurs de villes[2], un commandant suprême de la haute et de la moyenne Egypte[3] et un gouverneur de neuf districts[4].

Nous sommes mieux instruits, et j'en expliquais tout à l'heure la cause, touchant les départements ministériels qui existaient au temps des rois auteurs des pyramides. Le *ministère des travaux publics*, que l'administration française a connu pour la première fois sous ce nom au temps de Louis-Philippe, et qui, sous le nom des *Bâtiments*, était, sous Louis XIV, une annexe de ministères plus importants, existait déjà en Egypte sous la cinquième et probablement sous la quatrième dynastie. Un prêtre de Khoufou (Chéops) était « chef de tous les travaux du roi, » titre que l'on trouve plus d'une fois répété dans les épitaphes des générations suivantes[5]; c'est apparemment ce qu'on entendait sous la sixième dynastie par le titre de « grand chef de l'œuvre du roi[6]; » on connaît aussi des secrétaires de tous les travaux du monarque[7]. Entendre par là seulement les travaux exécutés pour le compte personnel des Pharaons, ce serait pousser bien loin un scrupule constitutionnel rétrospectif: rien absolument ne laisse entendre que leur liste civile ne se confondit pas avec le trésor de l'Etat. Un autre fonction-

[1] Liv. I, ch. LIV.
[2] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 94, 101.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 135.
[4] *Id.*, *ibid.*, p. 148.
[5] *Id.*, *ibid.*, p. 87, 104, cf. 92.
[6] *Id.*, *ibid.*, p. 100, 129
[7] *Id.*, *ibid.*, p. 43.

naire est dit : chef des ouvriers des mines (ou des carrières)[1]. C'était là en effet une administration importante, plus importante même en un sens qu'elle ne l'est aujourd'hui chez nous, puisque les mines et les carrières de granit exploitées par l'Egypte à cette époque se trouvant situées les unes dans la presqu'île du Sinaï, les autres sur le territoire nubien, cette exploitation pouvait amener des complications avec des populations voisines : le plus ancien monument de sculpture égyptienne nous représente le roi Snéfrou, de la troisième dynastie, la masse d'armes à la main et frappant un ennemi, sans doute un chef de Bédouins voisins de la colonie de Wadi-Maghara où ce monument a été découvert[2]. Le seul exploit belliqueux que nous connaissions de l'auteur de la grande pyramide est représenté au même lieu et de la même façon[3] ; des groupes presque semblables nous représentent, encore à Wadi-Maghara, des victoires de Hor-Menkaou et de Pepi, rois de la cinquième et de la sixième dynastie[4].

Le *ministère des finances* semble avoir été dédoublé, du moins en certains cas. Les divisions de ce ministère sont représentées en effet par les mots *maison des provisions, lieux des offrandes de denrées*[5], c'est-à-dire édifices où étaient centralisés les tributs en nature, et *double maison du trésor, maison de l'or*[6], où apparemment se trouvaient entassés les tributs étrangers en matière métallique et les revenus des mines. Je dis en *matière métallique*, et non en monnaie, car les Egyptiens n'en admirent l'usage parmi eux et surtout n'en fabriquèrent qu'à une époque comparativement très-récente, après la conquête des Perses. Seulement, ils eurent de bonne heure des anneaux de métal, sans doute échangés au poids comme les lingots en Chine. Le titre de *chef des magasins de l'Etat* pouvait d'ailleurs être uni chez un même personnage à celui de *chef de la maison double du trésor*, et cette réunion devait constituer le ministère des finances proprement dit.

Mais l'administration ne se bornait pas à la perception des

[1] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 69.
[2] Voir Lepsius, *Denkmäler*, II Abtheilung, pl. 2 *a*.
[3] *Ibid.*, *c*.
[4] *Id.*, pl. 39 et 116 *a*.
[5] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 69, 86, 87.
[6] *Id.*, *ibid.*, p. 87, 101, 104.

impôts chez « le peuple scribe par excellence, » comme l'appelait J.-J. Ampère. De même que, dans les scènes agricoles des tombeaux de cette période, nous voyons les scribes des domaines particuliers dressant le compte de la récolte, tenant gravement leur papyrus déroulé, un *kalem* à la main et l'autre derrière l'oreille [1], de même aussi les inscriptions des premières dynasties nous font connaître un certain nombre de *secrétaires d'Etat*. Le titre, comme la fonction, appartient aux documents de l'époque. Tantôt il est représenté par la locution *chef des secrets* [2], rappelant l'étymologie de notre mot secrétaire (*a secretis*) : l'un de ces personnages est dit : *chef des secrets de tous les travaux du roi*, autrement dit ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics. Tantôt c'est un *scribe royal*, un *chef des écritures*, un *chef de toutes les écritures*, un *chef des écritures royales* [3] ; et le mot écriture n'est pas douteux, même pour celui qui serait étranger à la langue égyptienne, car il est exprimé en idéogramme par une écritoire : M. Ampère en a vu porter par des coptes de toutes semblables à celles que représentent les monuments. La fonction est d'ailleurs désignée avec plus de précision dans quelques-uns de ces textes : il y avait des « Mestres des requestes de l'hostel le Roy » à la cour des Pharaons comme à celle des Capétiens directs ou des Valois [4] ; un autre de ces personnages a pour titre : celui qui met en lumière l'écriture du contrôle (ou du jugement) [5] ; le terme de secrétaire des commandements existait aussi en Egypte bien avant le temps d'Abraham [6].

Le ministre de la guerre portait le titre de *chef de la double maison de guerre* ou de *chef de la maison du combat, de l'arc et de la flèche* [7], titre et fonction distincts de ceux de *chefs du combat, de l'arc, de la flèche et de la hache*, donnés à certains généraux [8]. Le *chef de l'infanterie des bons jeunes gens* (titre

[1] Lepsius, *Denkmäler*, pl. 11, 61, 105. Cf. 46, 56, 69.
[2] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 43, 57, 68-9.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 86-8, Cf. 92, 94, 101, 104.
[4] Chef des écritures pour les requêtes des hommes ; chef des écritures des requêtes ou des plaintes ; celui qui met en lumière les requêtes. Cf. p. 119, 121.
[5] Apparemment un conseiller à la cour des comptes ou à la cour de cassation.
[6] Chef des secrets de toutes les prescriptions pour le roi ; secrétaire pour énoncer les prescriptions du roi, p. 88, 94.
[7] M. de Rougé, p. 40, 104.
[8] *Id.*, *ibid.*, p. 101.

porté par un Egyptien *revêtu aussi de charges civiles*[1]) devait encore se rapporter à l'administration militaire plutôt qu'au commandement effectif de troupes en campagne; c'est ainsi que, sous le bas-empire, les ministres de la guerre étaient commandants de la garde et s'appelaient *comtes des soldats présents*. Du reste rien n'indique qu'il y eût alors en Egypte une armée permanente : des troupes levées sous la sixième dynastie sont organisées de toutes pièces et reçoivent subitement, à ce qu'il semble, leur instruction militaire[2].

Comme traits de mœurs, il pourra être intéressant aussi de citer les distinctions honorifiques, les charges de cour de ces temps reculés. Il y avait des *chefs des portes*, ou chambellans, sous la quatrième et la cinquième dynastie[3]. Le titre de *familier du roi*[4] correspondait, comme on l'a remarqué, à la désignation officielle τῶν φίλων, si usitée sous les Ptolémées, ou mieux encore au titre plus éminent τῶν πρώτων φίλων. Quelquefois on ajoutait, comme complément à la fois grammatical et logique, les mots : *de l'amitié du roi*, ou *de sa face gracieuse*, ou même : *résidant dans le cœur de son seigneur*. Une inscription[5] désigne un chef de la maison de rafraîchissements, que M. de Rougé propose d'assimiler à un sommelier, et en qui l'on peut voir aussi l'intendant d'une maison de plaisance. Un autre titre, plus spécialement honorifique, indique, plus sûrement peut-être que celui de familier du roi, les avantages réels de la familiarité royale: c'est la désignation de compagnon dans les chemins qui plaisent à son seigneur[6], c'est-à-dire admis à accompagner le Pharaon dans ses voyages; ce pourrait bien être un titre d'admission permanente aux Fontainebleau et aux Marly de ce temps-là. Nous trouvons même, parmi les textes les plus anciens, l'équivalent de la locution si connue : « entrer dans les carrosses du roi ; » seulement la couleur locale s'y fait jour. Nulle part dans ces inscriptions il n'est question de voitures, de même qu'on ne voit pas d'ingénieurs des ponts et chaussées dans un pays où toute communication

[1] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 86.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 122-4, 142.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 51, 93, 104.
[4] *Id.*, *ibid.*, p. 57, 93. Cf. 112-3, 128.
[5] *Id.*, *ibid.*, p. 82.
[6] *Id.*, *ibid.*, p. 83.

un peu lointaine se faisait par eau, et où, faute de mathématiques et de machines (*v. infra*), on n'eût pas su jeter un pont sur le Nil. Mais le seigneur Sabou, sous la sixième dynastie, « celui qui entre dans tous les chemins [1], » le « choisi pour accompagner, » avait aussi pour privilége de « monter dans tous les navires » (du roi Téta). Le même personnage avait les grandes et les petites entrées [2], et avait aussi reçu du roi le droit de se faire donner des vivres partout où il se trouverait en voyage. Ceci rappelle la pétition des prêtres de Philæ à Ptolémée Evergète II, expliquée par M. Letronne, et dans laquelle ces pauvres gens se plaignaient douloureusement de la présence ou plutôt des *présences* (παρουσίαι) de fonctionnaires de toute espèce, exerçant selon toute apparence ce *droit de prise* que, chez nous, on voit mentionné dans les ordonnances royales du XIVe siècle, pour le réprimer ou le modérer.

La sixième dynastie se termine, dans Manéthon, par le règne d'une femme, Nitokris (*Neit-akri*, Neith la sage), premier exemple de l'habileté des femmes à hériter en Egypte du pouvoir souverain, trait de mœurs politiques qui se répétera par intervalles dans ce pays jusqu'à la fameuse Cléopâtre, c'est-à-dire jusqu'au dernier jour de son existence avant que l'empire romain l'eût englouti.

Nous ne connaissons presque rien, sauf des chiffres singulièrement contradictoires, sur la période qui suit immédiatement Nitokris; selon toutes les apparences, s'accordant d'ailleurs avec d'informes traditions transmises par de rares et courts fragments de Manéthon, ce fut une époque d'anarchie et de démembrement. Mais la onzième dynastie releva dans Thèbes le pouvoir monarchique, et le transmit à une famille de princes, Thébains aussi, qui, grâce à un système d'association du fils à son père semblable à celui qu'employèrent pendant deux siècles les premiers Capétiens, put compter un peu plus de deux siècles d'un pouvoir paisible et glorieux. Ce chiffre est énoncé par le papyrus royal de Turin, et n'est pas contredit par les dates de règnes inscrites sur les monuments de ces princes; seulement il faut tenir compte des années communes, sans

[1] M. de Rougé, *ubi supra*, p. 111.
[2] « Sa Majesté lui accorda d'entrer dans l'intérieur, » dit son épitaphe.

quoi l'on arriverait à un total exagéré [1]. C'est à cette période de la onzième et de la douzième dynastie qu'appartient une famille connue par un monument du musée de Leyde et dont plusieurs personnages remplirent successivement la fonction de *Scribe du partage des eaux, chargé des canaux dans le district d'Abydos* [2]. Nous voyons par là que, dès ce temps reculé, l'autorité publique veillait aux aménagements de l'inondation, tels ou à peu près qu'ils existent dans les temps modernes. En effet, l'eau ne se répand point subitement dans les campagnes. Elle ne les atteindrait même pas toujours par le seul fait de la crue, car les berges du fleuve sont plus élevées que le reste de la vallée et servent de chaussées naturelles pour les communications durant la saison des grandes eaux. Des coupures, ouvertes ou fermées à volonté, donnent passage à l'inondation, coupures dont un engorgement de boue rend, si l'on n'y veille pas, l'usage fort défectueux. Ces *prises d'eau* sont conduites par des canaux auxquels s'embranchent d'autres canaux dans les divers cantons, séparés en petits étangs par des digues que l'on perce successivement quand on juge le terrain suffisamment imbibé, quand il est temps de procurer au bassin suivant le bienfait de l'inondation [3] : dès la cinquième dynastie, les peintures sépulcrales nous font connaître l'emploi de ces canaux [4]. On conçoit que l'intervention de l'autorité publique est ici indispensable, non-seulement pour l'entretien des canaux et des digues, mais surtout pour régler la marche des eaux d'un étang à l'autre.

C'est à Osortasen Ier, le second roi de cette dynastie, qu'appartient l'obélisque d'Héliopolis; à un autre (Amenemha III), appartient le labyrinthe du Fayoum qu'Hérodote a vu, que toute l'antiquité a mis au nombre des merveilles de l'art et qui existe encore en grande partie, portant écrit sur ses ruines le nom et le prénom officiel de son fondateur. « Un immense assemblage d'appartements subsiste encore, dit M. Lepsius [5],

[1] Voyez sur cette matière la lettre de M. de Rougé à M. Leemans, 12e vol. de la *Revue archéologique* (1re série), et Raoul Rochette, *Journal des savants*, avril 1848.

[2] M. de Rougé, *ibid.*

[3] Voir *Mém. sur l'agriculture, le commerce et l'industrie de l'Égypte*, par M. Girard. (*Descr. de l'Égypte*, édit. in-8°, t. XVII.)

[4] Brugsch, *Gräberwelt*, p. 21-22.

[5] *Briefe aus Ægypten*, p. 74-5.

et, dans l'intérieur du monument, on reconnaît le vaste emplacement où étaient les cours, emplacement couvert des débris de grandes colonnes monolithes en granit et d'autres en calcaire dur, presque aussi brillant que le marbre..... Au premier coup d'œil, on reconnaît un véritable labyrinthe de chambres formant des détours confus, tant à la surface qu'au-dessous du sol, masse énorme de constructions embrassant plus d'un stade, comme le disait Strabon..... Nous y avons trouvé, à la lettre, des centaines de chambres contiguës et superposées, souvent des pièces très-exiguës auprès de vastes appartements, ceux-ci soutenus par de petites colonnes... et reliés par des corridors, sans nulle régularité dans l'entrée ou la sortie, en sorte que la description d'Hérodote et de Strabon est en cela d'une parfaite exactitude. »

Ce labyrinthe est près de l'entrée du Fayoum, province située à gauche du Nil, dans un bassin formé par un épanouissement de la chaîne libyque et contenant deux lacs naturels, mais cependant stérile, si les eaux du Nil conduites à travers le défilé qui le séparent de la vallée n'y viennent apporter la fertilité. C'est pour cet objet, autant que pour servir de *réservoir* et de *régulateur* à l'inondation, que fut créé le lac Mœris, à une époque douteuse, mais qui ne peut avoir été postérieure au commencement de la douzième dynastie. Ce lac, comme on s'en est assuré par l'étude des lieux, complétement faite par M. Linant, était bien une *œuvre artificielle*, mais *non point* une *excavation;* c'était un *étang* formé par des digues et occupant le plateau le plus élevé de la province; de là on dirigeait à son gré les irrigations dans le Fayoum lui-même et dans le N.-O. de l'Egypte. L'excédant des eaux se déversait dans un lac véritable qu'on appelle aujourd'hui Birket-el-Qeroun, et la réserve maintenue dans le lac Mœris pouvait être rendue au Nil l'année suivante, si la crue des eaux était trop faible.

Durant le règne des sept monarques de la douzième dynastie, qui tous portent le nom d'Osortasen ou celui d'Amenemha et qui sont suivis par la reine Ra Sebek Nofreou (bienfaits du soleil-Crocodile), la puissance de l'Egypte acquit une étendue sans précédents. Un papyrus se rapportant au second de ces règnes, celui d'Osortasen Ier, célèbre les exploits de ce prince contre les barbares, dans le style emphatique qui est à la fois celui des écrivains orientaux et des poëtes

ou des orateurs de cour, mais qui se trouve ici dans la bouche d'un gendre du roi. « Quiconque le voyait, dit le texte, ne demeurait pas ferme : il abattit les barbares, subjugua les pillards, châtia l'adversaire.... ; il se complut à briser les sommités; personne ne lui résista de son temps. C'est un coureur aux pas rapides qui a immolé le fuyard; on ne pouvait s'approcher de ses deux bras..... Cœur ferme, il regardait les multitudes; sa joie était d'abattre les barbares. Il saisissait son bouclier, frappait de la hache, recommençait à frapper et tuait; on ne pouvait échapper à son glaive; personne ne pouvait bander son arc; les barbares fuyaient; ses bras étaient comme ceux de la grande déesse [1]. »

Il subjugua plus ou moins complétement une contrée assez étendue au nord-est de l'Egypte [2] ; mais ce fut surtout au sud que la douzième dynastie eut de vastes possessions, dont la conquête était commencée dès le temps du premier Osortasen [3]. Un Sésostris, auquel Manéthon attribue neuf années d'expéditions victorieuses en Asie, correspond, dans sa liste, à Osortasen II [4], et l'on a trouvé à Semné et à Kumné, au-dessus de la deuxième cataracte, des monuments d'Osortasen III et d'Amenemha III [5]. Nous verrons plus loin que cette époque fut celle de la renaissance des arts comme celle de la puissance politique de l'Egypte ; nous possédons d'ailleurs des documents précis et contemporains sur l'administration du royaume et la société civile de ce temps-là.

Un papyrus de Berlin, dont les données ont été heureusement élargies, sans être complétées encore, par une trouvaille de MM. Birch et Goodwin [6], donne de curieux renseignements sur ce qu'était l'administration publique en Egypte, un peu avant l'avénement de la douzième dynastie ; d'autres monuments nous la représentent en action sous cette dynastie

[1] Chabas, *Pap. de Berlin*, p. 4 .
[2] *Ibid.*, 43, 56-7.
[3] *Ibid.*, 43.
[4] Il parait qu'il y a eu transposition et qu'il faut lire Osortasen III. Voir M. de Rougé, *Rev. archéol.*, 1re série, vol. VIII. Ces neuf campagnes d'Osortasen, rapprochées du récit d'Hérodote sur Sésostris, donnent lieu de penser que les traditions sur les deux règnes étaient confondues.
[5] Lepsius, *Denkmäler*, Abth. II, pl. 136, 139; et, pour les mines d'Arabie, pl. 140; cf. 137.
[6] Voyez Chabas, *Pap. de Berlin*, p. 249-72, et 2e série des *Mélanges égyptologiques*, p. 5-16.

même. Ce papyrus est le récit de la plainte portée devant l'autorité compétente par un ouvrier rural contre des actes de violence et de rapine commis à son égard par un domestique (au sens du XVIIe siècle) d'un certain Meritens, intendant d'un domaine royal. Nous ne connaissons pas l'issue définitive de l'affaire ; mais nous voyons par divers détails et par le langage même du plaignant combien il y avait d'arbitraire dans l'administration de la justice. On l'entend, en effet, s'adresser à la commisération personnelle d'un haut fonctionnaire plutôt qu'aux prescriptions de la loi : « Tu es, lui dit-il, le père du mi-« sérable, le mari de la veuve, le père de l'orpheline, le vête-« ment de celui qui n'a plus de mère ; que *ton nom soit comme* « *une loi* dans le pays. » On voit même, dans ce récit, combien était précaire et pénible la condition des ouvriers qui se permettaient de changer de maître, à la campagne du moins. Il semble qu'une sorte de servage fût établi; la femme et les enfants de ce malheureux sont adjugés au roi, non pas précisément parce que celui qui l'a dépouillé l'accuse de vol[1], mais parce que lui-même est ouvrier rural sans domicile, et considéré comme en état de vagabondage. Ce pauvre diable fut jeté en prison, ou du moins gardé en surveillance, bien que le domestique, qui se prétendait lésé par lui, paraisse avouer s'être payé très-largement de ses propres mains. Et le procès se prolongeait indéfiniment sans que l'autorité publique se montrât précisément malveillante à l'égard de l'ouvrier ; elle prend soin de le nourrir et semble se livrer à une investigation sérieuse. Il ne s'agit donc point ici d'un acte capricieux de tyrannie administrative ; c'est un tableau d'institutions et de mœurs que nous avons sous les yeux.

Dans un autre papyrus de Berlin, commenté aussi par M. Chabas, et que j'ai déjà cité, nous voyons un gendre d'Osortasen Ier, gouverneur du pays de Tennou, vers les frontières de la Palestine, chargé à la fois de commander les forces militaires et de faire passer les tributs au roi, de maintenir dans l'obéissance les tribus soumises, de les conduire au combat sous leurs chefs respectifs et de pourvoir aux besoins des habitants. Et cette accumulation de fonctions diverses

[1] Son âne avait pris une *goulée* de dattes en passant :
« Il tondit *du palmier* la largeur de sa langue. »

n'était pas exclusivement propre au gouverneur du pays conquis, à une sorte de vice-roi. On a trouvé à Beni-Hassan, un peu au nord d'Aschmounein (l'ancienne Hermopolis) et par conséquent tout à fait au cœur de l'Egypte, des renseignements analogues dans l'inscription funèbre d'Ameni, préfet de cette province [1]. Il avait servi dans une guerre d'Osortasen Ier en Éthiopie; il y avait même le grade de *général d'infanterie;* mais il paraît qu'il était employé dans l'intendance, car sa participation à la guerre se borna à conduire en Egypte le butin fait par son maître. Plus tard, on l'employa par deux fois à escorter les produits des mines d'or, avec une troupe de guerriers choisis dans son gouvernement; il fut, de plus, toujours comme gouverneur de province, chargé de travaux à exécuter pour le roi, et aussi de convoyer ou faire convoyer un tribut en nature, consistant en têtes de gros bétail. Il dit aussi (car c'est le défunt qui est censé parler dans l'inscription) qu'il apporta les soins les plus vigilants et les plus constamment heureux à l'agriculture de sa province. « Jamais, dit-il, disette « ne fut de mon temps; jamais d'affamé sous mon gouverne- « ment, s'il y eut des années de famine. Car voici que j'avais « labouré tous les champs du nome de Sah, jusqu'à ses fron- « tières du nord et du sud. Je fis vivre ses habitants en offrant « ses productions, et il n'y eut pas d'affamés en lui. J'ai donné « également à la veuve et à la femme mariée, et je n'ai pas « préféré le grand au petit, en tout ce que j'ai donné. » Il semble, à l'entendre, qu'il soit le laboureur et le marchand de grains universel; mais les conditions propres au climat de l'Egypte exigent, nous l'avons vu, l'intervention de l'autorité dans l'aménagement des eaux, et par suite, dans la culture du sol [2]; les distributions faites par Ameni provenaient apparemment de réserves faites pour les mauvaises récoltes. — Ces détails sont un peu longs, mais ils étaient utiles pour bien faire comprendre à quel point la lecture des documents hiéroglyphiques et hiératiques permet aujourd'hui de pénétrer dans

[1] Cette inscription est traduite dans l'*Histoire d'Égypte* de Brugsch, p. 55-6.

[2] Une inscription du même temps (*ibid.*, p. 58) porte que le roi « fit décrire les eaux d'un nome, pour que l'on calculât ce que devait produire l'impôt, selon la grandeur de son amour pour la justice. » En Egypte, un impôt foncier proportionnel à l'inondation est un impôt sur le revenu, le plus équitable possible.

la vie des Égyptiens, telle qu'elle était bien avant l'arrivée de Jacob.

Dans cet exposé rapide des résultats les plus frappants de la science égyptologique, il n'y a pas lieu de s'arrêter sur les documents peu nombreux, et en général d'intérêt secondaire, que nous possédons sur la période, impossible à mesurer exactement, qui sépare la fin de la douzième dynastie de l'invasion des pasteurs. Je ne m'arrêterai pas même ici sur cette invasion : les détails en sont connus par Josèphe, d'après Manéthon, et non par les textes hiéroglyphiques, qui ne relatent point les désastres; et j'ai essayé, l'année dernière, de bien faire connaitre aux lecteurs de la *Revue* le caractère ou plutôt les caractères successifs de cette domination. Ces périodes de démembrement et de barbarie relative forment ce qu'on appelle quelquefois le moyen empire ou le moyen âge égyptien, bien qu'on ait aussi fait remonter la désignation de moyen empire jusqu'à la fin de la sixième dynastie.

V

NOUVEL EMPIRE.

Après une période d'apaisement dont nous ignorons la durée, une guerre décisive amena l'expulsion des Hiksos. Des textes contemporains, et parmi eux l'inscription funéraire d'Aahmes, chef des nautonniers, donnent sur cet événement quelques détails concordant assez bien avec l'extrait de Manéthon. La royauté nationale, bien que continuant à régner à Thèbes, a repris possession de toute l'Égypte ; les Égyptiens, émigrés dans les possessions d'Éthiopie, refluent dans leur ancienne patrie, et telle est l'explication fort plausible donnée par M. Lepsius [1] à la fable accréditée par Diodore de Sicile, et suivant laquelle l'Égypte aurait été civilisée par des colons éthiopiens.

La dix-huitième dynastie a commencé son règne ; elle ne tarde pas à couvrir l'Égypte de ces restaurations et de ces

[1] *Briefe aus Æg.*, p. 97-8, 220-1, 253-4, 267.

créations monumentales qui subsistent encore en grand nombre, et portent sur leurs murailles tant de documents historiques. Ces monuments, et ceux des deux dynasties suivantes, thébaines comme elle, sont en grande partie réunis dans l'enceinte et le voisinage de Thèbes, où ils ont légitimement concentré une grande partie des labeurs de Champollion pendant son voyage aux bords du Nil.

Ce n'est point dans un travail tel que celui-ci que l'on doit chercher la série de ces monuments, de ces textes et des événements qu'ils rapportent : il nous suffira de déterminer le caractère et la portée de ceux-ci. Plus loin nous verrons quels jugements ces monuments ont provoqués au point de vue de l'art.

Bientôt après la défaite des Hiksos, la puissance égyptienne déborda sur l'Asie. Des textes contemporains nous montrent divers souverains de la dix-huitième dynastie, portant leurs conquêtes d'abord dans la Syrie, puis en Mésopotamie; le nom de Ratennou est celui que les Égyptiens donnent aux plus puissants de leurs adversaires dans ces régions. Une expédition maritime, dirigée contre l'Arabie, appartient au gouvernement d'une régente, la princesse Hatasou, qui administra l'Égypte pendant la minorité de Thoutmès III, et paraît avoir gouverné de son chef; il est vrai que son nom, inscrit sur les monuments de son règne, fut ensuite martelé comme châtiment de cette usurpation. On a pu voir, en 1867, sur la façade du *temple égyptien*, à l'exposition du Champ-de-Mars, une copie des tableaux représentant cette expédition d'Arabie [1]. Il paraît, du reste, qu'il y eut peu ou point de résistance. Une vue de la flotte, marchant à la rame et à la voile tout à la fois, l'acte de soumission de divers chefs arabes, l'apport en Egypte de productions étrangères et la marche triomphale des troupes conquérantes, composent la série de ces tableaux militaires. Mais c'est principalement le règne de Thoutmès III lui-même qui nous est connu par les textes, et surtout par les fameuses *Annales*, inscrites sur le mur dit mur numérique de Karnak. Là, ses exploits sont racontés année par année; des chiffres précis, très-éloignés des hyperboles fastueuses si fréquentes chez les historiens orientaux, et contras-

[1] Voyez Mariette, *Description du parc égyptien*, p. 23-6.

tant avec les titres interminables des protocoles pharaoniques de cette époque, font connaître les pertes de l'ennemi, les tributs ou le butin résultant de chaque victoire.

Il y a lieu, selon moi, de penser que le Pharaon persécuteur des Hébreux appartenait à cette dynastie, Joseph étant arrivé en Égypte sous la domination des pasteurs, après que leurs rois eurent adopté les mœurs égyptiennes. Ce n'est pas ici le moment de discuter le temps précis de cette persécution et celui de l'Exode ; j'ai exposé ailleurs [1], à ce sujet, une opinion un peu différente de celle qui prévaut généralement ; mais cette variation ne s'étend que des derniers temps de la dix-huitième dynastie aux premiers règnes de la dix-neuvième, et nous savons que, ni pour l'une ni pour l'autre, nous ne pouvons connaître directement de dates absolues tant soit peu précises.

Des curieuses recherches exposées par M. de Rougé, dans son cours de la présente année au collége de France, il résulte que Ramsès Ier, le fondateur de la dix-neuvième dynastie, était probablement issu des rois pasteurs, mais d'une famille demeurée obscure dans le nord-est de l'Egypte, où il paraît constant qu'une partie des vaincus continua d'habiter, et où l'on retrouve aujourd'hui encore, près du lac Menzaleh, un type analogue à celui des statues qui nous représentent cette race. Ramsès, arrivé au trône par des moyens que nous ignorons, fit épouser à son fils, Séti-Maïenphtah [2], une *princesse héritière*, afin d'assurer à sa propre famille les droits que le peuple persistait à reconnaître comme subsistant dans une autre, mais n'hésitait point à personnifier dans une femme suivant l'ancienne tradition de la monarchie. De ce mariage naquit Ramsès II, le grand Sésostris, qui dit lui-même dans une inscription d'Abydos [3] : « J'ai été élevé par Ra-men-ma [4], « le seigneur universel. Il m'a donné le monde pendant « que j'étais dans le sein de ma mère. Je suis arrivé à la « dignité de prince préféré. J'ai été nommé héritier du trône

[1] Voyez mon *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 109, 114, et l'appendice, § 16 ; cf. 7.

[2] Le Menephta Ier de Champollion, qui ne connaissait pas la prononciation de la figure du dieu Set.

[3] Traduite et commentée par M. Maspéro. Le cours historique de M. de Rougé en 1869 a eu pour objet la jeunesse de Sésostris.

[4] Soleil consolidant la justice ; c'est le prénom officiel de Séti Ier.

« de Seb [1]. Mon père fut couronné comme roi des peuples, et « j'étais comme enfant sur son sein. Il m'a dit : qu'il soit cou- « ronné roi, et que je voie ses mérites pendant que je vis « encore. » On voit par là que Ramsès II était né avant le couronnement de son père, et probablement avant la mort de son aïeul, qui régna fort peu de temps ; on en doit conclure aussi que Séti se hâta d'assurer sa propre puissance en la partageant avec son fils, héritier des anciens rois par sa mère. Il résulte d'autres témoignages que l'une des épouses de Ramsès II appartenait aussi à cette famille, et que son mari lui reconnut une souveraineté qui se confondait avec la sienne.

Le règne de Séti Ier renouvela les splendeurs des temps les plus glorieux de l'histoire égyptienne. Ce prince imposa un traité aux Khétas, c'est-à-dire à la race des Khittim, devenue maîtresse d'une grande partie de l'Asie antérieure, et il célébra ses exploits par la construction de la grande salle hypostyle de Karnak et par les sculptures qui la revêtent, monument pour lequel, comme nous le verrons bientôt, les voyageurs modernes ont épuisé les formules de la plus enthousiaste admiration. L'association très-précoce de son fils à la couronne explique l'extrême longueur de ces deux règnes successifs. En effet, les copistes de Manéthon attribuent (unanimement, si je ne me trompe) cinquante-neuf ans à Séti, et nous possédons en original une date de la soixante-septième année de Ramsès, comptée, comme on le faisait en Egypte, de son avénement à la couronne. Si ces deux chiffres n'avaient point de partie commune, il faudrait que Ramsès fût mort plus que centenaire, et aucun texte n'y fait allusion parmi les inscriptions si nombreuses que nous possédons de son règne.

Quant à la transformation de son nom en celui de Sésostris, elle a été parfaitement expliquée. Ramsès s'écrivait en égyptien Ra-messes ou Ra-messou (enfant du soleil) ; Sesou était le diminutif populaire de la seconde partie du mot : c'est le Sésoosis de Diodore. L'orthographe Sésostris, adoptée par Hérodote, correspond à Sesou-Ra, que l'on trouve également dans les textes originaux, Ra étant le nom du soleil divinisé,

[1] Dieu tellurique, père d'Osiris.

et, par suite, une appellation d'honneur commune aux divers Pharaons [1].

Chacun sait que les exploits de ce conquérant ont été, pour les Grecs, le fait culminant de l'histoire d'Egypte ; mais ils nous ont transmis sur ce point des idées fort erronées. Par suite de la déplorable habitude de maintenir dans l'enseignement classique une histoire d'Egypte reconnue fausse presque en tout point, beaucoup des lecteurs de la *Revue* ont dû s'approprier ces erreurs durant leurs premières années, et ils ont droit d'en attendre une rectification précise ; or rien n'est plus facile aujourd'hui. Les monuments de ce long règne sont fort nombreux, je le répète, et, malgré l'emphase du style, malgré l'adulation systématique des rédacteurs, la reconstitution de la vérité historique ne laisse pas d'ambiguité. Tirer la vérité des mensonges officiels, c'est le devoir de l'historien : Michelet l'a dit, et il l'a fait souvent, quoiqu'il soit à désirer qu'il l'eût fait bien plus souvent encore. Or, précisément ici, les pièces officielles abondent en original, et, si la pompe du langage permet de voir dans certaines d'entre elles l'origine de ces traditions poétiques qui composaient, au temps de Diodore, l'histoire populaire de ce prince, la seule que cet historien ait connue, elles sont, dans leur ensemble surtout, assez détaillées pour permettre ce travail de critique qui consiste à lire entre les lignes, et assez curieuses pour en payer amplement la peine. L'indication sommaire que j'en vais faire a principalement pour objet de montrer au lecteur ce qu'il peut attendre d'une étude suivie sur cette matière, et de lui inspirer le désir de la compléter lui-même.

Sur la première jeunesse de Ramsès II, nous avons deux textes fort importants : la stèle des mineurs d'or de Kouban (vis-à-vis de Dakkeh, dans la basse Nubie) et la grande inscription d'Abydos (entre Denderah et Girgeh), dont j'ai déjà dit un mot. Le premier de ces monuments relate un travail ordonné par ce pharaon qui, à l'exemple de ce qu'avait fait son père dans une autre localité, fit creuser à Kouban une citerne, ou plutôt un puits artésien, qui assura l'existence des

[1] Quant au terme même de Pharaon, M. Lenormant (*Manuel*, t. I, p. 138) l'interprète par *Pir-aa* ou *Per-aa* (le grand palais ou la grande apparition). On pourrait lire simplement *Phe-ra* (le soleil) ; on a proposé aussi *Pe-ouro* (le roi) d'après une étymologie copte.

mineurs. Le jeune roi convoque les chefs du pays pour les consulter sur cette entreprise : « Tu es semblable au Dieu-« soleil dans tout ce que tu fais, » disent ces derniers, au début de cette singulière *délibération*. « Si tu adoptes un « projet pendant la nuit, il s'exécutera dès le matin. Ce qui se « fait passe par tes oreilles. Tu ne cesses de délibérer des « plans..... Quand tu devins un enfant portant la tresse de « cheveux [1], il ne se fit pas un hommage aux dieux qui ne « vint de ta main, pas une affaire que tu ignorasses. Tu fus « fait réellement général d'armée, et tu étais un enfant accom-« plissant ses dix ans. Si tu dis à l'eau : viens du rocher, l'eau « céleste en jaillira. » Il y a là des traits de mœurs politiques qu'il faut citer textuellement, car un Européen ne les devinerait pas.

Mais Ramsès n'était plus enfant quand il succéda à son père ; il était père lui-même, et prit part, dès le début de son véritable règne, à des événements importants. Dès lors il combat les Tahennou, peuple caucasien de la Libye septentrionale, qui avaient pour auxiliaires des Schardanas (Sardes), des Schakalasch (Sicules) et des Akhaiosch (Achéens, Grecs), des guerriers de la grande mer comme on les appelait en Egypte [2]. Ramsès fit ensuite une expédition en Ethiopie, et il ordonna, pour les tombes royales de Thèbes, des travaux considérables, objet spécial de la grande inscription d'Abydos. Les hommages des grands au monarques y sont reproduits dans ce style des cours orientales dont quelques lignes de la stèle de Kouban viennent de nous donner un exemple ; nous y reviendrons dans un travail ultérieur, au sujet de la religion égyptienne, et nous verrons de quelle étrange façon se confondaient alors dans ce pays le sentiment religieux et le sentiment monarchique.

La cinquième année du règne eut lieu cette fameuse campagne de Syrie, dont nous avons deux récits contemporains fort développés : le bulletin de la bataille, comme l'appelle

[1] Symbole de l'enfance ou de l'adolescence dans les hiéroglyphes.

[2] Voir les inscriptions des rochers de Koulounosso, citées par M. de Rougé dans son cours. Il a expliqué aussi comment une modification du prénom officiel de Ramsès devenu seul roi a trompé Champollion, en lui faisant croire au règne éphémère d'un prétendu frère aîné de ce prince ; aussi appelait-il Sésostris du nom de Ramsès III.

M. de Rougé (celui que M. Chabas a traduit dans le trentième volume de la *Revue archéologique*, 1re série), et le poëme de Pentaour, dont la valeur littéraire est considérable, mais dont l'auteur, emporté à la fois par sa verve et par son zèle, a trouvé l'art d'être un peu plus menteur que le *Bulletin* de la grande armée; tous deux d'ailleurs subsistent en plusieurs exemplaires : le premier se lit gravé à Louqsor, au Ramesseum de Thèbes et à Ibsamboul [1], en Nubie; le second à Louqsor, à Karnak, et, de plus, sur un papyrus mutilé et très-incorrect, mais très-précieux, parce qu'il est manifestement reproduit d'après une édition excellente, revue et corrigée sans doute par l'auteur lui-même. La collation ligne par ligne, mot par mot, l'interprétation philologique la plus précise de ce texte et de ses variantes, a occupé M. de Rougé dans ses leçons de langue au Collége de France en 1865, 66, 67 et 69.

Les deux récits sont d'accord au sujet du mouvement des troupes dans leur marche vers Kadesch sur l'Oronte, et de la surprise dont Ramsès faillit être victime par suite du rapport de faux espions qui lui avaient dissimulé le voisinage de l'ennemi. Tous deux aussi naturellement sont d'accord sur la résolution et la bravoure enthousiaste et juvénile que le roi montra dans cette circonstance critique; mais le poëte insiste avec une brillante imagination sur la figure de Ramsès combattant seul des milliers d'ennemis, tandis que ses troupes sont restées bien loin en arrière.

« Je t'invoque, ô mon père Ammon, dit le roi, je suis seul au « milieu de nations nombreuses, inconnues de moi. Tous les peu- « ples se sont réunis contre moi, et je suis seul, aucun autre avec « moi. Mes soldats m'ont abandonné, aucun de mes cavaliers [2] n'a « regardé vers moi. Je les appelle, et pas un d'entre eux n'écoute « ma voix! mais je pense qu'Ammon vaut mieux pour moi qu'un « million de soldats, que cent mille cavaliers, que des myriades de « jeunes héros..... La voix a retenti (jusqu'à Thèbes). Ammon « vient à ma prière; il place sa main avec moi; je me réjouis. Il « crie derrière moi : A toi; j'accours à toi, Ramsès Meiamon; c'est « moi, ton père; ma main est à toi, je vaux mieux pour toi que des « multitudes; je suis le seigneur de la victoire, aimant la vaillance. « J'ai trouvé un cœur inébranlable et je me réjouis; ma volonté

[1] Plus correctement Abou-Simbel.

[2] C'est-à-dire combattant sur des chars comme le témoignent les sculptures. C'est l'Ἱππότα Νέστωρ d'Homère.

« s'accomplira. — Pareil à Mont [1], à ma droite, je lancerai des « flèches; de ma gauche, je saisirai (les ennemis); je serai sur eux « tel que Baar [2] dans son heure. Les deux mille cinq cents chars, « quand je suis au milieu d'eux, sont brisés en morceaux devant « mes cavales. Pas un d'entre les ennemis ne trouve sa main pour « combattre; leur cœur faiblit dans leur sein et la terreur énerve « leurs bras. Ils ne savent plus lancer leurs traits et ne trouvent « plus de courage pour saisir leurs javelots. Je les précipite dans « les eaux, comme y tombe le crocodile. Ils se sont jetés sur leurs « faces, l'un sur l'autre, et je tue parmi eux. Je ne veux pas qu'un « seul puisse regarder en arrière, ni qu'un autre se retourne. Celui « qui tombe ne se relèvera plus [3]. »

Le bulletin officiel, au contraire, tout en indiquant cette pensée, nous fait comprendre que le roi avait avec lui une portion de ses troupes; et, en y regardant de près, on peut lire aussi dans le poëme que Ramsès avait avec lui sa Maison militaire, et à sa portée le corps dit légion d'Ammon. On ne peut nier, du reste, qu'il sut se dégager par une charge impétueuse et donner au gros de l'armée le temps d'accourir; elle ne tarda pas à compléter la victoire, et Ramsès put imposer la paix.

La confédération qui marchait dans cette grande journée aux ordres du roi des Khétas, représente une étendue géographique fort considérable, et nous donne de précieux renseignements sur l'ethnographie de ce temps-là (xve siècle ?). On y compte les peuples de Mésopotamie, les Syriens d'Alep, les Phéniciens d'Aradus, les Lyciens, les Mysiens, et, selon toute vraisemblance, les Dardaniens et le peuple d'Ilion. C'est apparemment cette étendue qui a persuadé aux Egyptiens des temps postérieurs et aux Grecs *instruits* par eux que Sésostris avait réellement subjugué toutes ces régions et avec elles l'Asie presque entière. Nous ne connaissons pas année par année tous les événements militaires ou politiques du long règne de Ramsès II, mais certains faits bien connus de son histoire extérieure nous permettent de mesurer la valeur des récits helléniques sur ses conquêtes. Il est vrai, outre l'habitude qu'avaient les hiérogrammates égyptiens d'assimiler à des conquêtes véritables tous les succès de leurs souverains, la difficulté d'identifier les noms de leur géographie aux déno-

[1] Dieu des combats.
[2] Surnom de Set.
[3] Traduction de M. de Rougé.

minations européennes a parfois induit en erreur les savants modernes, aussi bien que les Grecs. Champollion-Figeac[1] incline fort, à l'exemple de son frère, à confondre les Khétas avec les Scythes, et, par suite, il conduit Ramsès jusqu'aux plateaux de la Bactriane, où Diodore plaçait ce fabuleux Osymandias, dont Letronne a spirituellement anéanti la légende [2]. Mais, on le sait pertinemment aujourd'hui, les Khétas sont les Hitti des inscriptions cunéiformes; ils appartenaient à la même race, sinon à la même tribu que les Khittiru de l'Écriture; le nom de l'Oronte et celui de Kadesch, tous deux inscrits dans le poëme de Pentaour, ne permettent d'ailleurs aucune incertitude sur le théâtre de la guerre. C'est bien dans la Syrie que s'accomplirent les premiers exploits de Ramsès II contre les peuples de l'Asie, et cette campagne n'amena pas même la conquête proprement dite de cette région occidentale. D'une part, en effet, Ramsès, comme on le voit par le détail du récit, avait déjà hérité de son père différentes positions militaires sur la frontière du Liban [3], puisque le roi se plaint des gouverneurs qui avaient

[1] *L'Égypte ancienne*, p. 154, 169.

[2] T. IX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série : « Les quatre plus grands temples ou palais de Thèbes... tiendraient sur le plan développé de l'Osymandieum (de Diodore)..... Les prêtres de l'Egypte, qui tenaient beaucoup à ce qu'on crût que l'Egypte, dans les temps les plus reculés, était arrivée à un degré de richesse et de puissance d'où elle n'avait fait que déchoir, reportèrent sur un roi plus ancien de huit ou dix siècles, qu'ils nommaient Osymandias, tout ce qui se racontait de Sésostris, en enchérissant encore sur les exploits de ce grand conquérant. Mais quoi! lorsque tant de rois avaient élevé de si beaux édifices, eût-il été probable que ce fameux Osymandias n'eût laissé aucun monument de sa puissance extraordinaire? Il fallait nécessairement, sous peine de trouver trop d'incrédules, lui attribuer quelque somptueux édifice, autant au-dessus de tous ceux qu'on voyait à Thèbes qu'Osymandias lui-même était au-dessus des autres rois. Le fanatisme insensé de Cambyse fournissait une explication toute simple de la disparition d'un édifice dont on aurait été fort embarrassé de montrer autre chose que la place. » — Le Sésostris de Diodore, dit plus loin M. Letronne, va beaucoup plus loin que le Sésostris d'Hérodote; les prêtres égyptiens « prirent à tâche de le faire pénétrer au delà des bornes qu'Alexandre n'avait pu franchir. » Sous Osymandias, la Bactriane est comprise dans l'empire. « Pourquoi le nom de Bactriane plutôt que celui de tout autre pays? Ne serait-ce pas parce que la Bactriane, de tous les pays soumis à Alexandre, était le plus reculé de ceux qui restaient encore sous la domination grecque? »

[3] Ni ce fait, ni les campagnes et les conquêtes de la vingtième dynastie n'obligent l'historien à reculer toute cette période au delà de l'établissement des Hébreux dans la terre promise. Non-seulement, en effet, le pays des Philistins, immédiatement limitrophe de l'Égypte et occupant une notable portion de la côte, resta indépendant lors de la conquête israélite, mais les tribus

négligé dans ce pays les devoirs de surveillance attachés à leur charge; mais la paix accordée aux vaincus fut loin de représenter une soumission complète et définitive. La guerre se renouvela, et même avec acharnement, contre les Khétas; enfin, l'an 21 de son règne, Ramsès conclut avec leur roi un traité dont les conditions mettent les hautes parties contractantes sur un pied d'égalité presque rigoureuse, même dans les termes choisis selon toutes les convenances diplomatiques. Ce traité, nous pouvons l'apprécier par nous-mêmes, car nous en possédons le texte dans la langue originale ; il a été traduit par M. Brugsch, en allemand dans ses *Reiseberichte* (p. 117-120), et en français dans son *Histoire d'Egypte* (p. 146-8); M. de Rougé en a donné l'interprétation philologique et historique dans son cours de 1867. Quant aux habitants de la Mésopotamie (Naharina), vaincus avec la grande confédération, ils purent être considérés momentanément comme soumis; mais rien absolument dans les textes originaux n'induit à penser que Ramsès II ait un seul instant porté ses armes dans la vallée du Tigre. Les Lyciens, les Mysiens figurent parmi les vaincus; mais il n'existe aucune trace d'une expédition de ce prince, je ne dis pas en Europe, mais dans une région quelconque de l'Asie Mineure, si ce n'est peut-être en Cappadoce où Hérodote a cru reconnaître une colonne égyptienne. « Un de ces monuments que la légende attribuait à Sésostris et qu'Hérodote dit avoir vu, écrit M. Fr. Lenormant [1], subsiste encore à Nymphi, près de Smyrne, et l'auteur du présent *Manuel* peut en parler *de visu*. Ce n'est, en aucune façon, une œuvre de l'art égyptien. »

Du moins l'Egypte fut tranquille, sauf une insurrection temporaire de captifs chaldéens, qui traitèrent avec le roi et fondèrent la Babylone d'Egypte [2]. Rien ne prouve même que les Egyptiens aient été alors habituellement accablés par des contributions ou des corvées exorbitantes, et que les temples innombrables fondés par Ramsès II n'aient pas été, comme on l'a dit [3], élevés par des prisonniers de guerre; cependant un

d'Ephraïm et de Manassé, qui s'étendaient du Jourdain à la mer, conservèrent sur leur territoire des districts chananéens. Les Pharaons pouvaient donc conduire leurs armées de Gaza au Liban et garder là des positions militaires, sans provoquer de conflit avec les Hébreux.

[1] *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, t. I, p. 407.

[2] Diod., I, 56.

[3] *Id.*, *ibid.*

texte manuscrit, cité par M. Fr. Lenormant, signale les souffrances des laboureurs [1]. Mais, presque aussitôt après la mort de ce prince, sous le règne de son fils Maïenphtah, la guerre étrangère recommença sur le territoire égyptien.

Cette campagne est retracée par une inscription, que M. de Rougé a traduite et commentée dans la *Revue archéologique* (1867). Trois peuples de Libye avaient pénétré dans la basse Egypte et menaçaient Héliopolis et Memphis; comme les Tahennou durant la jeunesse de Ramsès, ils avaient amené avec eux des Sardes, des Sicules et des Achéens, et, en outre, cette fois, des Tyrrhéniens (Tursce) et des Lyciens. L'Egypte fut cruellement pillée durant des mois entiers, avant qu'on eût pris des mesures efficaces de défense. Cependant la victoire des troupes royales fut complète et meurtrière; l'invasion fut définitivement arrêtée, mais il n'est nullement certain qu'elle n'ait pas eu pour l'Egypte des conséquences indirectes plus funestes encore.

« Les Rebu (Libyens) sont ramenés captifs, disent au roi, « dans ce texte, les grands de l'Egypte; tu les as dispersés « comme des sauterelles sur tous les chemins. » Un autre peuple africain, les Maschouasch, qui souffrit de grandes pertes dans cette guerre, figure dès lors parmi les troupes auxiliaires des Pharaons, et nous les trouvons, six siècles après, en possession d'établissements considérables dans l'Egypte inférieure [2]. Il y a donc tout lieu de penser que des colonies militaires furent alors formées de ces captifs, comme les empereurs romains formèrent, au IVe siècle, des établissements militaires et agricoles de barbares germains sur le territoire gaulois; et alors aussi, comme au temps d'Honorius, cette dangereuse politique put faciliter le succès de l'invasion étrangère, c'est-à-dire de la seconde invasion des pasteurs, celle que Manéthon raconte dans un long fragment interprété de la

[1] « Ne t'es-tu jamais représenté ce qu'est l'existence du paysan qui cultive la terre? Avant même qu'il n'ait moissonné, les insectes détruisent une portion de sa récolte..... S'il néglige de rentrer assez vite ce qu'il a moissonné, les voleurs viennent le lui enlever..... Le collecteur des finances arrive au débarcadère du district; il a avec lui des agents armés de bâtons... Tous disent : « Donne-nous de ton blé... » Puis le malheureux est saisi, lié et envoyé de force travailler aux corvées des canaux. » Voir *supra*, §. 4. Lenormant, *Manuel*, t. I, p. 425.

[2] M. de Rougé, p. 6, 8, 11-12, 16-18 du tirage à part, *la Stèle de Pianchi*.

façon la plus étrange, mais heureusement conservé par l'historien Josèphe [1].

L'ennemi pénétra jusque dans la Thébaïde : le roi, découragé, s'était retiré en Ethiopie, d'où il ne revint jamais ; ce fut son fils Séti II qui, au bout d'un certain nombre d'années, reconquit le royaume sur les étrangers et sur une dynastie qui s'était formée dans l'Egypte moyenne : celle-ci encore avait essayé de se consolider par un mariage avec une fille de Maïenphtah [2]. Séti II fut le dernier roi de la dix-neuvième dynastie.

Cette nouvelle restauration fut, comme la première, suivie d'une réaction énergique et triomphante contre l'Asie ; les conquêtes de Ramsès III Hik-pen (ou Hik-an) égalèrent au moins celles de Thoutmès, et ne furent pas moins durables. C'est ce prince que Champollion appelait Ramsès Meiamoun, ce qui est réellement la désignation de Ramsès II, mais le mot Meiamoun (chéri d'Ammon) est lié dans le même cartouche au *nom* de Ramsès III, bien que Hik-an fût son *prénom* officiel. Il est fort possible que ce fait ait produit, chez les Egyptiens des temps postérieurs, une confusion favorable à la gloire militaire de Ramsès II. Ce qui induit encore à le penser, c'est que la légende gréco-égyptienne de Sésostris représente celui-ci comme étant le premier pharaon qui ait armé une flotte ; or, sauf l'expédition faite dans la mer Rouge durant la régence de Hatasou, le règne de Ramsès III est le seul dont les monuments signalent une guerre maritime dirigée contre les Thekkaro et les Schartanas, c'est-à-dire contre les Sardes et un autre peuple de la Méditerranée. Les campagnes de Ramsès III sont représentées dans des séries de bas-reliefs que décrit en détail la lettre dix-huitième de Champollion. Les Robou ou Libyens à l'ouest, les Khétas de Syrie au nord-est, sont toujours les principaux adversaires de l'Egypte, et l'on voit encore figurer parmi les vaincus de Maschouasch d'Afrique (Maxyes d'Hérode), les Touirschas (*Tyrrhéniens, Tusci?*), les Schakalaschas (*Sicules*), avec d'autres peuples encore, au nombre desquels sont les Pulosatou (*Philistins*). Mais cette fois la

[1] Contre Apion, I, 26.

[2] Voyez dans l'étude de M. de Rougé sur une stèle de la Bibliothèque impériale, p. 185-8, un passage curieux sur ce règne d'une branche collatérale.

puissance des Khétas fut réellement abattue ; d'ailleurs, nous sommes arrivés à la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire au temps où, comme nous le verrons dans un autre article, commence à grandir la puissance de Ninive. Néanmoins celle-ci, bien qu'elle ait pu contribuer à la chute des dominateurs de l'Orient, ne se trouva pas de longtemps encore en mesure de disputer aux rois d'Egypte la domination de l'Asie antérieure. Longtemps après Hik-an, sous l'un des Ramsès de la vingtième dynastie que l'on a cru devoir nommer Ramsès XII (car l'ordre de succession n'est pas bien certain), nous voyons encore les princes héréditaires de la Mésopotamie offrir au Pharaon les tributs de leurs Etats, et on ne saurait dire ici qu'il s'agit ou de simples présents ou des tributs du commerce, puisque Ramsès est venu en personne pour les recevoir : ces faits sont exposés dans la stèle de la bibliothèque impériale interprétée par M. de Rougé [1]. C'est aussi dans cette dissertation [2] que l'on trouvera les rares indications que l'on possède sur la série des premiers successeurs de Ramsès III, tous portant le nom de Ramsès. C'est au règne du conquérant lui-même qu'appartient un manuscrit presque unique dans son espèce, le papyrus judiciaire de Turin, publié, traduit et commenté par M. Devéria. Ce papyrus contient le récit d'un procès politique : la poursuite et le châtiment d'une conspiration de palais, châtiment qui ne s'adressa pas seulement aux conspirateurs et aux non-révélateurs, mais à trois des juges de l'affaire, accusés apparemment de mollesse dans la répression ou de complicité, car le texte est vague et obscur à cet égard [3]. Avec deux papyrus Lec et un papyrus Rollin, tous relatifs à la même affaire (sauf peut-être le papyrus Lec n° 2), et le papyrus Abbot concernant une violation de sépulture, ce document est le seul qui nous fasse connaître, par des pièces originales, les institutions judiciaires de l'ancienne Egypte ; nous n'en avons aucun concernant la procédure civile, que les papyrus gréco-égyptiens nous font connaître avec tant de détails pour les temps ptolémaïques. Ajoutons, pour prévenir toute confusion, que, dans son article de la *Gazette des Beaux-Arts* sur l'antiquité à l'Exposition univer-

[1] Voyez p. 175-6. Cf. p. 35-41 et 181.
[2] *Ibid.*, p. 190-2.
[3] Devéria, *Pap. judic. de Turin*, p. 33-5, 116.

selle, M. Fr. Lenormant avait attribué ce papyrus de Turin au règne de Ramsès II, mais qu'il a corrigé cette erreur dans son *Manuel* [1].

La vingtième dynastie devait succomber à son tour de la façon la moins attendue. Son pouvoir fut graduellement absorbé par le pouvoir croissant des grands-prêtres d'Ammon à Thèbes, que l'on voit, dans la suite des monuments, se transmettre par voie héréditaire une dignité de plus en plus semblable à l'autorité monarchique, comme le constatent les titres successivement adoptés par ces personnages [2]. C'est encore là un grand fait historique que rien absolument n'avait pu faire soupçonner, tant que la connaissance des hiéroglyphes nous était fermée. Le martelage des titres royaux de cette famille montre d'ailleurs que la vingt-unième dynastie (Tanite) ne fut pas seulement locale, mais qu'elle rétablit l'autorité monarchique même sur la haute Egypte et jusque sur la capitale des grands-prêtres du dieu thébain [3].

J'ai dit, avec M. de Rougé, la vingt-unième dynastie et non la vingt-deuxième, celle des rois Bubastites, bien qu'elle ait incontestablement régné aussi sur la Thébaïde. En effet, l'illustre égyptologue pense que le nom porté par le premier ancêtre connu de cette lignée sacerdotale, indique une origine bubastite, et que le sacerdoce d'Ammon, conservé chez les princes de la vingt-deuxième dynastie, indique une parenté avec la branche des prêtres-rois ; la famille des rois Bubastites ne négligea pas, du reste, la précaution ordinaire des dynasties nouvelles : Osorkhon Ier eut soin d'épouser une princesse héréditaire. Mais ce qui a pour l'histoire un intérêt tout spécial, c'est que les noms propres de la vingt-deuxième dynastie sont bien plutôt asiatiques qu'égyptiens. Il est assez difficile de nier qu'elle appartienne à une colonie établie dans la basse Egypte, à laquelle des événements aujourd'hui inconnus permirent de disposer du pouvoir. C'est un de ces princes qui, dans la première moitié du xe siècle, fut le ministre de la vengeance divine pour l'humi-

[1] T. I, p. 442.
[2] *Ibid.*, p. 184, 193-204. Cependant M. de Rougé pense que, sans interrompre la série des grands prêtres, un des derniers Ramessides ou le chef de la dynastie tanite comprima temporairement leur puissance politique, Pianch, le cinquième personnage connu de cette série, n'ayant qu'un titre sacerdotal.
[3] *Ibid.*, p. 202-3.

liation de Roboam [1]. On sait que ce trait d'histoire a été retracé par les Egyptiens sur les murailles de Karnak, à Thèbes, avec l'énumération des places de Judée, soumises durant cette invasion, et parmi elles Jérusalem, sous la désignation de *Joudah*, malk (ville) royale de Juda, ou plus littéralement royaume de Juda, chacun de ces noms étant inscrit sur le cartouche crénelé d'un personnage humain qui personnifie la ville ou le district, suivant l'usage des Egyptiens pour les monuments de ce genre [2].

Nous savions, il y a quelques années, fort peu de choses sur l'état de l'Egypte pendant les deux siècles suivants, et, aujourd'hui encore, nous connaissons peu de détails sur les derniers règnes de la vingt-deuxième dynastie; mais la stèle découverte à Barkal, dans la haute Nubie, par M. Mariette, analysée par M. de Rougé dans la *Revue archéologique*, et expliquée cette année même à son cours, jette un jour tout à fait inattendu sur la situation de toute la vallée du Nil dans le temps qui précéda l'invasion éthiopienne mentionnée dans Hérodote. Nous voyons, en effet, dans le texte de cette stèle, le récit détaillé d'une guerre faite par un roi éthiopien, Pianchi-Meriamoun, déjà maître incontesté de la Thébaïde, contre différentes dynasties de l'Egypte inférieure, assujetties elles-mêmes au roi de Saïs Tafnecht, qui s'efforçait, avec leur aide, d'achever la conquête de l'Egypte moyenne, où Pianchi arrive comme un protecteur et un libérateur. Mais ce qui doit nous intéresser surtout, c'est que, malgré sa royauté étrangère, Pianchi, dont le nom et le prénom sont d'ailleurs purement égyptiens, se montre observateur zélé de la religion égyptienne, assujetti même à la prescription exclusivement sacerdotale de l'abstinence du poisson [3]. Attaché surtout au culte des dieux thébains, bien qu'il accomplisse à Memphis les rites religieux

[1] Il porte dans ses cartouches le nom de *Scheschok* : c'est ce nom que, par la suppression de la nasale souvent arbitraire dans les langues de l'Orient, par la confusion dialectique du schin et du sin, enfin par suite du vague des voyelles égyptiennes, le texte massorétique de la Bible a orthographié *Sesac*.

[2] Voir sur cette série de noms géographiques le second volume des inscriptions géographiques de Brugsh et le 13e de la *Zeitschrift der morgenländischen Gesellschaft*.

[3] M. de Rougé, *Inscription historique du roi Pianchi-Meriamoun*, p. 4 6, 7 du tirage à part.

compliqués de l'intronisation royale [1], il semble un héritier direct des prêtres-rois dont nous parlions tout à l'heure, et dont la lignée, nous l'avons vu, présentait déjà le nom de Pianch. Circonstance remarquable encore, le nom asiatique de Nimrod, connu pour avoir figuré dans la famille des rois de la vingt-deuxième dynastie, est alors celui du roi d'Hermopolis, mais roi du chef de sa femme, puisqu'elle le précède sur la stèle et porte le titre de fille royale ; il pouvait donc fort bien être Bubastite de naissance, comme le fait soupçonner son nom. Ce Nimrod est également classé parmi les purs qui s'abstiennent de poisson [2], et un rapprochement de cette nature avec Pianchi rappelle celui que M. de Rougé croyait remarquer déjà entre les rois Bubastites et les prêtres rivaux de la dernière dynastie thébaine; selon toute apparence, une alliance matrimoniale avec la vingt-deuxième dynastie explique la royauté tout égyptienne de Pianchi dans la ville d'Ammon. La stèle donne le titre de roi à Nimrod, qui conserva ses États en faisant hommage au vainqueur (Tafnecht lui-même fut admis à prêter serment); elle le donne aussi à Osorkon, souverain de Bubaste, et à deux autres ; mais au reste des princes locaux qui viennent faire leur soumission le document officiel ne reconnaît que des titres inférieurs : six d'entre eux sont désignés comme chefs de Maschouasch, c'est-à-dire de ce peuple libyen qui avait formé depuis longtemps dans la basse Egypte des colonies militaires. Le nom de Tafnecht a permis à M. de Rougé d'assigner à ces événements une date approximative [3], ce nom, très-légèrement altéré, étant celui que Diodore donne au père de Bocchoris, le roi que renversa l'invasion éthiopienne de Sabacon dans la seconde moitié du VIIIe siècle. Les troubles de l'Egypte, comme l'invasion assyrienne qui les suivra d'assez près, expliquent d'ailleurs des passages d'Isaïe restés jusqu'ici sans relation aucune avec les faits connus de l'histoire d'Egypte [4].

A partir de ce moment, les relations de l'Egypte avec les nations de l'Asie (et bientôt de l'Europe) redeviennent fréquentes, et elles ne cesseront plus désormais. La dynastie éthiopienne (vingt-cinquième) va se trouver plus d'une fois

[1] M. de Rougé, *ibid.*, p. 9-11, 15, 24.
[2] *Ibid.*, p. 15-18.
[3] *Ibid.*, p. 22-3.
[4] *Ibid.*, p. 31-4.

mêlée aux guerres des Assyriens contre Israël et contre Juda, et les documents cunéiformes nous font connaître des invasions plusieurs fois heureuses des armées ninivites en Egypte même. Nous y reviendrons dans l'article consacré aux découvertes qui ont renouvelé l'histoire de l'Asie antérieure ; mais, dès à présent, il y a lieu de signaler le rôle des petits princes de la basse Egypte, passant, selon les événements de la guerre ou la politique du moment, du parti ninivite au parti éthiopien ; mais plus généralement favorable au dominateur asiatique plus éloigné que le roi de Napata et de Thèbes, et, par suite, moins incommode à leur autonomie. Parmi eux figure en première ligne la dynastie saïte, héritière plus ou moins prochaine de Tafnècht et de Bocchoris, et dont le texte de Manéthon, rapproché de celui d'Hérodote, nous faisait déjà connaître l'existence parallèle à celle des rois éthiopiens du reste de l'Egypte ; elle finit, sous Psammétik Ier, par se mettre en possession de l'Egypte entière. Des aventuriers grecs ayant pris une part considérable à cet événement qui mit fin pour toujours aux souverainetés partielles, les relations entre l'Egypte et la Grèce devinrent fort étroites, et, à partir de ce moment, les erreurs énormes concernant l'histoire et la chronologie du premier de ces pays ne sont plus possibles chez les écrivains du second. Les progrès que la connaissance des hiéroglyphes a permis de faire dans la connaissance des temps où régna la vingt-sixième dynastie appartiennent moins à l'histoire politique qu'à celle de l'art.

Ces progrès sont d'ailleurs médiocres pour tout ce qui concerne l'histoire de la domination persane en Egypte et celles des luttes de l'Egypte contre les successeurs de Cambyse ; seule, la biographie de ce conquérant a dû être en grande partie refaite d'après les documents originaux. On sait maintenant, par les textes inscrits sur la statuette naophore du Vatican, textes interprétés par M. de Rougé il y a déjà une vingtaine d'années, que le règne de Cambyse en Egypte avait débuté par des ménagements extrêmes envers la race et la religion des vaincus, sa folie furieuse ne datant que de sa funeste expédition d'Ethiopie ; on sait aussi que l'Apis frappé par lui ne mourut pas de sa blessure. Mais, en général, les documents hiéroglyphiques du VIe, du Ve et du IVe siècle sont rares. Ceux des Ptolémées, au contraire, sont fort nombreux,

et, s'ils ajoutent peu de chose quant à l'ensemble des renseignements si abondants que fournissent sur cette période les historiens, les inscriptions grecques et les papyrus grecs, ils nous permettent de pénétrer plus à fond dans les idées et les mœurs des indigènes, dans les relations de la dynastie macédonienne avec eux. On y reconnaît à quel point, dans ce pays, la tradition demeurait fidèle aux plus anciens souvenirs, combien on s'attachait obstinément à copier les formules des siècles pharaoniques. Mais ce sont surtout la mythologie et la topographie qui doivent aux murailles sculptées du grand temple d'Edfou d'inestimables trésors.

VI

LES ARTS ET LES SCIENCES.

Tout le monde sait combien les efforts de l'architecture chez les anciens Egyptiens ont excité d'admiration et de stupeur, quelles masses prodigieuses de pierres ont remuées quelques souverains pour les entasser sur leurs sépulcres ; mais on sait beaucoup moins quelle perfection, quelle délicatesse les arts du dessin atteignirent, dès cette époque, dans la même contrée. Champollion ne s'en faisait pas une idée ; l'exploration de l'Egypte moyenne, à peine entamée de son temps, a seule pu nous la faire connaître : on en doit surtout la révélation à l'expédition de M. Lepsius. M. Brugsch, à son tour, dans ses *Reiseberichte* et dans son *Gräberwelt*, a insisté sur ces monuments. On ignore aussi trop souvent que l'art égyptien doit avoir son histoire, et qu'il est très-loin de présenter une série de types invariables. Examinons rapidement les résultats positifs acquis sur cette matière à la science archéologique.

Le mode de construction des pyramides, forme habituelle des tombes royales de la quatrième à la sixième dynastie, nous a été dévoilé par la pyramide de Meidoun, qui, ruinée en partie ou demeurée incomplète, et entourée jusqu'à moitié de sa hauteur de matériaux ou de décombres, nous laisse voir de nos yeux le procédé de l'architecte. Là où elle est dégagée, on

reconnaît qu'elle forme une masse carrée, à vives arêtes, chaque face ayant 74° d'inclinaison à l'horizon. Beaucoup plus haut que le niveau des décombres, on voit une plate-forme d'où s'élance, sous le même angle, une pyramide plus svelte et de médiocre hauteur; enfin, au milieu de la plate-forme qui termine celle-ci, on aperçoit les restes d'une troisième construction. Les murs aujourd'hui visibles de la masse principale sont généralement polis, mais l'aspect en est varié par des bandes qui ne le sont pas. Or, les décombres qui entourent la partie inférieure, contiennent aussi des pierres polies, taillées sous le même angle, et qui, sûrement, formaient ou étaient destinées à former une pyramide enveloppante [1]. M. Lepsius en conclut [2] que la construction de chaque pyramide commençait par un noyau de dimension médiocre, qu'on la revêtait ensuite d'un manteau de pierres très-épais, et qu'on s'élevait ainsi d'étage en étage. Ceci explique, dit-il, la grande différence de dimension qui existe entre des pyramides voisines, chaque roi commençant la sienne à son avénement. Elle formait ainsi, dès les premières années, un monument funéraire complet, et, si le règne se prolongeait, on ne cessait d'accroître la pyramide en la revêtant de couches de pierre, en sorte qu'on pourrait, suivant la comparaison du docte écrivain, mesurer la longueur d'un règne à la grandeur de sa pyramide, comme l'âge d'un arbre à ses couches concentriques d'écorce [3]. La masse des grandes pyramides est atténuée par plusieurs chambres et couloirs ; ces appartements ont, du moins en partie, un dallage et un revêtement de granit, comme la pyramide de Menkeraou à l'extérieur; le corps de ces monuments est en calcaire du pays, amené des carrières de la chaîne arabique située de l'autre côté du Nil par une chaussée artificielle dont parle Hérodote et dont M. Brugsch a reconnu les restes. Dès cette époque, « l'architecture, dit M. de Rougé [4], montre déjà une perfection inconcevable quant à la taille et à la pose des blocs de grande dimension ; les blocs de la grande pyramide restent un modèle d'appareillage qui n'a pas été surpassé. » Notons que les monuments figurés, qui

[1] Lepsius, *Briefe aus Ægypten*, p. 41.
[2] *Ibid.*, p. 42. M. Brugsch (*Hist. d'Egypte*, p. 34) énonce la même opinion.
[3] *Id.*, *ibid.*
[4] *Notice des monum. égypt. du Louvre*, p. 24.

nous font connaître avec tant de détails l'industrie égyptienne, constatent une absence totale de grandes machines, sauf le plan incliné et les rouleaux.

A la même période appartiennent les sépultures privées de la nécropole de Saqqarah, décrite par M. Mariette dans la *Revue archéologique*, au commencement de 1869. « Les tombes de l'ancien empire que l'on trouve à Saqqarah, dit-il, appartiennent à deux types. Le premier est le type vulgaire. Les corps sont à l'état de squelette..... Quelquefois on y trouve les quatre murs d'une tombe rectangulaire. Ces murs sont grossièrement bâtis en briques jaunes, faites avec du sable mélangé de limon et de cailloux; un crépissage de terre noire et de paille hachée les enjolive à l'intérieur. Le plafond est aussi fait de briques et en voûte, le plus souvent ogivale. »

« Les tombes plus soignées, plus riches, appartiennent au type du mastaba. Le mastaba est une construction massive et lourde, dont le plan est un rectangle, et dont les quatre faces sont quatre murs à peu près nus, symétriquement inclinés vers un centre commun..... Chaque assise est en retraite sur l'autre. » Les dimensions de ces édifices funèbres sont d'ailleurs extrêmement variées: il y en a qui ont plus de cinquante mètres de long; il y en a qui en ont à peine quatre. A Saqqarah, ils sont les uns en pierre calcaire, les autres en briques. L'entrée est le plus souvent à l'est ; presque toujours cette face a deux niches, quelquefois une porte décorée d'une petite façade ; dans ce cas, il y a une chambre sépulcrale avec une table à offrandes, et, près d'elle, un réduit latéral muré, contenant des statues du défunt ou d'autres personnages. Mais là n'était pas la momie, ou plutôt le cadavre, car rien ne prouve que l'art des embaumements fût alors connu. Le corps était placé dans une autre chambre où l'on ne pouvait pénétrer que par un puits s'ouvrant sur la plate-forme du monument, laquelle n'avait pas d'escalier ; le but manifeste de cette disposition était de soustraire le défunt à toute violation de sépulture. La chambre funèbre, située au-dessous de la chambre extérieure, mais toujours dépourvue de décoration, communiquait avec le puits par un couloir. Un quart à peine des sépultures de Saqqarah ont des inscriptions ; quatre seulement de celles-ci, sur cent quarante-deux, sont antérieures à la quatrième dynastie. Ces monuments ne sont encore que des

ébauches ; mais dès qu'apparaît la famille de Khoufou, on voit une brusque impulsion imprimée à l'art par une cause totalement ignorée de nous. Pendant la seconde moitié de cette dynastie, un nouveau progrès se manifeste ; la cinquième est, dit M. Mariette, « l'époque fleurie de l'ancien empire. » Dans tous ces monuments, la ligne droite domine à peu près exclusivement [1], bien que l'on ait signalé quelques voûtes en brique [2]. Hors les bandes en retrait et en relief des portes et les poutres en pierre des chambres funèbres, il n'y a d'autre motif de décoration *architecturale* que des fleurs de lotus affrontées ou plutôt adossées ; mais, dans le même temps, les sépultures présentent, avec une richesse et une perfection singulières, des images de la vie réelle.

Les tombeaux des grands personnages Imeri et Ptah-Biunofer, son fils aîné, suffisent par leur rapprochement, dit M. Brugsch [3], à nous en donner une idée complète. La forme générale en rappelle les tombeaux de Saqqarah. Dans la salle principale de ceux-là, comme de toutes les sépultures opulentes de cette époque, on voit trois sortes de représentations et d'inscriptions : 1° la liste des offrandes à déposer sur la table funéraire et des jours où elles devaient être déposées ; 2° la représentation des personnages qui les rapportent et qui sont la personnification des domaines ; 3° des tableaux, soit en relief, soit en couleur, qui représentent dans ses moindres détails la vie rurale et domestique des Égyptiens d'alors [4]. Les représentations de la vie publique dans les tombeaux sont extrêmement rares à cette époque, et même, au premier aspect, il semble qu'on n'en trouve guère dont l'objet soit religieux ; seulement on finit par s'apercevoir que le défunt figure dans les scènes d'offrande, qui, par conséquent, appartiennent à la fois à la vie présente et à la vie future. Mais, pour les scènes rurales, elles ont autant de naturel que de variété, et témoignent d'une singulière perfection de procédés. On en prendra aisément une idée par l'examen des

[1] M. de Rougé, *Notice, ibid.*
[2] Lepsius, *Briefe aus Ægypten*, p. 53.
[3] *Reiseberichte*, p. 36-7.
[4] *Ibid.*, p. 41. Cf. *Die ægypt. Gräberwelt*, p. 17 ; Mariette, *Rev. archéol.*, févr. 1869 ; M. de Rougé, *Mém. sur les monuments des premières dynasties*, p. 35, 40, 43, 57.

Denkmäler de Lepsius, et spécialement par les figures qui décorent le tombeau de Ti, l'un des plus grands personnages de la cinquième dynastie, décrit dans le *Gräberwelt* de M. Brugsch.

Disons d'abord un mot des procédés d'exécution. « Un tombeau *inachevé*, du temps de la quatrième dynastie, que M. Lepsius a fait transporter au musée de Berlin, dit M. Fr. Lenormant [1], nous initie aux secrets les plus intimes de la manière de procéder des artistes égyptiens de ces âges si antiques..... Sur la paroi que l'on voulait décorer, on commençait par tracer légèrement au crayon des lignes régulières, se coupant à angle droit, et formant des carrés d'égale dimension. Dans ces carrés, l'artiste qui dirigeait le travail marquait les points où devaient passer les traits principaux des figures. Un de ses aides ou de ses élèves traçait alors la composition au crayon rouge, et, après ce premier travail, une main plus sûre et plus habile rectifiait le trait et l'arrêtait définitivement au pinceau. C'est alors seulement que commençait l'œuvre des sculpteurs qui entaillaient la pierre, en suivant les contours du dessin tracé sur la muraille, et modelaient en relief dans le creux les figures indiquées d'abord au simple trait. »

Une salle, à large ouverture, soutenue par une douzaine de piliers, donne entrée dans le tombeau de Ti. Des sculptures fines en haut-relief en couvrent les parois, et parmi elles on distingue aisément à leur taille supérieure les images de Ti lui-même et de son épouse [2]. C'est une règle générale, dans ces représentations, de donner au maître une taille gigantesque par rapport à celle de ses serviteurs. Le reste des figures de cette salle nous fait connaître les quadrupèdes domestiques de l'Egypte. On y reconnaît diverses variétés des races bovine et caprine ; mais les chevaux, les chameaux et les moutons ne s'y trouvent nulle part [3] : les deux premières de ces espèces d'animaux étaient alors inconnues dans cette contrée. L'étude des nombreux monuments de cette période confirme pleinement cette assertion; mais, quant aux moutons, je crois les reconnaître sur un tombeau de la quatrième dynastie [4]. Ailleurs

[1] *L'Antiquité à l'Exposit. univers.*, p. 7-8.
[2] Brugsch, *Gräberwelt*, p. 12-13.
[3] *Ibid.*, p. 13-14.
[4] *Denkmäler*, IIe partie, pl. 9.

on voit représentés des chiens et des singes [1]. On voit aussi assez souvent des scènes de boucherie ou d'immolation; mais il faut remarquer ici que, devançant le goût délicat des Grecs. les artistes égyptiens évitent scrupuleusement tout détail dégoûtant, fût-ce aux dépens de la variété des détails : ou l'animal est encore entier sous le couteau du victimaire, ou l'on n'aperçoit que la cuisse servant d'offrande. Quant à la basse-cour, outre les oies, les canards et les pigeons, on y trouve des échassiers; mais la poule y est inconnue. Les scènes naïves ne manquent pas; nous assistons au repas d'une oie qui ouvre gravement le bec pour recevoir le grain ou la pâtée; le canard se tient près d'elle et le pigeon accourt [2]. Ailleurs on voit traire des vaches; dans le tombeau de Ti, le veau mécontent s'efforce de lécher le lait qu'on lui dérobe ainsi; mais les domestiques ont eu soin de l'attacher à un arbrisseau et de lier les pieds de devant de la mère [3]. Partout, en examinant les planches de Lepsius, on est frappé de la perfection acquise par le dessin, dès cette époque, dans la forme et le mouvement des animaux.

Un étroit passage, placé à l'angle sud-ouest de la salle que nous venons de décrire, conduit à la salle des offrandes funèbres. Dans ce corridor, on voit représentés de grands navires *voguant à pleines voiles*, d'autres poussés par de longues files de rameurs et portant le corps du défunt avec le mobilier funéraire [4]. Ces représentations de barques ne sont pas rares dans les tombes de l'ancien empire : on conçoit aisément qu'un pays consistant en une vallée se soit adonné de très-bonne heure à l'industrie de la navigation fluviale ; notre gouvernail cependant y paraît alors inconnu : on dirige le bateau avec une espèce de pagaie. Dans la salle principale, plus élevée que la précédente et soutenue par quatre piliers, se trouvaient les statues du défunt et de sa femme, aujourd'hui au musée de Boulaq, dont ils font, dit M. Brugsch, un des plus beaux ornements [5]. Dès ces premiers siècles, en effet, la sculpture en plein relief avait acquis une perfection inconcevable, non-

[1] *Gräberwelt*, p. 7.
[2] *Ibid.*, p. 14.
[3] *Ibid.*, p. 18.
[4] *Ibid.*, p. 15.
[5] *Ibid.*, p. 16.

seulement dans le modelé de la personne entière, mais dans l'attitude et l'expression. Nous en avons vu des exemples, non-seulement dans le scribe du Louvre, mais à l'exposition de 1867, spécialement dans la statue de Khafra, l'auteur de la deuxième pyramide de Gizeh, dans celle de Ra-em-ké, dont « l'expression, dit M. Fr. Lenormant, ne dénote pas une âme énergique, mais une faculté de travail persistante, une intelligence développée, une compréhension vive, beaucoup de tact et une grande finesse. C'est bien la tête d'un administrateur de la classe moyenne qui a fait son chemin dès les bureaux [1]. » Ce que nous avons vu au paragraphe IV montre assez que cette dernière expression ne pèche pas trop par le défaut de couleur locale.

Le tombeau de Ti représente encore des scènes diverses de la vie rurale : chasse, pêche, épisodes de l'inondation annuelle où l'on distingue l'usage des canaux d'arrosement et le soin de recueillir le bétail surpris par les eaux [2], scènes de labourage et de moisson. Le hoyau et la charrue s'y reconnaissent aisément [3] ; la charrue est traînée par des bœufs comme dans plusieurs tombeaux de cette période, reproduits dans les *Denkmäler* de Lepsius, ce qui contredit l'assertion d'Hérodote que les terres arrosées par le Nil ne demandaient aucun labour, et qu'il suffisait d'y faire fouler le grain par les bestiaux ; mais Diodore [4] admet concurremment et à titre exceptionnel l'usage de charrues légères, comme celles de nos monuments. La moisson se fait avec la faucille ; les bœufs foulent le grain, comme cela se pratique aujourd'hui encore en Egypte. Il est ensuite râtelé, criblé ; l'aire est balayée par des femmes.

Disons enfin, en terminant cette description, qui nous fournit comme un tableau des arts de l'antique Égypte, industriels et libéraux, que l'exercice de métiers nombreux est figuré dans ces tombes. Le travail du bois s'y montre depuis l'abatage de l'arbre jusqu'à la confection des meubles ; la scie, le marteau de bois, le ciseau, le villebrequin, etc., paraissent aux mains des artisans ; on voit aussi figurés le statuaire

[1] Fr. Lenormant, *ubi supra*, p. 44.
[2] Brugsch, *Gräberwelt*, p. 18-21.
[3] Voy. tombeaux de Gizeh, *Denkmäler*, IIe partie, pl. 43, 51.
[4] Diod., I, 36.

en bois et en pierre, le peintre, le tourneur, le souffleur de verre, le tailleur, le cordonnier. L'art du potier semble avoir été l'un des plus avancés à cette époque.

Nous ignorons ce que furent les arts pendant la période obscure qui suivit la sixième dynastie; mais s'ils subirent une éclipse, comme ne le font que trop présumer la disette de monuments et le style de ceux qui appartiennent à la onzième dynastie, il y eut, sous la douzième, une éclatante renaissance. Nous avons parlé plus haut du labyrinthe, qui constitue un fait isolé dans l'histoire de l'art égyptien; mais c'est de ce temps que date le plus ancien obélisque connu. On croit que la pyramide de Daschour fut la sépulture d'Osortasen III, les traces de son prénom ayant été retrouvées dans l'espèce de portique accolé à ce monument; mais il s'en faut que les monuments de cette époque soient la simple reproduction de ceux des premières dynasties. Ce portique lui-même est une innovation expliquée peut-être par l'apothéose d'Osortasen; mais bien plus frappante encore est pour l'historien de l'art la décoration d'un tombeau de Beni-Hassan, où l'on trouve la première ébauche d'une colonnade de l'ordre plus tard appelé *dorique*. La décoration intérieure de ce monument offre cependant le même ordre de motifs que ceux de la cinquième dynastie, des offrandes funéraires et des détails de la vie domestique, agricole et industrielle; la mythologie est encore bannie de ces représentations, et l'on y assiste aux travaux du labourage, tant à la charrue qu'à la houe [1], à la moisson des grains [2], à la cueillette du lin et du lotus [3] et aussi à celle du raisin, — pour la première fois, ce me semble, bien que le vin fût connu en Égypte dès le temps des pyramides [4]; on retrouve ici encore l'épisode des bœufs surpris par l'inondation. Quant au mérite de l'art, on trouve des contrastes singuliers. Ce n'est pas en général, comme on pourrait le supposer, le contraste entre l'habileté matérielle du dessin ou du modelé et la raideur hiératique, la scrupuleuse imitation des types antiques d'un art imparfait. Bien au contraire, ni alors ni au temps des pyramides, les figures ne sont assujetties à une expression ni à des

[1] Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 127.
[2] *Ibid.*, pl. 51, 56, 127.
[3] Champollion, ap. Brugsch, *Hist. d'Egypte*, p. 60.
[4] Mariette, *Rev. arch.*, févr. 1869. Cf. *Denkmäler*, II, pl. 53.

poses conventionnelles et identiques; il faut, ici comme ailleurs, rabattre beaucoup de ce qu'ont dit les anciens touchant l'immobilité de l'Égypte. Il y a, dans les décorations sépulcrales de Beni-Hassan, une grande variété d'attitudes comme de sujets, un caractère frappant de noblesse et de grâce, et surtout, il est vrai, dans les représentations d'animaux, un extrême naturel de mouvements et de formes; cette variété existe même jusqu'à un certain point dans les scènes, hiératiques pourtant, d'offrandes funéraires. « Seuls en ce monde, dit M. Fr. Lenormant, les Égyptiens ont commencé par la réalité vivante pour finir par la convention hiératique [1]. » Dans le modelé des figures humaines, sous la douzième dynastie comme pour celles du temps des pyramides, la nature est fidèlement reproduite, les muscles bien accusés [2]. Mais, à côté de cela, on reconnaît une singulière naïveté de perspective : j'en citerai pour exemple un âne vu de profil, où l'artiste a voulu absolument que le spectateur pût apercevoir le bât tout entier. Les chevaux et les chameaux ne se trouvent pas plus représentés dans ces tombeaux que dans la plaine des pyramides; la navigation paraît la même qu'au temps des premières dynasties. La pêche, la chasse à l'arc et au filet se trouvent ici retracées; comme armes de guerre, on reconnaît la lance, la hache, le casse-tête. Le potier, le menuisier, le corroyeur, le tisserand, l'orfèvre, le verrier, le sculpteur, le peintre de tableaux et le peintre de statues sont reproduits dans les monuments de la douzième dynastie, ainsi que la harpe et la flûte, déjà fort anciennes dans ce pays. Quant à l'architecture des temples, nous n'en pouvons rien dire de bien précis : le style en est seulement indiqué par quelques bas-reliefs, car il ne subsiste de cette époque aucun édifice religieux proprement dit. « Ce style, dit M. de Rougé, était noble et simple au plus haut degré; la ligne droite et le jeu des divers plans faisaient tous les frais de décoration; un seul motif varie ces dispositions : il se composait de deux feuilles de lotus. »

Nous avons fait voir ici même [3] ce que fut l'art égyptien sous la domination des pasteurs, ou du moins durant la dernière période de cette domination. Mais, si les faits cités

[1] *L'Antiquité à l'Exposit. univers.*, p. 50.
[2] M. de Rougé, *Notice*, p. 24.
[3] Livraison de juillet 1869, t. VII, p. 212.

dans ce travail constatent qu'il y eut réellement alors un *art égyptien*, on doit ajouter qu'un immense travail de renaissance, monumentale aussi bien que politique, s'accomplit sous la dix-huitième dynastie. Les œuvres de la période qu'elle ouvre, comme l'époque qu'elles représentent, sont généralement mieux connues; il ne sera pas nécessaire d'y insister avec autant de détails. Disons ici, une fois pour toutes, que les monuments d'architecture et souvent ceux de la sculpture portant le nom du souverain régnant, les erreurs chronologiques de l'ancienne commission d'Égypte ne sont plus possibles depuis Champollion : on ne peut plus rapporter aux vieux siècles pharaoniques ou même à des temps imaginaires les œuvres des Ptolémées décorées d'hiéroglyphes.

Même avant son voyage en Égypte, Champollion avait été frappé de la perfection de détails qu'avait atteinte la sculpture égyptienne pendant la période des Thoutmès. Dès 1824[1], il signalait, au sujet de la collection Drovetti, la nécessité de renoncer à l'hypothèse de types conventionnels et invariables pendant toute la durée de l'art égyptien, et il faisait ressortir le mérite de têtes sculptées au temps de la dix-huitième dynastie, en ajoutant que « les bras, le torse et les jambes, regardés comme parties accessoires, étaient tout à fait négligés » (relativement du moins)[2]. Déjà même il distinguait les grandes périodes de l'histoire de l'art pendant le nouvel empire et reconnaissait le caractère tout à part de la sculpture ptolémaïque; il ignorait, comme on sait, les monuments les plus anciens. Un classement partiel, mais intelligent, des monuments de l'art égyptien a été donné par M. Leemans dans sa lettre à Salvolini, et surtout dans son catalogue raisonné du musée de Leyde. M. de Rougé, disposant de faits plus nombreux et d'un classement des cartouches déjà bien assuré dans ses détails, a rendu au travail du savant Hollandais un hommage éclatant, dans son rapport au directeur des musées nationaux sur les principales collections égyptiennes, publié dans le

[1] *Première lettre à M. de Blacas*, init.

[2] « La sculpture (du temps de Thoutmès Ier), dit aussi M. de Rougé, se distingue particulièrement dans l'imitation de la figure humaine ; l'étude de la nature est bien moins parfaite dans le modelé des membres, et les statues royales du musée de Turin, les plus belles que l'on connaisse, n'atteignent pas, sous ce rapport, certaines figures de l'époque primitive. » (*Notice*, p. 26.)

Moniteur de mars 1851 [1]. S'arrêtant à signaler la marche des progrès, des défaillances et de la décadence des arts en Égypte, il constate que « la sculpture atteignit sa perfection, quant à la représentation de la figure humaine, dès le règne de Thoutmès Ier, le troisième roi de la dix-huitième dynastie; mais il ne se borne pas à attribuer à la dix-neuvième une modification dans le caractère de l'art; il accuse nettement cette époque d'avoir ouvert une période de décadence qui dura jusqu'à la fin de la vingtième dynastie, et qui, après une réaction bien accentuée, comprenant surtout ce qu'on appelle la période saïte, se reproduit d'une façon désastreuse aux siècles gréco-romains. Il y reconnaît hautement aussi le mérite des œuvres de l'ancien empire, surtout de la douzième dynastie.

Incontestées dans leur ensemble, ces brèves appréciations ont besoin de quelques explications pour que la pensée de leur auteur soit bien comprise de ceux qui ne sont pas familiers avec ses opinions et avec les faits. Si la dix-neuvième dynastie a vu commencer une décadence, il faut bien se garder d'en placer la date à l'avénement de Séti Ier. Dans une de ses récentes leçons au Collége de France, le professeur opposait précisément la grandeur de l'art sous ce règne aux germes de décadence qui se manifestent bien avant la fin du long règne de Ramsès II. C'est à Séti Ier qu'appartient surtout cette magnifique salle hypostyle de Karnak (à Thèbes) dont Champollion écrivait : « L'imagination qui, en Europe, s'élance bien au-dessus de nos portiques, s'arrête et tombe impuissante au pied des cent quarante colonnes de Karnak... Je me garderai bien de rien décrire, car ou mes expressions ne vaudraient que la millième partie de ce qu'on doit dire en parlant de tels objets, ou bien, si j'en traçais une faible esquisse, même très-décolorée, je passerais pour un enthousiaste et peut-être même pour un fou [2]. » C'est là qu'est cette « Séthéïde sculptée et vivante » dont parle J.-J. Ampère,

[1] C'est là qu'il a employé le terme *géologie de l'histoire*, pour désigner la chronologie purement relative de l'ancien empire.

[2] Cité par M. J.-J. Ampère, dans sa lettre de Thèbes du 21 janvier 1847. « Imaginez, dit-il à son tour, une forêt de tours; représentez-vous 130 colonnes égales en grosseur à la colonne de la place Vendôme, dont les plus hautes ont 70 pieds de hauteur : c'est presque la hauteur de notre obélisque, et 11 pieds de diamètre, couvertes de bas-reliefs et d'hiéroglyphes; les chapiteaux ont 65 pieds de circonférence; la salle entière a 319 pieds de long, presque autant que Saint-Pierre et plus de 150 pieds de large. »

où « chaque compartiment est un chant distinct. Ici on voit Séthos, debout sur un char, percer de ses flèches ses ennemis qui tombent en foule dans mille attitudes désespérées. Le roi, le char, les coursiers, tout est gigantesque par rapport aux ennemis de l'Égypte. Le poitrail des chevaux lancés au galop domine la forteresse et couvre l'armée tout entière des vaincus. Plus loin le vaillant Pharaon est aux prises avec un chef ennemi qu'il tient à la gorge et va percer; son pied écrase un adversaire qu'il vient d'immoler... Ailleurs on voit Séthos traîner après lui les peuples soumis par ses armes... Puis les vaincus font acte de soumission; ils abattent les forêts de leur pays, comme pour l'ouvrir devant les pas du vainqueur. Le roi revient en triomphe dans ses États, où il reçoit les hommages de ses peuples. » Ces sculptures n'ont d'ailleurs été achevées qu'après la mort de Séti, et pour la plupart sous le règne de son fils Ramsès II [1].

Ce règne, je le répète, est singulièrement inégal, quant à la valeur artistique des monuments qu'il a produits. Après avoir parlé de la construction du temple d'Amada en Nubie, œuvre de Thoutmès III, d'Aménophis II et de Thoutmès IV, Champollion ajoutait, en rentrant en Égypte : « La sculpture du temple d'Amada, appartenant à la belle époque de l'art égyptien, est bien préférable à celle de Derri et même au tableau religieux d'Ibsamboul [2]. Un peu plus loin, il ajoute : le 21 (janvier 1829), nous étions à Ouadi-Esseboua (la vallée des lions), qui reçoit ce nom d'une avenue de sphinx placés sur le dromos de son temple, lequel est un hémi-spéos, c'est-à-dire un édifice à moitié construit en pierres de tailles et à moitié creusé dans le rocher; c'est sans contredit le plus mauvais travail de l'époque de Rhamsès le Grand. » Mais d'autre part, il écrivait vingt jours auparavant [3] : « Le grand temple d'Ibsamboul vaut à lui seul le voyage de Nubie : c'est une merveille qui serait une fort belle chose même à Thèbes. Le travail que cette excavation a coûté effraye l'imagination. » Des salles nombreuses forment ce spéos, que décorent des colosses à la façade et des bas-reliefs historiques.

[1] V. Lepsius, *Briefe aus Ægypten*, p. 273.

[2] Tous deux contemporains de Ramsès II. Voy. lettres 9e et 11e.— C'est dans la onzième que se trouvent les présentes citations.

[3] Lettre neuvième.

L'architecture « développe toute sa grandeur, » selon l'expression de M. de Rougé, dès le temps de Thoutmès Ier, et se maintient durant des siècles; on peut même dire que la grandeur subsiste ou même s'accroît dans la sculpture elle-même durant bien des générations. Comparant « l'âge des Thoutmosis, qui fut le siècle de l'élégance et de l'achevé, » à « l'âge des Ramsès, » qui « fut le siècle du majestueux et du grand, » M. Ampère ajoute : « Ici la marche ordinaire de l'art a été renversée; le beau a paru avant le sublime, Praxitèle est venu avant Phidias. C'est comme si Eschyle eût été devancé par Euripide et Corneille par Racine. » Mais M. de Rougé, en reconnaissant que cette grandeur subsiste, au moins en partie, après le règne de Sésostris, ajoute que ce n'est pas sans un mélange de rudesse et même de laideur [1].

Quant à l'ensemble des édifices, M. Mariette fait observer, dans sa *Description du parc égyptien* [2], que « l'architecture égyptienne n'est pas un art chiffré comme l'architecture grecque, en ce sens que les diverses parties d'un monument ne sont pas dans un rapport nécessaire les unes avec les autres..... Les colonnes (du Temple-musée) auraient pu avoir le même diamètre avec une plus grande ou avec une plus petite hauteur, l'entablement aurait pu être plus léger ou plus lourd, sans que pour cela la construction ait cessé d'être un type égyptien. Inutile d'ajouter qu'il ne faut pas pousser cette règle trop loin. » D'ailleurs, les temples du nouvel empire, dont nous connaissons un assez grand nombre, sont formés suivant des règles à peu près uniformes ; seulement le développement des constructions n'est pas le même pour tous; souvent des règnes divers en ont poursuivi les travaux et les ont agrandis en y ajoutant des parties nouvelles [3]. En général, un temple dont la construction et la décoration sont bien complètes est précédé d'une avenue de sphinx [4], aboutissant à deux grands

[1] *Notice sur les mon. ég. du musée du Louvre*, p. 26.

[2] *Description du parc égyptien à l'Exposition universelle*, p. 17.

[3] Voy. l'Appendice aux lettres de Nestor L'Hôte, § 2, où il signale à Karnak des débris remontant à la dix-huitième dynastie, et une multitude de constructions, restaurations ou décorations ptolémaïques. L'œuvre principale appartient à Thoutmès III ; nous avons vu ce qu'y a fait de plus éclatant la dix-neuvième dynastie.

[4] Symboles royaux à corps d'animal et tête d'homme ; le sphinx égyptien n'a rien de commun avec l'idée d'énigme et de mystère que ce nom réveillait en Grèce.

massifs ou *pylones* en forme de pyramide tronquée, formant l'entrée d'honneur. Le temple proprement dit peut être entouré d'une enceinte extérieure; il se compose, comme chez les Grecs, d'un *pronaos* ou salle antérieure, et du *naos* ou temple proprement dit, partie essentielle par laquelle on a commencé les travaux. Le *naos* est souvent divisé en trois sanctuaires, celui du centre dédié à la divinité ou à la triade spéciale de l'édifice (v. § 7), et ceux des côtés à d'autres divinités. Les salles hypostyles sont de rares exceptions; mais on trouve habituellement accolé au temple un petit édifice où est représentée la naissance du plus jeune membre de la famille de dieux adorée dans ce temple.

Outre les constructions de Karnak et celle de Louqsor, élevées à droite du Nil dans l'enceinte de l'ancienne Thèbes, les ruines de cette ville offrent au voyageur les édifices de Medinet-Habou et de Qournah ou Gournah, ainsi nommés des localités arabes qui en indiquent la place. La partie la plus ancienne de Medinet-Habou, c'est-à-dire le sanctuaire d'Ammon-Ra avec les galeries qui l'entourent, et plusieurs autres salles, est l'œuvre de Thoutmès Ier. Thoutmès II, Hatasou et Thoutmès III ont successivement agrandi ou décoré ce monument, ou plutôt cet ensemble de monuments [1], où plus tard Ramsès III fit représenter ses victoires [2]. Thoutmès III est fameux par le nombre et la splendeur de ceux auxquels il attacha son nom. Nous l'avons vu à Karnak; il continue à El-Assassif, autre localité thébaine, l'œuvre de la régente qui avait gouverné pendant sa jeunesse [3]; et, en dehors de la grande capitale, Elithya, Esneh, Edfou, Ombos, dans la haute Égypte, Semné, Amada, Ibrim en Nubie, furent le théâtre de ses travaux [4]; c'est à lui encore qu'appartiennent des obélisques aujourd'hui placés à Alexandrie, à Constantinople et à Rome (obélisque de S.-Jean de Latran) [5]. Avec lui, le prince le plus fameux de cette dynastie, par ses monuments aussi bien que par ses exploits, c'est Aménophis III, le Memnou des Grecs, le premier auteur du palais

[1] Voy. Champollion le Jeune, lettre 18e, et Champollion-Figeac, *Egypte ancienne*, p. 303, 310.
[2] *Id.*, lettre 18e. — *Id.*, p. 155-160.
[3] *Id.*, lettre 15e. — *Id.*, p. 304, 308.
[4] *Id.*, lettre 11e. — *Id.*, p. 309, 310.
[5] *L'Egypte ancienne*, p. 311.

de Louqsor, dédié aussi au dieu thébain Ammon-Ra [1]; Gournah appartient surtout à Séti Ier et à Ramsès II [2]. Les monuments de ce dernier sont assez nombreux dans la basse Nubie [3]; mais il a surtout laissé ses traces à Thèbes, tant à Louqsor et à Karnak que sur la rive gauche, à Gournah [4].

J'ai indiqué déjà les grands monuments de sculpture que le héros de la vingtième dynastie a tracés sur les massifs de Medinet-Habou; mais les monuments funèbres de cette famille ne méritent pas moins d'intérêt. Dès le commencement de la dix-neuvième dynastie, le tombeau de Séti Ier, découvert par Belzoni à Biban-el-Molouk, frappe les esprits par la richesse de sa décoration, où sont représentées les diverses races d'hommes connues alors des Égyptiens [5]; mais le plus curieux est celui de l'un des fils de Ramsès III, signalé par Champollion au même lieu, avec ceux de quinze autres rois thébains [6]. Le motif principal est la marche du soleil au-dessus et au-dessous de l'horizon, mais avec des inscriptions et des figures mythologiques qui mettent cette représentation physique en rapport avec les enseignements de la religion égyptienne, spécialement au sujet de la destinée de l'âme sur la terre et dans l'autre monde. L'excavation de ces tombes était plus ou moins étendue et leur décoration plus ou moins riche, selon la durée du règne, car le Pharaon faisait travailler à sa sépulture aussi longtemps qu'il régnait. La nature de cette décoration est d'ailleurs complétement différente de ce qu'on voit au temps du premier empire : une mythologie luxuriante y a remplacé les représentations de la vie domestique.

Les musées d'Europe renferment de nombreux objets de l'art industriel des Égyptiens : statuettes, vases, bijoux, ustensiles domestiques, vêtements, sparterie, émaux ; souvent le travail de l'objet et sa décoration variée sont de nature à

[1] Voy. Champollion le Jeune, lettre 16e, et Champollion-Figeac, *Egypte ancienne*, p. 313-315.

[2] *Id.*, lettre 20e. — *Id.*, p. 325-7.

[3] *Id.*, lettres 9e, 10e 11e. — *Id.*, p. 152, 330-1. Et *v. supra.*

[4] *Id.*, lettres 14e, 20e. — *Id.*, p. 329-330. M. de Rougé a démontré, dans son cours de 1867, qu'il faut identifier entre eux le Ramsès II et le Ramsès III de Champollion, la variante du cartouche prénom ne se rapportant qu'à une période différente du règne.

[5] *L'Egypte ancienne*, p. 30 et 328.

[6] Lettre 13e. — *L'Egypte ancienne*, p. 52-5, 104-5, 349.

donner une idée très-haute de l'habileté de ce peuple à travailler la pierre, les métaux et le bois; assez souvent même ils révèlent le goût délicat de ses artistes et du public pour lequel ils travaillaient. Les motifs d'ornementation sont en général des figures humaines ou des figures [1] d'animaux. Nul visiteur de l'Exposition de 1867 ne peut avoir oublié les bijoux de la reine Aah-Hotep, mère de ce roi Amosis, qui mit fin à la domination des pasteurs [2]. Rien ne ressemble moins que ces gracieuses fantaisies à la rigoureuse tradition d'un art hiératique.

Les arts et métiers et, en général, le genre de vie de chacun, étaient-ils, comme on l'a dit dans l'antiquité grecque et surtout dans les temps modernes, des professions strictement héréditaires, en sorte que la population de l'Egypte fût partagée en castes? M. J.-J. Ampère l'a nié énergiquement, en montrant, par des textes égyptiens, que les fonctions administratives, militaires, sacerdotales, se sont trouvées souvent réunies dans la même famille ou chez le même individu; mais les faits cités par lui ne concernent, si je ne me trompe, que les classes élevées, et un titre militaire donné au fils d'un prêtre égyptien, une fonction civile exercée par le fils d'un général, ne prouvent pas que la profession des armes ne fut pas héréditaire dans les familles des Calasiriens et des Hermotybiens, comme Hérodote appelle les tribus militaires dont il nous fait connaître les établissements agricoles. Ils prouvent moins encore qu'un marchand pût devenir agriculteur, et un pasteur, forgeron ; mais, sur ce dernier point même, nous n'avons pas de témoignage assez précis et assez grave pour affirmer qu'une loi religieuse ou civile opposât un empêchement absolu à l'échange des professions. Ce qui est certain, c'est que l'hérédité des métiers dans les familles est favorable à la perfection de leur exercice, et que l'Egypte l'a poussée très-loin.

En fut-il de même pour les sciences? Ici il faut que le public lettré renonce à de bien vieilles illusions. Sans doute, en 1846, en présence de découvertes bien incomplètes encore, M. Ampère a pu exagérer la négation à cet égard, quand il semblait

[1] Voy. M. de Rougé, *Notice*, p. 67-80; — Leemans, *Catal. raisonné du musée de Leyde*, p. 66-74, 83, 96-7, 100-6, 132; — Lenormant, l'*Antiquité à l'Expos. univ.*, p. 36-8.

[2] Lenormant, *ibid.*, p. 32-5.

repousser la pensée d'une géométrie, d'une géographie, presque d'une médecine égyptienne. Nous avons un grand papyrus médical de Berlin, publié maintenant, non traduit, dont M. Chabas a examiné quelques extraits dans le premier fascicule de ses *Mélanges* (paragraphe V) ; mais je dois dire, malgré mon incompétence en cette matière, que rien ne me paraît moins scientifique. On a trouvé tout récemment au Musée britannique un petit traité de géométrie, ou plutôt d'arpentage et de cubage, que M. Lenormant croit devoir remonter, d'après ses caractères paléographiques, jusqu'aux premières dynasties qui suivirent les Ramessides ; mais d'après le bref compte rendu qu'en a donné la *Zeitschrift* de M. Lepsius, ce manuscrit est fort loin de représenter, à aucun degré, la science transcendante : ce sont des exemples numériques d'opérations élémentaires ; le moindre aspirant au baccalauréat ès lettres devrait s'élever beaucoup plus haut. Pourtant on y reconnaîtra encore de la science, si l'on compare les passages connus de ce manuscrit avec les nombreux exemples d'arpentage qui furent inscrits, aux temps ptolémaïques, après un long contact avec les Grecs, sur les murailles du temple d'Edfou comme estimation cadastrale de ses domaines ; on y reconnaît sans peine les grossiers procédés d'un arpenteur ignorant.

Or, sans géométrie scientifique et même étendue, sans trigonométrie, point d'astronomie scientifique. Aussi M. Th. H. Martin a-t-il démontré, comme les lecteurs de la *Revue* le savent au moins par le compte rendu du P. de Valroger, qu'avant le Grec Hipparque, contemporain de Polybe et premier auteur de la science trigonométrique, ni Égyptiens ni Grecs ne connaissaient la précession des équinoxes, et par conséquent la variation de l'état apparent du ciel d'une période séculaire à une autre ; longtemps après lui encore, la science alexandrine fut loin de considérer ce progrès comme un fait acquis. C'est dire le cas qu'il faut faire des systèmes tant de fois tentés, et renouvelés récemment encore dans un livre de M. Rodier, pour reconstruire une chronologie égyptienne avec les données astronomiques que l'on s'imaginait retrouver dans les symboles mythologiques de cette contrée, en attribuant à leurs auteurs l'intention de figurer des états du ciel correspondant à des époques d'une antiquité fabuleuse.

Dans le *Journal des Savants* de mai, juin, juillet et août 1855, M. Biot a résumé cette question. Il a constaté l'identité d'un petit nombre d'astérismes égyptiens avec ceux de la sphère grecque; mais il a constaté aussi que les noms et les symboles en sont généralement fort différents, en sorte que tout tableau astronomique concordant avec les figures du zodiaque grec est nécessairement un emprunt fait à la Grèce et d'une très-basse époque: on sait que les fameux zodiaques de Denderah et d'Esné ont été inscrits sur ce temple au temps de l'Empire romain. Les Egyptiens de temps fort reculés avaient su bien orienter leurs pyramides; mais M. Biot fait observer que prendre une méridienne est une opération élémentaire à laquelle suffisent les instruments fort simples que connaissait l'Egypte, la règle, l'équerre et le niveau du maçon. L'année de 365 jours et même celle de 365 jours et un quart, la notation à peu près exacte, non-seulement des solstices, mais encore des équinoxes, ne demandent que des observations très-faciles. En somme, les Egyptiens n'ont su d'astronomie que ce qu'on en peut savoir sans instruments d'observation précise, sans calculs compliqués et sans géométrie véritablement scientifique. Ce sont là des faits acquis; après les travaux de MM. Biot et Martin, il n'y a plus à y revenir.

VII

RELIGION.

L'exposé de la religion égyptienne sera bref ici, malgré l'importance du sujet et la place énorme qu'il tenait dans la vie de ce peuple, parce qu'il trouvera une place dans une étude ultérieure sur la nature et les effets du sentiment religieux dans l'antiquité. Il suffira présentement de constater les caractères et les points les plus essentiels de cette doctrine ou plutôt de ces doctrines, car, pas plus dans la religion que dans l'art, il ne faut croire que l'ancienne Égypte ait vécu dans une immobilité absolue, depuis le temps des Pyramides jusqu'à l'invasion des Grecs.

M. de Rougé a constaté par des textes le monothéisme pri-

mitif de cette contrée, en sorte que le seul peuple, hors les Hébreux, dont les documents nous permettent de remonter à ses origines, contredit formellement l'hypothèse « renouvelée des Grecs, » d'un point de départ matérialiste pour la vie et les croyances de l'humanité. L'illustre égyptologue avait donné cette démonstration, il y a une quinzaine d'années, dans un mémoire présenté à l'Académie des Inscriptions ; il l'a résumée encore l'année dernière dans une conférence faite au Cercle catholique [1]. Moi-même j'y exposai, quelques jours après [2], la transition du monothéisme au polythéisme égyptien, en me guidant sur les inscriptions de l'époque des pyramides, publiées et traduites par MM. de Rougé et Mariette, sur un manuscrit du même temps, étudié par M. Chabas, dans la *Revue archéologique*, et sur les recherches de M. Mariette concernant la mère d'Apis ; j'essayai de faire voir par quel travail métaphysique et par quel grossier usage du symbolisme, tout à la fois, cette transition s'opéra dans l'esprit du peuple, sans que jamais l'expression du monothéisme ait disparu des textes religieux, des hymnes de l'Égypte, même au temps où débordait dans sa plus bizarre variété la foule des personnages mythologiques. Je dis personnages plutôt que types, car l'un des caractères les plus curieux de la religion égyptienne, c'est l'identité fondamentale de figures mythologiques avec des attributions et sous des noms variés. J.-J. Ampère l'a signalée il y a plus de vingt ans, et ce principe résulte d'ailleurs pleinement et explicitement de l'exposé que Champollion fait, dans sa lettre onzième, de la hiérarchie des dieux égyptiens.

« C'est ici (à Kalabschi), dit-il, que j'ai trouvé une nouvelle génération de dieux qui complète le cercle des formes d'Ammon ; point de départ et point de réunion de toutes les essences divines. Ammon-Ra, l'être suprême et primordial, étant son propre père [3], est qualifié de mari de sa mère, la déesse Mouth, sa portion féminine renfermée dans sa propre essence... Tous les autres dieux égyptiens ne sont que des formes de ces deux principes considérés sous différents rapports, pris isolément. Ce ne sont que de pures abstractions du grand Être. Ces formes

[1] Elle a été publiée à part par l'Œuvre de Saint-Michel, et insérée dans les *Annales de philosophie chrétienne*, novembre 1869.

[2] V. même recueil, avril 1869.

[3] C'est-à-dire que son fils est considéré comme un être identique avec lui.

secondaires, tertiaires, etc., établissent une chaîne non interrompue qui descend des cieux et se matérialise jusqu'aux incarnations sur la terre et sous forme humaine. La dernière de ces incarnations est celle d'Horus..... Ce point de départ de la mythologie égyptienne est une triade formée des trois parties d'Ammon-Ra, savoir : Ammon le père, Mouth la mère et Khons le fils enfant [1]. Cette triade s'étant manifestée sur la terre, se résout en Osiris, Isis et Horus. Mais la parité n'est pas complète, puisque Osiris et Isis sont frère et sœur [2]. C'est à Kalabschi que j'ai enfin trouvé la triade finale, celle dont les trois membres se fondent exactement dans les trois membres de la triade initiale. Horus y porte en effet le nom de mari de sa mère, et le fils qu'il a eu de sa mère Isis, et qui se nomme Malouli..., est le dieu principal de Kalabschi. »

La triade suprême variait d'ailleurs d'une localité à l'autre, et la mythologie égytienne a conservé les noms et les attributs divers de ces expressions d'un même dogme, mais sans bien dissimuler leur identité réelle. Le dieu primordial Osiris, divinité suprême d'Abydos, Ammon-Ra le dieu thébain, considéré comme le soleil auteur des êtres, Phtah, le grand dieu de Memphis, roi des mondes, auteur de la création, seigneur de justice, Noum ou Chnouphis, le fabricateur des dieux et des hommes, qui fut spécialement considéré par les Alexandrins comme esprit céleste, sont identiques au fond, de même que la Neith de Saïs, appelée Athéné par les Grecs, et la Mouth de Thèbes, la mère par excellence : toutes les deux sont des formes d'Isis. Il y a plus : Osiris et Set (ou Typhon), qui représentent ordinairement les deux puissances opposées du bien et du mal, dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, ont été jadis

[1] Voy. aussi le mémoire de M. de Rougé sur la *statuette naophore du Vatican :* il a paru, en 1851, dans les *Annales de philosophie chrétienne.* Il paraît qu'à Saïs le principe féminin était regardé comme l'élément primitif. Khons est un dieu lunaire, comme Ammon-Ra un dieu solaire. Mouth est nommée dame du ciel, régente de tous les dieux, souveraine de la nuit. (V. M. de Rougé, *Notice sur les monum. égypt. du Louvre*, p. 102.)

[2] Le mythe d'Isis et d'Osiris, tel qu'il est exposé dans le traité de Plutarque, est réellement égyptien : on le voit surtout par l'hymne à Osiris qu'a traduit M. Chabas ; mais Osiris est loin de se borner au rôle qui lui est assigné par la tradition grecque. Hérodote avait vu assez juste en le confondant avec Dionysos, à la fois dieu de la production universelle et identifié avec Pluton, roi des morts.

adorées au même titre dans des contrées différentes de l'Égypte.

Un autre caractère de cette religion, non moins capital, et qui contraste d'une manière frappante avec celle de la Grèce, c'est la part immense qu'elle fait aux préoccupations de l'autre vie et la triple condition qu'elle met au bonheur futur : une vie morale sur la terre, des connaissances religieuses et la permanence du corps, c'est ce qui résulte du *Livre des manifestations à la lumière*, autrement dit *Rituel funéraire*, qui décrit les pérégrinations de l'âme, et dont les musées d'Europe possèdent des exemplaires nombreux.

Mais, à côté de ces idées quelquefois si hautes, l'esprit des Égyptiens s'était laissé entraîner à personnifier, nous l'avons vu, et parfois de la façon la plus grossière, les attributs et les symboles de l'être divin. Non-seulement il en fractionna l'essence, mais il glissa sur cette pente jusqu'à rendre un culte religieux à des animaux et à des plantes. La doctrine sacerdotale elle-même, en assimilant la génération des dieux à la paternité humaine, oblitéra de très-bonne heure dans les esprits le caractère incommunicable de l'essence divine et ouvrit ainsi la voie au panthéisme. D'une part le monde matériel fut considéré comme issu de la substance des dieux, de l'autre le défunt justifié était destiné à s'identifier avec l'Osiris à la fois céleste et infernal, considéré comme la source première de tous les êtres. De ce principe dériva naturellement l'apothéose des rois.

La littérature religieuse est à peu près la seule qui, en Égypte, nous ait laissé des monuments remarquables. A côté d'elle et des documents officiels, on ne trouve guère que des exercices de rhétorique, utiles, il en faut convenir, pour se faire une idée des mœurs nationales. Les œuvres d'imagination pure sont extrêmement rares; quant à l'histoire, si elle s'écrivait ailleurs que sur la pierre, nous n'avons retrouvé encore aucun des récits sur papyrus, où les temples et les palais devaient conserver en détail les exploits et les gestes divers des vieux pharaons; il est vrai, les inscriptions monumentales sont assez nombreuses et quelquefois assez développées pour y suppléer dans une certaine mesure, mais non pour nous dédommager de cette perte.

Ce rapide exposé de l'ancienne histoire et de l'ancienne civilisation de l'Egypte n'est pas non plus destiné à en suppléer

suffisamment l'étude, mais plutôt à en faire comprendre l'importance, la certitude et les moyens d'action; j'ajouterais l'attrait, si j'osais me flatter d'avoir fait passer dans l'esprit des lecteurs mon sentiment et mes pensées, et de déterminer ainsi quelques-uns d'entre eux à grossir le petit groupe de travailleurs qui s'appliquent à agrandir le champ de cette science, et surtout à exploiter le terrain déjà si vaste qui est ouvert devant nous.

FÉLIX ROBIOU.

L'ÉVÊQUE DE LUÇON

ET

LE CONNÉTABLE DE LUYNES

I

Avant d'aborder le sujet spécial de cet article, où j'aurai à défendre Richelieu contre un grand écrivain, je prie le lecteur de me permettre de placer ici, en manière de préambule, quelques considérations sur un point controversé, ou plutôt diversement compris, de la science historique. Je reste toujours, par un côté du moins, dans mon sujet, car la question que je vais toucher, c'est encore à propos de Richelieu qu'elle s'agite.

Si l'auteur de l'article qu'on va lire, ainsi que des deux autres, concernant le grand ministre, déjà insérés dans ce recueil [1], se trouve intéressé dans la discussion, il prie le lecteur de le lui pardonner; et, en s'effaçant de son mieux, il s'efforcera de faire disparaître sa personnalité sous l'intérêt d'une question générale.

Un ami, de ceux-là que recommande Boileau [2], me disait un jour (il venait de lire le *Dernier épisode* [3]) :

« N'êtes-vous pas trop sévère à l'égard de Richelieu? lui

[1] *Richelieu, Louis XIII et Cinq-Mars*, tome IV, p. 92 (1er janvier 1868); *la Jeunesse de Richelieu*, tome VI, p. 146 (1er janvier 1869).

[2] Faites choix d'un ami prompt à vous censurer. (*Art poétique.*)

[3] L'article publié dans la *Revue* a paru à part sous ce titre : *Le dernier épisode de la vie du cardinal de Richelieu. Louis XIII, Cinq-Mars, Auguste de Thou.* Paris, Palmé, 1868, in-8° de 101 p.

tenez-vous suffisamment compte des difficultés de sa position ? n'oubliez-vous pas un peu que l'historien, lorsqu'il ose se faire juge d'un grand homme d'Etat, contracte l'obligation, s'il veut être équitable et juste, de bien établir le rapport entre l'homme et son époque ? n'est-ce pas le premier devoir des vrais historiens, et la marque à laquelle ils se reconnaissent ? »

« Les difficultés de la position de Richelieu ; je crois avoir prévenu la critique et y avoir répondu d'avance dans l'article même (ai-je dit à l'ami qui me donnait ce bienveillant et sage avertissement). L'obligation de ne point faire abstraction de l'époque dans l'appréciation des hommes et des faits de l'histoire, c'est sans doute la première loi de l'historien, et je ne l'oublierais certes pas si j'avais à raconter la vie et le gouvernement de l'illustre ministre ; mais peut-être n'avez-vous pas assez remarqué vous-même qu'il s'agit, surtout dans le *Dernier épisode*, d'un fait judiciaire, et aux faits de cet ordre la grande loi que vous rappelez doit s'appliquer encore sans doute, mais avec une certaine mesure. » Et je tâchai de donner aux scrupules de l'ami une satisfaction que je demande la permission d'offrir aussi aux lecteurs de cette *Revue*, car il se peut que je doive à plus d'un l'explication qu'un bon esprit a jugée nécessaire.

Mais puisqu'il s'agit surtout ici de l'injuste condamnation de Fr. A. de Thou, arrêtons-nous un instant sur ce point avant d'arriver à la question que je viens d'indiquer, et complétons ce que nous avons naguère exposé dans ce recueil, par quelques explications dont un critique éminent a paru touché. J'ai besoin, dans une question difficile, et contre des objections respectables, d'invoquer des témoignages d'une égale valeur peut-être. J'aurais besoin aussi de présenter quelques doutes en face d'une assertion qui s'est produite, sous l'autorité d'un nom illustre, dans une séance particulière de l'Académie française.

Lorsque parut le tirage à part du *Dernier épisode*, M. Sainte-Beuve voulut bien le demander à l'auteur. Le célèbre critique l'accueillit avec une indulgence trop bienveillante sans doute, et qui pourtant, j'en fais l'aveu, me rassura un peu sur le reproche de n'avoir pas été fidèle historien ; puis arriva l'inévitable observation touchant la culpabilité de Fr. A. de Thou :

« J'ai reçu avec reconnaissance et lu aussitôt avec un vif intérêt (écrivait M. Sainte-Beuve) ce dernier et terrible *épisode* de la vie

du grand cardinal. Heureuse l'histoire quand elle peut être écrite de la sorte, et que pas un pas ne s'y fait que sur un pavé neuf et sûr ! C'est là votre honneur, Monsieur, et celui d'un petit nombre.

« Sur de Thou, permettez-moi une remarque. Je croyais que sa participation au complot était aujourd'hui chose avérée, et ressortait des pièces mêmes qui sont au tome IV de d'Artigny. Un jour qu'à l'Académie, à propos du livre de Trognon, M. Villemain renouvelait les paroles de doléance sur de Thou, M. Cousin le renvoya aux pièces imprimées qui ne permettaient plus d'innocenter à ce degré l'ami de Cinq-Mars. De Thou, en effet, n'avait pas été seulement un confident passif, mais un agent et entremetteur pour nouer les fils de la conspiration. Je me suis demandé quelquefois comment un homme sérieux, comme on nous représente de Thou, pouvait être à ce degré l'ami intime d'un fat comme Cinq-Mars. Je n'ai trouvé pour réponse que de me dire que le nom de de Thou était sans doute plus grave que sa personne ; ce qui ne veut pas dire du tout que Richelieu n'ait pas été cruel en le poursuivant comme il fit et en le livrant au bourreau. Votre plaidoirie, d'ailleurs, me paraît concilier à peu près toutes les exigences, seulement, peut-être, avec un peu d'indulgence pour la conduite de celui qui, sans être (tant s'en faut) irréprochable, fut gratuitement immolé. L'excès de la peine suscite la pitié en pareil cas, et, du moment que quelqu'un est martyr, on est tenté d'en faire un juste ou un saint. »

L'auteur du *Dernier épisode* demande pardon encore une fois de ce qui peut lui être personnel ici ; mais ce n'est pas seulement Fr. de Thou qu'il a à défendre maintenant, c'est lui-même contre le reproche de n'être pas un vrai historien ; et quoiqu'il ne comprît que trop bien ce qu'il faut laisser à la politesse dans les premières lignes de cette lettre, toutefois il ne pouvait, sans une secrète satisfaction, recevoir à ce moment un si opportun et si précieux témoignage de son respect pour la vérité historique, et il saisit avec empressement cette occasion d'achever, devant un juge tel que M. Sainte-Beuve, sa *plaidoirie* pour le fils infortuné de l'illustre historien.

« Souffrez pourtant (ajouta l'auteur du *Dernier épisode*, après quelques lignes qu'il est inutile de reproduire), souffrez que je n'adopte pas avec vous l'autorité de M. Cousin. Mon admiration pour le beau langage du célèbre écrivain ne va pas jusqu'à me faire admettre sans réserve ses jugements sur les personnes et sur les faits de l'histoire. Lorsque M. Cousin, dans une discussion d'académie, a renvoyé M. Villemain au 4e vol. de d'Artigny, M. Villemain, s'il eût eu l'occasion d'étudier à fond l'affaire, aurait pu, à son tour, renvoyer son savant confrère à de plus solides autorités.

« Qu'est-ce que d'Artigny? Compilateur curieux de pièces recueil-

lies dans une lecture assidue, d'Artigny a donné ces documents sans les contrôler, sans les discuter, sans jamais remonter aux sources, ce qu'au reste il ne pouvait pas faire. Confiné dans son canonicat, le chanoine de Vienne était privé de tout moyen de consulter les pièces originales ; il imprimait sur des copies, sur des imprimés ; il faisait ce qu'on a fait longtemps, des livres avec des livres ; il n'est plus permis de faire cela aujourd'hui ; M. Cousin le savait mieux que personne, lui que j'ai vu si souvent aux archives des affaires étrangères consulter avec grand profit des manuscrits que j'avais fouillés moi-même.

« Pour me borner au fait dont il est question, le procès de Cinq-Mars, que nous donnent les deux cents pages de d'Artigny ? Un catalogue, soigneusement élaboré, de titres de pièces, mêlé de pièces *in extenso*, imprimées d'après des copies trouvées dans la bibliothèque de l'archevêché de Vienne. J'ai cité aussi d'Artigny, mais je l'ai cité comme auteur d'une compilation plus complète qu'aucune autre sur le procès de Cinq-Mars ; je me suis bien gardé de l'invoquer comme une autorité décisive et souveraine. Il a imprimé sur des copies ; il aurait imprimé sur des originaux que je ne prêterais encore qu'une confiance un peu inquiète à des pièces qui peuvent avoir été altérées ; je garde ma foi à des documents d'une sincérité et d'une authenticité exemptes de tout soupçon.

« On sait trop bien comment la justice politique était exercée sous le ministère de Richelieu ; aux huis-clos des audiences succédait l'examen préalable des pièces qu'on permettait de livrer à la publicité.

« Un grave incident s'est produit dans ce procès le jour de la condamnation ; Cinq-Mars avait un argument puissant pour sa défense, il a tenté d'en faire usage, on l'a forcé de se taire ; « le chancelier l'a vertement rembarré, » c'est l'expression de Richelieu. Allons donc chercher dans l'original des procès-verbaux d'audiences des faits de cette importance ; nous trouvons celui-ci dans une lettre du cardinal, parce qu'on a cru qu'elle resterait secrète ; voilà pour moi le document sincère et authentique ; fermer la bouche aux accusés en présence des juges, ce n'était pas pour la laisser ouverte à quiconque aurait pu parler pour eux après leur mort. Était-il donc nécessaire de rappeler à un homme tel que M. Cousin que, dans ce temps-là, les pièces imprimées des procès politiques ne disaient que ce que le cardinal leur permettait de dire, et qu'elles peuvent mentir par leur silence aussi bien que par leur texte? Il serait aussi dangereux qu'ingénu de les prendre pour d'irrécusables autorités.

« Mais tout en m'étonnant qu'un écrivain de l'expérience de M. Cousin ait pu reconnaître aux pièces imprimées par d'Artigny une autorité incontestable, je veux qu'elles soient sincères ; eh bien, ces documents eux-mêmes ne donnent point la preuve certaine de la complicité de F. de Thou dans le traité d'Espagne. Des présomptions, des inductions, à la bonne heure ; des preuves directes et formelles, il n'y en a pas. Une condamnation à mort sur de tels indices

est une iniquité, hormis pour ceux qui, en matière de procès criminels, se contentent de conjectures.

« Mazarin avait reçu de Richelieu la mission spéciale de mettre en évidence la participation de Fr. de Thou au crime d'État, d'effrayer le duc de Bouillon de manière à lui faire dire tout ce qu'on voulait savoir; Mazarin a tenu entre ses mains les originaux des pièces dont d'Artigny n'a vu que des copies, et Mazarin a déclaré, dans deux lettres à Chavigni, qu'il n'y avait point de preuves que de Thou eût participé à aucun projet de violence, ni au traité d'Espagne : *che abbia contribuito al trattato di Spagna.* N'est-il pas permis de s'étonner que M. Cousin ait trouvé dans les copies de d'Artigny des preuves que Mazarin n'a pu trouver dans les originaux? Et nous ne pouvons douter que Mazarin, alors si empressé à complaire au cardinal, n'y ait regardé de près, et n'ait fait tous ses efforts pour découvrir ce que Richelieu désirait si ardemment savoir. Les deux lettres de Mazarin sont encore de ces documents sincères et authentiques auxquels je me fie; ce sont là des témoignages irréfutables qui ne permettent aucun équivoque, aucune interprétation; cela n'est pas falsifié pour le besoin de la cause.

« Les documents publiés par d'Artigny prouvent, dit-on, que Fr. de Thou a été entremetteur; oui, mais de quoi?

« Je voudrais d'abord écarter ce mot de *complot* qui jette ici une certaine confusion dans les idées. Il y a dans l'affaire de Cinq-Mars deux choses fort distinctes : une intrigue et un crime; une intrigue pour faire perdre au cardinal la confiance du roi, un crime dont le but était d'ouvrir la France à l'ennemi. De Thou a-t-il été entremetteur du crime ou de l'intrigue? Là est toute la question.

« Que la lutte, devenue assez publique entre le favori et le ministre, n'ait été considérée que comme une intrigue par tous les contemporains, jusqu'à ce que le mystère du traité d'Espagne ait été révélé, c'est, je crois, ce que personne ne contestera. Tout ce que j'ai pu lire de lettres, ou autres papiers écrits à ce moment, n'en parle pas autrement.

« Plus j'étudie l'affaire, plus je m'affermis dans ma conviction.

« Je maintiens que, sans le traité de Madrid, il n'y avait qu'une intrigue de cour, intrigue coupable puisqu'elle tendait à ruiner un grand homme d'État et à compromettre gravement les destinées de la France, mais enfin ce n'était qu'une intrigue où se disputait la faveur du maître, et qui peut d'autant moins être transformée en crime de lèze-majesté que Cinq-Mars put croire un instant qu'il avait le roi pour complice.

« Je maintiens que ce traité, de Thou ne l'a connu que lorsqu'il était déjà fait et signé, qu'alors il a exprimé la douleur qu'il en ressentait, et l'espoir qu'on n'irait pas jusqu'à l'exécution. Fallait-il donc que, pour se racheter d'une périlleuse intrigue à laquelle il s'était mêlé, il vînt révéler le crime d'un autre, et livrer au bourreau la tête d'un ami?

« Il le fallait, me dira-t-on, pour obéir à l'édit de Louis XI, et pour ne pas violer le serment de conseiller d'État que de Thou

avait prêté entre les mains du chancelier, et que ce magistrat, président de la Commission, ne manqua pas de lui opposer en pleine audience; mais moi, je répéterai ce que j'ai dit : le pouvait-il faire?

« La solution que vous avez trouvée à l'énigme qui vous embarrassait est fort juste : F.-A. de Thou était un esprit léger, et connu pour tel par tous ses amis, mais ils le connaissaient aussi comme un cœur honnête et loyal ; non, sans doute, il n'avait pas la gravité de son père, mais il en avait la probité [1].

« Toutefois, mon cher Monsieur, vous me donnez un avertissement dont je vous sais gré, et que je mettrai à profit s'il arrive que je puisse revenir sur cette étude. Préoccupé de cette pensée que j'avais à prouver l'innocence de F. de Thou quant au crime, je n'ai pas assez songé à faire clairement entendre que la faute méritait d'être punie. L'indulgence que vous me reprochez avec raison n'a été de ma part qu'un oubli, car, à mon sens, de Thou n'était certes pas irréprochable, et personne plus que moi n'est convaincu que c'eût été un grand malheur pour la France si tous ces pygmées de cour qui se sont attaqués au colosse étaient parvenus à le renverser. Je ne suis pas de ceux qui s'apitoient au point de faire un juste d'un martyr, seulement parce qu'il est martyr ; et je crois qu'en histoire, la pitié qu'on doit aux victimes cruellement immolées est un sentiment qu'il faut savoir concilier avec la justice qu'on doit à tous. »

M. Sainte-Beuve était-il persuadé? Dans l'intérêt de la cause que je défends, j'aime à croire qu'il l'était ; et le lecteur ne verra-t-il pas l'accent de la conviction dans ces lignes que l'auteur du *Dernier épisode* est bien forcé de transcrire encore :

« Cher Monsieur, j'ai à me féliciter d'avoir posé une question qui me vaut ce supplément de réponse ; c'est tout ce que je pouvais désirer. Votre méthode sûre et votre sage esprit, qui tient compte de tout, et qui, en s'abstenant de tout principe trop absolu, ne renonce pas pour cela aux vrais principes de morale et d'humanité, ne laissent rien à désirer.

« Votre reconnaissant et dévoué,

« SAINTE-BEUVE.

« 21 juin 1868. »

L'auteur du *Dernier épisode* se fait un devoir d'apporter, à la

[1] Rappelons à ce sujet le témoignage d'un homme qui mérite doublement d'être écouté, et par son caractère, et parce qu'il n'était pas de ceux que Richelieu comptait au nombre de ses ennemis, un homme qu'on peut considérer comme le judicieux et véridique organe du monde où vivait Fr. de Thou ; Arnauld d'Andilly a écrit : « Il étoit si homme d'honneur, si généreux et si bon ami..., sa mort a tiré des larmes de tant de personnes de qualité, que je crois pouvoir dire que jamais particulier n'a été plus généralement regretté, ni avec plus de sujet... » (*Mémoires*, t. II, p. 67, édit. Petitot.)

mémoire de son malheureux client, le témoignage de l'illustre critique.

Au reste, je voudrais qu'il fût bien entendu qu'ici, en ce qui concerne Richelieu, il s'agit seulement du fait judiciaire en lui-même; le cardinal et sa victime sont, en ce moment, également loin de ma pensée, et restent tout à fait étrangers à mon argumentation. Un exemple achèvera de me faire comprendre.

Que Richelieu ait fait monter sur l'échafaud le duc de Montmorency, malgré toutes les raisons qui pouvaient protéger sa vie, on n'en fera pas un sujet de blâme pour le cardinal; on louerait même sa sévérité si l'on pouvait croire que la sévérité lui fût difficile; là le crime était manifeste, la nécessité politique évidente et impérieuse. Le duc de Montmorency est certainement la plus intéressante de toutes les victimes de Richelieu, et nul ne reprochera au cardinal de l'avoir sacrifiée.

Mais laissons là, dis-je, les personnes; qu'est-ce que l'intérêt qu'elles peuvent inspirer, auprès de l'intérêt qu'inspire la justice elle-même? Ne nous occupons donc plus que d'une question générale, et de ce précepte de la science historique que nous avons rappelé en commençant.

Voyons si les opinions, si le sentiment commun, sous le règne de Louis XIII, étaient tels que l'histoire doive accorder le bénéfice du silence à celui qui a disposé en maître, à cette époque, de la justice du pays; ou bien si c'est le droit et surtout le devoir de l'historien de dire que, durant cette première moitié du XVIIe siècle, l'exercice de la justice criminelle a été un véritable scandale.

Et d'abord j'accorderai, si l'on veut, pour un moment, j'accorderai que les jugements par commissaires, conformes aux mœurs du temps, fussent alors acceptés à peu près par tous et avec une indifférence presque unanime; mais est-ce avec l'assentiment de la conscience publique, ou seulement avec l'insouciance de l'habitude, que l'on voyait ces commissaires, subissant un examen préalable, sondés, interrogés, pris pour ainsi dire à l'essai, afin d'être choisis ou repoussés selon qu'ils étaient trouvés disposés ou non à condamner l'homme qu'on allait leur donner à juger?

Était-ce avec l'assentiment public que les commissaires étaient réunis dans le propre palais du ministre, afin de mieux assurer leur dépendance?

Était-ce avec l'assentiment public que le roi lui-même fut institué président d'une commission où on le vit prescrire aux commissaires, avec son autorité de roi et la colère du juge qui veut punir, de porter une condamnation que leur conscience se refusait à prononcer?

Ainsi, même avec la concession que je viens de faire, cette justice reste encore inique et sans excuse.

Mais cette concession, je la retire, et les faits disent avec moi que la justice criminelle rendue par commissaires n'a jamais été dans les mœurs du XVIIe siècle [1], qu'elle révoltait toutes les âmes honnêtes, et que, les serviteurs dociles et les admirateurs passionnés de Richelieu exceptés, il n'était personne qui ne la condamnât.

En s'en servant comme il l'a fait, le cardinal n'était plus de son siècle; il lui a fallu reculer jusque par delà François Ier, et bien en arrière du moine de Marcoussis, qui, voyant ce prince regretter qu'un homme tel que Jean de Montaigu « fût mort par justice, » dit au roi ces célèbres paroles : « Sire, il ne fut pas condamné par justice, mais par commissaires. »

Il est des sentiments innés au cœur de l'homme, sentiments éternels, que l'opinion passagère d'aucune époque ne saurait étouffer. L'idée de la justice, même à moitié obscurcie sous la nuit de l'ignorance ou du préjugé, reste toujours éclatante par certains côtés; deux mots suffisent à ma pensée : cet absurde procédé de la torture, que l'on a cru efficace pour obtenir la vérité, a pu paraître légitime à certaines époques; le choix conditionnel du juge, la subornation des témoins, jamais.

Est-ce donc enfin avec les idées de notre temps qu'il est besoin d'examiner la justice du temps de Richelieu pour être sévère à son égard? Cherchons à cette justice un juge, plus d'un siècle par delà; mettons Richelieu en face de l'Hôpital, et vous verrez la sentence.

Laffemas et Laubardemont, les deux principaux agents de la justice du cardinal, étaient des magistrats diffamés parmi

[1] Nous avons vu, dans les papiers du cardinal, aux affaires étrangères (*France*, t. XL, f° 136), un écrit offrant l'extrait de divers procès faits par commissaires, dans une période d'environ deux siècles et demi; le dernier dont il est fait mention est celui de Chalais, et ce fut sans doute à cette occasion que Richelieu fit faire ce résumé de procédures. Il n'y en a aucune de notée sous le règne de Henri IV.

leurs contemporains. J'ai plaisir à dire, à la décharge de l'un d'eux, que sa triste renommée a fini par lui étreindre le cœur, et qu'il a voulu en répudier l'angoisse et la honte. Lisez cette lettre de Laffemas; il rend compte au chancelier Séguier d'une exécution capitale : « L'exécuteur de Paris a coupé le col hier au baron de Senac... Ce pauvre baron est mort courageusement..., tesmoignant un extrême regret d'avoir offensé le roy et son Éminence... Je voudrois qu'il pleust à S. M. terminer là mes emplois criminels, et me donner moyen de la servir en autre chose. J'aurois bien de l'obligation à vostre bonté de m'avoir procuré ce repos-là, pour ne plus passer pour un homme de sang, en faisant la justice, qui est, en ce temps, odieuse à beaucoup de gens qui ne sont point touchés de l'intérest public[1]. »

Voilà au vrai quelle était l'opinion du temps, la voilà proclamée par le plus fidèle instrument de cette justice même; on voit dans quelle erreur tomberaient l'historien ou le critique qui, pour mieux apprécier Richelieu, prétendraient appliquer ici la maxime du rapport entre l'homme et son époque.

Il semble donc que sur ce point spécial de la justice, aucune contradiction ne soit possible. Mais cette nécessité de rechercher, de distinguer bien nettement, avec une rigoureuse impartialité, dans les actions des hommes dont l'histoire s'occupe, et ce qui doit être mis sur le compte du temps, et ce qui incombe à leur propre responsabilité, cette nécessité, dis-je, ne s'applique pas seulement aux affaires judiciaires; la question touche, par quelque côté que ce soit, à la morale, à la distinction du bien et du mal, à tout ce qui satisfait ou blesse la conscience humaine.

Cette loi qui impose à tout homme tenant la plume d'historien le devoir de considérer soigneusement le temps où se passent les événements qu'il raconte, et de se garder surtout d'apprécier les hommes et les choses d'une époque avec les idées et d'après les maximes de l'époque où vit l'historien, est d'une application singulièrement délicate, et j'ajouterai que le devoir d'y obéir n'est ni moins rigoureux, ni moins difficile pour le critique juge de l'historien que pour l'historien lui-même.

[1] Lettre autographe, datée de Senlis, le 27 septembre 1636. Elle est conservée à la bibliothèque imp., fonds Saint-Germain, 709[5], f° 54.

La difficulté est d'autant plus grande, que les personnages qui comparaissent devant la justice de l'histoire sont plus célèbres et plus admirés. L'admiration est un sentiment exclusif et jaloux, il craint d'être troublé dans son extase, il incline volontiers à l'indulgence, et ne permet guère qu'une vérité incommode lui vienne demander une rigoureuse impartialité. Il est bon, il est méritoire peut-être, car c'est une tâche ingrate, de combattre cette généreuse pensée qu'il y a une certaine convenance à ne pas voir les fautes d'un personnage qui a rendu de grands services, à oublier un instant d'être juste pour être reconnaissant. On court risque de déplaire à certains esprits en essayant de montrer l'erreur de cette fausse opinion que lorsqu'un homme a fait des choses admirables, on lui doit de ne plus parler de lui qu'avec admiration, et qu'il convient de faire le silence sur tout ce qui pourrait apporter quelque ombre à cette auréole de gloire dont on se plaît à l'environner. Il faut prendre garde pourtant qu'une sage maxime ne serve de prétexte à une pernicieuse tolérance, et que le soin de marquer les rapports entre l'homme et son époque n'ait cette triste conséquence d'excuser ce que rien ne peut rendre excusable.

Ainsi les vrais historiens, les historiens dignes de ce nom, — on ne saurait trop le redire, car c'est le point délicat et décisif de la question, — en même temps qu'ils évitent, avec un religieux scrupule, d'imputer à un homme les torts de son siècle, s'appliquent surtout à distinguer dans les actions des personnages historiques ce qui est de leur temps et ce qui est d'eux-mêmes. Il n'y a point d'époque, quelle qu'elle soit, où l'historien ne doive tenir compte du caractère particulier de ceux qui ont dans leurs mains le sort des peuples, et examiner s'ils ont usé ou abusé de ce que l'esprit de leur siècle semble permettre.

Dissimuler les vices d'un homme illustre par égard pour son génie, qu'est-ce autre chose qu'une flatterie historique? Eh bien, les flatteurs dans l'histoire sont non moins dangereux et plus coupables, peut-être, que les flatteurs dans les cours, car l'histoire est un enseignement.

En condamnant chez Richelieu des actes que nous ne savons pas excuser, en professant cette conviction qu'il était doué d'assez puissantes facultés pour éviter des fautes que son carac-

tère lui a fait commettre, n'élevons-nous pas son génie plus haut que ne le font ces idolâtres maladroits qui, dans certaines questions de l'art de régir les États, pensent qu'il ne pouvait élever son intelligence au-dessus des intelligences vulgaires d'alors; qui le déclarent incapable de donner un peu de bonheur au peuple en même temps qu'il donnait tant de gloire au royaume; qui le jugent impuissant à gouverner la France s'il n'a recours à de déloyales pratiques; qui, enfin, ne le croient pas assez habile pour se défendre contre ses ennemis s'il n'use à leur égard de fraudes et de moyens perfides? Que font ces imprudents gardiens de sa gloire que d'y porter atteinte? n'est-ce pas rabaisser son génie au profit de son cœur, qui n'y gagne pas grand'chose? Je m'abuse peut-être, mais si le célèbre cardinal pouvait nous lire, je veux penser que mon appréciation, plus que la leur, plairait à sa fierté.

Conservons donc cet excellent précepte, mais tâchons d'en user avec dextérité.

Où donc serait le mal, s'il venait en pensée aux futurs grands hommes que l'histoire ne restera pas tellement éblouie de leurs éminentes qualités et de leur gloire, qu'elle ne puisse apercevoir rien autre chose, et qu'il est de leur propre intérêt de mettre dans leur renommée un peu de ce qu'on aime à côté de ce qu'on admire?

Et puis, quelle serait cette histoire sans moralité qui trouverait dans les circonstances du temps la cause nécessaire des excès d'une passion personnelle? Les puissants de la terre ne sont que trop disposés à chercher des raisons contre d'honnêtes scrupules; ne les aidons pas à s'en débarrasser. Quel serait, disons-nous, ce funeste enseignement qui leur apprendrait à rendre les mœurs responsables de leurs méfaits, et leur en montrerait ainsi la justification anticipée?

Que l'historien fasse équitablement la part des opinions, même des préjugés, mais qu'il se garde de leur accorder plus qu'il ne leur est dû. C'est là, j'ose l'affirmer, une des principales et plus infaillibles marques auxquelles se reconnaissent les vrais historiens. Appliquer, comme on l'entend quelquefois, la sage doctrine de bien observer le rapport entre les hommes et les temps, c'est tirer d'un bon principe une conséquence pernicieuse, c'est fausser l'histoire sous prétexte de la respecter, c'est la faire mentir avec la prétention de la rendre plus vraie.

Parmi les hommes appelés à gouverner les autres, l'histoire éclairée, impartiale, honnête, distinguera toujours, dans son équité, ceux qui, même avec de puissantes facultés, se sont servis de l'esprit prétendu de leur siècle pour assouvir leurs passions, et ceux qui, conservant à certains égards la marque de leur temps, ont su aussi en affranchir leur génie ; ceux que l'infirmité humaine a retenus parfois même en arrière de leur siècle, et ceux que leur grand cœur en a fait à moitié sortir. C'est par là que saint Louis, qui, sous plus d'un rapport, était homme de son temps, a mérité cette juste renommée d'être en avant d'un siècle dont il fut la gloire. Louis IX a commis quelques fautes auxquelles on a pu légitimement accorder le bénéfice de la loi que nous discutons; supposez qu'il en eût commis de plus graves, soyez assuré qu'il se serait trouvé des historiens pour démontrer qu'au siècle où il vivait, il ne pouvait pas les éviter; il les a évitées pourtant : son caractère et son cœur l'ont sauvé de cette banale justification.

Après ce grand exemple, nous n'en voulons point citer d'autres. Seulement, un mot encore, un seul où se résume notre pensée. Tout en proclamant les immenses services rendus à la France par le cardinal, tout en admirant les incomparables facultés de son esprit, on est bien forcé de convenir qu'il ne possédait pas au même degré les qualités du cœur; et, pour les vrais historiens, si le cardinal reste toujours un grand ministre, dans un siècle où vécurent Richelieu et Louis XIV, le grand homme de ce siècle-là, c'est Henri IV.

II

Cette revendication des droits de l'historien contre la fausse opinion qui pervertit le sens d'une excellente maxime au préjudice de la sincérité et de la morale de l'histoire, nous amène, sans autre transition, à l'examen d'imputations injustement portées contre Richelieu, et dont nous avons à cœur de laver sa mémoire. La conduite et le caractère de cet homme célèbre ont été mal appréciés, et peints de couleurs peu fidèles, par quelques historiens qui ne connaissaient pas les documents dont

nous allons nous autoriser pour présenter, sous leur vrai jour, deux circonstances importantes de la vie de Richelieu :

1° Les négociations entre le roi et la reine mère exilée par le duc de Luynes, après le meurtre du maréchal d'Ancre ;

2° L'élévation de l'évêque de Luçon au cardinalat.

A l'aide de documents inédits d'un très-vif intérêt et de la plus irrécusable authenticité, lettres originales et souvent autographes du roi, de la reine mère, de l'évêque de Luçon, du duc de Luynes, du P. Arnoux, de M. de Blainville, de l'archevêque de Sens (Jean Davy-Duperron), et autres personnages considérables, qui ont figuré, de 1619 à 1622, dans les démêlés et les réconciliations de Louis XIII et de Marie de Médicis, affaire de famille qui atteignit alors l'importance d'une affaire d'État ; à l'aide enfin d'une correspondance assez récemment imprimée de Bentivoglio [1], nonce en France, nous pouvons présenter dans leur vérité la plus exacte et faire bien connaître ces négociations entre la mère et le fils, courte période de la vie de Richelieu, où sa mémoire, gravement intéressée, appelle une réparation.

Sur les instances de la reine mère, la dignité de cardinal avait été promise à l'évêque de Luçon, en récompense de son heureuse intervention dans l'affaire de cette réconciliation si difficile et si désirée. L'exécution des promesses se faisait attendre ; Richelieu chargea un intime ami, Sébastien Bouthillier, abbé de la Cochère, de se rendre à Rome, afin de hâter par ses soins vigilants et ses officieuses démarches une promotion qui semblait rencontrer de sérieux obstacles. Dans le dessein d'entourer de plus d'autorité cette mission particulière, l'évêque de Luçon obtint qu'on donnerait à son messager un caractère public. Le roi écrivit donc au pape une lettre où nous lisons : « ... Pour témoigner à V. S. le désir particulier que j'ay que ma supplication ayt un entier effect près d'elle, je la luy réitère encore par le sieur de Cochère [2], ordinaire aumosnier de

[1] *Lettere diplomatiche di Guido Bentivoglio...., ora per la prima volta publicate per cura di Luciano Scarabelli.* Torino, 1852, 2 vol in-12.

[2] Les historiens ont écrit (et les plus récents, Bazin et Sismondi, ont répété) que c'était en son propre nom que Richelieu avait envoyé à Rome l'abbé de la Cochère, comme son agent particulier, pour solliciter secrètement en sa faveur ; on voit que c'est du roi lui-même que cet abbé avait reçu sa mission, et que, bien loin d'avoir quelque chose de mystérieux, cette mission était parfaitement officielle.

la royne, que j'envoie près de V. S. pour y rendre les sollicitations nécessaires [1]. »

Nous avons consulté, aux archives des affaires étrangères, les manuscrits de Rome se rapportant aux années 1619-1622 [2], et nous y avons trouvé, sauf quelques pièces absentes, toute la correspondance de l'abbé de la Cochère pendant son séjour à Rome (environ deux ans), soit avec son frère Claude Bouthillier, soit avec Richelieu. Cette correspondance, que personne ne paraît avoir connue, nous raconte avec une exactitude minutieuse les vicissitudes de cette affaire, si lente à s'accomplir, si contrariée dans sa poursuite, dont l'évêque de Luçon attendait le dénouement avec une anxieuse et secrète impatience, avec une apparente et vaniteuse froideur.

Grâce à cette correspondance inédite de la Cochère, éclairée encore par la correspondance de Bentivoglio que nous venons de citer, et qui nous révèle des intrigues que notre abbé a longtemps ignorées, nous pouvons achever de faire bien connaître ce point initial et décisif des grandes destinées de Richelieu, sa promotion au cardinalat.

La demi-obscurité qui a enveloppé ces deux événements n'a reçu qu'un jour faux et douteux des mémoires du temps, sans excepter ceux de Richelieu lui-même. On comprend que l'évêque de Luçon a pu être plus discret qu'on ne voudrait sur certains points; et les autres historiens ont, à leur tour, méconnu parfois son caractère dans la poursuite du cardinalat, ainsi que dans les négociations entre la mère et le fils. Occupons-nous d'abord de cette courte période de querelles qui allèrent jusqu'à la guerre civile, et de réconciliations peu sincères mêlées de brouilleries nouvelles; période qui n'a pas été suffisamment étudiée, où la conduite de l'évêque de Luçon a été l'objet des conjectures les plus contradictoires et souvent, selon nous, les plus injustes.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire complète des années 1619 et 1620; nous ne voulons que dégager le rôle de Richelieu, au milieu des intrigues compliquées dont ces deux années furent remplies.

[1] Lettre du 20 août 1620. L'original est conservé au *British museum*. Mss. addit. 6873, f°s 115 et 116. Elle est imprimée dans le *Recueil des Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 655. *Collection des documents inédits*.

[2] Tomes XXIII à XXVII.

L'évasion du château de Blois[1], qui eut lieu dans la nuit du 21 au 22 février 1619, jeta la cour dans une profonde inquiétude et dans un trouble facile à concevoir. Après la catastrophe du 24 avril 1617, la reine mère avait passé près de deux ans au château de Blois, à demi captive, et en butte aux sourdes persécutions de Luynes. Bentivoglio, qu'on ne peut soupçonner de malveillance contre le favori, dont il avait la confiance, et pour lequel il paraît, en toute occasion, favorablement disposé, écrit dès le mois de juillet 1617 : « Sono più che mai grandi i sospetti che s'anno della Regina Madre, onde S. M. passa una misera vita[2]. » Et il ajoute, au sujet de Richelieu : « Questi ministri sono suoi nemici e son quali che nudriscono principalmente i sospetti. Luine, dà buone parole, ma non si fida. » Aveu dont il faut se souvenir, et que Bentivoglio, lui-même, a parfois trop oublié dans certaines appréciations de la conduite de Richelieu. Luynes avait mis près de la reine mère le sieur de Modène, un de ses parents, pour la surveiller de près, et cet espionnage, dont elle était singulièrement irritée, n'était pas une de ses moindres misères. Non-seulement on l'environnait d'espions, mais on éloignait d'elle tous ceux en qui elle pouvait prendre confiance. Après qu'on lui eut enlevé l'évêque de Luçon, le roi refusa de lui donner pour chevalier d'honneur M. de Liancourt qu'elle avait demandé. On lui interdisait même le choix de ses serviteurs les plus intimes : « Modena, dit encore Bentivoglio, ha avuto ordine particolare di far che la regina non pigli al suo servizio un secretario propostole da Lusson[3]. » Tels étaient les commencements de cet exil ; et deux années déjà s'étaient écoulées dans cette vie de persécutions et d'outrages, dont la reine mère ne pouvait espérer la fin, car elle n'y voyait d'autre terme que celui des soupçons et de la haine de Luynes[4].

[1] Le vol. 98 des Cinq-Cents Colbert, contient plusieurs lettres relatives à cette affaire ; et une *Relation de la sortie de reyne mère de Blois*, par M. L. C. D. L. V. (M. le cardinal de La Valette, l'un des acteurs de l'évasion), a été imprimée dans le recueil d'Aubery, t. I, p. 273, éd. in-18.

[2] Lettres de Bentivoglio, 19 juillet 1617, p. 156.

[3] Lettre du 2 août, p. 163. — « On ne luy pouvoit pas faire pis sans la tenir prisonnière, » dit Fontenay Mareuil, en finissant son récit du séjour de Marie de Médicis à Blois. *Mém.*, t. I, p. 425.

[4] Il l'avait bannie avec la ferme résolution de la tenir indéfiniment éloignée : « La sua massima è di tener lontana la regina e Condé. » (Bentivoglio, lettre

Cependant la voilà libre à Angoulême, entre les mains de Ruccellai qui avait monté le coup, et du duc d'Epernon, qui l'avait exécuté; celui-ci disposant d'une armée, ayant une position à reconquérir; l'autre, méchant esprit, dévoré d'ambition et fécond en intrigues. Une guerre civile semblait imminente.

Avec son bon sens et son génie rusé, Luynes vit tout de suite que le plus pressé était de mettre la reine mère sous une autre direction; et il comprit, en même temps, que l'évêque de Luçon était seul capable de substituer son influence à celle des dangereux libérateurs de Marie de Médicis. L'évêque de Luçon fut en toute hâte rappelé de son exil et réuni à la reine mère [1].

Le fait ainsi posé, examinons la situation des deux personnages dont l'histoire doit juger la conduite.

Le duc de Luynes, qui craignait avec raison les rancunes de Marie de Médicis, juste retour des injures qu'elle avait reçues de lui, ne sentait nulle envie de la voir réconciliée avec le roi, mais il convenait qu'il eût l'air de le désirer; aussi affectait-il de déclarer à tout le monde que cette réconciliation était le but de sa politique [2].

Il négocia donc la paix, jugeant avec une subtile perspicacité le double nœud qu'il lui fallait dénouer.

Ennemie déclarée, la reine mère était dangereuse pour la

du 19 juillet précitée.) Et le 6 septembre, le nonce écrivait encore : « Modena mi disseliberamente che non s' era pensato, ne si pensava al ritorno della regina. »

[1] Vittorio Siri, chroniqueur vénal et par conséquent peu sûr, quoique fort adroit à se procurer des informations et des documents, écrivant après la mort de Richelieu, dont il avait sollicité et reçu les bienfaits, l'a souvent fort injustement traité; dès qu'il le voit arriver en scène, il l'annonce comme un très-habile tripoteur d'intrigues, et prédestiné à la ruine de la reine mère : « Conosciuto habilissimo raggiratore d' affari et d'intrighi... fatalamente nato all' esterminio della regina. » *Mém. rec.*, t. IV, p. 623, 624, in-4°.

[2] Bentivoglio nous l'apprend : « Quanto alla sua venuta in Angiers, tutto si crede, ch' ella sia per venirci presto. Quanto al total accommodamento, se ne spera sempre meglio, ed ultimamente il cardinale di Retz, ed il padre Arnoldo mi dissero che Luines era di già venuto intieramente in questa risoluzione che il re vedesse la madre e che vivessero insieme, e feci anch' io, tre di sono dopo l'audienza del rè, un buon' officio col medesimo Luines sopra l'istessa materia, che fù molto ben ricevuto da lui. » (Dép. du 2 juillet 1619.) Luynes les trompait tous, et on voit, ici comme presque toujours, la disposition de Bentivoglio à donner au favori une confiance sans examen. Il était porté, au contraire, à mal parler de Richelieu; en annonçant son rappel auprès de la reine mère : On attend de lui de bons offices, dit Bentivoglio, « piaccia a Dio che non sia il contrario, essendo egli stato trattato si male. » (Lettre du 13 mars, p. 111.)

paix publique ; franchement réconciliée, vivant auprès du roi, et reprenant sur ce faible prince son influence passée, elle était dangereuse pour le favori.

Il fallait donc faire promptement la paix, et différer le plus possible la parfaite réconciliation. Rien d'ailleurs n'était plus facile, avec l'esprit soupçonneux, contumace et opiniâtre de la reine mère, que de contester longtemps sur l'exécution d'un traité.

La même politique qui tendait à tenir Marie de Médicis séparée du roi, Luynes la jugeait plus nécessaire encore à l'égard de Richelieu, qui lui inspirait une si juste défiance. Plus on supposait à l'évêque de Luçon d'empire sur la reine mère, plus il était important de l'éloigner lui-même. L'influence de la reine mère sur le roi était redoutable pour Luynes, principalement à cause de l'influence de Richelieu sur cette princesse.

Tous ceux qui, en ces derniers temps, voyaient la reine mère, rendent témoignage de son désir de réconciliation. Le prince de Piémont venant d'Angoulême l'affirme : « Mostra di aver lasciata la regina molta dispota ad accommodarsi in tutto alla volontà del re, » écrit Bentivoglio; et, racontant le résultat d'une mission du P. de Bérulle vers Marie de Médicis, il dit que ce bon Père aussi la trouva toute prête à se confier à l'amitié du roi, « ne voulant d'autre place de sûreté que le cœur de son fils. » Les favoris, ajoute Bentivoglio, furent épouvantés de la voir disposée à un si prompt retour; ils en sont comme abasourdis, tant ils craignent que la reine veuille revenir à la cour tout exprès pour leur ruine : « I favoriti se ne mostrano molto commossi... Sono restati come attoniti... ; temono che la regina voglia venire addiritura in corte per rovinarli. » Cela était écrit le 24 mai, et huit jours après, le 2 juin, Bentivoglio nous apporte une preuve frappante de l'inquiétude que causait au duc de Luynes la seule pensée du retour de la reine mère auprès du roi. Il ne songe, dit Bentivoglio, qu'à se procurer, au lieu de son gouvernement, aux portes de Paris, le gouvernement de quelque province, la Bretagne, la Provence, la Picardie, où des places fortes puissent le mettre à l'abri d'une disgrâce : « La verità è che Luynes va cercando qualche maggior stabilimento per tutte le mutazioni che potessero nascere in caso che il re e la regina si rimettano ben insieme, e a questo a procurato di aver la Bretagna ed ultima-

mente la Provenza, ed ora tratta della Picardia provincie tutte dove egli avrebbe delle piazze maritime e che lo terrebbero lontano dalla corte, l'addove il suo governo presente della Francia è sulle porte di Parigi[1]. »

Certes, de telles précautions ne pouvaient être inspirées que par un profond sentiment d'effroi, et n'est-il pas évident que Luynes a dû prendre avec lui-même la résolution de ne laisser revenir la reine mère que s'il ne trouvait aucun moyen de l'empêcher?

Cependant, si l'événement trompait son espérance et ses précautions, si une réconciliation sincère ramenait la reine mère à la cour, accompagnée de Richelieu, Luynes était bien résolu de ne pas s'abandonner lui-même, et s'il lui fallait compter avec l'habile conseiller de Marie de Médicis, il se disait que du moins l'évêque de Luçon n'avait point d'armée, et que de plus il redoutait lui aussi, sur la reine mère, l'influence de ceux qui disposaient des troupes, comme le duc d'Epernon. Ainsi, dans ce moment, c'était un péril actuel dont il se sauvait, la présence de Richelieu auprès d'elle en éloignait une armée; et quant à l'influence future et à l'ambition du prélat, Luynes avait des promesses toutes prêtes dont l'exécution restait dans sa main. Gagner du temps, c'est quelquefois l'habileté des génies supérieurs; c'est plus souvent la ressource des caractères qui manquent de la sûreté du coup d'œil et d'une prompte résolution.

Il ne faut pas perdre de vue ces secrètes combinaisons du duc de Luynes.

Quant à l'évêque de Luçon, qui sentait sa supériorité sur le favori du roi, il devait souhaiter au contraire de se rapprocher de la cour avec non moins d'ardeur qu'en mettait Luynes à l'en écarter. Richelieu, qui n'avait rien à attendre d'une princesse exilée, pouvait tout espérer de la mère du roi, assise à la droite du trône et intimement unie avec son fils. Seulement il fallait qu'elle revînt à la cour dans une position convenable; c'est ce que voulait obtenir Richelieu et c'est précisément ce que Luynes ne voulait pas.

Telle était la disposition réciproque de Luynes et de Richelieu lorsque la paix fut signée à Angoulême le 31 avril, et ratifiée à Saint-Germain le 2 mai.

[1] *Lett. di Bentivoglio*, t. II, p. 152.

Cette paix n'avait pas entièrement satisfait la reine mère ; elle s'était montrée exigeante, et l'on fut défiant à son égard. Elle avait dû abandonner le gouvernement de Normandie pour celui d'Anjou, et on lui avait donné trois places de peu de défense. Elle voulait Amboise ou Nantes qu'on lui refusa [1].

Dès les premiers temps, Luynes causa à Marie de Médicis une mortification à laquelle cette princesse se montra extrêmement sensible. Ruccellai, trompé dans son ambition, humilié dans son orgueil, jaloux surtout de voir la confiance de la reine, dont il se vantait d'être le libérateur, donnée tout entière à Richelieu, la quitta subitement, et alla offrir ses services à Luynes. Celui-ci les accepta avec d'autant plus d'empressement que cet infidèle serviteur lui apportait tous les secrets de sa maîtresse. Avec quel amer dépit ne dut-elle pas le voir accueilli, récompensé à la cour, pour prix des trahisons dont elle pourrait manquer d'être victime !

La reine mère fut aussi informée que la première pensée de Luynes, lorsqu'il apprit qu'elle était libre, avait été de délivrer M. le Prince de la prison d'Etat où elle l'avait fait enfermer du temps du maréchal d'Ancre. Marie de Médicis était sortie de Blois le 22 février ; dès le 2 mars Luynes était à Vincennes, où il eut un entretien avec le prince de Condé [2] ; et le 8 avril il lui faisait remettre une lettre du roi par Cadenet son frère ; Cadenet lui rendant son épée, lui laissait espérer la fin prochaine de sa captivité [3].

Luynes se méfiait non sans raison des sentiments de la reine mère, et dans le trouble où, en ce premier moment, l'évasion

[1] « La regina è condicesa ad accettar il governo d'Angio.... o di lasciar il governo di Normandia... Ha fatto ricercar il re, con grande istanza, a volerle dar di più la città e castello d'Ambuosa, o la città e castello di Nantes in Bertagna, che anno buoni ponti di Pietra sulla stessa riviera (la Loire), ed a questo effetto è venuto il padre Berul. Sopra questa domanda si sono fatte lunghe consulte in san Germano, e in somma è stato concluso che la regina si debba contentar della prima offerta. » (Dépêche du 6 mai 1619.)

[2] « Luines quattro dì sono visitò Condé. » (Dépêche de Bentivoglio du 6 mars.)

[3] Bibl. imp., fonds Dupuy, 92. — Vittorio Siri, *Mem. recondite*, t. IV, p. 611 et suiv. La reine mère considérait ce procédé comme une insulte personnelle : « Non per altro motivo che per dispettarla ed offenderla direttamente. » Voyez aussi les *Mémoires* de Deageant (p. 218), souvent cités, mais qu'il faut lire avec précaution puisqu'ils ont été composés sur l'invitation du cardinal, et dans l'espoir de sortir de la Bastille, où Deageant les écrivait.

de cette princesse avait jeté la cour, il put la croire animée d'un ardent désir de vengeance ; il savait de plus que son libérateur, le duc d'Epernon, était toujours à la tête de son armée ; on ne devait donc pas trouver étrange que le premier ministre se ménageât le prince de Condé pour l'opposer aux généraux du parti de la reine mère ; c'était même une mesure de prudence dont il est juste de le louer, dans la pensée que la paix publique y était intéressée.

Néanmoins la liberté promise en ce moment au prince de Condé, c'était plus qu'une mortification infligée à la reine mère, c'était une menace dont elle fut profondément irritée [1]. Elle n'ignorait pas que M. le Prince se déclarait publiquement son ennemi personnel ; toutefois elle eut l'adresse de renvoyer le coup à Luynes. Dans un mémoire de ses griefs [2], elle-même, instruite à l'avance de ce qu'on avait intention de faire, demande avec instance la liberté du prince ; elle se plaint des rigueurs exercées contre lui, et de cette détention jadis nécessaire, et maintenant si inutilement prolongée. Il n'est pas difficile de reconnaitre là l'ingénieuse subtilité de l'évêque de Luçon.

Ce n'étaient pas les seuls déplaisirs qui vinssent aigrir les mécontentements de la reine mère. Au moment où il était le plus nécessaire de l'incliner aux sentiments pacifiques, le comte de Schomberg s'empara violemment de la petite ville d'Uzerches, où se trouvaient des troupes à elle. Marie de Médicis se plaignit vivement au roi de ce que les généraux de l'armée royale la traitaient encore en ennemie [3].

Enfin, sans énumérer tous les griefs de la reine mère et sans reproduire ici son mémoire, arrêtons-nous sur ce dernier fait. Pendant qu'on négociait cette paix, un odieux incident vint compliquer les embarras de la négociation. Un misérable tenta

[1] Luynes s'efforçait de persuader à Marie de Médicis que ce prince n'avait que des sentiments de bienveillance pour elle, mais elle n'en crut rien : elle savait trop bien à quoi s'en tenir. Dans une longue conversation que M. le Prince eut avec l'ambassadeur de Venise, aussitôt qu'il fut sorti de prison, il lui déclara ses véritables sentiments, que l'ambassadeur résume en quatre points, l'un desquels il exprime ainsi : « Desiderio che il mondo sappia che la sua inclinazione sia di star unito con Monsù di Louines, come, all' incontro, contrario alla regina madre. » (Dépêche du 21 novembre 1619.)

[2] Bibl. imp., Mss. de Dupuy, 92, fol. 133.

[3] Lettre du 4 avril, t. V. du *Mercure françois*, p. 172.

de faire sauter la citadelle d'Angers où logeait le duc d'Épernon. Le criminel fut jugé et pendu, et certes personne n'eut la pensée que Luynes ait eu la moindre connaissance du crime. Mais on comprend combien il était facile aux intrigants qui entouraient Marie de Médicis, et qui ne voulaient pas la paix, d'éveiller, dans cet esprit soupçonneux, des défiances et des craintes capables de déconcerter les efforts des sages conseillers qui la portaient à la conciliation. Des procédés qui auraient inquiété la personne la plus confiante devaient singulièrement alarmer Marie de Médicis.

Celui qui cherche la vérité parmi toutes ces intrigues où, pour juger des faits dont la pleine certitude ne saurait être établie, le seul moyen est de pénétrer les intentions, celui-là doit tenir grand compte des humeurs et du caractère des personnages dont il apprécie les actions. C'est ce que n'ont pas fait quelques historiens qui, dans cette circonstance et dans celles qui vont suivre, ont porté contre Richelieu une sentence sévère. On oublie que les difficultés lui venaient de ceux dont il défendait les intérêts, autant au moins que des adversaires. On juge un homme devant lequel s'élevaient des obstacles de tous les côtés, comme on le jugerait s'il eût dominé la position, comme s'il eût été maître de tous ses actes.

Cependant, nous l'avons dit, Richelieu parvient à triompher de tout mauvais vouloir, de toute obstination, de toute méfiance ; le traité est signé.

Parviendra-t-il également à en obtenir toutes les conséquences ?

Ici le succès ne dépend plus de lui seul, et il y faut le concours, la participation loyale et la bonne volonté du duc de Luynes.

Le point important, la véritable ratification de la paix, c'était la réunion de la mère et du fils.

Est-il besoin de dire toute la répugnance que devait éprouver Marie de Médicis à retourner à la cour ? Depuis la sanglante matinée du 17 avril 1617, elle n'avait pas revu Luynes ; elle lui devait tous les chagrins de sa captivité. Que pouvait-elle attendre de l'effroi dont il avait été saisi à la nouvelle de son affranchissement ? Quelle confiance pouvaient lui inspirer les paroles adoucies de Luynes, lorsqu'elle savait qu'on s'efforçait de détacher d'elle tous ses amis, lorsque les principales conditions

du traité d'Angoulême ne s'exécutaient pas? Avec le caractère de Marie de Médicis, et dans une position où de légitimes défiances tourmentaient son esprit, il fallait se hâter de paraître sincère, et Luynes laissa s'écouler près de deux mois sans donner une sanction nécessaire aux engagements contractés; c'est le 20 juin seulement qu'on enregistra au Parlement l'amnistie promise à ceux qui avaient servi sa cause. Elle se résigna pourtant à retourner auprès du roi; et qui lui fit prendre cette résolution, dont tout le monde autour d'elle la détournait, si ce n'est l'évêque de Luçon?

La voilà à Cousières, château qui appartenait au duc de Montbazon, le beau-père de Luynes, où le roi arriva le lendemain.

L'entrevue de la mère et du fils fut pleine de larmes et de tendresse; la nature reprit un moment ses droits, en dépit des griefs de la politique. Cette affection, qui sembla renaître avec quelque vivacité, fut précisément l'une des causes d'une rupture nouvelle. Ce n'était pas Richelieu qui avait pu s'alarmer de ces heureux symptômes; rien n'était plus favorable à ses desseins secrets, à ses ambitieuses espérances, que de voir ce sentiment maternel et filial, dans sa chaleur nouvelle, promettre à la reine mère le retour de son ancien ascendant sur le roi, tandis que Luynes en conçut une méfiance désespérée.

Aucun historien n'a su précisément les incidents qui, durant les quelques jours passés à Tours, ont fait qu'une entrevue commencée avec une ferveur d'amitié pleine des promesses d'un meilleur avenir, se termina dans des démonstrations d'une froideur inquiétante. Il paraît que, quelque temps auparavant, le bruit courut, bruit renouvelé non sans dessein peu après l'entrevue, que la reine mère et le prince de Piémont, son gendre, avaient concerté ensemble de s'unir à l'Espagne pour renverser le puissant favori, et qu'on troubla l'esprit du roi de ces perfides menées. Bentivoglio écrivait, le 2 juillet, que le prince de Piémont avait laissé la reine mère animée des dispositions les plus favorables : « Tornò poi d'Angoulemme il principe di Piemonte... Ha mostrato... d'avere lasciata la regina molto dispota ad accommodarsi in tutto alla volontà del re. » Et c'est seulement quelques jours après que le même Bentivoglio, dans une nouvelle lettre, vient jeter l'alarme. Comment comprendre un changement si brusque dans les sentiments de la reine mère, ainsi que dans

les résolutions du prince de Piémont, qui d'ailleurs n'était pas retourné près de Marie de Médicis? Et puis on n'apporte en preuve aucun fait: des paroles et c'est tout [1]. Bentivoglio a parlé ici à la légère; d'où viennent ces bruits? ne peuvent-ils pas avoir été répandus par les ennemis de la reine mère? on ne lui épargnait pas les calomnies inventées pour empêcher la réconciliation. Bentivoglio lui-même l'écrit à ce moment : « Malcontenti non mancano, e non mancano cattivi, che fanno quanto possono che non segua la riconciliazione intiera fra il re e la regina [2]. » Nos manuscrits de Turin et de France, aux affaires étrangères, ne nous ont donné aucune information sur ces relations si amicales, sur cette alliance politique et criminelle entre la reine et son gendre, sur cette intention présumée de ligue avec l'Espagne, que rapportent les ambassadeurs seulement sur des causeries de salon. Ce sont là de ces nouvelles dont les agents diplomatiques remplissent au hasard leurs dépêches, sans prendre soin d'en rechercher la vérité. L'évêque de Luçon n'y est d'ailleurs pas nommé. Et puis la suite des événements donne à ces bruits hasardés un formel démenti, puisque, à quelques mois de là, Marie de Médicis faisait la guerre sans aucune assistance ni de l'Espagne, ni du Piémont, sans même qu'aucun indice révèle une tentative quelconque de la reine ni de ses prétendus alliés à ce sujet. Nous insistons, parce qu'il importe de montrer qu'il faut pourtant choisir parmi ces nouvelles diplomatiques, qu'on ne doit certainement pas négliger, mais où le véritable historien puise ses informations, tout en se gardant d'y croire aveuglément.

Très-habile écrivain, esprit plus vif et plus fin que solide et réfléchi, d'un génie bien inférieur à celui de Richelieu, s'imaginant que l'alliance avec l'Espagne et avec l'empire était la meilleure politique que pût adopter la France, le nonce Benti-

[1] « Ho inteso da buona parte, » dit Bentivoglio, dépêche du 16 juillet 1619.— « Mi è stato detto... » écrit à son tour l'ambassadeur vénitien, dépêche du 17 septembre. Mais qui a dit cela? quelle créance méritent ces ouï-dire anonymes? et peut-on les admettre comme de sérieuses autorités historiques? Bentivoglio a dans Luynes une confiance absolue, imperturbable; il ne soupçonne pas que le favori puisse avoir rien de caché pour lui : « Veramente mi aperse il cuore, » il m'a vraiment ouvert son âme, dit-il ailleurs avec une candeur peu diplomatique. (Dépêche du 2 juillet 1620, p. 347 du 2e vol.)

[2] *Lettere diplomatiche...*, t. II, p. 156.

voglio était d'ailleurs beaucoup plus sympathique au caractère de Luynes qu'à celui de Richelieu. Il recevait et il donnait les confidences calculées de Luynes pour d'incontestables vérités, et ne tenait aucun compte de l'esprit de Marie de Médicis dans son jugement des affaires présentes. C'est ce que fait à son tour M. Cousin, qui accepte comme des faits avérés [1] ce qu'écrit Bentivoglio, c'est-à-dire ce que Luynes a déclaré. L'histoire peut-elle ratifier cette condamnation prononcée sur le témoignage d'un rival, presque d'un ennemi ?

On se sépara donc ; le roi partit de Tours pour Compiègne ; la reine mère se rendit dans sa ville d'Angers. La séparation, froide mais sans aigreur, laissait encore l'espoir d'un futur rapprochement. Toujours attentif à sauver les apparences, Luynes écrivait des lettres fort soumises et suppliait la reine de revenir, en même temps qu'il agissait de manière à prolonger son éloignement. Marie de Médicis avait, nous l'avons dit, accepté de bonne grâce la délivrance du prince de Condé, mais on la blessa profondément en affectant de dire et répéter, dans la déclaration, que M. le Prince était innocent, que sa détention était un acte inique, qui n'avait été ordonné que par un audacieux et coupable abus de l'autorité du roi, et par un misérable que le roi avait eu le courage de châtier. On semblait ainsi ne frapper que le maréchal d'Ancre, mais l'insulte atteignait directement la reine mère, qui avait signé l'ordre en un temps où elle exerçait l'autorité du roi ; sans être nommée, elle recevait le coup à la face de toute la France, à la face même de l'Europe, attentive aux événements qui troublaient le royaume. Luynes s'excusa, mais, comme toujours, par de

[1] M. Cousin tient en grande suspicion les paroles de Richelieu, et il met en celles de Luynes une confiance absolue ; lui-même le dit en termes exprès, que nous citerons tout à l'heure, et il déclare qu'il se « renferme dans les faits avérés. » (*Journal des savants*, juin 1861, p. 347.) Mais il n'y a pas d'autres faits que les paroles de Luynes et le refus obstiné de la reine mère de revenir à la cour. Cette invincible répugnance n'était ignorée de personne, les mémoires du temps en témoignent ; et Fontenay Mareuil a écrit qu'il se pouvait que Richelieu *connût l'aversion de la reine mère trop grande pour lui en faire la proposition.* Il reconnaît d'ailleurs, comme nous, que l'intérêt véritable, manifeste, de l'évêque de Luçon était que la reine mère se réconciliât sincèrement avec le roi ; c'était l'opinion des plus sensés ; nous aurions bien de la peine à croire que Richelieu n'ait pas vu une vérité si évidente et qui le touchait de si près.

vaines paroles, et l'insulte était un fait solennellement enregistré en cour de parlement [1].

Et puis si, comme nous l'avons remarqué, on ne devait pas reprocher à Luynes de rechercher, pour la couronne, l'assistance du prince de Condé, en un moment où la guerre civile aurait pu subitement éclater, maintenant Marie de Médicis ne pouvait pas voir, sans en être inquiète et blessée, qu'on travaillât encore à se faire de M. le Prince un appui contre elle, et qu'on le lui présentât comme un adversaire et un ennemi, lorsqu'elle ne semblait plus avoir que des sentiments pacifiques, et lorsqu'on négociait avec elle une réconciliation.

La reine mère était ainsi doublement provoquée, et par les griefs sérieux dont elle se plaignait et par les satisfactions illusoires données à ses plaintes. Luynes les accompagnait de force lettres très-polies [2], portées par des personnages considérables, qu'il envoyait coup sur coup, les uns après les autres ; et tout cet empressement semblait calculé pour faire paraître aux yeux du public la bonne volonté, l'entière soumission du favori, et en même temps l'obstination et les injustes résistances de Marie de Médicis. Ceux qu'on chargeait de messages ne lui offraient d'ailleurs aucune réparation effective ; citons entre autres une lettre de l'un d'eux, de celui qui, par le caractère dont il était revêtu, pouvait avoir plus d'autorité sur elle, le P. Arnoux ; il écrivait à Richelieu : « ... Il n'y a rien qui doive retenir la reyne mère qu'elle ne se rende près du roy au plus tost..., pour mettre fin au scandale public qui s'espend par toute la chrestienté...; tout ce qu'elle souhaite luy est asseuré dans l'approchement de son soleil... On a, ce me semble, jusques icy, pris en cette affaire, dès le commencement, le contrepoint... Le roy ne contribue rien à tout cela ; celui qui l'approche de plus près en est mary [3]... » Le P. Arnoux continue ainsi pendant trois grandes pages, pleines de phrases

[1] *Mercure françois*, t. VI, p. 337.

[2] Parfois ces politesses devaient la blesser plus que lui plaire; ainsi lors de la promotion des chevaliers de l'Ordre, en 1619, on lui envoya la liste lorsqu'elle était arrêtée, communication qu'elle reçut avec dédain, dit Vittorio Siri : « Di questa ambasciata mostrò dissapore la regina, perchè se le mandava a dar parte d' una cosa fatta, più in guisa di dargliene la nuova che per domandare il suo parere. » (T. V, p. 70.)

[3] Lettre du 24 janvier 1620. Autographe. Arch. des Aff. étr. *France*, tome XXX, pièce 4e.

vagues et générales, sans venir au fait d'aucune des choses que demandait la reine mère, comme gage des promesses qu'on lui avait faites. Enfin un dernier incident vint accroître encore l'irritation de cette princesse : Luynes fit avancer le roi jusqu'à Orléans, avec des troupes, dans l'intention apparente de contraindre par la force sa mère à quitter Angers et à revenir à la cour. Rien ne pouvait être mieux imaginé pour l'encourager dans son obstination et la pousser à la lutte.

Il est bien certain que la plupart de ceux qui entouraient Marie de Médicis s'étudiaient à fomenter ses soupçons, à aigrir sa mauvaise humeur, et la disposaient ainsi à la guerre; ils flattaient sa passion, contre laquelle Richelieu combattit longtemps presque seul; enfin, convaincu que sa résistance devenait inopportune, il céda de guerre lasse, et se vit forcé d'obéir à la passion de la reine mère, qui, sans cette obéissance, se croyait trahie par ses conseils. Richelieu ne le dissimule pas, et ce qu'on sait de plus positif à cet égard, c'est lui-même qui nous l'apprend : « Je voyois bien qu'il y avoit beaucoup à espérer pour la reine dans la cour, et rien dehors ; mais parce qu'il y avoit beaucoup à craindre dans la puissance des favoris, j'aimai mieux suivre les sentimens de ceux qui la détournoient d'aller trouver le roi, que de faire valoir mes raisons; ce que je fis cependant, avec ce tempérament que je suppliai la reine d'envoyer recevoir les avis des personnes affectionnées à son service, avant que de prendre une dernière résolution[1]. » Et continuant, dans cette mesure, à soutenir le parti de la paix, il donne des conseils de prudence, représentant « qu'en toute affaire, avant d'y entrer il falloit considérer comment on en pourroit sortir[2].» Mais quand les princes, le petit comte de Soissons avec sa mère, les deux Vendôme et d'autres grands seigneurs, furent arrivés auprès de la reine, l'évêque de Luçon n'eut plus qu'à se taire. Nous verrons bientôt d'ailleurs que, malgré tout, il fit encore, au dernier moment, pour éviter la bataille, une suprême et inutile tentative.

Nous le savons, lorsque, dans leurs mémoires, les hommes publics parlent d'eux-mêmes à la postérité, ils ne lui font que des confidences discrètes, et il les faut lire avec une certaine

[1] Lisez la page 576 des *Mémoires de Richelieu*, t. Ier, édit. Petitot.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 63, 66.

défiance ; mais, outre toutes les autres raisons qui nous engagent à croire ici Richelieu, nous avons une lettre confidentielle, écrite la veille de la bataille du Pont-de-Cé, à un homme qui savait sa conduite, et auquel il ne pouvait déguiser sa pensée, l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de La Valette ; cette lettre laisse voir une sorte de découragement et un réel sentiment d'inquiétude [1] : « Toute l'espérance de traiter est rompue (mandait l'évêque de Luçon à cet ami, le 2 août), ces messieurs n'en veulent point ouyr parler. En cette extrémité nous sommes résolus de faire ce que doivent faire des gens à qui la nécessité apprend à se défendre [2]... » N'est-ce pas le langage tristement résigné d'un homme contraint de suivre un parti qu'il a désapprouvé ?

La vérité est qu'en abandonnant forcément son opposition en face d'une volonté irrésistible, il ne changea pas d'opinion, et aussitôt qu'après la déroute on est revenu au parti de la paix, c'est lui qui a été chargé de la conclusion du traité.

Nous ne saurions trop le répéter, les intérêts de Richelieu étaient intimement liés aux intérêts de Marie de Médicis ; il ne pouvait, en ce moment, arriver au pouvoir que par elle, et pour qu'il devînt puissant il fallait qu'elle-même fût puissante ; la trahir alors, c'était se trahir soi-même. La paix qu'il avait voulue l'année précédente, il la voulait encore ; mais la question n'était plus à Angers, telle qu'elle avait été à Angoulême, lorsque l'évêque de Luçon, seul à gouverner la reine, emporta la résolution de la paix. Ici, la situation de Richelieu était bien plus difficile : il se trouvait en face de personnages considérables avec qui Marie de Médicis avait des engagements, venus pour lui offrir leur secours, uniquement en vue de la guerre, échauffant son humeur belliqueuse en enflant ses espérances de victoire ; tout à fait impuissant à faire triompher son sys-

[1] « Richelieu était, comme la reine mère, rempli d'espérance, » dit, au contraire, M. Cousin (*Journal des Savants*, 1862, p. 338), tout préoccupé de cette fausse idée que l'évêque de Luçon avait conseillé la guerre, et voyait avec joie le jour de la bataille arrivé.

[2] Orig. Bibl. imp., supplément français, 920. Voy. le Ier vol. des *Lettres de Richelieu*, p. 653. Quelques jours après l'événement et la signature du traité d'Angers, l'évêque de Luçon écrivait encore : « Il semble maintenant que ce qui estoit le plus esloigné soit le mieux réuny, tant les réconciliations sont entières. Je croy que, comme la raison les a faites, qu'elle les maintiendra. » C'était bien là ce que désirait Richelieu, et la satisfaction qu'il exprime ici n'est certainement pas feinte. (*Ibid.*, p. 653, note 4.)

tème pacifique, que voulait-on qu'il fît? fallait-il qu'il abandonnât la reine mère au moment du péril? C'est alors qu'avec bien plus d'apparence on viendrait l'accuser de l'avoir trahie.

Vittorio Siri, qui, lui aussi, n'a d'autre autorité que le duc de Luynes, justifie de son mieux celui-ci, et rejette tout le mal sur Richelieu, en rapportant une conversation du favori avec le nonce : « Nel ragionamento mostrò che'l male venisse di Lusson, il quale per posseder più la regina non la vedeva venire volentieri in corte. Et perchè non mancavano di quelli che dicevano che vi fosse una intelligenza secreta frà lui et il medesino Lusson affin che la regina non venisse, li disse Luines che non valicarebbono due o tre giorni che'egli metterebbe in chiaro la verità et farebbe restare confusi i malevoli, et più d'ogn'altri il medesimo Lusson [1]. » Mais qu'aurait-il servi à Richelieu de *posséder* une princesse exilée, qu'à rester en exil avec elle? C'était une puissante protectrice dont son ambition avait besoin. Et puis, que signifie cette secrète intelligence de l'évêque de Luçon avec le duc de Luynes pour abaisser la reine mère, et la faire revenir auprès du roi vaincue et humiliée? Cette accusation de Vittorio Siri est un véritable non-sens.

Que Luynes ait accusé Richelieu d'avoir fait tout le mal, nous n'en sommes pas surpris, c'était le rôle de Luynes ; ce que nous comprenons moins facilement, c'est qu'on ait accepté ce témoignage d'un ennemi comme une vérité incontestable. Voilà pourtant ce que fait Bentivoglio, lequel répète toujours : « Luynes m'a dit... » Il invoque aussi les propos du vieux cardinal de Retz et du P. Arnoux, mais tous deux ne font que rapporter ce que leur avait dit aussi Luynes ; de sorte qu'en définitive Luynes reste toujours le seul témoin. Et notez que les paroles de Luynes rapportées par Bentivoglio se contredisent fréquemment [2], sans que celui-ci ait l'air de s'en apercevoir. Une contradiction manifeste n'est-elle pas un indice certain que la vérité n'est pas là ?

Au reste, les contradictions sont perpétuelles et viennent de

[1] *Memorie recondite*, t. V, p. 42, édit. in-4° de 1679 : « in Lione appresso Anisson. » — Nous croyons qu'il eût été difficile à Luynes de réaliser cette menace, et il ne l'a pas tenté.

[2] Luynes se défend d'avoir eu la pensée de tenir la reine mère séparée du roi. Bentivoglio dit au contraire, d'après le propre aveu de Luynes, que c'était son intention déclarée. (Ci-dessus, p. 91, note 4.)

tous côtés dans cette période assez obscure de la vie de Richelieu.

Nous verrons bientôt les opinions diverses touchant la promotion au cardinalat; sur le point qui nous occupe, on n'est pas mieux d'accord.

Les uns, comme on vient de le voir, ont accusé l'évêque de Luçon d'avoir, de concert avec Luynes, donné à la reine mère de perfides conseils pour la pousser à la déroute du Pont-de-Cé; de l'avoir, à dessein, séparée de tous ceux qui pouvaient faire la force de son parti. La veille de cette bataille, dit-on, « Luynes était tout à fait rassuré par ses intelligences avec l'évêque de Luçon, qui lui promettait que Marie serait bientôt en son pouvoir[1]. »

Les autres lui ont imputé d'avoir porté la reine mère à former, par une entente coupable avec la comtesse de Soissons, une ligue formidable avec l'Espagne, le Piémont et les Huguenots, pour perdre le duc de Luynes. Ces deux accusations sont évidemment contradictoires, et, à mon sens, fausses l'une et l'autre. Richelieu s'est bien gardé de jouer le jeu de Luynes : il a voulu jouer son jeu à lui, et faire que la reine mère pût reconquérir son influence auprès du roi. S'il lui a cherché, dans ses démêlés avec Louis XIII, de grandes alliances, comme celle de la comtesse de Soissons, Richelieu voulait rendre le parti de Marie de Médicis plus considérable, afin d'obtenir pour elle de meilleures conditions, non en vue de faire une guerre où il ne présageait que la défaite. Et lorsque, réduit à l'extrémité, l'avant-veille de la bataille, il obtient de la reine mère l'autorisation de renvoyer avec de bonnes paroles les négociateurs venus de la part de Louis XIII[2], il leur donne ces instructions d'une laconique énergie : accepter toutes les conditions du roi. Un seul point embarrassait encore la négociation; il s'agissait des seigneurs qui avaient suivi le parti de la reine mère, et qu'elle ne consentait pas à abandonner. Luynes, de son côté, par des considérations personnelles, inclinait Louis XIII à la paix; et les négociateurs reportèrent à Angers les conditions du roi, que Richelieu fit signer enfin par Marie de Médicis. Malheureusement, divers incidents empêchèrent les députés de

[1] *Vie de Marie de Médicis*, t. III, p. 67.
[2] Le duc de Bellegarde, l'archevêque de Sens et le P. de Bérulle.

remettre à temps au roi l'acceptation de sa mère, et déjà le combat était engagé quand ils arrivèrent auprès de S. M.[1]; mais l'évêque de Luçon avait fait tout ce qu'il avait pu pour la prévenir. Il voulait donc réellement la paix; il la voulait à tout prix, ne pouvant l'avoir au prix qu'il avait d'abord espéré[2].

Le Vassor, assez mal informé de toute cette affaire, et toujours malveillant pour l'évêque de Luçon, dit que « le fourbe Richelieu, qui disposait absolument de toutes choses, » avait tout arrangé pour amener la déroute du Pont-de-Cé, et qu'après la bataille, au sortir d'un conseil tenu par Marie de Médicis avec ses plus confidents, « il se hâta d'avertir Luynes des desseins de sa maîtresse, afin qu'elle ne pût lui échapper[3]. »

Il semble qu'il suffirait d'un mot pour faire taire ces accusations, maintes fois répétées, d'une intelligence de Richelieu avec Luynes, pour sacrifier à sa propre ambition les intérêts d'une reine à laquelle il devait tout; c'est que cette intelli-

[1] Le P. Griffet, t. I, p. 266, édition in-4°.

[2] Nous avons voulu insister sur cette importante circonstance des premiers temps de l'histoire politique de Richelieu, dont les propres *mémoires*, qui n'avaient pas à réfuter une future calomnie, ont parlé succinctement, et sans préciser les incidents survenus du 5 au 7, jour du combat. Plusieurs historiens, Aubery le premier, n'en disent rien du tout; de plus quelques-uns de ceux qui en parlent, comme Le Vassor, manquent absolument d'exactitude dans leur récit. Fontenay-Mareuil, qui nous semble le mieux informé, est d'ailleurs exempt de toute partialité pour ou contre Richelieu, et mérite qu'on l'interroge : « Le trouble, dit-il, étoit fort grand dans Angers, car ils voyoient leurs mesures manquer de tous costés. M. de Luçon pour gagner temps fist aller devers le roy l'archevesque de Sens, l'un des desputés qui estoient auprès d'elle, et le P. de Bérule, pour dire qu'elle estoit preste de traister. » — Ici Fontenay-Mareuil expose les conditions : « Le roy ne les voulut pas seulement escouter; et, se trouvant pressé, M. de Luçon les fist retourner, et M. de Bellegarde avec eux à cause du crédit qu'il avoit avec M. de Luynes, pour dire que la reyne offroit de traiter aux conditions qu'on avoit autrefois proposées. A quoy M. le duc de Luynes... disposa le roy; et, malgré toutes les oppositions qu'on y faisoit, fist partir les desputés pour en porter la nouvelle; de sorte qu'il n'y eust personne qui ne creust la paix faite. Mais soit que ce fust par hasard, ou, comme quelques-uns disoient, par l'artifice de M. le Prince, qui retarda tant qu'il peust ceste résolution, tant y a que les desputés... furent contraints d'attendre jusqu'au lendemain...; n'ayant pu parler à la reyne que sur les onze heures du matin, ny se rendre auprès du roy qu'après midy, ils trouvèrent les retranchements emportés, et tout ce qu'ils avoient fait inutile, les choses ayant changé de face (t. Ier, p. 477-480). » Voilà un témoin tout à fait désintéressé qui sait les choses et les raconte de point en point.

[3] Tome III, 2e partie, p. 184-187.

gence n'était pas un secret, et que Richelieu ne s'en cachait pas.

Et quittant Paris pour suivre la reine, Richelieu n'avait certainement pas négligé de se ménager quelque ouverture à la cour, et un moyen de correspondance avec ceux qui tenaient entre leur main le sort de la reine et le sien. Et d'ailleurs personne ne croirait qu'un homme aussi prudent que Luynes eût consenti à laisser l'évêque de Luçon accompagner la reine sans avoir sondé ses sentiments, sans s'être assuré qu'il ne mettait pas un ennemi auprès de la reine exilée. Assurément il ne se flattait pas d'avoir un ami dans la petite cour d'Angers ; il avait espéré seulement y mettre un homme avec lequel il pût entretenir des relations nécessaires dans la situation réciproque du roi et de la reine mère, relations non intimes sans doute, mais convenables, et telles qu'une inimitié déclarée ne les rendît pas impossibles. Au reste, et c'est là, nous le répétons, le point décisif, ni Richelieu, ni Luynes ne faisaient mystère de cet accord. Le fait de leur correspondance n'était ignoré de personne; seulement chacun pouvait l'interpréter à sa fantaisie. Aujourd'hui que leurs lettres ouvertes sont entre nos mains, nous savons qu'elles n'offrent pas la moindre apparence de trahison; Richelieu y parle beaucoup moins de lui que de la reine sa maîtresse, dont il défend la cause avec chaleur et qu'il sert fidèlement.

Ce fut donc, selon nous, malgré les efforts sincères de Richelieu que la guerre éclata; elle fut bientôt terminée; la bataille dura deux heures. Un second traité fut signé entre le roi et sa mère à Angers, le 10 août.

Maintenant, arrêtons-nous un moment sur ce qu'on vient de lire : ne sommes-nous pas fondé à conclure de la simple exposition des faits que, dans ces négociations entre la reine mère et le roi, après la délivrance de Blois, Richelieu a marché d'un pas droit et a travaillé loyalement à l'œuvre de la réconciliation? Il l'a fait (et nous ne prétendons pas attribuer en cela un mérite quelconque à l'évêque de Luçon), il l'a fait parce que c'était son intérêt. « Les témoignages les moins suspects, dit M. Cousin, ne permettent aucun doute sur la sincérité de Luynes, mais celle de Richelieu est-elle aussi certaine[1] ? » Je

[1] *Journal des Savants*, 1861, p. 346.

crois qu'en retournant la phrase on se trouverait plus près de la vérité, et peut-être la sincérité de Luynes serait-elle plus difficile à prouver que celle de Richelieu. Il semble que ce soit un parti pris chez M. Cousin d'accueillir toute parole de Luynes avec une pleine confiance et comme une irrécusable vérité, tandis que toutes les paroles de Richelieu, il les récuse, les jugeant artificieusement calculées. Est-ce donc le procédé d'un historien vraiment impartial ? Nous avons montré que Bentivoglio ne sait rien que ce qu'il apprend de Luynes, qu'il n'a d'autres témoignages contre Richelieu que la parole de ce témoin suspect, de cet ennemi ; et Bentivoglio est à son tour l'unique témoin de M. Cousin ; de sorte qu'en définitive c'est Luynes tout seul qui est entendu dans cette enquête. J'avoue que cela ne me suffit pas pour rester convaincu de la duplicité, de la perfidie du conseiller de Marie de Médicis, non plus que de la bonne foi, de la parfaite sincérité du favori de Louis XIII. Sans doute, je n'espère pas trouver l'exacte vérité dans les *Mémoires* de Richelieu, pas plus que dans les déclarations du duc de Luynes ; tout cela peut être également arrangé pour l'histoire ou pour la politique ; mais j'examine les actes, et derrière les actes je cherche, il faut le répéter, les intérêts, parce que c'est une considération qui, sur des hommes tels que Richelieu et Luynes, exerçait une incontestable influence. Malgré l'admirable talent d'exposition qui recommande les articles sur le duc et le connétable de Luynes, on est frappé de l'embarras visible qu'éprouve M. Cousin dans l'accomplissement du labeur qu'il a entrepris de rabaisser le caractère de l'évêque de Luçon pour relever celui du connétable, de donner un noble rôle à celui-ci, tandis qu'il fait jouer à celui-là le plus triste personnage. Dans l'affaire du cardinalat, l'un est un habile mystificateur, l'autre une dupe dont on se moque ; dans les négociations entre le roi et sa mère, Luynes est loyal avec Richelieu et dévoué à son maître ; Richelieu immole la reine mère à un égoïsme hypocrite ; il est de mauvaise foi à l'égard de Luynes en même temps qu'infidèle à sa royale maîtresse. Richelieu paralyse les puissantes armées des ducs d'Épernon et de Mayenne, « qui seules pouvaient bien faire la guerre [1] ; » et il fait combattre Marie de Médicis au Pont-de-Cé,

[1] *Journal des Savants*, 1862, p. 313.

« avec la petite armée d'Anjou[1],» sans aucune chance de succès. Il a obstinément fait échouer toutes les tentatives de réconciliation entre la mère et le fils, uniquement pour assouvir son ambition ; enfin « il a traité *sous main* pour son compte, *moyennant un prix convenu*[2].» Ne voilà-t-il pas tous les signes de la trahison ?

Cependant, quelques pages plus loin, et lorsqu'il ne place plus l'évêque de Luçon en présence de son héros, M. Cousin s'indigne contre ceux qui accusent Richelieu de trahison : « Il avait perdu sa maîtresse, dit-il, il ne l'avait pas trahie[3]. » Et presque aussitôt, après quelques considérations pleines de sens, il s'écrie encore : « N'est-il pas tout à fait absurde de prétendre qu'il l'a trahie ? »

D'où vient cette contradiction, que tout le prestige du style de M. Cousin ne parvient pas à dissimuler, si ce n'est de cette lutte intime, dont peut-être lui-même ne s'est pas bien rendu compte, entre le désir de donner en ce moment à Luynes tous les mérites de loyauté, de patriotisme, d'habileté, et la crainte de dégrader ce grand caractère de Richelieu, pour lequel, après tout, M. Cousin avait une admiration véritable ?

Une autre contradiction non moins manifeste, c'est de soutenir que Luynes avait un désir sincère de rappeler auprès du roi la reine mère[4], qui ne pouvait revenir à la cour qu'avec Richelieu ; en même temps qu'il démontre, avec la dernière évidence et par des preuves certaines, la crainte profonde qu'éprouvait Luynes de l'influence de la reine mère, et surtout de celle de Richelieu la guidant de ses conseils. Est-il possible de n'être pas frappé de telles contradictions et de ne point apercevoir l'embarras qu'elles révèlent ?

[1] *Journal des Savants*, 1862, p. 338.
[2] *Ibid.*, p. 313.
[3] *Ibid.*, p. 337.
[4] M. Cousin a reconnu (*Journal des Savants*, 1863, p. 57) que Luynes craignait surtout de voir la reine mère réinstallée dans le conseil ; mais Luynes était trop intelligent et trop prévoyant, il avait l'œil trop éveillé sur tout ce qui pouvait menacer la faveur dont il jouissait, pour ne pas comprendre qu'une fois rétablie à la cour, vivant près du roi son fils, et sous la conduite de Richelieu, la reine mère reprenait forcément une place considérable dans les affaires, et qu'alors il serait tout à fait impuissant à tenir fermées devant cette princesse les portes du conseil.

III

Nous arrivons au second des points sur lesquels nous essayons d'apporter quelque nouvelle lumière.

Nous avons dit qu'une seconde paix avait été signée le 10 août 1630. Une des conditions de cette paix fut certainement la promesse des deux chapeaux, déjà promis, pour l'archevêque de Toulouse et pour l'évêque de Luçon.

La promotion de l'évêque de Luçon éprouva de longues et pénibles vicissitudes. Il y a pour cette affaire, comme pour celle que nous venons d'exposer, un fait obscur à éclaircir, afin de bien distinguer ce que les historiens ont dit de faux ou de vrai sur cette circonstance importante de la vie du cardinal.

Nous avons remarqué, dans le manuscrit du fonds de Sorbonne compilé par Le Masle, trois lettres du roi; l'une au pape, l'autre au cardinal Borghèse, neveu du pape, la troisième à l'ambassadeur de France à Rome, le marquis de Cœuvres. Le roi réclame avec instance la dignité de cardinal pour les deux protégés de sa mère, MM. de La Valette et de Richelieu. Le manuscrit ne donne à ces copies ni suscription ni date; il nous a été facile de suppléer les suscriptions; quant à la date, nous avons éprouvé quelque incertitude, et nous nous sommes décidé à la mettre en 1619 [1]. M. Cousin veut qu'elles soient du mois d'août 1620, et il se peut qu'il ait raison.

Mais M. Cousin ajoute qu'en 1619 « la France ne demanda point de chapeau pour l'évêque de Luçon; » et ici nous ne saurions nous rendre à cette affirmation de l'illustre écrivain. Nous avons sur ce point le témoignage de l'abbé Mourgues de Saint-Germain, qui était alors auprès de la reine mère, et qui depuis a écrit sur les souvenirs de cette princesse aussi bien que sur ses propres souvenirs. Ce défenseur de Marie de Médicis, dont les pamphlets calomnieux ne méritent nulle confiance, devient un témoin sérieux dès qu'il ne s'agit que d'un fait qui n'implique aucun blâme contre Richelieu. Or que

[1] Voir, au sujet de ces lettres, l'explication que nous donnons dans le 7e vol. des *Lettres de Richelieu*, p. 444.

dit l'abbé de Saint-Germain ? « La paix [d'Angoulême] fut faicte avec la promesse secrette d'un bonnet de cardinal pour l'évesque de Luçon [1]. » Outre cet irrécusable témoignage et d'autres indices, nous avons un document que M. Cousin ne connaissait pas, et qui prouve que le manque de foi dont l'évêque de Luçon se plaignait en 1620 n'était pas le premier qu'il pût reprocher au favori. On conserve aux affaires étrangères une lettre signée Saint-Caliste, adressée de Rome à l'évêque de Luçon, en janvier 1621 [2], à l'occasion de la promotion qui venait de se faire, et dans laquelle Richelieu encore n'avait pas été compris. Nous y lisons : « Maintenant qu'il ne s'agit point tant de l'honneur que l'on vous veut promouvoir que de la dignité du roy et de sa couronne, qui est entièrement engagée à obtenir *ce que depuis dix-huict mois S. M. a continuellement faict demander par M. l'ambassadeur*, et depuis si vivement poursuivi par l'envoi de tant de courriers... » Ces dix-huit mois nous reportent précisément au traité d'Angoulême. Saint-Caliste était d'ailleurs un personnage auquel on doit s'en rapporter ; il était à Rome, et il écrivait à Richelieu lui-même ; comment croire qu'il lui ait écrit ce qui n'était pas [3] ? Il ne saurait donc exister le moindre doute sur une demande de chapeau faite à Rome pour Richelieu en 1619.

Au reste la nouvelle demande faite en 1620 n'eut pas plus de succès que la première, quoiqu'elle ait été en apparence mieux accueillie. Une lettre du cardinal Borghèse, adressée à l'évêque de Luçon le 15 septembre, à l'occasion de celle que le roi lui avait écrite le 29 août, félicite Richelieu de l'éclatante justice rendue à son mérite éminent ; le cardinal neveu promet d'appuyer la demande de tout son pouvoir : « In quello che potrà derivar da me, obbedirò al commandamento di lor

[1] *Les lumières pour l'histoire de France*, etc., p. 70 de l'éd. in-4° de 1636. Le Vassor répète l'assertion de Mourgues, t. III, 2e partie, p. 179.

[2] Cette pièce est classée dans le manuscrit en 1620 ; mais le texte même offre plusieurs preuves certaines qu'elle est de 1621. (*Rome*, t. XXIII, volume non numéroté.)

[3] Nous voyons que l'évêque de Luçon communique vers ce temps au P. Joseph une lettre dud. sr de Saint-Caliste ; c'était probablement celle-là même que nous citons, *Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 639. Seulement nous devons avertir que cette missive est mal classée, et qu'il faut la mettre dans ledit volume à la date de janvier 1621, p. 657.

maestà [1].» On verra bientôt que ces protestations étaient peu sincères.

Mais Richelieu était trop perspicace pour compter beaucoup sur les assurances polies du cardinal neveu, dont la bonne volonté, eût-elle été même aussi vive qu'elle paraissait, devait rencontrer plus d'un obstacle.

A quatorze ans de là en arrière, Richelieu ne voyant pas venir l'institution pour l'évêché de Luçon, que lui avait donné Henri IV, l'alla chercher lui-même. Il n'en pouvait faire autant pour le cardinalat. Si aujourd'hui il y avait à prendre à Rome un chapeau, à Paris il y avait à espérer autre chose, et Richelieu ne pouvait, en ce moment, quitter la reine mère. Il envoya donc près du pape un autre lui-même, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

L'abbé de la Cochère partit peu de temps après la date de sa lettre de créance. Il écrivit de Turin à son frère Claude Bouthillier, le 30 septembre, sur le point de se rendre à Rome ; il a bon espoir, mais il ne se fait pas d'illusion sur les difficultés ; et il ne connaissait certainement pas les plus insurmontables : « Je vous supplie, dit-il à son frère, de vous rendre actif plus que jamais, afin de prévoir à tout ce qui peut altérer tant soit peu la bonne intelligence que nous avons tant désirée... Aidez à lier de plus en plus les cœurs, à quoy vous servira d'entretenir le plus souvent ceux qui sont le plus dans l'action de la cour... » L'abbé de la Cochère nomme les personnages dont il faut solliciter les bons offices : « Surtout M. de Sens [2], lequel sans doute a un grand pouvoir sur les esprits... Il est raisonnable de soulager en cecy M. de Luçon qui porte presque seul tout le faix de la maison de la reyne... Il est bon aussy que vous disiez librement à M. de Luynes ce que vous jugerez plus nécessaire pour maintenir les choses au bon état auquel elles sont [3]. »

Et ces recommandations, l'abbé de la Cochère les renouvelle constamment durant deux ans qu'il a sollicité à Rome cette grande affaire du chapeau pour l'évêque de Luçon. Sans cesse il demande qu'on aide Richelieu qui ne s'aide pas lui-même. Nous n'avons pu trouver une longue lettre qu'il écri-

[1] Orig. Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXIII.
[2] C'était le frère de feu le cardinal Duperron.
[3] Autographe. Arch. des Aff. étr., *Turin*, t. III, fol. 214.

vait en ce temps-là, mais nous en avons le sens dans une autre missive, adressée le même jour, 31 octobre, à Bouthillier, son frère : « J'ay bonne opinion, disait l'abbé de la Cochère, de l'affaire de M. de Luçon, pourveu qu'on face à la Cour exactement ce que je luy escris, et dont je donne l'air; et en celles que j'escris à M. de Luynes, et en celle que j'escris à M. de Puisieux, à qui M. l'ambassadeur en escrit fort amplement, et mesme M. de Chassan, qui est un très-honneste homme, et avec lequel j'ay faict une particulière amitié. »

Quel était ce personnage dont l'ami de Richelieu semble espérer le concours? Bentivoglio va nous l'apprendre. Chassan avait une mission secrète, déguisée sous l'apparence d'une mission avouée, laquelle n'était qu'un prétexte.

Luynes, de plus en plus inquiet de l'influence que pourrait prendre la reine mère, guidée par Richelieu accru de cette grande dignité de prince de l'Église, résolut de les tromper tous deux ; et, en même temps qu'il adressait au Pape, au cardinal neveu, et à l'ambassadeur de France à Rome, les lettres contenant la demande formelle et pressante de deux places de cardinaux pour l'archevêque de Toulouse et pour l'évêque de Luçon, Luynes imagina de faire signer au roi une dépêche mystérieuse [1], par laquelle on avertissait S. S. que la demande faite pour M. de La Valette était seule sérieuse, et qu'on ne voulait pas de chapeau pour l'évêque de Luçon. Afin de ne pas ébruiter la duplicité de cette manœuvre souterraine, on abandonnait pour ce moment le droit qu'avait la France à deux places dans le sacré Collége. Or ce fut M. de Chassan qu'on chargea de porter cette dépêche, annulant en partie les trois dépêches officielles dont aussi sans doute il était en même temps porteur.

On comprend de combien de précautions dut être entourée cette perfidie politique ; si la reine mère eût pu s'en douter, le ressentiment de se voir ainsi jouée, animé encore par le dépit de Richelieu, aurait pu, dans l'état actuel des affaires, amener

[1] Nous avions bien soupçonné, de la part du duc de Luynes, quelque sourde et déloyale pratique, ourdie contre l'évêque de Luçon (*Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 618, note); mais, d'accord, en ceci, avec le P. Griffet, nous avions voulu penser que le roi n'avait pas trempé dans cette fourberie et surtout ne l'avait pas autorisée de sa signature officielle. Nous nous étions trompé, et c'est avec pleine raison que M. Cousin, s'appuyant sur une dépêche de Bentivoglio, a relevé cette erreur.

de déplorables résultats ; aussi, peu de personnes furent mises dans la confidence à Paris ; et, à Rome, le pape et le cardinal neveu auraient dû être les seuls informés [1] ; l'ambassadeur fut trompé comme les autres, et on lui fit jouer ce rôle ridicule de poursuivre avec chaleur, et par ordre de sa cour, une affaire pour laquelle il était officiellement désavoué. Cet ambassadeur était le futur maréchal d'Estrées.

Cependant Chassan était arrivé à Rome avant l'abbé de la Cochère, qui, comme on a vu, chercha à lier avec lui amitié, bien loin de se douter qu'il fût venu tout exprès pour faire échouer l'affaire dont lui, la Cochère, poursuivait l'accomplissement.

L'intrigue contre Richelieu suivait son cours ; et dans les premiers jours de novembre un gentilhomme de la chambre du roi, Marsillac, chargé officiellement d'aller annoncer au Pape la nouvelle des succès obtenus en Béarn contre les protestants, portait encore un message secret de Luynes, confirmant les résolutions qu'on avait déjà envoyées par Chassan [2].

[1] Le nonce Bentivoglio dit dans sa lettre envoyée à Rome au sujet de cette affaire secrète : « Eccettuate quelle persone delle quali Chiassan dovrà valersi, che sarà particolarmente l'Eschnard. » (Dép. du 6 septembre.) Le Sr Eschinard n'était point, comme on l'a dit, un agent secret ; c'était un fonctionnaire entretenu par la France près le gouvernement pontifical, avec le titre d'*expéditionnaire en cour de Rome*. Nous le rencontrons quelquefois dans la correspondance de Richelieu. — On ne comprend guère qu'un secret qu'il était si important de tenir profondément caché (Mi hanno pregato istantissimamente Luynes e Pisius a tener segretissima questa parte più intima del negozio, ed a procurare che si guardi il medesimo segreto in Roma con ogni maggior diligenza..., ce sont les termes mêmes de la lettre de Bentivoglio), on ne comprend guère, disons-nous, qu'un secret qui, en France, était resté entre Luynes, Puisieux et Bentivoglio, fût livré, à Rome, à des employés subalternes tels qu'Eschinard. Chassan ne devait avoir besoin de personne pour le succès d'une intrigue à laquelle le Saint-Père était tout prêt à donner les mains ; le difficile alors, c'était d'obtenir la promotion de Richelieu, et rien n'était plus aisé au contraire que de le faire exclure. Il suffisait que la mystérieuse dépêche fût donnée au cardinal neveu sans mettre aucun intermédiaire dans la confidence ; et, selon les usages diplomatiques, Chassan n'aurait pas dû être instruit du double message dont il était porteur. Cependant il paraîtrait, d'après les lettres de Bentivoglio, qu'on avait tout dit à Chassan. Quoi qu'il en soit, le secret fut assez bien gardé, dans le premier moment, pour que ni Richelieu à Paris, ni le marquis de Cœuvres à Rome, n'en eussent pas le moindre vent ; et, grâce à la discrétion des archives romaines, nous n'en saurions encore rien aujourd'hui, si la dépêche imprimée de Bentivoglio ne nous l'eût appris. (Voir cette curieuse dépêche dans l'édition de Scarabelli, p. 376.)

[2] « Del vero segreto intorno a Lusson ha mostrato meco d'esser informato

Cette persistance dans l'exclusion donnée à l'évêque de Luçon semble assez singulière lorsqu'on voit, quatre jours après le départ de Marsillac, et aussitôt l'arrivée du roi à Paris (7 novembre), la cour s'occuper d'unir les familles de Luynes et de Richelieu, par le mariage de la nièce de celui-ci, Marie Vignerot de Pont-Courlay, avec le marquis de Combalet, neveu du connétable, union qui fut célébrée dans la demeure royale le 26 novembre, et qui étonna bien du monde.

Luynes, qui avait une si grande et si légitime appréhension de l'influence de Richelieu, pouvait-il espérer d'enchaîner son ambition par cette alliance? Parce que Mlle de Pont-Courlay épousait M. de Combalet, Richelieu allait-il s'arrêter tout court à l'entrée de la carrière où il brûlait d'entrer? Luynes était trop avisé pour le croire. Comment donc expliquer l'inconséquence de sa conduite ? Quoi qu'il en soit, un mois ne s'était pas écoulé depuis le départ de Marsillac, qu'un nouveau messager était expédié, porteur de dépêches qui sollicitaient la promotion de Richelieu avec la même instance que l'on avait mise tout récemment à demander son exclusion ; et le nonce fut prié de joindre ses dépêches aux dépêches officielles.

Bentivoglio, qui avait applaudi de tout son cœur à la ruse dont on l'avait fait confident, et s'y était associé avec beaucoup de zèle, qui avait pris grand plaisir à faire échouer les prétentions de ce petit prélat à la pourpre romaine, et avait taxé le projet de cette promotion de *cosa stravagantissima*[1], qui avait affirmé que le roi estimerait faire en cela une action trop indigne (un azione troppo indigna)[2], qui enfin, un peu plus tard, s'était moqué de l'ambition effrénée de l'évêque de Luçon et de l'*extravagance* de la reine mère[3], fut bien étonné et un peu blessé peut-être de se voir pressé, au nom de Luynes et au nom du roi, de mettre son zèle au service de cette ambition et de cette extravagance, et d'être invité d'écrire à Rome précisé-

Marsigliac mandato ora costà e che si persista come prima il non volerlo cardinale... » (Dép. du 3 nov.) Ainsi ce grand secret, s'il en faut croire les lettres de Bentivoglio, on le disait à tout le monde.

[1] Dépêche du 6 septembre, p. 377 de l'éd. Scarabelli.

[2] P. 376. Et Louis XII expliquait ainsi sa répugnance à un acte qu'il considérait comme une humiliation pour sa couronne : « Comprare, per così dire, da Lusson, con questa dignità, la pace ch' è seguita colla sua madre. »

[3] « Stravagante istanza è quella dalla regina madre, e ben si vede la sfrenata ambizione di Lusson. » (Dép. du 7 oct., p. 385, t. II.)

ment le contraire de ce qu'on lui avait fait écrire quelques semaines auparavant. C'est alors qu'il aurait pu répéter, et plus à propos, l'exclamation que lui avait inspirée le début de l'affaire : « Sono dunque mirabili sempre più le mutazioni della Francia[1] ! »

Aussi Bentivoglio se garda bien de se rendre complice de cette politique étourdie, sans suite comme sans prévoyance, et qui défaisait un jour ce qu'elle avait fait la veille. Bien loin de mettre ici la bonne volonté et l'entrain avec lesquels il avait secondé la première intrigue, il se borne cette fois à mander tout simplement au cardinal neveu le revirement qui s'était opéré, mais sans un mot d'assentiment ou même de conseil[2].

Les mystérieuses machinations ourdies contre lui, Richelieu les soupçonnait, sans pouvoir les pénétrer tout à fait; mais s'il n'en avait pas le secret, les indices au moins ne lui manquaient pas. L'un de ses meilleurs amis, Charles de l'Aubespine, évêque d'Orléans, frère de Châteauneuf, et que ses liaisons de famille mettaient à portée d'être bien informé des choses de la cour, lui écrivait d'Orléans, le 12 novembre 1620, précisément dans le temps de l'envoi de Marsillac à Rome : « Vous ne trouverez pas mauvais d'estre adverty qu'un chevalier de l'ordre me dist hier que vostre promotion n'estoit pas encore asseurée, et que le pape estoit bien adverty de trois choses qui vous peuvent nuire : Qu'aviez juré avoir l'age estant à Rome et que ne l'aviez pas. Que durant vostre charge de secrétaire d'estat qu'aviez fait le pis contre le Saint-Siége qu'aviez peu. Que nouvellement aviez recherché les huguenots pour prendre les armes et servir avec la reine mère; qu'on avoit envoyé exprès à Rome pour les tenir advertys de cela; que luy-mesme l'avoit dit à M. de Luynes. Qu'il ne pensoit pas que le pape voulust changer de Lyon[3], et que Chassan n'avoit pas opéré si bien qu'on se promettoit, et que l'expédient estoit de fort différer. Vous estes assez advisé pour en faire vostre profit. Ensuitte de cela je recognus qu'ils font ce qu'ils peuvent pour M. de Sens; advisez-y et m'asseure qu'y prenant garde vous trouverez de ce

[1] Dépêche du 6 sept., p. 377 précitée.

[2] « Nostro Signore e V. S. illust. faranno le riflessioni che conviene sopra questi particolari. » (Dép. du 17 décembre, p. 403.)

[3] M. de Marquemont, archevêque de Lyon, lequel avait été proposé, et ne fut cardinal que l'année suivante.

costé-là de mauvaises intentions. — Le secrétaire du marquis [de Cœuvres] est icy, à qui je parle souvent de vostre fait ; il en parle bien et devez vous l'affider, car il peut vous servir. Je suis mary que mes affaires ne me permettent pas d'aller à Paris pour voir de petites choses qui ne vous seront pas dites et qui servent, et à veiller à cela pour vous servir d'affection, estant vostre affectionné confrère et serviteur. GABRIEL, évesque d'Orléans [1]. »

Cette lettre montre, et d'autres documents achèveront de le prouver, que Richelieu n'était pas la dupe de ses ennemis, comme le dit M. Cousin et comme l'ont cru quelques historiens.

Quant à la Cochère, qui ignorait le secret des missions confiées à Chassan et à Marsillac, il conservait tout son espoir, et s'efforçait de le faire partager à Richelieu dans une lettre de quatre pages, écrite le 25 novembre [2].

L'événement ne tarda pas à le détromper; la promotion parut le 11 janvier : l'archevêque de Toulouse y était seul compris pour la France. Les dépêches de décembre n'avaient point prévalu sur celles d'août et de novembre ; le pape s'en était tenu à celles-ci, beaucoup plus conformes à ses propres sentiments. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de faire sentir au ministre de Louis XIII que le Saint-Siége n'entendait pas se soumettre aux étranges légèretés de ses caprices.

Cependant quelques bonnes paroles suivirent bientôt sans doute l'échec du 11 janvier, car, dès le 16, l'abbé de la Cochère mandait à son frère :

« Vous pouvez voir, par mes dépêches à M. de Luçon [3], tout ce qui s'est passé en son affaire, en laquelle je vous puis dire que je n'ai rien oublié, et que, sans avoir esté assisté de delà, ainsy que je l'avois si souvent escrit [4], elle est en bon train. Je tiens que dans trois mois nous aurons un cardinal de Richelieu, la fleur de nos amis, et, sans controverse, icy tenu le plus accompli et le plus digne prélat de France [5]. » Et dix jours après

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXIII, vol. non coté.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] Nous n'avons point trouvé celles-ci dans les volumes de *Rome*.
[4] Sans cesse, en effet, l'abbé de la Cochère indique quelque lettre à écrire, quelque démarche à faire, et le plus souvent il se plaint de l'apathie de Richelieu, et de ce qu'on n'a pas tenu compte de ses conseils.
[5] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII.

la Cochère répétait : « Qu'un chacun tenoit l'évesque de Luçon pour devoir estre fait seul cardinal à la première place vacante[1]. » Puis il ajoutait : « La mort du pape pourra apporter quelque traverse. » Le surlendemain, Paul V, valétudinaire depuis quelque temps, mourait frappé d'une attaque d'apoplexie.

Il est assez difficile de savoir si, dans ses nouvelles protestations, Luynes était plus sincère[2] : l'alliance de famille contractée avec Richelieu ne devait pas, nous l'avons dit, le rassurer contre l'ambition sans frein qu'il redoutait naguère. Cependant peut-être l'obligea-t-elle à quelque retenue dans la trahison, et Luynes pouvait encore laisser faire ce qu'il n'osait plus faire lui-même. Puisieux, le secrétaire d'État des affaires étrangères, était merveilleusement propre au rôle que Luynes nous semble lui avoir laissé jouer, sans paraître l'approuver ni même s'en apercevoir, et avec une indifférence hypocrite. Puisieux, qui exerçait alors la charge qu'avait eue l'évêque de Luçon sous le maréchal d'Ancre, craignait une rivalité nouvelle, et plus il était médiocre, plus le génie de ce futur rival lui inspirait de jalousie et d'inquiétude. Bentivoglio, qui recevait ses confidences, ne nous les laisse pas ignorer[3]. Les ennemis de Richelieu avaient donc encore carte blanche. Ils ne cessaient de faire un cas de conscience au roi de son exclusion, et Luynes, qui ne s'opposait plus directement à l'élection, la voyait différer sans la moindre impatience.

Loin de se laisser décourager par le mécompte de janvier dernier, l'abbé de la Cochère redouble d'ardeur et d'activité ; le 18 février il fait dire à Richelieu qu'il a « rompu le coup » d'une intrigue qui lui pouvait nuire[4]. Il lui rappelle de quelles

[1] Mêmes archives, t. XXVII.

[2] Bentivoglio le crut alors : « Luynes in somma dice ora da dovvero nelle cose di Lusson. » P. 402. (Dépêche du 17 déc.)

[3] « Tutti questi ministri l'odiano (Richelieu) grandemente, e Pisius più d'ogni altro; ed a me ha detto il padre Arnoldo che egli pose in conscienza (l'édition Scarabelli met : « conocenza; » c'est certainement une faute de copiste) al re di non lasciar far cardinale Lusson... » Dép. du 14 janv. 1621, p. 404; et dans une autre du lendemain : « Delle cose di Lusson abbiamo parlato Pisius ed io, e mostra anche egli di restar maravigliato della instabilità di Luines, in essersi rimosso dagli officii suoi di prima contro di Lusson. » P. 405.

[4] Ce passage est chiffré, et l'on ne voit pas nettement ce dont il s'agit; mais il ne paraît pas qu'il soit question de la promotion.

mains il faut se servir pour donner plus d'autorité aux dépêches faites en sa faveur. Un autre jour (25 avril), il recommande surtout qu'on n'oublie pas, quand la reine écrira, de donner à Richelieu le titre de son grand aumônier. L'affaire particulière de lui, la Cochère, est terminée, il est évêque d'Aire, mais il restera à Rome tant qu'il y pourra être utile à l'évêque de Luçon. Du reste il espère que six mois ne se passeront pas qu'il ne soit cardinal[1]. Il doit se faire une promotion vers le 15 avril (elle eut lieu le lundi après le 15), Richelieu n'en sera pas, dit l'évêque d'Aire à son frère Bouthillier, mais « vous verrez par celle que j'écris à M. de Luçon[2] que les deux premières places qui viendront maintenant à vaquer le rendront infailliblement cardinal. » Toutefois, « il faut que le roy escrive chaudement[3]. » On voit que ce bon abbé (maintenant évêque) est doué d'une espérance qu'aucune déception ne déconcerte.

Cependant la reine mère, moins inactive que Richelieu dans ses poursuites, avait écrit au nouveau pape ; elle avait écrit au nouveau cardinal neveu Ludovisio. Nous avons la réponse de celui-ci, qui promet ses bons offices[4], ce qui n'empêche pas que les déceptions de l'évêque d'Aire ne continuent, aussi bien que les menées souterraines de Puisieux :

« Je croyois (écrit d'un ton mélancolique Séb. Bouthillier à son frère), je croyois l'affaire de M. de Luçon faite lorsque je sçus la mort du cardinal de Guise arrivée après celle du cardinal de Bonzy. Un courrier de Lorraine estant venu demander le chapeau pour un prince de la mesme maison, le pape prit cette occasion de faire une promotion pour luy. J'en ay faict un long discours à M. de Luçon, et vous laisse à penser mon desplaisir extresme d'une si malheureuse rencontre. Le pape a rempli les deux places d'un sien parent et d'un vieux archevesque de ses anciens amis. La mort du cardinal de Guise méritoit bien qu'on envoyast icy un courrier exprès pour l'affaire de M. de Luçon, et appuyer les instances continuelles que j'ay faictes depuis cinq mois. Nous n'avons receu les

[1] Dépêche du 1er mars. T. XXVII de *Rome*.
[2] Cette lettre n'est point dans les manuscrits de Rome conservés aux affaires étrangères.
[3] Dépêches des 4 et 5 avril. *Rome*, t. XXVII.
[4] *Ibid.*, 1er juillet 1621.

ordres que la veille de la promotion... Mais il faut que je me plaigne à vous de la trop grande retenue de M. de Luçon, qui pour n'avoir pas pressé les ordres dont je luy avois donné avis de si bonne heure est encore à attendre ce qu'il devroit desjà posséder[1]. » Et, quinze jours après, il répétait, dans la ferveur de son espérance : « Je tiens maintenant pour certain que, dans peu de mois, nous aurons pour M. de Luçon ce que tout le monde luy devroit désirer; pourveu que M. le Connestable continue à escrire comme il a faict[2]. »

Le connétable s'était sans doute excusé lui-même de ces éternels retards auprès de l'évêque de Luçon, qui lui répondait : « ... Quant à ce qu'il vous plaist m'escrire de l'affaire de Rome, je me tiens grandement vostre obligé de l'affection que vous avés pour moy en cela; mais je vous suplie de croire que j'attendray avec grand contentement et patience l'effet de vostre bonne volonté, etc[3]. »

Tous ceux qui auraient pu contribuer au succès de la promotion présentaient à l'envi les mêmes excuses, tant il semblait étrange qu'on fît attendre ainsi un homme d'un tel mérite. Le nouveau nonce, successeur de Bentivoglio, l'archevêque de Tarse, écrivait de Moissac à Richelieu, le 1er septembre, que le pape aurait égard aux demandes de la reine mère, non moins chaleureuses que celles du roi et du connétable; que S. S. n'ignorait pas combien les éminentes qualités de l'évêque de Luçon le rendaient digne d'un honneur qu'il aurait déjà obtenu si certains incidents ne fussent venus à la traverse: « Gli offizi fatti dalla regina madre... sono stati così caldi et efficaci quei del re e del sig. contestabile... Non sia stato possibile a S. S. il gratificarli, ma s'assicuri ella che sono così note a S. Bne. le ottime qualità di lei, che non che stimarla degnissima di così eminente grado nella chiesa, male porta etiando notabile affezione, intanto che se alcuni accidenti necessarii non si fossero frapposti, ella non avrebbe ad indugiare a godere del meritato honore[4].»

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII, 29 juillet.
[2] *Ibid.*, 13 août.
[3] Voy. p. 691 du 1er vol. des *Lettres de Richelieu*, publié en 1853, cette lettre et la note où cette apparente indifférence est expliquée par la juste fierté d'un homme qui devine les mensonges dont on cherche à l'abuser et qui dédaigne de s'en plaindre; explication que confirment pleinement tous les documents que nous avons trouvés depuis.
[4] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII.

Cependant Séb. Bouthillier, tant de fois déçu, finissait par se douter des perfidies qu'il ne pouvait surprendre : « Si on fait à la cour (mande-t-il le 21 septembre) ce que j'ay desjà plusieurs fois escrit, et que je continueray tousjours à escrire, je vois indubitablement M. de Lusson cardinal à la première place qui vaquera ; mais il seroit besoin qu'une personne confidente tinst la main à retirer de M. le Connestable les dépêches telles que je les désire [1]... »

Quoique la défiance du bon abbé de la Cochère fût à demi éveillée, il était si peu expert au fait des ruses de la politique et de la sincérité du langage des hommes d'État, qu'il ne peut se décider à soupçonner la bonne foi de M. de Luynes : « Il y en a (mande-t-il à Bouthillier le 30 novembre) qui ont escrit icy que c'estoit l'archevesque de Lyon et non M. de Luçon qu'on nommeroit au cardinalat...; mais quelle apparence y a-t-il que M. le Connestable ne garde pas la parole qu'il a donnée à la reine mère du roy, et qu'au contraire il porte le roy à ne luy tenir pas une promesse qu'il a faicte à sa mère avec des démonstrations publiques ? » Et l'abbé continue, pendant toute une page, son raisonnement sur l'invraisemblance d'une telle déloyauté [2].

Quelque invraisemblable qu'elle pût paraître à cet honnête esprit, la déloyauté était certaine. Et comment Séb. Bouthillier ne se doutait-il pas que si, par une raison quelconque, Luynes ne s'opposait pas ouvertement à la promotion de Richelieu, il pouvait se trouver derrière lui quelque personnage considérable dont les sourdes intrigues étaient tacitement autorisées ? Comment ne savait-il pas que la famille des Sillery était ennemie de Richelieu, et que Puisieux, le fils du chancelier et le neveu de l'ambassadeur de France à Rome, qui lui-même avait en main les relations étrangères, pouvait être, comme il était en effet, la cheville ouvrière de ces intrigues ? Comment pouvait-il écrire avec une si parfaite sécurité : « Le cardinal Bentivoglio m'est venu voir ; je crois qu'il marche d'un très-bon pied dans l'affaire de M. de Luçon... Il m'a fait voir la lettre que M. de Puisieux lui escrit, qui ne peut estre meilleure, qui exclut clairement M. de Lyon si le pape ne fait qu'un cardinal. »

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII.
[2] Lettre du 30 nov. Orig. Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 46.

Mais un événement considérable dans les affaires du moment venait de se produire ; le connétable était mort le 14 décembre, et ceux qui pensaient que Luynes était le seul obstacle à la promotion de Richelieu, ne tardèrent pas à être détrompés, car cette promotion, il fallut l'attendre plus de huit mois encore.

L'évêque d'Aire se hâta de mander à Paris que le moment était venu de redoubler d'efforts, et, dans son impatience, il écrivait quelques jours après : « Au cas que vous ne m'ayez pas envoyé les lettres de la royne au pape et à M. le cardinal Ludovisio pour M. de Luçon, du style des dernières que S. M. escrivit à Paul V, et qui ne luy furent pas données, ne manquez pas à me les envoier par le premier courrier... J'ay meilleure espérance que jamais... Je vous prie de prendre un soin très-particulier que la dépesche que j'attends du roy soit telle qu'il le faut. Et puisque M. de Luçon est sy retenu, en ce qui regarde ses intérests, parlez de vous-mesme à ceux que vous cognoistrez y pouvoir [1]... »

Cette lettre était du 21 janvier; le 25, nouveau témoignage d'un vif espoir, nouvelle demande de lettres écrites « de bonne encre. » Le card. Ubaldini, l'un des amis sincères de Richelieu, parle comme l'évêque d'Aire; il espère que le temps et la fortune vont faire trêve à la longue guerre dont Richelieu a été victime : « Il tempo e la fortuna hanno fatto, un gran pezzo, guerra a V. S. ill^{ma}, e ella si è difesa, se non utilmente, al meno constantemente e con molte sue lode. Pare che l'uno et l'altro vogliono fare qualche tregua [2]...» Bentivoglio lui-même semble enfin s'éloigner de l'intrigue dans laquelle il avait si bien rempli son rôle.

Et la preuve qu'il l'avait bien franchement abandonnée, c'est qu'il la révèle à Séb. Bouthillier. Celui-ci mandait à son frère, en février 1622 : « Le pape n'eust pas fait la promotion sans nommer M. de Luçon, si quelques-uns qui estoient icy, n'eussent receu des ordres secrets, non-seulement au désavantage de M. de Luçon, mais du service de S. M.... M. le cardinal Bentivoglio m'a fait la faveur de me confesser librement ce que je savois fort bien d'ailleurs des

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII (1622).
[2] *Id.*, *Ibid.*; dépêche du 8 janvier 1622.

mauvais offices qu'on rendoit à M. de Luçon auprès de feu M. le connestable, et ensuite ce que cela produisoit [1].

Cependant Puisieux ne demandait pas mieux que de continuer la comédie qui se donnait depuis si longtemps déjà, à Paris et à Rome, aux dépens de l'évêque de Luçon, et il l'essaya; mais il n'avait ni l'importance ni l'habile savoir-faire du duc de Luynes, et nous le verrons bientôt, à peu après abandonné de tous, forcé de renoncer à ce double jeu que le feu connétable, aidé de la faveur royale, avait mené avec une si subtile dextérité.

Quant à Bentivoglio il semble, à force de zèle, vouloir réparer le mal qu'il a aidé à faire; de retour à Rome, il n'attend pas même qu'on lui envoie les lettres favorables à l'évêque de Luçon, il les demande; aussitôt qu'il les a reçues, il se hâte de lui mander, sur la parole même du pape et du cardinal Ludovisio, que sa promotion ne rencontrera plus à Rome aucune difficulté. Nous ne tarderons pas, dit-il, à recevoir la satisfaction que nous souhaitons : « Può ella ben credere che il suo avanzamento non havrà difficoltà alcuna qui in Roma; hoggi apunto io ho parlato alla S. di N. S. di questa materia come dovevo... e col S. cardinale Ludovisio; conoscono la premura del re, il desiderio della regina madre, et il merito di V. S. ill^{ma}; onde non si può dubitare che ben presto siamo per ricever la sodisfatione che desideriamo [2]... »

Une nouvelle ruse des ennemis de Richelieu restait pourtant à déjouer : afin d'ôter toute autorité aux poursuites de la reine mère, ils avaient imaginé de faire courir à Rome le bruit que cette princesse était en train de former en France un tiers parti, de réveiller, entre la mère et le fils, des animosités récemment assoupies, et de rallumer la guerre civile à peine éteinte. L'évêque d'Aire, alarmé de l'effet que pouvait produire sur l'esprit du pape une telle imposture, supplie qu'on la démente officiellement : « Une bonne dépesche de la main est bien nécessaire, dit-il, sur le sujet de ce tiers party, et l'intelligence du roy et de la reyne. » Et puis il ajoutait : « Je ne vous répète point ce que j'ai tant de fois escrit, touchant M. le Nonce, à qui il faut que le roy die franchement et ferme-

[1] *Rome*, t. XXVIII, f° 165.
[2] Dépêches du 13 février et du 10 mars 1622. Ed. Scarabelli.

ment ce qu'il veut que le pape croie...; mais il est besoin de recevoir une bonne dépesche devant les quatre-temps de Pasques [1]. » Le cardinal Ubaldini redoublait d'ardeur dans ses offres de service, comme dans ses vœux; il mettait, de sa main, ce post-scriptum à une lettre amicale : « Je désire à par (à l'égal) de ma vie vostre exaltation, et pour le public et pour ma satisfaction ; et j'espère que Dieu me fera la grâce de vous y servir [2].»

Et le pape lui-même déclarait enfin au cardinal de Sourdis « qu'il ne feroit point de cardinaux sans M. de Luçon [3]. »

La reine mère et Richelieu gagnaient ainsi du terrain à mesure que leurs adversaires en perdaient ; les amis de l'évêque de Luçon redoublaient d'efforts en voyant décroître le nombre de ses ennemis ; enfin Puisieux, à bout de ruses et de malices, n'ayant plus le favori pour soutenir la volonté chancelante du roi, comprit que la lutte devait finir ; et il se vit réduit à cette alternative : quel serait le plus redoutable pour lui de Richelieu cardinal, ou de Richelieu irrité, mécontent et ardent à la vengeance? Le dernier était certainement fatal, tandis que l'évêque de Luçon, obtenant le chapeau après les instances pressantes et désormais sincères, du moins en apparence, de Puisieux, serait peut-être moins ennemi. Pour ceux qui connaissaient Richelieu, la chance n'était pas grande, mais enfin c'était la seule.

De ce moment Puisieux marcha franchement à la promotion. Séb. Bouthillier, que sa disposition imperturbable à la confiance avait si souvent trompé, pouvait maintenant établir sur un fondement réel et solide ses espérances si longtemps chimériques, et il écrit résolûment : « Nous sommes maintenant hors de peine, M. de Puisieux ayant escrit non-seulement afin que M. de Luçon fust faict cardinal à la première promotion, mais afin que ce soit promptement... Il faut que M. de Luçon se jette entre les bras de M. de Puisieux [4].»

Toutefois l'évêque d'Aire n'est pas encore content ; on demande, c'est vrai, mais non de ce ton d'autorité qui convient

[1] Epoque de la future promotion. — Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVII. Dépêche du 15 février 1622.
[2] *Ibid.* Dépêche du 12 mars.
[3] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 32.
[4] *Ibid.* Dépêche du 9 avril, fol. 19.

au roi de France ; on presse, mais on ne presse pas avec cette chaleur dont l'amitié de Séb. Bouthillier voudrait voir tout le monde animé comme il l'est lui-même. « Depuis la convalescence du pape, écrit-il à l'évêque de Luçon, le cardinal de Sourdis a parlé à S. S. pour faire valoir les ordres qu'il a reçus, un peu plus exprès que les premiers ; mais, pour vous dire la vérité, il s'en faut beaucoup qu'ils soient tels qu'ils doivent estre... Nulle lettre au cardinal Ludovisio... J'ai trouvé le moyen de voir la lettre de M. de Puisieux au cardinal de Sourdis, du 10e de mars, qui dit fort clairement que le roi veut qu'on fasse instance pour vous obtenir le premier lieu... Il escrit, en apostille, de sa main, que la reyne mère du roy désire que cette promotion se fasse au plus tost... Voyez combien froidement on escrit... Pardonnez-moy si je vous dis que vous estes trop retenu en ce qui vous touche..., veu principalement qu'ayant esté veu cy-devant des ordres contraires, et ayant esté montré peu de ressentiment du temps du pape Paul, il y a de la peine à persuader que ce soit maintenant tout de bon. Il faut que le roi et la reine en escrivent et que le roi parle un peu rudement au nonce sur ce retard..., qu'il parle en roi... Il faut prendre garde à M. le nonce, afin que l'espérance qu'il a luy-mesme d'estre bientost cardinal ne l'empesche de vous rendre ses bons offices [1]. »

Ainsi l'on avait fini par savoir à Rome le secret des doubles lettres ; Richelieu ne pouvait manquer d'en être informé.

Mais enfin il n'y avait plus moyen de reculer. Puisieux, qui avait commencé à marcher lentement et d'une allure tortueuse, était bien forcé maintenant de doubler le pas et d'aller droit ; ce qu'il faisait encore d'assez mauvaise grâce, comme on vient de voir ; mais tous les Sillery devaient, bon gré mal gré, mettre la main à l'œuvre, le chancelier à Paris, le commandeur à Rome, où il était alors ambassadeur.

L'évêque d'Aire écrit à son frère, le 13 juin : « Sur l'occasion des premières despesches qui viendront à M. l'ambassadeur pour M. de Luçon, il fera un grand effort ; l'affaire est du tout entre ses mains, et de M. de Puisieux [2]. » Et quelques jours après : « Je vois que M. l'ambassadeur s'y emploie de bonne

[1] Dépêche du 20 avril 1622. Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 25.
[2] *Ibid.*, t. XXVII, où la pièce a été mal classée en 1621.

affection, et que c'est chose toute certaine que la grâce ne tardera plus guère à se faire [1]. »

C'est à ce moment que Richelieu adresse à M. de Puisieux cette lettre du 30 juin : « M. l'évesque d'Aire m'ayant escrit la disposition qu'a M. le commandeur de Sillery à m'assister en mon affaire, je ne puis que je ne vous tesmoigne par ces lignes le ressentiment que j'ay de ce qu'il vous a pleu l'y porter ; ne doubtant point que cette bonne volonté qu'il a ne vienne de vostre mouvement [2]. »

La lettre est convenable, mais Richelieu ne cède pas aux inspirations de son ami, il ne se presse point de se jeter dans les bras de Puisieux, et il garde ce ton de politesse calme et peu empressée qu'il a conservé dans toute cette affaire.

Maintenant que tout est en si bon train, l'évêque d'Aire propose de porter un dernier coup ; il écrit à l'évêque de Luçon une « ample lettre, » que nous n'avons pu trouver, mais nous avons celle qui était adressée, en même temps, à Bouthillier. « La reine, dit l'évêque d'Aire, n'a point encore écrit sur ce sujet à l'ambassadeur depuis son ambassade ; il faut qu'elle écrive... » Il faut qu'elle écrive aussi à divers cardinaux que Séb. Bouthillier désigne, et il va même jusqu'à marquer les termes dans lesquels il convient que ces lettres soient conçues [3]. Séb. Bouthillier mandait cela le 19 juillet ; le 1er août, nouvelle missive à Richelieu [4]. C'est après ces deux lettres qu'ont été écrites celles de l'évêque de Luçon à Puisieux, dont nous avons trouvé les originaux à la bibliothèque de l'Institut [5] ; Richelieu remercie le secrétaire d'État avec des paroles un peu plus vives cette fois, dans la confiance et la certitude qu'il a maintenant de n'être pas trompé. En effet, la victoire était remportée, et l'évêque d'Aire pousse ce cri de triomphe, ou plutôt le digne prélat entonne le *Nunc dimittis* du saint vieillard de l'Écriture :

« Mon très-cher frère, il me semble que je n'ay plus rien maintenant

[1] Du 4 juillet. arch. des Aff. étr. Rome, t. XXVII.

[2] L'original se trouve à la bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy portefeuille 269. — Cette lettre est imprimée t. Ier, p. 713 de la collection in-4° des *Lettres de Richelieu*.

[3] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 39.

[4] *Ibid.*, t. XXVII.

[5] De la fin de juillet et du 6 août. Collection Godefroy, p. 718, 719 des *Lettres de Richelieu*.

à désirer en ce monde, puisque M. de Luçon est cardinal... Il faut bien que Dieu le destine à la continuation des grandes actions auxquelles il s'est déjà plusieurs fois employé, puisqu'il l'a élevé à la dignité qu'il mérite contre les plus puissans empeschemens qui se soient peut-estre jamais rencontrez en une pareille occasion... Ceste œuvre est tenue en ceste court pour un miracle par ceux qui savent les oppositions qu'on y a apportées[1]. »

Voilà l'histoire dans ses plus simples et plus menus détails, dans sa vérité toute nue et puisée aux sources les plus pures et les plus certaines.

Cependant M. Cousin a écrit que « Richelieu était alors *aux pieds* de Luynes ; » que, lorsqu'il se vit trompé, « sa *fureur* fut égale à l'ardeur et à la violence de ses désirs et de ses poursuites ; » et que « dès lors il voua à Luynes une haine qu'il a répandue dans ses *Mémoires*, en ayant soin de la masquer sous un mépris affecté..., ne voulant pas paraître avoir été dupe une fois en sa vie. »

Il y a dans ces paroles plus d'imagination que de vérité historique ; et la conduite comme le caractère de Richelieu sont, à ce moment, tout à fait méconnus ; mais, nous l'avons déjà dit, — et c'est la seule explication possible de cette étrange appréciation de la conduite de Richelieu durant deux années, — il convenait au grand écrivain qui a composé la très-intéressante *Histoire du duc et connétable de Luynes* de sacrifier en ce moment l'évêque de Luçon à son héros.

[1] Arch. des Aff. étr., *Rome*, t. XXVIII, fol. 76 et 80. Ni le *Gallia christiana*, ni le *Gallia purpurata* de P. Frizon, ni Ciaconnius dans son *Histoire des papes et des cardinaux*, ne donnent la date de la promotion de Richelieu ; ils se copient les uns les autres, et disent vaguement : septembre ; la présente lettre, écrite aussitôt, et celle que l'évêque d'Aire adressa, en même temps, à son frère Bouthillier, nous indiquent une date rigoureusement exacte : « v^e septembre, à cinq heures de l'après-disnée, » ainsi que nous l'avons donnée page 730 du Ier volume des *Lettres de Richelieu*. Nous remarquons dans la collection de France (t. XXXII, fol. 513), la lettre par laquelle Marillac, qui était alors à Avignon, en informait à son tour Richelieu ; elle est datée de mercredi à midi ; c'était le 14 septembre ; Richelieu se dirigeait alors, avec la reine mère, sur Lyon. La nouvelle lui parvint à la Pacaudière, bourg entre la Palisse et Roanne ; nous supposons que ce fut le 16 ; il fallut bien ce temps au messager pour arriver d'Avignon à la Pacaudière. Ce courrier était adressé à Marie de Médicis. Marillac disait à Richelieu : « Monseigneur, la reyne vous dira de sa bouche, s'il luy plaist, que vous estes cardinal, car je n'oserois entreprendre sur S. M. de vous annoncer ceste bonne nouvelle... Tout Avignon s'est venu resjouir avec moy de vostre promotion... » On se souvient que Richelieu conservait des amis à Avignon, où il avait été en exil.

On a vu que l'on conserve aux Affaires étrangères la plupart des lettres écrites par Richelieu au favori, depuis son retour de l'exil d'Avignon jusqu'à la mort du connétable; elles sont toutes marquées au coin d'une dignité assez froide, accompagnée parfois de cette expression de politesse exagérée et banale, selon l'usage du temps, mais sans la moindre apparence de cette attitude servile que M. Cousin fait prendre à Richelieu; s'il eût connu ces lettres, il n'aurait pas abaissé ainsi devant Luynes ce grand caractère. On a fait à Richelieu bien des reproches injustes; personne encore ne l'avait mis à genoux devant un favori pour en obtenir une grâce. Il a demandé souvent, mais sur un autre ton; et notamment dans ces négociations entre la mère et le fils, l'évêque de Luçon, en s'adressant au premier ministre du roi, se souvient toujours que c'est au nom de la reine mère du roi qu'il parle : il affirme sans cesse que sa conduite est exempte de blâme, il proteste de son dévouement au service du roi; mais il n'en demande pas la récompense, et, en cela, il semble s'oublier lui-même; c'est uniquement de Marie de Médicis qu'il s'agit, et l'évêque de Luçon ne cesse de presser Luynes de ménager la reine mère, d'éviter de blesser ses susceptibilités, de donner satisfaction à ses justes prétentions, d'accomplir fidèlement les promesses des traités conclus avec elle, enfin de contribuer, de sa part, à rétablir la bonne intelligence et l'union intime de la maison royale.

S'il lui arrive de parler de lui-même, voulez-vous voir comment il en parle? Lisez une instruction qu'il donne au sieur des Roches, l'un des officiers de la reine mère, que cette princesse envoyait vers le roi et Luynes, le 22 octobre 1621, peu de temps avant la mort du connétable. Des Roches *ne doit rien dire touchant la promotion;* seulement si l'on venait à lui en parler, voici la réponse que lui dicte Richelieu : « On sçait asseurément de Rome que, si on le veut absolument, la chose est faite...; et si on ne le veut pas, Amadeau [1] ne le veut pas luy-mesme, ne désirant rien qui se fasse avec mescontentement. Mais qu'il supplie de croire que ny l'attente, ny la possession, ne le peut faire changer de pro-

[1] Un des surnoms du cardinal dans l'intimité.

cédure ; » et jamais l'évêque de Luçon n'a recommandé cette affaire avec plus d'insistance et de chaleur [1].

Sans doute Richelieu avait un ardent désir d'être cardinal ; sans doute, lorsqu'il s'aperçut qu'on s'était joué de lui, qu'on avait violé les engagements pris à son égard pour la promotion de janvier 1621, il en conçut un profond dépit ; mais il usa de l'empire qu'il savait prendre sur lui-même, et se garda bien de donner à son ennemi le triomphe d'une impuissante colère ; il n'entra point *en fureur* pour un mécompte auquel l'avaient préparé et les avis qu'il recevait de toutes parts des trames ourdies contre lui, et plus encore la défiante sagacité qui lui faisait pénétrer le mauvais vouloir des gens à qui il avait affaire. Si le célèbre auteur du travail sur Luynes avait vu, dans les manuscrits de Rome, aux archives des Affaires étrangères, la correspondance de l'abbé de la Cochère avec Bouthillier son frère et avec Richelieu, ainsi que les réponses de celui-ci, il se serait convaincu que, durant les deux années que cet ami de Richelieu passa à Rome, il ne cessa de se plaindre du peu de chaleur que mettait l'évêque de Luçon dans ses démarches pour l'avancement de sa promotion, et de sa négligence à suivre les conseils qu'il donnait, dans toutes ses lettres, avec l'obstination d'une amitié qui se désole d'être si mal écoutée. Il y a loin de cette paresseuse sollicitude à la *violence des poursuites* qu'on lui reproche.

Non, assurément, il n'a pas joué ce rôle de dupe qu'on lui prête ; il savait, comme le savait l'abbé de la Cochère, et mieux certainement que ce confiant ami, il savait que pour croire aux dépêches il fallait les lire soi-même. Sans avoir connu dès l'abord le fait matériel et la perfidie des doubles lettres, il était parfaitement informé des mauvaises intentions de ceux qui lui donnaient de bonnes paroles et dont dépendait l'accomplissement des promesses qu'on lui avait faites ; et il épargnait à sa fierté des sollicitations dont il savait d'avance l'inutilité.

Richelieu écrivait un jour à l'archevêque de Sens, qui s'occupait de sa promotion : « Mon ambition n'est pas si grande que je n'en tienne la bride en ma main. » Et Richelieu se ren-

[1] Arch. des Affaires étr., *France*, t. XXXI, pièce 183. Minute de la main de Charpentier.

dait justice ; l'ambition était grande, mais la main qui tenait la bride était forte.

L'évêque de Luçon a été trompé, il n'a pas été dupe. On n'est dupe que des gens à qui on se fie, et Richelieu a toujours eu pour le favori une défiance profonde. Ah ! s'il s'était, en effet, *jeté aux pieds* de Luynes, s'il se fût abandonné à ces *violences*, à ces *fureurs* qui lui sont imputées, c'est alors qu'il aurait joué le rôle humiliant et ridicule dont son rare esprit l'a sauvé, et qu'il redoutait avant tout. Pour preuve irréfutable de l'opinion que nous soutenons, n'avons-nous pas le témoignage de M. Cousin lui-même, qui, par une heureuse et dernière contradiction, fait de l'humeur de Richelieu la juste et excellente appréciation que nous citions tout à l'heure, et qu'il importe de rappeler en finissant, car elle décide la question : « L'orgueil lui suggéra de garder le plus absolu silence sur toute cette affaire, ne voulant pas paraître avoir été dupe une fois en sa vie [1]. »

Enfin, nous ne saurions protester trop vivement contre cette fausse opinion qui, dans ses aspirations au cardinalat, fait Richelieu emporté, faible, vulgaire solliciteur, tandis qu'il fut constamment calme, ferme et candidat respectueux de soi-même.

On se trompe encore quand on attribue à ces mauvais offices de Luynes l'origine de l'antipathie de Richelieu pour le favori ; la haine vouée à Luynes par l'évêque de Luçon est de plus ancienne date, et si, comme on peut le croire, elle acquit, de la déloyauté dont il était victime, un degré de plus de vivacité, il n'en parut rien dans les relations entre les deux personnages ; il est impossible de découvrir la moindre nuance d'une différence de ton lorsque l'on compare les lettres écrites avant et après la promotion de 1621, où La Valette seul fut élu, et où Richelieu put se convaincre qu'on se faisait un jeu de lui donner de fallacieuses promesses. Pas plus avant qu'après, Richelieu ne fut aux pieds de Luynes ; c'eût été, avec son caractère

[1] *Journal des Savants*, 1862, p. 699. Nous ne voudrions pas laisser ici l'ombre d'une équivoque, et nous devons faire remarquer qu'il s'agit dans cette phrase des *Mémoires* de Richelieu ; mais n'est-il pas évident que le sentiment d'*orgueil* qui a dicté à Richelieu ce silence prudent et cette vaniteuse réserve en écrivant pour la postérité, les lui a imposés bien plus impérieusement encore en présence de ceux qui l'avaient trompé, et pour qui ses plaintes, ses violences, ses fureurs eussent été un objet de risée ?

et les dispositions où il était à l'égard du favori, une bassesse dont il ne faut pas lui infliger la honte.

Nous admirons toujours, dans ses ouvrages historiques, le magnifique langage de M. Cousin, et souvent l'heureux succès de ses recherches; mais précisément à cause de sa grande autorité, il est nécessaire de se tenir en garde contre le charme de cette belle imagination qui a quelquefois pris l'historien lui-même au piége de ses séductions, et ne lui a pas laissé voir quelques personnages et certains événements sous leur véritable jour. La plume de M. Cousin est une baguette de fée, elle sait douer merveilleusement tout ce qu'elle touche; sous cette puissante fascination, Madame de Chevreuse devient presque une sainte [1], et M. de Luynes presque un grand homme; heureusement le mal n'est pas contagieux, peu d'historiens sont capables de pareils miracles.

M. AVENEL.

[1] Est-il besoin de citer? Tout le monde a lu l'éloquent épilogue de *Mme de Hautefort*.

CRITIQUES ET RÉFUTATIONS

M. HENRI MARTIN

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. Paris, Furne, 1855-60, 16 vol. in-8° cavalier, et un vol. de tables. — *Histoire populaire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, Furne (1867-70); en cours de publication, 2 vol. in-4° ont paru.

L'*Histoire de France* de M. Henri Martin [1] a reçu, de l'Académie française [2] et de l'Académie des inscriptions [3], le grand prix Gobert; elle a été récemment honorée, par les cinq classes de l'Institut, du prix biennal de vingt mille francs. Il semble donc qu'elle ait obtenu un succès complet, et que chacun la regarde comme un véritable monument national.

Il n'en est rien pourtant. Plus d'une voix autorisée, au sein même de l'Institut, a fait entendre de sérieuses réserves sur la valeur de cette *Histoire*. En 1856, M. Villemain, parlant au nom de l'Académie française, faisait remarquer que, dans une

[1] En 1833, M. Henri Martin avait publié le premier volume (in-18 de 174 p.) d'une *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en juillet* 1830, par les principaux historiens, qui devait former 48 vol. (Paris, L. Mame); c'est le seul qui parut. — De 1834 à 1836, sous le même titre (à partir du t. XI, le titre porte : *Histoire de France..., d'après les historiens originaux*, par Henry Martin), il écrit une *Histoire de France* en 16 vol. in-8° (Paris, L. Mame); de 1838 à 1856, il publie une 3e édition en 19 vol. in-8° (Paris, Furne).

[2] En 1856, pour la 3e édition de l'*Histoire de France* et les premiers volumes de la 4e édition; en 1859, pour le tome XV de la 4e édition.

[3] En 1844, pour les tomes X et XI de la 3e édition.

composition aussi vaste, on rencontrait « bien des sujets de doute et de critique ; » il mettait l'écrivain en garde contre son imagination, « assez vive pour qu'il eût à s'en défendre, » et, parmi les corrections introduites dans cette « œuvre immense et inégale, » il signalait, pour la réfuter, la thèse sur le *Druidisme*. « L'auteur, disait-il, nous paraît, dans la révision récente de ses premiers volumes et dans un des plus beaux épisodes de notre histoire, s'être écarté du vrai, par son admiration pour les *Druides*, et par l'influence qu'il leur attribue sur le génie de la France. Ici tout manque au paradoxe : le témoignage des faits, la logique des conséquences. Le Druidisme n'a pas servi de modèle à la constitution de notre Église ; il ne portait pas *dans son sein l'idée* de la France ; il ne s'est pas retrouvé jusque dans l'héroïsme de notre moyen âge [1]. »

En 1869, M. Mignet, au nom de l'Institut, tout en exaltant avec une complaisance obligée les « mérites considérables d'une aussi savante, d'une aussi belle, d'une aussi grande composition historique, » tout en déclarant que ce livre est « comme un monument national élevé à l'histoire de notre pays, » a été forcé de reconnaître que ce n'est point seulement dans son style que M. Henri Martin accuse une force qui n'est pas toujours assez réglée et une imagination qui prend parfois des formes un peu exagérées [2]. Dans un langage plein d'euphémisme, et avec une retenue tout académique, il s'est exprimé en ces termes : « Il était bien difficile d'éviter toujours les erreurs et de ne pas se livrer quelquefois à des suppositions inexactes. C'est ce qui est arrivé à M. Henri Martin. On lui a reproché, non sans raison, d'accorder aux traditions celtiques trop de persistance et d'en apercevoir les traces dans des faits ou des sentiments qui se rapportent à d'autres causes et relèvent d'autres inspirations. En défaut sur ce point, M. Henri Martin l'est peut-être également sur quelques autres incidents de notre histoire, où l'ardeur de son esprit et la préoccupation de

[1] *Rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur les concours de* 1856 (séance du 26 août 1856). *Recueil des discours*, 1850-59, in-4°, 2e partie, p. 619-20.

[2] « Le style dans lequel est écrit l'ouvrage de M. Henri Martin est en général simple, naturel et ferme. Il y a du mouvement, on y sent de la force et parfois même de l'imagination, bien que cette force ne soit pas toujours assez réglée et que cette imagination prenne, dans certains moments, des formes un peu exagérées. » *Revue des cours littéraires*, numéro du 18 septembre 1869, p. 660.

certaines pensées l'ont conduit à des vues et à des jugements contestables [1]. »

Hors de l'Institut, les protestations n'ont pas manqué ; un écrivain qu'il ne sied point de louer dans cette *Revue*, après avoir comparé la partie relative au règne de Charles VII avec les témoignages contemporains, constatait l'absence de vérité et d'impartialité ; il surprenait à plus d'une reprise l'auteur « en flagrant délit d'erreur ou de parti pris, » et signalait le danger d'une œuvre qui « tendrait à introduire dans l'histoire d'étranges paradoxes [2]. »

Peu de temps après, M. d'Arbois de Jubainville, un des meilleurs érudits qui soient sortis de l'École des chartes, suivait M. Henri Martin pied à pied sur le terrain de la géographie, de la chronologie, de la numismatique, de la diplomatique, du blason, de l'archéologie, du droit, de la théologie, et de cet examen des six premiers volumes de l'*Histoire de France* il ressortait une éclatante condamnation de la science et de la critique de l'auteur [3].

D'autres écrivains sont descendus à leur tour dans la lice, et ont apporté de nouvelles preuves du léger bagage d'érudition avait lequel M. Henri Martin avait entrepris un travail colossal, que toute une vie d'homme suffirait à peine pour conduire à bonne fin [4].

Nous n'entendons pas dire que cette *Histoire de France* soit entièrement dénuée de valeur. Le récit a du mouvement, les faits sont présentés avec art, on sent circuler dans ces pages un souffle qui les anime et les colore. Nous savons que l'au-

[1] *Revue des cours littéraires*, p. 660.

[2] *Le règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines*. Paris, Durand, mai 1856, in-8° de 116 p.

[3] *Quelques observations sur les six premiers volumes de l'Histoire de France* de M. Henri Martin. Troyes et Paris, 1857, in-8° de 112 p.

[4] M. Tamizey de Larroque, dans trois articles des *Annales de Philosophie chrétienne*, février, mars et mai 1863, et nous-même dans des articles publiés, en septembre 1859, dans le *Journal des Villes et des Campagnes*, et reproduits par la *Gazette de Lyon* (novembre et décembre 1859) ; par l'*Union du Var* (novembre et décembre 1859) ; par les *Annales de Philosophie chrétienne* (octobre et novembre 1860) ; par la *Revue militante de Toulouse* (1862). — Je cite seulement pour mémoire un article récent de M. Grancolas, inséré dans le *Correspondant* (10 novembre et 25 octobre 1868, 10 février 1869), bien qu'il puisse être de quelque utilité pour les personnes du monde, parce que l'auteur n'a fait que répéter, et souvent mot pour mot, les réfutations de ses devanciers, sans même juger à propos d'indiquer la source où il puisait.

teur est sincère et convaincu jusque dans ses opinions les plus étranges. Il aime la France, et cet amour lui inspire plus d'une page émue et éloquente ; mais ces qualités incontestables ne sauraient nous dissimuler les défauts considérables, les nombreuses taches qui déparent l'ouvrage. « La lumière est mal disposée, les ombres sont exagérées, et dans la mise en scène la ressemblance des figures, la vérité des attitudes, sont souvent sacrifiées à l'imagination du peintre [1]. » Tout ce qui flatte secrètement les préjugés, tout ce qui excite les passions, est mis en relief avec art ; à chaque page la vieille institution du catholicisme apparaît de plus en plus caduque, et comme tendant à disparaître devant la manifestation éclatante de la raison humaine. Ajoutons que le style, souvent brillant, est parfois ampoulé, rempli d'images forcées ; le blâme et l'éloge y retentissent tour à tour avec fracas, comme dans un pamphlet.

Cette œuvre n'a point suffi à M. Henri Martin. Pour accentuer davantage ses idées et les mieux faire pénétrer dans les masses, il a voulu écrire une *Histoire populaire de France*, qui est actuellement en cours de publication. Dans sa grande *Histoire*, M. Henri Martin s'adressait principalement à ceux de ses concitoyens qui peuvent, disait-il, « étudier en détail le passé de la patrie. » Dans l'*Histoire populaire*, il s'adresse « à ce nombre beaucoup plus grand de citoyens qui n'ont pas le loisir des longues lectures, mais qui ont le désir et le devoir de connaître le fond essentiel de l'histoire de la patrie. » « Dans le cadre plus resserré de ces récits, » c'est lui-même qui le dit, M. Martin ne « conserve que les personnages et les faits qui ont marqué fortement dans le bien ou dans le mal et qui ont exercé une influence réelle sur les destinées de la France. » Il y « recherche les enseignements de la Révolution française, » et donne son « dernier mot sur l'ancienne France. » Tout concourt à assigner à la nouvelle *Histoire* une grande importance. Elle est écrite pour le peuple, et elle a la prétention de contenir un arrêt définitif sur le passé, afin d'appeler sur lui le respect si l'on y reconnaît quelque bien, ou au contraire le mépris, si, d'après le récit des événements, il demeure évident que la somme du mal a dépassé celle du bien.

Évidemment ce livre sera lu comme son aîné, et comme lui

[1] M. de Beaucourt, *Le règne de Charles VII*, p. 3.

il aura action sur les intelligences [1]. Nous avons donc ouvert l'*Histoire populaire* avec empressement, nous l'avons lue, relue avec attention; et, cette lecture, comme celle de l'*Histoire de France* en seize volumes, nous a vivement attristé. Avec ces partis pris de condamner ou de justifier systématiquement, et trop souvent malgré l'évidence des faits, comment pourrait-on espérer pour notre société si profondément troublée un retour vers la justice! Il faudrait l'union des intelligences : elles pourraient se rencontrer sur le terrain de la vérité; mais on déserte ce terrain. L'opposition contre le catholicisme ne résulte pas de l'étude attentive et consciencieuse, mais de la conviction formée *a priori* que le catholicisme a causé les plus grands maux à la société. Cette conviction excite l'indignation d'âmes généreuses, d'imaginations ardentes, et, sous l'empire du trouble qui empêche de voir exactement les faits, d'apprécier sainement les situations, on écrit un violent réquisitoire et un pamphlet mensonger. C'est ce qui est arrivé à M. Henri Martin. Il est opposé au catholicisme parce qu'il s'est représenté le catholicisme comme opposé à la justice et à la vérité.

Il est des savants qui, par leur autorité, par leur haute position, pourraient éclairer l'opinion en énonçant publiquement leur pensée sur un ouvrage tel que celui dont nous parlons; mais sauf de très-rares exceptions, ces savants gardent un silence prudent; c'est à peine si un sourire dédaigneux vient effleurer leurs lèvres quand on vante trop haut le mérite de l'œuvre et qu'on invoque les palmes académiques. A défaut de la compétence qui me manque, on me permettra d'invoquer le culte du vrai. Ce n'est point par goût que je prends la plume : la tâche est laborieuse et ingrate; mais j'obéis à un devoir. Le comte

[1] Voici en quels termes la *Revue des cours littéraires*, dans son numéro du 26 décembre 1868, saluait l'apparition de cet ouvrage : « On peut bien dire que l'*Histoire populaire de France* convient, sans exception, à tout le monde et à tous les âges. M. Henri Martin y concentre toutes ses idées, toutes ses recherches, il y dit en un style simple, clair et sobre, son dernier mot sur l'histoire de son pays. Les gens instruits chercheront dans le texte le résultat définitif de trente années d'études infatigables, couronnées, mais non ralenties par la popularité légitime qui en a été la récompense. Les enfants regarderont d'abord les gravures, qui les amèneront peu à peu à lire le texte et à le graver dans leur mémoire. Les jeunes gens suivront à la fois le texte et le commentaire que les gravures leur en donnent. L'ouvrier comme le bourgeois, le savant comme l'ignorant, trouvent tous leur compte dans une œuvre si consciencieuse. »

de Maistre écrivait il y a cinquante ans : « Pour réfuter un in-quarto il en faut un autre, et par qui le dernier serait-il lu, je vous prie? Quand un mauvais livre s'est une fois emparé des esprits, il n'y a plus pour les désabuser d'autre moyen que celui de montrer l'esprit général qui l'a dicté, d'en classer les défauts, d'indiquer seulement les plus saillants, et de s'en fier, du reste, à la conscience de chaque lecteur[1].» C'est ce que je voudrais entreprendre. Les citations que j'ai recueillies suffiront, du reste, pour édifier complétement le lecteur.

I

On rencontre dans l'*Histoire populaire*, écrite en 1867, la trace de théories qui ne s'étaient pas produites dans l'*Histoire de France* écrite en 1855; il est facile de constater par là l'empressement avec lequel l'auteur adopte les opinions les plus récentes, du moment qu'elles lui fournissent quelques arguments pour justifier les thèses posées.

Dès les premières lignes de l'*Histoire populaire*, M. Henri Martin a voulu, en effet, donner son avis sur l'antiquité de l'homme; il n'avait assurément pas besoin de traiter ce sujet, mais il y trouvait une occasion de proclamer une opinion adoptée par plusieurs avec enthousiasme, parce qu'elle semble opposée aux enseignements empruntés jusqu'à présent au récit biblique. M. Henri Martin ne se pose pas en adversaire de la Bible : il ne discute pas, il paraît même éloigné de tout parti pris, et présente son récit comme s'il s'agissait de faits désormais acquis, incontestables. Il ne nie pas que l'homme soit « la plus récente et la plus élevée des créatures, » c'est la vérité et tout le proclame; mais à cette affirmation il joint un correctif, et voilà où est le venin. « Si l'homme est la plus récente... des créatures qui habitent la terre, dit-il, il est toutefois bien plus vieux que ne le croyaient nos devanciers[2]. » Les devanciers ! — que ce mot est jeté avec dédain ! — les devanciers étaient des ignorants (comme Cuvier par exemple), mais

[1] *Soirées de S.-Pétersbourg*, t. I, p. 416.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 4.

nous, nous sommes apparemment des savants et nous avons changé tout cela. « La terre, dit M. Martin, nous rend bien des secrets perdus. » C'est vrai, et il faut s'en réjouir, car le christianisme, comme le disait il y a quarante ans déjà le savant et respectable Chalmers, a tout à espérer et rien à craindre du progrès des sciences physiques. « Avant les hommes qui fabriquaient ces instruments en diverses matières que l'on trouve dans le sol, il y avait, en Occident, *d'autres hommes*, peut-être leurs aïeux, — ce point n'est pas très-éclairci, paraît-il, dans les idées de M. Henri Martin, — dans des temps *si anciens* que nous ne pouvons nous en faire aucune idée. » Encore une fois, voilà où l'on veut en venir! Vieillir l'humanité, reculer bien loin sa première origine, et en compter la date par des milliers de siècles, tel est le rêve caressé, le but poursuivi depuis plusieurs années ouvertement et sans feinte, dans des livres, des revues, des journaux, des discours quasi-officiels [1].

La tentative a été faite plusieurs fois déjà, car on a senti l'importance d'une démonstration qui puisse placer la science en désaccord avec la foi. Mais il ne s'agit plus des zodiaques de Denderah et d'Esné. Après bien du tapage, il a fallu se taire devant les preuves données par le savant M. Letronne sur la date récente de ces monuments. Il ne s'agit plus des chronologies fabuleuses des Hindous, auxquelles les indianistes n'attribuent maintenant aucune valeur. On en avait aussi appelé à la géologie, mais pendant quelque temps il parut que Cuvier avait prouvé sans réplique la jeunesse du monde en assignant à l'homme tout au plus 6 ou 7,000 ans d'existence.

Néanmoins on ne fut pas satisfait, et de nouvelles découvertes ayant eu lieu, la géologie fut mise de nouveau à contribution. Un bon nombre d'écrivains, comme sir Charles Lyell, pour citer seulement le plus célèbre, se sont proposé de démontrer péremptoirement, — ainsi l'annonçait la *Pensée nouvelle* [2], — que l'apparition de l'homme sur la terre date de cent mille, de soixante mille ou tout au moins de quarante mille ans, puisque cette apparition n'est pas le résultat d'une création

[1] Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de défendre la chronologie d'Usserius, aujourd'hui abandonnée. Cette chronologie n'est pas la seule qu'on puisse tirer du récit biblique. L'Église laisse sur ce point toute latitude.

[2] 25 août 1867. Voir aussi les amplifications de M. Ch. Martins dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1868, p. 223.

proprement dite, mais e terme d'une évolution lente et nécessaire. Le système qui fait progresser l'homme a été formulé avec précision, et cette doctrine de l'évolution lentement progressive de l'être humain occupe les mauvais rêves de quelques savants. M. Henri Martin ne semble-t-il pas les partager, lorsqu'il parle sans cesse « des hommes d'autrefois? » Mais ce nouvel acte d'accusation contre le récit biblique perd chaque jour de son crédit : les juges impartiaux le proclament, ni les dépôts des fleuves, ni les tourbières, ni le soulèvement graduel du sol, ni les amas de coquillages sur les côtes du Danemark, ni les dépôts de silex des bords de la Somme, ni même les habitations lacustres des lacs de la Suisse, ne peuvent servir de chronomètres pour faire remonter l'âge du genre humain à des cinquante et des cent mille ans. Il n'y a pas jusqu'à cette distinction d'âges de pierre, de bronze, de fer, adoptée pour marquer les étapes de l'homme dans la voie de la civilisation, qui ne soit souvent arbitraire [1]. Aussi, dès aujourd'hui, on peut affirmer que les résultats certains de la science ne sont point en contradiction avec les textes bibliques. « Nous savons, comme chrétiens croyants, écrit très-bien le savant docteur Reusch, que toutes les contradictions signalées par moment entre la nature et la Bible ne sont qu'apparentes, et se réduisent à des malentendus, soit de la part des naturalistes, soit de celles des exégètes. » Si M. Henri Martin en était persuadé, son récit ne tendrait point à montrer une contradiction qui n'existe pas entre les découvertes nouvelles de la science et les croyances de « nos devanciers [2]. »

Dans l'*Histoire de France*, M. Martin proclame l'existence d'une langue mère primitive (p. 15), mais à la première page de son *Histoire populaire*, ayant à parler des anciens habitants du pays qui devait être la Gaule, il semble contester l'unité de la race humaine. Toutefois, je ne veux pas l'affirmer, car M. Martin procède presque toujours ici par sous-entendu, par induction, et il est loin d'être explicite à ce sujet.

[1] La direction du Musée central romano-germanique de Mayence a abandonné cette classification dans son second volume, après l'avoir admise dans le premier. Lire d'excellents articles du P. Jean dans les *Etudes religieuses, historiques et littéraires*, année 1867, *passim*.

[2] *La Bible et la nature*, par Henri Reusch, traduit par l'abbé X. Hertel. Paris, 1867, p. 602.

Je prends le lecteur pour juge : M. Martin vient de parler des « peuples Aryas que la Bible appelle les fils de Japhet, » et il ajoute qu' « ils avaient autour d'eux au sud-ouest les fils de Sem, au midi les fils de Cham, puis à l'orient les Chinois, au nord les Touraniens » (p. 4). — M. H. Martin continue : « Les terres d'Occident n'étaient pas entièrement vides lorsque les Gaulois y arrivèrent; les Gaulois trouvèrent là d'autres hommes: vers le nord les Lapons et les Finnois, ils étaient de la famille des Touraniens; vers le midi des Espagnols ou Ibères, on ne sait pas bien d'où ils venaient et la plupart des savants croient qu'ils n'étaient pas de la famille des Aryas. » Ces énumérations ainsi présentées égarent le lecteur et peuvent montrer en M. Martin un partisan prudent de la doctrine polygéniste, un disciple de Bory Saint - Vincent, un élève de Vogt, de Burmeister, d'Agassiz. Heureusement les dépositions des Cuvier, des Humboldt, des Burdach, des Flourens, des Quatrefages restent irréfutables et la science, en progressant, met chaque jour au néant ces élucubrations fantaisistes. Il est regrettable de ne pas voir M. Martin les repousser énergiquement. Toute cette partie, je le répète, est nouvelle, et appartient à l'*Histoire populaire*.

Les Gaulois ont trouvé dans notre pays d'autres hommes « qui n'étaient pas sans doute bien civilisés ni puissants ; » ceux-ci « se mêlèrent avec les Gaulois, prirent leur langue, leur religion, leurs coutumes, et nous ne savons plus rien d'eux. » Qu'en savions-nous auparavant? et ce que dit ici M. Martin n'est-il pas tiré de son imagination? Le tableau, flatteur après tout, de la Gaule indépendante est-il plus vrai? « Les femmes étaient belles et sages, les hommes généreux et envahissants, sensibles, etc.; » du reste, « il y avait en eux beaucoup de choses diverses et contraires. » Oui, ne fussent, par exemple, que les sacrifices humains; toutefois, dit M. Martin, « certains usages gaulois étaient barbares, mais leur âme était grande. » Ce mot nous révèle la tendresse de M. Henri Martin pour tout ce qui est gaulois et nous vient de la Gaule. C'est, après tout, un sentiment filial, car « nous sommes fils des Gaulois. » D'après M. Martin, comme le montre son livre et comme le remarque M. d'Arbois de Jubainville [1], « c'est en effet des Gau-

[1] *Quelques observations...*, p. 14.

lois que paraît venir presque tout ce qu'il y a de vérité morale dans notre civilisation. » Étrange erreur d'un esprit distingué, trop fidèle disciple des enseignements de M. Pierre Leroux et de son collaborateur M. Jean Reynaud! Que M. Henri Martin se détrompe : ces messieurs n'ont point « tracé un profond sillon dans le champ des idées et des croyances humaines [1], » car, selon le mot du savant doyen de la Faculté de Rennes, M. Th. Henri Martin, parlant du Druidisme, « il faut prendre en pitié cette antique aberration de l'esprit humain avec tout son cortége d'extravagance [2], » et selon M. Lerminier, il faut repousser « l'esprit aventureux et systématique qui a fait défigurer nos origines par l'auteur de l'*Histoire de France*, cette manie du Druidisme qui, loin de s'adoucir, écrivait-il en 1856, se retrouve avec une violence nouvelle dans des volumes récents [3]. »

La préoccupation est si forte que si, avec tout le monde, M. Henri Martin signale le grand mouvement qui, vers le VIIe siècle avant Jésus-Christ, agita les esprits, il l'attribuera sans hésiter à l'influence du Druidisme, sans faire attention que la cause en est peut-être plus haute et qu'il faudrait l'assigner à la propagande des idées des Hébreux, déjà disséminés parmi les peuples de l'Orient, et bientôt captifs à Babylone sous Cyrus. Rappelons les dates : Zoroastre en 600 [4], le Bouddha en 550, Confucius en 500. Le mouvement part d'un côté des bords de l'Euphrate pour venir au Gange et atteindre les rivages de l'extrême Océan. Puis, d'un autre côté, voici Pythagore et Platon qui illuminent la Grèce; voici, deux siècles après, les Juifs d'Alexandrie en communication avec les représentants de l'ancien monde intellectuel; voici enfin les généraux de Rome qui viennent en Judée recueillir ces traditions antiques que la plume des Cicéron et des Virgile doit présenter aux nations. Tel est le grand foyer spiritualiste dans les temps antérieurs à Jésus-Christ, et si M. Henri Martin

[1] Préface de l'*Histoire de France*, p. XIII.
[2] *La vie future suivant la foi et suivant la raison*, p. 39.
[3] Dans le journal *l'Assemblée nationale*, 30 sept. 1856.
[4] La date attribuée ici à Zoroastre est très-contestée aujourd'hui, je le sais. Mais l'opinion de ceux qui le font vivre à une époque beaucoup plus ancienne n'est pas encore, je crois, à l'abri de toute discussion. Le serait-elle, mon argumentation n'en serait pas détruite. Cf. *Etudes relig., histor. et littéraires*, t. IX. *La religion de Zoroastre.*

s'écrie : « La philosophie de l'histoire est aujourd'hui en mesure de restituer au Druidisme la part très-considérable qui lui revient dans le développement religieux de l'humanité et au génie celtique en général, » on peut hardiment répondre : Vous vous méprenez.

Mais que veut donc M. Henri Martin en exaltant ainsi les anciens Gaulois? Montrer, comme l'a si bien dit M. d'Arbois de Jubainville [1], que l'élément progressif chez nous c'est l'élément gaulois ; qu'à Rome, au catholicisme, aux conquérants germains, nous ne devons à peu près que les entraves séculaires qui ralentissent ou arrêtent le naturel essor de notre génie national. Écoutons, en effet, M. Martin : Du temps de la Gaule indépendante les Gaulois arrivaient à dominer partout, « et l'enseigne du sanglier, emblème principal des Gaulois, planait sur l'Europe du haut de toutes les chaînes de montagnes qui dominent les grandes presqu'îles et le continent [2]. » Donc, malédiction sur ceux qui ont arraché cet enseigne pour le remplacer par celui de Romulus ou le labarum de Constantin, par conséquent malédiction aux Romains, malédiction aux chrétiens !

Les Gaulois n'eurent pas de peine à rencontrer les Romains, et les Romains, en s'agrandissant, vinrent aussi les chercher. C'est alors que s'engagea la grande lutte à l'issue de laquelle César triompha de la Gaule. Malheur immense pour le pays, je l'accorde, et un de nos collaborateurs, M. Anatole de Barthélemy, l'a dit ici même [3] : « La Gaule dut à l'invasion romaine une civilisation — c'est la formule usitée — dont le résultat fut la décadence morale. » Oui, la Gaule subit l'influence romaine, et c'est là justement ce que M. Henri Martin ne peut pardonner aux vainqueurs : en regard du tableau de la Gaule indépendante, il nous montre celui de la Gaule asservie, le seul après tout dont les historiens nous permettent de présenter les traits : « En dehors des druides et des nobles, tout le reste du peuple était tombé dans la dépendance, l'égalité avait disparu. Leur religion ne leur enseignait point l'amour des hommes, et chez eux le mépris de la mort n'était pas joint à la charité. »

[1] *Quelques observations*, p. 14.
[2] *Histoire populaire*, t. I, p. 16.
[3] *Les assemblées nationales dans la Gaule*, *Revue des quest. hist.*, t. V, p. 5.

L'aveu est grave, ce me semble, et vient jeter quelque ombre sur cet âge d'or tant vanté.

Cependant peu à peu un changement se manifeste dans les idées qui deviennent moins orgueilleuses et moins exclusives. On pourrait croire que cet adoucissement est venu à la suite du catholicisme naissant, mais M. Martin ne le dit pas, et il indique même une autre cause. Dans sa grande *Histoire*, il parle de « la doctrine de l'humanité qui prépare le monde [1]; » et dans son *Histoire populaire* [2], il écrit : « L'idée se propagea que le genre humain, malgré la diversité des races et des langues, était au fond un seul corps et une seule famille. » Un « esprit d'équité et d'humanité s'était introduit dans les lois. » Encore une fois, est-ce le christianisme qui, pénétrant peu à peu dans la société, l'y a fait introduire? Bon nombre d'excellents jurisconsultes l'ont pensé, et M. Troplong notamment a écrit un livre intitulé *De l'influence du Christianisme sur le droit civil romain* [3]. Mais M. Martin, je le répète, ne dit pas cela; au contraire, après avoir constaté « cet esprit d'équité parmi les jurisconsultes qui rédigèrent des lois nommées raison écrite, » il ajoute : « Ces jurisconsultes devaient beaucoup aux philosophes grecs qui avaient été leurs maîtres et nous devons beaucoup aux jurisconsultes romains. » Ils prenaient « leur règle de conscience dans la morale des stoïciens qui étaient des philosophes grecs. » Cette influence des stoïciens sur la législation peut être acceptée [4], mais en définitive elle est médiocre, et pour être vrai il eût fallu dire au moins que la morale chrétienne pénétra dans le stoïcisme et par le stoïcisme dans les lois. Il y a donc sur ce point une grave lacune dans l'exposition de M. Henri Martin, mais c'est ainsi que se trouve atténuée dans l'histoire la nécessité de la venue de N. S. Jésus-Christ pour régénérer le monde; à quoi bon, en effet, même un sage étranger, si Rome, sous l'influence de ses jurisconsultes stoïciens endoctrinés par des philosophes grecs, a pu réformer ses lois et diriger les idées vers un autre idéal? Toutefois, M. Henri

[1] T. I, p. 249.
[2] *Ibid.*, p. 39.
[3] Paris, in-8°, 1843.
[4] M. Laferrière a écrit un mémoire sur *l'influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains (Mém. de l'Académie des Sciences morales*, t. X, p. 579). Mais il ne nie point l'influence du christianisme.

Martin est contraint de l'avouer en terminant : « Cela ne suffit point pour régénérer la société [1]. » Ici il a grandement raison, et nous voyons apparaître le Christianisme.

II

« Quelque chose s'était formé obscurément dans un coin de l'Asie, écrit M. Martin, et avait grandi peu à peu, et commencé d'attirer les regards et d'éveiller les espérances [2]. » C'est bien, mais à entendre les renseignements donnés par l'historien sur ce « quelque chose, » ce n'est pas une religion divine qui apparaît, c'est un système de philosophie qui s'élabore, la philosophie de « Jésus, » car « Jésus » est le mot constamment employé par M. Henri Martin dans son *Histoire populaire* pour désigner N. S. Jésus-Christ. Depuis 1855, année où parut la grande *Histoire*, M. Renan a employé cette expression; M. Havet, M. Aubé, ont imité M. Renan : c'est la formule adoptée. Or, cette philosophie de « Jésus » paraît surtout morale, et d'une morale commune qui ne proclame aucune vertu réservée : nulle part M. Martin ne fait entendre que cette religion nouvelle a des dogmes positifs, qui lui sont exclusivement propres. M. Martin croirait-il donc, avec l'école protestante de Baur, que le dogme n'est jamais produit que par l'antagonisme des opinions contraires? Mais par cela même il enlèverait toute solide substance de la foi.

Voici au surplus ce que M. Henri Martin veut bien dire [3] : « Le Christianisme apporte au genre humain ce principe de l'amour de Dieu qui avait manqué à nos pères. » Jésus « nous enseigna à invoquer notre père qui est au ciel ; à aimer Dieu notre père plus que nous-mêmes, et les hommes nos frères comme nous-mêmes, et à nous perfectionner pour nous rapprocher de notre père, qui est parfait, et pour mériter, avec l'aide de Dieu, d'être heureux dans une vie qui ne finira pas. Et il enseigna que l'amour est au-dessus de la science, au-dessus de la mort ;

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 40.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 40.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 40.

que le ciel est ouvert aux petits, aux humbles, aux ignorants, pourvu qu'ils croient et qu'ils aiment, ce qui est une même chose; qu'entre les fidèles, celui qui veut être le premier doit se faire le serviteur des autres. » En passant ainsi les dogmes sous silence, en n'indiquant que les principes moraux, la doctrine de Jésus est jugée acceptable. Toutefois, pour modérer une reconnaissance qui pourrait devenir trop vive envers « Jésus, » M. Henri Martin a soin de vous faire observer que « ce qu'il dit ne s'entendait pas pour la première fois sur cette terre : d'autres l'avaient dit avant lui, chez les Juifs et chez d'autres nations, et leur parole nourrissait çà et là quelques âmes choisies. » Chez les Juifs... je le comprends, puisque la Bible n'est autre chose que la parole de Dieu, mais chez d'autres nations? Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce une allusion à la religion du Bouddha, aux enseignements de Çakia-Mouni, de Zoroastre, de Confucius? Je le crois, car autrement ces mots n'auraient pas de sens; et je le crois d'autant plus volontiers qu'une pensée chère à certains esprits de notre temps est précisément de faire du catholicisme un plagiat du bouddhisme [1]. C'est réduire singulièrement l'importance de « Jésus, » et cette assimilation, qui offre un véritable contre-sens historique, ne peut être acceptée. La vérité serait exactement dans la formule contraire : c'est Zoroastre, c'est Çakya-Mouny qui ont pu recueillir la tradition des enseignements donnés primitivement par Dieu à l'homme, ou renouvelés aux Juifs déjà captifs à Babylone et dispersés en Asie, car les livres juifs ont pu être connus de ces amis de la sagesse empressés à la saluer au milieu des erreurs du monde.

M. Henri Martin voudrait cependant contenter les personnes les plus difficiles : si d'autres avaient dit ces vérités avant Jésus, celui-ci, ajoute-t-il, « le dit avec un tel accent et avec une telle autorité que sa parole entra jusqu'au fond du cœur du genre humain, et à mesure que les échos en retentirent de génération en génération, cette parole renouvela le monde [2]. » Ainsi « Jésus » eut plus de puissance que ses devanciers, M. Henri Martin le reconnaît; « ce qui avant lui était le privi-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1854. Cf. *Des récents travaux sur le Bouddhisme*, dans la *Revue des questions historiques*, t. IV, p. 504.
[2] *Hist. popul.*, t. I, p. 40.

lége de quelques sages fut donné par lui aux plus humbles et aux petits enfants, et devint par lui le bien commun du genre humain. » Mais est-ce assez dire? Jésus n'a donc été — et le rôle est estimé suffisamment honorable, — que le propagateur, l'initiateur, auprès du peuple, d'idées déjà connues de « quelques âmes choisies. » Voilà son rôle, et M. Martin voudrait que l'on s'en contentât; mais en vérité il est trop minime. M. Martin dit bien que Jésus instruit les hommes, mais nulle part il ne dit qu'il les a rachetés, parce qu'un Dieu seul peut racheter des hommes; toute cette doctrine fondamentale de la rédemption, niée depuis longtemps par des sophistes, doctrine qui sépare si profondément la doctrine du Dieu fait homme de toutes les humaines philosophies, n'apparaît nulle part dans cette histoire écrite pour le peuple [1].

Si M. Martin garde le silence sur le dogme, il est bien entendu qu'il ne parle pas de miracle, car l'école à laquelle il a le malheur de se rallier en ce moment, a dit depuis longtemps : « le miracle c'est l'inexpliqué. » « Ce n'est pas d'un raisonnement, mais de tout l'ensemble des sciences modernes que sort cet immense résultat : il n'y a pas de surnaturel [2]. » Rien n'est pourtant plus scientifique que le surnaturel, cela a été démontré.

Toutefois, le lecteur s'étonne et voudrait insister, car le Dieu vague des rationalistes ne lui suffit point; il réclame le Dieu personnel, l'Homme-Dieu qui racheta le monde. M. Martin, pour indiquer au moins les questions qui ont fait du bruit autour du nom de Jésus, écrit : « Il annonça qu'il était le Christ, le Messie, c'est-à-dire l'envoyé de Dieu son père et notre père. » Après sa mort, « ses disciples annoncèrent qu'il était ressuscité d'entre les morts et remonté au ciel près de son père, et qu'il en redescendrait bientôt pour établir le règne de Dieu sur la terre [3]. » Ainsi, sur des questions aussi capitales, aussi historiques, M. Henri Martin juge à propos de

[1] Abélard, entre autres, disait (comme M. Martin) que le Christ était venu seulement nous éclairer, et S. Bernard lui répondait justement : « Quid prodest quod nos instituit si non restituit? » (*De erroribus Abelardi*, c. IX.) Edit. Migne, p. 1071.

[2] M. Renan, *Etudes d'histoire religieuse*, p. 199 et 209. « L'intelligence moderne, dit également M. Littré, ne croit pas au miracle. » Traduction de la *Vie de Jésus*, par Strauss, préface, p. II.

[3] *Hist. popul.*, t. I, p. 41.

s'abstenir : il n'affirme pas, il ne nie pas la divinité, il dit seulement : « Jésus annonça qu'il était fils de Dieu. » Il n'affirme pas, il ne nie pas sa résurrection, mais il écrit : « Ses disciples annoncèrent qu'il était ressuscité. » En s'exprimant ainsi, M. Henri Martin ne se montre-t-il pas le complaisant disciple de l'école dont un des axiomes est que « la finesse consiste à s'abstenir de conclure? » Ce ne sont point là cependant des légendes qu'il soit permis de raconter suivant un *on dit*. Ce sont des récits véridiques, ce sont des faits, dont les preuves nombreuses se sont encore multipliées de nos jours par l'étude plus approfondie des monuments, des inscriptions, de la numismatique; ces faits remplissent l'histoire et en sont même le fondement, car sans eux l'histoire ne peut se comprendre : il serait donc à propos pour un historien de s'expliquer franchement à ce sujet.

M. Henri Martin continue : « Les disciples de Jésus propagèrent sa mémoire et expliquèrent sa doctrine. » Jésus n'avait donc rien expliqué, et cette doctrine était restée dans le vague! C'est là, en effet, une des théories rationalistes sur les origines du Christianisme. « Jean, que nous appelons S. Jean l'Évangéliste, annonça que Jésus-Christ était le Verbe, c'est-à-dire la parole éternelle de Dieu qui avait pris chair sur la terre. Paul, que nous appelons S. Paul, enseigna que Jésus-Christ était le Seigneur par qui Dieu a fait et gouverne toutes choses, qu'il était mort pour nous racheter du péché d'Adam, etc. » Ainsi, d'après ce passage, il faudrait admettre que la religion chrétienne a été pour ainsi dire composée par les disciples de Jésus, d'où cette conséquence qu'elle est une invention humaine. C'est justement la thèse soutenue depuis longtemps en Allemagne, et importée en France par MM. Renan, Havet, Aubé, etc. Quoi qu'il en soit, « la foi nouvelle se répandit rapidement en Orient parmi les esclaves, les pauvres et les femmes [1]; » autre idée fondamentale du système. Et parmi les gens lettrés? les philosophes comme Justin, les propriétaires, les sénateurs comme les Cécilii, etc? on l'oublie apparemment... « En Occident, dit M. Martin, l'expansion du Christianisme fut lente. » Lente, dites-vous, mais les pierres parlent à

[1] Voir le *Saint Paul* de M. Renan et les articles de MM. Havet et Aubé : *Revue contemporaine*, 15 août 1869; *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1869.

défaut des statistiques impossibles à trouver, et les cimetières chrétiens fouillés de nos jours nous livrent leurs inscriptions, nous montrent leurs constructions étonnantes. Évidemment ce n'est pas là l'œuvre de quelques sectaires çà et là dispersés, cela atteste au contraire une organisation complète, une association nombreuse [1] et vient confirmer la vérité des documents depuis longtemps rendus publics : car Tertullien a proclamé en face des païens le fait de l'expansion rapide du Christianisme, et Tertullien n'a point été démenti. M. Martin continue : « Il y eut sans doute, dès les premiers temps, des chrétiens isolés en Gaule, mais on ne sait rien là-dessus jusqu'à ce que vers l'année 160 arrivèrent d'Asie à Lyon deux Grecs, Pothin et Irénée, disciples de Polycarpe, qui avait été disciple de S. Jean. Et ils établirent à Lyon la première église que nous connaissions dans les Gaules. » M. Martin ne parle pas de S. Paul Serge, de S. Trophime, etc., et adopte, sur la question si controversée de nos origines chrétiennes, l'opinion des savants opposés à l'apostolicité des Églises des Gaules. Cela est très-permis. *Adhuc sub judice lis est.*

La persécution sévit : l'évêque Pothin et quarante-sept chrétiens furent envoyés au supplice, et « une jeune esclave, Blondine, plutôt que de renier sa foi, se laissa déchirer par des bêtes féroces. » M. Martin s'arrête volontiers sur ce fait, car, dit-il, « Blondine fut la première des héroïnes chrétiennes qui succédèrent en Gaule aux anciennes héroïnes du temps des Druides. » Dans ce rapprochement, au moins imprévu, apparaît l'idée fixe de M. H. Martin sur l'influence du Druidisme dans tous les faits de notre histoire. Il faut nous y accoutumer. Mais vraiment on se demande comment le martyre de Blondine peut amener le souvenir des Druides? Ne faut-il pas, en effet, reconnaître en l'esclave gauloise Blondine la même force qui soutenait Potamienne, l'esclave égyptienne ; Félicité, la matrone romaine ; Perpétue, l'héroïne de Carthage? Cette force n'est donc point l'apanage exclusif d'une race. C'est la foi chrétienne qui a transformé ces cœurs de femmes : nos martyres ne sont pas les filles de Velléda, mais les filles de la Vierge mère. C'est un spectacle étrange assurément que de

[1] Cf. les travaux de M. de Rossi : *Roma sotteranea cristiana*, Roma, 1864-1867 (deux volumes ont paru), et *Bullettino di Archeologia cristiana, passim.*

voir, au XIXe siècle, des auteurs refuser encore d'admettre dans le martyre la présence de l'élément divin qui arrachait à Pascal le mot célèbre : « J'en crois des témoins qui se font égorger. » Mais je me rappelle que la nouvelle école historique est très-disposée, si j'en juge par les élucubrations de M. Aubé[1], à diminuer le nombre et la rigueur des persécutions, par conséquent le mérite des martyrs. Pourquoi M. Henri Martin se laisse-t-il entraîner, lui aussi, à cette tentation?

La préoccupation de retrouver partout l'influence gauloise est si constante chez M. Henri Martin, que cet écrivain ne peut s'empêcher de voir l'action de la Gaule dans la révolution qui porta avec Constantin le catholicisme sur le trône. Comment cela? parce que Constantin, dit-il, avant d'être empereur, gouvernait la Gaule. Logique un peu subtile, il faut en convenir. Néanmoins M. Martin conclut en ces termes : « Ce fut donc de la Gaule que partit la révolution qui donna l'Empire romain au christianisme[2], » trouvant ainsi à la fois l'occasion de glorifier la Gaule et d'abaisser le christianisme auquel la Gaule rendit service. Et il ajoute : « Le christianisme fut mis par les armes et par l'autorité politique en possession de l'Empire. » Cette phrase n'est pas exacte. Le christianisme avait pris possession de l'Empire avant Constantin, et Constantin, en devenant chrétien, ne fit que suivre le mouvement donné. Puis le christianisme ne fut pas imposé par les armes : il y eut pour le culte païen tolérance parfaite et liberté entière : les lois le disent et les faits le prouvent. M. Henri Martin serait-il seul à l'ignorer?

Toujours est-il que le christianisme est reconnu par la loi. Vous croyez peut-être que le christianisme commence à vivre : erreur, il se prépare à mourir, car « il est faussé. » « La Gaule l'avait reçu pur (au IIIe siècle) avant qu'il ait été faussé (au IVe siècle) par l'esprit de domination et de persécution. » Ainsi, selon le calcul de M. Henri Martin, le règne du pur christianisme en Gaule aurait duré à peine soixante ans. Et d'où est venu ce changement de direction dans l'esprit chrétien? d'un grand fait qui se place sous Constantin : l'alliance de l'Église

[1] Voir en particulier l'article : *la persécution sous Trajan*, dans la *Revue contemporaine* du 15 février 1869.
[2] *Hist. popul.*, t. I, p. 43.

et de l'État. Cette alliance, il est vrai, devient, sous la plume de M. Henri Martin, une domination de l'État sur l'Église : « Ainsi, dit-il, l'empereur s'attribue la présidence des conciles [1], » ce qui est inexact. Constantin ne fut pas présent au concile d'Arles, en 314, quoique plusieurs le prétendent, a dit Tillemont [2], et l'on sait que Tillemont a l'habitude de prouver ses affirmations. M. Henri Martin écrit : Constantin présida le concile de Nicée. Or, Eusèbe dit très-explicitement : « l'Empereur céda la parole aux *présidents* du Synode. » Le savant docteur, devenu récemment Mgr Hefélé [3], a démontré tous ces points avec son abondance ordinaire d'érudition. Loin de chercher à dominer, Constantin respecta l'autorité des évêques et montra une répugnance, attestée par les écrivains ecclésiastiques, à s'ingérer dans ce qui était de leur ressort, malgré les instances des Donatistes et des Ariens. Néanmoins, M. Martin formule sa conclusion sur les faits de l'ingérence du pouvoir impérial : « Le christianisme, fondé par l'esprit de paix, de persuasion et de liberté, fut de la sorte mis en possession de l'Empire par les armes et par l'autorité politique, et cela changea beaucoup son caractère [4]. » M. Martin doit cependant savoir que tous les documents de l'histoire reconnaissent en cette alliance de l'Église et de l'État, une affaire non de choix mais de nécessité, très-acceptable par la raison [5]. Son récit témoigne que l'alliance de l'État et de l'Église a produit tous les maux dont le passé a souffert, d'où cette conclusion inévitable, à l'usage du temps présent : la séparation de l'État et de l'Église doit produire tous les biens que l'avenir nous réserve.

En parlant de la malheureuse alliance de l'Église et de l'État, formée sous Constantin, M. Henri Martin en signale une conséquence. Arius paraît : sa doctrine est-elle vraie, est-elle fausse? M. Henri Martin ne le dit pas, et remarque seulement qu'on l'appelait hérétique parce que ce n'était pas celle de « la majorité des évêques et des docteurs. » Pure question de nombre, à ce qu'il paraîtrait ! Il observe encore [6]

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 44.
[2] *Hist. eccl.*, t. V, art. 20 et note 18.
[3] *Hist. des Conciles*, traduct., t. I, p. 28.
[4] *Hist. popul.*, t. I, p. 44.
[5] Cf. Albert de Broglie, *l'Eglise et l'Empire romain*, 3e partie, t. I, p. 13.
[6] *Hist. popul.*, t. I, p. 55.

que « si la conception du catholicisme est la plus savante, celle d'Arius est la plus simple, » ce qui en fait de doctrine ne serait pas à dédaigner. Or, dit M. Martin, « si on n'eût pas faussé le christianisme, ces questions eussent été paisiblement débattues : mais depuis l'union de l'Église et de l'Etat, toute discussion religieuse amenait l'intervention de la force [1]; » de là le mal. Le mal va aller grandissant, et il aurait tout envahi si la Gaule n'avait fait obstacle à son expansion, car, seul parmi les disciples du Christ, « saint Martin conserva l'esprit premier de Jésus. »

Pour conserver l'esprit de Jésus, il avait un secours, et vous le devinez : « l'esprit de l'ancienne Gaule lui venait en aide. » Ce mot dit tout sous la plume de l'auteur de l'*Histoire de France*. S. Martin mourut triste : « il semblait pressentir que l'esprit de douceur et de liberté qui est l'esprit de Jésus serait opprimé durant de longs siècles par l'esprit de persécution, et qu'on verserait cent fois plus de sang au nom du Christ qu'on n'avait fait au nom des dieux païens. » Vous voyez l'habileté des antithèses chères à M. Martin : à quoi bon, en effet, le christianisme, s'il a fait verser cent fois plus de sang que le paganisme? — A quoi bon?... mais M. Martin lui-même ne le cherche pas, car, dit-il, « la religion chrétienne avait apporté au monde les vertus morales de l'homme intérieur et non les vertus du citoyen [2]. » Autre antithèse habile, et souvent répétée, pour marquer l'insuffisance du christianisme en présence des peuples modernes.

« Le christianisme n'a pas en lui, dit M. Martin [3], le principe de distinction nécessaire, en lui qui est la réaction de l'unité religieuse contre les cultes locaux et nationaux, et qui ne conçoit le genre humain que sous la forme de l'Église une en Christ. » Tel est l'argument présenté aux fils du XIXe siècle, qui conçoivent très-bien le genre humain sous une autre forme que l'Église, sous la forme d'États où les citoyens ont besoin d'intelligence et de vertus pour régler les affaires de leur pays.

La thèse est donc complétée. Le christianisme, à son berceau, a été protégé par un enfant de la Gaule, Constantin; et lorsque

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 56.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 324.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 48.

son esprit est faussé, cet esprit se conserve seulement dans un homme en qui revit l'esprit de l'ancienne Gaule, S. Martin. Lorsque les luttes doctrinales s'engagent, on rencontre Pélage, c'est-à-dire « le génie propre de la race gauloise, » en lutte avec S. Augustin pour repousser « d'étranges opinions » du grand docteur d'Hippone. Ne nous arrêtons pas à discuter ce dernier point et suivons la pensée de M. Martin. Chaque fois qu'un service est à rendre, chaque fois qu'un péril vient menacer notre patrie, toujours une manifestation de l'ancien esprit druidique est prête à conjurer ce péril et à rendre ce service. Ainsi advint-il, par exemple, aux jours d'Attila, lorsque Paris fut sauvé par sainte Geneviève. « Geneviève une sainte, une prophétesse (!) avait vécu solitaire dans un cercle de pierres qui subsistaient de l'ancien sanctuaire gaulois de Nanterre..., et comme les anciennes prophétesses des Gaulois et des Germains, elle sortait de sa retraite aux jours de périls. » Avec ce culte profond pour l'idée druidique, je m'étonne de voir M. Martin si ardent à repousser l'alliance de l'Église et de l'État, car cette alliance existait bien un peu, je suppose, chez les Druides. Mais là sans doute elle était bonne; chez les catholiques elle est, à ce qu'il paraît, détestable.

Formée sous Constantin, cette alliance se renouvela sous Charlemagne, et forma le gouvernement politico-religieux de cet empereur. Charlemagne s'unit avec la Papauté, cela est certain, mais je ne sais si la nature de ses rapports avec elle, par conséquent les conditions de l'alliance formée alors entre l'Église et l'État, a été bien saisie par M. Henri Martin. « Le roi des Francs, dit-il, exerça dorénavant l'autorité politique sur Rome et sur les provinces romaines en sa qualité de patrice. Et plus loin : « Le roi des Francs commandait de plus à Rome et dans l'Italie centrale sous le titre de patrice des Romains. » « Il ne faudrait pas croire que Karles ait entendu renoncer à la seigneurie politique des cités qu'il octroyait au Pape. » Toutes ces assertions sont plus ou moins inexactes. On a pu écrire de telles phrases avec Goldast, lorsqu'il existait un Saint-Empire romain et que des écrivains étaient empressés de mettre leur science au service des prétentions impériales pour rehausser je ne sais quel prestige, mais aujourd'hui ce n'est plus permis. Ni Pépin, ni Charlemagne, n'exercèrent aucune autorité politique à Rome : ils n'y exercèrent aucune

autorité législative, aucune autorité soit civile, soit judiciaire, soit militaire. Aucun texte ne relate un seul fait de cette nature, et l'on cherche vainement dans les Capitulaires un article concernant l'administration des États du Pape. Pépin avait renoncé à toute souveraineté : *Apostolo et ejus Vicario S. Papæ atque omnibus ejus successoribus pontificibus perenniter possidendas atque disponendas tradidit*[1]. Si on a montré[2] que les actes des Princes carolingiens en faveur de l'Église romaine ont été fabriqués pour suppléer aux titres perdus, il reste cependant dans le *Codex Carolinus*, dans Anastase, assez de textes précis pour ne pas se méprendre sur la portée de la donation de Pepin. Charlemagne parla et agit comme Pepin : en droit et en fait les rois francs n'exerçaient aucune souveraineté sur Rome. Toutes les fois qu'ils paraissent, soit en personne, soit par leurs officiers, *missi*, c'est en qualité de patrices. Or quelle était la charge du patrice? Celle de défendre l'Église, et rien autre chose. Tous les textes l'établissent et tous les auteurs l'ont constaté : non-seulement Baronius, Cenni, Zaccaria, Alamanni, — car on pourrait les rejeter comme suspects, bien que difficilement on puisse avoir plus d'érudition et de critique que l'auteur des *Annales ecclesiastici*, du *De Lateranensibus parietinis* ou des *Monumenta dominationis pontificiæ*, — mais encore les érudits les plus renommés de notre temps, Troya[3], Papencordt[4], Promis[5], Hegel[6].

M. Henri Martin cite, cependant, à l'appui de son assertion, un exemple fameux. « Des émeutes eurent lieu à Rome, dit-il, où le pape et les grands se disputaient l'autorité. Le pape se justifia par serment devant les commissaires de l'empereur. » M. Martin en conclut : « Le pape se reconnaissait de la sorte

[1] Texte d'Anastase dans Muratori, t. III, p. 171.
[2] Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 380-383.
[3] *Codice diplom.*, annotazioni n° 651-692, 791.
[4] *Geschichte der Stadt Rom*, p. 138. Paderborn, 1857 ; cf. le P. Brunengo, *I primi Papi re*, in-8°, Roma, 1864.
[5] *Monete dei romani pontefici avanti il mille*. Torino, 1850, in-8°, p. 14, 21 et suiv.
[6] *Storia della costituzione dei municipii italiani*, p. 179, 1861, grand in-8°. Trad. italienne de F. Conti. « Constat hodie inter viros doctos delato patriciatu francorum regibus nihil potestatis accessisse, » dit très-bien le Dr Th. D. Mock, *De donatione a Carolo magno Sedi apostolicæ oblata, dissertatio*, p. 101 (*Monasterii*, sans date, in-8).

soumis à la juridiction impériale [1]. » En rétablissant les faits, on voit clairement la méprise de l'historien : une émeute eut lieu à Rome. Le pape demanda lui-même à Charlemagne son intervention; mais si l'empereur punit les coupables, il ne jugea pas le souverain Pontife. Le serment prononcé par Léon III ne lui fut pas déféré ; il fut spontané de sa part lorsqu'il prit Dieu à témoin de son innocence contre ses calomniateurs. Charlemagne agit en cette circonstance comme patrice à la demande du pape, et il ne fit nullement acte de souverain. La souveraineté était une et restait au pape; l'exercice de la souveraineté était parfois déléguée et se partageait entre le pape et l'empereur [2].

III

Revenons à notre point de départ. Rechercher, proclamer partout l'influence du druidisme, tel est le fonds des idées de M. Henri Martin. L'auteur ne tient nul compte de ce fait considérable, attesté par tous les écrivains qui ont le plus étudié les origines de nos institutions, Guérard, Pardessus, Klimrath, Giraud, Kœnigswarter, etc..., à savoir l'absorption complète du droit et des coutumes galliques par la civilisation romaine, absorption que la révolution chrétienne rendit encore plus profonde [3]. Tout entier à son idée de retrouver partout la trace du druidisme, M. Martin accepte comme bon dans le christianisme ce qui lui semble provenir d'une origine gauloise ou antérieure au christianisme, et au contraire il repousse comme mauvais et ajouté au culte primitif, seul pur et digne d'estime, ce qui lui paraît ne pas correspondre aux aspirations de l'esprit gaulois. Voilà le critérium : on restreint ainsi autant qu'on le peut l'action du catholicisme, sa nécessité pour sauver le monde et son utilité pour le conserver. Voyons à présent quelques applications de la théorie.

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 108.

[2] Voir, outre les ouvrages précédents, notre *Histoire du gouvernement des Papes*, p. 20 et suiv.

[3] Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen age*, t. I, p. 305; Kœnigswarter, *De l'organisation de la famille en France*, p. 21.

Le dogme de la Trinité est accepté par M. Henri Martin, car, dit-il, « c'est l'effort le plus hardi qu'ait fait l'esprit de l'homme pour entrevoir le mystère de la vie en Dieu; » mais, ajoute notre auteur, « cette croyance reposait sur une doctrine qui avait été connue des religions de l'antiquité. » Cela est vrai jusqu'à un certain point, mais non pas, je crois, dans le sens où l'entend M. Martin. Oui, les peuples anciens ont conservé quelques vestiges des premières traditions du genre humain. Je ne parle pas des Juifs, c'est tout naturel, et le chevalier Drach l'a montré, après bien d'autres, dans ses *Harmonies entre l'Église et la Synagogue;* il est possible encore que dans Platon, dans les Védas, dans les livres chinois, il y ait quelque trace de la sainte Trinité. Voici toutefois où est l'erreur du raisonnement. On trouve chez ces peuples des analogies avec les dogmes chrétiens, et l'on dit : le dogme chrétien s'est formé de toutes ces notions philosophiques; il a emprunté la Trinité au Brahmanisme, comme disait Dupuis; il a emprunté le baptême au Mazdéisme, comme disent MM. Reynaud et E. Quinet, etc., tandis que la vérité est que les anciennes philosophies et les anciennes religions ont vécu des restes des traditions primitives renouvelées par les enseignements bibliques [1]. Les vestiges de ces traditions sont visibles dans les enseignements attribués à Çakya-Mouni et à Zoroastre, mais il est aussi évident pour tout observateur que le dogme chrétien de la Trinité, comme l'a dit M. Oppert [2], n'a rien de commun avec la Trimourti sanscrite, que la trinité néoplatonicienne est un rêve, tandis que « la Trinité, objet de notre foi, est de toutes les réalités la plus mystérieuse sans doute, mais aussi la plus auguste et la plus vivante [3]. »

L'assertion de M. Henri Martin n'est donc pas acceptable; au surplus, c'est renouveler un système bien vieux dont le but est d'affaiblir le caractère surnaturel de la Religion catholique. Julien l'Apostat fut, au dire de S. Cyrille, le premier qui s'avisa de prétendre que les chrétiens avaient emprunté leur religion aux païens; ce qui prouverait au moins, dit à ce sujet Wiseman, que l'analogie dont on se plaint comme idolâtrique, exis-

[1] Cf. *Annales de Philosophie chrétienne*, 2e série, t. XV, p. 325; 3e série, t. X, p. 372.
[2] *Annales de Philosophie chrétienne*, janvier 1866, t. LXXII, p. 66.
[3] Le P. Largent, dans le *Correspondant*, 10 octobre 1869.

tait même alors, et que, par conséquent, le papisme et l'ancien christianisme sont identiques. De nos jours, Dupuis, dans l'*Origine des Cultes*, Spenser, Poynder et autres ont renouvelé les mêmes observations, toujours pour affaiblir l'importance de la révélation, et l'évidence du supernaturalisme de la religion chrétienne. Mais sans parler des ouvrages spéciaux sur la matière, Mgr Gerbet, dans son beau livre sur le *Dogme générateur de la piété catholique*, et Mgr (depuis le cardinal) Wiseman, dans ses *Lettres à M. Jean Poynder*, ont fait valoir, en faveur de la religion, ces nombreuses analogies comme les traces de l'idée chrétienne transmise par les traditions[1]. La phrase de M. Henri Martin a donc besoin de nombreuses explications, car sans ces explications elle est erronée.

M. Henri Martin accepte la Trinité en un certain sens et dans la mesure qui lui convient. « Seulement, dit-il, on a ajouté à cette croyance la croyance au Saint-Esprit. » Comme si la foi au Saint-Esprit n'avait pas toujours été contenue dans la foi à la Trinité!... M. Martin indique la date précise de cette nouveauté : il l'a découverte « dans un concile de 809, où l'Église d'Occident ajouta au *Credo* que le Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père, formule à laquelle le Pape, d'abord, s'opposa, ainsi que l'Église grecque. » Il y a dans cette phrase bien des erreurs ; d'abord le Pape ne s'opposa nullement ni aux actes du Concile, que nous connaissons seulement par des passages de chroniques[2], ni à l'adoption de cette formule sur la procession du Saint-Esprit, depuis longtemps acceptée à Rome comme dans toute l'Église catholique, en Orient comme en Occident. Puis, à entendre M. Martin, ce serait l'Église d'Occident qui aurait innové, et l'Église grecque qui, en repoussant la procession du Saint-Esprit, serait la gardienne des traditions. Mais c'est à n'y pas croire! Que M. Martin, pour abréger ses recherches dans les écrits des Pères, veuille bien parcourir les documents réunis à l'époque du Concile de Florence[3]; qu'il jette les yeux sur l'*Opus de theologicis dogmatibus*

[1] Dans Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. XVI, p. 202-239. Cf. le P. Prémare, *Vestiges des principaux dogmes chrétiens trouvés dans les livres chinois*. (*Annales*, t. XIV, XV, XVI, XVIII, XIX.)

[2] Labbe, t. VII, p. 194.

[3] *Id.*, t. XIII, p. 1077-1103.

de Petau[1], ou sur les *Prælectiones theologicæ* du P. Perrone[2]; qu'il se rappelle seulement le texte, très-antique, récemment publié par un savant professeur de Louvain, M. Lamy, confessant que « l'Esprit vivant et saint, le Paraclet, procède du Père et du Fils[3]; » il verra tous les textes se presser pour contredire cette assertion vraiment étrange que la procession du Saint-Esprit fut ajoutée au *Credo*, malgré le Pape et l'Église grecque, juste en l'an 809. Pourquoi, d'ailleurs, M. Martin est-il allé chercher ce concile? Que ne citait-il celui tenu précédemment à Fréjus, où les Pères, en inscrivant dans leur symbole les mots *Spiritus sanctus ex Patre Filioque procedit*, avaient soin de dire : *non novas regulas instituimus, sed sacris paternorum canonum recensitis foliis... amplectentes recentiori stylo duximus renovare*[4]. Que ne remontait-il plus haut, jusqu'aux Conciles qu'il mentionne du reste, dans la grande *Histoire*, tenus à Tolède, en 683, 681 et 589, lorsque les évêques d'Espagne, répondant aux Priscillianistes, décrétèrent, pour expliquer le texte du Concile de Constantinople, l'addition au symbole du mot *filioque*. Il aurait ainsi approché de la vérité, toujours à la condition de faire observer l'antiquité et l'universalité de la croyance à la procession du Saint-Esprit[5], proclamée dans les symboles de Nicée et de Constantinople. Mais M. Martin n'a garde de le faire, et, s'appuyant sur la prétendue opposition du Pape, qui n'existe pas, il conclut : « Les circonstances de ce grand fait religieux montrent à quel point l'autorité du Pape était encore bornée en matière dogmatique. Les conciles gallo-francs, convoqués sans lui, décidaient malgré lui. » Il n'y a plus à ajouter qu'un mot en l'honneur de la Gaule, et M. Martin n'y manque pas : « Rome, dit-il, finit par suivre la Gaule. La Gaule eut ainsi la gloire de compléter, malgré Rome, le dogme souverain de la théologie[6]. » Toujours, en effet, la même conclusion doit revenir : la Gaule a sans cesse lutté contre Rome, contre l'Église.

[1] Venise, 1757, 5 vol. in-f°.
[2] T. II, p. 438 et 456. Romæ, 1835. Cf. Klee, *Hist. des dogmes*, trad., t. I, p. 288.
[3] *Concilium Seleuciæ et Ctesiphonti habitum anno* 410, *textum syriacum edidit, latine vertit, notisque instruxit* T. J. Lamy, Lovanii, 1868. Muratori en avait publié un texte latin.
[4] Labbe, t. VII, p. 1000.
[5] Cf. *Traité du St-Esprit*, par Mgr Gaume, t. II, chap. v.
[6] *Hist. de France*, t. II, p. 357.

Le culte de la sainte Vierge est complétement défiguré dans les ouvrages de M. Martin. M. Martin commence presque par nier son existence : « La personne de Marie, dit-il, était plus indiquée que manifestée, plus révérée que connue, dans les monuments authentiques de la Foi[1]. » Or, pour réfuter cette assertion, il suffirait seulement de renvoyer M. Martin aux peintures très-authentiques des catacombes, datant du second siècle ; il n'y a pas à s'y méprendre, le culte de la Mère de Dieu y apparaît clairement[2]. Comme après l'hérésie de Nestorius, le culte de la Vierge ne peut plus être nié, M. Henri Martin en explique ainsi l'origine : « Un mouvement impétueux entraînait alors les populations orientales vers le culte de la Vierge, et si ce titre de Mère de Dieu fut adopté par les Pères des conciles grecs comme une protestation contre Nestorius... Ce fut par un tout autre sentiment que les foules asiatiques s'y attachèrent avec fanatisme. » (Il faut bien que ce mot fanatisme arrive lorsqu'on parle de religion !) Et quel est ce sentiment ? « C'était la renaissance de ces anciens cultes du principe féminin si chers aux peuples de l'Orient[3]. » Mais, objecterez-vous, en Occident, le culte de la Vierge se répandit également. M. Martin n'est pas embarrassé pour cela : « En Occident, répond-il, ce fut à un mobile bien différent que le culte de la Vierge dut son immense développement... L'essor du culte de la Vierge procéda chez nous de la même cause que le culte de la dame, que la chevalerie. » Cette sympathie, ce respect pour les femmes dus à la chevalerie, et par elle, comme nous le verrons, à l'esprit gaulois, « popularisèrent, selon M. Henri Martin, et développèrent extrêmement dans la religion le culte de la Vierge Marie[4]. » — « Il y eut alors un mouvement qui tendit à tout absorber dans l'adoration (*sic*) de Marie[5]. » Et si, pour nier cette appréciation, vous alléguez l'établissement, contemporain de ces temps, de la fête du Saint-Sacrement, de la fête de la Trinité, etc., M. Martin vous répondra sérieusement que « ces fêtes ont été introduites par l'autorité ecclésiastique

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 401.
[2] *Images de la sainte Vierge choisies dans les Catacombes*, par M. le chevalier de Rossi. (Rome, 1863) ; l'abbé Martigny, *Diction. des Antiq. chrét.*, p. 604.
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 401.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 208.
[5] *Ibid.*, t. IV, p. 340.

inquiète, précisément pour faire contrepoids (*sic*) à ce mouvement d'adoration [1] (!). »

Je le reconnais, le développement du culte de la sainte Vierge au XIIe siècle fut réel; seulement la cause n'en doit pas être attribuée à la chevalerie et à l'esprit gaulois, ce qui est simplement ridicule, mais aux attaques dirigées par les hérétiques albigeois et les philosophes scolastiques contre la qualité de Mère de Dieu, lorsqu'il sdisaient que le Christ était une pure créature. Or, de même qu'après Arius et Nestorius, le culte de la Vierge Marie s'était développé, — M. Beugnot l'a reconnu et l'a signalé comme une des forces contre le paganisme, — de même aussi, après Abélard et les Albigeois, ce culte devint plus populaire et grandit encore. Ce phénomène se reproduit à chaque instant dans l'histoire de l'Église : les négations y provoquent les affirmations, la haine appelle l'amour [2]. Dans sa préoccupation de tout expliquer, M. Martin trouve que l'Immaculée Conception est « une idée qui est le terme extrême de la réhabilitation de la femme [3], » idée nouvelle, pense-t-il, car « personne n'avait songé — du moins il n'en existe pas de trace — à mettre Marie hors de la solidarité humaine. » « La première apparition certaine de l'opinion de la Vierge immaculée est, au IXe siècle, dans Paschase Radbert, etc., etc. [4] » Inutile d'observer que le célèbre abbé de Corbie n'est pas le premier qui ait parlé de l'Immaculée Conception. Mais dire que la première idée d'un dogme de foi a été trouvée au IXe siècle, en pleine barbarie, c'est annoncer la nouveauté et l'absurdité du dogme; et cependant les documents ont été produits : qui ne connaît le fameux texte de saint Augustin, interprète lui-même de tous les Pères : *incorrupta Virgo per gratiam ab omni integra labe peccati* [5]? Comme M. Martin a la bonté de nous apprendre que M. Laboulaye a réuni, dans le *Journal des Débats* des 7 et 9 novembre 1854, tous les textes sur ce sujet, nous nous permettrons de lui indiquer des ouvrages un peu plus savants, un

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 340, note.

[2] M. Lecoy de La Marche a recueilli dans une œuvre récente, *la Chaire française au moyen age*, ouvrage couronné par l'Académie française, des textes nouveaux qui attestent en ces temps la vivacité de la dévotion envers la sainte Vierge. (Paris, Didier, 1869, in-8o, p. 341-345.)

[3] *Hist. de France*, t. III, p. 403.

[4] *Id., ibid.*

[5] Serm. XXII in ps. CXVIII.

peu plus complets que deux articles de journaux, l'*Opus de theologicis dogmatibus* de Petau [1], le *Diptycha Mariana* du P. Raynaud [2] et le récent travail du P. Passaglia, *De Immaculato Deiparæ semper virginis conceptu commentarius* [3].

Le libre arbitre, on le sait, est un des grands principes soutenus par l'Église. M. Martin l'accepte aussi, mais il a soin de faire observer que « la croyance à la liberté morale a toujours été la croyance de notre pays et de notre peuple, depuis les anciens Gaulois jusqu'aux philosophes modernes, jusqu'à Descartes et à J.-J. Rousseau, et à tous ceux qui gardent avec eux l'esprit de la Gaule et de la France. » Ce serait donc là une affaire de race, de tempérament ; par conséquent, il est inutile d'en faire honneur à l'Église. Mais si d'autres peuples ont eu aussi cette croyance, que devient ce privilége, qui semble réservé, d'après M. Henri Martin, aux Gaulois et à leurs descendants? D'autre part, si, comme le montre l'histoire, partout où l'Église catholique s'est établie, on a cru au libre arbitre, si partout où l'on a rejeté l'Église catholique, on a nié le libre arbitre, ce privilége de la race gauloise ne devient-il pas suspect, et ne faut-il pas reconnaître que c'est l'honneur de l'Église d'avoir seule fait respecter la liberté de l'homme par des nations qui se montrent partout si promptes à se précipiter et à se reposer dans une sorte de fatalisme pratique ?

Si M. Henri Martin accepte la croyance de la Trinité et du libre arbitre, il voit également avec plaisir « l'introduction dans la religion chrétienne de la fête de la Commémoration des morts, le 2 novembre ; » car, dit-il, « on retourna ainsi à un antique usage des Gaulois nos pères. » Toujours la même préoccupation. M. Henri Martin aurait pu, cependant, faire observer que, longtemps avant l'établissement officiel de cette fête, l'Église priait pour ceux qui ne sont plus. Les inscriptions des Catacombes, comme les écrits des saints Pères, comme les fragments qui nous restent des rouleaux pour les morts en portent témoignage. Amalaire, le diacre de Metz, dans son ouvrage sur les offices ecclésiastiques, dédié en 827 à Louis le

[1] Ed. de Venise, 1757, tome V, p. 163.
[2] Lugduni, 1665.
[3] Romæ, 1854, 1 vol. in-4° en 3 parties, p. 830 et suiv. — Cf. Lettre du P. Newmann au docteur Pusey : *du culte de la sainte Vierge*, trad. Paris, 1866 ; et *la Vierge Marie dans le plan divin*, par M. Aug. Nicolas, 4 vol. in-12.

Débonnaire, cite l'office des morts, et saint Augustin, dans son *Enchiridion* mentionne la fête des morts. La tradition chrétienne est constante, et il n'y a pas là un souvenir d'usage gaulois : c'est ainsi qu'à chaque phrase de M. Henri Martin, il faudrait présenter un complément, une explication.

Si M. Martin aime la prière pour les morts, il ne lui plaît pas qu'on honore leurs reliques, et il n'épargne rien pour jeter le ridicule sur l'authenticité de ces reliques : « Le clergé, dit-il, employait, pour restaurer la puissance de l'Église, toutes sortes de moyens, qui n'étaient pas tous légitimes. C'est là l'époque où l'on inventa le plus de fausses reliques pour attirer les hommages et les dons des fidèles. » Sans doute, il y eut de fausses reliques, mais toujours l'Église intervint pour arrêter les abus. Le quatrième concile de Latran [1], notamment, tenu en 1215, défendit d'exposer aucune relique sans l'approbation du Pape, et si l'on voulait être édifié sur ce point, il suffirait de lire, dans le corps du droit canon, le titre, *De reliquiis*, où les abus nés de l'avidité et de l'esprit de lucre sont si sévèrement, si justement réprimés et flétris. L'Église n'est donc point responsable s'il y a eu de fausses reliques, et ce n'est point une raison pour condamner les vraies. Le grand esprit de Leibniz le comprenait, et ne s'arrêtait pas aux difficultés qui paraissent embarrasser M. Martin : *Nihil refert*, disait-il [2], *etiamsi forte contingeret reliquias, quæ pro veris habentur, suppositias esse*. Quant aux faits cités par M. Henri Martin pour discréditer les reliques, la couronne d'épines ne « passait » pas seulement pour avoir ceint le front de Jésus-Christ, elle l'avait réellement couronné [3]. Il y a eu certainement trois villes où l'on a cru posséder la tête de saint Jean-Baptiste. Mais c'est là un effet de l'ignorance des peuples et non pas une preuve de la non-authenticité de l'une de ces reliques. La vraie tête de saint Jean-Baptiste fut apportée à Amiens à la suite de la Croisade qui conduisit les Français à Constantinople; la tête vénérée à Saint-Jean-d'Angély était celle de saint Jean, martyr à Alexandrie; celle vénérée à Rome était celle d'un saint Jean, prêtre. Ainsi l'ignorance peut

[1] Labbe, t. XI, p. 213.
[2] *Syst. théolog.*, p. 198.
[3] Voir, outre les auteurs anciens, le *Mémoire sur les instruments de la Passion*, par M. Rohault de Fleury. Paris, Palmé, 1870, grand in-4°, p. 199 et suivantes.

bien obscurcir un moment la vérité, mais un jour la critique vient peser les témoignages, et elle suffit à Baronius, à du Cange [1], aux Bollandistes [2] pour expliquer facilement des contradictions que l'on prétend invincibles.

Si M. Martin jette ainsi la dérision sur le culte des reliques, il semble condamner également comme une nouveauté le culte des images ; c'est la thèse des protestants, soutenue au point de vue historique par Daillé, Spanheim et autres. M. Martin écrit : « Un concile des évêques d'Orient, auquel avaient pris part deux légats du Pape, avait réagi contre les iconoclastes jusqu'au point d'ordonner qu'on adorât les images [3]. » Tout le monde a pourtant observé, et M. Martin le dit lui-même plus loin, que les actes du concile de Nicée ne relatent rien de semblable, et qu'une traduction fautive portée en Occident fut la seule cause du débat au concile de Francfort [4]. Mais l'intervention « modérée et conciliante du Pape [5] » suffit pour tout apaiser. Au surplus, il pourrait sembler naturel que les évêques allemands, occupés à combattre les restes du paganisme, fussent portés à restreindre plutôt qu'à encourager le culte des images; mais les premiers chrétiens n'avaient pas partagé cette crainte, car les peintures des Catacombes, si expressives, même du temps de la discipline du secret, si liturgiques, leur rappelaient sans cesse leurs croyances. M. Henri Martin n'a donc pas songé aux monuments des catacombes [6] ?

Tout à l'heure, M. Martin, dans un langage un peu étrange, voyait dans « l'idée de l'Immaculée Conception le terme de la réhabilitation de la femme. » Faut-il s'étonner s'il combat à présent, comme « une réaction contre nature, » le célibat ecclésiastique, enfanté par « l'exaltation ascétique des anciens jours [7] ?» M. Martin écrit : « Chez les nations protestantes modernes le mariage des prêtres fait d'eux des citoyens, sans préjudice pour l'éducation morale et intellectuelle de la nation à laquelle ils

[1] *Traité historique du chef de S. Jean-Baptiste*, in-4°. Paris, 1666.
[2] *Acta sanctorum*, Jun., t. IV, p. 711.
[3] *Histoire populaire*, t. I, p. 320.
[4] Cf. Labbe, t. VII, p. 673, 1055-1067, où sont les remarques de Sirmond, de Bini, etc.
[5] *Hist. de France*, t. II, p. 321.
[6] M. de Rossi, *Roma sotterranea cristiana, passim*. V. dans Noël Alexandre une dissertation sur le culte des images, t. VI, p. 91.
[7] *Hist. de France*, t. III, p. 97.

consacrent leurs services[1]; » d'où cette conclusion logique : les prêtres non mariés causent préjudice à l'éducation morale et intellectuelle d'une nation; première conséquence terrible du célibat. En voici une seconde : « La milice ecclésiastique, n'étant retenue par aucuns liens civils et domestiques, forma au milieu des nations comme une nation particulière qui ne connaissait de chef suprême que le pontife romain[2]. » Après avoir posé ces principes, M. Martin peut flétrir à son aise « le zèle impitoyable d'Hildebrand et de son parti pour ramener les prêtres à la continence[3], » car, dit-il, « la corruption des prêtres sort de l'excès même de la pureté qu'on exige d'eux, l'impuissance de remplir strictement certains devoirs hors de nature amenant la plupart des gens d'Église à fouler aux pieds tous les devoirs[4]. » « Il est faux, dit-il ailleurs, que le célibat, l'exception à la loi, soit supérieur à l'union, c'est-à-dire à la loi[5]. » Or, l'Église, appuyée sur le texte de saint Paul, a cependant déclaré fausse la proposition contraire. Entre la parole de M. Martin et la parole de l'Église, il est nécessaire de choisir.

« Le christianisme des Orientaux et des Latins, » continue M. Henri Martin, mettant sans doute ce christianisme en opposition, comme nous le verrons, avec le christianisme des Gaulois, ce christianisme, « en proposant pour modèle à la femme la Vierge ascétique, n'est point arrivé à un idéal vrai[6]. » Pourquoi? parce que « le christianisme affranchit la femme, mais il l'affranchit en la séparant de l'homme par l'ascétisme. » Or, « l'ascétisme chrétien est un obstacle. » Et qui lèvera cet obstacle? Reconnaissez ici la pensée chère à M. Martin : « La vraie loi des sexes reste à établir; » or « c'est une branche de notre race demeurée purement celtique qui aura la gloire de préparer à l'ombre du vieux chêne gaulois l'éclosion de cette fleur éclatante[7]. » Et au moment de la chute d'Abélard, M. Henri Martin entonne un chant de triomphe. « Abélard

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 147.
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 98.
[3] *Ibid.*, p. 97.
[4] *Ibid.*, t. V, p. 551.
[5] *Ibid.*, p. 355.
[6] *Ibid.*, p. 355.
[7] *Ibid.*, t. III, p. 356-357.

veut connaître d'autres émotions. Il veut vivre...[1]; » comme si ce n'était pas vivre que de garder la continence et de consacrer à Dieu sa virginité! Mais le mot est bien choisi : *il a vécu*, c'est ainsi qu'on flétrit le jeune homme qui a tari dans son sein, en se livrant aux joies homicides de la volupté, la source de tout amour et de toute vie.

Si M. Martin blâme le célibat, il reproche également à l'Église de « ne pas connaître la vraie loi des sexes, » « l'idéal vrai, » et « de ne donner au mariage qu'un but, la transmission de la vie; » car M. Martin ignore et veut ignorer la belle définition d'un livre élémentaire, le catéchisme du concile de Trente : *Matrimonium est viri et mulieris maritalis conjunctio inter legitimas personas individuam vitæ consuetudinem retinens*[2].

M. Henri Martin, qui ne paraît pas même soupçonner les grandeurs dont Dieu a revêtu l'âme chrétienne, soit qu'il l'appelle à son service dans les privations du cloître ou dans les liens sacrés du mariage, ne soupçonne pas davantage la grandeur de l'obéissance volontairement acceptée qui ennoblit la vie du religieux. Sans doute, il parle en termes généraux « des services immenses que rendirent les moines[3], » mais il déplore ce principe d'obéissance qui en fut, dit-il, « la triste compensation. » Comme si le soldat obéissant aux ordres de son capitaine remplissait un rôle en opposition avec la dignité humaine, la raison et la vérité; comme si cette vertu de la discipline militaire, qui fait la force et l'honneur de l'armée, était une triste compensation des services rendus à la société! Le cloître, où tant d'âmes vaillantes sont allées porter leurs trésors d'amour et d'énergie, semble à M. Martin un lieu d'affreux tourments. Lisez la page où l'auteur parle d'Héloïse, et la glorifie de « ne pas être à Dieu, et de protester contre la vie monastique » qu'elle a embrassée; on y respire une étrange volupté : « Héloïse ne subit pas la mort mystique du cloître, elle ne se repent jamais, sinon des fautes, au moins de l'amour; sa conscience

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 315.

[2] Le P. Perrone, *Prælect. theolog.*, t. VII, p. 219, résumant la doctrine, écrit : « Gratia confertur ad sanctificandam viri et mulieris legitimam conjunctionem, ad uniendos arctius conjugum animos atque ad prolem pie sanctæque in virtutis officiis et fide christiana instituendam. »

[3] *Hist. de France*, t. II, p. 35.

n'accepte jamais l'ascétisme monastique; elle proteste éternellement dans son cœur. Elle n'est point à Dieu, parce qu'elle sent que la femme *ne doit pas* s'élever seule à Dieu, parce qu'elle ne connaît pas cet ordre *véritable* où l'on est à la fois à Dieu et à la créature, ou pour mieux dire à la créature en Dieu[1].» On ne s'étonnera pas de voir M. Martin, qui déclare que « l'amour des femmes est la lumière et la flamme de la vie[2], » que « l'amour est le véritable esprit de vie qui doit expliquer la femme[3], proclamer Héloïse « la grande sainte de l'amour[4]. » Ce mot suffit. L'auteur ne comprend pas le célibat, il le condamne; il ne comprend pas davantage la virginité, ce sacrifice des âmes généreuses au plus pur des amours.

Ce ne sont point les seules différences à signaler entre la morale philosophique de M. Henri Martin et la morale chrétienne; aussi bien, il faut montrer comment M. Martin expose la morale chrétienne. En la voyant défigurée sous les coups de sa plume, il ne faut point s'étonner si ensuite on le voit la repousser avec dédain. A propos de l'*Imitation de Jésus-Christ*, il est peut-être hasardé de dire : c'est « une œuvre comme impersonnelle de remaniements successifs comme pour les poëmes cycliques et davantage encore[5]; » il y a certainement inexactitude à prétendre que « depuis le XVIe siècle il semble que l'Église ait fait prévaloir avec intention l'original latin[6], » car les faits rappelés par M. Tamizey de Larroque démontrent le contraire[7]; mais enfin M. Martin fait un grand éloge de l'*Imitation*, « ce livre qui n'a pas vieilli et ne vieillira pas[8], » et « pourtant, » selon lui, « il y a des réserves légitimes, essentielles à faire, il y en a au point de vue des destinées éternelles de l'âme (!!), il y en a au point de vue des devoirs de l'homme sur cette terre[9]. » Il fait alors « les réserves du citoyen, » et opposant, dans une sorte de dialogue, les maximes, fort mal comprises par lui, de l'*Imitation*, avec celles de la

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 316-17.
[2] *Ibid.*, p. 390.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 84.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 317.
[5] *Ibid.*, t. V, p. 558.
[6] *Ibid.*, p. 561, note.
[7] *Annales de Philosophie chrétienne*, avril 1863, p. 276.
[8] *Hist. de France*, t. V, p. 559.
[9] *Ibid.*

philosophie, il voit dans l'humilité chrétienne un abaissement de la dignité humaine, dans le renoncement chrétien, la perte de toute énergie morale, de toute indépendance, de toute fière activité; puis il s'écrie : « Ce n'est pas avec ces maximes qu'on sauve l'humanité ni la patrie[1]. » Sans doute, mais ce ne sont pas là des maximes chrétiennes, ce ne sont point leurs conséquences. Ainsi toujours le préjugé est mis à la place de la vérité, et on combat ce préjugé comme s'il était la vérité dont il a pris la place. L'opposition de bien des cœurs généreux contre le christianisme ne vient que de cette incroyable méprise[2].

Nous nous sommes étonné tout à l'heure en entendant M. Martin faire ses réserves au point de vue des destinées éternelles de l'âme, admises par l'auteur de l'*Imitation;* il va compléter sa pensée en niant l'enfer. L'Église, dit-il, accepte « sur la destinée de l'homme des solutions qui ne sont pas satisfaisantes[3]. » Saint Thomas en a résumé « la théorie. » « On y touche du doigt toutes les conséquences de ce dogme des supplices éternels qui avait pu jadis exercer une terreur salutaire sur les Barbares convertis et sur les Romains dégénérés, mais qui, depuis le XIe siècle, c'est-à-dire depuis l'ouverture des persécutions religieuses, couvrait la chrétienté d'une horreur croissante, et semblait relever les autels de Moloch sous le nom du Christ. L'enfer de saint Thomas, ou plutôt de l'école, est monstrueux; son paradis est inconséquent...; il n'y subsiste que la charité, et quelle charité que celle qui se réjouit des tourments des damnés[4] ! » M. Henri Martin ne présente pas exactement dans cette dernière phrase la pensée de saint Thomas. Dans le supplément à la *Somme,* (quest. 94., art. 3), le grand docteur pose la question, et, suivant son habitude, présente les objections, puis il conclut : « Les saints dans le Ciel ne se réjouiront pas des peines des damnés considérées en elles-mêmes, mais ils s'en réjouiront *par accident,* en contemplant en elles la justice divine et leur

[1] *Histoire de France,* t. V, p. 560.

[2] M. Léon Gautier dans son opuscule : *Comment faut-il juger le Moyen Age,* a très-bien résumé la méprise de l'école rationaliste au sujet de la morale.

[3] *Hist. de France,* t. IV, p. 276.

[4] *Ibid.*

affranchissement de tous ces maux. Une chose peut être la matière de la joie de deux façons : 1° par elle-même, quand on se réjouit d'une chose comme telle : les saints ne se réjouiront pas ainsi du sort des impies. 2° par accident, c'est-à-dire en raison de ce qui lui est adjoint. Les saints se réjouiront de la sorte des peines des impies, en considérant en elles l'ordre de la justice divine et leur propre affranchissement qui sera pour eux le sujet de joie. Ainsi la justice divine et leur délivrance seront par elles-mêmes la cause de la joie des bienheureux, mais la peine des damnés ne le sera que par accident. » Saint Thomas refute ensuite les objections présentées. Si M. Martin eût compris toute la thèse, s'il eût fait la distinction et présenté les considérations à l'appui, il me semble qu'il n'aurait pas écrit la phrase que j'ai citée, l'opinion de saint Thomas étant ainsi très-raisonnable et très-compréhensible.

L'auteur de l'*Histoire de France* nous montre ensuite comment ce dogme de l'enfer a été inventé, car M. Henri Martin est intrépide lorsqu'il s'agit de retrouver des origines : « Le dogme des peines éternelles, dit-il, s'est établi dans l'Église, malgré les efforts des grands docteurs chrétiens d'Égypte, qui gardaient sur ce point les traditions des anciennes religions et des anciennes philosophies... On en vint à croire que les erreurs dans le dogme jetaient les âmes qui s'y obstinaient dans le malheur éternel[1]. » Je me sens humilié vraiment de rencontrer, dans un ouvrage réputé savant, tant d'erreurs en si peu de lignes. Je conçois très-bien que, du moment où la créature marche, indéfiniment nous dit-on, vers la perfection, — ce qui est le dogme de la perfectibilité adopté par les rationalistes, — il ne peut y avoir d'enfer ; mais cela n'empêche pas de respecter l'histoire. La réalité de l'enfer est certifiée par la parole même de N. S. Jésus-Christ : *Recedite a me, maledicti, in ignem æternum* (S. MATTH., c. XXV, v. 41).... *et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam* (*ib.*, v. 46). Tous les premiers Pères, Clément, Polycarpe, Irénée, Tertullien, Minucius Félix, etc., sont unanimes pour parler « des peines éternelles, » « du feu inextinguible, » « de l'éternelle damnation. » On peut admettre qu'Origène, un de ces grands docteurs

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 48.

chrétiens d'Égypte, auquel M. Martin fait allusion, fut condamné par le concile de Constantinople ; et pourtant il faudrait lire sur ce point les observations savantes d'Héfélé [1]. Mais il n'importe, car si Origène fut condamné, la croyance contraire à la sienne était donc établie ; et en fait, elle l'était. L'opinion d'Origène, à ce sujet, lui était particulière, et encore est-il possible de l'expliquer, comme l'a fait récemment le docte professeur de l'Université romaine, Vincenzi [2].

M. Martin nomme aussi S. Augustin comme un des *inventeurs* de l'enfer. « S. Augustin, dit-il, contribua plus que personne à imprimer au christianisme un caractère sombre et terrible qu'il n'avait pas à son origine. Il oppose à Pélage l'impuissance radicale de l'homme viciée par la chute originelle en Adam, et la grâce donnée arbitrairement aux uns et non aux autres, en vertu de la prédestination (ce qui, j'en demande pardon à M. Martin, n'a jamais été la doctrine ni de S. Augustin ni de l'Église), qui a pour corrélatif la destination des non-élus à la damnation éternelle. » Pour tenir ce langage, M. Henri Martin doit ignorer complétement tous les écrits des Pères, et nous serions tentés de l'engager à lire, outre les pages très-solides de Petau, auxquelles il faut souvent revenir comme à un résumé excellent de nos grands docteurs, le premier volume de cet ouvrage de Vincenzi que nous signalions tout à l'heure, et où se trouve une réfutation complète des paralogismes émis contre l'éternité des peines par ceux qui en appellent sans cesse à la justice et à l'amour de Dieu, sans comprendre que c'est précisément la justice et l'amour infinis d'un Dieu qui ont créé un enfer sans fin. M. Martin ne le comprend pas, et il écrit bravement : « Les conceptions ecclésiastiques sur cette vie et sur l'autre sont incompatibles avec le nouveau monde moral qui commence au XIe siècle [3]. »

Quant aux traditions des anciennes religions et des anciennes philosophies, je sais très-bien que des sages ont soutenu le système de la métempsycose, qui n'aboutit à rien dans une question où une conclusion est évidemment le seul terme

[1] *Hist. des Conciles*, trad. de M. l'abbé Delarc, t. III, p. 397, 477 et 515.

[2] *S. Gregorii Nysseni et Origenis de æternitate pœnarum in vita futura, omnimoda cum dogmate catholico concordia*, per Aloisium VINCENZI in Rom. archigymnasio litterarum hebraicarum profess. Romæ, 1864-1865, 4 vol.

[3] *Hist. de France*, t. III, p. 400.

raisonnable et possible ; je sais que Platon envoyait même les âmes des hommes coupables dans le corps de bêtes ou d'hommes jusqu'à ce qu'elles fussent purifiées, bien qu'à la fin de son *Gorgias* il n'admette pour les grands coupables aucun terme à leur châtiment; mais je sais mieux encore que l'antiquité, prise dans son ensemble, a cru profondément à l'éternité de la vindicte divine dans un monde futur. M. Henri Martin a-t-il donc oublié le fameux :

.... Sedet *æternumque* sedebit
Infelix Theseus...

et l'*Immortale jecur tundens* de Virgile? il ne se rappelle donc pas l'interrogation d'Ovide au sujet de Sisyphe :

Cur perpetuas patitur pœnas?

Voilà la tradition du genre humain! Elle prouve au moins que si l'enfer est une invention humaine,—découverte, comme dit M. Martin, « lorsqu'on en vint à croire que les erreurs méritaient un malheur éternel[1], » — cette invention remonte assez haut dans l'histoire [2].

M. Martin n'a-t-il pas, d'ailleurs, réfléchi que « le dogme de l'éternité des peines est invinciblement lié, comme disait le P. Lacordaire, à la notion invincible aussi de la différence du bien et du mal, et que quiconque sent cette différence avec énergie et profondeur, sent du même coup la nécessité d'une irrémédiable séparation entre les âmes qui ont été jusqu'au bout les instruments du mal et celles qui ont été jusqu'à la fin les organes incorruptibles du bien [3]. »

Le dogme de l'enfer est repoussé par M. Henri Martin, mais celui du purgatoire est accueilli avec faveur. Pourquoi? « C'était des traditions *purement* celtiques, répond M. Martin, qu'avait dérivé sur le christianisme la donnée profonde du Purgatoire [4]. » Grâce à ce secours, la pensée catholique fait « un effort vers des conceptions plus larges. » Tel est le système : tout ce que

[1] *Hist. de France*, t. V, p. 110.
[2] Cf. *Histoire des dogmes* du docteur Klee, trad. par l'abbé Mabire (1848), 2 vol. — M. Ernest Havet (*Revue contemporaine* du 15 août 1869) ne croit pas non plus à l'enfer : « Notre imagination, dit-il, est devenue trop juste et trop humaine pour supporter même avec Virgile l'idée de pareilles souffrances. »
[3] *Confér. de N.-D.*, 72e confér.
[4] *Hist. de France*, t. V, p. 110.

M. Martin trouve juste vient des Celtes, même ce qui n'en vient pas, comme le purgatoire; ce qu'il estime irrationnel appartient en propre à l'Eglise.

Nous avons trouvé dans l'*Histoire de France* de M. Henri Martin bien des attaques contre les croyances catholiques; cependant je ne sais s'il y en a de plus évidente que celle où, dans une page étrange, un écrivain qui passe pour instruit vient reprendre pour son propre compte les opinions vingt fois réfutées des protestants contre l'Eucharistie[1]. Écoutons : « Du IIe au Ve siècle, les Pères avaient exprimé des opinions fort diverses sur le vrai caractère du rite fondamental de l'Église de cette grâce suprême (Eucharistie), de cette *communion* par laquelle les chrétiens renouvelaient la *cène* du Christ et s'unissaient collectivement au Sauveur. » Suit une analyse des opinions des Pères : « S. Irénée, en admettant la présence réelle, établissait que le pain et le vin demeuraient unis au corps du Sauveur. » Ici M. Martin a soin de nous faire observer que c'est la consubstantiation de Luther. « S. Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, etc..., n'avaient cru qu'à la présence spirituelle, mystique ou figurée de Jésus-Christ. » Nouvelle note de M. Martin pour nous indiquer que c'est la doctrine de Zwingle et de Calvin. « S. Cyrille, le premier peut-être, dit l'auteur, avait posé nettement la transsubstantiation; S. Augustin se prononce pour le sens figuré. La question était demeurée comme flottante et réservée. Le deuxième concile de Nicée vote (*sic*) en 780 pour la présence réelle[2]... » On croit rêver en lisant ces pages, où l'ignorance la plus profonde de la patristique et de l'exégèse se révèle à chaque mot : mais ce qui étonne le plus ici, ce n'est pas encore l'ignorance, c'est le sérieux avec lequel cette ignorance est donnée pour de la science[3].

[1] La page de M. Henri Martin se retrouve. entre autres, dans Baumgarten-Crusius, *Compendium de l'histoire des dogmes chrétiens*, t. II, p. 350, et dans Hagenbach, *Histoire des Dogmes*, t. I, p. 187.

[2] *Hist. de France*, t. III, p. 90.

[3] Nulle part saint Irénée n'établit la doctrine qu'on lui prête; il dit au contraire: « Eum qui ex creatura panis est, accepit et gratias egit, dicens : *hoc est meum corpus*, et calicem similiter, qui est ex ea creatura quæ est secundum nos, suum sanguinem confessus est et novi testamenti novam docuit oblationem. » *Contra hæreseos*, lib. IV. c. 17. Saint Irénée ne dit pas : « hoc est *cum meo corpore*. » Tertullien dit : « Panem accipiens, illum corpus suum fecit » (Lib. IV, *contra Marcionem*, c. XL), et : « Caro corpore et sanguine Christi vescitur. » (*De resurrect. carnis*, c. VIII.) Parlant de ceux qui reçoivent indignement l'Eucharistie, il les

Si, lors de l'hérésie de Bérenger au sujet de l'Eucharistie, l'Église se montre patiente et attend avant de frapper le retour du fougueux écolâtre, cette patience semble à M. Henri Martin la preuve du peu de certitude et de fixité que l'Église a dans sa doctrine : « Tant de modération, dit-il, et il faut bien le dire, afin d'être exact, tant d'hésitation sur un point de dogme parmi tant de violence sur tous les autres points, font de l'histoire de Bérenger une des parties les plus caractéristiques de l'histoire religieuse du XIe siècle. » Ainsi, tout est préparé pour amener cette conclusion générale que, la religion ayant été « faussée, » ses doctrines furent peu à peu introduites, après avoir été inconnues aux premiers siècles de l'Église, au temps où elle était dans sa pureté. Tout doit se plier à cette démonstration.

IV

Mais il est une croyance, capitale dans la religion catholique, dont M. Henri Martin s'efforce de nous faire toucher du doigt l'invention, c'est le pouvoir du pape dans l'Église. Aux expressions souvent employées par M. Martin d' « évêque patriarche de Rome, » de « patriarche de l'Occident, » et autres analogues, on reconnaît un disciple de Mosheim, de Plank et de Neander.

compare aux Juifs, et dit : « Semel Judæi, Christo munus intulerunt, isti quotidie corpus ejus lacessunt. » *Lib. de Idolat.*, c. VII. Tertullien croyait-il donc à une simple figure du corps de Jésus-Christ ? Saint Augustin se prononce-t-il pour le sens figuré, lorsqu'il dit : « Mediatorem Dei et hominum, hominem Christum Jesum, carnem suam nobis manducandam bibendumque sanguinem dantem fideli corde et *ore* suscipimus. » Lib. III. *Contra advers. legis*, n° 33.

Voir tous les textes dans Bellarmin : *Disputation. de controversiis christ. fidei*, t. III, p. 251. Dans Petau, *l. c.*, t. II, p. 95. Dans Perrone, *Prælect. theol.*, t. VI, p. 194. Dans Arnaud, *La perpétuité de la Foi dans l'Eucharistie :* ce qui vaut mieux que de renvoyer, comme le fait M. Martin, « à un résumé impartial, dit-il, des doctrines des Pères sur l'Eucharistie, inséré dans l'*Encyclopédie nouvelle.* » Chaque fois que la science vient secouer la poussière des siècles amassée sur de vieux manuscrits, elle y retrouve attestée la croyance de l'Eglise à la présence réelle. Cf. cardinal Maï : *Scriptorum veterum collectionis Vaticanæ.* Romæ, 1825-1838, 10 vol. in-4°, t. IX, p. 623 et *passim ; Spicilegii Romani.* Romæ, 1839-1844, in-8°, *passim*, et *Nova Patrum Bibliotheca.* Romæ, 1852-1854, 7 vol. in-4° ; et le Dr Dietrich, *Codicum Syriacorum specimina quæ ad illustrandam dogmatis de cœna sacra necnon scripturæ syriacæ historiam fucerent.* (Marburgi, 1855, gr. in-4°.)

Leurs théories sont connues et se résument en ces mots : au Ier siècle, chaque fidèle est tout à la fois son prêtre et son chef; au IIe siècle, les paroisses se groupent autour du pouvoir épiscopal; au IIIe, les évêques se subordonnent aux métropolitains; au IVe, Antioche en Asie, Alexandrie en Afrique, Rome en Europe prédominent. M. Martin dit formellement qu'au commencement du IVe siècle (au moment où, vous vous le rappelez, le christianisme se fausse), « la préséance de l'Évêque ou pape de Rome n'était pas la domination. » « Le premier acte solennel, dit M. Martin [1], qui ait accordé à l'Évêque de Rome une supériorité non de simple préséance, mais de juridiction, est la décision du concile de Sardique de 344. » Assertion bien inconsidérée, l'histoire des trois siècles antérieurs au concile l'atteste, car toute la question ici est de savoir si les droits que le synode de Sardique reconnaît au pape lui étaient attribués pour la première fois, ou s'il ne les avait pas auparavant. Pierre de Marca, Dupin, Richer, soutiennent l'innovation, je le sais; mais Noël Alexandre [2], quoique très-gallican lui aussi, a démontré d'une manière irréfutable, comme le constate le docteur Héfélé, qu'il n'en était pas ainsi, que le principe de l'appellation était déjà contenu dans l'idée de la primauté, et qu'en fait ce principe avait été mis en pratique avant la tenue du concile de Sardique, qui n'avait ainsi fait que définir et proclamer un droit antérieur [3].

En suivant sa double thèse favorite, M. Henri Martin montre, d'une part, l'évêque de Rome s'avançant vers la domination, et d'autre part la Gaule, toujours parce qu'elle est fidèle à la vérité, très-opposée à l'établissement de cette prééminence. Nous avons déjà fait observer que, dans le fait de l'addition du *filioque procedit*, M. Martin avait posé cette double conclusion, car toujours M. Martin accuse les papes d'usurpation et de despotisme. « C'est bien là, dit-il quelque part après avoir cité une lettre du pape Étienne III, c'est bien là ce mélange d'adresse et d'orgueil sans bornes, cet abus de l'anathème et de l'hyperbole biblique, cette application forcée des choses

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 128.
[2] *Hist. eccles.*, sæcul. IV, dissert. 28.
[3] Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, t. II, p. 559; Gorini, *Défense de l'Eglise*, t. III, p. 213, et les grands savants italiens des XVIIe et XVIIIe siècles.

saintes aux intérêts de la politique mondaine; ce peu de scrupule sur le choix des armes et des moyens, et, en même temps, par un singulier contraste, cette forte conviction de son droit et de sa mission, et ce sentiment social qui rendirent la papauté si imposante jusque dans ses plus grands excès et ses plus éclatantes erreurs [1]. » Si parfois, comme pour Innocent III, M. Martin accorde que « les papes ont eu raison de défendre les droits de la famille, » il les accuse encore « d'oublier qu'il n'est pas permis de faire justice par des moyens injustes [2]. » Reprenons donc avec M. Henri Martin la trace de l'usurpation.

L'auteur représente d'abord les pontifes romains « cherchant un titre qui les distinguât des autres évêques, et n'ayant pas encore songé à s'attribuer exclusivement celui de pape [3]. » Lorsque ce titre leur est communément donné : « Le pape, dit-il, arriva à ses fins. » Puis il montre un pape désignant un roi, car M. Martin accepte, même dans son *Histoire populaire*, la consultation de Pépin et la réponse du souverain Pontife, dont M. l'abbé Mury a fortement attaqué ici même l'authenticité, ce fait étant resté ignoré de la plupart des annalistes contemporains et n'ayant laissé aucune trace dans les archives de France, d'Allemagne et d'Italie [4]. Après avoir signalé un pape répondant à une question politique qu'on lui posait, M. Martin continue à noter les étapes dans la voie de l'usurpation. Voici un pape qui convoque des conciles en France, en voici un autre qui menace d'excommunication des évêques, en voici un troisième qui pousse l'audace jusqu'à les déposer.

M. Martin écrit d'abord : « Le concile (convoqué par S. Boniface) se tint avec l'autorisation du pape, qu'on n'avait pas demandée jusque-là pour les assemblées des évêques de Gaule. » Assurément, avant d'écrire cette phrase, M. Henri Martin n'a pas ouvert une collection de conciles; il y aurait lu, entre autres choses, une lettre du pape Hilaire, adressée à tous les évêques de la Gaule, pour recommander la tenue annuelle

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 254.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 231.
[3] *Hist. de France*, t. II, p. 221.
[4] *La consultation du pape Zacharie*, par l'abbé Mury, dans la *Revue des questions historiques* du 1er avril 1867, t. II, p. 464.

des conciles provinciaux [1]. Rien ne montre que le pape Hilaire ait fait alors une innovation, mais ce seul fait explique pourquoi, lorsque la discipline ecclésiastique se relâcha et qu'on voulut la rétablir, S. Boniface s'adressa au souverain Pontife : il put alors lui dire : *præceptum judicium apostolicæ Sedis cum canonibus ecclesiasticis præsto habere cupio.* Il n'y a là rien d'étonnant, rien de nouveau. S. Boniface demandait au pape Zacharie de faire observer les ordonnances du pape Hilaire, les prescriptions continuelles des conciles [2], et rien ne dénote ici l'accroissement du pouvoir pontifical.

Je passe au second fait cité par M. Henri Martin pour justifier sa thèse : il s'agit des rapports de Grégoire IV avec les évêques réunis à Worms. Là, du moins, parviendrons-nous à saisir, d'une part la trace d'une usurpation, de l'autre celle d'une opposition de la France à ces actes de despotisme papal? Oui, selon M. Martin, car, dit-il, « les évêques se jurèrent de résister au pape [3]. » Etait-ce par l'entraînement d'un jour, ou par la conséquence d'un principe posé? Évidemment M. Martin accepte cette dernière solution : « L'épiscopat gallo-frank, avait-il dit précédemment, n'était pas plus disposé à se laisser gouverner par le pape que par l'empereur [4]. » Or, si M. Martin avait expliqué que la France était alors divisée en deux partis, celui de Louis le Débonnaire et celui de ses fils; que ceux-ci, ayant exploité à leur profit la venue du pape en France, Louis le Débonnaire se hâta de convoquer à Worms les évêques de son parti; que le pape ordonna à ces évêques de venir le joindre, mais que ceux-ci, croyant voir en Grégoire IV un ennemi de Louis, refusèrent en menaçant le pontife d'excommunication; que Grégoire IV, fidèle à sa pensée, ne cessait de parler de sa « légation d'union et de paix; » si, dis-je, M. Martin avait présenté ces faits dans leur suite réelle, tout s'expliquerait naturellement. Les évêques dévoués à Louis le Débonnaire ne pouvaient pas plus représenter la Gaule que les évêques attachés au parti de ses fils, et l'on verrait un pape gémissant de la division entre les évêques et désireux de l'apaiser [5].

[1] Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, p. 129. — Mansi, t. VII, p. 934.
[2] Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, trad. de M. l'abbé Delarc, t. IV.
[3] *Hist. de France*, t. II, p. 395.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 379.
[5] L'abbé Gorini, *Défense de l'Eglise*, 2e édition, t. II, p. 383.

Le pape est tout d'abord « étonné et effrayé, » dit M. Martin, de cette résistance épiscopale, et pour le rassurer et lui rendre courage, il fallut qu' « on lui rappelât ses droits en lui présentant des maximes confirmées par les papes ses prédécesseurs, maximes, dit M. Martin, déjà propagées depuis un demi-siècle par le *Liber capitulorum* d'Inghelram, et depuis par le recueil des fausses décrétales. »

Arrêtons-nous un moment, car plusieurs observations doivent être présentées sur ce point.

Le dernier éditeur du recueil des fausses Décrétales, le savant M. Hinsch [1], a éclairci bien des questions : ainsi il a prouvé que le faussaire, auteur des *capitula* publiés sous le nom d'Inghelram, était contemporain du faussaire qui publia la collection attribuée à Isidore. — M. Henri Martin, en s'appuyant sur M. Laferrière, dit que le recueil des fausses décrétales a été publié entre 836 et 857; or, M. Hinsch a précisé davantage, et montré qu'il a dû être écrit entre 847 et 853, et plus vraisemblablement en 851 ou 852. Déjà Knust et Eichorn avaient indiqué l'année 845, Gœcke et Weizsacker les années 846 ou 847. — M. Martin adopte l'opinion de Ballerini, de Knust, etc., que les fausses décrétales ont été fabriquées à Mayence; mais M. Hinsch a très-bien prouvé que cette opinion ne peut être acceptée, et que c'est plutôt à Reims que la collection a dû être écrite. — On ne saurait non plus affirmer que l'auteur est un diacre de Mayence nommé Benoît. Knust et Walter l'ont soutenu, mais Wasserschleben et Ch. de Noorden ont chacun un autre candidat, et le plus sûr est de dire avec M. Hinsch : on ignore encore l'auteur de cette compilation.

Mais ce qui est plus grave que d'errer sur ces détails secondaires, c'est d'affirmer, comme le fait M. Martin, que « l'auteur a eu pour but de refaire à l'Église une fausse histoire afin de faire remonter jusqu'aux premiers âges du christianisme les titres de la monarchie ecclésiastique que les papes du IXe siècle voulaient fonder. » En effet, la plus grande partie des Décrétales traitant de la déposition des évêques, on peut présumer

[1] *Decretales pseudo-Isidorianæ et capitula Angilranni*, in-4° (Lipsiæ, 1863). Cf. *Revue des questions historiques*, t. II, p. 593 (1er avril 1867) : *Une nouvelle édition des fausses décrétales.*

avec M. Hinsch que l'auteur a voulu ainsi restaurer l'état ecclésiastique corrompu et bouleversé pendant de cruelles guerres civiles. Son but est celui poursuivi par les meilleurs esprits de cette époque, le but des conciles contemporains de Paris (829), d'Aix-la-Chapelle (836), de Meaux (845), de Paris encore (846), et en comparant les décrets de ces conciles avec les textes de la collection, on voit pourquoi l'auteur s'est occupé de certaines questions, pourquoi il en a négligé d'autres. M. Martin se trompe donc évidemment sur l'intention de l'auteur des fausses décrétales. Il se trompe aussi lorsqu'il écrit : « Rome saisit avec empressement l'arme redoutable qu'on lui tendait[1]. Les évêques gallo-franks essayèrent de repousser l'invasion de ces décrétales. » Car ce sont précisément les évêques de France qui, les premiers, acceptèrent les décrétales; elles ne furent pas connues à Rome avant 864, c'est-à-dire dix ans après leur apparition en France, et c'est très-probablement un évêque français qui les y apporta.—« Ce grand arsenal de mensonges a-t-il servi aussi puissamment Rome » que le prétend M. Henri Martin? Un travail complet, définitif à ce sujet, n'a pas encore paru : on l'attend de M. Hinsch; toutefois, on peut dire dès aujourd'hui, après une étude des textes, que les fausses décrétales, œuvre coupable d'un faussaire, n'ont pas eu sur les idées et sur les faits l'influence que l'on s'efforce de leur prêter. On s'imagine que les fausses décrétales ont bouleversé toute la discipline, et qu'en dehors d'elles il n'existe aucun monument authentique et ancien : mais ce serait là ignorer complétement l'histoire de nos origines chrétiennes.

Cependant, le mouvement signalé par M. Henri Martin continue : « L'autorité du Saint-Siége de Rome est partout en progrès, » lit-on dans l'*Histoire populaire ;* « l'accroissement de l'action papale était le fait habituel de chaque jour, » lit-on dans la grande *Histoire.* Aussi voyons-nous le pape Nicolas Ier, « le vrai fondateur de la monarchie papale [2],» faire déposer, sans convoquer de concile en Gaule, par une assemblée d'évêques italiens, les deux principaux prélats d'Austrasie. — « C'était là, dit l'auteur, un coup bien hardi et une grande usurpation de

[1] *Hist. de France,* t. II, p. 396, note.
[2] *Ibid.,* t. II, p. 456.

pouvoir, et jamais, dans les anciens temps, les évêques gaulois n'eussent souffert pareille chose [1].» Ici encore, sans nous laisser intimider par ces grands mots, étudions les faits. Le pape avait décidé qu'un synode se réunirait à Metz pour examiner les difficultés soulevées par le mariage de Lothaire et de la reine Theutberge. Pendant ce temps, Lothaire épousa Waldrade; alors le pape Nicolas ordonna aux évêques de se rendre au synode pour juger la conduite de Lothaire, conduite qui, en vertu des lois de cette époque, ressortissait à leur juridiction. Mais le légat du pape, gagné par Lothaire, ne convoqua pas tous les évêques, en sorte qu'il ne se trouva à Metz, en 863, que des évêques lorrains, dévoués à Lothaire, pour confirmer la sentence portée à Aix-la-Chapelle, contre la reine Theutberge, par des prélats trop complaisants. Que fait alors le Pape? Il évoque l'affaire à Rome, où, du reste, les deux archevêques de Cologne et de Trèves, promoteurs de la sentence dictée à Metz, sont venus le trouver pour obtenir son approbation. Ceux-ci présentent, à cet effet, un mémoire au souverain Pontife, qui réunit un synode, examine l'affaire, puis, d'accord avec le synode, déclare nul l'arrêt porté à Metz, comme arraché par la violence, et prononce la déposition des deux archevêques. En fait, le souverain Pontife a parfaitement raison, M. Martin le reconnaît : « L'opinion générale, dit-il, ratifia une usurpation qui agissait au nom de la justice et de la morale chrétienne [2].» Aussi, dit M. Martin, « l'occasion était bien choisie pour renverser la discipline ecclésiastique tout entière au profit d'un despotisme tout nouveau. » Mais ce *despotisme* n'était pas une nouveauté, et le droit était aussi pour le souverain Pontife. Nicolas Ier agit légalement; il serait trop long d'en rapporter ici les preuves, les textes sont partout[3], et alors même, en France, le concile de Troyes (867), s'adressait à Nicolas pour le prier « de maintenir par une constitution nouvelle les usages et décrets disciplinaires que doivent observer les évêques, en sorte, disait-il, que personne ne soit destitué sans qu'on ait auparavant consulté à son sujet le Pontife romain [1]. » Il n'y a donc ici aucune usurpation de pouvoir,

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 117.
[2] *Hist. de France*, t. II, p. 455.
[3] Zaccaria, *Antifebronius vindicatus*, trad. Peltier, t. III, p. 349. Bouix, *Tractatus de Papa*, t. I, p. 175; *du Concile provincial*, p. 292-299.

et c'est vainement que M. Martin prétend que « la vieille doctrine de l'indépendance épiscopale était chaque jour plus ébranlée par le principe de la monarchie papale. » Aux yeux de M. Martin, l'Orient, en se séparant de Rome, aurait également protesté en faveur de cette vieille doctrine, car, dit-il, « le véritable obstacle était moins encore la dissidence dogmatique sur la procession du Saint-Esprit que la crainte trop fondée qu'avaient les Grecs du despotisme de l'Église romaine. » Et voici l'approbation donnée à cette conduite : « Les Grecs conservaient mieux (que les Latins) les traditions disciplinaires de la primitive Église et de son gouvernement épiscopal, et ne voulaient pas se soumettre à la monarchie du Pape ni aux principes des fausses Décrétales. » En parlant ainsi, M. Martin invoque des raisons fausses, donne à l'Église grecque une attitude qu'elle n'a pas eue, et ne dit pas, avec l'histoire, que la séparation de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident a été en grande partie le résultat de cette soif de domination qui, du jour de la fondation de Constantinople, a dominé les patriarches de la nouvelle ville, jaloux de la prééminence de Rome.

En Occident, dit M. Martin, « un grand acte politique donna à la papauté une constitution nouvelle. » Il s'agit de l'organisation de ce collége des cardinaux qui apparaît à toutes les époques de l'histoire, et auquel on remit alors l'élection du souverain Pontife. Que veut dire M. Martin par ce mot *nouvelle?* Veut-il dire que la papauté a modifié les conditions de son existence en modifiant le mode de l'élection des souverains Pontifes? Qui songe à le nier et pourquoi l'en blâmer? Qui songe à dire que la papauté a existé au xe siècle comme elle exista au IIe siècle, qu'elle existe au XIXe siècle selon les mêmes lois qui la régissaient au xe? Personne, et s'il en était ainsi, on lui reprocherait justement l'immutabilité de son gouvernement. Non, la papauté s'accommode aux temps où elle vit. Immuable dans son essence, elle a su, lorsqu'il le fallait, transformer son mode d'existence. Or, quiconque connaît l'histoire de ces temps ne pourra s'étonner qu'il y eût alors pour la papauté nécessité de s'affranchir des influences perverses qui depuis deux siècles s'efforçaient de la dominer. Remettre

[1] Labbe, t. X, p. 378.

l'élection du Pape aux seuls cardinaux était un moyen d'assurer au choix une indépendance qui autrement n'existait pas. Nicolas Ier reconnut cette nécessité, c'est là son titre de gloire. Il n'y eut pas usurpation, il y eut délivrance; il n'y eut pas ambition, mais perception très-claire des besoins du temps, et on y donna satisfaction par un développement pacifique, régulier, de l'organisation intérieure de la papauté.

M. Henri Martin attribue à Hildebrand cette constitution de Nicolas Ier : « il la dicta au Pape, » écrit-il [1], évidemment pour mieux montrer le commencement de cet envahissement de la cour de Rome, tant reproché à Grégoire VII. La pensée de M. Martin ne se dissimule pas : « Alexandre II, dit-il ailleurs [2], ou plutôt le puissant génie qui gouvernait sous son nom, marchait presque ouvertement au véritable but du parti papal, c'est-à-dire à déduire de la souveraineté spirituelle, conquise par la suprématie des Papes, la suprématie temporelle sur tous les peuples chrétiens ; » c'est l'idée attribuée à Grégoire VII.

Grégoire VII, écrit M. Martin, « voulait fonder la théocratie, c'est-à-dire le gouvernement de Dieu représenté par le Pape ;» il « prétendait faire sortir de la hiérarchie féodale les évêques et les abbés ;» il voulait « le renversement de la société féodale ; cette societé se défendit. » — Je le demande avec confiance à tout homme ayant étudié les temps où vécut Grégoire VII, son œuvre est-elle suffisamment indiquée par les paroles que je viens de transcrire? Quelle fut, en effet, la première pensée de Grégoire VII? Obtenir la liberté de l'Eglise [3]. L'Église était captive dans les liens de la féodalité, M. Martin le reconnait volontiers, Grégoire VII la voulut libre : intérieurement, en proscrivant le mariage des prêtres et la simonie; extérieurement, en défendant aux ecclésiastiques de recevoir l'investiture des laïques. Il prétendait que la société féodale n'empiétât pas comme elle le faisait sur la société ecclésiastique; il prétendait que les évêques et les abbés fussent évêques et abbés, au lieu d'être avant tout vassaux et tenanciers. Voilà la pensée de Grégoire VII. L'a-t-il réalisée ? Non, dit M. Henri

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 98.
[2] *Ibid.*, p. 112.
[3] Cf. Voigt, *Hist. de Grégoire VII*, trad. de Jager, p. 292, et conclus.

Martin, et cependant l'histoire doit répondre oui. Je lis chez un écrivain dont la science ne peut être suspecte à l'auteur de l'*Histoire de France*, que « la véritable grandeur, la gloire légitime de Grégoire VII, est d'avoir su élever une digue infranchissable aux entreprises ambitieuses et injustes du pouvoir laïque sur la puissance spirituelle, et d'être parvenu à sauver celle-ci de l'oppression qui la menaçait[1].» Oui, tout vaincu qu'il ait paru, mourant en exil, Grégoire VII avait triomphé, et c'est au nom des plus nobles sentiments, au nom de la liberté de l'âme que l'on doit saluer le triomphe de sa pensée.

Mais cette théocratie.... Assurément Grégoire VII ne regarda pas comme « chimérique, selon le mot de M. Martin, la séparation du spirituel et du temporel; » mais tout en reconnaissant la distinction des deux puissances en des termes formels, il a été amené, je le sais, par l'excès de la réaction, à dépasser les justes limites et à trop subordonner le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. « La résistance à un excès devint cause d'un excès contraire, » dit M. Avenel[2], et il en est presque toujours ainsi. Pour assurer la victoire à ses idées de délivrance de l'Église, il chercha donc à combiner des situations où les princes unis étroitement avec les papes, conduiraient les peuples dans les voies de la justice[3]; c'est là une théorie que le temps, qui la faisait alors accepter, a fait plus tard évanouir. Mais qu'importe si l'idée a triomphé autrement que ne pensait Grégoire VII; l'essentiel est que l'idée ait triomphé, et je le répète, elle a triomphé dans son expression juste, qui était d'assurer la liberté de l'Église. Les principes proclamés par Grégoire VII sont demeurés et dominent encore notre âge, tandis que les moyens conçus et formulés par lui pour faire triompher ces principes sont tombés à terre, et ce n'est pas nous qui le

[1] M. Avenel, dans le *Journal des Savants*, 1856, p. 541.
[2] *Ibid.*, p. 240.
[3] Le Pape peut user bien ou mal à propos de son pouvoir incontestable de lier ou de délier. « La compétence de chacun des deux pouvoirs étant parfaitement distincte et déterminée d'après le but en vue duquel ils sont établis, écrivait récemment encore le cardinal Antonelli (dépêche du 19 mars 1870), l'Eglise n'exerce pas en vertu de son autorité une ingérence directe et absolue en ce qui regarde les principes constitutifs des gouvernements, les formes des institutions civiles, les droits politiques des citoyens, les devoirs de l'Etat... » Voilà les principes.

regretterons. M. Martin n'est pas suffisamment exact lorsqu'il écrit : « La lutte des deux pouvoirs, la vie tumultueuse de la société chrétienne féodale avec tous ses désordres, ses misères, ses déchirements, valait encore mieux que l'unité par le despotisme telle que la concevait Grégoire VII[1], » car c'est d'abord prendre un accident de la lutte pour la lutte elle-même. On ne peut non plus accepter sans restriction ce jugement : « Ce fut un grand bien pour l'Europe et le genre humain que Grégoire VII n'eût pas réussi, car l'établissement de l'autorité absolue d'un seul sur le spirituel et sur le temporel, sur les consciences comme sur les actions des hommes, sur la politique comme sur la religion, eût arrêté tout progrès en étouffant toute liberté[2]. » C'est se tromper sur le caractère fondamental de la politique de Grégoire VII, et c'est aller contre l'opinion des plus intelligents, des plus vertueux contemporains de ce pape, mieux placés que nous pour apprécier la justice, la convenance, les avantages des combats soutenus par le souverain Pontife. « On a, du reste, prêté, gratuitement peut-être, à Grégoire VII, des plans magnifiques. En êtes-vous bien sûr? demande à ce sujet un écrivain distingué, M. l'abbé Vervorst[3]. Tout examiné, on ferme son histoire en disant avec le docteur Döllinger : il est possible que ceux qui le font passer pour un grand homme d'Etat, tenant dans ses mains le fil d'un système politique d'une rare conception, méconnaissent son caractère ; il ne cessa d'être un moine pieux, pénétré de son devoir. »

Au surplus M. Martin, je me plais à le dire, ne tombe pas dans la banalité ordinaire des écrivains protestants et rationalistes. Il épargne le caractère de l'homme. « Ce n'est pas, dit-il, par une misérable ambition personnelle que Grégoire VII s'efforce d'accomplir son œuvre. » L'auteur ne saurait prononcer son nom « sans admiration et sans respect[4] ; » mais il repousse les doctrines, sans distinguer les principes toujours vrais dont le triomphe nous a sauvés, et les applications de ces principes sur lesquelles un pape peut très-bien se tromper, mais qui étaient acceptées, alors je l'ai

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 139.
[2] *Hist. populaire*, t. I.
[3] *Hist. ecclésiastique*, collect. Migne, t. XIX, p. 1430.
[4] *Hist. de France*, t. III, p. 139.

dit, par la partie de la société la plus intelligente, jusqu'à ce que, usées par l'épreuve souveraine du temps, elles disparussent devant de nouveaux besoins et d'impérieuses nécessités.

Après Grégoire VII, « la religion du moyen âge, » selon l'expression de M. Martin, se trouve à peu près constituée; S. Thomas d'Aquin va venir en exposer « la théorie. » M. Henri Martin nous offre lui-même le résumé de sa pensée, telle que nous l'avons constatée au sujet du christianisme faussé au IVe siècle, du christianisme inventé aux temps barbares, prémisses établies pour arriver, comme nous le verrons, à la conclusion dernière du christianisme réformé par le protestantisme d'abord, et attendant encore de l'influence inévitable des idées de la Révolution française le retour aux principes de vérité : « Le christianisme romain et féodal du moyen âge a eu une grandeur incontestable, mais il y a un abîme entre lui et le christianisme évangélique [1]. » Aussi M. Henri Martin a-t-il toujours soin de marquer cette opposition entre la religion chrétienne et le « christianisme romain du moyen âge [2], » entre le christianisme et l'ascétisme chrétien [3], » entre l'Église et l'esprit du christianisme [4], » entre « la souveraineté papale et la tradition religieuse des premiers âges chrétiens [5]. » Et qu'est-ce que cette Église et ce christianisme romain? « Un dévorant système d'unité qui broyait sans pitié les individus et les nations [6], » une série d'inventions, de doctrines peu à peu introduites et accréditées, une suite d'usurpations, qui auraient pour effet de reléguer la religion ou la théologie du moyen âge au second rang des conceptions religieuses. Je n'exagère pas : « Par l'activité indéfectible, écrit l'auteur, *le druidisme est supérieur non-seulement au brahmanisme et au bouddhisme, mais à la* THÉOLOGIE DU MOYEN AGE [7]. » Une telle appréciation n'a pas besoin d'être qualifiée, il suffit de la citer.

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 204.
[2] *Ibid.*, p. 353.
[3] *Ibid.*, p. 188.
[4] *Ibid.*, p. 380.
[5] *Ibid.*, t. VIII, p. 214.
[6] *Ibid.*, t. III, p. 563.
[7] *Ibid.*, p. 364.

V

Après avoir étudié les opinions de M. Henri Martin sur le développement des idées religieuses du moyen âge, il faut examiner le tableau qu'il présente de la société féodale. « Ce régime, écrit l'auteur, était moins mauvais que n'avait été le régime romain des derniers temps de l'Empire [1], » et cela est vrai; mais il ajoute ailleurs : « Aucune constitution sociale n'a encore offert un aspect aussi matérialiste que cette société qui réagit, par un enivrement de propriété et de richesse, contre la communauté vague et errante de la vieille barbarie germanique [2]. » « Si l'on veut concevoir, écrit plus loin l'auteur, ce qu'a la féodalité de fatal et de sinistre, il faut descendre dans ce monde inférieur dont sa loi ne daigne pas même mentionner l'existence et sur lequel pèse le monde féodal, comme les tours colossales de ses barons pèsent sur les cachots souterrains qui en supportent les bases... Quiconque n'est pas noble ne saurait être franc et libre. Le sujet — et le sujet c'est quiconque n'est pas noble, — doit être taillable et corvéable à merci. Point de droit pour lui..... Il n'y avait guère là qu'une masse opprimée en face de ses maîtres [3]. »

Je crains, en lisant ces jugements et d'autres analogues, présentés comme autant d'axiomes, que la pensée de M. Henri Martin ne soit pas en tout conforme aux données de l'histoire. D'abord il faut bien se garder de dire avec tant d'écrivains rationalistes et même catholiques : « Le moyen âge est l'époque du règne temporel du Christianisme, » car il n'y a rien de plus faux, historiquement parlant. Le moyen âge, on l'a dit [4], est l'époque de la lutte contre le mal provenant des anciens paganismes, de la transformation d'éléments existant chez les Germains, les Romains et les Celtes, de l'inoculation dans le monde des idées chrétiennes qui précisément engagent cette lutte contre le mal et opèrent cette transformation. « Ce fut donc, comme

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 137.
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 5.
[3] *Ibid.*, p. 6.
[4] M. Léon Gautier, *Comment faut-il juger le Moyen Age*, p. 49.

l'a écrit un de nos anciens confrères à l'École des chartes, M. Léon Gautier, ce fut une dure et laborieuse époque, pleine de catastrophes à son origine, de luttes et de douleurs dans toute sa durée [1]. » Il y a beaucoup à blâmer ; il y a aussi beaucoup à louer. M. Martin, nous l'avons vu, ne sait pas toujours assez faire la part de l'éloge, il est attentif seulement à ce qui mérite le blâme, et la mystérieuse grandeur de ce travail lui échappe. Je ne puis examiner tous les points, je prends seulement un exemple.

M. Henri Martin écrit que « le vilain — tout ce qui n'est pas noble — est taillable à merci : » or il y avait beaucoup de serfs qui n'étaient pas taillables à merci ; quant à ceux qui, en droit, pouvaient l'être, M. Guérard a observé [2] que le droit qu'avaient les seigneurs de s'emparer de l'avoir des serfs était rarement et difficilement exercé ; mais « pour être arbitraire, continue le même savant [3], la redevance n'était pas pour cela plus élevée dans la pratique que celle stipulée par les coutumes, attendu que les lois écrites sont, en général, la représentation assez fidèle des coutumes contemporaines, et qu'on aurait probablement exigé davantage en droit si l'on avait exigé davantage en fait. » On ne peut mieux dire, et ce qui achève de réfuter l'assertion de M. Martin, « c'est qu'au XIIIe siècle, la taille à volonté, autrement dite à plaisir, à merci, fut généralement convertie en une redevance régulière, c'est-à-dire acquittée par abonnement ou même rachetée au prix d'un capital une fois payé [4]. » Il en résulte qu'un autre savant, M. Dureau de la Malle, a pu écrire : « On est convaincu, par une foule de témoignages, que le sort des serfs en général, et surtout des serfs attachés à la glèbe, ne différait guère de celui des colons partiaires chez les Romains et même des métayers à mi-fruit de nos provinces avant la Révolution [5]. »

Toutes les phrases générales de M. Henri Martin sur le droit féodal conduisent à un exposé faux de la situation. M. Martin ne voit que noble ou serf, et cependant le nombre des

[1] *Comment faut-il juger le Moyen Age*, p. 32, 50.
[2] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, Paris, 1850, p. 193.
[3] *Polyptique de l'abbé Irminon, Prolégomènes*, in-4°, Paris, 1844, p. 755.
[4] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, p. 194. Cf. sur tous ces points, *Etudes sur les conditions de la classe agricole en Normandie*, par M. L. Delisle, etc. etc.
[5] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 51.

personnes de condition intermédiaire était très-considérable. Beaumanoir n'a-t-il pas parlé de trois classes d'hommes : les gentilshommes, les francs, les serfs ? n'a-t-il pas écrit : « Les personnes sont si diverses ; on ne pourroit pas trouver el royaume de France deux chasteleries qui de toz cas uzassent d'une meisme coustume [1] ?» Aussi lorsque M. Martin, pour préciser ses accusations, veut citer des détails, il commet la faute, capitale, quand il s'agit du moyen âge, de généraliser ce qui était purement local, ou ce qui n'a jamais existé. Ainsi il écrit : « Si le serf meurt sans laisser d'héritage, on lui coupe la main droite et on la porte au maître pour que le maître voie que son homme ne peut plus lui faire service. » Ce détail est révoltant, et comme le lecteur pourrait élever un doute, M. Martin met en note pour vous fermer la bouche : Du Cange, *Glossar.*, art. *manus mortua.* Or, si vous avez le temps d'ouvrir le *Glossarium mediæ Latinitatis,* « ce puits de science, » comme l'appelait Chateaubriand, vous verrez que non pas du Cange, mais son continuateur Carpentier, en rapportant, en effet, l'extrait d'une chronique de Liége où se trouvent les mots cités par M. Martin, le fait précéder de cette phrase : *Nescio enim an omnibus probetur quod tradit auctor magni chron. Belgici* (an. 1123), ce qui atténue singulièrement la portée de la citation faite par M. Martin ; et cependant M. Martin a si grand peur qu'on oublie ce trait odieux, qu'il le répète deux cents pages plus loin. Le lecteur doit donc être persuadé que c'est là un fait ordinaire, général, légal.

M. Henri Martin est encore plus répréhensible lorsqu'il écrit : « Il y eut en divers lieux (lesquels ?) des seigneurs qui prétendirent disposer des femmes de leurs sujets durant la première nuit des noces. C'est là ce fameux droit du seigneur qui ne s'est jamais effacé de la mémoire du peuple [2]. » Et ailleurs : « Le droit du seigneur, poussé à ses dernières conséquences, va au delà du servage de glèbe et rétablit l'esclavage personnel : comme chez les anciens, le corps de la serve, sa pudeur appartiennent au maître [3]. » Et il ajoute : « Le plus monstrueux de ces droits n'a certainement été réalisé que par exception, quoiqu'on n'en puisse de bonne foi contester l'existence [4]. » Vrai-

[1] Ch. XLV, § 30, et Prologue des *Coutumes de Beauvoisis.*
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 207.
[3] *Ibid.*, p. 6.
[4] *Ibid.*, p. 12.

ment on s'étonne et on s'attriste de voir des assertions vingt fois réfutées, toujours reproduites avec persistance. C'est donc en vain qu'on a prouvé (nos lecteurs se rappellent, entre autres, le remarquable mémoire de M. Anatole de Barthélemy [1]) qu'au XVIIe siècle seulement on entendit parler du droit du seigneur comme d'un privilége féodal très-répandu, qu'au XVIe siècle on le signalait comme existant, *avant* le christianisme, en Ecosse, dans les îles Orcades; qu'en compulsant les textes des coutumes on ne trouve aucun mot qui vienne motiver l'assertion aveuglément acceptée par M. Martin. En 1854, M. Dupin, en s'appuyant sur un texte mal compris, avait admis aussi ce préjugé, dans un rapport sur l'ouvrage de M. Bouthors, et l'on sait le bruit que fit alors la discussion survenue à ce sujet. Etrange droit que ce privilége féodal qui n'a aucun nom déterminé, car le *maritagium*, M. Anatole de Barthélemy l'a dit après tant d'autres avec sa science incontestée, était simplement l'amende ou la redevance due par les vassaux au seigneur à cause de leur mariage, amende lorsque le vassal avait omis de demander congé au seigneur, redevance lorsqu'en échange de cette permission donnée, le seigneur réclamait une rémunération analogue à celle que l'Eglise demandait, à titre de dispense, pour éluder les prescriptions données à Tobie, imposées par un canon du quatrième concile de Carthage, confirmées par un capitulaire de Charlemagne, de passer, par respect pour la bénédiction du mariage, la première nuit des noces dans la virginité. Il faudrait relire l'article de M. de Barthélemy, et l'on verrait que les trois ou quatre textes qui semblent les plus positifs, celui même cité par M. Martin, ne signifient pas du tout ce qu'on veut leur faire dire. Aussi, aux affirmations inconsidérées de M. Henri Martin, on peut répondre : le *droit du seigneur*, c'est-à-dire la prétention de la part d'un seigneur à jouir, pendant la première nuit des noces, de sa vassale nouvellement mariée, n'a existé à aucune époque et nulle part en vertu d'une loi ou d'une coutume. Sans doute M. Henri Martin veut bien nous dire que « ces choses monstrueuses étaient des exceptions; » mais cette réticence, arrivant après deux ou trois affirmations, ne suffit pas pour atténuer l'erreur.

C'est ici le cas de se rappeler les sages réflexions du savant

[1] *Revue des questions historiques*, 1re livraison (1er juillet 1866).

et respectable M. Biot : « Quand les écrivains modernes mentionnent quelque usage local, quelque particularité isolée du moyen âge, c'est presque toujours pour en prendre occasion de les faire contraster en bien ou en mal avec ce qui a lieu aujourd'hui. De pareils rapprochements sont en général faux dans leur principe et sans justesse dans leurs conséquences... Tâchons, ajoutait-il, que notre philosophie ait la patience de bien connaître ces faits avant de se mettre à les juger. » Un homme qui avait beaucoup étudié les faits, M. Guérard, écrivait avec son sens droit : « Les institutions féodales, si défectueuses qu'elles nous paraissent aujourd'hui, n'en ont pas moins préservé la société et maintenu la France pendant bien des siècles [1]. »

VI

Cependant, dit M. Henri Martin, « il recommençait d'y avoir en ce temps-là du mouvement et de l'activité dans les esprits, et c'est là ce qui produisait les idées d'hérésie chez un certain nombre de gens d'Église et les idées de réforme ecclésiastique et d'agrandissement du pouvoir de l'Église, et aussi les idées d'affranchissement et de liberté parmi les gens du peuple. » Tout à l'heure nous examinerons ces questions, mais auparavant il faut constater, d'après M. Martin, l'origine de ce mouvement du reste bien réel dans les esprits : cette origine évidemment se trouve dans le druidisme : « Les grands mouvements de cœur et les grands élans qui étaient dans le caractère des anciens Gaulois reparaissent dans la nouvelle Gaule française. »

Aussi, lorsque l'architecture gothique couvre la France d'églises nouvelles, M. Martin y reconnaît « le grand élan de l'âme gauloise qui remplaçait par un art tout français l'ancienne forme d'art où s'étaient montrées les qualités d'équilibre et de solidité des Romains [2]... L'art chrétien a sa phase gauloise (*sic*)... Art laïque, antimonastique, extrasacerdotal [3]. » Les archéologues

[1] *Cartulaire de S. Père de Chartres, Prolégomènes*, p. 267.
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 410. *Hist. popul.*, t. I, p. 210.
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 412.

souriront.., comme ils souriront du peu de science que révèlent les autres notions archéologiques répandues dans l'*Histoire de France*. Mais le « grand élan de l'âme gauloise » apparait mieux encore dans la littérature et la poésie. « C'est par la poésie que cette révolution envahit le monde ; » il faut que « la poésie française reconnaisse son vrai génie, que la France et la Cambrie se donnent la main par-dessus les Saxons. » Et M. Henri Martin de s'écrier : « La Révolution morale et littéraire du XIIe siècle, bien plus vaste et plus durable (que l'influence religieuse chrétienne) appartiendra exclusivement aux Kymris. » On rencontre, en effet, dans cette littérature « un personnage fameux qui y rappelait davantage l'ancienne Gaule, c'était le poëte Merlin [1]. » Qu'est-ce à dire? L'influence galloise dans les romans de la Table ronde, dont M. Martin parle ici comme de la source d'une civilisation merveilleuse, est évidente, nombre de savants l'ont constaté. Mais je remarque d'abord que toutes les grandes chansons de geste, ces cycles épiques de Charlemagne, de Guillaume d'Orange, de Renaud de Montauban, échapperaient à cette influence. M. Martin affirme ensuite que la chevalerie fut complétée avec et par les romans de la Table ronde. Non, elle fut déformée, comme la littérature elle-même fut déformée. Ces nouvelles poésies n'ont en fait rien de national, et la création du cycle de la Table ronde, substituée aux cycles précédents, fut, selon la parole d'un homme qui s'y connaît fort bien, un grand malheur pour notre poésie [2]. Tandis que les chansons de geste ont toutes un fondement historique [3], les romans de la Table ronde ont pour caractère une absence complète de l'élément historique et une exagération du merveilleux qui n'est certes pas un progrès. Reconnaissez-y l'élément celtique, soit ; mais n'y cherchez pas un type de civilisation, ne dites pas que la chevalerie procède directement « du magnanime génie de la personnalité celtique [4]. »

[1] M. d'Arbois de Jubainville a montré que ce personnage était purement imaginaire, et que Merlin, *Myrddin*, altération de *Maridunum*, n'est pas un homme, mais une ville. *Revue des questions historiques* (1er octobre 1868), t. V, p. 559.

[2] M. Léon Gautier, *les Epopées*, t. I, p. 343.

[3] M. Léon Gautier l'a démontré, mais plusieurs savants leur assignent une origine romaine.

[4] *Hist. de France*, t. III, p. 236.

Si, pour appuyer sa démonstration, M. Martin a soin de nous dire que « les anciens Gaulois avaient dans leur langue un mot qui signifiait chevalier [1] ; » s'il avance qu'au XIe siècle les gens de guerre revêtaient le chevalier de ses armes, tandis qu'au XIIe c'est une dame [2], je ne puis voir dans la première phrase qu'une méprise de traducteur et dans la seconde qu'une antithèse de rhéteur : tout le monde en effet peut lire, entre autres choses, dans la chronique de Lambert de Guines, écrite au milieu du XIIe siècle [3], cette phrase qui réfute l'assertion générale de M. Martin : « Monseigneur saint Thomas de Cantorbery bailla l'ordre de chevalerie au conte Bauduin, luy saindit l'espée, mist les esperons, lui bailla la collée [4]. »

La conclusion de M. Henri Martin : « qu'il n'est plus possible de douter que l'idéal de la chevalerie ne soit tout celtique et nullement germanique dans ses origines [5] » est donc fausse, prise dans ce sens absolu. L'idéal de la chevalerie, s'il faut employer cette expression qui appartient au roman, non à l'histoire, ne serait ni celtique ni germanique ; il serait tout chrétien : c'est le christianisme qui a ennobli les sentiments du celte et du germain et les a portés, en les purifiant, à une hauteur que sans lui ils n'auraient jamais atteinte [6]. Mais M. Martin a besoin de trouver et d'indiquer une autre influence que celle de l'Eglise [7]; il faut même qu'il montre cette influence en opposition avec l'esprit de l'Église : « Il y a un monde entre l'esprit de la chevalerie et les maximes des premiers chrétiens [8]. » « La chevalerie, écrit M. Martin,

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 196. M. Anatole de Barthélemy a fait justice de ce paradoxe que la chevalerie a passé des Gaulois aux Français, dans une étude publiée dans la *Revue nobiliaire* en 1868, p. 1 et suiv., p. 118et suiv.

[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 200.

[3] Vers 1158, dit M. le marquis de Godefroy-Meniglaise, qui l'a publiée en 1856.

[4] Page 192.

[5] *Hist. de France*, préface, p. XVII.

[6] Voir le savant travail de M. Léon Gautier, *La chevalerie selon les textes poétiques du moyen âge. Revue des questions historiques*, 1er oct. 1867.

[7] M. Guérard, s'élevant contre ceux qui plaçaient en Germanie les éléments de notre civilisation, écrivait : « Il y eut une grande amélioration sociale dans le Moyen Age, mais cette amélioration fut un bienfait du Christianisme et non des Germains. » *Prolég. du Polyptique*, p. 276. On ne saurait trop répéter cette phrase en face de l'école de M. Martin, avec la variante : Cette amélioration fut un bienfait du Christianisme, et non des Gaulois.

[8] *Hist. de France*, t. III, p. 236.

ne se contenta pas d'avoir créé pour son usage une morale nouvelle, elle alla jusqu'à essayer de se donner des institutions, des lois positives en rivalité avec les institutions de la féodalité et même de l'Église [1]. » Aussi M. Martin nous montre l'Église « n'attaquant pas de front la chevalerie, mais s'y prenant avec plus d'habileté ; » puis Rome n'osant pas... quoi donc ? « Rome n'ose pas, dit-il, condamner ce Robert d'Arbrissel qui, dans ses doubles monastères, soumettait les hommes au gouvernement des femmes. » Pourquoi ? C'est que Robert d'Arbrissel personnifie apparemment les idées celtiques, puisque « ces doubles monastères sont renouvelés de la vieille Irlande [2]. » C'est sur ces faits qu'on étaye un système, sans se douter que le motif qui fit donner aux femmes, en quelques endroits, le gouvernement des monastères d'hommes, était un motif religieux : c'était pour prendre à la lettre la parole du Sauveur à sa mère en lui montrant le disciple bien-aimé : *Femme, voilà votre fils !*... et au disciple : *Voilà votre mère* [3] !

Le grand service rendu par l'idée celtique au XIIe siècle a été, selon M. Martin, de relever la femme. Vraiment on ne comprend pas ce que la dignité de la femme peut gagner à cette prédominance de l'élément érotique qui distingue les romans de la Table ronde (ceux où est l'idée celtique) de ceux du cycle carlovingien. Mais M. Martin insiste : « Les anciens (ce qui est très-vrai) et même l'Église (ce qui est très-faux) avaient considéré communément les femmes comme inférieures aux hommes. La chevalerie relève les femmes, non pas seulement au niveau des hommes, mais même au-dessus des hommes. »

Arrêtons-nous un instant, car dans presque chaque phrase de M. Martin, il y a un mot qui n'est pas exact, une note fausse qui choque l'oreille. Il est certain que le droit ecclésiastique enseigne l'autorité de l'homme sur la femme ; mais il proclame leur égalité de nature et de vocation. M. Vacherot ayant écrit,

[1] Peut-être M. Semichon avait-il en vue ces doctrines, lorsqu'il écrivait dans son livre *La paix et la trêve de Dieu* (Paris 1857) : « On est trop disposé à attribuer les progrès du monde moderne à une sorte de christianisme vague, abstrait, philosophique, dont l'influence s'exercerait sur la société par la diffusion de quelques-uns des préceptes écrits dans l'Evangile en dehors et indépendamment de l'Eglise et du clergé catholique (p. 317). »

[2] *Hist. de France*, t. III, p. 400.

[3] *Diction. Encyclopéd. de théolog. cathol.*, par Wetzer et Welte, trad. par l'abbé Goschler, au mot : *Monastères doubles*, article de Fehr.

lui aussi, que l'Église rabaissait la femme au rang d'un être inférieur, le Père Gratry l'a mis au défi de citer un texte, un seul, pour justifier son assertion. Aucun texte n'a été produit et ne pouvait l'être. A M. Henri Martin reproduisant la même assertion, on porte le même défi. Ne sait-il point que l'Église, en élevant le mariage à la dignité de sacrement — *sacramentum hoc magnum*[1] — a transformé par cela même la condition de la femme? Ferait-il donc allusion à ce prétendu concile dont plusieurs ont parlé, mais dont personne n'a vu les actes, qui aurait décidé que les femmes n'avaient pas d'âme? Un représentant du peuple, M. Crémieux, a bien osé l'invoquer en pleine tribune de l'Assemblée législative; M. Henri Martin pourrait bien y croire aussi. Pour l'instruire à ce sujet, on le renverrait à la réfutation que M. Henri de Riancey a faite du propos de M. Crémieux, à celle de l'abbé Gorini, à celle de M. Lecoy de la Marche. Tout se réduit à une phrase de Grégoire de Tours racontant qu'au concile de Macon un évêque éleva un doute sur l'emploi du mot *homo* appliqué en général aux hommes et aux femmes, mais qu'il s'empressa de se rendre aux observations de ses collègues.

Loin d'avoir un texte en sa faveur, M. Henri Martin a contre lui tous les écrits des saints Pères et des docteurs, unanimes à relever la femme, trop abaissée partout ailleurs que dans le catholicisme. Cependant M. Martin veut ignorer à ce point : « Le christianisme, dit-il, tend par l'esprit à réhabiliter la femme, mais (car il y a toujours des *mais* dans les éloges donnés à l'Église) par la lettre héritée du judaïsme, l'Église continue à la déprimer[2]. » Aussi est-ce à l'influence des Gaulois, non à celle de l'Eglise, que M. Martin demande le secret de la grandeur de la femme. Nous l'avons vu pour la martyre Blandine et pour sainte Geneviève. Mais Blandine, mais Geneviève ne sont encore que de faibles exemplaires du type nouveau ; toutes cèdent le pas à « la femme la plus illustre du XIIe siècle, qui serait le plus grand caractère de femme de l'histoire de France, si Jeanne Darc (*sic*) n'avait pas existé[3]. » Qui donc, deman-

[1] S. Paul, *Ep. ad Ephes.*, v. 32. Sur l'amélioration du sort de la femme voir Balmès, le *Protestantisme comparé avec le Catholicisme*, chap. XXXVI, t. II, p. 36, éd. in-12 ; Laboulaye, *Recherches sur la condition des femmes*, etc., etc..
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 355 ; *Hist. populaire*, t. I, p. 389.
[3] *Hist. populaire*, t. I, p, 203.

derez-vous ? C'est Héloïse, répond M. Martin, Héloïse, « que les personnages les plus éminents du clergé (lesquels?) considéraient presque comme une Mère de l'Eglise [1]. » On a pu quelquefois, bien qu'abusivement, donner ce titre à sainte Thérèse; mais à Héloïse, M. Henri Martin y pense-t-il ? Oui sans doute, il le dit sérieusement, car il déclare ses lettres « une des plus belles choses qu'on ait jamais écrites. » Notez premièrement que ces lettres, attribuées à Héloïse, ne sont très-probablement pas d'Héloïse. M. Tamizey de Larroque a rappelé justement que le très-docte Orelli a contesté leur authenticité [2] et M. Ludovic Lalanne a prouvé la bonne inspiration qu'eut Orelli en refusant de voir la main d'Abailard et d'Héloïse dans les pages qui leur sont attribuées [3]. M. Lalanne y a signalé en effet des contradictions, des impossibilités évidentes. Secondement... Mais à quoi bon disputer des goûts, si M. Henri Martin trouve ces déclamations de rhétorique un chef-d'œuvre? Nous avons dit la vraie raison pour laquelle M. Martin célèbre Héloïse : elle a protesté contre le cloître. Ainsi M. Henri Martin se méprend complétement sur l'origine et les causes du mouvement intellectuel, artistique, moral des XIe et XIIe siècles. Voyons maintenant comment il apprécie ses résultats.

VII

Le mouvement dans les intelligences déterminé par l'influence celtique, amena, selon M. Martin, les protestations contre le despotisme de l'Eglise et contre le despotisme des seigneurs : les hérésies et les communes. Examinons rapidement quelles sont sur ces deux points les idées de M. Martin.

Le mouvement communal fut précédé par le mouvement de la trêve de Dieu. M. Henri Martin indique l'année 1035 comme l'époque de l'institution de la paix de Dieu ; ne faudrait-il point avertir au moins que l'idée de la trêve de Dieu avait été formulée très-clairement quarante-six ans auparavant, au concile de

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 203.
[2] *Annales de Philosophie chrétienne*, février 1863, p. 150.
[3] *Correspondance littéraire*, 5 décembre 1856.

Charroux, tenu en 988, au concile de Narbonne en 990; qu'elle fut mise en pratique dans le pacte conclu en 998, sous les auspices de l'archevêque de Vienne et de l'évêque du Puy; enfin que, le 16 mai 1027, le concile de Tuluges, près d'Elne, institua le règlement de la trêve de Dieu, règlement confirmé aux conciles de Bourges et de Limoges tenus en 1031 ? La grande *Histoire de France* indique ces faits; pourquoi les supprimer dans l'*Histoire populaire?* Il n'est pas non plus exact de dire qu'en 1041, « les conciles provinciaux remplacèrent la paix de Dieu par la trêve de Dieu. » C'est le mot *complétèrent* qu'il aurait fallu employer, car si la paix fut le but poursuivi par l'Eglise, la trêve fut le moyen d'arriver à la paix, la limite imposée à la guerre.

M. Henri Martin dit bien que « la trêve de Dieu fut un grand bienfait pour l'Occident; » il ajoute : « Les évêques et les abbés, saisis d'une inspiration de componction et de charité, se réunirent en concile pour établir la trêve de Dieu; » mais il ne dit pas qu'il y avait dans ce projet plus qu'un sentiment de piété, et qu'une haute pensée politique et sociale le dominait. A ce titre le légat du Pape ratifia et étendit dans le concile de Girone la paix et la trêve de Dieu, déjà approuvées par les papes Nicolas II en 1059, Alexandre II en 1068, Urbain II en 1095, Pascal II en 1107, Calixte III en 1119 et 1125 [1]. En rappelant ces derniers faits, M. Henri Martin eût présenté sous son vrai jour cette belle institution qui annonça et prépara l'établissement des communes; mais alors comment établir cette thèse favorite de l'Eglise ennemie des libertés des peuples? On veut qu'elle subsiste et l'on tait les faits qui la renversent.

M. Henri Martin écrit [2] : « Dans le Nord, ce furent les confréries des Normands, les associations de frères et amis restées en usage chez ces guerriers scandinaves établis en France, qui réveillèrent la mémoire des anciennes associations d'égaux en usage chez les Gaulois et les Germains. »

Déjà, avant M. Martin, M. Augustin Thierry avait cherché dans la *gilde* des Scandinaves, la première origine des communes; mais voici une petite difficulté. Les Gildes, qui exis-

[1] Labbe, t. IX, 1099; Martene, *Thesaurus novus anecd.*, t. IV, p. 121, et *Ampliss. Collect.*, t. V, p. 68, etc.
[2] *Hist. popul.*, t. I, p. 184.

taient encore au VIIIe et au IXe siècle, furent prohibées en 884 et ne subsistèrent plus que comme associations marchandes. — On a dit aussi : l'établissement des communes est dû à des insurrections, et M. Martin, dans son *Histoire populaire*, paraît adopter ce sentiment. Oui, dans certaines villes, — et encore l'imagination de M. Augustin Thierry a-t-elle, sur plus d'un point, dramatisé les faits, — ainsi à Vezelay, comme M. de Bastard l'a très-bien montré [1] ; mais ces insurrections ne doivent pas exclusivement occuper l'attention, et il convient de tenir compte des autres mouvements qui les ont précédées. Comment d'ailleurs expliquer, avec ce système, l'établissement de la plus grande partie des communes, surtout des plus anciennes, dans les petites villes, dans les villages [2] ? M. Martin avait mieux dit dans son *Histoire de France :* « On conquiert, on achète la charte communale, ou le seigneur l'octroie volontairement [3]. »

Lorsque M. Martin écrit : « La plupart des nobles ont la commune en abomination ; les évêques et les abbés regardent presque tous comme une espèce d'hérésie la prétention que manifestent les bourgeois de se soustraire aux exactions arbitraires des seigneurs d'Eglise. Les seigneurs ecclésiastiques, suivant l'opinion d'un célèbre évêque et théologien de ce temps, ne sont point obligés de tenir les serments de respecter la commune, que leur extorquent les ligues tumultueuses des bourgeois [4] ; » lorsque je lis ces autres lignes : « Le grand corps de la noblesse qui pesait si lourdement sur notre Gaule, qui arrêtait à la fois tout essor de liberté populaire et toute reconstruction du pouvoir central... [5], » — je ne puis m'empêcher de reconnaître la préoccupation de montrer l'Eglise, les gens d'Eglise, les nobles, comme des ennemis de la liberté. On oublie ainsi, en s'appuyant sur quelques particularités, que ce furent les évêques et les abbés qui donnèrent l'impulsion au mouvement qui aboutit à la commune. On perd de vue ce grand fait, attesté par M. Guérard, que le pouvoir des seigneurs sur leurs hom-

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. II, p. 339. — Cf. Bourquelot, 3e série, t. III, p. 447, répondant à M. de Bastard.
[2] Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 167. Sémichon, *l. c.*, p. 274.
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 241.
[4] *Hist. popul.*, t. I, p. 184.
[5] *Hist. de France*, t. III, p. 193.

mes s'affaiblit plus promptement dans les terres de l'Eglise que dans celles des laïques[1], conséquence de cet autre fait que, « pendant le moyen âge, l'Eglise marchait constamment à la tête du siècle, et qu'en général les personnes qui vivaient sous ses lois étaient plus avancées que les autres, dans la double voie de la liberté et de la propriété[2]; » enfin, on se trompe évidemment sur l'opinion du « célèbre évêque et théologien » Yves de Chartres. J'ouvre, en effet, le recueil de dom Bouquet où se trouve la lettre incriminée, et j'y vois traitée cette question de droit, au sujet de la possession d'un moulin donné par l'évêque aux chanoines de Beauvais : l'exception de la possession annuelle, selon la coutume de la ville, ou la promesse de l'évêque d'observer les coutumes de la ville, ou le violent établissement de la commune, ne peuvent-elles porter préjudice aux lois ecclésiastiques ? « Non, répond Yves de Chartres, car, dit-il, les pactes, constitutions et serments contre les lois canoniques et l'autorité n'ont, vous le savez bien, aucune valeur[3]. » Voilà le texte. En vérité, que signifie-t-il, si ce n'est cette affirmation du principe même formulé plus tard par Bossuet : il n'y a point de droit contre le droit ? si ce n'est l'énoncé de ce principe de droit : il y a eu trouble dans la possession, il doit y avoir réparation ? Si, d'ailleurs, on cite avec ostentation les évêques du Mans, de Cambrai comme opposés à l'institution des communes, on peut citer les évêques de Beauvais et d'Amiens comme lui étant favorables. Puis, des exemples individuels ne prouvent rien contre une tendance générale : or ce qui frappe le plus dans les révolutions du moyen âge, dit toujours l'illustre savant qu'il ne faut pas se lasser de citer, M. Guérard, c'est l'action de la Religion et de l'Église : « Le dogme d'une origine et d'une destinée communes à tous les mortels, proclamé par la voix puissante des évêques et des prédicateurs, fut un appel continuel à l'émancipation du peuple. Il rapprocha toutes les

[1] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, p. 186.
[2] *Ibid.*
[3] *Recueil des Histor. de France*, t. XV, p. 105. « Oppositio vero annuæ possessionis secundum consuetudinem suæ civitatis, sive obligatio episcopi qua se promisit observaturum consuetudines ejusdem civitatis, sive turbulenta conjuratio factæ communionis nihil præjudiciant legibus ecclesiasticis. Pacta enim et constitutiones (*alias* consuetudines) vel etiam juramenta quæ sunt contra leges canonicas et auctoritates, sicut vos ipsi bene nostis, nullius sunt momenti. »

conditions et précipita la marche de la civilisation moderne [1].» Faisons donc la part de ces esprits pusillanimes, étroits, toujours prêts à s'effrayer des changements; examinons aussi dans quelles circonstances les oppositions se sont produites, car souvent la question de forme est condamnée sans que l'on préjuge en rien sur la question de fond; puis il faudra rechercher si, comme le dit M. Sémichon [2], un mouvement généreux n'était point exploité en de telles circonstances par ces associations du mal qui toujours se mêlent aux meilleures causes, pour les déshonorer et entraver le bien.

M. Henri Martin s'est trompé sur l'origine du mouvement communal, en la cherchant surtout dans les Gildes scandinaves ou dans l'insurrection; il s'est trompé également sur son objet. « La commune, dit-il [3], n'était rien moins que l'application de la fraternité et de l'égalité chrétiennes à l'ordre politique; » phrase qui sent beaucoup trop son XIXe siècle. C'est en effet une méprise que d'attribuer aux luttes survenues sur quelques points, un caractère général, philosophique, abstrait, de liberté, quand elles reposent uniquement sur une discussion d'intérêts positifs et déterminés. « Les communes, écrit Guérard [4], ne furent en principe, ni une question de liberté pour le peuple, ni une question de restauration municipale pour les villes, ni une affaire d'argent pour les rois. » « La lecture de la plupart des chartes, écrit à son tour Pardessus [5], l'appréciation des événements qui en provoquèrent la demande, des circonstances qui en accompagnèrent la concession, permettent difficilement de croire que les communes aient eu un but politique, l'établissement de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, ou une restauration d'anciennes libertés municipales, et je doute que la question doive être envisagée sous ce point de vue, qui paraît avoir séduit plusieurs écrivains très-distingués. »

Après avoir montré l'Eglise opposée au mouvement communal, M. Henri Martin montre également l'Eglise hostile au mou-

[1] *Polyptique de l'abbé Irminon, Prolégomènes*, p. 210.
[2] *La trêve de Dieu, l. c.*
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 242.
[4] *Polyptique d'Irminon, Prolégomènes*, p. 208.
[5] *De l'administration de la justice en France*, dans le t. XXI des *Ordonnances*.

vement intellectuel. Au IXe siècle, « un illustre philosophe irlandais, Jean Scot, un homme de génie, ayant professé, dans ses livres, des doctrines philosophiques qui lui attirèrent les anathèmes des papes et des conciles [1], » fut condamné par l'Eglise. Oui. Scot Erigène fut condamné; mais M. Martin voudrait donc faire croire qu'il le fut injustement par cela seul qu'il traita des questions philosophiques? Il se pourrait, car M. Martin écrit encore : « L'entrée en lice de Scot effraya et souleva la plupart des théologiens : il prit son essor si haut que leurs regards ne purent le suivre [2]. » Non, ils le suivirent très-bien et le condamnèrent justement; car « il portait atteinte à la pureté de la foi, » selon l'expression des Pères du concile de Valence tenu en 855 [3]; « il définissait des règles de foi sans s'appuyer sur l'autorité de l'Eglise, » disait le diacre Florus parlant au nom de l'Eglise de Lyon [4]; « il pervertissait, par des arguties philosophiques, l'intelligence des Écritures et le sens très-sensé des Pères catholiques, » selon le mot de saint Prudence de Troyes [5]. Il est possible qu'au XIXe siècle on n'attache qu'une importance médiocre à l'orthodoxie de la doctrine, mais au IXe siècle on s'en préoccupait beaucoup. L'Eglise a signalé l'erreur : N'avait-elle point raison de condamner? Scot était un panthéiste, et n'a pu garder toute la sympathie de M. Martin, car « s'il débute comme un druide, » bientôt « il semble un déserteur du druidisme, qui s'est fait bouddhiste après avoir traversé le christianisme [6]. » L'Eglise est ainsi bien près d'être justifiée. Mais il ne faut pas laisser dire comme un titre de gloire pour Scot Erigène « qu'il renversa la doctrine de la prédestination à l'enfer, » car cette doctrine, attribuée déjà par M. Martin à saint Augustin, n'a jamais existé dans l'Eglise.

« Après Scot, les débris des lettres et des arts ne subsistèrent plus que dans quelques monastères, et l'ignorance régna de nou-

[1] *Hist. de France*, t. II. p. 469. — *Hist. populaire*, t. I, p. 118.
[2] *Ibid.*
[3] Mansi, t. XV, p. 3. Ed. de Venise, 1770.
[4] *Flori diaconi sub nomine Ecclesiæ Lugdunensis adversus Joannis Scoti Erigenæ erroreas definitiones liber*, dans la *Patrologie* de Migne, t. CXIX, p. 101.
[5] *Ibid.*, t. CXV, p. 1011. Voir aussi t. CXXI, p. 1054, et dans les *Annales de Philosophie chrétienne* un article de M. Bonnetty, août 1855, p. 108.
[6] *Hist. de France*, t. II, p. 471.

veau pendant près de deux siècles. » Je sais cette décadence, car pendant que la discipline ecclésiastique dépérit, la science est ruinée, c'est la loi ; et je sais à qui il faut imputer ce fait : non à l'Eglise, mais à ses oppresseurs ; toutefois il ne faudrait pas exagérer, il ne faudrait pas dire, même avec une expression dubitative : « On prétend que Sylvestre II était allé prendre des leçons des musulmans dans leur Université de Cordoue, » car d'abord ce fait est depuis longtemps démontré faux, et ensuite il pourrait faire croire que tout mouvement scientifique cessa chez les chrétiens. Or, on commence à découvrir ce travail, caché jusqu'ici, qui préparait l'enfantement de la science. Le savant docteur Charles Daremberg, grâce à de nombreuses investigations, a montré, spécialement pour la médecine, que cet intervalle qui, selon l'expression de M. Littré[1], paraissait un blanc dans l'histoire, a été réellement laborieux et utilement occupé. « C'est pour avoir préféré le merveilleux à la noble simplicité de l'histoire, dit M. Daremberg [2], qu'on est allé chercher si loin les Sarrasins, quand on avait si près de soi les véritables auteurs de la rénovation ou de la conservation des études en Occident, ces instituts littéraires, ces traductions, ces moines, ces laïques qui tous concouraient depuis deux siècles au même but. » Voilà des données très-savantes, très-justes, qui, mises en regard des faits, font toucher du doigt la faiblesse et l'inexactitude des assertions de M. Henri Martin. Quoi qu'il en soit, jusqu'à quelle époque régna cette ignorance? Pendant deux siècles, répond M. Martin [3] ; sans doute, dites-vous, jusqu'à l'époque où Lanfranc, où saint Anselme vont jeter tant d'éclat. M. Martin ne le dit point ; il ne nomme même pas ces maîtres dans son *Histoire populaire*, et il aurait pu le faire, car dans son *Histoire de France* il cite avec éloge « Anselme, que l'Eglise a canonisé, et que la philosophie révère [4]. » Je comprends toutefois pourquoi saint Anselme n'est pas, pour M. Martin, le représentant complet du mouvement intellectuel ; car lui-même nous le dit. Il vient de citer la belle définition d'Anselme : la

[1] *Etudes sur les barbares et le moyen âge.* Paris, 1867, p. 255.

[2] *L'Ecole de Salerne*, traduct. par M. Meaux Saint-Marc, introduction par M. Daremberg. Paris, 1861, p. XXII. — Cf. M. L. Maître, *Les Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident.* Paris, Dumoulin, 1866.

[3] Cf. *Mémoire de l'Instruction publique au moyen âge*, par MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen, dans le *Recueil de Mémoires couronnés*, t. XXIII.

[4] *Hist. de France*, t. III, p. 308.

foi cherchant l'intelligence, et il ajoute : « Définition que la philosophie ne devrait pas rejeter, si l'on entendait par là, non point, comme le fait Anselme, l'adhésion préalable à un dogme particulier, mais l'adhésion spontanée de la conscience, du sentiment, aux vérités nécessaires, aux principes qui sont au-dessus de la démonstration. » Traduisez : il n'y a qu'un défaut dans Anselme, c'est qu'il est catholique. M. Martin le dit : « Le point de départ une fois admis, le dogme catholique hors de cause, la méthode d'Anselme est vraiment libre et philosophique [1]. » Abélard, qui s'est mis en opposition avec le dogme catholique, convient donc bien mieux à M. Henri Martin. Aussi Abélard, c'est « le plus grand philosophe du moyen âge [2] ! » Abélard « reconnaît pour l'Eglise, qui ne s'en apercevait point (la malheureuse !), les conséquences panthéistes d'un principe posé par Guillaume de Champeaux [3]. » Abélard enseigne « une philosophie à la fois très-raisonnable et très-hardie. » Or, ce ne sont pas seulement des théologiens qui le proclament, ce sont des rationalistes [4], « Abélard a choisi de toutes façons la pire doctrine, il propose un éclectisme misérable qui n'a pour lui ni la vérité, ni la précision et la franchise. » M. Frédéric Morin, de son côté, proclame que « le système d'Abélard aurait détruit la philosophie elle-même s'il avait triomphé [5]. »

M. Martin, tout entier à son idée, s'écrie : « Abélard voulut expliquer la religion par la raison, et alors l'Eglise prit peur. » Non, l'Eglise ne prit pas peur, mais elle se montra gardienne de l'intégrité de la foi. « On frappa en Abélard, continue M. Martin, non l'erreur, mais la raison, mais le principe du libre examen. On le frappa non pour ce que renfermait le livre, mais pour avoir écrit un livre de théologie sans l'autorisation du Pape ni de l'Eglise [6]. » Ceci n'est nullement exact. Dans tous les

[1] *Hist de France*, t. III, p. 309.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 203.
[3] *Hist. de France*, t. III, p. 312. Qui n'a lu ces belles paroles de S. Bernard ? « Dum paratus est de omnibus reddere rationem, etiam quæ sunt supra rationem et contra rationem præsumit et contra fidem. Quid enim magis contra rationem quam ratione rationem conari transcendere. Et quid magis contra fidem quam credere nolle quidquid non possit ratione attingere. » *De erroribus Abelardi*, c. I.
[4] M. Jules Simon, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1846, p. 66-69.
[5] *Dictionnaire de Scolastique*, t. I, p. 420.
[6] *Histoire de France*, t. III, p. 319 ; *Hist. populaire*, t. I, p. 205.

récits que nous avons du concile, dans celui d'Abélard lui-même, il n'y a pas un mot qui vienne justifier cette assertion. Abélard fut condamné pour avoir mis dans ses livres des erreurs sur l'Incarnation, sur la Trinité, sur la Grâce. Ces erreurs sont détaillées : ce sont des erreurs théologiques [1]. On ne frappe point le principe du libre examen, mais le principe de l'hérésie [2]. Abélard, dans son *Apologie*, invoque seulement en faveur de ses erreurs la bonne foi : *scripsi forte per errorem.* Soit ; mais les erreurs existaient, et l'Eglise avait le droit de le dire par la voix des conciles de Soissons et de Sens, par la bouche du pape Innocent II.

Le personnage d'Abélard est singulièrement grandi dans le récit de M. Martin, et on lit avec étonnement que « la France vit Abélard renaître et vaincre dans le grand Descartes ; » mots sonores peut-être, mais assurément vides de sens.

Si Abélard est célébré, il est juste que son adversaire saint Bernard soit attaqué : « Saint Bernard, dit M. Martin, était contre les philosophes qui voulaient la liberté d'expliquer la religion par la raison [3], » ce qui est inexact. Lorsque saint Bernard, parlant de l'hérésie de Gilbert de la Porée, s'écriait : *Recedant novelli, non dialectici sed hæretici* [4], il exprimait clairement sa pensée : c'est l'hérésie qu'il poursuivait, non la philosophie. Saint Bernard n'est pas seulement calomnié ; M. Martin le tourne en ridicule : « Saint Bernard, dit-il, ne comprenait d'autre vie chrétienne que la vie monastique, et si cela eût dépendu de lui, il eût fait finir le monde, en induisant tous les hommes et toutes les femmes à se faire religieux au lieu de se marier [5]. » Je ne sais si ces mots sont spirituels, mais en tout cas ils énoncent une chose fausse. Saint Bernard, loin de proscrire le mariage, l'honorait comme tous les docteurs de l'Eglise ; dans une question spéciale, il a même lutté pour étendre le droit et la pratique du mariage, contre ceux qui voulaient indûment le restreindre. M. Martin a un mot charmant

[1] *Integritatem fidei corrumpit*, dit S. Bernard. Ep. 193. — Cf. Labbe, *Concil.* t. X, p. 1019 et suiv.

[2] « Ce n'est pas comme penseur, a dit un auteur non suspect, M. Frédéric Morin, qu'Abélard fut traité en hérétique. » (*Dict. de Scolastique*, t. I, p. 234.)

[3] *Histoire populaire*, t. I, p. 206.

[4] Sermo 80, n° 6 super cantic., dans la *Patrologie* de Migne, t. CLXXXIII, p. 1169.

[5] *Hist. popul.*, t. I, p. 206.

à ce sujet. « Saint Bernard, dit-il, en revint à la fin de sa vie à prêcher la sainteté du mariage par réaction contre les hérétiques. » Il était donc allé au commencement de sa vie jusqu'à prêcher l'impiété du mariage?

M. Henri Martin, poursuivant sa grande thèse qui est de représenter l'Eglise comme ennemie des lumières, ne laisse passer aucune occasion de faire pénétrer cette conviction dans l'esprit du lecteur. Scot Erigène, dit-il, a voulu être philosophe, et l'Eglise l'a condamné; Abélard a voulu faire usage de sa raison, et l'Eglise l'a condamné; c'est ainsi que l'on écrit l'histoire. M. Martin passe à Albert le Grand, et il dit: « Albert le Grand amena l'Eglise à cesser d'interdire l'étude des ouvrages d'Aristote, » afin de montrer sans doute que l'Eglise a proscrit l'étude en interdisant les ouvrages du philosophe de Stagire. M. Henri Martin se garde bien d'expliquer que ces sentences de Robert de Courçon, de Grégoire IX, du concile de Paris, défendant la lecture des écrits d'Aristote, ne frappaient nullement le texte réel d'Aristote mais bien les traductions tirées de l'arabe, faites par un Juif, et les extraits d'Avicenne et d'Alcazel publiées et répandues sous le nom du philosophe [1]. Un des savants qui se sont le plus occupés de la question, M. Jourdain, l'a démontré justement [2]. Or ces traductions étaient très-défectueuses, et, comme le disait très-bien Vivès dans son beau livre *De causis corruptarum artium* [3], Aristote, déjà obscur par lui-même, l'a été rendu encore plus par ces traductions latines défectueuses. En sorte que, dans l'ivresse qui s'empara alors des intelligences, le naturalisme d'Aristote envahit la philosophie chrétienne, et les doctrines panthéistes furent mises en vogue dans les ouvrages de David de Dinant, d'Amaury de Bene, etc... « De grands maux sont sortis de la traduction mauvaise des livres d'Aristote, » dit Brucker [4], dont le jugement est peu suspect, ce me semble; or l'Eglise voulut s'opposer à ces maux, et c'est la raison des défenses faites en 1209,

[1] Cf. Hauréau, *Histoire de la Philos. scolastique*, t. I, p. 410; *Hist. des Sciences*, par M. de Blainville et l'abbé Maupied, t. II, p. 202-215.

[2] *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, 2e éd., 1843, p. 202.

[3] *Opera*, Ed. Basil. 1555, t. I, p. 336 et 408.

[4] *Historia criticæ Philosoph.*, t. III, p. 686 et 687. Cf. Launoy, *De varia Aristotelis fortuna*, 3e édit. Paris, 1662, p. 49 et *passim*.

1215 et 1231, d'étudier certains livres d'Aristote ; car, lorsque le légat du Pape, en réformant l'Université, proscrivit la *Métaphysique* d'Aristote, il recommanda la lecture de sa *Dialectique*. Mais pour arrêter le mal, dit très-bien Mœlher [1], il fallait quelque chose de plus : il fallait opposer au fantôme de la science la science véritable, et alors les hommes de l'Eglise, les Alexandre de Hales, les Guillaume d'Auvergne, les Albert le Grand suscitèrent ce magnifique mouvement de science qui devait monter si haut avec saint Thomas d'Aquin [2]. La phrase mise par M. Martin dans son *Histoire populaire* laisse-t-elle supposer tous ces faits ?

Dans son *Histoire* en seize volumes, M. Martin a étudié saint Thomas ; mais comment l'a-t-il envisagé ? Il constate d'abord le service rendu par lui et par saint Bonaventure au catholicisme : « Si le monde resta alors catholique, dit-il, ce fut à saint Thomas et à saint Bonaventure qu'on le doit. Ils contribuèrent à ramener pour un temps, dans les limites du catholicisme, l'esprit humain fatigué de tant d'élans impuissants et de vagues et fougueuses aspirations [3]. » Il y avait assurément mieux à faire, pense M. Martin, car saint Thomas eût pu « montrer à la théologie un nouveau ciel et une nouvelle terre [4] ; » malheureusement, « autant Abélard est ouvert, libre dans l'interprétation, plein d'aspirations nouvelles, autant saint Thomas est réservé et inexorablement fermé dans son cercle [5]. » Ce cercle, c'est le catholicisme, le catholicisme qui, on le voit, arrête son élan et comprime sa pensée.

A l'appui de sa thèse sur l'Eglise ennemie de la science et des lumières, M. Henri Martin invoque l'exemple de Roger Bacon : « Il fut persécuté, dit-il, pour avoir cherché à pénétrer les secrets de la nature en observant la nature au lieu de se borner à l'étudier [6]. » « On frappa en lui le principe même de l'expérience et de l'observation déjà réprouvé implicitement chez Albert le Grand par l'ordre de Saint-Dominique... Le précurseur

[1] *Hist. de l Eglise*, t. II, p. 488.
[2] S. Thomas d'Aquin demandait alors au dominicain Guillaume de Meerbecke une nouvelle traduction d'Aristote.
[3] *Hist. de France*, t. IV, p. 269.
[4] *Ibid.*, p. 271.
[5] *Ibid.*, p. 276.
[6] *Hist. populaire*, t. I.

prématuré de la science moderne fut frappé par l'autorité [1]. » Cependant M. Henri Martin, en sa qualité d'historien, devrait savoir que, si Bacon fut condamné par le général de son ordre, si cette condamnation fut confirmée par Nicolas III, c'est surtout à cause de ses satires virulentes contre ses confrères qui excitèrent leur jalousie, de ses invectives contre tous ses contemporains, même contre Alexandre de Hales par exemple et Albert le Grand ; de sa liaison aussi avec cet évêque de Lincoln qui traitait le Pape d'Antechrist. Esprit chagrin, Bacon roulait alors dans sa tête des projets de réforme, et aurait voulu remonter à quarante ans en arrière, avant, disait-il, que tout eût été corrompu ; en expliquant l'Ecriture sainte, il avait en outre proposé des nouveautés dangereuses [2]. Je ne justifie pas, j'explique les mesures prises, et je montre que la phrase de M. Martin n'est pas exacte. Serait-elle vraie, il faudrait encore ne pas mettre ce fait à la charge de l'Eglise. On ne peut oublier que si un Pape confirma la sentence portée par le général des Franciscains, un autre Pape protégea Bacon : Clément IV lui demanda d'écrire son livre, et reçut sa dédicace. Enfin il est à propos d'observer que, pendant soixante-quatre ans, Bacon put à son aise élucider les problèmes qu'il se posait, écrire ses découvertes, réelles sans doute, mais qu'il ne faut pas exagérer, et si, dans les douze dernières années de sa vie, il fut enfermé, tout porte à croire qu'à sa mort il n'était plus prisonnier [3]. Mais n'importe ! l'effet cherché par M. Martin subsiste : « On refoule les sciences naturelles, dit-il, dans les retraites obscures des alchimistes et des nécromans [4]. »

Mais voici une nouvelle accusation, une nouvelle preuve apportée par M. Martin à l'appui de sa thèse : « Les Papes, dit-il, avaient interdit d'enseigner le droit romain à Paris ; » fait vrai, mais dont le caractère est dénaturé par la manière dont

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 283.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 229. — Pitseus, *De scriptoribus anglicis*. — *Biographia Britannica*, 1778, œuvre de grand mérite. — *Encyclopedia Britannica*. — *Universal Biography*, 1798. — Voir aussi la thèse de M. Charles sur Roger Bacon (1861, in-8°).

[3] Wading, *Annal. fr. min.*, t. IV. p. 265. — Samuel Jebb, dans son édition de l'*Opus Majus* (præf., p. XIX), dit positivement que Bacon mourut libre. Sbaraglia, dans *Supplementum et castigatio ad scriptores trium ordinum S. Francisci a Wadingo aliisque descriptos* (Rome, 1806, in-fol.), ne parle pas des tourments endurés, dit-on, par Bacon (p. 642-646).

[4] *Hist. de France*, t. IV, p. 283.

on le présente. Oui, le pape Honorius a porté cette défense, mais pourquoi? « Quoique l'Eglise, dit-il [1], ne dédaigne pas de se servir des lois civiles qui sont fidèles à suivre les traces de la justice et de l'équité, cependant comme, en France et dans quelques provinces, les laïques ne se servent pas des lois des empereurs romains et qu'il se présente rarement de causes ecclésiastiques auxquelles ne puisse suffire le droit canon, *afin que l'on étudie davantage* les textes sacrés, nous interdisons formellement à qui que ce soit de professer ou de suivre le cours de droit civil à Paris et dans les villes voisines. » Ce texte explique tout; c'est absolument comme si aujourd'hui le chef de l'Etat supprimait en telle ville la faculté de droit romain, afin que l'on y étudie davantage le droit commercial, je suppose. Le savant M. de Savigny ne s'y est pas trompé, et il a écrit [2]: « On voit aisément le motif de la décrétale d'Honorius. L'université de Paris était surtout une école de théologie, dont la plupart des élèves se destinaient à l'état ecclésiastique ; il était donc bien naturel de leur appliquer la loi qu'un autre passage de la même decrétale venait d'établir pour tous les prêtres. Peut-être aussi diverses parties intéressées (telles que l'école de Bologne par exemple) se réunirent-elles pour faire rendre cette ordonnance. La décrétale ne renferme rien qui excède le pouvoir du pape, car la direction de l'école de Paris lui appartenait; » du reste à Paris même, continue M. de Savigny, on enseignait les principes du droit romain, et la décrétale n'interdisait que les cours complets sur l'ensemble du droit, nécessaires pour prendre les degrés. Cette défense fut levée bientôt en faveur des curés et en vertu de dispenses spéciales. Ainsi, M. Henri Martin accuse, tandis qu'un protestant, mais un protestant savant, justifie.

A ce fait dénaturé de l'interdiction de l'étude du droit romain, M. Martin en joint aussitôt un autre : « Boniface VIII défendit à tous l'étude de l'anatomie, par un respect mal entendu pour le corps humain. » Or cela n'est pas exact : jamais Boniface, ce pape promoteur des études, fondateur de plusieurs univer-

[1] L. V. des *Décrét.*, tit. 33, cap. XXVIII.

[2] *Histoire du Droit romain au moyen âge*, trad. par M. Guénoux. Ed. 1839, T. III, p. 264 et 265.. M. de Savigny établit aussi que la conservation et la propagation du droit romain furent en grande partie l'œuvre du clergé. *Ibid.*, p. 261, et t. II, p. 166.

sités, n'a défendu d'étudier l'anatomie. En cherchant bien ce qui a pu servir de prétexte à l'accusation de M. Henri Martin, voici ce que l'on trouve : c'était alors l'usage, pour transporter les corps des chevaliers morts loin de chez eux, de faire bouillir le cadavre et de ne conserver que les os. Voilà l'usage condamné par Boniface, sans doute à la suite d'un événement scandaleux arrivé en ces temps, lorsqu'un nommé Mantanero Sosa ayant égorgé plusieurs Français, se mit ainsi à faire bouillir leurs cadavres afin de jeter leurs chairs cuites et de conserver les os pour les vendre très-chèrement aux parents de ses victimes. Y a-t-il dans ces opérations rien qui ressemble à la dissécation et à une étude anatomique? Le pape Boniface, dans le décret porté à ce sujet, regardait comme une barbarie cet usage de couper les membres en morceaux et de les faire bouillir; c'était, disait-il, faire injure à Dieu et à la créature humaine. Il défendait donc de traiter les cadavres d'une manière si impie et si cruelle, et ajoutait que, pour transporter les corps aux lieux choisis pour leur sépulture, on n'avait qu'à se servir d'autres moyens. Or à cet endroit la glose dit expressément : « l'embaumement est permis. » Il n'y a là, je le répète, aucune question de médecine; je n'y vois qu'un pieux respect pour les corps des morts, et en vérité il faudrait plaindre ceux qui, afin d'appuyer une erreur, iraient chercher ce décret si honorable pour le jeter à la face de l'Eglise. M. Henri Martin conclut ici, comme tout à l'heure au sujet de Bacon : « L'Eglise retarde ainsi beaucoup le progrès des sciences naturelles [1]. »

Mais il y a plus encore, « la religion du moyen âge arrête Dante et Pétrarque, et tend devant eux *ses voiles épais*, qu'ils n'osent qu'à demi soulever [2]. » Ils « étaient dignes, reprend M. Martin, de trouver dans leur âme, indépendamment de toute tradition, une religion de l'amour [3]. » Et voilà comment M. Martin ne perd aucune occasion d'émettre ses idées sur la nécessité de rompre avec la tradition, et de remplacer la religion du moyen âge par une autre religion, « la religion de l'amour, » comme il la nomme ici ; « le christianisme moral et rationnel, » comme il dit ailleurs, qui « ren-

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 283.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 391.
[3] *Ibid.*

verse toutes les superstitions, subalternise toutes les pratiques, relève la liberté humaine comme étant toujours capable de gagner Dieu par la raison et l'amour, sape l'ascétisme par la réhabilitation de la nature et tend à transformer Jésus-Christ de rédempteur en initiateur [1]. » Voilà le but, voilà la formule de l'avenir : Jésus-Christ *initiateur*, c'est-à-dire homme; non *rédempteur*, c'est-à-dire Dieu. Chaque page de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin est écrite pour montrer l'évidence de cette formule et en préparer l'acceptation.

On connaît le procédé employé par l'auteur pour établir sa démonstration : taire le bien opéré par l'Église, l'élan imprimé par elle au développement de l'esprit humain ; prendre des faits faux ou des faits vrais dont on fausse le caractère en les présentant isolés, sans leur raison d'être, sans leurs légitimes explications ; mettre ces faits en relief, et conclure toujours que l'Église est la grande ennemie. Les yeux fixés sur le but à atteindre, et dans son enthousiasme irréfléchi, M. Martin ne voit pas les erreurs où il tombe. Le savant M. Guérard a dit à ce sujet, avec l'autorité de sa science, ces paroles, qui donnent un démenti formel à M. Henri Martin : « Il serait injuste de dire que le clergé avait plongé et retenu les peuples dans l'ignorance et dans l'abrutissement, car lorsqu'ils tombèrent sous sa tutelle, ils étaient déjà ignorants et abrutis, et lorsqu'ils en sortirent, ils se trouvèrent moins barbares qu'au moment où ils y étaient entrés [2]. »

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] *Histoire de France*, t. III, p. 323.
[2] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, p. LIV.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

UNE

PAGE INÉDITE D'HISTOIRE

ENLÈVEMENT DE LA FIANCÉE D'UN ROI DE FRANCE AU XIIe SIÈCLE

La chronique de l'abbaye de Hautecombe, en Savoie, dont la première partie paraît avoir été écrite vers le milieu du XIVe siècle, et qui rapporte, d'une manière d'ailleurs très-sommaire, les faits relatifs aux anciens comtes de Maurienne, dit, en parlant de Thomas Ier, fils d'Humbert : « Le sixième comte fut Thomas ; il eut pour épouse la fille du comte de Genève ; comme le roi de France voulait la prendre en mariage, elle fut enlevée par ledit Thomas, comte de Savoie [1].»

L'ancienne chronique de Savoie, rédigée à la fin du même siècle et attribuée par quelques critiques à Cabaret d'Orronville, donne des détails beaucoup plus étendus sur le fait dont il s'agit. Cette chronique, qui fournit sur l'histoire des premiers comtes de Savoie des renseignements dont la source est souvent suspecte, est restée longtemps inédite, et a été publiée, depuis quelques années seulement, par les soins du gouvernement de Turin. Elle raconte ainsi qu'il suit l'enlèvement de la fille du comte de Genève.

Le comte Thomas était fils de Humbert de Maurienne dont le père, Amédée, avait, on peut le dire, jeté les fondements de l'édifice politique de la maison de Savoie, en s'agrandissant du

[1] « Comes sextus fuit Thomas, uxor ejus filia comitis Gebennensis; quam cum vellet sibi accipere in conjugem rex Franciæ, rapta fuit a dicto Thomas comite Sabaudiæ. »

côté de l'Italie, par un instinct qui devint traditionnel chez ses descendants. Humbert ajouta peu à la splendeur de sa famille. Celle-ci fut même sur le point de s'éteindre avec lui lorsque, après la mort de sa seconde femme, dont il n'avait qu'une fille, il alla s'enfermer dans le cloître de Hautecombe, avec la résolution d'y prendre l'habit de moine. Les chevaliers savoisiens, menacés de la domination d'un prince étranger, s'opposèrent énergiquement à ce dessein : « Si vous ne lui conseillez de sortir de céans, dirent-ils aux religieux, nous bouterons le feu à l'abbaye, en telle manière qu'oncques ne seront chantées par vous vespres ni matines. » Humbert, cédant aux sollicitations de ses barons, rentra dans le siècle, et épousa, en troisièmes noces, une fille de Gérard, comte de Bourgogne et sire de Salins. Il mourut en 1188, laissant de son mariage un seul enfant, Thomas, alors âgé de onze ans, qui devait lui succéder sous la tutelle de sa mère.

De nombreux embarras, suscités par l'esprit remuant de la noblesse, assaillirent les débuts du gouvernement de la comtesse. Pour les conjurer, elle appela près d'elle son père, Gérard de Bourgogne, qui, après avoir passé en Savoie un temps assez long, reprit, accompagné de son petit-fils, le chemin de la Bourgogne, en passant par Genève. Il y trouva le comte Guillaume de Genève, son parent, qui, voulant lui faire accueil, avait quitté le château d'Annecy où il résidait, et avait, dit le chroniqueur, « mandé dames et demoiselles à grand nombre, et eut fête plénière, et furent joutes, triomphes, danses et momeries et esbattemens en abondance. » Mais de toutes les dames de cette petite cour, sa fille Béatrix [1], que le chroniqueur latin appelle *formosissima mulierum*, était celle qui attirait le plus les regards par sa jeunesse et par l'éclat de sa beauté. Le comte Thomas en fut épris ; dans les jeux auxquels ils prenaient part ensemble, il réussit à l'entretenir de ses vœux, et une prompte intelligence s'établit entre lui et la jeune fille. « Faites-moi demander à Monseigneur pour votre « épouse, lui dit-elle, et s'il le veut, je vous promets que je « l'accorderai et le ferai volontiers. — Madame, répondit le « jeune comte, je vous promets que jamais je n'aurai femme « épousée, sinon vous. »

[1] Ou Marguerite. Voir Saint-Genis, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 235, note.

Ces paroles dites, le comte Thomas alla prier son aïeul de s'entremettre auprès de Guillaume pour obtenir la main de Béatrix. Ses prétentions n'avaient rien de téméraire; Gérard promit volontiers de les seconder, se flattant d'un facile succès, et, dès le lendemain, prenant à part son hôte, il lui dit : « Mon « cousin, vous êtes sage, et voilà ma nièce votre fille qui est « prête à marier; or, je ne vois où vous la pourriez mieux placer « qu'en la baillant à mon beau fils de Savoie, et je vous prie « qu'il soit de votre plaisir de la lui donner. — Mon cousin, « répondit le comte Guillaume, je ne suis pas encore délibéré « de faire cela et ne le ferai pour rien; car son aïeul a occis « mon père sur le col de Tamié, et ne croyez pas que je l'aie « oublié. Et sachez que si ce n'était pour l'amour de vous, il « ne partirait d'ici à sa sûreté. » Le comte Gérard ne s'attendait pas à cette réponse; mais il était prudent, et, loin de montrer du ressentiment, il remercia son hôte et se hâta de l'entretenir d'autres propos. Toutefois, craignant pour son petit-fils les effets de la vengeance de Guillaume, il lui fit parvenir secrètement l'avis de quitter Genève sans délai. Thomas, accompagné de trois écuyers, partit aussitôt, et tous quatre firent si grande diligence qu'ils arrivèrent à Chambéry le soir du même jour.

Le souvenir que Guillaume avait évoqué se référait à un événement rapporté par le même chroniqueur, et dont il serait difficile de déterminer la date. Selon lui, Amédée, aïeul de Thomas, avait demandé en mariage la fille de son cousin de Genève, et l'avait obtenue. Mais à la veille de l'épouser, un désaccord s'éleva entre les deux seigneurs et détermina la rupture de l'alliance projetée. Le comte de Genève garda de cette conduite un vif ressentiment, et, quelques années plus tard, profitant d'une occasion favorable, il se jeta sur les terres de Maurienne qu'il dévasta. La guerre s'alluma entre les deux seigneurs, et une rencontre sanglante eut lieu au col de Tamié, qui formait la limite de leurs domaines. Le comte de Genève y périt de la main d'un chevalier italien nommé Pierre Colonna, et la fondation de l'abbaye de Tamié, élevée par les soins d'Amédée sur le lieu même du combat, avait consacré le souvenir de cette journée meurtrière.

Cependant le comte Thomas, retiré à Chambéry et méditant les moyens de se rapprocher de Béatrix, ne tarda pas à apprendre

une nouvelle qui mit le comble à son désappointement. Le roi de France Philippe-Auguste, ayant entendu vanter les charmes de la fille du comte de Genève, l'avait demandée en mariage, et l'avait obtenue aisément de son père, que flattait une si haute alliance. Les envoyés du roi de France étaient arrivés à Annecy, portant de riches présents, avec la mission de conduire en France la jeune fille. Le comte Guillaume se proposait de l'accompagner, et tout était disposé pour un prochain départ.

D'Annecy pour se rendre en France, le cortége de la fiancée devait passer par l'étroit défilé qui, de Rossillon, aboutit, du côté de la Bresse, à la petite ville de Saint-Rambert, et qui faisait partie des domaines du comte Thomas. Celui-ci, instruit du dessein du comte Guillaume, résolut de mettre à profit cette circonstance pour revendiquer les droits dont il se croyait investi par les promesses qui s'étaient échangées entre lui et Béatrix. Prenant pour confident un chevalier bourguignon, nommé Jean de Salins, et suivi d'une troupe suffisante d'hommes d'armes, il chevaucha toute la nuit, et atteignit, vers le matin, un bois voisin du bourg de Rossillon. Bientôt, on signala l'approche du cortége attendu ; le comte Thomas sortit du bois avec ses gens, et mettant l'épée à la main, courut au-devant de Guillaume, qu'il saisit à la gorge en lui disant : « Rendez-vous, comte de Genève, car vous êtes pris ! » Et ses compagnons, l'imitant, coururent sus aux gens de la suite, en ayant soin toutefois de ne faire aucune insulte à ceux du roi de France. Guillaume, ainsi assailli et hors d'état de se défendre, dit au comte de Savoie : « Pourquoi me prenez-
« vous ? En quoi vous ai-je méfait, que je sache ? — Plus que
« vous ne croyez, dit le comte, car vous voulez marier votre
« fille à un autre que moi dont elle est la femme. — Votre
« femme ! Et depuis quand ? qui vous l'a donnée ? — Quand mon
« tayon vous la demanda à Genève et que vous la refusâtes,
« voulant me faire prisonnier, sachez que je lui avais promis
« de n'avoir jamais autre femme, et ces paroles furent telles
« que je dois l'avoir : or, demandez-lui s'il en est ainsi. — Vous
« l'entendez, dit Guillaume, se tournant vers sa fille ; eh bien !
« qu'en dites-vous ? — Monseigneur, répondit-elle, il est vrai ;
« et, s'il vous plaisait, je serais bien aise de l'avoir. »

Le comte, ayant entendu cette réponse, fut pris d'un grand

étonnement et se rendit sans résistance au comte Thomas. Celui-ci confia son prisonnier à messire Jean de Salins, puis il prit avec Béatrix le chemin de Rossillon, où le mariage fut célébré le jour même, en présence de toute la compagnie et des envoyés du roi de France. Le comte leur fit grande chère et leur voulut donner de beaux présents; mais ils les refusèrent, et repartirent sur-le-champ. Guillaume de Genève, après avoir été retenu prisonnier pendant un an, fut relâché à la prière de sa fille; mais Thomas profita de cette conjoncture pour recevoir son hommage, et pour faire reconnaître la souveraineté des comtes de Savoie sur le Genevois et sur les autres possessions de Guillaume.

Les ambassadeurs français étant partis, Thomas de Savoie, de l'avis de ses conseillers, dépêcha en grande diligence, à Paris, deux hommes prudents, chargés de prévenir, s'il se pouvait, auprès de Philippe les impressions fâcheuses qui devaient résulter du récit de ses envoyés. Le roi écouta sans colère le discours par lequel ils cherchèrent, en alléguant des promesses mutuelles, à expliquer la conduite du jeune comte; puis, après avoir consulté les clercs de son conseil, il en agréa les motifs, et les députés savoisiens s'en retournèrent, très-heureux de voir que cette aventure n'aurait pas pour leur pays les conséquences qu'ils avaient redoutées.

Tel est, en abrégé, mais avec ses circonstances principales, le récit qui nous a été laissé par l'auteur de la *Grande chronique de Savoie*, et qui a été suivi par les anciens historiens, notamment par Champier, puis par Paradin dans sa *Chronique de Savoie*. Mais Guichenon qui, au XVIIe siècle, débrouilla les obscurités de l'histoire de ces contrées, et qui, s'appuyant sur les documents originaux, éclaira ses travaux d'une critique sérieuse, sinon toujours infaillible, n'hésita pas à rejeter comme purement légendaire le fait dont il s'agit. « C'est une fable, dit-il en parlant de Béatrix, que le comte l'enleva à Rossillon; car, outre que l'entreprise eût été trop hardie, et que Thomas n'eût pas voulu offenser si sensiblement le roi de France, avec lequel il n'était pas en mauvaise intelligence, et qui ne fût pas demeuré sans ressentiment, en ce temps-là le roi Philippe était déjà marié....; d'où il y a lieu de s'étonner (de soupçonner) qu'un ennemi déclaré de la maison de Savoie a voulu

faire passer cette bourde pour une vérité, afin de décrier la maison de Savoie vis-à-vis de la couronne de France [1]. »

Ce jugement a fait foi auprès des historiens postérieurs à Guichenon, et aucun d'eux n'a osé réintégrer dans les annales de la maison de Savoie, l'histoire de l'enlèvement de Béatrix de Genève. Ni Thomas Blanc, dans son *Histoire des princes de la maison de Savoïe*, ni le marquis Costa de Beauregard dans ses *Mémoires historiques*, ni l'abbé Fréget (*Histoire de la royale maison de Savoie*), ni Cl. Genoux (*Histoire de Savoie*), ne sont revenus, même à titre dubitatif, sur l'arrêt prononcé par le critique du XVIIe siècle. Parmi les contemporains, les éditeurs des *Monumenta historiæ patriæ* l'acceptent pleinement, et M. de Saint-Genis, le dernier en date, paraît y souscrire par le silence qu'il garde sur le fait en question. Les historiens français ou danois qui se sont occupés de l'affaire d'Ingeburge, à laquelle celle-ci se rattache, paraissent avoir ignoré l'aventure de Rossillon, ou la rejettent avec Guichenon [2]. Cependant, à y regarder de près, les motifs de suspicion invoqués par Guichenon ne sont point ceux qui ont dû fixer l'opinion de ces auteurs, dont plusieurs se sont montrés critiques attentifs autant qu'érudits. Il n'est pas sérieux de dire que le récit de l'ancienne chronique a été imaginé dans le but de brouiller les maisons de France et de Savoie ; car, au XIVe siècle, ces maisons étaient unies par d'étroites alliances, et cet écrit, rédigé sous les yeux des princes savoisiens, ne contient nulle trace d'hostilité contre la France. L'objection tirée d'un prétendu anachronisme est encore, s'il se peut, moins solide. On ignore la date précise du mariage du comte Thomas; mais il est fait mention de sa femme dans une charte du mois de février 1197 [3], et l'on sait que son fils aîné Amédée, qui a pu être précédé d'une de ses nombreuses filles, est né dans le courant de cette même année. L'époque de son mariage doit donc être reportée à l'une des années précédentes (1195 ou 1196), c'est-à-dire, à la période qui s'écoula entre le divorce de Philippe-Auguste, prononcé en novembre 1193, et son mariage avec Agnès de Méranie, célébré le 16 juin 1196 ; et, par conséquent, de ce côté, rien ne vient démentir le récit de l'auteur de la chronique.

[1] Guichenon, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, t. I, p. 253.
[2] Voir Engelstopt, Baudot de Juilly, Bouhier, etc...
[3] Voir Cibrario, *Hist. di Sab.*, ad an. 1197.

Toutefois, ce récit contient plusieurs détails évidemment erronés, et dont l'inexactitude, reconnue, sans doute, par les historiens modernes, a dû infirmer la valeur de son témoignage quant au fait principal autour duquel ils se groupent. Le jeune comte Thomas, qui succéda à son père en 1188, eut, en effet, à surmonter des embarras assez graves résultant, d'une part, de la turbulence des habitants de la vallée d'Aoste et, de l'autre, de la sentence portée contre son père Humbert qui, avant de mourir, avait été mis au ban de l'Empire, et dont les États se trouvaient par là juridiquement confisqués.

Mais il ne put, dans ces conjonctures, réclamer l'appui de son aïeul, le comte Gérard de Bourgogne [1], mort en 1184 [2], ni même s'aider de la tutelle de sa mère; car celle-ci, si elle n'avait pas précédé Humbert dans la tombe, ne lui survécut que très-peu de temps, et avait cessé de vivre dès le mois de septembre de l'année 1188, où Humbert mourut [3]. En réalité, le tuteur des intérêts du jeune Thomas fut Boniface, marquis de Montferrat, qui sut les défendre avec autant de succès que de vigilance. Néanmoins, comme les difficultés qui entravaient le gouvernement du jeune comte étaient de plus d'un genre, et que son aïeule Maurette de Salins vivait encore, on peut admettre que l'un de ses oncles, qui étaient puissants en Bourgogne, et dont l'un, seigneur de Vadans, portait le nom de Gérard, vint en Savoie pour l'aider de ses conseils et de son crédit, et rendit ainsi possible l'entrevue de Genève, racontée dans la chronique avec des détails dont il est difficile de vérifier l'exactitude. Nous devons ajouter que la fuite de Thomas à Chambéry constitue l'une des circonstances les moins vraisemblables du récit, car les comtes de Savoie ne possédaient alors ni le château, ni le bourg de Chambéry, et c'est seulement dans le siècle suivant qu'ils y établirent leur résidence. Mais cette erreur n'est pas la seule qui ait dû sou-

[1] Ou plutôt Gérard de Vienne, comte de Mâcon et sire de Salins, quelquefois appelé comte de Bourgogne, ou en Bourgogne.

[2] Voir *Histoire des sires de Salins.*

[3] Voir Guichenon, *Histoire généalogique*, preuves, liv. VI, p. 44. Cette pièce détruit l'hypothèse admise par les Bénédictins (*Art de vér. les dates*), mais rejetée par la plupart des auteurs, d'après laquelle Thomas aurait eu pour mère une quatrième femme de Humbert, Gertrude de Flandres, mariée ensuite au sire d'Oisy, et enfin religieuse à Malines. (D. Bouquet, t. XIII, p. 567.) Voir au surplus, l'anonyme contemporain. (Même vol., p. 679.)

lever la méfiance des critiques. Nul document, nul témoignage ne donne lieu de croire que le comte Thomas ait reçu l'hommage de Guillaume pour les droits, très-partagés d'ailleurs, que celui-ci possédait sur le Genevois, et c'est bien plus tard et en vertu d'actes très-différents que la souveraineté des comtes de Savoie s'étendit de ce côté [1]. Enfin, les faits qui se seraient passés au col de Tamié et qui auraient causé la longue inimitié des comtes de Genève et de Maurienne ne paraissent pas moins fabuleux. L'érection de l'abbaye de Tamié fut seulement approuvée, en 1132, par le comte Amédée, qui ne semble pas en avoir été le fondateur, et l'histoire du combat de Tamié, si elle a quelque fondement, concernerait probablement Aimon, l'aïeul et non le père de Guillaume. Mais il serait possible que le chroniqueur eût confondu cette affaire avec une rencontre qui eut lieu, en 1142, devant le château de Montmélian, et dans laquelle le Dauphin de Viennois fut tué par le comte de Maurienne, son gendre, qui, en réparation de ce coup malheureux, dota la chartreuse d'Arvières. Quoi qu'il en soit, ces erreurs, jointes au silence, au moins apparent, des documents et des auteurs contemporains, ont contribué à corroborer le jugement rendu par Guichenon, et l'ont dû faire regarder comme définitif par la plupart des historiens qui ont porté leur attention sur ce détail, d'ailleurs assez peu étudié de notre histoire.

Toutefois, ce jugement nous semble avoir un caractère beaucoup trop absolu, et les auteurs contemporains, s'ils n'affirment pas toutes les circonstances du fait rapporté dans l'*Ancienne chronique*, nous fournissent néanmoins assez de lumières pour nous permettre d'ajouter foi au fond même du récit rejeté par le généalogiste de la maison de Savoie. Il n'est pas douteux que Philippe-Auguste, dès qu'il eut fait annuler l'union contractée avec Ingeburge de Danemark, n'ait songé à contracter une nouvelle alliance, et à rendre irrévocable le jugement de Compiègne par un mariage, qui devait rencontrer plus d'un obstacle. C'est le 5 novembre 1193 que la sen-

[1] Néanmoins, vers l'an 1209, à la suite d'une longue querelle entre le comte de Genève et l'évêque, celui-ci investit Thomas des droits que son beau-père Guillaume possédait dans le Genevois, et Thomas en jouit pendant plusieurs années. (V. Lévrier, *Gén. hist. des comtes de Genevois.*) Cette circonstance peut avoir été la source de l'erreur commise par le chroniqueur.

tence avait été prononcée, et, avant la fin de la même année [1], Philippe demandait Agnès, fille de Conrad, comte palatin du Rhin, qui autrefois avait été promise à Henri, duc de Saxe, neveu du roi Richard d'Angleterre. Pour s'assurer cette alliance, Philippe s'adressa à l'empereur Henri VI, comme lui ennemi de Richard, duquel il venait d'extorquer une grosse rançon, et l'ayant gagné à ses vues, il n'eut pas de peine à obtenir l'assentiment de Conrad. Cette négociation était donc sur le point d'aboutir, mais, malgré le secret dont on avait pris soin de l'envelopper, il fut impossible d'en cacher la connaissance à la comtesse palatine, qui en instruisit à son tour sa fille, et le dialogue que le chroniqueur place dans la bouche des deux femmes fait bien comprendre quels sentiments de réprobation la conduite tenue par Philippe envers Ingeburge avait excités dans la chrétienté tout entière. « Veux-tu, dit la « mère à Agnès, contracter une alliance brillante et t'asseoir sur « un trône royal? Voilà que le roi de France te demande pour « sa femme. — J'ai entendu dire, répond la jeune princesse, « que ce roi a épousé solennellement une très-noble fille, sœur « du roi de Danemark, et qu'ensuite il l'a répudiée, et je crains « un semblable exemple.—Quel est donc ton désir, reprend la « mère? — Je préférerais, répond-elle, le duc de Saxe, auquel « j'ai été promise dans mon enfance.—Eh bien! aie confiance, « dit la comtesse, je ferai en sorte que tu échappes au danger « que tu crains..... » En effet, Philippe se vit frustré de ses espérances, et, malgré l'opposition de l'empereur, le mariage d'Agnès et de Henri de Saxe ne tarda pas à s'accomplir [2].

Guillaume de Newbury, l'un des auteurs qui rapportent ce fait, affirme, dans un autre endroit de sa chronique, que Philippe demanda, également sans l'obtenir, la main de la sœur de Richard, veuve du roi de Sicile : « Car, ajoute-t-il, plusieurs nobles femmes rejetèrent son alliance, craignant l'exemple de la princesse danoise, qu'il avait répudiée avec un grand scandale, après une seule nuit. » Puis venant, croyons-nous, au fait qui nous occupe : « Philippe, dit-il, outre la fille du comte

[1] Le mariage d'Agnès, fille de Conrad, avec Henri de Saxe, eut lieu au commencement de 1194. (V. Badulfi de Diceto, dans D. Bouquet, t. XVII, p. 645.)

[2] Rog. de Hoveden, *Ann.* (D. Bouquet, t. XVII, p. 561). Guil. Newb., *De rebus anglicis* (D. Bouquet, t. XVIII, p. 36).

palatin dont nous avons parlé précédemment, sollicita l'alliance d'une autre très-noble fille de l'Empire germanique, et en fut frustré de la manière que voici : un autre homme puissant l'avait sollicitée en mariage, mais les parents avaient donné la préférence à la demande royale ; et comme elle était conduite en France en grande pompe, et qu'elle passait sur les terres de son premier prétendant, elle se remit spontanément dans ses mains, et, retenue de son plein gré, elle trompa, par un mariage solennel, les vœux du roi de France [1]. » Guillaume de Newbury, qui écrivait ces lignes, et qui mourut en 1208, vivait du temps même de Philippe et de Béatrix ; le fait dont il s'agit figure dans la dernière partie de sa chronique, avec les autres événements dont il fut le témoin oculaire, ou qu'il enregistre d'après le rapport de ses contemporains ; il se piquait d'une critique beaucoup plus exacte que celle des autres annalistes du XIIe siècle, et, bien qu'il se montre peu favorable à Philippe-Auguste, on regarde comme très-sérieuses les données qu'il fournit sur l'histoire de son temps [2]. Le seul point à examiner serait celui de savoir si ce récit, où ni les lieux ni les personnes ne sont nommés, se réfère au fait que nous avons rapporté d'après les auteurs savoisiens et qu'ils ont enrichi des détails connus de nos lecteurs.

Or, l'identité des deux événements nous semble difficilement pouvoir être révoquée en doute. Il s'agissait, dit la chronique anglaise, de *la fille d'un seigneur de l'Empire;* or, on le sait, la Savoie, au XIIe siècle, et jusqu'à une époque bien plus rapprochée de nous, a fait partie de l'Empire germanique, et cette dépendance était rendue manifeste, au moment où Thomas de Savoie succéda à son père Humbert, par le jugement qui avait frappé ce dernier, et dont Boniface de Montferrat s'appliqua à conjurer les suites. Précédemment demandée en mariage par un seigneur puissant, elle devait passer sur ses domaines pour se rendre en France, et cette circonstance, qui devait faciliter les projets du prétendant évincé, s'explique

[1] « Cum eam alius vir potens expetisset, parentibus regiam magis petitionem admittentibus, ad Franciam pompatice ducebatur, transiensque per fines proci prioris, ejus se manibus sponte injecit ; a quo volens retenta et solemniter regia vota delusit. » (Guil. Neubrig., l. V, ch. XVI. — D. Bouquet, t. XVIII, p. 49.)

[2] Voir D. Bouquet, t. XVIII, p. 1.

sans peine par le récit de la chronique savoisienne, d'après lequel le cortége de la fiancée, venant d'Annecy, est obligé de s'engager dans le défilé du Bugey, où passe aujourd'hui la voie ferrée de Lyon à Genève, et qui est fermé par le bourg de Rossillon du côté de la Savoie. Enfin, c'est spontanément que la jeune fille se remet aux mains de son fiancé, et la chronique raconte que Béatrix, mise en demeure de s'expliquer au sujet de l'agression de Thomas, déclare être toute disposée à le suivre, et consent, en effet, à l'épouser le jour même. Une autre circonstance tendrait à corroborer cet ensemble de témoignages qui résulte de l'accord des chroniqueurs savoisiens et de l'auteur du XIIe siècle : c'est le fait même de la célébration du mariage de Thomas et de Béatrix au château de Rossillon, prouvé par les titres conservés dans les archives de Genève [1]. Allèguerait-on que l'auteur de la chronique, connaissant le texte de Guillaume de Newbury, s'est plu à y adapter un récit imaginaire relatif à la maison de Savoie? Mais ce texte, dont l'objet se réfère presque exclusivement aux affaires d'Angleterre, devait être bien peu répandu en Savoie au XIVe siècle, et, d'un autre côté, une telle hypothèse, peu vraisemblable en elle-même, resterait inapplicable à la chronique plus ancienne des moines de Hautecombe qui, à coup sûr, n'ont pas songé à introduire, dans leur court précis, d'épisodes romanesques, et ont dit simplement, sans doute d'après les traditions ou les documents possédés par eux : « Le sixième comte fut Thomas, qui eut pour femme la fille du comte de Genève : le roi de France ayant voulu l'épouser, elle fut enlevée par ledit Thomas, comte de Savoie [2]. »

En abandonnant donc à la critique et à une suspicion légitime plusieurs des circonstances par lesquelles l'auteur de

[1] M. Guillemot (*Monographie du Bugey*).

[2] Peut-être pourrions-nous citer à l'appui de notre thèse une lettre d'Ingeburge au pape Célestin, écrite après le mariage de Philippe et d'Agnès de Méranie et dans laquelle se trouve cette phrase : *Postmodùm vero instigatione diabolica et quorumdam malitiosorum principum persuasione filiam ducis S. superinduxit et retinet per uxorem.* Cette initiale S. ne convient à aucun des titres du père d'Agnès, Berthold, appelé duc de Méranie et de Dalmatie et marquis d'Istrie ou d'Histrie. Il ne serait pas impossible que par suite d'une erreur ou d'une certaine préoccupation d'esprit, le chapelain d'Ingeburge, au lieu de l'initiale du mot *Meraniæ* eût tracé celle du mot *Sabaudiæ*, qui avait dû plus d'une fois venir à ses oreilles. (V. Baluze, *Miscel.*, t. I, p. 422.)

l'*Ancienne chronique de Savoie* a défiguré le récit de cette aventure, on peut, croyons-nous, regarder comme certain le fait du rapt de Béatrix de Genève, lorsqu'elle se rendait en France pour épouser Philippe-Auguste. On doit croire que cette jeune fille, qui avait été accordée au roi de France par ses parents, fut enlevée par le comte Thomas de Savoie; on doit même, avec la tradition, placer dans le voisinage de Rossillon en Bugey le lieu où se passa cet événement; car les documents genevois prouvent que le mariage de Thomas et de Béatrix eut lieu au château de Rossillon. Il est permis même de penser que l'accord des deux fiancés, affirmé par la *Grande chronique*, n'est pas purement imaginaire, et que quelque chose de semblable à la rencontre de Genève dut avoir lieu, antérieurement à l'enlèvement de Rossillon, et déterminer l'assentiment de Béatrix. Ce fait, relégué par Guichenon et par ses successeurs dans le domaine de la légende, et rendu à celui de l'histoire, ne constituerait pas un des épisodes les moins curieux de nos annales et jetterait, ce nous semble, une nouvelle lumière sur les circonstances qui ont accompagné et suivi le divorce de Philippe, circonstances que nos auteurs nationaux ont souvent passées sous silence, et dont ils se sont plu à altérer le caractère, sous l'influence des préjugés divers dont ils étaient imbus pour la plupart.

T. DE LORAY.

MÉLANGES

I

LES MANUSCRITS D'ARBOREA

ET L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE BERLIN

Les savants italiens se sont, depuis quelques années, considérablement occupés d'une découverte qu'on disait avoir été faite en Sardaigne, à Oristano, siége de l'archevêché d'Arborea. Il s'agissait d'une collection de documents, écrits les uns sur parchemin, les autres sur papier, et qui jetaient sur les obscurités de l'histoire de Sardaigne une lumière inattendue. Le premier qui ait été publié vit le jour en 1846. La collection de ces documents fut réunie, sinon au complet, du moins en grande partie, dans un ouvrage spécial qui parut à Cagliari de 1863 à 1865, et qui forme 794 pages in-4°. L'auteur est un M. Piétro Martini, le titre : *Pergamene, codici e fogli cartacei di Arborea.* En Piémont, on croyait à l'authenticité de ces documents ; les savants français et allemands s'accordaient en général pour les déclarer supposés, mais aucun homme compétent en France ni en Allemagne n'avait fait de cette question une étude un peu développée [1].

[1] Cependant, dès 1864, M. P. Meyer, à cette époque plus jeune et moins connu dans le monde savant qu'aujourd'hui, avait signalé, dans la *Correspondance littéraire,* la supercherie dont étaient dupes tant d'érudits italiens.

Au mois de mars de l'année dernière, M. Mommsen se trouvait à Turin. M. Baudi di Vesme, membre bien connu de l'Académie des sciences de cette ville, lui exprima le désir que l'Académie des sciences de Berlin voulût bien entreprendre un sérieux examen de ce point si intéressant pour les érudits italiens, et il offrit de faire envoyer à Berlin un nombre suffisant de ces documents, aujourd'hui conservés à la bibliothèque publique de Cagliari. La classe de philosophie et d'histoire de l'Académie de Berlin, justement honorée de cette marque de confiance, accepta l'offre du savant piémontais. Par une délibération en date du 7 juin 1869, elle délégua deux de ses membres, MM. Haupt et Mommsen, pour étudier et juger la question. Elle les autorisait à s'adjoindre, s'ils le jugeaient convenable, d'autres savants étrangers à l'Académie. En conséquence, les deux académiciens s'assurèrent le concours de MM. Alfred Dove, Philipp Jaffé et Adolf Tobler.

M. Baudi di Vesme envoya aussitôt à Berlin six documents choisis par lui comme les plus importants des manuscrits d'Arborea. Il les fit suivre d'une lettre latine, écrite à Turin le 4 novembre dernier, et dans laquelle il les décrit. Voici l'analyse de cette lettre :

Les documents adressés à l'Académie de Berlin sont :

1° Parchemin dont la plus ancienne écriture est du commencement du VIIIe siècle. Pierre Martini croyait y trouver un fragment de chronique racontant les incursions des Sarrasins et les événements arrivés en Sardaigne à la même époque. Suivant M. Baudi di Vesme, Pierre Martini avait tort d'y voir une chronique : ce serait une lettre autographe, écrite en 722, par un habitant de Cagliari, qui racontait ce qui était arrivé de plus curieux dans son pays. On s'était donné, à plusieurs reprises, beaucoup de peine pour faire revivre cette ancienne écriture. M. Baudi di Vesme se félicitait des heureux résultats qu'il avait obtenus par l'application d'un mélange d'acide gallique avec neuf parties d'eau. L'écriture la plus récente daterait de la première moitié du XVe siècle. C'est le récit, écrit en vieil italien, des amours d'Hélène, fille de Gonnario, juge d'Arborea, avec Constantin, juge de Gallura. On y trouve insérée une ode adressée au nom de Constantin à Hélène pour fléchir son cœur endurci. Parmi les manuscrits d'Arborea un seul est plus ancien que ce palimpseste ; c'est une pièce publiée par l'Académie des sciences de Turin (*Mémoires*, série II, vol. XV, partie II, p. 305), et déclarée authentique par elle : l'hymne composé par Deleton en l'honneur du roi Jalet. Dans l'écriture ancienne du palimpseste, il est aussi question de Jalet, et on y peut signaler l'indication de faits très-curieux. Ce qui a été écrit au XVe siècle est aussi fort intéressant ; il y a peu de textes aussi anciens en prose italienne malgré la date de l'écriture.

2° Parchemin du XIIIe siècle contenant une lettre de George de Laconi en Sardaigne à Pierre de Laconi, son neveu. Elle est originale, écrite probablement par un scribe, mais avec des corrections autographes de George de Laconi : on y lit qu'au XIIIe siècle, on possédait encore en Sardaigne des poésies de Tigellius, célèbre

Sarde, favori de Jules César et d'Auguste. Un fragment des poésies de Bruno de Thoro s'y trouve reproduit, et, par conséquent, établit l'antiquité et l'authenticité des œuvres attribuées à cet auteur qui remonterait au XIIe siècle.

3° Volume en papier de la première moitié du XVe siècle, contenant 158 feuillets. Il renferme les vies d'hommes illustres de Sardaigne réunies par Sertonius de Phausanias au IVe siècle, remaniées au VIIe ou au commencement du VIIIe par Deleton et Narcisse, sur l'ordre du roi Jalet, et enfin, au XIIIe, par Antoine, qui paraît avoir été évêque de Ploage. Une de ces vies est celle de Tigellius. Suivant M. Baudi di Vesme, elle aurait plus que les autres gardé la forme primitive.

4° Volume en papier, aussi de la première moitié du XVe siècle, contenant 24 feuillets. On y trouve d'abord une harangue prononcée au nom de plusieurs villes de Sardaigne devant Étienne, nouvellement nommé gouverneur de l'île sous le règne de l'empereur Constantin Pogonat. Cette pièce est suivie de notes historiques dues à Severin, moine de Cagliari, auteur d'une chronique de Sardaigne qui va de 778 à 813.

5° Volume en papier aussi de la première moitié du XVe siècle, contenant 24 feuillets: sur ces feuillets on lit un choix des vers de Bruno de Thoro, poëte de Cagliari, d'Aldobrand de Sienne, et de Gérard de Florence. Un autre manuscrit des œuvres de Bruno de Thoro se trouve encore dans la collection d'Arborea, et a été déclaré authentique par un professeur italien de paléographie.

6° Onze feuillets arrachés d'un volume en papier, aussi de la première moitié du XVe siècle. Ils contiennent des vers italiens de Bruno et de Gérard, des vers sardes de divers autres poëtes. Ces vers italiens remontent au XIIe siècle, les vers sardes sont plus récents. Les vers italiens sont surtout dignes d'attention à cause de leur âge. Leurs auteurs sont antérieurs d'un siècle aux poëtes italiens les plus anciens que l'on connût jusqu'à présent. Aussi, l'authenticité de ces vers a-t-elle été mise en question : le sous-directeur des archives centrales de Florence, M. César Guasti, après avoir examiné le manuscrit, les a déclarés authentiques ; mais son opinion a trouvé en Italie des contradicteurs. Cette opinion, cependant, est celle de M. Baudi di Vesme. Sans doute la nouveauté des renseignements contenus dans les manuscrits d'Arborea, et leur nombre est une chose étonnante, mais contre leur sincérité et leur antiquité on ne peut alléguer aucun argument décisif.

Voilà ce que M. Baudi di Vesme écrivait à M. Mommsen, le 4 novembre dernier. Il terminait en insistant sur l'urgence d'une appréciation de la valeur des documents, surtout au point de vue paléographique.

Voici la réponse de la Commission nommée par l'Académie des sciences de Berlin; cette réponse a été insérée dans les comptes rendus mensuels de cette Compagnie savante, mois de janvier 1870 (p. 72) :

« L'examen paléographique parut à la Commission ce qu'il y avait

de plus important. En effet, les défenseurs des manuscrits d'Arborea se sont toujours appuyés sur l'examen des originaux, et c'était principalement pour obtenir une critique paléographique qu'on demandait l'intervention de l'Académie. Quant aux autres questions concernant ces manuscrits, tout homme compétent pouvait les juger à l'aide de la publication de Martini. Le rapport de M. Jaffé, qui forme l'annexe A, tranche la question d'une manière définitive; car il signale dans les quatorze premières lignes du manuscrit n° 2, et dans les deux premières pages du ms. n° 3 une telle quantité d'impossibilités paléographiques, que jamais pièces fausses n'en ont réuni un nombre si grand. La Commission se croit en droit de motiver son jugement sur le résultat donné par l'examen de ces deux passages : pousser plus loin un travail aussi ingrat n'aurait produit aucun résultat utile. Il y a entre tous les documents d'Arborea une connexité et une corrélation si complète, qu'en établissant la fausseté d'un seul de ces documents, on prouve la fausseté de tous les autres. Du reste, la Commission déclare expressément que de tous les documents qui lui ont été soumis, soit en original, soit en copie, il n'en est aucun dont l'authenticité ait paru vraisemblable à aucun de ses membres. Les soussignés ont la même conviction scientifique : les soi-disant fragments d'Arborea, quelques différences qu'on puisse signaler entre eux, sont, en totalité, l'œuvre, sinon d'un seul faussaire, au moins d'un groupe de faussaires.

« Cette déclaration faite, la Commission peut considérer sa tâche comme remplie ; cependant elle a jugé à propos de ne pas borner son examen au côté paléographique de la question, elle a cru bon de montrer au moins par un certain nombre d'exemples comment la linguistique et l'histoire sont traitées dans les documents d'Arborea sur des points sur lesquels la vérité a été par d'autres voies scientifiquement établie. On sait combien ces documents sont nombreux et riches en informations variées. En examinant : 1° la facture du latin et du vieil italien qui s'y trouvent employés ; 2° le rapport qui existe entre les faits historiques énoncés dans ces documents et ce que d'autres sources nous fournissent de certain sur l'histoire d'Italie et de l'île de Sardaigne, on devait, si ces documents étaient authentiques, y trouver la démonstration multiple et convaincante de cette authenticité; on devait, s'ils étaient supposés, y relever en foule des preuves évidentes de cette supposition. Ces considérations ont décidé la Commission aux recherches spéciales qui sont l'objet des annexes B, C, D. Ces recherches, faites chacune indépendamment des autres, ont toutes conduit au même résultat que l'examen paléographique de M. Jaffé. M. Adolf Tobler a étudié au point de vue de la linguistique le vieil italien de ces documents. M. Alfred Dove a examiné quel rapport il y a entre ces documents et les faits certains de l'histoire du moyen âge. Enfin, M. Mommsen, un des soussignés, s'est occupé des inscriptions romaines dont l'auteur de ces documents a fait usage ou qu'il a publiées. Le résultat unanime de ces recherches est que les manu-

scrits d'Arborea ont été fabriqués à une date toute récente, et que le faussaire s'est servi de livres et d'inscriptions imprimés pour la première fois depuis un petit nombre d'années.

« Notre conclusion est donc celle-ci : les manuscrits publiés sous le nom de documents d'Arborea sont faux, et les représentants des différentes branches de l'érudition philologique et historique s'accordent pour protester contre eux.

« HAUPT, MOMMSEN. »

Disons un mot de chacune des annexes :

Annexe A. — M. Jaffé commence par l'examen du document qui porte le n° 2 dans la lettre de M. Baudi di Vesme, et que le savant Piémontais attribue au XIIIe siècle. L'aspect général de l'écriture lui a d'abord inspiré la défiance ; l'irrégularité de cette écriture trahit une main peu expérimentée. Quand on passe au détail, ces soupçons se changent en certitude. Le scribe habitué à se servir du *j* pour désigner l'*i* consonne, n'a pu se défaire de cette pratique moderne, qui est, comme on le sait, étrangère au moyen âge. Mais voici qui est tout à fait décisif : le scribe ne savait pas le premier mot des règles d'après lesquelles se font les abréviations dans les textes du moyen âge. Il ignorait par exemple la distinction des signes abréviatifs employés pour distinguer les syllabes *per*, *præ*, *pri*, *pro*. Il représente par l'abréviation de la syllabe *per*, les syllabes *prae*, *pri*, *pro*, *pur*, par l'abréviation de la syllabe *præ* les syllabes *par*, *per*, *por*. Il ne connaissait pas plus la valeur des autres abréviations. Dans les quatorze premières lignes du document qui en a cent quatre, M. Jaffé a relevé soixante-dix-neuf violations des règles qui régissent cette matière. C'est cependant par l'étude des abréviations que doit commencer tout débutant dans l'étude de la paléographie. Comment le professeur de paléographie et le sous-directeur des archives de Florence ont-ils pu se ranger parmi les défenseurs des manuscrits d'Arborea ?

Le ms. n° 3, attribué au XVe siècle par M. Baudi di Vesme, est de la même date que le n° 2. Ces deux documents ont été écrits à une époque où les abréviations étaient tombées en désuétude, c'est-à-dire à une époque très-rapprochée de nous. Au moyen âge, il était impossible d'écrire comme de lire, sans connaître les lois qui régissaient le système des abréviations.

On dira peut-être que la Sardaigne pouvait avoir un système d'abréviations à elle propre, différent de celui qui était reçu dans le reste du monde chrétien ; mais ce qu'on trouve dans les manuscrits d'Arborea, ce n'est pas un système, c'est une confusion inextricable. Il est inadmissible qu'on ait écrit de la même manière *parco*, *præco* et *porco*; *prius* et *purus*, *princeps* et *præceps*, *portio* et *partio*; *permittere* et *præmittere*, *pergere* et *purgare* ; *carminis*, *criminis* et *curminis* ; *dare*, *dire*, *dure* et *de re* ; *flore*, *flare* et *flere*.

Annexe B. — M. Adolf Tobler étudie les manuscrits d'Arborea au point de vue de la linguistique et de l'histoire littéraire. Il commence par une observation : Quand a-t-on dû, pour la première fois,

écrire dans chacune des langues romanes? Évidemment quand ces langues se sont trouvées assez éloignées du latin pour que la masse illettrée de la population fût hors d'état de comprendre les textes rédigés en latin. Or, le sarde est une des langues romanes dont le vocalisme et le consonnantisme se rapprochent le plus de ceux de la langue latine. Il serait donc extraordinaire que nous possédassions des textes sardes antérieurs d'un siècle aux documents les plus anciens fournis par les autres langues romanes. C'est cependant ce qu'il faut admettre si les manuscrits dits d'Arborea sont authentiques.

Voici une autre découverte tout à fait inattendue: des monuments nombreux établissent qu'il y a eu un mouvement littéraire sarde et italien un siècle avant celui d'où l'on a, jusqu'à présent, toujours fait dater la littérature italienne. La littérature sarde et italienne remonterait aussi haut, sinon plus haut que la littérature provençale. Comment se fait-il que tous les monuments qui le démontrent se soient trouvés seulement à Oristano, et que les dépôts publics d'Italie n'en aient conservé aucune trace? Depuis que la question est agitée, des monuments analogues sont, il est vrai, arrivés aux archives centrales de Florence et à la bibliothèque de Sienne, mais ils ont été évidemment fabriqués pour les besoins de la cause. Comment le Dante, qui a fait tant de recherches sur les poëtes romans qui l'ont précédé, n'a-t-il pas connu les poëtes italiens et sardes découverts à Oristano?

Le plus ancien des textes sardes qui se trouverait dans les manuscrits d'Arborea, serait une lettre pastorale de l'année 740. Le juge Saltano, qui commença à régner en 1079, aurait fait insérer cette lettre au folio 167 d'un recueil d'actes; il est impossible de comprendre dans quel intérêt. Puis, au XIVe siècle, un nommé Torbeno, possesseur de ce recueil, en aurait envoyé des extraits au juge Mariano IV; il aurait joint à ces extraits une description complète des manuscrits, la mention des folios, etc., comme on ferait de nos jours, dans une communication à une société savante: de quelle utilité ce travail aurait-il pu être à Mariano?

Le document le plus curieux pour l'histoire de la langue sarde est un mémoire composé, dit-on, en 1271, par un savant sarde, Comita de Orru, pour prouver le mérite de la langue sarde à un Romain qui le contestait. Comita de Orru se serait servi de l'*Historia della lingua Sardesca*, composée par George de Lacon, auteur né en 1177, mort en 1267. Personne n'avait jamais naturellement entendu parler de cet ouvrage qui n'a pas été retrouvé, mais Comita de Orru nous en aurait conservé l'analyse. George de Lacon avait réuni une foule de textes: inscriptions, lettres, poésies; il avait fait, pour compléter ses recherches, des voyages coûteux en Italie, en France et en Espagne, et il était arrivé à établir l'identité de la langue sarde avec la langue rustique des Romains, et à déterminer ses rapports avec l'italien, l'espagnol et le français. Les philologues du XIXe siècle ne font que renouveler les opinions de ce savant sarde du XIIIe siècle!

Je n'entrerai pas dans tous les détails par lesquels M. Tobler éta-

blit combien est suspecte la langue des plus anciens documents d'Arborea. On trouve employé dans ces documents le parfait de création moderne *cante-si*, tandis que l'ancien parfait *cantái* pour *cantavi*, est encore seul usité dans les statuts de Sassari de 1316, le plus ancien monument authentique de la langue sarde. On rencontre, dans le soi-disant Gérard de Florence et chez ses élèves, plusieurs mots étrangers à la langue italienne et empruntés au provençal et au français par les poëtes italiens du siècle suivant, qui avaient, comme on le sait, pris pour modèles les poëtes français et provençaux. On peut relever aussi des mots employés avec un sens qu'ils n'ont pas; tel est l'adjectif *plusor*, « plusieurs, » dont le faussaire s'est servi comme d'un adverbe, parce qne les commentateurs italiens des anciens poëtes d'Italie n'ayant pas dans leur langue d'adjectif correspondant, rendent *plusor* par l'adverbe *piu*.

Annexe C. — M. Alfred Dove examine la valeur historique des documents d'Arborea. Le faussaire connaissait bien l'état des connaissances historiques à l'époque où il a entrepris son travail. Mais il a été heureusement fait depuis des découvertes qu'il ne pouvait prévoir. Ainsi, il donne à la ville de Gênes des consuls vers l'an 1020. Or, on est maintenant certain que Gênes n'a commencé à avoir des consuls que soixante-dix ans plus tard. Il reproduit toutes les fables inventées depuis le XIIIe siècle sur la domination des Sarrasins en Sardaigne, et sur les origines des prétentions élevées par les Pisans et les Génois sur cette île. Ces fables, longtemps prises pour de l'histoire, ont été tout récemment reléguées dans le domaine de la légende par une étude plus approfondie des chroniques pisanes, et par leur comparaison avec les chroniques arabes. Par exemple, le faussaire fait tomber vivant entre les mains des chrétiens, en 1049, un prince arabe mort tranquillement en Espagne cinq ans plus tôt. Ce prince, roi de Denia, en Espagne, devient, sous sa plume, un roi d'Afrique, etc.

Annexe D. — M. Mommsen a étudié les monuments d'Arborea au point de vue de l'épigraphie latine. Plusieurs inscriptions, publiées par Martini, d'après les manuscrits d'Arborea, sont certainement supposées. La langue dans laquelle elles sont écrites, suffirait pour l'établir : par exemple, l'expression *suis negotiis*, pour *ejus negotiis*, est décisive. Une de ces inscriptions, malgré les absurdités qu'elle contient, a été imitée, en certains points, d'une inscription authentique découverte en 1820; cette date permet de fixer approximativement l'époque du faux. On peut préciser davantage. Le faussaire a eu entre les mains deux inscriptions publiées pour la première fois, l'une en 1830, l'autre en 1840.

Les défenseurs des manuscrits d'Arborea disent que la pièce mentionnée sous le n° 3 dans la lettre de M. Baudi di Vesme, parle d'un fait inconnu jusque-là, et dont l'exactitude a été confirmée par une découverte postérieure. Ce sont les restaurations d'édifices exécutées en Sardaigne par ordre de Cæsius Aper, *legatus proprætore*. Une inscription de l'an 60 établit d'une manière authentique la réalité de ces restaurations. Cette inscription a été publiée pour la

première fois par Borghesi en 1856. Suivant M. Baudi di Vesme, *plusieurs personnes* avaient vu, dès 1850, le manuscrit d'Arborea qui énonce le fait de ces restaurations, et en attribue l'honneur au même personnage. Mais le passage relatif à ces restaurations a été ajouté en marge du manuscrit, et comme le manuscrit a été publié seulement en 1865, on est en droit de croire que l'addition marginale a eu lieu de 1856 à 1865, c'est-à-dire depuis la publication de l'inscription par Borghesi.

L'Académie de Turin a donc été victime d'une supercherie; une foule d'érudits italiens ont partagé la même erreur. Leur zèle patriotique leur avait fermé les yeux. Espérons qu'ils sauront se rendre à l'évidence, et qu'autour des manuscrits d'Arborea il se fera désormais le même silence qu'autour des autographes de Vrain-Lucas.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

II

UNE

NOUVELLE HISTOIRE DE SIXTE-QUINT[1]

Un ancien ambassadeur d'Autriche à Paris et à Rome, M. le baron de Hübner, vient de publier une vie du pape Sixte-Quint, d'après les documents officiels et authentiques recueillis par ses soins dans les archives du Vatican, de Simancas, de Venise, de Florence, de Paris et de Vienne. M. de Hübner a laissé de côté, avec raison, les renseignements suspects de ces nombreux manuscrits anonymes du XVIIe siècle qui encombrent les bibliothèques italiennes, sorte de romans politiques, alors très en vogue, qui ont répandu sur les hommes et les choses une foule de données exagérées ou controuvées. Bien que l'auteur se soit servi d'un grand nombre de

[1] *Sixte-Quint*, par M. le baron de Hübner. Paris, 1870, 3 vol. in-8°.

documents, principalement de dépêches des ambassadeurs, il n'en a publié intégralement dans les pièces justificatives que cent quarante-sept, parce qu'il a eu l'idée, malheureuse selon nous, de donner une traduction de ces dépêches originales toutes inédites, traduction qui prend la moitié du volume et aurait été très-avantageusement remplacée par la publication d'autres dépêches tout aussi intéressantes, car elles sont signées de Philippe II et de son ambassadeur à Rome, le comte d'Olivarès, puis de ces diplomates vénitiens, les premiers de cette époque, Priuli, Badoer, Gritti à Rome, Gradenigo, Lippomano à Madrid, etc... M. le baron de Hübner a su faire passer dans son récit la substance de ces dépêches qui recèlent, on le conçoit aisément, une foule de particularités indispensables à connaître pour pénétrer dans les sentiments des diverses puissances et apprécier sainement l'histoire de ces cinq années si bien remplies du pontificat de Sixte-Quint.

Dans une introduction étendue (130 pages), M. de Hübner apprécie d'abord les ouvrages précédemment consacrés à la mémoire de ce pape : son histoire par Leti, « remplie de contes niais, de contradictions et de mensonges évidents, » son histoire par Tempesti, recueil trop peu connu de matériaux précieux, l'histoire générale de Ranke, ordinairement exacte, mais incomplète. Il mentionne ensuite ce qu'il a fait pour combler ces lacunes et rectifier ces mensonges. Puis il trace un tableau de l'état de l'Europe, et spécialement de l'Italie à l'avénement de Sixte V. La physionomie de Rome, complétée en plusieurs endroits et dans un appendice intéressant, intitulé : *Une promenade dans Rome en* 1585, est finement indiquée, et tous les traits, puisés aux meilleures sources, nous donnent une idée exacte des usages, des habitudes, des mœurs de la société au XVIe siècle.

Alors commence la véritable histoire par le récit, trop long sans doute, mais cependant intéressant, du conclave qui, après la mort de Grégoire XIII, éleva le cardinal Montalto au suprême pontificat. Une fois l'élection faite, M. de Hübner nous donne ses renseignements sur les antécédents de Sixte V. Justice est faite des contes rapportés par Leti, sur le jeune Peretti, gardeur de pourceaux, et le cardinal une fois élu jetant au loin ses béquilles. Fils d'un bourgeois ruiné qui cultivait son jardin à Grottamare, entré au couvent à neuf ans, prédicateur éloquent, voué de corps et d'âme au grand mouvement de réforme catholique auquel s'opposent encore tant d'obstacles, créé cardinal par saint Pie V, tombé en disgrâce sous Grégoire XIII, le cardinal de Montalto vivait dans la retraite lorsqu'élu pape, il trouva pour la première fois peut-être l'occasion de déployer ses talents sur un terrain digne de lui. « On a fait de Montalto un hypocrite, un comédien trompant tout le monde par des ruses absurdes, écrit M. de Hübner, rien de plus faux. C'était l'aigle captif sortant soudainement de sa cage, étendant ses ailes, s'élançant dans l'espace. »

De grandes œuvres, en effet, ont été accomplies par Sixte V, et M. de Hübner suit successivement le Pontife dans ses divers tra-

vaux, dont le récit forme autant de chapitres ou livres de son histoire. Ainsi Sixte V assura la tranquillité des Etats de l'Eglise par la répression du brigandage, et sa prospérité par le système financier des monts; il réorganisa le gouvernement des âmes par l'institution des Congrégations; il embellit Rome par ses constructions et ses obélisques; il défendit la cause du catholicisme en France au temps de la Ligue.

La répression des bandits dans l'Etat romain n'était pas une œuvre de médiocre difficulté, car ces brigands, dont les chefs étaient souvent des gentilshommes, comme Malatesta, Piccolomini, Orsini, en relation avec les Turcs et les huguenots de France, tolérés par le grand duc de Toscane et le duc d'Urbin, présentaient, grâce à leur nombre de quinze ou vingt mille, une véritable armée, supérieure à l'armée pontificale. La lutte devait être terrible. Sixte V l'entreprit. Les généraux et les gouverneurs, trop mous et indolents, furent destitués : le pape se montra sévère, très-sévère : l'impunité, si haute que fût le rang, disparut, et la peine capitale pour homicide fut appliquée avec des formes légales, il est vrai, mais sommaires; ainsi tombèrent les têtes d'un Baschi, d'un Azzolino, d'un Pepoli. Rome murmura, mais les provinces respirèrent et les hommes d'Etat applaudirent le Pontife qui, d'une main de fer, remettait l'ordre dans ses Etats.

Une autre œuvre utile fut également accomplie. Depuis que le christianisme avait étendu ses conquêtes, que les affaires s'étaient multipliées et compliquées, leur examen dans le consistoire des cardinaux donnait lieu à de nombreuses difficultés. Déjà plusieurs papes avaient réuni à part quelques cardinaux pour les consulter sur telle ou telle affaire, mais ces réunions étaient d'une nature essentiellement transitoire. Sixte V voulut qu'elles fussent permanentes, et, à l'exemple de Paul III qui avait établi la première congrégation, il donna à l'Eglise, par l'institution de quinze congrégations, la constitution qui, à peu de chose près, la régit encore. En divisant ainsi le travail entre les cardinaux, Sixte V n'a pas eu, comme on l'a dit, la pensée de consolider le pouvoir absolu du pape; non, le principal motif de ce travail organisateur, comme le dit justement M. de Hübner, était d'obvier aux lenteurs de l'examen en consistoire général, et d'activer le mécanisme administratif de l'Eglise. Ce soin des intérêts religieux forçait Sixte V de s'opposer aux prétentions envahissantes de Philippe II, qui se croyait véritablement le mandataire laïque de Dieu sur terre et voulait à ce titre régenter le pape; mais en même temps il eut la malheureuse pensée d'avoir de la défiance contre les jésuites : un fait peu connu peut-être, atteste ces dispositions : Sixte V voulait la réforme de plusieurs points des constitutions de saint Ignace et exigea que les religieux quittassent le nom de Compagnie de Jésus. La mort du pape empêcha ces projets d'aboutir.

Sixte V ne désirait pas seulement rétablir l'ordre matériel et assurer l'expédition des affaires : il voulait rétablir l'ordre dans les finances et avoir toujours de l'argent disponible. « Le système du

pape, dit M. de Hübner, reposait sur la réduction des dépenses et l'augmentation des revenus, mais les économies ainsi faites, déposées au château Saint-Ange, restaient à l'état de capital mort. » Le XVIe siècle ne savait rien de plus en finances. « Pour avoir de l'argent comptant, Sixte V donna un grand développement au système des offices dits vacables et non-vacables ainsi qu'aux monts, en d'autres termes, à la vénalité des emplois et au placement des capitaux des particuliers à des intérêts variables selon la nature des monts (fonds de l'Etat), lesquels, comme les offices, étaient vacables ou non-vacables. »

L'office devenait vacable par la mort du propriétaire, et était de nouveau mis en vente par la Daterie, qui versait le prix payé dans les coffres du pape. C'était donc un placement à fonds perdus, une rente viagère attachée à l'exercice des fonctions publiques. Ce système pouvait ouvrir les portes à la corruption et aux malversations de tout genre, car, dit M. de Hübner, c'était fournir à un Pontife, moins pénétré de la sainteté de la mission, le moyen de remplir ses coffres en nommant de préférence aux évêchés vacants des prélats qui venaient d'acheter indirectement, à prix d'argent, les postes les plus élevés de la hiérarchie. C'était un tort dont les idées du temps sont plus responsables que Sixte V, coupable encore, selon les habitudes de plusieurs Pontifes, d'avoir trop aimé et enrichi ses neveux. Il rêvait pour eux belles alliances et grandes richesses, avenir brillant; et voilà qu'à la troisième génération il n'y avait plus un seul Peretti.

Le chapitre consacré aux constructions entreprises par Sixte V est intéressant, particulièrement pour ceux qui connaissent Rome. Le récit de M. de Hübner, ici comme partout, est puisé aux meilleures sources, et avec lui on se promène un instant dans cette Rome de la fin du XVIe siècle, lorsque toutes les basiliques portaient encore leur ancien cachet, dont la perte ne sera jamais remplacée pour ceux qui ont gardé le culte du passé. Qui de nous en effet, en parcourant les rues de la grande ville, n'a regretté de trouver tous les anciens monuments défigurés sous le vêtement moderne qui les recouvre et n'a cherché à en faire revivre par la pensée l'antique physionomie? Sixte V, dit M. de Hübner, avait le goût, on pourrait dire la passion de la bâtisse, il en avait aussi l'intelligence; il fit réparer les aqueducs tombés en ruines, amena l'eau dans les quartiers qui en étaient privés, ouvrit cinq grandes rues, éleva les obélisques devant Saint-Pierre, Sainte-Marie-Majeure et le Latran, entreprise étonnante devant laquelle Michel-Ange et San-Gallo avaient reculé, commença et termina en vingt-deux mois la coupole de Saint-Pierre, bâtit la bibliothèque, mais en détruisant, hélas! la magnifique cour de Bramante : les grands constructeurs ne reculent devant rien, et ont aussi la fureur de détruire, afin, semble-t-il, de tout faire dater de leur règne.

Les affaires extérieures occupent une grande place dans le livre de M. de Hübner : étude bien intéressante pour un diplomate, et, grâce aux documents nombreux et nouveaux qu'il a eus entre les mains,

parfaitement traitée par M. de Hübner. Les rapports de Sixte-Quint avec la France ont particulièrement attiré notre attention, car ayant depuis plusieurs années à notre disposition une partie des matériaux si bien utilisés par M. de Hübner, nous avions pu étudier à fond ce sujet. On nous permettra d'y revenir plus longuement, dans un travail spécial; mais dès aujourd'hui nous voulons signaler en peu de mots quelques-uns des points établis par le savant auteur de *Sixte-Quint*.

Sous Grégoire XIII, l'influence espagnole règne sans partage au Vatican. En montant sur le trône, Sixte V semble se proposer une politique plus indépendante : témoin ses nombreuses luttes contre Olivarès, l'ambassadeur de Philippe II. La pensée fixe de Sixte-Quint, clairement reconnue par M. de Hübner, est celle-ci : sauver le catholicisme en France, parce que l'opinion générale est que, si l'hérésie s'établit dans ce pays, la religion sera non-seulement bannie de ce royaume, mais encore compromise en Espagne et en Italie. En même temps, la France occupe dans le monde, par elle-même et comme auxiliaire de l'Église, une trop grande place pour qu'on ne cherche pas à la sauver, elle aussi, et à l'empêcher de devenir, sous un titre ou sous un autre, un fief espagnol. Pendant une première période, qui va du commencement du pontificat de Sixte-Quint à la mort des Guise, le pape, « plein de méfiance cependant et plus encore de dégoût envers la personne du roi de France, » ne laisse pas de vouloir réconcilier ce monarque et le duc de Guise pour les tourner tous deux contre l'hérétique roi de Navarre. Le salut de la Religion et de la France lui paraît avec raison demander cette alliance, que le malheur des temps rend, hélas! une illusion. Pendant ce temps, Sixte V laisse un peu de côté l'Espagne. De la mort des Guise à la mort d'Henri III s'étend une seconde période. Le catholicisme est plus en péril que jamais, par suite de l'union fatalement établie entre le roi de France et le roi de Navarre. Sixte V n'hésite pas : il veut sauver la religion, dût-il, s'il est besoin, sacrifier la France, et il se rapproche de l'Espagne; sans caresser ses coupables espérances, il consent à l'employer pour l'œuvre du salut.

Henri III meurt, Henri IV est proclamé. Sera-t-il le roi des protestants? Peut-être, car ils sont nombreux autour de lui, mais il ne le sera pas entièrement, puisqu'une partie des catholiques se rangent aussi sous sa bannière. Sixte V songe alors à la mission de paix que le cardinal Gaëtani doit remplir, paix armée, il est vrai, pour appuyer les catholiques. Bientôt cependant, par la défaite de Mayenne, par le grand nombre de catholiques qui se rallient au roi de Navarre, il devient évident que ce prince ne sera plus le roi du parti huguenot, mais le roi d'un pays qui est et qui entend rester catholique. Alors Sixte V s'irrite contre son légat, qui, par ses maladresses, le compromet en exagérant ses instructions et en se méprenant sur la pensée du pape. Sixte V, en effet, est désormais convaincu que si Henri de Navarre triomphe, la religion catholique pourra aussi triompher avec lui. La conversion du prince hérétique, jugée impossible pendant la première période qui s'est écoulée,

réputée comme une feinte pendant la seconde, est regardée pendant cette troisième et dernière période comme sérieuse, nécessaire, indispensable. Pendant que les passions s'agitent et qu'on discute les chances des ducs de Mayenne, de Guise, de Savoie, etc., Sixte-Quint voit clairement que la seule solution possible doit venir d'Henri de Navarre qui, en sauvant la France par la prise de Paris, sauvera le catholicisme par sa conversion. Le pape se dégage alors de l'Espagne, et veut la France indépendante, puisqu'elle doit être catholique.

Il n'y eut pas dans la conduite de Sixte V cette déplorable versatilité dont se plaignait l'ambassadeur Olivarès ; ce sont les hommes et les affaires de France qui ont changé, remarque justement M. de Hübner, ce n'est pas lui. « Par la force des choses et non par la volonté des hommes, en raison de l'incapacité personnelle des individus appelés à succéder par leur naissance, de la supériorité et de la naissance de Henri de Navarre, et de la situation où il se trouve, lui seul est possible en France et la France n'est possible qu'avec lui. » C'est ainsi que toujours doivent finir les révolutions par le triomphe du droit, acceptant les vœux de l'opinion et s'imposant alors, bon gré mal gré, au nom de la nécessité, à ceux qui le rejetaient.

Après avoir suivi attentivement le cours des événements, M. de Hübner conclut ainsi, en résumant la politique suivie par Sixte V dans les affaires de France : « Ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que Sixte-Quint a préservé la France de maux incalculables, qu'il a bien mérité de l'Église et de l'humanité. »

Par l'abondance des documents mis en œuvre, par la rectitude dans les jugements, par la droiture de la pensée, cet ouvrage se place au premier rang de ceux publiés de nos jours. Il vient prouver une fois de plus la nécessité de recourir à des documents contemporains puisés aux sources authentiques. La vérité paraît alors dans tout son jour ; sans doute, aucune faiblesse n'est dissimulée, aucune passion n'est cachée, mais on peut aussi reconnaître et saluer les hautes pensées qui ont agité l'esprit et rempli l'âme des hommes d'État, d'un Vénitien comme Badoer ou Lippomano, d'un Espagnol comme Olivarès, et, nous venons de le voir, d'un souverain Pontife comme Sixte-Quint.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

III

LOUIS XIV

ET SA RÉTRACTATION DE L'ÉDIT DE 1682

On sait que le Saint-Siége refusa longtemps l'institution canonique aux membres de l'Assemblée de 1682 que le roi de France avait nommés à des évêchés. Il mettait à la concession des bulles deux conditions, l'une, que les évêques nommés désavoueraient les actes de l'Assemblée ; la seconde, que le Roi lui-même abrogerait l'édit de mars 1682, par lequel il avait donné force de loi civile aux Quatre Propositions. Les négociations entamées en 1682, compliquées des incidents les plus divers et les plus graves, interrompues par la célèbre querelle des Franchises, retardées par la mort de deux Papes, ne se terminèrent qu'en 1693, par la défaite du gallicanisme. Un mémoire du cardinal d'Estrées résume en cinquante pages le débat diplomatique poursuivi entre les deux puissances pendant plus de dix ans, et s'arrête quelques mois avant la conclusion de l'accommodement. Il énumère une longue série de projets de la lettre épiscopale, qui furent tour à tour présentés, retirés ou rejetés. J'ai trouvé dans d'autres manuscrits la copie des mêmes projets, et j'ai pu vérifier ainsi l'exactitude du mémoire en ce qui concerne cette partie des négociations : je ne m'en occupe pas ici [1]. Mais jusqu'à présent on ne savait rien de la discussion qui avait dû s'engager sur le texte de la lettre du Roi.

Cette lettre fameuse, qui avait tant coûté à l'orgueil royal, et que Napoléon ne pardonnait pas à Louis XIV d'avoir signée, avait été dissimulée en France avec le plus grand soin. Saint-Simon lui-même l'ignorait, et les historiens les plus exacts la passaient sous silence. Pour ne citer ici qu'un exemple, les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, s'expriment en ces termes : « L'année 1693 fut le terme du différend de la Cour de Rome avec celle de France ;

[1] Voir le chapitre XIVe et l'Appendice G de la 2e édition de nos *Recherches historiques sur l'Assemblée de* 1682, et la précédente livraison de cette *Revue*.

les évêques nommés, qui avaient assisté à l'Assemblée de 1682, obtinrent enfin des bulles après avoir écrit au Pape une lettre de soumission, qu'on traita de rétractation à Rome et qui en avait assez l'air par l'ambiguïté des termes dont elle était composée [1]. » Je ne connais aucun auteur qui l'ait citée chez nous avant la fin du règne de Louis XVI, et c'est dans le XIIIe volume des *Œuvres complètes de Daguesseau*, édité en 1789, qu'elle fut donnée au public français pour la première fois. En voici le texte, copié par le chevalier Artaud sur l'original même, conservé aux archives du Vatican :

TRÈS-SAINT PÈRE,

J'ai toujours beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat pour les avantages de l'Église et l'avancement de notre sainte Religion. J'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie dans tout ce que Votre Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers Votre Sainteté, et comme je cherche de lui faire connaître par les plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires afin que les choses contenues dans mon édit du 22e mars 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France (à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé), ne soient pas observées. Désirant que non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentiments, mais aussi que tout le monde connaisse par une marque particulière la vénération que j'ai pour ses grandes et saintes qualités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations envers moi de son affection paternelle, et je prie Dieu cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années et aussi heureuses que le souhaite,

Très-Saint Père,

Votre dévot fils,

LOUIS.

A Versailles, le 14 *septembre* 1693 [2].

Le 9 janvier 1692, Innocent XII avait informé le Sacré Collége de la promesse que lui avait faite Louis XIV d'abandonner son édit de 1682. Voici le passage de son allocution consistoriale, que j'ai publiée en 1868 [3] : *Cæterum, de eximiâ Christianissimi Regis pietate filialique in hanc Sanctam Sedem observantiâ, confidimus ipsum omnino facturum ut, quemadmodum pluries sperare nos fecit, regium edictum, quo in præfatis comitiis edita de potestate ecclesiasticâ Declaratio firmatur, viribus et effectu vacuum, re ipsâ vacuum habeat.*

Mais l'étude la plus attentive des manuscrits contemporains ne m'avait rien appris des négociations engagées à ce sujet. Le mémoire du cardinal d'Estrées, retrouvé plus tard par moi et inséré

[1] T. I, p. 346, édit. de 1783.
[2] *Histoire de Pie VII*, t. II, p. 171, 3e édit., in-12.
[3] *Recherches, etc.*, 1re édit., p. 436.

dans une deuxième édition, s'exprime ainsi : « Après l'élection d'Innocent XII, les cardinaux français, sans perdre temps, commencèrent à travailler à l'accommodement. Ils proposèrent deux projets, l'un d'une lettre que S. M. voulait bien écrire au Pape pour l'assurer qu'à sa considération *elle donnerait un ordre* qu'on cessât l'exécution de son édit de 1682. Il n'y eut pas de contestation sur celui-là. Le palais seulement représenta qu'au lieu de dire que S. M. *donnerait ordre*, le Pape désirait qu'on mît qu'elle *avait donné ordre*, ce qui se réduisait à changer un futur en prétérit. S. M. agréa ce changement et l'on n'en parla plus. Les cardinaux français présentèrent ensuite le projet de la lettre des évêques, etc. [1]... »

Il y a certainement de l'affectation à présenter comme une différence grammaticale sans gravité le changement exigé par le Saint-Siége : tel est l'esprit de ce mémoire, où l'on veut tourner toute chose à la gloire des diplomates français et au désavantage du Pape, mais qui, en définitive, est une des pièces les plus compromettantes pour l'honneur du gallicanisme. Il n'était pas du tout sans importance que Louis XIV annonçât dans sa lettre un fait accompli, au lieu de donner une simple promesse dont l'exécution pouvait être ajournée sous mille prétextes. Il peut d'ailleurs y avoir une autre raison pour que le cardinal d'Estrées, auteur de ce mémoire, ait passé plus légèrement sur la lettre du Roi, c'est que cette partie de la négociation paraît avoir été plus spécialement confiée à son collègue. Par ces mots : *les cardinaux français*, qui reviennent si souvent dans sa relation, il se désigne lui-même avec le cardinal de Forbin-Janson, ancien évêque de Marseille, transféré à Beauvais, que Louis XIV avait envoyé à Rome pour l'assister. Or, une bibliothèque de province conserve, parmi des papiers qui ont appartenu au cardinal de Forbin-Janson, plusieurs pièces qui ne sont autres que des doubles, originaux et authentiques, de la lettre de Louis XIV à Innocent XII. Mais il est utile, pour en faire bien comprendre le sens, de revenir un peu en arrière.

Le Saint-Siége attachait, avec raison, le plus grand prix à un acte du Roi lui-même, rétractant ce qui s'était fait en 1682. Le marquis de Coulanges, qui fit deux voyages à Rome, et qui avait reçu les confidences du duc de Chaulnes, ambassadeur de France auprès du Saint-Siége, et du cardinal de Bouillon, raconte ce qui suit dans sa relation, incomplète mais très-précieuse, de ces événements :

« Dans cette audience (que le pape Alexandre VIII donna, le 15 octobre 1689, au cardinal de Bouillon), il fut aussi parlé longtemps de l'affaire des bulles, et il y eut aussi bien des répliques de part et d'autre. Le Pape dit au cardinal *qu'il comptait pour tout ce qui viendrait du Roi*, et pour fort peu de chose ce que feraient les évêques nommés ; qu'il connaissait assez bien le système de la France, et à quel point l'autorité du Roi y était parvenue, pour savoir que les évêques n'y auraient d'autres sentiments et d'autre religion que celle du

[1] 2e édit., p. 624.

Roi; que si le Roi voulait que les évêques de France fissent schisme avec le Saint-Siége, ils ne tarderaient guère à lui obéir; que si, au contraire, l'intention du Roi était qu'ils déclarassent le Pape infaillible dans le droit et dans le fait, ces évêques donneraient sur cela telle déclaration qu'il lui demanderait; que c'était là l'idée qu'il avait de l'Eglise de France, et qu'ainsi il ne se souciait point d'avoir aucune déclaration du clergé, et n'attachait point d'importance à ce que contiendraient les lettres particulières des évêques nommés par le Roi aux évêchés vacants depuis 1682; mais que, pour remettre les choses dans l'état où elles étaient avant les brouilleries survenues sous son prédécesseur, il n'y avait de part et d'autre qu'à se rapprocher par amitié, comme sous le pontificat précédent on s'était éloigné par inimitié et querelle; que pour cela le Roi n'aurait qu'à faire une déclaration, dans laquelle il marquerait seulement, d'une manière générale, que la mort d'Innocent XI et l'élection d'Alexandre VIII avaient mis fin aux mauvaises volontés et aux intentions défavorables de la Cour de Rome envers la France; que ces mauvaises dispositions d'Innocent XI avaient obligé S. M. de prendre alors des précautions nécessaires, qui devenaient inutiles aujourd'hui sous un Pape aussi bien intentionné pour le Roi et pour la France que l'était Alexandre VIII; qu'il ne voulait plus qu'on eût aucun égard à ces précautions, mais que son intention était que les choses touchant les matières doctrinales fussent remises sur le pied où elles étaient entre Rome et la France avant le pontificat d'Innocent XI; que, de son côté, il ferait une bulle, dans laquelle, en substance, il marquerait les mêmes choses; et mêlant presque toujours un peu de plaisanterie et de burlesque, en parlant même des choses les plus sérieuses, il ajouta : *Senza dare sul naso del nostro predecessore*[1]. »

L'ambassadeur de France voulut épargner à la fierté de Louis XIV la honte d'un désaveu personnel; mais il rendit par là d'autant plus nécessaire le maintien de cette condition, mise par Alexandre VIII à la délivrance des bulles : « Le duc de Chaulnes se flatta toujours, dit Coulanges, quoi que le cardinal de Bouillon lui pût dire, qu'il pourrait obtenir qu'Alexandre VIII se contentât simplement de recevoir des évêques nommés, qui avaient assisté à l'Assemblée de 1682, une lettre concertée, très-respectueuse et très-obligeante pour Sa Sainteté, accompagnée des termes généraux de soumission et d'obéissance au Saint-Siége, sans entrer dans aucun détail sur ce qui s'était passé dans l'Assemblée du clergé, et qui choquait étrangement la Cour de Rome. Il pensa que ce moyen serait plus agréable au Roi. En un mot, pour avoir voulu trop bien faire, il perdit si bien l'occasion de sortir de cette affaire par la déclaration du Roi que le Pape avait proposée, et qui au fond ne disait rien, qu'il fut impossible d'y revenir sous ce pontificat, et qu'il n'en fut plus question que sous celui d'Innocent XII. Jamais Rome ne voulut se contenter de la lettre que le duc de Chaulnes avait imaginée. Le duc et

[1] *Mémoires*, p. 182, édit. Monmerqué, 1820, in-12.

le cardinal de Bouillon crurent avoir fait beaucoup en amenant le Pape à promettre des bulles, sous la condition que les évêques nommés lui écriraient une lettre conforme à un projet dont l'abbé de Polignac fut chargé. Ce projet était beaucoup plus honorable pour la France que la lettre que les mêmes évêques écrivirent à Innocent XI. Après le retour du cardinal de Bouillon, le Roi manda au cardinal de Janson et au duc de Chaulnes qu'il donnerait volontiers la déclaration proposée par le Pape, et qu'on y ajouterait une lettre des évêques nommés, dont S. M. envoyait un modèle; mais ce consentement du Roi n'arriva pas à Rome assez de temps avant la maladie dont mourut Alexandre VIII, pour qu'on pût lui faire connaître que S. M. consentirait à donner cette déclaration; ou bien Sa Sainteté ne parut plus être entièrement dans ses premiers sentiments. Ainsi la fausse espérance que le duc de Chaulnes avait conçue fut la cause véritable et secrète qui empêcha que l'affaire des bulles se ne terminât à la satisfaction des deux cours, pendant le pontificat d'Alexandre VIII [1]. »

Alexandre VIII mourut le 1er février 1691, et son successeur ne fut élu que le 12 juillet suivant : or, voici la lettre que les cardinaux d'Estrées et de Forbin-Janson remirent à Innocent XII, dès les premiers jours de son règne :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

J'ai resçu le bref que Vre Sté m'a écrit de sa main et veu avec d'autant plus de plaisir les tendres expressions de Vre affon paternelle qu'il ne se peut rien adjouter aussi à mon respect filial pour Vre Béatde non plus qu'à la haute estime que je fais des grandes qualités qui la rendent si digne du gouvernement de l'Église. C'est ce qui me fait ressentir une parfaite joye de son exaltation et qui me donne un désir très-sincère de contribuer à la gloire de son pontificat et aux avantages du Saint-Siége. V. Sainteté ne doit pas douter aussi que je ne sois très-sensible à la résolution qu'elle m'écrit avoir prise de confirmer au plutost, par l'expédition de ses bulles, le choix que j'ay fait des personnes que j'ay jugé les plus capables de bien gouverner les églises vacantes de mon royaume, principalement dans un temps où leur application est si nécessaire pour affermir les nouveaux convertis dans les sentimens de nostre Religion. Et comme je n'ay rien plus à cœur que de prévenir même les désirs de V. Sté dans tout ce qu'elle peut attendre de mon empressement à faire ce qui luy peut estre le plus agréable, j'ay résolu de donner incessamment les ordres nécessaires affin que les formalités contenues dans mon édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration du clergé de France, auxquelles les conjonctures passées m'ont obligé, ne seront plus observées. J'empêcherai pareillement que mes parlemens et tous autres tribunaux tant ecclésiastiques que laïcs ne fassent aucune procédure contre la constitution du pape Alexandre VIIIe, pourveu qu'il ne se fasse de la part de

[1] *Mémoires*, p. 231.

V. Sté aucune nouveauté pour la rendre publique, et je serai bien aise de concourir en toute autre occasion à la satisfaction de V. Béatitude, laquelle je prie Dieu de conserver dans la parfaite santé que lui souhaite,

Très-Saint-Père,

Vostre très-dévot fils,

LOUIS.

Versailles, le 15 *aoust* 1691 [1].

A côté de cette lettre, le portefeuille du cardinal de Forbin-Janson en renferme une seconde, dont le texte est différent et porte la date du 31 août 1691. En voici le texte :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Nous avons apris avec une extrême satisfaction l'advénement de V. Béatitude au Pontificat, et ne doutant pas que sa piété et ses rares vertus ne procurent à la chrétienté, au Saint-Siége et à l'Église, les plus grands biens et advantages, j'ay voulu l'informer par cette lettre de l'extrême joye que m'a donnée cette nouvele et lui donner les premières asseurances de mon respect filial; et comme je n'ay rien plus à cœur que de donner dans ces commencemens à V. Béatitude toute sorte de sujet d'en estre asseurée et satisfaite, j'ay résolu de donner et je donnerai les ordres nécessaires afin que les formalités contenües en mon édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration du clergé de France, auxquelles les conjonctures passées nous obligeoient ne soyent pas observées, et voulant faire connoittre à tout le monde que Dieu ayant donné à son Église un Pape dont nous avons tant de sujet de vénérer les grandes et rares qualités et sous le pontificat duquel nous devons espérer toute sorte de preuves et de démonstrations de son affection paternelle, je serai aussi très aise de concourir à sa satisfaction, ne doutant de notre cotté que V. Sté ne donne pleine et entière créance aux vrayes et sincères expressions que je luy fais du respect filial avec lequel je suis,

Très-Saint-Père,

Votre très-dévot fils,

LOUIS [2].

A Versailles, le 31 *aoust* 1691.

Mais, comme le dit le mémoire du cardinal d'Estrées, le *futur* dut être changé en *prétérit;* en effet on conserve dans la même bibliothèque une troisième lettre, signée aussi de Louis XIV, au bas de laquelle on ne distingue ni le jour ni le mois, mais seulement l'année (1691). Evidemment, entre celle-ci et les précédentes, il ne doit s'être écoulé que le temps nécessaire à un courrier pour aller de Rome à Versailles. Elle est absolument identique à celle du

[1] Bibliothèque Méjanes, à Aix, n° 319, 0-157.

[2] *Ibid.* Je dois la connaissance de ces documents à M. l'abbé Timon David, chanoine honoraire de l'église de Marseille, qui a bien voulu en faire lui-même la copie sur les originaux.

15 août, sauf dans la phrase rejetée par le Pape et remplacée par celle-ci :

« *J'ai donné* les ordres nécessaires affin que les formalités contenües en mon édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration du clergé de France, auxquelles les conjonctures passées m'ont obligé, *ne soyent plus observées* [1]. »

La formule finale offre un léger changement : elle est ainsi conçue :

« .... Je serai bien aise de concourir à la satisfaction de V. S^té^, étant véritablement,

« Très-Saint-Père,

« Vostre très-dévot fils,

« Louis.

« *Versailles* (date illisible), 1691. »

Cette nouvelle rédaction fut sans doute agréée par le Pape ; mais, comme Innocent XII exigeait en même temps une lettre des évêques nommés, et que la formule de leur rétractation donna lieu à un long débat qui ne prit fin que deux ans plus tard, la lettre de 1691 ne pouvait plus servir, et Louis XIV écrivit, le 14 septembre 1693, la pièce célèbre qui, après avoir été volée au Vatican par les agents de Napoléon Ier et apportée en France avec les archives pontificales, est allée reprendre sa place à Rome, en 1814.

L'histoire de cette lettre offre une curieuse particularité. Louis XIV avait envoyé au cardinal de Forbin-Janson, outre l'exemplaire qui fut remis entre les mains d'Innocent XII et dont j'ai donné plus haut la copie, *trois autres originaux*, signés de lui, pliés et cachetés comme les lettres déjà expédiées en 1691 [2]. Voici un de ces

[1] Bibl. Méjanes.

[2] Pourquoi Louis XIV envoya-t-il en même temps au cardinal de Forbin-Janson quatre originaux, tous signés et datés du 14 septembre 1693, et quelle est la signification des variantes qui se remarquent dans ces lettres? Il n'y eut vraiment que deux rédactions, et sur chacune d'elles on dressa deux originaux, afin que, l'un d'eux étant perdu ou maculé, l'agent du Roi en eût aussitôt un second sous la main, et pût accomplir sans retard sa mission. Dans l'un des textes, Louis XIV se sert du *Nous*; dans l'autre il emploie le *Je*. Or, il paraît résulter d'un formulaire conservé aux Archives, et qui remonte à la minorité de Louis XIII, que l'on rangeait en deux classes les lettres du Roi au Pape : les lettres *en placard*, qui se pliaient *en large*, où le Roi parlait *en plurier* et usait toujours des mots *Votre Sainteté*, *Votre Béatitude*; — et les *lettres de la main*, où le Roi parlait *en singulier*, et qui se pliaient *en petit*, avec soie. Un autre formulaire du temps de Louis XIV nous apprend que les lettres *du cabinet* étaient, tantôt de la main du Roi, *véritable ou imitée*, tantôt de la main du secrétaire; qu'elles s'écrivaient sur une feuille double de petit papier doré des quatre côtés; qu'on les pliait en quatre; qu'on les fermait avec de la soie qui variait de couleur, et qui était blanche quand la lettre était adressée au Pape; et que le cachet portait les armes de France et de Navarre. Le nombre et la forme des abréviations, la phrase finale et la suscription variaient aussi, d'après des règles convenues. Le cardinal de Forbin-Janson remit à Innocent XII la lettre qui portait le *Je*.

trois originaux, celui dont la rédaction diffère le plus sensiblement de la lettre que les deux cardinaux français remirent au pape Innocent XII :

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Nous avons toujours beaucoup espéré de l'exaltation de V. Sté au pontificat pour les advantages de l'Eglise et pour l'avancement de notre ste Religion. Nous en éprouvons présentement les effets avec bien de la joye dans tout ce que V. B. fait de grand et d'advantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble en nous nre respect filial envers V. B., et comme nous cherchons de luy faire connoistre par les plus fortes preuves que nous en pouvons donner, nous sommes bien aise aussi de faire savoir à V. Sté que nous avons donné les ordres nécessres pour que les choses contenües dans nre édit du 2 mars 1682 touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoy les conjonctures passées nous avoyent obligé, ne soyent pas observées. Désirant que non seulement V. Ste soit informée de nos sentimens, mais encore que tout le monde connoisse par une marque partère la vénération que nous avons pour ses grandes et saintes qualités, nous ne doutons pas que V. B. n'y réponde par toutes les preuves et démonstrations envers nous de son affection paternelle. Nous prions Dieu cependant qu'il conserve V. Sté plusieurs années et heureuses.

Votre très-dévot fils,

LOUIS.

A Versailles, le 14 *septembre* 1693 [1].

L'authenticité du mémoire du cardinal d'Estrées reçoit donc de ces documents une confirmation éclatante. Mais, à un autre point de vue, ils ont une bien plus grande importance. Ils nous montrent Louis XIV traitant avec les Papes comme le représentant et le véritable chef de l'Église gallicane, et les anciens membres de l'Assemblée de 1682 se soumettent, sans dire mot, à cette suprématie laïque. Si le gallicanisme n'eût pas éteint en eux tout esprit sacerdotal, ils auraient tenu à honneur de débattre librement et directement avec Rome les termes de leur rétractation : mais non, c'est le Roi qui discute, non-seulement le projet de la lettre qu'il adressera lui-même au Pape, mais même le texte de celle que les évêques nommés auront à souscrire ; et quand les deux cours sont tombées d'accord sur une formule, Louis XIV la présente aux évêques, qui, sans délibération canonique, contre toutes les formes usitées dans l'Église, y apposent servilement leurs signatures. Quel mépris pour les évêques de France il y a dans ce passage de la lettre royale du 15 août 1691 : *J'empêcherai pareillement que mes parlemens et tous*

et dont la formule finale était plus déférante. Les trois lettres qui restèrent entre ses mains, et qui sont conservés dans la bibliothèque Méjanes à Aix, sont pliées en quatre, fermées avec de la soie blanche, et cachetées aux armes de France et de Navarre.

[1] Bibl. Méjanes, *ibid.*

autres tribunaux, TANT ECCLÉSIASTIQUES *que laïcs, ne fassent aucune procédure contre la constitution du pape Alexandre VIII!* Et comme toutes ces pièces nouvelles, que le temps produit successivement à la lumière, viennent vérifier les paroles de ce même pape Alexandre VIII : « Le Pape dit au cardinal de Bouillon qu'il compterait pour tout, ce qui viendrait du Roi, et pour fort peu de chose, ce que feraient les évêques nommés; qu'il connaissait assez bien le système de la France, et à quel point l'autorité du Roi y était parvenue, pour savoir que les évêques n'y auraient d'autres sentiments et d'autre religion que celle du Roi; que si le Roi voulait que les évêques de France fissent schisme avec le Saint-Siége, ils ne tarderaient guère à lui obéir; que si, au contraire, l'intention du Roi était qu'ils déclarassent le Pape infaillible dans le droit et dans le fait, ces évêques donneraient sur cela telle déclaration qu'il leur demanderait; que c'était là l'idée qu'il avait de l'Église de France ! »

CHARLES GÉRIN.

IV

ISAAC DE BENSSERADE CHRONIQUEUR

Ayant retrouvé à la Bibliothèque impériale [1] cinq lettres inédites et autographes de Bensserade, adressées à « Monseigneur le duc d'Espernon, pair et colonel général de France, gouverneur de Bourgoigne[2], » j'ai pensé que leur publication ne serait pas sans utilité pour l'histoire. Ces lettres, à l'exception de la première, contiennent, en effet, d'intéressants détails sur le voyage dans le midi de la France, en 1659 et 1660, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, et

[1] Fonds français, vol. 20478, p. 47-63.

[2] Bernard de Nogaret, connu sous le nom de duc de La Valette jusqu'à la mort de son père (13 janvier 1642). Il avait, en 1659, 67 ans, et Bensserade en avait 47.

complètent, sur plus d'un point, les récits de Mlle de Montpensier, de Mme de Motteville, de Montglat et des autres contemporains. On y remarquera surtout de curieuses indications sur la passion renaissante du jeune roi, à Toulouse, pour la comtesse de Soissons (Olympe Mancini). Le correspondant du duc d'Épernon narre, du reste, d'une façon charmante, et les pages qu'on va lire justifient parfaitement, ce me semble, l'éloge qui lui a été ainsi donné par le bon abbé de Marolles: « La délicatesse de son esprit se fait sentir dans toutes les choses qu'il écrit en prose et en vers [1].»

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

I

MONSEIGNEUR,

C'est par cette mesme fatalité qui s'opose à tout ce que je veux que je n'ay point suivy la Cour quand elle a passé à Dijon et que je n'accompagne point Mr Bouchu quand il va se rendre auprès de Vostre Altesse. Il me fera bien cette justice de luy témoigner que c'estoit ma plus forte envie que de luy aller rendre mes très humbles respects et j'eusse passé par dessus toute sorte de considérations n'estoit que je suis obligé de me trouver à Paris bien précisément un peu devant que le roy y arrive [2] et que je sentois bien qu'il me seroit bien fort difficile de m'arracher d'un lieu ou j'i aurois l'honneur de voir Vostre Altesse surtout dans une conjoncture où il semble qu'elle y doive demeurer encore quelque temps. Je suis bien marry du desordre de vostre province, mais je vous avoue que c'est un peu plus pour mon interest que pour celuy du public et que je hay fort vostre parlement quand je songe qu'il est cause que peut estre nous ne verrons point Vostre Altesse cet hiver [3]. Si ce malheur là nous arrive, je vous assure, Monseigneur, que je prens la poste de Paris pour m'aller jetter à vos pieds et vous témoigner que je suis avec la plus forte et la plus respectueuse inclination du monde,

Monseigneur,

de Vostre Altesse

le très humble, très obéissant et très fidelle serviteur

BENSSERADE.

A Lion, ce 14 *janvier* 1659.

[1] *Mémoires*, édition de 1755, t. III, p. 238. Je rapprocherai de ce mot le mot célèbre de Chapelain : « Il a peu de sçavoir, mais pour de l'esprit, on n'en sçauroit avoir davantage. » Voir aussi une très-favorable appréciation de Bensserade dans une lettre de Bussy-Rabutin à Furetière, du 4 mai 1686 (p. 538-539 du tome V de la *Correspondance*, publiée par M. Lud. Lalanne).

[2] La Cour rentra dans Paris le 28 janvier, quinze jours après avoir quitté Lyon.

[3] Le duc d'Epernon était alors presque aussi mal avec le parlement de Dijon qu'il avait été mal, quelques années auparavant, avec le parlement de Bordeaux.

II

MONSEIGNEUR [1],

Je donne avis à Vostre Altesse que leurs Majestez vont coucher lundi à Cadillac [2]. Dès que le Roy m'a veu il m'a demandé sy je venois pas de vostre maison et comme je luy ay dit qu'ouy, hé bien, m'a-t-il dit, irons nous? — « Sire, luy ay-je répondu, Vostre Majesté fera tout ce qui luy plaira et ce sera « un grand honneur pour Monsieur le duc d'Espernon qu'il ne voudroit pour- « tant pas acheter aux dépens de vostre commodité. — Mais sérieusement, a-t-il « repris, ne l'incommoderons nous point, car cela estant je serai bien aise d'y « aller ; » et la dessus il m'a commandé d'aller trouver la Reine qui, dès qu'elle m'a veu, m'a fait la mesme question, ayant toujours peur de vous estre à charge. je l'ay rassurée sur cela lui disant que toute vostre aprehension estoit qu'elle ne fut pas traitée comme Vostre Altesse le souhaitoit. Sur cela elle est entrée dans le détail avec la plus grande bonté et m'a dit : « Nous voulons seulement « qu'il nous donne à souper, à coucher [3] et à déjeuner ; » et puis elle a ajousté qu'elle envoyeroit ses filles devant, à laquelle proposition Monsieur s'est opposé de toute sa force et a dit qu'elles n'embarrasseroient point trop. Comme j'ay veu cela je me suis hasardé de dire qu'elles seroient bien couchées. Ensuitte la Reine m'a dit tout bas : « Mais que ferons nous de toutes

[1] Cette lettre n'est pas datée, mais on sait que la Cour, qui partit de Fontainebleau le 28 juillet 1659, arriva, le 19 août, à Bordeaux et y séjourna jusqu'au 5 octobre. La lettre dut, par conséquent, être écrite de cette ville, soit tout à fait à la fin de septembre, soit tout à fait au commencement d'octobre. C'est ici le cas de rectifier une singulière erreur de l'*Art de vérifier les dates* qui fait partir le roi « au commencement de janvier 1660 pour la cérémonie de son mariage. »

[2] Chef-lieu de canton du département de la Gironde, à trente kilomètres de Bordeaux. Voir sur le château de Cadillac, devenu aujourd'hui une maison de détention pour les femmes, l'*Histoire de la vie du duc d'Espernon*, par Girard (édition de 1730, in-4°), où (p. 194) ce château est décrit « comme le plus grand et le plus superbe édifice qui soit en France, après les Maisons royales, » et où l'on trouvera divers renseignements sur le séjour qu'y firent Louis XIII en 1620 (p. 352) et la reine et le cardinal de Richelieu en 1632 (p. 478). Pour n'omettre aucune des royales visites à Cadillac, ajoutons que le futur Henri IV y résida en 1565, en 1581. Le château appartenait alors à François de Foix-Candalle, le savant évêque d'Aire, qui le laissa (5 février 1594) à la première duchesse d'Epernon, sa nièce.

[3] Un conseiller au parlement de Bordeaux, du nom de Salomon, écrivait, le 6 octobre, au chancelier Seguier (Fonds français, vol. 17395, p. 123) : « Le roi et la reine avec Monsieur et Mademoiselle et M. le prince de Conty sont partis au bruit du canon de deux cens vaisseaux et du chasteau pour aller à Cadillac où M. d'Espernon les doit regaler. La reine fait un extraordinaire en sa faveur de n'y point faire porter son lit... » On connaît le sybaritisme d'Anne d'Autriche en ce qui regardait le linge fin.

« ces princesses? » Je l'ay encore rassurée et luy ay dit que Dieu nous aideroit et que tout iroit bien [1]. Enfin elle m'a donc commandé d'aller dire au Roy s'il luy plaisoit pas d'y aller et puis de vous avertir que ce sera pour lundi. Comme j'ay esté redire cela au Roy, il m'a répondu qu'il en estoit fort aise et tout cela s'est passé le mieux du monde. J'aurai l'honneur de voir Vostre Altesse apres demain. J'oubliois à luy dire que j'ay dit à Leurs Majestez que vous aviez un grand rhume qui vous avoit empesché d'aller recevoir leurs ordres.

BENSSERADE.

Il sera bon d'avoir des carosses pour mener les gens jusques au chasteau comme Vostre Altesse l'a proposé, car la Reine elle mesme a formé cette difficulté.

III

A Thoulouze [2], *ce* 20 *octobre* 1659.

Pour satisfaire au commandement de Vostre Altesse et à l'interest sensible que j'ay qu'elle se souvienne toujours de moy je luy diray que nous arrivasmes avant hier icy ayant laissé Mr Ervart à Montauban quy partit de là pour s'en aller à St Jean de Lus où est M. le procureur général [3]. L'on est icy dans la mesme incertitude qu'on estoit à Bourdeaux et l'on attend ce soir des nouvelles de Son Eminance. Il y a grande aparance qu'il ne reviendra pas encore sy tost [4] et l'on dit que ce ne sera point devant qu'il ait reçeu le courier du Maréchal de Gramont [5]. La Cour est fort contente de cette ville quy en vérité

[1] Bensserade ne s'était pas trop avancé. Tout alla fort bien, et Mlle de Montpensier a pu dire (*Mémoires*, édition Chéruel, t. III, p. 382) : « M. d'Epernon y reçut Leurs Majestés avec la dernière magnificence. Rien ne fut égal à la bonne chère, à la somptuosité, à la politesse et à la grandeur qui parurent en tout... »

[2] La Cour, après avoir passé par Bazas, Casteljaloux, Nérac, Lectoure et L'Isle-en-Jourdain, était arrivée, le 14 octobre, à Toulouse. Bensserade, qui avait suivi une autre route, n'arriva que le 18, comme il le dit dès sa première phrase.

[3] Nicolas Foucquet, procureur général au Parlement de Paris en même temps que surintendant des finances.

[4] Mazarin arriva de Saint-Jean-de-Luz à Toulouse le 22 novembre. (*Mémoires* de Monglat, édition de 1728, tome IV, p. 231.) M. Cheruel a avancé d'un jour cette arrivée (note 1 de la page 387 du t. III des *Mémoires* de Mlle de Montpensier); deux jours après, Louis XIV ratifia les deux traités de paix et de mariage conclus par son habile ministre.

[5] Le maréchal de Gramont avait été envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès du roi d'Espagne, pour lui demander l'infante de la part de Louis XIV.

est fort grande et fort belle principalement quand il y a beaucoup de monde comme à cette heure [1]. Leurs Majestez et Monsieur m'ont demandé de vos nouvelles et de bonne grâce et parlent encore de Cadillac et de la réception que V. A. leur a faite et je vous assure qu'ils s'en souviendront longtems. Je n'ay icy rien trouvé de nouveau que le retour du roy à Madame la Comtesse de Soissons [2]. Il ne s'est jamais rien veu de sy promt ny de sy chaud et l'amour revient de loin aussy bien que la jeunesse. Il ne bouge plus de chez elle et a tous les mesmes empressements qu'il avoit devant qu'il se fut attaché à Mlle Manchine [3]. On ne plaint pas trop la pauvre fille et l'on parle à cette heure de la Rochelle plus qu'on en parloit du temps de son siége [4]. Madame la Contesse est assez modérée sur cela [5], mais il n'en va pas de mesme de Mr le Conte et vous luy voyez une gayeté extraordinaire meslée de quelque gloire et de quelque fierté [6]. Je disnay hier chez luy et l'après dinée il joua un coup contre Mr de la Basinière et m'ayant demandé sy j'en voulois estre, je luy dis que je le voulois bien et que je hazarderois la part que j'ai à ce qu'il doit à Mlle d'Artigue. Il y consentit et je gagnay, mais je ne fus point payé. Je n'en demeureray pas à cette première tentative et je verrai jusqu'où peut aller sa dureté pour le payment. Cependant je conseille à Mlle d'Artigue [7] de ne pas tant conter sur cette debte qu'elle ne tasche à vivre d'ailleurs.

[1] Mlle de Montpensier dit à peu près la même chose (t. III, p. 383) : « Toulouse est une très-belle ville sur la Garonne, qui par sa grandeur et par la quantité de peuple (ce qui fait que l'on va et vient dans les rues), me paroit avoir plus d'air de Paris que pas une de toutes celles que j'ai vues... »

[2] Sur la comtesse de Soissons et spécialement sur l'incident signalé par Bensserade je renverrai à l'agréable livre de M. Amédée Renée (*Les nièces de Mazarin*, 5e édition, 1858, p. 161-236).

[3] C'est-à-dire Marie Mancini, plus tard connétable Colonna.

[4] Le cardinal, dit Mme de Motteville (édition Riaux, 1869, tome IV, p. 165), avait envoyé ses nièces (Marie Mancini et ses deux jeunes sœurs) à La Rochelle et à Brouage.

[5] C'est ce que confirmait, le lendemain même du jour où Bensserade écrivit cette lettre, une lettre de Bartet à Mazarin, tirée par M. A. Renée des Archives des affaires étrangères, et citée par lui (p. 177) : « Je lui reprochai encore hier qu'en mille endroits du commerce qu'elle a avec le roi elle a l'esprit si froid, et souvent l'humeur si froide aussi, que cela me faisoit toutes les peines du monde... »

[6] Mme de Motteville avait donc bien raison (t. IV, p. 82) de dire que c'était « surtout un bon mari. »

[7] Personne trop fameuse dans les pamphlets du XVIIe siècle sous le nom de Manon l'Artigue, et qui, en réalité, s'appelait Mlle de Maures. C'était la fille d'un honorable magistrat de la ville d'Agen. Mlle de Maures, qui avait depuis longtemps inspiré une passion insensée au duc d'Epernon, dut quitter la Cour, sur l'ordre de la reine, en avril 1661. Quelques grands seigneurs, qui oubliaient trop ce qu'ont de honteux les égarements des vieillards (*turpe senilis amor*), ne craignirent pas d'adresser à l'amant presque septuagénaire de la disgraciée, des compliments de condoléance comme on pourrait en offrir à un homme frappé dans ses plus pures affections (Fonds français, vol. 20478, p. 263, 267).

Madame de Fles [1] m'a fort prié de vous assurer de son très humble service; Madame de Beauvais [2] ne m'en auroit pas dit moins, mais je ne l'ay pas encore veue. J'ay envoyé les lettres dont V. A. m'a chargé à St Jean de Lux. Je vous assure, Monseigneur, que je sens bien vivement la douleur de n'estre plus auprès auprès de vostre personne et il m'en revenoit tant d'honeur et tant de commodité que je fay consciance de vous conter pour quelque chose le regret que j'ay de n'y estre plus, et quand je vous aurois dit tout ce que je sens là dessus, vous aurez toujours sujet de croire que je vous en dirois autant quand il ne seroit que sujet à mon plaisir, moy à quy il est si important que vous sçachiez bien que je suis à V. A. avec plus de passion, de respect et de fidélité que personne.

BENSSERADE.

IV

A Thoulouze, ce 4 novembre 1659.

Je vous rens tres humbles graces, Monseigneur, de l'honneur que Vostre Altesse me fait de se souvenir de moy sy genereusement, sy obligeamment et sy spirituellement, car vostre lettre est toute plaine de bonté et d'esprit pour ce quy me regarde et ce qui touche la cour et je garderay bien soigneusement toutes ces precieuses marques quy me sont si glorieuses et qui authorisent sy bien le profond respect que j'auray toute ma vie pour V. A. Je ne luy mande point de nouvelles parce qu'il n'y en a point que M. de La Renie [3] ne vous die beaucoup mieux que je ne les escrirois. La mort du jeune infant d'Espagne a mis la Cour en dueil et en inquiétude. Néamoins l'on commance un peu à se rassurer et à croire que la paix et le mariage iront leur train pourveu que les Espagnols y procèdent de bonne foy, mais c'est un grand pourveu et je vous assure que cet accident est assez malencontreux. Madame de Tiange [4] s'adresse à moy pour une affaire où elle désire que je la serve

[1] La comtesse de Flex, dame d'honneur de la reine, fille du marquis de Senecé. Voir les *Mémoires* de Mme de Motteville, de Mlle de Montpensier, du cardinal de Retz, etc.

[2] La première femme de chambre de la reine. Voir les mêmes mémoires et aussi ceux de Saint-Simon.

[3] Nicolas-Gabriel de La Reynie, le futur lieutenant de police, qui avait été protégé par le duc d'Epernon au milieu des troubles de la Fronde (il était alors président au présidial de Guienne) et qui avait été ensuite chaudement recommandé au roi par l'ancien gouverneur de cette province. Louis XIV l'avait retenu à sa suite, et le reconnaissant La Reynie instruisait le duc de tout ce qui se passait à la Cour.

[4] La sœur de Mme de Montespan.

auprès de V. A. Je lui envoye sa lettre afin qu'elle ait la bonté de s'en instruire par là et j'oze la suplier très humblement de considérer l'interest de cette dame. Mr le Maréchal du Plessy[1] vous en doit aussy écrire au premier jour, enfin, Monseigneur, nous espérons qu'elle aura ce qu'elle désire de V. A. Pour plus d'une raison j'ay bien du regret de ne l'avoir point suivie en son voyage de Médoc. Je me le suis imaginé le plus agréable du monde et toutes les pompes de la Cour ne m'en consolent guère, mais j'espère que nous serons assez long temps en ce pays pour que j'y puisse faire un tour et je sçay très bon gré à l'homme marin de n'avoir point voulu parestre que je n'y feusse, pourveu que Mademoiselle d'Artigue ne m'en veuille point de mal. Je suis icy aux écoutes pour tascher d'aprendre quelque chose qui touche l'interest de V. A. afin de luy témoigner solidement avec quel zelle et quelle fidelité je suis et veux être toute ma vie à elle.

BENSSERADE.

V

A Montpellier[2], *ce* 6 *janvier* 1660.

Hélas! Monseigneur quelle difference pour moy de suivre la Cour ou de vous la faire! J'aurois moins de peine à venir de Paris à Cadillac que je n'en ay eu de Thoulouse à Villefranche[3]. Nous sommes arrivez en ce lieu après beaucoup de fatigue et nous y séjournons deux jours, après quoy nous tirons vers Arles[4] où l'on dit que Mr le Prince doit arriver en poste[5]. Nous seusmes à Bezier avant hier que la ratification estoit arrivée à Fontarabie[6]. On n'a pas laissé de depescher hier un courier à Mr de Turenne avec ordre de ne pas rendre les places. Ce n'est pas que les choses ne soient toujours fort assurées, mais c'est un petit coup d'éperon à ces Messieurs qui sont un peu las d'aller. La

[1] Le maréchal du Plessis-Praslin (César de Choiseul).

[2] La Cour, qui était partie de Toulouse le 27 décembre 1659, fit son entrée à Montpellier le 5 janvier 1660, et en repartit le 8 pour se rendre à Nîmes.

[3] Villefranche-de-Lauraguais, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Garonne, à 36 kilomètres de Toulouse.

[4] La Cour, qui était le 9 à Nîmes, fit son entrée dans Arles, le 13.

[5] Le prince de Condé, qui venait de Bruxelles, n'arriva pas à Arles, mais bien à Aix, le 28 janvier, selon Monglat (t. IV, p. 234) et non le 27, comme l'a marqué M. Cheruel (note 1 de la page 408 du t. III des *Mémoires* de Mlle de Montpensier), et comme l'avait déjà marqué M. Bazin (*Histoire de France sous Louis XIII*, t. IV, p. 441).

[6] Les ratifications avaient été données par le roi d'Espagne au double traité le 20 du mois de décembre : elles furent apportées à Aix, le 2 février, et le *Te Deum* y fut chanté le 3.

Cour est toujours la mesme qu'elle estoit quand V. A. en faisoit une si bonne partie. La Reine joue quand elle peut. S. E. se couche tous les soirs en arrivant et l'on va jouer dans sa ruelle. Cela s'entend les jours que nous rencontrons en mesme giste, ce quy n'arrive que de deux ou de trois jours en trois jours. Le maréchal Duplessy est demeuré à Carcassonne auprès du conte Duplessy[1] grièvement malade d'une fièvre continue. L'homme au prieuré est enfin mort et j'attens avec impatience l'arrivée de Mr Colbert par la voye de quy se doit consommer mon affaire[2]. J'abuse un peu des bontez de V. A. en l'entretenant de mes petits interests, mais elle m'a donné de trop généreuses marques qu'elle y prenoit quelque part pour ne prendre pas cette respectueuse liberté. Croyez, sy vous plaist, Monseigneur, que rien au monde n'est plus à V. A. que

BENSSERADE.

[1] Le frère du maréchal.

[2] Bayle a rappelé (d'après Ménage, *Anti-Baillet*) que l'on donna à Bensserade des pensions sur un évêché et sur deux abbayes. L'abbé d'Olivet a calculé que le poëte obtint jusqu'à sept mille livres de pension sur des bénéfices.

COURRIER ALLEMAND

Comme autrefois l'histoire de Grèce, c'est de nos jours l'histoire romaine qui est le plus en faveur parmi les hommes studieux : il semble que ce peuple de politiques pratiques et consommés s'impose davantage à notre temps et convienne mieux aux besoins qui lui sont propres. M. Ihne suit de près M. Peter; et le premier volume de l'*Histoire romaine* de M. Ihne est à peine publié, que déjà nous voyons annoncer et mettre en vente le second[1]. L'ouvrage de M. Ihne est très-étendu, plus étendu qu'on ne l'aurait cru au commencement. Il est du reste bien travaillé; l'auteur connaît et utilise avec le plus grand soin tous les matériaux; il profite de toutes les ressources que les progrès de la science historique lui offrent. M. Ihne abonde en remarques aussi neuves que profondes; il est tout à fait original dans sa manière de concevoir et d'écrire. L'exposition est facile et bien conduite. L'auteur insiste sur ce point, que l'alliance d'Annibal avec les farouches Gaulois lui aliéna les sympathies de beaucoup d'Italiens qui avaient les Romains en horreur. Il joint à son exposé de l'état religieux et moral le tableau des ravages déjà faits par l'esclavage dans la société romaine. Il n'y a qu'un seul défaut qui fasse craindre pour le reste de l'ouvrage : l'auteur veut avoir ses idées et ses conceptions, ce qui est fort louable; mais en cela ne va-t-il pas un peu trop loin? Il prend ouvertement parti pour Annibal et les Carthaginois, contre les Romains et surtout contre la noblesse romaine. Il n'y a peut-être pas de haut fonctionnaire romain auquel il ne trouve quelque chose à reprendre, tandis qu'il sait fort bien faire ressortir le génie d'Annibal et l'excellente constitution de Carthage. Je conçois qu'on ait des sympathies pour une cause malheureuse, et d'autant plus qu'elle a eu peu de défenseurs; mais on doit être sur ses gardes contre une certaine générosité qui ne fait trouver la vertu et le génie que du côté du malheur.

— M. Hertberg, connu par ses *Récits d'histoire romaine*, vient de

[1] *Römische Geschichte*, von W. Ihnen. Leipzig, Engelmann, 1870, in-8° de VI-406 p.

faire paraître un sixième volume qui porte ce titre : *Rome et le roi Pyrrhus*[1]. Ces récits, destinés d'abord à la jeunesse, s'adressent aussi aux hommes du monde. C'est le chevaleresque descendant d'Achille, l'admirateur d'Alexandre le Grand, le roi vanté par Annibal, qui nous est présenté ici dans un tableau vif et saisissant. Les réflexions ne manquent pas non plus, réflexions assez profondes pour arrêter et captiver le lecteur. Tout en conservant les ancien, nes traditions, l'auteur n'oublie pas les règles d'une saine critique et tâche d'accorder autant que possible les données des auteurs modernes avec les meilleures traditions.

— La figure de Tibère, peinte par Tacite sous de si sombres couleurs, inspire une horreur universelle. Fort peu d'historiens ont contesté sérieusement l'autorité de Tacite. Toutefois, plus d'un admirateur de cet historien a eu de la peine à faire accorder les actions de Tibère avec les desseins que Tacite lui suppose. Nous sommes étonnés d'apprendre de Tacite lui-même, qu'après tout Tibère a bien régné. Parcimonieux pour lui-même, il se montre libéral envers les malheureux; il rend justice à tous, sans considérer la personne; il met les provinces dans un état des plus florissants. Néanmoins, Tacite affirme que Tibère a été le plus exécrable des tyrans. Comment expliquer ces contradictions? Il n'y a que peu d'années qu'on a osé examiner de plus près les insinuations de Tacite, qu'on a même osé les signaler comme peu fondées. Mommsen en Allemagne et Meriwale en Angleterre, ont, les premiers, relevé dans Tacite plusieurs contradictions, et cherché à détruire les préjugés ayant cours sur Tibère. Plus tard Sievers et Stahr sont venus augmenter le nombre de ceux qui tentent d'atténuer les accusations de Tacite. Malgré son haut prix, l'ouvrage de M. Sievers est peu connu; mais une polémique très-vive s'est engagée à la suite de la publication de M. Stahr. D'autres écrivains, comme M. Pasch et (dans une certaine mesure) M. C. Peter, ont entrepris de défendre l'autorité de Tacite. Poursuivant la route tracée par Mommsen, Sievers et Stahr, M. Freitag[2] suit Tacite de chapitre en chapitre, de ligne en ligne, et cherche à le réfuter par ses propres paroles. Son ouvrage nous introduit pleinement dans la question en litige. Ce n'est pas, à proprement parler, une biographie de Tibère; c'est plutôt un essai critique sur Tacite et sur la créance qu'il mérite par rapport à Tibère.

— Le nom de Tibère est inséparable des guerres faites par les Romains contre les Germains. Ce sujet a suscité en Allemagne une foule d'écrits de valeur diverse. Un des meilleurs est sorti de la plume de M. le professeur Dederich[3]. Il expose avec soin les guerres des Romains sur le Bas-Rhin, depuis l'an 12 avant J.-C.

[1] *Rom und König Pyrrhus.* Nach den Quellen dargestellt von HERTZBERG. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870, in-8° de XII et 199 p.

[2] *Tiberius und Tacitus.* Von FREITAG. Berlin, Henschel, 1870, gr. in-8° de 371 p.

[3] *Die Feldzüge des Drusus und Tiberius in dem nordwestlichen Germanien.* Neuss, Schwann, 1869, in-8° de VIII-143 p.

jusqu'en l'an 16 après J.-C. Mais ce sont particulièrement les noms de peuples et les noms de lieux qui attirent son attention. Il connaît à fond les nombreux travaux parus sur la matière, de sorte que le lecteur trouve chez lui non-seulement les résultats dus aux recherches personnelles de l'auteur, mais encore une énumération raisonnée et critique de tous les écrits, de toutes les opinions. Malheureusement les sources qui nous restent ne sont ni assez nombreuses ni assez claires pour permettre d'écarter tant de doutes, et maints points importants restent encore enveloppés d'obscurité. Mais quand même l'auteur n'aurait pas réussi à éclairer tous les points douteux, on peut dire que son livre contribue à la solution de plus d'une énigme.

— Les *Recherches sur les premiers conciles tenus sous Carloman et Pépin*[1] ont pour auteur un jeune homme qui en a fait le sujet d'une thèse de docteur, et elles ont été trop favorablement accueillies pour que je les passe sous silence. Ceux qui connaissent la vie et les écrits de saint Boniface n'ignorent pas qu'à la fin des lettres que nous possédons sous ce titre : *Epistolæ S. Bonifacii*, se trouvent des notices chronologiques qui, depuis longtemps déjà, ont excité la défiance des savants, sans que pourtant on eût osé les qualifier d'apocryphes. Le jeune auteur ne reconnaît à ces notices aucune valeur historique, et il faut avouer qu'il soutient son opinion avec tant de sagacité que plusieurs historiens paraissent enclins à admettre ses conclusions. En restreignant ses recherches au temps où saint Boniface réorganisa l'Église chez les Francs, M. Dünzelmann a subi la nécessité à laquelle le condamnait la rareté des documents.

— M. Bresslau a composé ses *Chanceliers de l'empereur Conrad* II[2], d'après le célèbre ouvrage de M. Sickel : *Diplômes des Carlovingiens* (Vienne, 1867). Après y avoir donné une théorie de la diplomatique carlovingienne, l'auteur avait soumis à un examen rigoureux tous les documents de ce temps. C'est de la même manière que M. Bresslau procède pour les diplômes émanés de la chancellerie de Conrad II. Tous les diplômes sont soumis à une critique très-rigoureuse, puis l'auteur en fait des *Regesten*, c'est-à-dire des résumés courts et exacts. Suivant l'exemple donné par M. Sickel, il divise son ouvrage en deux parties, dont l'une traite de la théorie des documents et l'autre présente les diplômes, ou plutôt leurs extraits, avec des notes explicatives. Les deux parties rappellent la méthode de M. Sickel, et l'on ne saurait méconnaître la grande influence exercée par ce maître consommé sur les études et la méthode de l'auteur. Loin de nous, d'ailleurs, de lui en faire un reproche.

— On se rappelle que la commission historique instituée près l'Académie de Munich, a déjà fait paraître grand nombre d'ouvrages historiques importants. Les chroniques des villes allemandes n'y

[1] *Untersuchungen über die ersten unter Pippin und Carlmann gehaltenen Concilien.* Von Dünzelmann. Göttingen, Deuerlich, gr. in-8° de IV et 63 p.

[2] *Die Kanzler Kaiser Konrad II mit neu bearbeiteten Regesten und drei ungedruckten Urkunden.* Berlin, Adolf, 1869, gr. in-8° de VIII et 167 p.

occupent certainement pas la moindre place; celles de Magdebourg et de Brunsvick viennent de paraître, et déjà l'infatigable M. Hegel nous donne un volume nouveau, le huitième de toute la série, le premier des villes du Haut-Rhin [1]. Ce volume est consacré tout entier à la ville de Strasbourg, encore si chère aux Allemands, à laquelle se rattachent tant de souvenirs, et que les chansons à elles seules ne laisseront jamais tomber dans l'oubli. Il serait superflu de recommander cette collection de chroniques, et surtout celle qui nous occupe ici. Le nom de Hegel, qui connaît si profondément l'histoire de nos villes et de leur passé, est la meilleure recommandation. Ce volume est précédé d'une introduction générale, où l'on trouve une exposition de l'ancienne constitution de la ville, et de la topographie de l'Alsace, spécialement de celle de Strasbourg, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Dans les *Monumenta Germaniæ historica*, M. Wilmann, l'auteur des diplômes de la Westphalie du temps des empereurs, avait publié quelques annales qu'il nommait *Annales Marbachenses*, et qu'il pense avoir été composées à Marbach. M. Hegel croit que ces annales appartiennent à Strasbourg et non à Marbach. Le volume contient ensuite le texte complet de la plus ancienne chronique écrite en allemand, de celle de Fritsche (Frédéric) Closener, dont l'original, perdu depuis longtemps, s'est retrouvé naguère à Paris, et qui a été publié pour la première fois à Stuttgart par M. Schott. Sur l'auteur lui-même, les sources où il a puisé, et leur rapport avec d'autres ouvrages plus récents, surtout avec la grande chronique de Konigshoven, une autre introduction qui précède le texte, donne tous les détails désirables. L'établissement du texte était d'autant plus simple qu'il ne s'est conservé qu'un seul manuscrit, probablement original. Il n'en est pas ainsi de la seconde chronique, celle du célèbre Jacob Twinger von Konigshoven; nous en possédons bon nombre de manuscrits différents, preuve de sa grande diffusion. M. Hegel s'est servi du manuscrit autographe, qui est conservé à Strasbourg. Une introduction donne des renseignements sur la vie de l'auteur, ses autres ouvrages, la foi qui lui est due, sa manière d'écrire et de disposer ses sources, enfin sur l'influence exercée par lui sur les autres ouvrages historiques du XVe siècle. Nous n'avons dans ce volume que deux chapitres de la chronique; les quatre autres, avec appendices, glossaire et table, seront insérés dans le tome suivant. D'après le plan de l'auteur, ces deux tomes ne formeront que la moitié de l'ouvrage.

— Au nombre des préfets de l'Empire les plus considérés on place les *burggrafen* de Nuremberg. Les premiers de ces préfets de Nuremberg sont issus de différentes maisons, principalement de celle de Hohenlohe. Un des *burggrafen* ne laissa qu'une fille pour héritière; elle épousa le comte Frédéric de Zollern, et lui apporta, outre les

[1] *Die Chroniken der Städte des Oberrheins : Strassbourg.* Erster Band. Veröffentlicht auf Befehl und mit Hülfe Seiner Majestät des Königs von Bayern, u. s. u. Leipzig, Hirzel, 1870, gr. in-8°.

possessions paternelles, le burgraviat de Nuremberg. Cette opinion, soutenue et répandue par Stillfried et Märker, bien qu'assez généralement acceptée, n'est pourtant pas inattaquable. Il est surtout fâcheux qu'on ait donné le nom de Frédéric, en usage depuis l'issue du XIIe siècle et jusque bien avant dans le XIIIe, à deux personnages différents, dont l'un serait le fondateur de la ligne royale, l'autre des princes de Zollern. Aussi, d'autres savants, faisant des recherches généalogiques, ont présenté d'autres hypothèses plus ou moins fondées. Certains soutiennent que les Zollern ne sont que des Hohenlohe. M. Seefried[1] cherche à établir que les Zollern descendent des comtes d'Abenberg, qui, à leur tour, seraient descendus des Guelfes. L'auteur s'appuie surtout sur une ancienne épitaphe conservée dans l'église de Heilsbronn, où les fondateurs de cette église se trouvent cités. En premier lieu, les comtes d'Abenberg sont indiqués; puis un comte Conrad le jeune, et dans le vers suivant une Mechtilde et une « socia Sophia. » L'auteur croit que Conrad, comte d'Abenberg, est la souche des prétendus comtes Hohenzollern de Nuremberg ; ses fils furent Conrad II, burgrave de Nuremberg, et Frédéric, comte d'Abenberg-Zollern. Le nom de Zollern est venu dans la maison par le dernier comte, qui épousa une Zollern. M. Seefried prouve enfin que ces comtes d'Abenberg sont d'origine guelfe. Nous ne reprochons pas à l'auteur ses sympathies pour l'infortunée maison des Guelfes, mais nous craignons qu'elles ne l'aient entraîné un peu trop loin.

— Depuis la fin du XIIe siècle, les pays orientaux de l'Europe sont devenus le lieu de refuge des sectes persécutées dans le sud-ouest de cette contrée. C'est aussi en Bohême que se montrèrent, vers le milieu du XIIIe siècle, de nombreux Cathares et Vaudois. La première trace formelle, fournie par des documents, M. Palacky[2] croit l'avoir trouvée dans un écrit d'Innocent IV, du 19 août 1244, publié pour la première fois par Luard, d'après les documents du monastère de Burton, dans le premier volume de ses *Annales monastici* (Londres, 1864). Cet écrit, daté de Lyon, est adressé à tous les archevêques, évêques et les autres prélats des églises de Hongrie, et contient l'ordre de publier l'excommunication prononcée par le pape contre les auteurs, fauteurs et adhérents de l'hérésie qui s'était introduite en Bohême, chez le peuple comme chez la noblesse, et s'était même donnée un pape. Innocent promet à tous ceux qui, animés du zèle de la foi, s'opposeraient aux hérétiques et les attaqueraient de vive force, de leur donner les biens des hérétiques dépossédés. M. Palacky soupçonne qu'il s'agit ici des Cathares, qui, comme on le suppose, n'auraient pas seulement eu leurs évêques

[1] *Die Grafen von Abenberg, fürstlich bagerisch-welfischer Abkunft, die Ahnen des preussischen Königshauses und der Fürsten von Hohenzollern.* München, Franz, 1869, gr. in-8° de 109 p.

[2] *Ueber die Beziehungen und das Verhältniss der Waldenser zu den ehemaligen Secten in Böhmen.* Von Dr Franz PALACKY. Prague, Tempsky, 1869, gr. in-8° de 38 p.

à eux, mais auraient même élu un pape. Il suppose en outre que ces hérétiques furent mêlés à la conjuration tramée pour détrôner Wenceslas Ier, partisan zélé du pape et adversaire de Frédéric II. Ce qui est hors de doute, c'est que la puissance de ces hérétiques força le roi Ottocar II, en 1257, à implorer le secours d'Alexandre IV.

— Cet écrit papal du 19 août 1244, et les conséquences que M. Palacky en a tirées, ont été l'objet d'une critique très-sérieuse de M. Hoefler[1]. Connaissant mieux que personne les sources de ce temps, il croit que ce bref avait une autre destination. Ce qui excite d'abord son soupçon, c'est que cette bulle porte la date de Lyon, 19 août 1244, tandis qu'Innocent IV n'arriva dans cette ville que le 2 décembre 1244. Il croit qu'elle ne s'adresse pas à la Bohême, mais à la Bosnie, le texte *Bosniæ, Bosni* étant corrompu en *Boemiæ, Boemi*. On trouve en effet dans les documents relatifs à l'histoire de l'Eglise hongroise, publiés par le P. Theiner, bon nombre de brefs contre les hérétiques de Bosnie et adressés à l'épiscopat hongrois. L'hypothèse de M. Palacky a pourtant beaucoup de probabilité. Le roi de Bohême étant devenu impuissant envers les hérétiques, il est fort probable que le pape dut s'adresser aux Hongrois pour qu'ils vinssent au secours de la religion en Bohême. Mais la bulle ne dit rien d'un antipape, et M. Palacky se trompe encore davantage, s'il suppose comme hors de doute que les Cathares choisissaient non-seulement leurs propres évêques, mais aussi leur pape. Sans doute, il y a plusieurs témoignages du XIIe au XIVe siècle qui font mention expresse d'un pape des Cathares ; mais ni les contemporains Rainer et Moneta, connaissant à fond le système des Cathares, ni les rapports des inquisiteurs français et italiens ne disent rien de ce chef suprême des Cathares. En résumé, d'après les deux auteurs, les Cathares se montrèrent dans la Bohême dès le XIIIe siècle; au XVe ils se confondirent avec les Hussites, mais ils n'ont rien de commun avec les frères bohémiens qui parurent plus tard.

— Un autre ouvrage de M. Palacky, *Les précurseurs de l'Hussitisme*[2], n'est que la reproduction, sous un autre titre, d'un mémoire lu à la Société des lettres de Prague, le 20 octobre 1842. La censure impériale d'alors s'opposa à l'impression. Le manuscrit arriva ainsi aux mains du docteur Jordan, de Leipzig, qui, avec la permission de l'auteur, le traduisit en allemand et le publia sous son nom. La librairie de Tempsky a acheté les exemplaires encore restants, et les met, sous leur vrai titre, à la disposition des savants. Ce mémoire est apprécié en Allemagne, surtout pour les détails donnés sur Conrad de Waldhausen, Milic von Kremsier, Mathée de Janoco, Jan von Stickno.

[1] *Kritische Wanderungen durch die bœhmische Geschichte.* Von C. HOEFLER, Prague, 1869. (*Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen.* Jahrgang VII. Heft 5 u. 6.)

[2] *Die Vorläufer des Hussitenthums in Böhmen.* Von Dr Fr. PALACKY. Neue Ausgabe. Prag, Tempski, 1869, gr. in-8° de IV et 84 p.

— Les précurseurs de Jean Hus nous conduisent à cet hérésiarque lui-même. Dans son *Jean Hus*[1], comme dans son *George Calixte* et dans ses discours sur Conrad de Marburg et Pie VII, M. Henke s'est toujours montré historien impartial et consciencieux, ne cherchant rien que la vérité et la vérité à l'égard de tous. Son récit de la vie active de Hus et des procédés du concile de Constance à son égard contraste fort avec les données accréditées à ce sujet. « Malheureusement, dit-il, on est encore trop accoutumé à voir en Hus le martyr qui succombe devant la force brutale, à regarder au contraire ses adversaires comme les instruments odieux d'une hiérarchie opprimant la vérité. » C'est ce préjugé que M. Henke veut combattre, en nous faisant voir, sous leur vrai jour, la cause comme le procès de Hus, en plaçant sous nos yeux la justice, les juges, l'accusé, la procédure d'alors. L'organisation judiciaire du XVe siècle, les premières manifestations ecclésiastiques et politiques contre Hus, les principaux événements du concile de Constance se trouvent exposés ici conformément à la vérité. En Bohême, où les antipathies tchèques contre toute domination étrangère, dans l'Eglise comme dans l'Etat, étaient depuis longtemps surexcitées, Hus se présente comme l'organe de ces aspirations, comme le Kosciusko, l'O'Connell de son peuple. C'est cette position, aussi bien que son attachement pour Wicleff, qui ont décidé de son sort ; comme celui-ci, il était non-seulement porté à déclarer antichrétien tout ordre ecclésiastique auquel paraissait manquer le témoignage de la sainte Ecriture, mais il regardait sa propre interprétation des saints Livres comme infaillible, comme identique avec la volonté de Dieu et de son Christ. De là son refus opiniâtre de faire aucune rétractation, bien que la plupart de ses thèses malsonnantes ne fussent que des questions de droit, des conséquences historiques, çà et là même des paradoxes qu'il aurait pu abandonner sans peine. « Si l'on trouvait que par là il remuait les masses, demande l'auteur, ne lui était-il pas possible de promettre qu'il cesserait d'agir ainsi ? » Le concile, après avoir, à plusieurs reprises et dans la forme la plus douce, tâché d'obtenir de Hus cette rétractation, ne pouvait que laisser un libre cours à l'exercice de son droit.

— On se souvient de la sensation que fit, il y a quelque temps, M. G. Bergenroth, si connu par son assiduité dans ses recherches aux archives de Simancas, et mort depuis, quand parut, dans l'*Historische Zeitschrift* de M. de Sybel (année 1868, tome XX, p. 231-270), un mémoire, qui semblait entièrement basé sur les sources originales, intitulé : *L'empereur Charles-Quint et sa mère Jeanne*. Cette sensation s'explique facilement. Il s'agissait de la découverte d'un crime horrible, d'une révélation qui, si elle était véritable, devait condamner à jamais Charles-Quint aux yeux de tous les hommes de bien. *Jeanne la folle* n'a point été folle, à en croire

[1] *Johann Huss und die Synode von Constanz*. Von Th. Henke. Berlin, Lüderitz, 1869, gr. in-8° de 44 p.

M. Bergenroth ; elle était, au contraire, en pleine possession de toutes ses facultés; elle fut la victime déplorable d'une honteuse intrigue de famille. L'oppression terrible, les mauvais traitements, le long emprisonnement que lui firent subir son père, sa mère et spécialement un fils sans cœur, mais dévoré d'ambition, ont troublé son esprit dans les dernières années sa vie. Son crime capital, c'est que dès sa jeunesse elle s'abandonna à un certain libéralisme religieux, qu'elle était hérétique, luthérienne même. Il fallait l'exclure de la succession au trône, c'est pour cela qu'elle fut qualifiée d'hérétique.

L'assurance avec laquelle ces assertions se produisirent, les documents qui vinrent à l'appui empêchèrent au premier moment toute contradiction. Bergenroth lui-même, on n'en saurait douter, était pleinement convaincu de la justesse de son hypothèse; et agissant *optimâ fide*, il donna au public les documents où il avait puisé. Peu à peu les doutes commencèrent; ceux-là mêmes qui ne comptaient pas parmi les admirateurs de Charles-Quint, en vinrent à douter du rôle honteux qu'on lui attribuait; on étudia de près les documents, et bientôt ces doutes timides se produisirent avec plus de force. D'abord le célèbre archiviste belge M. Gachard, qui possède si admirablement l'histoire de la maison de Hapsbourg au XVIe siècle, combattit les conclusions audacieuses de Bergenroth, et, leur opposant d'autres documents, les réfuta avec un succès complet[1]. Plus rude encore fut l'attaque d'un autre savant versé dans l'histoire de Charles-Quint, M. le professeur Rösler, de Lemberg[2]. Celui-là démontra non-seulement que la thèse de Bergenroth était totalement insoutenable, mais, de plus, il établit l'impardonnable légèreté avec laquelle les documents avaient été interprétés. M. Maurenbrecher, professeur à Kœnigsberg, s'est enfin joint à MM. Gachard et Rösler; lui aussi a été à Simancas, et dans son mémoire, qu'ont publié les *Annales prussiennes*[3], il se range sur tous les points essentiels du côté des adversaires de Bergenroth, opposant à la fable historique que celui-ci a voulu mettre en circulation ce que nous savons de fondé sur la reine Jeanne.

Trois points ressortent nettement de ces études : 1° La malheureuse princesse était tout à fait incapable de gouverner; son aliénation d'esprit n'était pas prétendue, elle existait réellement, et non pas seulement dans ses dernières années; toutes les personnes qui l'approchaient de plus près, la regardaient comme atteinte d'aliénation et comme incapable de gouverner. Cet état était connu de tout le monde. Dès 1516, d'après les rapports de John

[1] *Sur Jeanne la Folle et les documents concernant cette princesse qui ont été publiés récemment*, par M. Gachard. Bruxelles, Muquardt, 1869. (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*.)

[2] *Johanna die Wahnsinnige, Königin von Castilien*. Beleuchtungt der Enthüllungen Bergenroths von Rösler. Wien, Faesy, 1870. gr. in-8° de 48 p.

[3] *Preussischen Jahrbücher*, 1870, tome XXV, p. 260-282.

Stiles, agent anglais, quelques personnes vinrent trouver le cardinal Ximenès et les grands d'Espagne, et les prièrent d'user envers elle de certains exorcismes, afin de la délivrer des maléfices de quelques démons (Rösler, p. 13-17). M. Maurenbrecher remarque que les *Communeros*, qui avaient un si grand besoin de sa santé, ne pouvaient s'empêcher d'avouer sa démence. 2° L'hétérodoxie de Jeanne, que Bergenroth prétend avoir découverte, signalée d'abord comme le point le plus faible de tout son système, est une affirmation que rien ne prouve. Les documents produits par l'auteur n'apportent pas la moindre preuve de l'existence de sentiments luthériens. Jeanne remplit exactement ses devoirs religieux, du moins autant que son égarement le permet; elle se confesse, elle s'agenouille en assistant à la messe avec beaucoup de ferveur, elle récite à haute voix des prières exclusivement catholiques, elle accorde sa confiance aux dominicains, les religieux de l'Inquisition, fait dire partout des messes pour le repos de son époux (Rösler, p. 27; Gachard, p. 20). Dans un temps où, d'après Bergenroth, elle aurait depuis longtemps apostasié, nous lisons qu' « elle possédait la qualité d'une bonne chrétienne, et que sa maison était pieusement arrangée comme un couvent de la plus stricte observance. » 3° La description si émouvante de la vie misérable et des mauvais traitements de la princesse n'est rien autre chose que le résultat d'une pure illusion de la part de l'auteur. Jeanne n'a jamais été maltraitée, jamais elle n'a été mise à la torture. Pour établir le fait de la torture, l'auteur a lu dans les documents quelque chose qui n'y est pas ; il a rapporté à la torture des expressions qui signifient tout le contraire (*dar cuerda*), ou qui sont du moins fort simples (*hazer premia*). En face des déductions et des preuves apportées par MM. Gachard et Rösler, on ne comprend vraiment pas comment Bergenroth a pu appliquer à la torture ces expressions ; mais on reste interdit quand on voit M. Rösler assurer que le *Dictionnaire* de Dominguez, invoqué par Bergenroth à l'appui d'une de ces interprétations, et recommandé par lui comme singulièrement propre pour l'intelligence des vieux documents, conclut contre la signification qu'il donne au texte. De même, tout ce que Bergenroth raconte d'autres mauvais traitements, de la cruauté et de la dureté du gouverneur, du manque complet d'aide des médecins, des femmes de service, s'explique par une légèreté sans pareille dans l'interprétation des documents et par d'étranges préjugés.

La grave accusation lancée contre la mémoire de Charles-Quint tombe ainsi d'elle-même. On ne peut adresser aucun reproche à l'Empereur, relativement à sa conduite envers Jeanne. Il laissa toutes choses dans l'état antérieur. Il la tenait sous la surveillance d'un gouverneur issu d'une des plus nobles maisons; elle était entourée de dames fort respectables. L'infante Catherine, sa fille sœur cadette, resta jusqu'à son mariage auprès d'elle. Il ne vint pas en Espagne sans la visiter souvent; loin d'elle, il se faisait envoyer de nombreux rapports, puisqu'on ne pouvait la décider à écrire elle-même. Il est vrai qu'il cherchait à cacher autant que possible l'état si triste de sa mère; il est vrai aussi qu'il empêcha

l'accès des étrangers auprès d'elle; mais qui, sauf Bergenroth, s'aviserait de lui en faire un crime? Ainsi cette tentative pour enrichir l'histoire d'un épisode scandaleux peut être regardée comme avortée. Ceux qui voudraient avoir plus de détails pourront recourir à un remarquable article de M. le docteur Kampschulte, publié dans le *Theologisches Literaturblatt* de M. Reuss, et que nous avons lu avec profit.

— M. le professeur Cornelius, bien connu par sa belle *Histoire des troubles excités par les Anabaptistes à Münster*, travaille incessamment à la continuation de son grand ouvrage, dont deux volumes seulement ont paru. Un fragment de ces études vient de nous être donné; il est relatif à la conduite des Anabaptistes des Pays-Bas pendant que Münster était assiégé [1]. M. Cornelius décrit ici les apparitions étranges qui se montraient pendant ce siége (1534-1535) aux Pays-Bas, et établit leur liaison avec ce qui se passa à Münster, autant au moins que cela est possible, « les sources n'étant pas encore toutes accessibles. » Ceux qui régnaient sur les Anabaptistes, à Münster, envoyaient les apôtres pour se procurer du secours à l'étranger, surtout en répandant partout le *Livre de la Vengeance*. Obéissant à cet appel, de nombreuses troupes de zélés Anabaptises s'ébranlèrent principalement dans les Pays-Bas, et marchèrent sur Münster; mais, privés de toute organisation, ils n'apportèrent aucun secours sérieux à leurs frères assiégés. En racontant les égarements et les excès des Anabaptistes, M. Cornelius s'attache plus spécialement aux étranges façons des *Nackt-Läufer* d'Amsterdam, et à une émeute que les sectaires y excitèrent le 10 mai 1535. Il s'appuie ici sur un bon nombre de documents inconnus, et tirés des archives de la Haye ou de celles du tribunal provincial de la Hollande septentrionale.

— La duchesse Renée de Ferrare était fille du roi de France Louis XII, et épousa, en 1528, le duc Hercule de Ferrare. Elle devint bientôt le centre d'un cercle lettré, où l'on remarque, entre autres, la célèbre Olympia Morata. Gagnée par Calvin lui-même à la Réforme, elle fut, par le conseil de Henri II, emprisonnée, et à partir de ce moment professa, du moins extérieurement, la foi catholique. Son époux étant venu à mourir, la duchesse, désirant vivre en liberté et selon ses convictions, retourna en France, où sa fille Anne était mariée au duc François de Guise. A Montargis, qui lui avait été assigné pour douaire, elle s'efforça de tempérer l'ardeur des Guise et de défendre les réformés. Nous apprenons, dans un avant-propos de M. de Giesebrecht [2], que cette biographie est l'œuvre d'une femme d'une âme fortement trempée, ayant aussi combattu et souffert. Ceci suffira pour donner une idée de ce livre, sans que nous ayons à entrer plus avant dans son examen.

[1] *Die niederländischen Wiederläufer während der Belagerung Münsters.* Aus den Abhandlungen der Königlichen Academie der Wissenschaften. München, Franz, 1889, in-4° de 63 p.

[2] *Renata, Herzogin von Ferrara. Ein Lebensbild aus dem Zeitalter der Reformation.* Gotha, Perthes, 1869, gr. in-8° de VIII-159 p.

—La révolte contre le pape, survenue au XVIe siècle, ne laissa pas que d'amener la révolte contre l'empereur et les princes en général. Parmi ces agressions violentes, il faut citer l'attaque de Guillaume de Grumbach contre le prince-évêque de Wurzbourg. Grumbach avait su attirer à lui le prince Jean-Frédéric de Saxe, fils de l'électeur déposé par Charles-Quint, à cause de sa rébellion. Tous deux furent mis au ban de l'Empire, assiégés et pris dans Gotha. Grumbach fut écartelé, Jean-Frédéric détenu à perpétuité à Steyr. C'est ce qu'on a appelé les troubles de Grumbach, auxquels M. Orsloff a consacré un ouvrage considérable. Le troisième volume [1], qui a paru l'année passée, ne termine pas encore l'ouvrage. L'auteur consacre 562 pages aux seules années 1566 et 1567. Il raconte d'une manière diffuse, et avec tous les détails possibles, les essais de conciliation entre les partis opposés, et termine ce volume en décrivant le temps où nous voyons l'électeur Auguste de Saxe chargé de l'exécution sous les murs de Gotha. Il raconte même les événements les plus insignifiants ; il a vu, du reste, les documents de toutes les archives, et n'avance rien qu'en s'appuyant sur des pièces authentiques, de sorte qu'il ne laisse rien à faire après lui si ce n'est un bon abrégé de son vaste ouvrage.

— C'est pour fournir des matériaux à l'histoire du concile de Trente que M. Sickel a publié un grand nombre de documents trouvés dans les archives autrichiennes [2]. La révolution politique par laquelle l'Autriche vient de passer a servi la science historique. Comme tant d'autres; M. Sickel a pu se féliciter de la libéralité du gouvernement autrichien, qui a mis à sa disposition toutes les archives nationales. Cela n'a pourtant pas encore suffi à l'auteur : il a cherché à se procurer tous les documents concernant le concile, et c'est surtout l'archive du comte Arco qui lui a fourni un riche butin. Ainsi est-il parvenu à publier, dans la première moitié de son ouvrage, pour le temps écoulé du 10 juillet 1559 au 9 décembre 1561, cent trente-neuf documents. Quelques-uns ont un intérêt particulier. Ainsi le nº XXII, qui expose les griefs de la curie contre Ferdinand Ier; le nº XXXVIII, les projets de réforme proposés au pape par le roi. La publication se recommande d'elle-même. Toutes les pièces se présentent avec cette correction et ce soin habituels à l'auteur des *diplômes carlovingiens;* on y a joint des explications qui servent principalement à rattacher ces documents nouveaux à ceux qu'on possédait. Nous souhaitons que l'auteur puisse sous peu publier la deuxième partie, qui, nous l'espérons, contiendra des documents relatifs à l'intérieur du concile.

— La désastreuse guerre de Trente ans, les grands hommes qui y ont pris une part active, ne cessent pas d'être étudiés et envisagés à tous

[1] *Geschichte der Grumbachschen Haendel.* Dritter Band. Iena, Frommann. 1869, gr. in-8º de VIII et 560 p.

[2] *Zur Geschichte des Concils von Trient.* Actenstücke aus oesterreichischen Archiven herausgegeben von Theodor SICKEL. Wien, Gerold, 1870, gr. in-8º de VIII et 216 p.

les points de vue. Les ouvrages de Villermont et d'Utterodt n'ont pas empêché M. Grossmann[1] d'en publier un à son tour, car, selon lui, l'un est trop exclusif, et tous deux ont ignoré, ou du moins laissé de côté des sources dont l'auteur s'est servi. Il veut écarter ou rectifier toutes les fausses traditions qui se sont formées sur le comte de Mansfeld; il espère surtout éclaircir ses derniers desseins, ses dernières actions, depuis son alliance avec Chrétien de Danemark en 1625, jusqu'à la fin de sa vie après l'expédition de Hongrie. L'auteur entreprend beaucoup, et n'aboutit à peu près à rien. Mansfeld ne parlait que fort peu, et n'avait pas coutume de confier ses plans. Sa correspondance avec Jean Ernest de Saxe-Weimar, publiée dès 1786, est une source entièrement nulle. D'autres sources importantes n'ont pas été à la portée de l'auteur; les archives de Silésie ont trompé son attente, et ne lui ont presque rien fourni; on ne s'étonnera donc pas de voir M. Grossmann se livrer à une polémique stérile sans éclairer aucun point essentiel.

— Un des hommes qui ont le plus contribué à mettre cette guerre de Trente Ans sous son vrai jour, c'est le lieutenant-colonel Von Soden, auteur de *Gustave-Adolphe et son armée dans l'Allemagne méridionale*[2]. M. Soden ne prétend pas écrire un ouvrage complet; il veut seulement apporter des matériaux pour que cet épisode de la grande guerre puisse être un jour bien raconté. C'est une collection riche en documents de toute sorte et pour la plupart inédits. Il va sans dire que de tels documents, venus de différentes sources et se rapportant à un si grand nombre de faits, ne peuvent être bien liés entre eux; il ne paraît pas que l'auteur ait essayé de faire cette liaison. Ce n'est qu'en ce qui touche la bataille de Nordlingen qu'il donne un récit suivi. Mais son ouvrage n'en est pas moins d'un grand prix. Il éclaire non-seulement l'histoire au sens propre, mais aussi cette partie de l'histoire que nous appelons *Cultur-Geschichte*. Une table des matières permet de s'orienter parmi tous ces matériaux.

— Les pièces authentiques pour servir à l'histoire de Prusse augmentent de jour en jour. C'est le Prince Royal lui-même qui, par ses encouragements, a donné un nouvel essor à ces publications. Le cinquième volume des documents publiés par les ordres du prince est consacré à l'histoire du grand électeur Frédéric-Guillaume, et se rapportent tous aux pays de Clèves et de Mark, nouvellement acquis[3]. Clèves et Mark sont les territoires prussiens les

[1] *Letzte Thaten und Plæne des Grafen Ernst von Mansfeld.* Breslau, Kern, 1870, gr. in-8° de 151 p.

[2] *Gustav Adolf und sein Heer in Süd Deutschland von* 1631 *bis* 1635. *Zur Geschichte des* 30 *jährigen Krieges.* Dritter Band. *Von der Schlacht bei Nördlingen bis zum Prager Frieden.* Nach archivalischen und anderen Quellen bearbeitet von Soden. Erlangen, Deichert, 1869, gr. in-8° de xii-498 p.

[3] *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg.* Erster Band. (Cleve-Mark). Herausgegeben von Haeften. Berlin, Reimer, 1869, gr. in-8° de xvi-1040 p.

plus anciens vers le Bas-Rhin, comme Minden et Mark sont les plus anciennes acquisitions de la Prusse en Westphalie. Ce cinquième volume commence par une introduction générale qui contient une exposition détaillée de la constitution de ces pays, priviléges, Etats, etc., jusqu'en 1641, temps où ils furent acquis par la Prusse. Les documents, tirés des archives de Düsseldorf, Münster, Rees, Wesel, Soest, Berlin, la Haye, sont groupés en cinq parties : I. Convention de la diète de 1649 ; II. Guerre avec Neubourg ; III. Députation envoyée à Ratisbonne et le traité de 1653 ; IV. Guerre du nord (coalition contre la Suède) ; V. Traités de 1661 et 1666 et hommage de 1666. Chaque partie est précédée d'un avant-propos spécial, sorte de discours sur ce qui est contenu dans les documents. Il est impossible de faire le seul énoncé de tant de documents. Les nouvelles provinces avaient à passer par une rude école. Elles allaient s'apercevoir qu'elles étaient devenues membres d'un Etat dont le chef, dévoré d'une ambition immense, se proposait des vues très-hautes : telle et telle liberté devait être abandonnée, des millions devaient être fournis, de nombreux gens de guerre logés, des forteresses construites, le tout afin que le prince pût faire des conquêtes sur les Polonais, les Suédois, les Danois, etc. Qui s'étonnera que les Etats de Clèves et de Mark se soient un peu débattus sous les serres de l'aigle noir, et qu'il ait fallu trente années pour que les différends entre le prince et les Etats fussent vidés ? Les Etats conservent enfin toutes leurs libertés, les voient même augmentées ; mais le prince se réserve la libre disposition des moyens d'entretenir l'armée.

— La plupart des hommes studieux ne connaissent que par les *Neuf livres d'histoire de Prusse* de M. Ranke[1], le roi de Prusse Frédéric-Guillaume, cette « figure demi-ridicule, demi-répugnante, sans pourtant être entièrement dépourvue de talents subalternes. » L'ouvrage de Stenzel est encore bon, mais il date de trente ans. Aussi M. Droysen, connu par son *Histoire de la politique prussienne*, a-t-il entrepris de refaire l'histoire du deuxième roi de Prusse. Il a fouillé dans les archives de Berlin, de Hanovre et de Dresde ; mais il a malheureusement oublié les archives de Paris et de Vienne, qui, sans doute, lui auraient fourni de précieux documents. Il nous donne ici la première histoire complète de Frédéric-Guillaume, en ce qui regarde les affaires étrangères. Elle embrasse aussi les desseins des autres puissances européennes, tels du moins qu'ils se dessinent au point de vue prussien. Parmi les parties les plus saillantes, nous citerons ce qui se rapporte au traité de Schevedt (1713), par lequel le roi cherche à avoir sa part de l'empire de Charles XII tombant en pièces. La question de droit ne paraît pas être si favorable à la Prusse que M. Droysen le veut faire croire ; mais le roi ne prend-il

[1] *Friedrich Wilhelm I König von Preussen*. Leipzig, Veit, 1869, 2 vol. gr. in-8° de VIII-453 et VI-428. (U. a. Titel : *Geschichte der preussischen Politik*, 4 Theil, 2 u 3 Abtheilung.)

pas en main les intérêts, les véritables intérêts de l'Allemagne? Par ce traité la Prusse gagne une partie de la Poméranie, mais elle excite encore davantage la rivalité de Hanovre. Cette rivalité est mieux peinte dans ce livre que dans aucun autre. On a reproché à l'auteur de ne pas s'être attaché suffisamment au caractère des personnages; mais n'oublions pas que M. Droysen veut, avant tout, développer les idées politiques qui ont présidé à la naissance et à l'agrandissement de l'Etat prussien. En ce qui concerne le roi lui-même, nous apprenons qu'il hésita, qu'il balança presque toujours, qu'il manqua ainsi le moment décisif; se défiant toujours, il se vit toujours trompé; mais il devint le créateur d'une nouvelle administration militaire et financière qui a jeté les fondements de la grandeur de la Prusse.

— La correspondance de Frédéric le Grand avec le prince Guillaume IV d'Orange et Anne, née princesse royale de La Grande-Bretagne [1], est tirée presque exclusivement des archives de la Haye, et est plutôt un échange amical qu'une correspondance politique. Pourtant la politique n'y reste pas tout à fait étrangère, et principalement les dernières lettres contiennent quelques renseignements fort précieux sur les premières années de la guerre de Sept ans. Toutes ces lettres sont de 1735 à 1758. Frédéric cherche d'abord à éviter toutes les allusions politiques, mais on s'aperçoit bientôt avec quelle attention il suit le cours des événements, et çà et là il lui échappe des indications qui attestent de grands projets d'avenir. Les lettres les plus intimes sont les dernières, échangées entre lui et la princesse Anne. Elles contribuent à nous faire connaître la redoutable crise par laquelle Frédéric passa de 1756 à 1757. C'était Anne qui avertissait le roi des desseins de la politique russe, et écartait les illusions auxquelles le roi s'était abandonné, croyant n'avoir à craindre aucune attaque sérieuse de ce côté. La princesse était si bien instruite de ce qui se passait à Saint-Pétersbourg, qu'elle pouvait informer le roi de tout ce qui pouvait l'intéresser. Le roi lui en fait les remercîments les plus gracieux. La princesse jouit dès lors de toute sa confiance; il lui fait part de ses plans, de ses espérances, de ses craintes, et après la victoire de Prague, au comble de la joie, il n'a garde de l'oublier.

— La *Vie du feld-maréchal comte de Gneisenau* [2] a tous les défauts, mais aussi toutes les qualités propres aux ouvrages de M. Pertz, l'éditeur principal des *Monumenta*. L'auteur ne connaît pas cet art nécessaire d'arranger et de grouper les faits; mais, malgré ces défauts dans la forme, on ne saurait méconnaître que ces témoignages oraux

[1] *Briefwechsel Friedrich des Grossen mit dem Prinzen Wilhelm IV von Oranien und mit dessen Gemahlin.* Mitgetheilt von Leopold von Ranke. Berlin, Dümler, 1869, in-4° de 92 p.

[2] *Das Leben des Feldmarschalls Grafen Neithards von Gneisenau.* Dritter Band. Vom 8 Juni-31 Dec. 1813. Berlin, Reimer, 1869, gr. in-8° de xxiv-737 p.

ou écrits de tant de contemporains, servent à combler bien des lacunes. M. Pertz a su grouper presque tous les documents de quelque importance, et par là il a préparé la voie à l'historien du temps des guerres de liberté. Maint document précieux serait perdu si sa main soigneuse ne l'avait mis à sa place. On sait que Gneisenau était la main droite de Blücher. Nous apprenons de M. Pertz que le roi Frédéric-Guillaume III était peu favorable au feld-maréchal et aux hommes d'action; que le parti qui, après la guerre, fut tout-puissant en Prusse et empêcha pendant si longtemps tout mouvement libéral, dominait alors déjà. Il est aussi curieux d'apprendre que le roi actuel de Prusse, Guillaume I, figure parmi les contemporains dont les communications ont mis en état M. Pertz de composer son ouvrage. De la bouche de Sa Majesté elle-même, l'auteur a su que son père, le feu roi Frédéric-Guillaume III ne trouva pas aussi mauvaise qu'on le croit encore, la convention de Fauvoggen, qui, conclue entre le général York et le général russe Diebitsch, préluda au traité de Kalisch entre la Russie et la Prusse.

— *L'Histoire de l'électorat et du royaume de Saxe*[1], que nous donne M. Flathe, s'annonce comme une retouche de l'ouvrage de Bottiger, mais il est presque partout marqué au coin d'un travail personnel et original de l'éditeur, dont le nom est bien connu par ses travaux sur l'histoire de Saxe. L'histoire d'Allemagne, ayant été mise dans une lumière nouvelle par la publication de tant de documents tirés des archives par tant de beaux travaux publiés dans ces dernières années; l'histoire particulière de la Saxe ayant pris aussi un nouvel essor, il était temps d'utiliser les résultats de ces recherches dans un ouvrage comprenant l'histoire de ce pays. L'auteur a si bien atteint son but qu'on peut recommander son livre comme la meilleure histoire de Saxe. Un troisième volume continuera l'histoire de ce royaume jusqu'en 1866.

— Les *Mémoires pour servir à l'histoire d'Angleterre*, de M. R. Pauli[2], ont à coup sûr pour auteur un des savants qui connaissent le mieux cette histoire. Ils nous offrent une série de douze tableaux historiques intéressants, qui, appartenant à des époques très-différentes, et commençant par le prince Noir, vont jusqu'aux temps modernes, et au prince Albert. La plupart de ces essais ont déjà été publiés dans les *Preussischen Jahrbücher*, ou dans l'*Historische Zeitschrift*, mais ils paraissent ici revus avec soin et avec de nouveaux développements; plusieurs, comme *le prince Edouard, le roi Richard III, l'Irlande, Cromwell, Milton*, ont pour origine des discours prononcés par l'auteur à Stuttgart ou à Tübingen. Fruit d'études très-approfondies, ils sont destinés au grand public, et sans cesse revus, leur forme est devenue aussi polie que le peut comporter le génie

[1] *Geschichte des Königreichs und Kurstaates Sachsen*, von Bottiger. Zweite Auflage von Flathe. Zweiter Band. *Von der Mitte des* 16 *bis zum Anfange des* 19 *jahrh.* Gotha, Perthes, gr. in-8° de x-699 p.

[2] *Aufsätze zur englischen Geschichte.* Leipzig, Hirzel, 1869, gr. in-8° de v-505 p.

de notre langue. Ceci s'applique surtout au deuxième discours, sur Richard III, où le personnage historique est comparé au héros de la tragédie de Shakespeare; le portrait de Henri VIII nous offre le modèle d'une équitable appréciation historique; l'auteur s'y montre contraire à l'apologie, à la glorification outrée de ce roi énergique et bien doué. Dans l'étude précédente, nous faisons connaissance avec l'empereur Maximilien, un prince toujours nécessiteux, qui ne s'étudie qu'à extorquer de ses alliés, par des promesses trompeuses, des faux-fuyants, autant d'argent que possible, qui ne recule pas pour atteindre son but devant les menaces et les fraudes. Une peinture fort attrayante du XVIe siècle, c'est celle qu'offre la vie de sir Peter Carew, descendant d'une famille noble bien déchue, qui, cependant, par son talent, sa probité, sa persévérance, reconquiert son rang et ses biens. Par exception, ce morceau n'appartient pas en propre à M. Pauli : c'est la traduction libre d'une biographie contemporaine due à la plume de John Vowell. Le discours sur l'Irlande est le fruit d'un voyage dans ce pays, entrepris en 1861. Sous le titre *Cavaliers et Têtes rondes*, nous avons une série de portraits du temps des premiers Stuarts et de la Révolution d'Angleterre; l'auteur retrace la politique des rois Jacques et Charles Ier, la formation des partis, l'histoire du grand marin Blake, de Cromwell et de Milton. Pour Blake, l'auteur a suivi Dixon; pour Cromwell, il a profité des matériaux amassés par Th. Carlyle dans le but de détruire la caricature faite par les ennemis de Cromwell. Mais M. Pauli se garde bien de partager le culte que Carlyle a pour son héros. En Milton, nous avons une autre grandeur puritaine de ce temps; quand même nous ne saurions éprouver beaucoup d'enthousiasme pour le grand poëte, nous apprenons à l'estimer comme écrivain politique d'une haute importance, comme interprète de toutes les idées que le temps de la République et du Protectorat a fait éclore. *Georges Canning* est un supplément précieux à tout ce que l'auteur a déjà dit de ce célèbre homme d'État, dans le premier volume de son *Histoire des temps modernes de l'Angleterre*. Une appréciation du prince Albert, que l'auteur a pu connaître et étudier en Angleterre, termine ces portraits, qui fournissent plus d'un contingent précieux à l'histoire d'Angleterre.

— L'ouvrage intitulé : *Le roi Jérôme et sa famille en exil*[1] se compose de lettres et mémoires, et contient moins une description de la vie joyeuse que ce roi menait à Cassel, qu'une peinture du temps qui suivit sa chute. Il comprend les années 1813 à 1839. Viennent ensuite quelques lettres et notes qui appartiennent aux années suivantes. A la fin, nous voyons l'exilé sans patrie, et souvent inquiété, revenir en France et s'installer à la cour de son neveu. Ce sont là des mémoires pour servir à l'histoire de la famille Bonaparte en exil, qui se com-

[1] *Der König Ierome und seine Familie im Exil.* Briefe und Aufzeichnungen. Herausgegeben von Ernest von L. Leipzig, Brockhaus, 1870, gr. in-8° de IV et 333 p.

posent pour la plupart de feuilles d'un journal de Mme de B..., et de la correspondance de son époux et de personnes attachées à la maison. C'est le roi Jérôme et sa femme qui apparaissent au premier plan. Fidèle à son époux au milieu du malheur comme dans les jours plus heureux, Catherine meurt en disant : « Ce que j'ai le plus « aimé dans le monde, c'était toi Jérôme! Que n'ai-je pu te dire « adieu en France! » *Was ich in der Welt am meisten geliebt, warst du, Jérôme! Oh dass ich dir in Frankreich hätte Adieu sagen können!*

— M. de Bock, connu par ses nombreux écrits sur la situation des Allemands dans les provinces baltiques de la Russie, ne cesse d'écrire en faveur de ses compatriotes et coreligionnaires opprimés. Dans son *Conflit allemand-russe sur la Baltique*[1], comme dans ses *Pièces relatives à la situation de la Livonie*[2], nous rencontrons un grand nombre de pièces authentiques, parmi lesquelles on remarque les *Mémoires de Bobrinski sur la situation des convertis de l'Eglise grecque en Russie.* Ces écrits de M. de Bock ont donné lieu à un véritable déluge de réponses, aux attaques les plus véhémentes de la part du conseiller d'Etat Samarin. Celui-ci, à son tour, a fait surgir un grand nombre de répliques. Les matériaux publiés par l'auteur se complètent par des commentaires politiques, juridiques et historiques qui les rendent accessibles à un public plus étendu. L'auteur critique en même temps les publications les plus importantes faites en Russie. Ce qu'il dit sur les rapports de l'Eglise catholique avec l'Eglise grecque est aussi d'un grand intérêt. Nous signalons en outre ce qui est relatif au concile actuel et la propagande faite surtout par Overbeck pour l'Eglise orthodoxe de l'Orient. Peut-être M. de Bock va-t-il trop loin et se laisse-t-il entraîner par sa sympathie en reconnaissant partout les efforts de cette propagande grecque, sous les formes les plus différentes. L'auteur a pour but principal de mettre en évidence le système de terreur exercé par les Russes contre l'élément allemand-protestant qui a son siége sur les bords de la Baltique, de mettre dans tout leur jour les périls dont le panslavisme menace l'occident, surtout l'Allemagne. Le livre sur le conflit allemand-russe sur la Baltique contient deux mémoires dont le dernier offre un intérêt particulier, parce qu'il est consacré à un examen approfondi de la commune russe fondée sur le principe de la possession commune; il fait connaître ce qui a été écrit à ce sujet, et montre les grands progrès que les provinces baltiques ont faits sur les anciennes provinces de la Russie, relativement à l'agriculture. Il faut se rappeler que les provinces baltiques ne sont point soumises à la législation de 1861.

— Il ne sera pas hors de propos de comparer, avec les publications de M. de Bock, les *Tableaux d'histoire de l'Eglise luthérienne en Livonie,*

[1] *Der russische deutsche Conflict an der Ostsee.* Zukunftiges geschaut im Bilde der Vergangenheil und Gegenwart. Leipzig, Duncker und Humblodt, in-8° de 117 p.

[2] *Livländische Beiträge,* herausgegeben von Bock. Dritter Band. Leipzig, Duncker und Humblodt. Erstes und zweites Heft, in-8° de 169 et 168 p.

qui ont pour auteur le chef des protestants de Bavière, M. Harless [1]. Outre l'attention qui s'attache à un tel écrit, à cause de l'intérêt qu'inspirent les provinces baltiques, il est remarquable parce qu'il se renferme dans un cadre bien déterminé, et s'appuie toujours sur des pièces authentiques. C'est un tableau de la situation de l'Eglise luthérienne de Livonie et de ses relations avec la propagande de l'Eglise grecque. L'auteur aborde surtout la question de droit, expose la position indépendante garantie à sa confession par les traités, et prouve, les documents en mains, que l'oppression commise contre elle renferme la plus flagrante violation d'un traité garantissant aux provinces baltiques la liberté de conscience la plus grande. La violation a continué sous le régime libéral, tant vanté, de l'empereur actuel, à cette seule différence, qu'au lieu de frapper de peines pécuniaires les convertis de l'Eglise luthérienne, on se prend maintenant à persécuter les ministres protestants. Voilà quelques écrits qui pourront contribuer à bien faire apprécier ce dont il s'agit dans le conflit baltique.

— L'*Histoire de la campagne de l'armée du Mein*, par M. Know, est un des meilleurs travaux publiés sur la guerre de 1866 [2]. La partie de l'ouvrage que nous avons sous les yeux va du combat de Kissingen à l'occupation de Francfort. Les opérations changent de face. Jusqu'au combat de Kissingen, l'armée bavaroise avait été le principal objectif de l'armée prussienne; le 17 juillet, Vogel de Falkenstein recevait une dépêche télégraphique lui enjoignant de livrer bataille. Mais le point de vue militaire cède au point de vue politique. La position du huitième corps d'armée, l'importance de Francfort comme capitale de la confédération, l'importance plus grande encore de la forteresse de Mayence, qui, entre les mains des ennemis, aurait pu ouvrir aux Français les portes de l'Allemagne, tout exige impérieusement d'écarter d'abord ces obstacles. L'auteur s'étonne qu'on ait ainsi donné le temps aux Bavarois de se remettre, de reprendre même le terrain perdu; mais, après Sadowa, la Bavière n'était plus à craindre. Ce qui est plus étonnant que l'interruption des attaques contre les Bavarois, c'est qu'on trouva sans défense les défilés du Spesshardt. C'est toujours le succès qui réussit le mieux. Cet ouvrage, écrit avec calme et profondeur, est l'ouvrage d'un homme qui a eu à sa disposition une foule de documents authentiques, et qui a fait tous ses efforts pour bien élucider son sujet. Les ordres, dispositions de marche, ordres de batailles, etc., se trouvent insérés dans le texte, ou figurent comme pièces détachées à l'appendice.

P. BECKMANN.

[1] *Geschichtsbilder aus der lutherischen Kirche Livlands von Jahre* 1845 *an.* Leipzig, Duncker, gr. in-8° de 221 p.

[2] *Der Feldzug des Jahres* 1866 *in West und Süd Deutschland.* Nach authentischen Quellen gearbeitet von KNORR. Zweiter Band, zweite Lieferung. Hambourg, Meissner, 1869, gr. in-8°, pp. 249-387 et LXIII à CII.

COURRIER ANGLAIS

Les ouvrages historiques publiés en Angleterre pendant le trimestre qui vient d'expirer ne sont pas très-nombreux ; la liste que j'ai sous les yeux contient, toutefois, une certaine quantité de travaux assez estimables. Je signalerai d'abord le rapport[1] de la commission organisée, il y a environ un an, pour rechercher les manuscrits de toute espèce relatifs à l'*Histoire nationale*, dispersés dans les bibliothèques et dépôts particuliers du Royaume-Uni. Outre les collections si riches et si variées du *British-Museum*, de la Bodléienne et des différents colléges d'Oxford et de Cambridge, on conçoit sans peine que les grandes familles nobles qui ont été, à diverses époques, appelées à jouer un rôle politique en Angleterre, doivent conserver précieusement les pièces justificatives de leur influence, lettres, rapports, documents officiels de tout genre. Il y avait là des relevés très-importants à faire, peut-être même des découvertes dont les propriétaires de ces manuscrits soupçonnaient à peine la valeur. C'est ce qui est arrivé en effet. Le rapport très-intéressant dont je parle ici, contient à ce sujet des détails on ne peut plus curieux, et les savants qui faisaient partie de la commission paraissent n'avoir eu qu'à se louer de la courtoisie avec laquelle on leur a fourni tous les moyens de consulter, de trier et de classer les documents en question. Le rapport lui-même est assez court, mais il est suivi d'un appendice embrassant, 1° le dépouillement sommaire de plusieurs bibliothèques, et 2° la transcription d'un certain nombre de pièces fort remarquables. On a lieu d'espérer que la publication de quelques volumes de dépêches et papiers d'Etat historiques ne se fera pas attendre, et qu'un second rapport de la commission chargée de ces recherches paraîtra bientôt.

— Lord Stanhope est déjà favorablement connu du public par une histoire d'Angleterre pendant l'époque qui s'est écoulée depuis la paix d'Utrecht jusqu'au traité de Versailles. Il vient de faire parai-

[1] *First report of the royal commission on historical manuscripts.* London, Spottiswoode. 1870, petit in-fol.

tre un beau volume [1], contenant pour ainsi dire la préface de son premier ouvrage, ou, si on l'aime mieux, un trait d'union destiné à relier cet ouvrage avec la grande histoire de lord Macaulay. Les personnes, cependant, qui seraient tentées de lire dans l'original la série non interrompue de ces trois compositions, et de passer de plein pied de lord Macaulay à lord Stanhope, ne manqueront pas de remarquer la différence entre le style de l'écrivain whig et celui de son rival. Là c'est le brillant qui domine; des couleurs un peu trop arrangées, des effets dramatiques si frappants qu'on est bien forcé de croire que la vérité a été sinon fardée, du moins embellie; ici, nous sommes en présence d'une narration correcte, mais froide; les événements y paraissent plutôt que les hommes; point de scène à effet, une sobriété de langage qui va souvent jusqu'à la monotonie. Lord Stanhope a tracé du duc de Marlborough un portrait dont l'exactitude peut être admise, quoiqu'il soit dessiné à un point de vue entièrement opposé à celui que lord Macaulay nous a laissé. Avare, et poussé par son avarice à toutes sortes de tripotages passablement honteux, n'ayant aucun principe, excepté celui de prendre partout où la chose était possible, Marlborough avait cependant certaines qualités qu'il serait injuste d'oublier. Ses succès comme général peuvent être attribués autant à sa prudence et son sang-froid qu'à son courage; il était affable, plein de courtoisie et d'humanité. Voilà ce qui ressort du volume de lord Stanhope, où le héros de Blenheim occupe, j'ai à peine besoin de le dire, la place d'honneur. Cette histoire a été écrite avec beaucoup de soin et de conscience; le noble auteur a pu consulter, non-seulement les pièces officielles que Coxe eut autrefois à sa disposition, mais aussi les dépêches et documents divers qui se trouvent à Paris, au ministère des affaires étrangères.

— L'histoire contemporaine a fourni son appoint à la collection de livres dont j'ai à parler. Voici d'abord une biographie très-bien faite de Sir George Cornewall Lewis [2], autrefois ministre de la guerre et un des membres les plus distingués du cabinet de lord Palmerston. Lorsque, dans trente ou quarante ans d'ici, on songera à écrire les annales du XIXe siècle les travaux, comme celui qui m'occupe en ce moment, devront être tenus en très-grande considération. La correspondance de Sir G. C. Lewis abonde en détails fort intéressants sur les affaires, non-seulement de la Grande-Bretagne, mais de l'Europe entière; car, de nos jours plus que jamais, les peuples sont solidaires les uns des autres, et on sait que l'administration de lord Palmerston a eu à résoudre quelques-uns des problèmes les plus difficiles de la politique du monde civilisé.

— J'ai déjà eu occasion de mentionner, soit ici, soit dans la *Revue universelle*, des ouvrages relatifs à la dernière expédition d'Abys-

[1] *The Reign of Queen Anne until the peace of Utrecht.* By Earl STANHOPE. London, Murray, 1870, in-8°.

[2] *Letters of the Right Hon. Sir George Cornewall Lewis, Bart., to Various Friends.* Edited by his Brother, the Rev. Sir Gilbert FRANKLAND LEWIS, Bart., Canon of Worcester. London, Longmans, 1870, in-8°.

sinie; voici un nouveau livre sur cette guerre [1]. M. le colonel Wilkins traite particulièrement des débuts, des reconnaissances préliminaires, et il s'arrête au moment où le corps d'armée entre en campagne et entame, pour ainsi dire, la question principale. On aimerait à trouver dans ce récit, d'ailleurs très-amusant, des renseignements concluants sur les premières opérations des troupes anglaises; on aimerait à y voir l'auteur démolir, pièces en main, les reproches si sérieux adressés par l'opinion publique aux personnes chargées d'organiser la campagne, et de pourvoir aux besoins des troupes que commandait sir Robert Napier. Mais point; le livre du colonel Wilkins est intéressant comme nous donnant les impressions particulières d'un témoin et d'un combattant, voilà tout. En définitive, nous sommes toujours à attendre sur la guerre d'Abyssinie un ouvrage complet et satisfaisant.

— Je regrette d'apprendre que l'*Early text Society* est en décalance, et que les souscripteurs font défaut. Cette société a rendu de véritables services non-seulement à la littérature, mais à l'histoire, par ses publications aussi variées que nombreuses et bien éditées. Voici, par exemple, une réimpression de la célèbre *Vision de Piers Plowman* [2]. C'est un ouvrage assez connu, très-remarquable, et qui cependant n'avait jamais été publié avec le soin qu'il mérite. On admire Chaucer, et je l'admire moi-même autant que qui que ce soit, mais Chaucer voit tout du beau côté; il n'aperçoit pas, dans ses charmants poëmes, la moindre trace du mouvement qui travaillait la société anglaise pendant la dernière moitié du XIVe siècle. Les portraits qu'il nous met devant les yeux sont brillants d'animation, et lorsqu'ils tournent à la caricature, ils nous font sourire. Chez Piers Plowman, au contraire, les couleurs prennent une teinte sombre et terrible, et le sentiment que nous éprouvons en lisant les « Visions » du patriote William Langland est un sentiment d'indignation mêlé de tristesse. En résumé, pour l'intelligence parfaite de la société anglaise aux abords de la renaissance, et lorsque le moyen âge commençait à tomber en ruines, il faut absolument lire *Piers Plowman;* ajoutons qu'il faut le lire dans l'édition de M. Skeat.

— M. le rabbin Margoliouth avait écrit, il y a près de vingt ans, une histoire, en trois volumes, des Juifs en Angleterre. Dans un petit ouvrage [3] contenant un résumé ou extrait de partie de son grand travail, l'auteur s'applique maintenant à prouver qu'une population juive existait de l'autre côté du détroit pendant l'inter-

[1] *Reconnoitring in Abyssinia : a Narrative of the Proceedings of the Reconnoitring Party, prior to the Arrival of the Main Body of the Expedionary Field Force.* By Col. H. St. Clair Wilkins, R. E. London, Smith, Elder et Co., 1870, in-8°.

[2] *The Vision of William concerning Piers the Plowman, together with « Vita de Dowel, Dobet, et Dobest, secundum Wit et Resoun, » by William Langland* (1397 A. D.) *Part II., The « Crowley Text, » or Text B.* Edited from MS. Laud. Misc. 521, etc., by the Rev. Walter W. Skeat, M. A., for the *Early English Text Society.* London, Trübner et Co., 1870, in-8°.

[3] *Vestiges of the Historic Anglo-Hebrews in East Anglia.* By the Rev. M. Margoliouth. London, Longmans, 1870, in-8°.

valle compris entre la domination romaine et le règne d'Edouard le Martyr. Nous ne croyons pas que cette proposition soit susceptible d'une démonstration tout à fait incontestable, et l'historien en est réduit à de pures hypothèses; voici pourtant l'indication des pièces sur lesquelles s'appuie M. le docteur Margoliouth : 1° le Yosippon ou pseudo-Josèphe de Joseph ben-Gorion, et le Zemah-David de David Gans. Lorsque l'on saura que le premier de ces documents appartient au IXe ou peut-être au Xe siècle, et que le second ne remonte pas plus haut que le XVIe, on verra qu'il serait impossible de les invoquer comme des preuves de ce qui se passait dans la Grande-Bretagne à l'époque de l'empereur Auguste. Notre auteur cite aussi à l'appui de sa thèse trois pièces d'origine anglaise, mais la première, c'est-à-dire la prétendue charte accordée en 833 aux moines de l'abbaye de Croyland par le roi de Mercie, est généralement considérée aujourd'hui comme fausse, et les deux autres ne prouvent absolument rien quant au sujet dont s'occupe le docteur Margoliouth.

— J'ai déjà plus d'une fois montré le cas que l'on doit faire de la célèbre histoire de M. Froude, qui a obtenu une popularité si grande, grâce à l'esprit de parti et, disons-le, à un talent descriptif tout à fait hors ligne. M. Froude est l'inexactitude en personne, et lorsqu'il a quelque rancune à satisfaire, rien ne lui coûte. Ainsi pour la pauvre Marie Stuart, ainsi pour la reine Elisabeth elle-même. Dans un de ses volumes, par exemple, il attribue à cette souveraine et au comte d'Essex un des actes de cruauté les plus révoltants dont l'histoire moderne fasse mention, savoir le massacre de la population de l'île de Rathlin. Or, pour établir, ou plutôt pour essayer d'établir ce qu'il regarde comme un fait indubitable, M. Froude est obligé d'accumuler les hypothèses; il suppose que le comte d'Essex, en parlant de son expédition contre les Ecossais, entendait *nécessairement* massacrer les femmes et les enfants aussi bien que les hommes en état de porter les armes; il suppose que la reine, en remerciant Norreys de ses services, voulait *nécessairement* le récompenser de la part qu'il *devait* avoir prise au massacre; il suppose que Walsingham avait *nécessairement* montré à la reine une lettre que lui écrivait, à lui, le comte d'Essex. Toute cette question a été très-bien éclaircie par M. Brewer, dans l'*Athenæum* [1], et il faut bien espérer que le catalogue des livres de M. Froude, à force de grossir et de s'étendre, finira par soulever quelques doutes sur sa capacité comme historien.

— M. Hepworth Dixon est un autre écrivain jouissant de beaucoup de célébrité, et qui par cela même devrait se tenir un peu plus sur ses gardes que le commun des mortels. Son *Histoire de la tour de Londres* est un bon livre, ses *Impressions de la jeune Amérique* sont fort amusantes, et malgré certaines théories assez exagérées sur l'influence des races, il n'y a pas trop de mal à dire. Le voici maintenant qui se présente avec deux gros volumes où il nous décrit la

[1] Numéro du 5 mai dernier.

Russie[1], et où il prétend tracer un tableau fidèle de l'esprit qui anime la population de ce vaste empire. Malheureusement des juges compétents nous disent que M. Hepworth Dixon ne brille pas par l'exactitude; il commet, nous écrit-on, des fautes grossières, et lorsqu'on lui indique ces fautes, qui pis est, il ne les corrige pas. Je signale cela en courant et tout simplement par acquit de conscience, car je suis très-incompétent pour décider entre M. Dixon et ses adversaires, et je ne me pose pas en champion de la Russie. Cependant, on peut *à priori* révoquer en doute certains détails que nous donne l'auteur sur la police secrète, et j'aurai toujours peine à admettre que l'autorité du czar soit assez faible pour être mise à néant par un de ses propres agents. La partie la plus remarquable de l'ouvrage de M. Dixon est celle qui traite de la situation religieuse de l'empire russe; elle est écrite avec infiniment de soin et contient des détails aussi nouveaux que curieux.

— M. Cox avait, à plusieurs reprises, publié dans la *Saturday Review* et ailleurs des essais critiques sur la mythologie comparée; il a remanié ces articles, les a corrigés, étendus, reliés les uns avec les autres et enfin il nous offre, en deux beaux et excellents volumes[2], un travail des plus satisfaisants. M. le professeur Max Müller, ici comme dans beaucoup d'autres matières, a posé le premier jalon et ouvert la voie; M. Cox le rappelle au début de son ouvrage, et il nous montre, avec un ton d'éloge bien senti, ce que le monde savant doit à l'habile orientaliste. Un des meilleurs titres de gloire de l'éditeur des *Védás* sera toujours d'avoir suscité des élèves tels que M. Cox. Je n'entrerai pas ici dans des détails sur le traité de mythologie comparée en question; les proportions de cette *Revue* ne les comporteraient pas; je dirai seulement que l'auteur commence par discuter les différentes théories qui ont été mises en avant pour expliquer la théogonie des anciens et le rôle des divinités des Grecs, des Romains et des Hindous. Il passe ensuite à l'examen de la mythologie grecque, puis il nous transporte aux régions moins connues où siégent Vishnou, les Aswins, les Marouts et les autres personnages de la légende védique; revenant enfin à une époque relativement moderne, il recherche les traces des croyances aryennes dans les poëmes de la *Table Ronde* et les épopées scandinaves. La seule lacune que l'on puisse reprocher à M. Cox se rapporte aux systèmes mythologiques des Russes, des Serbes, des Polonais et, en général, des races slaves; il les passe entièrement sous silence. C'est une omission qu'il lui sera très-facile de rectifier dans une seconde édition de son ouvrage.

— Le dernier numéro de cette *Revue* contenait un paragraphe sur la nouvelle bibliothèque projetée par la municipalité de la ville de Londres; cette idée a reçu déjà un commencement d'exécution,

[1] *Free Russia.* By W. Hepworth Dixon. London, Hurst and Blackett, 2 vol. in-8°, with coloured Illustrations.

[2] *The Mythology of the Aryan Nations.* By the Rev. George W. Cox, M. A., late Scholar of Trinity College, Oxford. London, Longmans, 1870, 2 vol. in-8°.

car l'architecte désigné vient de soumettre au bureau nommé *ad hoc* des plans et devis qui ont été adoptés à l'unanimité. Le bâtiment, construit dans le style gothique, comprendra : 1° une bibliothèque ; 2° une salle réservée à l'administration; 3° une salle de lecture, et enfin, 4° plusieurs pièces où seront déposées les archives de la ville. Les travaux vont être entrepris tout de suite et on pense qu'ils seront achevés vers la fin de l'année prochaine.

— On a récemment publié le *Journal de la campagne de Waterloo*, du général Cavalié Mercer[1]; c'est un livre intéressant de plus à ajouter au catalogue déjà si nombreux d'ouvrages sur la guerre de 1815. L'auteur écrit avec beaucoup d'entrain et de vigueur, le récit qu'il nous fait a un air irrésistible de vérité, et comme il se borne strictement à raconter ce qu'il a vu, il nous inspire une grande confiance. Après la bataille, le général Mercer se rendit à Paris avec les alliés; et dans son volume il trace le portrait de quelques-uns des principaux personnages de l'époque. L'esquisse qu'il nous donne du duc de Berri n'est pas très-flatteuse.

— M. Toulmin Smith avait, il y a déjà longtemps, réuni les matériaux d'un ouvrage considérable sur les anciennes *guildes* ou corporations de l'Angleterre[2]; la mort est venue l'interrompre dans son travail, et ce livre paraît aujourd'hui sous les auspices de l'*Early Text Society*, publié par miss Toulmin Smith. Que doit-on entendre par les Guildes? Quel rôle ont-elles joué dans la société du moyen âge? étaient-ce des associations religieuses? Mille questions fort intéressantes se rattachent au sujet traité par M. Toulmin Smith, et les documents qu'il a eus à sa disposition pour cet effet sont les statuts et règlements de plus de cent *guildes* anglaises remontant au XIVe siècle. On remarquera le caractère international de ces corporations; les confréries du Puy, par exemple, fondées dans les provinces du sud de la France, se multiplièrent beaucoup pendant les XIIIe et XIVe siècles. Non-seulement les villes d'Amiens, de Rouen, de Douai, de Caen, d'Abbeville et de Valenciennes avaient chacune son Puy ; on en trouvait en Flandres et en Angleterre. Les statuts les plus anciens que l'on connaisse d'une confrérie du Puy sont conservés parmi les archives de la ville de Londres; ils se rapportent à une société qu'organisèrent, sous le règne d'Édouard Ier, des marchands de Guyenne, et la chapelle de *Guildhall* (la maison municipale) paraît avoir été fondée par cette association. En défini-

[1] *Journal of the Waterloo Campaign, kept throughout the Campaign of* 1815. By the late General Cavalié Mercer, *commanding the 9th Brigade, Royal Artillery*. Edinburgh, Blackwood, 1870, 2 vol. in-8°.

[2] *The Original Ordinances of more than One Hundred Early English Gilds; together with the Olde Vsages of the Cite of Wynchestre; The Ordinances of Worchester; The Office of the Mayor of Bristol; and The Costomary of the Manor of Tettenhall-Regis.* From original MSS. of the Fourteenth and Fifteenth Centuries. Edited, with Notes, by the late Toulmin Smith, Esq. With an Introduction and Glossary, etc., by his Daughter, Lucy Toulmin Smith. London, Trübner and Co, 1870, in-8°. (Printed for the *Early English Text Society.*)

tive, le livre de M. Toulmin Smith, avec la préface qu'y a ajoutée le Dr Brentano, mérite l'attention de tous ceux qui s'occupent d'histoire.

— Parmi les hommes célèbres du XVIIe siècle en Angleterre, il faut compter lord Fairfax [1], le général de l'armée parlementaire. La gloire de Cromwell lui a fait tort, et il est d'autant plus nécessaire de lui rendre enfin la justice qu'il mérite. Comme personnage politique, Fairfax m'a toujours semblé infiniment plus digne d'estime que le Protecteur, et comme militaire, sa supériorité est encore plus incontestable. On lui dut le succès de la bataille de Naseby, et tandis que Cromwell rendit à cette période de la guerre civile de brillants services comme officier de cavalerie, Fairfax déploya dans la direction générale de la campagne les talents d'un tacticien de premier mérite. Cependant il n'existait pas, jusqu'ici, de biographie suffisante de cet homme d'État, et c'est pour remplir une lacune regrettable que M. Markham a pris la plume. Son ouvrage, composé sur les documents les plus authentiques, est très-intéressant, et d'une lecture agréable. Il y a ajouté des plans stratégiques à l'aide desquels on pourra se familiariser avec les détails des batailles de Naseby et de Marstonmoor, des siéges d'York et de Colchester, et des campagnes dans le Yorkshire et le Somersetshire. Portrait, gravures sur bois, notes copieuses, appendice de pièces justificatives, index alphabétique facilitant les recherches, — rien n'a été négligé. Le seul blâme que mérite M. Markham s'adresse à sa disposition habituelle à relancer les généraux royalistes et à traiter un peu trop sévèrement Charles Ier et le parti de la cour.

— M. Bruce vient de publier un autre volume de ses précieux *Calendars* [2], ou listes chronologiques de papiers d'État. On sait que le règne de Charles Ier lui a été assigné dans le dépouillement des pièces conservées aux archives nationales de l'Angleterre, et il s'est acquitté de sa tâche avec un soin auquel on ne saurait donner trop d'éloges. Les années 1637 et 1638 suffisent à remplir l'in-quarto que j'ai devant moi, et sur cette époque agitée, le *Calendar* abonde en détails vraiment innombrables. Ce ne sont pas seulement des indications sommaires, mais ce sont des extraits de correspondances officielles qui initient le lecteur à la situation politique du Royaume-Uni. On y voit les affaires religieuses se compliquer, grâce à l'intolérance de l'archevêque Laud d'une part, et au fanatisme aveugle des Puritains de l'autre. L'histoire littéraire entre aussi pour quelque chose dans ce volume, et l'état des mœurs sociales y est caractérisé avec originalité. Nous n'avons qu'un reproche à faire à M. Bruce; il ne dit pas si les pièces qu'il énumère et qu'il analyse ont déjà été

[1] *The Great Lord Fairfax, Commander-in-Chief of the Army of the Parliament of England.* Life by Clements R. Markham, F.S.A. With Portraits, Maps, Plans, and Illustrations. London, Macmillan, 1870, in-8°

[2] *Calendar of state papers of the reign of Charles Ier* (1637-1638). published by H. Bruce, esq. London, Longmans, 1870, in-4°.

imprimées, ou si elles sont inédites. C'est là une omission regrettable, et qu'on aimerait à voir combler dans les volumes suivants.

– La correspondance du premier lord Malmesbury, récemment mise au jour par son petit-fils[1], contient un tableau très-animé de l'état de l'Europe de 1745 à 1820. Le premier volume nous reporte à la levée de bouclier du Prétendant et à la bataille de Culloden; le second nous amène jusqu'aux débats du parlement anglais sur le procès de la reine Caroline, jusqu'aux triomphes oratoires de Brougham, de lord Lyndhurst et de lord Eldon. Il y a beaucoup à glaner à travers cet ouvrage: les anecdotes foisonnent, et le lecteur voit se dérouler sous ses yeux un panorama extrêmement vivant, où le comte d'Artois, de l'an de grâce 1775, allant à la procession sur un cheval couvert de diamants, Samuel Johnson avec son *Fidus Achates* Boswell, Napoléon et la belle duchesse de Devonshire, se coudoient, pour ainsi dire, au milieu d'une foule de personnages d'autant plus amusants à étudier qu'ils sont authentiques, tout en ayant quelquefois les extravagances de héros de romans.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Correspondence of the First Lord Malmesbury with his family and Friends.* Published by sir GRANDSON. London, Bentley, 1870, 2 vol. in-8°.

COURRIER ITALIEN

Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer dans le présent courrier, la publication de plusieurs collections historiques importantes en Italie. Nous nous bornons à annoncer une publication sur laquelle nous nous réservons de revenir, c'est le catalogue raisonné des manuscrits du mont Cassin, par dom Andrea Caravita, préfet des archives du célèbre couvent[1]. Le premier volume seul a paru; il contient l'histoire des archives de l'abbaye, la liste des manuscrits qu'elles renferment à partir du VIe jusqu'au XVIe siècle, avec un examen paléographique de chacun de ces manuscrits, et une étude artistique sur les miniatures qui s'y trouvent. Le deuxième volume doit comprendre tout le travail critique de l'éditeur, en même temps que le complément de la description des manuscrits. Le troisième volume embrassera tous les documents et tous les monuments d'une époque plus récente.

Nous pouvons annoncer en outre la publication du cartulaire du monastère de la Cava, près de Salerne. Cet ouvrage important doit paraître sous ce titre : *Codex diplomaticus Cavensis nunc primum in lucem editus opera ac studio DD. Julii de Rogerio abbatis, Michaelis Morcaldi, Mauri Schiani, Sylvani de Stefano, Benedicti Bonazzi, Guilielmi San Felice, O. S. B.* Il doit se diviser en trois parties : la première comprendra une courte notice sur l'histoire du monastère et celle des seigneurs voisins, de Salerne, d'Amalfi et de Sorrento, de plus tous les diplômes, bulles et autres documents, à partir de 793, qui se rattachent à ce sujet. La seconde partie comprendra une étude paléographique, et de nombreux *fac-simile* d'autographes, de sceaux, de monogrammes, etc., des extraits de la Bible du VIIIe siècle, du livre de Beda *De Temporibus*, qui est du IXe, et du manuscrit des lois lombardes, qui est du Xe. La troisième partie contiendra tous les documents relatifs à l'histoire de différents lieux du voisinage, églises, couvents, seigneuries : ce sera une sorte de collection de monographies et de pièces inédites intéressantes. On suppose que l'ouvrage entier formera sept ou huit volumes.

[1] *I codici e le arti a Monte Cassino*, per D. Andrea CARAVITA, prefetto dell' Archivio Cassinense. Monte Cassino, pei tipi della Badia, 1869. tome Ier, in-8° de 496 p.

— Les bons ouvrages sur la paléographie ne font point défaut, pas plus en France qu'en Italie. Mais il manquait en Italie un traité récent et complet dans le genre de celui de M. Natalis de Wailly, et pour remplir ce but, le ministère de l'instruction publique a fait imprimer, à la sollicitation, il est vrai, de l'Université de Padoue, un ouvrage du professeur Andrea Gloria, qui est le résumé et le résultat de longues leçons professées dans cette Université [1]. A l'ouvrage se trouvent annexées vingt-neuf planches renfermant des *fac-simile* de différentes sortes. L'auteur a fixé comme limites à ses études, d'un côté le ve siècle et de l'autre le xve, parce que, dit-il, tout ce qui est postérieur au xve siècle est relativement moderne, et parce que les documents antérieurs au ve siècle sont trop rares et trop incertains. Cet ouvrage renferme de nombreuses tables chronologiques qui peuvent être très-utiles pour les études historiques. Il est fait avec soin; cependant on peut reprocher à l'auteur d'avoir conservé les leçons telles qu'il les avait faites il y a déjà de longues années, et de n'avoir pas tiré parti des nouvelles découvertes et des travaux récents.

— Une grande publication, d'un très-vif intérêt historique, est celle entreprise par M. Osio sur les Visconti; et le célèbre historien Cesare Cantù a parfaitement raison d'en faire l'éloge dans les Mémoires de l'Institut Lombard des sciences et lettres. Le premier volume avait paru en 1865, et la première partie du deuxième volume vient de paraître tout récemment [2]; elle renferme cent soixante-quatre documents sur Philippe-Marie Visconti, documents qui s'arrêtent à l'année 1426. Parmi ces pièces, plusieurs ont trait aux relations extérieures du gouvernement milanais, et notamment à ses différends avec la république de Venise; quelques autres se rapportent au régime intérieur de la Lombardie, aux constitutions municipales. Un règlement de 1413, par exemple, exige l'approbation du duc pour les statuts des terres du duché. D'autres pièces règlent l'exaction des taxes et impôts, l'organisation de la justice criminelle. Cette publication est en somme une mine très-riche où peuvent puiser tous les historiens italiens.

— Il vient de paraître deux nouveaux volumes de la collection des *Chroniques de la ville de Palerme*, entreprise par M. di Marzo, les tomes II et III [3]. Le deuxième volume renferme d'abord un supplément au journal de Filippo Paruta et Niccolò Palmerino; il va de 1606 à 1637, avec des interruptions; il relate les condamnations du Saint-Office, et fait remarquer la différence de la pénalité pour les plé-

[1] *Compendio delle lezioni teorico-pratiche di paleografia e diplomatica*, del prof. Andrea Dott. Gloria. Padova, 1870, in-8° de 732 p.

[2] *Documenti diplomatici tratti dagli archivi Milanesi* e coordinati per cura di Luigi Osio. Milano. Bernardoni, 1869, vol. II, parte I^e, in-4° de 280 p.

[3] *Diari della città di Palermo dal secolo XVI al XIX*, pubblicati sui manoscritti della biblioteca comunale, preceduti da prefazioni e corredati di note per cura di Gioacchino Di Marzo. Tomes II et III. Palermo, Pedone-Lauriel, 1869, 2 vol. in-8° de 345 et 395 p.

béiens et pour les nobles : aux uns les galères et la corde, aux autres la forteresse et les amendes. Les *Memorie diverse intorno al Vicerè duca d'Ossuna*, reproduisent un document très-honorable pour le vice-roi, une lettre du sénat de Palerme au roi Philippe III, le priant de maintenir ce haut magistrat dans sa charge. Viennent ensuite deux chroniques sur la peste de Palerme, en 1624, suivies de la description des obsèques du vice-roi Emmanuel Philibert de Savoie, mort lui-même de la peste. Dans ces chroniques, particulièrement dans celle du capitaine May e Maya, il est fait un tableau de toutes les mesures prises par le gouvernement pour combattre le fléau ; il paraît établi qu'il fut apporté à Palerme par un navire venant d'Afrique. L'on fait un grand éloge du zèle et du dévouement déployé par l'archevêque Gianettino D'Oria, que l'on compare au cardinal Frédéric Borromée.

Le troisième volume de la collection ne contient qu'une seule chronique : *Journal des choses advenues à Palerme et dans les autres parties de la Sicile, du* 19 *août* 1631 *au* 16 *décembre* 1652, dont l'auteur est le docteur Vincenzo Auria, né à Palerme en 1625 et très-estimé de ses contemporains. En dehors de différentes notices sur les embellissements de la ville, les errements de l'inquisition et quelques faits bizarres, tels que la conversion d'un fils du bey de Tunis, on trouve dans ce journal tous les détails sur cet événement important de l'histoire sicilienne qu'on appelle la Révolution de Palerme de 1647, et sur lequel Isidoro la Lancia a écrit un livre intéressant [1]. Ce journal est d'un intérêt saisissant, il offre presque l'attrait d'un roman, la peinture des mœurs du temps est faite sous de vives couleurs, les lutte du clergé, de l'inquisition, du peuple et des seigneurs y sont présentées sous un aspect dramatique.

— Le cinquième volume de l'*Histoire de la diplomatie européenne en Italie, d'après les documents*, par M. Bianchi [2] ressemble aux précédents, et renferme tous les documents relatifs à la résistance héroïque de Venise, et les différentes dépêches des ministres de France, d'Angleterre, d'Autriche, du Piémont et de l'illustre Daniel Manin sur ce sujet. Comme ces questions touchent de trop près au terrain de la politique sur lequel notre *Revue*, exclusivement scientifique, ne se hasarde point, nous nous bornons à une simple indication, sans entrer dans des discussions qui sortiraient du cadre qui nous est tracé.

— Il y a, en Italie, beaucoup de livres importants sur la généalogie et l'art héraldique ; nous citerons, seulement pour le royaume des Deux-Siciles : *La nobiltà dell'Italia*, par Zazzera, ouvrage spécialement consacré aux provinces méridionales (1628) ; *La nobiltà di Napoli*, par Contarini (1569) ; *Discorso delle famiglie*, par Ferrante della Marra (1641) ; *Dell'origine dei seggi de Napoli*, par Tutini (1644) ; *Discorso delle famiglie nobili del regno di Napoli*, par Carlo de Lellis (1654) ;

[1] *Giuseppe d'Alesi o la rivoluzione di Palermo del* 1647.

[2] *Storia documentata della diplomazia europea in Italia dall' anno* 1814 *all' anno* 1861, par Nicomède Bianchi. Tome V.

Vindex Napolitanæ nobilitatis, par Borello (1653); *Teatro genealogico... dei regni di Sicilia*, par Francesco Mugnos (1670); *Dell'armi*, par Campanile (1680); *Le memorie istoriche d'Aldimari*, en 1691, et enfin, en 1771, *Le notizie delle famiglie nobili del regno di Napoli*, par le duc d'Accadia. Tous ces ouvrages se trouvent contrôlés et résumés dans une remarquable publication récente de Erasmo Ricca [1], qui s'appuie sur les documents manuscrits des archives et des bibliothèques, non moins que sur les publications antérieures. Il a déjà paru trois grands volumes in-4°, et la première partie du quatrième volume. M. Ricca a utilisé également pour son ouvrage les nombreuses monographies qui ont été publiées sur les grandes familles napolitaines [2], en contrôlant souvent leurs assertions trop favorables. On comprend que ces études soient quelquefois très-développées et assez diffuses, si l'on réfléchit en combien de branches diverses certaines familles se sont divisées et combien de fiefs différents elles ont possédés. Il suffira, comme exemple, de rappeler les différents titres portés par la famille Carraciolo : les Carraciolo sont à la fois, ducs de Andria, d'Accadia, d'Airola, d'Ariano, d'Atripalda, de Brienza, de Melfi, de Santo Vito, de Venosa, de Lavello, de Flumeri, de Castagneto, de Boccaromana (en somme treize duchés); princes de Forino, de Pettoranello, de Torchiarolo, de Sepino, de Melissano (5 principautés); il serait trop long de compter combien de marquisats, de comtés et de baronnies ils ont possédés en outre. Mais l'on est forcé de reconnaître, si l'on cherche un peu loin dans l'histoire, que toute cette somptueuse et brillante noblesse napolitaine, malgré son exubérance de titres, doit céder le pas à la noblesse vénitienne qui ne portait aucun titre, mais qui, à partir du septième siècle, s'est illustrée et par de grands faits d'armes et par l'exercice de la souveraineté.

Nous pouvons reprocher à M. Ricca d'avoir cédé quelquefois à des sympathies personnelles, chose qui arrive du reste à presque tous les historiens, et d'avoir exagéré l'importance de certaines familles; mais nous devons reconnaître que ce grand ouvrage, résultat de patients labeurs, présente un très-sérieux intérêt historique.

— Le marquis Campori, de Modène, a pris à tâche de publier tous les documents sur les hommes illustres de sa patrie qui se trouvent dans les archives de Modène; la tâche est difficile, mais M. Campori a beaucoup de zèle, et dans l'année qui vient de s'écouler, il a recueilli d'intéressants documents sur Palestrina et sur l'Aretin [3]. Le duc de Ferrare, Hercule II, fut comme les autres souverains de

[1] *La nobiltà delle Due Sicilie*, volume IV, parte prima. Napoli, Stamperia di Agostino di Pascale, 1869, in-4°.

[2] Les monographies de Sansovino sur les Orsini (1565); de Francesco de Pietri sur les Carraciolo (1605); de Sarrubo sur les Cavaniglio (1637); de Paul Jove sur les Davalos, d'Aldimari sur les Carafa, etc.

[3] *Pietro Aretino e il duca di Ferraro*, cenni di Giuseppe Campori. Modena, Vincenzi, 1869, in-4°.

son temps, un des courtisans de l'Aretin; il l'accablait de prévenances et de petits cadeaux. M. Campori publie une lettre inédite de messer Pietro Aretino, en date de 1535, dans laquelle il fait allusion à l'envoi d'un manteau de velours et d'une bague ornée d'un diamant qu'il avait reçu du duc de Ferrare; cette lettre était adressée à l'agent du duc, messer Tebaldo. L'Arétin, pour réveiller les instincts de générosité du duc, lui fit, lui-même, hommage d'une pierre précieuse, en échange de laquelle il reçut bientôt un diamant, cinquante écus et une belle pelisse de fourrure; et quoique, lors de la venue du duc à Venise, l'Arétin ne se fût point dérangé pour aller lui rendre visite, il en reçut cependant un don de cent écus, et plus tard encore, une coupe d'argent, de beaux vêtements, etc. Par lettres en date du 12 septembre 1555, le duc recommandait à Girolamo Falletti, son ambassadeur, de remercier en son nom le magnifique messer Pietro Aretino, ajoutant qu'il l'estimait autant que le méritaient ses vertus. Cette phrase, qui aurait dû être ironique, était platement basse, et il est bien fâcheux que l'Arétin n'ait pas été traité quelquefois avec le mépris que méritaient *ses vertus*.

— Dans une autre publication [1], M. Campori produit des documents nouveaux sur deux personnages plus intéressants, deux musiciens célèbres, Palestrina, et Orlando de Lassus, compositeur né à Mons, en 1520; il montre les encouragements et les récompenses que reçurent ces deux grands artistes de la part du cardinal Hippolyte d'Este et du duc Alphonse II. M. Campori corrige sur plusieurs points les assertions de l'abbé Baini, qui a écrit un livre très-estimable sur Palestrina.

— M. Ferdinando Giudicini vient de publier une chronique de messer Galeazzo Marescotto sur un fait intéressant de l'histoire de Bologne [2]. Messer Galeazzo raconte que, la veille de Saint-Luc de l'année 1442, Niccolò Piccinino, seigneur de la ville, fit surprendre Annibale Bentivogli, et le fit enfermer dans la forteresse de Varrano. Galeazzo, qui était ami de Bentivogli, aidé seulement de cinq compagnons, s'y reprit à deux fois pour le délivrer, et, le 3 juin 1443, parvint à escalader la forteresse de Varrano et à faire prisonnière toute la garnison. Galeazzo aida ensuite Bentivogli à renverser Francesco Piccinino; il fut gravement blessé dans la lutte, mais ne fut pas récompensé dignement par Bentivogli pour les services qu'il lui avait rendus [3]. Ensuite, dans la lutte entre Bologne et le duc de Milan Filippo Maria Visconti, Galeazzo Marescotto fut nommé commissaire de l'armée; plus tard, enfin, il reçut du pape Nicolas V la châtellenie dell'Uccellino. C'est sur cet heureux évé-

[1] *Notizie delle relazioni di Orlando di Lasso e di Gio. Pier Luigi da Palestrina coi principi Estensi.* Modena, Vincenzi, 1869, in-4°.

[2] *Cronica come Annibale Bentivogli fu preso e menato di prigione e poi morto et vendicato,* per messer Galeazzo Marscotto di Calvi. Bologna, reg. tip., 1869, in-8° de 80 p. (Tiré à 300 ex.)

[3] « Cossi s'acquista nome chi bene adopera per la patria, ma poco merito sene riceve. »

nement qu'il termine son récit, dont nous avons cru devoir donner une courte analyse, la publication étant faite à un petit nombre d'exemplaires.

— On vient de publier, à l'occasion d'un brillant mariage célébré à Livourne, une description du banquet et des fêtes qui eurent lieu en 1475, à Pesaro, pour le mariage de Costanzo Sforza avec Camille d'Aragon, description écrite par un contemporain et imprimée à Vicence; mais ce petit livre est devenu aujourd'hui un incunable des plus rares. Il y a eu, il est vrai, une seconde édition, publiée en 1836 par le bibliophile Gamba, mais n'ayant été faite qu'à 130 exemplaires, cette seconde édition est presque aussi rare que la première. M. Marco Tabarrini, conseiller d'Etat et secrétaire de l'Académie de la Crusca, y a joint des commentaires qui en augmentent encore l'intérêt; il s'est servi pour cela d'un manuscrit de la Riccardiana, copie écrite le 21 novembre 1475 par Niccolò di Antonio degli Alberti. M. Tabarrini [1] donne quelques détails nouveaux sur l'histoire de cette illustre famille des Sforza, sortie, comme tant d'autres, des rangs infimes des armées mercenaires, et grandie par la gloire des armes, à l'aide d'hommes qu'on a justement appelés *ferreos plane viros*, à cette époque brillante de belles œuvres d'art et de grands coups d'épée. Tous les arts présidèrent à cette union entre le noble prince Costanzo et Camille, petite-fille du roi Alphonse d'Aragon, tous, y compris l'art culinaire; les belles-lettres, et vulgaires et classiques, y firent merveille, et à des poésies de toute sorte vient se mélanger une belle oraison latine œuvre de Pandolfo Collenuccio.

— Non moins littéraires furent les noces de Lorenzo de Medicis, dit le Magnifique, avec Clarisse Orsini, dont le Florentin Piero Parenti nous a laissé une description que l'on vient de publier tout dernièrement [2]. Piero Parenti, l'auteur de cette relation, a écrit une *Histoire de Florence*, assez développée et très-importante, qui jusqu'ici n'a pas été publiée. Laurent de Médicis ne voulut point que l'on donnât trop d'éclat à cette fête, comme le dit Parenti, par goût de *modestia* et de *mediocrità*. C'était, disait-il, à titre d'exemple. Il y avait probablement là-dessous quelque motif d'intérêt politique; en tout cas cette relation, comme la précédente, est très-intéressante pour l'histoire des mœurs du temps.

— L'éditeur Lemonnier, de Florence, vient d'imprimer une *Histoire complète du théâtre en Italie*, écrite par M. Giudici [3]. Nous ne trouvons pas, dans ce volume, des documents inédits, mais un résumé assez succinct de ce qu'on peut trouver sur ce sujet dans différents ouvra-

[1] *Descrizione del convito e delle feste fatte in Pesaro per le nozze di Costanzo Sforza e di Camilla d'Aragona nel maggio del* 1475. Nuovamente ristampata a cura di Marco Tabarrini. Firenze, Barbera. 1870, in-8° de 68 p.

[2] *Delle nozze di Lorenzo di Medici con Clarice Orsini nel* 1469. Informazione di Piero Parenti, Fiorentino. Bencini, 1870, in-8°.

[3] *Storia del teatro in Italia*, di Paolo Emiliani Giudici. Firenze, Lemonnier, 1869, in-12 de 460 p.

ges. L'auteur commence par le théâtre grec, il continue par le moyen âge, puis il arrive à l'*Ezzelino* de Mussato et à l'*Orphée* d'Angiolo Poliziano. Il a joint en appendice la description de diverses représentations curieuses.

— L'histoire des armes à feu pourrait se faire en Italie : ses armes, comme ses armures, étaient les premières de l'Europe. On a révoqué en doute ce fait curieux de l'emploi de bombardes dans la lutte qui eut lieu en 1311 entre les Brescians et Henri VII ; mais on a trouvé des preuves, antérieures d'un siècle, de l'emploi de la poudre : elles ont été découvertes par M. Luciano Bianchi, l'archiviste de Sienne, et elles paraîtront dans l'histoire des armes à feu que prépare M. Angelo Angelucci, de Turin. Le capitaine d'artillerie Quarenghi vient de publier, sur ce sujet, le résultat de ses recherches dans les archives de Brescia [1]. Quoique la province de Brescia soit célèbre pour ses fabriques d'armes et de canons, depuis une époque très-reculée, les archives de la ville renferment peu de documents sur cette ancienne industrie du pays, qui alimentait presque toutes les puissances européennes au moyen âge. Les statuts de Bovegno (1341) parlent très-brièvement des mines de Valle Trompia. La république vénitienne, au moment de la guerre qui se termina par le traité de Cambray, fit organiser, par l'entremise du fondeur de l'arsenal Conti, une fonderie à Brescia, en face du dôme ; plus tard, en 1560, elle y envoya un des membres de cette célèbre famille des Alberghetti où l'art du fondeur était héréditaire. Avant d'avoir formé l'établissement de Brescia, la république se servait des fonderies de Valle Trompia, et M. Quarenghi cite un document de 1487, d'après lequel les maîtres Venturino et Mignali eurent commission de fondre 362 bombardes.

— M. Cechetti, chef de division aux archives de Venise, vient de faire paraître un essai [2] sur cette partie de l'histoire qu'on négligeait beaucoup autrefois et qui est certainement la plus intéressante, sur les mœurs et coutumes des Vénitiens antérieurement au XIIIe siècle. Il montre comment s'est formée l'autorité du Doge, par l'unification des pouvoirs des chefs des différentes îles qu'on appelait tribuns, en 697 ; il fait ressortir l'importance des salines de Chioggia à cette époque reculée ; il fixe la date de la fondation de Saint-Georges en 982 ; cette île portait auparavant le nom de Memmia ou des Cyprès ; il détermine l'année 1180 pour la construction du premier pont à bateaux du Rialto, et l'année 1264 pour le premier pont sur pilotis, le premier pont de pierre, à Venise, aurait été fait à San-Zaccaria en 1193. M. Cechetti soutient une thèse qui a déjà eu de nombreux défenseurs, sur l'abaissement progressif du sol des lagunes, abaissement en tout cas bien lent, mais mentionné dans une charte de 1108 en ces termes : *cotidianis terrarum defectibus ;* les tombeaux du

[1] *Le fonderie di cannoni bresciani ai tempi della republica Veneta.* Di QUARENGI Cesare. Brescia, Valentini, 1870.

[2] *La vita dei Veneziani sino al* 1200, Saggio de Bartolommeo CECCHETTI. Venezia, Naratovich, 1870, in-8°.

v^e ou vi^e siècle, retrouvés dernièrement près du dôme de Murano, sont placés, dit-on, à une profondeur de cinq pieds. Dans ce travail se trouvent éclaircies plusieurs questions encore obscures, notamment sur l'origine des noms de famille, d'après des documents nouveaux et inédits.

— Les savantes études de Silvestro Centofanti sur l'histoire de la littérature grecque et sur Pythagore, n'avaient encore paru que dans des recueils, ce qui nuisait beaucoup à leur diffusion dans le public. M. Lemonnier vient d'en publier une élégante édition séparée, qui sera très-précieuse pour tous les adeptes de la littérature ancienne [1]. Les relations de la Grèce avec l'Italie, et les discours sur Pythagore amènent Centofanti à parler des temps les plus reculés de l'histoire d'Italie. C'est un livre écrit sur un plan sévère, après de longues recherches et de patientes méditations, tout à fait digne de la haute estime dont il jouit dans le monde savant.

— Voici une monographie intéressante d'un érudit italien sur le sujet difficile des origines de l'histoire des peuples italiens, qui a été exploré si souvent par des savants allemands et français, et notamment dans ces derniers temps, d'une manière très-remarquable, par Ampère et par Mommsen. Il y a bien, dans le travail de M. Ravioli sur Picus, roi du Latium et d'Ausonie, des hypothèses un peu hardies, que nous n'acceptons point sous bénéfice d'inventaire. Il serait peut-être trop long d'entrer dans la discussion du système historique de M. Ravioli ; nous nous bornerons, pour l'utilité des études historiques, à mentionner ses conclusions : M. Ravioli prétend que les Pélasges étaient originaires d'Italie, qu'après s'être répandus daus la Grèce, la Thrace, l'Egypte même, ils rentrèrent en Italie sous la conduite de Picus, et en chassèrent les Sicules, qui se réfugièrent en Sicile. Il est plus généralement admis, nous devons l'observer, que les Sicules, comme les Ligures, étaient les premiers habitants du sol et qu'ils en furent chassés par les Pélasges, peuple d'origine grecque. M. Ravioli émet cette opinion que le roi Picus a été appelé Italus. Mars fut le père des Marses, fondateur du Picenum et célèbre chez les Grecs sous le nom du centaure Chiron; toutes ces suppositions, l'auteur les appuie sur des citations des anciens historiens, et l'on ne peut nier que cette monographie n'offre un sérieux intérêt historique [2].

— Nous avons à annoncer deux nouvelles publications archéologiques sur lesquelles nous reviendrons plus tard : l'une de l'illustre comte Gozzadini de Bologne, sur les récentes découvertes faites à

[1] *La letteratura greca, dalle sue origini, fino alla caduta di Costantinopoli, e studio sopra Pitagora*, di Silvestro Centofanti. Firenze, Lemonnier, 1870, in-16 de 425 p.

[2] *Di Pico, re del Lazio, e dell' Ausonia sopracchiamato dagli Aborigeni, Maschio, Marte, Italo, Dagli Arcadi e Latini domatore di cavalli, nettuno equestre, conso e dai Greci ippomige e prode cavaliere italico.* Monografia pel cav. Camillo Ravioli. Roma, tip. Campo Marzo, 1869, in-8° de 88 p.

Marzabotto; l'autre du savant comte Conestabile, auteur déjà d'une grande publication très estimée sur les inscriptions étrusques du musée Degli Uffizi, à Florence; il vient de compléter tout dernièrement le grand ouvrage qu'il avait commencé sur les monuments étrusques et romains de Pérouse [1]; c'est un ouvrage publié avec luxe et accompagné d'un grand nombre de planches.

— Disons un mot d'une édition qui fait honneur à l'imprimerie de la Propagation de la foi à Rome : c'est l'Oraison dominicale reproduite en deux cent cinquante versions diverses [2], avec cent quatre-vingt-dix caractères différents, dont soixante orientaux, en général d'une très-belle exécution. Le texte est imprimé en noir, mais il est entouré d'un encadrement pourpre qui change de dessin pour chaque nouvelle version.

— Un célèbre prédicateur italien, le père Balzofiore, vient de faire imprimer une collection de sermons sur l'histoire de l'Eglise [3], sorte de commentaire éloquent au livre des Actes des Apôtres, qui part de l'Ascension et va jusqu'à la mort de saint Pierre et de saint Paul. Chacun de ces sermons est une étude monographique sur un fait de l'Eglise primitive.

— Le savant docteur en théologie et belles-lettres, Giuseppe Clerico, bibliothécaire à Turin, a donné, tout récemment, une édition du discours de saint Basile sur la lecture des livres profanes; il a fait précéder ce discours d'une introduction en pure latinité sur la vie et les écrits de saint Basile. Il a collationné le texte grec sur les meilleures éditions et il y a joint une exacte traduction italienne. Ce petit livre se termine par un grand nombre d'annotations scientifiques très-instructives [4].

— Le Droit romain est la base historique de notre société; toutes nos institutions en dérivent plus ou moins directement; et l'on néglige un peu trop d'aller puiser à cette abondante source historique. On n'a peut-être pas non plus fait assez de recherches sur ses origines, et la paresse fait souvent s'arrêter les studieux au résumé que nous a laissé Justinien. Le *Corpus juris* de Justinien et de Tribonien est certes un grand monument juridique; mais il n'est pas mal de contrôler un peu les citations et les arrangements du texte des anciens jurisconsultes faits par le *Corpus*. Un savant professeur

[1] *I monumenti di Perugia, etrusca e romana.*

[2] *Oratio dominica in CCL linguas versa et CLXXX characterum formis vel nostralibus vel peregrinis expressa*, curante Pietro Marietti equite, typographo pontificio, socio administro typographi S. Consilii de propaganda fide. Romæ, anno 1870, in-8° de 319 p.

[3] *La chiesa dei primi Padri.* Lezioni sugli atti degli Apostoli, per il padre maestro Filippo Balzofiore, agostiniano, dette in Roma, nella chiesa del suo ordine. Roma. Pallotta, 1870, in-16 de 492 p.

[4] *S. Basilii magni, oratio ad juvenes de libris profanis cum fructu legendis.* Textum edit. mona. Sti Benedicti ad mss. codicem taurinensem recensuit, variis lectionibus instruxit, interpretationem italicam et notas adjecit Josephus Clericus. Augusta Taurinorum, ex officina Societatis libris edendis, 1870. 141 p.

vient d'entreprendre cette tâche, d'après les anciens commentateurs grecs, et notamment d'après les fragments qui nous sont restés de Cyrille, Donninus, Demosthène, Eudoxe, Patrice et Amblicus, jurisconsultes très-estimés en leur temps, antérieurs à Justinien, quoique postérieurs à la grande époque de la jurisprudence romaine. — M. Aliprandi a fait également paraître une étude intéressante et difficile sur la reconstitution du texte de l'édit perpétuel du préteur dont il ne reste que des fragments disséminés dans les différents textes des jurisconsultes [1].

— L'Allemagne est féconde en études philologiques, elle en a fait sur toutes les langues, notamment sur l'origine de la langue italienne. Le professeur Fortunato Demattio [2] vient de résumer ces études dans une publication qui a le mérite de donner à l'Italie le résultat des travaux faits en Allemagne sur ce sujet, particulièrement par Diez et par Fuchs, dont les ouvrages n'ont pas été encore traduits en italien. L'auteur traite d'abord de l'influence exercée par les anciennes langues italiques; il cite ensuite, d'après Trucchi et Cantù, les premiers documents connus sur la langue vulgaire, mais il attribue à un Sicilien, Cirillo d'Alcamo, que l'on ne peut guère faire remonter (suivant Grion et Mussafia) plus haut que 1231, la gloire d'avoir le premier écrit en langue italienne; on peut reprocher à l'auteur de ne pas s'être occupé des poésies de Gherardo de Florence, et d'Aldobrando de Sienne, dont on a tant parlé dans ces derniers temps, au moins pour discuter leur date et leur authenticité. M. Demattio explique, sur les traces de Diez, la transformation des consonnances latines en consonnances italiennes; cependant il donne quelquefois la préférence aux opinions émises par Nannucci, dans sa *Teorica dei nomi della lingua italiana.*

— Un savant distingué, qui s'est placé au premier rang des philologues par ses publications sur la langue celtique et l'ancienne langue irlandaise, M. le chevalier Constantin Nigra, vient de faire paraître une partie des gloses en ancienne langue irlandaise qu'il a recueillies dans différents manuscrits italiens; il a publié les anciennes gloses que contient un manuscrit de l'antique abbaye de Bobio [3], que le savant et regretté Amédée Peyron avait fait entrer dans la bibliothèque de l'Université de Turin. Comme cette publication s'adressait particulièrement à la patrie de Zeus, de Bopp, etc., M. Nigra a écrit ses commentaires en latin, et nous ne pouvons mieux apprécier la portée de cette publication savante qu'en reproduisant les termes dans lesquels l'auteur en marquait le but : *Rei celticæ investigatoribus et*

[1] *Dell' utilità che arrecano alla storia ed alle antichità del diritto romano gli scritti dei greci interpreti e degli Scoliasti dei Basilici dissertazione.* Del prof. Ilario Aliprandi. Roma, 1869, in-8°.

[2] *Origine, elementi e formazione della lingua italiana.* Studi del professor dottor fortunato Demattio. Innsbruck, libreria accademica Wagner, 1869, in-8° de 413 p.

[3] *Glossæ hibernicæ veteres codicis Taurinensis,* edidit Constantinus Nigra, Lutetiæ Parisiorum, apud A. Frank, MDCCCLXIX, gr. in-8° de 69 p.

grammaticæ comparatæ studiosis novum et pretiosum adferent subsidium. M. le chevalier Nigra a encore trouvé le temps, au milieu de ses graves occupations diplomatiques, d'écrire deux articles importants pour la *Revue celtique* dont M. Gaidoz vient d'entreprendre la publication.

— Nous avons parlé, à diverses reprises, du procès dont étaient l'objet les documents dits *Chartes d'Arborée*, sans nous prononcer en aucune façon sur la question, ne connaissant point les éléments du procès. Nous avions dit que l'Académie de Berlin s'était saisie de cette affaire; elle vient de rendre sa décision, et puisqu'il y a des juges à Berlin, nous n'avons aucun motif d'attaquer leur sentence, ces juges étant des savants très-estimables, MM. Théodore Mommsen, Philippe Jaffé, Adolphe Tobler, membres de la commission nommée à cet effet. Malgré les protestations du défenseur, M. Baudi de Vesme, membre de l'Académie de Turin, l'Académie de Berlin, par l'organe de MM. Haupt et Mommsen, a rendu ce jugement assez net : *Tout ce qu'on a publié sous le nom de Chartes d'Arborée est faux.*

— Après les documents de l'histoire, ses monuments.

Chaque jour, les fouilles que l'on fait en Italie, et particulièrement dans les Romagnes et sur l'emplacement des anciennes villes étrusques, amènent des découvertes intéressantes. Nous placerons le rendement de compte de ces découvertes sous l'indication des villes où elles ont eu lieu.

Assise. — Des fouilles faites en 1843 ayant mis au jour de belles statues et des restes de temples, la Société achéologique d'*Assise* prit naissance, et elle se livra à des recherches dont voici le résultat : près le palais Bocchi, un ancien édifice, avec peintures et mosaïques, des fragments de statues, des terres cuites; sous la crypte de Sainte-Marie-Majeure, on a trouvé les restes de la première basilique et d'un édifice romain antérieur, des pavements de marbre et de mosaïque; à Casa Bovi, l'orchestre d'un théâtre. Dans diverses parties de la ville et particulièrement près de la porte San-Giacomo, l'on retrouve les restes d'une antique muraille composée de grosses pierres de taille disposées par couches.

Anzio. — C'est à Anzio qu'on a trouvé l'Apollon du Belvédère, le gladiateur du Louvre, les bustes d'Adrien, de Faustine, etc. — Près de la maison Soffredini l'on a découvert divers fragments, une statue sans tête, et l'on a recueilli cette inscription, curieuse à cause de ce terme rare, *Subædianus*, qui pourrait signifier les forgerons travaillant *sub tecto, corpus Subædianum.*

D. M.
SURO
NUMULARIO
AMICI
SUBÆDIANI
I. C. R. [1]

Sur la plage pittoresque qui s'étend entre Anzio et Astura, il y

[1] Les trois initiales I. C. R., peut-être : Impensa communi restituerunt.

avait de somptueuses villas, entre autres celles de Cicéron, de Lépide, d'Atticus, de Brutus, de Cassius, d'Agrippine. On rencontre à chaque pas des fragments de marbre; dans le seul hameau de Nettano, M. Lanciani a compté quarante-neuf colonnes antiques employées à des usages divers. Sur un cippe de la villa Costaguti, l'on a trouvé cette inscription intéressante :

ANTONIÆ M. F.
TERTULLIÆ
VALERIÆ
ASINIÆ
SABINIANÆ.

Porto. — On a découvert à Porto divers fragments antiques, une tête de Jupiter Serapis, un bas-relief représentant le déchargement d'un navire portant du vin. Cette inscription conserve le souvenir d'une des anciennes corporations de la ville : *Numini evidentissimo Minervæ corpus stuppatorum splendidissimum*, la très-illustre corporation des calfats.

Nazzano. — Sur la colline d'Antimo, près de Nazzano, domaine de l'abbaye de Saint-Paul, l'on a trouvé les ruines d'un temple circulaire dont le diamètre aurait été de vingt mètres, des fragments de portes, d'escalier, de pavé atteint par le feu, etc. Six colonnes de la basilique voisine lui ont été évidemment empruntées, leurs chapiteaux sont d'ordre ionique. M. Lanciani croit que c'est le temple de la déesse Feronia, dont le culte remonte aux Pélasges et qui fut admise dans l'Olympe romain comme déesse du printemps (*ver. fer*). La situation de ce temple répond assez bien aux indications des anciens auteurs sur le principal sanctuaire de la déesse Feronia, que Denys et Strabon appellent φερονία πόλις, et qu'ils placent dans l'*agro capenate* [1].

Dans une séance récente de l'Institut archéologique à Rome, l'abbé Bruzza a donné des détails sur la Marmorata, endroit où se débarquaient les marbres, situé dans l'Emporiun, près de l'endroit où se débarquaient les vins. On a retrouvé six cents pièces de marbre environ, dont cent quatre-vingts avec inscriptions latines; le mot *e loco* suivi de chiffres qui vont jusqu'à 1500, désigne le nombre des masses tirées de la carrière; le mot *locus*, d'après le chevalier de Rossi, suivi de nombres qui ne dépassent pas IIII, indique une division des carrières. Les carrières paraissent avoir été exploitées par l'administration impériale, sous la direction d'un chef nommé *procurator* qui avait lui-même un *proactor* sous ses ordres.

Corneto. — Au sud de Corneto, sur les ruines de l'ancienne Tarquinie, l'on a découvert trois tombeaux avec peintures, dont un de style particulièrement étrusque; le deuxième présente, sur ses parois, l'image d'un banquet et de danses; le troisième, où se reconnaît l'influence de l'art grec, se compose de trois chambres peintes, la première représente un banquet, la deuxième l'enfer païen, Plu-

[1] Ὑπότῶ σωρακτωω (dit Strabon), *fluvialia rura* (Silius Italicus), *proximi Etruscorum Veientes.* (Tite-Live.)

ton et Proserpine, la troisième ne porte plus que des fragments de peintures où l'on reconnaît Ulysse et Polyphème. De plus, à une certaine profondeur, on a trouvé une caisse mortuaire renfermant le cadavre d'un guerrier avec des armes et des ornements de bronze où l'on reconnaît l'influence artistique de l'Orient.

La comtesse Bruschi a dégagé des tombeaux de femmes contenant de riches ornements, des vases de bronze, des candélabres, des miroirs, dont l'un représentant Achille qui perce de sa lance un guerrier étendu à ses pieds et portant cette inscription : ACHLE, en caractères étrusques. Une autre tombe, découverte par M. M. Marzi, se compose de trois chambres ; on y a trouvé quatre figures de terre cuite, représentant des acteurs comiques. M. Helbig, à l'occasion des objets récemment trouvés dans ces tombeaux, émet l'opinion que les miroirs gravés appartiennent à une époque relativement récente de la civilisation étrusque. On ne trouve jamais, prétend-il, avec ces miroirs des vases grecs peints, mais seulement des poteries assez grossières, produit de la décadence de l'art.

Rome. — Dans des fouilles commencées cette année même dans le jardin de l'hospice Saint-Jean, par les soins du marquis Achille Vorelli, député de cet établissement de bienfaisance, sur l'emplacement même où l'on avait découvert en 1862 le torse d'une belle statue de porphyre rouge, on a trouvé, à la profondeur de 3 mètres, une rue large de 4 mètres 50, parallèle à la rue Ferratella et bordée d'édifices dont on a dégagé seulement deux chambres décorées avec beaucoup de luxe, où l'on a trouvé des fragments de marbre, une tête de marbre grec, des chapiteaux corinthiens, etc., et M. Lanciani n'hésite pas à reconnaître dans le monument dont on a déterré une partie, *egregiæ lateranorum ædes*. La continuation des fouilles permettra de vérifier cette attribution.

A Rome encore, à l'angle de la rue Aracœli et de la via Margana, on a trouvé à une profondeur assez considérable, 9 mètres 50 environ, le pavé d'une ancienne voie romaine, en bon état de conservation, le long de laquelle sont placées d'antiques murailles faisant partie d'un édifice dont on peut fixer la date à l'époque des Antonins, d'après les diverses inscriptions qui y ont été trouvées. On peut juger de l'ancienne magnificence de ce monument d'après les fragments de marbres précieux que ses ruines renferment ; c'est de là que venait le magnifique bloc de marbre qui forme le grand autel de l'église du Gesù et divers morceaux qui ont servi à faire la balustrade du chœur, marbres qui avaient été détournés par le locataire, un certain Arduini, et dont la provenance avait été cachée. Cette découverte montre que Caninna s'est trompé dans son plan de Rome, en plaçant à cet endroit l'ancien cirque de Flaminius, détermination qui était assez généralement acceptée. C'est au lieu même où Caninnæ met la *spina* du cirque de Flaminius, que passe l'ancienne voie romaine bordée d'édifices. De cette découverte résulte donc un changement important dans la topographie de l'ancienne Rome.

C. C. Casati.

CHRONIQUE

Sommaire. — L'histoire est un art. — La clarté, la correction, l'élégance. — La composition. — L'histoire de fantaisie. — Comment il ne faut pas écrire l'histoire : exemple emprunté au *Journal des Débats*. — Réclamation de M. le grand rabbin Wogue. — L'histoire des mœurs est aussi importante que l'histoire politique. — Nécessité de recueillir et de noter les débris subsistants des mœurs anciennes. — Les représentations dramatiques dans la campagne toscane. — Publications récentes ou en préparation. — Une vieille nouvelle. — Nécrologie : Philippe Jaffé ; Villemain.

Sur ce principe que l'*histoire est une science*, j'ai présenté, dans ma dernière *Chronique*, quelques considérations qui n'auront peut-être pas paru à nos lecteurs dénuées de toute utilité, incomplètes d'ailleurs, et sur lesquelles, à l'occasion, je me proposais de revenir. Me plaçant aujourd'hui à un autre point de vue, partant de ce principe que l'histoire n'est pas seulement une science, mais aussi un art, je demande la permission d'exprimer à cet égard quelques idées qui, je l'espère, pourront également n'être pas sans fruit pour le public éclairé et véritablement choisi auquel cette *Revue* s'adresse, et qui saura bien n'en prendre que ce qu'il faut, les corriger, les redresser, les améliorer, les approprier, en un mot, à son usage. Loin de moi la pensée d'édicter des préceptes ! Un tel soin n'appartient qu'aux maîtres. Mais il peut être permis même à un humble ouvrier, à un apprenti comme moi, de causer avec ses amis et ses maîtres, et de leur soumettre ses pensées sur la science ou l'art qu'il cultive. Je m'imagine (suis-je assez présomptueux !) que la plupart de nos lecteurs sont pour moi des amis, et je sais bien que parmi eux il y a des maîtres. Ayant ici la parole tous les trois mois, j'en profite pour causer d'histoire avec les uns et les autres. Causons donc aujourd'hui de l'histoire considérée comme un art.

Jusqu'à quel point l'histoire doit-elle être une science, jusqu'à quel point un art ? Comment la science et l'art doivent-ils s'accorder en elle ? L'une et l'autre doivent-ils se faire des concessions, et jusqu'où ces concessions doivent-elles aller ? Ce sont là des questions très-graves, très-délicates, très-difficiles à résoudre, et différemment résolues suivant les époques. Autrefois, en histoire, l'art dominait entièrement la science. La science aujourd'hui tend au contraire à prendre le pas sur l'art. Les progrès très-rapides, très-frappants de la méthode scientifique, et, d'autre part, les formes nou

velles que l'art essaye, les combinaisons variées de l'un et de l'autre élément, suivant la tournure d'esprit de l'historien et le public auquel il s'adresse, modifient les conditions du problème. Je ne m'engagerai pas, pour le moment, dans les détours subtils et dans les profondeurs de cette question théorique ; je n'en chercherai pas l'issue ou plutôt les issues, car il y aurait plusieurs solutions et bien des distinctions à faire. Je veux m'en tenir, le plus possible, à la pratique, et avoir présent à l'esprit ce qui se fait, en indiquant ce qu'à mon avis il faudrait faire, et surtout ce qu'il faudrait éviter.

En premier lieu, je désirerais que, même dans les ouvrages d'érudition pure, dans ce qu'on appelle proprement les *mémoires* ou *dissertations*, l'auteur s'efforçât toujours de parler une langue claire et correcte, élégante même, s'il se pouvait. L'élégance est appréciable et appréciée jusque dans les démonstrations de géométrie. Il est des érudits

dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées.

Ils se comprennent, mais on ne les comprend pas. Ce sont de vrais sphinx et leur science est une énigme indéchiffrable. Il paraît qu'en Allemagne, on ne déteste pas cela. Le lecteur aime à ne pas comprendre. Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer. Mais en France nous sommes autrement construits. Nous voulons que non-seulement les littérateurs et les artistes, mais les érudits, jusque dans les sciences les plus abstruses, soient clairs, et nous ne leur pardonnons qu'à grand'peine de ne l'être pas. Gardons ce précieux instinct, et n'imitons pas les défauts de nos voisins en leur empruntant leurs qualités. En fait d'érudition historique, pour la forme comme pour le fond, les Letronne, les Guérard, les Wailly, les Quicherat, les Delisle, les Boutaric, les Barthélemy, etc., doivent demeurer nos modèles.

Dans les livres dont l'érudition donne, sans doute, le canevas et les conclusions, mais où l'exposition tient une plus large place que dans les simples *mémoires* ou *dissertations*, où il semble, en un mot, que l'auteur doive mettre plus du sien, ce qu'on ne saurait trop recommander, au point de vue de l'art, outre la clarté et la correction, qui sont toujours exigibles, et l'élégance, qui est toujours appréciée, c'est la *composition*, c'est-à-dire la distribution des matières en de justes parties qui s'équilibrent et s'enchaînent, et forment un récit lumineux et suivi, au lieu de ce pêle-mêle et de ce vrai fouillis dont tant d'ouvrages, même méritoires, nous offrent l'exemple. Les documents doivent ou se fondre harmonieusement dans la trame de la narration qu'ils colorent, ou l'éclaircir en la continuant, quoiqu'ils paraissent l'interrompre, et s'y renouer toujours par un fil plus ou moins subtil et délié. Mais une suite de documents mis bout à bout, de fiches grossièrement reliées par quelques lignes de transition qui servent tout bonnement de ficelles, ce sera, si l'on veut, un excellent recueil de documents historiques, un trésor

inappréciable de notes et de pièces justificatives : ce ne sera jamais un livre d'histoire. L'auteur pourra passer, à bon droit, pour un compilateur de premier ordre, il ne méritera pas, en France du moins, le glorieux titre d'historien.

Néanmoins ces ouvrages qui se croient des livres d'histoire, et qui ne sont que des recueils de documents, des paquets de fiches livrées, telles quelles, à l'impression, sont de beaucoup supérieurs, sont infiniment préférables à ces histoires de fantaisie pleines de théories, de vues, de systèmes, vides de faits et d'idées, dénuées de bon sens, aussi ridicules au point de vue de l'art et du style, quoiqu'elles y affichent de grandes prétentions, qu'au point de vue de la science, qui les berne et qui les méprise. Une bonne compilation, un bon classement de pièces et de fiches, s'ils ne constituent pas un livre d'histoire, tout au moins le préparent et déblayent la route devant l'historien futur. La fantaisie au contraire encombre l'histoire de ses préventions et de ses sottises, gâte le goût du public, et de plus, ce qui est un crime de lèse-majesté, fausse et détruit de jour en jour davantage ce merveilleux instrument, si souple aux mains de l'artiste véritable comme du vrai savant en histoire, la prose française ! Il n'y a pas, pour user d'un mot de Voltaire, assez de piloris, assez de camouflets pour ceux qui, fardant l'austère et pur visage de l'Histoire, remplaçant sa longue tunique, d'une éclatante blancheur, par des lambeaux de pourpre et des oripeaux dorés, substituant à sa marche élégante et grave, à la simple et correcte harmonie de sa voix, une danse désordonnée, des chants, des hurlements, des roulades et des trilles, font de cette Muse céleste une Ménade de café-concert.

Il devient d'autant plus utile de combattre la fantaisie, au point de vue de l'art et du style, comme au point de vue de la science, que par suite de l'accroissement très-marqué du public qui prend goût aux livres d'histoire, le nombre des écrivains en ce genre augmente aussi, et que même tout écrivain de nos jours, à un moment donné, veut plus ou moins être historien. Je ne blâme pas cette tendance, loin de là. Un littérateur exercé, un romancier d'un bon goût et d'un vrai talent, un auteur dramatique qui a obtenu au théâtre des succès de bon aloi, peut très-bien, s'il le veut, devenir un excellent historien, pourvu que, se pliant à la méthode scientifique et aux conditions d'un art nouveau, il n'applique point à l'histoire les procédés de conception et de style qui sont particuliers au théâtre ou au roman. L'habitude de l'observation, de l'analyse psychologique, la science de distinguer nettement les points saillants d'une intrigue, de dessiner les caractères, de faire agir les personnages, enfin cette facilité, cette élégance, et jusqu'à un certain point ce *coloris* que donne au style l'exercice assidu de l'art d'écrire en des genres où la forme emporte souvent le fond, tout cela ramené aux sévères conditions de l'étude exacte, soumis aux règles inflexibles de la méthode, peut améliorer, renouveler, étendre les domaines de l'art et qui sait ? de la science même en histoire, et assurer à celui qui est pourvu de ces qualités, une supériorité très-grande

et très-légitime. Mais ici l'avantage est compensé par un terrible danger, qui est d'introduire la fantaisie, l'une des grâces du théâtre et du roman, dans l'histoire d'où elle doit être à tout prix bannie, qu'il s'agisse du fond ou de la forme, de la science ou de l'art. La fantaisie, voilà notre ennemie; il la faut impitoyablement signaler et bafouer, partout où nous la rencontrerons sur les domaines de l'histoire.

Comme il est toujours bon de confirmer la théorie par un exemple, je demande la permission de citer un morceau d'un ouvrage dont le premier volume, récemment paru, qui a été annoncé par plusieurs journaux, et auquel le *Journal des Débats* a fait l'honneur, réservé d'ordinaire aux œuvres nouvelles des grands écrivains de notre temps, de citer, avant son apparition, des extraits qui occupent dans le numéro du 6 mars 1870, près de trois grandes colonnes. L'ouvrage, qui aura deux volumes, est intitulé *Albert le Grand*. Je n'ai pas lu le livre; je ne prétends donc pas le juger dans son ensemble. Je dois dire toutefois que si le reste ressemble aux extraits donnés par les *Débats*, cet ouvrage si bien accueilli nous montre le propre triomphe de la fantaisie et du mauvais goût, et un parfait exemple de la façon dont il ne faut pas écrire l'histoire. Qu'on en juge par ce morceau sur Charlemagne et sur l'an 1000 :

« ... On ne fera, nous l'espérons du moins, nulle difficulté de reconnaître avec nous, qu'à partir de l'an 1000, date fatale, annoncée dans *une foule* (?) de prophéties comme devant inaugurer la fin du monde, le monde progresse au contraire comme *pénétré d'un sentiment de vitalité plus intense*, et que les *années de grâce* [1] sont assurément les meilleures que l'humanité agissante et pensante, depuis l'avénement du Christianisme, puisse se vanter d'avoir vécu. Jusque-là, entre les ruines de l'Empire romain et les invasions des Barbares; entre *un* Théodose et *un* Attila, *ce ne sont guère que* ténèbres s'épaississant sur des débris, et la colossale figure de Charlemagne, tout *enluminée* (*sic*), toute *surchargée d'ornements qu'elle apparaît*, ne fait pressentir , n'apporte au demeurant *rien de neuf* (?) Pourquoi? C'est que *l'Emperor à la barbe florie* [2] appartient à un ordre de choses condamné ; *Charlemagne ne fut qu'un grand chef, jaloux de Constantin* (*sic*). A Paris [3], tandis qu'appuyé sur une fenêtre, aux bords de la Seine, l'auguste Franc gémit en prévoyant de nouvelles irruptions normandes ; à Rome, alors qu'il *se ceint* le front du *bandeau* des Césars ; à Aix-la-Chapelle, où il crée un centre à son empire ; en

[1] C'est l'auteur qui souligne ici.

[2] Ici, c'est l'auteur qui souligne. Dans la bonne langue du moyen âge on disait *emperere* et plus tard *empereres* (*imperator*) au sujet, *empereor* (*imperatorem*) au régime.

[3] Ce n'est pas à Paris, c'est *dans une ville maritime de la Gaule Narbonnaise*, que ce fait est placé par le moine de Saint-Gall. *De gestis Karoli imperatoris*, II, 14 dans Pertz. *Monumenta Scriptores*, t. II, p. 757. Les bords de la Seine n'ont donc rien à faire ici. L'auteur paraît confondre le règne de Charlemagne avec celui de Charles le Gros.

Saxe, où l'histoire nous le *fait contempler réduisant* les peuples à la loi de l'Evangile, comme ses ancêtres politiques courbaient les peuples vaincus à la servitude : partout, *voire* même dans ses entretiens intimes avec Alcuin, se dessine un personnage dont les attitudes et les mouvements annoncent le Germain, *dont les modèles* FRUSTES *et surannés ont* PARADÉ *sur les marches du Capitole ou dans le cirque de la métropole du Bas-Empire (sic). L'oint du Seigneur*, le fils très-soumis du Saint-Père, le modèle des *potentats* orthodoxes, ne semble point exempt de *gaucherie formidable* (*sic*) ni de *solennité farouche* (*sic*). Après qu'il a fait *à sa guise* œuvre de législateur, *vidé une coupe d'hydromel*, commandé un massacre, chanté au lutrin avec des clercs venus d'Italie que sa voix énorme épouvante, accablé de questions ses *missi dominici* [1], dont l'un lui présente un rapport absolument comme pouvait en adresser un haut fonctionnaire au Sénat, l'autre l'*édifie*, notes en main, sur la quantité de beurre et de laitage que produit une de ses métairies, Charlemagne *se drape dans sa toge d'emprunt, roule deux yeux bleus* vers la ville au sept collines, et *se demande en langue barbare s'il ne ressemble pas à Marc-Aurèle (sic).*

« CONCLUONS (!). Les temps qui *relèvent* de ce héros *très-épais (sic)* se *ressentent de l'évanouissement d'un géant* sans se distinguer par *aucun pas fait en avant*, et montrent *un vide*, sans tracer *une voie nouvelle* [2]. Tout d'un coup, *la borne* de l'an 1000 *est-elle tournée, ne dirait-on pas* que chaque siècle prend *une allure originale* et s'élance *impétueusement* vers un but précis ? Le onzième siècle vit *se* créer la chevalerie, *sortir* de son *long sommeil* l'honneur : *souriante*, ENAMOURÉE [3] et *suspendue aux* FLANCS SANGLANTS DE L'HONNEUR (!!), *voilà que renaît avec la poésie la femme* dont le culte ne se confondra plus, *cette fois*, avec celui de Vénus, *fille de l'Onde*, mais fera monter l'encens *jusqu'au front* de la Vierge, mère de Dieu. L'Europe guerrière s'arme tout entière au douzième siècle, s'élance vers l'Orient, et au milieu du tumulte des croisades saint Bernard, Abélard élèvent la voix. La philosophie agite désormais, comme autrefois à Thèbes, à Sparte, à Athènes, ses problèmes, ses fictions, ses systèmes en plein air, elle échappe aux *in-pace* [4] (*sic*) du cloître et s'adresse directement au peuple. *Voici venir* enfin à *l'horizon* le treizième siècle, âge fécond, unique, où abondent les figures et les caractères : Albert le Grand, saint Thomas, saint Louis, Thibaud de Champagne, saint Bonaven-

[1] Bien entendu, c'est l'auteur ici qui souligne.

[2] Eh bien! et la féodalité, et la dynastie capétienne, et l'épopée française, et la poésie liturgique *(proses et tropes)*, et les premières ébauches du théâtre national et chrétien, toutes créations du IXe et du Xe siècle, est-ce que ce ne sont pas là des *pas faits en avant*, pour parler le langage de l'auteur ? Il n'y a peut-être pas eu de plus puissante activité que celle de ces deux siècles, d'où le moyen âge est sorti.

[3] L'auteur souligne cette expression qui, sans doute, lui paraît vieillie, mais pittoresque. Ici, elle est tout bonnement ridicule.

[4] L'auteur souligne cette expression comme technique, et je la souligne comme ridicule en cet endroit.

ture, sainte Elisabeth, Frédéric II. C'est bien *là* le siècle où le sentiment religieux, *sorte de foyer* constamment ravivé de l'âme humaine, dans son ère héroïque, arme de *mystiques paladins*, et voit *jaillir*, des enseignements du Christ, *dont une des* forces les plus fécondes *est de pouvoir*, *de devoir* être diversement compris, une race d'hommes imprévue. Dans cet *essor des pieuses effervescences*, les rêves, les idées confuses d'égalité et de fraternité, quelque temps *murées* dans les cellules, prennent *inopinément* un nom, un corps, une vie, s'enhardissent, *jettent* franchement *le gant* à la société, l'anathème à *tout ce qui s'appelle chair et sang* (*sic*), lèvent des légions, et, *sous prétexte de gagner le ciel (sic)*, se hasardent, *se déversent (sic)*, se *heurtent* sur la place publique. Çà et là, à l'improviste, *du capuchon tombent des fleurs (sic), sous les cilices* POINTENT *des ailes* (!!!)..... »

Ah! en voilà assez. C'est trop *pommadé*, comme dit Gorgibus. Cathos et Madelon, Jodelet et Mascarille sont dépassés. Est-il possible de rendre des idées plus vaines dans un style plus prétentieux? Quel bariolage de couleurs! Quel chaos d'expressions qui jurent entre elles! Et quelle inhabileté de main! Quelle maladresse dans la construction des phrases! Quelle inélégance dans les tours! Pour user d'une expression de l'auteur, sa syntaxe, à peine correcte, est d'une *gaucherie formidable*. Voilà pourtant ce que beaucoup d'hommes, même lettrés, appellent aujourd'hui bien écrire; voilà ce que le *Journal des Débats* recommande à ses lecteurs. Ah! monsieur de Sacy, monsieur Saint-Marc-Girardin, qu'en pensez-vous?

L'auteur du morceau que j'ai cité, si cette *chronique* tombe sous ses yeux, me saura probablement fort mauvais gré de ma critique, au lieu d'en faire son profit pour ses écrits à venir. Les auteurs sont de terribles gens. Voici, par exemple, M. le grand Rabbin L. Wogue, de qui, soit dit sans le fâcher, j'ai complétement ignoré l'existence jusqu'au jour où l'un de ses amis, israélite intelligent et instruit, comme il y en a beaucoup, me signala sa brochure et me pria, à plusieurs reprises, d'en dire un mot. Sur quoi, je citai, dans ma dernière *chronique*, un fragment que je trouvais conforme aux saines doctrines. J'ai dû, à la vérité, accompagner cette citation de réserves formelles sur la brochure, où j'avais trouvé, à l'adresse de plusieurs dogmes chrétiens des attaques véhémentes, en termes assez peu mesurés.

M. le grand Rabbin, qui avait trouvé tout naturel de se servir de ces termes, en s'adressant à ses coreligionnaires, ne peut supporter ceux que j'emploie en m'adressant aux miens pour exprimer mes réserves sur sa brochure. Loin de me savoir gré d'avoir donné à sa *conférence* un surcroît de publicité, il abuse de l'impartialité, de la complaisance bien connue du directeur de cette *Revue* pour nous inonder de sa prose. Bien que sa lettre, plus ou moins modifiée, ait déjà paru deux fois à l'heure qu'il est, une première fois dans la *Presse israélite*, une seconde fois dans la *Revue israélite*, et qu'elle soit d'une dimension véritablement excessive, je la reproduis en note, à

titre de document historique [1]. J'espère qu'ainsi sera suffisamment assouvie la faim de publicité dont paraît dévoré M. le grand Rabbin. Néanmoins, comme je le soupçonne d'être insatiable à cet égard, et de me tendre un piége, j'éviterai cette embûche en n'entrant point dans la controverse où adroitement il me convie. Nos lecteurs, d'ailleurs, sauront fort bien apprécier sa lettre et en faire leur

[1] Lettre de M. le grand Rabbin Wogue :

Paris, 12 *avril* 1870.

Monsieur le Directeur,

Dans son intéressante *Chronique* du mois dernier, M. Marius Sepet me fait l'honneur de citer incidemment (pages 592 et 593) un paragraphe de ma *Conférence sur les miracles* et d'apprécier cette brochure dans son ensemble. Le paragraphe, il l'approuve, il le signerait même des deux mains comme catholique; la brochure, il la juge très-sévèrement, toujours de son point de vue confessionnel. Seulement, si la citation est longue, la critique est des plus sommaires. Or, le contraire évidemment eût été préférable, car toute critique doit se motiver. M. Sepet me permettra de protester contre ses assertions, qui affirment sans prouver, et qui tendraient à faire croire que j'ai manqué non-seulement de logique, mais de tact et de convenance.

Voyez plutôt : ma brochure, selon lui, « est pleine de réflexions, de raison-« nements tout à fait inadmissibles, et nos croyances (chrétiennes) les plus « chères y sont qualifiées, dans un langage un peu trop rabbinique, d'absur-« dités, d'anomalies morales, d'iniquités monstrueuses. »

Ainsi, d'une part, des assertions *tout à fait inadmissibles*; d'autre part, des qualifications fausses, inconvenantes et, pour tout dire, *trop rabbiniques*. — Examinons ces deux points.

Pour le premier, il suffira, ce me semble, de m'inscrire en faux jusqu'à preuve contraire. Que mon honorable censeur veuille bien me citer un seul de ces raisonnements si étranges, qu'il daigne en démontrer le vice, expliquer ce qui le choque si fort, et je passe condamnation. Toutefois, il voudra bien se souvenir que la plupart de mes assertions sont empruntées à la plus saine philosophie, que les autres sont à l'usage de la théologie chrétienne comme de la nôtre, et à celles-ci, du moins, j'espère qu'il fera grâce.

Passons au second point. J'embarrasserais peut-être mon contradicteur si je le priais de définir — toujours avec preuves à l'appui — ce qu'il entend par le *langage rabbinique*. Je puis lui assurer, moi qui les connais, que

« Nos *rabbins* ne sont point ce qu'un vain peuple pense, »

et que si, faillibles comme des évêques et de simples curés, ils ont pu quelquefois, dans leur langage, payer tribut à l'humaine faiblesse, ils auraient, comme eux et plus qu'eux, bien des circonstances atténuantes à invoquer.

Maintenant, il est vrai que j'ai employé, dans ma Conférence, les termes d'*absurdité*, d'*anomalie morale*, etc. Mais à quoi s'appliquaient ces qualifications? — A nos croyances les plus chères, s'écrie M. Sepet. Sans trop le chicaner sur ce superlatif, car je n'admets pas qu'aux yeux d'un fidèle il y ait des croyances plus ou moins chères que d'autres, je me bornerai à lui demander : De quelles croyances entendez-vous parler?

Est-ce de celles qui s'accordent avec la loi naturelle, comme l'existence de Dieu, l'amour de Dieu et du prochain, l'immortalité de l'âme, la Providence? Certes, je n'aurais eu garde d'insulter de pareils dogmes, qui sont les miens et comme homme et comme Israélite; des dogmes dont le christianisme a si peu le monopole, que le Nouveau Testament les a simplement extraits de

profit. Je n'ai aucune inquiétude à cet égard. Je me borne à protester, à jurer par le Styx, que je ne suis point l'ennemi, ni, à plus forte raison, le *bourreau* de la maison d'Israël, que je suis incapable de la *persécuter, torturer, massacrer*, et que je ne souhaite même point de voir changer en *pilori* aucun de ses nombreux *piédestaux*.

L'histoire de la condition des Juifs, en France, principalement au

l'Ancien, que Moïse nous les avait enseignés avant Jésus, et peut-être la nature avant Moïse!

Parlez-vous des croyances catholiques relatives aux « mystères, » — à la Trinité, à l'Incarnation, au péché originel, à l'autorité infaillible de l'Eglise, *alias* du pape, etc., etc.? Voilà donc vos croyances LES PLUS CHÈRES, celles que vous défendriez envers et contre tous, celles que vous placez, dans votre foi et votre vénération, bien au-dessus de la loi d'amour, de la loi morale, des vérités éternelles, de la justice divine et de la responsabilité humaine? Eh bien! oui, je l'avoue sans détour, c'est à ces croyances-là que j'ai fait allusion; allusion, entendez-vous? car je ne les ai pas nommées; et puisque vous avez si bien deviné ma pensée, nous ne sommes peut-être pas bien loin d'être d'accord.

J'avais pour but de glorifier le judaïsme, méconnu et défiguré par les chrétiens et quelquefois, en un sens, par les juifs eux-mêmes; de le venger des erreurs ou des calomnies dont il est l'objet, de le faire apparaître enfin dans sa vraie lumière, en appelant à mon aide les enseignements de la saine exégèse, de la théologie et du Talmud. C'était là ma *thèse*, et elle ne pouvait être complète sans son *antithèse*. Réhabiliter la doctrine juive, c'était renverser du même coup les doctrines contraires. C'est la faute de la logique, ce n'est pas la mienne. Attaquer *à priori* les croyances chrétiennes ou catholiques était à cent lieues de ma pensée. Le judaïsme, Dieu merci, n'est ni agressif ni convertisseur; il laisse les enfants à leurs mères, les fidèles à leurs croyances, trop heureux si on le laisse lui-même vivre en paix. Mais je ne pouvais, encore une fois, justifier nos principes qu'en réfutant par l'absurde les principes opposés.

Vous soulignez deux fois, avec une visible complaisance, cette phrase de mon discours : *Nous qui sommes dans l'humanité un miracle vivant...*, et vous vous écriez : « Quelle parole! M. le grand Rabbin, qui l'a proférée, est loin d'en sentir toute la valeur et tout le poids! » Hélas! cher censeur, je ne sais que trop ce qu'il vaut — dans certaines bouches chrétiennes — cet argument de la *conservation d'Israël*, titre de gloire dont vos prédicateurs et vos inquisiteurs ont fait pour nous un titre d'opprobre, piédestal dont ils ont fait un pilori; le POIDS meurtrier de cet argument, ils ne l'ont que trop senti mes malheureux pères, ils le sentent encore dans mainte région d'Afrique, d'Asie et même d'Europe, mes coreligionnaires persécutés, torturés, massacrés pour leur dévouement à une idée, pour leur fidélité à leur croyance!... Mais, vous le savez, la semence des martyrs est féconde; la race juive a survécu, elle survivra à tous ses bourreaux; et cette vitalité, grâce à notre émancipation qui grandit tous les jours, ne sera plus la vitalité de la misère, — misère créée par nos ennemis et qui, par un horrible cercle vicieux, servait à son tour d'argument à leur haine : non, ce sera une vitalité heureuse et triomphante, aimée et honorée de tous, — et adieu alors les sophismes homicides! Votre apôtre saint Jean vous l'a dit : « Le salut vient des Juifs (Evang. selon Jean, IV, 22)! » Et ce Vieux Testament, que vous révérez comme nous, mais que vous contredisez, nous l'avait promise comme une faveur céleste, comme une bénédiction, cette durée impérissable que vous nous reprochez comme

moyen âge, et de leurs rapports avec les chrétiens, pourrait encore, après les travaux de MM. Bail, Beugnot, Depping, Hallez, Avigdor, Bédarrides[1], etc., fournir le sujet d'un très-bon livre. En recueillant les indications éparses dans les chroniques, dans les actes, dans les légendes, dans les poëmes, etc., en puisant, s'il le pouvait, aux sources hébraïques, un écrivain impartial et modéré, qui aurait l'esprit de synthèse, nous donnerait un piquant tableau, plein de scènes et de contrastes, et qui ne serait pas la partie la moins intéressante de l'histoire des mœurs dans notre pays. Cette histoire, en général, est beaucoup trop négligée. Elle n'est pourtant pas moins importante que l'histoire politique et l'histoire littéraire, et on peut dire, en quelque façon, qu'elle les unit et les éclaire l'une et l'autre. Monteil, par son *Histoire des Français des divers États*, était entré dans une voie excellente où il est bien à souhaiter que s'engagent à sa suite,

une honte! (Voyez entre autres, Lévit. XXVI, 44, 45; I Sam., XII, 22; Ps. XCIV, 14; Is. LXV, 23; LXVI, 22, etc., etc.)

Quand donc un esprit aussi éclairé que M. Sepet vient aujourd'hui, après 89, rééditer un *cliché* aussi inepte que peu charitable, aussi contraire à la raison et à l'humanité qu'à la Bible elle-même, que dirait-il de moi si j'appelais son langage un peu trop *catholique*, comme il accuse le mien d'être un peu trop *rabbinique*?

De grâce, laissons là toutes ces qualifications injurieuses, blessantes, filles de la haine et du préjugé. Aimons-nous et respectons-nous les uns les autres. Honorons toutes les convictions sincères, sans nous croire tenus de les partager; et que le chrétien *fervent*, catholique ou protestant, continue à adorer ses mystères, mais qu'il permette aussi au chrétien rationaliste ou au croyant israélite de ne pas les adorer, et même de les appeler de leur vrai nom.

Les querelles religieuses, comme les persécutions, ne servent qu'à aigrir et exaspérer les haines. Elles n'ont jamais converti personne, ou n'ont produit que des conversions de mauvais aloi.

Trêve donc de discussions. Nous prétendons, les uns et les autres, que l'avenir appartient à nos croyances. Attendons l'avenir, lui seul décidera.

Je réclame de votre impartialité, Monsieur le Directeur, l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro, et vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

L. WOGUE, Grand Rabbin.

[1] *Etat des Juifs en France, en Espagne et en Italie, depuis le commencement du* V*e siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du* XVI*e*, etc., par M. le chevalier Bail. Paris, Alexis Eymery, 1823, in-8°. — *Les Juifs d'Occident ou Recherches sur l'état civil, le commerce et la littérature des Juifs, en France, en Espagne et en Italie pendant la durée du moyen âge*, par Arthur Beugnot. Paris, imprimerie de Lachevardière fils, 1824, in-8°. — *Les Juifs dans le moyen âge, essai historique sur leur état civil, commercial et littéraire*, par G.-B. Depping. Paris, Imprimerie royale, 1834, in-8°. — *Des Juifs en France. De leur état moral et politique depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à nos jours*, par M. Théophile Hallez. Paris, Dentu, 1845, in-8°. — *Quelques vérités à M. Th. Hallez à l'occasion de son ouvrage*, etc., par F. Henri Avigdor. Paris, au bureau des *Archives israélites* et chez Amyot, 1845, in-8°. — *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*, etc., par J. Bédarrides. Paris, Michel Lévy, 1859, in-8°.

non-seulement les érudits, mais les poëtes, les littérateurs et les artistes, qui y trouveraient d'abondantes sources pour rafraîchir et rajeunir les lettres nationales, l'art français.

Mais s'il est important d'étudier dans le passé les mœurs nationales, il ne l'est guère moins de noter partout ce qui reste de ces vieilles mœurs dans le présent, et d'amasser ainsi des matériaux pour l'historien à venir. Les hommes instruits de la province, ceux particulièrement qui, comme les notaires, les curés, habitent les bourgs et les villages, pourraient, à cet égard, rendre les plus grands services. Je suis convaincu, pour prendre un exemple, que dans certaines provinces de France, il y a encore des restes très-curieux des anciens *mystères*, que l'on y représente encore des drames rustiques sur des sujets religieux, chevaleresques, historiques. Combien il serait intéressant de recueillir ces précieux débris, en consignant sur le papier le souvenir des représentations de ce genre, en se procurant des copies de ces drames rustiques. Je ne saurais trop vivement engager ceux de mes lecteurs de province à qui leurs occupations le permettent, de se consacrer à une œuvre de ce genre, soit pour le théâtre rustique, soit pour tout autre débris des coutumes nationales. Toutes les indications qu'ils croiraient utile de me faire parvenir à cet égard, seraient reçues avec reconnaissance, utilisées ici même et ailleurs. Aucune *Revue* n'est peut-être mieux que celle-ci en situation de servir de centre et de point d'arrivée à des observations de détail, qui seraient sans fruit pour la science, si elles demeuraient éparpillées ; et comment cette *Chronique* pourrait-elle être mieux utilisée qu'à les recueillir ?

Pour donner à nos lecteurs une idée de l'intérêt qu'offrent des observations de ce genre, comparées et reliées entre elles, je demande à mon savant confrère M. Casati, la permission d'empiéter sur son terrain, et de présenter le résumé très-bref d'un très-curieux travail de M. d'Ancona, professeur à l'Université de Pise, sur les représentations dramatiques dans la campagne toscane. M. d'Ancona, je pense, ne m'en saura pas mauvais gré [1].

Les pièces sérieuses représentées par les paysans de Toscane, portent les noms divers de *Giostre* (joutes), *Bruscelli* (sortes de mascarades en forme de chasses à la fouée) et *Maggi (Mais)*, qui est le nom le plus généralement admis. La première origine de ces *Mais*, ce sont évidemment les fêtes et chansons auxquelles a donné lieu, depuis la plus haute antiquité, le retour du printemps. Il est certain, par suite, que ces *Maggi*, comme aussi les *Bruscelli*, étaient primitivement des pièces comiques. Les *mystères* ayant fait place dans les villes aux *sacre rappresentazioni*, il est probable que ce nom de *Bruscelli, Maggi* passa, dans les campagnes, des pièces comiques aux pièces sur des sujets religieux et chevaleresques, qui continuaient la tradi-

[1] *La Rappresentazione dramatica del contado toscano*. Estratto dalla *Nuova Antologia*. Firenze, settembre 1869, br. in-8°.

tion de l'ancien théâtre chrétien. Quoi qu'il en soit, les *Maggi* sont aujourd'hui des drames sérieux, en vers de huit pieds, composés d'une série de stances de quatre ou cinq vers, chantées sur une simple cantilène, qui paraît fort ancienne, et qui est quelquefois entrecoupée d'ariettes. Plusieurs de ces drames ont un *chœur*. Le *Maggio*, intitulé l'*Incendio di Trojà*, en a même quatre. Les bons paysans, qui remplissent les divers rôles, ne se sentent pas de joie, paraît-il, de revêtir les costumes riches et même somptueux que l'on emprunte souvent aux costumiers ordinaires du théâtre de la ville la plus voisine. Ils aiment surtout à ceindre l'épée, à porter l'habit militaire. Leur action, leur gesticulation scénique est fort animée. Les rois pourtant doivent demeurer, en parlant, immobiles sur leur trône. Il est très-rare qu'ils se lèvent et qu'ils en descendent.

Autrefois les *Maggi* se jouaient en plein air, dans une place, dans un carrefour, dans une forêt, sur quelque esplanade. En 1808, la *Jérusalem délivrée* fut jouée à Calamecca sur la place qui conduit au château et la région environnante, lieu assez vaste, et, à cause des trois rues qui y aboutissent, tout à fait propre à de grands spectacles. Près de la porte du pays, le long du mur qui soutient la colline, de forme conique, qui surplombait la scène, on avait construit une forteresse de bois, peinte à l'extérieur de manière à figurer la pierre et capable de contenir une quarantaine de personnes; le drapeau d'Aladin se déroulait au-dessus. Du côté opposé, mais en ligne très-oblique, et à une grande distance, était placé le camp des chrétiens; au milieu était la place, et la région qui devait être la scène de l'action. Mais la scène de tous les *Maggi*, était bien éloignée d'offrir de telles ressources, et, en général, elle n'occupait guère un espace plus considérable que ne fait, sur la place d'une ville, un saltimbanque entouré de son auditoire. Aujourd'hui, il n'est pas un bourg en Toscane qui ne veuille avoir un théâtre fixe pour jouer ses *Maggi*. La scène est de pierre, munie de coulisses et d'un rideau : tout autour sont disposés des gradins en amphithéâtre ou des estrades en bois; au milieu, il y a des bancs pour le public du *parterre*. Une grande toile attachée à deux poteaux garantit les spectateurs des rayons du soleil couchant. Quand, par malheur, un bourg n'a point de théâtre, on y supplée au moyen d'une grange ou d'un grenier à foin.

La représentation commence par un prologue, récité par un personnage spécial, qui porte des noms divers (*principiante, paggio, angelo, corriere, interprete, introduttore, servo, bracciere, lacche*). C'est généralement un petit garçon vêtu d'une tunique à mi-jambes, le front couronné d'une guirlande ou ceint d'un ruban, tenant en main un sceptre fleuri ou un bouquet. Il chante les louanges du printemps, expose brièvement le sujet du drame et les circonstances antérieures, présente au public les personnages, puis se retire, et ne reparaît plus, si ce n'est pour faire la quête ou donner le *congé*. Le drame s'ouvre alors, sur un sujet tiré des livres saints, des légendes religeuses et chevaleresques, ou de quelqu'un de ces événements historiques qui ont un caractère légendaire par l'ébranlement qu'ils donnent

à l'imagination des masses. C'est ainsi qu'on représente, en Toscane, un *Maggio* de *Louis XVI* où l'histoire de ce roi martyr est singulièrement transformée. La forme de ces drames est *romantique*, et paraît se rattacher plus particulièrement à celle du théâtre espagnol. On n'y tient aucun compte des unités. Les changements de temps et de lieux y sont fréquents et d'une extrême rapidité. C'est là une source d'invraisemblance à quoi l'on a essayé de remédier par l'usage de deux toiles, l'une servant à la division par actes, l'autre à la subdivision par tableaux. Au reste, cela est moderne, car autrefois, conformément à l'usage des anciens mystères, les diverses scènes par où devaient passer l'action étaient juxtaposées sur le théâtre, et l'on y voyait rangés, dès le début, chacun à sa place, tous les acteurs. Il y a beaucoup de batailles, de duels, de tournois dans les *Maggi*, avec accompagnement de tambours, de trompettes et de fanfares. On y voit de très-fréquentes *apparitions, diableries* et prodiges de toute espèce. Il y a parfois un assez grand déploiement de mise en scène. Ainsi à la dernière scène du *Maggio* de *Sant'Uliva*, on voit « la grande place de Rome illuminée et ornée d'arcs, de festons, de tapis et tapisseries ; un magnifique trône au milieu, sur lequel siégent magnifiquement vêtus, l'empereur *Robert, Olive, Fulvio, Diego;* aux côtés du trône les gardes et le peuple. L'empereur désigne son héritier en la personne de son neveu, et tous s'agenouillent et lui jurent fidélité. » Les anachronismes ne sont pas rares dans ces drames rustiques. Dans une pièce composée en 1861, Charlemagne s'écrie, en saisissant le drapeau tricolore : « Que cette bannière italienne — en triomphe soit portée. — L'Italie s'est alliée — avec la France et l'Angleterre [1]. » — Comme dans les drames romantiques, le comique s'allie très-bien au sérieux dans les *Maggi*, et il y est même souvent représenté par un personnage spécial, le *buffone* qui correspond au *stultus* des anciens mystères. La *moralité* des *Maggi*, exprimée, la plupart du temps, expressément à la fin du drame, est chrétienne. C'est une impression religieuse que l'auteur veut produire sur son auditoire. La quête a lieu au moment le plus pathétique. Elle est faite au profit des âmes du purgatoire ou de quelque confrérie pieuse. Le *congé* est donné aux spectateurs par le personnage qui a chanté le prologue. Il se compose de remercîments, d'excuses, et aussi de souhaits pieux.

Les *Maggi* sont généralement empruntés à des sources antérieures, qui sont le plus souvent des légendes en prose ou en vers, des *rappresentazioni*, des *opéras* ou *mélodrames*. Les poëtes sont donc plutôt des *renouveleurs* que des inventeurs. Ces poëtes sont la plupart du temps de simples paysans, des ouvriers, des artisans. Quelquefois pourtant ce sont des curés, des médecins, des *docteurs ès lois*, tous

[1] Questa italica bandiera
In trionfo sia portata,
Or che Italia s'e alleata
Colla Francia e l'Inghilterra.

hommes qui, supérieurs à leur entourage par l'éducation, vivent néanmoins de la vie de la campagne.

Le théâtre purement comique, auquel les *Maggi* appartenaient à l'origine, se conserve encore dans les campagnes toscanes sous la forme de *contrasti* et *buffonate*, analogues aux *farces*, aux *soties* françaises du moyen âge.

M. d'Ancona exprime, en terminant sa brochure, le regret que le théâtre populaire, spontané, que le drame religieux et chevaleresque n'ait pas trouvé en Italie, comme en Angleterre et en Espagne, un grand poëte, un Shakspeare, un Lope de Vega, qui lui pût communiquer la vie immortelle de l'art, et doter son pays d'un théâtre original, d'une forme dramatique qui lui fût propre. « Ce n'est pas le lieu, dit-il, de discuter la supériorité relative du théâtre classique et du théâtre romantique [1]; l'un a atteint spontanément le plus haut point d'excellence chez les Grecs, l'autre dans le théâtre de Shakspeare. L'imitation servile de l'un ou de l'autre, comme toute imitation dans l'art, ne saurait produire de bons fruits, si ce n'est ce qui provient de l'excellence du génie poétique de ceux qui s'appliquent à cette imitation. Mais on peut regretter qu'au XVIIe siècle, l'Italie n'ait pas eu un poëte dont le génie fût égal à celui du grand tragique anglais, ou possédât du moins la brillante imagination de Carlo Gozzi... Si celui-ci était né quand l'art antique n'avait pas encore pris définitivement pied en Italie, quand l'unique théâtre national était la *rappresentazione*, il n'aurait pas eu besoin, pour élargir les bornes du drame, d'imiter les étrangers (espagnols), ou de composer des pièces enfantines, bonnes pour les nourrices et leurs nourrissons. Mais partant de ces formes du théâtre du moyen âge que les campagnes seules ont retenues, et qui furent la source commune où puisèrent les grands créateurs du théâtre anglais et du théâtre espagnol, quoiqu'ils soient arrivés à des résultats si différents quant au caractère général de leur œuvre, un libre et puissant génie aurait alors pu donner à l'Italie l'exemple d'un art dramatique vraiment original et national. » Je cite avec d'autant plus de plaisir cette conclusion du travail de M. d'Ancona, que mes études sur les origines et les développements du théâtre en France, m'ont conduit aux mêmes résultats, c'est-à-dire aux mêmes regrets. La morale de ceci, c'est qu'en littérature, comme en toute autre chose, le vrai progrès pour un peuple, consiste, non pas à rompre avec son passé, mais à continuer en l'élargissant, la voie qu'ont frayée ses aïeux.

La librairie Victor Palmé a mis en vente les tomes V et VI de la réimpression des *Historiens de France*, dirigée par M. Léopold Delisle. Le tome V comprend les règnes de Pépin le Bref et de Charlemagne (752-814); le tome VI renferme tout ce qui s'est passé sous Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine et empereur (781-840).

[1] J'aimerais mieux le mot *roman*. Le mot *romantique* a pris, depuis les tentatives de l'école des Hugo et des Dumas, une signification spéciale qui le rend moins propre à désigner le théâtre national.

L'un contient soixante et onze, l'autre soixante-quatre documents d'ordre divers (Chroniques, annales, poëmes, lettres, capitulaires, diplômes, biographies, etc.) A la même librairie sera mis en vente, quand cette *chronique* paraîtra, le tome I de la nouvelle édition du *Gallia christiana*, donnée par D. Paul Piolin, le savant bénédictin de Solesmes. Ce tome comprend les provinces d'Albi, d'Aix, d'Arles, d'Avignon et d'Auch. Dom Piolin reproduit exactement l'œuvre des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, mais en même temps il la complète, d'après les nouvelles découvertes de la science. Il se contente d'indiquer entre crochets les corrections qui peuvent se faire en quelques mots ; pour celles qui demandent de plus longues explications, il renvoie, à l'aide d'un double chiffre, à des *Appendix* destinés à redresser les erreurs, à suppléer les omissions et à conduire l'histoire jusqu'à nos jours. Sans qu'une seule ligne de l'édition précédente ait été retranchée, l'édition nouvelle offre un double avantage : elle indique à leur place les améliorations et les modifications que les premiers auteurs voulaient introduire dans leur travail, et elle le complète en le conduisant jusqu'à notre époque selon le plan primitif. Le premier volume, que nous annonçons aujourd'hui, contient soixante-huit pages d'*animadversiones* qu'il fallait rechercher dans les différents tomes de la collection. Outre l'avantage des corrections et des suppléments que présentent les *Appendix*, ils offrent une grande quantité de bulles, chartes, inscriptions et autres documents inédits ou peu connus. Ces *Appendix* se rattachent de la manière la plus claire et la plus simple à chacune des parties de l'ouvrage dout l'économie primitive est toujours respectée.

Nous signalerons, parmi les publications récentes, *l'Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789, *racontée à mes petits enfants* par M. Guizot. Cet ouvrage, qui emprunte au nom de son auteur une si grande importance est en cours de publication. Il en paraît une livraison par semaine à la librairie Hachette. L'ouvrage complet, illustré de plus de cent gravures d'après les dessins de M. A. de Neuville, formera trois volumes. Nous y reviendrons. Nous reviendrons également sur les ouvrages récents qui suivent et que la *Revue* ne peut aujourd'hui qu'annoncer à ses lecteurs : *Histoire du concile de Trente*, par M. Baguenault de Puchesse (in-8°, Palmé) ; c'est le travail publié ici même et auquel l'auteur a fait quelques additions. — *Etudes critiques sur les origines du Christianisme*, par l'abbé Thomas (in-8°, Palmé). — *Mesdames de France, filles de Louis XV*, par Edouard de Barthélemy (in-8°, Didier). — *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par H. de Sybel, tome II (in-8°, Germer-Baillère). — *Mémoires de Monluc*, par M. de Ruble, tome IV (in-8°, Renouard). — *Mémoires de Bassompierre*, in-8°, publiés par M. de Chantérac, tome I (*idem*). — *Les universités de la Franche-Comté, Gray, Dôle, Besançon*, documents inédits publiés avec une introduction par Henri Beaune et J. d'Arbaumont (in-8°, Dijon, Marchand ; Paris, Dumoulin). — *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par A. Brachet, avec une *Préface*, par Emile Egger, membre de l'Institut (grand in-18, Hetzel). — *La justice révolution-*

naire, août 1792-prairial an III, d'après des documents originaux, la plupart inédits, par M. Berriat Saint-Prix (in-8°, Michel Lévy). — *Histoire de la restauration*, par M. de Viel-Castel, tome XIII (in-8°, Michel Lévy). — *Histoire de la Monnaie romaine*, par Théodore Mommsen, traduite de l'allemand par le duc de Blacas et publiée par M. J. de Witte, tome II (grand in-8°, A. Franck). — *Waterloo*, par M. le colonel de la Tour d'Auvergne (in-8°, H. Plon). — *Campagnes de l'armée d'Afrique* (1835-1839) par le duc d'Orléans, publiées par ses fils (in-8°, Michel Lévy). — *Ambassades de Philibert du Croc en Ecosse* (1565-1572), par L. Sandret (br. in-8°, Paris, Dumoulin).— *Breve Chronicon abbatiæ Buciliensis. Chronique abrégée de l'abbaye de Bucilly*, rédigée par Casimir Oudin, publiée par Arthur Demarsy (in-8°, Laon). — *Histoire du monde*, tome X, par M. H. de Riancey (in-8°, Palmé). — *Privilége commercial accordé en* 1320 *à la République de Venise par un roi de Perse, faussement attribué à un roi de Tunis*, par M. L. de Mas Latrie (br. in-8°). — M. Kervyn de Lettenhove vient de faire paraître le tome X de son édition de *Froissart* ainsi que la première partie du tome I, contenant l'*introduction*. — Nous annonçons enfin à nos lecteurs que M. Théophile Boutiot va bientôt faire paraître une *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789. Il a puisé ses principaux matériaux dans les riches archives municipales de Troyes, qu'il a été appelé à classer, il y a déjà dix-huit ans ; il n'a cessé depuis d'amasser des documents et de suivre toutes les explorations archéologiques qui se sont faites dans le pays dont il va retracer le passé. Son ouvrage aura quatre volumes in-8°, et sera orné de cartes et de plans. Le premier volume doit paraître au commencement de juillet ; il s'arrête au XIIIe siècle.

Voici une dernière nouvelle, qui manque, il est vrai, de nouveauté, mais que nous nous reprocherions de ne pas donner régulièrement à nos lecteurs dans chacune de nos *Chroniques*. Les Archives du Ministère des Affaires étrangères, toujours régies par un capitulaire de Charlemagne... je me trompe, par un règlement de Louis XIV, continuent d'être impitoyablement fermées aux érudits français.

La triste mort de Philippe Jaffé a été un deuil pour la France, comme pour l'Allemagne. Nous empruntons au *Polybiblion* (livraison de mai) une notice sur ce grand érudit, due à la plume élégante et précise d'un de ses élèves, d'un de ses amis, M. Gabriel Monod, agrégé d'histoire, répétiteur à l'École des hautes études : « Né à Schwersenz, près Posen, d'une famille israélite assez pauvre, Jaffé, après avoir fait ses premières études dans le gymnase de Posen, vint en 1840 à Berlin. Il y fut un des meilleurs élèves de Ranke, dont l'école historique devait rendre de si grands services à la science. En 1843, Jaffé remporta le prix du concours académique pour l'*Histoire de Lothaire de Saxe*. Il fit paraître, en 1845, comme suite à ce premier ouvrage, l'*Histoire de Conrad III*. Il commença aussitôt son ouvrage capital, les *Regesta pontificum Romanorum*, recueil immense où plus de onze mille pièces sont cataloguées avec des indications chronologiques

très-exactes, et la mention des ouvrages où elles se trouvent imprimées. Ces *Regesta* sont le guide de tous ceux qui étudient l'histoire des Papes, et un guide auquel on peut se fier presque aveuglément. Ils s'étendent jusqu'en 1198, époque où commencent les *Regesta* manuscrits conservés dans la bibliothèque du Vatican, et qui, jusqu'ici, n'ont pu guère être utilisés que par Raynaldi. Mais, pendant qu'il était occupé de cet immense travail, Jaffé avait fini par épuiser le peu de ressources qu'il possédait. Sans espoir d'arriver à une fonction publique, il prit le parti d'étudier la médecine, sans interrompre ses recherches d'érudition. En 1851, en effet, il publiait ses *Regesta* et en 1853 il passait sa thèse de docteur en médecine : *De Arte medica sæculi XII*. La même année, M. Pertz le choisissait comme collaborateur des *Monumenta Germaniæ*, où il publia d'excellentes éditions d'annales, relatives à l'Alsace, la Bavière et l'Italie du Nord dans les vol. XII, XVII, XVIII, XIX et XX de ce grand recueil. — En 1862, il se sépara de la direction des *Monumenta* et devint, grâce aux lois nouvelles, professeur extraordinaire pour les sciences historiques auxiliaires, diplomatique, paléographie et chronologie. Son succès fut grand dans ces nouvelles fonctions. Il y apportait une ardeur communicative et une clarté, une sûreté, une méthode qui faisaient trouver un charme véritable à ces études parfois un peu arides. Il a, je crois, le premier, enseigné la paléographie d'une manière méthodique et scientifique, ne se contentant pas de constater des faits et d'exercer à la lecture des textes ; mais expliquant le développement et les vicissitudes de l'art d'écrire au moyen âge [1]. Sa figure fixe, régulière, dont la sévérité était tempérée par un sourire tantôt bienveillant, tantôt ironique, ajoutait au charme de sa parole. Son zèle était infatigable, et ses élèves ne se sont jamais adressés en vain à son infatigable complaisance.

« Pendant ces huit années de professorat, il entreprit la publication de sa *Bibliotheca rerum Germanicarum*, série de recueils de documents groupés autour d'un évêché, d'une abbaye ou d'un personnage célèbres. La rapidité avec laquelle se succédèrent les volumes de cette collection tient du prodige. En cinq ans, cinq volumes parurent, de 1864 à 1869 : *Monumenta Corbeiensa*. — *M. Gregoriana*. — *M. Moguntina*. — *M. Carolina*. — *M. Bambergensia*. — Le sixième volume, les lettres d'Alcuin, est terminé en manuscrit. Ils ne portent nulle part la trace d'un travail hâtif ; tout y est soigné avec une conscience méticuleuse ; et les préfaces qui accompagnent ces éditions sont des modèles de dissertations chronologiques. Jaffé rappelait par son genre d'esprit, comme par son extérieur, nos savants ecclésiastiques des siècles derniers. Il joignait à l'érudition profonde, l'élégance et la clarté ; à l'amour passionné de sa science

[1] Il y a ici une allusion évidente à l'enseignement de l'Ecole des chartes. M. Monod me permettra de faire mes réserves. Sans engager une discussion sur ce point, je me borne à constater que les élèves des Universités allemandes que j'ai eu occasion de voir à Paris, ne m'ont pas paru, en paléographie *pratique*, aussi *ferrés*, comme on dit, qu'en d'autres genres d'érudition.

quelque chose d'aimable et de fin. Il n'a pas eu le génie inventif ; il n'est pas un créateur comme Mabillon ; il n'est pas un chef d'école comme ses illustres compatriotes Ranke ou Waitz, il a été un modèle de travailleur austère, consciencieux et désintéressé. »

La gloire de M. Villemain appartient moins à l'histoire proprement dite qu'à l'histoire littéraire, mais l'histoire littéraire, la critique telle qu'il l'a comprise et pratiquée, se rattache intimement à l'histoire morale et politique des peuples. Ses *Souvenirs contemporains*, son *Chateaubriand*, lui méritent d'ailleurs une place éminente parmi les auteurs de *mémoires* à consulter sur l'époque contemporaine. Son *cours de littérature au* XVIIIe *siècle* est un chef-d'œuvre, son *cours de littérature au moyen âge*, aujourd'hui bien dépassé, n'en était pas moins, lorsqu'il fut professé, une tentative hardie et heureuse. M. Villemain n'était pas un *érudit* comme Jaffé, mais il avait le génie inventif ; c'était sinon un créateur, au moins un initiateur.

« Comme professeur, dit le *Polybiblion* (livraison de juin), il a laissé à ceux qui l'ont entendu de merveilleux souvenirs. Ceux de ses cours qu'il a recueillis et publiés ont gardé la trace de sa vive, facile, abondante et lumineuse éloquence. Il a renouvelé la critique ; il en a fait, suivant l'expression de M. D. Nisard, l'histoire générale des affaires de l'esprit. Il avait surtout ce don précieux, qui est le propre caractère de la grande critique, d'exciter, d'échauffer ses auditeurs ou ses lecteurs, et de leur inspirer l'envie de marcher sur les traces des génies sublimes ou des talents ingénieux qu'il comprenait si bien et faisait si bien comprendre. Classique par son éducation, il ne l'était point à la manière étroite et exclusive de ses devanciers ; il admettait sans regrets que l'on engageât l'esprit français dans des routes nouvelles, mais il ne croyait pas qu'il fallût pour cela le priver de sa lucidité, de sa grâce naturelle et des charmes de son vif et pur langage. Il était un obstiné partisan de la belle prose française, du grand style dont il possédait tous les secrets. M. Villemain parlait et écrivait comme on parle et comme on écrit de moins en moins, même à l'Académie française. On lui a cependant, à juste titre, reproché un excès de rhétorique, et il est certain que sa prose, quoique de premier ordre, n'a pas la sobriété, la solidité de celle de M. de Sacy. La France n'en a pas moins perdu en lui un de ses meilleurs prosateurs, et il est bien à craindre que notre siècle n'en voie plus guère de pareils. »

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. le duc de Broglie est l'un des rares mortels, — même parmi les académiciens, — qui ont pu pénétrer dans ces arcanes mystérieuses qu'on appelle les Archives des Affaires étrangères. Là où M. Chéruel n'a pu puiser pour rectifier au moyen de la correspondance de Saint-Simon, les récits passionnés des *Mémoires;* là où M. Gérin a frappé en vain pour compléter ses recherches sur l'assemblée de 1682 ; là où d'autres français, moins heureux que des étrangers comme M. le professeur de Sybel et le R. P. Theiner, n'ont pu pénétrer, M. le duc de Broglie a obtenu un libre accès et a pu étudier à fond tous les documents qui se rattachent à la diplomatie secrète de Louis XV, et spécialement à la part importante que prit le comte de Broglie à cette diplomatie. Deux articles sur ce sujet ont paru[1], et, malgré leur étendue, ils seront suivis de plusieurs autres. Nous sommes loin de nous plaindre des proportions de ce travail, qui nous fait assister à tout le mouvement de politique extérieure qui signala la seconde partie du règne de Louis XV, et, par les curieux détails contenus dans la partie publiée, nous fait espérer de nouvelles et précieuses révélations.

Nous n'avons point à insister ici sur ce qu'on a appelé la *politique secrète* de Louis XV ; ce sujet a été touché en passant dans l'étude que la *Revue* a publiée sur le *caractère de Louis XV*. L'appréciation de M. de Broglie ne s'écarte guère de celle formulée ici : pour lui, « la diplomatie secrète est un monument qui honore la droiture du sens et des intentions de Louis XV, autant qu'il accuse l'incurable infirmité de son caractère. On y voit à découvert et on y suit pas à pas ce qu'il a médité de faire et qu'il n'a pas fait pour épargner à son règne une tache ineffaçable, à l'Europe une source d'agitations qui n'est pas encore fermée, et à la conscience des peuples un scandale qui a ébranlé, par une atteinte peut-être irréparable, les fondements mêmes du droit public. » Parlant de l'alliance autrichienne et des causes auxquelles les historiens ont attribué cette célèbre révolution diplomatique, M. de Broglie montre que tout ce qu'on a dit à ce sujet n'est qu'une fable, que le traité de Versailles s'explique tout

[1] *Revue des Deux Mondes* des 15 mai et 15 juin.

naturellement quand on y regarde de près, surtout à la lueur des documents authentiques nouvellement mis en lumière, et que « chacun suivit en cette occurrence la pente de la situation dans la mesure de son caractère : Marie-Thérèse avec l'ardeur et la perspicacité de la jalousie féminine, Louis XV avec la timidité irrésolue d'un vieil enfant, Frédéric avec la hautaine et impétueuse détermination du génie. »

Il y aurait peut-être quelque chose à reprendre dans cette appréciation de l'attitude de Louis XV : « la timidité irrésolue d'*un vieil enfant*; » il y aurait à rappeler, ce qui a été établi dans cette *Revue*, que la première idée de l'alliance autrichienne appartient en propre au roi, « dont elle était — c'est le comte de Broglie lui-même qui le constatait en 1775 — l' « ouvrage favori, » et qui, dès le mois de juillet 1748, jugeait qu'un rapprochement avec la cour de Vienne pourrait être utile et glorieux[1]. » Ajoutons que la rectification historique apportée par l'éminent auteur avait été indiquée incidemment dans la *Revue* en ces termes : « Mme de Pompadour n'a point été, comme on l'a dit, le seul auteur de ce changement de politique, qui ne fut ni une simple intrigue de boudoir, ni la puérile représaille de propos injurieux..... Le traité conclu par Frédéric avec les Anglais, le peu de confiance et de sympathie que le roi avait pour le prince, les instances intéressées de la cour de Vienne amenèrent la conclusion du traité de Versailles. »

Nous nous reprocherions de quitter le très-remarquable travail de M. le duc de Broglie, sans signaler à nos lecteurs les pages pleines de tact, d'esprit et de finesse où l'auteur parle de l'origine et de l'illustration de la maison de Broglie, et du caractère de ceux de ses membres qui appartiennent à l'histoire : « Un esprit indépendant et caustique, écrit-il, l'âpre franchise du langage, l'austérité des principes poussés jusqu'à la rudesse, et la fermeté de convictions jusqu'à l'entêtement, c'était là, disait-on, leur humeur héréditaire, et ce ne sont pas les qualités qui font, d'ordinaire, apprécier ou pardonner le mérite par les gens en puissance. » Nous voudrions pouvoir citer aussi le portrait de l'abbé de Broglie; quant à celui du comte, il se dessine assez nettement dans l'exposé des faits. Aussi l'auteur se borne-t-il à emprunter à d'Argenson les lignes suivantes : « C'est un fort petit homme, la tête droite comme un petit coq. Il est colère, a quelque esprit et de la vivacité en tout. » L'étude de M. de Broglie sur la *diplomatie secrète de Louis XV* est à coup sûr un des plus rares et des plus curieux morceaux qui se puissent lire, et nous nous promettons bien d'y revenir. Signalons au prote de la *Revue* deux erreurs de dates dans les indications bibliographiques des notes (p. 772 et 802), qui donnent lieu à d'étranges anachronismes.

— Le R. P. Colombier a terminé[2] son travail sur la question d'Honorius. Il a formulé nettement ses conclusions : « Honorius a été jus-

[1] Voir la *Revue*, t. IV, p. 217-18 (1er janvier 1868).
[2] *Etudes religieuses, historiques et littéraires* d'avril 1870.

tement condamné, sans que sa condamnation prouve qu'un pape, parlant comme docteur universel, puisse errer dans la foi... Nous avouons que la faute d'Honorius a terni l'honneur du Saint Siége, nous convenons de la grandeur de cette faute et des fâcheux effets qu'elle a produits... Cependant nous maintenons la seule proposition que nous ayons reçue de la tradition catholique : un pape, parlant comme docteur universel, ne peut enseigner l'erreur, et en particulier Honorius, qu'il ait ou non parlé *ex cathedrâ*, n'a pas professé d'erreur dans la foi... Cette qualification d'hérétique appliquée à Honorius, nous l'admettons, mais seulement dans un sens impropre, dans le sens où saint Léon et ses successeurs l'ont expliquée. Si, au contraire, on voulait la prendre dans l'acception stricte et rigoureuse qu'on lui donne aujourd'hui, rien ne nous obligerait à la recevoir ; et ainsi entendue, nous la rejetterions au nom de l'histoire et de la justice, non moins qu'à celui de la foi. »

Après avoir conclu ainsi que « la condamnation d'Honorius ne détruit nullement le privilége de l'infaillibilité par nous revendiqué pour les souverains Pontifes, » le P. Colombier examine si la condamnation ne porte pas atteinte à la suprématie des évêques de Rome; puis il passe à d'autres points de détail, et résume en terminant les propositions qui ressortent de son travail.

Dans la *Revue du Monde catholique* du 25 mai, le P. Colombier est revenu à la charge. Sous la forme d'une lettre adressée à Mgr Héfélé, il répond à l'opuscule *Causa Honorii Papæ*, dont la traduction a été publiée par la *Gazette de France* (numéro du 27 avril). Mgr Héfélé, contradictoirement à ce qu'il avait dit dans sa grande *Histoire des Conciles*, prétend établir : 1° que le Pape, même quand il parle *ex cathedrâ*, peut enseigner l'hérésie ; 2° qu'un concile a le droit de juger et de condamner comme hérétiques les définitions proprement dites d'un pape. Le P. Colombier montre que le savant auteur n'a pas prouvé qu'Honorius ait parlé *ex cathedrâ*; qu'il n'a pas établi davantage qu'Honorius ait enseigné l'hérésie; que les faits relatifs à la condamnation d'Honorius ne permettent pas d'invoquer comme un précédent légitime « un jugement d'une autorité si problématique, d'une équité si douteuse. »

Nous ne pouvons qu'indiquer ici brièvement les principaux points de cette discussion, que vient de raviver la quatrième lettre de M. l'abbé Gratry, au sujet de laquelle le P. Colombier a publié [1] un *erratum* bien nourri aux quatre lettres du bouillant académicien. La controverse n'est point encore terminée [2]. Quand le moment sera

[1] *Etudes religieuses, historiques et littéraires* de juin.

[2] Indépendamment des réfutations de la quatrième lettre de M. l'abbé Gratry, par D. Guéranger et par M. de Margerie, on annonce un recueil de tous les documents originaux (grecs et latins) relatifs à Honorius, traduits par M. l'abbé Weill et M. Arthur Loth, qui doit paraître (chez M. V. Palmé), sous ce titre : *La cause d'Honorius*, recueil des documents officiels, avec préface, notes et commentaire (in-4° à 3 col.), et un *Post-scriptum sur Honorius*, par le R. P. Pététot (chez Albanel).

venu de reprendre cette question, avec la gravité et la modération que comporte l'étude d'un tel sujet, la *Revue* ne manquera pas à ce devoir.

— Les *Annales de Philosophie chrétienne* ont publié[1] une nouvelle conférence de M. le vicomte de Rougé sur les monuments égyptiens qui ont pu mentionner Moïse et les Hébreux. Il fait observer d'abord que ces monuments doivent être rares, car les Egyptiens, peuple vaniteux, ne mentionnent habituellement, dans les inscriptions, que des triomphes; ils doivent être difficiles à déterminer, car si nous sommes très-riches en matériaux pour l'histoire d'Egypte, en revanche les documents spécialement chronologiques sont d'une pauvreté extrême : la chronologie égyptienne n'étant assez bien déterminée que jusqu'à Salomon, et toute la chronologie des rois d'Egypte, telle qu'on nous la donne au collége, étant imaginaire. M. de Rougé établit la certitude de l'identification des *Hébreux* et des *Abari*, nom trouvé dans un monument de Ramsès II, avec le titre spécial aux étrangers. Voilà, jusqu'à présent, ce qu'il y a de positif, et il faut rejeter les interprétations de certains monuments proposées par Loth et Heath.

— Dans la même livraison, M. l'abbé Ancessy explique, par les monuments égyptiens, un texte très-obscur du Lévitique sur les cérémonies de l'holocauste des tourterelles et des colombes; on peut, dit-il, observer un parallélisme dans les rites des Egyptiens et des Hébreux, établi par suite de l'influence des idées égyptiennes. Il trouve dans ces rapprochements, dont l'exégèse doit profiter, des arguments pour défendre l'authenticité du Pentateuque.

— M. Charles Schœbel continue, avec une érudition, toujours sûre, à défendre l'authenticité de l'Exode contre les attaques du rationalisme allemand[2]. Il examine, chapitre par chapitre, le texte sacré, l'explique et le justifie contre les assertions de De Wette, de Hartmann, de Vater, qui voient à chaque page des interpolations, et des mythes dans le récit historique.

— M. Bonnetty poursuit ses recherches sur la religion des Romains, et ses rapports avec les idées juives. Dans ses derniers articles[3], il examine quel a été le but d'Ovide en écrivant les *Métamorphoses :* il a voulu, dit-il, versifier sur les mensonges qu'il connaissait bien, mais qu'il jugeait utile de faire croire au peuple. Ovide, tant vanté par le P. Jouvency, l'est moins par Gierig, et il n'est pas difficile de reconnaître, au milieu de ses fables absurdes, les traces des antiques croyances et de l'influence des Juifs.

— M. l'abbé Corblet est l'auteur d'un travail sur *les origines de la foi chrétienne dans les Gaules, et spécialement dans le diocèse d'Amiens*[4].

[1] Livraison de mars 1870.

[2] *Annales de Philosohpie chrétienne*, livr. d'octobre et novembre 1869, février, mars et avril 1870.

[3] *Ibid.*, mars et avril 1870.

[4] *Revue de l'Art chrétien*, nos de décembre 1869 et de janvier-février 1870. — Publié à part. Paris, Dumoulin; Amiens, Prévost-Allo, 1870. Gr. in-8° de 99 p. avec fac-simile.

Nous avons déjà indiqué les preuves au moyen desquelles il s'efforce d'établir l'évangélisation de la Gaule au premier siècle; dans la suite de son mémoire, il discute les objections opposées à sa thèse historique. Sulpice-Sévère n'a fait qu'un trop rapide résumé, et ses expressions ne peuvent être prises dans leur sens le plus étroit; le texte de Grégoire de Tours s'explique par une méprise, signalée par M. Faillon, et perd de son autorité en présence des contradictions de l'évêque de Tours sur cette même question. Passant aux objections tirées de l'état social au milieu duquel vivaient les saints fondateurs de nos premières églises, l'auteur s'occupe du prétendu amour-propre local, auteur de toutes traditions d'apostolicité ; — de la difficulté pour les missionnaires latins de se faire comprendre des populations celtiques; — de l'absence supposée d'édifices religieux avant le IVe siècle ; — de l'absence d'inscriptions chrétiennes des premiers siècles; — de l'invraisemblance de missions données par les papes pour des lieux à peu près inconnus; — de l'interruption des listes épiscopales. Abordant ensuite la question spéciale au diocèse d'Amiens, il s'attache à démontrer que saint Saturnin, qui baptisa le père de saint Firmin, apôtre de la Picardie, vivait au Ier et non au IIIe siècle, et que le martyre de saint Firmin n'eut pas lieu sous Dioclétien; puis il cède la place à M. Ch. Salmon pour réfuter M. l'abbé Richard, qui rejette au règne de Valérien le martyre de saint Firmin, et n'ajoute que quelques courtes observations destinées à fortifier l'argumentation de M. Salmon. M. Salmon doit d'ailleurs publier prochainement un travail sur cette question : *Les Apôtres de la Gaule Belgique au IIIe siècle sont-ils des compagnons de saint Denis de Paris?* travail destiné à combattre un des points de la thèse de M. l'abbé Bernard.

— Sous ce titre : *Encore un mot sur la bataille de Mauriacus* [1], M. d'Arbois de Jubainville est revenu sur l'examen de cette question, dont il s'était occupé, il y a onze ans, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes :* « Où Attila, forcé par Aétius de lever le siége d'Orléans, a-t-il été vaincu ? » Il distingue, au point de vue des données géographiques, trois versions différentes : gothique, franco-burgonde et romaine. L'accord des deux dernières, dont les auteurs étaient plus rapprochés des lieux et plus intéressés à ce grand événement, fixe le lieu de la bataille à *Mauriacus,* au cinquième *miliarius* à partir de Troyes; mais les éléments manquent encore pour déterminer le lieu précis; la philologie s'oppose à ce qu'on s'arrête à Méry-sur-Seine, qui est, du reste, trop éloigné de Troyes; la distance fait rejeter Moirey, qu'avait précédemment proposé M. d'Arbois de Jubainville. Quand il traçait ces lignes, l'auteur n'avait pas encore eu connaissance de la belle étude de notre collaborateur M. Anatole de Barthélemy. Il s'y arrête un moment, dans un *post-scriptum* où il loue ce travail, qu'il proclame « le plus savant et le plus complet qui ait été jusqu'à présent écrit en France sur la campagne d'Attila en Gaule en 458, » et discute quelques points de détail.

[1] *Bibl. de l'École des chartes,* 1870, 2e livraison.

— M. Gaston Dubois a publié[1] des *Recherches sur la vie de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Mans et de Touraine*, qui avaient été l'objet d'une thèse soutenue par lui à l'École des chartes. C'est une œuvre pleine d'érudition, qui fait non-seulement connaître un personnage digne d'avoir une page dans l'histoire, mais fournit encore, dans la partie que nous avons sous les yeux, de précieuses données sur le rôle d'*Alienor* d'Aquitaine, mère de Richard Cœur-de-Lion, après la mort de son fils, sur la compétition de Jean-sans-Terre et d'Arthur, dont Guillaume des Roches fut d'abord un des plus puissants appuis, et sur le rôle de Philippe-Auguste dans ces événements.

— Les relations commerciales des chrétiens avec les peuples d'Orient, qui ont déjà fourni à M. L. de Mas-Latrie le sujet d'importantes publications, viennent de servir de texte à un intéressant travail[2] où il rétablit l'origine d'un privilége commercial accordé en 1320 à la République de Venise. Ce privilége, qu'on avait attribué à un roi de Tunis, est restitué par M. de Mas-Latrie au roi de Perse Abou-Saïd. Parmi les avantages qu'il fait aux Vénitiens, on peut mentionner la protection promise aux courriers et aux caravanes, la reconnaissance de la juridiction consulaire, le respect des personnes, des biens et du culte : les religieux latins, chargés du service religieux de la nation, pouvaient fonder des couvents où ils voulaient; liberté entière des transactions; exemption du payement des contributions perçues dans l'intérieur de l'Empire. M. de Mas-Latrie donne le texte et la traduction du document; il fournit aussi d'intéressants détails sur le commerce dans ces contrées, et sur la diplomatique orientale : presque tous les actes de priviléges constatent qu'avec l'acte a été remis un *baisa, paysam*, qui facilitait aux envoyés leur mission et leur voyage dans l'Empire.

— Notre collaborateur M. Casati vient de publier[3] trois fragments importants de dépêches qu'il a extraites des nombreux matériaux que lui ont fournis les archives étrangères. L'un montre Maximilien préférant faire un schisme plutôt que de laisser le siége pontifical à un cardinal du parti français ou même neutre. Les deux autres constatent deux faits inconnus jusqu'à présent : les relations de Charles-Quint avec la Perse, et sa préoccupation au sujet des chrétiens d'Orient.

— L'histoire de l'instruction publique en France vient de s'enrichir de trois pièces intéressantes, découvertes par M. Bessot de Lamothe, archiviste du Gard, que M. de Rozière vient de publier[4], en les accompagnant d'un commentaire plein d'érudition. Il s'agit d'une école de droit qui a existé à Alais au XIIIe siècle, et dont l'existence a dû être assez éphémère. Les pièces sont une procuration donnée par le consul pour passer contrat avec un professeur, et

[1] *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1869, 4e et 5e livraisons.
[2] *Ibid.*, 1870, 1re livr. Tirage à part, gr. in-8° de 31 p.
[3] *Ibid.*, 1re livraison.
[4] *Ibid.*, 1re livraison.

deux contrats passés avec deux professeurs. On y trouve des renseignements assez curieux, auxquels M. de Rozière a beaucoup ajouté, sur les relations des étudiants avec le professeur, sur ses appointements, sur la manière dont on enseignait le droit, etc.

— M. Paul Viollet vient de faire, sous ce titre : *La Pragmatique sanction de saint Louis, examen critique d'un ouvrage de M. Charles Gérin* [1], ce que nous appellerions volontiers une œuvre de critique querelleuse. L'auteur y trouvera peut-être une certaine satisfaction, mais à coup sûr il ne fournira pas beaucoup de lumière. Il avoue ne pas croire à l'authenticité de la Pragmatique; on était en droit d'attendre de lui l'exposé des motifs qui lui font rejeter ce document, et on est tout étonné, après avoir lu son travail, d'arriver à cette conclusion : Si la Pragmatique n'est pas authentique, elle est du moins vraisemblable, et en tout cas elle eût été un acte heureux. La plus grande partie du mémoire est employée à prouver, à l'encontre de ceux qui combattent la Pragmatique, qu'il y avait, au XIIIe siècle, de graves abus dans les élections ecclésiastiques; que la simonie se pratiquait, que la cour romaine accablait le clergé de levées d'argent : on ne peut donc attaquer la Pragmatique en se fondant sur ce que ces désordres n'existaient pas. M. Viollet voudrait bien nous faire croire que cet acte ne répugne pas au caractère de saint Louis; mais il se contredit lui-même, quand il écrit plus loin qu'on pourrait avancer, « *pourvu que cet argument fût développé avec mesure et précaution*, que l'acte est invraisemblable en lui-même, parce qu'il ne paraît pas probable que saint Louis *ait osé* réformer l'Église par une ordonnance royale, sans l'intervention de la cour de Rome et du clergé. » — Le seul enseignement qu'on puisse tirer de cette critique, c'est que l'attention doit se porter sur un discours des envoyés de saint Louis à Urbain IV, discours sur lequel M. Beugnot a essayé de fonder sa démonstration de l'authenticité de la Pragmatique. Ce document, c'est M. Viollet qui nous l'apprend dans une note de ses *Œuvres chrétiennes des familles royales de France,* où il a été plus explicite que dans son *Examen critique*, — ce document a été publié après Browne, par Llorente, dans ses *Monuments historiques concernant les deux pragmatiques sanctions* (1818). M. Viollet dit ici que, « si l'acte publié par Llorente est authentique, » il offre un argument qui a « plus de valeur à lui tout seul que toutes les autres considérations invoquées en faveur de la Pragmatique. » L'auteur, qui trouve *inouï* qu'on « prétende réfuter un à un tous les arguments de ses adversaires, et qu'on ne dise pas un mot de celui-là, » nous permettra de trouver étrange qu'il n'ait point examiné, dans son étude sur la Pragmatique, l'authenticité de ce discours et les conséquences qu'on en peut tirer.

—Quand donc cesserons-nous d'avoir à parler du Masque de fer? Si nous osions emprunter au vocabulaire de l'atelier une expression

[1] *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1870, 2e livr. Publié à part. Paris, E. Thorin, 1870, gr. in-8° de 32 p.

triviale mais énergique, nous dirions que c'est là maintenant une véritable *scie*. L'Académie paraît ne pas être de cet avis, puisqu'elle vient d'accorder une récompense au livre de M. Topin; il est vrai que, sans doute, elle ne jugera pas digne de ses suffrages la belle *Histoire de Marie Stuart* de M. Jules Gauthier :

Des goûts et des couleurs...

Et pourtant M. Jung, — après M. Loiseleur, — nous a prouvé que ce livre est ce que les Anglais appelleraient *a total misrepresentation*. Nous avons déjà signalé le travail de M. Jung à nos lecteurs; les trois nouveaux articles parus depuis [1] ne le conduisent pas encore à son terme. Après des détails intéressants et fort précis sur le personnel de Pignerol, d'Exiles, de Sainte-Marguerite et de la Bastille, l'auteur passe en revue tous les prisonniers qui furent confiés à Saint-Mars : Fouquet (1665), le sieur de Cron (1667), Lauzun (1671), Eustache Danger (1669), les valets de Fouquet et de Lauzun, Loggier (1672), etc. Il s'arrête, en passant, à Mattioli, pour rectifier son nom (Ercole Antonio-Maria *Mattioli*, et non Ercole Antonio *Matthioly*), la date de sa naissance (13 et non 1er décembre 1640), et fournir quelques indications biographiques nouvelles (il cite en particulier un dossier conservé aux archives, qui contient des documents fort importants, et qui paraît avoir échappé aux recherches de M. Topin). M. Yung, d'ailleurs, se réserve de donner plus tard un récit détaillé de la vie de Mattioli. L'énumération de tous les prisonniers remplit les troisième et quatrième articles; ce dernier, qui vient de paraître au moment où nous traçons ces lignes, se termine ainsi : « Cet historique a eu l'énorme avantage de nous débarrasser d'une foule de personnages inutiles, de nous donner une idée exacte de la manière habituelle de procéder, à cette époque, ou l'incarcération des prisonniers d'État, de la formule employée et de la valeur réelle qu'on doit attacher à ces détentions arbitraires. Il a eu, en outre, l'incontestable résultat de prouver que, parmi les prisonniers que nous avons passés en revue, il n'y en a aucun dont la figure mérite assez d'intérêt pour faire comprendre la présence continuelle de Saint-Mars, les précautions infinies du ministre et du geôlier, etc... Dans l'exposé de ces différentes histoires, tout est simple, au contraire, clair, nettement défini, tout se présente sans ambiguïté à l'esprit, du moins nous le croyons. Maintenant, au contraire, nous allons assister sans discontinuité à une série de faits curieux, de mesures identiques, de procédés particuliers qui, sans avoir rien de merveilleux, n'en sont pas moins appelés à démontrer que c'est dans cet ordre d'idées, sur cette piste nouvelle, qu'il faut aller chercher la solution de ce problème étrange que nous ont légué la légende et M. de Voltaire. »

On peut juger par là des procédés et du style de M. le capitaine Jung; dans notre prochaine livraison, nous mettrons nos lecteurs à même de juger de son système.

[1] *Revue contemporaine* des 15 avril, 15 mai et 15 juin.

— M. Albert Réville a commencé, dans la *Revue des Deux Mondes*, la publication d'une étude développée sur la *Hollande et le roi Louis Bonaparte* [1]. « On connaît fort mal en France, dit-il, l'histoire de l'avénement au trône et du règne de Louis Bonaparte en Hollande, et cette ignorance s'explique par la nécessité de recourir, pour traiter ce sujet d'une manière impartiale et complète, aux sources hollandaises, que trop peu d'écrivains français sont en état de consulter. C'est dans l'espoir de combler en partie cette lacune que, mettant à profit des circonstances particulières de séjour et de position, nous osons présenter à nos lecteurs les résultats obtenus par une comparaison attentive des documents écrits dans les deux langues. » Les trois points principaux que M. A. Réville a voulu mettre en lumière sont les suivants : les événements et les desseins dont la combinaison mit Louis Bonaparte sur le trône; le conflit qui ne tarda pas à s'élever entre ses devoirs de roi et les intentions de celui qui avait posé la couronne sur sa tête; enfin les étranges péripéties qui précédèrent et amenèrent son abdication. Après un aperçu de l'histoire antérieure du peuple néerlandais et surtout de sa constitution politique, l'auteur nous fait assister à la révolution qui livra la Hollande à la France et aboutit à l'avénement au trône d'un membre de la famille Bonaparte. « En abordant cette étude, nous dit M. Réville, je croyais, sur la foi des histoires françaises de l'Empire, que Napoléon ne songea d'abord qu'à tirer le plus de profit possible de l'alliance plus ou moins volontaire de la Hollande, et que, ses exigences croissant avec son ambition, il en vint à vouloir mettre à la tête de ce pays d'abord un homme dont il se croyait sûr (Schimmelpenninck), puis l'un de ses frères, enfin à s'y mettre lui-même. Il me paraît évident, au contraire, que de très-bonne heure et dès le consulat, il se proposa l'incorporation de la Hollande au territoire français comme un but vers lequel il devait tendre.... Il s'agissait avant tout d'habituer les Hollandais à un régime français sous un gouvernement en apparence national, de fausser lentement le ressort du patriotisme en le courbant d'une manière continue, mais sans violence trop sensible, sous une main derrière laquelle ils devraient toujours reconnaître la sienne, d'introduire successivement les changements les plus antipathiques au caractère du pays. Quand tout cela serait fait à l'ombre du vieux drapeau, le moment viendrait de lui-même où les Hollandais ne verraient que des avantages à remplacer la fiction par la réalité, et, déjà Français de fait, à le devenir de nom. » L'auteur termine son second article au moment (9 novembre 1809) où Louis Bonaparte quitte, un peu malgré lui, la Hollande, pour se rendre à Paris près de Napoléon, dont les exigences devenaient de plus en plus intolérables.

— Nous avons à annoncer à nos lecteurs l'apparition d'une nouvelle revue, trimestrielle comme la nôtre, que M. Henri Gaidoz

[1] Livraisons des 1er et 15 juin.

vient de faire paraître, avec le concours d'érudits distingués, parmi lesquels nous retrouvons plusieurs de nos collaborateurs. La première livraison de la *Revue celtique* [1] contient un mémoire de M. Anatole de Barthélemy sur *la divinité gauloise assimilée à Dis pater à l'époque gallo-romaine;* un travail de M. Unger, professeur à l'Université de Gœttingue, sur la *Miniature irlandaise;* un article anglais de M. Hennessy, intitulé : *The ancient Irish Godden of war;* deux études de M. Nigra sur un manuscrit irlandais de Vienne, et sur les gloses irlandaises de Milan; la première partie d'une *Étude phonétique sur le breton de Vannes,* par M. d'Arbois de Jubainville; un conte populaire breton, recueilli et traduit par M. F.-M. Luzel; enfin des *Mélanges,* une *Bibliographie* et une *Chronique.* Nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel organe, dont le caractère sérieux et vraiment scientifique est suffisamment attesté par le nom du directeur et de ses savants coopérateurs.

FR. DE FONTAINE.

[1] Paris, Franck, in-8°.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Palestine sous les Empereurs grecs (326-636), thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, par Alphonse Couret. Grenoble, Allier, 1869, in-8° de 275-xxvi p.

Les destinées de la Palestine étaient complétement ignorées pour la période du Bas-Empire. M. Couret comble cette lacune; il met en pleine lumière le magnifique développement de la vie religieuse, monastique et civile qui remplit ce laps de trois siècles et les catastrophes qui l'ont étouffé. Il fait passer devant nous les grandes figures de saint Athanase, Cyrille de Jérusalem, l'impératrice Eudoxie, saint Euthyme, cette autre Eudoxie emmenée captive en Afrique et qui revient mourir à Jérusalem; de saint Sabas qui, à l'âge de quatre-vingts ans, fait le voyage de Constantinople pour demander à Justinien la réduction des impôts; de saint Sophronius, mort de désespoir en voyant les Arabes maitres de Jérusalem, etc. Nous assistons à la lutte des évêques de Césarée et de Jérusalem, à la fondation des grands monastères. L'auteur analyse les écrits dogmatiques d'Eusèbe de Césarée, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Nil, de saint Lésychius et de Procope de Gaza; les précieuses biographies du moine Cyrille de Scythopolis, les poésies grecques de saint Sophronius et cette étrange règle de liturgie monastique demeurée célèbre en Orient sous le nom de Typique de saint Sabas.

Il étend ensuite ses études sur le mouvement de la vie sociale et politique; il peint les mœurs du peuple et des grands, le Samaritain, le Juif persécutés, l'artisan, le colon; les théâtres, les bains; le commerce : importations et exportations; conditions des villes, priviléges du *Jus italicum*; littérature grecque en Asie; voyageurs illustres, invasions des Perses et des Arabes, entrée d'Omar dans Jérusalem; impôts oppressifs, tyrannie musulmane, l'auteur n'a rien omis : tout est décrit avec clarté, dans un style élégant, facile, souvent ému. Enfin le dernier paragraphe montre l'intervention de Charlemagne en Palestine.

L'ouvrage se termine par une liste de tous les textes grecs et latins qui peuvent déterminer la situation topographique des principaux monastères de Palestine.

Cette thèse est un vrai travail de bénédictin : tous les textes des auteurs du Bas-Empire, païens, chrétiens, profanes, ecclésiastiques, sont passés au creuset et fournissent les sources les plus précieuses, les plus abondantes à ceux qui voudraient dé-

sormais s'occuper de l'histoire de la Palestine sous la domination byzantine.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

—

Le Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens, par le chevalier GOUGENOT DES MOUSSEAUX, auteur du livre *Dieu et les dieux*, etc., etc. Paris, Henri Plon, 1869, in-8° de XXXIX et 568 pages.

Quoique ce livre ne soit pas précisément un ouvrage historique, l'auteur y a cependant réuni une série de documents sur l'histoire des Juifs dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes, qui ne sont pas sans jeter une certaine lumière sur cette nation. Mais le but de l'auteur n'était pas d'écrire une histoire. Il a été frappé d'un fait qu'il a voulu expliquer, et il a recherché les conséquences qu'il aura dans l'avenir. Ce fait palpable, évident, c'est la grande influence, la puissance des Juifs d'aujourd'hui : puissance matérielle en ce sens qu'une grande partie de la fortune publique est entre leurs mains, puissance morale en ce sens qu'ils sont maîtres de la presse politique et littéraire sur presque tout le continent. En analysant cet état de choses, M. le chevalier Gougenot des Mousseaux a été amené à chercher dans le passé du peuple juif des antécédents de nature à éclairer le présent.

Ce livre est fort intéressant à lire et à méditer. Il est à craindre cependant que par sa forme un peu étrange et par certaines exagérations, il ne soit exposé à être dédaigné par de nombreux lecteurs, qui n'aiment pas à approfondir les questions par eux-mêmes, et rejettent volontiers une œuvre consciencieuse à cause de quelques taches qui s'y trouvent. Nous regrettons vivement que l'auteur n'ait pas limité sa tâche à ce qui fait le sujet proprement dit de son livre. Il n'aurait eu qu'à recueillir autour de lui, et à constater les faits dans leur simplicité; ces faits auraient parlé d'eux-mêmes. Sans partager entièrement les craintes de M. le chevalier G. des Mousseaux sur l'envahissement de l'empire du monde par les Juifs, nous convenons que la question soulevée par lui est des plus graves. Il a rendu un grand service en appelant l'attention publique sur ce point. En somme, il s'agit moins des visées des Juifs, de la possibilité plus ou moins grande de voir un jour entre leurs mains le pouvoir matériel (car sur ce point la réaction se fera nécessairement, comme elle s'est faite si souvent dans les siècles passés); ce qui est digne des préoccupations de tout homme de bonne foi, c'est le danger que courent les idées chrétiennes et la civilisation chrétienne tout entière. C'est ce qu'a fort bien exposé M. des Mousseaux, dont l'accent convaincu est de nature à triompher des plus récalcitrants. T. P.

—

Archéologie chrétienne primitive. Les nouvelles études sur les catacombes romaines. — *Histoire.* — *Peintures.* — *Symboles.* Par le comte DESBASSAYNS DE RICHEMONT, précédées d'une lettre par M. le chevalier DE ROSSI. Paris, Poussielgue, 1870, in-8 de XXVII-507 p.

Le volume que nous annonçons n'est point une nouveauté pour nos lecteurs, car il est formé en majeure partie des deux magistrales études que notre savant collaborateur a données à la *Revue*, sous le titre du *Cimetière de Calliste*, et de *l'Art chrétien pendant les trois premiers siècles*. Mais chacun aimera à relire ces pages si pleines, si érudites, si lucides qui, comme le remarque M. de Rossi dans la lettre précédant ce volume, font plus que de présenter au public sous une forme

plus nette et plus saisissante les immenses travaux de l'illustre archéologue romain, que de « coordonner, aussi bien au point de vue du développement logique et artistique, les données les plus importantes, disséminées non-seulement dans les deux volumes de la *Roma Sotterranea*, mais aussi dans les sept années du *Bullettino di archeologia cristiana*, et dans des dissertations isolées, » — qui « formulent des principes d'interprétation, » « remontent à des origines de la science symbolique où les recherches et les méditations de l'auteur lui ont servi de guide. »— « Je ne prétends point, écrit M. de Rossi à l'auteur, que chaque phrase de votre livre soit le résumé d'une partie de mon texte, que chaque idée que vous émettez ne soit qu'une reproduction de la mienne; vous avez votre part d'originalité et de responsabilité, et je vous en félicite. » Au moyen de l'ouvrage de M. de Richemont, chacun « pourra, sans effort, se faire une idée exacte et claire des nouvelles lumières qui ont été acquises sur les origines du christianisme, sur les rapports de l'Église avec la société païenne, sur les croyances des premiers fidèles, et sur les premières phases de la symbolique et de l'art chrétien. » Nous avons pensé que nous ne pouvions mieux présenter ces *Nouvelles études sur les Catacombes*, qu'en plaçant sous les yeux du lecteur ce bel hommage rendu par M. de Rossi à son savant émule. Il nous reste à dire brièvement ce que l'auteur a ajouté à son travail.

La première partie est intitulée : *Les premiers monuments chrétiens sur les Catacombes* (p. 1-68). Avant d'arriver au cimetière de Calliste, M. de Richemont a voulu « jeter un coup d'œil général depuis leur origine jusqu'à leur abandon au IXe siècle, et depuis leur réapparition au XVIIe jusqu'à nos jours. » Après cet aperçu rapide, viennent quelques pages sur le plan de la *Roma Sotterranea* et sur la méthode de M. de Rossi, et l'auteur conclut par l'expression de ce vœu : « Je ne puis mieux terminer ce travail qu'en exprimant avec M. de Rossi le désir de voir naître bientôt un immense tableau, un *Orbis christianus* comprenant les monuments des six ou sept premiers siècles. » Nous passons sur *le Cimetière de Calliste* (p. 69-267), et sur la première partie de l'*Art chrétien pendant les trois premiers siècles* (p. 269-442), intitulée ici *les Sujets*. Ce travail est suivi de deux morceaux qui ont pour titre : *Les Sources* et *les Formes* (p. 442-495), où l'auteur recherche à quel flambeau l'art chrétien s'est allumé, à quelle école il a puisé les moyens d'exprimer sa pensée et de traduire son inspiration, et quelle est la part d'originalité qui lui appartient dans ses œuvres. Sa conclusion est « qu'on ne saurait chercher ni dans l'expression ni dans l'ascétisme la marque distinctive de nos peintures primitives.....; avant le IVe siècle, le caractère spécial des images, d'accord avec leur âge et avec la nature de leurs auteurs, c'est la profondeur du fond sous la candide simplicité de la forme. »

G. DE B.

Notices sur Rome, les noms romains et les dignités *mentionnés dans les légendes des monnaies impériales romaines*, par l'abbé J. MARCHAND, membre de la Société française de numismatique et d'archéologie. Paris, Rollin et Feuardent, 1869, in-8° de 669 p.

A notre époque, on rencontre bon nombre de jeunes gens qui, bien que n'ayant pas un goût prononcé pour l'étude des institutions de l'antiquité, se prennent cependant d'une certaine passion pour la numismatique. C'est à ces personnes que M. l'abbé Mar-

chand semble avoir songé en écrivant son gros volume, où, à la suite d'une étude sur la capitale de l'empire (p. 4-82) et sur les noms romains (p. 82-179), il étudie les différentes dignités mentionnées dans les légendes des monnaies romaines. Nous pensons que cet ouvrage, où l'auteur a eu l'attention de reproduire en notes les passages des auteurs grecs et latins dont il s'est servi, leur sera d'une grande utilité; mais n'est-il pas à craindre que par son étendue et son appareil de citations, il n'effraye quelques-uns de ceux auxquels il est destiné?

Voici la liste des chapitres du livre de M. l'abbé Marchand : *Roma*; *Nomina*; *Cæsar*; *Augustus*; *Princeps juventutis*; *Dominus noster*; *Pontifex maximus*; *Pontifex*; *Flamen*; *Salius*; *Augur*; *Imperator*; *Tribunitia potestate*; *Censor*; *Pater patriæ*; *Consul*; *Proconsul*; *Prætor*; *Proprætor*; *Quæstor*; *Proquæstor*; *Dictator*; *Ædilis*; *III vir A. A. A. F. F.*; *III vir R. P. C.*; *Præfectus classi et oræ maritimæ*; *Virtus*. Dans tous ces chapitres, l'auteur paraît avoir réuni tout ce qui a été dit par les anciens auteurs sur les sujets qu'il traite. On ne pourrait lui reprocher que d'avoir été trop prolixe. Ainsi, pour ne parler que du chapitre consacré aux noms, était-il besoin de débuter par cinq pages de remarques sur les noms hébreux? On pouvait se passer parfaitement de rapporter, dans l'examen des cinquante et une dénominations latines que l'auteur considère comme des prénoms, ces étymologies de Valère Maxime : Aulus, dérivé du verbe *Alo*; Caius de *Gaudium*, à cause de la joie des parents à la naissance de leurs enfants; Marcus, prénom donné à des enfants nés dans le mois de mars (*Martius*), *Tullus* de *tollendus*, ou bien l'opinion de Festus, suivant laquelle le prénom Titus serait dérivé de *titulus* ou plutôt de *tutulus*. Si l'on veut prendre la peine de se rappeler que, parmi les six souverains qui succédèrent à Romulus, on compte des Sabins et des Etrusques, on ne peut s'empêcher de croire qu'une bonne partie de l'onomastique latine pouvait être empruntée aux populations dont Numa et les Tarquins étaient issus. L'abbé Marchand, du reste, constate l'origine sabine de certains noms tels qu'Ancus, Appius, Arvus, Mamercus, Numa, et il nous dit même, d'après Suétone et Aulu-Gelle, le sens du prénom *Nero* dans le langage des Sabins.

L'auteur a l'intention, dans le cas où son œuvre recevrait un accueil qui prouverait son utilité, de publier un travail identique sur des magistratures grecques et latines moins connues, mais cependant importantes. Nous ne pouvons que l'encourager dans cette voie, en lui recommandant toutefois d'être plus succinct dans des travaux destinés à des débutants.

AUGUSTE LONGNON.

Histoire des Conciles, *d'après les documents originaux*, par Mgr Charles-Joseph HÉFÉLÉ, évêque de Rottenbourg, traduite de l'allemand par M. l'abbé DELARC. Tomes III et IV. Paris, Adrien Le Clere, 1870, 2 vol. in-8° de 664 et VI-634 p.

M. l'abbé Delarc continue avec activité la traduction du savant ouvrage de Mgr Héfélé. Le tome troisième comprend l'histoire du quatrième concile œcuménique tenu à Chalcédoine en 541, la discussion sur les *trois Chapitres*, l'histoire du cinquième concile œcuménique tenu à Constantinople en 553, sans parler de l'histoire des synodes secondaires de la fin du Ve siècle, du VIe et du VIIe jusqu'en l'année 680. Le tome quatrième comprend l'histoire du monothélisme et du sixième concile œcuménique, l'histoire de l'hérésie des

Iconoclastes et du septième concile œcuménique, ainsi que l'histoire des synodes tenus jusqu'en 788. Nous avons déjà indiqué ici l'importance de cet ouvrage. Nous voudrions le voir dans toutes les bibliothèques de colléges, de séminaires et dans ces bibliothèques cantonales à l'usage des conférences ecclésiastiques lorsqu'on songera sérieusement en fonder. Aucun livre n'est mieux fait pour apprendre à ceux qui veulent étudier l'antiquité ecclésiastique, la nécessité de remonter aux documents originaux et de n'être pas étranger aux travaux critiques, anciens et contemporains, élaborés sur tel ou tel sujet. J'ai dit cependant que cet ouvrage était un peu lourd dans sa forme : je le répète ici; la lecture en est fatigante : il n'y a pas assez de mouvement, et parfois on désirerait encore plus de clarté. Au milieu de cette analyse parfaite de textes et d'opinions, on est exposé à perdre de vue l'ensemble, et le lecteur a besoin d'un certain travail pour résumer la doctrine du savant auteur sur les points discutés. Ne pourrait-on pas remédier à ce défaut en donnant, ou un sommaire en tête de chacun des paragraphes, ou une table des matières détaillée, qui présenteraient comme les positions des thèses établies par l'auteur? M. l'abbé Delarc qui, en raison du bruit récemment fait autour de la question d'Honorius, a ajouté en appendice le texte des documents concernant ce Pape, ne pourrait-il pas ajouter au texte d'Héfélé ces résumés dont l'utilité me paraît incontestable? Nous osons le demander, et nous attendons avec confiance la réponse du zélé traducteur.

On connaît la manière dont procède Mgr Héfélé. Il analyse tous les textes ou les cite intégralement : canons de conciles, lettres de papes, arguments de docteurs; il expose et discute méthodiquement les opinions émises sur chacun de ces textes, de sorte que rien n'est oublié pour la critique. Quant à son opinion, elle se produit toujours avec discrétion et modération; toujours on reconnaît un esprit droit qui cherche en tout la vérité, rien que la vérité. Mgr Héfélé n'est pas un apologiste dans le sens ordinaire du mot, et plusieurs lui reprocheraient de ne l'être pas assez : il est toujours indépendant et par-dessus tout sincère et loyal dans l'exposition complète de l'opinion qu'il se croit obligé de combattre.

S'agit-il du pape Vigile? après avoir montré la persécution à laquelle il fut en butte, la pression exercée contre lui, il admettra que ses lettres à l'empereur Justinien et à l'impératrice sont probablement authentiques, mais qu'elles ont été interpolées; il reconnaîtra que le Pape a é.nis sur un point, secondaire il est vrai, une opinion différente de celle soutenue par lui antérieurement; mais il montrera également que la doctrine du Pape libre fut la même que celle du cinquième concile œcuménique, et que la doctrine de ce concile ne contredisait pas la sentence du concile de Chalcédoine. En parlant de la condamnation d'Origène par le cinquième concile œcuménique, Mgr Héfélé démontrera que le concile a en effet anathématisé le grand Docteur, mais qu'il ne l'a pas condamné dans une session particulière : il l'a condamné *transeundo*, en citant son nom parmi ceux des autres hérétiques, car les quinze anathèmes contre Origène attribués au cinquième concile œcuménique, sont l'œuvre d'un concile antérieur, tenu à Constantinople en 543. Au sujet du fameux décret *de libris prohibendis*, Mgr Héfélé prouve l'authenticité du décret de Gélase, niée par plusieurs auteurs : il reconnaît comme le véritable texte du décret

de Gélase et du synode romain de 496, celui dont la formule est la plus courte, car des additions y furent introduites plus tard par le pape Hormisdas. Quant à la question d'Honorius, devenue malheureusement depuis six mois l'objet de si vives polémiques, Mgr Héfélé, sans examiner les rapports que cette question peut avoir avec celle de l'infaillibilité du Souverain Pontife, étrangère à son sujet, reconnaît qu'Honorius fut entraîné par un sentiment de bienveillance à écrire une première lettre où, dans sa préoccupation de conserver la paix, il ne sut pas tirer les conséquences de ses raisonnements et rejeta la véritable expression orthodoxe pour adopter deux termes hétérodoxes. Dans une seconde lettre, le Pape mit sur la même ligne les expressions orthodoxes et hétérodoxes, pour rejeter les unes comme les autres. On doit donc dire avec Mgr Héfélé que le fond de l'opinion d'Honorius, la base de son argumentation fut orthodoxe, et que sa faute consista en une maladroite exposition du dogme et en un manque de logique. Pour l'absoudre complétement, il faudrait douter de l'authenticité des actes du sixième concile et des autres documents qui y ont rapport, comme l'ont proposé Pighi et Baronius ; mais cela n'est vraiment plus soutenable, bien que le système de Baronius ait été repris, en le modifiant, par Damberger; ou bien il faudrait accuser le concile d'avoir commis une erreur *de fait*, comme l'ont dit Turrecremata, Bellarmin, Assemani, ce qui serait plus admissible, mais ce qui est peu probable. Aussi vaut-il mieux reconnaître les faits, et dire que le sixième concile a réellement et avec raison anathématisé les lettres d'Honorius. Mais le pape Léon II, qui confirma les décrets du Concile, a nettement marqué la différence qui existe entre la condamnation d'Honorius et celle des autres hérétiques, Cyrus, Sergius, Pyrrhus, etc. Le Concile « frappe d'anathème Théodore de Pharan, Sergius, etc., et, avec eux, Honorius, autrefois pape de Rome, qui les a suivis. » Léon II, en confirmant le Concile, sépare plus nettement encore en deux groupes les personnes condamnées : il anathématise Théodore de Pharan, etc..., et aussi Honorius, *qui hanc apostolicam Sedem non apostolicæ traditionis doctrina lustravit, sed profana proditione immaculatam fidem subvertere conatus est* (ou comme dit le texte grec qui est moins fort παρεχώρησε, c'est-à-dire *suberti permisit*) *et omnes qui in suo errore defuncti sunt*. Dans une autre lettre aux évêques d'Espagne, le même pape Léon II écrit au sujet d'Honorius : *Flammam hæretici dogmatis non, ut docuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit, sed negligendo confovit* ; et, dans sa lettre au roi Ervig, il rappelle que le Concile condamna Sergius, etc., et *Honorius qui immaculatam apostolicæ traditionis regulam, quam a prædecessoribus suis accepit, maculari consensit*. Ainsi la faute d'Honorius — car il y eut réellement faute — est une négligence (*negligendo confovit*), une malencontreuse adhésion (*maculari consensit*), une sorte de trahison et d'abandon coupable de ses devoirs en ne proclamant pas la doctrine de l'Église (*profana traditione immaculatam fidem subvertere conatus est... flammam incipientem non extinxit*). Il n'y a pas là d'hérésie, il y a faiblesse devant l'hérésie. Voilà ce que montre l'histoire. Au surplus, lorsque les passions aujourd'hui excitées seront apaisées, cette question de la condamnation du pape Honorius sera traitée dans cette *Revue* par un de nos collaborateurs avec toute l'étendue qu'elle comporte ; mais il me

semble qu'on ne peut y apporter plus de science, plus de bonne foi, plus de droiture que ne l'a fait Mgr Héfélé. La solution de la science n'a rien qui embarrasse les catholiques.

Cette étude approfondie des sources, cette discussion de toutes les opinions émises par les historiens, cette droiture de pensée, se remarquent également partout, et dans le récit de l'hérésie des Iconoclastes, condamnée par le septième concile œcuménique, et dans le récit des synodes tenus en Germanie et en France à l'époque de saint Boniface. — Le travail de Mgr Héfélé est, avant tout, une étude d'histoire, mais par cela même que tous les faits sont élucidés, il rend un grand service, car toutes les accusations, tous les réquisitoires formulés chaque jour s'appuient principalement sur l'histoire. Introduire la vérité dans l'histoire est donc un grand pas pour amener le triomphe complet de la vérité. L'ouvrage si savant de Mgr Héfélé peut mieux qu'un autre contribuer à cet heureux résultat.

H. DE L'É.

Journal du Concile de Trente, rédigé par un secrétaire vénitien, publié par Armand BASCHET. Paris, H. Plon, 1870, petit in-8° de 275 p.

M. Armand Baschet vient de publier un *Journal du Concile de Trente* rédigé par Antoine Millodonne, secrétaire, pendant vingt mois (avril 1562-décembre 1563), des ambassadeurs de la République de Venise auprès du Concile. Il existe dans les archives de Venise quatre sources d'informations diplomatiques : les registres secrets du Sénat, les recueils des dépêches des ambassadeurs, les registres des audiences données aux ambassadeurs étrangers, les recueils des Relations ou Rapports. Malheureusement M. Armand Baschet, qui les a consultés, y a reconnu bien des lacunes et il nous assure qu'il y a peu de profit à en attendre pour l'histoire du Concile. Constater cette pénurie, c'est donner plus de prix au journal d'un simple secrétaire. Ce secrétaire a écrit un récit très-abrégé des événements du concile en les reprenant depuis l'époque de l'ouverture, récit qui devient plus détaillé à partir du moment de son arrivée à Trente; il reste cependant toujours un peu froid. On y retrouve, sinon des faits nouveaux, du moins un indicateur précieux, jour par jour, de ce qui se passait au concile et le reflet des sentiments divers qui agitaient l'assemblée : les demandes souvent exorbitantes des ambassadeurs catholiques, par exemple au sujet du mariage des prêtres, les réclamations de prélats ardents pour faire décréter les questions les plus difficiles, la sagesse du Pape exprimant aux légats son désir d'agir avec une extrême prudence pour éviter un schisme. Après le *Journal*, M. Baschet a mis en appendice des documents importants. Si la lettre d'Amyot et les instructions à Lansac sont partout, on rencontre : un sommaire de 237 dépêches des ambassadeurs vénitiens au concile (du 18 avril 1562 au 5 décembre 1563), d'après un registre conservé aux archives de Venise ; — la date des dépêches concernant le concile, adressées par la République à ses ambassadeurs, soit à Rome, soit à Trente, pendant les années de 1560 à 1564, qui existent dans les registres secrets du Sénat. La publication des passages de ces dépêches, copiés dans un manuscrit de Saint-Marc, eût été, ce me semble, intéressante. M. Baschet a, dans un long séjour à Venise, rempli ses portefeuilles de documents. Nous devons souhaiter qu'il s'empresse de nous les livrer : ce sera un grand service rendu à l'histoire.

H. DE L'E.

Le procès de Galilée d'après les documents contemporains, par Ph. Gilbert, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Louvain. Louvain, 1869, gr. in-8° de 125 p.

Ce travail, publié d'abord dans la *Revue catholique* de Louvain, est digne de tous éloges ; il est savant, plein de faits que l'on ne rencontre nulle part réunis avec cette abondance. Dorénavant, si l'on veut revenir sur la question de Galilée, il sera nécessaire d'étudier le livre de M. Gilbert; au surplus je ne sais ce qu'il pourrait y avoir de nouveau à dire : tous les points sont maintenant élucidés, et M. Gilbert les traite avec une sûreté d'érudition remarquable. Après un récit des faits, il pose d'abord en principe que les décisions de 1616 et de 1633 contre Galilée ne peuvent avoir aucun caractère d'infaillibilité : aucune des conditions voulues en pareil cas ne s'y rencontre. Aussi, pas un contemporain ne s'y est trompé; la condamnation était connue, et cependant personne ne crut la doctrine de Copernic taxée d'hérésie, parce que le chef de l'Église n'avait point parlé d'une manière explicite. L'autorité de l'Église n'est donc pas engagée par ces jugements, son honneur ne l'est pas davantage par la procédure suivie, qui fut douce et clémente. Comment donc, se demande M. Gilbert, une doctrine scientifique, dont l'enseignement avait été libre jusqu'au temps de Galilée, a-t-elle pu soulever tout à coup un tel trouble dans l'Église et devenir l'occasion de persécutions contre ce grand homme ? L'auteur répond en montrant la lutte engagée par Galilée contre l'influence déplorable exercée par l'école d'Aristote sur l'étude de la nature. « La persécution contre Galilée, sa condamnation à Rome furent le triomphe des péripatéticiens, comme un demi-siècle plus tard le triomphe de la méthode scientifique fut la ruine de leur influence. » Si à présent on s'étonne de voir les congrégations romaines entraînées dans la lutte, il faut se rappeler l'abus invétéré de faire intervenir à tout propos, chez les catholiques aussi bien que chez les protestants, l'autorité de l'Écriture dans les discussions purement naturelles ; c'est ainsi qu'une question purement scientifique prit tout à coup les allures d'une controverse religieuse.

Tout en ayant raison au fond, Galilée fut imprudent, maladroit ; ses ennemis exploitèrent sa maladresse et amenèrent sa condamnation. M. Gilbert élucide toutes les questions, et montre très-bien que le système de Copernic ne pouvait être, du temps de Galilée, qu'une probabilité, qu'il était donc naturel de voir l'autorité religieuse se refuser à l'introduire, comme une vérité physique démontrée dans l'exégèse biblique. L'autorité aurait pu être plus ferme; assurément, il est regrettable, M. Gilbert le dit, que les congrégations n'aient pas maintenu, avec les droits de la religion, la liberté nécessaire au développement de la science, en interdisant aux uns leurs tentatives d'exégèse biblique fondée sur une théorie astronomique discutée, aux autres leurs attaques dirigées au nom de l'Écriture contre un système au fond très-inoffensif; mais, répétons-le, il eût fallu alors n'avoir aucune des passions de ce temps, et un tribunal n'échappe jamais entièrement au courant de l'opinion. Le travail de M. Gilbert est le plus satisfaisant que j'aie lu sur cette question : on y trouve, avec une science toujours sûre, une grande rectitude de jugement.

H. de l'E.

Vie du vénérable serviteur de Dieu dom Barthélemy des Martyrs, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, archevêque de Brague en Portugal, écrite par cinq auteurs, dont le premier est le P. Louis DE GRENADE; nouvelle édition revue, mise en ordre et augmentée par M. l'abbé BERNARD. Paris, Douniol et Poussielgue, 1870, in-8° de XXIV-543 p., photogr. (*Bibliothèque dominicaine.*)

Né en 1514, Barthélemy des Martyrs fut nommé à l'archevêché de Braga en 1558, et mourut le 16 juillet 1590, avec la réputation d'un des plus fermes défenseurs de la discipline ecclésiastique. De son vivant, le P. Louis de Grenade composa un abrégé de ses vertus; le P. Louis de Casegas composa plus tard son histoire, qui fut achevée par le P. de Souza et publiée en 1619; cette édition a été suivie de celles de 1742, 1763 et 1785. La vie du saint prélat se trouve dans l'*Histoire des archevêques de Braga*, par Rodrigue de Cunha, archevêque de Braga et ensuite de Lisbonne. Vint ensuite Louis de Muñoz, dont la vie parut en espagnol en 1645. La vie française, reproduite par M. Bernard, « a été écrite à l'aide de ces sources originales, » par les religieux du noviciat des Frères Prêcheurs, au faubourg Saint-Germain; bien que le nouvel éditeur n'en donne pas la date, c'est sans doute celle qui parut à Paris en 1663 (in-8°) et 1664 (in-4°). Depuis, Franc. Alvares Vitoria a composé une nouvelle vie de Barthélemy des Martyrs, imprimée à Lisbonne en 1748-9 (2 vol. in-4°); de nos jours, l'ouvrage de Muñoz a été traduit en allemand (Ratisbonne, 1856), et de cette langue en italien (Trente, 1857). Nous n'avons pas à insister sur la valeur de la vie qui fait l'objet de ce compte rendu; elle est partagée en cinq livres, qui nous montrent successivement dom Barthélemy religieux, archevêque, au concile de Trente, de retour à Brague et dans la retraite. L'éditeur a scrupuleusement respecté le texte original; mais il a fondu dans la trame générale du récit le quatrième livre sur les vertus de dom Barthélemy, placé par les précédents éditeurs à la fin de l'ouvrage; il a en outre retranché quelques pages relatives à l'histoire du Portugal et supprimé quelques répétitions ou hors-d'œuvre. Par compensation, il a ajouté l'*Itinéraire* ou journal de voyage du saint archevêque, et le recueil de *Postulata* qu'il présenta au concile de Trente; il les a trouvés dans l'édition des œuvres complètes du saint, donnée par Malachie d'Inguimbert, évêque de Carpentras (Rome, 1735, 2 vol. in-fol.). Mentionnons en tête du volume une belle photographie d'un portrait du saint.

U. C.

Mémoire sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan, par M. Ch. JOURDAIN. Paris, Imprimerie impériale, 1870, in-4° de 33 p. (Extrait du tome XXVI des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*)

Amaury de Chartres est un panthéiste né à Bène, au diocèse de Chartres. Il professa la théologie à Paris au commencement du XIIIe siècle : ses doctrines furent condamnées par le pape Innocent III et par le quatrième concile général de Latran; le concile de Paris de l'année 1210 ordonna que son cadavre fût exhumé et jeté au feu. Le système d'Amaury n'avait rien d'original : Amaury s'était borné à se servir dans son enseignement d'un ouvrage panthéiste composé par Scot Erigène, au IXe siècle, sous le titre de Περὶ φύσεως μερισμοῦ; il avait reproduit les idées contenues dans cet ouvrage, il en avait copié servilement les expressions. David de Dinan, condamné par le concile de Paris de 1210, en même temps qu'A-

maury, ne se rapprochait guère de lui que par une égale hostilité aux principes fondamentaux du christianisme; il était matérialiste. Il avait emprunté la base de sa doctrine à un commentateur d'Aristote, à Alexandre d'Aphrodisiade. Alexandre avait donné du *Traité de l'âme* d'Aristote une interprétation matérialiste. Cette interprétation était parvenue à la connaissance des chrétiens d'Occident par deux voies. Une traduction latine du texte grec avait été apportée de Constantinople au commencement du XIIIe siècle; Guillaume le Breton parle des ouvrages de philosophie péripatéticienne, arrivés à cette époque de Constantinople à Paris; mais, dès une date fort ancienne, il circulait aussi une version faite sur l'arabe d'un des commentaires d'Alexandre d'Aphrodisiade sur le *Traité de l'âme*. Telles sont les conclusions du mémoire de M. Jourdain. Elles sont motivées avec autant de science que d'élégance et de clarté.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Les hérétiques d'Italie, *discours historiques* de César CANTU, traduits de l'italien, par Anicet DIGARD et Edmond MARTIN. Paris, Putois-Cretté, 1869-70, tomes III et IV, 2 vol. in-8° de 666 et 528 p.

Les tomes III et IV des *Discours historiques* de M. Cantù, traduits par MM. Anicet Digard et Edmond Martin, ont été récemment publiés. Le tome III porte, comme sous-titre : *Les suites du concile de Trente*; le tome IV, l'*Hérésie scientifique*. On ne voit pas ce qui peut justifier cette division, car le tome III contient, avec des études sur les hérétiques de Toscane, de Naples, de Lombardie, les biographies des philosophes Bruno, Campanella, Vannini, et le tome IV contient une suite des études sur les hérétiques en Vénétie, en Piémont, etc. A vrai dire, ces discours n'ont pas un plan très-coordonné, ils forment moins un ouvrage ayant ses prémisses, son exposition, ses divisions, ses conclusions, qu'un vaste recueil de renseignements sur le mouvement intellectuel en Italie au XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Ces renseignements sont présentés un peu pêle-mêle, mais beaucoup sont nouveaux et tous sont intéressants. En effleurant seulement les faits généraux de l'histoire, M. Cantù s'attache à mettre en relief certaines particularités, certaines personnalités, et la lumière dont il sait si bien les éclairer rejaillit sur l'histoire générale. Aussi, après avoir lu cette masse de renseignements un peu confus, mais curieux, on est parfaitement au courant des idées et des mœurs du XVIe siècle. Pour plusieurs personnes, les récits de M. Cantù seront une véritable révélation. On se représente trop les Italiens comme un peuple qui fut toujours docilement soumis à la papauté, et l'Italie comme une terre qui demeura fermée au protestantime. M. Cantù montre la force des idées anti-catholiques et indique les efforts tentés pour inoculer dans les veines de la nation les idées nouvelles. Leur inoculation n'y a pas produit cette fièvre ardente qui agita la France et l'Allemagne, mais l'humeur a pénétré comme un poison lent dans le corps pour l'engourdir et le paralyser. Sur tous les points du territoire, les novateurs sont ardents. En Toscane, c'est un ancien secrétaire du pape Clément VII, Mgr Carnesecchi, ce sont les prêtres Domenichi et Doni; à Sienne, c'est le Romain Donio Paleario sur lequel Mme Young a écrit deux volumes en 1860; à Lucques, c'est Burlamacchi, qui voulait enlever au pape son domaine temporel; à Naples, c'est un noble, Carracciolo, et un moine, Romano. Au pied des Alpes

comme au fond de la Calabre, on rencontre des Vaudois, et partout il y a des disciples zélés pour la propagation des idées luthériennes, calvinistes ou rationalistes. Pour résister à toutes ces tentatives, l'Inquisition et les gouvernements prennent leurs mesures; il y a des condamnations: des personnes sont décapitées, d'autres brûlées, d'autres exilées; et à Genève, en Suisse, en Pologne, en Allemagne, on rencontre une émigration italienne dont M. Cantù nous raconte l'histoire. Catholique et libéral, M. Cantù apporte dans ses jugements une grande liberté d'esprit; il sait toujours dégager l'institution elle-même de toute solidarité avec les moyens malheureux qu'on a pu employer pour la défendre. Les grandes figures de l'histoire apparaissent sur le second plan, mais avec un profil très-net: c'est Pie V, en qui se personnifie la transformation de la papauté; c'est Sixte V, c'est Paul V, c'est Catherine de Médicis, dont la politique fut « éminemment française. » C'est Henri IV qui « calcula (est-ce bien vrai?) que le royaume de France pouvait bien s'acheter au prix d'une messe. » Toutes ces biographies, tous ces détails sont tirés de lettres et autres documents recueillis dans les archives et bibliothèques de Florence, de Milan, de Venise, etc., et publiés par fragments ou en entier; il y a de nombreuses citations et des indications bibliographiques toujours précieuses.

Je le répète, on apprendra beaucoup en lisant les discours de M. Cantù; seulement on aura peut-être besoin de se recueillir pour bien classer tous ces renseignements. Un cinquième et dernier volume — car l'édition française renferme plus de matières que l'édition italienne — est attendu. Il faut espérer que le savant historien nous donnera un résumé de son travail, en redressera les grandes lignes, un peu brisées et confuses, et fera ressortir les conclusions que l'on peut tirer de ses immenses et savantes recherches. H. DE L'E.

Le royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carlovingiens, par Emile MABILLE, de la Société des antiquaires de France. Toulouse, Ed. Privat, 1870, in-4° de 59 p. à deux colonnes.

Cette dissertation, extraite du tome II de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, donne une bien avantageuse idée de ce que sera la collaboration de M. Mabille. En voyant avec quelle sûreté cet érudit décrit l'organisation politique de l'Aquitaine sous les Carlovingiens, dresse la généalogie des principales familles de cette province de la fin du VIIIe siècle à la fin du IXe, et énumère par ordre chronologique les comtes et marquis, gouverneurs des villes importantes de ladite province pendant cette période, on reconnaît qu'il était impossible, pour la révision de la partie de l'œuvre de Dom Vaissète, relative à la géographie et à l'histoire du moyen âge, de s'adresser à un travailleur plus compétent. Aidé des textes qui manquèrent à l'illustre Bénédictin, aidé surtout de cette critique qui lui manqua plus encore (on est toujours de son temps, quelque grand que l'on soit, et, de nos jours, Dom Vaissète n'aurait pas cru à la charte d'Alaon), M. Mabille a débrouillé, en ces pages si pleines et parfois si neuves, plusieurs questions fort difficiles et fort compliquées. Ce n'est pas seulement le livre de Dom Vaissète qu'il rectifie, c'est aussi le *Marca Hispanica*, l'*Art de vérifier les dates*, le *Recueil* de Dom Bouquet, celui de M. Pertz, etc. Homme du midi, je demande la permission de féliciter ici tout particu-

lièrement le savant paléographe du succès avec lequel il a consacré ses recherches à l'époque la plus obscure de l'histoire du Languedoc.

T. DE L.

—

Etude sur les chroniques de Froissart. Guerre de Guienne, 1345-1346. *Lettres adressées à M. Léon Lacabane, Directeur de l'Ecole impériale des Chartes*, par M. BERTRANDY, inspecteur général des Archives. Bordeaux, 1870, gr. in-8° de 404 p.

L'*Etude* de M. Bertrandy est une des meilleures de celles qui, de nos jours, ont été consacrées au XIVe siècle. Cet érudit, marchant dignement sur les traces d'un homme que tous saluent comme un des maîtres de la critique historique, M. Lacabane, son oncle, a montré dans quatre lettres publiées d'abord par la *Revue d'Aquitaine*, combien Froissart est inexact quand il raconte la campagne du comte de Derby en Guienne et combien on a eu tort de le prendre pour guide, soit sur certains points, comme dom Vaissète (p. 45) et comme M. Henri Martin (pp. 45, 312, 331, 380), soit sur presque tous les points, comme M. Ribadieu (*passim*). La discussion de M. Bertrandy est d'une solidité qui ne laisse rien à désirer. Le judicieux critique, s'appuyant toujours sur d'authentiques documents, inédits pour la plupart, et rapportés presque tous *in extenso* au bas des pages (je n'en ai pas compté moins de 132), rectifie si bien les nombreuses erreurs de Froissart, et mêle à ses rectifications tant d'intéressantes observations sur les hommes et sur les affaires du temps, que son volume devient indispensable à quiconque voudra désormais lire sérieusement la partie des *Chroniques* qui est relative à la guerre des années 1345 et 1346. J'espère bien qu'encouragé par les suffrages des bons juges, M. Bertrandy continuera résolûment ce qu'il a si bien commencé. Il faut qu'il nous donne peu à peu une série d'études où toutes les inexactitudes du chapelain de la *bonne royne Philippe* soient signalées et corrigées avec le même soin et la même sûreté, et où, pour avoir l'occasion d'adresser à tout prix quelques critiques au savant commentateur, on soit obligé de descendre jusqu'à des détails aussi minutieux que ceux-ci : à la page 154, au lieu de traduire le mot *Sancto-Damiano* par « Saint-Amans (?), » il aurait fallu le traduire par *Saint-Damien de Granges*, qui était le nom d'une paroisse voisine de celle de Saint-Sardos. A la même page, il aurait fallu supprimer, en regard du mot *Sainte-Foy*, la parenthèse dubitative (Lafite ?), car c'était bien la paroisse de *Sainte-Foy de Pech-Bardat* qui était voisine de celle de Lacépède. Enfin (même page), il aurait fallu supprimer, en regard du mot *Payrinhac*, la forme *Preignac*, car c'est bien de l'abbaye de *Saint-Vincent de Pérignac* qu'il est ici question, abbaye qui était dans la juridiction de Montpezat et qui sur toutes les listes des établissements monastiques de l'ancienne France figure à côté des trois autres grandes abbayes de l'Agenais, Clairac, Eysses et Saint-Maurin.

T. DE L.

—

The Life and death of Jeanne d'Arc, called *the maid*, by Harriet PARR. London, Smith, Elder and Co, 1866, 2 vol. pet. in-8° de VIII-278 et 288 p.

Il est fort difficile, après de si nombreux devanciers, d'écrire une vie de Jeanne d'Arc. Cette difficulté augmente pour un étranger; que sera-ce si l'auteur est Anglais et protestant? Il ne faut donc pas être trop difficile pour miss Harriet Parr, et l'on doit lui tenir compte de sa bonne volonté.

« Mon dessein, dit-elle, a été de représenter la Pucelle conformément à la vérité et à l'évidence, persuadée que la réalité d'une nature si loyale, si religieuse et si pure est plus touchante, avec ses rudesses et ses ombres, que si l'on entreprenait d'atténuer et d'éluder. » C'est d'après les cinq volumes de M. Quicherat que ce travail a été fait. Il y aurait plus d'une observation critique à présenter. Miss H. Parr ne pouvait pas bien comprendre Jeanne d'Arc : elle parle quelque part de ses « hallucinations. » Malgré tout, ses deux petits volumes offrent une lecture agréable, et peuvent contribuer à détruire plus d'un préjugé et à réfuter plus d'une erreur, encore accrédités parmi ses compatriotes.

—

Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France (1506-1577), par G. Baguenault de Puchesse. Paris, Didier, 1869, in-8° de xiv-444 p.

Une thèse présentée à la Faculté des lettres pour le doctorat, devient facilement, sous la plume d'un homme instruit, un livre destiné au grand public et d'une lecture fort agréable. En choisissant pour son sujet la vie de Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France, M. G. Baguenault de Puchesse a eu une bonne inspiration et s'est ménagé un vrai succès. Morvillier n'a pas une de ces individualités qui attirent le regard, mais son influence sur les affaires a été continue et incontestée. M. Baguenault de Puchesse appuie son récit sur un précieux recueil de documents inédits, avis, discours, rédigé par Morvillier lui-même, et relatif aux événements dans lesquels il fut personnellement mêlé, c'est-à-dire aux affaires d'Italie lors de son ambassade à Venise, au concile de Trente, aux affaires des Pays-Bas et aux guerres de religion. Esprit essentiellement modéré, Morvillier voulait la paix en Italie, repoussait tout projet d'alliance avec les protestants d'Allemagne ou avec les révoltés des Pays-Bas ; en France, il n'avait pas confiance dans les protestants ; « il voulait leur anéantissement, mais en même temps il concluait à la paix par une sorte de contradiction, et principalement par horreur de la guerre civile et de l'appel fait à l'étranger. » Il fut honnête, « garda une renommée irréprochable au milieu de la cour la plus intrigante et la plus corrompue, » mais son honnêteté ne rencontra pas pour la mettre en relief un caractère ferme. « Pour lui, l'autorité royale était tout, » et il paraissait ne pas voir les crimes de ses représentants. Sans doute il sut à l'occasion donner de sincères conseils, mais hésitant, « manquant essentiellement de doctrines politiques, » il cherchait dans les divers actes du gouvernement « plutôt des expédients que des principes. » Si Morvillier, dit M. G. Baguenault de Puchesse, s'interposa pour la paix entre les deux partis, ce fut plutôt par haine pour la guerre civile que dans l'intérêt de la liberté de conscience. En côtoyant les grands événements passés pendant le temps où Morvillier fut aux affaires, M. G. Baguenault de Puchesse a pu porter d'excellents jugements sur l'ensemble des faits. Un appendice, contenant une cinquantaine de lettres, écrites de Venise par Jean de Morvillier, de 1546 à 1547, et d'autres datées de 1570, 1576, etc., complète ce travail savant et plein d'intérêt.

H. de l'E.

—

Histoire du Protestantisme en Normandie, depuis son origine jusqu'à la publication de l'Edit de Nantes, par G. Le Hardy, avocat, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, E. Le Gost-Clérisse, 1869, in-8° de xxiv-456 p.

« Cette histoire du protestantisme en Normandie a, entre autres défauts, celui d'être la première, et par conséquent on doit craindre qu'elle ne soit pas complète... Au moins, puis-je dire que je n'ai voulu négliger, omettre ou dissimuler aucun des témoignages que j'ai pu recueillir. » Ainsi s'exprime l'auteur lui-même au commencement de son travail, et il ajoute plus loin « que les événements d'une importance générale servent de cadre au tableau des péripéties que la Normandie a traversées et en donnent l'intelligence. » Ces lignes résument à merveille les qualités comme les défauts du livre que nous signalons ici à l'attention.

M. Le Hardy suit en effet l'histoire de France; il la prend même par règne, — sans omettre celui de Charles X sous la Ligue, — et il rattache aux événements connus l'histoire particulière de la Normandie au point de vue des luttes catholiques et protestantes. Ce plan est fort naturel, et l'auteur l'a fidèlement suivi : nous regrettons seulement qu'il n'ait pas donné plus de développements aux faits fort importants qui se sont passés dans le pays même dont il traite. Ainsi le siége de Rouen, où mourut le roi de Navarre, la reprise du Havre, dans l'intervalle des deux premières guerres civiles, la bataille d'Arques occupent moins de place peut-être dans cet ouvrage qu'elles n'en occupent dans les plus courtes histoires de France. D'autre part, nous aurions aimé, pour les faits locaux, à voir M. Le Hardy mettre à profit les pièces inédites que les diverses archives de la Normandie ne doivent pas manquer de contenir; nous le voyons, il est vrai, renvoyer fréquemment à l'*Histoire du Parlement de Normandie* de Floquet, à l'ouvrage publié sur le même sujet par M. Lair, ou à quelques autres autorités, respectables à coup sûr, mais que des documents authentiques auraient heureusement complétées. Ces réserves faites, nous n'en sommes que plus à l'aise pour louer le talent d'exposition, l'esprit sagement modéré qu'on rencontre dans cet ouvrage. Ces travaux locaux sont du reste très-méritoires : ils ne sont évidemment destinés qu'à un public restreint; mais de leur faisceau même jaillit la lumière, qui doit se répandre ensuite sur tout l'édifice de notre grande histoire nationale.

G. B. de P.

Mémoires de Philippe Bouton, sieur de la Salle (1626-1652), publiés sur le manuscrit inédit, avec notes et introduction, par le comte de Baillon. Paris, L. Techener, 1870, petit in-8° de xvi-128 p.

M. le comte de Baillon a obtenu de Mme la marquise de Juigné la communication d'un manuscrit provenant du chartrier du château de Ganges. Ce manuscrit, autographe, est l'œuvre de Philippe Bouton, né en 1626, d'abord avocat au Parlement de Paris, puis, entre les deux Frondes, trésorier de France en Languedoc, mêlé un moment aux troubles de 1652, et suspendu alors de sa charge pour deux ans. Philippe Bouton, bien qu'élevé chez les Jésuites à Montpellier, était huguenot; il fit « assez légèrement » son abjuration à Notre-Dame, en 1651, ce qui ne l'empêcha pas, dit M. de Baillon, de devenir plus tard un fort bon catholique. Les *Mémoires* publiés ici pour la première fois commencent — au point de vue des renseignements

historiques — en 1648; ils se terminent en novembre 1652. L'auteur raconte d'une façon vive et intéressante les faits dont il fut le témoin; il y a là un parfum de sincérité qui attache, et le récit de Phil. Bouton, quelque bref et peu développé qu'il soit, mérite de fixer l'attention des historiens.

—

Archives de la Bastille. Tome IV. *Documents inédits*, recueillis et publiés par François Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal. *Règne de Louis XIV* (1663 à 1678). Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1870, gr. in-8° de xvi-502 p.

Nous ne reviendrons pas sur les critiques que nous nous sommes permis d'adresser au savant éditeur de ce recueil, bien que le présent volume donne lieu aux mêmes observations. Ce tome IV des *Archives de la Bastille*, composé en majeure partie de pièces étrangères à ces archives, est d'un grand intérêt pour l'histoire des procès fameux qui occupèrent la cour et la ville pendant la plus belle période du règne de Louis XIV. A côté de quelques affaires plus ou moins importantes, à la suite de pièces sur la part prise par Mme de Montespan à certaines opérations de magie, sur la mort de Madame, sur le chevalier de Rohan, viennent les affaires du comte Colonna, de la marquise de Brinvilliers, — terminée par le curieux récit des derniers moments de la célèbre empoisonneuse par son confesseur, — de Vanens, La Chaboissière, Bachimont, etc. — Les documents sur les procès se continueront dans le volume suivant, car nous n'avons rien vu là encore de ces faits effroyables et d'un si révoltant cynisme que relate l'éditeur dans sa préface; de pareils sacriléges ne se rencontrent que trop souvent dans les procès de sorcellerie, et avec un cortége de circonstances tellement horribles que, comme le remarque M. Ravaisson, on se refuserait à y croire si des documents authentiques ne venaient en fournir la preuve.

Fr. de F.

—

Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris, par Ad. Schmidt. Leipzig, Veit, 1870, in-8° de viii-558 p.

L'ouvrage de M. Schmidt pourrait être intitulé *Histoire de l'esprit public pendant la Révolution*, car il nous initie admirablement à ces dessous de cartes que la grande histoire ne nous montre pas, à ces protestations isolées, à ces revirements soudains, à ces mouvements et à ces fluctuations de l'opinion qu'il est précieux de pouvoir saisir sur le vif. Nous avons déjà (t. IV, p. 368) fait connaître à nos lecteurs ce que contiennent les deux parties qui remplissent le premier volume. Le tome II nous offre les parties III à VII, que nous allons passer brièvement en revue.

III. *Derniers temps du ministère Garat*. Jusqu'au 15 août 1793, Garat continue à recevoir les rapports de ses « observateurs : » Dutard, Perrière, Julian, Latour-Lamontagne, le tiennent au courant des moindres faits : processions faites publiquement dans les églises de Paris le 7 juin (p. 9-10), moutons paissant l'herbe des Champs-Elysées (p. 15), marmiton voulant être appelé *monsieur* et non *citoyen* (p. 21), etc., etc. — IV. *Le règne de la Terreur*. Garat a été remplacé par Paré, qui adopte le plan d'observation conçu par son prédécesseur. Les premières lettres sont employées par Perrière à se concilier la faveur du nouveau ministre; puis viennent des rapports sur le salon de peinture, sur les théâtres, sur la conspiration de Michonis, sur les propos tenus dans les bureaux du ministère. A partir du mois de sep

tembre et jusqu'au milieu d'avril 1794, un nouvel ordre est introduit pour la présentation des rapports des commissaires observateurs : les rapports originaux passent en grande partie par les mains du comité du Salut public, c'est-à-dire de Robespierre; le nombre des observateurs est porté à 24, et comme chacun d'eux devait fournir ses notes tous les matins, le gouvernement aurait eu à sa disposition environ 720 rapports par mois. M. Schmidt nous donne (p. 123) le nombre des rapports présentés, de septembre à avril, par chaque commissaire. En dehors de quelques documents isolés, nous n'avons plus ici que des extraits officiels, rédigés d'après les rapports, principalement pour le mois de mars 1794. — V. *La réaction thermidorienne.* Ce sont maintenant les rapports de police de la commune de Paris qui fournissent le plus de matériaux. L'éditeur se borne à des fragments très-courts, omettant les formules, mais indiquant avec soin tous les faits. C'est une des parties les plus instructives du volume; nous ne pouvons malheureusement faire autre chose qu'y renvoyer le lecteur. — VI. *La fin de la Convention.* Les mêmes rapports se poursuivent, et donnent jour par jour la physionomie de l'esprit public jusqu'à l'insurrection du 13 vendémiaire (5 octobre 1795); les rapports de police pour vendémiaire et une partie de brumaire ont disparu des cartons du département. — VII. *Le début du Directoire exécutif.* La Constitution de l'an III amène la création du bureau central. Les documents publiés par M. Schmidt établissent que le bureau central de Paris ne fut formé que peu à peu, que son installation date du 15 frimaire et que son organisation se fit sur les bases de la commission administrative de police. Les trois membres qui formaient cette commission reparaissent au fur et à mesure dans le bureau central, qui arriva bientôt à concentrer dans ses mains tout le pouvoir municipal. A partir de la création du ministère de la police (12 nivôse an IV), le bureau central est subordonné à ce ministère, et dure jusqu'à l'établissement de la préfecture de police en 1800. Les rapports de cette période, publiés dans ce second volume, ne vont que jusqu'à la fin de frimaire an IV (décembre 1795); ils sont assez détaillés, et se divisent en plusieurs chefs : esprit public, mœurs et opinions, sociétés, cafés, spectacles, agiotage, etc.

On voit par ce court aperçu tout l'intérêt que présentent les documents laborieusement recueillis dans nos archives par M. Schmidt; n'est-il pas un peu humiliant que d'aussi curieux renseignements sur cette époque tourmentée de notre histoire passent par Leipzig avant de nous arriver? Il est vrai qu'à Leipzig et à Berlin, souvent on sait mieux notre histoire que nous ne la savons : ne suffit-il pas d'un passe-port prussien pour avoir accès aux archives de notre ministère des affaires étrangères, systématiquement fermées à la plupart des savants français? G. DE B.

Les prisons de Paris sous la Révolution, *d'après les relations des contemporains*, avec des notes et une introduction, par C.-A. DAUBAN. Ouvrage enrichi de onze gravures, vues intérieures et extérieures des prisons du temps. Paris, H. Plon, 1870, in-8° cav. de xxx-484 p.

Nos lecteurs se rappellent les précédents ouvrages de M. Dauban sur la Révolution. *Les prisons de Paris* offrent le même mélange de documents curieux et de hors-d'œuvre inutiles ou même déplacés. A quoi bon, par exemple, ce récit scandaleux

tiré des *Mémoires de Tilly*, qui occupe un certain nombre de pages de l'introduction? Cette introduction est écrite du même style prétentieux et ampoulé que l'on rencontre dans les précédents volumes. Résume-t-elle bien exactement l'impression qui ressort de la lecture de l'ouvrage? Et puis l'auteur n'aurait-il pas dû chercher, en dehors de ces relations anecdotiques, et parfois un peu superficielles, qu'il publie, des renseignements plus graves et plus véridiques, qui permettraient de peindre sous ses véritables traits cette vieille société française courbée sous le joug sanglant de la Terreur et attendant le couteau de la guillotine? La réponse à ces questions nous entraînerait trop loin. Bornons-nous à dire ce que M. Dauban a mis dans son livre, sans rechercher ce qu'il aurait pu y mettre. Voici l'énumération des morceaux qui s'y trouvent :

Les prisons de Paris avant la Révolution, morceau inédit, écrit en 1776 et qui trace un sombre tableau du Fort-l'Évêque, des deux Châtelets et de la Conciergerie ; — *Mon agonie de trente-huit heures*, récit de Jourgniac-Saint-Méard, déjà bien souvent édité ; — *Souvenirs de M. Audot*, éditeur de Jourgniac, recueillis par M. Dauban de sa propre bouche ; — *La moralité de Beaumarchais*, récit fort piquant d'une visite domiciliaire, faite le 11 août 1792, chez Caron de Beaumarchais ; — *La commune de Paris*, tableau tracé par l'abbé Morellet ; — *Mémoires d'un détenu*, par Riouffe, avec une notice écrite sur des documents inédits ; — *La Conciergerie*. A la suite de quelques explications de l'auteur, qu'accompagne un plan, vient un récit contemporain sur le régime intérieur de cette prison, extrait de l'*Almanach des prisons* et de l'*Histoire des prisons*, de Nougaret ; — *Beugnot à la Conciergerie*, note extraite du fragment des *Mémoires* de Beugnot publié dans la *Revue française* en 1838 ; — *Beaulieu à la Conciergerie et au Luxembourg*, récit extrait des *Essais satiriques sur les causes et les effets de la Révolution* ; — *le Luxembourg*, d'après l'*Almanach des prisons* ; — *les Madelonnettes*, d'après le *Tableau des prisons* ; — *Port-Libre*, d'après le même ouvrage ; — *Pélagie*, d'après l'*Almanach des prisons* ; — *Saint-Lazare*, d'après le même ouvrage ; — *Roucher à Saint-Lazare*, d'après des lettres du poète ; — *La Mairie, la Force et le Plessis*, d'après le *Tableau des prisons* ; — *Dialogue des morts*, reproduction partielle d'un écrit fort rare du temps.

L'ouvrage se termine par une table des noms des personnes mentionnées dans les relations ; nous n'avons pas à insister sur les gravures mentionnées dans le titre et qui donnent un nouveau prix à cet ensemble de documents.

G. DE B.

—

Essai historique sur l'abbaye de S. Barnard et sur la ville de Romans. *Complément textuel du* Cartulaire, *faisant suite aux preuves de la 1re et de la 2e partie*, par M. GIRAUD. Lyon, Perrin, 1869, in-8° de XVI-280 p.

La *Revue* a précédemment entretenu ses lecteurs des deux premières parties (4 vol. in-8°) consacrées par M. Giraud, ancien député, à l'histoire de la ville de Romans, depuis la fondation de son abbaye jusqu'au XVIe siècle. Cet *Essai* avait pour base principale le *Cartulaire de Saint-Barnard*, dont l'auteur était parvenu à retrouver, en l'absence de l'original, deux cent trois chartes. Des recherches en vue d'un *Essai historique sur les hôpitaux et les institutions charitables de Romans* (paru en 1865), ont fait découvrir ce précieux document, le 7 octobre 1864, par M. le Dr Ulysse Cheva-

lier. Son fils, M. l'abbé Ul. Chevalier, transcrivit les deux cent trente et une chartes qui restaient inédites, et cette copie fut remise à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en vue du *Recueil des chartes et diplômes non imprimés*. C'est cette même copie qui a servi à M. Giraud pour réaliser l'heureuse idée de fournir le complément textuel des chartes qui manquaient à ses deux premières parties. Pour remédier à la dispersion de ces quatre cent trente-quatre chartes dans trois volumes (preuves de la 1re et de la 2e part., compl.), l'auteur a fait suivre sa note préliminaire d'une table à trois colonnes, dont la première indique le numéro d'ordre de la charte, la deuxième et la troisième le volume (A, B, C) et la page qui en contient le texte. Le volume dont nous rendons compte est accompagné d'une double table alphabétique des noms de personnes et de lieux, l'une pour l'appendice au Cartulaire renfermé dans la deuxième partie de l'*Essai*, l'autre pour le présent complément. L'auteur s'est efforcé, on le voit, de tirer tout le profit possible d'une découverte tardive, dont les résultats ne laissaient pas que de s'adapter difficilement à sa publication anticipée. Grâce à lui, les érudits ont maintenant entre les mains, dans son intégrité, un des plus précieux cartulaires de province. Transcrit dans la première moitié du XIIe siècle, il comprend près de quatre cents documents depuis le IXe siècle jusqu'à cette époque ; dans ce nombre, très-peu avaient été mis au jour avant la publication de M. Giraud. Bien qu'intéressant spécialement l'histoire du Dauphiné, le Cartulaire de Saint-Barnard sera recherché de tous ceux qui étudient ce qui se rattache à l'ancien domaine des empereurs en France. E. S.

—

Breve chronicon abbatiæ Bucilliensis. Chronique abrégée de l'abbaye de Bucilly, rédigée par Casimir Oudin, prêtre de l'ordre de Prémontré, publiée par Arthur DEMARSY. Laon, imp. de H. de Coquet et Stenger, 1870. In-12 de 50 p. (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Laon.*)

L'abbaye de Bucilly, au diocèse de Laon, appartenant à l'ordre de Prémontré, remonte au Xe siècle. Elle paraît avoir été fondée par Albert, comte de Vermandois. Son cartulaire, perdu depuis la Révolution, a été retrouvé en 1841 par M. Ozeray ; il est déposé actuellement à la bibliothèque impériale. M. Cocheris l'a fait connaître par l'analyse qu'il en a donnée dans ses notices et extraits de manuscrits relatifs à la Picardie. La chronique qui le suit est peu connue, quoiqu'elle soit intéressante pour l'histoire de l'abbaye ; c'est ce qui a décidé M. Arthur Demarsy à la publier ; il s'est acquitté de cette tâche en érudit consciencieux, donnant, ce que l'on trouve rarement, le rapport de la pagination de sa publication avec celle du manuscrit, et terminant par une table alphabétique des noms propres ; il y a joint aussi quelques notes, et l'indication de tous les dessins connus relatifs à l'abbaye. Cette chronique va du Xe siècle à 1688, époque de la mort de l'abbé C. du Fresnoy. L'auteur est Casimir Oudin, qui a laissé un grand nombre de travaux historiques ; après avoir été quelques années chanoine de l'ordre de Prémontré, à Bucilly, il embrassa le protestantisme, et mourut à Leyde, en 1717, sous-bibliothécaire de l'Université. R. DE ST-M.

—

Notes historiques sur quelques évêques de Chalon-sur-Saône, par Marcel CANAT. Chalon-sur-Saône, 1870, gr. in-4° de 20 p. (Extr. des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.*)

La liste des évêques de Chalon-sur-Saône, telle qu'on la trouve dans le *Gallia Christiana* (t. IV), ou dans l'abbé Du Tems (t. IV), est susceptible d'améliorations que lui apportera sans doute la nouvelle édition du premier de ces ouvrages, entreprise par dom Piolin. En attendant, M. Canat, président de la Société d'Histoire de Chalon, fournit de précieuses notes sur quatre évêques du xe au xve siècle : *Stacteus*, évêque en 928, avait été prévôt et probablement abbé de Saint-Pierre de Chalon; *Roclenus*, d'abord prévôt et doyen de l'Église de Chalon, paraît comme évêque au concile de cette ville, le 2 mars 1073 (*Cartul. de Saint-Barnard de Romans*, n° 84), et mourut vers 1080; *Pierre* Ier de Saint-Marcel fut élu en 1153 et mourut vers 1178; *Étienne* de Semur, de doyen élu évêque en 1405, dut céder à Jean de la Coste, nommé par Benoît XIII. Ces notes, toutes appuyées sur des documents cités par l'auteur, sont suivies de six preuves reproduites *in extenso* : trois d'après l'un des Cartulaires de Cluny, deux tirées des archives de Saône-et-Loire et une lettre de G. Fléchart à Étienne de Semur. Cet essai fait vivement désirer le complément que M. Canat en laisse espérer.

U. C.

—

L'évêché de Langres au XVe, au XVIe et au XVIIe siècles, *ou Tableau de ses Etablissements ecclésiastiques à ces trois époques, comprenant, par archidiaconés et par doyennés, ses cures, succursales, chapitres, abbayes, prieurés, chapelles, hospices et autres institutions de charité*, d'après d'anciens manuscrits latins, interprétés, annotés et publiés sous les auspices de Mgr GUERRIN, 105e évêque de Langres. Bar-le-Duc, Guérin, in-8° de 78 p.

Nous regrettons de ne pouvoir rendre compte que de la deuxième partie (*l'évêché de Langres au* XVIe *siècle*) de cet ouvrage. La première partie doit contenir le pouillé du diocèse de Langres au XVe siècle. Nous avons tout lieu de croire que l'éditeur (anonyme) n'a pas connu le pouillé du même évêché au XIVe siècle qui se trouve dans le ms. 10031 de la Bibliothèque impériale, f°s 45 à 63 (voir pour la description et la date de ce ms. *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, t. II, 7e liv., p. iij ss., et *Revue du Lyonnais*, 3e sér., t. V, p. 313 ss.) : *Regestrum taxacionis beneficiorum civitatis et diœcesis Lingonensis pro decima*, Decanatus Lingonensis (1), Moigii (2), Bassigneu (16), Petreficte (17), Divionensis (3), Besuen (5), Fontisverre (6), Granceu (4), Sancti Stephani (7), Tornodorensis (8), Reomen (10), Molismen (9), Vinimerii (11), Castellionis (13), Barri super Sequanam (12), Calvimontis (15), Barri super Albam (14), Exempti, Cistercienses. Les numéros entre parenthèses renvoient au pouillé du XVIe siècle (*Polerium seu Registrum omnium beneficiorum diœcesis Lingonensis*), sur la provenance duquel l'éditeur ne nous fournit aucun renseignement. Nous n'en pouvons apprécier la fidèle reproduction que par un *errata* assez long (p. 77-8). Le diocèse était alors partagé en 6 archidiaconés : Langrois (1-2), Dijonnais (3-7), Tonnerrois (8-11), Lassois (12-3), Barrois (14-5), Bassi-

gny (16-7), auxquels correspondaient les 17 doyennés ci-dessus. Chacun d'eux est précédé d'une courte notice, puis vient l'énumération des bénéfices avec et sans charge d'âmes : les noms modernes sont dans le corps du texte, mais en italiques. L'indication de chaque bénéfice est accompagnée de celle du patron et du collateur. Ils étaient au nombre de 941, dont 132 cures à la pleine disposition de l'évêque. — Cette petite publication sera utile à la contrée qu'elle intéresse.

U. C.

—

Chronique de Metz de Jacomin Husson, 1200-1525. Publiée d'après le manuscrit autographe de Copenhague et celui de Paris, par H. Michelant. Metz, Rousseau-Palez, 1870, in-8° de XII-380 p.

Jacomin Husson était un bourgeois de Metz, et, ce semble, un des principaux marchands de cette ville. Il vécut dans la seconde moitié du XVe et le premier quart du XVIe siècle. C'est dire qu'une bonne partie de la *Chronique* se réfère à des sources antérieures. De l'an 1200 à l'an 1464, il a fait une compilation de diverses chroniques, parmi lesquelles il faut citer plus particulièrement celle du doyen de Saint-Thibaut. A partir de l'an 1464, il copie la chronique de Jean Aubrion, non servilement toutefois, car tantôt il abrége, tantôt il fait des additions qui sont de peu de valeur. Il ne devient original qu'à partir de l'année 1501, comme il le déclarait lui-même dans une phrase qu'il a ensuite raturée. Sa chronique a la forme et le caractère d'un *journal* où sont enregistrés des événements d'importance très-variée, et je crois en donner une idée exacte en disant que c'est un véritable recueil de *Faits divers*. Les documents de ce genre n'apportent pas toujours des renseignements bien nouveaux ni bien précieux pour l'histoire proprement dite, mais pour l'histoire des mœurs ce sont des répertoires d'une valeur infinie. Le manuscrit original de cette chronique qui fit partie de la bibliothèque de l'intendant Foucault, appartient aujourd'hui à la bibliothèque royale de Copenhague. Les événements politiques de ces dernières années ayant retardé l'envoi de ce manuscrit, M. Michelant n'en a pu faire usage qu'à partir de la feuille 10 de son édition, qu'il avait dû établir sur une copie assez incorrecte conservée à à la bibliothèque impériale, sous le n° 5395 du F. Fr. La plupart des corrections qu'il avait faites se sont trouvées confirmées par l'original. Aucun de ceux qui ont vu les éditions données par M. Michelant n'en sera surpris. Les services rendus à la science par ce philologue éminent sont si nombreux, qu'on n'ose même plus le remercier de ceux qu'il lui rend encore tous les jours avec une ardeur nouvelle.

M. S.

—

Les Ursulines de Noyon, par M. l'abbé Blond. Noyon, Andrieux, 1869. In-8° de 45 p. (Extrait du tome IV des *Mémoires du Comité Archéologique de Noyon.*)

Cette brochure est composée de notices sur les Supérieures des Ursulines de Noyon et sur quelques-unes des religieuses de ce couvent; la plus grande partie est tirée d'un recueil de lettres circulaires comme les maisons religieuses avaient coutume d'en échanger entre elles pour solliciter des prières en faveur de leurs morts. Le couvent de Noyon fut fondé en 1628 par Françoise Le Scellier, sœur Marie de Saint-François, de la maison d'Amiens, à laquelle ont succédé seize supérieures différentes. On trouve des détails édifiants sur presque toutes et les principaux actes de l'administration temporelle. La communauté se

composait, en 1792, de vingt-neuf religieuses dont seize prêtèrent serment, et qui toutes furent bientôt obligées de se séparer. La déclaration faite au district de Noyon, en 1791, établit que les revenus du couvent étaient de 737 setiers de blé, de 6770 livres, et les charges de 71 livres; elle constate en outre que les pensionnaires fournissaient, année commune, 4000 livres. Les bâtiments, après avoir été affectés à une caserne, à des logements de prisonniers espagnols, à un dépôt de mendicité, sont occupés maintenant par le petit séminaire.

R. DE ST-M.

—

Notice historique sur la maladrerie de Voley près Romans, *précédée de recherches sur la lèpre, les lépreux et les léproseries, et suivie de 72 pièces justificatives inédites,* par J.-A. Ulysse CHEVALIER, docteur en médecine, etc. Paris, Dumoulin, gr. in-8° de IX-166 p.

M. U. Chevalier est le père de M. l'abbé U. Chevalier, dont tous les lecteurs de la *Revue* connaissent les érudits travaux. La *Notice sur la maladrerie de Voley* se rattache à un sujet que l'auteur avait effleuré dans ses *Essais historiques sur les hôpitaux et les institutions charitables de la ville de Romans* (1865); ici, il l'a tellement approfondi, qu'il serait bien difficile de rien ajouter d'important à tout ce qu'il a recueilli. Cette notice se divise en trois parties. L'*Introduction* (27 p.) renferme un résumé très-bien fait de ce que l'on sait généralement sur la lèpre, les lépreux et les léproseries. La seconde partie du livre est consacrée à l'histoire spéciale de la maladrerie de Voley (p. 29-68). La troisième partie contient, soit en totalité, soit en fragments, 72 documents compris entre les années 1279 et 1806, qui tous proviennent des anciennes archives de la maladrerie de Voley et sont mis au jour pour la première fois. Cette reproduction, dit l'auteur à la fin de son *Avant-propos* (p. IX), « utile comme complément, nous a paru indispensable à titre de preuve justificative d'un travail sur un sujet entièrement neuf. » L'ouvrage, d'un bout à l'autre, fait honneur à la consciencieuse érudition de l'écrivain, et ce n'est pas seulement dans le Dauphiné que ce travail mérite d'avoir des lecteurs.

T. DE L.

—

Inventaire des manuscrits de Saint-Germain des Prés, *conservés à la Bibliothèque impériale, sous les numéros* 11504-14231 *du fonds latin,* par Léopold DELISLE, membre de l'Institut. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1868, gr. in-8° de 132 p.

Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor, *conservés à la Bibliothèque impériale, sous les numéros* 14232-15175 *du fonds latin,* par Léopold DELISLE. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1869, gr. in-8° de 79 p.

J'ai rendu compte, dans la *Correspondance littéraire* du 25 mai 1864, de l'*Inventaire des manuscrits conservés à la Bibliothèque impériale sous les numéros* 8823-11503 *du fonds latin,* publié par M. L. Delisle en 1863. Les éloges alors donnés à l'éminent paléographe, je les lui devrais encore aujourd'hui, s'il n'était du nombre de ces travailleurs d'élite que l'on n'a plus à louer. Renonçant donc à tout ce qui serait hommage superflu, je dirai que, fidèle à son excellente méthode, M. Delisle énumère successivement, avec une précision dont la clarté n'a jamais à souffrir, les manuscrits de très-grand format, de grand format, de moyen format, de petit format. Le plus souvent une ligne lui suffit pour caractériser l'ouvrage. Parfois, il entre dans quelques détails indispensables, comme quand il énumère les morceaux divers que renferme tel

ou tel volume (vies de Saints, poëmes, notices sur les monastères, et principalement sur les monastères bénédictins, mélanges, etc.). Des milliers de noms considérables sont mentionnés par M. Delisle, et non-seulement presque tous les Pères de l'Eglise et presque tous les docteurs du moyen âge se trouvent là représentés, mais encore beaucoup de personnages célèbres des temps modernes, et par exemple, pour ne prendre que l'*Inventaire* de 1868 : Du Cange, le P. Sirmond, Dom Germain, Dalechamps, Mabillon, d'Aguesseau, l'abbé d'Estrées, Séguier, Montfaucon, le capitaine Gourgues, l'abbé de Rancé, les Sainte-Marthe, Galland, Le Noury, Maldonat, Génébrard, Cujas, Papyre Masson, Laurent Valla, Campanella, Bodin, Alain Chartier, Bassompierre. Dans l'*Inventaire* de 1869, je signalerai, comme bien inattendu, l'*inventaire du mobilier de Catherine de Médicis à Paris, en* 1589 (Original, n° 14359). T. DE L.

Les anoblis de Bresse, Bugey et des pays de Gex et de Valromey, sous les princes de la maison de Savoie, par Albert ALBRIER. Chambéry (*s. d.*), impr. Bottero. In-8° de 23 p. (Extrait du t. XII des *Mém. et docum. publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.*)

Dans ce travail, fait sur des documents provenant de la Chambre des Comptes de Chambéry et conservés aux archives de la Côte-d'Or, M. Albert Albrier mentionne quarante-sept lettres de noblesse concédées par les ducs de Savoie de 1515 à 1600. Il a ajouté, d'après des documents trouvés dans le fonds de la Cour des Comptes de Dijon, dix lettres de confirmation accordées par Henri IV et Louis XIII pour réparer l'effet d'un édit qui annulait les concessions de titres et priviléges faites par les ducs vingt-cinq ans avant l'abandon de la Bresse à la France. Parmi tous les noms, qui sont heureusement relevés dans une table alphabétique, nous ne signalerons que celui de Jean Jacob, pourvu de lettres de noblesse en 1589, auteur des *Jacob de la Cottière.*

Nous ne ferons qu'une critique à M. Albrier. Rien ne distingue ce qu'il a tiré des documents authentiques, de ce qu'il a puisé à d'autres sources. Aussi nous trouvons-nous embarrassés, notamment pour le nom de « Du Port » (n° 4), que nous avions toujours vu écrit et imprimé Duport.

R. DE ST-M.

Œuvres chrétiennes des familles royales de France, recueillies et publiées par Paul VIOLLET, ancien élève de l'Ecole des chartes. Paris, Poussielgue frères, 1870, in-8° de VIII-472 p.

Au premier abord, le titre adopté par M. Viollet ne donne pas de son livre une idée parfaitement nette. Il faut avoir lu la préface, d'ailleurs fort agréable et d'un style excellent, pour savoir ce que l'auteur a voulu faire. Il a recueilli et réuni en un volume un certain nombre de morceaux, émanés, plus ou moins directement, de divers membres des familles royales de France, et ayant un caractère de piété chrétienne.

Les personnages qui ont apporté leur contingent à ce recueil sont : Clovis, sainte Radegonde, Dagobert, Charlemagne, Gisla et Rictrude, Louis le Débonnaire, Robert le Pieux, Louis VII, Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, saint Louis, Philippe le Hardi, Charles V, Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, le roi René, la B. Jeanne de Valois, Gabrielle de Bourbon, Marguerite d'Angoulême, Marie Stuart, Louis XIII, Henri de Bourbon-Condé, Armand de Bour-

bon, prince de Conti, Anne-Marie-Martinozzi, princesse de Conti, Mme de Longueville, la Grande Mademoiselle, Louis XIV, le duc de Bourgogne, sœur d'Orléans de Sainte-Bathilde, Louis d'Orléans, fils du régent; Marie Leczinska, Isabelle de Parme, Louis, dauphin, père de Louis XVI, Marie-Thérèse de Saxe, sœur Thérèse de Saint-Augustin (Madame Louise de France), Louis XVI, Marie-Antoinette, Mme Elisabeth, Mme Adélaïde, la vénérable Marie-Clotilde de France, Louise-Marie-Thérèse d'Orléans, duchesse de Bourbon-Condé, mère Marie-Josèphe de la Miséricorde (Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé), et Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême. L'auteur nous fait faire, on le voit, une sorte de promenade pieuse, de pèlerinage à travers l'histoire de France.

M. Viollet présente tour à tour chacun de ces personnages au lecteur dans une courte notice biographique, écrite avec beaucoup de soin et d'exactitude, puis il leur cède la parole. « Les morceaux que nous publions, dit-il, sont de nature et d'origine diverses. Les uns, en fort petit nombre, sont des actes authentiques et officiels; d'autres ont été extraits d'ouvrages de piété et de diverses compositions poétiques et littéraires; d'autres, enfin, ont un caractère plus intime, et ne furent point, à l'origine, destinés au public. »

M. Viollet dit de la lettre de Dagobert, à l'occasion de la nomination de saint Didier à l'évêché de Cahors, que le roi l'*écrivit ou la fit écrire*. Mais il est évident que cette pièce, tout à fait analogue aux décrets impériaux qui, de nos jours, *nomment* les évêques, est une œuvre de chancellerie. Au lieu de la sèche formule en usage maintenant : *sur le rapport de notre ministre des cultes*, les actes de ce genre étaient munis d'un préambule où l'on développait des *considérants* pieux. — J'aurais des réserves à présenter sur d'autres points, et en particulier sur l'appréciation nécessairement très-rapide que M. Viollet fait du caractère et de l'œuvre de Charlemagne. Il ne me paraît en saisir ni la vérité, ni la grandeur. Mais c'est encore moins pour moi que pour lui le lieu d'insister.

L'auteur a réuni à la fin du volume, sous le titre de *Notes et éclaircissements*, quelques brèves dissertations qui achèvent de donner à son ouvrage un caractère scientifique, que l'on rencontre bien rarement à ce point dans les livres de piété. M. S.

Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, *jurisconsulte et poëte national du Beauvoisis* (1246-1296), par H. L. Bordier. Paris, Techener, 1869, gr. in-8° de 154 p. av. fig.

Les jurisconsultes connaissent tous le mérite du traité de jurisprudence composé par Beaumanoir sur les coutumes du Beauvoisis, et combien est grande son importance pour l'étude du droit au moyen âge; mais jusqu'ici on ne savait presque rien de celui qui l'a composé, de sa vie, de sa famille, de ses actes comme bailli du roi, fonctions qu'il a remplies pendant les quinze dernières années de sa vie; on ne savait pas davantage quand il est mort; on ne savait même pas son vrai nom. Ce sont ces lacunes que les recherches de M. Bordier viennent de combler; mais, et c'est là le point saillant de son travail, il ne nous a pas donné une simple biographie du jurisconsulte Beaumanoir, il a démontré que celui-ci s'appelait de son véritable nom Philippe de Remi, et que Philippe de Remi était l'auteur du roman de *la Manekine* et du roman de *Jean de Dammartin* et de *Blonde*

d'Oxford, attribués jusqu'ici à un poëte anglo-normand, Philippe de Remi, qui est un personnage purement imaginaire.

C'est là, pour l'histoire littéraire, une véritable découverte, dont les conséquences sont considérables, car, ainsi que le dit fort bien M. Bordier, cette première donnée en amène une autre; avec le nom de Remi, il a pu recueillir un certain nombre de chartes relatives à la famille de Beaumanoir. C'était une des grandes familles du Beauvoisis; le Pierre de Remin, que Guillaume le Breton cite dans sa *Philippide* comme s'étant distingué à Bouvines à la tête des milices de Compiègne, était probablement le grand-père du jurisconsulte; son père, nommé Philippe comme lui, avait été bailli du Gâtinais pour la maison des comtes d'Artois, Boulogne et Dammartin; sa mère était la fille du petit seigneur de Bailleul-le-Soc, près Remy; lui-même était un serviteur des comtes de Clermont. Par tous les liens possibles donc, Beaumanoir était attaché au sol du Beauvoisis; or, le roman de *Jean de Dammartin* est l'histoire des exploits en France et en Angleterre d'un des plus grands seigneurs de la contrée, avant que le comté de Clermont ne fût acquis par saint Louis (ce qui arriva seulement en 1245); c'est une légende, c'est-à-dire une fable mêlée d'histoire. La *Manekine* participe de ce caractère, mais à un degré beaucoup moindre. Il va sans dire que les éditeurs de ces deux poëmes, MM. Francisque Michel et Le Roux de Lincy, n'ayant pas la clef de ces récits, en ont ignoré la principale valeur, et ont pris pour un simple roman d'aventures, un roman de mœurs, ce qui est une véritable épopée beauvoisine.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les qualités toutes particulières qui distinguent le travail de M. Bordier: connaissance approfondie des usages et des institutions du moyen âge, recherches consciencieuses, exactitude et clarté d'exposition, tout se réunit pour en faire, indépendamment du point nouveau qu'il révèle au monde savant, une monographie aussi intéressante qu'instructive.

L'ouvrage est divisé en quatre parties: 1° origine du jurisconsulte Philippe de Beaumanoir; 2° vie de Philippe de Beaumanoir; 3° les proches de Philippe de Beaumanoir et le fief de Beaumanoir; 4° les parents éloignés de Philippe de Beaumanoir. A la fin se trouvent trente-huit pièces justificatives qui, pour la plupart, se rapportent à la personne du jurisconsulte. Une carte du pays et comté de Clermont, et deux planches contenant les blasons des principales familles du Beauvoisis, sont jointes au volume.

ÉMILE MABILLE.

Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby, *d'après les lettres inédites conservées dans les archives des ducs de La Trémoille*, 1601-1664, par Mme de WITT, née GUIZOT. Paris, Didier, 1870, in-12 de v-371 p.

Madame de Witt vient de restituer à la comtesse de Derby son caractère de simplicité et d'héroïsme, à l'aide de sa correspondance conservée dans les riches et hospitalières archives du duc de La Trémoille. Tout en racontant sa vie agitée par les préoccupations et les vicissitudes les plus diverses, elle retrace avec des couleurs saisissantes, empruntées souvent à son illustre père, cette période de troubles et de révolutions que traversa l'Angleterre depuis le règne de Charles Ier jusqu'à celui de Charles II. C'est une étude de mœurs en même temps qu'un grand tableau d'histoire, où la figure de la comtesse de Derby ressort tant par la place qu'elle oc-

cupe, que par le soin avec lequel elle a été retracée.

Charlotte de La Trémoille était née en 1601, au château de Thouars, de Claude de La Trémoille et de Charlotte Brabantine de Nassau. Elle reçut le nom de comtesse de Derby, qu'elle a illustré et sous lequel elle est connue, de James Stanley, lord Strange, qu'elle épousa en 1626 et qui, depuis la mort de son père, en 1642, porta le titre de comte de Derby. Les premières années de leur mariage se passent dans leurs immenses terres, où il vivent entourés de populations dont ils se font aimer, et au milieu d'embarras pécuniaires provenant des charges d'une grande situation et des difficultés qu'a la comtesse de Derby pour toucher sa dot. Le calme de cette existence disparut bientôt avec la Révolution. Le comte de Derby mit au service de Charles Ier son dévouement et celui de tous les siens; il lui sacrifia repos, fortune et vie, car il mourut sur l'échafaud, le 15 octobre 1651. De son côté, la comtesse de Derby se dévouait à la même cause : ainsi, pendant plusieurs mois, elle soutint avec un courage héroïque, dans son château de Latham, un siége contre les troupes du parlement, et quand sir Thomas Fairfax lui envoya donner un rendez-vous pour s'entendre sur les conditions de la reddition, elle lui fit faire cette réponse : « Dites à sir Thomas Fairfax qu'en « dépit de ma situation présente, je « me souviens de l'honneur de mon « seigneur comme de ma naissance, « et qu'il me semble plus convena- « ble qu'il vienne me trouver que si « je l'allais chercher. »

Au milieu de tous ces graves événements, on trouve la comtesse de Derby toujours occupée de ses enfants, de ses filles qu'elle établit, de ses fils, dont l'aîné surtout la mécontenta gravement, à tel point qu'elle écrivit dans son testament : « Je lègue à mon fils Charles, comte de Derby, la somme de *cinq* livres; » — de sa famille française, dont le zèle pour la religion nouvelle était une source de dangers; — de ses affaires, bien plus compromises encore depuis tant de perturbations politiques. Il ressort cependant de ses lettres que, malgré tout ce qu'elle eut à souffrir, ses ennemis ne la traitèrent pas avec la cruauté dont on les accuse. La restauration des Stuart donna un tout autre cours à ses préoccupations : « Elle se retrouva une personne de cour aussi naturellement qu'elle avait été naguère une héroïne de guerre civile. Il est question dans ses lettres des nouvelles de la cour, des fêtes, des honneurs obtenus ou espérés. » « J'ai une supplication à vous faire, écrit-elle un jour à la duchesse de La Trémoille sa belle-sœur, qui est de commander à quelqu'une de vos femmes de me faire acheter une poupée qui se déshabille et qui soit des plus belles. » Sa correspondance s'arrête à l'hiver 1663. On n'a aucun détail sur les circonstances de sa mort, qui arriva le 31 mars 1664. Quand on est arrivé à la fin de cet intéressant ouvrage, on regrette une chose, c'est de ne pas trouver une table qui donne comme un résumé de la vie de cette femme qui était « par-dessus tout une grande dame et une grande âme, franche et résolue, loyale et fidèle, digne de porter dans ses armes les deux belles devises qui gouvernent sa vie : *Je maintiendrai*, et *Sans changer*, qui sont celles des Nassau et des comtes de Derby. »

R. DE ST-M.

—

Vie du R. P. Lacordaire, par M. Foisset, conseiller honoraire à la Cour impériale de Dijon. Paris, Lecoffre, 1870, 2 vol. in-8° de VII-586 et 556 p.

Correspondance inédite du P. Lacordaire, *lettres à sa famille et à ses amis, suivies de lettres à sa mère, d'un appendice et précédées d'une étude biographique et critique*, par Henri Villard, avocat, avec un portrait inédit. Paris, Palmé, 1870, in-8° de X-582 p.

Le livre du P. Chocarne était la biographie *religieuse*, le livre de M. Foisset est plus spécialement la biographie *historique* du P. Lacordaire. Dans le premier, c'est plutôt la vie intime, dans le second la vie publique du grand orateur qui est étudiée et replacée sous nos yeux. « Quand j'ai connu Lacordaire, dit M. Foisset, il avait dix-sept ans et j'en avais dix-neuf; depuis, je ne l'ai point perdu de vue un seul jour. » Ainsi, c'est un *témoignage*, dans toute la force du terme, que l'ami du P. Lacordaire vient rendre à l'illustre dominicain devant la postérité. « Je ne suis pas un panégyriste, je suis un témoin. Je viens dire ce que j'ai vu, je ne saurais le dire que comme je l'ai vu; j'ai pu mal voir, mais je ne saurais mentir. » Il a composé son ouvrage « avec des souvenirs et avec des lettres » auxquelles il a toujours soin de renvoyer, en indiquant la date, en nommant les personnages auxquels elles sont adressées.

Après avoir exposé dans une *introduction* l'état de l'Eglise sous le premier Empire et sous la Restauration, l'auteur entre dans son sujet divisé en vingt chapitres, dont voici les titres : Education, incrédulité, conversion. — Premières années de sacerdoce. — L'abbé F. de Lamennais. — L'*Avenir*. — L'encyclique de 1832. — Chute de M. de Lamennais. — Conférences du collége Stanislas. — Premières conférences à Notre-Dame. — Lettre sur le Saint-Siége. Rupture avec M. de Quélen. — Station de Metz. Vocation dominicaine. — La Quercia. Sainte Sabine. Saint Clément. — De 1841 à 1844. — De 1844 à 1848. — De 1848 à 1851. — De 1851 à 1854. — Tiers-ordre enseignant. — Divisions de la province dominicaine. — Question italienne. — Second provincialat et dernière maladie du Père. — Appréciation générale. — Indépendamment des citations, qui sont abondantes, l'ouvrage est accompagné d'assez nombreuses pièces justificatives.

A la vie du P. Lacordaire se rattachent les événements les plus importants de l'histoire religieuse au XIXe siècle et quelques-uns des plus graves événements de l'histoire politique. M. Foisset n'a pas hésité à retracer non-seulement le rôle de Lacordaire dans ces diverses conjonctures, mais ces conjonctures elles-mêmes, par exemple la crise amenée par l'influence et par la chute de Lamennais, les luttes pour la liberté religieuse sous le règne de Louis-Philippe, l'attitude des catholiques après le Deux décembre, la guerre d'Italie et ses conséquences, etc. Son livre est donc un véritable mémoire pour servir à l'histoire religieuse et politique de notre siècle.

Ecrit avec l'autorité d'un témoin et la gravité d'un juge, cet ouvrage sera certainement agréable aux lecteurs de cette *Revue* à qui, sans nous rendre solidaires de toutes les opinions, de tous les jugements qui y sont exprimés, nous le recommandons chaudement à titre de *document historique*, et ce titre est aussi celui qui fera sa valeur aux yeux de la postérité. Clair, méthodique et consciencieux, il est digne, en somme, ce qui n'est pas peu dire, et du sujet et de l'auteur.

— M. Henri Villard, un autre ami de Lacordaire, a voulu apporter, lui aussi,

son tribut à cette glorieuse mémoire. Il ne pouvait à cette fin mieux faire que d'enrichir le trésor épistolaire qui ne sera pas, aux yeux de la postérité, le moindre titre de l'illustre Dominicain. Il a donc publié cent vingt-trois lettres inédites adressées par Lacordaire à sa famille ou à ses amis. Ces lettres, qui vont de 1823 à 1861, roulent sur toutes sortes de sujets, mais plus particulièrement sur des sujets de piété. Néanmoins, il y est aussi question de Lamennais, des prédications du Père, des affaires de l'Ordre de Saint-Dominique, de Sorèze, de la question romaine, etc., et par conséquent cette partie de la correspondance de Lacordaire est intéressante au point de vue de la vie publique aussi bien qu'au point de vue de ses opinions, de sa direction morale.

Ce qui donnera un attrait particulier, une sorte de saveur nouvelle à cette publication, ce sont les extraits, publiés par M. Villard, de lettres inédites de *Anne Dugied, mère du P. Lacordaire.* « Nul, j'en suis certain, dit-il avec raison, ne me reprochera la joie que j'ai prise à mettre un rayon de lumière sur la figure de cette vraie chrétienne, en qui l'élévation de l'intelligence s'alliait à la grâce de l'esprit, et qui joignait un cœur si tendre à un jugement si ferme, — la digne mère de son fils, en un mot. »

Après ces extraits, viennent quatorze appendices, parmi lesquels nous signalerons l'extrait de naissance et l'extrait de baptême du P. Lacordaire, son discours au club de l'Union le 11 avril 1848, deux lettres de M. Guizot, et enfin une chanson inédite, en quatre stances, intitulée *la Sorézienne*, que le Père avait rimée pour ses élèves.

M. Henri Villard a fait précéder la publication d'une étude biographique et critique, où, dit-il, « j'ai pris le soin de laisser, le plus que j'ai pu, parler le P. Lacordaire lui-même. A deux pages près, cette étude est celle que j'ai soumise l'année dernière à l'Académie des *Jeux floraux.* » Cette biographie, qui occupe 143 pages, outre qu'elle est une introduction nécessaire à la lecture des lettres et documents, a son utilité à côté du livre de M. Foisset et de celui du P. Chocarne. Par le temps qui court, il faut, pour lire deux et surtout quatre volumes, si intéressants, si remplis qu'ils soient, des loisirs ou un courage que tout le monde n'a pas, et il est utile à tout le monde de pouvoir lire la vie du P. Lacordaire. M. S.

Dictionnaire universel des contemporains, *contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers, avec leurs noms, prénoms, surnoms et pseudonymes, le lieu et la date de leur naissance, leur famille, leurs débuts, leur profession, leurs fonctions successives, leurs grades et titres, leurs actes publics, leurs œuvres, leurs écrits et les indications bibliographiques qui s'y rapportent, les traits caractéristiques de leur talent*, etc. Ouvrage rédigé et tenu à jour, avec le concours d'écrivains de tous les pays, par G. Vapereau, ancien élève de l'Ecole normale, ancien professeur de philosophie et avocat. 4e édit., entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, Hachette, 1870. Gr. in-8 à 2 col. de IV-1888 p.

Un dictionnaire biographique des hommes vivants est, à coup sûr, une des œuvres les plus difficiles, les plus délicates et les plus laborieuses qu'on puisse se proposer. M. Vapereau l'a entreprise avec un courage et un zèle qu'il faut louer ; est-ce avec un bonheur égal ? Nous ne voulons pas renouveler ici le procès de tendances qu'on lui a fait ; c'est au point de vue de la composition elle-même, de l'exactitude des détails, des lacunes qui se trouvent dans l'ouvrage, que nous voulons l'examiner brièvement. Quel-

ques critiques qu'on puisse faire, — et c'est, croyons-nous, un service à rendre à l'auteur que de lui signaler ses imperfections, — ce vaste répertoire n'en conservera pas moins l'incontestable mérite de fournir une foule d'indications dont personne ne peut se passer, et qu'on trouverait difficilement ailleurs : il offre donc un manuel désormais indispensable, et, forcément, il doit se trouver entre toutes les mains. Un écoulement aussi considérable permet à l'auteur de revenir souvent à la charge, et, par des remaniements successifs, d'améliorer l'œuvre, de la rendre plus complète, plus impartiale, plus exacte surtout.

L'édition de 1870 du *Dictionnaire des contemporains* offre tout ensemble des suppressions, des modifications et des additions. Les suppressions portent sur les personnes décédées, qu'on se borne à mentionner, en renvoyant aux éditions précédentes ; les modifications portent sur des articles incomplets ou erronés qui ont été complétés ou rectifiés ; les additions consistent en renseignements nouveaux venant s'ajouter à la biographie de chacun, pour la période des cinq dernières années, et dans l'adjonction de noms qui sont arrivés à une notoriété suffisante pour avoir leur place dans le *Dictionnaire*. Les suppressions sont très-légitimes ; les modifications demanderaient à être plus nombreuses, car une foule de rectifications de détails n'ont point encore été faites ; quant aux additions, elles donnent lieu à plus d'une critique. Nous allons en indiquer quelques-unes.

Nous ne relèverons pas les célébrités nouvelles qui figurent ici : le lecteur en trouvera l'indication dans la *préface*. Attachons-nous plus spécialement aux notabilités qui nous touchent de plus près, à celles qui appartiennent au domaine des lettres. Parmi les noms nouveaux qui figurent dans la quatrième édition, nous rencontrons ceux de MM. Baguenault de Puchesse, l'abbé Baunard, l'abbé Bayle, Blanchemain, Boutiot, Calemard de La Fayette, l'abbé Canéto, le P. Carayon, Carnandet, Ed. du Méril (on a écrit *Duméril*), l'abbé Domenech, G. de Flotte, Léon Gautier, J. Guigard, Janicot, Jouvin, L. de Laincel, Victor Langlois, Francis Magnard, Lucien Merlet, Nadault de Buffon, Nourrisson, L. Passy, Mgr Pie, O. de Poli, A. Rondelet, A. de Soland, Eug. Ténot, Jules Verne, comte M. de Vogüé, Albert Wolf. Plus d'un de ces noms aurait mérité d'avoir plus tôt ses entrées au *Dictionnaire* ; mais enfin ils y sont. Pourquoi regrette-t-on l'absence d'autres noms qui auraient un titre égal à y figurer ? M. Gandar, le jeune et brillant professeur prématurément enlevé à sa chaire ; M. l'abbé Le Hir, le savant sulpicien ; M. l'abbé Trébuquet, l'aumônier fidèle de Mgr le comte de Chambord ; M. Baudon, si honorablement connu dans le monde des œuvres et si glorieusement mêlé un moment à nos grandes luttes sociales ; M. le vicomte de Melun, dont le nom est si populaire, et dont les œuvres ont un parfum si délicat ; M. Adolphe de Circourt, un des plus distingués et ajoutons un des plus spirituels de nos érudits ; M. Albert du Boys, le savant auteur de l'*Histoire du droit criminel* ; M. Léopold de Gaillard, publiciste distingué, actuellement directeur du *Correspondant* ; M. L. Aubineau, érudit bien connu, et rédacteur de l'*Univers* ; M. Ern. Curtius et M. Ph. Jaffé, deux savants allemands qui ont une réputation européenne, ne sont point nommés dans le livre de M. Vapereau. Il en est de même de MM. Gérin, docteur Frédault, Victor Guérin, Servois, Fr. Combes, Alb. Gigot, l'abbé Lebeurier,

l'abbé Maynard, le P. Monsabré, le R. P. Ad. Perraud, le prince Augustin Galitzin, G. Gandy, Ch. Garnier, Ch. et Eug. de Beaurepaire, l'abbé Christophe, l'abbé Gorini, Edouard Dumont, Hubault, Marguerin, Wiesener, l'abbé Crosnier, l'abbé Darras, Moreau, ancien rédacteur de l'*Union*, etc., etc. Ceci est d'autant plus inexcusable que nous trouvons ici les noms de MM. Belouino, Ern. et Alph. Daudet, Oct. Gastineau, Goumy, Ch. Joliet, A. Joly, G. d'Heilly, le marquis de Magny (Claude Drigon), Louis et Victor Noir, etc., etc. — Pourquoi, d'un autre côté, mentionner Mme Carraud, Mme Audouard, etc., et omettre Mme Craven, Mme d'Armaillé, la comtesse de Ségur, Mme de Barberey, la princesse de Sayn-Wittgenstein?

Si nous entrions dans les critiques de détail, nous aurions fort à faire. Bornons-nous à faire observer que beaucoup de personnages morts sont indiqués comme vivants (ainsi les abbés Desclais, Frechon, Le Crom, le duc des Cars, MM. Harscouet de Saint-Georges, Léon de Bastard, Ch. de Riancey, H. de Riancey, dont la mort n'est point indiquée au supplément, etc.); que d'autres, encore vivants, sont portés comme morts (témoins l'abbé Peyron, qui vient de mourir et qu'on avait tué dès 1866; le marquis de La Grange, qui siége toujours au Sénat et au Comité des travaux historiques; Mgr Gaume, qui atteste son existence par de nouvelles productions, etc.); que les familles nobles sur lesquelles on donne des renseignements sont, en général, assez maltraitées; que trop souvent les dates précises du décès font défaut; que certains noms sont mal classés : ainsi on n'ira pas chercher M. Fourcheux (et non Fourcheut) de Montrond (et non Mont Rond) à FOURCHEUX, pas plus qu'on n'irait chercher M. de Butenval à HIS, ou M. de Larcy à SAUBERT; enfin que, pour un grand nombre de noms, les renseignements ne sont pas suffisamment tenus à jour.

Nous espérons qu'une bonne partie de ces *desiderata* recevront satisfaction dans une cinquième édition, ou tout au moins dans un *supplément au supplément* qui termine la quatrième.

G. DE B.

VICTOR PALMÉ.

Le Mans. — Impr. Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

A NOS LECTEURS

Notre livraison d'octobre était sous presse quand éclatèrent les événements qui ont eu de si terribles et si désastreuses conséquences. L'investissement de Paris, puis l'occupation du Mans vinrent, en dehors de toute autre considération, nous créer des obstacles matériels qu'il n'était point en notre pouvoir de vaincre. Après tant d'héroïsme, après de si cruels sacrifices, Paris a enfin recouvré sa liberté et est rentré en possession de lui-même ; Le Mans est délivré de l'occupation qui a pesé si lourdement sur lui. Nous pouvons donc songer à reprendre notre publication, forcément interrompue.

Que nos lecteurs nous permettent de leur adresser ici un double appel.

Nous avons d'abord à solliciter leur indulgence pour la présente livraison, que les circonstances nous obligent à faire paraître à peu près telle qu'elle était à la fin d'août, et sans tous les compléments qu'elle devait recevoir : le désarroi causé par l'effroyable crise que nous venons de traverser, la dispersion de nos collaborateurs, la difficulté des communications, enfin la situation où se trouve placé notre

imprimeur, nous interdisent pour cette fois de faire plus et mieux.

Nous demandons en second lieu à nos lecteurs de demeurer fidèles à notre œuvre et de nous prêter plus que jamais leur bienveillant et zélé concours. A la sinistre lueur de l'incendie qui s'est allumé sur notre sol, bien des yeux se sont ouverts, bien des esprits ont été frappés par des vérités méconnues jusque-là. De toutes parts un retour s'est fait vers les idées de droit, de justice, de devoir. On a senti l'impérieuse nécessité de renoncer à ces erreurs dont le prestige séduisait tant d'intelligences, à ces chimères qui caressaient notre orgueil, à ces fantaisies qui flattaient notre imagination. Désormais, le culte du bien, du beau et du vrai sera le seul que toute âme vraiment chrétienne, que tout cœur sincèrement patriote — et quel est le cœur qu'un ardent patriotisme n'enflammerait pas au lendemain de nos douleurs et de nos humiliations? — veuillent embrasser et servir. On en revient aux grandes et saines traditions de la France; on reconnait la nécessité des fortes études, des patientes et consciencieuses investigations, de la sérieuse méditation des problèmes qui intéressent la destinée de notre nation. Combien l'oubli de ces traditions, l'absence d'une instruction assez solide, et, dans toutes les sphères, le défaut d'une préparation suffisante, se sont fait sentir dans les cruelles épreuves que la Providence nous a envoyées! Et que ne peuvent faire, pour le renouvellement de la France, pour les intérêts de son avenir, le retour aux habitudes du travail, l'étude assidue de notre glorieux passé, l'examen approfondi des *questions historiques!* Jamais la tâche que nous nous sommes proposée dans cette *Revue* n'a été plus grande et plus nécessaire; jamais ce vaste champ que nous avons entrepris d'exploiter n'a eu un plus impérieux besoin d'être purgé de toutes ces plantes parasites qui l'encombrent, et qui empêchent la semence de la vérité de germer et de

fructifier. Plus nos devoirs sont étendus, plus nous nous efforcerons de les remplir dignement. Notre carrière était déjà bien vaste : elle va le devenir plus encore par la facilité qui nous est offerte d'aborder les graves problèmes qui touchent à la politique de notre pays, aux brûlantes questions d'histoire contemporaine, aux redoutables éventualités que l'avenir nous réserve. Quelles leçons admirables l'histoire du passé de la France ne nous offre-t-elle pas ! Quels éclatants exemples d'effroyables désastres, suivis de rénovations soudaines, de providentiels retours de fortune !

Il suffit d'énoncer brièvement ces considérations : elles trouveront un sympathique écho dans l'âme de nos lecteurs. Chacun voudra s'associer plus intimement à l'œuvre que, grâce à eux, il nous a été donné d'entreprendre et — nous pouvons le dire sans orgueil — de poursuivre avec succès. Chacun nous apportera le concours de son talent, de son érudition, de son zèle éclairé. Cette tribune de la vérité historique, que nous avons élevée, sera en même temps la tribune de la justice et du droit ; et l'histoire sérieuse, calme, impartiale, y rendra toujours ses arrêts, comme une protestation vengeresse contre les audaces mensongères de l'erreur, contre le triomphe momentané de la force.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

15 mars 1871.

LE

CARACTÈRE DE CHARLES VII

« Il n'est point, a dit Pascal, d'homme plus différent d'un autre que de soi-même dans les divers temps [1]. » On se trompe en effet quand on prétend imposer à un personnage historique un moule unique et uniforme. On oublie que « le changement est la loi des hommes, comme le mouvement est la loi de la terre [2]; » on oublie surtout que l'homme est un composé de bien et de mal, et que chez lui les contradictions abondent [3]. A la longue, ces divergences s'effacent ou s'atténuent, et l'homme moral apparaît sous ses traits définitifs. Mais sous l'empire des événements, courbé par l'adversité ou bercé par une fortune prospère, quel est celui qui, dans le cours d'une longue existence, demeure constamment fidèle à lui-même? Quel est celui qui n'a pas donné un démenti aux promesses de sa jeunesse, ou, par un revirement soudain, fait évanouir les craintes qu'il avait inspirées à l'entrée de sa carrière ?

Il n'est certes point de prince auquel le mot de Pascal s'applique mieux qu'à Charles VII. On pourrait dire qu'il y

[1] La Bruyère a dit aussi : « Quelques hommes, dans le cours de leur vie, sont si différents d'eux-mêmes par le cœur et par l'esprit, qu'on est sûr de se méprendre si l'on en juge seulement par ce qui a paru d'eux dans leur première jeunesse. » *Caractères*. éd. Servois, t. II, p. 46.

[2] Vauvenargues, *Essai sur quelques caractères*, dans les *Œuvres*, éd. Gilbert, p. 350.

[3] « Ils ont des passions contraires et des faibles qui les contredisent. » La Bruyère, *l. c.*, t. II, p. 69.

eut chez lui autant d'hommes que son règne eut de périodes différentes. Ne serait-ce pas là la cause des appréciations si contradictoires dont il a été l'objet de la part des historiens? Prince médiocre, livré aux plaisirs, indifférent et ingrat, disent les uns; prince doué d'éminentes qualités, courageux et brave, vrai sauveur de la monarchie, selon d'autres, qui ont pris au sérieux son titre de *Victorieux*. Mais l'opinion la plus généralement accréditée nous montre Charles VII sans caractère, sans valeur personnelle, amolli dès l'enfance par l'abus des voluptés, livré tout d'abord à d'indignes favoris, abandonné bientôt à l'influence souveraine d'Agnès Sorel, laissant tout faire sous son nom sans rien diriger, et, après un réveil momentané, retombant, aux derniers jours de son long règne, dans l'inaction et dans l'apathie qui avait signalé ses premières années. Les grandes choses accomplies de son temps n'auraient eu en lui qu'un spectateur inerte et indifférent. « Charles VII a été le témoin des merveilles de son règne. » Cette parole du président Hénault, répétée à satiété, est demeurée comme l'arrêt de l'histoire. Un autre mot a servi à caractériser la période des infortunes et des revers, c'est le mot attribué à La Hire : Charles VII *perdait son royaume on ne peut plus gaiement*. En faut-il davantage pour être condamné sans appel? Un roi sans royaume qui s'étourdit dans les plaisirs; un roi restauré qui oublie ses devoirs au sein d'une molle oisiveté, tel est apparu Charles VII aux yeux de la postérité. Ajoutez la part qu'il eut au meurtre de Jean sans Peur, assassiné sous ses yeux, et, prétend-on, par son ordre; ses torts si graves à l'égard de Jeanne d'Arc, trahie avant d'être prise, lâchement abandonnée après; l'ingratitude témoignée à Jacques Cœur, dont les services furent payés par la confiscation et l'exil, et vous aurez tout le personnage royal. Indolence, oisiveté, faiblesse, insensibilité, défiance, volupté, ingratitude, voilà — à entendre ces voix bourdonnantes qui redisent toujours le même écho sans seulement s'inquiéter d'où est venu le premier son — quels seraient les attributs du caractère de Charles VII. On a été plus loin : on a parlé de sa *couardise* [1]; on a dit qu'il était « dénué de sens

[1] « On n'entendait qu'un cri à Paris contre la « couardise » de Charles VII. » M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. VI, p. 401. Il est bon de faire remarquer que le mot que l'auteur place entre guillemets, comme s'il l'avait emprunté à un auteur contemporain, lui appartient en propre.

moral[1]; » et, recueillant un bruit dont un contemporain s'est fait l'écho, on a prétendu qu'il n'était point exempt de la folie de son père[2]. N'a-t-on pas été jusqu'à nous montrer, de Charles VI à Charles VIII, quatre générations de rois successivement atteintes de ce mal funeste[3]?

Il importe donc, non de s'attacher à tel ou tel point pour opposer à des assertions erronées des textes leur infligeant un démenti[4], mais de reprendre à fond la question, d'étudier d'une façon sérieuse et complète le caractère de Charles VII, et de mettre en pleine lumière la figure de ce roi. C'est la tâche que nous nous proposons de remplir dans le présent travail. Nous ne nous arrêterons point ici aux trois accusations formulées par l'histoire : l'attentat de Montereau, l'abandon de Jeanne d'Arc, la condamnation de Jacques Cœur[5]. Nous nous renfermerons dans l'étude intime du personnage; nous l'envisagerons dans son caractère, dans ses mœurs, dans ses habitudes, à travers les diverses phases de sa vie; nous chercherons à déterminer sa part d'action dans les événements, et à placer tout entier sous les yeux du lecteur l'homme physique et l'homme moral.

I

On a dit que l'homme se forme sur les genoux de sa mère. Charles VII n'eut point cette féconde initiation à la vie :

[1] « Vive et infatigable intelligence, dit M. Henri Martin à la date de 1440, en parlant du dauphin Louis, il ne tenait de son père que la sécheresse d'âme et le goût du libertinage; aussi défiant, *aussi dénué de sens moral*, etc. » *Histoire de France*, t. VI, p. 388.

[2] « En examinant de très-près la vie entière du fils de Charles VI, en considérant avec attention les images authentiques qui nous sont restées, on doute si la terrible maladie du père ne transmit point au fils quelque trace héréditaire. » Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 422.

[3] M. le docteur Chéreau, dans l'*Union médicale* du 27 février 1862.

[4] Nous avons accompli cette tâche en 1856, dans un écrit intitulé : *Le règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines*. Dès cette époque, nous préparions le travail d'ensemble sur Charles VII dont le présent mémoire fait partie. — Nous saisissons cette occasion de faire appel aux érudits français ou étrangers qui auraient connaissance de documents se rattachant, à un titre quelconque, au règne de Charles VII. Toutes les communications qu'ils voudront bien nous faire seront reçues avec reconnaissance.

[5] Nous avons publié ici même, sur l'un de ces points historiques, un mémoire étendu (*Le meurtre de Montereau*, livr. du 1er juillet 1868).

il trouva chez Isabeau de Bavière, d'abord une mère indifférente, bientôt une marâtre implacable. Quand il naquit [1], son malheureux père, en proie, depuis près de onze ans, aux accès d'une démence qui avait le caractère de la manie furieuse [2], était dans un moment de lucidité [3] ; il apprit avec joie la naissance d'un fils, le cinquième que lui eût donné la reine, et l'avant-dernier de ses enfants [4]. Le nou-

[1] Charles VII naquit à Paris le 22 février 1403, à deux heures du matin. Voir *Annotations sur l'histoire du Roy Charles VI*, dans le Recueil de Godefroy, p. 732.

[2] D'après le témoignage d'un homme compétent qui s'est livré à l'étude de ce problème, Charles VI n'était pas, à vrai dire, atteint de *démence*, ce mot exprimant aujourd'hui « l'affaiblissement ou l'abolition entière de l'intelligence. » L'affection du roi était une *manie furieuse*, c'est-à-dire un « délire général sans séries prédominantes, mais au contraire rapides, confuses, incohérentes, exprimées avec agitation, avec des cris, des chants, des menaces, des mouvements désordonnés ou tumultueux, avec disposition à la colère, à la fureur. » *De la maladie de Charles VI, roi de France, et des médecins qui ont soigné ce prince*, par le docteur A. Chéreau, dans l'*Union médicale* des 20 et 27 février, 6 et 13 mars 1862.

[3] Un problème auquel, quelque délicat qu'il soit, nous ne pouvons nous dispenser de toucher en passant, est celui de la légitimité de la naissance de Charles VII. On sait les doutes du jeune prince au moment où, le bras de Dieu semblant l'abandonner, il fut près de s'abandonner lui-même : Jeanne d'Arc parut, et, dans cette scène mystérieuse mentionnée par les contemporains, elle lui dit ces paroles solennelles qui répondaient à sa pensée intime : « Je te dis de la part de Messire que tu es vray heritier de France et *fils du roy*. » Si nous cherchons maintenant, dans les auteurs contemporains, des renseignements sur l'état morbide de Charles VI au mois de mai 1402, nous le voyons, quelques jours avant la Pentecôte (qui tomba le 14 mai en cette année), éprouver un accès de folie. (Religieux de Saint-Denis, t. I, p. 28 ; Cf. Jouvenel des Ursins, p. 147.) Le samedi après la Pentecôte (20 mai), Charles était encore dans sa crise, quand parut un édit du duc d'Orléans pour la levée d'une imposition générale. Ce n'est que dans les premiers jours de juin qu'il recouvra la raison. (Religieux, p. 28 et 34 ; Jouvenel, p. 147.) Il éprouva une rechute au milieu du mois de juillet, se remit le 1er octobre, pour retomber le 3. Au commencement de février, il était rétabli. Si nous ouvrons maintenant les comptes de l'année 1402, nous voyons que la reine séjourne au mois de mai à l'hôtel Saint-Paul, résidence de Charles VI. Le 14 mai, elle dîne au palais, soupe et couche à Saint-Ouen ; les 21 et 28 mai, elle est à l'hôtel Saint-Paul, où elle reste pendant la plus grande partie de l'année, sauf quelques séjours à la Porte-Barbette. Ces dates peuvent jeter quelque lumière sur la question.

[4] Voici quels furent les enfants de Charles VI et d'Isabeau : 1° *Charles*, né le 25 septembre 1386, mort le 28 décembre suivant ; 2° Jeanne, née le 14 juin 1388, morte en 1390 ; 3° Isabelle, née le 9 novembre 1389, morte le 13 septembre 1409 ; 4° Jeanne, née le 24 janvier 1391 ; 5° *Charles*, né le 6 février 1392, mort le 13 janvier 1401 ; 6° Marie, née en juillet ou août 1393 ; 7° Michelle, née le 12 janvier 1395 ; 8° *Louis*, né le 22 janvier 1397 ; 9° *Jean*, né le 31 août 1398 ; 10° Catherine, née le 27 octobre 1401 ; 11° CHARLES ; 12° *Philippe*, né le 10 novembre 1407, mort le même jour. Voir *Notes sur l'état civil des princes et princesses nés de Charles VI et d'Isabeau de Bavière*, par M. Vallet de Viriville, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XIX, p. 473-82.

veau-né fut tenu sur les fonts du baptême par le connétable Charles d'Albret, par Charles de Luyrieux, gentilhomme savoisien, et par Jeanne de Luxembourg, dame de la reine. Un moment installé dans l'hôtel du Petit-Musc [1], non loin de l'hôtel Saint-Paul où résidait Charles VI, il grandit dans cette dernière demeure [2], au sein d'une opulence attestée par les documents du temps [3]. Il eut pour nourrice une femme de qualité, Jeanne de Chamoisy [4] ; sa gouvernante se nommait

[1] « A Hance, sellier, pour avoir fenestrées et mises à point les fenestres de la chambre de Mgr Messire Charles de France, en l'ostel du Petit-Muce. » *Compte de l'argenterie de la Reine*, Archives, KK, 43, f. 17 v°. Extrait publié par M. Vallet de Viriville dans le *Cabinet historique* en 1857 (t. III, p 241), et en 1858 dans l'appendice de la *Chronique de Jean Chartier* (t. III, p. 257).

[2] C'est ce qu'attestent les comptes conservés aux archives. — M. Vallet dit (t. I, p. 3) « qu'il fut élevé comme ses frères et sœurs par les soins et sous les yeux de sa mère Isabeau, qui se séparait peu de sa jeune famille. » Les comptes de la Reine nous la montrent « en plusieurs hostelz » pendant la première enfance de Charles (voir KK, 45, f. 126 v°, 130 v°, 161 ; KK, 46, f. 6). — En 1404, elle ne va plus seulement d'un hôtel à l'autre, elle quitte Paris, et nous la trouvons à l'hôtel du Séjour au Pont-de-Charenton, au château de Crécy, au voyage de Saint-Fiacre ; en mai 1405, elle va passer 19 jours à Crécy et à Château-Thierry. En juillet, et d'août à octobre, elle s'absente de nouveau pour aller à Poissy, Saint-Germain, Melun et Corbeil. Pendant ce temps, ses enfants sont au Louvre, où ils restèrent jusqu'à la fin de cette année, tandis qu'Isabeau réside à l'hôtel Saint-Paul. KK, 46, *passim*.

[3] « A lui (Raoulet du Gué) pour avoir fait un berceul tout de bort (bois de sapin) d'Irlande, où il a un escren au chevet, et une bersouere bordée, avec un autre berseul et une grant bersouere pour l'enfant dont, au plaisir de Dieu, la Royne accouchera prochainement. » (KK, 42, f. 110 v°.) — « Pour avoir fait paint de fin or bruny un berseul et une bersouere pour Mgr Messire Charles de France, derrenier né, XVI l. IIII s. p., » par marché du 31 janvier 1403. (*Ib.*, f. 105 v°.) — « Pour douze livres de fin duvet mis et employé en la couste et coussin dudit lit, » etc. « Pour vingt-quatre livres de plume nommée Fleurin, qu'il a mises et employées en ladite couste et oudit coussin, » etc. (*Ib.*, f. 117.) — « Pour deux escrans neufs achattés par les maistres d'ostel huit sous la pièce, vendredi XXIIIe jour de fevrier. » (*Ib.*, f. 169 v°.) — « A lui, pour avoir fait un hochet d'argent doré pour Mgr Messire Charles de France. » — « A lui pour avoir fait pour Mgr Messire Charles de France, en un petit tableau de painture, une chaiere d'argent pesant 2 onces 1/2. » (KK, 43, f. 28 et 29 v°.) — « A Perrin Chappeal, pour une harpe prinse et achetée de lui par le commandement et ordonnance de la Royne, et delivrée aux gens de Mgr de Pontieu pour en jouer devant ledit seigneur, pour ce, le XVe jour de fevrier l'an M CCCC III, XXXVI sols parisis. » — « A lui pour un petit chauderon de laitton (cuivre jaune), qu'il a baillié et livré pour faire jouer et esbatre ledit seigneur, lequel estoit mal disposé. Pour ce, par marchié à lui fait le derrenier jour de juing (1404), XXI s. p. » (KK, 43, f. 88 et 90 v°.)

[4] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 115. — Jean de Chamoisy était un des écuyers de la Reine. KK, 46, f. 30 v°.

Jeanne du Mesnil [1]; il avait en outre une « barceresse » (berceuse), et une femme de chambre [2]. L'enfant fut élevé *au petit pot :* cela est suffisamment établi par les comptes, qui parlent de la « fleur » qui servait à son alimentation, de la « paielle » (poêlon) et de la « cullier d'argent blanc pour faire la bouillie à Monseigneur messire Charles de France, » des serviettes délivrées à ses femmes « pour mettre devant lui quant on lui donne sa *boullye* [3]. »

Charles reçut le nom de comte de Ponthieu [4], sous lequel il devait être connu jusqu'à l'âge de quatorze ans. Sa maison se composa, outre les femmes que nous avons nommées, d'un aumônier, Jean de Mante, et d'un clerc de chapelle, Jean de Montmoret. La berceuse du nouveau-né devint la *demoiselle* de l'enfant. Vers 1411, il sortit vraisemblablement des mains des femmes [5]; il eut alors des gouverneurs sages, vertueux, dignes de la tâche qui leur était confiée : « là fut nourrit et instruit en science et meurs, dit un contemporain, par plusieurs nobles et saiges seigneurs [6]. » L'histoire nous les a fait connaître: c'étaient Hugues de Noyers, Pierre de Beauvau et Hardouin de Maillé. Hugues de Noyers, premier écuyer de corps et maître de l'écurie, était un capitaine dont la carrière fut toute d'honneur et de fidélité. Il resta jusqu'à sa mort au nombre des conseillers de Charles VII, et l'on retrouve en 1447 auprès du trône,

[1] KK, 43, fol. 6. — Simon du Mesnil était le premier échanson de la Reine. KK, 42, fol. 85. Jeanne du Mesnil appartenait à une famille attachée à la maison d'Orléans, et qui donna à la couronne de nombreux gages de dévouement. En 1419, elle passa au service de la jeune dauphine.

[2] KK, 43, fol. 6; 46, fol. 61 v° et 103 v°; 48, fol. 30 v° et 157. — La berceuse se nommait Ouzanne Riou, et la femme de chambre Margot de Sommevère. Celle-ci fut remplacée en 1405 par Catherine du Puis.

[3] KK, 45, fol. 170, et 43, fol. 37 v° et 31; cf. fol. 38 et 81.

[4] On le trouve désigné sous ce nom dès le mois de juin 1403. Archives, KK. 43, fol. 33. M. Vallet dit: « Dès 1404 au plus tard. » La mention que nous indiquons lui aura échappé.

[5] Au mois de juin 1410, il reçut en présent de sa mère un *roncin* (petit cheval de peu de valeur). KK, 48, fol. 64. Voir les extraits publiées par M. Vallet dans J. Chartier, t. III, p. 268.

[6] Jean Raoulet, à la suite de Chartier, t. III, p. 143. C'est aussi l'opinion du dernier historien de Charles VII, qui a étudié si profondément la biographie des personnages du temps : « Trois gentilshommes expérimentés. » — « Deux sages et expérimentés chevaliers. » — « Un savant et vertueux docteur... » — « Vénérable et saint homme. » Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 5, 161, 164. — M. Vallet a donné, sur les trois gouverneurs et le précepteur du jeune prince, des notices assez étendues. Voir *Chronique de Jean Chartier*, t. III, p. 143-147, en note, et la *Nouvelle biographie générale*, au mot Machet.

comme maître d'hôtel, le gouverneur qui avait veillé sur les jeunes années du prince. Pierre de Beauvau, serviteur de la maison d'Anjou, fut l'un des exécuteurs testamentaires du duc Louis II. Après avoir été le bras droit de ce prince et de son fils, il figura jusqu'à sa mort dans tous les événements militaires du règne de Charles VII. Hardouin de Maillé, le troisième des gouverneurs du comte de Ponthieu, était aussi attaché à la maison d'Anjou, et, pendant le cours de sa longue carrière (il vivait encore en 1466), ne cessa, comme membre du grand Conseil et comme maître d'hôtel de la Reine, de résider à la cour, et d'y rendre de loyaux et utiles services. Le précepteur du prince était Gérard Machet, docteur en théologie, professeur au collége de Navarre, vice-chancelier de l'Université en 1414, chanoine de Paris, puis évêque de Castres en 1432 ; il était renommé par sa science, sa sagesse et sa sainteté, et fut constamment, depuis 1412, attaché à la personne de Charles, d'abord comme précepteur, puis, jusqu'à sa mort, comme confesseur.

Un événement important prit place en 1413 dans la vie du comte de Ponthieu : le 18 décembre de cette année, il fut fiancé à Marie d'Anjou, fille de Louis II, roi de Sicile, et de Yolande d'Aragon, née le 14 septembre 1404. A partir de ce moment le jeune prince entre, on peut le dire, dans une nouvelle famille [1]. Il quitte Paris le 5 février 1414, pour se rendre en Anjou et en Provence, d'où il revient en septembre 1415. Le 20 octobre, il assiste à Rouen au conseil tenu par le roi et le duc de Guyenne [2] pour aviser à la résistance aux Anglais, débarqués en Normandie le 15 août, et qui, cinq jours après la tenue de ce conseil, devaient infliger à nos armes un sanglant et irréparable échec [3]. Ce fut le premier acte politique du comte de Ponthieu. De Rouen, il passa par Paris, où il fut investi de la charge de capitaine de Vincennes [4], et regagna Angers, où il se trouvait le 1er décembre.

[1] La maison d'Anjou avait alors une influence prépondérante à la cour; elle était en rivalité avec la maison de Bourgogne depuis la rupture du mariage projeté entre le fils du roi de Sicile et une fille du duc de Bourgogne que Louis II avait renvoyée injurieusement à son père. Voir Religieux de Saint-Denis, t. VI, p. 50. — Il faut noter que, tandis que Charles suivait sa future belle-mère, sa fiancée demeurait sous les yeux d'Isabeau, près de laquelle elle fut élevée. Relig., *l. c.*, p. 72.

[2] Monstrelet, t. III, p. 97-98.

[3] La bataille d'Azincourt fut livrée le 25 octobre.

[4] Le P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. I, p. 115. — Le prince assista aussi

Le 18 décembre 1415 mourait le dauphin Louis, duc de Guyenne. Jean, duc de Touraine, prit le titre de Dauphin. Agé de dix-sept ans, ce prince vivait à la cour de son beau-père, le comte de Hainaut, et ne parut pas dans la capitale. Après la mort du vieux duc de Berry, Charles y revint, et y occupa bientôt la place que l'absence de son frère laissait vacante. Nommé capitaine général de Paris en remplacement du duc de Berry [1], il reçut en apanage le duché de Touraine par lettres du 15 juillet 1416 [2]. Le roi de Sicile et le connétable d'Armagnac se partageaient alors le pouvoir; mais Louis II, en proie à une maladie mortelle, partit en décembre 1416 pour l'Anjou, où il mourut quatre mois après (29 avril 1417). C'était une grande perte pour son gendre [3], que la mort du dauphin Jean, enlevé tout à coup, le 3 avril, par une fistule à l'oreille, rendait à ce moment même l'héritier du trône.

Cet enfant de quatorze ans, appelé ainsi avant le temps à un rôle considérable, ne semble-t-il pas voué à une destinée providentielle? Le dernier né, pour ainsi dire, des enfants de Charles VI, et le cinquième de ses fils [4], il est parvenu au premier rang. Placé dès l'âge le plus tendre sous l'influence bienfaisante de la maison d'Anjou, enlevé dès lors aux querelles sanglantes qui ont assombri sa première enfance [5], il a grandi sous l'aile d'une femme d'élite, à laquelle il vouera un culte mérité [6], et a respiré une atmosphère plus calme et plus vivi-

au conseil où fut décidé qu'on ferait appel au comte d'Armagnac. Monstrelet, t. III, p. 126.

[1] Monstrelet, t. III, p. 146; Berry, p. 431.

[2] *Ordonnances*, t. X, p. 371.

[3] « Par la mort duquel icellui Dauphin fut moult affaibli de conseil et d'aide. » Monstrelet, t. III, p. 180. — Le Religieux de Saint-Denis fait son éloge, t. VI, p. 78.

[4] Voir note 4 de la page 350. Charles VI n'eut après lui qu'un fils, Philippe, né le 10 novembre 1407, et mort le même jour.

[5] Charles n'avait pas cinq ans quand le duc d'Orléans fut assassiné, le 23 novembre 1407; deux ans plus tard (17 octobre 1409), un ministre, Jean de Montagu, tombait sous la hache du bourreau, victime de la haine de Jean-sans-Peur; en 1413, le règne des Cabochiens avait répandu la terreur dans la capitale, où les proscriptions et les exécutions se prolongèrent pendant plusieurs mois. Voir M. Vallet de Viriville, t. I, p. 7-10.

[6] « Laquelle nostre dite bonne mère, disait plus tard Charles VII dans des lettres du 22 février 1443, nous a en nostre jeune âge fait plusieurs grans plaisirs et services en maintes manières, que nous avons et devons avoir en perpétuelle mémoire. » Cité par M. Vallet, t. I, p. 465, d'après Archives, PP. 2298.

flante. Cette « bonne mère » qui ne cessera jusqu'à sa mort (1442) de l'entourer de sa vigilante affection et de ses sages conseils, a remplacé pour lui celle qu'on a pourtant appelée une « mère tendre [1] » — tendre comme la louve qui veille sur ses petits! — mais qui, si elle céda un moment à la voix du sang, ne devait point tarder à la faire taire sans pitié [2]. Une telle éducation morale et politique [3] a-t-elle préparé le jeune prince au rôle qu'il va avoir à remplir? Chef du parti royal, va-t-il se montrer à la hauteur des circonstances? Un coup d'œil rapide sur la marche des événements est ici nécessaire.

Investi du titre de Dauphin par lettres du 13 avril 1417 [4], Charles fut appelé, par une ordonnance du 14 juin, à présider le conseil en l'absence de son père [5]. Isabeau venait d'être, sous le poids d'une inculpation qui paraît avoir couvert des desseins politiques [6], reléguée à Blois et de là à Tours. Le

[1] Le mot est de M. Vallet de Viriville (t. I, p. 5): « Mère tendre (quoi qu'on en ait pu dire) à l'égard surtout de ses jeunes enfants. » L'auteur n'avait pas sans doute présent à l'esprit ce passage du Religieux de Saint-Denis où il raconte que la Reine ayant été accusée de négliger ses enfants, Charles VI, dans un moment de lucidité, voulut savoir la vérité, et interrogea son fils aîné, qui lui apprit que depuis trois mois sa mère ne l'avait pas embrassé : « Quod Rex molestius ferens, et veritatem ab ore primogeniti cupiens extorquere, ipsi multis affabilibus verbis sciscitanti quantum materna oscula amplexibus et dulcifluo intermixta distulisset sibi regina exhibere, respondit quod per tres menses. » (Religieux, t. III, p. 290, année 1405.) — Comment aurait-il pu en être autrement, quand elle était livrée à de tels débordements que le moine Augustin Jacques le Grand l'apostrophait en ces termes, dans un sermon prononcé devant la Cour le jour de l'Ascension 1405 : « La déesse Vénus règne seule à votre cour; l'ivresse et la débauche lui servent de cortége, et font de la nuit le jour au milieu des danses les plus dissolues... Partout, ô Reine, on parle de ces désordres et de beaucoup d'autres, qui déshonorent cette cour. » (*Id.*, p. 268.)

[2] Elle en vint à dénoncer son fils au roi d'Angleterre comme l'assassin de Jean-sans-Peur (lettre du 20 septembre 1419, publiée dans notre étude sur le *Meurtre de Montereau*, dans la *Revue des questions historiques*, t. V, p. 226 et suivantes), et alla jusqu'à lui refuser, dans des lettres-patentes délivrées au nom du Roi, l'excuse tirée de sa jeunesse : « Et ne doit-on point avoir aucun regard à la jeunesse dudit Charles pour son excusacion, car il estoit assez aagé pour connoistre et bien et mal; et posé ores qu'il fust jeune, toutes voyes sa malice et mauvaistié a esté si grande, qu'elle a excedé tout aaige? » (Lettres du 17 janvier 1420, *Ordonnances*, t. XII, p. 277.)

[3] Il n'y a rien là de cette « éducation molle et énervante » dont parle M. Vallet, qui a chargé ici sa palette des plus sombres couleurs, sans produire aucune preuve à l'appui de ses assertions.

[4] *Ordonnances*, t. X, p. 404.

[5] *Ibid.*, t. X, p. 416.

[6] Voir Vallet de Viriville, t. I, p. 37 et suiv.

prince la visita le 2 juin dans cette dernière ville, et se rendit ensuite à Angers, où il apprit l'insurrection qui venait d'éclater à Rouen. L'attitude qu'il montra à Rouen, au milieu de circonstances difficiles, atteste une intelligence précoce et une modération vantées par les historiens [1]. Le mois suivant, Charles était à Paris, menacé par le duc de Bourgogne. Là, il prend part à la résistance contre un ennemi regardé comme plus dangereux que le roi d'Angleterre [2] : le 17 septembre, on le voit se rendre au Parloir-aux-Bourgeois pour haranguer les principaux de la cité et les exhorter à rester unis pour la défense [3]. Quelques jours après, il reçoit le héraut Palis, porteur d'un message du duc de Bourgogne, et lui adresse une verte réponse [4]. Enfin, après l'enlèvement d'Isabeau par le duc (2 novembre), il est solennellement confirmé dans la lieutenance générale du royaume [5].

[1] Voir Monstrelet, t. III, p. 178-79; Berry, p. 432-33; Religieux, t. VI, p. 94; P. Cochon, p. 432; Raoulet, p. 155-56. Cf. M. Vallet, t. I, p. 52-54. « Ce fut, dit Raoulet, le premier fait d'armes où jamais fut le Daulphin, filz seul du Roy. » — Si l'on ne fait pas honneur de cette conduite à l'enfant de quatorze ans et demi, l'on devra reconnaître au moins qu'il agissait sous de sages influences.

[2] « ...Burgundionibus... in regno hostibus reputatis, » dit le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 42). Cet auteur, quoique Bourguignon, flétrit la tentative du duc.

[3] Religieux, t. VI, p. 142 et suiv.

[4] « Et si veult, dit le jeune prince, que Monseigneur et nous le tenions pour nostre parent, loial vassal et subjet, il voise combattre et debouter le Roy d'Angleterre, ancien ennemy de ce royaume, et après retourne devers Monseigneur le Roy, et il sera receu. Et ne die plus que Monseigneur le Roy et nous soions à Paris en servage de nulle personne, car nous sommes tous deux en nostre pleine liberté et franchise. » — Monstrelet, t. III, p. 217-218.

[5] *Ordonnances*, t. X, p. 422. Lettres confirmatives d'une lieutenance générale accordée antérieurement au prince; on y lit : « Considérant que nostre dit fils a tenues au fait de sa commission (de lieutenant général) la parfaite amour naturelle et obéissance qu'il a à nous, et qu'il a, comme nous sommes veritablement adcertenés, toute bonne et entière volonté, comme raison et nature le adstreignent, au bon gouvernement et refformation de notre dit royaume, à la garde et deffense de nos subjets, et de les relever des graves charges et oppressions que, pour les causes dessus dictes, ils souffrent chascun jour; ayant aussi regart que Dieu luy a donné bon entendement à ce suffisant, et très-grand desir de soy y employer ainsi que à lui appartient, comme nostre seul fils heritier et successeur après nous de la couronne de France...; et afin que lui, qui a jà souffisant age, et peut endurer peines et labours et travailler de sa personne, se puist à ce faire exerciter, et par fréquentation plus sçavoir, estre expert et mieulx adverti aux choses qui touchent le bien, garde et conservation de nous et de nostre seigneurie... »

Nous n'avons point à entrer ici dans l'exposé des faits; nous nous bornons à indiquer rapidement ce qui peut éclairer notre sujet. Constatons seulement que le Dauphin exerça l'autorité royale jusqu'au 29 mai 1418, date de l'entrée des Bourguignons dans Paris; constatons aussi que le jeune prince ne fut point complétement inféodé au parti d'Armagnac, et qu'il eut son propre parti, moins violent, moins exclusif que celui du connétable, et dont l'influence se fit sentir dans les négociations entamées, aux mois d'avril et de mai, au monastère de la Tombe [1].

Arraché à la mort ou, tout au moins, à la captivité, grâce au dévouement de Tanguy du Chastel et de Robert le Maçon [2], que fait le Dauphin? Dès le 31 mai, et malgré les remontrances de ses conseillers, il veut à toute force se rapprocher de Paris, que Tanguy du Chastel espérait reprendre à main armée [3]. Quand cette tentative a échoué, il se replie sur Melun, Montargis et Bourges, et, tandis que Paris subit le joug de la faction bourguignonne, il lève hardiment le drapeau de la

[1] Voir sur la part prise par le Dauphin à ces négociations et sur les conseils tenus au Parlement, sous sa présidence, les *Registres du Parlement* (*conseil*), aux dates suivantes: 18 avril, 3 mai, 14 mai 1418. — Le 16 mars 1418, une réunion solennelle avait été tenue, pour l'affaire des libertés de l'Eglise gallicane, et nous voyons que le Dauphin y avait assisté.

[2] Le prince était couché, et fut enlevé à moitié nu, enveloppé dans sa houppelande. — Tous les auteurs du temps font honneur à Tanguy du Chastel d'avoir sauvé le Dauphin, sans être d'accord d'ailleurs sur les circonstances. Il convient, sans enlever à Tanguy le mérite de l'initiative, de rendre à un autre fidèle serviteur du Dauphin la justice qui lui est due. On lit dans des lettres-patentes en date du 7 septembre 1420, que Robert le Maçon, « meu comme loyal serviteur du grand désir qu'il avoit du salut de nostre personne, en mettant arrière sa sûreté et sa vie pour nous retraire, descendit de son cheval, lequel il avoit prins pour sa salvation, et icelui nous bailla pour partir..., qui fut cause de nostre preservation, et ce ne pouvoit jamais partir de nostre souvenance.» Bodin, *Recherches historiques sur Saumur*, p. 238. — M. Vallet de Viriville, qui tente de concilier les deux versions, nous paraît se tromper (t. I, p. 101-102), en faisant monter à cheval le Dauphin pour gagner la Bastille. Nous croyons que le prince fut porté jusqu'à la Bastille à travers les jardins de l'hôtel Saint-Paul, et que, de là, il gagna ensuite Melun sur le cheval de Robert le Maçon. Le prince ne séjourna pas le 29 à la Bastille, comme le dit l'historien; il gagna immédiatement Melun, et y passa la journée du 30. Puis, le 31, il retourna à Charenton pour seconder le retour offensif de Tanguy du Chastel. Voir la lettre de Robert le Maçon, en date du 31 mai, dans les *Mémoires de Fenin*, appendice, p. 268-69, et les divers auteurs contemporains.

[3] « S'y en retourna à Charenton en espérance d'entrer par la Bastide à Paris, pour dechacier lesdis Bourguignons, *et ne l'a peu homme garder que en personne il n'y soit allé.* » Lettre de Robert le Maçon, p. 269.

résistance, et organise son parti, qui, plus que jamais, était celui de la défense nationale [1].

Tant d'erreurs et de faussetés ont été accumulées sur cette période de la vie de Charles VII, qu'il convient de la retracer avec quelque détail, et d'en étudier les phases successives jusqu'à l'heure où la fortune renaissante fera du *roi de Bourges* [2] le roi de France.

On a dit que le Dauphin *s'arrogea* le titre de lieutenant général, et que son enlèvement de la capitale eut pour le royaume de fatales conséquences [3]; nous n'avons pas besoin de réfuter cette double assertion. Ce sont les circonstances qui amenèrent le prince à prendre, non le titre de lieutenant général qu'il portait déjà, on l'a vu, mais celui de *Régent*, et, quoi qu'on puisse dire, en lui résidait désormais le seul espoir de la France. Charles était, comme le reconnaît son dernier historien, « le gage le plus précieux du pouvoir et de l'autorité [4]. »

Le Dauphin ne perdit pas un moment pour préparer la résistance. A peine arrivé à Melun, il convoque ses gens de guerre [5], nomme Tanguy du Chastel lieutenant et capitaine général dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Brie au delà de la Seine, avec le titre de maréchal des guerres [6], place Pierre de Beauvau à la tête d'un corps d'armée, avec le titre de lieutenant du roi dans tout le royaume [7], et institue Aubry Foucault capitaine général de l'armée du Limousin [8]. De tous

[1] M. Michelet, qui ne s'est pas fait bourguignon comme la plupart de nos modernes historiens, reconnaît que le parti Armagnac était, dès 1416, « celui de la défense nationale. » (T. IV, p. 326, note.)

[2] « Le bon Roy Charles VII estoit lhors l'un des plus pouvres princes de son royaulme, car pour toutes choses il possedoit le duché de Berry, et estoit par lesdis Anglois, et aultres tenant leur party, appelé *Roy de Berry.* » *Chron. des ducs d'Alençon*, dans Du Chesne, vol. XLVIII, f. 123.

[3] M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. VI, p. 39.

[4] M. Vallet de Viriville, t. I, p. 102. Le même auteur a dit ailleurs (Art. La Fayette, *Nouvelle biographie générale*), qu'il représentait la cause de la monarchie et de la nation.

[5] Berry, *ap.* Godefroy, p. 435; Lettre de Robert le Maçon, dans les *Mémoires de P. de Fenin*, p. 268-69; Monstrelet, t. III, p. 264.

[6] Berry, p, 435; Annotations de Godefroy, p. 796. « Du Chastel peut être considéré, dit M. Vallet de Viriville, comme ayant été dès lors le véritable généralissime du Dauphin (t. I, p. 131). »

[7] Lettres du 29 juillet 1418. Clairambault, *Titres scellés*, au Cabinet des titres, vol. XII, p. 751.

[8] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 578.

côtés lui arrivent de fidèles serviteurs [1] : le jeune duc d'Anjou ; Philippe d'Orléans, comte de Vertus ; Charles de Bourbon ; le grand maître des arbalétriers Jean de Torsay ; un maréchal de France, Pierre de Rochefort ; Jean de Blois, seigneur de l'Aigle. Des capitaines renommés, Barbazan, d'Avaugour, Bataille, Gaucourt, Loré, La Hire, Saintrailles sont à ses côtés ou à la tête de ses gens de guerre [2]. Il entretient des relations avec le duc de Bretagne et avec les provinces qui lui restent soumises [3] ; il organise son gouvernement [4], et lance un programme dont la sagesse et la modération auraient dû pacifier les querelles de parti [5]. Bientôt il se montre à la tête des troupes, « menant grande guerre avec ses gens d'armes [6]. » Vers le 20 juillet, il somme les habitants de Tours de se rendre [7] ; en novembre, il s'empare d'Azay-sur-Indre [8], et assiége Sully-sur-Loire où Georges de la Trémoille tenait renfermé un de ses conseillers, Martin Gouge, évêque de Clermont [9] ; puis il reparaît en armes devant Tours, et force cette ville à la soumission [10].

[1] « Lequel vint ès païs de Berry et Touraine, avec sesdis gouverneurs et plusieurs vaillans et saiges capitaines, et autres qui bien et loyaulment le servirent. » Raoulet, dans Chartier, t. III, p. 164.

[2] Berry, p. 436 ; Annot. de Godefroy, p. 795-96 ; *Catalogue des actes de Charles VII*, lettres des 7, 15, 30 août, 11, 23 octobre, etc. On me permettra de citer cet ouvrage, bien qu'il doive rester encore longtemps inédit, pour ne pas être obligé de trop multiplier les indications de sources.

[3] Berry, p. 436 ; *Cat. des actes*, lettres des 7 et 16 août, 19, 24 et 31 octobre 1418.

[4] Lettres du 21 septembre 1418, établissant un Parlement à Poitiers. *Ordonn.*, t. X, p. 477.

[5] C'est ce que dit M. Vallet (t. I, p, 129) : « Ce programme aurait dû rallier le duc de Bourgogne à l'héritier du trône, dans une rivalité patriotique contre l'ennemi commun du royaume. »

[6] Raoulet, *l. c.*, p. 164.

[7] Voir les lettres d'abolition délivrées par le Dauphin aux habitants de Tours, le 30 décembre 1418, dans la *Collection de Touraine* (de D. Housseau), t. IX, n° 3826. Cf. M. Vallet, t. I, p. 130.

[8] Jouvenel des Ursins, p. 354 ; Cousinot, *Geste des nobles*, p. 172. C'est peut-être le seul cas où les assiégés furent passés au fil de l'épée, car Charles VII, on le verra plus loin, se montra toujours clément. Mais ici les « parolles villaines, » les injures grossières des défenseurs de la place, avaient exaspéré les assaillants.

[9] Jouvenel, p. 355 ; Berry, p. 436.

[10] Chronique d'Alençon, attribuée à Perceval de Cagny, dans Du Chesne, vol. XLVIII ; Jouvenel, p. 355 ; Berry, p. 436 ; Monstrelet, t. III, p. 293 ; Cousinot, p. 174 ; Raoulet, p. 164. Voir aussi les lettres du 30 décembre, citées ci-dessus.

Le *Régent* — c'est ainsi qu'il s'intitule désormais [1] — annonce donc d'heureuses dispositions. Il a de l'intelligence, du bon sens [2], de l'activité; il a le désir de s'employer à la pacification et à l'affranchissement du territoire [3]; il prétend payer de sa

[1] M. Vallet pense (t. I, p. 135) que Charles prit ce titre dès le 26 octobre 1418, et il invoque un acte de cette date émané de Henri V, et dont voici les termes : « Cum illustris et potens princeps consanguineus noster carissimus et adversarii Franciæ Dauphinus de Vienna, *regens Franciæ ut dicitur*..... » (Rymer, t. IV, part. III, p. 67.) M. Pardessus prétend, au contraire (*Table chronologique des Ordonnances*, 1847, p. 340, note 1), que les lettres du 21 août 1419 sont le premier document dans lequel Charles Dauphin ait pris la qualité de régent; jusqu'alors, d'après ce savant, Charles aurait agi comme lieutenant général. Entre ces deux assertions, quelle est la vérité ? Nous voyons, à la date du 30 octobre 1418, le Dauphin rendre une ordonnance par laquelle il défend d'obéir aux mandements du roi pendant sa détention et maladie : cette ordonnance, visée dans celle de Charles VI du 13 novembre 1418, et indiquée par le P. Anselme (*Hist. généalogique*, t. VI, p. 395), semblerait confirmer l'affirmation de M. Vallet. Mais les lettres de Charles VI du 13 novembre nous montrent que le Dauphin ne prenait point encore officiellement le titre de régent. On y lit : « Nostre dit filz, *soy disant nostre lieutenant general* par tout nostre royaume (*Ordonnances*, t. X, p. 490). » Nous ne relèverons point ici ce que disent Monstrelet (t. III, p. 278), Jouvenel des Ursins (p. 360), le Religieux de Saint-Denis (t. VI, p. 382), Berry (p. 440). — Cousinot, dans la *Geste des nobles* (p. 175), dit que Charles prit la régence après la prise de Tours, qui eut lieu à la fin de décembre 1418. Des lettres du Dauphin, en date des 22 janvier, 4 et 23 février 1419 (*Titres scellés* de Clairambault, vol. XXIX, CLXXIX et L), confirment ce témoignage, que vient corroborer d'une manière formelle un document produit par François du Chesne dans son *Histoire des chanceliers* (1680, in-fol., p. 464), et que M. Vallet a cité en extrait dans ses *additions* (t. III, p. 464) : « Ce jour (31 décembre 1418) furent baillées lettres à la cour de par Monsieur Maistre Jean de Vailly, président en icelles, escrites le vingt et sixiesme decembre 1418, au siége devant Tours ; par lesquelles icelluy president escrivoit qu'il avoit esté conclud que doresnavant Monsieur le Dauphin, en toutes ses lettres, s'appelleroit ou intituleroit Charles, fils du Roy de France, *Regent le Royaume*, Dauphin de Viennois, duc de Berry, de Touraine et comte de Poictou ; et que plus n'y fut mis le tiltre de lieutenant du Roy. » En effet, les lettres d'abolition données par le Dauphin aux habitants de Tours, en date du 30 décembre 1418, portent cette formule : « Charles, fils du Roy de France, *Regent le Royaume*, duc de Berry et de Touraine, et comte de Poitou. » (D. Housseau, vol. IX, n° 3826.)

[2] « Monseigneur le Dauphin, conbien qu'il fust jeune d'aage, toutesfois il avoit bien bon sens et entendement. » Jouvenel des Ursins, p. 335. Cf. l'ordonnance du 6 novembre 1417, citée plus haut. Je ne crois donc pas que l'assertion de M. Vallet, qui prétend que « diverses causes arrêtèrent en lui jusqu'à un terme fort tardif le développement de ses facultés, » soit en rien justifiée. (T. I, p. 159.)

[3] « Pour ce que c'est l'entention et volenté de mondit seigneur de soi employer en personne ou fait de la guerre contre lesdis anciens ennemis, mondit seigneur veult, en sa compagnie son beau-frère le duc de Bretagne et les autres de son sang, avoir la charge de la guerre contre lesdis anciens ennemis ou pays de Guyenne et de la Basse-Normandie, et pour lui servir mandera les nobles et autres des pays de ce royaume. » *Advis fais pour le bien de la pais*

personne, et témoigne même d'une certaine énergie [1]. Dans son entourage, les mauvaises influences ne prédominent point encore. A côté de Tanguy du Chastel, dont le dévouement est incontestable, mais que les contemporains représentent comme un « très-périlleux homme, chaud, soudain et hatif [2], » et fort peu désintéressé, il y a Barbazan, type d'honneur et de loyauté, bien digne de son surnom de *chevalier sans reproche*. A côté du président Louvet, âme basse et sordide, caractère intrigant et faux [3], il y a le chancelier Robert le Maçon, « bien prudent et sage clerc [4]. » A côté de rudes et parfois peu scrupuleux hommes de guerre comme le vicomte de Narbonne, Guillaume d'Avaugour [5], Guillaume Bataille, Pierre Frotier, Guillaume de Chaumont-Guitry, il y a les anciens *gouverneurs* du prince, Beauveau et Noyers, son précepteur Gérard Machet, son ancien clerc de chapelle Jean de Montmoret, devenu son aumônier. La reine de Sicile réside près de lui, à Mehun-sur-Yèvre; ce n'est que le 30 juin 1419 qu'elle s'éloignera pour aller s'établir en Provence [6]. Jacques Gelu, archevêque de Tours, Jean Tudert, doyen de

et union de ce Royaume, en date du 4 août 1418. Fontanieu, 111-112, et De Camps, XLVIII, f. 771. *Ed.* par Mlle Dupont, *Mémoires de Pierre de Fenin*, appendice, p. 278. Dans d'autres lettres, en date du 22 mars 1419, on lit : « Nous, ces choses considerées, qui desirons de tout nostre cuer sur toutes autres choses de ce monde entendre et nous emploier, et par toutes voies et moyens à nous possibles, à la conservacion, deffense et preservement de ceste dicte seignoirie, et au recouvrement d'icelle à resister ausdiz anciens adversaires, rebelles et desobéissans, comme cellui qui bien congnoissons que la chose nous touche, après mondit seigneur, plus grandement et de plus près que à nul autre, et à ce et pour ce faire appeller, requerir et assembler les amis, aliez et bienveillans de mondit seigneur et de nous... »

[1] On a vu avec quelle décision il voulut se rapprocher de Paris, lors du retour offensif de Tanguy du Chastel. — Au siége d'Azay, où étaient enfermés des Bourguignons qui injurièrent le prince et les siens, en criant : « C'est le demeurant des petits pastez de Paris ! » on voit le Dauphin déclarer « qu'il falloit qu'il eust la place. » Jouvenel, p. 354. — Il est assez curieux de voir Henri V, un peu plus tard, parler de la « bouillante ardeur » du jeune prince. Religieux, t. VI, p. 378.

[2] Procès de Barbazan. Plaidoirie de Labat, défenseur de Barbazan, ms. fr. 5061, fol. 125.

[3] C'est Louvet qui fut le principal instigateur de l'attentat des Penthièvre contre le duc de Bretagne. Voir Vallet, t. I, p. 197 et suiv.

[4] Jouvenel, p. 335. Voir sur ces personnages M. Vallet, t. I, p. 161-66.

[5] M. Vallet dit de ces deux personnages : « Le vicomte de Narbonne et Guillaume d'Avaugour déployèrent plus tard une valeur morale et intellectuelle d'un ordre considérable (p. 165, note). »

[6] Voir Vallet, t. I, p. 151, note 2.

Paris, Jean Gerson, chassé de la capitale par les troubles, sont souvent appelés dans ses conseils, où siégent à titre habituel Jean de Poitiers, évêque de Valence, Martin Gouge, évêque de Clermont, et Jean de Norry, archevêque de Sens [1].

Après le meurtre de Montereau, il semble pourtant que l'influence des *violents* grandisse : Pierre Frotier est nommé (20 septembre 1419) premier écuyer de corps et grand maître de l'écurie du Régent, et Hugues de Noyers est déchargé de son office de maître de l'écurie [2]. A ce moment apparaissent dans les armées Gilbert Motier, seigneur de la Fayette, Amaury de Séverac, Bernard d'Armagnac; et dans le conseil, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, Guillaume de Boisratier, archevêque de Bourges, Philippe de Coëtquis, évêque de Léon, et Guillaume Cousinot. Le prince reste d'ailleurs en relations avec la reine de Sicile, dont il reçoit les étrennesà La Palisse, au commencement de 1420 [3], et qu'il visite, dans le cours de ce voyage triomphal à travers les provinces du midi qui fut signalé à la fois par les succès militaires [4] et par les acclamations populaires [5]. Ce n'était point seulement, il est vrai, le prestige du rang et de la jeunesse qui en imposait au peuple : accompagné d'une suite nombreuse et brillante, ayant une escorte personnelle de trente à quarante chevaux, le prince se faisait remarquer par le luxe de ses vêtements et ses équipages ; son harnais de campagne avait coûté des sommes énormes ; ses robes étaient chargées d'or et d'ornements [6]. Des acquisitions continuelles de chevaux, des dépenses de luxe, les largesses répandues de 1419 à

[1] On comprend que pour cette liste de noms il soit impossible d'indiquer les sources. Nous nous sommes appuyé sur les auteurs contemporains, sur le savant opuscule de M. Vallet : *Charles VII et ses conseillers*, et surtout sur notre *Catalogue des actes de Charles VII*, en préparation.

[2] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VI, p. 480 ; t. VIII, p. 472.

[3] Le 3 janvier 1420, Charles fait payer à Charles Garnier, écuyer, la somme de 50 l. t., en considération du plaisir qu'il lui a fait en lui apportant les étrennes de la Reine de Sicile. Orig., Gaignières, 903 bis, f. 18.

[4] Siége de Nîmes (4-10 avril) ; siége du Pont-Saint-Esprit (2-7 mai). Jouvenel p. 378 ; Berry, p. 439 ; *Comptes de l'écurie*, KK, 50 ; Monstrelet, t. III, p. 407; Cousinot, p. 178. Cf. D. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 453, et Menard, *Hist. de Nîmes*, t. III, p. 152-153.

[5] Entrées à Vienne, à Toulouse, à Carcassonne, au Puy, etc.

[6] Voir M. Vallet, t. I, p. 208-210 ; cf. édition de Jean Chartier, t. III, p. 297 et suiv.

1421, attestent une aisance bien éloignée de la pénurie à laquelle il fut plus tard réduit [1].

En regagnant le centre de la France (juin 1420), le Régent pouvait à juste titre regarder son pouvoir comme définitivement affermi au sud de la Loire. Au nord, la situation était bien différente : le traité de Troyes venait d'être signé, et les Anglais gagnaient chaque jour du terrain [2]. Charles ne perdit point courage [3], et se remit aussitôt en campagne dans l'espoir de secourir Melun [4]. Sa déchéance, prononcée

[1] Voir le registre KK, 53, aux Archives, et les extraits publiés par M. Vallet dans son édition de Jean Chartier, t. III, p. 300-313. En 1419 et années suivantes, 128 chevaux sont achetés, moyennant 46,617 l. t.; en novembre 1419, le Dauphin fait acheter un balai et trois grosses perles, pour mettre à *ses riches heures* (*Titres scellés*, vol. XXXI); de septembre à novembre 1421, il fait faire une brigandine de 1000 l., un casque orfévré de dauphins et de fleur de lis du prix de 1,120 écus d'or, et une épée de parement de 1,800 livres (toutes ces sommes en faible monnaie); en décembre 1421, il fait broder d'argent doré une robe de laine qu'il devait porter aux noces d'un de ses familiers ; en mars 1422, époque de son mariage, le Dauphin se fait faire une huque (robe courte) brodée d'orfévrerie, pour laquelle furent employés 18 marcs d'argent doré.

[2] « Laquelle chose certes lui estoit occasion assez de merancolie et matière de grand soucy comment et en quelle manière il pourroit remedier à un si grand et si espouvantable effort comme de deux princes qu'il avoit contre luy, et encore estre delinqui de son père et desavoué comme bastard. » Chastellain, t. I, p. 150.

[3] L'activité du Dauphin pendant cette période est attestée par les témoignages contemporains, et même par les chroniqueurs du parti bourguignon. Voici ce que dit Monstrelet : « En oultre le dessusdit Daulphin, venu à Bourges (octobre 1419), manda gens d'armes de toutes parts à venir devers lui. Atout lesquels ala en Anjou... Et de là ala à Poitiers, puis en Auvergne et en Languedoc, par tout assembler gens de guerre et faire à iceulx aliance, en intencion de resister contre tous ceulx qui nuire ou grever le vouldroient (t. III, p. 357). » — « Il eut conseil de pourveoir à son fait et soy defendre au mieux qu'il pourroit. Si fist garnir de ses gens plusieurs villes qui estoient sur les frontières de ses adversaires, et y constitua capitaines les plus féables de ceulx de son parti... ; et avec ce pourveut de très-grant nombre de gens de guerre pour toujours estre au plus près de sa personne, en attendant les aventures qui de jour en jour lui pourroient survenir (*id.*, p. 381-82). » — « S'en retourna à Bourges en Berry (juin 1420), et assembla de toutes pars grant puissance de gens d'armes, en entencion de resister contre les efforcemens du roy d'Angleterre et du duc de Bourgogne (*id.*, p. 408). » — « Et luy sembloit chose bien penible et dangereuse moult à résister à tout et pourveoir convenablement... Provision toutes voies possible pour lors et la meilleure qu'il pust il y mit, et garnit ses villes prestement par tout, icy et là, et y mit ses plus féables et vaillans capitaines. » Chastellain, t. I, p. 120. Cf. *id.*, p. 150; Pierre de Fenin, p. 139, et Th. Basin, t. I, p. 37.

[4] « Mgr le Dauphin Regent faisoit cependant grande diligence d'assembler gens pour faire lever le siége. » Jouvenel, p. 379. — Le Dauphin revint à Mehun-sur-Yèvre le 4 septembre. Sa cause venait de perdre un de ses plus vaillants champions : Philippe d'Orléans, comte de Vertus, mourut à Blois le 1er sep-

par le traité de Troyes, l'arrêt de bannissement dont il fut l'objet quelques mois plus tard, furent accueillis par lui avec une fierté dédaigneuse [1]. Secondant la « vigilante activité » de ses conseillers [2], il se rend au commencement de 1421 à Selles en Berry, où il avait convoqué tous ses gens de guerre, en attendant les quatre à cinq mille Écossais qui allaient débarquer en France [3]. Le 22 mars, la victoire de Baugé vient enflammer l'ardeur de ses partisans, dont le nombre augmente chaque jour [4]. Charles remet sa maison sur le pied de guerre, et s'équipe pour entrer en campagne [5]. Il assiste aux siéges de Montmirail, de Bonneval et de Gallardon, il attaque Chartres [6]. Le Dauphin était donc, suivant l'expression d'un auteur du temps, animé d'un « vaillant courage, » et poussait vigoureusement les hostilités [7].

Cette activité, cette part personnelle dans les opérations

tembre. « Par le trépas duquel, dit Monstrelet, ledit de Touraine Daulphin fut moult affebli d'aide et de conseil (t. IV, p. 8). » Peu après, Barbazan était pris dans Melun. Au mois de septembre, le Dauphin donna à Sibylle de Montaut, sa femme, la somme de 6,000 livres, en récompense des services rendus par Barbazan pendant le siége de Melun.

[1] « Duquel arrest ledit de Valois appella tant pour soy que pour ses adhérans à la pointe de son espée, et fit vœu de relever et poursuivre sadite appellation tant en France qu'en Angleterre, et par tous les pays dudit duc de Bourgogne. » *Extr. des Registres du Parlement*, dans Godefroy, *Annotations sur l'histoire du Roy Charles VI*, p. 703. Cf. Monstrelet, t. IV, p. 36.

[2] Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 244.

[3] Archives, KK, 50, f. 2 v°-3 et 31 ; Vallet, *l. c.*, p. 246.

[4] Pierre de Fenin constate (p. 152) qu'après le traité de Troyes et le départ du roi d'Angleterre, un certain nombre de personnages qui avaient suivi jusque-là le parti bourguignon, se rallièrent à la cause du Dauphin.

[5] Jouvenel, p. 391. Cf. Vallet, t. I, p. 262. — En avril, à Tours, le Dauphin donna à dîner aux chefs de l'armée d'Ecosse et aux prisonniers anglais, parmi lesquels se trouvaient le comte de Somerset et le comte de Huntington. Archives, KK, 50, f. 3.

[6] Jouvenel, p. 391-92 ; Raoulet, p. 170 ; Monstrelet, t. IV, p. 44-45, 47 ; Religieux de Saint-Denis, t. VI, p. 262-64 ; Chastellain, t. I, p. 235 ; Archives, KK, 53, f. 108-109, etc. « Nous avons, grâces à Monseigneur, écrit le Dauphin le 26 juin, devant Gallardon, aux habitants de Tours, recouvert les places de Montmirial, Boisrufin, Beaumont-le-Chétif, au pays du Perche ; et le jour de hier, au vespre, fut prise par assaut, et qui ne dura pas un quart d'heure, ceste ville et place de Galardon... Ils se sont, par resistance opiniatre, laissé de tout point destruire. » *Lettres tirées des archives de Tours*, publiées par M. Luzarche, p. 37.

[7] Jouvenel, p. 392.— Voir la très-curieuse ordonnance du 5 août, ordonnant de convoquer les nobles et les milices communales du Dauphiné (*Ordonn.*, t. XI, p. 126). Dans des lettres du 1er juin, le Dauphin parle de l'affluence de chevaliers, écuyers et « autres estrangers » en son hôtel (KK, 50, f. 3) ; le 26 juin, il écrit aux habitants de Tours d'apporter des vivres à sa *compagnie*, « qui est

militaires semblent se ralentir dans l'automne de 1421. Charles s'installe à Bourges; il n'intervient pas pendant le siége de Meaux [1], et nous le voyons remplacer les harnais et les armures de guerre par des épées de parement, des casques à plumets et des robes ornées de chaînons dorés [2]. Il faut dire que le Dauphin était à la veille d'accomplir son mariage, qui fut célébré, avec beaucoup de pompe et au milieu d'un grand concours de princes, de seigneurs et de dames, à la fin de mars 1422 [3]. Peu de jours après eut lieu à Bourges le mariage d'un personnage appelé à jouer un grand rôle dans les événements du temps : Jean, Bâtard d'Orléans, s'unit à Marie Louvet, fille du président de Provence [4].

si grant et si notable que piéça ne fut vue telle (lettre citée). » Le 5 août, il enjoint de verser 5,684 l. au maître de sa chambre aux deniers, pour la dépense des gens de guerre, qui viennent en grand nombre devers lui (Arch., KK, 50, f. 3). « Fortes guerres et merveilleuses regnoient par tout, » dit Jouvenel des Ursins (p. 390). Cf. Raoulet, p. 171-72. — M. Vallet de Viriville prétend qu'à cette époque le jeune prince « n'assistait pas même aux conseils de la guerre. » (T. I, p. 274 et 320.) C'est tirer une conséquence exagérée de l'absence du Dauphin au conseil tenu à Blois, et d'où sortit l'ordonnance du 5 août, qui porte cette suscription : « Par Monseigneur le Regent Dauphin, à la relation de son grand conseil tenu par son commandement à Blois... » Cette exclusion systématique, dont parle l'historien, n'existait point; le Dauphin n'était pas encore l'être passif que nous rencontrerons quelques années plus tard.

[1] Jouvenel dit cependant qu'il fit ce qu'il put pour secourir Meaux (p. 386). Ajoutons qu'à ce moment il continuait à préparer une résistance énergique, comme l'attestent les considérants d'une ordonnance rendue le 16 mars 1422 : « Voulans, à l'ayde de Dieu, de tout nostre povoir, et à l'ayde des bons et loyaulx subgiez et vassaulx, alliez et bien veillans de mondit seigneur et nostres que mandez avons et ordonné faire venir devers nous de plusieurs pars et contrées, resister par toutes voyes et manières possibles qui par les gens de nostre conseil, capitaines de gens d'armes et chiefs de guerre, seront advisées, à l'entreprise dudit adversaire... » Ms. fr. 89, n° 24.

[2] M. Vallet, t. I, p. 320-321.

[3] *Les honneurs de la Cour*, par Aliénor de Poitiers, dans les *Mém. sur l'ancienne chevalerie* (édit. Ch. Nodier), t. II, p. 153-54; Cf. Vallet, t, I, p. 325. — Par lettres du 11 avril 1422, le Dauphin ordonne d'employer 246 écus et demi d'or au payement de plusieurs parties de drap de soie qu'il avait fait acheter (ind. *Titres scellés* de Clairambault, vol. XXXI, p. 2323). Le 27 mars, Guillaume Charrier délivrait une reconnaissance de « une chambre de drap d'or de vieille façon de couleur vert, faite à espiz de blé, comme de ciel, dossier et couverture de mesme..., » apportée d'Orléans à Bourges par ordre du chancelier d'Orléans. *Biblioth. de l'École des chartes*, 2e série, t. III, p. 136.

[4] Voir la quitt. du 28 juin 1422, pour un « annel d'or garny d'un dyament, prins et acheté *ou moys d'avril derrain passé*, pour mademoiselle Jehanne d'Orléans, pour donner et presenter aux noces de Mgr le bastard d'Orléans. » Documents sur Dunois, publiés par M. Vallet dans le *Cabinet historique*, t. III, p. 5. Cf. *Louis et Charles d'Orléans*, par Champollion Figeac, 1re partie, p. 316.

Ce nom de Louvet nous ramène aux conseillers du Régent. Malgré la promesse formelle faite au duc de Bretagne, par un traité en date du 8 mai 1421, d'éloigner de la cour le président Louvet, le Bâtard d'Orléans, Frotier et d'Avaugour, regardés par le duc comme les auteurs de l'attentat des Penthièvre, le président était resté au pouvoir, et il venait de donner la main de sa fille au fils naturel du duc d'Orléans, comblé des bienfaits du Dauphin [1]. Frotier n'était pas moins bien en cour : dans le courant de 1421, il avait reçu, en considération de son mariage, un don de 10,000 livres [2]. Remarquons que d'autres serviteurs du prince, tels que Tanguy du Chastel, Robert le Maçon, Barbazan, Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, avaient part en même temps à ces largesses [3]. Mais le pernicieux ascendant du président Louvet commence à s'exercer d'une façon souveraine : secondé par l'évêque de Laon, Guillaume de Champeaux, et par Tanguy du Chastel, qui est à sa discrétion, Louvet va dominer en maître. « Par ces trois hommes, qui tous furent renommez de vie honteuse et deshonneste, dit un auteur royaliste, fut à ce temps le Roy gouverné, et ses finances ; dont lui et ses subjectz souffrirent moult d'oppressions [4]. » Ces conseillers font rompre l'alliance bretonne ; plus tard ils chercheront à entraver l'alliance bourguignonne ; leurs craintes pusillanimes éloignent de plus en plus le prince du théâtre de la lutte [5].

Je ne crois pas aller trop loin en affirmant que l'image de Charles, telle qu'elle nous apparait à la veille de son avénement, est bien différente de celle que présente l'histoire, et l'histoire

[1] Par lettres du 4 novembre 1421, le Bâtard d'Orléans reçut la terre de Vaubonnais en Dauphiné ; par lettres du 31 juillet 1422, il reçut les terres de Theiss, de la Pierre, du Vaine et de Falavier en Dauphiné.

[2] Lettres du 13 août 1421, indiquées dans la quittance de Frotier, *Titres scellés*, vol. L, p. 3811.

[3] 21 décembre 1421, don de 2,200 l. à Tanguy du Chastel ; 7 novembre 1420, concession en faveur de Robert le Maçon ; septembre, don à la dame de Barbazan ; 25 novembre et 3 décembre, dons de 500 et de 1500 l. au comte d'Aumale.

[4] Cousinot, *Geste des nobles*, p. 190. L'homme qui s'exprimait avec cette franchise touchait alors (depuis le 12 novembre 1419) une pension de 600 livres comme conseiller du roi.

[5] « Le tiroient toujours arrière de ses ennemis le plus qu'ilz pouvoient. » Pierre de Fenin, p. 195 (année 1422).

même qu'on pourrait croire la mieux informée. Où est cette « éducation molle, énervante, solitaire, abreuvée du poison de la flatterie [1] » dont parle son dernier historien? Où est « l'enfant de la démence [2]? » Où reconnaît-on un « développement tardif des facultés [3]? » Y a-t-il plus de vérité à parler de « l'inertie » du Dauphin, et de sa disparition « au sein d'un demi jour sans gloire et probablement sans vertu [4]? » Pendant sa régence, il est loin d'être « enfermé comme au milieu d'une enceinte impénétrable [5], » et l'histoire ne nous voile pas tellement ses traits qu'il ne soit possible d'en tracer une esquisse [6]. Nous pouvons, à la lumière des seuls documents contemporains, nous rendre compte de ce que fut, de quinze à dix-neuf ans, ce prince « eslongné par fureur et sedicion de la maison royale, guerroyé de ses ennemis, assailly de glaive et de parolles de ses propres subjetz, doubteusement obey du surplus de son peuple, delaissé de ses aides principaulx où il se devoit fier, despourvu de tresor, enclos de forteresses rebellans [7]. » Alors que certains désertaient sa cause, la regardant comme perdue, lui ne s'est point laissé abattre : mettant, selon l'expression d'un auteur du temps, « son fait et son bon droit ès mains de Dieu [8], » il a résisté énergiquement à tous ses ennemis, de quelque côté qu'ils vinssent. Quatre années de luttes, de déplacements, d'efforts continuels [9], ont ranimé l'ardeur de ses partisans, et inspiré confiance à ceux-là même qui le condamnaient « comme malade jugié à mort et habandonné sans remède [10]. » Il a su affermir son pouvoir dans une

[1] *Hist. de Charles VII*, par M. Vallet de Viriville, t. I, p. 422.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 465.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 159.
[4] *Id.*, *ibid.*, p. 361. Cf. p. 160.
[5] *Id.*, *ibid.*, p. 160.
[6] *Id.*, *ibid.*, p. 202.
[7] Alain Chartier, *Quadrilogue invectif*, dans l'édition des *Œuvres* donnée par André du Chesne, p. 439.
[8] Raoulet, à la suite de Jean Chartier, t. III, p. 174.
[9] « Nous voyons nostre prince qui depuis quatre ans n'a cessé de voyager sans gueres de repos, » écrivait Alain Chartier en 1422, peu avant l'avénement de Charles VII. *Quadrilogue invectif*, p. 446.
[10] « Et n'a pas encore trois ans que j'ay veu en plusieurs hommes de tous estatz si enferme et petite foy, que les plusieurs en leur courage fuyoient l'adhesion de leur seigneur et l'aide de leur seigneurie, comme chose perdue et comme malade jugié à mort et habandonné sans remède, qui depuis ont reprins cueur et bonne fiance. » Alain Chartier, *l. c.*, p. 439.

bonne partie du royaume, et ramener à sa cause plus d'un adversaire. Il « ne s'armoit mie vollentiers, nous dit un contemporain, et n'avoit point chier la guerre s'il s'en eust peu passer [1] ; » il n'a eu que plus de mérite à triompher de cette répugnance, car il s'est *armé*, nous l'avons vu, à plus d'une reprise. Il a fait preuve d'activité, de bon sens et d'une certaine intelligence des affaires [2]. Ses avantages physiques, son affabilité ont prévenu le peuple en sa faveur : il était, lisons-nous dans un auteur du temps, « moult bel prince, et biau parleur à toutes personnes, et estoit piteux envers povres gens [3]. »

II

La jeunesse de Charles VII a été l'objet de trois accusations auxquelles il convient de nous arrêter : immoralité, amour des plaisirs, inertie, voilà ce que la plupart des historiens ont mis au compte du roi, pendant la première période de son règne, si peu étudiée et si mal connue jusqu'ici.

On a prétendu que, dès le commencement de sa carrière, Charles tomba dans ces désordres de mœurs qui devaient deshonorer sa vieillesse. Sa vie n'aurait donc été, au dire de son dernier historien, qu'une « longue carrière d'immoralité [4]. » Cette assertion repose sur un passage des *Annales de France*

[1] Pierre de Fenin, p. 195.

[2] Nous avons déjà cité ce passage de Jouvenel des Ursins : « Monseigneur le Dauphin, combien qu'il fust jeune d'aage, toutes fois il avoit bien bon sens et entendement (p. 335). » Pierre de Versailles, moine de Saint-Denis, dans une lettre au père de l'auteur de l'*Histoire de Charles VI*, Jean Jouvenel, conseiller du Roi et *du Dauphin*, s'exprimait en ces termes sur Charles : « Speras quod apud regni heredem, scilicet dominum Dalphinum, adolescentem bonarum indolum, necdum intus vitiis irretitum, sed adhuc innoxium, cujus est consiliarius... » Cette lettre, qui se trouve dans Martène, *Thesaurus novus anecdotorum* (t. I, col. 1726), est placée à tort entre un acte de 1407 et plusieurs autres qui appartiennent à l'année 1408.

[3] Pierre de Fenin, p. 195 (année 1422).

[4] Vallet de Viriville, *l. c.*, t. I, p. 256. Cf. p. 202 : « La nature, pour la fougue et la puissance de certaines passions, l'avait créé très-ressemblant à son père ; » et p. 463 : « La vie physique du sang affluait, chez lui, en des organes adultes. »

de Nicole Gilles. En racontant le renvoi du président Louvet, en 1425, cet auteur s'exprime en ces termes : « Aussi en fut envoyée Jeanne Bonnete (*sic*), femme du seigneur de Joyeuse, *laquelle avoit esté longuement fort en la grace du Roy, elle estant damoiselle en l'hostel de la Royne* [1]. » Nicole Gilles, qui mourut en 1503, n'est point, pour la période qui nous occupe, un contemporain, et nous devons tout d'abord constater le silence absolu gardé sur ce fait par les auteurs et les documents du temps. Ses *Annales* sont le premier corps d'ouvrage publié après les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, que l'auteur a pris pour guide [2]. L'édition la plus ancienne qu'on en connaisse est de 1525, et porte ce titre : *Les tres elegantes, tres veridiques et copieuses annales des tres preux, tres nobles, tres chrestiens et tres excellens moderateurs des belliqueuses Gaules. Depuis la triste desolation de la tres inclyte et tres fameuse cite de Troye jusques au regne du vertueux roy Francois a present regnant. Compilées par feu... maistre Nicole Gilles jusques au temps de tres prudent et victorieux Roy Loys unziesme. Et depuis additionnées selon les modernes hystoriens jusques en Lan mil cinq cens et vingt* [3]. La compilation de Nicole Gilles n'a donc pas été publiée de son vivant; elle a été revue et augmentée par des continuateurs. Il suffit de l'ouvrir pour en apprécier le peu de valeur et l'absence complète de critique [4]. Voilà d'après quel témoignage on a prétendu que Charles VII eut Jeanne Louvet pour maîtresse [5].

En même temps que le défaut de garantie dans le témoi-

[1] Edition de 1525, fol. LXXX v°; édition de 1544, fol. LXXVI v°.

[2] S'il en fallait croire le P. Le Long, son œuvre aurait paru en 1492; mais le savant auteur du *Manuel du Libraire* suppose qu'il y a eu une fausse attribution, et que les prétendues éditions de 1492 et de 1498 sont un autre ouvrage, *les Chroniques de France abrégées*.

[3] In-folio, gothique, 2 tomes en 1 vol.

[4] « On peut dire aujourd'hui, sans trop de hardiesse, que l'ouvrage du secrétaire de Louis XII est également dépourvu d'érudition et de talent. » Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, lettre V.

[5] « L'une de ses filles, nommée Jeanne, *qui ne déplaisait pas au roi*, fut placée, comme demoiselle d'honneur, auprès de Marie d'Anjou. » Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I (1863), p. 445. Le même auteur a dit ailleurs : « Louvet avait deux filles : l'une d'elles s'appelait Jeanne Louvette, du nom de son père. Le roi, qui lui accordait une bonne grâce très-intime, l'avait attachée en qualité de demoiselle d'honneur à la reine.... C'est Nicole Gilles qui nous révèle ces détails. » *Documents sur Dunois*, dans le *Cabinet historique*, t. III (1858), p. 4.

gnage, nous invoquerons les faits et les dispositions morales du jeune prince.

La maison de Marie d'Anjou dut être formée au commencement de 1419 [1], quand, à la suite des négociations entamées sous les auspices du duc de Bretagne, la princesse quitta cet hôtel de Bourbon où elle avait passé des jours pleins d'angoisses, entourée des plus grands périls, pour aller rejoindre sa famille et son fiancé [2]. C'est entre cette époque et le mois de juillet 1425, date de la disgrâce du président Louvet, qu'il faudrait placer la *longue* liaison du roi avec la « damoiselle de l'hôtel de la Royne. » Mais il paraît probable que, si la dame de Mirandol, mère de Jeanne Louvet, fut un moment attachée à la personne de la reine, Jeanne n'était pas au nombre de ses demoiselles de corps. On a conservé le compte des dépenses de la Reine de 1422 à 1427, et l'on y voit figurer, non la dame de Joyeuse, mais la dame de Vaubonnais et la dame de Mortain [3]. Or cette désignation s'applique à une seule et même personne, à Marie Louvet, femme de Jean, Bâtard d'Orléans, seigneur de Vaubonnais, puis comte de Mortain. C'est donc *Marie*, et non point *Jeanne*, qui résidait à la cour de 1422 à 1425. Quant à Jeanne, il n'est point prouvé qu'elle y fût à cette époque; elle avait été donnée en mariage, dès le 29 mars 1419, à Louis, baron de Joyeuse, fils de Randon, gouverneur du Dauphiné. Louis de Joyeuse servait le roi contre les Anglais; son père et lui reçurent à plusieurs reprises des marques de la

[1] On a des lettres du Dauphin du 20 décembre 1419, qui prouvent que la maison de la princesse était formée à cette époque. Bibl. de Paris. *Chartes royales*, XIV, n° 2.

[2] Le roi Charles VI lui fit présent d'une haquenée du prix de 225 livres. Richard de Bretagne, avec une ambassade composée de seigneurs bourguignons (dont Guillaume de Vienne et Regnier Pot), et de serviteurs de Charles VI, la conduisit à Saumur. Voir La Barre, t. II, p. 144, notes *a* et *d*, et les auteurs contemporains. — Le 18 janvier 1420, le Dauphin étant à la Berelle, dans le cours de son voyage de Languedoc, reçut les étrennes que lui envoyait la Dauphine. Cabinet des titres, GAMACHE.

[3] Archives, KK, 56. On y trouve nommées les dames de Tonnerre, de Vaubonnais, de Mortain, de La Roche, de Boutrou, d'Asse, les demoiselles Eléonore de La Pau, Jeanne d'Orléans, Jeanne du Mesnil et Jeanne de Bournan. — Jean, Bâtard d'Orléans, était seigneur de Vaubonnais depuis le don à lui fait de cette seigneurie par le Dauphin (4 novembre 1421), et comte de Mortain depuis le don fait par le roi de ce comté en mars 1424.

faveur royale[1]; une de ses sœurs avait épousé le maréchal de La Fayette[2].

Remarquons en passant que, dans le temps où Charles VII aurait eu la dame de Joyeuse pour maîtresse[3], la reine lui donna deux enfants : le premier, qui fut plus tard Louis XI, naquit à Bourges le 3 juillet 1423; le second, mort presque aussitôt, vint au monde en décembre 1424[4].

Les dispositions morales et religieuses du jeune prince forment d'ailleurs un contraste frappant avec la légèreté de mœurs qu'on lui attribue. Ne faudrait-il voir, avec un historien, dans ces sentiments de foi, dans ces pieuses pratiques

[1] Le 9 mars 1420, il recevait 647 l. 10 s. t., pour ses gages et ceux des gens de sa compagnie. (*Titres scellés*, vol. LXI.) En mars 1421, Randon, seigneur de Joyeuse, conseiller et chambellan du Dauphin, recevait un don de 300 livres. Le 3 novembre 1423, Randon, seigneur de Joyeuse, gouverneur de Dauphiné, recevait un don de mille florins delphinaux. Vers la fin de cette année, Charles VII, en récompense des services de Louis, baron de Joyeuse, lui donna 2,000 livres de pension, et le château de Solfet pendant sa vie et celle de sa femme. En juillet 1432, la baronnie de Joyeuse fut érigée en vicomté en faveur de Louis (P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. III, p. 837). Le 7 avril 1441, le roi faisait un don de 300 livres à Jeanne, dame de Joyeuse (*Titres scellés*, vol. CLXX).

[2] Le 15 janvier 1423.

[3] Le dernier historien de Charles VII a insinué, non dans son grand ouvrage, mais dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes* publié en 1846 (2e série, t. III, p. 139), que Jeanne Louvet n'aurait pas été la seule des filles d'honneur de la Reine qui ait fixé les regards de Charles. De ce que Eléonore de Paul, « damoiselle de corps de nostre très-chière et très-amée compaigne la Royne, » aurait reçu le 5 avril 1425, un don, — « pour considération des bons, continuels et agréables services... faits en plusieurs et maintes manières à nostre dicte compaigne..., et pour lui aidier à supporter les fraiz et despens que, à l'occasion desdiz services, il lui convient chascun jour faire, et aussi pour plusieurs autres causes et considerations à ce nous mouvans, » — M. Vallet de Viriville, tout en déclarant vouloir s'abstenir de rechercher la nature de « ces autres causes et considerations, » conclut que des relations pouvaient exister entre Charles VII et Eléonore; il rapproche ce don d'un autre acte en faveur d'Antoinette de Maignelais, « dont l'analogie, dit-il, nous dispense de tout commentaire. » Il n'y a évidemment, dans le passage signalé par l'auteur, qu'une simple formule de style, et nous nous refusons à voir là autre chose que la légitime récompense de services rendus. S'il fallait admettre ces insinuations, ce n'est pas d'ailleurs à 1425 qu'on devrait faire remonter la faveur d'Eléonore, mais à 1419, car nous trouvons dans des lettres du 20 décembre 1419, parmi les payements ordonnés par le Dauphin, durant son séjour à Loches, une somme de 33 livres tournois donnée « à Eliénor de La Pau, damoiselle de nostre très-chière et très-amée compaigne. » *Chartes royales*, XIV, n° 2. — Éléonore, c'est M. Vallet qui nous l'apprend, était d'Anjou; elle avait probablement été élevée avec la jeune princesse.

[4] Ce second enfant, dont les généalogistes n'ont pas fait mention, était un fils nommé Jean. Voir Archives, KK, 56, f. 100.

que nous révèlent les documents du temps, qu'une pure affaire de convenances et de decorum, une simple « tradition de famille et dynastique[1] ?» Nous ne le pensons pas : fidèle aux enseignements de son vertueux précepteur, si Charles VII accomplissait ostensiblement les pratiques de la religion, il en remplissait en même temps les devoirs[2]. Dès le 6 novembre 1418, nous le voyons revêtir à Loches le surplis, la chape et l'aumusse pour sa réception comme abbé[3], et, après avoir entendu la messe dans sa stalle, jurer d'observer les statuts du chapitre[4]. Le même jour, il ordonne de payer cinquante livres tournois à un religieux franciscain « pour icelle emploier et convertir, lit-on dans les lettres données à cet effet, selon nostre dévocion et entencion, au saint sépulcre où il va de present, et ainsi et selon ce qu'il verra en sa conscience estre le mieulx emploié pour nous[5]. » En 1420, le Dauphin se fait recevoir chanoine de Notre-Dame du Puy : il assiste, revêtu du surplis et de l'aumusse, aux premières vêpres de l'Ascension, et communie le lendemain à la grand'messe[6]. Vers la même époque, il offre à l'église Notre-Dame de Boulogne « une grande image de vermeil doré, qui avait sur la tête une couronne enrichie de perles et de pierreries et qui tenait une relique en sa main[7]. » En octobre 1422, le prince, pendant un séjour à La Rochelle, éprouva un accident qui mit ses jours en danger : le plancher d'une grande salle où il présidait une nombreuse assemblée, s'effondra tout à coup ; quelques personnes furent tuées,

[1] « Dans les hautes régions sociales auxquelles appartenait le Dauphin de France, la piété était particulièrement une tradition de famille et dynastique. L'observation des préceptes de la foi constituait, pour les princes, aux yeux des populations, non-seulement un devoir, mais un titre de recommandation spéciale, etc. » Vallet de Viriville, t. I, p. 257.

[2] « Mist son fait et son bon droit ès mains de Dieu, *lequel il servoit chaque jour moult devotement,* » dit Jean Raoulet, t. III, p. 174. — « Devot à Dieu, » dit Chastellain, t. II, p. 179, en parlant de cette période de sa vie.

[3] Charles, comme duc de Touraine, était chanoine-né de la Collégiale de Loches.

[4] Extrait du Cartulaire de l'église collégiale de Loches, *Collection de Dom Housseau,* t. IX, n° 3828. Cf. Vallet, t. I, p. 137 : « Charles, par la pente de sa nature, aussi bien que par habitude et par éducation, témoigna toujours un grand zèle pour ces prérogatives. »

[5] *Titres scellés,* vol. XLIX, p. 3681.

[6] *Gallia christiana,* t. II, col. 732 ; Francisque Mendet, *Histoire du Velay,* t. IV, p. 324-26

[7] Antoine le Roy, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne* (1681), p. 60 ; l'abbé Haigneré, *Histoire de Notre-Dame de Boulogne,* p. 89.

un grand nombre furent blessées. Seul Charles demeura assis dans sa *chaière*, placée sous une sorte d'arcade pratiquée dans l'épaisseur d'un gros mur; la chute fut ainsi atténuée, et n'occasionna qu'une légère blessure [1]. Échappé providentiellement à ce péril, le Dauphin, qui avait pour saint Michel une dévotion particulière, envoya au Mont Saint-Michel une pierre qui s'était détachée au-dessus de sa tête et son buste en cristal, comme *ex-voto* [2]. En même temps, il fonda à la Sainte-Chapelle de Bourges une messe perpétuelle [3].

La maison religieuse du Dauphin se composait, outre son confesseur Gérard Machet, d'un aumônier et de plusieurs chapelains. Chaque jour il entendait dévotement deux ou trois messes, et n'omettait jamais la récitation de ses heures canoniales; il communiait souvent, se confessait plus souvent encore, et faisait de nombreuses aumônes [4]. A son entrée dans

[1] Voir l'*Histoire de la Rochelle*, manuscrite, d'Amos Barbot, ms. S.-Germain français 1060, à l'année 1422; Cousinot, *Geste des nobles*, p. 187; Monstrelet, t. IV, p. 132 et 142; ms. fr., 23018, f. 431 (cité par M. Douet d'Arcq, en note); Chronique dite de Cagny, *l. c.*; Raynal, *Hist. du Berry*, t. III, 1re partie, p. 9. Il parait résulter de certains de ces témoignages, que le Dauphin, bien que légèrement blessé, « demeura tout assis, » et ne fut point entraîné à l'étage inférieur avec tous les assistants. Pourtant, la chronique dite de Cagny affirme que « lui et grand nombre de chevaliers et escuyers *fondirent et chaïrent en bas.* » Et nous lisons dans des lettres en faveur de la Sainte-Chapelle, en date du 28 juillet 1427 : « .... Et une messe pour nous le jour que Dieu nous préserva à La Rochelle du peril en quoy fusmes, *quand nous cheusmes d'une salle haute en une basse*, parce que le plancher fondi sur nous et plusieurs autres en nostre compaignie, dont les aucuns furent mors emprez nous.» (Raynal, *l. c.*) Dans son *Epître sur la réformation du Royaume*, adressée à Charles VII, Jean Jouvenel des Ursins s'exprime en ces termes : « Je scay qu'il vous souvient bien du peril ou fustes à La Rochelle, quand le plancher *fondit soubz vous*, et vostre parent nommé monseigneur de Preaulx, *qui estoit derrière vous*, fut tué, et aultres blessez et navrez. » (Ms. fr. 2701, f. 87.)

[2] Vallet de Viriville, t. I, p. 351. Cf. D. Huynes, *Hist. du Mont Saint-Michel*, (1744), ms. Saint-Germ. fr. 924 (Fr. 18949), p. 94. Le Héricher dit par erreur (*Hist. du Mont Saint-Michel*, p. 65) que le prince alla lui-même au Mont Saint-Michel.

[3] Cette fondation est rappelée dans des lettres en faveur de la Sainte-Chapelle, en date du 28 juillet 1425. Raynal, *Histoire du Berry*, t. III, 1re partie, p. 9.

[4] « Confessor enim ejus devotus erat, episcopus videlicet Castrensis, cui quotidie omni die confitebatur; et in festis sacramentum corporis Christi sumpsit; tres missas genibus flexis devote audiebat; matutinas canonicas dicere non omittebat cum animarum commemorationibus, et hoc omni die mundi cum aliis orationibus celebrabat. » Le Religieux de Dumferling, dans Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 340. Il est bon de faire remarquer que cet auteur se trouvait en France lors de la venue de Jeanne d'Arc (voir *Procès*,

une ville, sa première visite était pour la cathédrale, où il ne manquait pas de venir s'agenouiller [1]. Deux jours avant la bataille de Baugé, le jeudi saint de l'année 1421, en digne petit-fils de saint Louis, il lave lui-même, vêtu d'un sac de toile, les pieds à douze pauvres [2]. A la nouvelle de la victoire, il se rend à pied à la cathédrale de Poitiers, où il fait chanter une messe solennelle et où il entend un sermon prononcé par Pierre de Versailles [3]. Quelques jours après, il se présente avec le costume de chanoine en l'église de Marmoutiers, prête le serment accoutumé, et prend part aux distributions de pain, de vin et d'argent qui représentaient sa prébende [4]. En octobre 1424, il est reçu chanoine d'Angers : pendant son séjour dans cette ville, « il alloit tous les jours, nous dit un annaliste angevin, ouyr le service en l'église cathédrale de monseigneur saint Maurice, prenant plaisir à voir l'église si solennellement servie [5]. » Charles était aussi chanoine de Saint-Hilaire de Poi-

t. IV, p. 482). — « A Messire Estienne de Montmoret, prestre, aumosnier du Roy, auquel ledit seigneur a voulu et ordonné estre baillé par ledit tresorier la somme de six cens livres par an..., pour par ledit aumosnier employer et convertir en aumosnes, par ses lettres du 20 novembre 1422. » Godefroy, *Recueil des historiens de Charles VI*, p. 797. — Par lettres du 15 mars 1420, le Dauphin donne aux Cordelières de Sainte-Claire de Toulouse une somme de 60 l. t., pour employer en aumônes, pour les aider à vivre, et afin qu'elles prient pour lui. Orig., Gaignières, 260, pièce 57.— « A Maistre Gérard Machet, confesseur du Roy, auquel le Roy, par ses lettres données le 22 novembre 1422, a ordonné cinquante livres de pension par chascun mois, pour et en recompensacion des livraisons que ledit confesseur, à cause de son dit office, avoit accoustumé de prendre en l'hostel dudit seigneur, tant pour sa personne que *pour le chapelain qui chante la seconde messe du Roy.* » Godefroy, p. 797-98. — Cf. Comptes royaux; KK, 50, fol. 14 v°; ms. franc. 6749 (anc. s. fr. 1399), fol. 6 v°. — Je me garde bien de citer ici Henri Baude, comme l'a fait M. Vallet (t. I, p. 260, note 1); je m'attache scrupuleusement à ne prendre que des témoignages de cette période du règne.

[1] « Dedens trois jours ensuivans, icellui Daulphin par traicté entra à Rouen atout sa puissance, et ala à cheval jusques à la grande église faire son oraison. » Monstrelet, t. III, p. 179, année 1417.

[2] Archives, KK, 50, f. 9 v°. — Par lettres du 1er avril 1423, deux cents livres tournois sont versées « pour le mandé que icellui seigneur a fait aux pauvres le jeudi absolu derrenier passé. » Voir fol. 87 v°.

[3] Jouvenel, p. 390. Par lettres du 8 novembre 1422, Charles VII, en reconnaissance des grâces que Dieu lui a faites en le préservant de ses ennemis, et en mémoire de la victoire de Baugé, prend l'engagement, quand il aura recouvré la seigneurie de Thury, d'y fonder un couvent de Célestins, auquel seront attribués tous les revenus de la seigneurie. Archives, K, 68, n° 40.

[4] *Armoires* de Baluze, 77, fol. 347; Cf. Vallet, t. I, p. 259-60.

[5] Jehan de Bourdigné, *Histoire agrégative des annales et chroniques d'Anjou*, publiée par le comte de Quatrebarbes (1842), t. II, p. 155. Cf. Labbe, *Mélanges curieux*, à la suite des *Eloges des rois de France* (1651, in-4°), p. 706-707.

tiers, et assistait aux offices de l'église avec les insignes de cette dignité[1]. Dans des lettres de juillet 1425 en faveur du chapitre de Saint-Hilaire, le roi invoque le désir qu'il a de favoriser « l'augmentation et accroissance » de cette église, et d'être « participant aux prières et bienfaitz qui ont esté et seront faiz en ycelle[2]. »

Tel fut Charles VII durant sa jeunesse et pendant la première partie de son règne[3]. Loin de se livrer à des désordres de mœurs qu'on lui a prêtés gratuitement, il se montre toujours chrétien fervent, fidèle à toutes les pratiques de la foi, et demandant à la religion une consolation aux maux sans cesse grandissants qui l'accablent[4].

III

Une autre accusation, bien plus accréditée, pèse sur la jeunesse de Charles VII : on a dit et répété qu'il chercha dans les plaisirs et dans les fêtes une diversion à ses malheurs; c'est là une sorte de monnaie courante à l'usage de tous ceux qui

[1] Description de la chape de Charles VII comme chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, dans les *Annales archéologiques*, t. I, p. 27.

[2] Les lettres sont données « pour amour et contemplacion, requeste et prière que nous a fait faire en ceste matière nostre très-chière et très-amée compaigne la Royne, qui a ladicte église en singulière et especiale devocion. » *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XV, p. 77.

[3] On pourrait citer de nombreuses lettres attestant cette disposition du Roi. Le 18 mars 1423, il décharge d'une aide les religieux et habitants de Saint-Léonard, en Limousin, « en faveur et devocion de Monseigneur saint Lienart, et aussi à ce que soions plus especialement recommandez ès prières et bienfaiz desdiz religieux. » Original, Gaignières, 276 (fr. 20915), fol. 27. — Le 3 juin 1427, le Roi donne des lettres en faveur de l'église de Saint-Jouin, où on lit : « Voulans à nostre povoir ameliorer et augmenter les églises de nostre royaume, et les garder et preserver de voies de fait et oppressions indues... » Ms. latin 5449, fol. 85. — En 1422 et 1425, des ordonnances furent rendues contre les blasphémateurs. Dans celles du 11 février 1425, on lit : « Est à doubter que à ceste occasion, entre les autres, nostre dit Créateur ait permis à venir en nostre royaume les tribulations, guerres et grants afflictions qui y sont. » Blancs-Manteaux, vol. VIII, f. 106.

[4] Voir le religieux de Dumferling, t. V, p. 340. Jacques Gelu, archevêque de Tours, dit dans son *Tractatus de puellâ* : « Omnia patienter sustinebat, auxilio destitutus humano et avaritia suorum depauperatus, sed spem firmam in Deo eum reposuisse audivimus, ac ad Deum singulariter recurrisse, orationibus et eleemosynis. » *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 400.

ont parlé de ce temps en n'y jetant qu'un coup d'œil superficiel. Sur quoi repose cette accusation? Un historien du temps, assez mal informé des événements de la première partie du règne, a fait allusion à ces divertissements; il a même été jusqu'à prétendre que Charles s'efforça de détourner le Bâtard d'Orléans de sa rude besogne d'homme de guerre pour le retenir à sa cour [1]; mais l'assertion de l'évêque de Lisieux ne suffit pas pour que, sans preuve plus positive, on puisse admettre un tel fait. Ce n'est point lui d'ailleurs qui a donné naissance à la tradition si facilement acceptée par l'histoire; elle nous vient des écrivains du XVIe siècle, et la forme pittoresque qu'elle a revêtue n'a pas peu contribué à la répandre. Les enjolivements qu'elle reçut, en passant de bouche en bouche, auraient dû cependant suffire pour inspirer à l'histoire sérieuse une légitime défiance.

Le premier auteur qui ait articulé le fait est Gilles Corrozet, dans un ouvrage publié en 1556 et intitulé : *Les divers propos memorables des nobles et illustres hommes de la chresteinté.* Voici en quels termes il s'exprime :

« La Hire, capitaine françois, estant envoyé de l'armée vers le Roy de France Charles septiesme pour luy remonstrer les affaires de la

[1] « Qualis autem miles futurus esset, audita clade quam Francos apud Vernolium pertulisse memoravimus, statim auspicia ostendit. Cum enim rex, qui tunc adhuc juvenis erat, et, ut hujusmodi ætas dare solet, conviviis, choreis et voluptatibus diu noctuque satis indulgens et plusquam utile fuisset, eum, utpote una nutritum et educatum, multum amans, apud se retinere in deliciis vellet et, ne ad arripienda arma convolaret, impediret atque prohiberet, id efficere non potuit. » Thomas Basin, t. I, p. 54. Le savant éditeur, M. Quicherat, en rattachant à tort à cette « singulière défense » l'interdiction faite au Bâtard d'Orléans de s'intituler comte de Mortain et de séjourner dans le pays, — interdiction qui fut la conséquence du renvoi du président Louvet, beau-père du Bâtard, — constate les graves inexactitudes de l'historien relativement à la jeunesse et aux premiers faits d'armes de celui qui devait illustrer le nom de Dunois. S'il fallait relever toutes les erreurs et tous les anachronismes commis dans les deux premiers livres de Thomas Basin, la tâche serait laborieuse. — Quant au mot *voluptatibus*, qui se trouve plus haut, il n'y faut point attacher un sens défavorable aux mœurs du jeune prince : l'évêque de Lisieux, qui s'étend si complaisamment sur les désordres de la dernière partie de la vie de Charles VII, n'aurait pas manqué de flétrir ceux de sa jeunesse s'ils avaient existé. Il y a, du reste, quelque trace de banquets, de fêtes et de « plaisances mondaines » (c'est là le vrai sens de *voluptatibus*), dans la vie du jeune roi : ainsi, en 1422, au moment de son mariage; ainsi en octobre 1424, à Angers, quand il s'y trouva avec la reine Yolande et les princes bretons; ainsi en octobre 1425, à Saumur, lors de la conclusion du traité avec le duc de Bretagne. Mais, dans les années qui précédèrent le siége d'Orléans, on n'en voit aucune trace.

guerre et que par faulte de vivres, d'argent et autres choses necessaires, les François avoient perdu quelques villes et batailles contre les Anglois : le Roy voulant envers luy user de familiarité luy monstra les delicieux appareils de ses plaisirs les esbatemens les dames et les banquets en quoy il prenoit sa recreation, luy demandant qu'il luy en sembloit. La Hire librement luy respondit : « Sire « je ne vey jamais Prince qui perdist plus joyeusement le sien que « vous [1]. »

Nous retrouvons la même anecdote dans les *Recherches de la France,* par Etienne Pasquier, qui parurent en 1596 :

« Il estoit au milieu de ses afflictions du tout addonné à ses voluptez, faisoit l'amour à une belle Agnes, oubliant par le moyen d'elle toutes les choses necessaires à son estat : et dit-on que ce brave capitaine La Hire venant un jour botté, crotté, battu de pluye et du vent, le salüer pour luy conter quelques exploits de guerre par luy faits, il le trouva au milieu des dames, menant sa maistresse à la danse (je me mocque certes de moy quand j'appelle une simple damoiselle maistresse d'un Roy), lequel demandant à La Hire ce qu'il luy sembloit de ceste belle compagnie, il luy respondit d'une parole brusque et hardie, que jamais il ne s'estoit trouvé Roy qui perdist si joyeusement son Estat comme luy [2]. »

Enfin un écrivain du commencement du XVIe siècle, auteur d'une *Histoire manuscrite de la Pucelle d'Orléans,* souvent citée, reproduit l'anecdote en ces termes :

« Brief, le roy Charles VII estoit saisy d'une telle tristesse qu'on avoit bien de la peine à le consoler : et pour se divertir ayant faict un ballet, La Hire s'estant trouvé comme il repetoit ce ballet, le Roy demanda à ce chevalier sans peur ce qui luy en sembloit. Baptista Egnatius et le chancelier de l'Hospital raccomptent que La Hire dist

[1] *Les divers propos memorables des nobles et illustres hommes de la chresteinté,* édition d'Anvers, 1557, in-12, fol. 85. L'auteur dit, dans sa dédicace à Anthoine du Prat : « J'ay amassé du tresor de plusieurs volumes ce livre de divers propos des personnages illustres, m'asseurant qu'il s'y en pourra trouver parmy qui n'ont encores esté escrits ailleurs ; lesquels toutefois je n'ay desdaigné joindre avec les autres, pour les avoir entendus et appris par le recit de grands et prudens personnages ayans auctorité entre les hommes de lettres et de reputation. »

[2] *Recherches de la France,* livre VI, chap. IV. Pasquier a évidemment combiné le récit de Corrozet avec le passage suivant de Du Haillan (*De l'Estat et succez des affaires de France,* Paris, 1570), reproduit en substance dans l'*Histoire de France* du même auteur : « Il estoit homme aymant ses plaisirs et qui n'apprehendoit pas le mal et la ruine de son royaume, s'amusant à faire l'amour à sa belle Agnes, et à faire de beaux parterres et jardins, ce pendant que les Anglois, avec la craye en la main, se pourmenoient par son royaume (fol. 68 v°). »

qu'on n'avoit jamais veu ni ouy parler qu'aucun prince perdist si gayement son Estat que luy. Ce qui fut cause que le Roy se resolut et prist à cœur ses affaires un peu plus qu'auparavant quoy que les Anglois prosperassent de jour à autre [1]. »

Le dernier historien de Charles VII, en rapportant la substance de cette historiette, constate qu'il n'a pu remonter à sa source « historique et authentique, » au delà du XVIe siècle; mais il ajoute que la tradition « ne s'accorde que trop avec les notions historiques les plus positives qui nous sont parvenues sur l'état moral où végétait encore, à cette époque, le roi de France [2]. » Cherchons donc si Charles VII a pu s'oublier de la sorte au milieu des ballets et des fêtes [3]. La pénurie des documents historiques pour cette époque rendra

[1] *Histoire de la Pucelle*, Ms. fr. 10448 (anc. S. fr. 4907), fol. 6. — J'ai cherché en vain, dans le *De exemplis illustrium virorum* de l'italien Egnazio, (Venet., 1554, in-4°) et dans divers écrits de l'Hospital l'anecdote en question; mais il importe peu de remonter à la source où Richer aurait puisé : l'autorité de ces deux auteurs serait ici complétement nulle.

[2] Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 39. En 1859, dans l'article La Hire de la *Nouvelle biographie générale*, le même auteur s'exprimait ainsi : « La forme de cette anecdote et les détails peuvent être apocryphes, mais le fond n'offre rien que de vraisemblable et de très-conforme à ce que nous savons de Charles VII et de La Hire. » — Un sagace historien (Levesque, *La France sous les cinq premiers Valois*, t. IV, p. 74) constatait pourtant, au XVIIIe siècle, que « ce récit n'est pas confirmé par les auteurs contemporains; » et, dès le commencement du XVIIe siècle, Scipion Dupleix, dans son *Histoire générale de France* (Paris, 1621-28, 3 vol. in-fol., t. I, p. 198), s'exprimait en ces termes : « Mais ce qui luy estoit plus dur, estoit le continuel mescontentement de ses subjets contre luy : et mesme comme mesprisant ses affaires, il s'adonnoit à l'amour de la belle Agnes. Tache qui flaistrit encore le nom de Charles VII en la commune creance du peuple françois, enregistrée comme certaine vérité aux Historiens de nostre temps qui ont escrit de ce regne. Comme c'est mon style de puiser aux originaux, et n'alleguer pour autheur un nouvel escrivain, j'ay recherché soigneusement ce qu'en ont marqué les anciens. Alain Chartier secretaire du Roy (lisez Berry) n'en dit un seul mot. Monstrelet (c'est-à-dire son continuateur) n'en parle que par occasion sur la fin de son règne... L'histoire de saint Denys faite par l'historiographe de France l'excuse tout à fait en ces termes..... Quoy qu'il en soit, ce chapperon est demeuré sur la teste de Charles, qu'il ne tenoit compte de ses affaires perdant le temps et le sens, après cette femme et ses jardins. »

[3] Dans l'article Charles VII, donné par lui en 1855 à la *Nouvelle biographie générale* (t. IX, col. 835), M. Vallet s'exprimait en ces termes : « Charles VII, sans ressort et sans énergie, et bien que de plus en plus éprouvé par les coups répétés de l'infortune, pliait sous le destin. Futile, insouciant au bord du précipice, il passait sa vie de château en château, et de jardin en jardin, ivre en même temps de frivolités et réduit à la détresse; confiant son sceptre à une série inépuisable de parasites, de favoris, et son sort à la fatalité. »

notre tâche difficile ; mais nous ne désespérons pas de jeter quelque lumière sur ce problème.

En parlant des joyeux divertissements auxquels se livrait le jeune roi, l'histoire a parlé aussi du dénûment auquel il se trouva réduit, sans s'apercevoir de la contradiction qui existe entre ces deux faits. On a vu que, pendant sa régence, Charles déployait un luxe vraiment royal. Mais les lourdes charges qui pesaient sur son trésor l'obligèrent de bonne heure à modérer ses dépenses et à recourir aux expédients pour se procurer les ressources nécessaires. Dès le 26 novembre 1421, il donnait commission pour vendre ou engager des terres de son domaine jusqu'à concurrence de 6,000 écus d'or, annonçant l'intention de vendre ses joyaux s'il le fallait [1]. Deux autres ordonnances prescrivirent de nouvelles aliénations [2]. En mars 1422, au moment de son mariage, nous voyons le Dauphin emprunter au duc d'Orléans les tapisseries de Blois [3]. Les fournisseurs de la cour ne peuvent être soldés, et refusent de continuer à servir [4]. Le 24 juin 1422, Charles reconnaît devoir au chapître de Bourges, pour fourniture de poisson d'étang,

[1] *Ordonnances*, t. XI, p. 141.

[2] Ordonnance du 16 mars 1422 par laquelle le Dauphin vend à Guillaume de Roussillon, seigneur du Bouchage, ses château, ville et châtellenie de Morestel en Viennois moyennant 4,200 écus d'or. Ms. fr. 89, n° 24, et Archives, K, 168, n° 90. — Ordonnance du 31 mars 1422 autorisant à emprunter, et même à engager les villes du domaine. *Ordonnances*, t. XI, p. 159. — On lit dans l'ordonnance du 16 mars : « Avons par l'advis et deliberacion des gens de nostre grant conseil, en grant nombre, deliberé, conclut et ordonné de vendre grand partie de nos joyaux et de engaigier, obliger ou vendre à temps ou rachapt aucunes de noz terres, villes et chasteaulx, forteresses, rentes et revenus, tant de celles estans ou royaume et seigneuries de mondit seigneur et nostres, comme de celles de notre pays du Daulphiné... » — A la fin de 1421, il y avait un déficit de 58,476 fr. *Compte de la chambre aux deniers*, cité dans Jean Chartier, t. III, p. 322.

[3] Vallet, t. I, p. 324, et dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 2e série, t. III, p. 136.

[4] En avril 1421, Pierre Enjorran, boucher de Bourges, suspendit ses fournitures. Archives, KK, 50, f. 6 v° (voir extr. dans Chartier, t. III, p. 316). Le 1er avril 1423, le roi ordonne de payer la somme de 3,200 livres pour être employée « ès prests qui ont esté ordonnés estre faiz aux marchans servans l'hostel dudit seigneur, tant de blez, vins, aveines, comme de boucherie, poullaillerie et autres choses necessaires pour l'hostel dudit seigneur. » KK, 50, fol. 87 v°. — Le 8 janvier 1425, le roi ordonne de payer 4,000 l. à un marchand d'Avignon auquel il devait 1,914 écus d'or pour draps d'or, soie et laine, et diverses étoffes, « voulans, dit-il, les bons marchans frequentans nostre royaume, et par especial ceux qui volontiers et de bonne foy nous ont baillé leurs marchandises, estre contentez et payez entièrement. » Fontanieu, 113-114.

plus de 4,000 livres parisis, qui ne furent payées qu'en 1440[1]. Le 18 février 1423, il engage son grand diamant *le miroir*[2]. D'autres joyaux furent ainsi mis en gage. Moyennant de tels expédients et l'abandon de certains domaines ou revenus, le président Louvet, La Trémoille et d'autres courtisans fournirent le moyen de subvenir aux dépenses de l'Etat[3]; mais, d'une part, les libéralités du prince, qui ne connaissaient point de bornes nécessaires[4]; de l'autre, les dilapidations et les exigences de ses serviteurs, ajoutaient encore à sa détresse. Les octrois généreusement consentis, à de nom-

[1] Voir KK, 50, fol. 87 v°; cf. Raynal, *Histoire du Berry*, t. III, part. I, p. 6. d'après les Archives du Cher.

[2] Voir *Catalogue Joursanvault*, n° 779. — « *Item* a eu le grant Diamant..... lequel lui fut baillé depuis près de trois ans (à la fin de 1422 par conséquent) pour la somme de quatre mil escus, qu'il fit délivrer pour certains marchands en plusieurs parties par le commandement et pour la nécessité et besoing du Roy. » — « Au temps où ledit miroir et perle furent baillez, lit-on plus loin, la nécessité estoit telle en fait d'argent que on n'y trouvoit nul remède, et se failloit ayder de ce qui estoit pour subvenir le fait du Roy. » Réponse du président Louvet aux demandes faites au nom du Roi (16 août 1425), dans Le Grand, vol. VI.

[3] Le 24 août 1422, prêt de 2,000 l. t. par Gabriel de Bernes, qui reçoit la terre de Senez en Gapençois; le 25 mars 1423, moyennant un prêt de 2,000 écus d'or, le sire de La Trémoille est déchargé de toute contribution à l'aide imposée par les États de Bourges; le 28 mars 1423, remboursement de 4,350 l. dues à Gilbert seigneur de La Fayette; le 28 août 1423, vente au duc d'Alençon des château, ville et châtellenie de Niort, moyennant 1,508 marcs et une once un quart d'argent blanc, 42 marcs 4 onces et demie d'or de touche et 8,916 écus d'or, en remboursement de prêts successifs depuis mars 1420; le 4 novembre 1424, payement de 200 l. à Regnault de Varie, auquel 2,000 l. étaient dues; le 17 avril 1425, la ville et le comté de Chartres sont engagés au comte de Vendôme en nantissement de 20,000 écus d'or par lui prêtés; le 7 août 1425, abandon à Regnault de Chartres de la ville de Vierzon pour la somme de 16,000 l. à lui due; le 18 décembre 1425, abandon au maréchal de Séverac du profit des tailles, aides et subsides en Rouergue, Auvergne, Gevaudan, Languedoc, etc., jusqu'au payement de la somme de 92,000 l. t. que le Roi lui doit. — On voit par les lettres du 5 juillet 1425 et la réponse du 16 août, que Louvet avait été un des principaux prêteurs. Il avait reçu successivement en gage: un des joyaux de la couronne, un fermaillet, un collier garni de balais et de perles, le grand diamant, la perle de Navarre. Plusieurs de ces joyaux étaient déjà engagés et furent rachetés par lui. Et voilà ce que Louvet appelait avoir « libéralement toujours baillé le sien pour le Roy! » Il prétendait l'avoir servi loyalement, « comme sa très-humble créature, » et « pour avoir ce fait estre en dangier de sa personne. »

[4] Aux termes des lettres du 28 février 1423, c'est pour donner de la vaisselle d'or et des joyaux à diverses personnes que le miroir est engagé. — Il faut faire remarquer que ces dons ne recevaient pas toujours d'exécution, et n'étaient soldés parfois qu'après deux ou trois ans et plus. Voir le P. Anselme, t. III, p. 817; *Titres scellés*, vol. CXXXVI, p. 2265, et vol. CCV, p. 8779; Gaignières, vol. CLIX, p. 15, etc.

breuses reprises, par les Etats généraux, étaient absorbés et au delà par les besoins journaliers, et souvent dépensés à l'avance; les sommes imposées sur des populations à demi ruinées ne servaient donc qu'à rembourser les créanciers de l'État, lesquels, presque toujours, n'étaient autres que les propres conseillers de la couronne. Et au milieu de la pénurie extrême du jeune roi, alors qu'il ne pouvait subvenir aux dépenses les plus vulgaires, certains de ses familiers, gorgés de biens et de richesses, étalaient un faste insolent [1].

Quelques faits montreront où en était réduit le trésor royal. En avril 1423, c'est un des *queux* (cuisiniers) du roi qui prête la somme nécessaire pour un payement urgent [2]. Le 26 juin de la même année, Charles VII donne 60 livres à un de ses serviteurs, en dédommagement de ce qu'il a longtemps exercé son office sans recevoir de gages [3]; à la naissance du dauphin Louis (3 juillet 1423), on diffère pendant plusieurs mois le payement de 40 livres pour le rachat des vases d'argent qui ont servi au baptême [4]. Le 12 juin 1426, une ordonnance révoque tous dons et mandements précédemment accordés, et supprime pendant un an les gages de la plupart des officiers royaux [5]. Le 6 février 1427, les habitants de Tours, voulant faire un présent à la reine, décident que la somme de 100 ou

[1] Tanguy du Chastel, dans le cours de l'année 1423, employait en achat de vaisselle, joyaux et pierreries, l'argent qu'il recevait pour la solde des troupes ou les contributions de guerre levées par lui (Voir Cousinot, *Geste des nobles*, p. 189-190). Le 6 octobre 1424, il reçut une rente annuelle de 2,000 écus d'or (Cabinet des Titres, Du Chastel). Le 30 juillet 1425, en partant pour le Languedoc, il reçut en don une somme de 2,000 l. t. (*idem.*) — Jean Cadart, quand il quitta la cour en 1425, était regardé comme « le plus sage et le mieux avisé : » « car, dit un chroniqueur, il s'en alla riche de vingt-cinq à trente mille escus. » (Cousinot de Montreuil, p. 230.) — Louvet avait usé et abusé des pouvoirs illimités qu'il s'était fait attribuer. — On verra plus loin à quel degré de fortune arriva La Trémoille.

[2] Cabinet des titres, Raguier ; Vallet, t. I, p. 374.

[3] Cabinet des titres, Villebresme.

[4] « A messire P. Hutin, chapelain du Roy, la somme de 40 livres, laquelle ledit seigneur, par ses lettres données le 26 novembre 1422, a ordonné luy estre baillée et delivrée pour ceste fois des deniers de ses finances pour et en recompensation des bassins d'argent qui furent portez au baptisement de Mgr le Dauphin de Viennois, lesquels bassins ledit Hutin devoit avoir, comme il disoit, par les statuts et coustumes royaux. » 5e *compte de Guill. Charrier, receveur général de toutes finances* (1422-1423). Dans les preuves de l'édit. de Jouvenel donnée par Godefroy, p. 798.

[5] Sauf les membres du Parlement, les maîtres des requêtes de l'hôtel et les capitaines de gens de guerre. *Ordonnances*, t. XIII, p. 117.

120 livres qui doit être consacrée à ce don, sera employée à l'achat de deux bassins d'argent, ou de linge, « pour ce que par le capitaine a esté sceu que ce sont les choses dont elle a plus grant nécessité [1]. »

Les années 1428 et 1429 marquent le plus haut point de la pénurie du trésor. C'est le temps où Charles VII vend ses joyaux et tout ce qu'il possède [2], où il fait remettre des manches à ses vieux pourpoints [3], et où il doit se passer de chaussures neuves. Ce dernier trait mérite d'être cité : « Il fut en telle pauvreté, que ung couvrexier ne luy volt mie croire une paire de houzel ; et il en avoit chaussez ung, et pour tant qu'il ne le pehut payer contant, il luy redechaussit ledict houzel, et lui convient reprendre ses vielz houzel [4]. » C'est le temps où le général des finances Regnier de Bouligny, au dire de sa femme, appelée à déposer dans le procès de Jeanne d'Arc, n'avait que quatre écus en caisse [5]. C'est le temps enfin où se place l'historiette rapportée par Martial d'Auvergne dans ses *Vigilles de Charles VII :*

Un jour que La Hyre et Poton
Le vindrent veoir, pour festoyement
N'avoient qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement [6].

Ceci nous ramène à l'anecdote citée plus haut, et dont nous sommes maintenant à même d'apprécier la valeur et la confor-

[1] *Extraits des archives de Tours*, publiés par M. Vallet de Viriville, dans le *Cabinet historique*, t. II, 2e partie, p. 106.

[2] *Tractatus de Puella*, auct. Jac. Gelu. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 400.

[3] Dans un compte du receveur des deniers royaux à Chinon, il est fait mention d'une somme de 20 sols, « pour manches neuves mises à un vieil pourpoint du Roy. » *Notice archéol. et histor. sur le château de Chinon*, par M. de Cougny. Chinon, 1860, in-8°, p. 59.

[4] *Tableau des Rois de France*, par le doyen de Saint-Thibaud de Metz, fragment publié par M. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 325. « Et plusieurs autres soffertés et pauvretés ay-je oy dire et conter de luy, ajoute l'auteur, tout à fait contemporain, dont je m'en rapporte à ses cronicques. »

[5] « Quo tempore erat in hoc regno et in partibus regi obedientibus tanta calamitas et pecuniarum penuria quod erat pietas. Et hoc scit loquens quia ejus maritus erat tunc temporis receptor generalis, qui illo tempore, nec de pecunia regis, nec de sua, habebat nisi quatuor scuta. » Déposition de Marguerite La Touroulde, veuve de Regnier de Bouligny. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 85.

[6] *Les Vigilles du roy Charles VII*, t. I, p. 56.

mité « avec les notions historiques les plus positives [1]. » Où y a-t-il trace, je le demande, de ces fêtes, de ces danses, de ces banquets dont on a tant parlé? Où placer ces joyeux « esbatemens, » et cette parole « brusque et hardie » qui a eu un succès si retentissant? Au moment où l'on peint Charles VII sous de telles couleurs, les auteurs contemporains nous le montrent courbé sous le poids de l'adversité, en proie à un découragement dont rien ne peut l'arracher, abîmé dans la prière et dans les larmes [2]. Loin de s'exposer à des reproches mérités de la part de La Hire, il ne pense qu'aux moyens d'empêcher Orléans de succomber. Si le vaillant capitaine paraît alors à la cour, c'est pour y entretenir le Roi des périls de la situation, et travailler de concert avec lui à la défense du dernier boulevard de la monarchie [3]. Il faut donc reléguer le mot de La Hire parmi ces fables dont l'histoire sérieuse n'a point à tenir compte; ne le séparons pas d'ailleurs des circonstances où on le place : c'est la « belle Agnès » que le roi menait ainsi à la danse, « oubliant par le moyen d'elle toutes les choses nécessaires à son Estat. » Or nous savons à quoi nous en tenir sur la présence d'Agnès Sorel à la cour en 1428 : il est constant qu'elle n'y parut qu'en 1444 [4].

[1] Vallet de Viriville, t. II, p. 39.

[2] Si l'on veut à toute force un témoignage du XVIe siècle à opposer à ceux de Corrozet, de Du Haillan et de Pasquier, qu'on ouvre les *Annales de Bourgongne* de Guillaume Paradin (in-fol., Lyon, 1566, p. 703), et voici ce qu'on y lira : « Et ne se faut esbahir si Dieu eust pitié de ce pouvre Roy affligé, auquel la grande vexation et tentation avoit tellement enlevé l'esprit en Dieu que se trouvant en ceste destresse, l'on le voyoit la nuit se lever de son lict en chemise, et se mettre à genoux, priant Dieu, les larmes aux yeux, recongnoissant que le secours et ayde ne luy pouvoit venir d'ailleurs que du Dieu fort et du Seigneur des armées qui exalte les humbles et humilie les orguilleux. »

[3] On a conservé un compte fort précieux, qui est intitulé : *Le fait de l'advitaillement et secours sur les Anglois de la ville d'Orliens* (ms. fr. 7858, fol. 41-53). La Hire y est mentionné à plusieurs reprises. En septembre 1428, on le voit se rendre d'Orléans à Chinon près du Roi, et retourner à Orléans, « où ledit seigneur l'envoya pour l'entretenement des gens d'armes ilec. » En novembre, il revient à Chinon « pour remonstrer audit seigneur et faire sçavoir de l'estat de ladite ville et d'aucunes places et forteresses d'environ, » et repart avec des fonds pour le payement des gens de guerre, qui devaient être employés « à certaine entreprise secrète faite par ledit La Hire à l'encontre des Anglois. » En mai-juin 1429, il reçoit, pour ses gages et ceux des gens de sa compagnie. 2,042 l. 10 s. tournois. Ce compte a été publié en 1868 par M. J. Loiseleur, qui répète à son tour la fable du ballet. (*Mém. de la Société archéol. de l'Orléanais*, t. XI, p. 130.)

[4] Voir dans la première livraison de la *Revue* (t. I, p. 204-224) notre travail intitulé : *Charles VII et Agnès Sorel.*

IV

Pour achever de faire apparaître Charles VII sous ses véritables traits pendant la première période de son règne, il nous reste à examiner le reproche d'inaction et d'inertie qui lui a été adressé par tous les historiens, et cette fois avec fondement. Toutefois, nous devons faire remarquer que la cause de cette inaction n'a jamais été précisée avec soin. Le silence des chroniqueurs, la pénurie des documents rend encore ici notre tâche difficile. Efforçons-nous pourtant, comme nous l'avons fait pour le Dauphin, de suivre dans l'histoire la trace du Roi, pendant ces années troublées où la France semble lui échapper des mains.

Au lendemain de son avénement (30 octobre 1422), la situation du Roi est loin d'être désespérée, et son âme ne connait point encore le découragement. S'il est entouré d'ennemis, il a de nombreux auxiliaires, et jusque dans les rangs hostiles il conquiert de nouveaux partisans. Si ses lieutenants sont défaits à Cravant, ils triomphent à la Gravelle : on possède la lettre par laquelle Charles VII se réjouit de cette victoire [1]. Au printemps de 1424, comptant sur les sentiments de sympathie qui se manifestent dans les populations, il annonce l'intention de marcher sur Reims et de là sur la Normandie [2].

[1] Voici cette lettre, adressée au sire de Culant, amiral de France, au sénéchal de Lyon, au Borgne Caqueran, et aux bourgeois et habitants de Lyon : « De par le Roy. Nos amez et feaulx, pour vous signifier au vray de nos nouvelles, ainsi que savons que sur toutes choses estes desirans d'en oïr en bien, vous envoyons encloux en ces presentes la coppie de certaines lettres originales qui, le jour d'ui, nous ont esté apportées, faisans mencion, comme par icelles verrez, de certaine journée que a eue bien nouvellement beau cousin d'Aubmarle à l'encontre des Angloys nos ennemis ; et her soir veismes autres lettres consonans à cestes; lesquelles nouvelles pourrez notiffier là et ainsi que verrez à faire, en nous aussi certiffiant de celles de par delà, s'aucunes en y a qui facent à escrire. Donné à Loiches le xxixe jour de septembre. CHARLES. — Picart. » Original, scellé du sceau de secret, appartenant à M. Vallet de Viriville, et publié par lui dans l'art. Aumale de la *Nouv. biogr. générale*, et dans son édition de Cousinot, p. 193, note 4.

[2] C'est ce qui ressort d'un curieux document publié par M. César Lavirotte, et qui se rapporte à un complot tramé en Bourgogne en faveur de Charles VII, complot auquel prit une part assez active Odette de Champdivers, la *petite reine*, qui avait eu la triste mission d'adoucir les fureurs de l'infortuné Charles VI. On voit dans la déposition du cordelier Étienne Charlot qu'il avait, en avril

Le désastre de Verneuil vient porter à sa cause un coup irréparable. Systématiquement éloigné des champs de bataille par ses conseillers, qui veulent ménager la seule chance de salut de la France livrée à l'étranger [1], Charles conserve dans le conseil une certaine part d'action [2]. Mais plus on avance,

1424, été présenté au Roi ; que celui-ci s'était enquis s'il y avait beaucoup de gens de guerre en Bourgogne; qu'il avait tenu un conseil où se trouvaient les nobles d'Auvergne et du Languedoc, auxquels il recommanda d'être prêts à marcher, voulant se mettre en campagne vers le 10 mai; qu'il lui avait demandé des renseignements sur les dispositions de divers seigneurs, et déclaré que son intention était de diriger bientôt son armée sur Reims, puis sur la Normandie, « parce que bon nombre de gens des bonnes villes étoient venus à lui en habits dissimulés pour l'assurer que quand il lui plairoit de venir à eulx, il seroit bien receu et lui rendroient obeissance. » *Odette de Champdivers, ou la petite reine à Dijon après la mort de Charles VI.— Mémoires de l'Académie de Dijon*, 2e série, t. II, p. 147-166.

[1] « Vérité est que le conseil du roy Charles ne veut oncquez souffrir qu'il fust en sa persone en nulle bataille ; et quant ilz atendoient d'avoir aucune journée, ils envoioient tousjours leur Roy en aucune bonne ville. Donc ilz feirent par plusieurs fois grant scens : car pour ce qu'ilz perdirent pluseurs journées, leur Roy eust esté mors ou prins s'il y eust esté, par quoy leur querelle eust peu estre du tout mise au neant. » Pierre de Fenin, p. 222.

[2] En 1423 et 1424, le Roi préside les assemblées d'Etats ; le 1er janvier 1425, conformément à la déclaration par lui faite, en date du 27 octobre 1423, qu'il voulait recevoir personnellement le serment de fidélité de ses sujets, il se rend à Espally, où les principaux personnages du Languedoc viennent lui prêter serment. (D. Vaissette, t. IV, p. 461, à la date fautive de 1424.)

On a conservé plusieurs lettres closes, émanées du Régent ou du Roi, qui peuvent fournir quelques lumières sur son intervention dans les affaires, et que nous croyons devoir reproduire.

1422. — De par le Regent le Royaume, Dauphin de Viennoys. — Nostre amé et feal, pour ce que presentement avons receu letres de nos gens, qui sont devant la Cherité sur Loyre, par lesquelles ils nous ont fait savoir que nos adversaires se disposent de venir à effort sur eulx dedens deux ou trois jours, nous vous prions bien acertes que, incontinent ces letres veues, vous tirés hastivement par devers nos dites gens, à la plus grant compagnie que pourrés. Et quant à vos gens qu'avés envoyés par devers nous pour vos affaires, nous y ferons si brief et tellement appointier que vous en devrés estre bien content. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Bourges, le vingtiesme jour de juin. CHARLES. — Fumechon. — A nostre amé et feal conseiller de Monseigneur et de nous le Sire de Severac, mareschal de France. (Doat, vol. IX, fol. 264.)

1423. — De par le Roy. — Nostre amé et feal, nous avons sceu la bonne dilligence que faicte vous avés jusques ci en nos besoignes et affaires de par de là, et en tout ce que avés cogneu estre au bien de nous, et la peine et despence que avés prise et faicte pour l'entretiennement de vos gens et de la frontiere de par de là, en laquelle vous estes personnellement tenus et vous y estes, pour nous servir et complaire, grandement emploié, dont bien acertes vous mercions et vous en savons très grant gré. Avons sceu aussy par le rapport de nostre chancelier l'appointement par luy et nos autres ambaxeurs prins avecques beau cousin de Savoye sur le fait des

plus cette action s'amoindrit, plus il semble se désintéresser des affaires de l'État. Il avait d'ailleurs « moult à faire, » selon l'expression d'un contemporain (Raoulet), car s'il était assailli de tous côtés par ses ennemis, il avait à se défendre contre ses propres conseillers, dont les intrigues et les rivalités troublaient sa petite cour : « Les envyes, dit le même auteur, estoient bien fort en sa maison pour le gouvernement. »

treves des pais de Masconnois et de Bourgoigne, lesquelles vous ont esté signifiées. Et pour ce que pas ne vouldrions que icelles treves, qui pour esperance d'un si grand bien comme du traictié et paix final ont esté, comme avés peu savoir, prises et accordées, feussent de nostre part enfraintes ne violées, et que par ce nous fut imputé charge de la roupture du dit traitié, nous vous prions et mandons, sur tout le plaisir et service que nous desirés faire, que en toute fermeté entretenez et par tous les vostres faites entretenir lesdites treves sans aucune manière attempter au contraire, car tel est nostre plaisir, et en ce vous veuillés si prudemment et paisiblement gouverner que ce soit à nostre honneur et descharge, à la vostre aussi, et au gré et bon contentement de nous et de nostredit cousin, qui si avant s'est voulu et veult du fait dudit traitié entremetre et embesongner. Car faire le contraire seroit assés cause de toute roupture et s'en pourroient ensuir inconveniens irreparables. Et combien que nostredit chancelier eust arresté avecques vous à son partement, que, dedans le quinsiesme de ce mois, auriés nouvelles de nous pour vostre fait et appointement et celuy de vos gens, tant en paiement que en loigeis et autrement, toutes voies est il impossible de si hastivement y donner la provision, pour cause de l'absence de tous nos chefs de guerre, et mesmes de toutes nos gens de finance, qui en divers lieux sont tous espars et embesoignés pour le fait du levement de ce siege de Meullent, dont la journée est emprise au vingtiesme de ce mois. Et pour ce vous prions très singulierement que veuillés, par quelques moyens que ce soit, entretenir sur le païs de par de là vos dictes gens jusques à la fin de ce dit mois, pendant lequel terme aurés pour tous delais nouvelles de nous, et vous ferons donner tel et se bon appointement, tant en vostre fait et celluy de vos dites gens que sur vos autres memoires que nous avés envoiés, que vous en serés bien content; et par homme propre que pour ce vous envoierons, vous ferons scavoir ce que y aurons appointé, avecques toutes nouvelles, et en ce n'aura point de deffaut. Et sachiés certainement que s'ainsi le faites, nous le congnoistrons envers vous en telle maniere que bien apparcevrés le plaisir et service que reputerons nous avoir esté en ce par vous fait. Donné à Bourges le septiesme jour de fevrier. CHARLES. — PICART. (Doat, vol. IX, fol. 268.)

DE PAR LE ROY. — Nostre amé et feal, nous avons receu vos letres par lesquelles vous excusés de prendre et accepter la charge de la frontiere de Masconnois et Charrolois, en nous requerant que veuillons envoyer par de là aucun des nostres, à ce par nous commis, à qui doiés bailler et delivrer les places d'icelle frontière que devrés recouvrer de beau cousin de Savoye. Sur quoy vous faisons savoir que, veue vostre response et excusation, nous avons deliberé que lesdites places vous bailliés et delivrés, ou faites delivrer par ceulx qu'il appartiendra, au seneschal de Lion, que nous avons à ce commis et ordonné jusques autrement y ayons pourveu. Si les

En revenant du midi, en juin 1423, la Reine de Sicile avait trouvé son ancien serviteur Louvet en possession d'un pouvoir illimité. Les luttes d'influence, qui n'avaient guère cessé autour du jeune prince, recommencèrent avec une nouvelle intensité. Yolande reprit aussitôt tout son ascendant, et travailla activement à un double rapprochement avec le duc de Bretagne et avec le duc de Bourgogne. Comme en 1418, au temps de la domination du connétable d'Armagnac, il y eut alors un parti de la paix et un parti de la guerre : les uns, à la tête desquels

faites ainsi sans dificulté ou delay, car tel est nostre plaisir ; et se faulte y avoit en serions très desplaisans, et vous en demourroit la charge. Donné à Bourges le vingt et quatriesme jour d'avril. CHARLES. — PICART. — A nostre amé et feal chevallier et mareschal le Sire de Severac, ou à son lieutenant en la frontière de Masconnois et Charrolois. (Doat, vol. IX, fol. 283.)

DE PAR LE ROY. — Nostre amé et feal, nouvelles nous sont venues que les Bourgongnons sont entrés dedans la ville de la Charité, et encores se tiennent pour nous certaines tours et pourteaux d'icelle ville, comme vous pourrés veoir par letres que vous envoyons ci dedans enclouses. Si vous prions et mandons bien expressement que, incontinent ces presentes veues, vous vous tirés avec le plus de gens que vous pourrés finer à Gien sur Loire, et faites sçavoir au bastard de la Vausine, et ailleurs, ou vous verrés qu'il sera de faire, qu'ils se tirent vers vous ; et d'autre part nous mandons aux gens des garnisons de par delà qu'ils se tirent au dit Gien pour adviser par quelle maniere secours pourra estre donné à nos gens qui sont dedans ladite ville, et nous semble, mais que faciés bonne diligence, qu'ils seront bien secourus ; car il n'est pas vraysemblable que les Bourguignons qui sont entrés dedans attendent qu'on soit davant eulx pour avoir à faire à ceulx des tours et portaux, et à ceulx de dehors. Si faites en ce tout ce qui vous sera possible, et nous faites savoir toutes nouvelles. Donné à Bourges le vingt et cinquiesme jour de decembre. CHARLES. — PELUCE. — A nostre amé et feal conseiller et chambellan le Sire de Severac, mareschal de France. (Doat, vol. IX, fol. 281.)

1424. — DE PAR LE ROY. — Nostre amé et feal, pour les grans et griefs complaintes que avons eues à ce present Conseil de Selles, et autrement, des oppressions et dommages et autres maulx innumerables que font les gens d'armes et de trait qui sont sur les champs et vivent sur le peuple à nous obeissans, par quoy il est tant vexé et si travaillié que plus n'en puet honnement souffrir, et à ceste cause est fort indigné et ne puet plus riens paier des revenues qu'il doit ne des aides dont nous les chargons pour le fait de la guerre et autrement, et moins le pourroit faire ou temps advenir si il n'estoit suporté et deschargié des dites gens d'armes et de trait, tout en nostre tres grand prejudice et dommage inestimable, nous, par l'advis du dit Conseil, avons commis et ordonné nos amés et feaulx le mareschal de La Fayete, le maistre des arbalestriers, et l'admiral, à quatre cens hommes d'armes, c'est assavoir ledit mareschal à deux cens hommes d'armes, ledit maistre des arbalestriers à cent, et ledit admiral à cent, pour chasser et faire vuider tous autres gens d'armes et de trait vivans sur nostre peuple, et tous autres capitaines, gens d'armes et de trait quelxconques avons cassés, exceptés les Escossois et les Lombars qui sont soubs le Borne Caqueran, en vous mandant que les dis gens d'armes vous ne acueilliés

était le chancelier Martin Gouge, évêque de Clermont, voulaient une réconciliation avec le duc de Bourgogne, et, dès l'avénement de Charles VII, d'accord avec le duc de Savoie, ils avaient posé, comme base des négociations, les conventions qui furent arrêtées douze ans plus tard à Arras; les autres cherchaient dans des alliances étrangères, dans des secours armés venus d'Espagne, de Lombardie et surtout d'Ecosse, un moyen de résister à la fois au duc de Bourgogne et aux Anglais, et de s'affranchir du joug de capitaines qui déshonoraient par leurs excès la cause royale. Charles VII nous semble avoir incliné vers les partisans de la paix. La défaite de Verneuil, en privant le Roi de ces Écossais qu'il avait toujours regardés comme ses meilleurs auxiliaires [1], rendit plus évidente la nécessité d'un rapprochement. La reine Yolande ayant, au mois d'octobre 1424, ménagé une entrevue de son gendre avec Arthur, comte de Richemont, mécontent des Anglais et qui n'était pas éloigné de rompre avec eux, Charles n'hésita pas à donner toutes les garanties exigées, quelque exorbitantes qu'elles fussent [2], et à subir les conditions que le prince breton mettait à l'acceptation de l'épée de connétable : en première ligne figurait le renvoi de ceux des conseillers qui étaient soupçonnés d'avoir eu part à l'enlèvement du duc de Bretagne par les Penthièvre [3]. Richemont,

ne recevés aucuns, ne leur donnés soustenement ne confort à plus sejourner, mais que chascun retourne à son hostel, et d'iceulx ne voulons plus estre servis, et à la saison nouvelle l'on en trouvera des autres. Donné à Selles, le trentiesme jour de janvier. CHARLES.— MALLIÈRE. (Doat, vol. IX, fol. 279.)

[1] Après la bataille de Baugé, gagnée en bonne partie par les troupes écossaises, Charles disait à leurs détracteurs : « Eh bien! que vous semble de ces Écossais, mangeurs de moutons et sacs à vin ? » C'est ce que nous apprend un auteur écossais contemporain, Walter Bower, continuateur du *Scotichronicon* de Jean de Fordun (Ed. Hearne, 1722, in-8°, t. IV, p. 1213) : « Sed statim quia non excluserunt Anglos de regno, delati sunt Scoti apud Regem, et vocati sunt devoratores vini et multonum nebulones. Quorum murmura rex bibulis auribus patienter obsorbens, distulit exprobrantibus respondere verbum, donec commisso bello de Bawgy, ubi anglici capti erant et devicti, vocatis ad se querelantibus, dixit : *Quid vobis videtur de Scotis multonum epulonibus et vini voratoribus?* Qui tanquam malleo frontibus repercussi, præ verecundia non habebant quid regi responderent. »

[2] Il fallait mettre entre ses mains les places de Lusignan, de Chinon, de Loches et de Mehun-sur-Yèvre, et envoyer en Bretagne, comme otages, le Bâtard d'Orléans et Guillaume d'Albret. Voir Cousinot de Montreuil, p. 231; Gruel, p. 360; Lettres du 20 octobre 1424 dans Gaignières, 896[1], f. 14.

[3] Je possède une pièce dont il ne reste malheureusement que les huit dernières lignes, avec les signatures autographes du Roi et du duc de Bretagne.

après avoir demandé et obtenu l'agrément de son beau-frère le duc de Bourgogne, revint à Chinon (7 mars 1425) prendre l'épée de connétable. En la remettant entre ses mains, le Roi — ce sont les propres termes de sa déclaration — exprimait l'espoir « que par son moyen et celuy des siens, qui sont grands et puissans, pourront estre faits à nous et à nostre dicte seigneurie tels et si profitables services, que ce sera à perpetuelle mémoire, au bien de nous et d'icelle nostre seigneurie, et à la confusion de nos dits ennemis [1]. »

L'alliance bretonne et, comme corollaire, l'alliance bourguignonne ; la réorganisation de l'armée, voilà ce que Charles VII attendait du nouveau connétable ; en retour, il lui abandonnait la haute direction des affaires, et le laissait maître d'exclure de son entourage tous ceux qui pouvaient déplaire soit au duc de Bretagne, soit au duc de Bourgogne. Le président Louvet, Tanguy du Chastel, Guillaume d'Avaugour, Pierre Frotier et le sire de Giac avaient été formellement désignés. Chose étrange ! Richemont, qui exigeait du Roi le renvoi de ses familiers, prenait en même temps, « sur les saints Evangiles de Dieu, par le baptesme qu'il apporta des saints fonts, par sa part de Paradis et sur son honneur, » l'engagement de les laisser en possession de leurs fonctions, et de ne point les éloigner « pour quelconque paix traitée et à traiter. » Cette curieuse pièce, qui porte la signature du connétable et la date du 7 février 1425, a été publiée par M. Vallet de Viriville [2]. Mais si le connétable viola le serment qu'il avait fait, le Roi tint sa parole : il exigea la retraite de ses conseillers. Tanguy se retira noblement en déclarant que, bien qu'il n'ait eu part ni à la mort du duc de Bourgogne, ni à la prise du duc de Bretagne, il ne voulait point empêcher, par sa présence, un si grand bien

Cette pièce contient les préliminaires arrêtés à Saumur, entre Charles VII, la reine de Sicile et les ambassadeurs du duc de Bretagne, le 21 octobre 1424, et approuvés par le duc, à Vannes, le 13 novembre.

[1] Voir les lettres dans Godefroy, *Histoire des Connétables*, etc., p. 60, et dans le *Panthéon littéraire*, au bas du texte de Guill. Gruel, p. 361.

[2] *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 439. L'engagement du comte est pris à l'égard de Tanguy du Chastel, le président Louvet, Giac, d'Avaugour et Frotier. Les conseillers cherchent à mettre la personne du Roi à l'abri, en même temps qu'eux-mêmes : ils font promettre que Richemont « aidera à tenir la personne du Roy en franchise et liberté, en usant de sa seigneurie franchement et pleinement en toute chose, comme il a fait jusqu'à présent ; » la personne du Roi ne sera jamais « nulle part qu'il y ait seigneur plus fort que le Roy. »

que la paix avec le duc de Bourgogne [1], et partit pour Beaucaire, dont il fut nommé sénéchal; Frotier, d'Avaugour et Cadart s'éloignèrent également. Seul le président Louvet voulut tenir tête à l'orage. Louvet était en quelque sorte plus maître que le Roi, s'étant fait donner l'entière administration des finances, et possédant, avec les pouvoirs les plus étendus, des blancs-seings à discrétion [2]. On put croire un moment qu'une lutte armée allait s'engager entre le président qui, après avoir chassé deux conseillers favorables à Richemont, avait organisé la résistance à Poitiers [3], et le connétable qui, au premier bruit de cet incident, était accouru, et avait occupé Bourges. Les efforts de la reine de Sicile, non moins que la démonstration armée de Richemont, triomphèrent de l'obstination de Louvet : sous le voile d'une mission dans le midi, il fut congédié, et bientôt on lui signifia nettement sa disgrâce et la révocation de ses « moult grandes, excessives et desraisonnables puissances [4]. » Peu après le Roi qui, dans la commission donnée pour retirer tous pouvoirs à Louvet, avouait avoir été victime de « l'importunité » du Président [5], déclara publiquement à Bourges qu'il reconnaissait avoir été mal conseillé par le passé, et que « dorenavant il se voulait conduire par bon conseil, et faire tout ce que son beau-frère de Bretagne et son connétable lui conseilleroient [6]. » En même temps il prescrivit au conné-

[1] Gruel, p. 362.

[2] « Ayant par inadvertance et sans aucune deliberation du Conseil, baillé et delivré sous nostre grand scel plusieurs de nos lettres patentes, par lesquelles s'est fait donner et attribuer par nous de moult grandes, excessives et desraisonnables puissances, tant sur le fait de nos finances que autrement; entre lesquelles, comme bien nous recordons, luy est commise la totale administration de toutes nos finances, quelles qu'elles soient..., par tel et si ample pouvoir qu'il en peut faire et disposer comme bon luy semblera... Et qui plus est, a obtenu de nous puissance generale pour traictier et du tout conclure et accorder en nostre nom toutes manières d'alliances avec quelzconques personnes que bon luy semblera, tant amis qu'ennemis de nous et de nostre royaume. Lesquelles lettres, avec autres plusieurs, scellés en blanc de grant scel, il a emportées. » Lettres du 5 juillet 1425, dans Le Grand, vol. VI. fol. 3 et suiv.

[3] Richemont l'accuse d'avoir fait des ouvertures aux Anglais, mais cela n'est point présumable. Voir lettre du Connétable aux Lyonnais, en date du 2 juin 1425. *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 329.

[4] Lettres du 5 juillet 1425.

[5] « Par l'importunité dudit president et par les choses qu'il nous donnoit à entendre. » Ces lettres devaient être publiées partout, « si solemnellement que aucun n'en doye pretendre ignorance. »

[6] Voir *Memoire des choses que Monseigneur de Richemont ay commendé à*

table de veiller au maintien de la justice, et de pourvoir aux affaires comme bon lui semblerait, ordonnant à tous de lui obéir.

Charles VII avait déjà, pour ainsi dire, abdiqué entre les mains de Louvet. C'est comme une nouvelle abdication, plus radicale et plus complète, qui s'opère en 1425 entre les mains du connétable. Celui-ci est chargé de toutes les affaires de l'État, et les princes médiateurs, le duc de Bretagne en première ligne, ont à poursuivre les négociations commencées. Cette situation se dessine nettement à Saumur, au mois d'octobre 1425, dans les traités signés avec le duc de Bretagne. Le duc est investi du soin de diriger toutes les affaires du royaume [1] ; il doit travailler à établir une union parfaite avec tous les princes du sang et en particulier avec le duc de Bourgogne; l'administration des finances des pays de Langue d'oil appartiendra au duc, et le roi n'aura que ce qui sera strictement indispensable pour sa personne [2]. Des avantages financiers, des dons de terre vinrent sceller ce traité, que la nécessité plus encore que l'intérêt imposait à Charles VII.

Dès lors le connétable, qui a pour lui les princes du sang comme les comtes de Clermont et de Vendôme, les grands seigneurs comme les comtes de Foix et de Comminges, le sire d'Albret, Guillaume d'Albret, le sire de La Trémoille [3], dis-

Joffroy et à Philibert de dire à nostre très-redoubté seigneur Monseigneur de Bourgoigne, dans les preuves du tome IV de l'*Histoire de Bourgogne*, p. LXIII.

[1] « Nous ait dit et fait exposer, dit le duc de Bretagne dans ses lettres du 7 octobre, que des ores en avant il se vouloit et veult en ses affaires et de son royaume adrecer et gouverner par nous et nostre conseil... »

[2] « Lui suppliasmes en oultre que nous eussions le gouvernement des finances du pays de Languedoil pour les faire employer ou fait de la guerre pour le bien de lui et de son royaume, sauf ce que en seroit ordonné pour l'estat de lui, à son bon advis et de ceuls de son conseil, lequel estat sembloit que il devoit tellement moderer que le par sus souffist à maintenir la guerre, attendu que ledit maintien et expulsion de ses ennemis avec le recouvrement de sa seigneurie est son plus grant et hault estat. » Lettres du duc, déjà citées. — Quelle différence avec le traité de Sablé du 8 mai 1421 ! Le duc de Bretagne y déclarait vouloir chérir et honorer le jeune Régent et lui complaire en toutes manières comme il y est tenu, lui donner aide, confort et secours sans rien épargner, et s'opposer et employer de toute sa puissance contre ceux qui s'efforceraient d'endommager la seigneurie du Roi et du Régent, « ainsi que, disait-il, fils et loyal parent de mondit seigneur le Roy, et comme bon frère de mondit seigneur le Regent devons faire... » (D. Morice, t. II, col. 1092.)

[3] On a des lettres du même jour que les lettres du duc et les lettres confirmatives de Charles VII, par lesquelles les comtes de Clermont, de Foix et de Vendôme, le sire d'Albret, le comte de Comminges et le sire d'Orval décla-

pose de tout. C'est de ses mains que Charles reçoit le sire de Giac, le seul des anciens conseillers qui ait bénéficié du pacte étrange sitôt violé par Richemont, et qui ne devait pas tarder à trahir sa confiance en lui « haussant son chevet » près du Roi [1]. Il est maître à la cour [2], maître dans les armées, maître dans les négociations; l'administration et les finances sont à sa discrétion [3]. Aucune concession n'est refusée par Charles VII, pour peu qu'elle ne soit point incompatible avec l'honneur de sa couronne [4]. Le duc de Bourgogne n'a qu'un mot à dire pour former, avec le duc de Bretagne et le connétable, un véritable triumvirat appelé à décider des destinées de la France [5].

En retour de ce sacrifice de ses serviteurs qu'on a qualifié d'héroïque, de ce complet abandon du pouvoir, qu'obtint Charles VII? Rien de ce qu'il était en droit d'attendre. Impuis-

rent, « par le commandement de mondit seigneur le Roy, de nostre liberale voulenté et en sa présence, » adhérer au traité du 7 octobre. La Trémoille ne parut qu'un peu plus tard. L'adhésion de ces seigneurs n'était rien moins que désintéressée : le comte de Foix obtint une pension de 2,000 l. par mois; le comte de Comminges de 500 l.; le sire d'Albret touchait 12,000 l. par an pour la garde de ses châteaux de Guyenne.

[1] « L'an 1426, mondit seigneur le connétable tira devers le Roy, et trouva monseigneur de Giac qui bien lui avoit haussé son chevet devers le Roy... » Gruel, p. 364.

[2] On lit dans les instructions données par Richemont à ses envoyés au duc de Bourgogne : « Il a chassié hors de costé le Dalphin tous ceulx qu'il a cuidié qu'ils vous deussient desplaire, et se autres il estoient demorez qu'il vous samble qu'il ne soient bons et souffisans, il l'est prest de les geter hors, mas que il ne hust pas si lonc delait que pour le trop attendre il ne fust ruez jus. » Et plus loin : « Tous ceulz qu'il sont de present entour li (le Dauphin) sont pour li (le connétable) sans ce que autre il ait puissance. » Preuves du tome IV de l'*Hist. de Bourgogne*, p. LXIII.

[3] La Reine de Sicile, dans sa lettre aux Lyonnais en date du 28 juin 1425, indique bien le but que l'on devait atteindre, grâce au concours du connétable : « Pourveoir aux choses necessaires au relevement de ce royaume et union des seigneurs du sanc de mondit seigneur, mettre sus justice, et oster toutes roberies et pilleries. » *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 333.

[4] « Se confiant en mondit seigneur de Bourgogne, esperant qu'il ne vouldroit pas que l'onneur de la Couronne fut blecié. » Instructions du duc de Bretagne à son chancelier. Preuves du t. IV de l'*Histoire de Bourgogne*, p. LXV.

[5] « *Item* lui sera dit que, quand il plaira à Dieu et à luy que bonne paix soit faicte, que tout le suivra et lui obéira au relevement du royaume. » Instructions secrètes de Richemont à ses envoyés au duc de Bourgogne, *l. c.*, p. LXVI. — « *Item* que ladicte paix faitte, les affaires du Roy et du royaume se traiteront, les finances aussi se dispenseront et distribueront, par le conseil et ordonnance de mondit seigneur de Bourgoingne, par tels gens et officiers qu'il advisera. » Mémoire remis aux gens du conseil du duc de Bourgogne, le 19 janvier 1427, par les comtes de Richemont et de Clermont, *l. c.*, p. LIX.

sant dans la lutte contre les Anglais, faiblement conduite et sans plan arrêté, aussi bien que dans la réforme de l'armée, toujours aussi indisciplinée et aussi peu efficace pour la défense de la cause royale [1], Richemont ne fut pas moins impuissant sur le terrain des négociations. Les pourparlers longtemps poursuivis avec le duc de Bourgogne, n'aboutirent qu'au renouvellement successif des trêves conclues sous les auspices du duc de Savoie : jamais Philippe ne consentit à formuler sérieusement des propositions, ni à donner à ses envoyés des pouvoirs étendus. On comprend qu'un tel résultat dut entamer le crédit du connétable [2]. Le faible roi subissait d'ailleurs avec une facilité déplorable l'ascendant de son entourage intime. Giac, habile et intrigant, s'éleva peu à peu dans sa faveur : au milieu de l'année 1426, il était devenu tout-puissant [3].

On ne connaît que très-imparfaitement les intrigues de cette petite cour ; mais le peu qu'on sait prouve que les rivalités y étaient non moins violentes et l'anarchie plus grande encore qu'avant la retraite des anciens conseillers. A côté du connétable [4] et des princes ses alliés ; à côté du sire de Giac, le maréchal de Boussac [5], le maréchal de La Fayette [6], le

[1] En 1425, au mois d'août, les comtes de Foix et de Comminges étaient arrivés à la cour, « avec foison de gens d'armes ; » leurs troupes ne firent que ruiner le pays. Cousinot, *Geste des nobles*, p. 199, et *Chron. de Cousinot*, p. 238.

[2] « Le duc Phelipe ne veut point atendre pour ceste fois, *dont le roy Charles et son conseil estoient très courchiés*, et bien leur sembloit que s'ilz eussent eu la paix, ils eussent remis les Englès hors de France. » Pierre de Fenin, p. 227.

[3] Le 3 décembre 1425, Pierre de Giac reçoit un don de 2,000 livres ; le 30 décembre, il reçoit 4,000 l. ; le 10 février 1426, 500 l. Par lettres du 3 août 1426, il est retenu pour servir continuellement auprès de la personne du Roi. Cousinot, dans sa *Geste des nobles*, dit en parlant de Giac : « Qui plus ot auctorité que nul autre entour le Roy (p. 200) ; » Guillaume Cousinot écrit dans sa *Chronique* : « Et disoit-on que le Roy l'aimoit fort et qu'en effect il faisoit ce qu'il vouloit, dont les choses alloient très mal (p. 237) ; » enfin on lit dans Jean Chartier : « Pou après le sire de Giac fut principal conseiller du Roy, par lequel, ainsy com disoit, se gouvernoit le Roy et tout le fait du royaume. » (T. I, p. 54.)

[4] Par lettres du 24 octobre 1425, le connétable reçut du Roi les terres de Parthenay, Vouvans, Mervans, Secondigny, etc. Blanchard, *Table chronol.*, t. I, p. 243.

[5] Retenu pour la garde de la personne du Roi, par lettres du 17 juillet 1426. Le P. Anselme, t. VII, p. 171.

[6] Il reçut, le 18 février 1426, 2,000 l. en considération de ses services, et fut retenu pour servir le Roi, en l'absence de plusieurs autres seigneurs, par lettres du 26 novembre 1426. Il recevait depuis le 25 octobre 1425 une pension de 1,200 l. *Id.*, *ibid.*, p. 56-57.

maréchal de Severac [1], le chancelier Martin Gouge [2], Robert le Maçon, Robert de Rouvres, évêque de Séez, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, le sire de Treignac [3], le sire de La Trémoille [4], avaient une part considérable dans l'action ou dans les conseils. Ce n'étaient que querelles autour du Roi : tantôt le maréchal de Severac et le sire d'Arpajon forçaient Charles à les faire comparaître devant le Parlement, et refusaient pendant longtemps de se réconcilier [5] ; tantôt Culant, soutenu par La Trémoille, et Lignières, soutenu par Giac, portaient leur différend devant le Roi [6]. Au plus haut point de sa faveur, Giac ne craignit pas de faire saisir un des plus fidèles serviteurs du prince, son ancien chancelier Robert le Maçon, et de le tenir en captivité dans un château d'Auvergne. Pour exécuter cet enlèvement, on avait obtenu par surprise des lettres royales ordonnant à Jean de Langhac, sénéchal d'Auvergne, de procéder à l'arrestation. Robert le Maçon s'adressa aussitôt à son maître, qui envoya un de ses écuyers d'écurie pour le faire relâcher. L'ordre n'ayant pas reçu d'exécution, le Roi le fit renouveler

[1] Le 20 janvier 1426, il reçut 10,000 l. pour le payement de 300 hommes d'armes qu'il devait amener au service du Roi ; la même année il fut nommé lieutenant du Roi en Maconnais, Lyonnais et Charolais. (Doat, 214, f. 302 ; le P. Anselme, t. VII, p. 69.) Par lettres du 16 novembre 1426, le Roi reconnaissait lui devoir 97,000 fr.

[2] Il reçut 2,000 l. du Roi par lettres du 16 décembre 1425. Gaignières, 153. f. 60.

[3] Il reçut 2,000 l. du Roi par lettres du 18 février 1426. Gaignières, 154, f. 47.

[4] Il venait d'être rançonné par Perrinet Grasset, et avait obtenu, par lettres des 20 et 29 juillet 1426, des concessions exorbitantes pour servir au payement de sa rançon. M. Vallet place son entrée dans le conseil au 25 août 1426. (*Charles VII et ses conseillers*, p. 50.) Mais le 20 juillet précédent il obtenait, sa vie durant, la terre de Nesle en Poitou, en compensation de la somme de 6,000 écus, que le Roi lui avait ordonnée pour son ambassade vers le duc de Bourgogne (*Inventaire des titres de Sully en* 1458, dans les archives du duc de La Trémoille) ; et dès le 20 décembre 1425 il recevait du Roi une somme de 450 l. pour acheter un cheval (*Titres scellés*, CCIV, p. 8761.) Ajoutons qu'il était déjà à la cour à la date du 17 juin 1424, jour où il reçut en prêt de Lubin Raguier, queux du Roi, un gobelet d'or couvert en mailles de figures, qu'il prit l'engagement de rendre à la Pentecôte prochaine. (Archives du duc de La Trémoille.)

[5] Ils finirent par se rencontrer à Mehun sur Yèvre en la chambre du Roi et par s'embrasser : « Severac estoit en la chambre du Roy et en vouloit issir, et le seigneur d'Alpajon, ignorant qu'il y fust, cuidoit y entrer ; et se rencontrèrent l'un l'autre et heurtèrent les poitrines, et s'acolèrent et baisèrent soudainement, pleurans à chaudes larmes, et pardonnèrent l'un à l'autre tous maltalens. » (*Chron. de Cousinot*, p. 236.)

[6] *Chronique de Cousinot*, p. 238.

par son prévôt des maréchaux. Nouveau refus. Charles écrivit alors au sénéchal; la Reine écrivit également, sans pouvoir obtenir la mise en liberté. Robert le Maçon ne fut délivré qu'au bout de trois mois, moyennant une forte rançon dont le Roi fit en partie les frais [1]. En présence même de Charles VII, Giac n'imposait aucun frein à sa violence. Aux états de novembre 1425, Hugues Combarel, évêque de Poitiers et membre du grand Conseil, ayant appuyé les doléances faites par les députés sur les pilleries des gens de guerre, Giac, de retour dans la chambre du Roi, dit en jurant que, « qui l'en croiroit, on getteroit ledit Combarel en la rivière avec les autres qui avoient esté de son opinion [2]. » Dans les derniers mois de 1426, une altercation des plus vives eut lieu devant le Roi entre Giac et La Trémoille: celui-ci donna un démenti à Giac; puis il quitta la cour et se retira à Sully.

Au milieu de toutes ces intrigues, pendant cette période d'effacement politique, Charles VII semble avoir eu quelque velléité de revenir au rôle actif qu'il avait joué lors de sa régence. On lit en effet ce qui suit dans des lettres-patentes du 18 février 1426, contresignées par le comte de Foix et l'évêque de Laon: « Comme pour résister aux grans entreprises de noz anciens ennemis et adversaires les Angloys et autres noz rebelles et desobéissans, et iceulz à l'aide de Dieu extirper de ce royaume dont ils occupent partie, soyons delibérez nous mettre sus à ceste saison nouvelle à grant puissance et faire venir par devers nous plusieurs de nostre sang et lignage, et autres noz vassaulx, subgiez, bien veuillans et alliez [3]... » C'était le moment où le connétable faisait sur Sainte-James de Beuvron cette tentative infructueuse qui le rendit furieux; on a dit que Giac

[1] Voir les pièces qui se trouvent aux Archives, M, 450, et qui ont été utilisées par M. Vallet pour son curieux article LE MAÇON (*Nouvelle Biographie générale*).

[2] *Chronique de Cousinot*, p. 237. Cf. *Discours de Jean Jouvenel sur la charge de chancelier* : « Je fus une fois à Mehum sur Yèvre à une assemblée des trois Estats, où il y eut ung sages homs qui se acquita selon son povoir, et disoit vérité; mais ung des principaulx du Conseil regnya Dieu que qui l'en croieroit on le getteroit en la rivière. Et pareillement une aultres foys à Chynon; et nommeroye bien les personnes. Et appart moy, qui estoie advocat du Roy, leur monstray que c'estoit mal dit. Celluy de Mehum ne print pas en gré ma parole; mais au bout de deux moys il luy mescheut. Celluy de Chynon le print assez en gré... » Ms. 2701, f. 45. — Le 14 octobre 1426, Charles VII permit à Combarel de fortifier son château de Selles (Gaignières, 176, f. 367); était-ce pour le mettre à l'abri des fureurs de Giac?

[3] Original, *Chartes royales*, XIV, n° 39.

fut cause de cet échec ; c'est au chancelier de Bretagne qu'il doit être imputé, et la meilleure preuve en est dans l'enlèvement de ce personnage par Richemont, qui le fit enfermer à Chinon, ville dépendant du douaire de sa femme, et où celle-ci résidait alors. D'autres ordonnances, rendues au mois de juin suivant pour remédier à la détresse financière, attestent la double préoccupation de résister à l'ennemi et de s'opposer aux désordres des gens de guerre [1]. Mais l'anarchie qui régnait dans le gouvernement paralysait tout.

Le connétable, avant tout, tenait à n'avoir à la cour que des créatures [2]. L'ascendant toujours croissant de Giac, qui s'appuyait sur le comte de Clermont et sur le comte de Foix ; la retraite du sire d'Albret et de La Trémoille [3], le décidèrent à frapper un grand coup. Un matin (premiers jours de février 1427), des gens de guerre saisirent Giac, encore au lit, le mirent à cheval, et l'emmenèrent à Dun-le-Roi. De là, après un semblant de procédure, il fut conduit près de Bourges et noyé dans l'Auron. Le connétable frappait en Giac un instrument rebelle; mais La Trémoille poursuivait à la fois un ennemi personnel et un rival : il présida à l'arrestation, de concert avec le connétable et le sire d'Albret [4], et voulut même

[1] « Comme pour la grand et urgente necessité qui est de pourveoir au fait et soustenement de nostre guerre et à la conduite d'icelle et des autres grans fraiz et affaires qui continuellement nous seurviennent, et aussi pour faire cesser et pourveoir au fait des pilleries qui à nostre très grant desplaisance se sont faictes et se font sur nostre peuple... » 26 juin 1426. *Ordonnances*, t. XIII, p. 117.

[2] Il écrivait, le 11 février, aux Lyonnais, que plusieurs des anciens conseillers avaient déjà été *desboutez*, « en esperance que par leur absence bon ordre se peust mettre ; » mais « que encores y avoit de la semence des autres. » *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 335.

[3] Charles d'Albret et La Trémoille étaient frères utérins, ayant l'un et l'autre pour mère Marie de Sully, mariée d'abord à Guy V, sire de La Trémoille, et, en deuxièmes noces, à Charles Ier, sire d'Albret.

[4] Gruel met le connétable seul en scène ; Cousinot parle du connétable et de La Trémoille ; Berry ajoute le nom du sire d'Albret. D'après un récit inédit, tiré de lettres du Roi en date du 3 mars 1438, La Trémoille aurait joué le principal rôle dans l'arrestation. Voici ce curieux récit : « Ledit seigneur de La Tremoille, à l'occasion de certaines paroles contencieuses qui avoient esté entre lui et ledit feu père seigneur de Giac, peu de jours avant son trespassement, ou autrement, avoit conceu hayne à l'encontre dudit seigneur de Giac et s'estoit vanté et juré qu'il le chastieroit bien. Et ne tarda guaires de jours que ledit de La Tremoille, estans à Yssouldun ou païs de Berry où nous estions, ung jour au matin environ six heures, vint en la compaignie de grant nombre de gens d'armes et de trait hurter à la chambre où estoit couchié avec

assister à l'exécution [1] ; cinq mois plus tard, il épousait la veuve de Giac [2].

A la nouvelle de l'enlèvement, Charles VII s'émut et prit ses armes, craignant une trahison [3]. Justement irrité du procédé sommaire du connétable, il exprima hautement son méconten-

sa femme ledit seigneur de Giac, en lui disant : « Levez vous ! vous estes trop à votre aise. » Et tellement que ledit de Giac, non pensant le mal qui lui estoit advenu, fist ouvrir l'uys de sa chambre, cuidant que ledit de La Tremoille venist veoir sa femme au lit, ainsy que autres foiz avoit fait. Mais incontinant que ledit huys fut ouvert, entrèrent une partie d'iceulx gens d'armes en ladicte chambre, et par force firent lever ledit de Giac et les menerent hors de ladicte chambre, atout une robbe, sans pourpoint, chausses ne chapperon, et prindrent et emporterent sa vaisselle et ce que bon trouverent en ladicte chambre. Et en la rue, au plus près de l'yuis d'icelle chambre, estoit ledit de La Tremoille, accompaignié desdis gens d'armes et de trait en grant nombre. Et de fait firent monter ledit de Giac à cheval, et l'emmenèrent hors d'icelle ville, et de là à Dung le Roy. Et après dedans peu de jours, à l'instigation, pourchaz et œuvre dudit de La Tremoille, fut mené ledit de Giac emprès nostre ville de Bourges, et fut nayé sans nostres ceu et voulenté, et à nostre très grant desplaisance, et à tort et sans cause. » (*Archives du duc de La Trémoille.*)

[1] « Et pour l'eure que ledit de Giac fut ainsi mort et nayé, ledit de La Tremoille estoit sailly de nostre dicte ville de Bourges et venu au plus près de là où il fut nayé, et se pourmenoit ilec à cheval en attendant nouvelles de la mort dudit de Giac. » (*Ibid.*)

[2] « Et peu de jours après, ledit de La Tremoille se transporta en nostre dit chastel de Meung devers ladicte Katherine de l'Isle, où elle monstroit encores faire le deul de sondit mary ; et combien qu'elle sceust certainement qu'il estoit cause et principal de faire mourir son dit mary, toutesfoiz ilz parlerent ensemble, et lui fist ladicte Katherine très bonne chière. Et tellement furent apointez entre eulx que incontinent après ladicte Katherine bailla audit de La Tremoille grant quantité de joyaux d'or et d'argent dudit seigneur de Giac, et les emporta ou fist emporter là où bon lui sembla. Et de fait s'en ala ladicte Katherine avec ledit de La Tremoille, lequel l'emmena au chastel de Gencay en nostre païs de Poitou, et là furent espousez et coucherent ensemble. Dont tout le monde fut esmerveillé que sy hastivement elle se mist entre les mains dudit de La Tremoille et le prist à mary, consideré les choses dessusdictes ; par lesquelles peut apparoir veritablement que ladicte Katherine estoit consentant ou du moins très joieuse de la mort dudit seigneur de Giac en son vivant son mary. » (*Ibid.*) — Il était dans la destinée de Catherine de l'Isle-Bouchard d'être l'occasion de tragiques dénouements : Giac, pour pouvoir l'épouser, avait empoisonné sa première femme, avec des raffinements de cruauté qui font frémir (voir Gruel, p. 364, et Cousinot, p. 239). Catherine était déjà veuve du comte de Tonnerre ; La Trémoille était donc son troisième époux : mais elle était une des plus riches héritières de Touraine. La Trémoille, de son côté, était veuf de Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, duchesse de Berry, qu'il avait épousée, bien qu'elle eût environ dix ans de plus que lui, cinq mois après la mort du duc de Berry (19 novembre 1416), et avec laquelle il n'avait vécu que fort peu de temps en bonne intelligence. — On voit, par une lettre de Guy et André de Laval en date du 8 juin 1429, qu'à l'époque du sacre, la dame de La Trémoille était à la veille de devenir mère. (Quicherat, *Procès*, t. V, p. 106.)

[3] Raoulet, dans Chartier, t. III, p. 189. Cf. Chartier, t. I, p. 54, et Gruel, p. 365.

tement et ne se calma qu'avec peine. Richemont s'était retiré à Bourges, d'où il sollicita ses amis les Lyonnais d'intercéder en sa faveur pour le « rapaisement » du Roi, « attendu, disait-il, que ce est fait pour le très grant bien de lui et de sa seigneurie [1]. » Il finit par obtenir le pardon du Roi [2], mais il ne regagna pas sa confiance. Peu après, un simple écuyer d'écurie, Le Camus de Beaulieu [3], s'implantait dans la faveur de Charles VII, et arrivait au poste de grand-maître de l'écurie. Richemont en usa envers lui comme il en avait usé envers Giac : il le fit saisir par les gens du maréchal de Boussac, dans un pré où il se promenait, près du château de Poitiers, et exécuter sommairement (fin de juin 1427). Le Roi avait vu le meurtre de ses fenêtres ; il s'emporta, ordonna de courir après les assassins et de les livrer à la justice. Mais on ne put les arrêter : « aucuns furent soupçonnez qui en estoient innocens ; enfin il n'en fut autre chose [4]. » — « C'était, a dit un historien, une triste condition de roi d'avoir à subir les attentats de ce connétable furieux. Le jeune prince ne savait où prendre un conseil de force et de sagesse pour se soustraire à cette domination souillée de meurtre [5]. »

L'heure de La Trémoille était venue. Cette fois, ce n'était plus le caprice royal, mais la volonté du connétable qui mettait le pouvoir aux mains d'un homme destiné à être pendant six ans le mauvais génie du Roi et de la France [6]. « Se gardent le Roy tant qu'ils pourront, a dit un grave auteur du XVIe siè-

[1] Lettre du connétable, en date du 11 février : « En ayant regard aux inconveniens irreparables qui, par son courroux, ensuir se pourroient, lui vueillez rescripre, actendu que ce est fait pour le très grant bien de lui et de sa seigneurie, qu'il lui plaise oster et mettre hors de son cuer tout courroux et desplaisance, s'aucuns en a euz et prins pour ceste cause, et qu'il lui plaise interpreter en bien ladicte prinse. » *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 336.

[2] Lettre du connétable aux Lyonnais, en date du 7 mars : « Quant à la response des lettres que vous avons escriptes touchant au fait du feu Giac, vous ferez bien, pour vous acquitter de vos loyaultez, d'en escripre à mondit seigneur le Roy, ainsi que vous en avons escript, *combien que, Dieu mercy, il est bien appaisié et est bien content de nous* ; et avons esperance, à l'aide de Nostre Seigneur, que les besoingnes se porteront bien. » *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 342.

[3] Son véritable nom était *Camus de Vernet*. Par lettres des 18 janvier et 17 février 1425, il avait reçu du Roi : 1° 100 l. pour acheter un cheval ; 2° 300 l. à titre de don.

[4] *Chronique de Cousinot*, p. 248.

[5] M. Laurentie, *Histoire de France*, t. IV, p. 234.

[6] « Durant six années, La Trimouille fut le véritable roi de France. » Vallet, t. I, p. 457.

cle, que leur estat ne tombe en grande nécessité, de peur d'estre asservis à leurs subjects pour avoir la raison de leurs ennemis [1]. » C'est bien la loi que subit Charles VII ; il semble d'ailleurs qu'il ait pressenti l'asservissement où il allait tomber. Comme le connétable, pour vaincre sa répugnance, lui observait que La Trémoille était puissant et qu'il le pourroit bien servir : « Beau cousin, répondit-il, vous me le baillez, mais « vous en repentirez, car je le connais mieux que vous. » Et La Trémoille, observe le chroniqueur, « ne fit point le Roy menteur [2]. »

Assurément il y avait eu chez Charles VII, comme l'écrivait le connétable aux Lyonnais, « faulte de bonne conduite [3] ; » il y avait eu une facilité déplorable à donner sa confiance. Mais ce « mauvais gouvernement, » cet abandon du pouvoir entre des mains indignes, le Roi en est-il seul responsable? Cette responsabilité n'incombe-t-elle pas, dans une certaine mesure, au connétable? Lui qui tient, comme il le dit, « l'espée de la conservation de la seigneurie et justice du Roy [4], » n'a-t-il point d'autre rôle à remplir que celui d'exécuteur des hautes œuvres à la cour d'un prince jeune, faible et malheureux, qui lui a tout abandonné comme au sauveur de la monarchie? Supposez un Du Guesclin au lieu de Richemont, remplacez ce rude Breton à la main de fer, qu'aucune considération n'arrête quand il s'agit d'arriver à son but [5], par un type d'honneur, de

[1] Jean du Tillet, *Recueil des traictez d'entre les roys de France et d'Angleterre*, édit. de 1606, p. 349.

[2] Guill. Gruel, p. 366.

[3] *Revue du Lyonnais*, 1859, p. 335.

[4] *Id.*, *ibid.* Dans leur lettre du 26 février 1427, les Lyonnais lui rappellent ce mot : « Vous qui estes si hault et si puissant seigneur, et qui estes chief et portant l'espée de la conservacion de la seigneurie et justice du Roy nostre dit seigneur (p. 339). »

[5] On a vu comment Richemont s'était engagé avec les conseillers du Roi par un serment aussitôt violé. En février 1427, il demande aux Lyonnais 2,300 fr. qu'il prétend lui être dus, en déclarant que s'il ne reçoit prompte satisfaction, « il s'en prendra au premier qu'il trouvera de ladicte ville. » (*Id.*, p. 337 ; cf. p. 339 et suiv.) En octobre 1427, il introduit des archers dans la Gravelle au mépris de la capitulation. (Gruel, p. 367 ; Cousinot, p. 249.) Je ne m'arrêterai pas à examiner quels moyens employa le connétable pour décider le duc de Bourgogne à rompre avec les Anglais ; mais, lors même qu'on ne regarderait pas comme avérés tous les faits que nous révèlent certains documents, il en resterait assez pour entamer la réputation du connétable. (Voir *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais*, par M. Desplanque. Bruxelles, 1867, in-4°.) Richemont n'est point ce héros que certains historiens se sont plu à célébrer.

loyauté, de dévouement : que deviendront les mesquines intrigues de la petite cour du Roi, cette stérilité dans les négociations, cette impuissance dans les réformes et dans les combats? Richemont a échoué dans la lourde tâche qu'il avait entreprise : il a indisposé le Roi par sa violence ; il achève de se ruiner par l'insuccès de ses efforts. La situation est devenue plus grave qu'après Verneuil. Loin d'avoir ramené le duc de Bourgogne à la cause royale, il va lui laisser perdre l'alliance bretonne qui semblait assurée : le duc de Bretagne est à la veille de se rapprocher des Anglais et de prêter serment à Henri VI (8 septembre 1427). Voilà donc le résultat des sacrifices imposés au Roi à Angers et à Saumur! Voilà à quoi ont abouti ces traités dont on se promettait de si merveilleux effets ! Les Anglais, tranquilles du côté de la Bretagne, ayant raffermi leur alliance avec le duc de Bourgogne, vont pouvoir reprendre l'offensive ; l'armée est plus désorganisée que jamais, les finances sont de plus en plus délabrées, les divisions toujours profondes dans le conseil, et bientôt la guerre civile, comme aux plus tristes jours de la rivalité d'Orléans et de Bourgogne, va mettre les débris du royaume à la merci des Anglais.

La Trémoille, par son rang, par ses alliances, par son opulence, acquiert promptement une prépondérance que personne n'ose lui disputer. Il se fait octroyer le gouvernement du Berry, que possédait le connétable. Richemont prend ses précautions, et forme une ligue où entrent le comte de Clermont, le comte de Pardiac et d'autres seigneurs [1]. Dès lors, ce n'est plus la lutte contre les Anglais qui l'occupe, c'est la lutte contre La Trémoille. Après d'inutiles pourparlers qui suspendent un moment les hostilités (novembre 1427), la guerre éclate (juil-

[1] Voir dans D. Morice, t. II, col. 1199, le traité d'alliance du comte de Clermont et du connétable en date du 4 août 1427. Les deux princes jurent de se prêter un mutuel appui, « procurant tousjours le bien, proffit et honneur de mondit seigneur le Roy et de sa seignorie, *et de nous*, envers et contre tous ceulx qui feroient, ou pourroient, ou vouldroient faire ou procurer le dommaige, desplaisir ou deshonneur de mondit seigneur le Roy, de nous et de l'un de nous ou de nos chevances et seignories. » — Le comte de Clermont s'était signalé en avril 1427 par la façon *honnête* dont il avait saisi le chancelier Martin Gouge, qu'il ne relâcha qu'en septembre, au reçu d'une bulle du pape, et moyennant une forte rançon, que le Roi paya en partie, comme il avait fait pour Robert le Maçon. — Cousinot dit que Clermont, le connétable, Pardiac, etc., « estoient mal contens de ce que le Roy n'entendoit autrement au gouvernement de son royaume et à la défense d'iceluy contre ses ennemis (p. 251). »

let 1428): d'un côté le connétable, le comte de Clermont, le comte de la Marche, les comtes d'Armagnac et de Pardiac, le maréchal de Boussac; de l'autre, La Trémoille, Gaucourt, Guillaume d'Albret, Regnault de Chartres, — le prélat diplomate doublé d'un homme de guerre [1], — le seigneur de Belleville [2], le seigneur de Villars [3], Christophe d'Harcourt, La Hire, Saintrailles, etc. Bourges fut occupé par les comtes de Clermont et de Pardiac, qu'une manœuvre habile empêcha le connétable de joindre; mais la grosse tour tint bon : le sire de Prie s'y fit tuer, et donna le temps aux troupes royales d'arriver. Charles VII, fort animé contre les conjurés [4], vint en personne devant Bourges : Clermont et Pardiac capitulèrent, et reçurent, le 27 juillet 1428, des lettres d'abolition dont Richemont était formellement exclu [5]. Le connétable ne se tint pas pour battu : avec l'appui du duc de Bretagne, il continua la lutte en Poitou contre les gens du Roi [6]. A la faveur de ces divisions, les Anglais reprennent l'offensive : après avoir soumis toutes les places sur leur passage jusqu'à Orléans, ils mettent le siége devant cette ville (12 octobre 1428).

Telle était donc la situation du Roi au moment de sa plus

[1] Il avait été en 1418 investi de la lieutenance en Languedoc, pour recouvrer cette province, occupée en partie par les Bourguignons.

[2] Le Roi venait de lui donner en mariage sa sœur naturelle, Marguerite de Valois, qu'il avait légitimée en janvier 1428.

[3] Philippe de Lévis. Il venait (novembre 1425) de marier son fils Antoine avec Isabelle de Chartres, nièce de Regnault de Chartres. Les Lévis eurent, à partir de ce moment et jusqu'à la fin du règne, une grande part dans les faveurs royales. Le 2 août 1425, Philippe de Lévis, conseiller et chambellan du Roi, recevait 8,500 l.; le 22 janvier 1426, le Roi donne ordre de lui verser 4,500 l. pour solde de cette somme; le 17 février 1426, Antoine de Lévis, seigneur de Vauvert, reçoit 1,000 l.; le 23 février 1426, Gaston de Lévis, seigneur de Léran, reçoit 300 l.

[4] « Et estoit le Roy très mal content desdits seigneurs et de leur manière de faire. » Cousinot, p. 251.

[5] Cousinot, p. 251; Gruel, p. 368-69; Berry, p. 375. Les lettres d'abolition sont dans La Thaumassière, *Hist. de Berry*, liv. III, ch. XXVII. Le même jour, 27 juillet, le maréchal de Boussac s'engage à ce que par lui ou les siens « ne sera fait ou pourchacé dommaige ne desplaisir en quelque manière que ce soit à Mgr de La Tremoille ne aux seigneurs de Gaucourt et de Chasteaubrun, ne aux leurs, jusques ad ce que les besoignes pourparlées entre mondit seigneur de La Tremoille et Mgr de Culant, admiral de France, soient appoinctiés, ou que leur ayons signifié de tenir l'appoinctement ou non, ce que nous promectons leur signifier huit jours devant que nous puissions faire ne porter dommaige ne desplaisir à eulx ne aux leurs. » Original, signé JEAN DE BROSSE et LOUIS DE CULANT, dans les archives du duc de La Trémoille.

[6] Gruel, p. 369; D. Taillandier, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 505.

grande détresse. La Trémoille, après s'être imposé à lui, avait habilement exploité son mécontentement et ses rancunes contre le connétable; il s'était rendu nécessaire en alimentant le trésor royal : de janvier à août 1428, il avait avancé des sommes s'élevant à environ 27,000 livres, pour lesquelles la châtellenie de Chinon lui avait été donnée en gage [1]. Que d'abus ne cachaient pas des services aussi chèrement payés! Sous le voile du dévouement à la chose publique [2], le prêteur ne songeait qu'à ses propres intérêts : « On a vu aucunes foys, dit Jean Jouvenel dans son *Epître aux États de Blois*, prester en ce royaume argent au Roy pour emploier à la chose publique, et que ceulx qui le prestoient y gagnoient le tiers ou le quart en trois ou quatre moys [3]. » La Trémoille était de ceux dont parle le prélat, et « qui amoyent plus leur singulier proffit que l'estat de la chose publique. » Charles VII voyait le mal; il en gémissait : « Si congnois l'entendement du Roy estre tel, dit encore Jouvenel, que des faultes advenues de son temps il en a assez congnoissance... Et ne veulx point dire que ce soit la faulte du Roy, car en ma conscience je sçay qu'il a grant pitié de son povre peuple, et l'ay veu et sceu; et estoit très-dolent et desplaisant des manières qu'il véoit tenir à aucuns qui estoient à l'environ de luy, et souventes foys ordonnoit des choses dont riens ne se faisoit [4]. » La Trémoille avait en effet pris un tel ascendant que, selon l'expression d'un contemporain, personne n'osait même le

[1] Lettres du 29 octobre 1428, auxquelles est joint le rôle des sommes avancées par La Trémoille (*Archives du duc de La Trémoille*). Par des lettres du mois d'août, le Roi avait abandonné Chinon à La Trémoille, de l'exprès consentement de la Reine; mais La Trémoille se souvint que Chinon faisait partie auparavant du douaire de la duchesse de Guyenne, épouse de Richemont : alléguant le prétexte que la Reine n'avait reçu aucun dédommagement, « et afin qu'on ne peust dire qu'il voulsist riens entreprendre ou prejudice d'elle, il se fit donner, par lettres du 29 octobre, la chatellenie de Lusignan. » Les lettres sont contresignées par l'archevêque de Reims, le comte de Vendôme, les évêques de Séez (Rouvre) et d'Orléans (Kirkmichael), le sire de Trèves (le Maçon), le vicomte de Rochechouart et le seigneur d'Argenton.

[2] « Lequel congnoissant et veant le grant besoing que en avions, et pour la grant affection qu'il a eu et a au bien de nous et de nostre seigneurie et à la deffense d'icelle... » Lettres du 29 octobre 1428. — La Trémoille, prêteur au Roi, empruntait de son côté : le 31 juin 1429, à Loches, il reconnaît devoir 1,500 écus d'or à Robert le Maçon et à Etienne Bernart, dit Moreau, et s'engage à les leur rembourser dans le délai de six mois. Orig. signé, arch. du duc de La Trémoille.

[3] Ms. 2701, f. 4 v°.

[4] Ms. fr. 2701, f. 2 v°.

contredire [1]. Mais il faut dire que l'insouciance du roi, son défaut d'énergie, laissaient la porte ouverte à bien des abus [2] : ce n'était plus le prince que nous avons vu, au début de sa régence, si ardent et si résolu. Le passage suivant des *Remontrances sur la réforme du royaume*, adressées à Charles VII par Jean Jouvenel, montre bien le changement qui s'est opéré : « J'ay mémoire que l'évesque de Clermont, à l'issue de Paris, fut prins par un seigneur de ce royaume pour avoir argent; mais vous mesmes en personne vous mistes en chemin et le delivrastes [3]. Depuis fut prins par deux fois; mais avant qu'il eschappast falut qu'il baillast argent, sans ce que en feissiés oncques diligence, ne feissiés faire [4]. » — « Ne ay-je pas veu, dit ailleurs le prélat dans les mêmes *Remontrances*, prendre vos chanceilliers diverses foys, c'est assavoir l'evesque de Clermont, le seigneur de Trèves [5], tuer, prendre les plus prochains de vous? Ne oncques je n'ay sceu que justice en fust faicte. Oncques tirannies si horribles ne detestables ne furent faictes ou Royaume ne que ilz ont esté en vostre temps; et tout s'en est alé par dissimulacions, abolissions et remissions. Et aucunes foys les plus coulpables aprez estoient au plus prez de vous [6].»

Ainsi le faible prince n'est plus qu'un jouet entre d'indignes mains. Dans cette triste période de son règne, « tout le

[1] « Neantmoins nul ne fut qui contredire l'osast. » Cousinot, *Geste des nobles*, p. 201. — Des traités d'alliance particuliers unissaient La Trémoille avec les personnages les plus considérables du temps. Ainsi, le 28 février 1428, il passait à Blois un traité d'alliance avec le comte de Foix (Vallet, t. I, p. 40, et dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1859-60, p. 43); en juillet, il gagnait le maréchal de Boussac.

[2] « Vous savez, disait Jean Jouvenel à Charles VII, dans son Epître aux États d'Orléans, que par plusieurs fois et en divers lieux de vostre royaume vous avez fait assembler voz trois estas avant vostre sacre, par lesquelz vous ont esté monstrées les tirannies et oppressions cruelles que souffroit vostre peuple, et promettiez de y mettre remède..., mais rien ne s'en faisoit, et si levoit-on l'argent et estoit exposé en boursses particulières, et non mie au prouffit de vostre seignorie ne de la chose publique... Quantes fois sont venues à vous povres creatures humaines plaindre des griefves extorsions que on leur faisoit, ausquelles n'estoit donnée aucune provision! Hélas! elles povoient bien dire : *quare obdormis, Domine?* Mais elles ne vous povoient esveiller, ne ceulx qui estoient entour vous. » Ms. fr. 5022, f. 4 v°.

[3] Allusion au siége de Sully, par le Dauphin, en 1418. La Trémoille y tenait enfermé Martin Gouge. Voir ci-dessus, p. 359.

[4] Ms. fr. 2701, f. 109.

[5] Allusion au même fait et à l'enlèvement de Robert le Maçon, seigneur de Trèves, par les affidés de Giac.

[6] Ms. fr. 2701, f. 102.

monde, » suivant l'expression pittoresque d'un écrivain du XVIIe siècle, « jouoit avec le roy Charles VII au Roy dépouillé [1]. » Mais si l'histoire doit condamner cette inaction, ce défaut d'initiative et d'énergie, elle doit reconnaître aussi que la situation est parfois plus forte que les hommes, et que le génie seul peut triompher de certains obstacles. « Quand les adversités sont modérées, elles aiguisent le courage; mais quand elles sont extrêmes, elles finissent par abattre les plus fermes volontés. Il y a un degré au delà duquel la nature humaine plie sous le faix [2]. » C'est ce qui arriva pour Charles VII. « Obligé de tout souffrir, on le voit dévorer les plus sanglants affronts avec une faiblesse qui paraît pusillanime et honteuse. Souvenons-nous qu'elle était forcée... Charles VII pardonnait tout parce qu'il avait besoin de tout le monde [3].» — « Le crime de Charles VII, a-t-on dit, c'est l'impuissance politique [4]. » Mais ce crime, il serait injuste d'en accuser le Roi. Si l'on examine de près l'histoire, si l'on ne sépare point des faits qui semblent accablants pour la mémoire du jeune prince les circonstances qui les ont entourés, l'on reconnaîtra que « ce n'est pas à l'incapacité de Charles VII qu'il faut attribuer son impuissance dans la première partie de son règne, mais que cette impuissance était le résultat de la situation générale de la France et de la situation particulière de l'institution royale [5].»

Il faut tenir compte d'ailleurs de certains indices qui montrent que, selon la remarque de l'évêque Jouvenel, Charles VII ne subit qu'à contre-cœur le joug que Richemont, puis La Trémoille, font peser sur lui. Au moment où le connétable fait si brutalement justice des favoris qui s'étaient emparés de la confiance du Roi, celui-ci semble avoir eu une pensée de retour vers ces anciens serviteurs qui, du moins, lui

[1] Guy Allard, *Hist. généalog. des familles de Bonne, de Créquy*, etc. (1672), p. 193.

[2] *D'une polémique récente à l'occasion de Charles VII et de Jeanne d'Arc*, par M. Nettement. *Union* du 16 juillet 1856.

[3] Gaillard, *Hist. de la rivalité entre la France et l'Angleterre*, t. IV, p. 19.

[4] M. Emile Chasles, *Une question de justice historique : le caractère de Charles VII. Revue contemporaine* du 30 juin 1856, p. 325.

[5] Cette remarque pleine de sens a été présentée par M. Nettement, dans l'article que nous venons de citer. — M. Emile Chasles a dit aussi : « Les faits mêmes, la situation, les caractères conspiraient contre le Roi et le tenaient dans l'impuissance (*l. c.*, p. 319). » Et ailleurs : « Que cette époque du règne soit fort obscure, nous en convenons; cependant nous ne trouvons pas qu'elle permette de ravaler le caractère de Charles VII (p. 324). »

étaient toujours demeurés inébranlablement fidèles [1]. Alors que La Trémoille s'empare de la direction, nous voyons Charles VII appeler à lui Gaucourt, le héros de Nicopolis et de Harfleur, récemment sorti d'une captivité de dix ans [2] ; son ancien gouverneur Maillé reparaît à la même époque, ainsi que le Bâtard d'Orléans, qui vient de jouer un rôle si glorieux dans la délivrance de Montargis. A côté de Regnault de Chartres, l'ami de La Trémoille, qui bientôt reprend les sceaux, siégent Robert le Maçon, l'ancien et fidèle conseiller du dauphin; l'évêque de Séez, Robert de Rouvres, qui est entré dans le conseil en 1423, et Christophe d'Harcourt, dont la place y est désormais marquée [3]. Ainsi commence à se former un noyau d'hommes capables, intègres, dévoués, qui acquerront chaque jour plus d'importance, et dont l'influence finira par devenir prépondérante.

On peut constater aussi quelques efforts du Roi pour s'élever au-dessus des coteries, et pour prendre en main la défense du royaume en s'appuyant sur la nation tout entière. Dans la convocation des Etats généraux du royaume à Tours pour le 10 septembre 1428, faite en date du 22 juillet, il déclare, conformément au mémoire dressé par

[1] Tanguy du Chastel reçoit, le 21 octobre 1427, indépendamment de ses 1,200 livres de pension annuelle et de sa rente viagère de 2,000 écus d'or, la somme de 100 livres tournois à prendre chaque mois sur les finances du Languedoc pour la garde de Beaucaire. Jean Cadart obtient, le 16 décembre 1426, pendant sa vie, la jouissance de divers droits et profits s'élevant annuellement à 1,200 livres. La dame de Mirandol, femme de Jean Louvet et ancienne dame d'honneur de la Reine, reçoit, le 17 juin 1427, un don de 500 livres, « tant pour consideration des agreables services et plaisirs qu'elle a fais, le temps passé, à nostre très chière et très amée compaigne la Royne, lorsqu'elle estoit en sa compaignie, comme pour lui aidier à avoir des atours et autres menues choses qui sont necessaires à dames et qui appartiennent à leur estat. » — Un peu plus tard, Guillaume d'Avaugour reçut une pension sur le grenier à sel de Tarascon. Nous n'avons pas les lettres royales, mais une lettre adressée aux gens des comptes, datée de Chinon le 20 janvier (1429 ?) et qui porte les signatures de Regnault de Chartres, de Robert de Rouvres, de La Trémoille, de Christophe d'Harcourt et de Robert le Maçon. Cette lettre enjoint d'expédier les lettres-patentes : « n'y faictes point de delay ne difficulté, car ainsi le veut le Roy et de ce vous escript. » (Arch. du duc de La Trémoille.)

[2] Gaucourt reçut, par lettres du 14 avril 1426, 12,000 livres pour l'aider à payer sa rançon. De nombreux dons attestent que, pendant cette période, ses loyaux services furent généreusement récompensés. — « Messire Regnault de Chartres, le seigneur de La Trémoille, *le sire de Gaucourt*, qui lors gouvernoient le corps du Roy et le fait de la guerre... » (Chronique dite de Cagny dans Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 30.)

[3] *Charles VII et ses conseillers*, par M. Vallet, et divers actes du temps.

les princes révoltés [1], qu'il veut s'en remettre aux représentants du pays pour « déterminer et appointer de toutes les grans affaires du royaume et Daulphiné. » — « Chacun, dit-il, aura franche liberté d'acquitter sa loyauté, et de dire pour le bien des besognes tout ce que bon lui semblera [2]. » Et cette promesse fut tenue, car on a conservé le *Cahier des doléances* qui fut présenté par les gens du pays de Languedoc à l'assemblée réunie, non à Tours, mais à Chinon, où elle fut transférée [3]. Toutes les requêtes générales ou spéciales [4] purent se faire entendre : union entre les princes du sang, paix avec le duc de Bourgogne, retour du connétable [5], bonne direction de la justice, unité des monnaies, révocation d'aliénations du domaine ou des revenus, répression des désordres des gens de guerre, liberté du commerce hors du royaume, administration des finances, etc. Cette manifestation des sentiments et des vœux de la nation, cet échange libre et sincère de requêtes et de promesses entre la France et son roi, à la veille du terrible assaut que les Anglais allaient nous livrer, a quelque chose de grand et de solennel : il y eut donc un instant où les mesquines intrigues des conseillers de la couronne s'évanouirent devant la voix du pays, et où tous les cœurs n'eurent qu'un seul battement. La Trémoille fit oublier ce jour; il fit mentir le Roi; mais l'heure devait venir où ces promesses auraient leur réalisation.

G. du Fresne de Beaucourt.

[1] Ce curieux mémoire inédit, qui est conservé aux Archives (P, 1388 [3]), contient le programme de la réconciliation tel qu'il fut proposé au Roi après la prise d'armes contre La Trémoille : « Pour bien conseiller le Roy en la grande necessité en laquelle de present son royaume est, y lit-on, et reduire ledit royaume à bonne transquilité, semble necessaire l'assemblée des trois estas representans le corpz publique dudit royaume, affin que, par le bon conseil du chiefet corps, ensemble par la grace du Saint Esprit, laquelle reluist en toute congregacion faicte ou nom de Dieu, et plus eficacement en une generale congregacion que en une petite, puissions parvenir et briefment à la fin que dessus. »

[2] D. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, t. IV, p. 471. Les princes avaient demandé « toute liberté à ung chascun de dire tout ce que bon lui semblera à laffin que dessus. »

[3] Ms. latin, 9177, fol. 271-280. Ce *Cahier*, où se trouvent, à la suite de chaque article, les réponses du Roi, porte la date du 11 novembre 1428.

[4] Certaines étaient particulières aux pays de Languedoc; d'autres étaient communes aux gens de Languedoil et de Languedoc.

[5] Voici la réponse qui fut faite sur cet article : « Par le Roy, ne ceulx qui sont entour lui, n'a tenu ne tendra, et en ont esté faictes grans diligences par le Roy, comme il leur a esté exposé, et encores sera fait. »

CRITIQUES ET RÉFUTATIONS

M. HENRI MARTIN

DEUXIÈME PARTIE.

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. Paris, Furne, 1855-60, 16 vol. in-8° cavalier, et un vol. de tables. — *Histoire populaire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, Furne (1867-70); en cours de publication.

VIII

M. Henri Martin observe quelque part qu' « il n'y a qu'une seule tache au règne de saint Louis, la persécution religieuse. » Mais il ne s'en étonne pas, car à ses yeux c'est là un fait général, qui se rencontre à chaque instant dans l'histoire de l'Eglise, fait logique, puisqu'il est produit par la croyance à une doctrine fatale. Cette doctrine, nommée par M. Martin « l'ithacianisme [1], » du nom de ce prêtre Ithacus qui demanda à l'empereur Maxime la punition des hérétiques priscillianistes, avait déjà été signalée au temps de saint Martin. Peu à peu elle grandit, et « la sanguinaire hérésie ithacienne dénatura le christianisme [2]. » — « Le moyen âge fut envahi tout entier

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 58.
[2] *Ibid.*, p. 14.

par l'ithacianisme [1]. » M. Martin confond ainsi à plaisir l'ithacianisme avec l'Église, sans faire attention qu'Ithacus fut condamné par saint Ambroise, par le pape Sirice, par les conciles de Milan et de Turin. Mais passons.

Au XIe siècle, « s'ouvre l'ère sanglante des persécutions. » Bientôt saint Thomas d'Aquin, en soutenant qu'il faut mettre à mort les hérétiques, formule dans « sa sincérité terrible la doctrine de l'Église du moyen âge, défigurée depuis par les subtilités des apologistes qui ont voulu laver sur sa robe blanche la tache du sang qu'elle ne versait pas elle-même, mais qu'elle ordonnait aux laïques de verser [2]. » Alors saint Louis, « entièrement dominé par cette doctrine, devint cruel dans ses lois par charité même [3].» Alors, dans le Midi, les persécutions prirent un caractère que M. Henri Martin s'est attaché à mettre en relief. Il s'agit de la guerre contre les Albigeois, et de la pacification du pays après la guerre.

Tout est préparé pour amener l'impression désirée. Afin de faire retomber l'odieux des persécutions uniquement sur l'Église, on oublie d'abord les persécutions dont elle fut si longtemps et si cruellement la victime ; puis, dans le cas présent, on atténue le caractère de la doctrine albigeoise, qui fut éloignée de la vérité, et sa portée, qui pouvait être désastreuse. « Cette doctrine, écrit un libre penseur, M. Frédéric Morin, regardée par tant d'historiens comme un fait local et exceptionnel, ravageait la France et on pourrait dire l'Europe [4]. » M. Martin dissimule l'odieux de ce système ; bien plus, il voudrait en montrer l'équité au moins relative : « On peut, dit-il, le trouver bizarre aujourd'hui, mais quand l'idée du progrès n'était pas encore entrée dans les intelligences...., quand on voyait encore dans le mal quelque chose d'absolu, alors la croyance à ce qu'on nommait les deux principes, loin de choquer, ainsi qu'elle le ferait aujourd'hui, semblait à une foule de gens une explication plus satisfaisante que celle de l'Église sur l'origine du mal (p. 246). » Étrange raisonnement! car si j'interroge les théologiens, le P. Perrone me démontrera

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 346, note 2.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 285.
[3] *Ibid.*
[4] *Dict. de Scolastique*, t. I, p. 561 et 1270.

péremptoirement [1], après bien d'autres, que ce système, aux yeux mêmes de la raison, est absurde, et si je m'adresse seulement à tout homme de bon sens, il me répondra par la bouche de M. Mignet : « Cette croyance est aussi contraire au dogme chrétien qu'à la raison philosophique [2]. »

Mais M. Martin a besoin de poser ces prémisses, et il continue : « Il n'y avait point alors en Europe un pays plus riche, plus prospère et plus civilisé que le Midi de la France... Cette supériorité de civilisation et de richesse inspirait aux Méridionaux des idées contraires à celles des peuples du Nord et provoquait la haine de ceux-ci (p. 224). » — « Si les Albigeois étaient éloignés de l'Évangile par l'esprit, ils s'en rapprochaient par le cœur. Leurs *parfaits*... ne se distinguaient pas seulement du clergé catholique par l'exagération de leurs jeûnes, par la simplicité de leur culte, mais par leur extrême douceur. » — « Ils ne faisaient de mal à personne ; ils étaient vénérés pour leur rigidité et pour leur charité, » pendant que « le clergé catholique vivait mal et avait perdu toute considération (p. 246). » Je lis encore : « Le despotisme religieux du Pape était insupportable aux Méridionaux [3]. » — « Les gens du Midi étaient devenus tolérants [4]. » Ainsi le Midi est moins féodal, moins ecclésiastique, moins scolastique que le Nord ; dans le Midi on est plus avancé en civilisation, on a une religion meilleure, on est tolérant : d'où cette conclusion se tire naturellement qu'à ces trois titres l'Église devait détester et combattre les gens du Midi. Le Midi, comme le dit M. Martin, n'était-il point, « à tous les égards, bien préparé [5] » à recevoir le souffle nouveau qui venait de la Cambrie réveiller les esprits opprimés par la conquête romaine, par la conquête germaine et surtout par la conquête chrétienne ?

Il faudrait beaucoup discuter pour savoir si le Midi était réellement plus civilisé que le Nord. On le répète sans cesse. Je ne veux point contredire cette opinion, mais

[1] *Prælectiones theologicæ*, t. II, p. 69. M. C. Schmidt (*Hist. et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, t. I, p. 9), tout en condamnant l'erreur du Catharisme, la considère comme un effort hardi pour résoudre un des problèmes les plus difficiles qui pèsent sur l'esprit de l'homme.

[2] *Journal des Savants*, 1852, p. 365.

[3] *Histoire populaire*, t. I, p. 246.

[4] *Ibid.*, p. 244.

[5] *Hist. de France*, t. III, p. 374.

la civilisation se manifeste ordinairement au dehors par des mœurs plus parfaites, par la culture des lettres et des arts, par le développement du commerce, par l'enthousiasme pour les entreprises généreuses. Or, rien ne prouve que les mœurs du Nord fussent plus barbares ou plus corrompues que celles du Midi; il y avait dans le Midi moins de foi et plus de scepticisme [1]. Si on invoque la littérature, le Midi, je le sais, avait ses troubadours et ses *canzone;* mais le Nord avait ses trouvères et ses chansons de geste, que nous commençons seulement à connaître [2]. Si on invoque la culture des arts, il y avait dans le Nord autant de monuments d'architecture, autant de Notre-Dame de Paris qu'il pouvait y en avoir dans le Midi. Si le commerce était florissant à Narbonne, à Beaucaire, dans le Languedoc, il y avait aussi à Saint-Denis, à Provins et en Champagne des foires justement célèbres. Quant aux pensées qui poussent aux entreprises généreuses, les croisés du Nord combattant en Palestine ne se sont pas montrés inférieurs aux compagnons de Raymond. Je ne saisis donc pas la différence si marquée, dit-on, entre la civilisation du Nord et celle du Midi; différence qui ferait regarder la venue de Simon de Montfort et de ses guerriers comme une nouvelle invasion de Barbares, comme une lutte provenant de l'antagonisme des races, mot dont on abuse beaucoup trop. M. Boutaric l'a fait observer très-justement.

Je passe à un autre point. Qu'il y eût dans le clergé catholique des faiblesses, je n'ai garde de le nier ; beaucoup de faiblesses même, je le proclame avec les Conciles de l'Eglise, et c'est la loi de l'humanité ; car, lorsque l'on signale des catastrophes dans la vie des nations, on peut être sûr de trouver un clergé oublieux de ses devoirs : le sel de la terre n'a plus sa vertu, et alors tout se corrompt. Il ne faudrait pas croire pourtant que les Albigeois fussent tous d'une vie irréprochable. Je sais ce qui réjouit le cœur de M. Martin : « Ils ont des prêtres, mais aussi rapprochés que possible des fidèles, et

[1] Voir *Op. S. Bernardi*, ep. 241.

[2] Qui n'a présent à la mémoire les travaux de MM. Paulin Paris, Le Clerc, etc., et qui n'a lu l'ouvrage le plus complet en son ensemble, les *Épopées françaises*, par M. Léon Gautier, livre savant et éloquent tout ensemble, dont les trois premiers volumes ont obtenu le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions ?

auxquels le célibat est plutôt recommandé qu'imposé ; ils conservent la confession, mais comme acte d'humilité et recherche de conseil, non comme absolution en vertu d'un pouvoir surhumain ; ils enseignent le salut gratuit par Jésus-Christ, etc. [1] » Bref, « c'est la transition du christianisme primitif au protestantisme [2]. » Mais je sais aussi ce qui ternit la brillante auréole dont on veut entourer le front de ces hérétiques, car on découvre parmi eux des aberrations d'esprit étonnantes et des impuretés que la plume se refuse à dire. N'étaient-ils pas, d'ailleurs, les alliés fidèles de ces routiers, cottereaux, ennemis acharnés de l'Église et de la société, qui couraient alors la France pour tout piller ? Les documents l'attestent, comme l'a fait très-bien remarquer le savant et regretté H. Géraud [3].

Puis, il convient de le remarquer, la guerre n'a pas éclaté tout d'un coup ; depuis longtemps des Conciles avaient cherché à défendre les chrétiens contre ceux qui, pillant les églises et les monastères, renversant les autels, brûlant les croix, maltraitant les prêtres, n'épargnaient aucun âge ni aucun sexe. Pendant tout le XIe siècle et le commencement du XIIe, — M. H. Martin ne le dit pas, et cependant ce serait très-important à savoir, — de zélés missionnaires, saint Bernard en tête, étaient venus du Nord essayer de ranimer la foi parmi les populations séduites. Avant la croisade militaire, il y avait eu la croisade religieuse ; avant l'époque de répression du désordre, il y avait eu l'époque de discussion contre l'erreur : *Fides suadenda est, non imponenda*, s'écriait saint Bernard [4] : la foi doit venir de la persuasion, non de la compression. *Capiantur non armis sed argumentis quibus refellantur errores eorum :* que ce ne soit pas par le glaive, mais par la discussion que l'on réfute leurs erreurs [5]. Ce fut seulement lorsque la raison eut été impuissante à faire cesser les désordres dans la société chrétienne, que la constitution de cette société demanda la répression du mal produit. L'hérésie était à ses yeux un délit civil comme la fabrication de la fausse monnaie, plus grave même que cette

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 8. Cf. *Mémoires de la Société archéolog. du Midi*, t. VI, p. 101.
[2] *Ibid.*, p. 4.
[3] *Biblioth. de l'École des chartes*, 1re série, t. III, p. 127.
[4] *Serm. in cantic.*, 66, § 12.
[5] *Ibid.*, 64, § 8.

fabrication, selon le mot de saint Thomas[1]. Aujourd'hui, en plein XIXe siècle, contre les sectaires qui l'attaquent, la société peut rester longtemps inactive en présence de théories malsaines; mais lorsque ces théories viennent à exciter le désordre et à troubler la rue, alors la société menacée prend les armes, et d'un consentement unanime frappe ses malheureux adversaires, car le salut est à ce prix. Ce qui se passe au XIXe siècle, ce qui s'est passé dans tous les siècles, eut lieu au XIIIe. Du moment où la société se trouva menacée, elle se défendit, et saint Bernard a expliqué la pensée qui inspira la guerre des Albigeois et toutes les répressions de l'erreur, lorsqu'il a dit : « La foi doit venir de la persuasion, non de la compression, quoiqu'il soit encore préférable d'arrêter les hérétiques par le glaive, que de leur permettre d'entraîner les autres dans l'erreur. » La société d'alors le crut, et elle agit. On peut s'en montrer froissé, mais il est difficile de ne pas reconnaître son droit. Au surplus, il faut bien se pénétrer de cette idée qui ressort de tous les faits : c'est que la crainte de voir l'autorité publique passer aux mains de partisans des hérétiques détermina la guerre, plus que le désir d'anéantir individuellement les hérétiques se trouvant parmi le peuple. Un prince maître du Midi de la France et protecteur de l'hérésie, apportait un trouble profond dans la constitution sociale, et on ne voulait pas que cette constitution fût troublée.

Quoi qu'il en soit, M. Henri Martin le déclare, « l'établissement catholique romain (*établissement catholique*, absolument comme on dit l'*établissement anglican*) étant fondé sur l'association du spirituel et du temporel, c'est-à-dire de la puissance religieuse du Pape et de l'Eglise avec la puissance militaire des Princes (comme si l'établissement de l'hérésie albigeoise n'était pas fondé sur la même association, nombre de seigneurs ayant embrassé l'hérésie et la soutenant les armes à la main), et sur la destruction par la force matérielle de tout ce qui contestait le pouvoir spirituel (comme si les hérétiques, là où ils étaient les plus forts, ne pillaient pas les églises et ne détruisaient pas les objets du culte qui leur déplaisaient), la guerre était inévitable entre la catholicité et le pays qui prati-

[1] *Summa theolog.*, 2a quæst. XI, art. 3.

quait la tolérance [1]. » — « Le parti catholique exaspéré appelait l'étranger avec une aveugle furie [2]. » En employant ce mot *étranger*, M. Martin commet un anachronisme : au moyen âge, l'étranger, l'homme en dehors de la chrétienté, l'*hostis*, était le non-catholique. Une fois la guerre inévitable, voici, d'après M. Henri Martin, les différents rôles des deux partis : « Le clergé catholique prêchait à ses fidèles la guerre sainte et l'extermination des hérétiques ; les pasteurs hérétiques détournaient, autant qu'ils pouvaient, leurs croyants de se défendre ou de se venger [3]. » Antithèse brillante, comme toutes celles où se complait l'imagination de M. Henri Martin, mais qui a le malheur de ne s'appuyer sur rien de précis, car pour les Albigeois, l'Église romaine était une assemblée de méchants qu'il fallait détruire, et ils la détruisaient autant qu'ils pouvaient.

Une fois ses prémisses posées, M. Martin n'a pas de traits assez vifs pour stigmatiser les catholiques. Voici d'abord le légat du Saint-Siége, « le terrible Arnaud, un de ces fléaux de Dieu que la Providence envoie dans les jours de sa colère [4], homme incapable de repos et de pitié, un vrai génie d'extermination, un Attila en robe de moine [5], » « un homme qui avait sous sa robe de moine le génie destructeur des Genserik et des Attila [6], » tandis que plus d'un document nous le montre estimé dans le pays où il était connu, ayant été pendant trois ans abbé de Grandselve, au diocèse de Toulouse [7]. Puis voici saint Dominique et « son œuvre sanglante [8], » saint Dominique, qui « passe pour le génie de l'Inquisition incarnée » (notez que saint Dominique, mort en 1221, a été complétement étranger à l'inquisition établie dix ans après), et offre « un des plus terribles exemples de ce que le fanatisme peut faire des meil-

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 247.
[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 21.
[3] *Ibid.*, p. 248.
[4] P. 14.
[5] *Hist. populaire*, t. I, p. 248.
[6] *Hist. de France*, t. IV, p. 23.
[7] Dom Vaissète, *Hist. génér. de Languedoc*, livre XXI, § 13. Relevons ici en passant une inexactitude : ce ne sont pas les légats qui firent élire Folquet, évêque de Toulouse, c'est le Chapitre de la cathédrale qui l'élut (Baluze, *Miscellanea*, t. VI, p. 457 ; dom Vaissète, *l. c.*, liv. XXII, § 21.) — Puis le légat Milon ne mourut qu'à la fin de l'an 1209. En quittant Montpellier, il s'était rendu en Provence. (*Epistol. Innocentii III papæ*, liv. XII, ep. 152.)
[8] *Hist. de France*, t. IV, p. 285.

leures natures [1]. » Enfin voici l'évêque de Toulouse, Folquet, « le féroce Folquet, surnommé l'évêque des Diables à cause de sa méchanceté, » et « pire que le légat, » dit M. Martin. Il « était toujours là, soufflant sa fureur aux gens du Nord contre ses diocésains. » Or, un de nos meilleurs confrères à l'Ecole des chartes, M. Lecoy de La Marche, me dit avoir trouvé, dans un manuscrit de Tours [2], ce trait bien digne d'un évêque, qui contredit l'appréciation de M. Martin : Une femme hérétique vint demander à l'évêque de Toulouse, Folquet, un secours, parce qu'elle était une pauvresse. L'évêque, sachant qu'elle était hérétique et qu'il n'aurait pas dû lui venir en aide, eut cependant pitié d'elle, et dit : « Je ne viens pas en aide à l'hérétique, je secours le pauvre [3]. » Folquet est, selon M. Martin, l'auteur de ce « plan vraiment diabolique de détruire autour de la ville les châteaux, les maisons, les arbres, en sorte qu'un des plus beaux et des plus riches pays du monde fut changé en désert. » Voilà déjà quelque chose! Ces dévastations sont rapportées par les chroniqueurs, et je n'ai garde de les justifier. La guerre ne connaissait guère alors d'autres lois : en tous pays, on ravageait, on pillait ; l'instinct brutal apparaissait presque seul, et l'influence du christianisme n'avait encore pu changer totalement l'opinion. Ces dévastations étaient un fait général des opérations militaires, mais rien n'indique que l'évêque de Toulouse en ait été l'inspirateur. Au surplus, M. Henri Martin conserve une bonne partie de son indignation pour le légat : il flétrit son inhumanité au siége de Béziers, sa perfidie au siége de Carcassonne, et « le massacre des habitants de Marmande par les croisés excités par les prêtres et les moines ; » trois faits importants invoqués par M. Henri Martin à l'appui de ses assertions, trois faits faux, dont un historien écrivant en 1868 n'eût pas dû ignorer la fausseté.

M. Martin écrit : Le légat « jura qu'il ne laisserait point à Béziers pierre sur pierre, et qu'il ferait tout mettre à feu et à sang, tant hommes que femmes et petits enfants [4]. » D'après ces mots, le sac de Béziers aurait donc été prémédité ; mais, par malheur pour l'authenticité de ce serment, les chro-

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 25 et 26.
[2] Ms. 205, f° 157.
[3] *Hist. de France*, t. IV, p. 148.
[4] *Hist. populaire*, p. 250.

niques contemporaines, le poëme de la croisade notamment, ne le relatent pas, et on le trouve seulement — M. Tamizey de Larroque l'a prouvé ici même — dans la chronique rendue en prose au XIVe siècle. Il en est de même de cette autre parole qu'Arnaud aurait prononcée lorsqu'on lui demandait comment distinguer les hérétiques des fidèles : « Tuez-les tous, car Dieu connaît les siens ! » Parole qui n'a jamais été dite par le légat, et qui, répétons-le avec M. Tamizey de Larroque, constitue une belle et bonne calomnie. Ni la chronique de saint Denis, ni Guillaume Le Breton, ni Guillaume de Nangis, ni Albéric de Trois-Fontaines, ni Pierre de Vaulx-Cernay, ni Guillaume de Puylaurens, ni l'histoire de la croisade écrite en vers, etc., etc., ne font mention de cette prétendue réponse [1]. Elle se rencontre seulement, comme un on-dit, *dixisse fertur*, dans le livre d'un moine allemand, Pierre Césaire, qui écrivait quinze ans plus tard, au monastère de Heisterbach, à trois cents lieues du théâtre des événements, le *Dialogi miraculorum*, où, de l'aveu de tous les critiques, l'invraisemblance des récits atteint les dernières limites du grotesque. La ville fut prise et pillée par les truands, sans ordre des chefs, impuissants ensuite à arrêter leur fureur : voilà ce que dit l'histoire sur ce point, mis en pleine évidence par M. Tamizey de Larroque, à la dissertation duquel M. Henri Martin, qui répète le mot fameux, peut recourir pour plus ample informé [2]. La conduite d'Arnaud au siége de Marmande rend d'ailleurs invraisemblable la réponse que le seul Césaire lui prête : on demandait au légat de décider du sort des habitants : « A ces paroles, dit Pierre de Vaulx-Cernay, l'abbé fut grandement marri et n'osa les condamner, *vu qu'il était moine et prêtre.* »

Quant à la perfidie du légat à Carcassonne, l'accusation

[1] Il est bon de faire observer que si l'on a cru longtemps, comme M. Martin (*Hist. de France*, t. IV, p. 33), que l'auteur de l'*Histoire de la Croisade*, d'abord partisan de la Croisade, devint plus tard partisan des Albigeois par haine des excès commis par Simon de Montfort, le contraire est à présent établi. M. Guibal (*le Poëme de la Croisade contre les Albigeois*. Toulouse, 1863) a combattu ce système de Fauriel et soutenu qu'il fallait attribuer les deux parties contradictoires du poëme à deux auteurs différents, fait démontré avec une grande sagacité par M. Paul Meyer (*Recherches sur les auteurs de la chanson de la Croisade albigeoise*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 6e série, t. I.)

[2] « On a contesté sans aucune raison valable ces paroles rapportées par un contemporain, moine de Citeaux lui-même, » écrit M. Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 33.

tombe devant le simple récit des faits puisés aux sources les plus authentiques. On convint, avec le vicomte Raymond, d'accorder la vie sauve aux habitants de Carcassonne, mais on retint le vicomte comme otage jusqu'à l'entière exécution de la capitulation ; il n'y eut pas là de perfidie [1].

Reste enfin le tableau des prêtres excitant les croisés au massacre des habitants de Marmande, ce qui est aussi peu exact que le mot du légat au sac de Béziers. Aucun document n'en parle, sauf un seul, postérieur à l'événement, et sans valeur, la critique l'a démontré par la plume de M. Tamizey de Larroque.

C'est en s'appuyant ainsi sur des faits erronés que l'on asseoit une argumentation qui, au premier abord, semble irrésistible, car tout a été choisi avec art pour frapper l'imagination. Cette argumentation s'écroule devant l'examen ; mais qui a le temps de compulser les in-folios pour examiner les faits ? Aussi M. Henri Martin tient pour établie aux yeux de tous sa thèse sur l'Eglise persécutrice, féroce, intolérante, et il va continuer à la développer.

IX

Le Midi est vaincu ; quel usage le Nord, — et ici, selon la pensée de M. Martin, il faut lire l'Eglise, — quel usage le Nord va-t-il faire de sa victoire ? L'Eglise établit l'Inquisition, et l'Inquisition c'est l'opprobre et la ruine : voilà en peu de mots la thèse de M. Henri Martin. Pour la justifier, l'auteur confond des questions qu'il faut rétablir dans leur ordre.

Je laisse de côté plusieurs incidents, je vais au fond du débat.

Le mot *Inquisition*, pris dans son sens primitif, désigne un système de procédure introduit dans le droit ecclésiastique et civil ; plus tard ce mot désigna les tribunaux chargés, au XIIIe siècle, d'appliquer cette procédure à la recherche des actes

[1] Dom Vaissète, liv. XXI, § 61. M. Martin, qui suit ici de préférence le récit de Guillaume de Nangis, dit lui-même en un autre endroit (p. 210, note) que Guillaume écrit en homme mal informé.

d'hérésie, actes qualifiés de crimes par la société d'alors. Quelle fut la valeur de ce système de procédure qui remplaça le système germanique? M. Henri Martin écrit bien : « L'abolition de ces coutumes superstitieuses (les ordalies) dans les procès fut un notable progrès [1]. » Mais il ajoute, comme un blâme contre la procédure nouvelle : « L'inquisition remplaça la procédure grossière, mais *loyale*, que la féodalité avait reçue en héritage des barbares. » Ce blâme est-il justifié? La procédure d'enquête (*inquisitio*) repose sur le témoignage; or tous les criminalistes et historiens jurisconsultes ont loué le droit canonique d'avoir ramené à sa véritable valeur la preuve testimoniale en la régularisant, et personne n'a reproché à cet élément de preuves qui fait encore le fondement de notre procédure, d'être *moins loyal* que celui du fer rouge ou de l'eau bouillante. L'enquête par commission remplaça les gages de bataille, et l'Eglise, en adoptant la preuve testimoniale, fit rentrer la justice dans la véritable voie, celle qui conduit à la vérité matérielle. Voilà le progrès accompli par la procédure d'inquisition [2]; cette procédure adopta d'ailleurs les formes de la procédure romaine, les principes du droit romain.

M. Martin, analysant les règles suivies par l'Inquisition, écrit : « Les hérétiques qui ne méritent point d'indulgence, quoiqu'ils se soumettent à l'Eglise, doivent être enfermés pour toujours. Quant à ceux qui refusent d'aller en prison ou de faire pénitence, ils doivent être, comme les relaps, envoyés à la mort. Aucun homme suspect, dit le règlement, — ici M. Henri Martin ouvre des guillemets pour montrer qu'il a l'air de citer mot à mot, — ne peut être dispensé de sa prison par la jeunesse de sa femme ou sa vieillesse, etc... A cause de l'éternité de ce crime (l'hérésie) on doit admettre pour convaincre les accusés le témoignage des malfaiteurs et des infâmes » (ces mots sont toujours entre guillemets). Comment douter de ces dispositions? M. Martin cite le règlement, en donne la date; il a été promulgué en 1235 à la requête des inquisiteurs

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 256.

[2] La supériorité, dit M. Faustin Hélie, dans son *Traité de l'Instruction criminelle* (t. I, p. 408), était évidemment du côté des justices ecclésiastiques. Le savant M. Pardessus, dans un mémoire sur le droit coutumier (*Mém. de l'Académie des inscript.*, t. X, p. 666 et suiv.), fait l'éloge de cette procédure qui, dit-il, est encore la base de toutes celles qu'on suit dans les tribunaux modernes (p. 697 et 698).

par un concile des provinces ecclésiastiques de Narbonne, d'Aix et d'Arles. N'est-on point convaincu par ces textes, et comment peut-on nier? — Eh bien, on peut nier, et l'on doit n'être point convaincu. J'ouvre un recueil de conciles: celui de Labbe est sous ma main, et je lis l'un après l'autre les articles du règlement. D'abord, je cherche en vain le premier membre de la phrase: « Les hérétiques *qui ne méritent point d'indulgence.* » Puis je vois seulement que l'on engage (ce sont des conseils que donne le concile) à soumettre les hérétiques convertis à une punition, à une pénitence: Si on le juge opportun, *si fuerit visum expedire*, on les exilera d'une ville, d'une province, pour un temps ou pour toujours, on construira des prisons pour enfermer les pauvres convertis [1]; et le concile ajoute: « Nous entrons dans ces détails, non pour que vous imposiez à tous et partout les pénitences ci-dessus, mais pour qu'avec les pleins pouvoirs qui vous sont donnés par le Pape, vous les appliquiez selon les fautes commises, selon les personnes qui les ont commises, selon les lieux, les temps et les autres circonstances où elles ont été commises, en agissant avec une telle réserve et une telle prudence que, soit en sévissant, ou en pardonnant, vous arriviez à corriger la vie des coupables. » Vraiment, je ne vois là rien de bien terrible, et j'entends proclamer ce grand but de la pénalité poursuivi par les criminalistes et réalisé seulement par l'Eglise: la correction des coupables.

Les relaps et les impénitents sont livrés au bras séculier, mais, ajoute le texte, que M. Martin a cru devoir abréger ici, s'il l'allongeait tout à l'heure: « Si ces impénitents se repentent, on ne doit pas les repousser. »

« Aucun homme suspect, » dit M. Martin, mettant encore ces mots entre guillemets, pour montrer sans doute que la citation est textuelle; or ces mots ne se trouvent pas dans le texte, ils sont remplacés par ceux-ci: « Parmi ceux qui doivent être incarcérés. » M. Martin continue: « Nul ne peut être dispensé

[1] L'emprisonnement est la peine adoptée par l'Église. M. Guizot a dit à ce sujet (*Hist. de la Civilisat.*, 6e leçon): « Il y a dans les institutions de l'Église un fait en général trop peu remarqué, c'est son système pénitencier, système d'autant plus curieux à étudier aujourd'hui qu'il est, quant aux principes et aux applications du droit pénal, presque complétement d'accord avec les idées de la philosophie moderne. »

de la prison... » C'est ce qui a toujours été, même ce qui est de nos jours. Seulement le règlement ajoutait : « à moins de permission spéciale, » ce qui laissait la porte ouverte à tous les tempéraments; mais M. Martin, jugeant probablement ces mots inutiles, les a passés sous silence et remplacés par trois points. Trois points également tiennent lieu d'un mot qui a cependant son importance, car il change complétement la signification de la phrase. C'est le mot : quoique, *quamvis*. « Quoiqu'à cause de l'énormité de cette accusation les criminels et les gens dont la réputation est compromise (*infames*, ce que M. Martin traduit par notre mot « infames ») et même les complices soient admis à accuser et à porter témoignage (ici M. Martin termine brusquement sa phrase et met un point là où dans le texte il y a une virgule ; je continue donc de citer), il y a cependant des exceptions pour anéantir le témoignage des témoins qui semblent ne pas être dirigés par le zèle de la justice, mais par l'ardeur de la malignité : tels sont ceux qui trament des complots et nourrissent des inimitiés mortelles. Les autres crimes, quoiqu'affaiblissant le témoignage, ne l'anéantissent pas, surtout si les témoins en ont fait pénitence. »

On peut, comme on le voit, trouver déjà quelque différence entre la phrase du texte et celle artistement découpée par M. Martin. Toutefois M. Martin ayant jugé à propos de mettre en italique le mot « infames, » sans doute pour mieux faire remarquer au lecteur l'infamie de cette disposition, il me vient à la pensée qu'il n'a pas compris le sens du mot latin *infames*. A défaut d'un dictionnaire d'étymologie, M. Martin n'a-t-il donc jamais ouvert un ouvrage de droit canon ? Il aurait pu lire dans del Bene par exemple [1] : On repousse le témoignage de l'excommunié, du criminel, de celui dont la réputation est atteinte en droit, tel est celui qui a été condamné pour quelque crime : *Repellitur excommunicatus, criminosus et infamis infamia juris qualis est quicumque aliquo crimine est damnatus ;* on repousse même celui dont la réputation est atteinte en fait, mais cependant sa déposition peut parfois être admise pour en corroborer d'autres, *repellitur etiam infamis facti sed tamen interdum*

[1] *De officio S. Inquisitionis.* Lugduni, 1680, 2 in-f°. Cf. Carena, *Tractatus de officio S. Inquisitionis.* Bologne, 1668, in-f° ; *Opus quod judiciale Inquisitorum dicitur.* Rome, 1670, in-4°; *Della punizione degli eretici e del tribunale della S. Inquisiz. lettere* (Anonyme, de Vincent Parri. Rome, 1795, p. 430).

admitti potest in subsidium. Et veut-on savoir quels sont ceux dont la réputation est atteinte en fait, les *infames facti* opposés aux *infames juris?* Ce sont les usuriers, les bâtards, les blasphémateurs, les joueurs et les ivrognes de profession, les bateleurs de la place publique, les apostats, les prodigues ; des auteurs, comme Limborch [1], ajoutent les courtisanes et les gens de mauvaise vie déposant sur les faits passés dans leurs maisons. Ne paraît-il pas juste de traduire comme je l'ai fait : gens compromis de réputation? et dès lors quel blâme peut-on élever contre cette prescription? Quant au mot *criminosi*, traduit par M. Henri Martin par le mot *malfaiteurs*, c'était principalement, dans le langage du droit canonique, les excommuniés.

Encore une fois, je laisse au jugement du public ce système d'éclectisme sur les textes, mis en pratique par M. Henri Martin, citant ce qui peut choquer, et taisant ce qui mériterait des éloges [2]. M. Martin veut à tout prix justifier sa phrase que les instructions données aux inquisiteurs « semblent inspirées par le génie des Tibère et des Domitien; » mais où est l'équité?

M. Henri Martin adresse ensuite un grand reproche à l'Inquisition, au pape Grégoire IX, aux conciles provinciaux, c'est d'avoir organisé la procédure secrète. Or, les jurisconsultes le constatent, la procédure secrète ne fut pas érigée en principe par le droit canon ; le principe contraire était même directement proclamé [3]. Il est vrai que des exceptions furent admises au principe de publicité, dans le cas, par exemple, où les témoins auraient été, par suite de la publication de leurs noms,

[1] *Historia Inquisitionis.* Amstelodami, 1692, in-f°, p. 267.

[2] M. Martin, en citant quelques décrets du Concile de Toulouse, en 1229, oublie celui-ci et plusieurs autres : « Il est ordonné à la Cour de donner un avocat aux pauvres auxquels leur pauvreté ne permet pas d'en avoir. Il ne faut condamner que sur l'aveu personnel du coupable ou sur des preuves claires et évidentes, car il vaut mieux laisser un crime impuni que de condamner un innocent. » *Satius enim est facinus impunitum relinquere quam innocentem condemnare.*

[3] « Cæterum in his omnibus præcipimus, dit Boniface VIII (*Sexti Decretal.*, l. III, lit. 2, c. 20) tam episcopos quam inquisitores puram et providam intentionem habere, ne ad accusatorum vel testium nomina supprimenda ubi est securitas periculum esse dicant, nec in eorum discrimen securitatem asserant, ubi tale periculum immineret super hoc eorumdem conscientias onerantes. » Cf. M. d'Espinay, *l. c.*, p. 127 et suiv., et sur tous ces points la grande *Histoire du droit criminel*, par M. du Boys, *passim*, voir surtout t. II, p. 305, 380, 382, 597, 602, 702, etc.

exposés à quelque danger: ce secret, gardé aujourd'hui encore avant le débat public parce qu'il facilite la découverte des crimes, devint général sous Innocent VI. La procédure secrète, dont l'établissement fut à l'origine une réaction bienfaisante contre la procédure du passé[1] où la publicité était trop absolue et les hommes jugeurs trop négligents, s'établit donc insensiblement, et fut ensuite sanctionnée par les ordonnances royales de 1498, 1536, 1539, 1670. « Mais la procédure inquisitoriale du XIIIe siècle ne présentait point, écrit un savant professeur de la Faculté de droit de Toulouse, M. Huc, les inconvénients qu'on lui a injustement reprochés. S'il est vrai de dire que cette procédure découle directement de la doctrine canonique, il serait inexact de prétendre que c'est le droit pontifical qui a créé ce système obscur et ténébreux. La procédure devint secrète dans les tribunaux ecclésiastiques comme dans les tribunaux séculiers, mais ce résultat fut produit par des causes étrangères au droit canonique. Si le droit séculier s'était borné à adopter la procédure canonique, il aurait consacré un progrès immense; mais il voulut aller plus loin, et en établissant la procédure secrète, il donna naissance à tous ces abus qui ont tant jeté de défaveur sur l'ancien droit criminel[2]. » M. Martin écrit au contraire : « On y reconnaît (dans la procédure de l'Inquisition) la source de tout ce qu'il y eut d'odieux et d'inhumain dans notre vieux droit criminel[3]. »

Rétablissons donc la vérité sur la question de principe : la procédure de l'Inquisition ne fut pas irréprochable sans doute, rien ne l'est ici-bas; mais son adoption au XIIIe siècle constitua une amélioration, fut un progrès sur les temps antérieurs, et cela suffit pour la justifier aux yeux de l'histoire. « Lorsqu'il s'agit de juger une institution, fait observer avec raison un savant légiste, M. Pardessus, c'est d'après le bien ou le mal qu'elle a fait à l'époque et dans la situation où elle s'est produite, qu'il faut l'apprécier[4]. »

Quant à la raison qui a fait établir des tribunaux pour punir

[1] Faustin Hélie, *Traité de l'Instruction criminelle*, t. I, p. 585.
[2] *De l'Influence du droit canonique sur la législation criminelle*, dans la *Revue critique de législation*, 1858, t. I, p. 455-57.
[3] *Hist. de France*, t. IV, p. 154.
[4] *Recueil des ordonnances des Rois de France*, t. XXI, préface : *de l'Administration de la justice en France*.

les actes d'hérésie, elle est naturelle, étant donnés les rapports de l'Eglise et de l'Etat au moyen âge. M. Martin condamne la légitimité de ces rapports, c'est autre chose; mais il faut prendre la situation comme elle était. Or, en ce temps-là, l'empereur Frédéric II lui-même, prince très-peu religieux, ce me semble, édictait les lois les plus dures contre les hérétiques : prison perpétuelle, mort, etc. « Les hérétiques, disaient les légistes, doivent être punis plus sévèrement que les criminels de lèse-majesté, car ils pèchent à la fois contre Dieu, contre leurs semblables et contre eux-mêmes [1]. » Voilà l'opinion du pouvoir laïque, les règles suivies par les tribunaux laïques; tout esprit impartial doit se les rappeler pour juger équitablement les actes des tribunaux ecclésiastiques.

Veut-on à présent condamner l'application qui a été faite de la procédure inquisitoriale dans les tribunaux ecclésiastiques? Assurément je ne puis ici ni tout approuver, ni tout excuser, et je veux blâmer tout ce qui est répréhensible, mais il ne faut rien non plus exagérer.

Le savant éditeur de l'*Inventaire* inédit concernant les archives de l'Inquisition de Carcassonne, M. Germain, a justement écrit : « En relatant d'une manière parfois minutieuse les incidents de la procédure, le document montre avec quelle lenteur et quelle maturité se comportait cette justice inquisitoriale prétendue si expéditive [2]. » Parle-t-on de la question? Mais la question, la torture, dont l'usage devint général, fut un legs de la double procédure romaine et germanique fait au monde moderne : elle ne vint pas du droit canonique [3]. Lorsqu'à la suite des études sur le droit romain on admit la question, l'Eglise en repoussa d'abord, puis en limita l'usage, comme précédemment elle avait repoussé et limité l'usage des ordalies. Les tribunaux ecclésiastiques adoptèrent la question; mais si ces supplices sont aussi contraires aux règles

[1] Pertz, *Monum. Leg. Germ.*, t. II, p. 285.

[2] *Inventaire*, etc., p. 24, publié en 1856, réimprimé dans le tome II des *Mélanges académiques d'histoire et d'archéologie*, par M. A. Germain, 3 vol. in-4°. Montpellier, 1860.

[3] Ce sont les juges royaux, très-enclins à appliquer le droit romain, qui furent les premiers à employer la question. Cf. M. Faustin Hélie, *Traité de l'Instruction criminelle*, t. I, p. 544; M. d'Espinay dans la *Revue de législation*.

de l'humanité qu'aux véritables besoins de la répression sociale, tous les tribunaux qui l'ont employée doivent encourir le même reproche. La rigueur des peines envers les hérétiques, fait observer Mœhler [1], dépend évidemment de la rigueur des lois pénales admises par la société de ce temps. Et M. Germain a écrit : « Les inquisiteurs préféraient la miséricorde au sacrifice [2]. » En dehors de la question philosophique, et historiquement parlant, on ne doit pas être plus reçu à blâmer l'Inquisition à cause des rigueurs de sa justice pareilles aux rigueurs de la justice civile, qu'on ne serait reçu à reprocher, par exemple, aux tribunaux du XIXe siècle l'usage de la détention préventive, de la mort civile, etc., prescriptions légales dont l'opinion réclame dès aujourd'hui la suppression, et qui dans cinquante ou cent ans paraîtront peut-être d'une iniquité révoltante.

Il faut blâmer partout les abus, et on peut le faire d'autant plus librement que l'Eglise n'est nullement engagée dans le débat. Tant qu'elle vivra dans le temps, elle pourra, dans ses rapports avec les hommes et les choses, en subir la corruption. Ce sera un malheur assurément, mais un malheur dont elle n'est point seule responsable. Personne ne peut demander à qui que ce soit d'avoir plus de lumière et de sagesse que les plus intelligents de ses contemporains. « Quel tribunal, quelle réunion de juges, écrit M. Germain, n'a jamais rien eu à se reprocher [3] ? » Au surplus, je le répète, il ne faut rien exagérer, et sur ce point il y a eu souvent exagération, ceux qui ont étudié les faits le savent très-bien. Ainsi M. Laferrière, en étudiant les coutumes de Toulouse, a montré que les lois spoliatrices qui, dit-il en termes généraux, pesèrent sur l'Albigeois et le pays de Carcassonne, n'eurent pas d'empire même un seul jour à Toulouse [4]. Or Toulouse était le seul pays dont M. Laferrière s'occupait. Ainsi encore, M. Boutaric, qui connaît si bien l'histoire de ces temps et de

[1] *Histoire de l'Église*, t. II, p. 580.

[2] *Inventaire*, etc., p. 7. — M. Albert du Boys (*Correspondant*, 25 avril 1857) a dit avec raison que les rigueurs de la procédure et de la pénalité usitées dans l'Inquisition au XIIIe siècle furent plus tard bien aggravées sous l'influence des lois civiles. On n'a, dit-il, qu'à comparer à ce sujet le *Directorium* d'Eymeric (1360) avec le commentaire de Pegna en 1586.

[3] *Une consultation inquisitoriale au* XIVe *siècle*, p. 7.

[4] *Revue de législation*, t. VI, p. 500.

ces pays, a écrit que « le zèle des agents inférieurs, officiers civils du comte, fait contraste avec la modération du clergé séculier et des inquisiteurs eux-mêmes, qui durent plus d'une fois lutter pour arracher aux bûchers de malheureux hérétiques qui avaient trouvé grâce à leurs yeux, mais que la rapacité des agents du fisc voulait y précipiter [1]. »

Mais il y eut des inquisiteurs assassinés..., preuve, dit-on, que les peuples les avaient en horreur à cause de leurs forfaits. « Cet épouvantable régime sous lequel personne n'était assuré ni de sa liberté, ni de sa vie, poussa au désespoir les populations du Midi, écrit M. Martin; un régime de liberté et de brillante civilisation fut remplacé par un régime d'étouffement et de terreur tel qu'on n'en avait jamais vu en Europe. » M. Martin nous montre alors « les populations du Languedoc tentant un dernier effort contre la domination du Nord et contre la tyrannie des Inquisiteurs, qui avaient recommencé leurs sanglantes procédures [2]; » puis il signale « les frères prêcheurs au zèle sanguinaire, pourvoyeurs et suppôts de l'Inquisition, courbant toutes les têtes sous leur terrible ministère [3]. » Enfin il gémit sur ces trente-cinq ans « d'effroyables calamités [4], » « de tyrannie catholique [5], » dont le Midi a souffert.

Encore une fois je ne nie point des excès possibles; je ne veux même point discuter aucun des faits passés à Avignonet, à Albi et ailleurs, bien que plusieurs personnes estiment la discussion très-opportune pour justifier la conduite des Inquisiteurs. Je sais seulement, toute l'histoire l'atteste, que l'erreur, poursuivie par la vérité, l'attaque à outrance par la calomnie; je sais que souvent il suffit d'un nom pour soulever les passions et amener des excès contre les personnes même

[1] *Revue des Questions historiques*, t. II, p. 177. M. Boutaric renvoie à une curieuse lettre écrite par un inquisiteur au comte Alphonse. Souvent il en fut ainsi, car l'Église a besoin parfois de modérer le zèle imprudent : chacun ne se rappelle-t-il pas la lettre écrite alors par le Pape au roi de Navarre au sujet des lois terribles portées par saint Louis contre les blasphémateurs ? « Il ne convient pas, disait le Souverain Pontife, que le roi de France adopte les peines si sévères portées contre le blasphème par les législateurs dans l'Ancien Testament. »

[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 193.

[3] *Ibid.*, p. 62, note, et p. 195.

[4] *Ibid.*, p. 196.

[5] *Ibid.*, p. 151.

les plus innocentes : nous l'avons vu de nos jours; je sais encore que, lorsque Rome intervint, ce fut pour adoucir la rigueur et examiner la plainte. Ainsi, en 1243, le pape Innocent IV défendit à l'évêque de Carcassonne de donner des sentences d'interdit général pour punir des crimes de particuliers [1]; ainsi en 1268 le pape Clément IV nomma deux cardinaux pour examiner les réclamations faites contre les Inquisiteurs par des bourgeois de la ville [2]; ainsi en 1305 le pape Clément V, sur de nouvelles plaintes adressées par les chapitres de Saint-Salvy, de Sainte-Cécile d'Alby, de Gaillac, donna une semblable commission à deux cardinaux; car, écrivait le pontife, « il est utile de savoir la vérité, si les Inquisiteurs ont suivi la justice dans les procès, comme nous le désirons, ou si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils ont prévariqué et se sont rendus coupables [3]. »

Quoi qu'il en soit, les rigueurs, les vengeances, sont aux yeux de M. Martin le résultat du régime imposé au Midi après la guerre des Albigeois, régime qui amène, comme conséquence, la perte de la liberté politique et la disparition de toute culture littéraire.

Examinons à présent ces jugements.

M. Martin parle d'un « régime d'étouffement et de terreur; » or un des meilleurs érudits de notre génération, M. Boutaric, nous a montré comment, à la période de violences terminée par le traité de 1229, succéda une période de réparation et d'apaisement sous saint Louis et son frère Alphonse de Poitiers. M. Boutaric, dans un excellent travail, publié ici même [4], a étudié, d'après plus de trois mille documents déposés aux Archives et à la Bibliothèque nationale, l'administration du comte Alphonse : il montre quels furent sa justice et son gouvernement; il fait voir comment il répara en partie les maux causés par la guerre, en bâtissant des villages et en les

[1] P. Bouges, *Histoire ecclés. et civile de Carcassonne*, p. 553, et M. Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. V, p. 415.

[2] M. Mahul, *ibid.*, t. V, p. 628.

[3] « Utile est scire veritatem an Inquisitores bene processerint, ut optamus, an perperam egerint et nequam, quod absit, ut quilibet tale venire possint ad testimonium perhibendum. » M. Mahul, *Cartulaire*, t. V, p. 656; M. Compayré, *Études historiques et Documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et le diocèse de Lavaur*, p. 240. Docum. inédits, n° 65. Albi, 1841, in-4°.

[4] *Revue des Questions historiques*, t. II, p. 155-180.

dotant de bonnes institutions municipales ; il affirme, pièces en main, qu'Alphonse ne pressura pas ses peuples, et que les populations du Midi trouvèrent dans saint Louis et dans son frère des maîtres bienveillants, qui respectaient les libertés provinciales [1]. Or M. Henri Martin écrit au contraire : Alphonse et sa femme, « établis à Vincennes, abandonnent leurs domaines à des sénéchaux qui portèrent atteinte aux libertés municipales [2]. » Cependant un fait général se produit : à la suite de la guerre des Albigeois, des barons du Midi s'efforcèrent de détruire les vieilles traditions populaires ; mais si le pays fût resté catholique, observe le savant M. Germain, cette destruction peut-être n'eût pas eu lieu, et, comme Montpellier, le pays eût gardé toutes ses libertés et eût mené de pair, de même que cette commune, son développement politique et son développement intellectuel [3]. S'il y eut donc diminution de liberté politique, l'hérésie en serait plutôt responsable que l'Église.

En perdant la liberté, le Midi perdit sa poésie, et M. Martin déplore « la gloire des troubadours, étouffée sous les bûchers de l'Inquisition [4]. » A cette phrase retentissante, je répondrai d'abord que les derniers troubadours trouvèrent asile et protection dans la ville la plus catholique du Midi, à Montpellier ; je dirai ensuite qu'un des hommes les plus instruits dans l'histoire de la littérature romane, M. Diez, a fort bien montré comment la poésie de cour étant le produit de l'esprit chevaleresque, tel qu'il régnait parmi les seigneurs du Midi au XIIe siècle, se trouvait soumise aux vicissitudes du système féodal et devait tomber avec lui [5]. « Cette raison, parfaitement suffisante, dispense d'en chercher d'autres, » dit précisément un autre érudit fort compétent, M. Paul Meyer [6]. La littérature romane, comme toutes les littératures, s'éteignit lorsque les esprits prirent une autre direction. Désormais « l'évolu-

[1] Voir les preuves données par M. Boutaric, *l. c.*; et *Revue historique du droit*, juillet-août 1860, p. 40.
[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 249.
[3] *De l'organisation administrative de Montpellier*, p. 51-52.
[4] *Hist. populaire*, t. I, p. 299.
[5] *De la Poésie des troubadours*, p. 65 de la traduction.
[6] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. V, p. 246. Cf. 6e série, t. III p. 49.

tion littéraire se fit dans le sens français et bientôt en français [1]. »

Avant de quitter cette époque, et puisque nous parlons littérature, je voudrais ouvrir ici une parenthèse pour l'art. M. Henri Martin sait fort bien arranger les faits pour les présenter au public ; il écrit : « Le concile défendit expressément aux laïques d'avoir les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette interdiction achevait d'élever comme un mur de séparation entre le clergé et le troupeau des fidèles, qui perdait tout droit de connaître par lui-même sa religion. C'était attribuer au laïque l'ignorance et la foi aveugle [2]. » Cette conséquence n'est pas exacte : car, d'abord, la lecture de la Bible, si utile et si instructive qu'elle soit, n'est nullement nécessaire au peuple pour bien connaître la religion ; ensuite, en relisant le canon du concile dont parle M. Henri Martin, je vois indiquée une exception à cette défense de lire les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament : « Sauf, est-il dit, le Psautier ou le Bréviaire pour les offices divins, ou les heures de la vierge Marie. » Citer cette ligne serait déjà à propos, mais la conscience d'un historien demanderait quelque chose de plus ; il faudrait observer d'abord en principe que la lecture des livres saints n'a jamais été interdite, puisqu'il y a nombre de décrets — Cherubini les a notés [3] — pour la recommander ; puis en fait que l'Eglise a approuvé des traductions de la Bible en langue vulgaire, exigeant seulement l'exactitude dans la traduction [4]. Il conviendrait en outre, pour le cas présent, de remarquer que ce décret local, temporaire, a été donné parce que les traductions cathares ayant été mal faites — probablement sur des textes grecs différents de la version latine, — et ayant ainsi altéré le sens original, il était sage de prémunir les fidèles contre une lecture que l'ignorance pouvait

[1] M. Meyer, *ibid.*, p. 247 ; cf. un article de M. Cambouliu (de Montpellier) dans la Revue du Dr Ebert : *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, 1860, 2e cahier, sur les causes de la chute de la poésie des troubadours et la renaissance de cette poésie au XIVe siècle à Toulouse. M. Meyer n'admet pas cette renaissance (*Bibl. de l'École des chartes*, 5e série, t. V, p. 53).

[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 153.

[3] *Bibliotheca criticæ sacræ*. Lovani, 1704, in-f°, t. IV, p. 151.

[4] Cherubini donne une liste de ces versions publiées en France, en Italie, en Allemagne. Voir également Haim, *Repertorium bibliographicum*, 1826-1838. Panzer. *Annales typographici ab artis inventæ origine*, le *Manuel du libraire* de Brunet, les divers catalogues de manuscrits, etc.

rendre dangereuse. L'ignorance — dans ce pays civilisé, — au XIIIe siècle comme au XIXe, est en effet ce qui permet à l'erreur de faire des progrès rapides. Déjà, en 1217, le pape Honorius III s'en était aperçu, et avait demandé à l'Université de Paris d'envoyer quelques prédicateurs pour s'adonner à l'enseignement [1]. En 1233, le concile de Béziers, composé d'évêques du pays très au courant des besoins des populations, écrivait: « Parce que l'aveuglement de l'ignorance a trop prévalu dans ces contrées, nous ordonnons que dans tout monastère les abbés établissent un maître pour apprendre la grammaire aux enfants et aux autres ignorants [2]. » C'est également dans cette pensée de propager l'instruction, comme moyen de détruire l'hérésie et de ramener à la Vérité, que le souverain Pontife fonda cette Université de Toulouse dont l'établissement fut stipulé au traité de Paris par le légat du Saint-Siége [3]. Ainsi M. Martin voudrait toujours montrer l'Eglise catholique amie des ténèbres; mais toujours l'histoire proclame les efforts de l'Église pour propager l'instruction et combattre l'ignorance.

X

Nous avons indiqué, d'après M. Henri Martin, les déplorables résultats des événements politiques accomplis dans le Midi, au XIIIe siècle, résultats dont la responsabilité retomberait, selon lui, sur l'Église, et nous avons dit combien ce jugement nous paraissait peu d'accord avec les faits; nous allons à présent entendre le réquisitoire direct que l'auteur de l'*Histoire de France* fulmine contre la Papauté pendant ce même XIIIe siècle. La Papauté a livré l'Irlande aux Anglais; la Papauté a été, en Angleterre, ennemie de la liberté, amie des despotes; la Papauté a sacrifié Jérusalem à ses passions contre Frédéric II,

[1] Rinaldi, ann. 1217, n° 49. « Monemus per apostolica scripta mandantes quatenus illuc aliqui ex vobis accedant qui causam Dei agentes ex animo, lectioni, prædicationi et exhortationi vigilanter insistant. »

[2] *Ibid.*, 1233.

[3] Le texte de la fondation dans d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 605. Savigny dit (*Hist. du droit romain*, t. III, p. 290 de la traduction) que la bulle du Pape fondant en 1233 l'Université de Toulouse est un monument de l'oppression des Albigeois.

en délaissant saint Louis pendant son séjour en Terre sainte; la Papauté enfin a abandonné Constantinople.

Parmi ces faits, il y en a peut-être de vrais, mais ils sont mal présentés, et il y en a évidemment de faux. Examinons-les rapidement.

M. Henri Martin écrit : « En 1156, le pape anglais Adrien IV, celui-là même qui avait autorisé Henri II au parjure contre son frère (ce qui est complétement erroné), lui avait octroyé la seigneurie d'Irlande, afin, était-il dit dans la bulle papale, d'y rétablir le christianisme dans sa pureté et d'assujettir les Irlandais à l'impôt du denier de Saint-Pierre... Ainsi c'est la Papauté qui a livré l'Irlande à l'Angleterre. La Papauté a peu mérité de l'Irlande le dévouement opiniâtre que celle-ci lui a témoigné dans les temps modernes [1]. »

Je sais que le docteur Lynch en 1660 [2], le P. Alford en 1663 [3], que l'abbé Mac-Geoghegan en 1758 [4], ont nié énergiquement l'authenticité de la bulle d'Adrien IV; mais comme tous les historiens de notre temps, Plowden [5], Lingard [6], Lanigan [7], Kelly [8], Haverty [9], l'acceptent, je veux bien l'admettre. Peu importe du reste, puisque les Papes, cela est certain, ont, au XIIIe siècle, employé leurs efforts pour amener l'obéissance des Irlandais aux rois d'Angleterre. Le point de départ de cette conduite doit donc être, malgré les difficultés qu'elle soulève, cette bulle, vraie ou fausse, accordée par Adrien IV aux exigences d'Henri II [10], selon qu'il est rapporté par Jean de Salisbury si le passage n'est pas interpolé, comme plusieurs le prétendent. D'après les idées ayant cours alors, le Pape pouvait

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 218.
[2] *Cambrensis eversus*, 1662, in-f°.
[3] *Annales ecclesiastici et civiles*, 4 vol.
[4] *Hist. de l'Irlande*, 3 vol. in-4°. Paris, 1758.
[5] *Historical review of the progress of the catholic association*, 1822, t. I, p. 27.
[6] *History of England*, 1823, t. II, p. 360.
[7] *Ecclesiastical history of Ireland*, 1829, t. IV, p. 165, 242.
[8] Nouvelle édition du *Cambrensis eversus*, 1850, dernière note.
[9] *History of Ireland*, Dublin, 1860, p. 205 et 206. Cependant l'opinion de la non-authenticité de la bulle d'Adrien IV conserve aujourd'hui encore des partisans très-érudits. Nous croyons savoir que Mgr Moran prépare un travail sur ce sujet. Je ne puis que remercier ici mes deux honorables amis, MM. O'Kelly et O'Byrne, pour leur bienveillance à répondre à mes questions et à me fournir des renseignements précieux.
[10] « Significasti nobis te Hiberniæ insulam velle intrare. » (Labbe, *Concil.*, t. X, p. 1143.)

avoir le droit d'agir ainsi; mais tout en admettant la bonne foi, il ne m'en coûte nullement d'avouer que cet acte serait, à mes yeux, regrettable. Au premier abord, en effet, il paraîtrait contraire à l'équité de croire les calomnies proférées par un prince dissolu et impie contre un peuple et un clergé qui produisait alors des saints et honorait Dieu d'un culte public; il paraîtrait contraire à la justice d'avoir permis à ce prince, avant toute vérification des faits invoqués, de s'emparer de l'Irlande; je dis avant toute vérification, car l'enquête ordonnée par Adrien IV n'a pas eu lieu, comme Grégoire IX le déclara le 4 janvier 1235, en ordonnant à l'archevêque de Dublin d'ouvrir une nouvelle enquête [1]. Je puis donc regretter la bulle d'Adrien IV, mais il m'est impossible d'ignorer que cette bulle s'appuyait sur le droit reconnu en ce temps; je me souviens aussi, et des recommandations adressées par le Pape au Roi: *Stude gentem istam bonis moribus informare*, et des manœuvres employées pour arracher le consentement du Souverain Pontife [2].

Quant à la seconde partie de la phrase de M. Henri Martin: « La Papauté a peu mérité le dévouement de l'Irlande, » je ne saurais l'accepter, car les Souverains Pontifes n'ont jamais cessé de réclamer contre la dureté de l'oppression anglaise et les abus introduits dans ce pays. Honorius III, le 9 mai 1224 [3]; Grégoire IX, le 4 janvier 1235 [4]; Innocent IV, le 20 juillet 1252 [5], et surtout Jean XXII, le 30 mai 1318 [6], ont fait entendre à ce sujet les plus énergiques protestations. J'entends encore la voix de ce Jean XXII rappelant que, si son prédécesseur Adrien a concédé la seigneurie de l'Irlande — *concessisse dicitur*, — « ce fut à des conditions spéciales et formelles, qu'aucun roi d'Angleterre n'a observées et que tous ont violées, en infligeant injustement à ce pays de cruels traitements, en l'accablant par des excès inouïs, en sorte que par des charges

[1] Theiner, *Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum historiam illustrantia*, t. I, p. 23. Cette circonstance militerait, ce me semble, en faveur de l'opinion sur la non-authenticité de la bulle.

[2] Ces manœuvres ont été très-bien exposées par M. l'abbé Vervorst dans son *Histoire ecclésiastique* (collection Migne, t. XXI, p. 293).

[3] Theiner, *Vetera monumenta*, t. I, p. 23.

[4] *Ibid.*, p. 30.

[5] *Ibid.*, p. 56.

[6] *Ibid.*, p. 201.

insupportables et une inhumaine tyrannie, il s'est trouvé plus malheureux et dans une position plus intolérable [1]. » Je recueille avec bonheur ces paroles des Souverains Pontifes car elles sont à mes yeux, s'il en est besoin, la réparation et j'oserai le dire l'expiation des bulles d'Adrien IV et de ses successeurs. Depuis lors la voix de la Papauté n'a pas manqué à la cause de l'Irlande : le « dévouement opiniâtre » de ce noble pays ne l'a pas oublié, et vainement M. Henri Martin voudrait amener aujourd'hui les Irlandais à maudire, comme lui, la conduite de la Papauté à leur égard. On ne maudit pas une mère, et tous les fils de saint Patrice savent quels liens les attachent à la sainte Église romaine.

Je passe au second fait relevé par M. Henri Martin.

S'il est vrai qu'Innocent III cassa la grande Charte d'Angleterre, Charte qui, prise en son ensemble, était excellente puisqu'elle réprimait des abus choquants, faut-il en conclure, avec M. Martin, que « la Papauté prenait parti pour le despotisme, à condition que les despotes fussent ses serviteurs ? » Non ; car M. Martin présente ici les faits d'une manière trop incomplète. Toute l'argumentation du Pape en cette circonstance est celle-ci : le Souverain Pontife est suzerain de l'Angleterre (c'était la croyance du temps, admise par tous les Anglais) ; la Charte a été extorquée, par violence, à un prince vassal de l'Église et qui, s'étant engagé à se rendre à la croisade, était plus spécialement sous la garde de l'Église : à ce double point de vue, l'autorité du Saint-Siége se trouverait amoindrie si tout ce qui a été fait sans lui, par voie de rébellion, contre le prince, n'était révoqué. C'est donc surtout une question de forme : le Pape défend aux barons la rébellion, *ne igitur ipsius bonum propositum hujusmodi occasionibus volueritis impedire.* Le Pape ne touche pas au fond de la question, ou, s'il l'examine, c'est pour se ranger du côté des barons : « De même, leur écrit-il, que nous ne voulons pas voir le Roi privé de son droit, nous voulons aussi que le Roi cesse de vous nuire et d'opprimer l'Angleterre, par des coutumes mauvaises et des actes iniques. Ne réclamez donc pas avec insolence, mais avec

[1] « Indebite duris afflictionibus et gravaminibus inauditis importabilium servitutum oneribus et tyrannibus inhumanis ipsos eo miserabilius et intolerabilius quo diutius oppresserunt. » Le texte donné par le P. Theiner, d'après les registres du Vatican, diffère sur quelques points de celui déjà publié.

respect : nous supplierons le Roi d'agréer vos justes demandes [1]. » Voilà donc cet acte du Pape naturellement expliqué, comme l'histoire doit l'expliquer. Ajoutons, ce que M. Martin n'a pas dit, que si Innocent III déclara nul le serment que les barons avaient forcé le Roi de prêter, et excommunia les barons rebelles au souverain [2] (conséquence du vice de forme dont l'acte était entaché), ce pontife mourut lorsqu'il venait d'envoyer, en Angleterre, un légat pour examiner à fond l'affaire. Suppléons encore au silence de M. Henri Martin, en disant que ce légat leva l'excommunication portée contre les barons, et donna à l'acte constitutif des libertés du royaume une approbation confirmée par le pape Honorius III. Innocent IV, successeur d'Honorius, fit de même, et confirma solennellement la sentence d'excommunication portée par les Évêques anglais contre tous ceux qui violeraient les libertés contenues dans la grande Charte [3]; fait notoire, connu en Angleterre et rappelé dans une occasion solennelle, en 1341, par l'archevêque Stratford au roi Edouard III. M. Henri Martin, qui tire de l'acte d'Innocent III des conséquences fausses, aurait pu rappeler ces faits, afin d'être exact. Mais, s'il les eût rappelés, comment eût-il établi sa thèse que « la Papauté abdiquait le patronage populaire et permettait la tyrannie aux rois, pourvu que ces tyrans fussent les esclaves de Rome [4] ? » Toute l'histoire proteste contre cette assertion.

M. Henri Martin sera-t-il plus heureux en accusant la Papauté d'être « plus occupée de sa guerre avec les héritiers de Frédéric II, que de la perte de Constantinople et des dangers que couraient les places chrétiennes de la Terre sainte [5] ? » Non, on a les lettres d'Innocent IV, de Clément IV, etc... Toujours on voit les Papes préoccupés également des deux périls qui menaçaient alors la liberté européenne : l'invasion des Turcs et l'ambition des Hohenstauffen. Jamais

[1] Rinaldi, *Annales ecclesiast.*, ann. 1215, § 31. Rymer et Sanderson, *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis Imperatores, Reges, Pontifices, etc.*, in-f°. Londini, 1816, t. I, p. 127.

[2] Rymer, *l. c.*, p. 135. Les lettres du Roi au Pape ont pu donner le change au Pontife. *Ibid.*, p. 66, 67-69.

[3] Rymer, *l. c.*, p. 293.

[4] *Hist. de France*, t. IV, p. 90.

[5] *Hist. populaire*, p. 299, 30 sept. 1253.

les Papes n'ont négligé la défense de la Terre sainte, toujours ils l'ont mise au premier rang de leurs devoirs et de leurs préoccupations. Que M. Henri Martin veuille bien parcourir les documents publiés dans l'*Annales ecclesiastici* de Rinaldi, dans le *Codice diplomatico del S. Ordine Gerosolimitano*, du P. Seb. Paoli [1], dans l'*Analecta juris Pontificii* [2]; qu'il complète cette ample moisson par les actes épars dans diverses collections, il verra que s'il est un fait continu dans l'histoire, ce sont les incessantes exhortations des Souverains Pontifes aux princes et aux peuples de défendre Jérusalem et Constantinople contre le flot sans cesse envahissant des Turcs. C'était même pour les Papes une sorte d'idée fixe, et l'esprit serait presque fatigué de leurs redites perpétuelles, si on pouvait se fatiguer jamais d'entendre les plus nobles cris de la conscience et de l'honneur.

Lorsque M. Henri Martin écrit : « Louis IX rencontre les plus grands obstacles à la ligue chrétienne qu'il rêvait, dans le chef même de la chrétienté [3], » il se trompe évidemment, car la formation de la ligue chrétienne fut toujours le plus cher désir du Pape et le but de tous ses actes : vingt textes le prouvent. Lorsque M. Martin écrit : « Innocent IV entretenait la guerre civile dans les débris du royaume de Jérusalem qui restait aux Latins [4], » il énonce exactement le contraire de la vérité. Cette assertion est d'abord *fausse* en fait, car il n'y a pas eu de guerre civile, ni en Syrie, ni en Chypre, durant le pontificat d'Innocent IV (1244-1254). La guerre à laquelle M. Martin fait sans doute allusion, était terminée un an auparavant, en 1243. Complétement inexacte en fait, l'assertion est fausse dans ses intentions et ses interprétations. Elle indique que l'auteur est absolument étranger à la vie et à la constitution des royaumes latins d'outre-mer : en effet, M. Martin veut peut-être dire qu'Innocent IV chercha à ranimer la guerre civile quand, en 1247, il déclara le royaume de Chypre indépendant de la suzeraineté impériale et reconnut, avec la Haute-Cour de Syrie, le roi de Chypre, seigneur du royaume de Jérusalem, au détriment du fils de Frédéric II, Conrad ; mais

[1] Lucques, 1733, 2 vol. in-f°.
[2] 3e livraison, p. 597. Il y a 75 bulles (1301-1847).
[3] *Hist. de France*, t. IV, p. 201.
[4] *Ibid.*, p. 199.

ces actes sont de la plus stricte légalité, et sont l'application pure du régime des Assises. Afin d'être fixé sur tous ces points, M. Henri Martin pourrait recourir au témoignage de l'homme qui connaît le mieux l'histoire de ces pays, M. L. de Mas-Latrie, dont la savante *Histoire de Chypre* [1] est écrite d'après de nombreux documents inédits et authentiques.

L'assertion de M. Henri Martin, au sujet des rapports d'Innocent IV avec Jérusalem, contient donc une erreur. L'histoire nous montre le Pape et, de concert avec lui, le patriarche de Jérusalem qui s'asseoira un jour, lui aussi, sur le siége de Pierre, restaurant le culte chrétien et pacifiant les querelles soulevées par les passions, au grand détriment de la chrétienté. Il ne faut pas non plus parler des « passions égoïstes du Saint-Siége empêchant le secours de la Terre sainte [2], » de « saint Louis abandonné pendant sa croisade. » Les dates le prouvent : au mois de juin 1248, avant le départ de saint Louis, le pape Innocent IV exhorte les fidèles à aller en Syrie avec le roi de France. Puis, comme une nombreuse armée avait accompagné le roi, parti d'Aigues-Mortes le 28 août, le Pape permit aux seigneurs de la Frise de suivre l'étendard de Guillaume contre Frédéric et de se libérer ainsi de leur vœu d'aller en Terre sainte. Mais lorsque, en 1250, les mauvaises nouvelles arrivent, que saint Louis est prisonnier, le Pape est le premier à presser les croisés de la Provence et du Midi de la France de passer en Orient. Il envoie les mêmes ordres à ceux d'Allemagne, de Frise et de Norwége ; il excite Venise et prêche partout la croisade. Est-ce là un abandon ? Le Pape a-t-il aussi abandonné la Terre sainte lorsque, pour triompher des Turcs par la parole, plus sûre que l'épée, il envoyait des missionnaires évangéliser ces peuples et désarmer les bras en éteignant les haines ? Lorsque plus tard le sultan d'Egypte fit irruption, qui donc fut inquiet de la Palestine ? qui donc implora la pitié de la chrétienté pour ce malheureux pays ? qui donc supplia le roi d'Arménie, comme le plus proche voisin, de porter aux populations envahies un secours plus rapide, si ce n'est le Pape ? Le Pape s'adressa à l'empereur de Constantinople et au roi de France, aux rois de Bohême et de

[1] T. I, p. 324 et 338.
[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 199.

Navarre, aux ducs de Saxe et de Bavière, et chercha des alliés jusque dans le Danemark et la Suède. N'est-ce pas encore le pape Clément IV qui faisait alors retentir, en faveur de Jérusalem, cet appel aux armes où le sang d'un chevalier français semble bouillir sous la robe du Pontife : *Exurgant igitur viri ad bella doctissimi, strenui regni Franciæ bellatores* [1]? Encore une fois, où donc est l'abandon? Aussi, lorsque M. Henri Martin écrit : « La Papauté était beaucoup plus préoccupée de la destruction des Hohenstauffen que de la conservation de Byzance, on le vit bien à sa façon d'agir [2], » on peut hardiment lui répondre qu'il fait violence à toutes les données de l'histoire. Mais qu'importe à M. Martin ? il poursuit, car il faut que l'anathème pèse lourdement sur la Papauté, et il écrit : « Cette Papauté, cette puissance ecclésiastique, qui prêchait la haine et la vengeance au lieu de la charité, qui arrachait au pauvre le pain de ses sueurs au lieu de nourrir sa misère [3], qui tuait au lieu de bénir, semblait aux populations des campagnes l'Eglise de Satan plutôt que l'Eglise de Jésus [4]. » Dans un pareil langage — je demande que l'on veuille bien me répondre avec calme et franchise, — n'y a-t-il pas du délire ?

Je continue d'examiner les opinions de M. Martin et l'habileté de sa tactique.

En accusant les Papes, et pour fortifier son accusation, M. Henri Martin voudrait montrer que, dans les siècles passés, les personnes les plus sages, les plus intelligentes, saint Louis, Blanche de Castille, etc., se sont opposées à la cour de Rome. N'est-ce point justifier par leur exemple ses propres sentiments ? Pour atteindre ce but, M. Martin écrit : « La reine Blanche instruisit saint Louis à ne pas s'en rapporter au Pape et au clergé dans les choses temporelles, et à défendre contre eux les droits de sa couronne [5]. » Et encore : « Saint Louis approuva la ligue des barons contre les gens d'église [6]; » Louis IX « refusa avec indignation les propositions du Pape d'envahir l'Angleterre [7]. » Et, à cette occasion, M. Martin

[1] Rinaldi, *Annales eccles.*, 1265, § 41.
[2] *Hist. de France*, t. IV, p. 318.
[3] Et tous les hôpitaux, les hospices ! ! !
[4] *Ibid.*, p. 241.
[5] *Hist. populaire*, t. I, p. 270.
[6] *Ibid.*, p. 282.
[7] *Ibid.*, p. 281.

montre « le contraste de cette âme de saint Louis, si pure, si sereine, si exclusivement dévouée à la religion du devoir, avec les passions égoïstes et forcenées (du Pape !) qui se débattaient autour d'elle sans la souiller ni la troubler [1]. » M. Martin ajoute que « Louis IX n'était pas moins indigné des refus opiniâtres qu'Innocent IV opposait à ses efforts pour le réconcilier avec l'empereur [2]. » Quatre faits mis en avant pour attester que la Papauté soulevait alors contre elle toutes les âmes droites et généreuses, quatre faits faux, ou faussement présentés par M. Henri Martin.

Nulle part, en effet, on ne trouve rien qui permette de prêter à la reine Blanche les sentiments indiqués par M. Martin. Si M. Martin veut faire allusion à la prétendue pragmatique de 1228, ancêtre de la pragmatique de 1269, M. Martin fait évidemment fausse route. Un seul mot répond à toute cette argumentation : la pragmatique sanction de 1228 est repoussée presque unanimement par les auteurs comme une fable, et à son tour la pragmatique sanction de 1269 n'est très-probablement pas authentique. M. Henri Martin en avait entendu parler, car Thomassin, Tillemont, le P. Stirling, le P. Griffet, Sponde, M. Raymond Thomassy, et récemment encore M. Gérin[3], en ont montré le caractère apocryphe. Mais M. Martin met en note : « L'authenticité a été contestée sans raison valable. » Ainsi, il paraît donc à l'auteur très-naturel et raisonnable d'admettre un document dont le style — notamment la suscription et le mandement final — est contraire à toutes les habitudes diplomatiques du temps, qui est demeuré inconnu pendant deux siècles, n'a été cité qu'au xve, époque véritable de sa fabrication, et dont le fond réunit tous les caractères de l'invraisemblance !

M. Henri Martin voudrait-il invoquer, à l'appui de son opinion sur la politique de la reine Blanche et de saint Louis, la lettre écrite par le Pape pour se plaindre des lois portées, disait-on, par les barons et le roi contre l'Église? Il oublierait alors que ces lois, connues du reste à Rome seulement par des *on dit*, n'ont jamais existé, ou ont été immédiatement abro-

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 207.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 281.
[3] *Les deux pragmatiques sanctions attribuées à saint Louis*, 2e édit., 1869.

gées. Le cardinal Bertrand dit positivement à ce sujet que jamais le roi n'adhéra aux mesures des barons, et qu'il calma leur ressentiment. Il en est de même des délibérations des seigneurs en 1246; jamais le roi ne les approuva.

Saint Louis fut-il indigné des propositions faites par Innocent IV au sujet de l'Angleterre et des refus du Pape de traiter avec Frédéric? Nullement; on a sa lettre [1]: on n'y voit pas la trace de l'indignation, tandis qu'on voit ce monarque véritablement indigné des refus faits par Frédéric II de rendre à la liberté les évêques arrêtés par l'empereur, lorsqu'ils se rendaient au concile de Rome. L'histoire nous a conservé la fière et menaçante lettre de saint Louis, qui obligea Frédéric à céder [2]; elle nous a conservé aussi les lettres de saint Louis et de la reine Blanche, offrant au Pontife persécuté par l'empereur de le ramener en Italie à la tête d'une armée [3]. C'est le cri de la France catholique qui se trouvait alors sur les lèvres du saint roi, dont M. Martin voudrait à toute force faire un antagoniste de la Papauté.

XI

A défaut de saint Louis, M. Henri Martin va rencontrer Philippe le Bel [4]. « La France, écrit M. Martin, avait été l'instrument dévoué du catholicisme romain, rôle nécessaire et glorieux tant que le Pape de Rome avait été lui-même l'instrument providentiel de la civilisation européenne (notez que jamais M. Martin n'a montré les Papes remplissant ce rôle), mais la Papauté commençait à descendre de son rang sublime (il y a longtemps déjà, on le dit, qu'elle *commence* à descendre, mais il paraît qu'elle ne *continue* pas, car dans chaque siècle elle ne fait que *commencer*), et la France avait d'autres destinées à remplir qui réclamaient l'indépendance de sa monar-

[1] Rinaldi, *Ann. eccl.*, 1239, § 39.
[2] Huillard-Breholles, *Historia diplomatica Frederici II*, t. V, p. 1336.
[3] Rinaldi, *l. c.*, 1247, § 13.
[4] On ne peut prononcer le nom de Philippe le Bel sans indiquer le beau travail de M. Boutaric : *La France sous Philippe le Bel.*

chie [1]. » Pour amener cette indépendance, on eut « la religion de la royauté, » religion qui « a servi puissamment à nous empêcher de retomber sous le joug ultramontain, alors que l'ultramontanisme (lisez l'Église) n'était plus qu'un obstacle à la marche de la civilisation et aux destins de l'humanité [2]. » Philippe le Bel est le fondateur de cette religion : il a lutté contre Boniface VIII en employant la ruse et la force ; il vient, « par son or et ses intrigues, de faire élire un nouveau Pape, qui lui avait juré secrètement d'avance de faire toutes ses volontés. » En écrivant cette phrase, M. Henri Martin sait pourtant très-bien que les documents les plus positifs, comme le registre de visites de l'archevêque Bertrand de Got [3] et les notes de voyage du roi Philippe le Bel [4], prouvent que le roi et le futur pape Clément V ne se sont pas rencontrés avant l'élection ; on peut donc conclure que le récit de Villani, convaincu ainsi de fausseté sur un point important, n'est pas plus exact sur les autres. M. Martin le sait, car il dit : « M. Rabanis a prouvé la fausseté de l'entrevue » ; mais il ajoute : « L'affaire fut apparemment conclue avec quelque affidé de Philippe [5]. » Sur quoi est fondée cette dernière supposition? sur rien absolument. Mais M. Martin, en employant ce procédé, peut accuser un Pape, et il ne perd jamais cette occasion. C'est ainsi que, malgré les démentis vingt fois donnés, pièces en main, il accuse Boniface VIII d'avoir fait enfermer dans une tour Célestin V, cet « ignorant extatique, » de peur qu'il ne lui prît envie de revenir sur son abdication ; il l'accuse — ou plutôt, se mettant à couvert sous un anonyme, — « on accuse, dit-il, Boniface VIII d'avoir retenu Célestin V dans une étroite et dure prison, et, ajoute-t-il, Boniface VIII, plus tard, fut accusé d'avoir avancé ses jours... Si l'*on* en croyait les imputations de ses ennemis, Boniface VIII eût été quelque chose d'intermédiaire, par le caractère comme par le temps, entre Grégoire VII et Alexandre VI (Borgia) : il eût joint aux pré-

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 311.
[2] *Ibid.*, p. 335.
[3] M. Rabanis, *Clément V et Philippe le Bel*, p. 55. Le récit de Villani avait déjà été contesté. Villani est souvent un pamphlétaire : *non illi semper credendum est*, dit Muratori (*Rer. ital. script.*, t. XIII, p. 3).
[4] *Mansiones et itinera Philippi IV*, dans le *Recueil des histor. de France*, t. XXI, p. 445.
[5] *Hist. de France*, t. IV, p. 459.

tentions du premier les vices infâmes du second [1]. » Wiseman [2] et dom Tosti [3], faut-il le rappeler? ont suffisamment fait justice de ces calomnies.

Pour revenir à Clément V, M. Henri Martin nous représente ce Pape « se hâtant d'acquitter en grande partie le prix de son marché simoniaque [4], » alors que les complaisances de Clément V envers le roi, complaisances évidentes, je le reconnais, notamment dans l'affaire des Templiers et la radiation des registres de Boniface, s'expliquent suffisamment par la faiblesse du Pontife et par les difficultés de la situation. Mais, continue M. Martin, « le pacte simoniaque commençait à accabler Clément, qui mesurait avec effroi l'abîme où l'avaient entraîné ses passions [5]. » Tout à l'heure M. Martin laissait planer des soupçons sur les mœurs de Boniface VIII; il accuse à présent celles de Clément V. « Les parisis et les tournois des prélats de France coulaient à flots dans le giron de la belle et insatiable Brunisende de Foix, femme du comte Talleyrand de Périgord, qu'entretenait presque publiquement le Saint-Père. Ses légats et tous les officiers de la cour papale imitaient le maître et pillaient à l'envi [6]. » Si Clément V est aux yeux de M. Martin un débauché, Jean XXII est un voleur. « Jean XXII, écrit-il, laissait un scandaleux trésor de 25,000,000 de florins d'or, amassé par vingt-deux ans de prodigieuses extorsions. » Sans doute, les impositions furent multipliées sous ce règne, les annates, ou le payement à la Chambre papale des revenus d'une année du bénéfice accordé, furent introduites en grand nombre ; mais il ne faut pas oublier que l'assertion de Villani au sujet du trésor a été réfutée par l'abbé de Sade [7].

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 409.
[2] *Mélanges relig., scientifiq. et littéraires*, in-8°, 1859, p. 293 à 353.
[3] *Hist. de Boniface VIII*, trad. Duclos, 2 vol.
[4] *Hist. de France*, t. IV, p. 461 et 462.
[5] P. 461.
[6] P. 466.
[7] *Mémoires pour la vie de François Pétrarque*, 3 vol. in-4°, 1764-1767. — M. Tamizey de Larroque (*l. c.*, p. 271 et 272) a déja relevé cette erreur, ainsi que celles sur le nom et la condition de Jean XXII. Il s'appelait Jacques Duese et non « d'Euse ou d'Ossa, » comme l'écrit M. Martin (t. IV, p. 543). Il n'était pas un homme de basse naissance, fils d'un savetier de Cahors, comme le dit M. Martin (t. IV, p. 543), ce qui du reste ne fait rien à la question, mais fils d'un des plus riches bourgeois de cette ville. *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII*, par M. Bertrandy, ancien élève de l'Ecole des chartes; *Rectification de quelques erreurs relatives*

Mais c'est contre Clément VI que M. Martin s'indigne le plus; sans doute il fut trop grand seigneur, pas assez Pontife, mais il le représente « entouré d'un faste asiatique, remplissant le Sacré-Collége de jeunes gens d'une conduite scandaleuse, lui-même vivant dans une familiarité très-suspecte avec maintes belles dames, et tolérant autour de lui des vices beaucoup plus honteux. Avignon était une Gomorrhe [1]. » Ainsi, sur la foi de Villani, le grand pamphlétaire, dont chaque jour les calomnies sont découvertes, sur la foi d'un libelle anonyme accusant le Pape d'aimer de folles femmes, on élève ces textes futiles à la hauteur de documents historiques. « Clément VI a dit avec sa science incontestable l'ancien doyen de la Faculté des Lettres de Paris, M. Victor Le Clerc, ne mérita point ce jugement haineux [2]. »

Je le répète, passons rapidement; il suffit de savoir que toute la note du récit est montée à ce diapason. Voilà le bilan de la Papauté au XIVe siècle; nous allons voir le compte ouvert pour la Royauté. Mais, avant de nous éloigner de Jean XXII, signalons une conséquence des événements précédents indiquée par M. Martin : « Les mauvais exemples, donnés par les Papes et les Rois, de cruautés affreuses, avaient tourné beaucoup de têtes faibles et perverti beaucoup d'imaginations. » De là, la sorcellerie, « cette religion de rage et de désespoir, » dit avec raison M. Martin, tout en se trompant sur la cause qui la produisit; de là, la persécution contre les sorciers, contre les lépreux, contre les Juifs. M. Martin, on le voit, est habile à organiser des procès de tendance et à dresser des réquisitoires.

La magie est, en effet, la religion des peuples qui n'ont point de fortes croyances. Elle régnait en maîtresse chez les païens. Bonamy [3], au siècle dernier, et de nos jours le savant M. Bonnetty [4], nous l'ont montré en des pages qui resteront.

au pape Jean XXII, par M. Tamizey de Larroque. *Correspondance littéraire* 5 juillet 1858, et *Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1858. Cf. M. Tamizey de Larroque, *Annales de philosophie*, avril 1863, p. 272, sur la fable de l'*Ego sum Papa*.

[1] *Hist. de France*, t. V, p. 114.

[2] *Hist. littéraire de la France*, t. XXIV, p. 20.

[3] *Mémoire de l'Académie des Inscriptions*, t. VII, p. 25.

[4] Dans les *Annales de philos. chrétienne*, et à part : *Documents historiques sur la religion des Romains*, t. I. Paris, 1867.

Chaque fois que la religion chrétienne a diminué dans le monde, chaque fois que les idées et les mœurs se sont rapprochées de celles du Paganisme, la magie a repris son empire, et cette concordance est un des faits les mieux établis de l'histoire. On en voit ici la preuve.

M. Henri Martin écrit : « Au XIIe et au XIIIe siècle, il y avait eu beaucoup d'hérétiques qui étaient communément gens de sainte vie, » et on les avait poursuivis. Maintenant le pape Jean XXII « poursuivait avec bien plus d'acharnement encore des ennemis de la Religion d'une tout autre espèce. » Non, la filiation est plus directe, et M. Martin a le tort de l'oublier. La croyance aux deux principes enseignée par les Albigeois a précisément propagé ce culte du démon, cette magie, cette sorcellerie qui envahit le monde et que l'Église condamna. Görres en a fait la remarque dans son livre sur la *Mystique* [1] : « L'histoire à la main, on peut démontrer que la magie a atteint son plus grand développement là où le paganisme a persévéré plus longtemps, où plus tard, et à cause de cela peut-être, le protestantisme a poussé des racines plus profondes. » Et encore : « La sorcellerie et la magie s'établirent rapidement dans ces contrées, où elles trouvèrent les voies déjà préparées, et par les doctrines manichéennes et par le rationalisme. » — « Toute secte vaincue se porte vers le culte des démons, vers la sorcellerie, dit à son tour un ancien professeur à l'École des chartes, M. Bourquelot [2] ; ainsi en est-il arrivé des Vaudois du XVe siècle, reste des hérétiques vaudois du XIVe. » On les poursuivit sévèrement, j'en conviens ; il y eut des victimes peut-être, et je le déplore, mais il y eut aussi des malfaiteurs ; et si ces malfaiteurs ont été assez puissants pour troubler l'esprit des juges jusqu'à l'égarer, c'est à eux qu'en revient surtout la responsabilité [3]. M. Martin ne le pense pas, et, à ce sujet, il accuse les Papes, Jean XXII notamment, Jean XXII qui a fait mettre à mort comme magicien l'évêque de Cahors. Or, M. Bertrandy a prouvé que l'évêque ne fut pas condamné

[1] *La Mystique divine, naturelle et diabolique*, par Görres, trad. par Ch. Sainte-Foi. Paris, 1855, t. V, p. 68 et 73.

[2] *Bibl. de l'École des chartes*, 2e série, t. III, p. 102.

[3] On peut voir dans les livres spéciaux, dans Martin del Rio, par exemple, *Disquisitionum magicarum*, libri VI (Lovanii, 1599, in-4°), de nombreuses formules d'évocation ou de pacte.

comme magicien [1]. Lisez la bulle du 1er novembre 1316, citée par le savant inspecteur des Archives, vous verrez que l'instruction contre l'évêque commença lorsque de divers côtés on avait produit contre lui des accusations d'abus, de concussions, d'extorsions. En présence de pareilles charges pesant sur l'évêque de Cahors, Jean XXII, sous peine d'encourir le reproche d'une scandaleuse connivence, dut ordonner le procès. Les fautes signalées devinrent des crimes : l'évêque fut condamné, et « le Pape, dit M. Bertrandy, n'obéit qu'à sa foi et à la loi [2]. » Quant à cet empoisonnement prétendu, à ces actes de magie pour envouter, etc., ce sont des conjectures. Rien de précis et de formel, dit M. Bertrandy, n'est encore venu en montrer la vérité [3].

Les sorciers ne furent pas les seuls persécutés. M. Henri Martin parle des lépreux, sans faire observer qu'au commencement du XIVe siècle les lépreux, conjurés avec les Pastoureaux, avaient dans leurs actes et leurs doctrines quelque chose d'analogue, disent les savants éditeurs du *Recueil des Historiens de France*, aux socialistes de nos jours [4]; sans faire observer également que, pour cette raison probablement, l'opinion changea alors à leur égard, puisqu'auparavant (les nombreuses maladreries l'attestent, et les historiens spéciaux comme M. Buvignier, par exemple, l'ont remarqué), les lépreux, loin d'être l'objet de la crainte et de l'aversion du monde, avaient été entourés d'une pieuse sollicitude [5].

Après les lépreux, voici les Juifs, dont « le sort, dit M. Martin, a été vraiment effroyable pendant des siècles : on s'en prenait de tout à ces pauvres gens [6]. » C'est vrai, et cela est regrettable ; mais il aurait été juste de se demander si ces « pauvres gens » ne faisaient pas tout ce qu'il fallait pour s'aliéner l'esprit des peuples. Et en réalité il en était ainsi.

Si « une multitude fanatique les massacrait, » leur fanatisme exaspérait aussi la multitude ; puis, très-souvent, la plupart

[1] *Un Evêque supplicié*, par M. Bertrandy, inspecteur des Archives. In-8°, 1855.
[2] *Ibid.*, p. 57. La dissertation de M. Bertrandy est péremptoire.
[3] *Ibid.*, p. 65.
[4] *Recueil des historiens de France*, t. XXI, préface, p. 16.
[5] M. Buvignier, dans les *Maladreries de Verdun*, in-8°, 1862, fournit, d'après les chartes, les ouvrages de médecine, la chanson d'Amis et d'Amiles, des renseignements précieux sur l'état des lépreux au XIIe siècle.
[6] *Hist. populaire*, t. I, p. 340.

du temps même, le fils de la nation déicide qui insultait chaque jour encore avec une rage inouïe le corps du Sauveur présent dans la sainte Hostie, disparaissait, ou plutôt se doublait de l'usurier trafiquant sans pudeur sur les besoins du peuple. M. Œlsner a montré, d'après des documents recueillis en Silésie, que la haine contre les Juifs avait été dans ce pays bien plus dirigée contre les capitalistes et les usuriers que contre les meurtriers du Christ [1]. Or, cette remarque se trouve confirmée pour les autres pays par plusieurs textes importants [2].

Assurément on ne saurait approuver la persécution contre les Juifs, mais on ne peut non plus approuver leurs excès, et lorsque M. Henri Martin nous montre « les autorités elles-mêmes qui les persécutaient pour des crimes imaginaires, » il serait peut-être à propos de signaler les efforts des Papes, se nommassent-ils Clément VI, et des docteurs, se nommassent-ils saint Bernard, pour rendre leur sort moins dur. « Il ne faut pas persécuter les Juifs, disait ce dernier, il ne faut pas les tuer, pas même les chasser [3]. » Et Froissart nous montre « les povres Juifs ars et escacés par tout le monde, excepté en la terre de l'Église, dessous les clefs du pape Clément VI. » Rappeler ces faits eût été juste, mais le but de M. Henri Martin étant de charger indirectement l'Église de la responsabilité des violences exercées contre les sorciers et contre les Juifs, rien ne devait l'empêcher d'atteindre ce but. La responsabilité de l'Église, ai-je dit; j'ajoute celle des rois, car les rois du XIVe siècle sont sévèrement traités dans l'*Histoire de France* de M. Martin.

« Depuis que les Rois, écrit-il, étaient devenus puissants, la

[1] Publié dans les *Archives pour la connaissance des sources historiques autrichiennes*, t. XXXI, p. 57-144. Compte rendu par M. Himly dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

[2] *Recueil des ordonnances*, t. I, p. 426 et *passim*. Les mesures que prit Louis IX contre les Juifs, écrit un des savants éditeurs de ce recueil, M. de Pastoret, eurent bien plus pour objet de garantir ou de protéger des Français tourmentés par leurs usures que d'enrichir par des confiscations le trésor de l'État. *Recueil des ordonn.*, t. XV, préface. Cf. Tillemont, t. V, p. 296, et les *Notes* de Vion d'Hérouval, publiées par M. Bruel dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. III, p. 611. Voir aussi un recueil de textes dans l'*Église et la Synagogue*, par L. Rupert, 1859, *passim*. Il y a bien des réserves à faire sur le livre de M. Depping, *les Juifs dans le moyen âge*, 1834.

[3] *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 606.

cour de France prenait les habitudes des despotes d'Asie [1]. » — « Le despotisme légal et fiscal est fondé, et chaque progrès de la royauté alourdissait le fardeau populaire [2]. » La cour de France ne daignait s'enquérir des intérêts et des nécessités populaires ni chez elle, ni chez les voisins [3]. « Ce grand pays et ce peuple nombreux de France étaient mal gouvernés et n'avaient ni finances ni armée [4]. » — « Philippe de Valois agit comme ces despotes d'Asie, qui ne reconnaissent aucune sorte de droit ni de loi... Il ne pouvait arriver que malheurs à un pays ainsi gouverné [5]. » Les malheurs arrivèrent en effet.

Nous ne nous sentons assurément aucune tendresse pour ce XIVe siècle qui vit à son commencement une insulte faite à un Pape sous les yeux et avec l'assentiment de la France, et à sa fin un schisme dans l'Église soutenu par la France, comme aussi l'établissement de l'étranger dans notre pays. Terrible châtiment de graves offenses ! C'est une époque de décadence, de désorganisation sociale ; mais cependant il convient d'étudier froidement les faits et de les présenter exactement dans leur suite, faisant la part de ceux qui sont répréhensibles, sans rien exagérer, et de ceux qui peuvent être dignes d'éloges, sans rien atténuer. La riche palette de M. Martin prodigue, au contraire, les couleurs du tableau, pour arriver au seul effet voulu, pour inspirer la haine contre la Royauté et les Princes. C'est par cette raison que, sur ce fond sombre qu'il vient de présenter aux regards, il détache un seul rayon lumineux, et alors l'insurrection de 1356 apparaît comme une réaction vengeresse contre toutes les hontes royales. Marcel est à la tête du peuple : « Tout ce que disait Marcel était juste et bon, » écrit M. Martin, qui le représente comme le directeur du « premier essai du gouvernement représentatif en France, » et comme « la plus grande figure du XIVe siècle [6]. » Marcel voulut « le premier en France fonder le gouvernement de la nation par elle-même, il voulut substituer au gouvernement de ceux qui commandaient par droit de naissance le gouvernement des plus capables et

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 343.
[2] *Ibid.*, p. 399.
[3] *Hist. de France*, t. V, p. 38.
[4] *Hist. populaire*, t. I, p. 349.
[5] *Ibid.*, p. 355.
[6] *Hist. de France*, t. V, p. 213.

des plus honnêtes ; » phrase qui sent trop évidemment son XIXe siècle. Or, M. Perrens [1], ayant soutenu la même thèse que M. Martin dans un livre spécial, a vu toutes ses assertions réfutées, pulvérisées, pièces en main, par un ancien élève de l'École des chartes, M. Siméon Luce [2]. C'était une exécution. M. Perrens parlait, lui aussi, du « grand Etienne Marcel, » et « du génie gaulois apparaissant alors avec une jeunesse nouvelle. » M. Henri Martin ne voit pas que Etienne Marcel, loin d'être un libérateur, fut à la tête du mouvement désordonné qui aboutit à l'abandon des destinées de la France entre les mains de Charles le Mauvais, la créature soudoyée des Anglais ; que sa dictature fut funeste [3], que s'il ne provoqua pas la Jacquerie, il l'encouragea ; qu'enfin, pendant toute cette période, il faut séparer le mouvement pacifique et juste de 1355 du mouvement violent et injuste dirigé par Etienne Marcel en 1356. Le savant M. Lacabane [4] a parlé avec raison des « coupables projets » d'Etienne Marcel : l'histoire ne doit pas les désigner d'un autre nom. Ce qu'il y avait de généreux dans le mouvement de 1355 fut conservé par une assemblée composée des adversaires de Marcel. Elle se réunit le 4 mai 1356, et rendit, en s'inspirant de la pensée des Etats, les fameuses ordonnances qui portent cette date. Marcel n'avait cherché qu'à exploiter le mouvement, et il l'avait déshonoré. M. Henri Martin écrit alors : « Le parti royal mettait l'anarchie en France pour empêcher le gouvernement des États de se fonder [5], » gouvernement dont Marcel eût été le chef ; or cette phrase ne repose sur rien d'exact. Si Marcel eût triomphé, a écrit plus justement M. Mignet [6], « la France eût été une multitude de républiques municipales comme l'Italie. » Ç'eût été précisément l'anarchie, que M. Martin reproche au parti royal d'avoir amenée en France ; bien plus, le triomphe de Marcel et des gens d'armes navarrais eût été, M. Siméon Luce le fait

[1] *Etienne Marcel*, in-8°, 1860.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. I, p. 251. Cf. *Etienne Marcel et la Révolution de* 1356, par M. de Beaucourt. Paris, 1862.
[3] Cependant M. Martin reproche à Marcel deux fautes : sa fatale violence et sa modération tardive (*Hist. de France*, t. V, p. 389).
[4] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. I, p. 80.
[5] *Hist. populaire*, t. I, p. 378.
[6] *Journal des Savants*, 1855, p. 372.

justement entendre [1], le gouvernement de la France par la Terreur, avec un nouveau Comité de salut public. On ne peut donc prendre avec plus de naïveté que ne le fait M. Martin le contre-pied de la vérité dans l'histoire.

En racontant l'histoire du règne de Charles V, M. Martin dit avec raison que ce monarque « restaura l'indépendance nationale; » mais M. Martin, tout entier à la poursuite d'un idéal politique, est-il juste en reprochant à Charles V la destruction « de la liberté dans le présent et dans l'avenir [2] ? » « L'histoire, ajoute-t-il, ne doit pas oublier qu'à l'intérieur Charles V fit avorter l'essai d'un gouvernement libre (allusion à sa résistance à Etienne Marcel), et fraya la funeste route de la monarchie absolue [3]. »

Ces jugements sont-ils équitables ? Est-il tenu assez compte à ce Roi, un des plus habiles dont la France puisse se glorifier, des services rendus pour réparer les désordres matériels et moraux causés par les discordes civiles et les malheureuses tentatives de révolution ? Je ne le crois pas.

Après Charles V, la démence du nouveau roi, l'ambition des princes du sang, leurs discordes, la guerre civile appelant la guerre étrangère, replongent la France dans l'anarchie. Cela est exact. M. Martin parle alors des « pillages tels qu'on n'avait jamais rien vu de pareil, » de la cour, « plus débauchée que jamais. » — « Tout tourne à mal dans ce misérable temps; jamais la société française n'avait été dans un tel désarroi. » Ces appréciations, prises dans leur ensemble, sont vraies, mais ici encore les ombres sont accumulées ; c'est au milieu de ces ténèbres que se termine le XIVe siècle.

Nous avons vu quel rôle M. Martin y assigne à l'Église et à la Royauté; voyons à présent comment est appréciée la conduite des Rois et des Papes au XVe siècle.

XII

Si l'époque d'Etienne Marcel et de Charles V est défigurée, celle de Charles VII et de Jeanne d'Arc n'est point présentée

[1] *Biblioth. de l'École des chartes, l. c.*, p. 280.
[2] *Hist. de France*, t. V, p. 305.
[3] *Ibid.*, p. 333.

sous des couleurs plus fidèles. Ici je me sens à l'aise, car je m'appuie sur l'érudition si exacte de M. de Beaucourt. Je relèverai seulement les principales erreurs de l'auteur de l'*Histoire de France ;* pour le détail, il faudrait recourir à la brochure que j'ai signalée au commencement de ce travail.

La figure de Charles VII est envisagée sous les couleurs les plus sombres et les plus systématiquement défavorables. A vingt ans, il a « tous les défauts de la jeunesse sans les qualités généreuses de cet âge, » — « car il est amolli dès l'enfance par un précoce abus des voluptés, à la fois mou et obstiné, crédule aux méchants et défiant envers les bons, aussi incapable de comprendre les grands cœurs que d'être reconnaissant des grands services. » Toujours à la merci du premier intrigant, c'est lui qui, en 1425, fait échouer l'alliance bourguignonne, parce qu'il « ne pouvait se passer de quelqu'un qui le gouvernât et fît pour lui ce que la paresse l'empêchait de faire. » C'est lui dont « la faiblesse et l'incapacité semblaient livrer les restes de la France à l'Angleterre. » Au commencement de 1429, il « avait fait tout ce qu'il fallait pour se perdre lui-même. » Jeanne d'Arc paraît alors, et sauve la France; mais Charles est « jaloux » de Jeanne d'Arc, « car malgré son titre et sa couronne, il n'est que le second dans son royaume, et il ne peut supporter cette pensée ; » il fait donc manquer la mission de la Pucelle, et « trahit la cause de la France. » Charles VII « a conspiré contre son royaume » en empêchant Jeanne d'abord de prendre Paris, et ensuite de délivrer la Normandie du joug anglais. « Il n'y a rien de pareil dans l'histoire, s'écrie M. Henri Martin, à ce roi trahissant ainsi son royaume par envie contre celle qui le lui avait rendu ; » et à plusieurs reprises M. Martin signale « la trahison du roi. » Plus tard, si la France a encore à se plaindre des excès des gens de guerre, le roi est « le véritable auteur de tous ces maux. » Enfin « après bien des luttes, » ses conseillers bourgeois parviennent à s'emparer de lui et à le gouverner d'une manière durable, avec l'alliance du connétable et de la reine Yolande, et l'appui d'Agnès Sorel. C'est à « ce comité de gouvernement » qu'il faut reporter l'honneur de tout ce qui se fit de bien sous ce règne, » car Agnès exerça sur le roi un « grand empire. » Elle avait du bon sens et du cœur ; elle « tâcha de se faire pardonner sa faute et sa position irrégulière

en détournant le roi des mauvais conseils et en l'excitant à secouer sa paresse et son insouciance. » Alors « Charles VII, qui n'avait pas voulu se laisser conduire par une sainte, obéit à sa maîtresse; » et « l'ingrat, mourant par l'ingratitude, » « dépourvu de sens moral, » « dénué de moralité, s'éteignit tristement dans la débauche et l'isolement. » Ces appréciations font partie du réquisitoire ordinaire dressé contre les rois, et, pour tout esprit non prévenu, indiquent une intention de dénigrement systématique : ce n'est pas un jugement droit et sincère, faisant dans une figure royale, qui a ses lumières et ses ombres, la part du bien et du mal.

M. Martin parle des désordres de la jeunesse de Charles VII, mais les chroniques du xve siècle gardent le silence sur ce point. Loin d'être à la merci du premier intrigant, Charles VII, dit Chastellain, « s'accompagnoit volontiers de sages et de vaillans ausquelz par dessus leur sens continuellement il adjoustait nouvelle invencion [1]. » — Charles VII était paresseux, incapable... Or, le contemporain Henri Baude écrit : « Le Roy continuellement s'estudioit à trouver moyens bons au soulaigement de son peuple [2]. » Et le contemporain Chastellain écrit aussi : « Il mectoit jours et heures de besoignier et besongnoit de personnes à personnes distinctement à chescun ; une heure aveuques clercs, une aultre aveuques nobles, une aultre aveuques estrangiers, une aultre aveuques gens mécaniques ; et sur les gens avoit souvenance de leur cas et de leur jour estably [3]. » — Charles VII était jaloux de Jeanne d'Arc et la trahit... Or, aucun texte ne montre cette prétendue trahison du roi. — C'est à Agnès Sorel qu'il faut reporter l'honneur de tout ce qui se fit de bien sous ce règne... Or, Agnès, qui eut des rapports avec Charles VII entre 1441 et 1443, ne fut installée à la cour qu'en 1444. Son influence pendant les cinq années de son règne resta tout intime, et sous ce rapport fut bonne, car « elle avançoit devers le Roy, dit Olivier de la Marche, jeunes gens d'armes et gentils compaignons dont le Roy fut depuis bien servi [4]. »

[1] Cité par M. Quicherat, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. IV p. 77. Dans M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 18.
[2] M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 18.
[3] *Ibid.*, p. 19.
[4] *Ibid.*, p. 25, et *Revue des Questions historiques*, juillet 1866, p. 204-224.

Passons à Jeanne d'Arc, ou plutôt *Darc*, comme l'écrit toujours M. Henri Martin, s'imaginant, sans doute, en retranchant l'apostrophe, donner à ce nom un cachet plus démocratique [1], car Jeanne, qui a résisté au Roi qu' « elle voulait sauver malgré lui, » et au Pape « auquel elle n'a pas voulu soumettre sa mission, » Jeanne est « une fille des Gaules [2], » une vraie « fille du peuple, une véritable démocrate, » qui « oppose le libre génie gaulois au clergé romain (!!) [3]. »

Nous avions cru jusqu'ici qu'élevée près de sa mère, Jeanne conduisait rarement les brebis aux champs (*non custodiebat animalia communiter*); erreur! nous avions cru qu'elle avait été nourrie dans le culte de la Royauté, et que tout enfant elle ne pensait qu'à son « gentil Dauphin ; » erreur! M. Martin nous apprend qu'elle « ne savait ce que c'était que Charles VII. » Nous avions eu foi en sa parole et nous avions regardé comme des envoyés d'en haut les voix mystérieuses qui se faisaient entendre à ses oreilles : nous étions encore dans l'erreur. Ce sont là « des faits de subjectivité, » c'est-à-dire « les révélations du ferouer mazdéen, du bon démon, de l'ange gardien, de cet autre *moi*, qui n'est que le *moi* éternel, en pleine possession de lui-même, planant sur le moi enveloppé dans les ombres de la vie [4]. »

M. Martin expose la mission de Jeanne, et raconte les explications données par elle à Poitiers. Or, là où des textes formels font dire à Jeanne : « Je viens de la part du Roi des « cieux, pour faire lever le siége d'Orléans, et pour conduire le « Roi à Reims, » M. Henri Martin place dans sa bouche les paroles suivantes : « Au nom de Dieu, je ferai lever le siége « d'Orléans, je mènerai sacrer le Dauphin à Reims, je lui rendrai « Paris, après son couronnement, et je lui restituerai son « royaume [5]. » Si après cela M. Martin nous dit : « Dès le soir du sacre, Jeanne criait « à Paris, » comme auparavant elle avait crié « à Reims; » s'il affirme, à plusieurs reprises, qu'elle « savait que sa tâche n'était point accomplie ; » s'il ajoute que

[1] Tout le monde sait pourtant qu'à cette époque le *de* devant un nom ne désignait aucunement la noblesse, mais indiquait que l'on était de tel ou tel endroit. L'orthographe rectifiée de M. Martin renferme donc un non-sens.
[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 300.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 302.
[4] *Ibid.*, t. IV, p. 144, note.
[5] *Hist. populaire*, t. I, p. 468.

« la méchanceté et la folie des hommes » brisèrent sa destinée ; que « comme Jésus, elle fut méconnue, trahie, livrée à mort par ceux qu'elle était venue sauver, » nous aurons le droit de lui demander la preuve de telles assertions, toutes gratuites de sa part, car les textes sont contre lui ; il faudrait autre chose que ces phrases déclamatoires pour nous faire admettre que Jeanne, après comme avant Reims, combattit avec la même confiance, qu'elle fut, dans la dernière partie de sa carrière militaire, trahie par Charles VII, par La Trémoille et par le « mauvais prêtre » Regnault de Chartres.

Deux citations peuvent résumer toute la pensée de M. Henri Martin sur la double thèse qu'il soutient en ce moment, relativement à la Royauté et à l'Eglise : « Entre l'anarchie princière, étalant aux yeux du peuple indigné, la nudité de son égoïsme, et l'unité monarchique, même avec tous ses abus, même avec tous ses périls, la France ne saurait hésiter ; avec celle-ci, la France souffre et vit ; avec l'autre, elle meurt [1]. » Voilà l'arrêt prononcé contre la Royauté du XVe siècle ; voici l'arrêt porté contre l'Église : « En condamnant Jeanne, la doctrine du moyen âge, la doctrine d'Innocent III et de l'Inquisition, comme le vieux pharisaïsme, quatorze siècles auparavant, en condamnant le Christ, a prononcé sa propre condamnation [2]. » Et la réhabilitation ? M. Henri Martin, qui confond perfidement l'Église avec l'Université anglaise du XVe siècle, et le Pape avec un évêque ambitieux et bas, oublie, sans doute, que Jeanne fut réhabilitée, sur la demande du Roi, à la suite d'un rescrit pontifical. Que dis-je, oublie ! M. Martin le sait, mais il pense et il écrit que « Charles VII était mû seulement par une pensée d'égoïsme, » et que la cour de Rome était seulement « résignée à la révision du procès [3] ; » il ajoute : « Si nous savons la vérité aujourd'hui, ce n'est point grâce au procès de réhabilitation, c'est malgré le procès [4], » car ce procès a subi des « mutilations [5] : » or, M. de Beaucourt a réfuté péremptoirement cette assertion [6], en montrant que le

[1] *Hist. de France*, t. VI, p. 572.
[2] *Ibid.*, p. 302.
[3] *Ibid.*, p. 458.
[4] *Ibid.*, p. 459.
[5] *Ibid.*, p. 509.
[6] *Le règne de Charles VII*, p. 80. *Un dernier mot*, p. 44-55.

procès où « les juges étaient la probité même, » selon le mot de M. Quicherat, a porté la lumière sur tous les points qui devaient être éclairés.

N'importe, il faut, dans la pensée de M. Martin, que « le Messie de la France [1], notre Messie national [2], » que Jeanne d'Arc soit la condamnation de la Royauté et de l'Église, de l'Église surtout. Jeanne d'Arc n'est-elle point, selon M. Henri Martin, « la plus grande victime entre tous les martyrs de l'Inquisition (*sic*) ? »

C'est, on le voit, contre l'Église, que M. Henri Martin dirige principalement ses coups. Voyons comment il l'apprécie à cette époque ; le passage est triste, mais il est plein d'instruction : « La Papauté, dit-il, avait descendu tous les degrés de l'abîme. Par le farouche et avide Paul II, par le fangeux et sanglant Sixte IV, qui avait fait du Vatican une Gomorrhe, rivale en abominations du sérail ottoman ; par Innocent VIII, patron de tous les forfaits, sous qui Rome avait été une caverne de voleurs, d'assassins et de ravisseurs, la Papauté était arrivée jusqu'à Alexandre VI; Rome, revenue aux jours de Tibère et de Néron, saluait d'acclamations idolâtriques le monstre qu'un conclave simoniaque venait de proclamer le vicaire du Christ..... [3]. » M. Henri Martin continue sur le même ton, car ce sont des Papes...

Ce mot aurait suffi sans ce torrent d'injures !

Assurément, cette époque n'est pas celle où l'Église eut les meilleurs Pontifes. La société présentait, de tous côtés, les plaies les plus douloureuses, et il ne faut pas s'étonner si les Papes élevés dans cette société, respirant l'impureté de cette atmosphère, ne se sont pas préservés de toute souillure. En vertu de ce privilége d'infaillibilité, jamais plus remarquable que chez les Pontifes en qui l'esprit mondain a trop prévalu, la doctrine de l'Église resta immaculée; mais si le côté divin resplendit toujours, le côté humain de la Papauté apparut plus visiblement qu'en d'autres temps, les maximes de l'Évangile étaient trop oubliées par ceux qui auraient dû être les premiers

[1] *Hist. de France*, t. VI, p. 459.
[2] *Ibid.*, p. 464.
[3] *Ibid.*, t. VII, p. 240.

à les mettre en pratique : elles avaient été oubliées d'une partie du sacerdoce, et ne l'ayant point assez dominé, elles n'avaient pu pénétrer dans le monde ; ce fut le malheur de ces temps, comme c'est aussi le malheur du nôtre. La doctrine est divine, féconde, mais les hommes la repoussent ou la rendent stérile ; ce point, mis suffisamment en lumière, justifierait Dieu, et nous permettrait l'espérance [1]. Toutefois, si négligents que soient les hommes à établir le règne de l'Évangile au milieu des passions du monde, si coupables qu'ils soient, les expressions violentes dont se sert M. Martin peuvent et doivent être discutées. Un volume serait ici nécessaire, mais on peut, en peu de mots, indiquer où est l'exagération.

Rappelons donc que le « farouche Paul II, » appelé en un autre endroit [2] le « sanguinaire Paul II, triste champion du catholicisme, » dicta, entre autres choses, ce programme de toute sa vie politique : « abroger les lois inutiles, corriger et remplacer celles qui ne sont plus en rapport avec les mœurs [3] ; » disons que ce Pape « sanguinaire » travailla à réconcilier les seigneurs et les peuples de l'Italie, et eut le bonheur d'y réussir [4] ; que ce pape « avide » était personnellement d'un si grand désintéressement que jamais il ne reçut de présents, hommage ordinairement fait à cette époque aux hommes publics ; qu'il « attaqua ouvertement la simonie, défendit les extorsions, et ne voulut auprès de lui que les hommes de la plus pure probité. » Ajoutons que Paul II n' « entama » pas « une brusque persécution contre les philosophes et les savants [5] ; » mais qu'ayant confié à des littérateurs les charges d'abréviateurs ou rédacteurs des brefs, afin que ces brefs fussent en bon style, et ces littérateurs ayant abusé de leur position pour en trafiquer, Paul II, blessé de cet abus de confiance, les destitua tous en masse. Les littérateurs, furieux de perdre leurs profits, crièrent alors à la persécution, et se vengèrent par la calomnie. Mais, objectera-t-on, il y en eut d'emprisonnés,

[1] C'est ce que m'écrivait récemment M. l'abbé Vervorst.
[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 231.
[3] Voir des actes de ce Pape dans le P. Theiner, *Codex diplom.*, t. III, p. 430-472.
[4] Phrase de la *Nouvelle biographie générale*, recueil qui n'a rien d'ultramontain, observe M. Tamizey de Larroque, auquel j'emprunte cette citation. (*Annales de Philosophie*, avril 1863, p. 279.)
[5] *Hist. de France*, t. VII, p. 231.

de torturés... Voici pourquoi : Une conspiration politique avait été, dit-on, tramée par des littérateurs, Platina, Callimaque, avec des exilés de Naples, dirigés par Lucas Gozzi ; il fallait donc ouvrir une instruction ; puis le paganisme littéraire avait amené ces esprits à ressusciter une véritable société païenne, qui pouvait avoir ses périls. On s'en doutait déjà fortement, on pouvait même l'affirmer avec Canensius [1], lorsque récemment M. de Rossi a retrouvé sur les parois des catacombes romaines les titres non équivoques de l'organisation [2]. Quoi qu'il en soit, Pomponius et ses collègues furent absous au bout d'une année, et reprirent leurs travaux [3]. Ce n'est pas la littérature, la science, que le Pape condamna, car il protégea les savants ; ce qu'il poursuivit, ce furent les gens de lettres rapaces et simoniaques, ceux qui écrivaient contre l'enfer, contre les croyances chrétiennes sur Dieu, l'âme, etc. Les gens de lettres étaient honorés, pensionnés. « Il faut rendre à Paul II d'immortelles actions de grâces, écrivait Filelfe, pour avoir rappelé les muses dans la cour romaine, et ce savant confessait devoir beaucoup, ainsi que tous les gens instruits, au grand esprit de Paul II [4]. »

Paul II eut des torts, mais nous ne saurions voir « un triste champion du catholicisme » dans ce Pape, sous le règne duquel l'imprimerie fut introduite à Rome, après avoir été essayée à Subiaco, dans un couvent de moines.

Quant au « fangeux » Sixte IV, l'histoire nous le montre savant, libéral, protecteur des lettres et des arts, recherchant à travers l'Europe les précieux manuscrits, gardant enfin des mœurs intègres. Sixte IV, sans aucun doute, favorisa trop ses neveux, mais tout le monde a fait observer que la nécessité de

[1] *Pauli II veneti vita, præmissis ipsius S. S. Pontificis vindiciis adversus Platinam aliosque detractores*, par le cardinal Quirini. In-4°, Roma, 1740, p. 78.

[2] *Roma sotteranea cristiana*, t. I, p. 3-7.

[3] M. de Rossi indique, dans un manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne de Milan, le recueil fait par le cardinal Frédéric Borromeo de *Memorie di Pomponio Leto e della sua academia*, une dissertation de Walch dans le t. I de ses *Miscellanea*, et Nicolai dans *Atti della pontificia accademia di archeologia*, t. V, p. 5-6.

[4] Ep. Leonardo Datho, lib. XXX, cité par M. l'abbé Christophe, *Hist. de la Papauté*, t. II, p. 196. — Gaspard de Vérone dans son livre premier, resté inconnu à Muratori, et publié par G. Marini (*Degli archiatri pontifici*, t. II, append., p. 179), nous montre Paul II amateur de manuscrits, collectionneur de médailles, numismate, artiste.

la situation, en face d'une aristocratie turbulente, imposait presque ce népotisme aux Papes, pour assurer des soutiens à leur cause. Sixte IV ne mérite point l'épithète de « sanglant, » car pour faire réussir sa politique, il repoussa toujours l'idée de la violence; il voulait le renversement des Médicis, mais non leur mort [1]. On ne peut l'accuser d'avoir « accaparé les grains, » car si je jette les yeux sur le bullaire, je vois travestie de la sorte une mesure louable, prise par le Pontife : pour remédier à la détresse des habitants de la province du Patrimoine de saint Pierre, forcés parfois de vendre leurs grains à un prix inférieur à celui de revient, il leur permit d'exporter librement les blés qui ne seraient pas reconnus nécessaires à la consommation locale [2]. Si M. Martin fait aussi allusion aux achats de blé ordonnés en France par le Pape, à l'intervention de Sixte IV auprès des Colonna et des Orsini pour assurer l'approvisionnement de la capitale [3], M. Martin se méprend évidemment, car Sixte IV se montrait alors souverain prévoyant. « Tout ce qui touche à l'abondance des vivres, disait-il, au développement des richesses, est au premier rang des devoirs imposés aux gouvernements. »

Il n'est pas moins contraire à la vérité de représenter Innocent VIII comme le « patron de tous les forfaits. » Sans doute Innocent VIII, cœur bon, mais faible, se montra inégal aux besoins de la situation, et ne réprima pas toujours énergiquement les abus; mais il ne patronna aucun forfait, voulut, au contraire, sincèrement le bien, et fut d'une douceur proverbiale [4].

Quant à Alexandre VI, « nouveau Tibère et nouveau Néron, » il est, sans doute, un des Pontifes dont l'Église n'a point à s'honorer, et, avec le pape Pie II, nous devons flétrir la conduite légère du cardinal. Sa liaison avec Vanozza, ses complaisances pour ses enfants, impriment, du reste, à sa

[1] « Non voglio la morte di niuno ma la mutazione dello stato, » dit le Pape à son neveu, déposition de Montesicco dans les notes de Angeli Politiani, *Conjur. Pactianæ commentarius* (Ed. Adimari. Neapoli, in-4°, 1769).

[2] Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. I, p. 409.

[3] Martene, *Ampliss. collect.*, t. II, p. 1478, 1540, 1542.

[4] Infessura dit de lui dans Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, p. 1190 : « Bonus in se fuit et semper justitiam in proposito habuit et nisi fuisset impeditus a dictis ejus æmulis et inimicis, certe ostendisset qualitatem animi sui erga Ecclesiam..., gratias malorum non fecit (p. 1192). »

mémoire, une tache indélébile [1]. Mais, ici encore, il ne faudrait pas dire plus que ce qui est, et affirmer ce qui n'est pas. Ainsi, Djem ne fut pas empoisonné par le Pape, gagné par les 300,000 ducats offerts par Bajazet; ainsi la fausseté des relations incestueuses du Pontife avec Lucrèce est reconnue; ainsi Alexandre VI mourut de la fièvre tierce, alors épidémique à Rome, et non du poison bu par mégarde, dans la coupe destinée par lui à des cardinaux. Toutes ces assertions, répétées par M. Henri Martin [2], ont été réfutées par les documents les plus précis. Il ne faudrait donc pas écrire avec cet auteur qu' « Alexandre VI avait coutume de battre monnaie avec le poison et le poignard [3], » que « l'inceste, le meurtre, la révolte contre Dieu et contre la nature, semblaient avoir pris définitivement possession de la chaire de saint Pierre, par cet homme, qui résumait avec une effroyable grandeur, les vices et les crimes de ses devanciers, et qui apparaissait comme une incarnation de l'esprit du mal. »

Il ne faudrait pas le dire, car Alexandre VI ne le mérite pas; on ne devrait pas non plus montrer « le Vatican troublé et surpris comme la Babylone de Balthasar au milieu de l'orgie [4] » par la voix de Savonarole, et Alexandre après la mort du grand moine Florentin « se replongeant dans son enfer [5]. » Quel est cet « enfer? » Quels sont ces « fêtes du Vatican qui rappellent celles des plus immondes d'entre les Césars où le sang se mêlait à de monstrueuses orgies [6]? » Oh! je le comprends trop, et M. Martin lui-même l'exprime clairement lorsqu'il parle de ces « quarante femmes prises à Capoue et envoyées par César Borgia au sérail (*sic*) de son père au Vatican [7]. » M. Martin conclut en disant qu'Alexandre VI mourut « emportant avec lui la gloire d'avoir reculé les bornes du mal et réuni dans une même existence toutes les fureurs de la

[1] Le P. Ollivier (*Le Pape Alexandre VI*, 1re partie. Paris, 1870) a récemment cherché à prouver que Rodrigue fut marié légitimement, avant son entrée dans les ordres, avec Julie Gaetani, que Vanozza n'était que sa belle-mère, etc. Mais cette défense du cardinal Borgia n'a pas été généralement admise, car elle soulève de graves objections.

[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 280, 286, 341.

[3] *Ibid.*, p. 341.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 287.

[6] *Ibid.*, p. 286, note 1.

[7] *Ibid.*, p. 331.

passion la plus effrénée et tous les raffinements de la plus savante perversité, Tibère et Caligula[1]. » Un historien ne devrait pourtant pas accepter si facilement des pamphlets comme documents historiques. La mauvaise foi de Guicciardini à l'endroit des Papes indignait Voltaire lui-même, et le recueil de propos d'antichambre, de ouï-dire, plus ou moins authentiques — (*ut dictum est, fertur*, terme ordinairement employé) — publié sous le nom de Burchard, est tenu en suspicion par tout esprit droit et délicat.

Que l'on ne se méprenne pas sur ma pensée : je ne veux que la vérité, et, pour un pape plus que pour tout autre, l'excuse est hors de propos : « les Papes n'ont besoin que de la vérité.» Les Papes que le monde accuse furent en quelques points trop semblables aux princes de ce monde : voilà leur faute, et l'Eglise qui lutte contre le monde peut et doit justement les condamner. « Dieu nous garde en effet, dirons-nous avec Baronius, de trahir la vérité pour ne pas trahir la faiblesse de quelque ministre coupable de l'Eglise romaine, puisque l'Eglise romaine elle-même ne défend pas de dire que ses membres et ses représentants les plus intimes soient sans une tache honteuse... Ils sont des hommes et non des anges. »

Le nom d'Alexandre VI rappelle une autre assertion émise par M. Henri Martin, et il convient, vu sa gravité, de ne pas la laisser passer sans y répondre, car Alexandre VI n'est pas seul attaqué ici ; tous les Papes le sont avec lui.

« Les Portugais, écrit M. Martin, avaient reçu des Papes l'autorisation de réduire en servitude les habitants des pays qu'ils découvriraient. La première conséquence de cette concession fut l'établissement de la traite des noirs... » « La grande iniquité des Papes, ajoute-t-il (le partage entre l'Espagne et le Portugal des pays à découvrir), autorisait la conquête et la destruction d'une foule de peuples innocents. A Colomb la gloire de la découverte, à d'autres (c'est-à-dire aux Papes) la responsabilité des cruelles destructions d'hommes qui ont signalé l'invasion de l'Amérique par l'Europe[2]. » Dans la grande *Histoire*, M. Martin a produit la même pensée, en la mettant en relief dans son style à effet : Alexandre VI décidant

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 341.
[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 582.

comme arbitre entre les Espagnols et les Portugais la limite de leurs conquêtes, c'était « Satan qui partageait la terre au nom du Christ [1]. » Mais M. Martin a-t-il bien lu la bulle? On pourrait en douter, car je le mets au défi de trouver un seul mot à l'appui de son assertion. Loin de donner l'autorisation de réduire les peuples en servitude, le Pape écrit : « Nous vous disons qu'en vertu de la sainte obéissance, vous devez envoyer dans ces contrées des hommes probes et craignant Dieu, instruits, habiles et expérimentés, pour élever les habitants dans la foi catholique et leur donner de bonnes mœurs [2]. »

Si l'autorisation de réduire les hommes en servitude n'a pas été donnée par Alexandre VI, un autre pape en sera-t-il coupable? L'histoire va répondre. Après Alexandre VI, lorsque l'esclavage devint général, nous voyons d'abord le cardinal Ximenès défendre à tous les Espagnols d'amener aucun esclave nègre, puis le pape Léon X écrire aux rois d'Espagne et de Portugal pour « les prier de ne pas souffrir que l'avarice des colons les pousse à l'injustice et à la cruauté, car la nature, dit le Souverain Pontife, non moins que la Religion, condamne l'établissement de la servitude. » Quelques années après, à la suite d'un long rapport de l'évêque dominicain Garcez, le pape Paul III, voulant remédier au triste état de choses qu'on lui signalait, rappela le principe que « les Indiens et tout autre peuple peuvent comme de juste jouir de la liberté de leurs personnes et de leurs biens, et qu'on ne doit pas, dès lors, les réduire en servitude. » Ce bref, daté du 28 mai 1537, fut envoyé au cardinal Tabera, archevêque de Tolède, avec ordre de publier l'excommunication *ipso facto* contre ceux qui le violeraient. Est-ce là autoriser la traite des noirs? est-ce l'approuver? Qu'en pense M. Henri Martin? Qu'en pensent surtout ses lecteurs?

Un siècle se passe, et l'on signale au pape Urbain VIII de nouveaux excès : les Portugais attaquaient les Indiens du Paraguay, que les Jésuites vont tout à l'heure si admirablement

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 297.

[2] Cherubini, *Bullarium*, t. I, p. 454. M. H. Martin écrit (t. VII, p. 293) : « Ce droit des gens du catholicisme était plus inhumain que le droit des gens de l'islamisme qui prescrit l'assujettissement du *djiaour* au tribut, mais non sa conversion forcée ou sa destruction! On vit bientôt les affreuses conséquences des principes proclamés par la Papauté et appliqués par d'avares et impitoyables conquérants. »

évangéliser. Le Souverain Pontife est navré, et le 22 avril 1629 il ordonne au collecteur apostolique en Portugal de publier la défense de réduire les Indiens en esclavage, de les acheter, de les vendre, de les transporter par force en d'autres pays. Un siècle après, le 20 décembre 1741, le pape Benoît XIV confirme de nouveau toutes ces déclarations, renouvelées de nos jours par le souverain pontife Grégoire XVI [1]. Je le répète, est-ce là autoriser la traite des noirs? est-ce l'approuver?

Je sais très-bien que plusieurs écrivains, Pauw, Robertson, Lhorente, ont écrit des phrases analogues à celles que M. Henri Martin insère dans son histoire, mais à Lhorente, à Robertson, à Pauw, on oppose les documents authentiques, consignés dans les ouvrages, fondamentaux sur la matière, de J. de Solorzano (*Disputationes de Indiarum jure* [2]), de Jean de Torquemada (*Monarchia Indiana* [3]), de Al. Nunez (*Relacion de loacaescido en los dos jornadas a las Indias* [4]). M. Henri Martin a-t-il compulsé ces recueils? A-t-il parcouru le savant travail publié sur ce sujet dans la *Civiltà cattolica* [5] ? Ses assertions erronées prouvent le contraire, et, s'il ne les a pas lus, comment expliquer cette négligence? Non, ce n'est pas la bulle d'Alexandre VI, ni celle d'un autre Pape, qui a autorisé la traite des noirs ; elle a été établie par l'amour du lucre avant même la découverte de Colomb; mais aussi, avant Colomb, les Souverains Pontifes avaient élevé la voix en faveur de la liberté des nègres : ainsi avaient fait Sixte IV en 1476, Pie II en 1462, et enfin Eugène IV en 1435 lorsqu'il condamnait la vente des esclaves et ordonnait, sous peine d'excommunication, de mettre en liberté tous les noirs. Voilà ce que dit l'histoire. Elle ajoute qu'au XVIIe siècle notamment, les agents des compagnies de commerce, la plupart protestants, ont violemment persécuté les religieux dominicains, capucins, jésuites, qui, en vertu des brefs apostoliques, s'opposaient à la traite des nègres. M. Henri Martin ignore et a voulu ignorer ces faits. Il a mieux aimé accuser les Papes d'autoriser la conquête et « la destruction de peuples innocents; » il a mieux aimé faire retomber sur leur tête la respon-

[1] *Magnum Bullar. roman.* Luxemburgi, t. XVII, p. 58.
[2] Matritii, 1629-1639, 2 vol. in-f°.
[3] Madrid, 1723, 3 vol. in-f°.
[4] Valladolid, 1535, in-4°.
[5] 6e série, t. II, p. 147.

sabilité de « cruelles destructions d'hommes. » Mais, en posant de telles prémisses, en les ajoutant à celles déjà indiquées, M. Henri Martin veut évidemment disposer le lecteur à admettre pour conclusion cette phrase de Machiavel, citée par lui avec une évidente complaisance : que « nous avons à l'Eglise et aux prêtres cette première obligation d'être impies ou corrompus [1]. »

Pour M. Henri Martin, comme pour l'ex-oratorien Daunou, écrivant par l'ordre et sous l'inspiration de Napoléon Ier un pamphlet contre l'Eglise, « le fait le mieux démontré de l'histoire moderne est que la Papauté, telle qu'elle est devenue depuis le IXe siècle, a été d'âge en âge la principale cause des malheurs de l'Europe. » L'*Histoire de France* de M. Henri Martin sert de pièces justificatives à cette assertion d'un religieux apostat.

XIII

Autour des mauvais Papes dépeints par M. Henri Martin, dans un style que plusieurs peuvent trouver énergique, mais que nous appellerions d'un autre nom si nous avions à le qualifier, l'historien rencontre de mauvais prêtres. Ici encore je n'entends pas nier des abus, des scandales évidents. Il y avait besoin de réforme dans l'Eglise : l'Eglise le savait et le proclamait ; j'ajoute qu'il n'y avait pas assez de saintes préoccupations, pas assez d'énergie pour briser les obstacles et opérer cette réforme comme il aurait fallu. Des remèdes avaient déjà été apportés sur plusieurs points, je le sais ; mais il fallait une réforme plus radicale. Cela est hors de doute. Toutefois les expressions de M. Martin sont encore exagérées et fausses ; les couleurs poussent trop au noir. Dès le commencement du XVe siècle, il s'écriait : « Les membres de l'Eglise sont aussi gan-

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 475, note. M. Martin adopte aussi cette autre opinion de Machiavel, que « la Royauté papale est l'obstacle radical à l'indépendance et à l'unité de l'Italie... La Papauté est, entre l'Italie du Nord et celle du Sud, comme une pierre entre les deux lèvres d'une blessure qu'elle empêche de se refermer. » (*Ibid.*, p. 474.) Et lui-même dit : « Empêcher l'unité de l'Italie fut au Vatican une pensée constante et fatale. » (*Ibid.*, t. IV, p. 319.)

grenés que le chef; l'épiscopat presque en masse est indigne, la corruption presque universelle parmi le clergé séculier et régulier [1]. » Cette corruption subsiste, et quand le xve siècle se termine, voici comment M. Martin parle du clergé, principalement des moines : « Leur ignorance, leur libertinage et les détestables nominations qu'ils faisaient chaque jour avaient été le prétexte le plus spécieux de l'envahissement des élections par la couronne... La corruption et l'incapacité étaient les meilleurs titres au choix de la plupart des communautés, qui redoutaient par-dessus tout l'amour de la règle et le zèle religieux chez leurs chefs; les moines avant l'élection obligeaient le candidat à jurer qu'il ne gênerait en rien leurs habitudes, et Dieu sait quelles étaient ces habitudes! la chasse et le vin étaient les plus innocentes [2]. » Quelles sont les autorités invoquées par M. Martin à l'appui de ces assertions? C'est Brantôme! c'est Rabelais!

Mais, par malheur pour M. Henri Martin, les procès-verbaux des élections existent; il n'y a pas un mot de ce qui est ici inventé, et ceux qui connaissent les documents peuvent rire s'ils ne veulent s'indigner de la fantastique imagination de M. Henri Martin. D'abord les serments dont il est parlé ne se faisaient point avant l'élection, mais avant l'installation, et les coutumes que le supérieur jurait de respecter étaient des coutumes anciennes, fondées sur les plus louables traditions et très-utiles aux monastères. La même chose absolument s'est pratiquée dans presque toutes les cathédrales de France jusqu'à la Révolution. Il faudrait un volume, dit le savant dom Piolin, pour citer les noms et les textes prouvant que M. Martin n'a rien compris aux mémoires qu'il a parcourus.

M. Martin continue, toujours sur la foi des mêmes auteurs: « Le titre de clergé *régulier* ne semblait plus qu'une épigramme, car la règle était partout anéantie : la plupart des monastères étaient dans les campagnes autant de foyers de corruption. Les hôtels épiscopaux ne montraient pas un meilleur exemple, les évêques et les abbés avaient de véritables sérails, comme dit Brantôme (quelle autorité!); les chanoines vendaient leurs suffrages à beaux deniers comptants, et les élections n'étaient

[1] *Hist. de France*, t. V, p. 551.
[2] *Ibid.*, t. VII, p. 465.

pas moins souillées d'intrigues et de violences dans les chapitres que dans les couvents : le sang y coulait et l'on allait parfois jusqu'à s'entre-tuer. » C'est ainsi que, sur la foi de romanciers ou de pamphlétaires, M. Martin exagère, en généralisant l'affaiblissement de la piété et de la discipline claustrale, les irrégularités que l'on peut justement signaler [1]. Il interroge seulement Brantôme et Rabelais : il voit le mal, il l'augmente, et n'en sait pas la cause ; et puis il ignore le bien. Il ne sait pas que la commende a été la cause principale des abus, et que si l'Eglise ne s'est pas montrée assez énergique pour arrêter le relâchement, jamais du moins elle n'a approuvé des désordres, fruit inséparable de la faiblesse humaine ; il ne sait pas que, si les moines, les chanoines, sont coupables, ils ne le sont que pour avoir violé leurs règles, tout en vivant cependant encore mieux que ne vivaient les autres hommes leurs contemporains. M. Martin ignore et la réforme des Bénédictins avec les abbés de Sainte-Justice et de Bursfeld, et la réforme de Fontevrault, et la réforme des Célestins ; il ignore que les ordres mendiants étaient encore dignes d'estime, et qu'à côté des évêques mondains, il y avait des prélats, pieux modèles des vertus évangéliques. M. Martin ignore les travaux par lesquels on s'efforçait de contrebalancer et de racheter les opérations du mal. La cité de lumière et la cité de ténèbres se rencontrent partout et toujours. Si votre regard s'arrête seulement sur l'une des deux, vous ne connaissez pas l'histoire et la vie du monde. Sans doute il y a des époques où, le soleil venant à décroître, les ombres s'étendent davantage sur l'humanité refroidie, je le sais, et je me réjouis de le savoir, car ce qui me jetterait dans la stupeur en présence des maux dont je vois le monde souffrir, serait de rencontrer partout une énergique résistance contre le mal. Si je ne voyais pas des ministres de l'Evangile, négligents ou coupables, abusant des grâces, trop désintéressés du

[1] Le désordre dans les monastères ne fut jamais un fait général. Dom Piolin, dans le tome V de sa savante *Histoire de l'Église du Mans*, cite, seulement pour le Maine, un grand nombre d'exemples qui prouvent que, dans les monastères de la Couture et les quinze prieurés qui en relevaient, d'Evron, de Solesmes, de Saint-Vincent, il y avait bon nombre de pieux religieux qui étaient encore des savants et des artistes, comme Dom Michel Bureau, abbé de la Couture, Dom Jean Bougles, prieur de Solesmes, Dom Pierre Cousturier, prieur de la Chartreuse du Parc, etc., etc. Ces hommes n'étaient point sans exercer une salutaire influence autour d'eux, les faits le prouvent.

service de Dieu parce qu'ils sont trop préoccupés du service du monde, je sentirais, je l'avoue, mon âme se plonger dans la tristesse et aller jusqu'au découragement, car je me dirais : Comment, avec une doctrine aussi parfaite que l'Evangile, avec des ministres aussi parfaits que plusieurs veulent bien le dire, comment le mal peut-il encore faire irruption dans la société et y établir son empire ? L'Evangile n'est donc pas l'Evangile, la doctrine du salut, celle qui guérit les nations et rend les peuples forts ? Non, non, je le dirai à certains catholiques, laissons là les réhabilitations impossibles, et « méprisons ces pitoyables mutilations de l'histoire dictées par une fausse et impuissante prudence [1] ; » il faut la vérité entière, complète. « Après Dieu, a écrit admirablement le P. Lacordaire, il n'y a pas de plus grand révélateur que l'âme d'un scélérat. » J'ai besoin de reconnaître les abus et de rencontrer le scandale, j'ai besoin pour ma foi de connaître l'histoire et de voir souvent ternie l'auréole qui devrait toujours apparaître sur la tête de nos pontifes et de nos prêtres pour nous illuminer nous-même ; car, en reconnaissant le mal et une des causes de la puissance du mal dans les fautes des hommes, l'histoire m'apporte précisément ce que je cherche : la justification de la Providence de Dieu. Le bien ne s'est pas produit comme il aurait pu se produire, parce que l'Eglise, trop dominée par le monde, n'a pas enseigné et pratiqué avec assez d'ardeur et de dévouement la doctrine et les vertus de l'Evangile. Voilà ce qu'il faut dire, et alors, après avoir reconnu le mal, il faut aussi rechercher les traces du bien, car je veux apprendre où sont livrés les combats de la vertu, où se cachent les trésors de cette force morale qui se nomme la sainteté, puisque ce sont les points lumineux qui seuls peuvent diriger sûrement ma course, m'animer à la lutte dans le présent, et me laisser l'espérance pour l'avenir.

Mais, à la fin du XVe siècle, y a-t-il un avenir pour l'Eglise ? M. Henri Martin paraît en douter : « La doctrine du moyen âge (c'est pour lui le catholicisme) pâlit et s'efface [2]. » Depuis cinquante ans, « le grand courant de l'esprit humain s'est porté ailleurs [3]. » « L'esprit s'est retiré de la doctrine du moyen âge,

[1] M. le comte de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. I, p. CLII.
[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 537.
[3] *Ibid.*, t. IV, p. 391.

c'est désormais en dehors d'elle et contre elle que s'opéreront les progrès de l'humanité et les manifestations du gouvernement de la Providence sur la terre [1]. » Ainsi l'Eglise est repoussée par l'humanité et par Dieu lui-même! M. Henri Martin a tout disposé pour que cette conclusion dernière n'ait rien d'étonnant. Nous avons vu ce que sont à ses yeux les Papes, les évêques, le clergé. Il a exagéré ce qui, sur certains points, était déjà trop répréhensible, il a généralisé ce qui ne devait pas être ainsi généralisé : je comprends dès lors son arrêt que « la corruption du haut clergé rendait impossible une réforme pacifique et régulière [2] ; » il voit la Papauté « plongée dans un abîme de sang et de fange [3]. »

Voici à présent comment il apprécie l'état religieux de la société catholique. « La doctrine du salut par les œuvres tombait dans un mécanisme où s'anéantissait l'âme ; on arrivait au salut par des espèces de formules magiques (comme vous pourriez chercher ce que cette expression veut dire, M. Martin a soin de mettre entre parenthèses : *les indulgences*) ou par les *machines à prier* (nouvelle note au bas de la page pour dire le rosaire) comme dans l'Orient dégénéré [4]. » Je

[1] *Hist. de France*, t. VI, p. 302.

[2] Croire impossible de sauver l'Église par l'Église, c'est là ce qui fait toujours un hérétique de celui qui aurait pu être un réformateur.

[3] *Histoire de France*, t. VII, p. 341.

[4] *Ibid.*, p. 534. Relevons en passant une erreur de cette note : « Le rosaire, dit M. Martin, inventé par Sprenger, l'inquisiteur qui fut en même temps l'auteur du *Malleus maleficarum* (marteau des sorcières), est le perfectionnement des Codes inquisitoriaux du XIIIe siècle. » (*Ibid.*) Ah! les distractions de M. Martin me font tomber en de bien mauvaises pensées. Mais, en lisant cette phrase, je le confesse, j'oublie l'erreur matérielle, je ne vois que l'effet produit sur le lecteur par l'association de ces trois mots : machine à prier, rosaire, inquisition et inquisition perfectionnée ; or qui ne sait, parmi les catholiques, que le rosaire n'a pas été *inventé* par Sprenger, que saint Dominique l'a institué, encore que d'Achery et Mabillon aient cherché à prouver l'usage de cette pratique au XIIe siècle. Toutes les preuves ont été fournies par le P. Mamachi (*Annales ordin. prædic.*, t. I, p. 316). — Je sais parfaitement bien que Sprenger a propagé au XVe siècle la pratique du rosaire et qu'il est l'auteur d'un écrit : *De institutione et approbatione societatis seu confraternitatis S. S. Rosarii*, Coloniæ, anno 1475 *primum erectæ*, qu'Echard et Quetif ont indiqué (t. I, p. 880) ; mais si M. Martin s'est appuyé sur le titre de cet ouvrage, il a été singulièrement distrait, et que n'a-t-il continué de lire quelques lignes encore? — Quant à l'expression dédaigneuse de *machine à prier* employée par M. Martin, on n'a qu'à lire à ce sujet les pages du P. Lacordaire (*Vie de S. Dominique*, p. 331-334) et qui se terminent ainsi : « Le rationaliste sourit en voyant passer des files de gens qui redisent une même parole : celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours il ne le répète jamais. »

ne m'étonne pas si l'intelligence et le cœur de M. Martin se soulèvent contre une telle dégradation! Mais pourquoi l'auteur de l'*Histoire de France* se persuade-t-il que cet état de choses est l'état régulier, normal de la société chrétienne? c'est parce qu'il ignore — *ignorant et errant;* — il ne sait pas retrouver la vérité momentanément obscurcie ; du marbre autrefois sorti vivant des mains du sculpteur, aujourd'hui pollué et rongé par les injures du temps, il ne sait pas dégager le Dieu. Son regard, obscurci par le préjugé, ne sait plus voir que les abus[1] : et M. Martin juge les abus comme le produit naturel de la doctrine catholique, au lieu de les reconnaître pour ce qu'ils sont réellement, le produit des passions, que combat précisément cette doctrine. Les abus existent lorsqu'il n'y a plus dans la société et dans l'Eglise assez de christianisme, et la preuve c'est que, là où le christianisme est pratiqué, les abus n'existent pas. M. Martin ne voit pas ces faits que le soleil de l'histoire illumine. Au xve siècle l'Eglise, affaiblie sans doute, conserve encore la vie, puisqu'elle garde intacte sa doctrine féconde : il ne faudrait qu'une main expérimentée, et qu'un souffle de Dieu pour la ranimer par la pratique de cette doctrine ; ainsi le mal peut diminuer devant l'œuvre progressive du bien. Mais M. Martin ne croit pas au bien opéré par l'Eglise, et, pour amnistier d'avance tout ce qui se fera contre elle, il écrit: « La Papauté allait au rétablissement de l'ésotérisme, non pas de l'ésotérisme dogmatique de l'ancien Orient, mais d'un ésotérisme négatif : on aurait eu dans le sanctuaire une association de philosophes sceptiques ; hors du sanctuaire une masse ignorante, fascinée par la superstition et par les pompes extérieures du culte. La Papauté fut arrêtée sur cette pente par une épouvantable commotion. » Voici Luther: en évoquant cette fantasmagorie, M. Henri Martin a voulu d'avance justifier les jugements qu'il va émettre.

Nous allons le suivre sur ce terrain; mais, arrivés au seuil de cette époque où l'on fait commencer le monde moderne, et

[1] Un savant jurisconsulte, qui fut dans notre âge un des princes de la science et un des types du *vir probus*, M. Pardessus, a dit : « Trop souvent les hommes se font une conscience avec des préjugés, ils se croient ensuite libres de préjugés quand ils suivent cette conscience. » (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. X, p. 724.)

en présence des erreurs systématiques où les plus invincibles préjugés ont entraîné l'auteur de l'*Histoire de France*, je me demande avec tristesse, et j'adresse la même demande à tout homme instruit : en tout ceci, où donc est la science ?

HENRI DE L'EPINOIS.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

MÉLANGES

I

UNE RÉHABILITATION D'ALEXANDRE VI[1]

La réhabilitation de Rodrigue Borgia a tenté jusqu'ici sans succès plus d'un écrivain catholique. Le R. P. Ollivier a-t-il mieux réussi que ses devanciers ? On le croirait, à lire les éloges qui ont accueilli son livre. D'ailleurs, le style chaud et coloré d'un écrivain sûr de lui-même, l'accent de conviction et de sincérité que respirent toutes les pages, la fière dignité avec laquelle l'auteur, dans sa préface, jette le gant aux timides et aux routiniers, aux méticuleux et aux méchants, sont bien de nature à provoquer un jugement favorable. Mais, parmi ceux qui croient n'appartenir à aucune des catégories énumérées par le P. Ollivier, il en est qui, après avoir lu son plaidoyer avec calme, et contrôlé ses assertions, blâmeront l'œuvre, tout en reconnaissant les hautes qualités de l'ouvrier, et regretteront de voir l'Eglise, la papauté et la science catholique exposées à de nouvelles attaques par suite d'une maladroite défense. Ah ! sans doute, nous eussions préféré qu'on ne soulevât point les questions historiques qu'agite ce livre. Mais puisqu'il a plu à un religieux, trompé par des recherches incomplètes, de faire un panégyrique là où le silence était la plus grande marque de respect, il convient peut-être à une

[1] *Le Pape Alexandre VI et les Borgia*, par le R. P. M.-J. Ollivier, des Frères prêcheurs. Première partie. *Le Cardinal de Llançol y Borgia*. Paris, Albanel, 1870, in-8°.

plume catholique de montrer que le dévouement le plus entier à l'Eglise et au Saint-Siége n'étouffe pas l'amour de la vérité.

Le défaut fondamental de l'ouvrage du P. Ollivier, c'est le cadre étroit dans lequel il a restreint ses études et ses recherches. On s'en aperçoit dès l'introduction, où l'auteur apprécie avec plus de sévérité que de critique les sources auxquelles il a puisé. S'il avait mieux étudié la triste époque dont il parle, s'il avait consulté plus de documents contemporains, nous sommes persuadé qu'il aurait brisé sa plume plutôt que d'entreprendre une réhabilitation impossible. Sans doute, il s'est persuadé trop vite que des scandales comme ceux que racontent les chroniqueurs et les historiens étaient chose impossible[1]. Au dix-neuvième siècle, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes part d'en haut. Mais, avant le concile de Trente, il n'en était pas ainsi : l'esprit du monde avait envahi tous les rangs. Il fallut l'exemple et les efforts des grands saints du seizième siècle, les décrets d'un concile œcuménique et toute l'énergie de plusieurs papes, pour déraciner des abus séculaires.

Notre intention n'est point de discuter les jugements portés dans l'introduction sur Burchard, Infessura et Guicciardini. Le P. Ollivier eût-il cent fois raison sur ce point, il n'en est pas moins vrai qu'il succombe à la tâche qu'il s'est imposée. Nous allons le démontrer par une série de remarques sur les deux premiers chapitres, qui contiennent la thèse fondamentale de l'ouvrage. Commençons d'abord par examiner ce qui y est dit touchant l'origine des Borgia.

Le P. Ollivier admet sans réserve l'origine royale de cette maison. Il aurait dû cependant s'apercevoir qu'on n'apporte aucune preuve à l'appui de cette assertion. Des généalogies de familles, sans documents authentiques, ne trouvent pas d'ordinaire grand crédit devant l'histoire. Les généalogistes du seizième siècle avaient bientôt fait de créer aux familles devenues célèbres un arbre héraldique, dont quelque famille royale ou impériale fournissait la souche. La noblesse des Borgia remonte avec certitude jusqu'au commencement du treizième siècle. Au delà, l'historien ne sait plus où poser le pied ferme. L'établissement des Borgia à Xativa[2], patrie de Calixte III et d'Alexandre VI, date de la conquête de cette ville par le roi Don Jayme. Ce prince distribua le territoire conquis à ses compagnons d'armes, parmi lesquels s'en trouvaient neuf du nom de Borgia, issus sans doute de différentes familles. Ces détails, que nous ne pouvons contrôler, nous les empruntons à Gaspar Escolano, cité par les Bollandistes[3]. Son récit est d'autant plus probable qu'à la fin du quatorzième siècle vivaient à Xativa deux Borgia, l'un de race noble,

[1] *Le Pape Alexandre VI*, p. 57.

[2] Xativa ou Jativa, appelée San-Felipe depuis 1713 jusqu'au règne d'Isabelle, sauf deux intervalles de 1812 à 1814, et de 1820 à 1823. Voir le *Dict. géograph.* de Madoz. Le P. Ollivier se trompe donc, p. 78.

[3] *Acta SS. Octobris*, t. V, p. 150. — Nous venons de consulter l'ouvrage d'Escolano, et nous pouvons affirmer que les citations des Bollandistes sont exactes.

l'autre simple laboureur. Le premier, nommé Rodrigue Gil, demeurait *Place des Borgia, près du marché* [1]. L'autre, Dominique, possédait un petit bien à Canals, près de Xativa [2]. Alphonse, fils de Dominique, s'étant fait remarquer par sa science et ses talents, parvint au siége épiscopal de Valence, et procura ainsi à sa sœur Isabelle une union au-dessus de sa condition. Elle épousa Geoffroy, fils de Rodrigue-Gil, et fut mère de Rodrigue, à qui la haute fortune de son oncle, devenu le pape Calixte III, fraya la voie vers les honneurs ecclésiastiques. Avec moins de vertus que son oncle, Rodrigue fit preuve d'un talent égal ou même supérieur dans le maniement des affaires, et, sous le nom d'Alexandre VI, monta à son tour sur le trône pontifical.

Nous venons d'esquisser l'histoire des Borgia, telle qu'elle ressort du texte de Zurita et des documents publiés par Villanueva. Aucun historien d'Alexandre VI, croyons-nous, n'a encore fait usage de ces derniers, qui tranchent la question d'une manière définitive. Cependant, depuis longtemps déjà on pouvait très-bien regarder comme douteux le changement de nom d'Alexandre VI. L'autorité de Zurita, l'annaliste officiel d'Aragon, et l'un des historiens les plus estimés de l'Espagne, balançait, et au delà, les assertions d'Onofrio Panvini et de tous ceux qui, après lui, ont fait descendre Rodrigue Borgia de la famille Lenzuoli. Comment donc cette opinion, qui n'a pour elle aucun texte contemporain d'Alexandre VI, s'est-elle introduite? Nous croyons pouvoir l'expliquer d'une manière fort naturelle. Il est certain que plusieurs neveux d'Alexandre VI ont abandonné leur nom de famille pour prendre celui de leur oncle. Nous citerons les cardinaux Jean et Pierre-Louis Llançol, fils de Jeanne, sœur d'Alexandre VI, qui sont connus seulement sous le nom de Borgia. Ce changement de nom, identique à celui qu'on attribue à Rodrigue Borgia, nous paraît l'origine de l'erreur que nous avons signalée. On savait fort bien au seizième siècle que tous les Borgia n'étaient pas tels par droit de naissance. D'un autre côté, il était assez naturel de supposer que le père et la mère d'Alexandre VI, appartenant à des familles différentes, ne portaient pas le même nom [3].

On nous objectera une médaille, dont l'autorité l'a emporté, devant les Bollandistes, sur le témoignage de Zurita [4]. On lit sur cette pièce l'inscription italienne suivante : RODERICO LENZUOLA D. BORGIA, qu'on interprète : R. L. *detto* (dit) *Borgia*. Il nous serait bien loisible d'y lire *d[ei] Borgia*, expression conforme aux usages du temps et au génie de la langue italienne, mais nous n'avons pas besoin de

[1] « Plaza de los Borjas, cerca del mercado. » Villanueva, *Viage literario*, t. II, p. 214.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 107. — Zurita, *Anales de Aragon*, t. IV, fol. 35, col. 4. Edit. de 1610.

[3] Nous venons de trouver dans Imhof la même idée. *Genealogiæ XII illust. in Hisp. famil.*, p. 24.

[4] Bonanni, vol. I, p. 115.

cette explication. Nous regardons la médaille comme bien postérieure à Alexandre VI, quoique marquée du millésime 1492. En effet, si nous en croyons le P. Jobert [1], « les coins des médailles même de Martin V et des autres jusqu'à Jules II (*second successeur d'Alexandre VI*), ont été gravés sous le pontificat d'Alexandre VII, par les soins de M. l'abbé Bizot, soutenu de la faveur du cardinal François Barberin. » La médaille publiée par Bonanni ne peut donc nous empêcher de souscrire à l'opinion de Zurita, devenue une certitude depuis le *Viage literario* de Villanueva.

Le P. Ollivier aurait dû discuter cette question, dont Zurita et les Bollandistes lui fournissaient les éléments. S'il l'a omise, n'est-ce pas une preuve que, tout entier à son rôle de panégyriste, il a trop oublié les devoirs de l'historien et du critique? Cette lacune dans ses recherches l'a aidé à admettre trop facilement la carrière militaire de Rodrigue Borgia, et à ne pas exposer sous son vrai jour l'acquisition du duché de Gandie. On sait que Rodrigue acheta ce fief pour son fils aîné, Pierre-Louis. Le P. Ollivier voit dans cet acte, passé par le descendant reconnu d'une race royale, la revendication d'un héritage, transféré moyennant *certains frais de mutation* [2]. Il nous paraît, au contraire, que les Borgia, hommes de race noble, ne se trouvaient pas au premier rang de leur ordre. Alexandre VI a été la première grande illustration de cette famille, dont Calixte III a commencé la fortune.

Quant à la carrière militaire de Rodrigue Borgia, décrite par le P. Ollivier en quelques pages si entraînantes [3], nous voudrions la voir appuyée sur des preuves sérieuses. Villanueva nous fournit ici encore un document fort curieux, qui jette du jour sur la jeunesse de Rodrigue, destiné dès ses premières années à l'Eglise, comme son frère Pierre-Louis au monde. Alphonse Borgia, évêque de Valence, devint cardinal le 2 mai 1444, et se garda bien d'oublier sa famille. Le 20 janvier de nous ne savons quelle année, il envoya les provisions *de chanoine et de préchantre*, dans la collégiale de Xativa, pour son neveu Rodrigue de Borgia, alors *sacriste* de cette église [4]. S'il est ici question de notre Rodrigue, comme cela n'est guère douteux, on pourrait fort bien ne pas admettre d'interruption dans sa vie ecclésiastique, puisqu'il avait alors au moins quatorze ans.

Sauf cette pièce, importante du reste, nous ne connaissons aucun document digne de foi qui nous renseigne sur l'histoire de Rodrigue jusqu'au mois de juin 1455, date à laquelle nous le voyons arriver de Rome à Bologne, pour y continuer ses études ecclésiastiques [5]. Le P. Ollivier comble l'intervalle de 1450 à juin 1455 par un roman ingénieusement combiné, où nous voyons se dérouler toute l'his-

[1] *La science des médailles*. Paris, 1739, vol. I, p. 10.
[2] *Le Pape Alexandre VI*, p. 114, 121, 207 et 304.
[3] *Ibid.*, p. 82 et suiv.
[4] Villanueva, t. IV, p. 270.
[5] De Bursellis, ap. Muratori, t. XXIII, p. 888. — Muzzi, *Annali di Bologna*, 1842, t. IV, p. 442.

toire d'un mariage contracté avec Julie Farnèse, dont la mort aurait bientôt laissé Rodrigue veuf, avec quatre enfants, Pierre-Louis, François (lisez Jean), César et Lucrèce.

Remarquons d'abord que la question de nom est ici fort secondaire. Que la mère des enfants de Rodrigue ait porté le nom de Julie Farnèse ou de Vanozza Gaetani, peu importe. Il s'agit avant tout de fixer l'époque de leur naissance. S'ils sont nés avant 1456, Rodrigue, même à le supposer coupable, obtiendrait facilement le bénéfice des circonstances atténuantes de tous ceux qui ont étudié le quinzième siècle, époque d'épanouissement splendide pour les lettres et les arts, et de corruption inouïe pour la morale. « Dans l'atmosphère d'un monde aussi corrompu, était-ce chose étonnante que la contagion atteignît aussi le clergé ? Que beaucoup d'ecclésiastiques et de prélats ne répondissent guère à la sainteté de leur vocation ? Qu'au milieu de la corruption universelle, le scandale pénétrât dans le sanctuaire, et rendît plus rares ces brillants exemples de vertu. donnés au monde dans des temps plus heureux [1] ? » A vrai dire, nous serions fort heureux d'en être quittes à si bon marché dans la défense de Rodrigue Borgia. Mais, quoi qu'en dise le P. Ollivier, l'étude des véritables documents donne une tout autre conclusion. Les historiens catholiques n'ont manqué ni d'attention ni de sagacité, encore moins de loyauté, lorsque, avec Panvini, Raynaldi, Muratori et les Bollandistes, ils ont gémi sur les écarts d'une vie où ils auraient voulu trouver des exemples de toutes les vertus chrétiennes [2]. Le P. Ollivier est plus injuste encore que sévère à l'égard de ses devanciers, et surtout des Bollandistes. Comment qualifier, en effet, les phrases suivantes ? « La publication de Leibnitz (le *Diarium Burchardi*) avait été l'objet de sévères appréciations. Les Bollandistes, dans leur cinquième volume d'octobre, qui débute par l'éloge de Joseph II, se crurent obligés de venger Burchard. Après avoir rapporté le témoignage du docteur François de Borgia en faveur du légitime mariage (*de Rodrigue*), ils le déclarent inacceptable, parce que, disent-ils, Burchard dit le contraire. Avaient-ils lu Burchard ? Nous l'ignorons ; mais nous affirmons qu'ils ne l'avaient pas étudié. Ce fut le coup de grâce. Le lourd factum de l'anglais protestant Gordon, traduit en français et publié à Amsterdam par un Hollandais protestant, devint, grâce à des religieux catholiques, le manuel indiscutable où l'histoire s'instruisit désormais [3]. »

Nous osons le déclarer, il y a plusieurs injustices dans ces quelques lignes. Les Bollandistes ne se sont point crus appelés à venger Burchard, dont ils ont sans doute accepté le témoignage, comme plus conforme aux autres documents historiques. Si dans une dédicace commandée, ils louent l'empereur Joseph II, qui, protecteur-né de leur œuvre, montrait cependant peu de sympathie pour les *Acta sanctorum*, et s'ils donnent pour passe-port à une timide défense quel-

[1] *Civiltà cattolica*, anno 19°, vol. I, p. 143.
[2] Cf. *Le Pape Alexandre VI*, p. 57 et 140.
[3] *Ibid.*, p. 125.

ques-unes des banalités dont on est prodigue dans les pièces de ce genre, est-il loyal de relever un fait dont les lecteurs ne connaissent pas la portée et qu'ils interpréteront en mauvaise part? Convient-il d'attribuer à des religieux catholiques le succès du protestant Gordon, qu'ils ne citent même pas? Peut-on croire de bonne foi que vingt lignes, tombées de la plume d'écrivains qui ne parlent pas d'Alexandre VI *ex professo*, aient eu une telle influence? Combien d'historiens de ce pape ont pensé à consulter le tome V des *Acta Sanctorum Octobris* pour former leur opinion? Mais les Bollandistes et les écrivains catholiques, si maltraités par le nouvel historien d'Alexandre VI, seront assez vengés par les faits que nous allons exposer.

Il suffira d'examiner la vie de Lucrèce Borgia et de César pour renverser l'échafaudage de conjectures élevé par le P. Ollivier. Lucrèce, après avoir été fiancée à un gentilhomme espagnol [1], épousa successivement Jean Sforza, seigneur de Pesaro, Alphonse de Bisseglia et Alphonse d'Este, avec qui elle vécut dans une union paisible et glorieuse jusqu'à sa mort, arrivée le 24 juin 1519. La fille de Rodrigue Borgia se maria par procureur, à Rome, le 29 décembre 1501, et fit son entrée à Ferrare le 2 février 1502. Si les calculs du P. Ollivier sont justes, elle avait alors au moins quarante-sept ans. Ce seul fait constitue déjà une véritable impossibilité morale. Qu'on y songe : Alphonse d'Este, alors âgé de vingt-cinq ans, et fils aîné du duc de Ferrare, était veuf et sans enfants. Lui aurait-on fait épouser une femme dont il ne pouvait guère espérer d'héritiers? Mais ce n'est pas tout. Comment expliquer, sans une sorte de miracle, la fécondité extraordinaire de Lucrèce, qui donna six enfants à son mari, et mourut en couches d'un septième? Hercule, l'aîné, naquit le 4 avril 1508; Hippolyte, plus tard cardinal, le 3 juillet 1509; Eléonore, qui devint religieuse Clarisse, le 3 juillet 1515; et François, marquis de Massalombarda, le 1er novembre 1516. L'épitaphe de Lucrèce nous fait connaître le nom de deux autres enfants, Alexandre et Isabelle, morts très-jeunes [2]. Tous ces détails, sauf la dernière indication, nous viennent d'un témoin *omni exceptione major*, Antoine Frizzi, qui a compulsé pour ses *Memorie per la storia di Ferrara* les manuscrits de Ferrare [3]. Ils sont d'accord avec les *Antichità Estensi* de Muratori [4], dont l'autorité, en tout ce qui regarde l'histoire de la maison d'Este, est d'un si grand poids.

Ajoutons que, d'après Frizzi, Lucrèce avait environ vingt-cinq ans lors de son mariage avec Alphonse, et quarante-un lorsqu'elle mourut. Cela est fort probable, puisque le premier mariage de Lucrèce date de 1493, et l'on sait que seize ans était un âge très-convenable en Italie, à cette époque surtout.

[1] Le comte de Procida, d'après Ugolini, *Storia dei conti e duchi d'Urbino*. Firenze, 1859, vol. II, p. 66 et 84.

[2] Guarini, *Compendio Historico..., delle chiese di Ferrara*, 1621, p. 286. Cf. Gilbert, *Lucrezia Borgia*. London, 1869, vol. II, p. 331 et 345.

[3] Frizzi, 2a Ed., t. IV, p. 2, 3, 281 et *passim*.

[4] Muratori, t. II, p. 322 et *passim*.

Nous n'avons rien à dire des deux premiers ducs de Gandie, Pierre-Louis et Jean, dont l'âge n'est indiqué dans aucun document parvenu à notre connaissance. Mais il n'en est pas de même du trop célèbre César Borgia, qui, d'après le P. Ollivier, aurait eu au moins quarante-six ans l'an 1500. Or, cette même année, un ambassadeur de Venise, dont on trouvera la relation au numéro 3 de l'appendice de Ranke, dit que le duc de Valentinois *è di anni* 27 [1]. Cela s'accorde avec l'âge de Lucrèce, et doit être regardé comme exact ou à peu près. En effet, César, pourvu d'une prébende au chapitre de Lérida, en 1488, et nommé évêque de Pampelune en 1491, n'était pas encore trop âgé au mois de décembre de cette dernière année, pour aller achever ses études ecclésiastiques à Pise [2].

Burchard note, à la date du 12 septembre 1491, que le pape a nommé administrateur de l'évêché de Pampelune, César Borgia, *in decimo septimo ætatis suæ anno.*

En 1488, Pierre Pompilius dédia à César ses *Sillabyca*, imprimés à Rome. La préface indique très-clairement que le fils de Rodrigue était encore bien jeune à cette époque [3].

Si nous écrivions une vie complète de Rodrigue Borgia, nous démontrerions maintenant, ce qui ne serait pas difficile, que Geoffroy de Squillace était le frère, et non le cousin de César et de Lucrèce. Nous verrions aussi qu'il était très-jeune encore, lorsqu'il épousa en 1494 une fille du roi de Naples. Mais à quoi bon ? Nous avons hâte d'en finir avec un sujet bien peu consolant pour un cœur catholique. Nous nous bornerons donc à ajouter quelques mots sur Vanozza de' Cattanei, la mère des Borgia, et sur Julia Farnèse. Ce n'est pas non plus une besogne agréable. *Vanozza de' Cattanei ist für den historiker ein hœchst unerquicklicher Gegenstand*, dit fort justement A. von Reumont [4].

Vanozza est un personnage historique, dont le nom de famille est maintenant bien connu. Elle s'appelait Cattanea ou de Cattaneis et appartenait donc à une famille Cattanei. Elle ajoutait parfois le nom de Borgia au sien propre. On en comprend la raison.

Il serait contraire au but que nous nous proposons ici de rassembler tout ce que l'on sait de Vanozza. Il suffira de reproduire quelques monuments authentiques, où, par bonheur, le farouche César Borgia et sa mère apparaissent sous un jour favorable. Il existe à Rome un hôpital où se conserve le souvenir des dons généreux répandus dans le sein des pauvres malades par le duc de Valentinois. On y révère aussi le nom de Vanozza Cattanea, mère du duc

[1] *Histoire des Papes au* XVIe *et au* XVIIe *siècle.* — N. B. La traduction française donne seulement le titre des pièces. Il faut consulter l'original ou la traduction anglaise. — La relation est publiée en entier dans la collection d'Albéri, série 2^a, vol. III, p. 9, 10 et 11.

[2] Fabroni, *Leonis X vita*, p. 10. Cf. *Laurentii magnifici vita*, volume I, page 192.

[3] Gennarelli, *Diarium Burchardi*. Florentiæ, 1855, p. 148 et 269.

[4] *Theol. Litt. Blatt* de Bonn, 1870, col. 479.

Borgia, parmi ceux des illustres bienfaitrices de la maison. Trois inscriptions nous rappellent son souvenir. Son nom est tracé sur une pierre, au côté droit de l'autel, sous le millésime 1527 : VANNOZIA CATANI BORGIA. Dans la grande salle de l'hôpital des hommes, on lit : VANOTIA CATANI BORGIA DE CARIGNANO, 1527[1]. Une plus longue inscription, qui se trouve à côté de celle-ci, commence par ces mots : VANOGZA CATANEA MADRE DEL DUCA BORGE. Elle constate que, par un acte du 15 janvier 1517, Vanozza a fondé trois anniversaires, un pour elle, et un pour chacun de ses deux maris, Georgio Croce et Carlo Canale. Tout cela a été publié à Rome en 1835, dans un opuscule où l'on n'a que des éloges pour Vanozza et son fils[2]. On ne peut donc regarder comme suspects les documents qui y sont renfermés. De semblables titres ont la valeur de pièces contemporaines, bien que renouvelés assez longtemps après la mort des fondateurs.

Un autre monument, encore plus curieux, nous donne l'âge de Vanozza. C'est son épitaphe, qui se trouvait autrefois à Sainte-Marie *del popolo*, et que Vincent Forcella a reproduite en 1867, d'après une collection manuscrite du XVIe siècle, dans la quinzième livraison de ses *Iscrizioni delle chiese... di Roma*[3]. On nous permettra de mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte entier.

VANOTIAE CATHANAE CAESARE VALENTIAE JOANE GADIAE
JAFRE DOSCYLATII ET LUCRETIAE FERRARIAE DUAB' FILIIS NOBILI
PROBITATE INSIGNI RELIGIONE EXIMIA PARI ET AETATE ET
PRUDENTIA OPTIME DE XENODOCHIO LATERANEN MERITAE
HIERONYMUS PICUS FIDEICOMISS. PROCUR. EX TESTO POS.
VIX. ANN. LXXVI M. IIII D. XIII OBIIT ANNO. M. D. XVIII. XXVI NOV.

Nous corrigerons la seconde ligne, et nous lirons :

IOFREDO SCYLATII ET LUCRETIA FERRARIAE DUCIB'.

Remarquons en passant le nom de Geoffroy de Squillace, compté au nombre des fils de Vanozza. On dirait que Pierre-Louis, premier duc de Gandie, omis dans cette épitaphe, était seulement frère consanguin de César et de Lucrèce. Cependant la conclusion n'est pas certaine. Pierre-Louis est mort jeune. Jérôme Pico, l'exécuteur testamentaire de Vanozza, a pu oublier son nom. Les dates gravées sur le monument de Vanozza nous montrent qu'elle était née le 12 ou le 13 juillet 1442.

A. von Reumont indique d'autres sources, auxquelles nous n'avons pu puiser. Nous nous bornerons donc à renvoyer aux notes

[1] Pourquoi *de Carignano?* Nous l'ignorons. Y aurait-il là quelque rapport avec Dominique de Arignano ?

[2] A. Belli, *Ospitale delle Donne presso S. Maria della Consolazione*. Roma, 1835, p. 21, 35, 36.

[3] Vol. I, p. 335, n° 1276.

de son histoire de Rome[1]. Les documents cités plus haut nous paraissent défier toute critique. Mais fussent-ils rejetés, on n'en prouverait pas moins que le système d'apologie proposé par le P. Ollivier est insoutenable.

Que dirons-nous des circonstances qui accompagnèrent la promotion de César Borgia? D'après Infessura, des témoins vinrent attester qu'il était le fils légitime de Vanozza et de Dominique de Arignano [2]. Zurita, qui paraît n'avoir pas consulté Infessura, raconte le même fait, avec plus de détails[3]. Si l'on y ajoute le témoignage tiré de la pièce citée par Montfaucon [4], on doit avouer qu'il y a ici tout ce qu'il faut pour donner aux affirmations de Guicciardini, témoin suspect quand il est seul, tous les caractères d'une solide probabilité. Il nous semble que la tache qui souillait la naissance de César, pouvait faire rougir, même au quinzième siècle, les cardinaux destinés à l'avoir pour collègue.

On nous saura gré de passer sous silence l'histoire de la vraie Julie Farnèse, dont la chronique scandaleuse a sans doute fait tous les frais. Bornons-nous à dire que cette femme n'était pas née en 1450, et qu'elle vivait encore en 1494. Le rôle odieux que les pamphlétaires lui ont fait jouer n'est prouvé par aucun document sérieux, et n'a d'ailleurs rien de probable, vu le caractère des familles et des personnes mises en scène. L'histoire ne peut tenir compte des *on-dit* inspirés si souvent par cette impulsion secrète qui porte toujours l'homme à charger sans pitié les coupables. Peut-être est-ce le premier châtiment du crime en ce monde. Personne n'a subi cette peine d'une manière plus terrible que les Borgia. On connaît toutes les infamies rattachées au nom de Lucrèce, à qui des écrivains consciencieux ont rendu justice depuis plus d'un demi-siècle. Rodrigue lui-même a bénéficié de cette réhabilitation, sans pouvoir cependant se relever comme sa fille devant l'opinion de la postérité.

Avons-nous besoin de redire en finissant que nous avons écrit guidé par l'amour de la vérité, et par la crainte de voir les ennemis de l'Eglise s'emparer de l'œuvre du P. Ollivier pour reprocher à l'école catholique de ne savoir pas lire les documents de l'histoire, quand ils nous sont contraires? Si, malgré la vénération profonde dont nous entourons le grand nom de saint François de Borgia, nous ne pouvons souscrire à la réhabilitation tentée par un pieux et éloquent fils de saint Dominique, nous serons peut-être bientôt d'accord pour dire avec un savant catholique [5] : « Il fallait un saint pour remettre en honneur le nom de Borgia. Ce saint fut François de Borgia, quatrième duc de Gandie, vice-roi de Catalogne, et le compagnon de Charles V, qui l'appela, devenu religieux, au-

[1] *Geschichte der Stadt Rom*, vol. III, 1re partie, p. 203 et 502, et 2e partie, p. 838. Cf. *Theol. Litt. Blatt*, 1870, col. 479.

[2] Ap. Eccard, p. 2015; ap. Muratori, p. 1249.

[3] *Anales de Aragon*, t. V, fol. 28, col. 1.

[4] *Bibliotheca Bibliothecarum*, p. 213. — *Le Pape Alexandre VI*, p. 121.

[5] Voir von Reumont, dans le *Theol. Litt. Blatt* de Bonn, 1870, col. 481.

près de lui, à Yuste. Troisième général de la compagnie de Jésus, François de Borgia fut beaucoup employé par saint Pie V, lorsqu'il s'agit d'entraîner l'Occident à cette alliance contre les Turcs, qui amena la victoire de Lépante. La vie de l'arrière-petit-fils d'Alexandre VI jette sur un triste passé le doux éclat d'une gloire expiatrice. »

H. MATAGNE.

II

WATERLOO

LE RÉCIT DE M. THIERS COMPARÉ AU RÉCIT DU COLONEL CHARRAS [1]

La grande lutte par laquelle se termina la fatale période des Cent Jours et qui aboutit à une invasion nouvelle, plus cruelle et plus désastreuse encore que la précédente, a été l'objet de controverses nombreuses et ardentes. Les batailles livrées du 16 au 18 juin 1815 ont donné lieu à des récits contradictoires, entre lesquels il a été, pendant longtemps, bien difficile de démêler la vérité. Les deux relations laissées par Napoléon, — la première, *la Campagne de* 1815, publiée en 1818 sous le nom de général Gourgaud, la seconde (sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de France en* 1815), publiée en 1820, — ont été la source principale où les historiens français ont puisé, et la plupart ont adopté, sans les contrôler, les assertions du grand capitaine, bien que les deux versions ne soient pas entièrement d'accord entre elles. L'illustre historien du *Consulat et de l'Empire*, dans son exposé sobre, lucide et saisissant de la campagne de 1815, tout en s'écartant sur quelques points secondaires du système de Napoléon, en accepte les données principales. Mais, dès 1857, un officier français, renommé par ses talents militaires, et

[1] *Waterloo*, par M. A. THIERS. Paris, Lheureux, 1862, in-12 de 354 p. (Extr. du t. XX de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.*) — *Histoire de la campagne de* 1815. *Waterloo*, par le lieutenant-colonel CHARRAS. Sixième édition. Première édition publiée en France. Paris, Armand Le Chevalier, 1869 (1870), 2 vol. gr. in-8° de 415 et 405 p., avec un atlas de 5 cartes.

mêlé un instant à nos luttes politiques pendant la période républicaine de 1848 à 1851, avait publié un important ouvrage, fruit des loisirs que lui avait faits l'exil. Convaincu tout d'abord de l'exactitude des écrits de Napoléon, le lieutenant-colonel Charras n'avait pas tardé, en contrôlant son récit de la campagne de 1815, à reconnaître l'impossibilité de le faire concorder avec les événements. « Je reconnus, dit-il, les artifices de cette narration rapide, magique, qui se joue du temps, des distances, transpose, altère, dissimule les faits, en invente au besoin, et n'a d'autre but que l'apologie captieuse de celui-là même qui l'a composée. » L'étude approfondie des sources historiques : « correspondances, ordres, rapports des chefs des armées belligérantes et de leurs lieutenants, récits, notices, commentaires, mémoires élaborés, inspirés par ceux qui prirent une part grande ou infime aux événements dans un camp ou dans l'autre, historiens militaires, critiques de divers pays, » cette étude a permis à l'auteur de ne rien négliger de ce qui pouvait servir à élucider le sujet. Les archives du dépôt de la guerre, explorées pour lui par des mains amies, les archives du ministère de la guerre des Pays-Bas, le témoignage de plusieurs survivants de la lutte, enfin l'examen approfondi du terrain, lui ont fourni des lumières nouvelles et, selon lui, décisives. C'est donc armé de toutes pièces que l'auteur se présentait devant le public, et qu'il formulait contre le récit de Napoléon ces conclusions si sévères que l'on vient de lire.

Le livre du colonel Charras avait paru à Bruxelles. Promptement répandu en Europe, traduit en plusieurs langues, il fut interdit en France, et n'y put avoir, par conséquent, qu'une publicité restreinte. A ce livre, qui prétendait « restituer aux faits leur vérité, aux hommes leur caractère, ne regardant pas à la couleur du drapeau pour exprimer l'éloge ou le blâme, » M. Thiers opposa bientôt, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, un récit qui tendait à des conclusions diamétralement opposées. De plus, dans de longues notes placées au bas des pages, il insistait sur certains points, et s'efforçait de défendre Napoléon contre les assertions de son détracteur. Le colonel Charras revint à la charge, et, dans la 4e édition de son livre, publiée en 1864, environ un an avant sa mort, il s'arrêta longuement à ces points controversés, et suivit pied à pied M. Thiers sur le terrain où il avait placé le débat.

Pour la première fois l'*Histoire de la Campagne de* 1815 vient de paraître en France, dans son texte intégral[1], et il est permis au public de se faire juge de la question. M. Thiers a apporté ici ses éminentes qualités d'historien, son admirable talent d'exposition, sa merveilleuse lucidité, son sincère amour du vrai; mais il est sous l'empire d'un parti pris qui l'aveugle parfois d'une façon singulière. M. Charras, moins habile, moins éloquent, apparaît comme un stratégiste puissant, un dialecticien consommé, qui manœuvre avec

[1] Il y a pourtant dans l'appendice une des notes qu'on a remplacée par des points (t. I, p. 323).

sûreté au milieu des difficultés les plus compliquées, et triomphe, ce nous semble, d'une manière invincible, par l'abondance et la solidité des preuves et des arguments.

Pour bien mettre en lumière les points du débat, il faudrait une dissertation *ex professo*, faisant connaître les faits, la marche des armées, les phases de la lutte, les incidents et les résultats des batailles de Ligny et de Quatre-Bras, le double mouvement de Napoléon vers l'armée anglo-hollandaise, de Grouchy vers l'armée prussienne, enfin les péripéties de la sanglante journée qui devait voir la ruine de nos armes. Je ne sais si un pareil travail est désormais bien utile; en tous cas ce n'est pas ici le lieu de l'entreprendre. Il nous suffira d'indiquer les points en discussion et de suivre brièvement les deux adversaires dans leur exposé et dans leurs conclusions.

S'il faut en croire M. Thiers, Napoléon, qui a conçu un admirable plan de campagne, qui en a, avec une merveilleuse rapidité, préparé les moyens d'exécution, est toujours le grand capitaine des jours brillants de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram; son génie n'a rien perdu de sa puissance, sa sûreté de jugement est toujours la même, son activité ne s'est pas ralentie.

Le 15 juin, il est resté dix-huit heures à cheval; après avoir occupé la chaussée de Charleroi à Bruxelles, il a forcé les Prussiens à se replier vers Namur, et a lancé Ney à la rencontre des Anglais en lui prescrivant d'occuper les Quatre-Bras, position importante à la jonction des routes venant de Charleroi et de Namur. Bien que Ney, s'arrêtant avec une prudence exagérée devant la « route ouverte » des Quatre-Bras, « c'est-à-dire devant la fortune de la France, » ait empêché la réalisation complète du plan de Napoléon, tout a réussi, car les Prussiens sont séparés des Anglais, et le lendemain, tandis que l'empereur battra les premiers, Ney pourra s'avancer contre les seconds.

Le 16 juin, Napoléon a engagé l'action à Ligny, vers deux heures et demie du soir, contre les Prussiens, tandis que Ney attaquait les Anglais aux Quatre-Bras. La lenteur de certains corps d'armée, les ordres contradictoires donnés à d'Erlon ont empêché la journée d'être aussi décisive qu'elle eût pu l'être : Blücher est battu, mais il n'a perdu que 30,000 hommes sur 120,000; les Anglais ont cédé du terrain, mais la concentration successive de leurs forces a rendu infructueuse l'attaque des Quatre-Bras. Pourtant, « en réalité, notre plan de campagne, si profondément conçu, avait parfaitement réussi : » Napoléon, qui était encore resté dix-huit heures à cheval, était parvenu à occuper victorieusement la chaussée de Namur à Bruxelles; si Ney n'avait pas expulsé Wellington des Quatre-Bras, celui-ci n'en était pas moins séparé de Blücher, « qu'il ne pouvait rejoindre que fort en arrière. » Le temps avait donc été « bien employé, » au moins à Ligny, et si l'on en avait « déplorablement perdu » aux Quatre-Bras, rien n'était compromis. Napoléon avait même lieu d'être satisfait : « il était parvenu à surprendre les armées anglaises et prussiennes, à s'interposer entre elles, à vaincre

l'armée prussienne, à contenir l'armée anglaise, et à les rejeter l'une et l'autre dans des directions assez divergentes pour avoir le lendemain ou le surlendemain le temps de battre séparément le duc de Wellington. »

Le 17 juin, Napoléon se prépare à marcher sur Bruxelles. A cinq heures du matin il est debout, prêt à attaquer l'armée anglaise : « les Prussiens étant hors de cause pour deux ou trois jours au moins, » c'est elle qu'il faut chercher à battre. Après avoir employé la matinée à explorer le champ de bataille, à faire donner des soins aux blessés, à distribuer des récompenses, et permis ainsi aux troupes de prendre un repos nécessaire, il ordonne à Grouchy de suivre et de pousser vivement les Prussiens, qu'on croit en retraite vers Namur, et quitte vers onze heures le champ de bataille de Ligny pour se porter contre les Anglais. Mais ceux-ci ont battu en retraite vers Bruxelles, et un orage épouvantable, se prolongeant jusque dans la nuit, vient ralentir la marche de nos troupes, qui le soir prennent position devant Mont-Saint-Jean, en face de l'armée anglaise. Après une reconnaissance faite, « les pieds dans une boue profonde, la tête sous les boulets, » Napoléon annonce qu'il faut se préparer à une grande bataille; puis il s'endort profondément, « à la veille de la journée la plus terrible de sa vie et l'une des plus funestes qui aient jamais lui sur la France. »

Le 18, éveillé avant le jour, Napoléon, qui a déjà, vers dix heures du soir, expédié ses instructions à Grouchy, lui renvoie à trois heures du matin un duplicata de l'ordre de la veille. Puis il attend que le soleil vienne sécher les champs détrempés, et à huit heures tient conseil avec ses généraux : « Nous avons, dit-il, quatre-vingt-dix chances sur cent. » Il dicte son plan d'attaque, « incontestablement le meilleur, le plus efficace, d'après la forme des lieux et la répartition des forces ennemies, » et dispose ses troupes, devant le front desquelles il passe avec une confiance mêlée d'orgueil. Il ne se presse pas d'ailleurs : l'artillerie manœuvrera mieux quand le sol se sera raffermi, et il donnera ainsi à Grouchy, dont « tout lui devait faire espérer la prochaine apparition, » le temps d'arriver. Il vient de lui envoyer un nouveau message, et se jette sur un lit de camp où il goûte quelques moments de repos. A onze heures, il s'éveille, examine de nouveau ses cartes, et donne à onze heures et demie le signal du feu. A midi, l'action s'engage par l'attaque de Goumont. « Obligé de s'en fier à ses lieutenants du détail des attaques, » Napoléon suit attentivement l'ensemble de la bataille, et prépare l'opération principale contre le centre et la gauche de l'ennemi. A ce moment, l'apparition d'un corps d'armée sur notre droite attire son attention : l'ordre d'attaque, qui allait être donné, est suspendu, et l'on acquiert bientôt la certitude que les 30,000 hommes de Bülow s'avancent pour nous prendre en flanc. Lobau, appuyé par Domon et Subervic, se porte au-devant d'eux. Pendant ce temps, l'attaque de la Haie-Sainte commence; puis le mouvement de d'Erlon s'effectue sur la gauche de l'ennemi. On sait comment cette double tentative échoua. Napoléon, fort contrarié de cet

incident, l'est plus encore en apprenant, par un officier de Grouchy, que le maréchal n'avait quitté Gembloux qu'à neuf heures, se dirigeant sur Wavre : il fallait donc se résigner à avoir deux armées sur les bras. En effet, à trois heures à peu près, les deux premières divisions de Bülow, précédées par de la cavalerie, approchent des positions de Lobau, et l'affaire s'engage. Du côté des Anglais, Goumont n'est point emporté, mais Ney s'empare enfin de la Haie-Sainte. De là il se porte en avant, et exécute cette célèbre et terrible charge de cavalerie qui dure trois heures, et sème le carnage dans les rangs de l'armée anglaise sans parvenir à les rompre. En vain Ney appelle à son secours de l'infanterie : Napoléon, qui a vu avec peine ce mouvement prématuré, qui regrette vivement l'emploi de *toute* sa cavalerie, ordonne à Ney de se maintenir sur le plateau de Mont-Saint-Jean en attendant du secours. Il est d'ailleurs en ce moment engagé avec les Prussiens, commandés par Blücher en personne, et qui menacent de nous tourner par Planchenois. Repoussés vigoureusement, ceux-ci laissent à Napoléon un moment de répit, dont il profite pour lancer sa vieille garde sur le plateau où Ney tient encore tête aux Anglais. On sait l'issue fatale de cette charge désespérée; on sait que l'arrivée des Prussiens du corps de Zieten décide du sort de la bataille : la retraite commence, elle se change bientôt en déroute.

Ainsi Napoléon avait été livré à ses seules forces. Grouchy, au bruit du canon, aurait pu, suivant le conseil du général Gérard, accourir et arriver encore à temps pour prévenir le désastre; mais « l'infortuné maréchal » s'était décidé à poursuivre sa marche sur Wavre, où il s'était heurté contre Thielmann. Obligé de tenir tête à la fois à Wellington et à Blücher, Napoléon avait fait tout ce qui était humainement possible pour prévenir la défaite. « S'il avait retardé l'heure de la bataille, c'était par une nécessité physique, car si des fautes de tactique avaient été commises par Reille, par d'Erlon, il avait essayé de les réparer; car si Ney avait devancé l'action principale, il n'avait pu l'empêcher, occupé qu'il était vers sa droite, et cette action prématurément engagée il l'avait suspendue pour tenir tête aux Prussiens, et ceux-ci repoussés il s'était hâté de la reprendre, lorsqu'un dernier corps prussien était venu l'accabler. Il n'avait donc pas failli comme capitaine.... Jamais il n'avait été plus profond, ni plus actif, ni plus fécond en ressources. »

Tel est le résumé du récit de M. Thiers. Napoléon, on le voit, n'a pas commis une faute. Ce sont ses lieutenants qui, par leurs lenteurs, leurs hésitations, et aussi par leur imprudence, ont tout compromis. Ney a empêché la victoire de Ligny d'aboutir à la destruction de l'armée prussienne, et compromis le surlendemain, par son ardeur bouillante, le succès de l'attaque contre l'armée anglaise; Grouchy a laissé le chemin libre aux Prussiens, qui sont venus nous prendre en flanc et nous écraser à Waterloo.

Le colonel Charras, après une étude patiente et approfondie du sujet, après être revenu à la charge dans une discussion serrée et

minutieuse, arrive à des conclusions diamétralement opposées. Pour lui « le grand coupable, dans cette funeste guerre, c'était le chef même de l'armée française. » — « Napoléon était vieux avant l'âge. Le long exercice du pouvoir absolu, les efforts prolongés d'une ambition sans limites, le travail excessif du cabinet et de la guerre, les émotions, les angoisses de trois années de désastres inouïs, la chute soudaine de cet empire qu'il avait cru fondé à jamais, l'odieuse oisiveté de l'exil, une double maladie dont les crises se multipliaient en s'aggravant avaient profondément altéré sa vigoureuse organisation... Il avait gardé la même facilité, la même abondance, la même force de conception; mais il avait perdu la persévérance de l'élaboration de la pensée, et, ce qui était pis, la promptitude, la fixité de la résolution... De sa précédente ténacité il ne lui restait que cette obstination fréquente et déjà bien funeste à voir les faits non tels qu'ils étaient, mais comme il aurait convenu à son intérêt qu'ils fussent. Sous les coups répétés de la défaite, son caractère s'était brisé. Il n'avait plus cette confiance en soi, élément presque indispensable à la réussite des grandes entreprises. « Il « sentait même, c'est lui qui l'avoue, un abattement d'esprit; il avait « l'instinct d'une issue malheureuse [1]. »

La première journée a été incomplète : Napoléon n'a pas atteint le but qu'indiquait son ordre de mouvement; il n'a pu passer la Sambre avant midi; il n'a pu pousser assez loin pour intercepter les communications entre Blücher et Wellington. Napoléon a dit vrai en écrivant que « cette perte de temps avait été *bien fâcheuse.* » Mais on ne doit pas imputer, comme il le fait, à Vandamme un retard dû à l'incurie du chef d'état-major et qui ne fut pas si considérable que l'a dit Napoléon, pas plus qu'il ne faut imputer à Ney la non-occupation des Quatre-Bras, car le colonel Heymès, seul officier d'état-major qu'eût alors le maréchal, *entendit* Napoléon lui donner ses instructions : or le nom des Quatre-Bras n'y figure même pas, et elles se réduisent à ces mots : « Allez et poussez l'ennemi! » Napoléon a accusé Ney à tort, et il « a imaginé des instructions dont les événements lui ont donné l'idée après coup [2]. »

La journée du 16, bien que présentant des résultats considérables, n'a pas donné tout ce que demandaient les exigences de la situation. A Ligny, les irrésolutions, les lenteurs de la matinée ont été une faute capitale. Ni Lobau, ni d'Erlon n'ont été utilisés par Napoléon, qui a laissé ainsi échapper l'occasion de compléter sa victoire en détruisant la plus grande partie de l'armée prussienne. Aux Quatre-Bras, la contre-marche de d'Erlon n'a pas permis à Ney d'occuper une position dont il s'est un moment emparé; pourtant il a empêché l'armée anglaise d'intervenir à Ligny, et, quoi qu'on en ait dit, il a fait tout ce qu'il avait à faire : ni lui, ni d'Erlon ne méritent les reproches que Napoléon leur a adressés. « Soldats et

[1] T. I, p. 119-120.
[2] T. I, p. 143-55; cf. note I, p. 325-42, réfutation de M. Thiers sur l'ordre d'occupation des Quatre-Bras.

généraux furent admirables de bravoure, de constance. Ils ne manquèrent pas au chef, le chef leur manqua [1]. » Remarquons, d'ailleurs, que la dépêche de Napoléon à Ney, et celle envoyé à Grouchy (que M. Charras a publiée pour la première fois), établissent que, le 16 au matin, Napoléon ne prévoyait aucune résistance sérieuse, devant lui, pour la journée. Il pensait que Sombreffe, Gembloux, les Quatre-Bras, Genappe, seraient emportés sans difficulté, que le soir il marcherait sur Bruxelles, et qu'il serait devant cette ville à sept heures le lendemain. On peut juger par là des illusions que se faisait Napoléon.

La journée du 17 est une journée fatale, après laquelle le désastre du lendemain devient pour ainsi dire inévitable. Au lieu de se porter vigoureusement en avant pour compléter la victoire de Ligny en refoulant l'armée prussienne et en rompant entièrement ses communications avec les Anglais, Napoléon la laisse battre tranquillement en retraite, sans s'inquiéter de la marche qu'elle suit, sans même savoir si elle se dirige vers Namur ou vers Wavre. Il perd la matinée à passer l'armée en revue, à visiter le champ de bataille, à discourir avec les blessés ou avec ses généraux. Ce n'est qu'à midi qu'il prend ses dispositions définitives et envoie des ordres à Ney et à Grouchy. Autour de lui on s'étonne et on murmure. Vandamme dit à ses officiers : « Le Napoléon que nous « avons connu n'existe plus; notre succès d'hier va rester sans « résultat. » Gérard, de son côté, « déplore d'incompréhensibles, d'irrémédiables lenteurs. » Croirait-on qu'à huit heures du matin Napoléon ne savait pas le résultat du combat des Quatre-Bras, et que, de son côté, Ney ignorait la victoire remportée à Ligny ? « De neuf heures du soir à huit heures du matin, il n'y avait eu aucune communication entre le général en chef et le commandant de l'aile gauche de l'armée, séparés l'un de l'autre par une distance de moins de trois lieues. L'incurie était égale des deux côtés. » Enfin Ney a l'ordre d'attaquer les Anglais pour les chasser des Quatre-Bras, et Grouchy doit se porter sur Gembloux, et « pénétrer ce que l'ennemi veut faire » pour en instruire Napoléon. Mais déjà l'armée prussienne s'était entièrement repliée sur Wavre, et il n'était plus en notre pouvoir d'intercepter ses communications avec l'armée anglaise.

Il était près de deux heures quand Napoléon arriva aux Quatre-Bras. Les Anglais étaient en pleine retraite. On marche à leur poursuite. Mais l'orage qui survient fait manquer, le soir, l'occasion qu'on n'avait pas su saisir le matin de frapper un grand coup sur l'armée anglaise isolée et disséminée. La journée avait donc été perdue, et, on peut le dire, par la faute de Napoléon : « activité, décision, tout lui manqua [2]. »

Nous arrivons à Waterloo. 72,047 Français sont en présence de

[1] T. I, p. 218-223 et 257-276; cf. notes K, L et M, p. 343-372, réfutation de M. Thiers.

[2] T. I, p. 277-311; cf. note N, p. 373-410, réfutation de M. Thiers.

70,187 Anglais et Hollandais. Napoléon, malgré ses lenteurs de la veille, a devant lui l'armée anglo-hollandaise, résolue à recevoir la bataille, à peu près égale en nombre, mais inférieure à la sienne par la qualité d'une partie des troupes et par l'artillerie. Le mauvais temps a, il est vrai, détrempé le sol ; mais les *Mémoires de Sainte-Hélène* constatent que dès huit heures on pouvait à la rigueur faire manœuvrer l'artillerie. Cependant le signal de l'attaque n'est donné qu'à onze heures et demie, et l'opération principale, engagée par le corps de d'Erlon, ne commence qu'à une heure et demie. Dès ce moment, Napoléon est averti de la présence des Prussiens sur notre droite; et dès lors il ne peut guère compter sur la coopération de Grouchy, auquel, à dix heures du matin seulement, il a adressé une dépêche portant ordre de marcher sur Wavre. Il lui envoie pourtant à une heure, avec l'avis que Bülow menace son flanc, l'injonction de manœuvrer dans sa direction. Chose remarquable, ici encore il approuve la marche suivie jusque-là par Grouchy. Tandis que la mauvaise disposition de l'infanterie de d'Erlon fait échouer l'attaque de l'aile gauche des Anglais, on s'acharne vainement sur le château de Goumont, qui défie toute la journée les efforts des assaillants. L'attaque du centre, la plus difficile et la plus périlleuse qui pût être tentée, n'est ni suffisamment préparée, ni appuyée par de l'infanterie. C'est à tort que Ney et Milhaud ont été tour à tour inculpés par Napoléon d'avoir engagé prématurément la cavalerie. « La vérité parait être que l'attaque du plateau par notre cavalerie eut lieu sur l'ordre même de Napoléon, qui vit un mouvement de retraite des Anglo-Hollandais dans le mouvement que Wellington fit faire à sa première ligne pour l'abriter contre les coups de notre artillerie. » Napoléon put suspendre l'attaque, et ne la suspendit pas; il fit soutenir Ney par Kellermann, et l'on a le témoignage de son aide de camp M. de Flahaut, qui affirme avoir porté l'ordre à *toute la cavalerie* de se lancer en avant [1]. Quand, après une lutte de près de trois heures, la garde vient soutenir la cavalerie, il est trop tard, et « l'on s'expose à un désastre pour s'être acharné après le succès, quand, malgré la bravoure de nos troupes, le succès n'était plus possible, quand il aurait fallu se hâter de battre en retraite. »

Napoléon, malade et ne pouvant supporter l'exercice du cheval, est resté à pied pendant presque toute la journée, « voyant peu par lui-même, ou voyant mal, et obligé souvent de juger de l'état successif des choses sur des rapports qui purent l'induire en erreur plus d'une fois. » Mais la principale faute de Napoléon, c'est d'avoir refusé de croire à l'intervention possible de l'armée prussienne. Son plan de bataille « est très-beau, très-solide; il révèle le chef habitué à combiner les plus grandes actions de guerre ; il défie la critique; » mais avec l'intervention prussienne, le plan « est immédiatement ruiné par la base ; il n'est plus exécutable [2]. »

[1] Lettre au directeur du *Moniteur* en date du 6 avril 1857.
[2] T. II, p. 108-127; cf. note O, p. 313-339, réfutation de M. Thiers.

Ici se pose cette question, qui a longtemps tenu l'histoire en suspens, et qui, ce nous semble, peut être maintenant définitivement résolue : est-ce Grouchy qui, en n'exécutant point les ordres de Napoléon, en permettant aux Prussiens d'arriver sur le champ de bataille, doit porter la responsabilité du désastre de nos armes ?

Grouchy, suivant les instructions de Napoléon, est arrivé le 16 au soir à Gembloux avec ses trente-trois mille hommes ; il ne connaît point encore la direction prise par la masse de l'armée prussienne, et ne sait si elle s'est portée sur Wavre ou sur Perwez. Le lendemain, il se décide à suivre une ligne intermédiaire, et s'avance vers Sart-lez-Walhain. L'irrésolution du maréchal entraîne du retard dans le départ de ses troupes. D'un autre côté, il néglige de se mettre en rapport d'opérations avec Napoléon, dont il ne connaît même pas la position ; car Napoléon, du 17 à midi au 18 à dix heures du matin, a laissé Grouchy sans instructions : malgré les affirmations contraires produites à Sainte-Hélène, le fait paraît acquis[1]. Ainsi séparé de Napoléon, dont il se serait rapproché en se dirigeant sur Mousty, Grouchy ne parvient pas à rejoindre Blücher, sur la piste duquel il n'est même point encore, et qui, on l'a vu, était depuis la veille hors de sa portée. « Mais cette faute n'exerça et ne pouvait exercer aucune influence sur la bataille de Waterloo. Grouchy l'aurait évitée, il aurait marché à Mousty ; il y aurait marché dès le point du jour, que nos armes n'en auraient pas moins subi un désastre : » avec trente-trois mille hommes il ne pouvait arrêter les quatre-vingt-dix mille de Blücher. Eût-il marché au bruit du canon ; fût-il, comme le lui conseillait énergiquement Gérard vers midi, accouru au secours de notre armée engagée devant Mont-Saint-Jean ; fût-il parvenu — ce qui est démontré matériellement impossible — à franchir en quatre ou cinq heures un pays coupé et difficile qui avait présenté de tels obstacles aux Prussiens que Bülow, parti de Dion-le-Mont dès le point du jour, n'était arrivé qu'à quatre heures sur le champ de bataille, il eût à coup sûr été arrêté par des forces égales aux siennes, sans pouvoir empêcher l'intervention de Bülow, ni celle de Zieten sur notre droite. « Tout l'étalage de critiques, d'accusations fait par Napoléon et ses apologistes sur les incertitudes, les temporisations, les fausses manœuvres de Grouchy, n'ont d'autre but que de masquer les fautes énormes commises le 17 et le 18 juin, fautes dont Grouchy fut complétement innocent, qu'il n'aurait pas eu le pouvoir de réparer, eût-il déployé toute l'habileté, toute l'activité, toute l'énergie imaginables[2]. »

Le lecteur a sous les yeux les deux versions, le tableau en raccourci des faits, les lignes principales sur lesquelles M. Thiers d'une part, le colonel Charras de l'autre, ont appuyé leurs conclusions.

[1] Voir sur les prétendues dépêches du 17 à 10 h. du soir et du 18 à 4 h. du matin, t. II, p. 180-183, et note P, p. 339-349.

[2] T. II, p. 152-185 ; cf. note Q, p. 350-394, réfutation de M. Thiers.

Celui-ci va peut-être parfois un peu loin dans ses sanglantes critiques; il a pu commettre de légères erreurs de détail; mais une étude attentive des deux récits et de la controverse qui s'est engagée, ne laisse guère de doute dans l'esprit : la vérité nous paraît être du côté du colonel Charras. Malgré sa passion du vrai, son rare bon sens, sa rectitude habituelle de jugement, M. Thiers s'est trompé dans son appréciation des journées des 16, 17 et 18 juin; à la suite de Napoléon il a fait les procès de Ney et de Grouchy, il a essayé de rejeter sur eux les conséquences du désastre : malgré toute son habileté, sa tentative a été vaine, et son récit ne saurait tenir devant les faits.

Mais si, nous élevant au-dessus des détails et recherchant les causes générales qui ont amené la défaite de Waterloo, nous interrogeons les deux historiens, nous reconnaîtrons que leurs jugements ne sont point aussi éloignés qu'ils le paraissent, et nous les verrons formuler, avec la nuance qui les distingue, des conclusions générales également accablantes pour Napoléon.

« Les causes morales de la défaite, dit M. Thiers, il faut les chercher plus haut; et à cette hauteur, Napoléon reparaît comme le vrai coupable... Le génie le plus puissant devait échouer devant des impossibilités morales insurmontables. » A Napoléon la responsabilité des hésitations et des fautes de ses lieutenants, « car c'est lui qui avait gravé dans leur mémoire les souvenirs qui les ébranlaient si fortement, » c'est lui « qui les avait placés tous dans des positions si étranges, » où leur manquaient à la fois le calme moral et le sang-froid dans l'héroïsme; à Napoléon la responsabilité d'une situation « où le moindre accident physique devenait un grave danger, où pour ne pas périr, il fallait que toutes les circonstances fussent favorables, toutes sans exception, ce que la nature n'accorde jamais à aucun capitaine; » à Napoléon la responsabilité d'une situation où il devait se battre avec cent vingt mille hommes contre deux cent mille, et où la Vendée, « qui faisait partie de cette situation extraordinaire dont il était l'unique auteur, » lui en retirait trente mille. « Et pour ne rien omettre, enfin, cet état fébrile de l'armée, qui, après avoir été sublime d'héroïsme, tombait dans un abattement inouï, était comme tout le reste l'ouvrage du chef de l'État qui, dans un règne de quinze ans, avait abusé de tout, de la France, de son armée, de son génie, de tout ce que Dieu avait mis dans ses prodigues mains ! »

« Cette aventure du 20 mars, écrit le colonel Charras, aussi prodigieuse par la rapidité du succès que par la promptitude de la chute, avait attiré sur la France les plus horribles calamités... Pour la seconde fois en quinze mois et presque jour pour jour, la capitale de la France subissait l'invasion étrangère. La vieille Monarchie avait su la préserver de cette humiliation pendant des siècles, même lorsque notre frontière n'était pas à quarante lieues de Montmartre; la République, dans les plus terribles circonstances, l'avait protégée aussi par la victoire, refoulant au loin la coalition des rois. L'Empire seul, par ses ambitieuses folies, soulevant contre nous et les peuples,

et les aristocraties, et les souverains de l'Europe, devait apprendre au monde que Paris n'était pas inviolable... Les pertes d'argent furent bien grandes, les pertes de territoire bien douloureuses; mais elles furent peu de chose comparées à ces autres conséquences de la victoire de l'étranger : le drapeau de la France abaissé, sa gloire militaire obscurcie, sa puissance morale, déjà bien amoindrie en 1814, annulée pour longtemps... Oubliant que l'homme n'avait eu qu'un but : sa propre élévation; que le règne avait, par deux fois, abouti à la ruine de la France; négligeant les fautes, les folies, les crimes, on a créé une légende à la place de la vérité, montré le martyre là où fut l'expiation; et, grâce à ces imaginations plus ou moins sincères, il est advenu, un jour, que celui qui avait dévasté l'Europe, foulé les peuples, épuisé la France, excité des haines internationales implacables, éteint le flambeau de la Révolution, ramené notre patrie aux institutions, aux abus de l'ancienne monarchie; que celui-là, disons-nous, a passé pour l'ange libérateur des nationalités, pour le messie du progrès, de la civilisation. On revient de ces incroyables erreurs, et cela est heureux. On voit dans la fin de Napoléon un châtiment providentiel, une légitime expiation...

« Cette défaite pèse encore sur notre patrie, il ne faut pas se le dissimuler, car on a vu, on est parvenu à faire voir la France luttant tout entière dans un suprême effort, là où n'ont combattu qu'un homme et une armée : un homme dont le génie militaire s'était épuisé dans les excès du despotisme; une armée restée numériquement faible, dénuée de toutes réserves par suite de lenteurs, d'hésitations inouïes dans l'organisation de la défense, par suite, encore et surtout, de la duplicité d'une politique énervante [1]. »

Ainsi le vrai, le grand coupable, ce fut Napoléon : M. Thiers le proclame comme M. Charras. A lui donc et à lui seul la responsabilité d'un désastre qui mit la France à deux doigts de sa ruine, qui compromit un moment sa grandeur, et que les laborieux efforts d'un gouvernement libre, honnête et vraiment national, ne purent parvenir à réparer.

G. DE BEAUCOURT.

P. S. — Ces lignes étaient écrites au mois de juillet dernier, avant les grands revers que « les fautes, les folies, les crimes » d'un autre Bonaparte devaient infliger à la France. Aujourd'hui, les désastres du premier Empire ont été laissés bien loin par les désastres du second Empire. L'Austerlitz de Napoléon III avait été le 2 décembre; son Waterloo a été Sedan ; et la France sait, hélas ! de quel prix il

[1] T. II, p. 305-311.

lui faut payer la politique personnelle, anti-nationale et à jamais néfaste du prisonnier de Wilhemshœhe. Bientôt ces faits entreront dans le domaine de l'histoire. La *Revue* aura à les juger avec la sévérité, mais avec la justice qui doit présider aux arrêts d'un tribunal. Qu'une remarque nous suffise présentement : la nation n'est-elle pas désormais suffisamment éclairée sur ces combinaisons mensongères qui, plaçant la force à la place du droit, l'égoïsme à la place du devoir, n'aboutissent qu'à la confiscation de toutes les libertés et à la ruine de tous les intérêts?

G. DE B.

3 mars 1871.

COURRIER ANGLAIS

Le trimestre d'été, en Angleterre du moins, est toujours pour la critique une morte saison, et c'est à peine si l'on peut trouver à glaner quelques livres à droite et à gauche. Réunissons tant bien que mal les éléments de notre compte rendu habituel.

— M. Long vient de publier le troisième volume de son histoire romaine[1]. Il a pris comme sujet les derniers temps de la république : César, Catilina, Cicéron et Gallus, sont les principales figures du tableau. Sur le premier de ces célèbres personnages, notre auteur émet une opinion qui ne sera probablement pas adoptée par la majorité des lecteurs; César, pense-t-il, dans le début de sa carrière politique, agit seulement sous l'inspiration de son ambition personnelle, et il n'a jamais eu les profonds desseins que tant d'auteurs lui ont attribués. M. Long juge Cicéron avec beaucoup d'impartialité, et croit que si la correspondance du grand orateur n'avait pas été si soigneusement conservée, les appréciations de la critique eussent pris un ton moins sévère. Toute la partie militaire de l'histoire est excellemment traitée par M. Long, et il s'est attaché à rendre les détails géographiques irréprochables, chose difficile quand on songe aux renseignements contradictoires que donnent les auteurs classiques. Le nouveau volume que je signale nous donne le récit des vingt années comprises entre la troisième guerre contre Mithridate et l'exil de Cicéron.

— Quand on juge un ouvrage d'après le titre qu'il porte[2], on s'expose souvent à commettre beaucoup d'erreurs; ainsi, il serait absurde de croire, *à priori*, que les deux gros volumes de M. Bollaert nous donneront l'histoire complète des guerres du Portugal et de l'Espagne de 1826 à 1840. Ce sont tout simplement les mémoires

[1] *The decline of the Roman republic*, by George Long. Vol. III. London, Bell, 1870, in-8.

[2] *The Wars of Succession of Portugal and Spain, from* 1826 *to* 1840; *with a Resume of the Political History of Portugal and Spain to the Present Time.* Maps and Illustrations. By William Bollaert. Vol. I. *Portugal. Contains Account of the Siege of Oporto*, 1832-3. Vol. II. *Spain. Contains Flight of Isabella II in September*, 1868. London, 1870, 2 vol. in-8. Stanford.

d'un officier de fortune, et en une centaine de pages l'auteur aurait pu nous dire tout ce qu'il a jugé à propos de délayer pour l'ennui du public. M. Bollaert, à ce qu'il paraît, était d'abord destiné à l'enseignement des sciences, et il occupa pendant cinq ans (1820-1825) la place d'aide-préparateur à l'Institution royale de Londres. Se regardant comme victime d'un passe-droit, il s'enrôla un beau matin parmi les aventuriers qui voulaient défendre en Portugal la cause libérale sous les drapeaux de don Pedro; il passa ensuite au service de don Carlos, et enfin le voici de retour à Londres, dégoûté de la carrière des armes, et racontant sans beaucoup de succès les exploits auxquels il prit part. Un homme de verve et de talent aurait sans doute trouvé l'occasion de mettre sous les yeux de ses lecteurs un tableau animé de la situation politique de la Péninsule; il aurait esquissé avec finesse les portraits des acteurs du drame; Cabrera, Narvaez, don Pedro, dona Maria. — Que de motifs pour un peintre habile! Le tout groupé dans un cadre attrayant composé d'aventures personnelles et d'épisodes tragiques ou bouffons. M. Bollaert n'a malheureusement pas la moindre notion du métier d'écrivain, et son livre est ce que l'on peut s'imaginer de plus ennuyeux.

— L'histoire d'Amy Robsart[1] et du comte de Leicester est un des incidents les plus intéressants des annales du seizième siècle, et les lecteurs des romans de sir Walter Scott savent comment l'illustre écrivain a mis cet incident en œuvre dans son *Kenilworth*. Hâtons-nous d'ajouter que la vérité historique y est faussée d'un bout à l'autre; sir Richard Varney est représenté comme un monstre, et Antoine Foster y est traité avec une injustice qui aurait donné lieu à un procès en diffamation si les descendants de la famille existaient encore aujourd'hui. M. Adlard a jugé qu'il était nécessaire de rectifier les erreurs de sir Walter Scott, et de faire connaître au public ce qu'étaient véritablement les deux Robert Dudley, Amy Robsart et tous les autres personnages du roman. Il résulte du récit, fort intéressant, que nous avons sous les yeux, que le mariage de Dudley avec Amy Robsart eut lieu publiquement en présence du roi Edouard VI; la fiancée requit de son père une dot sous forme de pension viagère de vingt-cinq livres sterling, et le contrat en vertu duquel cette rente fut servie porte aux signatures le nom d'*Anne* et non pas d'*Amy*. Lady Robert Dudley mourut en 1560, à la suite d'une chute qu'elle fit sur l'escalier du palais de Cumnor. Le bruit courut que la mort de cette dame avait été un meurtre véritable, mais ce

[1] *Amye Robsart and the Earl of Leycester; a Critical Inquiry into the Authenticity of the various Statements in relation to the Death of Amye Robsart, and of the Libels on the Earl of Leycester, with a Vindication of the Earl by his Nephew, Sir Philip Sydney; and a History of Kenilworth Castle, including an Account of the splendid Entertainment given to Queen Elizabeth by the Earl of Leycester in* 1575. *From the Works of Robert Laneham and George Gascoigne; together with Memoirs and Correspondence of Sir Robert Dudley, Son of the Earl of Leycester.* By George Adlard, J. R. Smith, 1870, in-8.

ne fut jamais là qu'une supposition gratuite, et il n'y a rien qui puisse le prouver. Au contraire, si Dudley ne faisait pas preuve de beaucoup de tendresse conjugale, il est certain d'autre part qu'il n'avait rien à gagner par la mort de sa femme, et il n'est guère probable qu'il se fût rendu coupable d'un crime inutile. Toute l'histoire d'Amy Robsart errant à la recherche de son époux, et de la vie solitaire qu'elle mena pour ne pas rencontrer la jalouse Elisabeth, est absolument fausse. On sait qu'elle ne fut jamais comtesse de Leicester, et que Dudley n'obtint ce titre que douze ans après la mort de la pauvre Amy. Econduit alors par la reine, dont il passait pour être l'amant, il épousa secrètement lady Douglas Howard, veuve de lord Sheffield, et fille de William Howard d'Effingham.

Telle est en substance l'histoire d'Amy Robsart, ainsi que M. Adlard nous la raconte. Son livre, comme je l'ai déjà dit, a beaucoup d'intérêt : il est très-consciencieusement rédigé et mérite d'être lu.

— J'ai déjà, dans mes précédents courriers, énuméré et apprécié quelques ouvrages anglais sur l'expédition d'Abyssinie : voici deux volumes in-quarto [1], accompagnés d'un atlas, relatifs à cette guerre. Enfin nous allons, pensais-je, avoir un récit complet, correct, détaillé, précis; car c'est un secrétaire d'État qui a fait rédiger le travail dont je m'occupe, et une narration officielle doit être, naturellement, l'exactitude même. Erreur profonde; malgré la masse de rapports, de tableaux statistiques, de dépêches, de circulaires réunis ici à grands frais et qui semblent au premier abord avoir tous les caractères de la vérité, on aurait de la peine à s'imaginer un travail plus mal conçu et fourmillant de plus de fautes. En voici quelques exemples : Pour la géographie, on nous dit que les eaux du Mareb se jettent dans le Nil, et que le Takkazié est un des tributaires de l'Abai ! Pour l'histoire, nous apprenons que le prince Henri, si connu comme navigateur, envoya Covilham en Abyssinie, et entretint avec lui une correspondance suivie. Or on sait que ce prince mourut dix-huit ans avant l'expédition de Covilham ! Les noms propres sont estropiés, le récit de la campagne n'a pas même le mérite de la clarté et du style, et les cartes sont faites avec si peu de soin qu'elles se démentent les unes les autres. En définitive, la publication de ces deux volumes fait très-peu d'honneur au ministre qui l'a ordonnée et qui aurait dû la surveiller, puisqu'il en assumait la responsabilité.

— Espérons que l'intéressant rapport de la commission des manuscrits historiques amènera bientôt la publication de mémoires et de correspondances qui sont, à l'heure qu'il est, exposés dans les archives de diverses familles à la triple influence de l'humidité, des rats et de la poussière. Ce sont les matériaux sur lesquels l'histoire générale est faite, et plus ces matériaux abondent, plus on a de chances d'arriver à la connaissance de la vérité. Comme spécimen curieux de cette sorte d'ouvrages, je citerai un livre fort amusant

[1] *Papers and documents relating to the war in Abyssinia.* London, Spottiswoode, 1870, 2 vol. in-4.

édité d'après des documents originaux par M. Kington Oliphant pour le *Grampian Club*[1], et qui nous met sous les yeux un tableau fort animé des seigneurs Jacobites du XVIIe siècle. Les *Lairds* de Gask étaient des *légitimistes* déterminés ; ils prirent les armes en 1715 et en 1745, combattirent à Preston-Pans et à Culloden, émigrèrent et firent partie de la petite cour de Saint-Germain. Aussi trouve-t-on dans le livre dont je parle ici certain nombre d'incidents relatifs à la France. Un des Gask, visitant les curiosités de Paris, entre dans l'église de Saint-Eustache, et y voit le monument funèbre « de monsieur Colbert, *Ecossais.* » Ce Gask reçut de Louis XIV une pension qu'il dépensa avec beaucoup de dignité et de convenance. Il allait à Marly voir souper « ce grand monarque ; » il nous décrit les feux d'artifice qui furent tirés à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. Le volume de M. Oliphant est décidément un livre à consulter.

— Daniel Webster[2] a été un des plus célèbres orateurs des Etats-Unis d'Amérique ; il est bien connu en Europe comme personnage politique, et on sait qu'il négocia ce qu'on appelle l'*Ashburton treaty*. Personne plus que lui ne méritait donc les honneurs d'une biographie, mais *il y a fagots et fagots*, comme on sait, et M. George Ticknor Curtis aurait dû laisser à un écrivain exercé le soin de raconter la vie de Webster. Je ne veux pas dire que l'ouvrage dont je m'occupe soit absolument dénué de valeur; loin de là; mais les matériaux sont mal distribués, sans proportion aucune, et le compilateur est tombé dans le défaut ordinaire de ses pareils; il a imprimé quantité de paperasses insignifiantes, qui auraient dû être brûlées sans miséricorde.

— Le Kourdistan est un de ces pays que les touristes paraissent avoir négligés, et sur lesquels, par conséquent, les renseignements nous manquent, ou plutôt nous manquaient; car nous avons à remercier M. le major Millingen du volume qu'il a consacré à la description géographique et à l'histoire des Kourdes[3]. Comme impressions de voyage, ce livre mérite la popularité qu'il a obtenue: mais nous ne nous y serions pas arrêtés s'il ne possédait que cette recommandation. On y trouve aussi des détails d'ethnologie et d'archéologie qui le font rentrer dans le cadre des publications dont nous rendons ordinairement compte.

— Les chansons historiques d'un pays sont un répertoire de renseignements qu'il ne faut pas négliger; voyez le recueil de Maurepas, celui des Mazarinades, et le petit volume intitulé *Nouveau Siècle de Louis XIV*, imprimé à Paris il y a une dizaine d'années. Ainsi en est-il pour l'Angleterre et l'Écosse ; on ne saurait laisser de côté

[1] *The Jacobite Lairds of Gask.* By T. L. Kington OLIPHANT. Published for the Grampian Club by Griffin et Co., 1 vol. in-8.

[2] *The Life of Daniel Webster.* By George TICKNOR CURTIS, one of his Literary Executors. London, Low et Co., 2 vol. in-8.

[3] *Wild Life Among the Koords.* By Major F. MILLINGEN, F.R.G.S. London. Hurst and Blackett, 1870, in-8.

les ballades qui forment un appoint si volumineux dans la littérature de ces deux pays, et M. Augustin Thierry, en écrivant l'histoire de la conquête normande, a montré surabondamment quel parti on pouvait tirer de ces tableaux parfois naïfs, mais toujours fidèles, de la civilisation populaire. Je vois donc avec plaisir la collection intitulée *Chandos series* s'enrichir d'un choix de ballades légendaires éditées par M. Roberts [1], et se rapportant aux traditions écossaises et anglaises. N'y aurait-il pas eu moyen de faire figurer l'Irlande dans ce volume? Le tableau eût été complet, et il ne nous resterait qu'à féliciter l'auteur sans restriction.

— L'ouvrage du colonel Badeau [2] appartient aussi à la classe des biographies, et des biographies américaines, mais il est bien supérieur au travail de M. Curtis dont je parlais un peu plus haut. M. Badeau avait embrassé la profession de journaliste à New-York quand la guerre civile éclata entre les États du Sud et ceux du Nord; il s'enrôla immédiatement en qualité de volontaire dans l'armée sous les ordres du général Sherman, obtint bientôt le grade de colonel, et servit d'aide de camp au général en chef. Il emploie maintenant ses loisirs à raconter les principaux incidents de la guerre, et le fait à merveille. Cette histoire militaire du général Grant servira beaucoup pour l'intelligence de la campagne antiesclavagiste; les lettres et autres pièces justificatives sont choisies avec discernement, et complètent le livre sans le surcharger.

— Sous le titre *In exitu Israel*, M. Baring-Gould [3] a publié un roman historique dont je dois dire quelques mots ici, puisqu'il s'agit de l'Église de France à l'époque de la Révolution de 1789, et de la constitution civile du clergé. Les principaux personnages du récit sont Berthier, Foulon et Robert Lindet, qui devint, comme chacun le sait, évêque constitutionnel de l'Eure. M. Baring-Gould ne cherche pas à déguiser qu'il a voulu, sous forme de roman, écrire un ouvrage de controverse; son thème est, dit-il, la séparation de l'Église et de l'État, thème bien mal choisi, car on ne saurait, sans faire violence à l'histoire, soutenir que le clergé né de la révolution eut les coudées franches. Notre auteur condamne l'ancien régime en bloc : il y voit exclusivement des abus, et, pour lui, tout ce qui de près ou de loin se rattache à l'époque immédiatement antérieure à 1789, ne vaut absolument rien. Avec un système comme celui-là, les portraits d'un romancier tournent sans peine à la caricature; c'est le défaut que M. Baring-Gould n'a pas su éviter.

— La vie de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, nous est familière à tous grâce au beau livre de M. de Rémusat; un *clergyman*

[1] *The Legendary Ballads of England and Scotland.* Edited and Compiled by John S. Roberts. London, Frederick Warne et Co., 1870, in-12.

[2] *Military History of Ulysses S. Grant, from April*, 1861, *to April*, 1865. By Adam Badeau, Colonel, and A. D. C. to the General-in-Chief. Vol. I. New-York, Appleton et Co., 1870, in-8.

[3] *In exitu Israel : an Historical Novel.* By S. Baring-Gould, Author of *Curious Myths of the Middle Ages.* London, Macmillan, 1870, 2 vol. in-8.

anglais [1] vient d'y consacrer un volume de proportions modestes, faisant partie de la *Bibliothèque du dimanche*, publiée par M. Macmillan. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ce nouvel ouvrage des discussions très-abstraites sur le système philosophique de saint Anselme, ses preuves de l'existence de Dieu, et son *cur Deus homo;* mais M. Church a résumé avec assez de bonheur les principaux incidents de la vie du prélat, et il a écrit d'une manière populaire et cependant suffisamment complète un des plus intéressants chapitres de l'histoire de l'Eglise au moyen âge.

— Le docteur Stanley, doyen de l'abbaye de Westminster [2], est un théologien de grande réputation de l'autre côté du détroit. Ses *Lectures* sur l'histoire des Juifs, son volume sur la Palestine, ses souvenirs de Westminster Abbey lui ont acquis beaucoup de renommée, grâce, principalement, à la magie de son style et à un rare talent de description. En sa qualité de théologien, il est peut-être encore plus célèbre, mais c'est une célébrité regardée comme de mauvais aloi par les uns, tandis que les autres y applaudissent à outrance. M. Stanley est en effet le chef avoué de ce que l'on appelle en Angleterre le *broad church;* je veux dire cette section de l'Eglise anglicane qui voudrait réduire au minimum les confessions de foi et les symboles, et instituer une entente cordiale assez élastique pour embrasser les calvinistes d'un côté et les ritualistes de l'autre. On retrouvera les preuves de cette tendance d'esprit dans le recueil tout récemment publié d'articles de journaux et de revues, de dissertations et d'essais maintenant rassemblés sous un titre général, après avoir figuré dans la *Revue d'Edimbourg*, et ailleurs. Mais le volume du docteur Stanley n'est pas seulement un livre de théologie; il intéresse également le lecteur sérieux comme pièce justificative de l'histoire religieuse du XIVe siècle, et voilà pourquoi j'ai été amené à en parler. On trouvera reflété, ainsi que dans un miroir, un des côtés les plus saillants de l'anglicanisme contemporain.

— M. le professeur Max Müller avait donné l'hiver dernier à l'Institution royale de la Grande-Bretagne quatre conférences sur l'histoire des religions comparées; ces leçons ou lectures viennent de paraître [3], et se recommandent par toutes ces qualités qu'on est habitué à trouver dans les écrits du savant sanscritiste. Après avoir examiné les différents systèmes proposés pour la classification des opinions religieuses, il en vient à dire que le meilleur de tous est celui qui est généralement admis de nos jours pour la philologie, et il s'attache à prouver par de nombreuses citations que chaque corps de doctrines théologiques contient un élément de vérité qu'il s'agit seulement de dégager.

[1] *The Life of St. Anselm.* By the Rev. R. W. Church, M. A., Rector of Whatley. London, Macmillan, 1870, in-8.

[2] *Essays, Chiefly on Questions of Church and State, from* 1850 *to* 1870. By A. P. Stanley, D.D., Dean of Westminster. London, Murray, 1870, in-8.

[3] *Four lectures on the science of religion*, by professor Max Müller. *Fraser's Magazine*, april-july, 1870. (London, Longman.)

— Il y a vingt-cinq ans que M. O'Callaghan a commencé l'intéressant ouvrage dont j'ai à parler aujourd'hui [1]. Français et Anglais y sont également mis en scène; c'est, pour ainsi dire, un fragment d'histoire internationale, et il est bon de s'y arrêter pendant quelques instants. Il existait depuis longtemps un corps de troupes écossaises au service de France, et les éventualités des guerres de religion avaient plus d'une fois réuni sous l'étendard des fleurs de lis des mercenaires partis d'Edimbourg ou de Glasgow pour chercher fortune sur les champs de bataille du continent. La Révocation de l'édit de Nantes, en développant ce mouvement d'émigration, lui donna un double courant. Tandis que les soldats huguenots quittaient leur patrie pour grossir les régiments du roi d'Angleterre, les catholiques irlandais, frappés par les décrets sévères lancés contre les non-conformistes, traversaient le détroit à leur tour et venaient s'enrôler comme soldats du roi très-chrétien. Ruvigny, officier français, était à la tête des régiments anglais, tandis que le duc de Berwick, sujet anglais, gagnait pour Louis XIV la bataille d'Almanza pendant la guerre de la succession d'Espagne. Le même esprit d'intolérance qui donnait au général sir John Ligonier un rang élevé dans l'état-major du duc de Cumberland à Lawfeld permettait à Louis XIV et à son successeur de compter parmi leur meilleures troupes une brigade irlandaise. Il est curieux de suivre le progrès de cette double émigration qui se continua jusqu'à la Révolution. L'orage, qui emporta tant de choses, ne pouvait oublier les troupes étrangères au service de la France; les Suisses avaient été massacrés, les Irlandais furent licenciés, et plusieurs de leurs chefs montèrent sur l'échafaud. M. O'Callaghan nous raconte les exploits de quelques-uns des principaux parmi ses compatriotes qui, à divers titres, nous offrirent leur talent ou leur génie; Lally-Tollendal obtient une mention spéciale, et un petit coin est réservé au comte Arthur Dillon.

— M. Edward Edwards a déjà composé sur des sujets de bibliographie plusieurs excellents travaux; voici un nouveau livre qui ajoutera encore à sa réputation [2]. Il s'agit du *British Museum*, établissement dont nos alliés d'outre-Manche ont raison d'être fiers et qui est certainement un modèle dans son genre. On aime à suivre les progrès de ces riches collections et à étudier la biographie des généreux amateurs qui peu à peu amenèrent le musée au point où nous le voyons aujourd'hui. Sir Robert Cotton (1570-1631) ouvre la liste et M. Edwards a su consulter sur lui de nombreux documents conservés aux archives du royaume. Puis viennent sir Hans Stoane, lord

[1] *History of the Irish Brigades in the Service of France : From the Revolution in Great Britain and Ireland, under James II, to the Revolution in France, under Louis XVI.* By John Cornelius O'Callaghan. Glasgow, Cameron et Ferguson, 1870, in-8.

[2] *Lives of the Founders of the British Museum; with Notices of its Chief Augmentors and other Benefactors,* 1570-1870. By Edward Edwards. London, Trübner et Co., 1870, 2 vol. in-8.

Lansdowne, lord Granville, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de nommer. L'auteur du présent ouvrage n'a négligé aucun détail, et la suite de notices biographiques dont il nous a régalés ne laisse rien à souhaiter. C'est là un chapitre d'histoire littéraire qu'on aime à étudier, et qui fait infiniment d'honneur à M. Edwards. Il nous parle, non-seulement des différentes personnes dont les blibliothèques et les collections soit d'objets d'art, soit d'histoire naturelle ou d'archéologie ont été acquises par le *British Museum* ou lui appartiennent à titre de cadeau, mais aussi des principaux bibliothécaires et conservateurs, M. Panizzi, par exemple.

— Voici deux volumes[1] de lettres et de pièces diverses qui mériteraient un article spécial, une notice détaillée. Nous y reviendrons. En attendant, les lecteurs des Mémoires de Mallet du Pan se rappelleront, sans doute, le nom de M. Wickham, qui joua un rôle politique très-dintingué pendant la Révolution française. Envoyé comme ministre plénipotentiaire en Suisse, il fut à diverses reprises chargé, par George III, de missions secrètes dont il s'acquitta avec beaucoup de succès. Les affaires de la Vendée, l'émigration en Angleterre, la petite cour de Hartwell occupent une place considérable dans la correspondance de M. Wickham; les noms de Pichegru, Bourmont, Sapinaud, Louis XVIII, le prince de Condé, s'y retrouvent à chaque instant. Parmi les nombreux ouvrages publiés depuis vingt ans sur l'histoire politique de l'Europe au commencement de ce siècle, j'en connais peu qui méritent d'être comparés à celui-ci.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Correspondence of the Right Honourable William Wickham from the Year* 1794. Edited, with Notes, by his Grandson, William WICKHAM. M. A. London, Bentley, 2 vol. in-8.

CHRONIQUE

Sommaire : Tristesse de l'heure présente. — De l'ignorance considérée comme une des causes de nos malheurs, et comment la *Revue des questions historiques* l'a toujours combattue. — Les officiers français et la géographie. Traits historiques à l'appui de notre thèse. Comparaison avec les officiers allemands. Cartes et atlas prussiens. — Du remède qu'il faut apporter à ce grand fléau de l'ignorance. — Les Bibliothèques, les Musées et les Archives pendant le siége de Paris. — Nécrologie : MM. Villemain, Mérimée, Huillard-Bréholles. — La Décentralisation et les futures Universités. — Nécessité du travail. — Conclusion.

I

Nous reprenons la plume en de tristes conjonctures, et que nous n'aurions pas osé prévoir. Si les derniers événements ont jeté dans toutes les âmes une tristesse dont rien ne saurait donner l'idée, ils ont surtout découragé et abattu tous ceux qui se livrent aux études historiques. Oui, ce sont ceux-là qui souffrent le plus cruellement des épreuves de la Patrie. Ils subissent le présent; mais, hélas! le comparent au passé, et leur cœur ouvert saigne deux fois plus. O douleur! Connaître la grande mission si rudement accomplie, d'un Clovis et d'un Charles Martel; avoir lu les hauts faits de ce très-dur et très-doux Charlemagne; être illuminé par l'histoire rayonnante d'un Godefroy de Bouillon, d'un saint Louis et d'une Jeanne d'Arc : et être condamné à subir la lecture des hauts faits d'un Billioray, d'un Babick et d'un Varlin, successeurs de Charlemagne et saint Louis ! ! Et cela, quand la France est sous le pied vainqueur du Prussien, quand elle vient de perdre deux de ses provinces et cent mille de ses enfants ! ! O douleur, indicible douleur !

Certes, la France, depuis quinze cents ans, était parfois tombée bien bas, mais jamais dans un si vil abîme. A la fin du VIIIe siècle, elle allait descendre au rang d'une petite tribu germanique, quand elle fut soulevée vers le ciel par la forte main de Charles le Grand, fils de Pépin. Au XVe siècle, le roi de France fut un moment « le roi de Bourges; » mais une petite fille de campagne, une *rurale* arriva, qui sauva tout. A Denain, la France allait mourir, quand elle fut vigoureusement guérie, ou plutôt ressuscitée par le génie de Villars et la fierté de Louis XIV. Mais en 1871. rien de pareil. Notre

malheur ne vient pas aujourd'hui du succès de nos ennemis, mais de notre pourriture intime. Ce sont nos vices qui nous tuent. Si la Prusse a triomphé, c'est sans doute grâce à l'incontestable talent de M. de Moltke, mais c'est surtout à l'inqualifiable ignorance de tous nos généraux et de tous nos officiers. Tout récemment, je rencontrais M. A. Cochin, et il me disait avec sa finesse habituelle : « Nous « sommes un peuple d'esprit qui ne travaillait point, et nous avons « été battus par un peuple sans esprit QUI TRAVAILLAIT. » O Français, ô Athéniens, ô hommes tout spirituels et tout charmants, retenez bien ces deux derniers mots qui sont la clef de nos derniers malheurs. Nous sommes le plus aimable..... et le plus paresseux de tous les peuples.

La *Revue des questions historiques* n'aura pas, du moins, manqué à son devoir. Voilà quatre ou cinq ans qu'elle ne cesse de prémunir ses lecteurs contre les dangers de l'ignorance et de la paresse; voilà quatre ou cinq ans qu'elle leur donne les Allemands pour modèle et qu'elle leur crie sur tous les tons : « Travaillez, travaillez. » Nous avons particulièrement insisté sur la nécessité de relever en France les études géographiques et historiques. Il faut bien croire que nous avons un peu parlé dans le désert..., et que notre chère *Revue* n'avait pas beaucoup d'abonnés dans notre armée.

II

Je vais ici toucher un point très-délicat, rouvrir une blessure mal fermée et faire vivement crier le blessé, mais enfin IL LE FAUT.

Pour tout dire en quelques mots, rien n'égalait l'ignorance de l'officier français. La vie de garnison prenait nos jeunes gens au sortir de l'Ecole polytechnique ou de Saint-Cyr; elle nous les prenait pleins de feu et de lumière, et les éteignait en quelques mois. Un sous-lieutenant de vingt-cinq ans devenait rapidement aussi usé que le plus vieux des capitaines de son régiment; et ce n'est pas peu dire. J'en appelle ici aux souvenirs de tous ceux de nos lecteurs qui ont habité des villes de province. N'est-il pas vrai que nos officiers faisaient, à peu près partout, leur gîte habituel du Café de la Comédie où ils passaient les sept huitièmes d'une vie inoccupée et flânarde? Avant le déjeuner, l'absinthe; après chaque repas, le café et tout ce qui le suit; entre le déjeuner et le dîner, la promenade au Cours, le billard et l'ennui; le soir, le théâtre. Heureux ceux qui pouvaient par ci par là enlever le cœur de quelque Dugazon de rencontre! Voilà,— sauf des exceptions brillantes et aussi nombreuses que vous le voudrez, — voilà les officiers que nous avons opposés à la Prusse. Osez dire et essayez de prouver le contraire. Vous ne le pourrez pas.

Tant que les jeunes gens étaient à l'Ecole polytechnique, ils y étaient soutenus par l'espoir de sortir dans un des premiers rangs, et de conquérir ainsi leur diplôme d'ingénieur. Les traditions de travail se maintenaient de la sorte avec une certaine vigueur que nous sommes très-joyeux de constater. Mais à l'Ecole d'application

de Metz, il n'en était plus de même, et l'antique ardeur se refroidissait étrangement. Je ne crois pas faire à la vérité le moindre outrage en ajoutant que certains officiers allemands qu'on envoyait à Metz suivre les cours de l'Ecole en étaient peut-être les travailleurs les plus obstinés. Le spectacle offert par Saint-Cyr n'était guère plus consolant. Certes, on travaillait énergiquement pour y entrer; mais une fois dans la place, on se relâchait tout aussitôt de ses habitudes studieuses. Quelques fortes têtes, qui visaient à l'état-major, essayaient de se maintenir dans les trente premiers rangs, et y dépensaient une vigoureuse activité. Mais c'était à peu près tout. Il y avait à Saint-Cyr un mépris tout spécial pour la géographie et la littérature, qu'on englobait dans la même haine. Un excellent professeur, M. Broutta, s'est donné là beaucoup de peine pour bien peu de chose. C'est ce même savant que j'ai vu professer au Cercle catholique un cours admirable de Géographie... devant cinq auditeurs. Et il y avait là, tout près, deux ou trois cents jeunes gens qui se gardaient bien d'assister à ces leçons et jouaient bruyamment au billard. J'ai vu, j'ai entendu toutes ces choses.

Les chefs de la société militaire donnaient à cet égard les plus pernicieux, les plus regrettables exemples. L'ex-Empereur était un de ceux qui, dans tout l'Empire, ignoraient le plus scandaleusement la géographie. Voici un trait dont je garantis l'authenticité. Quelque temps après les commencements de la guerre du Mexique, Napoléon III demandait qu'on lui montrât sur la carte... où étaient la Vera-Cruz et Puebla. Historique, historique, historique!

Parmi les généraux, c'était trop souvent à qui ferait fi de la science. Je me rappelle encore l'illustre général Frossard, qui, visitant un jour les archives de la Haute-Marne en sa qualité de président du Conseil général, prononça devant moi ces mémorables paroles: « Pourquoi ne brûle-t-on pas la moitié de ces vieilles paperasses? » Or, les archives de Chaumont sont un des plus riches dépôts de la France, un de ceux où l'on trouve le plus de lumières sur la géographie et l'histoire de la vieille France. Et M. Frossard, déjà nommé, était un général appartenant à l'arme du génie. On en fit même, plus tard, un Gouverneur du prince impérial. Ces paroles, que j'ai entendues (j'étais l'archiviste du département), me rappellent un discours non moins singulier de je ne sais quel général, inspecteur de nos écoles militaires: « Vous êtes bien bons de travailler, « mes enfants. Moi, je suis bien arrivé sans cela. » Les écoles régimentaires n'existaient guère que sur le papier. Les officiers « qui travaillaient » étaient un peu montrés au doigt et passaient pour étranges. Je sais un « bon travail sur l'histoire de l'Algérie, » dû à un chef de bureau arabe, et qui, depuis dix ans, dort, au fond d'un carton, au ministère de la guerre. Et il y a des naïfs qui s'étonnent de nos défaites!

La guerre de 1870 est malheureusement venue donner une terrible leçon à ces généraux dont la bravoure égalait l'ignorance, je le sais bien, mais qui n'en ont pas moins été battus pour cela. Or, nous avions devant nous une nation qui fait SCIENTIFIQUEMENT la

guerre; oui, qui la fait géographiquement, physiquement, chimiquement. Car le Prussien se bat de la même façon qu'il critique un texte, avec la même précision et la même méthode : « Bah ! nous « sommes-nous dit, nous avons nos mitrailleuses et nos zouaves. « et nous serons à Berlin le 15 août. » On sait le reste.

Le 4 août, le malheureux général Douay se faisait héroïquement tuer à Wissembourg. Il n'avait que la veille consenti à ouvrir et à consulter une carte de géographie...

Mais nous avons, hélas ! mille autres preuves de l'ignorance de nos chefs militaires.

Peu de temps avant Sedan, un de nos généraux se promenait le long d'un grand et large fleuve avec un de nos amis, qui nous a rapporté et garanti le fait. « Comment s'appelle ce cours d'eau? » demanda-t-il à cet ami. Ce cours d'eau, c'était la Meuse. Il n'en savait rien.

Un autre demandait vers le même temps : « A quelle distance est Metz de la frontière (!)? »

Un autre : « Si le Rhin coulait à Thionville (!!). »

Un autre, se battant à Neuville, depuis le matin, demandait à ses soldats le nom d'une localité où il avait arrêté l'ennemi pendant une journée héroïque.

Aux environs de Paris, même ignorance. Un officier d'état-major (de la garde nationale, il est vrai) conduisait, sans le savoir, un bataillon de marche au beau milieu des Prussiens. Il fut prévenu juste, bien juste à temps, par un simple garde qui, par bonheur, avait une carte de l'état-major. Vite, on se replia en bon ordre; mais, dans la bagarre, on faillit oublier la malheureuse avant-garde qui, quelques minutes plus tard, eût été faite prisonnière d'un seul coup de filet. Qu'on aille soutenir après un tel récit... que les géographes n'ont pas d'esprit. Et je pourrais, certes, multiplier de tels exemples ; mais je veux être sûr de tous ceux que je cite.

Le Prussien, au contraire, est passé maître en géographie. Les Atlas classiques, publiés en Allemagne, sont des chefs-d'œuvre d'exactitude minutieuse d'où la Beauté même n'est point absente. J'ai sous les yeux celui de Meyer qui contient cent cartes. Cinq sont consacrées à notre pauvre France, et les moindres replis de terrains y sont scrupuleusement marqués. On connaît les cartes plus élémentaires que portent toujours avec eux les officiers et sous-officiers allemands : elles sont précises, claires et commodes. Ajoutons que leur bon marché est véritablement prodigieux. Nos ennemis ne se contentaient pas de les avoir dans leurs sacs : ils les savaient par cœur. Un de mes amis me racontait le trait suivant... Les Prussiens pénètrent un jour, aux environs d'Amiens, dans un tout petit village qui, comme tant d'autres, n'a qu'une rue. Ils cherchent, ils furettent partout. Leur chef enfin s'adresse à l'un des habitants : « Il doit y avoir, dit-il, un petit chemin de traverse qui nous épar- « gnerait un plus long chemin. Vous l'avez caché : il nous le faut. » L'Allemand disait vrai. Le sentier était là, et les habitants en avaient, aussi habilement que possible, dissimulé l'ouverture à l'en-

nemi. Ils durent renoncer à leur ruse, que la géographie avait éventée. — Au moment des grands combats que Faidherbe livra à l'armée prussienne, des officiers allemands, restés à Amiens, faisaient preuve d'une connaissance encore plus étonnante de tous les accidents de notre sol. Ils dessinaient, avec un rare talent, toutes les positions occupées par leurs troupes ou par le général français qu'ils tenaient d'ailleurs en grande estime. Aucune butte, aucune motte de terre, aucun ruisselet ne leur échappaient. Ils savaient tout, et prédisaient les différentes péripéties de la bataille qui devait se livrer le lendemain. Et les choses, en effet, se passaient comme ils l'avaient annoncé. Direz-vous encore que la géographie et les cartes ne servent à rien?

J'ignore comment les choses se sont passées à Bruxelles avant les négociations de la paix. Mais, à ne rien céler, je tremble pour la délimitation de nos frontières. Je suis intimement persuadé que les Prussiens auront choisi dans les Vosges les pics et les plateaux qui constituent les meilleures positions militaires. Et peut-être seront-ils aidés dans leurs prétentions par notre déplorable et scandaleuse ignorance. Ces gens connaissent les Vosges comme si elles leur appartenaient depuis mille ans; ils ont depuis longtemps jeté leur dévolu sur les forteresses naturelles qui leur paraissaient les plus inexpugnables. *Caveant consules!*

A un si grand mal quel remède apporter? Il n'y en a qu'un, le travail. Que dans tout collége et lycée, il soit désormais fondé un Cours solide de géographie physique et politique. Qu'on le confie à un professeur de sciences, et non pas à un grammairien ou à un lettré. Que, pendant les vacances, on organise pour nos jeunes gens des voyages en Allemagne, en Italie, en Espagne, aux Alpes, aux Pyrénées, partout. Qu'au lieu d'imposer à nos enfants ces arides et stupides nomenclatures de nos *Géographies élémentaires*, on leur donne l'intelligence d'une science aussi vivante et aussi élevée. Que dans nos Ecoles militaires, on ne s'amuse pas à lever «pour rire» ces fameux plans de forteresses qui sont presque toujours les mêmes; que l'on voie tout de ses yeux; que l'on subisse un stage dans les écoles et dans les camps des autres peuples; que l'on fasse de la géographie avec ses jambes comme avec son esprit; que l'on prenne des notes; que l'on ait de bons carnets, véritablement scientifiques, dont on se servira plus tard contre le Prussien avec un succès certain. Bref, devenons savants, devenons géographes, et n'ayons pas la folie de rougir de ce dernier nom que n'ont pu déshonorer les plaisanteries des anciens soldats de Bonaparte. Avec notre intelligence et notre esprit d'initiative, nous aurons bien vite réparé le temps perdu.

III

La *Revue des questions historiques* publiera peut-être quelque jour un travail complet sur le Siége de Paris. Notre devoir de Chro-

niqueur se réduit à montrer ici quel a été le caractère de ces longs mois d'isolement et de douleurs au point de vue très-spécial des études historiques. Je vais conduire mon lecteur aux Bibliothèques, aux Musées, aux Archives et aux Cours publics. Le voyage, hélas! sera triste.

Donc, nous sommes au mois de décembre, si vous le voulez bien, et nous voici devant la porte de la Bibliothèque nationale. Entrons, et voyons ce que la guerre a fait de ce beau foyer de lumière, auquel tant d'Allemands sont venus allumer leurs intelligences... et que l'Allemagne a failli éteindre.

Cette « Salle des imprimés, » où l'on a si heureusement reproduit les dispositions du British Museum, elle est déserte maintenant. C'est une solitude froide. D'immenses réservoirs contiennent l'eau destinée à amortir le feu des bombes. La vie s'est réfugiée dans le « Département des manuscrits. » Quelques bibliothécaires ont la glorieuse obstination de venir là, tous les jours, lutter contre les dangers de l'heure présente. Ils ne sont plus là, ces érudits d'outre-Rhin, ces professeurs et ces élèves des Universités allemandes que nous accueillions avec un sourire et auxquels nous communiquions si libéralement tous nos trésors. Plusieurs d'entre eux vont diriger le feu des canons Krupp. D'autres, que je pourrais nommer, sont morts à Reichshoffen et à Sedan, sous le costume d'officiers de la landwher. Les plus beaux de nos manuscrits, cependant, se sont silencieusement retirés de ces chers rayons où nous les croyions à l'abri de tout outrage. Virgile et saint Thomas d'Aquin sont partis ensemble, Platon et les *Quatre fils Aymon*, Cicéron et Eginhard, les livres chinois et sanscrits avec les manuscrits de Bossuet. Tous sont égaux devant le péril; tous s'enfuient en de meilleures et plus sûres ténèbres...

Aux Archives de « l'ex-empire, » la sollicitude n'a pas été moins vive. Ce beau Musée que « notre Fritz » avait jadis tant admiré; cette collection de nos Diplômes mérovingiens que les généraux allemands avaient eux-mêmes daigné trouver incomparable, ces autographes, ces richesses sans pareilles, il a fallu les cacher, tout comme si on les volait. Le Directeur des Archives a fait preuve, en ces circonstances difficiles, d'une activité qui eût suffi à tout sauver. Sa vigilance n'a rien oublié, et il a traité ses Archives avec une affection véritablement paternelle. Le personnel tout entier était appelé à veiller avec lui sur ces trésors que l'Allemagne nous envie, qu'elle ne nous prendra point. Nous passions là toutes les nuits, faisant des rondes toutes les heures, épiant le feu et ayant eu la joie de ne jamais le voir. Il me sera peut-être permis d'ajouter que M. Alfred Maury a été pour son personnel d'une bonté que nous ne pourrons jamais oublier, que nous n'oublierons jamais. Nous nous les rappellerons toujours, ces nuits des Archives, ces nuits d'hiver où la rigueur des événements, plus encore que la rudesse de la saison, nous abattait profondément et nous mettait les larmes aux yeux. Nous nous rappellerons toujours ces conversations érudites et charmantes où, depuis une heure jusqu'à sept heures du matin, l'esprit et la mémoire

de M. Maury nous tenaient délicatement en éveil. Nous avons là beaucoup appris, et nous savons surtout qu'un « administrateur » (quel dommage que ce mot soit si lourd) peut avoir le cœur d'un père !

Au Louvre, on avait roulé les toiles de Murillo et de Raphaël, et la Vénus de Milo s'était pudiquement cachée. J'ai été mal consolé de ce malheur en apprenant ce matin que le citoyen Gustave Courbet était chargé par la Commune de réorganiser nos musées. Voyez-vous la Vénus de Milo, cette belle blancheur grecque, portée dans les bras du peintre d'Ornans? Voyez-vous la *Conception* de Murillo et la *Belle Jardinière* protégées par l'auteur des *Baigneuses?* Le Beau mis sous la protection du Laid!!!

Au Collége de France, les bombes pleuvaient. Les professeurs de l'Ecole des Chartes poursuivaient bravement leurs cours, les jours même où leur petit amphithéâtre était transformé en salle de vote. Et enfin, de l'autre côté du Détroit, les érudits anglais nous ménageaient d'aimables surprises. Au lendemain de l'armistice, le journal *The Academy*, de Londres, envoyait dix mille francs aux rédacteurs de la *Revue critique*, de Paris, « pour être distribués à tous les érudits qui avaient souffert des rigueurs du siége. » Nous tenons ici à remercier publiquement les auteurs de cette délicate et noble attention. Voilà de ces choses qui sont dues là-bas à l'initiative personnelle, et dont on ne laisse pas le soin à l'Etat. Imitons ces procédés d'un peuple libre. Si nous ne sommes pas aussi riches qu'à Londres, nous pouvons être aussi généreux et aussi indépendants. Ne manquons pas à ce devoir.

IV

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a fait, durant les derniers événements, des pertes nombreuses et cruelles. Parmi ses membres titulaires, elle a perdu MM. Villemain, Caussin de Perceval, Alexandre et Huillard-Bréholles; parmi ses membres libres, MM. Dehèque et Mérimée. A plusieurs de ces érudits nous devons l'expression publique d'un regret intime et sincère. « Je ne trouve qu'un tombeau, je le couvre de fleurs, » dit Jasmin en l'un de ses plus beaux poëmes. C'est ce que nous sommes réduits à répéter, nous aussi, devant la tombe de tous ces maîtres si prématurément disparus...

M. Villemain appartenait à la famille des esprits modérés et qui ont à l'excès le sentiment des nuances. Il n'a pas vu, soudain et face à face, la grande figure de Jésus-Christ; il n'a pas été conduit, sans une longue préparation, devant la divine Lumière. Quelques rayons seulement du Christianisme ont été merveilleusement saisis par cette intelligence délicate ; elle les a retenus au passage, et elle a vécu dans cette lumière tempérée. Néanmoins, les catholiques seraient ingrats de ne pas honorer, comme il convient, la mémoire de M. Villemain. Il faut en effet que nous sachions ne rien oublier,

et la reconnaissance est un des signes auxquels on doit nous reconnaître. Lorsque M. Villemain monta en chaire, lorsqu'il écrivit ses premiers livres que distinguait une si délicate élégance, on ne connaissait encore rien de la littérature chrétienne, ni de celle du moyen âge. C'est l'honneur de M. Villemain d'avoir suivi la généreuse impulsion donnée par Chateaubriand. Son *Eloquence chrétienne au* IVe *siècle* est, somme toute, un livre courageux; personne avant lui n'avait osé parler si littérairement des Pères de l'Eglise, et malgré un célèbre passage de La Bruyère, on s'obstinait à les considérer comme des théologiens aussi ennuyeux qu'édifiants. Aujourd'hui sans doute nous ne trouvons plus au talent de M. Villemain la même vigueur de coup d'aile : mais, ne l'oublions pas, il a ouvert des voies nouvelles où de plus vigoureux esprits l'ont suivi, d'un pas plus énergique. Pour un Universitaire, M. Villemain fut extraordinairement audacieux. Sa *Littérature du moyen âge* a beaucoup plus souffert des injures du temps; elle a été dépassée au point d'être effacée, et c'est un livre dont il est aujourd'hui bien difficile de soutenir la lecture. Mais enfin, c'était LA PREMIÈRE FOIS, en France, qu'un professeur daignait consacrer les leçons de toute une année à cette époque obscure, à ce moyen âge qui, en 1871, n'existe pas encore aux yeux de l'Université... de France. Voilà ce dont je félicite l'ancien Ministre, plus encore que de son ministère. Cette initiative sauvera son nom de l'oubli. Quant à son rôle politique, je n'en saisis point très-vivement la hauteur. Je ne suis pas fait sans doute pour comprendre les habiletés de ces esprits mitoyens : j'avoue qu'ils sont intelligents, sans voir où leur intelligence nous a conduits. Ils ne sont pas coupables des fautes du second Empire; mais qu'ont-ils fait pour l'éternelle Vérité ? Ont-ils confessé Jésus-Christ? Ont-ils proclamé sa Divinité ? Oui, sans doute, à la fin de sa vie, M. Villemain fut amené par les événements à comprendre la place que doit occuper dans le monde moderne la souveraineté du vicaire de Jésus-Christ. Mais je n'approuve pas toutes les raisons exclusivement politiques que les politiques donnent à l'appui de cette nécessité d'ordre providentiel. Je suis d'ailleurs convaincu que M. Villemain a fini sa vie et qu'il est mort en bon chrétien. Tous les dimanches, je le voyais à Saint-Germain-des-Prés, dans cette incomparable chapelle des Apôtres, qu'a illustrée le génie d'Hippolyte Flandrin. Sa fille le conduisait doucement à Jésus-Christ, à ce Dieu que sa jeunesse avait seulement entrevu et dans le baiser duquel il aura voulu mourir!

M. Mérimée ne nous arrêtera pas si longuement. C'était une des plumes les plus fines de notre temps; ou, pour mieux parler, un de nos ciseleurs les plus accomplis. Il était de ces esprits souverainement délicats qui mettent à polir une œuvre, des jours, des mois et des années. Parmi les romanciers et les poëtes, il en est qui appartiennent à la race des architectes et d'autres à celle des joailliers. Mérimée était de ceux-ci. Rien n'égale la perfection de ses *Nouvelles* où la place de chaque mot a été longuement calculée. Je relisais ces jours derniers *Colomba* et désespérais d'y trouver une tache. Ces ai-

mables ciselures resteront comme un des ouvrages les plus achevés du siècle. Le souffle manquait à leur auteur, et la fécondité. Il avait la pénétration, la finesse, l'esprit d'observation. C'était, par certains côtés, un Meissonnier « très-réussi, » et il ne fallait d'ailleurs lui demander ni l'élévation ni la profondeur. Il aimait les études archéologiques et sut s'y complaire assez pour faire avancer cette science, qui marche encore d'un pas si lent. Remercions-le de ces progrès qui lui sont dus, et gardons son souvenir, comme celui d'un homme aimable qui possédait parfaitement l'art d'écrire et ne dédaignait pas, à ses heures, de s'occuper du passé. On le remplacera plus difficilement à l'Académie française qu'à l'Académie des Inscriptions. Je ne dis pas que ce soit là une critique, ni un éloge.

L'auteur de ces pages a beaucoup connu M. Huillard-Bréholles et voudrait dignement parler de lui. M. Huillard-Bréholles, mort si jeune encore, peut véritablement être considéré comme le modèle de tous ceux qui veulent consacrer leur vie à l'étude. A vrai dire, sa vie fut un prodige d'honnêteté, de droiture et de travail. Sa jeunesse ne fut pas entourée de ces consolations et de ces appuis naturels qui sont ordinairement réservés par la Providence à la faiblesse de nos commencements. Il les remplaça par un labeur constant, quotidien, infatigable, et sa petite chambre s'éclaira par là d'une douce lumière. Chose frappante, il ne s'était pas voué tout d'abord à l'étude du moyen âge. Il commença par l'Université, et ne se convertit qu'assez tard à nos chers travaux. Il eut alors ce très-rare mérite d'entrer résolûment dans une voie qu'il ne connaissait pas, ou plutôt de s'y jeter avec une ardeur que rien ne put refroidir. Je n'ai jamais pu regarder sans admiration les hommes qui commencent l'étude de la paléographie à trente ou à quarante ans. C'est de l'héroïsme. Tel fut le courage de M. Huillard-Bréholles, et il devint bientôt un de nos plus profonds médiévistes. L'*Historia diplomatica Friderici secundi* restera, malgré tout, un des monuments de notre érudition contemporaine. Ces neuf volumes de textes si correctement établis, mais surtout cette Introduction pleine de faits si nouveaux assureront à leur auteur une place honorable et sûre parmi ceux qui ont suivi de nos jours les traditions bénédictines. Editeur de *Mathieu Paris* et du *Chronicon Placentinum*, M. Huillard travaillait encore, la veille de sa mort, à son *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, dont un volume avait déjà paru. Dans les *Notices du Musée des Archives*, il avait rédigé les pages qui se rapportent aux Valois; mais son dernier livre et celui dans lequel il résuma le mieux sa pensée fut la *Vie de Pierre des Vignes*, ce conseiller de Frédéric II. Il en faut venir malgré nous à parler ici des doctrines de celui que nous regrettons. Nulle âme n'était mieux faite que celle de M. Huillard-Bréholles pour comprendre la beauté de Jésus-Christ et de l'Eglise. Peu d'âmes, hélas ! l'ont moins saisie. A l'inverse de M. Villemain, il sembla moins goûter le Christianisme à mesure qu'il avança dans la vie. Il tourna le dos à cet Astre qui vivifie tout dans le monde moral, et peu s'en faut, chose étrange, qu'il ne se soit quelquefois passionné contre cette lumière. Nous disons là ce que

sait tout le monde ; mais nous ajouterons et tenons singulièrement à ajouter que, malgré ces évolutions de son intelligence, il demeura toujours intègre, et surtout bon. Il était très-naturellement bienveillant, et la bonté était le parfum naturel de cette âme sévère et droite. Homme de devoir, il trouva le secret difficile de concilier ses goûts littéraires avec ses occupations administratives, qu'il savait relever et honorer. Sur sa tombe, il a été loué dignement par MM. Alfred Maury et Léopold Delisle. A ces excellents discours nous n'ajouterons qu'un mot, et il sort de notre cœur : nous espérons très-vivement que la figure radieuse de Jésus-Christ consolateur sera apparue au chevet de notre ami mourant ; nous avons la très-intime croyance qu'il se sera enfin tourné vers ce Dieu, et que, dans la plénitude de sa liberté, il l'aura salué d'un de ces derniers regards qui illuminent et sauvent les âmes.

V

Il n'est que trop aisé de constater aujourd'hui tous les fléaux qui nous dévorent ; mais il est difficile de les conjurer pour l'avenir. Les grands politiques, les esprits fins, les profonds diplomates nous indiquent tous les jours mille moyens puissants d'en finir avec notre décadence : « Le mal, nous disent-ils, est dans nos institutions. Com« mençons par là. Corrigeons, réformons, défaisons, refaisons. » Eh bien ! nous ne saurions admettre ces doctrines. C'est le propre du Christianisme d'avoir toujours commencé la réforme de la société par celle des individus. Seront frappés de mort tous les systèmes qui procéderont autrement. Aujourd'hui, plus que jamais, l'Eglise voit loin et voit juste. Elle nous crie : « Tout réside dans l'éduca« tion de l'homme ; mettez tout d'abord la main à cette besogne « sans laquelle vous ne pourrez rien faire, et commencez par là à « rebâtir les murs de votre Jérusalem. »

Il n'appartient pas à la *Revue des questions historiques* de donner ici aux pères de famille les conseils qu'ils demanderont légitimement à l'Eglise et dont ils chercheront la consécration dans leur conscience. Nous n'avons ici qualité que pour parler de l'instruction publique ; mais du moins nous avons le droit d'élever énergiquement la voix. Et nous ne nous tairons pas.

En matière d'instruction, TOUT EST PARMI NOUS A FAIRE OU A REFAIRE.

On parle beaucoup de Décentralisation depuis quelques mois, et, vraiment, l'on n'en saurait trop parler. Mais c'est surtout la décentralisation de l'Enseignement qu'il faut revendiquer tous les jours, à toutes les heures, sans se lasser jamais, avec une obstination acharnée et invincible. Si nous n'en revenons pas franchement au système des Universités, nous sommes perdus. Les Universités, c'est la force de l'Allemagne et le secret de ses triomphes. Mais gardons-nous de croire que ce sera là un emprunt servile, fait à nos plus intimes, à nos plus mortels ennemis. Non, non : les Universités sont

d'origine catholique ; elles sont la gloire d'une époque que nous avons trop dédaignée ; elles appartiennent incontestablement au moyen âge. Et c'est la France qui a donné l'impulsion universitaire à toute la chrétienté. Et c'est en France qu'étaient les Universités les plus célèbres. Que notre amour-propre se rassure : en créant vingt Universités sur le sol actuel de notre France, nous ne ferons d'emprunt qu'à nous-mêmes. Mais cet emprunt, il le faut faire, et sans retard.

Là se présente cette question si grande et si simple de la Liberté de l'enseignement supérieur. Sans cette liberté nécessaire et essentielle, la Décentralisation intellectuelle n'aura pas, suivant nous, de résultats satisfaisants. C'est à l'émulation des Universités libres qu'il faut demander le progrès de cette institution. Que l'Etat garde ses établissements d'instruction publique, qu'il ait ses Universités : nous y consentons. Mais il ne saurait, au nom de la liberté, nous refuser d'avoir nos Chaires de médecine, de droit, de sciences et de théologie. Et même il y est intéressé. Car ces différentes Universités lutteront noblement entre elles. C'est à qui aura les meilleurs professeurs, les « sujets les plus distingués, » l'enseignement le mieux organisé...

Catholiques, il faut nous préparer à cette liberté de l'enseignement supérieur. Les temps sont proches. Lorsque cette bienheureuse liberté nous sera donnée, il ne faut pas qu'elle tombe sur nous comme la foudre, mais qu'elle descende comme un bienfait. Les hommes nous manquent? formons-en. La science nous manque? étudions. L'argent nous manque? il viendra. L'espérance nous manque ? levons les yeux en haut.

Il est plusieurs excès qu'en matière d'enseignement il nous faudra, d'ailleurs, éviter très-soigneusement. Le plus dangereux, le Monstre que je redoute le plus, c'est la Rhétorique, c'est le beau-parler qui est si à la mode au Collége de France, à la Sorbonne, dans toutes nos Facultés, partout. Les cours supérieurs ne sont guère en France que des exhibitions d'éloquence. Le professeur tient à avoir son auditoire émaillé de dames : il se met à leur portée. Il est spirituel, il est verbeux, il est charmant. S'il n'a pas l'heur de posséder des dames, il s'adresse aux opinions politiques de la jeunesse qui l'écoute. Il vise à la finesse, à la malice, à l'esprit gaulois, et l'Allusion « aux vêtements de gaze » se tient sans cesse auprès de lui. C'est délicieux sans doute ; mais, hélas! cela ne sert à rien. On sort de là tout aussi ignorant que ravi. Et voilà pourtant comment, depuis longtemps, nous entendons l'Enseignement supérieur. Je dis, je dis qu'il faut changer tout cela.

Tout cours sérieux doit se faire en petit comité, autour d'une table chargée de bons livres. Le professeur ne doit pas dédaigner de s'asseoir au milieu de ses élèves, et surtout de les interroger : « Expliquez - moi tel texte, critiquez - moi tel fait scientifique, « prenez de l'initiative scientifique, cherchez, trouvez, marchez. » En de tels cours, pas d'éloquence ; pas de jolies phrases fines et pleines d'un venin délicat contre telle ou telle forme politique ; pas

d'allusions, pas de fleurs. En Allemagne, on ne connaît pas ces choses charmantes. Mais on y travaille énergiquement ; mais on y fait de la science solide ; mais on y arrive à donner à toutes les sciences la précision des mathématiques. Le professeur est un bonhomme qui cause gravement avec ses élèves, et non pas un orateur qui verse sur eux des torrents de lumière. Au moyen âge, tout cours était fait SUR UN LIVRE que l'on lisait aux élèves, et qu'on leur expliquait ensuite. Je vous jure qu'un tel système a du bon, bien qu'il ait été trop souvent oublié par MM. les professeurs et LECTEURS du Collége de France. Au nom de Dieu, si nous fondons des Universités catholiques, écrivons sur la porte : « Défense aux beaux parleurs d'entrer ici. » Sinon, tout ira mal, tout croulera.

Il me semble que trois ou quatre grandes Universités catholiques suffiraient pour la France : une pour chaque région du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Je n'en désire point à Paris, où les jeunes gens sont trop livrés à tous les souffles mauvais de la philosophie, du plaisir, et qui pis est, de la politique. De bons esprits sont déjà très-préoccupés, j'allais dire très-occupés, de ces fondations prochaines. Il y faut songer. Je connais un illustre évêque qui trace en ce moment le plan déjà très-avancé d'une Université COMPLÈTE. J'étonnerai sans doute un grand nombre de mes lecteurs en leur disant qu'il en trouve à peu près TOUS les éléments dans sa propre ville épiscopale, sans se voir obligé à rien chercher plus loin. C'est qu'en effet nous n'avons pas besoin d'un si grand nombre de Chaires dans chacune de nos Facultés : quatre ou cinq peuvent largement suffire. Quatre ou cinq médecins, d'un esprit pratique et élevé, sont le noyau d'une Faculté de médecine ; quatre ou cinq avocats, d'une probité et d'une science éprouvées, suffisent à une Faculté de droit. Et ainsi des autres. Seulement, demandons à tous ces savants d'être AVANT TOUT CHRÉTIENS. Demandons à toutes les voix, à toutes les intelligences qui seront chargées de faire, parmi nous, des hommes, des Français et des chrétiens, une adhésion loyale à toutes les doctrines de l'Eglise, et à celles surtout que le Pape a tout récemment promulguées.

Mais, qu'on le sache bien : toutes les réformes que nous venons de signaler seraient stériles, si elles n'étaient dominées par un esprit de foi et de respect. Voilà, voilà ce qui nous manque le plus. Les événements auxquels nous avons la douleur et la rage d'assister nous prouvent, au delà de l'évidence mathématique, que sans la notion de l'Autorité et de la Hiérarchie, aucune société, aucune nation ne sauraient subsister. Ce qui nous a tués en France, c'est que chaque Français ne veut reconnaître d'autre souverain que lui-même. Chacun de nous a sa Constitution dans la tête, son plan stratégique, son système religieux, politique et social. Il ne veut pas s'incliner devant les idées de son voisin : « Les miennes, dit-il très-haut, sont les seules qui soient bonnes, lumineuses, justes et efficaces. » A plus forte raison ne veut-il pas courber la tête devant son maire ou son curé, devant le prince ou l'Assemblée, devant Dieu surtout. Il est son roi, son prêtre, son Dieu à lui-même. Mais,

par malheur, le jour où il veut imposer son système à son voisin, celui-ci lui répond par des coups : et tout se termine nécessairement par une bataille, ou plutôt par mille batailles. On se déchire, on se dévore, on se coupe en petits morceaux. Le sang français inonde la France, sous les yeux de nos ennemis stupéfaits de tant de sottise et de tant de haine. Et voilà où tombera tout peuple sans foi et sans respect.

Nous croyons qu'il était de notre devoir de dire ces choses en terminant ces pages, et nous ne voulons pas les clore sans avoir tourné nos regards vers la suprême Autorité qui a été si méconnue dans ces épouvantables temps. Au nom de la France donc, et au nom de tous ceux qui s'occupent en France d'études historiques, nous faisons un Acte de foi et saluons « le seul vrai Dieu, ami des hommes, ineffable, invisible, incompréhensible, sans commencement, éternel, hors des temps, insondable, immuable, Créateur de tous les êtres et Rédempteur universel. » Puisse-t-il sauver un pays qui jadis l'a tant aimé : *Vivat Christus qui amat Francos !*

LÉON GAUTIER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

César et ses contemporains, *essai sur les mœurs des Romains vers les derniers temps de la République*, par S. Delorme. Paris, Didier, 1869. In-18° j. de 404 pages.

Le grand pertubateur romain, César, par Daniel Ramée. Paris, E. Maillet, 1870. In-8° de 448 pages.

César est une de ces personnalités qui résument en elles l'histoire de l'humanité : il ne le doit pas seulement à son génie, à son habileté à profiter du concours des événements, à l'heureuse fortune qui fit presque toujours réussir ses combinaisons; il le doit surtout aux circonstances au milieu desquelles il a vécu. César tient dans l'histoire de l'ancien monde la place la plus large qu'il soit donné à un homme d'occuper, parce qu'il fut l'instrument providentiel chargé de précipiter la révolution politique qui substitua, à Rome, l'Empire à la République, le despotisme militaire à l'ancienne constitution. Aussi nous avons déjà beaucoup d'*histoires de César*, et on en composera encore : du moment qu'il y a un problème social à étudier, chacun voit la question à son point de vue et aime à la traiter. Il se passe ici quelque chose d'analogue au sentiment qui fait multiplier les traductions des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité : chaque lecteur les comprend suivant ses idées personnelles, et trouve quelque lacune dans les traductions antérieures.

M. S. Delorme a étudié la vie de César, ou pour mieux dire l'histoire de Rome pendant le premier siècle avant Jésus-Christ, d'après un ordre d'idées que nous devons signaler avec éloge. Son livre, complet malgré son format, est rédigé de manière à satisfaire ses lecteurs sans les fatiguer; il a consulté les sources et y renvoie sans surcharger son récit de citations. On voit clairement cette lutte égoïste de l'aristocratie romaine contre la partie populaire de la nation, lutte qui, au milieu du scepticisme religieux, de la corruption des mœurs privées et publiques et de l'asservissement moral de l'homme, ne laissait de pouvoir qu'à la force brutale; que ce fût Sylla, Cinna, Pompée ou César, Rome était toujours menacée d'être prise par un de ses enfants, quand celui-ci voulait arriver au pouvoir, et lorsqu'il était suivi de soldats aguerris, avides de recevoir le prix de leurs services. Il suffit de lire Dion Cassius pour voir combien étaient mesquines et sauvages ces délibérations du peuple romain que nous sommes accoutumés, par nos études classiques, à voir sous un aspect grandiose et même un peu théâtral. Comme tous les hommes tourmentés du besoin de dominer

leurs semblables, César passe sa vie à multiplier les intrigues, les efforts; il arrive au but après trente années de luttes, de périls et de triomphes, et tombe sous les poignards de ceux qui avaient vécu dans son intimité, avant d'avoir pu réaliser les mesures par lui méditées pour régler et consolider le nouvel état de choses : c'était la dictature perpétuelle qui conduisait nécessairement à la forme monarchique. Il y a une preuve évidente de la mission providentielle que César remplissait à son insu; c'est ce qui se passa à sa mort. Le Sénat, témoin du meurtre, n'eut pas le courage de l'empêcher : les Pères Conscrits s'enfuirent. Les meurtriers, isolés dans Rome, ne purent y prolonger leur séjour : Octave bientôt poursuivait les assassins de son père adoptif; l'établissement de l'Empire n'était retardé que de quelques années; le peuple romain, mûr pour cette nouvelle forme de gouvernement, ne pouvait, en revenant à son antique constitution, remonter le fleuve rapide des siècles.

M. Daniel Ramée a étudié César sous un autre aspect; il ne voit pas l'état du peuple romain, il ne voit que César, chez qui il ne trouve que des préoccupations personnelles ou vulgaires. M. Ramée professe une antipathie très-vive contre le christianisme. A la page 338, nous voyons la mention des *dieux indigents de Moïse et de Mahomet*; plus loin, p. 416, nous notons ce fait, jusqu'ici inconnu : c'est que la faveur accordée aux Juifs par César facilita la propagation de l'esprit de la *religion galiléenne*, dont la conséquence fut la lugubre époque de l'histoire d'Occident connue sous le nom de moyen âge. S'il était permis de professer encore la croyance à la métempsycose, je serais tenté de demander si l'âme de Julien l'Apostat n'a pas inspiré cette réflexion singulière à M. Ramée. Je n'ai pu deviner quel est le Dieu honoré par l'auteur; tout ce que j'ai pu apprendre, dans son livre assez paradoxal, c'est que le christianisme a été un malheur pour l'humanité; c'est que les Romains furent pendant plusieurs siècles un triste peuple; c'est que les Grecs, au contraire, méritent notre admiration sans restriction; c'est que Sylla a été un grand homme calomnié; c'est enfin que César fut un grand criminel, qui méritait d'être assassiné. Je suis fâché pour Montesquieu de le voir partager sur ce point les idées de M. Ramée, dont le livre, à mon avis, est trop volumineux pour être un pamphlet archéologique, et aussi peu utile pour l'érudit que pour l'homme du monde qui aime à lire.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La cause d'Honorius, *Documents originaux*, avec traduction, notes et conclusion. Paris, V. Palmé, 1870, in-4° de 122 p.

Il était bon, après l'agitation des luttes soulevées à propos de cette grande question, après le conflit des articles et des brochures, que les *documents* eux-mêmes fussent placés intégralement sous les yeux du public, et que les pièces du procès restassent, pour l'instruction de ceux qui, ne voulant pas s'en rapporter au témoignage d'autrui, tiendraient à s'adresser aux sources.

C'est en effet ce qui manquait le plus : la connaissance exacte des textes; chacun les citait, les interprétait, et d'un même document l'on tirait des conclusions diamétralement opposées. Les voici enfin réunis, publiés en grec, en latin et en français, par les soins de M. Arthur Loth et de M. l'abbé Weill. Après le résumé des témoignages contemporains sur Honorius, après ses épitaphes, viennent : la lettre de Sergius à Honorius, les

deux lettres d'Honorius à Sergius, la lettre du pape Jean IV à l'empereur Constantin, le témoignage de saint Maxime sur Honorius dans son *Tomus dogmaticus ad Marinum* et dans sa controverse avec Pyrrhus, le témoignage de saint Sophronius, les extraits des canons du concile de Latran, les lettres du pape saint Martin Ier, les lettres du pape Agathon aux empereurs, les actes du sixième concile œcuménique, la lettre du concile au pape Agathon, les lettres du pape Léon II, le texte de la profession de foi des papes, et divers extraits. Des notes, qu'on voudrait plus abondantes, accompagnent certains textes. Dans une *conclusion*, M. Arthur Loth a voulu présenter au lecteur « un résumé des pièces pour l'aider à mieux saisir l'ensemble dans le détail, » et il examine successivement : si Honorius a enseigné l'erreur du Monothélisme dans ses lettres à Sergius ; si ces lettres sont des décisions dogmatiques du pape ; si Honorius a été condamné comme hérétique par un concile œcuménique. Voici quelles sont ses conclusions : les lettres d'Honorius, d'après l'opinion générale des théologiens, ne contiennent pas l'hérésie du Monothélisme ; elles ne sont que des lettres privées du pape à un évêque, ayant pour objet une question de conduite à propos d'une question de dogme et n'ayant aucun caractère juridique et doctrinal. Honorius, d'après le concile, a été coupable dans sa conduite, il n'a pas failli dans sa foi. Une bibliographie, empruntée pour la plus grande partie au *Polybiblion* (et où les fautes d'impression ont même été respectées), termine ce volume qui, bien qu'utile dans sa forme présente, laisse à désirer sous plus d'un rapport, et n'est point le recueil monumental et définitif que nous eussions souhaité.

L. C.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé J. Corblet. T. II. Paris, Dumoulin ; Amiens, Prévost-Allo, 1870, in-8° de 604 p.

Nous avons rendu compte (t. VII, p. 699) du tome Ier de l'importante publication de M. l'abbé Corblet. Le tome II contient les notices suivantes : saint Félix de Valois, saint Firmin, saint Firmin le confesseur, sainte Framechilde, saint François de Roye, saint Fulbert, saint Fursy, saint Fuscien, saint Gautier, saint Geoffroy, saint Géraud, saint Germain d'Écosse, saint Gervin, saint Gilbert, saint Gislemar, sainte Godeberte, le bienheureux Godefroy de Péronne, saint Gratien et saint Guitmar. Nous avons exposé déjà le plan suivi par le savant auteur : à chaque biographie, il joint des notices sur les reliques du saint, sur son culte et sa liturgie, sur les monuments et traditions, sur l'iconographie, et enfin une bibliographie.

Nous appellerons l'attention du lecteur sur la biographie de saint Firmin, où M. l'abbé Corblet a traité à fond cette question de l'apostolicité des églises des Gaules, si agitée de nos jours, et qui partage encore les meilleurs esprits. Cette étude, qui a paru dans la *Revue de l'art chrétien* et ensuite séparément, et sur laquelle nous reviendrons, est ainsi divisée : exposé de la polémique ; preuves générales de la diffusion universelle de l'Évangile pendant les deux premiers siècles ; preuves indirectes de l'introduction du Christianisme dans les Gaules avant le IIIe siècle ; preuves directes de l'évangélisation des Gaules au Ier siècle ; réfutation des principales objections contre ce système historique ; saint Saturnin, qui baptisa le père de saint Firmin, a vécu au Ier siècle et non au IIIe ; réfutation de l'opinion qui place le martyre de saint Firmin sous Dioclétien ; réfutation de l'opinion qui le fait martyriser sous

Valérien; réfutation des principales objections contre l'antiquité du martyre de saint Firmin (p. 55-162). M. l'abbé Corblet a emprunté sur l'un de ces points à M. Ch. Salmon, fort versé dans la matière, une dissertation en réponse à une brochure de M. l'abbé Richard.

Signalons encore la notice sur saint Fursy, patron de Péronne, où l'auteur cite de nombreux extraits d'une traduction de la vie du saint faite au xve siècle par un aumônier du duc de Bourgogne, et celle sur saint Geoffroy, évêque d'Amiens, né vers 1066, mort en 1115, où l'auteur réfute l'anecdote relative à la querelle de l'évêque avec les moines de Saint-Valery, anecdote que certains historiens ont acceptée, et qui avait trouvé place dans quelques bréviaires.

G. DE B.

—

Le gallicanisme et le jansénisme comparés depuis 1682 jusqu'à nos jours, par l'abbé PLANTÉ, curé de Sorinières, diocèse de Nantes. Paris, Vatou; Nantes, Mazeau, 1870. In-18 j. de III-449 p.

Il semble que ce livre serait mieux désigné sous le titre d'*Histoire du gallicanisme* que sous celui que l'auteur lui a donné; car il ne compare pas le gallicanisme au jansénisme, mais il fait connaître les développements de cette doctrine et les conséquences qu'en ont tirées les jansénistes, comme tant d'autres. M. l'abbé Planté définit le gallicanisme, cette « doctrine anti-romaine » qui considère comme une usurpation la primauté du vicaire de Jésus-Christ telle que l'entend le Saint-Siége. Il en trouve la naissance dans le discours prononcé par Gerson au concile de Constance; il la montre acceptée avec empressement par les légistes au profit de l'État; formulée par la déclaration du clergé; adoptée par les jansénistes, par Fébronius; appliquée par les Joséphistes, par les révolutionnaires, par le clergé constitutionnel; revivant sous l'empire dans les articles organiques, et plus tard dans tous les règlements administratifs sur les cimetières, les conseils de fabrique, etc., qui semblent mettre l'État à la place de l'Église.

Le livre de M. l'abbé Planté est écrit sans animosité; il prend les faits dans les ouvrages des gallicans les plus autorisés dont il veut faire juger la doctrine par les résultats; ses rapprochements sont souvent curieux. Les documents réunis sur la période qui s'étend de 1789 au *Mémoire de l'Episcopat* (1850), offrent le plus grand intérêt.

R. DE St-M.

—

Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes, *depuis l'origine du christianisme jusqu'en* 1802, par M. l'abbé Ch. LALORE. Troyes, impr. Coffé, 1869. In-8° de 46 p.

Le travail de M. Lalore répond par des faits à un reproche qui a été souvent adressé à l'Église au sujet de la multiplicité des fêtes chômées au moyen âge. Les fêtes furent établies par l'usage avant de l'être par la loi : l'Église, de concert avec le pouvoir temporel, en augmenta le nombre pour suivre l'impulsion de la piété des fidèles : c'étaient aussi des jours de repos qui adoucissaient la position des serfs. Mais quand la piété se ralentit, et que ce qui devait servir à l'édification devint l'occasion de désordres, quand l'affranchissement des serfs eut rendu le travail personnel pour chacun et en eut fait la source du bien-être pour tous, l'Église se prêta à la diminution des fêtes. M. l'abbé Lalore ne s'est occupé que du diocèse de Troyes; mais il laisse entrevoir que les autres diocèses de la

France furent soumis aux mêmes règles.

Les principales fêtes sont d'institution apostolique. Saint Augustin attribue cette origine aux fêtes de Noël, de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension et de la Pentecôte. Les constitutions apostoliques ajoutent l'Épiphanie, la semaine avant et celle après Pâques, les fêtes des apôtres et celles des martyrs. On célébra d'abord la fête des apôtres Pierre et Paul, puis celle de chacun des douze apôtres. Quant aux martyrs, il était d'usage dans chaque église de célébrer la fête de ceux qui l'avaient illustrée par l'effusion de leur sang. Au VIe siècle, plusieurs conciles de France rappellent les fêtes chômées auxquelles la communion est obligatoire. La règle de Chrodegrand, le concile de Mayence (813) donnent des catalogues des fêtes célébrées dans les Gaules. On voit que le nombre va toujours en augmentant. Un bréviaire de Troyes, de 1100, constate qu'il y avait soixante-quatre fêtes obligatoires tombant dans la semaine. En 1232, Grégoire IX fit un règlement officiel des fêtes chômées que le décret d'Urbain VIII (1642) ne fit que remettre en vigueur. Au XIIIe siècle, d'après un bréviaire de Troyes, on célébrait dans ce diocèse soixante et dix-neuf fêtes chômées, sans compter les dimanches.

A partir de ce moment, les évêques et les conciles s'occupent de réduire ce nombre considérable. On établit la distinction entre les fêtes d'obligation pour tous, même pour les gens de la campagne, et celles qui ne sont obligatoires que pour les villes. Les motifs toujours mis en avant pour la suppression sont les besoins des classes pauvres et l'honneur de la religion compromis par les abus qui accompagnaient les fêtes chômées. Les documents du XIVe siècle accusent une diminution notable dans le diocèse de Troyes. On ne compte plus que cinquante fêtes chômées. Le mouvement s'accentue de plus en plus, les réclamations se font entendre plus vives; la Réforme rendit moins facile la cour romaine, qui ne voulait pas donner un semblant de raison à ceux qui supprimaient sous prétexte de réformer. Clément VIII refuse de faire un règlement général, comme plus tard, Benoît XIV (1748); ils s'en tiennent au catalogue de Grégoire IX, sauf à le modifier suivant les besoins de chaque diocèse. La Bulle d'Urbain VIII (1642) réduisit le nombre des fêtes à trente-trois, en supprimant généralement les fêtes particulières des provinces, des diocèses, des paroisses. Pour certaines fêtes, l'obligation se réduit à l'assistance à la messe. En 1763, le diocèse de Troyes n'avait plus que vingt-une fêtes, et ce nombre fut réduit pour toute la France à quatre, par le concordat de 1802. R. DE St-M.

—

Urkunden der italienischen und burgundischen Kœnige aus den Jahren 888 bis 947 herausgegeben von Ernst DÜMMLER. Göttingen, 1870, in-8° de 52 p. (Aus den *Forschungen des deutschen Geschichte*, Band X.)

Ce tirage à part comprend la publication du texte de vingt-sept documents, qui vont, comme l'indique le titre, de l'an 888 à 947. Ils émanent de cinq princes seulement. Les nos 1 et 2 (de Gui empereur) ont déjà été publiés par Muratori et Ughelli. Les quatre suivants (3 à 6) sont du roi Bérenger et les nos 7 et 8, du même, après son couronnement comme empereur. Trois diplômes (9, 10, 11) appartiennent au roi Hugues; huit lui sont communs avec son fils Lothaire (12 à 18, 20); le n° 21 émane de Lothaire seul; enfin les derniers diplômes (21 à 27) sont de Louis

l'Aveugle. Ces documents intéressent l'Italie et l'ancien royaume de Bourgogne. Malheureusement, ceux qui touchent à notre histoire n'ont plus, comme le croit l'éditeur, le mérite de l'inédit. Ils ont tous été publiés, il y a un an environ, par M. l'abbé Chevalier dans le tome Ier de sa *Collection de cartulaires dauphinois* (n° 13, p. 232; n° 21, p. 219; n° 22, p. 221; n° 23, p. 226; n° 24, p. 222; n° 25, p. 231; n° 27, p. 87); quant au n° 26, qui n'y est point compris, il avait été bien auparavant mis au jour dans la continuation du *Gallia christiana* (t. XVI, instr., c. 15). Il y a plus : M. Dümmler a tiré ces pièces du seul manuscrit 5214 de la Bibliothèque nationale, tandis que l'éditeur qui l'a précédé a eu jusqu'à cinq manuscrits de différente provenance à sa disposition. Enfin, la chronologie du nouvel éditeur n'est pas irréprochable : la date du n° 21 était bien dans le *Cartul.* original *anno etiam imperii*, et à tant faire que de la rectifier, il fallait mettre *anno secundo* (902) et non *tertio*; le n° 23 est du 18 janvier 915 et non de 914. Ces textes affectent une tendance au *fac-simile* qui ne sert en rien à leur intelligence.

C. P.

Hervé de Donzy, comte de Nevers, par M. René de LESPINASSE, archiviste-paléographe. Nevers, Fay, 1868, in-8° de 84 pages.

M. René de Lespinasse recevait, en janvier 1867, le diplôme d'archiviste-paléographe après avoir soutenu une thèse dont le ti re était : « *Essai sur deux comtes de Nevers*, Hervé, de Donzy, Guy de Forez et Mahaut de Courtenay, comtes et comtesses de Nevers (1199-1257). » C'est la première partie de cette thèse qui vient d'être extraite des *Mémoires de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts.*

M. de Lespinasse a su tirer un excellent parti des chroniques contemporaines et des chartes pour raconter la vie d'Hervé, simple sire de Donzy, qui, forcé en 1199, lors de la mort de son père, de résister aux prétentions injustes de son suzerain, Pierre de Courtenay, comte d'Auxine et de Nevers, le vainquit et le fit prisonnier. Cet événement décida de la destinée d'Hervé. En effet, Philippe-Auguste servit de médiateur entre les deux adversaires et donna pour épouse au sire de Donzy, Mahaut, fille de Pierre de Courtenay, et héritière, par sa mère défunte, du comté de Nevers. Nous ne pouvons suivre le biographe d'Hervé jusqu'à la mort de ce comte, arrivée en 1222; nous nous contenterons de dire que ce petit volume est convenablement terminé par un catalogue des actes d'Hervé (1197-1222).

Cette vie d'Hervé n'est, évidemment, qu'un chapitre d'une histoire des comtes de Nevers, dont M. René de Lespinasse dotera sans doute un jour sa province affectionnée. Aussi ne nous ferons-nous pas scrupule de signaler ici quelques fautes légères ou omissions dont il ne peut manquer de tenir compte; nous croyons lui donner par là une preuve de l'intérêt que nous inspire son excellente brochure. Pourquoi appeler un français *Calderon* de la Ferté (p. 35), un vassal d'Hervé à la famille duquel le château de la Ferté, commune de Chantenay (Nièvre), dut le nom de la Ferté-Chauderon qu'il porta du treizième siècle aux temps modernes? (Voir le *Dict. topogr. de la Nièvre*, de M. de Soultrait, p. 72.) Dans le récit du mariage d'Hermesende de Donzy et d'Anseau de Trainel, on voit le comte Henri Ier de Champagne prendre les armes pour défendre les droits d'Anseau, et l'auteur qualifie ce dernier de « fidèle chevalier

d'Henri : » il n'aurait pas été mauvais de faire remarquer que le rival d'Anseau, Etienne, comte de Sancerre, était le propre frère du comte de Champagne. M. de Lespinasse commet un léger *lapsus* en nommant Jean, roi d'Angleterre, parmi les personnes auxquelles Hervé de Nevers s'engagea de ne pas marier sa fille : cet engagement ayant eu lieu en décembre 1219, on ne peut admettre qu'il y soit question de Jean-Sans-Terre, mort en 1216 ; la pièce à laquelle notre auteur se réfère ne parle, en effet, que des fils de Jean.

AUGUSTE LONGNON.

—

Œuvres de Froissart, publiées avec les variantes des divers manuscrits, par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE. *Chroniques*. Tome Ier, introduction, 1re partie ; tome X, 1382-1386. Bruxelles, V. Devaux, 1870. 2 vol. grand in-8° de VIII-559 et 588 p.

M. Kervyn de Lettenhove, aujourd'hui ministre de l'intérieur en Belgique, nous a donné, dans le courant de l'année dernière, deux nouveaux volumes de son *Froissart* : le tome X, qui comprend les années 1382 à 1386, depuis la bataille de Beverhoutsveld jusqu'à la paix de Tournay, et la première partie du tome Ier, contenant le commencement de l'introduction.

Dans le tome X, consacré principalement aux troubles de Flandre, l'éditeur a suivi le texte du manuscrit de Leyde, en le complétant à l'aide du manuscrit 5006 de notre bibliothèque du Roi. Les divers manuscrits de la chronique spéciale des guerres de Flandre ont été collationnés avec soin et ont offert des variantes fort intéressantes et fort nombreuses. Cent trente pages de notes et commentaires terminent ce volume : nous y avons remarqué des extraits de la chronique de Berne sur les troubles de Paris, des détails sur l'ambassade flamande envoyée en Angleterre en mai 1382 et sur la campagne de Charles VI en Flandre, sur la croisade de l'évêque de Norwich en 1383, suivie d'un procès fait en Angleterre aux chefs de l'expédition qui s'étaient signalés par leur impéritie, le texte du testament de Louis de Male, des lettres de la commune de Florence à Charles VI et au sire de Coucy, l'analyse des documents relatifs à la paix de Tournay, et le texte des instructions données aux ambassadeurs français.

Le tome Ier, qui s'ouvre par un portrait de Froissart, ne contient qu'une portion de l'introduction, divisée en trois parties : biographie du chroniqueur ; diverses rédactions de la chronique et classement des manuscrits ; énumération et description des manuscrits. La première partie est seule sous nos yeux. Le savant auteur, s'appuyant souvent sur l'*Étude* publiée par lui en 1857, y a retracé de la façon la plus complète les différentes phases de l'existence de Froissart, de façon à bien préciser la source de ses informations, les influences qu'il a subies, la façon dont, dans ses voyages et ses enquêtes, il a rassemblé les immenses matériaux destinés à son œuvre. Nous ne suivrons pas M. Kervyn dans son exposé si intéressant, ni dans les pages très-remarquables où il examine le caractère des chroniques, les qualités du chroniqueur, son impartialité, son style, l'influence exercée par ses récits. La *Revue* reviendra sur ce sujet, quand le moment sera venu d'examiner d'une façon approfondie l'édition de M. Kervyn de Lettenhove et l'édition de M. Siméon Luce. Qu'il nous suffise, pour aujourd'hui, d'avoir tenu nos lecteurs au courant de l'état de ces travaux, et d'avoir constaté une fois de plus les habiles et persévérants efforts de l'éminent érudit belge.

G. DE B.

Commencements de la régence d'Aubert de Bavière, 1357-1362, par H. Caffiaux, docteur ès lettres, archiviste de Valenciennes. Valenciennes, 1868, in-8° de 100 p. (Extr. des mém. publ. par la Soc. de Valenciennes.)

Les historiens ne sont point d'accord sur la date de la folie furieuse de Guillaume de Bavière, sur l'époque de la nomination d'Aubert de Bavière comme curateur et héritier de son frère, sur les circonstances qui ont entouré cet événement et sur certains faits de la régence d'Aubert. A l'aide des comptes de la ville de Valenciennes, le savant archiviste est parvenu à jeter quelque lumière sur tous ces points, et voici quelles sont ses principales conclusions : « C'est en octobre 1357 que débute la maladie du comte; l'abbé Hossart est inexact, et Meyer, d'Oultreman, Vinchant et Delewarde sont tous, sur ce point, tombés dans une erreur manifeste. Ils en commettent une autre quand ils prétendent que le Hainaut n'aurait reconnu qu'en 1359 la régence d'Aubert; nos extraits ne laissent à ce sujet aucun doute : Valenciennes reçut Aubert comme représentant du souverain le 2 avril 1358, et sa régence fut proclamée à Hornu le 5 du même mois. »

M. Caffiaux a groupé avec soin, sous différents titres, les extraits qui élucident les points obscurs ou contestés, plaçant ainsi tous les textes sous les yeux du lecteur. Dans un très-curieux appendice, il s'occupe de l'ordre de Frankevie et de Jean Partit, des joutes et tournois de 1347 à 1399, des présents en argenterie et en vin, etc., donnant ainsi, d'après les comptes, des renseignements nombreux et fort intéressants. L'opuscule est terminé par un index alphabétique.

—

Chronique normande de Pierre Cochon, *notaire apostolique à Rouen*, publiée pour la première fois en entier par Ch. de Robillard de Beaurepaire. Rouen, Le Brument, 1870, grand in-8° de xxxix-372 p. (Publication de la Société de l'histoire de Normandie.)

M. Vallet de Viriville avait donné en 1859, à la suite de la *Geste des nobles* et de la *Chronique de la Pucelle* des deux Cousinot, un fragment d'une chronique normande dont il devait la communication au savant M. Floquet, qui en avait fait faire une copie sur le manuscrit Colbert 9859[3] de la bibliothèque du Roi. Ce fragment s'étendait de 1403 à 1430. M. de Beaurepaire, auquel on devait une notice sur Pierre Cochon, auteur de cette chronique, publiée en 1860 dans le *Précis de l'académie de Rouen*, était parfaitement préparé pour nous en donner le texte intégral, qui s'étend de 1108 à 1430. Nous retrouvons en tête du volume la notice de 1860, qui forme la plus grande partie de l'introduction. — Il n'est pas besoin, pour tous ceux qui connaissent l'érudition exacte et consciencieuse de l'éditeur, de faire l'éloge de cette publication qui, pour nous, n'a qu'un défaut, c'est de ne point être enrichie de nombreuses pièces justificatives, que M. de Beaurepaire aurait si facilement puisées dans le riche dépôt dont il a la garde.

—

Épisode des guerres de religion en Provence. Siége et destruction du château de Trans. *Avec une chanson du temps sur la mort des frères Raphaël de Châteauvieux*, 1579 (par M. Mireux). Draguignan, impr. Latil, 1870, grand in-8° de 69 p.

Le 23 mai 1576, Claude de Villeneuve, marquis de Trans, était assailli dans son château de Trans, à la porte de Draguignan. Après deux jours de siége, la place est prise d'as-

saut. Claude de Villeneuve a la tête tranchée, son château est livré au pillage et démoli. Tel est l'*Épisode* auquel est consacrée la brochure que nous avons sous les yeux. Faut-il ne voir dans ce fait qu'un acte d'agression comme la triste histoire des guerres de religion en offre tant d'exemples? Faut-il y voir le résultat d'une vengeance personnelle? L'auteur a interrogé les documents locaux, et, à l'aide de renseignements inédits, il cherche à établir que l'expédition contre le marquis de Trans fut, non une agression personnelle et volontaire, mais un acte de pure défensive, nécessité par des raisons de sûreté publique. D'après lui, les *Razats*, ou protestants, qui occupaient Draguignan, représentaient l'autorité royale, et, dans une certaine mesure, la liberté de conscience, tandis que les *Carcistes*, ou catholiques, n'étaient que des factieux qui s'étaient mis hors la loi. Nous ne voulons pas examiner si ce point de vue est absolument juste; nous nous bornerons à constater que les sympathies de l'auteur pour les Razats ne semblent guère justifiées, car, des deux côtés, c'est une horrible émulation de meurtres, de cruautés et de pillage. A peine le marquis de Trans a-t-il été, avec les défenseurs de Trans, passé au fil de l'épée, que des représailles viennent ensanglanter la ville de Draguignan, et l'auteur nous raconte, d'après une chanson inédite, le meurtre des deux frères Raphaël, consul et viguier de Draguignan. Nous trouvons, à la fin du récit, le texte de cette chanson, et une lettre des consuls de Draguignan au Parlement de Provence.

—

Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par M. de Sybel, membre du Parlement de l'Allemagne du Nord, professeur à l'Université de Bonn. Traduit de l'allemand, par Mlle Marie Dosquet; édition revue par l'auteur et précédée d'une préface, écrite pour l'édition française. Tomes I et II. Paris, Germer-Baillière, 1869-70, 2 vol. in-8° de VIII-604 et 512 p.

La première édition de l'ouvrage de M. de Sybel a paru en 1853; la troisième, sur laquelle a été faite la présente traduction, a paru en 1865. La ruine de la monarchie française par la révolution démocratique; l'anéantissement de la Pologne par les deux derniers partages; la dissolution de l'empire allemand par la guerre de la première coalition, tels sont les grands faits auxquels l'historien s'est attaché plus spécialement. Ce qu'il veut peindre, c'est la transformation de l'Europe et le triomphe de la nouvelle forme politique, sur ce qu'il appelle le « moyen âge. » M. de Sybel appartient à une école pour laquelle tout ce qui a précédé 1789 n'est que chaos et ténèbres; pour lui, le moyen âge et l'ancien régime, c'est tout un; la civilisation et le progrès datent de la Révolution française. Ce point de vue exclusif, auquel se place l'historien, le rend souvent injuste pour notre passé monarchique, qu'il connaît imparfaitement et qu'il apprécie d'après des données peu exactes, d'après des faits isolés qu'il généralise trop (voir le chapitre *la France avant la Révolution*). Nous devons reconnaître cependant que la Révolution, tout en trouvant en lui un apologiste décidé, ne trouve point un approbateur systématique, et qu'elle est condamnée dans ses fautes, dans ses excès, dans ses bassesses. L'auteur est Allemand, et même *Prussien*; il est de plus protestant : c'est assez dire que certaines appréciations bles-

sent à la fois nos croyances et notre patriotisme. Mais il faut lui tenir compte de son désir d'impartialité et de l'élévation de ses vues; il faut le louer surtout de ses persévérantes et habiles recherches dans les archives prussiennes, belges, hollandaises, bavaroises, anglaises, napolitaines, françaises, autrichiennes. Il est peu d'historiens qui aient eu à leur disposition d'aussi importants et d'aussi abondants matériaux.

Après avoir étudié la Révolution dans son origine et dans ses débuts, l'historien examine quels furent les premiers effets de la Révolution sur l'Europe : il constate en passant « par quelles violations du bon sens et du droit l'Assemblée constituante soumit la foi religieuse à la toute-puissance de l'État, » et prétendit abolir la noblesse par une loi; il insiste sur les tendances communistes des Jacobins de 1790; il montre que ce qu'on a appelé le « beau moment de la Révolution, » ne fut que la « semence de 1793; » il précise la situation et les tendances du roi; il condamne les visées républicaines des prétendus amis de la liberté. Arrivant à la chute de la royauté, M. de Sybel montre la faiblesse numérique du parti démocratique, l'incapacité et la légèreté des membres de la nouvelle assemblée, l'esprit démagogique et la fausseté des Girondins; il indique le véritable but de la guerre de 1792, « entreprise par la Gironde pour renverser la constitution monarchique de 1791, » fait ressortir toutes les fautes commises par les coalisés dans cette campagne de Champagne devenue légendaire, et qui, quand on regarde les choses de près, perd beaucoup du prestige dont on s'est plu à l'entourer. « Cette guerre, dit l'auteur, ne fut pas une lutte de forces et de talents, mais une lutte de fautes et d'erreurs. » D'ailleurs, en se plaçant sur le terrain des principes, il est aisé de pénétrer les causes de l'insuccès de la coalition. « Que pouvait-on attendre, dit justement M. de Sybel, d'une guerre entreprise contre la Révolution pour la défense des vieux droits, quand c'était la vieille république de Pologne et le vieil empire romain représenté par la Bavière qui devaient en payer les frais? Que pouvait produire une alliance dont les membres songeaient avant tout à se disputer le butin avec jalousie? La coalition a été vaincue, non par les armes de la Révolution, mais par ses propres fautes. » (T. I, p. 477.)

Mais si la politique offensive de la Révolution française constituait un danger sérieux pour l'Europe, la politique révolutionnaire de l'empire russe en Orient n'était pas moins redoutable pour elle. C'est là ce que l'historien allemand établit principalement dans le second volume de son ouvrage, où il raconte longuement, et avec des détails fort curieux, puisés aux sources les plus sûres, le second partage de la Pologne. « La mort de Louis XVI, en consommant la rupture entre l'Angleterre et la France, livrait la Pologne et la Turquie à l'ambition insatiable de l'impératrice Catherine... Le coup imminent qui trancha les jours de Louis XVI fut aussi le coup de mort pour la vie nationale de la Pologne... Ce qui imprima à cette époque son caractère fatal, ce qui ébranla tout l'ancien système de l'Europe, ce ne furent ni la Révolution française, ni la politique conquérante de la Russie, prises isolément; ce fut la coïncidence de l'une et de l'autre, coïncidence qui vint tout à coup mettre en question tous les droits existants... La Prusse introduisit l'égoïsme, la désunion et l'envie dans une coalition qui n'avait d'abord pour but que de se défendre, sans qu'il s'y mêlât aucun sentiment d'intérêt... Les

torts de la cour de Vienne ne sont pas moins évidents. » L'auteur condamne donc la politique de sa patrie, tout en plaidant pour elle les circonstances atténuantes. Chacun ne songea qu'à ses intérêts, et la coalition, comme le constate justement M. de Sybel, avait la crainte secrète du rétablissement de la monarchie, « car on comprenait qu'il serait impossible d'arracher provinces et forteresses aux Bourbons. »

L'examen approfondi des documents, dont quelques-uns inédits, auquel l'auteur s'est livré, lui permet de rectifier, sur notre histoire pendant la Révolution, plus d'une erreur de fait ou d'appréciation, et de mettre hors de contestation des vérités qui donneront à penser à tous les esprits réfléchis. C'est ainsi que M. de Sybel constate qu' « à la place de la liberté économique la Révolution mit le vol des propriétés ; à la place de la justice égale pour tous et de la liberté religieuse, elle mit la persécution des hautes classes et des princes de l'Église..., et que pendant deux années il n'exista plus en France d'autre loi et d'autre autorité que celles de la force brutale ; » c'est ainsi qu'il énonce cette vérité que « si la liberté d'un peuple consiste à vivre d'après les lois de sa propre nature, les aspirations vers un gouvernement républicain sont, en France, en contradiction avec la liberté ; » c'est ainsi qu'il démontre qu' « après s'être affranchi à ses débuts du respect qu'elle devait à son propre droit public, la Révolution en vint à se déclarer également dégagée de tout devoir envers les droits des autres peuples. » Les pages sur le procès de Louis XVI, sur la chute de la Gironde, sur les débuts du régime terroriste et la fin de la campagne de 1793 sont particulièrement instructives.

Le livre de M. de Sybel emprunte aux circonstances présentes un intérêt tout spécial. La France ne saurait trop méditer sur les fautes et sur les crimes de cette période révolutionnaire dont nous subissons encore aujourd'hui les fatales et terribles conséquences. G. DE B.

Registre-terrier de l'évêché de Nevers *rédigé en* 1287, *contenant les revenus des quatre châteaux de l'évêque, la liste des paroisses, les rôles des tailles, cens, coutumes et autres redevances*, publié pour la première fois d'après le manuscrit original, par M. René de LESPINASSE. Nevers, Fay, 1869, in-8° de 202 pages.

Nous n'entreprendrons pas de dire ici l'intérêt multiple que peut offrir cette publication de M. de Lespinasse : le titre que nous venons de transcrire indique suffisamment à nos lecteurs ce que contient le *Registre-terrier*. Ce document latin, remontant au dernier quart du XVIIIe siècle, se recommandait, par cette date reculée, au jeune investigateur, qui promet de s'occuper utilement de l'histoire du Nivernais.

L'éditeur du *Registre-terrier de l'évêché de Nevers* a fait précéder sa publication d'une introduction de cinquante pages environ, consacrée à l'examen des différentes sources du revenu épiscopal, introduction où il paraît avoir heureusement tiré parti de son document. Mais ce n'est pas uniquement au point de vue administratif et financier que la publication de M. de Lespinasse est appelée à intéresser le public érudit : il est très-curieux de parcourir ces longs rôles de tailles et de cens qui permettent de faire une foule de remarques curieuses sur l'histoire et la formation des noms de famille. Ces rôles doivent être consultés par toute personne qui voudra sérieusement s'occuper d'onomastique. Ainsi que dans tous les textes qui ren-

ferment une si grande quantité de noms propres, on y remarquera quelques fautes de lecture. On trouve, par exemple, à plusieurs reprises, le prénom *Amictus* sous la forme fautive *Annetus*, mais cette faute ou d'autres fautes analogues ne peuvent tromper aucun de ceux qui consulteront le *Registre-terrier* au point de vue de l'étude des noms propres.

AUGUSTE LONGNON.

—

Histoire de l'hôpital de Libourne, par J.-B.-J. Eugène BURGADE, bibl. et arch. de la ville. Bordeaux, impr. Delmas, 1867, in-8° de VII-316 p. avec 4 grav.

Ce livre ne donne pas seulement, comme semble l'indiquer son titre, l'histoire de l'hôpital de Libourne, mais l'histoire de tous les établissements charitables de cette ville jusqu'à nos jours. L'origine des hôpitaux de Libourne remonte assez haut : on attribue à Charlemagne un hôpital qui fut plus tard consacré aux lépreux ; l'hôpital de Saint-Jacques, ou Saint-James, fut fondé en 1135 par Guillaume d'Aquitaine. L'hôpital de Saint-Julien, réuni plus tard au précédent, fut fondé par Gérard de Boyssan, sans doute pour les commerçants flamands et hollandais en relation avec le port de Libourne. Mais ce n'est qu'à partir du XVe siècle qu'on possède une série de documents historiques sur ces fondations. M. Burgade en a extrait avec un soin minutieux tous les renseignements intéressants. Il fait connaître, siècle par siècle, les transformations successives de l'administration (d'abord aux mains de la communauté, remise à l'ordre de Saint-Lazare, rendue à la ville, absorbée par le pouvoir central), — les revenus, leurs sources, leurs modes de perception, — le service médical, — le service religieux, — le service des malades confié à des hospitaliers, à des hospitalières laïques, et, en 1717, aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, — les bienfaiteurs qui lui sont venus en aide, — les transformations et reconstructions des bâtiments, etc. On y trouve un trait qui ne fait point honneur au civisme de Montaigne (p. 66).

On voit la déplorable influence de l'immixtion du pouvoir central dans l'administration des finances. Toute la partie relative à la période révolutionnaire est excessivement curieuse : il faut espérer que l'auteur, qui a tous les documents sous la main, en complétera l'exposé pour la ville de Libourne. Signalons les résultats de l'encombrement des hôpitaux, fruit des guerres incessantes, sous l'Empire. Notons la fondation, en 1729, d'un *hospice des mendiants renfermés*. M. Burgade donne à ce propos une intéressante note de M. Aug. Ribereau sur le paupérisme avant Louis XIII ; il fait aussi une réflexion que nous ne pouvons nous empêcher de relever : « La loi du 19 mars 1793 avait déclaré que la mendicité serait supprimée et qu'il serait établi des maisons de *répression*; c'était une bonne pensée. » (P. 118.)

A la fin du volume se trouve une nomenclature chronologique des divers fonctionnaires de l'administration hospitalière et une table alphabétique, qui fait regretter l'absence d'une table générale, nécessaire pour la clarté et pour compenser le défaut de méthode. On souhaiterait aussi moins de considérations en dehors du sujet, et écrites, trop souvent, d'un style bien négligé.

R. DE St-M.

—

Les droits seigneuriaux du comté de Clermont en Beauvaisis au XIVe siècle, par le vicomte H. de Luçay. Beauvais, 1869, grand in-8° de 43 p. (Extr. des *Mém. de la soc. acad. de l'Oise.*)

M. Arthur Demarsy a publié, dans les *Mémoires de la société académique de l'Oise*, l'extrait d'un dénombrement du comté de Clermont au XIVe siècle, qu'il se propose de faire paraître intégralement. Ce dénombrement se trouve à la Bibliothèque du Roi, en copie moderne, dans le fonds Gaignières (maintenant manus. français 20082). M. de Luçay a retrouvé aux Archives (KK, 1093) une copie moins complète, mais plus ancienne, de ce document; et, sans prétendre empiéter sur la publication projetée par M. Demarsy, il a détaché du manuscrit des archives quelques feuillets relatifs aux droits seigneuriaux perçus en la ville et comté de Clermont au XIVe siècle. A ce texte il a joint la description du manuscrit, l'analyse des renseignements qu'il contient, enfin de nombreuses annotations qui attestent un esprit studieux et versé dans la connaissance de notre ancien droit féodal.

—

Nouvelles recherches sur la Cour des Grands-Jours, par Théophile Boutiot. Troyes, impr. Dufour-Bouquot, 1870, in-8° de 32 p. avec une planche. (Extr. de l'*Annuaire de l'Aube.*)

Des Maires et des Conseils de ville, depuis le XIIe siècle jusqu'en 1789, par Théophile Boutiot. Troyes, impr. Dufour-Bouquot, in-8° de 29 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube.*)

M. Boutiot avait donné, en 1852, des *Recherches sur les Grands-Jours de Troyes*. Dans sa nouvelle étude, il constate l'existence simultanée de la cour des Grands-Jours de Troyes, cour judiciaire, et d'une cour des barons de Champagne, cour féodale, dont il indique la composition et signale les actes principaux. Quant aux Grands-Jours, dont l'origine reste encore ignorée, il en constate l'existence dès 1267. Après la réunion de la Champagne à la France, cette grande institution judiciaire continua de fonctionner et jouit d'une autorité égale à l'Echiquier de Normandie et au Parlement de Paris, qui, l'ayant absorbé en 1409, a donné à une de ses sessions le nom de *Jours de Champagne*. A partir de 1454, les Grands-Jours ne sont plus que de grandes commissions judiciaires déléguées par le Parlement de Paris, et dont deux siégèrent à Troyes en 1534 et en 1583. M. Boutiot analyse les principales décisions prises par cette haute cour, cherche à fixer sa juridiction et sa compétence, décrit le sceau dont elle usa pour sa session de 1402, fait connaître les sessions principales et certaines coutumes relatives à cette solennité.

— Le mouvement de décentralisation auquel nous assistons a été l'occasion du second travail de M. Boutiot. Au lieu d'aller chercher de bons exemples dans les pays voisins, ne serait-il pas mieux de les demander à notre passé? Partant de cette idée, M. Boutiot trace rapidement l'histoire de l'organisation municipale de la ville de Troyes, s'attachant surtout à la période écoulée entre Louis XI et Louis XIV, qui supprima les offices municipaux. Il montre les habitants se gouvernant eux-mêmes, élisant, par une élection à deux degrés, les corps de ville, les échevins et les maires, tranchant les grandes questions dans les assemblées générales, traitant directement leurs affaires avec le roi. Il fait ressortir la sage économie de cette administration, connaître les grands travaux publics qu'elle a accomplis, le patriotisme, l'émulation et l'activité qu'elle excitait partout, et qui a donné naissance

aux grandes familles d'échevinage illustrées par de longs et signalés services.

R. DE St-M.

—

Les Francs des cinq offices des feux, XIIIe, XIVe et XVe siècles, par H. CAFFIAUX. Lille, impr. Danel, 1869, in-8° de 33 p. (Extr. du Bull. de la Comm. hist. du départ. du Nord.)

Qu'est-ce que ces *Francs des cinq offices des feux?* Peu de personnes reconnaîtraient sous cette désignation les *pompiers* du moyen âge. Alors que la nature des constructions, l'étroitesse des rues favorisaient tant les incendies, et que, si l'on constate de minutieuses précautions pour prévenir le mal, on ne constate aucune mesure réglementaire pour éteindre le foyer et en empêcher l'extension, c'était assurément un grand bienfait qu'une telle institution. M. Caffiaux en établit l'existence à Valenciennes. Les *Francs* formaient un corps organisé, jouissant de certains privilèges, et étaient répartis en *cinq offices*, ayant leur rôle spécial et employant des engins de cinq espèces différentes. Les maisons religieuses fournissaient à ces antiques pompiers d'utiles auxiliaires ; les francs-charpentiers et les francs-maçons leur venaient aussi en aide. Tous ces services étaient rétribués, non à l'année, mais pour chaque incendie. Les francs des offices étaient, en outre, à Valenciennes, chargés du guet. On les trouve dès le XIVe siècle et peut-être dès le XIIIe ; ils disparurent au XVIe, après un terrible désastre dont l'auteur raconte les détails, puisés dans un chroniqueur du temps. Leur impuissance, qui ne tenait qu'à l'insuffisance des moyens d'action, fit abolir, par arrêté du grand conseil en date du 8 juillet 1523, l'institution des *Francs des cinq offices*.

Tels sont les points mis en lumière par M. Caffiaux dans cette intéressante brochure, qu'accompagnent de nombreuses pièces justificatives.

—

Sur Jeanne la Folle. — Cinq mémoires de M. GACHARD, archiviste général du royaume de Belgique. Bruxelles, Hayez, imprimeur de l'Académie, 1869-1870, in-8° de 11, 36, 11, 56 et 23 p. (Extr. du Bull. de l'Acad. royale de Belgique.)

La sensation profonde que la publication faite en Angleterre par feu le docteur Bergenroth a produite dans le monde érudit vient de décider M. Gachard à donner, dans cinq mémoires imprimés à peu de distance l'un de l'autre, les résultats de ses propres investigations sur cette matière d'une si haute importance pour l'histoire du XVIe siècle. L'opinion du savant archiviste est corroborée par des pièces, à notre avis, authentiques, et tout à fait concluantes, que lui ont fournies les archives de Simancas et les autres dépôts, interrogés par lui avec une conscience scrupuleuse, dans lesquels se trouvent renfermés les trésors, inédits jusqu'à nos jours, de la correspondance qu'entretenaient ensemble les membres de la famille impériale, depuis l'avénement de Charles-Quint jusqu'à son abdication. Ce n'est point ici que nous pourrions analyser ces documents et entrer dans la discussion approfondie des questions soulevées à propos de l'état mental de la reine de Castille et du traitement dont elle fut l'objet. Nous ne pouvons qu'indiquer les résultats généraux de cet examen, en attendant que nous y revenions.

Jeanne était née avec un caractère bizarre, un cœur fermé aux sympathies de famille et d'amitié, une aversion instinctive et indomptable pour les pratiques de piété dont sa mère donnait l'exemple. Traitée avec rudesse par Isabelle, cette princesse concentra toutes ses affections sur

Ferdinand, son père, et Philippe, son mari. Conduite très-jeune dans les Pays-Bas, elle revient, en 1506, en Castille, pour n'en plus sortir. Il est impossible qu'elle ait eu, en Flandre, la moindre notion des opinions des réformateurs, puisqu'elles ne commencèrent qu'en 1520 à y pénétrer; d'elle-même, Jeanne était incapable de concevoir une idée originale. Sa folie devint manifeste dès le jour où la conduite légère de Philippe lui fut révélée : excitée par la jalousie, elle devint violente, et incurable par l'effet de la douleur que lui causa la mort soudaine de son mari. Lorsque les chefs de la ligue des Comuneros se rendirent maîtres de sa personne, elle ne put leur rendre aucun service, parce qu'elle refusa de rentrer dans la vie active et d'apposer sa signature à aucun papier officiel. Gardée au château de Tordesillas, elle y fut toujours traitée en reine; elle ne pouvait l'être en souveraine. On n'usa jamais envers elle que d'*instances* et de *moyens dilatoires :* c'est ce que veulent dire, pour quiconque est versé dans la connaissance de l'ancien castillan, les termes *premia* et *dar le cuerda,* dont M. Bergenroth a donné une interprétation si repoussante. Charles-Quint n'omit jamais de visiter sa mère, chaque fois qu'il vint en Castille; elle eut longtemps la compagnie de sa fille dona Catalina, et la régente Juana ne cessa de suivre, avec un soin respectueux, les phases lugubres de sa maladie. Vers la fin de ses jours, elle écouta les exhortations du duc de Gandia (san Francisco de Borja), reçut les derniers sacrements, et mourut avec le nom de *Jesus Cruxificado* sur les lèvres. Son deuil fut porté par Charles-Quint comme celui d'une mère, par l'Espagne comme celui d'une souveraine. Les rigueurs extravagantes de sa réclusion furent l'œuvre de sa funeste et implacable obstination. Elle parvint cependant à une grande vieillesse. En définitive, elle fut malheureuse par-dessus toutes les femmes de son temps; mais nul reproche grave ne s'attache, sur son compte, à la mémoire de l'Empereur; et son père lui-même ne dépassa point à son égard la limite des mesures que l'intérêt évident de l'Espagne lui prescrivait d'adopter.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, régente et gouvernante des Pays-Bas. *Deux études,* par M. GACHARD. Bruxelles, impr. Thiry, 1867-70, 2 fasc. in-4° de LXXVIII et LXXVII p.

Ces deux études présentent, dans un ordre lumineux et choisis avec la plus saine critique, les éléments d'une histoire authentique de la fille courageuse et loyale que Charles-Quint éleva pour les grandes affaires de l'État, et à qui Philippe II, après l'abdication de son père, confia le gouvernement supérieur des provinces des Pays-Bas, alors les plus florissantes et à beaucoup d'égards les plus essentielles de la monarchie espagnole. Marguerite s'acquitta de cette tâche, sous le sceptre de Philippe II, avec plus de zèle et de prudence que de bonheur; elle n'y renonça définitivement que vers la fin de sa vie, alors que tout était remis à la décision des armes, et que la séparation des provinces du Nord devenait un fait accompli.

M. Gachard établit, d'abord, sur des documents authentiques, que Marguerite naquit en 1522, avant le mariage de l'empereur, probablement à Audenarde (dans la Flandre orientale), d'une femme de condition obscure, Jeanne Vanden Gheynst, mariée beaucoup plus tard à Jean Vanden Dycke, maître en la cour des comptes de Brabant. Élevée à la cour de sa

tante, l'archiduchesse Marguerite, puis à celle de sa sœur légitime, Marie, veuve du roi Louis de Hongrie, la fille de Charles-Quint fut accordée en 1529, et mariée en 1536, au duc de Florence, Alexandre de Médicis. Cet abominable prince ayant péri le 6 janvier 1537, sa veuve, encore enfant, dont Côme, successeur d'Alexandre, sollicita vainement la main, fut donnée à Octave Farnèse, alors marquis de Novare, et depuis duc de Plaisance et de Parme, à peine âgé de treize ans. Cette union fut pourtant réalisée et la naissance d'Alexandre Farnèse, l'unique mais éclatant honneur de sa famille, en fut le fruit en 1545.

Le rôle politique de Marguerite commença dès après la paix de Cateau-Cambrésis, conclue en 1559. En donnant à la duchesse de Parme le poste si important et si envié de régente et de gouvernante des Pays-Bas, Philippe allégua, non sans vraisemblance, qu'elle lui avait été recommandée pour cette charge par les dernières volontés de l'empereur. Marguerite supporta, quoique avec une douleur dont sa fierté ne lui permit pas toujours de comprimer l'expression, le contrôle pesant et jaloux que le cardinal de Granvelle exerçait sur tous ses actes. Mais elle abandonna résolûment le gouvernement lorsqu'elle vit son pouvoir annulé et sa réputation d'humanité et de justice menacée d'être obscurcie par la conduite du duc d'Albe, envoyé à la tête d'une armée étrangère, pour substituer dans les Pays-Bas la force au droit. La régente quitta Bruxelles en décembre 1567. Elle se retira d'abord à Plaisance, ensuite dans les domaines de l'Abruzze. Elle consentit au bout de douze ans à sortir de cette retraite, pour offrir avec une résignation toute virile l'aide de son ancien crédit, afin de rétablir des affaires irrévocablement compromises. Don Juan d'Autriche n'était plus ; le commandement militaire dans les dix-sept provinces était confié au prince de Parme, fils de Marguerite. La princesse arriva, en 1580, à Luxembourg, prit connaissance sur les lieux de l'état réel des choses, et put aisément se convaincre qu'Alexandre Farnèse se prêterait moins encore que ses prédécesseurs au commandement de l'armée, au partage de l'autorité dans les conseils. Marguerite, sans précipitation et sans aigreur, appuya les demandes de son fils. Il fallut beaucoup de temps, de démarches et de prières pour les faire agréer de Philippe II. Enfin, ce monarque reconnut lui-même la nécessité de céder. Toute cette partie de la vie publique de Marguerite était connue jusqu'à présent d'une manière singulièrement incomplète et confuse : c'est un des principaux mérites de la publication de M. Gachard d'avoir, sur les pièces authentiques, et, par leur nature, les plus confidentielles, rétabli, pour cette portion importante de l'histoire des Pays-Bas, la vérité et l'ordre des faits. Les caractères de Philippe II et d'Alexandre Farnèse s'y peignent sous des aspects très-nouveaux, et dans l'ensemble assez honorables. Marguerite quitta définitivement Bruxelles le 14 septembre 1583, et mourut dans son domaine d'Ortona à Mare, dans l'Abruzze Citérieure, le 18 janvier 1586, peu de mois avant le duc Octave, son mari.

Le nombre des documents publiés *in extenso* par M. Gachard, comme pièces justificatives de ses deux mémoires, est de vingt ; quarante autres sont analysés dans le texte ; la transcription de tous est d'une exactitude irréprochable ; la précision et la fidélité des traductions répondent à la connaissance approfondie que l'éditeur possède des langues diplomatiques au XVIe siècle. A cette occasion, notons que Charles-Quint, dans sa cor-

respondance privée et confidentielle, écrit toujours en français. Philippe II et Don Juan n'emploient dans leurs lettres que le castillan, et Marguerite de Parme que le toscan.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

—

Don Juan d'Autriche. *Études historiques*, par M. GACHARD. Bruxelles, impr. de l'Académie royale de Belgique, 1868-69, avec 4 fac-simile in-12 de 204 p.

Après avoir rétabli dans le jour de la vérité historique la carrière bizarre et la fin lugubre de Don Carlos, M. Gachard rend un service semblable à la courte mais brillante existence de cet enfant du mystère, ce jouet de la fortune, cette idole passagère de plus d'une nation, Don Juan d'Autriche, héritier moins du génie que des aspirations immodérées du grand empereur qui, néanmoins, se serait reconnu dans lui mieux que dans sa postérité légitime : *Breves et infaustos populi amores*. C'est à l'année 1547 que M. Gachard rapporte la naissance de l'enfant, appelé au baptême Géronimo ; il était presque littéralement contemporain du Tasse, qui semble avoir songé à lui quand il peint avec prédilection la figure de ces aventuriers de haute naissance, champions de la croix et jouets des passions alternativement ambitieuses et tendres qui se disputent leur cœur. La vie obscure de Barbara Blomberg, mère du héros, bientôt dédaignée et tenue à distance par l'empereur ; les projets contraires qui se heurtaient dans l'esprit de Charles-Quint, quand, sentant sa mort prochaine, il se demandait s'il écouterait la voix du sang en faveur d'un fils dont il pressentait la haute portée, ou s'il cacherait dans un cloître ce témoignage de ses dernières faiblesses ; la magnanimité un peu théâtrale avec laquelle Philippe II fit pour ce frère beaucoup plus que l'empereur n'aurait osé conseiller ; le prestige irrésistible dont, sitôt après ses débuts à la cour, ce fils tout à la fois adoptif et naturel de la maison souveraine fut en possession chez tous les peuples alors courbés sous le sceptre des Habsbourg ; toutes ces pages d'histoire, jusqu'à présent pleines de lacunes et d'erreurs, se rangent dans un ordre lucide et sous leur véritable aspect dans les études nouvellement publiées.

Deux chapitres, surtout, sont de complètes révélations : l'un expose les relations établies dès l'année 1559 et soutenues jusqu'au dernier jour du vainqueur de Gembloux, entre Don Juan et sa sœur naturelle Marguerite de Parme. Celle-ci, plus âgée de vingt-quatre ans, se prit pour le fils de Barbe Blomberg d'une affection toute maternelle, dont elle multiplia pour lui les preuves les plus touchantes, jusqu'au sacrifice de ses propres intérêts. L'autre étude concerne la personne vive, courageuse, fière et charmante de Dona Giovanna d'Austria, seul fruit des amours volages de Don Juan dont il ait pris le sort à cœur et dans lequel il ait désiré revivre. Recueillie par la sollicitude de la duchesse de Parme, aidée par la protection un peu contrainte du cardinal de Granvelle, enfin, mariée noblement par la froide munificence de Philippe III, Dona Giovanna, devenue princesse de Butera, transmit par sa fille unique, Marguerite Branciforte, le sang et l'héritage de Don Juan à la maison de Marc Antonio Colonna : ainsi s'accomplirent les augures de la journée de Lépante. L'histoire la plus authentique prend un reflet de poésie, quand elle s'attache à certaines époques et ressuscite les noms dans lesquels on aime à les personnifier.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

—

Les archives de Venise. Histoire de la chancellerie secrète. *Le sénat, le cabinet des ministres, le conseil des Dix et les inquisiteurs d'Etat dans leurs rapports avec la France*, d'après des recherches faites aux sources orginales, pour servir à l'étude de l'histoire, de la politique et de la diplomatie, par Armand Baschet. Paris, H. Plon, 1870, in-8° cav. de VI-708 p.

Il n'entre point dans notre pensée de rendre compte de ce beau volume, auquel nous consacrerons dans notre prochaine livraison une notice plus étendue. Nous voulons seulement ne point tarder à le faire connaître à nos lecteurs. Composé uniquement aux papiers d'État de l'ancienne République de Venise, il présente le tableau des documents constituant aujourd'hui la partie des archives qu'on appelle la chancellerie secrète et à laquelle sont joints les papiers du conseil des Dix et des inquisiteurs d'État. Cinq parties le divisent : I. Préliminaires. Description. Historiens, curieux chercheurs et visiteurs (p. 1-128). — II. Secrétaires et chancelleries. Le grand chancelier. L'ordre des secrétaires. La *Secreta* (p.131-221). — III. Le sénat et ses principaux recueils de papiers d'État. *Libri pactorum. Commemoriali. Misti. Secreti. Corti. Dispacci.* Ambassadeurs vénitiens. *Relazioni.* Papiers divers. Archives du *Collegio.* Registre des audiences. Livres des cérémonies. Lettres des rois, princes, etc., à la République (p. 225-510). — IV. Le conseil des Dix. Inventaire des documents qui composaient ses archives judiciaires et politiques (p. 513-583). — V. Les inquisiteurs d'Etat. Leurs papiers. Leurs correspondances à l'étranger. Leurs différentes attributions (p. 587-660). Dans l'appendice nous trouvons : répertoire des magistratures vénitiennes n'ayant pas un caractère politique ; état nominatif des ambassadeurs vénitiens ordinaires et extraordinaires à la cour de France pendant le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle, etc.

Cet aperçu suffit pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage de M. A. Baschet et du haut intérêt des informations qu'il contient. Nous chercherons à en présenter fidèlement le résumé à nos lecteurs.

Monsieur de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les mémoires de madame de la Rochejaquelein, par Mgr Pie, évêque de Poitiers. Poitiers, impr. Dupré, 1869, in-8° de 83 p.

C'est dans la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest, tenue le 28 décembre 1868, que Mgr Pie a lu la notice dont nous avons à entretenir nos lecteurs. La question qui y est traitée est la suivante : « Mme de la Rochejaquelein est-elle véritablement et doit-elle continuer d'être appelée l'auteur des mémoires qui portent son nom? Dans quelle mesure M. de Barante a-t-il participé à la rédaction et à la publication de ces mémoires? » On sait que M. de Barante, nommé par un décret du 8 juillet 1807 à la sous-préfecture de Bressuire, ne tarda pas à devenir l'ami de M. et Mme de la Rochejaquelein, et que le sous-préfet de l'empire témoigna tant d'admiration pour les Vendéens, et un si vif désir de connaître la vérité sur la guerre qu'ils avaient héroïquement soutenue, que les mémoires rédigés par la veuve de Lescure furent remis entre ses mains. Écrits à différentes reprises, d'abord en Espagne, en 1799 et 1800, puis après le second mariage de l'auteur en 1802, ces mémoires ne furent terminés qu'en 1804 ou 1805. Mme de la Rochejaquelein les fit ensuite recopier, les relut, les corrigea, et une nouvelle copie en fut faite par M. Beauvais. Ainsi le travail dont M. de Barante obtint communication, dans le courant de 1808, était

un travail complet, mûrement élaboré, et il ne s'agissait que de le polir et de corriger « les imperfections de la rédaction, » comme parle l'auteur. Telle fut la tâche dont se chargea M. de Barante. Le 13 février 1809, il était nommé préfet de la Vendée : son travail de révision était déjà terminé, car, en allant passer deux mois à Genève près de son père avant de se rendre à son nouveau poste, il emportait les *mémoires*, dont il lut des fragments à plusieurs amis et dont, grâce à une ruse de M. de Talleyrand, une copie fut faite et servit de type à d'autres qui ne tardèrent pas à circuler. Les choses en restèrent là jusqu'en 1814, époque où les *mémoires* furent imprimés, après avoir été revus et retouchés par Mme de la Rochejaquelein.

On fait généralement honneur à M. de Barante de la composition de cet ouvrage. Mgr Pie n'a pas voulu que Mme de la Rochejaquelein fût définitivement frustrée d'un droit qui lui appartient. En comparant attentivement le texte imprimé et le texte primitif, dont la copie a été conservée, il a pu constater que, « soit qu'il s'agisse de la conception de l'ensemble et de la distribution des matières par chapitres, soit qu'il s'agisse de la trame suivie de l'histoire ou du récit des combats, de la peinture des caractères et des détails anecdotiques, d'un bout à l'autre l'œuvre est de Mme de la Rochejaquelein, tellement qu'il est impossible de découvrir dans tout le volume un quart de page appartenant en propre à M. de Barante, sauf la description du Bocage, dont la marquise revendique pour lui tout l'honneur. » C'est d'ailleurs ce que prouve surabondamment le long et curieux rapport de M. Audinet sur les manuscrits cités par Mgr Pie, qui est imprimé à la suite de la notice, et où de nombreux extraits des deux textes sont placés en regard. Mais il y a plus : si, « en soumettant l'œuvre à un remaniement de style à peu près général, en élaguant ici, en resserrant là, en opérant de fréquentes transpositions, en brisant les périodes trop longues, en remplaçant quelques locutions ou surannées ou trop familières, » M. de Barante a donné à l'ouvrage un fini qu'il n'avait pas et a purgé le texte de défauts réels, il a parfois été trop loin dans ces retouches, et « l'on se demande si un travail moins rapide n'aurait pas respecté çà et là plus scrupuleusement une couleur originale et des nuances très-fines dont tous les tons ne semblent pas avoir été retouchés avec un égal succès. »

La conclusion qu'on tire de la lecture de cette brochure, c'est qu'il est désirable qu'une édition du texte original soit mise au jour, et nous espérons que la Société bibliographique se chargera un jour ou l'autre de ce soin.

G. DE B.

Œuvres inédites du comte Joseph de Maistre (*Mélanges*), publiées par le comte Charles de MAISTRE. Paris, Vaton frères, 1870, in-8° de x-552 p.

Ce volume nous appartient par deux morceaux intitulés : *Fragments sur la France* et *Bienfaits de la Révolution* (p. 1-42 et 45-174), sur lesquels nous insisterons ici plus spécialement, nous bornant à indiquer l'importante *Étude sur la souveraineté* (p. 177-440), l'*Examen d'un écrit de J.-J. Rousseau sur l'inégalité des conditions parmi les hommes* (p. 443-505), et les *Réflexions sur le protestantisme dans ses rapports avec la souveraineté* (p. 509-548).

Dans les *Fragments sur la France*, M. de Maistre étudie le caractère et l'influence de la nation française, les motifs de sa suprématie, qu'il trouve

dans sa langue dominatrice, dans son goût incomparable : « Ces hommes si légers, si impétueux, si pressés d'arriver sont les plus sages la plume à la main ; » dans ce talent d'assimilation si remarquable, dans cette lucidité si merveilleuse « que peut-être on ne sait bien une chose en Europe que lorsque les Français l'ont expliquée, » il examine l'état moral de la société française dans les années qui précédèrent la Révolution : « Tous les talents s'étaient tournés au mal. Une véritable conjuration s'était formée contre les mœurs publiques... ; les Français avaient pris en horreur le beau et le grand ; tout ce qui annonçait la grandeur était pour eux un ridicule ; » il montre que la République française est un édifice sans fondements (ce morceau a été écrit pendant la période républicaine), que « le projet de donner la République à 24 millions de Français est à peu près aussi extravagant que si une intelligence supérieure était venue en révéler l'impossibilité, parce qu'il y a telle réunion de probabilités qui équivaut à la certitude. » « Trois raisons décisives devaient convaincre les philosophes que tous les efforts des constituants n'aboutiraient qu'à déchirer la France ; ils étaient nombreux, ils étaient passionnés, et ils travaillaient à neuf. »

Les *Bienfaits de la Révolution* sont mis en lumière par le témoignage même des hommes de la Révolution, relevé avec soin dans leurs discours, leurs rapports, leurs circulaires, leurs écrits. M. de Maistre a classé les abondantes citations qu'il a recueillies sous deux chefs différents : *Bienfaits généraux ; Bienfaits particuliers.* D'abord le gouvernement, l'administration intérieure, l'esprit public ; puis les hospices, les forêts, l'armée, les grandes routes, la justice, les finances, les postes, l'art dramatique, l'administration, les langues, l'enseignement, les sciences et les arts, les crimes et cruautés. C'est, on peut le dire, la Révolution peinte par elle-même. Parfois M. de Maistre laisse déborder son indignation et, dans une page éloquente, il venge la morale, la justice et la raison outragées ; ou bien il tire les conséquences, et montre que « la France est poussée vers l'excès de la corruption et de l'avilissement avec une rapidité toujours croissante, qui ne peut être arrêtée que par l'action rassainissante d'un principe diamétralement contraire à celui de la Révolution. »

Peu de lectures sont plus instructives aujourd'hui que ces pages, sur lesquelles nous appelons l'attention de tous les esprits soucieux des intérêts et de l'avenir de la France. Il faut remercier le comte Charles de Maistre de nous avoir donné ces fragments inédits, et lui demander de ne point différer la publication d'une nouvelle édition des *Considérations sur la France*, qui ne saurait venir à un moment plus opportun.

G. DE B.

VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

NEUVIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1870

LES ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'ORIENT, RENOUVELÉES PAR LES PROGRÈS DE L'ARCHÉOLOGIE ET LES SCIENCES DES LANGUES. Première partie. — L'ÉGYPTE, par **M. Félix Robiou**, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg . . . 5

L'ÉVÊQUE DE LUÇON ET LE CONNÉTABLE DE LUYNES. — ÉLÉVATION DE RICHELIEU AU CARDINALAT, par **M. Avenel** 77

CRITIQUES ET RÉFUTATIONS. — M. HENRI MARTIN, première partie, par **M. Henri de l'Épinois** 132

UNE PAGE INÉDITE D'HISTOIRE. — ENLÈVEMENT DE LA FIANCÉE D'UN ROI DE FRANCE AU XIIe SIÈCLE, par **M. le marquis Terrier de Loray** 207

MÉLANGES : Les Manuscrits d'Arborea et l'Académie des sciences de Berlin, par **M. H. d'Arbois de Jubainville** 219

Une nouvelle Histoire de Sixte-Quint, par **M. H. de l'Épinois**. 226

Louis XIV et sa rétractation de l'Édit de 1682, par **M. Charles Gérin** 232
Isaac de Bensserade, chroniqueur, par **M. Ph. Tamizey de Larroque**. . . 240
COURRIER ALLEMAND, par **M. le docteur Beckmann**. . . 248
COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson**. 266
COURRIER ITALIEN, par **M. C. Casati**. 274
CHRONIQUE, par **M. Marius Sepet** 287
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine**. 304
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 314

LIVRAISON DES 1er OCTOBRE 1870-1er AVRIL 1871.

A NOS LECTEURS 343
LE CARACTÈRE DE CHARLES VII. — Première partie. — LA JEUNESSE DE CHARLES VII, par **M. de Beaucourt**. . 347
CRITIQUES ET RÉFUTATIONS. — M. HENRI MARTIN, deuxième partie, par **M. H. de l'Épinois**. 407
MÉLANGES : Une Réhabilitation d'Alexandre VI, par **le R. P. Matagne**. 466
Waterloo. — Le récit de M. Thiers comparé au récit du colonel Charras, par **M. de Beaucourt**. 475
COURRIER ANGLAIS, par **M. Gustave Masson**. 487
CHRONIQUE, par **M. Léon Gautier**. 495
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 508
TABLE. 529

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Palestine sous les Empereurs grecs, par M. A. Couret. 314
Le juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens, par M. Gougenot des Mousseaux. 315
Les nouvelles études sur les catacombes romaines, par le comte Desbassayns de Richemont. 315
Notices sur Rome, les noms romains et les dignités romaines, par l'abbé J. Marchand. 316
César et ses contemporains, par M. S. Delorme. 508
Le grand perturbateur romain César, par M. Daniel Ramée. 508
Histoire des conciles, par Mgr Héfélé, tomes III et IV. . . 317
La cause d'Honorius. Documents originaux. 509
Journal du Concile de Trente, publié par M. A. Baschet. . 320
Le procès de Galilée d'après les documents contemporains, par M. Ph. Gilbert. 321
Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé J. Corblet, tome II. 510
Vie du vénérable serviteur de Dieu D. Barthélemy des Martyrs, par le P. Louis de Grenade, publiée par M. l'abbé Bernard 322
Mémoires sur les sources philosophiques des hérésies d'Amaury de Chartres et de David de Dinan, par M. Ch. Jourdain. 322
Les hérétiques d'Italie, discours historiques de César Cantù, trad. par A. Digard et Edmond Martin. 323
Le gallicanisme et le jansénisme comparés, depuis 1682 jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Planté. 511
Les Fêtes chômées dans le diocèse de Troyes, par M. l'abbé Lalore. 511
Le royaume d'Aquitaine et ses marches sous les Carlovingiens, par M. Emile Mabille. 324
Urkunden der Italienischen und Burgundischen Kœnige aus den Jahren 888 bis 947, par M. Ernest Dümmler. . . . 512
Hervé de Donzy, comte de Nevers, par M. René de Lespinasse. 513
Œuvres de Froissart, publiées par M. Kervyn de Lettenhove, tome I, 1re partie, et tome X. 514
Étude sur les chroniques de Froissart. Guerre de Guienne, 1345-1346, par M. Bertrandy. 325
Commencements de la régence d'Aubert de Bavière, 1357-1362, par M. H. Caffiaux. 515
Chronique normande de Pierre Cochon, publiée par M. Ch. de Beaurepaire. 515

The life and death of Jeanne d'Arc, by miss Harriet Parr. 325
Jean de Morvilliers, garde des sceaux de France, 1506-1577, par M. G. Bagnenault de Puchesse. 326
Histoire du protestantisme en Normandie depuis son origine jusqu'à la publication de l'édit de Nantes, par M. G. Le Hardy. 327
Épisode des guerres de religion en Provence. Siége et destruction du château de Trans. 515
Mémoires de Philippe Bouton, sieur de la Salle, 1626-1652, publiés par le comte de Baillon. 327
Archives de la Bastille, tome IV. Règne de Louis XIV, 1663-1678, documents recueillis par M. Fr. Ravaisson. . . . 328
Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par M. de Sybel, tomes I et II. 516
Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers du département et de la police secrète de Paris, par M. Ad. Schmidt, tome II. 328
Les prisons de Paris sous la Révolution d'après les relations des contemporains, par M. C.-A. Dauban. 329
Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans. Complément du cartulaire, par M. Giraud. . 330
Breve chronicon abbatiæ Buciliensis, auct. Cas. Oudin, publ. par M. A. Demarsy. 331
Notes historiques sur quelques évêques de Châlon-sur-Saône, par M. Marcel Canat. 332
Registre-terrier de l'évêché de Nevers, rédigé en 1287, publié par M. René de Lespinasse. 518
L'évêché de Langres au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle, d'après d'anciens manuscrits latins interprétés, annotés et publiés sous les auspices de Mgr Guérin. 332
Chronique de Metz de Jacomin Husson, 1200-1525, publiée par M. H. Michelant. 333
Les Ursulines de Noyon, par l'abbé Blond. 333
Notice historique sur les maladreries de Veley près Romans, par M. le docteur J.-A. Ulysse Chevalier. 334
Histoire de l'hôpital de Libourne, par M. J.-B.-J. Eugène Burgade. 519
Les droits seigneuriaux du comte de Clermont en Beauvaisis au XIVe siècle, par le vicomte de Luçay. 520
Nouvelles recherches sur la cour des Grands-Jours, par M. Th. Boutiot. 520
Des maires et des conseils de ville depuis le XIIe siècle jusqu'en 1789, par M. Th. Boutiot. 520
Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, par M. L. Delisle. 334

Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor, par M. L. Delisle. 334
Les annoblis de Bresse, Bugey et des pays de Gex et de Valromey sous les princes de la maison de Savoie, par M. Albert Albrier. 335
Les Francs des cinq offices des feux, par M. H. Caffiaux. . 521
Œuvres chrétiennes des familles royales de France, par M. P. Viollet. 335
Sur Jeanne la Folle, cinq mémoires, par M. Gachard. . . 521
Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, régente et gouvernante des Pays-Bas, deux études, par M. Gachard. . . 522
Don Juan d'Autriche, études historiques, par M. Gachard. 524
Les archives de Venise. Histoire de la chancellerie secrète, par M. A. Baschet. 525
Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, jurisconsulte et poëte national du Beauvaisis, par M. H. L. Bordier. 336
Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby, 1601-1664, par Mme de Witt. 337
Monsieur de Barante et les mémoires de Mme de la Rochejaquelein, par Mgr Pie. 525
Vie du R. P. Lacordaire, par M. Foisset. 339
Correspondance inédite du P. Lacordaire, précédée d'une étude bibliographique et critique, par M. H. Villard. . . 339
Dictionnaire universel des contemporains, par M. G. Vapereau 340
Œuvres inédites du comte Joseph de Maistre (Mélanges), publiées par le comte Charles de Maistre. 526

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Albrier (M. Albert), 335.
Bagnenault de Puchesse (M.G.), 326.
Baillon (le comte de), 327.
Baschet (M. A.), 320, 525.
Beaurepaire (M. Ch. de), 515.
Bernard (M. l'abbé), 322.
Bertrandy (M.), 325.
Blond (M. l'abbé), 333.
Bordier (M. H.-L.), 336.
Boutiot (M. H.), 520.
Burgade (M. Eug.), 519.
Caffiaux (M. H.), 515, 521.
Canat (M. Marcel), 332.
Cantù (M. César), 323.
Chevalier (le docteur U.), 334.
Corblet (M. l'abbé), 510.
Couret (M. A.), 314.
Dauban (M. C.-A.), 329.
Delisle (M. Léop.), 334.

DELORME (M. S.), 508.
DEMARSY (M. A.), 331.
DIGARD (M. Anicet), 323.
DÜMMLER (M. Ernest), 512.
FOISSET (M.), 339.
GACHARD (M.), 521, 522, 524.
GILBERT (M. Ph.), 321.
GIRAUD (M.), 330.
GOUGENOT DES MOUSSEAUX (M.), 315.
GUÉRIN (Mgr), 332.
HÉFÉLÉ (Mgr), 317.
JOURDAIN (M. Ch.), 322.
KERVYN DE LETTENHOVE (M.), 514.
LALORE (M. l'abbé), 511.
LE HARDY (M. G.), 327.
LESPINASSE (M. René de), 513.
LUÇAY (le Vte H. de), 520.
MABILLE (M. Emile), 324.
MAISTRE (le Comte de), 526.
MARCHAND (M. l'abbé), 316.
MARTIN (M. Edm.), 323.
MICHELANT (M. H.), 333.
PARR (Miss Harriet), 325.
PIE (Mgr), 525.
PLANTÉ (M. l'abbé), 511.
RAMÉE (M. Daniel), 508.
RAVAISSON (M. Fr.), 328.
RICHEMONT (Comte D. de), 315.
SCHMIDT (M. Ad.), 328.
SYBEL (M. H. de), 516.
VAPEREAU (M. G.), 340.
VILLARD (M. H.), 339.
VIOLLET (M. Paul), 335.
WITT (Mme de), 337.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

LA

LECTURE HISTORIQUE

SÉRIE J

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE DE DESTENAY — BUSSIÈRE FRÈRES.

LA

LECTURE HISTORIQUE

SÉRIE J

(REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, TOME X.)

	Pages.
Baguenault de Puchesse (G.). L'Armée de la Loire et ses opérations autour d'Orléans, septembre et décembre 1870.	5 à 65
Guérin (Ch.). L'affaire des Corses en 1662 64.	66 à 147
Sepet (M.). Le drapeau de la France.	148 à 210
Mélanges, courrier, chronique, bibliographie.	211 à 300
Boutaric. Clément V, Philippe le Bel et les Templiers, première partie.	301 à 342
Rabiou (F.). Etudes historiques sur l'Orient. L'Histoire de la Chaldée et de l'Assyrie, d'après les inscriptions cunéiformes.	343 à 403
Sepet (M.). Le drapeau de la France. — III. Le drapeau tricolore.	404 à 457
Epinois (H. de l'). Critiques et réfutations. — M. Henri Martin, troisième partie.	458 à 561
Lecoy de la Marche. Une fausse Jeanne d'Arc.	562 à 582
Mélanges, courrier, chronique, bibliographie.	583 à 594

PARIS

H. WELTER, ÉDITEUR

59, RUE BONAPARTE, 59

1892

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. X. 1er JUILLET 1871.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

CINQUIÈME ANNÉE

TOME DIXIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

—

1871

L'ARMÉE DE LA LOIRE

ET

SES OPÉRATIONS AUTOUR D'ORLÉANS

SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 1870

Le temps est-il venu de raconter d'une façon définitive les phases diverses de la terrible guerre dont l'issue pèsera si longtemps sur la France? Les pièces de ce grand procès sont-elles assez complètes pour permettre à l'historien de porter sur l'ensemble comme sur le détail un équitable jugement? Assurément, il faudrait attendre encore, si l'on voulait posséder au complet les documents officiels des deux nations, les rapports et les mémoires des états-majors allemands et français, les récits plus ou moins intéressés des combattants eux-mêmes. Mais on doit craindre d'autre part que le souvenir de tous ces sanglants épisodes ne disparaisse, effacé par les événements qui nous pressent, en nous laissant à peine le temps de regarder derrière nous. Si la parole n'est point encore à l'histoire, elle peut du moins être donnée aux témoins assez clairvoyants ou assez fidèles pour préparer le jugement de la postérité.

C'est dans cet ordre d'idées que nous voudrions essayer de présenter le tableau des principaux faits de guerre qui se sont passés autour d'Orléans, pendant les trois mois de campagne

de ce qu'on a appelé « l'armée de la Loire. » Nous n'embrassons là, nous ne l'ignorons pas, qu'une partie de ce grand drame de la défense nationale qui s'est terminé si tristement à Versailles, au mois de février; mais, n'est-ce point près de ce fleuve français par excellence que se sont débattues avec le plus d'efforts les destinées de la patrie? N'est-ce point dans ces plaines fertiles de la Beauce que s'est gagnée notre seule victoire? N'est-ce point là qu'un moment il a été permis de reprendre courage et de ne point désespérer du résultat final de la lutte? Des malheurs inouïs, des fautes plus fatales encore, ont rendu inutiles les plus généreux sacrifices; mais il est juste de répartir entre chacun la part de la responsabilité comme de l'héroïsme. La tâche est délicate : on ne saurait se flatter à l'avance de l'espoir d'échapper à tout reproche; on peut du moins faire en sorte de ne s'entourer que de témoignages parfaitement véridiques, en se plaçant en dehors de toute récrimination politique et de tout esprit de parti.

Nous serons du reste singulièrement aidés dans notre travail par un certain nombre de publications locales qui donnent, à des points de vue divers, le récit des faits auxquels chacune des villes ou des bourgades de l'Orléanais a en quelque sorte participé. Ce sont autant d'esquisses spéciales, d'études détachées qu'il est nécessaire de grouper avec soin si l'on veut s'efforcer de composer un tableau d'ensemble. Parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite spécialement d'attirer l'attention. Il a pour titre : *Récits de l'invasion, Journal d'un bourgeois d'Orléans du* 11 *octobre* 1870 *au* 10 *mars* 1871, et est l'œuvre d'un professeur distingué de l'Université, M. Auguste Boucher, auquel, comme à bien d'autres, la guerre avait fait de tristes loisirs. Ces loisirs, il les a employés à écrire jour par jour l'histoire des événements qui se passaient sous ses yeux. Puis, il a visité les lieux témoins des luttes héroïques de nos soldats; il a recherché la vérité de la bouche des témoins eux-mêmes. Ses récits sont empreints d'une grâce poétique qui charme l'esprit, d'un ardent patriotisme qui enflamme le cœur. Peut-être chez lui l'impression du moment l'emporte-t-elle sur les conclusions générales. Mais, pour le détail, il est impossible de faire œuvre plus consciencieuse et plus attrayante; et nous aurons souvent occasion de renvoyer le lecteur aux pages émues et délicates de M. Boucher. Toutes les autres publications qui ont paru

jusqu'à ce jour sont des pièces utiles à consulter plutôt que des œuvres littéraires : nous n'avons point à les analyser ici [1].

A ces bases importantes d'information, nous joindrons un certain nombre de renseignements spéciaux, dont nous pouvons affirmer la parfaite authenticité, bien qu'il nous soit interdit d'en indiquer la source, et des dépêches officielles que nous avons eu occasion de conserver. Quelques notes rédigées au moment même sur des faits dont nous étions personnellement témoin achèveront de réunir, dans cet exposé, l'exactitude à l'intérêt qui découle facilement des événements eux-mêmes.

I

C'est au début même que nous prendrons l'armée de la Loire, pour la suivre jusqu'au fatal échec qui, la dispersant et la séparant au 4 décembre, aboutit à la retraite du général Chanzy vers l'Ouest et à la malheureuse expédition de Bourbaki sur Belfort. L'examen attentif de la manière dont fut conduite, dès le commencement, la résistance aidera à faire comprendre les désastreux événements qui se produisirent successivement dans des circonstances presque identiques, sans que l'expérience pût nous éclairer jamais sur les causes

[1] Voici la nomenclature aussi complète que possible des publications récentes qui se rapportent à notre sujet : *Récits de l'Invasion, Journal d'un Bourgeois d'Orléans*, 11 octobre 1870-16 mars 1871, par Auguste Boucher, ancien élève de l'École normale, professeur de seconde au lycée d'Orléans. Orléans, H. Herluison, 1 vol. in-12, avec de nombreuses *pièces justificatives*. — *Les Murailles d'Orléans pendant l'occupation prussienne*. Orléans, H. Herluison, 1870, in-4°, tiré à 200 exemplaires. — *L'Invasion prussienne de* 1870, par l'abbé Cochard. I, *Les Bavarois à Orléans*, deuxième édition. Orléans, H. Herluison, in-18, 1871, et la suite dans les *Annales religieuses et littéraires d'Orléans*, numéro du 24 juin et suiv. — *L'Armée de la Loire, Journal d'un volontaire*, par P. F., commencé dans le *National du Loiret*, numéro du 3 mai 1871 et suiv. ; continué dans le *Progrès du Loiret*, numéro du 21 juin et suiv. — *Histoire de la ville et du canton de Beaugency pendant la guerre de* 1870 (par MM. Lorin de Chaffin), in-12 de 185 p. Orléans et Beaugency, 1871. — *Défense de Châteaudun dans la journée du* 18 *octobre* 1870, *Incendies de Varize et de Civry*, par L.-D. Coudray. Paris-Châteaudun, 1871, in-18. — *Trois mois de dictature en province, le Gouvernement de la Défense nationale à Tours*, par Armand Rivière. Paris, E. Dentu, 1871, 1 vol. in-12. — *La Campagne de l'armée de la Loire et la retraite d'Orléans*, par M. H. Blerzy, *Revue des Deux-Mondes* du 25 mai 1871.

de nos revers et les moyens de les éviter. La seule ville d'Orléans, pendant cette campagne, fut le théâtre de quatre retraites, c'est-à-dire de quatre déroutes dont les proportions furent d'autant plus grandes que nos armées comptaient plus de soldats. Il est vrai que les forces de l'ennemi avaient augmenté dans la même proportion. Mais notre direction militaire ne sut jamais reconnaître à combien d'adversaires nos armées auraient à faire, et surtout à quel moment précis il faudrait opérer une concentration de troupes qui aurait pu rendre pour nous la partie souvent égale, quelquefois beaucoup meilleure.

Et d'abord, ce n'est point au Gouvernement du 4 septembre, mais bien au dernier ministère de l'Empire, que revient l'idée première de la formation d'une « armée de la Loire, » destinée à recommencer, dans le centre de la France, la lutte qui venait de se terminer d'une façon si honteuse dans le nord par la capitulation de Sedan. Lorsque, le 3 septembre au soir, le général de Palikao et ses collègues annonçaient « au peuple français, » dans une proclamation restée célèbre, la suite de revers inouïs que complétait cette simple phrase jetée à la fin, comme si elle eût été sans importance : « L'Empereur a été fait prisonnier dans la lutte, » — ils ajoutaient, pour essayer une fois encore de faire illusion à la nation : « Les forces militaires du pays s'organisent. Avant peu de jours une armée nouvelle sera dans les murs de Paris ; *une autre armée se forme sur les rives de la Loire.* » Nous avons su plus tard ce qu'étaient « ces forces militaires. » Il ne restait plus en France un seul régiment d'ancienne création. Tandis que Paris essayait à la hâte de se mettre en état de défense, on faisait revenir d'Algérie quelques vieux soldats, et on achevait dans les départements la révision de la classe de 1870 dont on avait devancé d'un an l'appel.

Sur les bords de la Loire, les préparatifs de résistance étaient à peine commencés. Le nouveau ministre de la guerre, le général Le Flô, que vingt années de retraite absolue avaient mis peu au courant de nos affaires militaires, ne prenait aucune mesure énergique pour organiser sérieusement la défense. Tandis que Trochu, assisté de quelques bons officiers généraux, saisissait le commandement suprême dans la capitale menacée d'un siége imminent, il ne se trouvait personne en

province pour se mettre à la tête des débris d'armée qu'il était possible encore de réunir. Il aurait fallu pourtant se presser. Car en huit jours Paris était investi et séparé pour cinq mois de la France, avant que le Gouvernement de la Défense nationale ait pu faire autre chose que changer les préfets. Il avait bien décrété la formation d'une « armée de secours; » mais on croyait peu, même dans les nouvelles régions gouvernementales, à l'efficacité de ces efforts et on ne mettait guère d'activité à les réaliser.

Le 19 septembre, l'investissement de la capitale était complet et toutes communications devenaient impossibles entre Paris et la France. Il est vrai de dire que quelques jours auparavant le gouvernement de l'Hôtel de Ville avait délégué trois de ses collègues pour le représenter en province. Ces collègues, — on ne l'a su que trop, — étaient MM. Crémieux, Glais-Bizoin et le vice-amiral Fourichon. Ils s'installaient à Tours, qui en réalité allait devenir pendant trois mois la capitale de la France.

Quel était donc le plan de défense adopté par les hommes qui s'étaient donné la redoutable mission de nous sauver? Pourquoi le Gouvernement du 4 septembre, restant en grande majorité à Paris, avait-il désigné pour le représenter ses deux membres notoirement les plus incapables? Et pourquoi enfin la France entière était-elle sacrifiée une fois de plus à Paris, dans un moment où la province seule cependant pouvait, par son élan, délivrer le pays de l'invasion? — Ces questions ont été posées si souvent et reviennent si naturellement à l'esprit, qu'il importe de s'y arrêter un instant; car elles sont de nature à jeter une singulière clarté sur les événements.

On répond d'ordinaire : mais les membres du Gouvernement de la Défense nationale étaient avant tout députés de Paris[1]; le pouvoir qu'ils avaient usurpé à l'Hôtel de Ville, ils ne

[1] Il n'est peut-être pas inutile de faire observer à ce propos que, dans le Gouvernement de la Défense nationale, composé de onze membres, TOUS DÉPUTÉS DE PARIS (Proclamation de M. Léon Gambetta, ministre de l'intérieur, en date du 4 septembre, à 6 heures du soir, *Journal officiel de la République française* du 5), il y avait *trois* membres qui n'étaient nullement *députés de Paris*, attendu qu'élus à Paris et en province, ils avaient opté pour la province, et avaient été remplacés par MM. Rochefort, Glais-Bizoin et Crémieux : c'étaient M. Gambetta, député des Bouches-du-Rhône, M. Picard, député de l'Hérault, et M. Jules Simon, député de la Gironde.

l'avaient pris qu'en leur qualité de représentants de la grande cité; leur force, leur crédit, leur popularité ne pouvaient se conserver qu'au milieu même de leurs électeurs. Ce motif, qu'on allègue tout d'abord, n'est point le seul : il n'est même point le principal. Parmi les personnes présentes à Paris au moment de l'investissement, parmi celles qui connaissaient tant soit peu la situation, il n'en est pas une qui ne sache que, selon toute probabilité, Paris ne pouvait pas et ne devait pas résister plus de quinze jours. Le gouvernement nouveau n'eut pas besoin de longs calculs pour s'en convaincre, et le général Trochu était taxé de témérité, à cette époque, en avançant que le siége durerait trois semaines. Il n'y avait point d'armée organisée, point de travaux de défense sur les remparts, point de munitions dans les forts, point de canons capables de tenir en respect l'artillerie allemande, et encore chaque pièce n'était-elle approvisionnée qu'à trois coups. On devait ainsi, fatalement, si les Prussiens attaquaient, — et comment penser alors qu'ils n'attaqueraient pas? — arriver en peu de jours, peut-être après un assaut de quelques heures, à une capitulation ou à une prise de vive force; et le Gouvernement croyait qu'il était de son devoir d'être présent tout entier au dernier acte de la défense nationale. On raconte que M. Garnier-Pagès, avec cet enthousiasme un peu naïf qu'il a toujours eu pour ses principes, s'était fait armer de toutes pièces, et avait juré de s'ensevelir, comme un ancien, sous les ruines de la patrie et de la République. Les choses se seraient passées ainsi, et plus vite encore qu'on ne le pensait, si après l'affaire de Châtillon, journée si désastreuse pour nos jeunes troupes, l'armée prussienne avait voulu poursuivre nos soldats en pleine déroute. Quarante mille hommes seraient parvenus jusqu'aux murs de la place sans coup férir; et, s'ils avaient été mieux instruits de l'état de Paris, il ne leur eût même pas fallu une bien grande audace.

D'autre part, en envoyant à Tours MM. Crémieux et Glais-Bizoin, le Gouvernement n'avait entendu leur donner que des attributions civiles et administratives absolument secondaires. Toute l'autorité devait être concentrée entre les mains de l'amiral Fourichon, auquel étaient attribués les deux ministères de la marine et de la guerre, c'est-à-dire la mission de diriger toutes les forces militaires de la nation. On ne le connais-

sait que de réputation ; on l'avait fait venir en hâte de la mer du Nord, où il commandait la flotte d'observation, et il n'avait passé que fort peu de temps à Paris. Mais on le disait très-bon organisateur, très-ferme soutien de la discipline, très-habile en conceptions militaires, en un mot l'homme le plus capable dans les circonstances présentes de refaire une armée et de lui inspirer confiance. Tel est le double motif pour lequel le Gouvernement de la Défense nationale, après de vives et longues discussions, se décida à rester presque tout entier enfermé dans Paris ; et cette résolution était inspirée par la situation même. Il faut le dire encore, à Paris comme en province, les hommes sensés avaient peu de confiance dans le succès ou la possibilité même de la résistance, et on croyait à la prompte nécessité de faire la paix. Puis vinrent les exaltations du patriotisme : les plus tièdes se laissèrent facilement convaincre par ce faux raisonnement que les Français sont les premiers soldats du monde et que s'ils veulent se lever en masse ils seront toujours invincibles. Triste illusion ! qui ne donne ni de la science, ni de la discipline, ni des munitions, ni des armes, ni même du courage, et qui a été la cause de l'aggravation de nos désastres !

Mais revenons à la délégation de Tours. L'amiral Fourichon qui, au fond de l'âme, n'avait qu'une foi médiocre dans la défense à outrance, s'était installé à Tours, dans l'ancien palais du maréchal qui, sous l'Empire, exerçait un des grands commandements régionaux. Il se mit sans empressement à préparer une organisation régulière des débris d'armée qui s'étaient réunis à Bourges, à Vierzon et dans l'Ouest. Il fit quelques décrets et quelques circulaires sur la discipline ; il essaya d'utiliser les bons éléments, en petit nombre, qu'il avait à sa disposition. Il ne chercha pas à prendre de résolution héroïque. Un de ses premiers actes — qui pour la suite de notre récit aura une certaine importance — fut d'attacher provisoirement à la 19e division militaire les départements de l'Yonne, de l'Aube et du Loiret [1]. La 19e division est celle de Bourges, et elle était alors commandée par M. le général baron de Polhès, qui se trouvait aussi avoir sous ses ordres les départements faisant partie auparavant du ressort de Paris

[1] Décision ministérielle du 22 septembre 1870. *Moniteur universel* du 26.

(1re division militaire). Ce devait être là un des principaux éléments de l'armée de la Loire.

II

Il y avait à cette époque à Orléans, comme commandant de la subdivision, un général, ancien officier de gendarmerie, très-brave au feu, très-suffisant, en temps ordinaire, pour remplir son poste, mais prompt à perdre son sang-froid dans une situation difficile et peu fait pour prendre au moment précis le parti qui convient. Le général Peitavin s'était donné beaucoup de peine pour organiser les mobiles du département; il les avait envoyés à Paris suffisamment exercés et équipés. Depuis, quand l'invasion s'était avancée jusque vers le centre de la France, il avait fait autour d'Orléans, dans la forêt particulièrement, quelques travaux de défense, à l'aide de fonds votés par le Conseil municipal; et ces travaux, au dire des hommes spéciaux, étaient conçus d'une façon intelligente. Il disposait d'un effectif peu nombreux, il n'avait ni artillerie, ni cavalerie; mais son petit noyau de troupes de ligne et de mobiles pouvait suffire à arrêter quelques éclaireurs ou quelques pillards ennemis.

Défendrait-on la ville d'Orléans? Se battrait-on seulement aux abords principaux, sur les routes où des tranchées avaient été creusées et garnies de pallissades? Ferait-on la guerre de rues et de barricades? Telles étaient les questions que les habitants se posaient, quelques-uns, il faut le dire, non sans terreur. L'état de siége rendait le général seul responsable de la décision qu'il faudrait prendre au moment suprême. La garde nationale n'était ni équipée, ni armée sérieusement. Mais le maire et les habitants ne voulaient point peser sur la résolution du général dans la crainte de gêner les intérêts sacrés de la défense. Il en était de même du préfet, qui n'avait avec le général que des rapports de service, et qui se contentait d'avertir pour sa part les populations de la Beauce, en les encourageant à soustraire à l'ennemi leurs provisions, leur matériel, leurs bestiaux, en un mot toutes ces proies faciles qui, dans un pays riche, secondent si puissamment la marche du vainqueur.

Un jour, le 20 septembre, le général Peitavin arrive tout effaré à la préfecture. Il tenait à la main une dépêche du maire de Pithiviers, qui était ainsi conçue :

« Pithiviers, 20 septembre, 2 heures du soir.

« LE MAIRE DE PITHIVIERS AU GÉNÉRAL A ORLÉANS.

« Mon domestique envoyé par moi à Malesherbes rapporte avoir vu entrer à Malesherbes environ 12 à 15,000 Prussiens, 100 pièces de canon. Une avant-garde est près de Minpuis, ce qui me fait penser Prussiens vont aller à Étampes. Avons environ 1,200 francs-tireurs qui, je pense, vont se diriger sur Chilleurs et Orléans. Environ 100 hussards français arrivent. »

Cette nouvelle avait absolument dérangé toutes les idées, tous les projets du général. En vain le préfet essaya-t-il de lui faire remarquer que la dépêche ne donnait les faits que de seconde main, que le maire de Pithiviers n'avait pas même vu l'ennemi par lui-même, que les évaluations de son domestique pouvaient être fort superficielles, qu'enfin Pithiviers était encore à dix lieues d'Orléans, qu'il y avait toute la forêt à traverser, et qu'on avait le temps de la réflexion. — « Cela « n'empêche pas, répondait le général Peitavin, que ma situa- « tion ne soit très-compromise et qu'il ne me faille pas prendre « sur l'heure une détermination énergique. » — « C'est votre « affaire, » répondit le préfet; et il lui montrait en même temps une dépêche beaucoup moins alarmante qu'il venait de recevoir du sous-préfet de Pithiviers, et qui devait inspirer plus de confiance que la première :

« Pithiviers, 20 septembre, 2 heures 35 m. du soir.

« SOUS-PRÉFET A PRÉFET A ORLÉANS.

« J'arrive de Malesherbes où les Prussiens entraient en même temps que moi. J'en ai vu environ 400 qui ont pris possession demandant s'il y avait des francs-tireurs. Je vais faire replier le télégraphe et je renvoie les poudres qui sont ici à Chilleurs. »

Le général Peitavin ne tenait aucun compte de cette source nouvelle d'information et, relisant le papier qu'il avait entre les mains, il répétait : « Mais, monsieur le préfet, c'est écrit, « il y a bien quinze mille hommes et cent canons ; on les a « vus. » Puis il sortit, disant que dans une heure sa grande détermination serait prise.

La nuit n'était pas arrivée que le général avait donné l'ordre à toutes ses troupes de faire retraite sur la rive gauche de la Loire. Mais, avant de se replier lui-même, — se reportant à une de ces nombreuses circulaires dans lesquelles nos gouvernants croyaient faire preuve d'héroïsme en recommandant la destruction inutile de toutes les œuvres d'art qu'on avait mis des siècles à construire, — il donnait l'ordre formel de faire sauter les ponts de la Loire sur une étendue de quinze lieues, et il en prévenait le préfet, pour que ce dernier prît les mesures de police nécessaires, et s'entendît avec les ingénieurs des Ponts et Chaussées chargés de faire mettre le feu aux poudres.

L'autorité militaire avait tout pouvoir; il n'appartenait à personne de discuter ses résolutions. Cependant le préfet du Loiret — qui ne croyait pas le danger si imminent et qui voyait avec peine les inconvénients sans nombre et la perte matérielle considérable qu'entraînerait la destruction des deux beaux ponts d'Orléans — prit sur lui de retarder l'explosion et, télégraphiant la nuit au ministre de la guerre, il lui exposa ses scrupules, énuméra les raisons qui, selon lui, militaient en faveur de la conservation des ponts, et demanda de nouvelles instructions; les ingénieurs se joignaient au préfet, et appuyaient ses arguments. La réponse de Tours fut favorable : les ponts d'Orléans furent conservés, et la population en témoigna hautement sa reconnaissance à son digne et intelligent administrateur. Mais le général avait transmis directement ses ordres dans le département; aussi les quatre ponts de Beaugency, Meung, Jargeau et Châteauneuf furent-ils impitoyablement détruits. Il est bon d'ajouter que l'ennemi dans la suite ne tira aucun avantage sérieux de la conservation des ponts d'Orléans, qui furent, au contraire, fort utiles à notre armée dans les marches et contre-marches qu'elle devait faire autour de la ville.

Le lendemain, 21 septembre, fut pour toute la cité orléanaise une journée de terreur. On surveillait la route de Pithiviers; on interrogeait les voyageurs; on attendait dans l'angoisse. Pas un uhlan ne se présenta. Le général de cavalerie du Coulombier était demeuré à Artenay; il dépendait de la division Reyau dont le quartier général se trouvait à Blois, et avait été détaché un peu en avant pour couvrir la route de

Paris. Le 21, au matin, son général de division, auquel on n'avait envoyé aucune nouvelle, adressait à Orléans la dépêche suivante, qui dut rester sans réponse :

« Blois, 21 septembre, 8 heures 12 m. du matin.

« GÉNÉRAL BLOIS A GÉNÉRAL ORLÉANS.

« Est-il vrai que les troupes d'Orléans se soient repliées sur Beaugency? Qu'y a-t-il de nouveau? Réponse immédiate. »

En même temps, il télégraphiait au général du Coulombier qui, comme le général Peitavin, ne songeait qu'à se replier et avait déjà commencé à quitter son poste :

« Blois, 8 heures 10 m. du matin.

« GÉNÉRAL REYAU A GÉNÉRAL DU COULOMBIER A ARTENAY OU A ORLÉANS.

« Je compte que vous êtes encore à Artenay. Retardez le plus possible votre mouvement de retraite. Faites enlever et charger vigoureusement les courriers ennemis. Ne vous retirez lentement qu'à l'approche de forces supérieures. Si vous vous êtes retiré prématurément à Orléans, faites connaître immédiatement l'emplacement de votre brigade et de vos postes, et poussez le plus en avant possible. »

Où était le général du Coulombier? Le télégraphe ne fonctionnait plus avec Artenay. On envoya un homme à cheval au-devant de lui pour lui communiquer l'ordre catégorique du général Reyau. Le courrier trouva le général à peu de distance sur la route de Paris, ayant quitté Artenay le matin. La dépêche ne lui fit point arrêter sa marche en arrière, et le lendemain il s'établissait paisiblement à Orléans.

Le même jour, dans la soirée, c'est-à-dire le 22 septembre, était arrivé dans la ville le général Faye, qui devait succéder, comme commandant de la subdivision, au général Peitavin, appelé, paraît-il, à commander une brigade active. Le nouveau général n'avait aucune connaissance du pays : il ne possédait pas la moindre carte du département, il ne savait pas exactement où se trouvait la forêt d'Orléans, il ignorait absolument la disposition et le nombre de ses troupes. Aussi, dans la nuit, une communication importante du sous-préfet de Pithiviers, annonçant que deux mille Prussiens, sous la conduite du prince Albert, étaient entrés dans la ville, le laissa-t-elle dans

une certaine perplexité. Il en fut tiré le lendemain par l'arrivée de son chef hiérarchique, le général de Polhès, commandant de la 19e division militaire, et auquel son grade donnait le commandement supérieur à Orléans. Le général de Polhès, ancien élève de Saint-Cyr, n'était guère connu dans l'armée que pour la faible participation que sa brigade avait prise à la bataille de Mentana, opération militaire commandée par le général de Failly, et dans laquelle, pour la première fois, « le chassepot avait fait merveille. » C'était un homme du monde, très-fort sur l'étiquette et les belles manières. Il avait fait demander aussitôt un rendez-vous au préfet, qui s'était empressé de lui indiquer une heure. Mais M. Pereira, croyant qu'il s'agissait, dans ces graves circonstances, de traiter des questions d'affaires, avait donné ordre de faire monter le général dans son cabinet. M. de Polhès se plaignit assez aigrement de ce qu'on n'avait pas ouvert les grands salons pour le recevoir. « Il avait mis, disait-il, toutes ses décorations, et, voulant faire à la préfecture une visite officielle, il entendait être reçu avec les honneurs dus à son rang. » Le préfet ne fut point choqué de cette scène assez ridicule, et il se contenta d'aller dès le lendemain rendre au général une visite de simple convenance.

Les jours suivants furent employés par l'état-major à disposer les troupes qui étaient envoyées du ministère et à les faire marcher en avant. Les nouvelles reçues de l'ennemi n'étaient point effrayantes. Sa cavalerie se contentait, dans quelques pointes hardies, de piller les fermes au nord de la forêt, et de faire des vivres et du fourrage pour le ravitaillement de son armée. Il y eut quelques affaires d'avant-garde sans importance. Le 26 septembre seulement, eut lieu à la Croix-Briquet, petit hameau sur la route de Paris, entre Chevilly et Artenay, une escarmouche un peu plus grave qui sembla nous être favorable. Cinq ou six cents cavaliers prussiens, du corps du prince Albert, s'étant avancés dans la direction du hameau, furent chargés par cent cinquante dragons et hussards français, qui, se repliant à dessein, amenèrent l'ennemi sous le feu d'une compagnie de mobiles du Loiret, embusquée derrière un fossé. La décharge jeta un grand désordre dans les rangs de la colonne, qui s'enfuit en laissant sur le terrain quelques morts et deux prisonniers. Ce succès, si léger pourtant, avait donné

confiance aux Orléanais. Aussi, quel ne fut pas leur étonnement et leur consternation quand ils virent, la nuit même, les dix ou douze mille hommes du général de Polhès se retirer avec la même précipitation que naguère les quelques régiments commandés par le général Peitavin ! Voici ce qui était arrivé.

Le soir même du combat victorieux de la Croix-Briquet, le général de Polhès fit demander au préfet de se rendre à son hôtel, à neuf heures. « Dans les circonstances où nous nous trouvons, écrivait-il à M. Pereira, j'ai l'honneur de vous prier d'être assez bon pour nous entendre au sujet des délibérations qui doivent être prises par nous. » La résolution du général semblait arrêtée ; cependant il voulait s'entourer des conseils de ses principaux officiers et avoir des témoins de sa conduite. A l'heure dite, on attendit quelque temps l'arrivée des chefs de corps : quelques-uns même, ceux particulièrement qui avaient dû assister à l'affaire de la journée, ne vinrent pas ; et quand un certain nombre des commandants fut réuni, le général de Polhès commença à expliquer la situation militaire. Il y avait dans la chambre un ou deux généraux, des colonels et des chefs de bataillon, des officiers d'ordonnance, en tout dix ou douze personnes.

M. le général de Polhès exposa que l'ennemi était en très-grandes forces, qu'il mettait en ligne devant les troupes françaises seize escadrons de cavalerie qu'on avait parfaitement vus, qu'il avait quarante canons environ et beaucoup d'infanterie, qu'il évitait soigneusement de s'aventurer dans la forêt ; mais que, comme lui-même l'avait toujours pensé, il tournait les positions françaises, passait sur le côté gauche de la route de Paris et présentait la bataille vers les plaines de Patay, voulant entrer dans Orléans par la route de Châteaudun.

M. de Bourgoing, lieutenant-colonel commandant les mobiles de la Nièvre et un régiment de marche, confirma ces faits, en ajoutant toutefois que ses troupes, qui dans la journée s'étaient très-bien comportées, n'avaient pas sans regret abandonné d'excellentes positions près de Cercottes, appuyées sur la forêt, pour reculer de quelques kilomètres et aller occuper les vignes qui s'étendent sur la gauche, du côté de Saran, Ormes et Ingré ; que néanmoins elles étaient bien disposées et

tiendraient une journée entière dans des endroits fort défendables; et qu'il répondait de ne point être entamé par la cavalerie ennemie. A quoi le général de Polhès reprit : « Mais, « s'il y a des canons, s'il y a de l'infanterie..... » — « Y a-t-il « vraiment de l'infanterie ? » dit M. de Bourgoing. — « Oui, » répondit un jeune officier d'ordonnance du général de Polhès, « je suis monté aux tours de la cathédrale de Sainte-Croix ce « soir, et je l'ai très-bien vue. » — « Elle se massait derrière « les bois, » ajouta le général de Polhès, « par petits pelotons, « comme font toujours les Prussiens ; et il faut s'attendre à les « voir déboucher au premier moment. » — « Alors, » dit M. de Bourgoing, « je ne réponds pas de mes mobiles, qui ne « sont armés que de fusils à piston, et qui ont une peur « affreuse de l'artillerie et des fusils à aiguille. »

« Vous voyez, » reprit le général de Polhès, « qu'il n'y a pas « moyen de tenir. Je veux bien livrer bataille demain; mais « nous aboutirons infailliblement à un désastre, ce sera une « débandade effroyable ; les troupes arriveront confusément « dans la ville d'Orléans, poursuivies par l'ennemi ; il y aura « là un spectacle de démoralisation épouvantable ; la ville « pourra être abîmée par des obus ou des boulets. »

Le préfet répondit qu'au point de vue militaire, comme au point de vue politique, il fallait éviter à tout prix un pareil désastre ; que, si la chose avait été utile à la défense, il aurait admis qu'on sacrifiât un ou deux faubourgs de la ville ; mais que, si la situation militaire était telle, — ce qu'il se regardait comme absolument incompétent pour décider, — il était obligé de convenir que la résolution adoptée par le général devenait peut-être la plus sage. En un mot, tout devait être fait dans l'intérêt de la défense nationale, tout devait être évité de ce qui pourrait compromettre inutilement l'avenir.

Le général ajouta qu'il était d'ailleurs très-mal secondé, que, s'il s'était agi seulement de défendre la forêt, on aurait tenu sans peine ; mais qu'encore une fois l'ennemi tournait la position avec des forces considérables et, qu'en plaine, ses troupes étaient incapables de résister ; qu'il n'avait que très-peu de cavalerie et une cavalerie épuisée ; que les renforts qu'il avait demandés ne pouvaient lui être envoyés ; qu'il n'avait que quelques canons et de si mauvais artilleurs qu'ils ne

savaient seulement pas mettre en batterie et charger leurs pièces.

Le commandant des turcos, interrogé, dit qu'il avait six cents hommes dont il répondait; c'étaient des échappés de Reischoffen et de Sedan. — « Ce n'est pas assez ; » dit le général, « tout cela n'a pas de cohésion et ne tiendra pas « devant l'ennemi. Pour éviter une déroute, il faut songer « immédiatement à organiser la retraite. »

« Nous avons quarante-huit heures d'avance sur l'ennemi, » dit M. de Bourgoing. — « Non, vingt-quatre seulement, » reprit le général, « il faut se retirer cette nuit même, en « silence, et encore pourrons-nous bien être poursuivis. » Puis, priant le préfet de prévenir les diverses administrations publiques, il se mit à dicter des ordres pour ses corps d'armée.

Le lendemain, il n'y avait plus un soldat dans Orléans. La ville reprenait un aspect d'épouvante et de désespoir. Les boutiques n'osaient pas s'ouvrir. A chaque bruit, on s'écriait avec douleur : Voici les Prussiens ! Le chemin de fer, le télégraphe, les postes s'étaient repliés, suspendant leur service. Le matin pourtant, deux dépêches à l'adresse du gouvernement avaient pu encore partir, l'une émanant du général, l'autre du préfet. En voici la teneur :

« Orléans, 27 septembre, 4 heures 37 m. matin.

« GÉNÉRAL DE DIVISION AU MINISTRE DE LA GUERRE A TOURS.

« Forcé d'évacuer Orléans devant des forces supérieures, je dirige sur Blois la brigade de cavalerie du 15e corps et sept bataillons de la garde mobile, Bourges et Nevers étant encombrés et servant à la formation de deux divisions du 15e corps. »

« Orléans, 27 septembre, 7 heures 30 m. du matin.

« PRÉFET A GUERRE ET INTÉRIEUR, TOURS.

« Après un engagement victorieux hier à Artenay, les généraux reconnaissant qu'ils ne peuvent plus tenir devant un corps d'armée nombreux, qui serait commandé, dit-on, par le prince Albert, quittent Orléans en bon ordre [1]. »

Cependant, quelques heures se passent, et les Prussiens ne se

[1] Cette dernière dépêche a été insérée dans le *Moniteur universel* du 28 septembre 1870.

présentent point. Bien plus, vers neuf ou dix heures du matin, les voyageurs et les courriers arrivent, comme tous les jours, des lieux mêmes où devait être l'ennemi; et l'on est très-étonné d'apprendre par eux que, non-seulement les Prussiens n'ont aucunement tourné la forêt par la gauche, mais qu'ils ne sont signalés sur aucun point voisin, qu'ils n'ont jamais eu d'infanterie, que leurs cavaliers qui, à dix lieues d'Orléans parcourent la campagne, sont en très-petit nombre. L'administration ne pouvant se contenter de ces renseignements, le préfet se hâta d'envoyer dans les diverses directions des messagers qui vinrent bientôt confirmer la réalité des faits. On apprit même ainsi, qu'après le combat de la veille l'ennemi s'était retiré de cinq ou six lieues en arrière dans la direction de Paris. Les deux combattants se tournaient littéralement le dos.

Le matin, du reste, étaient arrivés de Blois deux régiments de cuirassiers qui avaient voyagé toute la nuit sur la rive droite de la Loire, et qui furent étonnés de ne point trouver un seul représentant de l'autorité militaire à Orléans. Enfin, pour comble de confusion, on vint prévenir le préfet que cinq ou six cents hommes étaient restés sans ordre dans la forêt du côté de Saint-Lyé, oubliés par leur général en chef, et ignorant complétement le mouvement de retraite.

Toutes ces nouvelles, qui se répandaient à la fois, jetaient dans la ville une émotion facile à comprendre. Il faisait une belle journée d'automne: une foule immense stationnait dans les rues; l'indignation succédait à la peur, et l'on accusait tout haut les généraux de trahison. Une députation d'Orléans partit le lendemain, ayant à sa tête M. Cochery, ancien député du Loiret, pour aller exposer la situation à la Délégation de Tours. Le Conseil municipal s'émut de ce grave incident, et décida à l'unanimité l'envoi d'une adresse au Gouvernement. Le préfet fit parvenir aux ministres de l'intérieur et de la guerre un mémoire complet sur l'affaire.

Le général de Polhès lui-même n'avait point tardé à reconnaître sa faute. A la nouvelle de ce qui se passait à Orléans, il avait écrit de Châteauneuf à M. Pereira une lettre fort humble. « L'on m'assure, lui mandait-il dans la nuit du 27 au 28 septembre, que l'ennemi n'est pas entré à Orléans. Quels sont vos renseignements, Monsieur le Préfet? Soyez donc assez bon pour me fixer à ce sujet et me donner votre avis si je peux et

dois réoccuper la ville. Vous comprenez ma position, je ne veux pas avoir l'air de fuir..... »

Le préfet, en lui répondant, n'avait pas caché au général l'émotion causée dans Orléans par sa singulière retraite. Puis il avait essayé de rétablir un peu la situation. M. de Polhès se montra à la fois reconnaissant et un peu confus. Il ne chercha point tout d'abord à dissimuler son erreur ; et quand, le jour même de son retour, il se présenta à la préfecture, il était en tenue modeste, il ne portait pas toutes ses décorations, et ne demandait point à être reçu dans les grands salons. Au contraire, il se frappait la poitrine, en déclarant que toute la responsabilité de ce fâcheux événement devait retomber sur lui seul. Aussi, on ne s'explique guère la polémique qu'il essaya d'engager plus tard dans les journaux sur une affaire qui était si peu à son honneur [1].

Quelle était donc la faute de M. le général de Polhès? Il le disait lui-même : trompé par les rapports de ses officiers, mal secondé par son entourage, ayant négligé d'aller reconnaître en personne les positions, il était en outre de ceux qui n'avaient point dans l'issue de la lutte la moindre confiance et qui se défiaient à chaque instant des éléments qu'ils avaient entre les mains. Des soldats sans instruction et sans préparation, des généraux peu désireux d'aborder l'ennemi avec de telles troupes, ce furent là les conditions désastreuses dans lesquelles s'engagea toute la campagne. Et si nous avons longuement insisté sur un épisode qui n'exerça point une grande influence sur les événements généraux du moment, c'est que nous avons cru trouver là un curieux exemple de l'inhabileté, de l'incurie , des fausses combinaisons avec lesquelles on découragea une jeune armée pour laquelle les moindres erreurs devenaient des désastres. Quand à chaque revers, la foule murmure le mot de trahison, elle dépasse le but et n'a point conscience de l'odieuse accusation qu'elle lance contre des combattants malheureux ou malhabiles. Mais il faut avouer que souvent les échecs ne furent dus qu'à l'inadvertance ou à la légèreté françaises, et à l'abaissement intellectuel et moral qui avait envahi l'armée comme toute la nation.

[1] Voir la lettre du général de Polhès et la réponse de M. Pereira, publiées dans le *Moniteur universel* du 5 octobre 1870, sous ce titre : *Les lettres d'Orléans.*

Tous les faits accusent le général de Polhès, dans la triste équipée que nous venons de raconter, et encore n'avons-nous pas cité une dépêche du 26 septembre dans laquelle le ministre de la guerre mettait à sa disposition, sans doute sur sa demande, d'importants renforts[1]. Mais que dire de la façon dont l'amiral Fourichon, dans un document communiqué officiellement au *Moniteur*, essaya de pallier aux yeux du public les reproches et les attaques que la retraite d'Orléans avait suscités ? C'est vraiment un morceau de choix qui mérite d'être conservé aux fastes de l'histoire. Il est impossible de se jouer plus agréablement du public dans un sujet qui pourtant ne supportait guère la plaisanterie. Lisons plutôt la note du ministre de la guerre :

« Il arrive souvent que les opérations militaires sont l'objet de critiques assez vives, et que plus tard, lorsqu'elles sont examinées avec plus de calme et plus de connaissance des événements, on reconnaît qu'elles étaient commandées par les circonstances. Les divers mouvements qui ont eu lieu depuis huit jours autour d'Orléans, en sont la preuve. En les ordonnant, le général Polhès, dont les résolutions ont été commentées diversement par certains journaux, n'avait point pour but unique de se retirer, mais bien plutôt de se faire suivre. Le général savait qu'il était appuyé en aval et en amont sur la Loire, et il a pu espérer un instant que l'ennemi serait assez confiant pour le suivre avec vigueur, et compromettre ainsi sa propre ligne de retraite. Mais l'ennemi, devinant les intentions du général par la distribution de nos forces, ne s'est pas laissé égarer par l'opinion publique, et au lieu de poursuivre nos troupes, il s'est porté dans une autre direction[2]. »

En présence des documents et des faits, cette explication se passe de commentaire ; et il vaut mieux nous hâter de retrouver l'armée de la Loire. Nous ne la suivrons pas longtemps

[1] Voici le texte de la dépêche ministérielle : « *Tours*, 26 *septembre* 1870. 4 *heures* 50 *du soir*. — Guerre a général de Polhès, Orléans. — Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez appeler à Orléans ou sur tel point que vous jugerez convenable : 1° la deuxième brigade de la division Reyau ; 2° deux régiments de lanciers, 2e et 5e, qui appartiennent à la brigade Michel et qui sont à Gien et à La Charité ; 3° le 34e régiment de mobiles qui est à Vierzon. Ne croyez-vous pas utile de faire venir à Orléans un peu d'artillerie, si vous en avez de disponible à Bourges ? Rendez-moi compte des mouvements que vous ordonnerez. »

[2] *Moniteur universel* du 2 octobre 1870. — A un premier article du *Moniteur*, M. Cochery avait répondu par une lettre, publiée dans les feuilles locales, l'*Impartial du Loiret* et le *Journal du Loiret*, mais qu'à Tours on ne jugea pas à propos de reproduire.

sans rencontrer, avec une nouvelle retraite, un nouveau désastre, — celui-là bien plus irréparable que les premiers.

III

Orléans, la forêt, toutes les positions environnantes avaient été réoccupées très-promptement; et, quelques jours après, le général de La Motterouge arrivait dans la ville en qualité de commandant en chef du 15e corps. M. de La Motterouge était un vieux général du cadre de réserve, ancien député officiel de l'Empire et qui, avant la chute de Bonaparte, avait été promu au commandement des gardes nationales de la Seine. Mais il avait quitté Paris avant le siége, et était venu à Tours se mettre à la disposition du Gouvernement. Il avait pour chef d'état-major le général Borel, officier de capacité et d'énergie, qui a dû supporter, sans que sa réputation d'homme de guerre ait eu à souffrir, bien des désastres dont il n'a pas été toujours coupable. Attaché au général Mellinet depuis 1869, M. Borel n'avait que cinquante-deux ans. C'était un vétéran des guerres d'Afrique et d'Italie, qui avait fait presque toute sa carrière près du maréchal de Mac-Mahon, et qui, devenu général de division, dirigea avec le duc de Magenta les opérations militaires du second siége de Paris. Il avait été envoyé en province pour être employé au ministère de la guerre, où l'on avait besoin d'officiers vigoureux et expérimentés, capables, dans un moment donné, d'exercer un commandement important.

Pendant quelques jours, Orléans fut le rendez-vous d'un nombre considérable de troupes de toutes armes, qui venaient grossir les rangs de l'armée de la Loire. Chevilly et Artenay, sur la route de Paris, étaient les points les plus avancés défendus par les forces françaises. De leur côté, les Prussiens occupaient toujours Pithiviers et le plateau de la Beauce; mais c'était par Malesherbes et Fontainebleau qu'ils semblaient se rattacher au gros de l'armée allemande [1]. Ils n'essayaient pas du reste de

[1] Il suffira de se reporter à la plus médiocre carte du département du Loiret pour suivre les diverses opérations militaires que nous indiquons et trouver l'emplacement exact des localités dont nous citons les noms dans la suite de ce travail.

gagner du terrain. Leur seul but semblait être de faire dans le pays le plus de réquisitions possible, de former de grands convois de vivres, de fourrages et de bestiaux, qu'ils expédiaient ensuite à leurs troupes sous Paris. Les populations environnantes se plaignaient vivement de ces réquisitions qui ressemblaient beaucoup à des pillages; elles imploraient la protection des généraux français, et, en présence du petit nombre d'ennemis qui venaient chaque jour librement les rançonner, elles murmuraient tout haut contre l'inaction de nos troupes. M. Cochery, qui remplissait alors, d'une certaine sorte, les fonctions de commissaire civil à la défense, se faisait l'organe de ces plaintes trop justifiées et stimulait de tout son pouvoir le zèle du commandant en chef. On se décida enfin à agir avec vigueur; mais c'était trop tard ou trop tôt.

Toury était le centre des approvisionnements de l'ennemi. Les paysans racontaient qu'un nombre considérable de bestiaux y était réuni, avec des milliers de sacs de blé, d'avoine et de farine. C'est de ce côté qu'on résolut de brusquer une attaque pour s'emparer de ce précieux butin. Le 5 octobre, à trois heures du matin, partait de Chevilly, dans la direction de Toury, le général Reyau, à la tête d'un petit corps composé de cavaliers et de fantassins, et appuyé par trois demi-batteries. Il prenait à Artenay la brigade Longuerue. Cependant, les généraux Michel et Ressayre tentaient, l'un sur la droite, l'autre sur la gauche, un mouvement tournant pour cerner l'ennemi. Vers sept heures, le général Reyau entoura Chaussy avec le 6e hussards et fit quelques prisonniers. En entendant le bruit du canon et de la fusillade, le gros des troupes prussiennes, commandé par le prince Albert et les deux princes de Saxe, se hâta de quitter Toury. On se mit à les poursuivre. Mais ils protégèrent leur retraite avec une assez forte artillerie; et malgré une vigoureuse attaque des chasseurs de Vincennes et des turcos, on ne leur fit pas éprouver de pertes bien sensibles. L'ennemi était au nombre de cinq mille cavaliers et deux mille hommes d'infanterie, et il continua sa route dans la direction de Paris. Son parc de bestiaux nous resta entre les mains; mais dès le matin, il avait pu faire évacuer une partie de ses approvisionnements. On raconta qu'un paysan avait prévenu les Prussiens de la marche de l'armée française et les avait empêchés d'être complétement coupés. Quoi qu'il en soit,

malgré le bruit que le gouvernement crut devoir faire à l'endroit de ce bien médiocre succès[1], l'affaire de Toury n'eut guère d'autre résultat que de renseigner l'ennemi plus exactement qu'il ne l'était sur les forces véritables de notre jeune armée de la Loire. Pithiviers et les environs furent bien évacués le lendemain, et on put dire avec vérité qu'il n'y avait plus un Prussien dans le département du Loiret; mais M. de Moltke était prévenu de l'existence et du commencement d'organisation de « l'armée de secours, » dont les journaux français annonçaient avec fracas la formation; et il résolut d'y mettre bon ordre.

Dès le 8 octobre, le deuxième corps de l'armée bavaroise cantonné à Longjumeau, sous le commandement du général von der Tann, reçut l'injonction de marcher sur Orléans. Une division prussienne d'infanterie, commandée par le général von Wittich, et une division de cavalerie, sous les ordres du prince Albert de Prusse, accompagnaient les Bavarois. Ce corps d'armée ne comptait pas moins de quarante à quarante-cinq mille hommes, avec cent cinquante canons. L'armée de la Loire, qui ne se composait alors que d'une partie du 15e corps, ne devait pas s'élever à plus d'une vingtaine de mille hommes et quarante canons.

Le général de La Motterouge était mal renseigné sur les forces véritables de l'ennemi qui, comme toujours, opéra sa concentration avec une admirable rapidité. Il était irrésolu sur le parti à prendre; il ne prévoyait pas devoir être attaqué si promptement. Enfin, pour surcroît de difficultés, la direction supérieure lui manquait; car, après quelques discussions intérieures dans le sein de la Délégation de Tours, l'amiral Fourichon venait de donner sa démission de ministre de la guerre, et il était remplacé par M. Crémieux. M. Glais-Bizoin, fort occupé de l'organisation de ses francs-tireurs, se contentait d'envoyer tous les jours à Orléans une dépêche rassurante, dans laquelle il promettait que « la cité de Jeanne » ne serait *jamais* envahie.

Cependant, le 10 octobre au matin, l'avant-garde de l'armée

[1] Voir dans le *Moniteur universel* du 7 octobre la dépêche officielle du général Reyau au ministre de la guerre. — Le commandant de hussards Loysel et le sous-lieutenant de Bourgoing avaient été grièvement blessés dans le combat.

prusso-bavaroise se heurta à nos avant-postes près d'Artenay. Ce ne fut guère qu'un combat d'artillerie, dans lequel nos troupes, effrayées par une pluie d'obus et de boulets, reculèrent jusqu'à Chevilly. On signala même de notre côté quelque désordre ; et des fuyards qui n'avaient point vu le feu vinrent jeter l'épouvante jusqu'à Orléans. Il y eut un moment de grande émotion dans la ville. Le général de La Motterouge, qui n'était point présent à l'action, monta à cheval et, suivi des troupes campées sur les boulevards et d'un bataillon de zouaves pontificaux qui venait d'arriver, il fit le simulacre de marcher en avant dans la direction du canon. On croyait qu'il aurait donné l'ordre d'occuper fortement la forêt, et quand on sut que toute la nuit le chemin de fer avait transporté de nombreux renforts, on espéra que l'échec de la journée ne tarderait pas à être réparé. Dans sa dépêche au Gouvernement, le général en chef n'avait pas dissimulé la gravité de la situation ; mais il disait en terminant avec un accent de résolution virile : « Après avoir résisté jusqu'à deux heures et demie du soir, nos troupes ont été refoulées dans la forêt que j'occupe toujours et *que je défendrai à tout prix* [1]. »

Le lendemain matin, l'état-major témoignait d'une grande indécision ; et l'on pouvait prévoir que sa résolution ne serait pas très-héroïque. Dès onze heures du matin, la retraite commençait, et cavalerie, artillerie, infanterie, tournant le dos au canon, se repliait derrière la Loire. Quelques braves soldats avaient été sacrifiés pour protéger le départ des généraux et des troupes ; et leur courageuse résistance nous valut une des plus glorieuses actions de la campagne.

Nous ne raconterons pas en détail la bataille du mardi 11 octobre, bataille qui dans l'histoire s'appellera « le combat d'Orléans, » et où trois ou quatre mille hommes, sans ordres, arrêtèrent, pendant une journée entière, toute l'armée du général de Tann, en lui faisant éprouver des pertes terribles [2]. Il nous est impossible toutefois de ne pas dire en quelques

[1] COMMANDANT EN CHEF XVe CORPS, A GUERRE. Orléans, 10 octobre, 8 h. 55 m. soir. *Moniteur universel* du 12 octobre.

[2] M. Boucher a consacré à cet événement un si complet et si émouvant exposé, qu'il serait aussi difficile de résumer que de refaire son récit. — Voir la petite brochure intitulée : *Le Combat d'Orléans*, 11 octobre 1870, par M. Auguste Boucher, 2e édition. Orléans, H. Herluison, 1871, in-12 de 68 p.

mots le plan général de ce combat, qui fut mené d'une part avec un grand ensemble et une grande science militaire, et de l'autre soutenu par des efforts héroïques mais isolés. Les troupes allemandes menaçaient Orléans de trois côtés à la fois, cherchant à tourner les positions de nos soldats. Au centre, sur la route de Paris, la légion étrangère, composée de braves enfants de toutes nationalités, engageait énergiquement la lutte, en s'aidant de tous les avantages du terrain, de toutes les défenses que leur offraient les maisons. Quand les masses ennemies dix fois plus nombreuses les écrasent, ils ne cèdent qu'après avoir jonché de cadavres le théâtre du combat. Les habitants leur ouvraient leurs demeures, recueillaient les blessés, donnaient asile à ceux qui se dérobaient pour tirer de nouveau sur les Prussiens. C'est là que périt le brave commandant Arago. Des Aydes, ces soldats se repliaient sur le faubourg Bannier, et combattaient encore à la grille même de l'octroi.

Sur la gauche, les Allemands, après avoir lutté avec les zouaves pontificaux, avec le 27e de marche, et l'héroïque 10e batterie d'artillerie, avaient occupé Saran, puis bientôt Saint-Jean-de-la-Ruelle, et s'apprêtaient à pénétrer dans le faubourg Saint-Jean. A droite, le combat était plus acharné encore : la gare des Aubrais était défendue par les mobiles de la Nièvre, qui s'y battaient comme de vieux soldats ; ils étaient secondés par un bataillon du 39e de ligne, que commandait le lieutenant-colonel de Jouffroy. L'ennemi, qui ne s'attendait pas à tant de résistance, fut plus d'une fois sur le point de reculer ; mais lançant toutes ses masses en même temps, envoyant sur la cité inoffensive des obus et des bombes, incendiant les maisons, il pénètre à la nuit dans les rues principales des faubourgs d'Orléans. La bataille était terminée. Quelques braves régiments avaient laissé sur le terrain deux mille morts ou blessés ; mais ils avaient fait éprouver une perte plus que double à l'ennemi. Combattant un à peine contre huit, ils s'étaient sacrifiés pour l'honneur de la France ; et la vieille cité d'Orléans, ville ouverte et sans défense, était désormais livrée au vainqueur. On peut dire qu'elle se montra ce jour-là digne de son glorieux passé : malgré un bombardement qui dura trois heures et les menaces d'une prise d'assaut, elle ne pensa pas même à envoyer un parlementaire à l'ennemi.

Il était sept heures du soir, le 11 octobre, quand les Prussiens, après avoir brûlé plus de trente maisons dans les faubourgs, et à la lueur des incendies qu'ils avaient allumés, entrèrent dans la ville par trois issues différentes. Cette nuit-là quelques-uns campèrent sur les places; mais beaucoup pénétrèrent dans les demeures particulières, pillèrent tous les magasins, s'emparèrent des bâtiments publics. Un mois entier, ils devaient occuper Orléans, écrasant la ville de réquisitions, de contributions de guerre, de tout ce cortége de misères et de hontes qui est la suite d'une invasion.

Le lendemain, le général en chef de l'armée de la Loire, qui n'avait rien prévu, rien réglé, et s'était contenté de se retirer à cinq ou six lieues en arrière, eut le courage d'écrire au ministre de la guerre que « ses troupes n'avaient pas tenu, » et qu'il n'avait pris le parti de se replier « qu'après un combat très-vif, » — quand lui-même n'avait pas vu le feu de la journée, quand il avait fait donner à un officier cet ordre étrange et qu'on ose à peine répéter : *Vous ferez retraite ce soir, vainqueur ou vaincu.*

Ce qui est vrai, ce n'est pas que nos troupes aient manqué de bravoure, c'est que, comme le général Peïtavin, comme le général de Polhès, M. de La Motterouge a préféré une retraite prudente aux chances d'un combat. Pourtant, s'il eût eu plus de confiance en lui-même et en ses soldats, s'il eût lancé en avant, avec hardiesse et habileté, ses troupes nombreuses et son artillerie redoutable encore, quoique inférieure à celle de l'ennemi, il eût pu lutter dans des conditions qui eussent peut-être changé le résultat de la journée. La poignée de braves qu'il a sacrifiés, a prouvé ce qu'aurait pu faire l'armée tout entière. Mais la France semblait condamnée à supporter toutes les conséquences des fautes que son organisation militaire laissait voir de plus en plus, infériorité déjà bien grande, et qui n'était pas rachetée par le génie de ceux qui dirigeaient la défense.

L'armée, sans être vivement poursuivie, avait fait retraite par la route du centre. Elle s'arrêta à dix lieues environ d'Orléans. Un décret daté du 11 octobre — le jour même du dernier combat — chargeait le général d'Aurelle de Paladines de la commander en remplacement du général de La Motterouge.

IV

La défense entrait dans une phase nouvelle : c'était un pouvoir, aussi jeune et aussi audacieux que l'autre était sénile et indécis, qui allait en prendre la direction.

Le 9 octobre, M. Gambetta arrivait à Tours. Pourquoi y venait-il? Dans quelles circonstances avait-il quitté Paris? C'est ce qu'il importe singulièrement à l'histoire, même purement militaire, de savoir exactement.

Le gouvernement de Tours, par un scrupule de légalité, dont il ne se montra point prodigue dans la suite, avait de nouveau fixé les élections à la Constituante pour le 16 octobre; et dès le 29 septembre, il avait averti le gouvernement de Paris de cette résolution. A Paris, on ne voulait pas d'élections. Quels que soient le nombre et l'importance de ceux des gouvernants du 4 septembre qui s'opposaient à la convocation régulière d'une assemblée capable de représenter la France, toujours est-il que la majorité contre les élections l'emportait. C'est avec une indignation et un mécontentement mal dissimulés que, dans le décret du 1er octobre, daté de l'Hôtel de Ville, les membres du Gouvernement de la Défense nationale signifiaient aux Délégués de province que leur décision était en opposition avec le décret du gouvernement de Paris, « seul obligatoire, » et ajournaient indéfiniment les élections. Mais, pour faire parvenir à Tours une semblable injonction avec parfaite certitude et à bref délai, il fallait autre chose qu'une simple signature mise au bas d'une dépêche ou d'un courrier. Le gouvernement de Paris décida que c'était pour lui l'occasion de frapper un grand coup; et par un décret, en date du 4 octobre, il confiait à M. Léon Gambetta, ministre de l'intérieur, la tâche d'apporter hors Paris « les instructions et les ordres de ceux qui avaient accepté la mission de délivrer la France de l'étranger. »

Pour sortir de Paris, il n'y avait qu'un moyen : celui que la science mettait à la disposition des intrépides voyageurs aériens qui seuls nous apportèrent pendant cinq mois des nouvelles de la capitale assiégée. M. Gambetta n'hésita point à tenter le

périlleux voyage. Il y avait pour lui et pour ses collègues un intérêt politique de premier ordre, celui d'empêcher les élections qui allaient leur enlever le pouvoir ; il y avait aussi, on aime à le reconnaître, une ardeur patriotique qui aspirait peut-être à jouer un grand rôle et qui voulait réveiller dans toute la France la haine contre l'envahisseur, renouveler la tradition révolutionnaire, sauver la France en même temps que la République.

Ce double caractère de celui qui, pendant quatre mois, devait exercer en France une véritable dictature, a été parfaitement saisi par le général Trochu, dans les lignes suivantes :

« J'ai toujours eu, des mérites de M. Gambetta, une meilleure opinion que celle qu'il a eue des miens. Dans le cours des rapports que j'ai eus avec lui, et quoique en état de divergence dans nos communications militaires, j'ai toujours jugé qu'il avait un ardent patriotisme ; mais il portait en lui deux vices originels incurables. Ayant à invoquer, pour l'œuvre de salut commun que nous poursuivions, le concours de toutes les volontés, de tous les esprits, de tous les cœurs, il était persuadé que, pour utiliser ce grand effort, il fallait superposer à cet effort même un parti qui en devait être le directeur. En second lieu, M. Gambetta était dominé par une tradition qui n'était pas vraie, à l'époque même où elle naissait : je veux parler de la tradition militaire de 1792. Cette tradition est absolument fausse. A l'heure où nous sommes, l'âme des nations ne peut plus combattre l'arsenal des nations. L'arsenal, c'est l'organisation, la préparation, la discipline et l'emploi des moyens militaires perfectionnés par une science dont la précision est mathématique. Eh bien, dans la deuxième partie de la guerre que nous venons de soutenir, nous avons combattu avec notre âme contre l'arsenal, et nous avons péri. M. Gambetta avait donc à ce sujet des illusions qui lui ont été fatales, qui ont été fatales au pays [1]. »

Il y eut quatre ou cinq jours de temps contraires ; et le 7 octobre seulement, M. Gambetta, monté sur l'*Armand Barbès*, partait de Paris, poussé par un vent du sud qui se changea bientôt en une forte brise du nord, et fit faire à l'aérostat un double chemin au-dessus de la capitale et des lignes prussiennes. Ici se présente un point qui n'a jamais été parfaitement éclairci et qui demande une courte explication. C'est seulement comme ministre de l'intérieur que M. Gambetta avait été

[1] Discours prononcé à l'Assemblée nationale, le 14 juin 1871.

envoyé en province par ses collègues de Paris [1]. Les dépêches de M. Crémieux et de M. Glais-Bizoin démontraient si bien l'impuissance de l'administration de Tours, que pour donner un peu d'élan à la France et stimuler le zèle de leurs vieux collègues, les membres du Gouvernement de la Défense avaient fondé un grand espoir dans l'entrain, la prompte intelligence, l'éloquence fougueuse du jeune représentant de l'opposition irréconciliable à l'Empire déchu. Ils lui avaient même donné voix prépondérante dans les conseils de la Délégation. Ils n'en continuaient pas moins à avoir pleine confiance dans l'amiral Fourichon qui, investi par eux des deux ministères de la marine et de la guerre, devait être vraiment l'âme de la défense. Le général Trochu particulièrement, et le général Le Flô, comptaient beaucoup sur lui et sur les hommes dont il s'était entouré. On ignorait naturellement à Paris combien la réalité avait peu répondu à ces belles espérances. Aussi, quand, dès son débarquement à Amiens, M. Gambetta apprit que l'amiral Fourichon, malgré une grande honnêteté et d'excellentes intentions, n'avait donné jusqu'ici que des preuves de faiblesse et d'insuffisance, et n'avait pas même pu ou voulu garder le ministère de la guerre, — profitant de cette double voix que lui avaient octroyée ses collègues, — il s'attribua deux portefeuilles au lieu d'un, et s'improvisa, de son autorité privée, ministre de l'intérieur et de la guerre. Aussi, en arrivant à Tours, le dimanche 9 octobre, après d'émouvantes péripéties, et précédé d'une proclamation légendaire qui lui avait valu un réel enthousiasme [2], il n'eut pas de peine à s'emparer, pour ainsi dire, par droit de conquête, des deux ministères, dont l'un lui appartenait bien légitimement, et dont l'autre n'était pas difficile à retirer des mains débiles de M. Crémieux, qui l'avait pris après la démission de l'amiral Fourichon, le 3 octobre. Le même jour, s'était rendu au chef-

[1] Voici le texte même du décret qui a bien ici son importance : « Le Gouvernement, etc., considérant qu'à raison de la prolongation de l'investissement de Paris, il est indispensable que le *Ministre de l'intérieur* puisse être en rapport direct avec les départements et mettre ceux-ci en rapport avec Paris, pour faire sortir de ce concours une défense énergique, décrète : Art. 1er. M. Gambetta, membre du gouvernement, *ministre de l'intérieur*, est adjoint à la délégation de Tours ; il se rendra sans délai à son poste. » 4-8 octobre 1870. (Suivent les signatures.)

[2] Voir le *Moniteur universel* des 10, 11 et 12 octobre 1870.

lieu de la Délégation, celui qu'on appelait le héros de Caprera, qui venait mettre son épée au service de la France.

M. Gambetta saisissait donc les rênes du gouvernement tout entier à un moment où la direction militaire faisait absolument défaut et aboutissait à des échecs, comme celui de la prise d'Orléans, — car, il est impossible de rendre responsable des événements qui avaient motivé la retraite de l'armée de la Loire, celui qui, débarqué de la veille, venait justement pour réparer les fautes de ses devanciers. M. Gambetta voulait organiser en province cette défense à outrance que les clubs démagogiques de Paris ne cessaient de réclamer. Il apportait à la France « les ordres » du Gouvernement de la Défense nationale. Par malheur, peu préparé à son rôle de ministre de la guerre, M. Gambetta n'avait pas de plan arrêté et il ignorait le projet de sortie par la basse Seine, préparé par le général Trochu. Ses efforts se portèrent dans une direction tout opposée ; et il s'occupa de la réorganisation de l'armée de la Loire derrière Orléans, avec l'intention manifeste de reprendre cette ville et de s'emparer de nouveau des plateaux de la Beauce qui s'étendent jusqu'à Paris. C'est du reste la réalisation de ce mouvement stratégique qui constitue la seule belle page de la campagne. Le succès en est dû principalement à la persévérance et aux talents du nouveau commandant en chef, le général d'Aurelle de Paladines.

C'était un général du cadre de réserve, qui n'était connu jusque-là dans l'armée que par son amour pour la discipline. Il faut dire qu'aucune qualité n'était plus précieuse pour relever le moral des soldats et donner de la consistance aux jeunes recrues qui composaient la plus grande partie des régiments. En prenant possession de son commandement, le général d'Aurelle avait adressé au 15e corps ces simples mots de proclamation :

« Ce que je demande avant tout, c'est de la discipline et de la fermeté. Je suis parfaitement décidé à faire passer par les armes tout soldat qui hésiterait devant l'ennemi. Quant à moi, si je recule, fusillez-moi. »

En quelques semaines, grâce aux cours martiales, l'aspect de l'armée était absolument changé. Et, tandis que les troupes allemandes, qui occupaient Orléans et les environs, illustraient leur passage en brûlant les villages, comme à Vienne-en-Val

et à Lailly, en prenant comme captifs de paisibles habitants du pays, en détruisant des villes entières, comme le 18 octobre, à Châteaudun, pour punir les gardes nationaux de leur courageuse résistance [1], les troupes du général d'Aurelle de Paladines se renforçaient en effectif et en artillerie et se préparaient à une énergique offensive.

L'armée de la Loire était campée dans le Cher et le Loiret, entre Argent et La Motte-Beuvron; elle pouvait compter de quarante à cinquante mille hommes. Elle s'ébranla vers la fin d'octobre, au moment même où M. Thiers, de retour de son grand voyage diplomatique en Europe, essayait d'aller négocier un armistice entre Versailles et Paris [2]. Tandis que la 1re division, sous les ordres du général Martin des Pallières, remonte au nord-est pour passer la Loire à Gien, le gros des troupes, avec le général en chef, se porte sur la gauche, franchit le fleuve à Mer, et vient rejoindre, en avant de la forêt de Marchenoir, le 16e corps commandé par le général Chanzy. Le plan de campagne était d'envelopper les Bavarois par un double mouvement tournant en avant d'Orléans. Le 7 et le 8 novembre, de petits engagements, favorables à nos armes, signalèrent au général de Tann le danger qui menaçait ses troupes. Cependant, les Allemands étaient loin de croire à l'organisation sérieuse de nos armées; ils résolurent de marcher à leur rencontre, ne doutant pas qu'ils n'en eussent facilement raison. Ils partirent dans la nuit, portant toutes leurs forces au-devant des corps français. Le général d'Aurelle s'attendait à ce mouvement : le 9 novembre au matin, il donnait l'ordre général d'attaque.

Tout a été dit sur la bataille de Coulmiers; et les récits du moment ont été encore corroborés par le rapport officiel du général en chef [3]. Ce fut une glorieuse affaire, menée dans toutes les règles de l'art militaire. L'ennemi occupait, du sud

[1] Voir *Défense de Châteaudun*, etc., par L.-D. Coudray, et *Journal d'un bourgeois d'Orléans*, par M. Boucher, p. 131, 144 et 289.

[2] C'est à cette époque même qu'on venait d'apprendre la capitulation de Metz, qui allait rendre disponible la plus grande partie de l'armée du prince Frédéric-Charles.

[3] Voir sur la bataille de Coulmiers, le *Journal du Loiret* des 12 et 17 novembre 1870; l'*Impartial du Loiret* des 12, 14, 23 novembre; le *Moniteur universel* du 16, qui contient le rapport du général en chef; les récits de M. Boucher, de l'abbé Cochard, etc.

au nord, les trois importantes positions de Baccon, Coulmiers et la Renardière. Partout, les Bavarois furent culbutés non sans avoir résisté vaillamment; et à quatre heures du soir, ils étaient en pleine retraite. Malheureusement les hésitations d'un officier général firent perdre une partie des résultats de la victoire. Le général de division Reyau, qui avait avec lui trente escadrons de cavalerie, avait reçu l'ordre formel de faire un mouvement tournant par Saint-Péravy et Patay, coupant ainsi la seule route par laquelle l'ennemi pouvait se retirer. Le mouvement ne fut pas fait; et pourtant il était si bien combiné que tout le matériel des vaincus nous serait, presque sans coup férir, tombé entre les mains. D'autre part, le général des Pallières, qui devait opérer sa jonction avec le général d'Aurelle sur le champ de bataille, eut beau marcher au canon toute la journée, il arriva trop tard pour inquiéter sérieusement les derrières de l'ennemi et s'empara seulement de quelques convois. En résumé, deux canons et trois ou quatre mille prisonniers furent les seules prises sérieuses de la journée. Mais l'attitude de nos troupes avait été merveilleuse de courage, de bon ordre et d'entrain. Les mobiles, ceux de la Dordogne et de la Sarthe particulièrement, s'étaient battus comme de vieux soldats. Un général de division, arrivé de la veille seulement, et plus habitué à faire manœuvrer des vaisseaux que des troupes de ligne, le contre-amiral Jauréguiberry, avait fait preuve de la plus grande capacité militaire. Tout faisait donc bien augurer des résultats futurs de la campagne.

Dès le soir, Orléans fut délivré. C'est le vaillant colonel de Cathelineau, avec son petit corps de volontaires vendéens, qui était entré le premier dans la ville. Il avait été chargé de surveiller la rive gauche de la Loire; et longeant le fleuve depuis Cléry, il venait désarmer les derniers postes bavarois, montrant à une population écrasée par un mois d'occupation étrangère les glorieux uniformes français. On le reçut avec enthousiasme. L'espoir renaissait dans tous les cœurs : on voyait déjà les Prussiens chassés de France. Partout, du reste, l'effet produit par la victoire de Coulmiers avait été immense. A l'étranger particulièrement, où on ne croyait pas la France capable d'un si grand effort, les esprits furent très-frappés d'un succès tout à fait inattendu. La presse anglaise, qui nous fut si peu favorable pendant toute la guerre, recommençait

presque à nous craindre et nous manifestait hautement ses sympathies. La Délégation de Tours prenait naturellement sa part du triomphe; mais elle n'oubliait pas les vrais héros de la journée. De nombreuses récompenses militaires étaient accordées aux officiers et aux soldats. Et, tandis que le général Reyau était destitué presque sur le champ de bataille, le général d'Aurelle de Paladines était nommé officiellement général en chef de l'armée de la Loire, le général Borel était fait général de division, le général Martin des Pallières obtenait le commandement du 15e corps [1], l'amiral Jauréguiberry était nommé grand-officier de la Légion d'honneur, trois ou quatre régiments étaient mis par décret à l'ordre du jour de l'armée.

V

Le général d'Aurelle de Paladines avait établi son quartier général à Villeneuve-d'Ingré, dans la maison du maire du village, située sur la route d'Orléans à Châteaudun, par Saint-Péravy. Il n'était là qu'à deux lieues de la ville, et pouvait entretenir avec l'administration préfectorale et les chefs de service les rapports les plus faciles et les plus fréquents. En même temps, il recevait de nombreuses visites des agents du ministre de la guerre, qui arrivaient de Tours en trains spéciaux pour donner au général en chef les instructions et les ordres du gouvernement. Parmi les agents et les représentants de M. Gambetta, se trouvait un certain M. de Serres, Polonais d'origine, ingénieur de chemins de fer en Autriche, jeune homme de vingt-huit ou vingt-neuf ans, et qui, avec un autre ingénieur, Français celui-là et plus âgé, M. de Freycinet, avait la prétention de faire les plans de campagne et de diriger toutes les opérations militaires. C'était là l'élément militaire que le dictateur de Tours avait attaché à ses ministères: le personnel civil était bien plus mal choisi; mais du moins, tout en désorganisant la France à l'intérieur, il ne commandait pas directement aux généraux.

Cet étranger, — qu'on nommait M. de Serres et qui n'était, paraît-il, naturalisé que depuis quelques jours et par la grâce de

[1] *Moniteur universel* du 16 novembre 1870.

M. Gambetta — était un homme de taille moyenne, à physionomie fine et vive, les yeux petits et cachés par un pince-nez, à la parole brève et saccadée, ayant l'air sûr de sa science. Le lendemain de la victoire de Coulmiers, il avait été envoyé au quartier général pour féliciter le général en chef de son succès et pour rapporter à Tours quelques détails précis sur la journée. Abordant incidemment les questions politiques du moment, il se montrait fort satisfait de l'ajournement indéfini des élections et de la rupture de l'armistice. Et quelqu'un ayant par hasard prononcé le nom de M. Thiers : « Ah! « M. Thiers, dit-il, c'est peut-être un grand historien ; mais il « n'entend rien à la politique et à la guerre : sans lui, sans ses « indiscrétions et ses exigences, il y a huit jours que nous « aurions gagné la bataille de Coulmiers. » Ce grand homme d'État en espérance faisait allusion au désir manifesté par M. Thiers, avant son départ pour Paris, de suspendre toute opération militaire et de ne point faire répandre de sang inutile, tant que les négociations pour l'armistice ne seraient pas terminées. M. de Serres, après s'être entretenu quelques heures avec le général d'Aurelle, était reparti tranquillement pour Tours. Peu de jours s'écoulent, et le 17 novembre, il est nommé, par décret spécial, chevalier de la Légion d'honneur avec cette mention : « Brillants services rendus devant l'ennemi[1]. » Telle était la haute moralité avec laquelle étaient distribuées les récompenses sous un gouvernement dont un des décrets les plus sages avait supprimé toutes les décorations accordées à d'autres qu'à des militaires[2]. Mais il ne faut pas s'arrêter à de si minces détails.

Le vendredi 11 novembre, à neuf heures du soir, une dépêche chiffrée prévenait mystérieusement l'état-major de l'armée de la Loire et la préfecture d'Orléans que le ministre de la guerre, accompagné d'un certain nombre de personnes, arriverait par train spécial le lendemain à dix heures, et qu'il fallait lui préparer deux voitures et une escorte pour le conduire au camp. M. Gambetta était en effet à Orléans le samedi à l'heure indiquée ; et, accompagné de M. Spuller, son chef de cabinet et son confident intime, de M. de Freycinet, délégué

[1] *Moniteur universel* du 19 novembre 1870.
[2] Décret des 28-31 octobre 1870.

du ministère de la guerre, de M. Steenackers, directeur des télégraphes et des postes, et du préfet du Loiret, M. Pereira, il se rendait aussitôt au quartier général de Villeneuve-d'Ingré. Le général d'Aurelle de Paladines reçut le ministre dans une mauvaise pièce du rez-de-chaussée : il était entouré de son chef d'état-major, le général Borel, du général des Pallières, récemment nommé commandant supérieur du 15e corps, du colonel du génie, du général commandant le parc d'artillerie de réserve, et des autres chefs de corps. Il s'agissait de tenir une sorte de conseil de guerre pour savoir comment on profiterait de la victoire de Coulmiers, et quel plan de campagne on adopterait. Personne ne fut d'avis de marcher résolûment en avant. Seul le préfet du Loiret, déclinant du reste toute compétence militaire et se faisant simplement l'organe de l'opinion publique, observa que la France entière s'attendait à ce qu'on frapperait immédiatement un grand coup, et ce serait peut-être là, ajoutait-il, le seul moyen de ne pas refroidir l'ardeur que la victoire avait donnée pour la première fois à l'armée et à la nation.

Le général en chef, aussi bien que le ministre de la guerre, s'attendaient à un retour offensif très-prochain. D'après des renseignements fort erronés, ils croyaient l'ennemi beaucoup plus nombreux qu'il ne se trouvait réellement. On avait trois jours selon les uns, cinq selon les autres avant d'être attaqué par des forces supérieures. Il fallait se tenir sur la défensive et se fortifier sur place, en réunissant au plus vite les contingents nouveaux. On décida donc qu'on ferait en avant d'Orléans un vaste camp retranché, qui s'étendrait de Chevilly et de la forêt jusqu'à la Loire, en passant par Huêtre, Gidy, Boulay, Ormes, Bucy-Saint-Liphard, Ingré. Les ingénieurs devaient se mettre à l'œuvre sans retard; d'énormes réquisitions de pelles, de pioches, de travailleurs devaient être faites. En même temps, des batteries de marine seraient établies tout autour d'Orléans. Un nombre considérable de petits canons de montagne fut réclamé par le général Martin des Pallières, comme devant être d'une manœuvre facile dans les boues de la Beauce. Le télégraphe, établi au quartier général même, les demanda directement en Algérie, et, moins de huit jours après, ils arrivaient à Orléans. Le général des Pallières était établi, avec son corps d'armée, en avant de Chevilly, sur la route de Paris; une

partie de ses forces était adossée à la forêt d'Orléans. Il était bien pourvu d'artillerie, il semblait sûr du succès et parlait avec bonheur de la « purée » qu'il ferait des Prussiens, si l'ennemi osait tenter d'aborder ses positions.

En effet, le mot d'ordre de tous les généraux était, en cas d'attaque, de résister vaillamment, de précipiter la retraite des Prussiens après leur avoir fait éprouver le plus de pertes possible, et alors de marcher résolûment en avant pour gagner Etampes en deux jours, et établir là un second camp retranché d'où on pourrait s'avancer sur Paris. On comptait beaucoup, du reste, sur les renforts que le ministère promettait d'envoyer en hommes et surtout en canons. Le matériel était fort insuffisant : point de chevaux pour l'artillerie, peu d'approvisionnements, un mauvais service de bagages. Puis les hommes manquaient de vêtements et de chaussures, et la saison devenait de plus en plus rude chaque jour. Mais il ne fallait pas désespérer. Selon les assurances du ministre de la guerre, chaque moment écoulé était autant de gagné sur l'ennemi : nous augmentions nos forces tous les jours, tandis que lui au contraire s'affaiblissait. Paris, d'ailleurs, avait encore pour deux mois de vivres, et pouvait attendre. Le général Trochu, prévenu de la victoire de l'armée de la Loire, n'allait pas tarder à sortir avec cent soixante mille hommes et à venir donner la main aux armées de province.

M. Gambetta ne dissimulait pas sa confiance ; mais il faut dire qu'il se montrait plein de déférence pour les généraux. pour le général d'Aurelle en particulier, et peu disposé, ce jour-là du moins, à imposer sans discussion ses volontés. Il est vrai qu'on était au lendemain de Coulmiers et que les choses ne tardèrent pas à se modifier. M. de Freycinet s'occupait particulièrement du personnel et du matériel militaires, et semblait assez précisément instruit de ce dont il pouvait disposer comme hommes et comme artillerie. On parla également de quelques récompenses à accorder à l'armée, de quelques promotions à faire. Puis Gambetta, avec le fidèle Spuller, se retira dans un cabinet voisin ; et il en sortit bientôt avec une proclamation adressée à l'armée de la Loire, qu'il vint lire au général d'Aurelle et qu'il lui demanda de mettre à l'ordre du jour du lendemain. C'était un de ces documents d'une pompeuse et trop sonore éloquence, dont le jeune ministre de

l'intérieur et de la guerre fit, pendant le cours de sa dictature, un si singulier abus. En lisant cette pièce dans le *Moniteur*, la France put croire que les soldats avaient été électrisés par ces chaleureuses paroles, qu'en fait trois ou quatre personnes seulement entendirent, et qui ne firent sur l'armée, tristement campée dans la boue, qu'un bien médiocre effet.

Le ministre revint à Tours; et pendant quinze jours ce ne furent que dépêches et circulaires poussant avec une activité fébrile les travaux de fortification que les ingénieurs conduisirent avec autant de dévouement que de promptitude. L'administration, tout en donnant largement son concours, voulait mettre dans les réquisitions le plus d'ordre et de régularité possible. M. Gambetta s'impatientait, croyant que ses ordres n'étaient point assez vite exécutés, et il envoyait des agents, comme M. de Serres et autres, qui fatiguaient les généraux, ainsi que les conducteurs des travaux, et jetaient le trouble, en accusant de trahison ceux qui trouvaient le moindre obstacle à l'accomplissement immédiat de volontés souvent ignorantes ou irréfléchies.

On employa ainsi près de quinze jours; et pendant ce temps l'armée, immobile, souffrant des privations et du froid, perdait peu à peu la confiance et l'ardeur dont elle était tout d'abord animée. D'autre part, il devenait évident pour tous ceux qui approchaient l'état-major de l'armée et qui suivaient de près les événements, qu'on allait recommencer à Tours les fautes commises par l'Empire, et que les généraux, gênés dans leurs mouvements par des ordres venus du ministère, seraient fatalement conduits à une déroute que le peu de solidité de notre armée devait rendre irrémédiable. Le commandement en chef n'avait été, en quelque sorte, attribué au général d'Aurelle que pour la forme, et le ministère de la guerre entendait bien diriger toutes les opérations, pour s'arroger ensuite tout l'honneur du succès. Ainsi, le 22 ou le 23 novembre, le général des Pallières reçut de Tours l'ordre de quitter Chevilly avec une partie du 15e corps et d'opérer vers la droite; il avait mission d'enlever Pithiviers à l'ennemi, et en même temps de faire jonction avec les troupes du 20e corps qui arrivaient de Gien, commandées par le général Crouzat. Le général Martin des Pallières était très-opposé à ce mouvement, qui dégarnissait beaucoup le centre, et exposait ses troupes à se trouver quel-

que jour seules en présence de toutes les forces de Frédéric-Charles. Il avait fait au ministère les observations les plus nettes; mais l'ordre était formel : il devait obéir bien qu'à regret. Le général pourtant ne manquait pas d'audace; il brûlait du désir de se distinguer par quelque coup de main: il devait avoir de bonnes raisons pour hésiter à marcher en avant.

Le 24 cependant, de sept à dix heures du matin, un combat, fort glorieux pour l'avant-garde du 15e corps, eut lieu à Neuville-aux-Bois, petite ville au nord-est de la forêt d'Orléans. Quinze cents Français, surpris et bombardés, repoussèrent, en leur faisant subir des pertes considérables, trois ou quatre mille ennemis. Le 29e de marche, composé presque entièrement de jeunes soldats voyant le feu pour la première fois, s'était héroïquement conduit. Les hussards et les dragons, chargés par le général de Longuerue d'opérer une diversion vers le sud pour empêcher l'ennemi de tourner l'infanterie, avaient manœuvré avec énergie et habileté. Les habitants de Neuville avaient aussi fait vaillamment leur devoir; ils ne s'étaient pas laissé ébranler par les obus et les boulets qui pleuvaient sur toute la ville; ils s'étaient empressés d'organiser des secours pour les blessés et d'aller les chercher avec dévouement jusque sur les lieux du combat [1].

Cette petite bataille, où nos soldats, sans ordre, sans direction, sans officiers, s'étaient trouvés vainqueurs, n'avait été qu'un accident heureux qui, aussi bien, aurait pu nous devenir fatal : elle prouvait une fois de plus avec quelle imprévoyance les opérations militaires étaient dirigées.

Un incident plus caractéristique va nous démontrer que si les officiers étaient coupables de plus d'une négligence, les hommes imprévoyants et inexpérimentés qui menaient, de leur cabinet, toute la campagne ont assumé sur leurs têtes une bien plus lourde responsabilité.

Deux membres de la Délégation de Tours, dont on ne parlait plus guère depuis l'arrivée de M. Gambetta, MM. Crémieux et Glais-Bizoin, supportaient assez impatiemment, parait-il, le rang obscur où leur jeune collègue les avait fait retomber. La

[1] Voir dans l'*Impartial du Loiret* du 28-29 novembre, les ordres du jour adressés par les généraux à leurs soldats à l'occasion de ce combat.

patrie allait être sauvée par la République : deux vieux doctrinaires des idées républicaines voulaient au moins en prendre leur part. Ils résolurent de frapper un coup d'éclat ; et ce coup d'éclat était de faire, à l'exemple de M. Gambetta, une visite à l'armée de la Loire. Le ministre de l'intérieur et de la guerre vit d'un assez mauvais œil ce qu'il regardait comme une usurpation de ses pouvoirs. Il ne se crut point toutefois le droit d'empêcher le voyage de ses collègues, et se contenta, dit-on, de leur recommander de ne faire aux soldats ni discours, ni proclamation.

Le 28 novembre, les deux représentants du Gouvernement de la Défense nationale arrivèrent à Orléans, accompagnés de plusieurs personnes, entre autres de M. Cochery, ancien député du Loiret, et de M. Lefébure, ancien député de l'Alsace, qui venait de faire dans les Vosges une brillante campagne à la tête d'un corps de francs-tireurs. On se rendit vers midi à l'état-major du général d'Aurelle, qui se trouvait alors à Saint-Jean-de-la-Ruelle, à une lieue d'Orléans. Quand les visiteurs entrèrent, le général était seul. Tout le monde fut surpris de son ton de tristesse et de découragement. Quelques compliments à peine échangés, il prit la parole, et presque sans préambule : « Je n'avoue pas d'ordinaire, dit-il, le nombre de troupes dont « je dispose ; mais je n'ai ici que cent soixante mille hommes, « et encore très-disséminés sur une ligne de quinze lieues de « long au moins. J'ai fait souvent à ce sujet des observations « au ministre de la guerre ; on n'en persiste pas moins dans « ce système, à mes yeux déplorable. De jeunes troupes, « comme celles que nous commandons, doivent se sentir « toujours appuyées ; il faut qu'elles soient, au plus, à un jour « de marche les unes des autres. Et puis, je ne suis pas assez « maître de mes mouvements ; on donne à mon insu et direc- « tement des ordres de Tours, sans que les opérations soient « suffisamment combinées. J'ai, de ce que j'avance, des « exemples regrettables. Ainsi, il y a trois jours, contraire- « ment à mes indications et aux rapports de mes éclaireurs, le « ministère a donné l'ordre d'évacuer Châteaudun, croyant « que les troupes qui occupaient cette ville allaient se trouver « en face de forces considérables. Châteaudun, laissé sans « défense, a été un jour sans voir l'ennemi ; le lendemain « quelques uhlans sont arrivés ; maintenant il y est entré deux

« ou trois régiments, contre lesquels il faudra reprendre une « position qu'il était si facile de ne pas abandonner. Aujour- « d'hui même, ajouta-t-il, on a donné ordre au général « Crouzat, qui commande le 20e corps, d'attaquer Beaune-la- « Rolande; je ne sais comment cette affaire aura réussi; mais « elle se passe un jour trop tôt; il fallait opérer conjointement « avec le général des Pallières et avec moi. Tous ces faux « mouvements sont très-regrettables, et ils ne peuvent amener « que les plus déplorables confusions. Nous combattons de « notre mieux pour la France et rien que pour la France; nous « sommes tous animés d'une égale ardeur; mais il faudrait au « moins que notre responsabilité ne fût pas aggravée, et que « nous soyons plus réellement maîtres de nos mouvements. »

Tout cela était dit avec chaleur, conviction et un certain accent de douleur. Les franches déclarations du général produisirent chez les assistants une impression aussi pénible qu'inattendue. « Nous ferons des observations sérieuses à « Tours, dit M. Crémieux; il faut évidemment, général, que « vous soyez ici maître absolu. Après tout, nous avons nommé « Gambetta ministre de la guerre, nous avons bien le droit de « contrôler ses actes. »

On parla ensuite de Paris et des grandes opérations militaires qui s'y préparaient. « Pour combien de temps au juste Paris « a-t-il de vivres? » demanda le général d'Aurelle.— « Il y en « a jusqu'à la fin du mois prochain, très-grandement, » répondit M. Crémieux. — « Alors, cela nous suffit, » reprit le général. « tout sera terminé pour ce moment. »

Puis les deux membres de la Délégation remontèrent en voiture; et, accompagnés d'un aide de camp, ils se rendirent au prochain bivouac. On réunit autour d'eux quelques artilleurs: M. Crémieux leur adressa un petit discours; exemple contagieux que ne put s'empêcher d'imiter M. Glais-Bizoin. En repartant pour Tours, on parlait encore dans l'entourage des deux membres du Gouvernement de la Défense nationale, de l'impression produite par les déclarations du général d'Aurelle, et l'on ne semblait pas exempt d'inquiétude sur l'issue d'une lutte dans laquelle ceux qui devaient nous sauver compromettaient si malheureusement, par leur coupable personnalité, nos seules chances de succès.

Le général d'Aurelle de Paladines n'avait eu que trop

raison. Le jour même de la visite de MM. Crémieux et Glais-Bizoin à l'armée de la Loire, s'était donnée près de Beaune-la-Rolande une action d'abord indécise, mais qui, le soir, s'était presque changée en déroute. Les suites de cette affaire eurent trop d'importance pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant [1]. L'aile droite de l'armée de la Loire se composait du 20e et du 18e corps, et tenait toute la partie du Gâtinais qui s'étend entre Bellegarde et Boiscommun ; le prince Frédéric-Charles [2], de son côté, avait son quartier général à Pithiviers, et ses troupes communiquaient avec l'Est par Montargis. Le 15e corps, sous les ordres du général Martin des Pallières, occupait Chambon, sur la lisière de la forêt, et Chilleurs-aux-Bois. Les deux corps français ne se donnaient point la main, puisque leurs points extrêmes étaient encore distants de plus de dix kilomètres. Leur jonction était d'une importance capitale pour le succès de la campagne ; mais cette jonction ne pouvait s'opérer que d'accord avec le général en chef ; et malheureusement, comme on l'a déjà vu, le général d'Aurelle de Paladines n'exerçait le commandement suprême que d'une façon toute nominale, ignorant le plus souvent les mouvements que le ministère ordonnait directement à une partie de son armée.

Le 24 novembre, dans une affaire assez brillante, le 18e corps, venant de Gien, avait attaqué Maizières et Ladon ; nos troupes avaient couché sur le champ de bataille ; néanmoins la position principale n'était point emportée, et ce n'était là que le prélude d'une action plus décisive. Elle fut donnée le 28, avec le concours du 20e corps qui, bien commandé par le général Crouzat et animé du meilleur esprit, n'avait point vu le feu depuis sa retraite de Besançon et brûlait de se mesurer avec l'ennemi. Ce corps d'armée ne comprenait pas moins de trente-cinq mille hommes ; le 18e en avait au moins vingt-cinq mille ;

[1] Nous ne ferons que résumer ici l'intéressant article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er juillet 1871, sous ce titre : *Le vingtième corps de l'Armée de la Loire*, par M. le capitaine de vaisseau Th. Aube, commandant de la 2e brigade.

[2] Dès la nouvelle de la bataille de Coulmiers, le 11 novembre, Frédéric-Charles, qui était cantonné à Troyes avec les troupes détachées de Metz, donnait l'ordre de marcher en avant, et, traversant Sens, Nemours, Puiseaux, il venait, le 19, s'établir à Pithiviers. Une autre partie de ses forces s'emparait, le 20, de Montargis, après avoir passé par Ferrières et Courtenay.

et tous deux allaient se trouver en face de cinquante-cinq mille Prussiens et Hanovriens. Outre qu'elle établissait la jonction de la droite de l'armée de la Loire avec le centre, la position de Beaune-la-Rolande avait pour le prince Frédéric-Charles une importance considérable, car elle assurait ses communications avec Pithiviers et Montargis, seuls points d'où lui venaient ses approvisionnements et ses munitions, — aussi avait-il fortifié le village avec le plus grand soin et avait-il donné ordre à ses troupes d'y tenir énergiquement.

A huit heures du matin l'attaque avait commencé du côté de Saint-Loup-des-Vignes : le 20e corps en supporta tout le poids. Trois fois nos troupes arrivèrent jusqu'aux premières maisons; trois fois elles furent repoussées avec des pertes considérables, se heurtant contre des murs crénelés et des retranchements d'où les Prussiens, sans se découvrir, les fusillaient à bout portant. Au milieu du jour, l'ennemi reçut de Pithiviers d'importants renforts : l'affaire de Beaune était manquée; il fallait rétrograder jusqu'à Bellegarde et Boiscommun. Le 18e corps avait assez mal soutenu l'attaque [1]; et, par une dérision singulière, c'est à lui seul que Gambetta, dans une dépêche sonore, attribua les honneurs de la journée, ajoutant que son commandant avait bien mérité de la patrie et qu'en conséquence le colonel Billot était confirmé dans son grade de général.

Mais comment les deux divisions d'infanterie et les batteries nombreuses qui aidèrent si puissamment les troupes de Beaune à repousser notre attaque, avaient-elles pu être détachées contre nous en présence du 15e corps? Comment ce 15e corps était-il resté dans l'inaction pendant toute la journée du 28 ? — Le général d'Aurelle nous l'a dit : on le prévint trop tard de l'ordre donné par le ministère au 18e et au 20e corps; et d'autre part le général des Pallières ne sut pas suppléer à ce manque d'instructions, et, par une marche vigoureuse dans la direction du canon, sauver une situation très-compromise par l'incapacité de la direction supérieure.

[1] Dans un article publié dans le *Correspondant* du 25 juillet 1871, sous le titre de : *Campagne sur la Loire et dans l'Est*, M. le vicomte Ph. d'Ussel apprécie plus favorablement le rôle du 18e corps dans l'affaire de Beaune; mais l'auteur avoue lui-même qu'il n'assistait point à l'action, et puis il confond, croyons-nous, la bataille de Maizières, qui est du 24 novembre, avec le combat de Beaune-la-Rolande, qui est du 28.

Quoi qu'il en soit, le coup de main manqué sur Beaune eut pour la suite des opérations les plus graves conséquences. La jonction entre les divers corps français avait définitivement échoué ; l'aile droite, très-éprouvée, très-découragée par son échec et par une retraite qui ne s'était pas effectuée sans désordre, était pendant huit jours incapable d'entrer en ligne. Le prince Frédéric-Charles le savait bien : après cette première victoire, il n'avait plus rien à redouter pour ses communications sur la gauche, et il pouvait librement porter ailleurs tous les efforts de son armée.

Quelques jours après, fut tenu au château de Nibelles, entre les généraux et les chefs de service des 15e et 20e corps, un conseil de guerre, dont un des assistants, le commandant Aube, a rapporté les divers incidents. Il paraît que le général Crouzat avait exposé l'état de dénuement où étaient ses troupes, les fatigues que leur avaient causées des marches et contre-marches inutiles, le découragement où des insuccès qui n'avaient point dépendu de leur valeur les plongeaient très-justement; il ajoutait qu'il fallait du temps pour remettre le moral de son armée et qu'elle était incapable pour le moment de tout effort sérieux. — Il lui fut répondu par le général des Pallières : « Les hommes sont ce qu'on les fait ; le 15e corps, lui aussi, était à mon arrivée très-mal organisé, sans ordre, sans discipline. En quinze jours, tout a changé ; et, je le répète, si leur moral est aujourd'hui excellent, c'est que les hommes sont ce qu'on les fait. » Et à ces paroles peu flatteuses pour les généraux, ses égaux, à qui elles étaient adressées, M. des Pallières ajoutait : « D'ailleurs vous voyez les Prussiens partout, et vous croyez à ce qu'on dit de leurs forces et du grand nombre de leurs canons. Détrompez-vous, nous n'avons devant nous qu'un rideau de troupes sans consistance : seulement ces troupes sont habilement manœuvrées, et elles peuvent nous faire illusion ; mais elles ne le font, elles ne paraissent redoutables qu'à ceux qui ne connaissent pas comme moi la tactique prussienne. » Et le général haussa les épaules quand on lui parla de la masse réelle d'artillerie qui avait figuré au combat de Beaune-la-Rolande. « Puissiez-vous ne pas faire bientôt l'expérience de la réalité ! » lui repartit le commandant d'une des brigades qui avaient été le plus éprouvées à l'affaire du 28 novembre.

Le surlendemain, attaqué près de Chilleurs par une artillerie formidable, le général Martin des Pallières se retirait à la hâte avec toutes ses troupes, abandonnant ses canons au milieu de la forêt, et n'ayant pas même résisté suffisamment à l'ennemi pour donner au 20e corps le temps de venir à son secours.

VI

Mais, depuis le malheureux échec de Beaune-la-Rolande, dont personne, pas même le général d'Aurelle, n'avait compris toute la portée, un événement considérable était venu remettre de l'espoir dans les cœurs et faire toucher en quelque sorte du doigt le but que l'on voulait atteindre. L'armée de Paris avait accompli son grand effort, et chacun croyait à une sortie victorieuse dont les résultats allaient soudain changer la face des choses.

Le général Trochu a raconté comment, prévenu le 14 novembre seulement des opérations de l'armée de la Loire et de la victoire de Coulmiers, il avait dû en quatre jours changer tous ses plans d'opération, abandonner les travaux qu'il avait faits sur la presqu'île de Gennevilliers dans le but de tenter une sortie par la basse Seine, et transporter ses troupes disponibles, son artillerie, son matériel pour livrer bataille à l'ennemi vers le sud et aller à tout prix au-devant de l'armée de la Loire. Ce n'était pas sans regret qu'il avait renoncé à un plan préparé de longue date, et dans le succès duquel il avait une ferme confiance; mais il cédait à l'opinion, à la nécessité où les armées de province le mettaient d'agir sans retard. Le 24, il envoyait une dépêche à M. Gambetta pour lui annoncer que le mouvement de l'armée de sortie commencerait le mardi 29, et que, s'il réussissait, le général Ducrot ferait marcher son armée victorieuse vers la Loire, dans la direction de Gien. M. Gambetta n'avait-il pas écrit à ses collègues de Paris que le 6 décembre, au plus tard, l'armée de la Loire bivouaquerait dans la forêt de Fontainebleau? Il est vrai que la dépêche officielle de Tours était de quelques jours antérieure aux échecs des 20e et 18e corps; mais l'on doit ajouter, à la louange du général Trochu, qu'il ne partageait pas les illusions du jeune ministre de la guerre.

Cependant, au moment donné, tout était prêt à Paris. La bataille, retardée d'un jour par une crue imprévue de la Marne, fut donnée à Villiers le 30 novembre, sous les ordres du général Trochu lui-même et du général Ducrot, tandis que le général Vinoy tentait une diversion moins sérieuse dans la direction de l'Hay et d'Épinay. La victoire nous resta sans conteste; ce fut une glorieuse page dans la résistance de Paris. Comment se fait-il que les positions, gardées le premier jour, aient été ensuite abandonnées plutôt que perdues? Pourquoi en un mot l'armée ne put-elle pas percer les lignes prussiennes? Cela fut dû à une suite de malheurs, à une complication d'incidents qui n'importent pas directement à notre sujet. Un point seulement est nécessaire à éclaircir : quand et comment le gouvernement de Paris fit-il savoir à M. Gambetta le résultat de la sortie du 29 novembre? Quel usage fit le ministre de la guerre à Tours des nouvelles qui lui furent envoyées de Paris?

C'est le 30 novembre au soir qu'un ballon, parti de Paris, apporta à la province les détails de la double opération du général Ducrot sur la Marne, et du général Vinoy en avant du Mont-Valérien. Le gouvernement n'avait pas envoyé autre chose à Tours que les rapports officiels des deux généraux, rapports télégraphiques qui avaient été affichés et publiés sur l'heure à Paris. Dans ces documents très-courts, on constate sans emphase le résultat favorable des premières opérations ; on ne dit nulle part que l'armée ait percé les lignes prussiennes et s'avance vers la Loire. Par quelle étrange interprétation des mots M. Gambetta se crut-il autorisé, dans son fameux discours du 1er décembre, et dans sa longue dépêche du même jour, à entonner le cri de la délivrance, à donner à toute la France anxieuse un espoir qui devait être si tôt déçu; bien plus, à tromper notre armée, généraux et soldats, sous prétexte de leur rendre confiance? Qu'on se rappelle l'émotion patriotique qui s'empara alors de tous les cœurs! Qui de nous ne crut que la France était sauvée? Qu'on relise la proclamation qui a dû être affichée, le 2 décembre au matin, dans toute la France : M. Gambetta n'annonçait-il pas que « l'amiral La Roncière s'était avancé sur Longjumeau et avait enlevé les positions d'Epinay, au delà de Longjumeau, positions retranchées des Prussiens? » — « Notre armée de la Loire, ajoutait-il, a déconcerté, depuis trois semaines, tous les plans des Prussiens et

repoussé toutes leurs attaques. Leur tactique a été impuissante sur la solidité de nos troupes, à l'aile droite comme à l'aile gauche. Nos deux grandes armées marchent à la rencontre l'une de l'autre. »

Hélas! ce jour-là même, l'aile droite de l'armée d'Orléans recevait à Loigny un échec aussi irréparable que celui de l'aile gauche à Beaune; et tandis qu'à Paris, Trochu, Ducrot et Vinoy rentraient sans avoir pu traverser les redoutables lignes prussiennes, tout était perdu sur la Loire, et Orléans allait retomber entre les mains de l'ennemi. Ce sont ces derniers combats qu'il nous faut maintenant raconter.

Une note insérée au *Moniteur universel*, le 3 décembre, annonçait que l'armée de la Loire avait commencé le 1er « le mouvement général qui avait été concerté le 30 novembre, au soir, au quartier général, en vertu d'instructions émanées du ministère de la guerre. » En effet, ce jour-là même, M. de Freycinet était venu tenir avec le général d'Aurelle une longue conférence, en même temps que le général Bourbaki passait par Orléans pour aller prendre le commandement du 18e corps. Le général en chef, par un ordre du jour chaleureux, daté du 1er, avait annoncé à ses troupes le mouvement *en avant*. Lui-même avait transporté son quartier géneral à Chevilly, sur la route de Paris.

Ce même jour, le général Chanzy, avec le 16e corps, était parti de Saint-Péravy et de Patay. Il avait trouvé sur sa gauche l'ennemi fortement établi de Guillonville à Terminiers. Il s'était battu énergiquement de midi à dix heures du soir; et ses troupes avaient enlevé avec beaucoup de vigueur les positions de Nonneville, Villepion et Faverolles. L'artillerie et l'infanterie s'étaient très-bien comportées, et la première division, sous les ordres de l'amiral Jauréguiberry, s'était particulièrement distinguée. Après la victoire de Villepion, l'ennemi s'était retiré en abandonnant le champ de bataille. « Je le suivrai demain [1], » disait le général Chanzy, dans son ordre du jour à ses troupes, qu'il félicitait de leur attitude.

Quel ne dut pas être l'enthousiasme des soldats, quand le soir même ou le lendemain de cette bonne journée, on

[1] Dépêche du général Chanzy au général en chef. Saint-Péravy, 2 décembre, 1 h. 20 du matin.

leur fit connaitre la proclamation suivante de leur général en chef :

« OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS DE L'ARMÉE DE LA LOIRE!

« Paris, par un sublime effort de courage et de patriotisme, a rompu les lignes prussiennes. Le général Ducrot, à la tête de son armée, marche vers nous; marchons vers lui avec l'élan dont l'armée de Paris nous donne l'exemple.

« Je fais appel aux sentiments de tous les généraux comme des soldats; nous pouvons sauver la France. Vous avez devant vous cette armée prussienne que vous venez de vaincre sous Orléans. Vous la vaincrez encore; marchons donc avec résolution et confiance.

« En avant, sans calculer le danger! Dieu protégera la France.

« Quartier général de Saint-Jean, le 1er décembre 1870. »

L'enthousiasme du général d'Aurelle de Paladines était sincère. Sur la foi des dépêches de Gambetta, il croyait que la sortie de Paris avait réussi. Il avait aussitôt écrit à l'évêque d'Orléans pour lui demander des prières d'actions de grâces [1]. Il y a plus : des espions, munis de ses instructions, étaient partis pour Fontainebleau, avec mission d'aller trouver le général Ducrot de la part du général en chef de l'armée de la Loire. Le 2 décembre, au soir, toutes ces belles espérances étaient évanouies.

Quand le matin le général Chanzy reprit l'offensive avec le 16e corps, son objectif était Janville et Toury, où les troupes avaient ordre d'aller camper. Mais dès les premiers efforts, l'armée vint se heurter contre une masse ennemie considérable commandée par le grand-duc de Mecklembourg. Après leur défaite de la veille, les Prussiens avaient appelé à eux de nouveaux corps et ils avaient fortifié toutes leurs positions. Ce fut particulièrement autour du village de Loigny que se concentra tout l'intérêt de la journée. Après plusieurs attaques infructueuses, le 16e corps, très-éprouvé, dut renoncer à l'offensive, et se contenta de maintenir à grand'peine ses

[1] Voici le texte de la lettre envoyée, le 2 décembre, au matin, par un exprès : « Monseigneur, le 16e corps de l'armée de la Loire a obtenu hier un brillant succès; il a combattu depuis midi jusqu'à six heures du soir. L'armée de la Loire part aujourd'hui pour marcher au-devant de l'armée du général Ducrot, *qui a rompu les lignes prussiennes à Paris*, et qui se dirige vers nous. Priez, Monseigneur, pour le salut de la France. » *Signé* : D'AURELLE.

positions. La portion du 15e corps engagée près de Sougy, du côté d'Orléans, n'était pas plus heureuse. Les choses auraient pu encore se rétablir, si le 17e corps était arrivé à temps. Parvenu le matin à Saint-Péravy et à Patay, à deux lieues du champ de bataille, le 17e corps, commandé par le général de Sonis, hésita longtemps, faute d'instructions, avant de marcher en avant. Quand il déboucha vers quatre heures, il était trop tard : la plus grande partie des régiments était débandée, il n'y avait plus qu'à couvrir la retraite. On se résolut pourtant à essayer un dernier effort. Le général de Sonis voulut lancer contre le village une forte colonne d'attaque. Les soldats refusèrent de marcher; le 45e de marche cependant, qui faisait partie de ces troupes, était commandé par un des plus braves officiers de l'armée. C'est alors que M. de Sonis, froissé dans son honneur chevaleresque, prit une héroïque résolution. A peu de distance se trouvait un bataillon de zouaves pontificaux, sous les ordres du colonel de Charette et du commandant de Troussures. « Messieurs, » dit le général, en s'adressant à ces généreux volontaires, « il y a deux régiments qui viennent « de fuir comme des lâches, sauvons l'honneur de la France. « En avant! » Il donne lui-même le signal et s'élance à leur tête. Rien ne résista à l'élan de ces braves : en un instant ils enlevèrent à la baïonnette un petit bois où étaient retranchés les Prussiens et ils arrivèrent jusque sous les murs de Loigny. Chaque maison était devenue une forteresse : les murs étaient crénelés, toutes les fenêtres garnies de tirailleurs ennemis, toutes les issues gardées par des mitrailleuses. Ce fut une effroyable boucherie; les plus intrépides tombèrent sous une grêle de balles et d'obus; tous les officiers furent mis hors de combat. Le général de Sonis, toujours emporté par sa bouillante ardeur, eut la cuisse fracassée et resta toute la nuit sur le champ de bataille. Charette, après avoir eu son cheval tué sous lui, tomba à son tour frappé d'une balle. M. de Troussures, blessé légèrement, fut, dit-on, après le combat, achevé par l'ennemi. Là périt l'élite de la noblesse française : le comte de Bouillé et son fils Jacques, M. du Reau, M. de Vertamon, M. de Vogüé. Là tombèrent grièvement blessés MM. de Cazenove de Pradines, de Kersabiec, de Villebois, de Foresta, du Bourg, de Pontourny, et tant d'autres dont on ne peut énumérer les noms. Presque tous étaient originaires de ces valeu-

reuses provinces de l'Ouest où la foi et la valeur des croisés semblent être restées héréditaires.

Sur trois cent cinquante hommes, dont se composait le bataillon, deux cents disparurent, et le reste put à grand'peine rejoindre les débris de l'armée.

La retraite s'effectua fort en désordre, les régiments confondus dans un pêle-mêle affreux, le 17e corps privé de toute direction par la chute de son général en chef; et pourtant la charge désespérée des zouaves pontificaux avait fait sur l'ennemi une si grande impression, qu'il n'osa pas, dès le soir, s'engager à la poursuite de l'armée française et qu'à peine voulut-il rester dans le village qui, incendié pendant le combat, rempli de morts et de mourants, offrait le plus effroyable spectacle.

Le gouvernement annonçait en termes ambigus cette véritable défaite. Et pourtant le général Chanzy avait télégraphié le lendemain matin au ministre de la guerre que ses réserves de munitions avaient été épuisées dans cette terrible journée, que ses troupes étaient décimées et succombaient sous la fatigue, qu'elles avaient besoin de se reformer et qu'elles étaient incapables de reparaître en ligne d'ici à quelques jours. Le 3, pour achever de désorganiser les corps d'armée battus, les Prussiens les avaient poursuivis jusqu'à Patay et avaient incendié toute la partie de cette ville située sur la route de Terminiers. L'aile gauche de l'armée de la Loire était mise dans l'impossibilité de défendre Orléans et de porter secours au général en chef.

Restait le centre, qui se composait uniquement du 15e corps, et qui comprenait cinquante à soixante mille hommes. Mais ces troupes, qui allaient supporter le choc terrible de toutes les forces prussiennes réunies, occupaient encore une ligne relativement très-étendue et étaient divisées en deux parties, sans communications faciles. A droite, vers Neuville et Chilleurs, se trouvaient les divisions du général des Pallières; à gauche, depuis Ormes et Gidy jusqu'à Artenay et la lisière de la forêt, était le grand quartier général, sous les ordres directs de M. d'Aurelle de Paladines. Le 3 décembre, les Prussiens attaquèrent de ces deux côtés à la fois. A Chilleurs, devant une canonnade vigoureuse des troupes de Frédéric-Charles, le général des Pallières se retira sans combat et rétro-

grada en toute hâte vers Orléans. A Neuville, une autre division résista plus vigoureusement, mais craignant d'être tournée, elle se décida à opérer, à travers la forêt et au prix de difficultés inouïes, une retraite dans laquelle elle abandonna une partie de son matériel. Au centre proprement dit, le général d'Aurelle se porta de sa personne sur le champ de bataille; mais ses soldats furent obligés d'abandonner successivement Artenay et la Croix-Briquet, arrêtant l'ennemi un instant à Chevilly, puis reculant encore jusqu'à Cercottes, en laissant entre les mains des Allemands toutes ces positions si bien fortifiées, qui formaient le grand camp retranché en avant d'Orléans. Dès lors la partie était perdue. Le général en chef l'avait si bien compris que, dès trois heures, il télégraphiait au préfet du Loiret pour le prier de faire établir immédiatement les ponts de bateaux qui avaient été préparés en cas que l'armée fût obligée de se retirer derrière la Loire. Le soir, du village de Saran, où il s'était réfugié, le général d'Aurelle avait envoyé au ministère de la guerre une dépêche très-explicite, dans laquelle il ne dissimulait pas l'état désespéré de la situation et la nécessité d'une retraite. Le ministre répondit par un long télégramme de récriminations et de reproches. Le matin, le général écrivit de nouveau qu'il donnait l'ordre à toutes ses troupes de se replier. Le ministre répondit encore que, lorsqu'on avait en mains deux cent mille hommes et une puissante artillerie, on ne se repliait pas. De là, dans le commandement supérieur, des hésitations et des incertitudes que le défaut de concentration, si clairement prévu par le général d'Aurelle, augmentait encore. Que chacun ait un peu perdu sa présence d'esprit dans ces difficiles circonstances, que personne n'ait su prendre une détermination virile, c'est ce qui est malheureusement trop manifeste; mais la faute et la responsabilité ne retombent-elles pas sur celui qui voulait, à trente lieues de distance, diriger des opérations déjà si compliquées pour les hommes du métier, et qui prétendait dicter des ordres aux généraux, pour les accuser ensuite de trahison, si le succès ne répondait pas à leurs efforts désintéressés?

On ne pouvait croire à Orléans que la position fût absolument perdue, on était encore sous l'impression des bonnes nouvelles de Paris. Comment penser, après trois semaines de

si belles espérances, qu'on allait retomber encore sous le joug détesté de l'étranger ! La journée du 4 décembre fut une des plus pénibles qu'une grande et patriotique cité puisse traverser. A quatre heures du matin, le général des Pallières était arrivé chez le commandant de place ; il était harassé de fatigue. Lui, si ardent, si sûr du succès depuis le commencement de la campagne, il paraissait plongé dans un désespoir qui lui ôtait en quelque sorte sa liberté d'esprit ; il expliquait assez mal ce qui lui était arrivé à Chilleurs, mais parlait sans cesse d'une énorme artillerie que les Prussiens avaient mise en ligne et contre laquelle toute lutte était impossible. Il ignorait ce qui était arrivé au général d'Aurelle, et le général en chef était sans nouvelles de lui. A midi, M. d'Aurelle de Paladines arriva dans la ville, accompagné de son chef d'état-major, le général Borel. Il semblait alors vouloir essayer encore de résister et avait donné l'ordre à quelques régiments de se porter en avant ; mais sur son visage bouleversé l'inquiétude se dissimulait mal. Une partie des soldats, ayant quitté leurs corps, s'étaient répandus pêle-mêle dans la ville, cherchant à se dérober bien plus qu'à combattre. Le général donna l'ordre à la police de faire fermer tous les cafés et cabarets pour enlever ainsi aux fuyards un refuge trop facile. En même temps, il essayait de s'éclairer sur la marche et les progrès de l'ennemi. Vers midi, un aide-de-camp arriva tout ému, annonçant que les Prussiens débordaient sur tous les points, que leurs cavaliers venaient d'enlever la batterie d'Ormes et de couper toutes les communications du quartier général avec les 16e et 17e corps, que le général Peitavin avait mal compris les ordres qui lui avaient été donnés, et qu'au lieu d'occuper fortement les tranchées, il avait fait au contraire retraite de Gidy sur Orléans avec toute sa division. Un autre officier vint dire que les éclaireurs ennemis étaient déjà à Vomimbert, sur la route de Pithiviers. Il n'y avait pas de temps à perdre si on voulait empêcher la ville d'être, avec une grande partie de l'armée, surprise par quelque côté[1]. Des ordres du général pourvurent au plus pressant danger.

[1] Le plan selon lequel furent conçues et exécutées les fortifications en avant d'Orléans, la disposition exacte des tranchées-abri et des batteries, l'usage qu'on a fait de ces travaux de défense, tous les renseignements, en un mot, sur cet important épisode de la campagne, se trouvent parfaitement exposés

Sur ces entrefaites, une dépêche vint annoncer au préfet que le ministre de la guerre, M. Gambetta, arrivait à quatre heures du soir, pour s'entendre avec les généraux et juger par lui-même de la situation. On pensa qu'il était prudent de consulter le général en chef sur l'opportunité de ce voyage. « C'est bien, » répondit M. d'Aurelle de Paladines, « que M. le ministre vienne. « il me trouvera ici à mon poste et verra s'il peut faire mieux « que moi. » Bientôt le canon se mit à gronder, plus terrible et plus rapproché : c'étaient les batteries de marine établies autour d'Orléans qui essayaient d'arrêter la marche de l'ennemi [1]. En même temps, la fusillade s'entendait très-distinctement à une très-petite distance; les troupes commençaient à se presser confusément dans la ville et, dans leur hâte de traverser la Loire, ne prenaient pas même le temps de se servir des trois ponts de bateaux qui avaient été jetés sur le fleuve. A quatre heures, on alla attendre le ministre à la gare, mais le ministre ne vint pas. Une dépêche télégraphique, envoyée d'une station voisine, apprit bientôt que le train spécial qui amenait M. Gambetta, ayant reçu vers la Chapelle-Saint-Mesmin quelques coups de fusil, avait rétrogradé dans la direction de Tours. Le préfet se hâta d'aller annoncer cette nouvelle aux généraux : ils en parurent vivement contrariés; ils étaient du reste plongés dans le plus profond désespoir. Le général d'Aurelle se leva : « Voilà ce que c'est, dit-il, que de vouloir « tout diriger du fond de son cabinet ! On a trop disséminé nos « forces ; on a abouti à des échecs que de jeunes soldats ne « peuvent supporter sans être démoralisés ou vaincus d'avance. « Je ne décline aucune responsabilité ; mais ces Messieurs de « Tours ont bien aussi leur part dans le désastre, ils verront « les conséquences de leur conduite ; je les avais assez

dans un petit écrit officiel intitulé : *Note sur les travaux de fortification passagère exécutés au mois du novembre* 1870, *autour de la ville d'Orléans*, par MM. les ingénieurs de Basire et Dupuy (Bordeaux, janvier 1870). — Il résulte de ces observations que, sur neuf batteries de marine établies dans l'enceinte fortifiée, six seulement, armées d'un total de douze pièces, purent donner le 4 décembre, et que sur dix-sept batteries de réserve, disposées pour recevoir quatre-vingt-douze pièces de canon, *pas une* ne fut utilisée dans les derniers combats d'Orléans. Mais, le moyen pour des généraux de faire manœuvrer des batteries de campagne, quand l'infanterie, qui devrait les protéger, est trop démoralisée pour rester seulement dans les tranchées ?

[1] On a su depuis que le prince de Joinville était à une de ces batteries et qu'il y est demeuré jusqu'à la fin du combat.

« prévenus... » Pendant ce temps, le général Borel, sans dire un mot, se promenait de long en large dans l'appartement, s'arrachant les cheveux de douleur. « C'est la seconde fois que « cela m'arrive à Orléans, » dit-il seulement au préfet, en lui serrant les mains. Les adieux furent vraiment déchirants; ces pauvres généraux avaient fait les efforts les plus énergiques, et tout était impuissant. Les soldats, de plus en plus débandés, ne voulaient point se battre, ils quittaient les tranchées sans ordre; les menaces les plus énergiques des chefs n'avaient aucune prise sur eux.

Il n'y avait plus qu'à se retirer. Le général d'Aurelle télégraphia au ministre de la guerre, vers cinq heures du soir, qu'il avait dû donner l'ordre général de retraite et que la ville serait évacuée pendant la nuit. Au même moment une dépêche du général Bourbaki annonçait qu'il était à Châteauneuf avec le 18e corps, mais il arrivait trop tard : Orléans était définitivement perdu pour nous. Ce fut une nuit d'angoisses, de tristesses, de déchirantes émotions : il gelait à cinq ou six degrés, la lune brillait d'un vif éclat; nos pauvres soldats, exténués de fatigue, mourant de froid et de faim, n'avaient pas même le courage de suivre leurs corps. L'inquiétude était grande dans la ville ; on craignait une prise d'assaut, et toutes les conséquences d'une bataille qui eût pu être plus désastreuse encore pour les habitants que la journée du 11 octobre. Néanmoins les autorités civiles ne se crurent pas le droit d'intervenir. En quittant Orléans, le général en chef avait laissé le commandement de l'arrière-garde au général des Pallières. A onze heures et demie du soir, un parlementaire prussien se présenta à la barrière Saint-Jean, menaçant d'un bombardement immédiat si l'armée n'évacuait pas la place. Les troupes françaises devaient partir la nuit même : le général des Pallières accepta les propositions de l'ennemi ; il demanda et obtint deux heures pour donner à ses troupes le temps de se retirer. Il avait fait détruire auparavant les poudres et le matériel, et donné l'ordre d'enclouer les batteries de marine. On omit de faire enlever les ponts de bateaux et de sauver les chaloupes canonnières.

A l'heure dite, les Prussiens entrèrent, chassant devant eux des hordes de soldats qui jetaient leurs armes et aimaient mieux se rendre prisonniers que de rejoindre leurs corps au

delà de la Loire. Ces malheureux étaient entrés de force dans un grand nombre de maisons, se couchant comme des masses inertes, et quand on leur signalait l'approche de l'ennemi, refusant de se lever pour s'échapper. Des fusils, des sabres, des cartouches, des sacs gisaient dans les rues, sans que personne cherchât à les ramasser. Ce désordre formait un triste contraste avec la régularité, la discipline et la bonne tenue des troupes allemandes, qui occupaient successivement tous les points de la ville, sans confusion, et avec ce sang-froid méthodique qui constitue une partie de leur génie militaire. Vers midi, le prince Frédéric-Charles fit son entrée, suivi d'un nombreux état-major, et vint occuper la préfecture, où pendant quelques jours il mena joyeuse vie avec ses officiers. Des réquisitions énormes furent imposées à la municipalité pour sa table et la nourriture de ses troupes, tandis que plus de dix mille de nos prisonniers mouraient presque de faim, enfermés dans la cathédrale de Sainte-Croix. Cette occupation, plus dure cent fois que la première, ne devait cesser que longtemps après la signature de la paix ; et pendant trois mois la pauvre ville d'Orléans allait servir de lieu de passage et de ravitaillement à une grande partie de l'armée allemande.

Tel est l'exact récit de cette affaire du 4 décembre, qui ne fut que la conséquence des fautes et des échecs des jours précédents. Nous avons essayé d'assigner à chacun la responsabilité qui lui appartient dans l'infortune commune. Mais si tous eurent une part dans les fautes, quelques-uns y ajoutèrent un singulier manque de sincérité et de bonne foi. Que dire de cette dépêche du 6 décembre envoyée par M. Gambetta à tous les fonctionnaires français, avec ordre de lui donner la plus grande publicité? L'homme qui dans la journée du 4 décembre avait reculé de peur de tomber entre les mains de l'ennemi, l'homme qui ensuite avait caché pendant deux jours à Tours, même à ses collègues de la Délégation, le désastre dont il avait été presque témoin, venait incriminer publiquement le général d'Aurelle de Paladines et lancer contre lui un acte d'accusation fondé sur de flagrantes inexactitudes. Dans cette longue pièce, que tous les journaux du moment ont publiée, M. Gambetta affirmait que, « dans la nuit du 3 au 4 décembre, le général était passé sur la rive gauche de la Loire, » tandis qu'il devait savoir par ses dépêches que toute la journée du 4, le général d'Aurelle

était au milieu de ses troupes, et qu'il ne se retira que vers le soir, après avoir vainement attendu à Orléans le ministre de la guerre. M. Gambetta prétendait qu'à cette date du 4 décembre, il restait au général en chef « une armée de plus de deux cent mille hommes [1], pourvue de plus de cinq cents bouches à feu, » quand, après les dernières défaites, et particulièrement celle du 2 décembre, le ministre savait très-bien qu'il ne demeurait plus pour défendre Orléans que le seul 15e corps, déjà si éprouvé, et qui en face de l'armée entière du prince Frédéric-Charles, pouvait à peine disposer de soixante mille hommes et d'une centaine de canons. Il y a plus : comme pièce de conviction, M. Gambetta publiait une soi-disant dépêche adressée d'Orléans, par le secrétaire général, et datée de minuit, qui n'était qu'une mystification ou une imposture. Le secrétaire général de la préfecture du Loiret était un de ces partisans de la défense à outrance qui n'avait eu rien de plus pressé que de disparaître à l'approche de l'ennemi. Il avait quitté Orléans, le 4, à dix heures du soir ; à ce moment, le télégraphe ne fonctionnait plus depuis cinq heures, et il envoyait, on ne sait d'où, au ministère, la dépêche suivante :

« ORLÉANS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A INTÉRIEUR.

« L'ennemi a occupé Orléans à minuit. On dit les Prussiens presque sans munitions. Ils n'ont presque pas fait de prisonniers. »

Trois phrases et trois erreurs. Les Prussiens n'étaient pas entrés à minuit, mais bien à deux heures du matin, et en tout cas ce n'était pas le secrétaire général qui avait pu les voir. Ils ne manquaient ni de munitions, ni d'artillerie, et même ils avaient su trop bien s'en servir. Enfin, ils ne savaient que faire

[1] Il faut même observer que l'armée de la Loire tout entière n'a jamais dû compter dans ses rangs le chiffre de deux cent mille hommes. On peut la décomposer ainsi : 15e corps, cinquante à soixante mille hommes ; 16e, trente-cinq mille ; 17e, vingt mille ; 18e, vingt-cinq à trente mille ; 20e, trente-cinq mille ; en tout cent soixante-dix mille hommes au plus.

D'autre part, les troupes allemandes, dont le prince Frédéric-Charles avait le commandement en chef, comprenaient deux corps distincts : l'un, à gauche, sous les ordres du prince lui-même, se composait de la deuxième armée de Metz et pouvait avoir cinquante à soixante mille hommes et deux cent cinquante bouches à feu ; l'autre, à droite, commandé par le grand-duc de Mecklembourg, comprenait, en comptant les Bavarois du général de Tann, quarante mille hommes au moins, avec une forte artillerie, — ce qui fait bien cent mille hommes, sans parler de la cavalerie.

de leurs prisonniers, et ils les entassaient par milliers dans les églises. Mais c'est de cette façon qu'on écrivait l'histoire, sous ce régime que M. Lanfrey a si bien appelé « la dictature de l'incapacité. » Et pour qu'il ne manquât rien, M. Gambetta ajoutait dans sa dépêche : « La retraite s'effectue en bon ordre. *Le moral des troupes est excellent.* » Ce sont là des documents qui malheureusement appartiennent à l'histoire.

VII

La retraite s'était effectuée, non pas *en bon ordre*, mais dans le plus grand désarroi possible, pour le 15e corps du moins. Le général d'Aurelle de Paladines avait pris pour se retirer la route du centre, qu'on appelle à Orléans la route de Toulouse. Son armée le précédait, et dans un désordre qui ressemblait fort à une déroute. Elle arriva le 5 décembre à Salbris, au lieu même où s'étaient si bien organisés, un mois auparavant, les régiments vainqueurs de Coulmiers; — le 6, elle atteignait Vierzon, poursuivie d'assez près par l'ennemi. Là, malgré l'encombrement qui régnait dans la ville, une retraite plus régulière s'organisa, et les troupes furent dirigées sur Bourges, où elles devaient se reformer.

Le 7, le général d'Aurelle était à Vierzon, à l'hôtel des Messageries. C'est ce jour-là qu'il reçut un télégramme de Tours, lui annonçant sa destitution. Dans une conversation qu'il avait eue avec le maire et quelques autres personnes, il avait répété que la responsabilité principale des événements retombait sur l'administration de la guerre et surtout sur le délégué du ministre, M. de Freycinet, un infatigable Carnot, comme il l'appelait ironiquement, et que le système d'imposer par le télégraphe des plans de guerre, sans connaissance des choses et des lieux, ne manquerait pas d'user successivement tous les généraux [1]. Le soir, il avait pu lire, dans les journaux, l'odieux factum que le ministre avait lancé à son adresse.

De plus, pour juger la conduite du commandant révoqué de

[1] *Le Gouvernement de la Défense nationale à Tours*, par Armand Rivière. p. 165.

l'armée de la Loire, M. Gambetta instituait une commission dont il donnait la présidence au maréchal Baraguey-d'Hilliers et dont faisaient partie le général Barral et M. Ricard, nommé préfet des Deux-Sèvres au 4 septembre. Cette commission ne fonctionna jamais; et même, quelques jours après, on offrait au général d'Aurelle de Paladines le commandement du camp d'instruction de Cherbourg, qu'il s'empressait de refuser. Plus tard encore, après la translation du gouvernement à Bordeaux, M. Gambetta écrivait au général pour lui proposer de nouveau un grand commandement; mais cette fois, M. d'Aurelle lui répondait avec dédain, par une lettre publique, qu'il était décidé à ne rien accepter que d'un gouvernement reconnu par la nation. C'est sans doute cette digne attitude qui lui valut d'être envoyé à l'Assemblée nationale par le département même qui était en dernier lieu le siége de la dictature du ministre de la guerre et de ses amis [1].

Il nous resterait encore à indiquer quel fut le sort des deux ailes de l'armée de la Loire, après la retraite d'Orléans. Il ne nous appartient pas pourtant de raconter la glorieuse résistance que les 16e et 17e corps opposèrent à l'ennemi, depuis le 6 jusqu'au 21 décembre, de Beaugency [2] au Mans. Le général Chanzy, qui était devenu le commandant en chef de ce qu'on appela la deuxième armée, contraint de reculer devant des forces supérieures, eut l'habileté de ne céder le terrain que pied à pied, faisant éprouver à ses adversaires des pertes fort sérieuses et livrant en un mois vingt batailles dont quelques-unes furent presque des victoires. Lui-même a voulu du haut de la tribune [3] rendre justice à ses soldats, dont les Prussiens ont su plus d'une fois reconnaître l'héroïsme.

Quant à l'aile droite de l'armée de la Loire, elle se composait, comme on sait, des 18e et 20e corps; et nous l'avons quittée après le combat de Beaune-la-Rolande. Qu'était-elle devenue pendant les journées des 3 et 4 décembre? Que devint-elle après la reprise d'Orléans? Chilleurs était tombé au pou-

[1] Le général jusqu'ici n'a pas pris la parole à la chambre, et il n'a rien publié que nous sachions sur sa campagne.

[2] Voir, sur ces divers combats, l'*Histoire de la ville et du canton de Beaugency pendant la guerre de* 1870, p. 92 à 122.

[3] Discours prononcé par le général Chanzy à l'Assemblée nationale, le 14 juin 1871.

voir de l'ennemi, le 3 décembre; la canonnade avait entièrement cessé à onze heures et demie du matin, et les Prussiens s'avançaient à la poursuite de nos troupes par la grande route de Pithiviers à Orléans. Cantonné à Nesploy et à Nibelle, le 20e corps avait essayé de devancer l'ennemi en prenant la route qui mène à Orléans par Combreux, Vitry, Fay-aux-Loyes et Donnery. Vers trois heures, il avait franchi le canal et dépassé Donnery. Vains efforts : les Prussiens rangés en bataille les attendaient en avant d'Orléans avec des forces considérables. Toute diversion était maintenant inutile. Par un mouvement à gauche, nos colonnes rejoignirent la grande route qui conduit à Jargeau le long de la Loire. A six heures, toute l'armée avait passé le fleuve pour se diriger ensuite par Argent sur Bourges.

Le 18e corps, dont Bourbaki venait de prendre le commandement, n'était arrivé que le 3, au soir, à Châteauneuf, ignorant tout ce qui s'était passé; et le général avait aussitôt télégraphié à Orléans pour savoir si la route était libre. Le général d'Aurelle lui ayant fait connaître la triste réalité, il dut rétrograder sur Gien, poursuivi de près par le vainqueur. Il avait traversé précipitamment la ville sans s'y arrêter; puis il avait gagné Bourges, très-découragé, et s'efforçant de recomposer une armée qu'une retraite trop rapide avait comme dissoute et à qui tout manquait. Ce fut le noyau de ce qu'on appela plus tard « la première armée. »

Les premiers coups de Frédéric-Charles, poursuivant avec vigueur le 15e corps, avaient frappé sur le 16e et le 17e, avec les forces réunies du grand-duc de Mecklembourg et des Bavarois. Un secours eût été bien utile au général Chanzy; mais Bourbaki se déclara dans l'impuissance de le porter ; et à une dépêche de Gambetta qui lui enjoignait *impérieusement* de partir à l'heure même de Bourges, le 10 décembre, pour marcher sur Blois où tombaient les premiers obus prussiens, il répondait : « L'armée ne peut partir; car, si je me mettais en route, j'arriverais peut-être de ma personne, mais sûrement sans un seul homme et un seul canon. »

Le général Bourbaki fit preuve malheureusement d'une moins ferme résistance aux volontés du ministre de la guerre, quand il entreprit, en plein hiver, contre son opinion personnelle et contre celle de ses principaux lieutenants, cette aventu-

reuse expédition dans l'Est, qui ne pouvait aboutir qu'à un désastre.

M. Gambetta, cependant, ne se montrait pas ébranlé par l'immensité des revers dont plus que personne il était coupable. Dans cette politique de « fou furieux, » comme l'a caractérisée M. Thiers, il se trouvait, paraît-il, obligé de tromper tout le monde et peut-être de se tromper lui-même. Nous avons vu sa violente dépêche contre le général d'Aurelle. Le 6 décembre, il en envoyait une autre, dans laquelle la déplorable situation de nos armées était présentée sous les couleurs les plus favorables :

« Tours, 6 décembre 1870.

« LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX PRÉFETS ET SOUS-PRÉFETS.

« Je suis informé que les bruits les plus alarmants sont répandus sur la situation de l'armée de la Loire. Démentez hardiment toutes ces mauvaises nouvelles, colportées par la malveillance dans le but de provoquer le découragement et la démoralisation. Vous serez strictement dans le vrai en affirmant que notre armée est en ce moment dans d'excellentes conditions, que son matériel intact se renforce, qu'elle se dispose à reprendre la lutte contre l'envahisseur. Que chacun soit ferme et fort, que tous ensemble nous fassions un suprême effort, et la France sera sauvée. »

Mais ce n'était pas assez de cacher la vérité à la France par des communications officielles aussi étrangement mensongères; il fallait également laisser le Gouvernement de la Défense nationale et Paris dans l'ignorance absolue des événements. Croirait-on que M. Gambetta fut dix jours avant d'annoncer à ses collègues de Paris les défaites successives de l'armée de la Loire et la reprise d'Orléans? Ecrite le 12, la dépêche n'arriva à Paris que le 16 décembre ; encore présentait-elle les faits sous le jour le plus favorable, et, au lieu de relater exactement les événements, elle se perdait en déclamations enthousiastes et en raisonnements pleins d'espoir sur la nécessité de poursuivre énergiquement la lutte. Le gouvernement croyait bien que le jeune et fougueux ministre de l'intérieur et de la guerre se faisait quelques illusions ; mais il ne pouvait s'imaginer qu'on le trompât d'une façon si impudente. Et quelles ne furent pas les déplorables conséquences de ce défaut de sincérité dans les dépêches de province, lequel défaut n'était pas toujours racheté par l'exactitude absolue des

nouvelles envoyées de Paris! Après tant de glorieux efforts, on perdit l'occasion de faire la paix à propos, dans un moment où nous n'étions pas encore assez écrasés pour subir toutes les conditions du vainqueur. Ce moment, nous n'hésitons pas à le dire, c'était au lendemain du désastre d'Orléans. La sortie de Paris manquée, le grand mouvement de l'armée de la Loire échouant devant l'arrivée des troupes prussiennes de Metz, on avait largement satisfait à l'honneur : le reste n'était qu'illusion, fanatisme ou folie. Les Prussiens eux-mêmes, fatigués des longueurs du siége, frappés de la résistance que nous leur opposions sur plusieurs points, impressionnés également par les pertes considérables qu'ils avaient subies, en face d'un hiver qui s'annonçait comme rigoureux, semblaient assez disposés à entrer en négociations. Comment interpréter autrement cette communication que M. de Moltke voulut faire au général Trochu, quand il lui écrivit, le 5 décembre, la lettre très-véridique qui souleva cependant tant de dédain à Paris.

« Versailles, ce 5 décembre 1870.

« Il pourrait être utile d'informer Votre Excellence que l'armée de la Loire a été défaite hier, près d'Orléans, et que cette ville est réoccupée par les troupes allemandes.

« Si toutefois Votre Excellence juge à propos de s'en convaincre par un de ses officiers, je ne manquerai pas de le munir d'un sauf-conduit pour aller et venir.

« Agréez, mon général, l'expression de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Le chef d'état-major*,

« Comte DE MOLTKE. »

Le général Trochu et ses collègues, auxquels rien ne faisait prévoir de semblables nouvelles et qui n'avaient reçu aucune dépêche de M. Gambetta, regardèrent cette communication du général ennemi comme une mystification ou un défi. Elle n'était peut-être, de la part des chefs prussiens, qu'une manière indirecte de renouer des négociations pacifiques. L'occasion perdue, on se trouva de part et d'autre dans la nécessité de continuer une guerre qui, sans nous laisser le moindre espoir, ne pouvait qu'attirer sur la France de nouvelles ruines.

Mais le désastre d'Orléans, au 4 décembre, était-il irréparable? Puisque, contrairement à l'opinion de tous les gens sensés, on voulait tenter une fois encore la fortune, quel plan

de campagne devait-on adopter? Quelle direction fallait-il donner aux débris de l'armée de la Loire? Evidemment, la position stratégique qu'on avait conquise à Coulmiers, celle qu'on avait établie et fortifiée par trois semaines de grands efforts devant Orléans, ne pouvait plus être l'objectif d'une armée séparée en deux tronçons et trop affaiblie pour reprendre de si tôt l'offensive. Il est douteux, d'ailleurs, que la position en avant d'Orléans ait jamais été très-bien choisie comme point d'appui solide pour une marche sur Paris. Sans revenir sur les inconvénients d'une ligne trop étendue pour pouvoir être gardée facilement, il faut reconnaître qu'Orléans est trop adossé à la Loire et ne présente pas assez de défenses naturelles pour servir de centre à une grande armée. La forêt est évidemment un obstacle sérieux à opposer à l'ennemi; mais la forêt ne couvre que la droite de la position; et il n'est que trop facile, comme les Prussiens l'ont tenté deux fois avec succès, de faire un mouvement tournant par la gauche. En cas de revers, des troupes en grand nombre se trouvent acculées au fleuve, obligées de le franchir avec une précipitation et un désordre qui changent bien vite une retraite en déroute. Le temps et l'espace manquent à la fois pour les grandes résolutions à prendre, et l'on se décide toujours trop tard ou trop tôt, comme la suite des événements que nous venons de raconter l'a suffisamment établi. En tous cas, après le 4 décembre, il était impossible de penser à reprendre Orléans de vive force.

Il y avait une tactique beaucoup plus simple et tout indiquée par les circonstances. Puisque l'armée de la Loire avait été coupée en deux, il fallait que chacune de ses parties manœuvrât de concert avec l'autre, dans le but de se porter réciproquement secours et de gêner la marche de l'ennemi. Ayant leurs communications assurées par derrière, elles pouvaient parfaitement manœuvrer à vingt ou trente lieues de distance. Toutes deux avaient la facilité de s'établir sur la rive droite de la Loire, l'une à l'est, l'autre à l'ouest de la route d'Orléans à Paris. Chanzy aurait eu sa base d'opérations sur le Perche et le Vendômois, menaçant tantôt Chartres, tantôt Blois, selon les circonstances. Bourbaki se serait maintenu, appuyé sur Gien et sur Nevers, opérant dans le Gâtinais, dans la forêt d'Orléans au besoin, empêchant l'ennemi de garder avec sécurité ses com-

munications par Pithiviers, par Montargis et par les lignes de l'Est. Par contre, les armées prussiennes auraient été obligées de se diviser également en deux corps, faisant face aux deux ailes de l'ancienne armée de la Loire. Elles n'auraient pas pu, comme elles l'ont fait, se porter en masse sur l'armée de Chanzy, en ne laissant du côté de Gien qu'un faible rideau de troupes. La retraite si honorable de la deuxième armée se serait ainsi peut-être changée en victoire. Et si on avait eu la chance de reprendre l'offensive, la position des Prussiens n'était plus tenable dans Orléans, et les deux armées de la Loire pouvaient se donner la main quelque jour en avant d'Etampes ou derrière Fontainebleau. Ces opérations venaient si naturellement à la pensée, que le général Chanzy, seul, voulut un instant marcher sur Paris par Chartres; et l'ennemi redoutait tellement un mouvement de ce genre que plusieurs fois il donna l'ordre à ses soldats de se tenir prêts à évacuer la ville d'Orléans.

Un plan de campagne de ce genre, qui s'imposait pour ainsi dire, aurait-il réussi? C'est ce qu'il est bien difficile de conjecturer. Mais, en tous cas, on aurait évité ainsi le désastre final de Chanzy, au Mans, le désastre bien plus grand encore de Bourbaki, près Belfort; et, le jour de l'armistice et de la reddition de Paris, on se serait trouvé avec des armées tenant encore la campagne. On n'aurait point été à la merci absolue du vainqueur; on aurait pu discuter avec lui et le menacer pour le moins de la continuation de la guerre; on n'aurait point eu enfin une troisième armée tout entière prisonnière, et que l'hospitalité suisse préserva seule d'une rude captivité dans les forteresses de la Prusse.

Telles sont les conclusions qui nous paraissent résulter naturellement des événements militaires accomplis pendant trois mois autour d'Orléans. D'autres raconteront l'histoire de la retraite de Chanzy et de l'expédition de Bourbaki. La campagne de l'armée de la Loire était terminée au 4 décembre, et avec elle la période raisonnable de la défense nationale. Nous voyons ensuite le gouvernement de Tours et de Bordeaux accumuler, dans une revendication impossible, fautes sur fautes; mettre au service de la guerre à outrance les mesures les moins justifiables; chercher son unique point d'appui dans une démagogie sans force et sans courage, qui ne lui servit

qu'à désorganiser et à révolutionner le pays; en un mot, n'asseoir son autorité que par les moyens les plus despotiques et ne s'élever que sur le piédestal des malheurs publics. Puisse un tel exemple guérir à jamais la nation de ce goût inné pour les dictateurs qu'elle ne sait, par intervalles, ni combattre, ni écarter! Puisse-t-il nous rappeler que les dominateurs, appelés providentiels, ont toujours exercé sur le pays la plus funeste influence, soit qu'ils s'appuient d'abord sur un coup d'État et mettent vingt ans à préparer notre perte, soit qu'ils se dressent tout à coup sur les ruines et les infortunes de la patrie, pour nous conduire en quelques mois à des désastres que notre histoire nationale n'avait jamais connus! Si la leçon ne devait pas être perdue, si la France devait retrouver toutes les qualités qui l'ont faite autrefois grande et prospère, si elle retrempait dans l'épreuve même ses forces, sa raison, sa vertu, non-seulement elle apporterait à ses malheurs une compensation et un remède; mais, en rachetant le passé, elle relèverait et assurerait l'avenir.

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

15 Juillet 1871.

L'AFFAIRE DES CORSES

EN 1662-1664

Tous nos historiens racontent, en se copiant les uns les autres, que Louis XIV, au début de son règne, en 1662, eut avec le Saint-Siége une première querelle où il soutint avec énergie les droits de sa couronne; que le duc de Créqui, son ambassadeur, ayant été insulté dans les rues de Rome par la garde corse au service du Pape, et Alexandre VII lui ayant refusé satisfaction, le jeune roi força justement le chef de l'Église à s'humilier devant lui. La vanité française et surtout les préjugés gallicans empêchèrent longtemps de juger cet événement avec impartialité. D'un autre côté, on a eu tort de lui attribuer un caractère simplement épisodique, sans le rattacher à la politique générale du même prince envers le Souverain Pontife et notamment au conflit bien plus célèbre de 1682 [1] : en effet, à l'une comme à l'autre époque, l'ambition des ministres de Louis XIV était d'amoindrir le pouvoir du Saint-Siége, et un certain nombre d'ecclésiastiques français servirent d'auxiliaires à la puissance civile dans des entreprises qui pouvaient mener au schisme et à l'hérésie.

Si ces faits ne sont pas mieux connus, ce n'est pourtant pas que les sources d'information aient manqué jusqu'à ce jour. L'académicien Regnier Desmarais, qui avait été attaché comme secrétaire particulier à l'ambassade de M. de Créqui, publia, en 1706, une *Histoire des démêlés de la cour de France*

[1] Voir nos *Recherches sur l'Assemblée du clergé de France de* 1682, 2e édition, introduction.

avec la cour de Rome au sujet de l'affaire des Corses. Bien entendu, l'élégant écrivain présente les hommes et les choses sous le jour qu'il estime le plus favorable à son ancien patron et à Louis XIV, et il appuie son récit d'un grand nombre de pièces diplomatiques choisies avec soin : cependant il montre beaucoup d'ingénuité et de candeur, même quand il ne dit pas toute la vérité, et il serait injuste de l'accuser d'inexactitude volontaire. Son livre ne paraît pas lui avoir été commandé, et Louis XIV en arrêta quelque temps la publication [1] : comme œuvre historique, il est incomplet, mais il est écrit dans un style aisé, pur, agréable, en un mot, parfaitement digne de la réputation qu'a laissée son auteur.

Un autre ouvrage que l'on ne cite plus aujourd'hui, mais que les premiers historiens de Louis XIV ne manquaient pas de consulter, ce sont les *Mémoires du cardinal Renaud d'Este*, composés par un secrétaire français qui avait passé seize ans à son service [2]. Ces deux petits volumes, publiés à Cologne, en 1677, quatre ans après la mort du cardinal, sont criblés de fautes d'impression, et la lecture en est assez rebutante ; mais ils sont pleins de faits qui éclairent d'une vive lumière les rapports de la France avec le Saint-Siége.

En étudiant cette époque dans les manuscrits les plus sûrs, j'ai rencontré, à la bibliothèque de la rue Richelieu, deux gros volumes reliés aux armes des le Tellier, et contenant la copie faite pour Louvois, ou pour son frère l'archevêque de Reims, de toute la correspondance diplomatique de Louis XIV et de Lionne avec les représentants du roi à Rome, depuis le 21 août 1662 jusqu'au traité de Pise en 1664. Un certain nombre de ces dépêches avaient été déjà données par l'abbé Regnier Desmarais ; les autres s'accordent exactement avec les premières et avec tous les faits constatés dans les documents les plus dignes de foi. Pour avoir la vérité tout entière, il fau-

[1] Le ministre chargé du secrétariat de la Maison du roi à l'abbé Regnier : « Le 30 octobre 1700. — ... A l'égard de l'histoire de l'affaire des Corses arrivée à Rome, S. M. trouve qu'il ne convient pas à son service qu'elle paraisse en public dans la conjoncture présente. Ainsi, quelque beau que soit cet ouvrage, il faut que vous ayez la mortification de le voir enseveli jusqu'à nouvel ordre, et j'écris fort sérieusement au sieur Anisson (imprimeur) de n'en distribuer aucun exemplaire. » Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. IV, p. 612.

[2] *Bibliothèque* du P. Le Long, édit. Fontette.

drait consulter les pièces de la chancellerie romaine et notamment les papiers de la famille Chigi, à laquelle appartenait le pape Alexandre VII. Mais un lecteur français pourrait les récuser, tandis qu'il ne récusera pas le témoignage des adversaires du Saint-Siége : mon récit ne sera donc emprunté qu'aux pièces émanées de Louis XIV, de ses secrétaires d'État et de ses agents.

I

Lorsque Mazarin mourut, le 9 mars 1661, les relations de la cour de France avec Rome étaient rares et difficiles. Le cardinal avait abreuvé de dégoûts Innocent X, qui refusait d'être un instrument docile de la politique française ; et, lors du traité de Westphalie, il avait bien osé lui faire dire que « si, par sa partialité, il obligeait la France à examiner de près tout ce qui s'était passé dans son élection, elle trouverait peut-être des motifs légitimes pour le regarder comme un intrus [1] ! » Il prit sous sa protection les Barberini, parents du feu pape Urbain VIII, qui avaient odieusement abusé de leur crédit, et dont Innocent X voulait faire justice. Sous prétexte de la guerre contre les Espagnols, mais en effet pour frapper de terreur la cour pontificale, il fit assiéger Orbitello, à une heure de Rome, et Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, appartenant au prince Ludovisio, neveu du pape. Il appela auprès de lui le cardinal Antoine Barberini, déjà gorgé des dépouilles de l'Église romaine, et lui donna l'archevêché de Reims pour prix de son concours contre Innocent. Il suscita ainsi mille embarras au Saint-Siége et réussit à paralyser son action. Innocent X eut pour successeur Alexandre VII, Fabio Chigi, qui avait pris part, comme nonce apostolique, aux négociations de Munster et d'Osnabruck, et qui avait combattu énergiquement les articles les plus contraires aux droits et à la liberté de l'Église. Mazarin, plein de rancune, lui avait d'abord donné l'exclusion, et il ne permit pas que le roi lui envoyât, suivant l'usage, l'ambassade dite d'obédience. En 1659, il affecta de conclure le traité des

[1] Le P. Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie*, t. IV, pages 59 et suiv., édit. de 1751.

Pyrénées sans sa participation, quoique le Pontife eût appelé la paix de tous ses vœux et l'eût facilitée par ses bons offices. « Entre les événements qu'a produits le traité de paix, il n'y en a point eu de plus remarquable ni de plus remarqué que de l'avoir conclu sans l'intervention du Pape, vu que le Saint-Siége avait si longtemps travaillé pour acheminer ce traité, et que le pape séant s'y était en personne si utilement employé à Munster [1]. » Alexandre VII ne fut pas même nommé dans le préambule, et si le Saint-Siége est mentionné dans les articles 99 et 100, c'est que le Roi Catholique et le Roi Très-Chrétien s'y promettent mutuellement d'appuyer les revendications de deux princes italiens contre la cour de Rome !

Cependant, au lit de mort, l'indigne cardinal parut touché de repentir. Il fit au pape un legs de deux cent mille écus pour être employés à la guerre contre le Turc, et, recevant la bénédiction apostolique de Piccolomini, nonce de Sa Sainteté, il lui témoigna son regret de tout ce qu'il avait dit ou fait dont elle aurait pu être blessée, et lui protesta qu'il lui demandait pardon, si en quelque chose il avait manqué au respect qu'il lui devait [2].

Louis XIV, prenant en main le gouvernement de son royaume, désirait que cette mésintelligence cessât. Sa foi sincère, son bon sens, les conseils d'Anne d'Autriche le pressaient de rétablir une parfaite correspondance entre le chef de l'Église et sa couronne. Mais il gardait auprès de lui des ministres que Mazarin avait formés à une politique différente. A Paris, Lionne, le Tellier et Colbert apprenaient au jeune prince à se défier de l'Église et surtout du Souverain Pontife. A Rome, où la France n'avait pas d'ambassadeur depuis le nouveau pontificat, les affaires étaient gérées par les cardinaux dits *protecteurs*, qui étaient précisément des ennemis personnels du pape régnant et de sa famille. Le premier était Antoine Barberini, dont j'ai déjà parlé, et auquel Alexandre VII refusait justement les bulles de l'archevêché de Reims; l'autre était le cardinal d'Este, qui prit une grande part à l'affaire des Corses, et dont il importe par cette raison de signaler le caractère.

Renaud d'Este appartenait à l'une de ces familles souveraines

[1] *Histoire de la paix conclue sur la frontière de France et d'Espagne entre les deux couronnes*, l'an 1659. Cologne, 1664.
[2] *Ibid.*

de la haute Italie, qui ouvraient leurs cours aux intrigues des grands États européens, et fournissaient à leur politique si variable des instruments aussi dispendieux que peu sûrs. Fils, frère et oncle de ducs régnants de Modène, parvenu au cardinalat par le crédit de la maison d'Autriche, il s'était mis ensuite au service et aux gages de Mazarin. Avant lui, deux autres cardinaux de sa maison, Hippolyte et Louis, avaient eu le protectorat des affaires de France à Rome, et Mazarin, jaloux d'Innocent X et d'Alexandre VII, se servait d'autant plus volontiers contre le Saint-Siége des princes de Modène, que leur famille, ayant régné autrefois à Ferrare, conservait l'espoir de reprendre cette ville sur l'État ecclésiastique, et revendiquait en ce moment contre lui les vallées de Comacchio. Le ministre de Louis XIV protégea donc ouvertement le duc François, dont il maria le fils à sa nièce Laure Martinozzi, après lui avoir donné le titre de généralissime des armées françaises en Italie; et, par ses soins, des stipulations favorables à la maison d'Este furent inscrites dans le traité des Pyrénées. Le cardinal Renaud reçut pensions et bénéfices en France. En 1657, il avait obtenu que Louis d'Este, son oncle, fût désigné ambassadeur de France à Rome *pour pousser les affaires avec plus de vigueur et de crédit* [1]; mais la vanité du prince fit avorter ce projet. Mazarin, cédant à de nouvelles instances, chargea le président Colbert (qui devait être un jour ministre des affaires étrangères sous le nom de Colbert de Croissy) d'aller soutenir à Rome les intérêts de la maison de Modène : cette mission échoua, et le ressentiment de Renaud en devint plus vif. D'ailleurs son orgueil et sa cupidité faisaient naître chaque jour une occasion de querelle. Tantôt il reprochait aux parents du pape de « regarder tout le monde de haut en bas sans faire distinction des personnes [2]; » tantôt il se disputait « avec Don Mario Chigi, frère de Sa Sainteté, pour certaines provisions d'avoine que le premier avait faites dans la dépendance du second, qui voulait mettre les mains partout où il y avait à gagner [3]. » Outre la pension de douze mille écus qu'il touchait du roi comme protecteur, et les grosses abbayes dont il était pourvu dans le royaume.

[1] *Mémoires*, t. I, p. 17.
[2] *Ibid.*, p. 301.
[3] *Ibid.*

il levait, sous le titre de *Propines*, une contribution sur les bénéfices conférés par le Pape en consistoire à des sujets français. On sait que les nouveaux bénéficiers demandaient et obtenaient fréquemment du Saint-Siége la remise des taxes qu'il percevait, et qui lui servaient à couvrir les dépenses du gouvernement de l'Église universelle. L'usage s'était établi que les cardinaux protecteurs touchassent les propines même sur les bénéfices conférés gratuitement; mais Alexandre VII supprima cet abus par un décret délibéré dans une assemblée consistoriale. Cette décision si juste révolta le cardinal d'Este, qui la dénonça au roi comme une atteinte aux droits inviolables de sa couronne. Vainement les évêques de France protestèrent contre l'avarice du protecteur, qui arrêtait l'expédition de toutes leurs bulles. Sa résistance dura tant que vécut Mazarin : à sa mort, le roi enjoignit au cardinal d'obéir au nouveau décret, et calma ses scrupules en lui donnant la commende des riches abbayes de Saint-Pierre de Moissac, de Saint-Waast d'Arras, et en lui promettant de le faire élire abbé de Cluny. Pour tenir cette promesse, Louis XIV dut employer la violence et la corruption [1] : quand on eut arraché aux religieux un simulacre d'élection, en chassant les uns et en séduisant les autres par des pactes simoniaques, les deux ministres *qui avaient puissamment contribué à l'affaire*, le Tellier et Lionne, se firent payer comptant par le soi-disant abbé de Cluny. Le cardinal d'Este fut forcé de céder un des prieurés de Cluny à un des fils de Lionne, et de donner à l'abbé le Tellier, futur archevêque de Reims, le titre de vicaire général de Cluny, avec pouvoir de conférer, *à son plaisir*, les innombrables bénéfices dépendant du chef d'ordre. Le commissaire du roi à l'élection, M. de Gaumont, ne reçut que douze mille francs de diamants, et fut peu content de sa part [2]. Le cardinal d'Este sollicita ses bulles pour ces trois abbayes, mais il essuya un nouveau refus du pape qui, en parlant de lui aux Français, avait coutume de dire : *Vostro Protettore di quanto baiocchi* [3]. Quoique Louis XIV, pour suppléer aux bulles, mît ses bénéfices en économat et lui en fît passer les revenus, il conçut une grande irritation,

[1] Voir *Recherches, etc.*, 2e édit., p. 57.— J'ai donné un aperçu de cette élection d'après des documents inédits : j'y reviendrai dans un écrit spécial.
[2] *Mémoires*, t. II, p. 79 et suiv.
[3] *Mémoires du cardinal de Retz*, 3e partie, édit. Champollion-Figeac.

quitta pour un temps la cour pontificale et se retira en Lombardie. Il eut même le dessein de se rendre auprès du roi, sous prétexte de conférer sur les affaires de France à Rome et de surveiller les fermiers de ses abbayes, mais probablement avec l'espoir de succéder au cardinal Mazarin dans le conseil; la cour de France lui fit entendre qu'elle ne le recevrait pas volontiers, et qu'il eût à ne pas quitter l'Italie[1]. L'abbé Brisacier eut ordre de lui écrire que son projet de voyage « avait mis quelque ombrage en l'esprit de certaines personnes qui appréhendaient autant ses conseils auprès du roi qu'elles estimaient le grand mérite et les qualités de sa personne. » Déçu dans ses visées ambitieuses, il errait en Lombardie, « passant à toute heure d'un lieu à un autre....., remuant tout dans un logis où il arrivait..., changeant dix fois le jour d'antichambre, d'appartement, de lieu pour écrire..., et se donnant mille autres mouvements que quelques courtisans faisaient passer pour grands mystères et qu'il ne faisait pas quand il avait quelque grande affaire en tête[2]. »

Telle était sa disposition d'esprit, lorsqu'il apprit que Louis XIV se décidait enfin à envoyer au Pape un représentant direct de sa personne, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Il avait lui-même demandé autrefois l'envoi de cette ambassade, surtout lorsqu'il avait espéré qu'on en chargerait le prince Louis d'Este; mais il suffisait qu'Alexandre VII désirât et que Louis XIV offrît cette marque de respect, pour que le cardinal y mît obstacle. « Il y avait longtemps, nous dit son secrétaire, qu'il rebattait incessamment M. de Brienne que le Pape et ses ministres ne feraient rien que par force et qu'il en fallait venir à quelque ressentiment[3]. — Ce n'était pas son sentiment qu'on en dût ainsi alors user avec Sa Sainteté; les choses étaient passées trop avant avec aigreurs, avec piques, avec menaces, avec mépris, avec mortifications, et Son Altesse, qui était née et élevée en Lombardie, et qui connaissait parfaitement la cour de Rome où l'on n'oublie rien, aussi bien que le génie du pape Alexandre qui croyait que tout lui était dû, ne s'accommodait pas fort à cette conduite, et doutait toujours que la facilité et complaisance pût réussir où il fallait des résolutions

[1] *Mémoires*, t. II, p. 60 et 84.
[2] *Ibid.*, p. 56 et 57.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 17, et t. II, p. 68.

fortes, soutenues par l'autorité et le crédit du roi... Son Altesse aurait voulu des ressentiments, des déclarations vives et à Rome et auprès du nonce, comme elle en avait écrit si souvent, et non pas des compliments, des lettres de douceur, des visites et autres galanteries de la facilité française [1]. »

Voilà l'homme qui allait devenir le principal conseiller de l'ambassadeur et exercer sur ses actions la plus funeste influence. Mais, quoi que j'en aie rapporté jusqu'à présent, on ne le connaîtrait pas encore si je ne disais le rôle qu'il joua dans un événement arrivé à Rome, au mois de juin 1660, deux ans avant l'affaire des Corses, avec laquelle il a beaucoup d'analogie. Les *Franchises* furent également cause de cette première querelle. On appelait ainsi les immunités que les ambassadeurs accrédités à Rome s'étaient arrogées et conservaient, malgré les bulles des Papes, non-seulement dans leurs hôtels, mais dans tout le quartier environnant. Il en était résulté des abus qu'on a peine à concevoir. « Les ambassadeurs, dit Sismondi, ne voulaient permettre l'entrée de ces quartiers à aucun officier des tribunaux et des finances du Pape. En conséquence, ils étaient devenus l'asile de tous les gens de mauvaise vie, de tous les scélérats du pays : non-seulement ils venaient s'y dérober aux recherches de la justice, ils en sortaient encore pour commettre des crimes dans le voisinage : en même temps ils en faisaient un dépôt de contrebande pour toutes les marchandises sujettes à quelques taxes [2]. » Un autre protestant, contemporain de Louis XIV, s'exprimait en termes analogues : « Tout le monde sait que les franchises des quartiers étaient insupportables dans la ville capitale du Pape, où il y avait par là autant de juridictions étrangères qu'il y avait d'ambassadeurs, qui faisaient les maîtres chacun dans une bonne partie de la ville, au préjudice des droits du Souverain ; que ces franchises étaient des asiles des plus méchants, et des retraites assurées des assassins, voleurs, gens de mauvaise vie, banqueroutiers et autres mauvais garnements ; que les gens des ambassadeurs s'en faisaient un revenu considérable et empêchaient l'exécution de la justice contre le droit divin et humain [3]. » Les franchises étaient

[1] *Mémoires*, t. II, p. 93.
[2] *Histoire des Français*, t. XXV, p. 552.
[3] Leibnitz, t. III, p. 154, édit. Foucher de Careil.

réclamées, non-seulement par les ambassadeurs et les agents diplomatiques proprement dits, qui ont obtenu de tout temps et partout l'inviolabilité de leurs personnes et de leurs maisons, mais par tous ceux, Français, étrangers ou même sujets du Pape, qu'il plaisait au roi de France d'engager à son service et qui mettaient ses armes sur leur porte. Ainsi, à l'époque dont je parle, le cardinal d'Este, prince Modénais, n'était même que conprotecteur des affaires de France, le cardinal Antoine Barberini ayant le titre et les principales fonctions du Protectorat. Cependant il prétendait aux franchises d'un quartier, dont il ne reconnaissait qu'à lui seul le droit de fixer l'enceinte et les limites.

Or, le 21 juin 1660, trois sbires, chargés d'arrêter pour dettes un petit marchand italien, se présentèrent à son domicile situé *auprès* du palais du cardinal d'Este. Trois ou quatre valets du prélat, buvant *auprès de là* dans un cabaret, s'opposèrent à l'arrestation, et tirant leurs épées, en frappèrent les sbires qui prirent la fuite. Le gouverneur de la ville, averti, en référa aussitôt à D. Mario Chigi, généralissime de l'Église. Le même jour, le barigel de Rome s'étant rendu en personne chez le marchand pour l'arrêter, l'un de ses gens le saisit en effet, et lia son bras au sien, pour le conduire plus sûrement en prison. Les laquais du cardinal se jetèrent alors sur les sbires « qui avec l'épée, qui avec des fourches et autres armes qui leur vinrent en main. » Ils en tuèrent trois et en blessèrent plusieurs autres ; ils coupèrent d'un coup d'estramaçon le bras de celui qui retenait le prisonnier ; puis ils conduisirent celui-ci au palais de leur maître « où il fut quelque temps caché, jusqu'à ce qu'on le menât hors de l'État ecclésiastique dans un carrosse de M. le cardinal Antoine [1]. »

Le cardinal d'Este envoya seulement un officier de sa maison présenter des excuses et témoigner ses regrets à D. Mario, qui ne s'en contenta pas, et répondit que le Pape devait et voulait être le maître dans sa capitale, paroles qu'Alexandre lui-même répéta. Offensé d'une si légitime irritation, notre protecteur tenta d'ameuter contre la cour de Rome les membres du corps diplomatique, qui avaient les mêmes prétentions et le même intérêt à l'abus des franchises, et il

[1] *Mémoires*, t. I, p. 303 et suiv.

réussit à y rencontrer quelques sympathies. Il joua alors une scène odieuse, qu'il renouvellera plus tard dans l'affaire des Corses. Il affecta de croire que le Pape voulait faire prendre d'assaut son palais. Lui, évêque et cardinal, dont les valets venaient déjà de répandre le sang de plusieurs officiers de justice, appela dans sa demeure, au risque de malheurs irréparables, les aventuriers de tout pays qu'il put trouver à Rome. « Il fit faire, en un instant, plus de cinq cents paillasses pour les soldats qui étaient sous les armes dans les deux cours et dans le jardin de son palais. On étendit les matelas dans toutes les chambres des appartements pour plus de cent cinquante gentilshommes nationaux et la plupart Français, à qui il faisait faire une très-belle table et bonne chère. On payait tous les jours la soldatesque à qui on donnait un teston par tête, et on fit venir un cabaretier qui tint boutique dans le jardin, et leur vendait tout ce qui leur était nécessaire. On fit mettre la selle à cent chevaux dans les écuries ; on fit percer toutes les maisons qui sont dans l'île où est le palais, et on mit des sentinelles partout, avec le même soin que si on avait été prêt à soutenir un siége [1]. »

Le Pape avait certainement le droit de châtier sur-le-champ, d'une façon exemplaire, une pareille rébellion, dût-il faire porter la main sur le cardinal lui-même. Mais tel était le caractère paternel du gouvernement romain, qu'il voulut seulement instruire un procès régulier contre les assassins des sbires. L'auteur des *Mémoires* avoue que D. Mario *allait assez lentement*, et que les archers et cavaliers dont le cardinal se disait menacé « n'avaient d'autre fin que de se saisir de quelques pauvres gens aux environs, pour informer sur leur témoignage. » S'ils étaient plus nombreux que d'habitude, c'est par le fait du cardinal lui-même, et pour les mettre à l'abri d'une nouvelle insulte de ses gens. Renaud envoya demander du secours à son neveu le duc de Modène, qui dépêcha un de ses gentilshommes au légat de Bologne, le cardinal Farnèse, pour « remontrer ses ressentiments au Pape sur les entreprises de D. Mario, en y joignant que, s'il arrivait autre chose, il se ferait porter la tête de D. Mario dans un sac, et qu'il exterminerait sa famille. » Les médiateurs que le Pape

[1] *Mémoires*, t. I, p. 319.

consentit à écouter ne réussissant pas assez vite au gré du cardinal, il menaça de se rendre au consistoire, accompagné de cent hommes armés. Alexandre répondit à ces coupables extravagances par une bonté admirable, et accommoda promptement l'affaire. Le cardinal était incapable de pardonner à ceux qu'il avait offensés, et c'est après cet événement qu'il se montra plus irrité contre le Saint-Siége. Tout à fait décrédité à Rome, « il en était piqué jusques au vif, et en faisait passer ses plaintes en France... Il voulait qu'on en vînt à quelque déclaration plus ouverte et à quelque ressentiment plus vif. Il ne manquait point d'ordinaire qu'il n'en donnât quelque motif. » Et il écrivait lui-même, le 21 août de la même année, à l'archevêque d'Embrun, ambassadeur à Venise : « V. E. aura eu relation comme le Pape en use, et, au jugement de quelques personnes, on voudrait qu'on en vînt à d'autres résolutions, qui pussent faire coup en éclatant [1]. »

II

A la fin de l'année 1661, le duc de Créqui fut désigné pour aller en ambassade extraordinaire vers le pape Alexandre VII; mais il ne partit qu'au printemps suivant, et c'est seulement le 11 juin 1662 qu'il fit son entrée publique à Rome. Les trois ministres qui avaient inspiré le choix de ce personnage, inauguraient alors *cette politique d'humilier le Saint-Siége* [2] qui fut si funeste à l'Église de France. Lionne était revenu mécontent de son dernier voyage à Rome, et il avait pour conseiller et pour familier le docteur Jean Gaudon, doyen de Vitré, et ami de Duvergier de Hauranne. Le Tellier, plus habile à cacher sa haine contre le Saint-Siége, suivait les avis de son second fils, qui venait de soutenir avec un grand éclat une thèse en Sorbonne, et qui était gouverné par l'abbé Cocquelin, l'un des futurs coryphées de l'Assemblée de 1682. Colbert réglait sa conduite, dans les affaires religieuses, sur l'opinion de l'abbé Bourzeis, qui avait signé le formulaire, mais qui

[1] *Mémoires*, t. I, p. 345 et suiv.
[2] Paroles de Bossuet. — *Journal de Le Dieu*, t. I, p. 8 et suiv.

n'avait pas abandonné la doctrine de Jansénius [1]. Ce qui faisait dire à la Reine-mère que les trois ministres avaient chacun leur janséniste [2]. Créqui était tout à fait propre à remplir leurs vues. Voltaire lui-même a dit de cet ambassadeur qu'*il révolta les Romains par sa hauteur* [3], et le secrétaire du cardinal d'Este, tout en défendant le duc, convient qu'il avait dès lors la réputation d'être « un homme hautain, un emporté, un fier, et qu'il passait pour venir à Rome avec du monde qui ne demandait qu'à mener les mains [4]. »

Avant même de quitter la France pour se rendre à son poste, il se fit une querelle avec Piccolomini, nonce à Paris. Il se proposait de lui faire une visite, mais il exigea que, contrairement à l'usage, le nonce lui donnât la main chez lui, à titre de duc et pair, et Piccolomini ayant, pour supprimer la difficulté, offert une entrevue chez un tiers, Créqui refusa [5]. Piccolomini instruisit sa cour de cet incident de mauvais augure, et l'avertit de plus que l'ambassadeur, d'un caractère difficile, conduisait à sa suite beaucoup de gens accoutumés à vivre avec toute sorte de licence. Ces renseignements étaient exacts, et, sans parler des aveux de Renaud d'Este et de Regnier Desmarais, on en trouve une confirmation singulière dans les *Mémoires* de Bonaventure d'Argonne, publiés sous le pseudonyme de Vigneul Marville : on sait qu'après la mort de cet auteur, les libraires ajoutèrent à son livre des anecdotes douteuses ou controuvées qui l'ont décrédité : mais le passage suivant se lit dans une des premières éditions, donnée par d'Argonne qui, né deux ans seulement après Regnier Desmarais et entré comme lui dans les ordres, devait tenir les faits de l'ancien secrétaire de M. de Créqui : « M. le duc de Créqui étant nommé du roi pour être son ambassadeur auprès de Sa Sainteté, Papillon, déterminé bretteur, assez connu par la méchante figure que ses frères avaient faite en certain canton de la ville, demanda permission à ce seigneur de le suivre à Rome. Il lui en accorda la grâce dont il eut sujet de se repentir dans la

[1] *Mémoires du P. Rapin*, édit. Aubineau, t. III, p. 195, et tous les récits du temps.
[2] *Ibid.*
[3] *Siècle de Louis XIV*, ch. VII.
[4] T. II, p. 103 et suiv.
[5] Regnier Desmarais, p. 4.

suite. Car, dès son arrivée à Lyon, Papillon appela en duel un maître en fait d'armes et le tua sur-le-champ. Étant à Rome, tout son exercice était de chercher à se battre. Il allait régulièrement tous les jours se promener sur le pont du Tibre, et faisait querelle d'Allemand au premier venu. Il attaqua seul deux ou trois Corses qui marchaient de compagnie et les poussa vigoureusement. Ceux-ci, résolus de se venger, repassèrent une autre fois en meilleur ordre, et allèrent droit à Papillon qui les traita en enfant de bonne maison. Les Corses enragés se déterminèrent de se défaire à l'italienne de ce fâcheux Papillon et de l'assassiner dans les latrines de la ville. M. l'ambassadeur, averti de ces choses, commanda à Papillon de ne point sortir de son palais, et la nuit suivante l'envoya, avec bonne escorte, au port le plus proche et le fit repasser en France. Cependant les Corses voulant se venger, bien appuyés des puissances, en vinrent aux excès que tout le monde sait. *Mais c'est là, comme je le sais d'original*, la véritable cause de ce terrible mouvement qui a commis avec tant d'éclat la France avec Rome [1]. » D'un autre côté, les *Mémoires* de Renaud d'Este parlent d'un maître d'escrime qui *fréquentait avec les gens de M. l'ambassadeur*, et que celui-ci fut obligé de renvoyer en France [2]. Regnier, qui avait connu tout le personnel de l'ambassade, contredirait Piccolomini s'il y avait lieu; il s'en garde bien et se borne à dire : « Le Nonce, ou mal disposé, ou mal informé, écrivit à Rome, etc. » Mais Voltaire lui-même a été forcé de convenir encore que « les domestiques de Créqui, gens qui poussent toujours à l'extrême les défauts de leur maître, commettaient dans Rome les mêmes désordres que la jeunesse indisciplinable de Paris, qui se faisait honneur d'attaquer toutes les nuits le guet qui veille à la garde de la ville [3]. »

Ainsi préparé, ainsi accompagné, Créqui arrive à Rome et soulève immédiatement un conflit d'étiquette avec les parents du Pape. S'autorisant, à ce qu'il paraît, des instructions de sa cour [4], il refusa la première visite à D. Mario et à D. Augustin Chigi, frère et neveu d'Alexandre VII, qui occupaient des

[1] 2e édition, 1700, t. II, p. 422. — D'Argonne ne mourut qu'en 1704.
[2] T. II, p. 105.
[3] *Siècle de Louis XIV*, ch. VII.
[4] Regnier le dit, p. 5 et 10. Les *Mémoires* de R. d'Este laissent croire que Créqui agissait de lui-même : t. II, p. 101.

charges élevées dans le gouvernement. Il prétendait ne devoir cet honneur qu'aux parents ecclésiastiques du Pape, et il citait certains exemples ; mais Regnier reconnaît que les exemples contraires avaient d'autant plus de force qu'ils étaient plus récents [1]. A moins de vouloir blesser la famille d'Alexandre, Créqui devait se conformer à l'usage qu'il trouvait établi : mais « il protesta qu'il ne serait jamais le premier à visiter D. Mario et D. Augustin, et il s'aida en cour afin qu'on ne leur cédât pas en ce point [2] : » on céda cependant, et le roi révoqua tout à coup un ordre qu'il aurait dû, dit Regnier [3], ou ne jamais donner, ou ne jamais rétracter. « Ce lui fut un très-dur commandement, attendu la déclaration qu'il avait hautement faite auparavant [4]. » Les Chigi redoublèrent de courtoisie pour diminuer son chagrin. « Ils lui témoignèrent chacun, dit Regnier, une extrême reconnaissance de l'honneur qu'il leur faisait. Pour la marquer même davantage, Dona Bérénice, femme de D. Mario, et la princesse Farnèse, femme d'Augustin, furent les premières à aller voir l'ambassadrice. Toutes les visites furent ensuite restituées de part et d'autre dès le lendemain, et enfin tout se passa alors de manière qu'il sembla qu'on dût s'en promettre une parfaite intelligence à l'avenir entre la cour de Rome et l'ambassadeur [5]. » Mais Créqui avait auprès de lui un homme plus vindicatif que lui-même, le cardinal d'Este. « Je ne dirai pas, écrit son secrétaire, le déplaisir que cette démarche apporta à M. le cardinal et à quelques bons serviteurs du roi qui voyaient qu'on était trop facile en France à se relâcher avec des gens de qui ils savaient qu'on n'aurait rien par cette sorte de complaisance [6]. »

Dès les premiers jours, Créqui avait annoncé la résolution de pousser à l'excès l'abus des franchises. Il ne souffrait pas que le gouvernement romain fît passer des condamnés *à la vue* de son palais, ni qu'il ordonnât des perquisitions judiciaires dans une maison *assez proche* [7] : il appelait cela des *entreprises* et menaçait de se porter *à quelque éclat*. D'autre part, lorsque

[1] P. 5.
[2] *Mémoires*, t. II, p. 101.
[3] P. 5.
[4] *Mémoires*, t. II, p. 102.
[5] P. 11.
[6] T. II, p. 102.
[7] Regnier, p. 7.

ses gens commettaient de véritables crimes, il n'en faisait pas la moindre excuse au souverain dont il troublait ainsi la capitale. Un mois avant l'affaire des Corses, dans la nuit du 23 au 24 juillet, quatre soldats, faisant la ronde habituelle, entrèrent dans un cabaret où buvaient quatre Français, *gens de peu* et *sans aveu, qui avaient déjà*, dit Regnier [1], *la tête échauffée par le vin*, et que *le voisinage du palais de l'ambassadeur rendait insolents*. Ceux-ci injurièrent les Romains, les chargèrent l'épée nue, et leur arrachèrent leurs armes, après en avoir blessé deux. Un officier ayant paru, les Français refusèrent de lui remettre les armes enlevées à ses soldats, et les portèrent chez l'ambassadeur, qui les restitua le lendemain. Créqui exprima-t-il des regrets? livra-t-il les coupables à la justice romaine? L'affaire lui *parut devoir être apaisée* par la restitution des armes et par une protestation qu'il *n'approuvait en aucune façon une telle action ;* puis il fit *sauver secrètement* de Rome ses quatre nationaux. « Diverses querelles survenues à peu près dans le même temps entre les Français de la basse famille de l'ambassadeur et les soldats corses qui étaient à Rome, au nombre de deux cents, pour la sûreté du Mont-de-piété et des prisons publiques, furent encore un sujet de plainte et de chagrin pour les ministres du Pape. La proximité du palais Farnèse et du quartier des Corses donnant lieu aux Français et aux Corses de se rencontrer souvent, l'insolence des uns et la férocité des autres les avaient portés à des démêlés, qui véritablement n'avaient été jusque-là à rien de considérable, mais qui ne laissaient pas de les avoir réciproquement aigris. Et comme il semblait que, dans toutes ces rencontres, les Corses eussent eu quelque désavantage, cela joint à l'affaire de la patrouille, où le gouvernement croyait que son autorité avait été blessée, fit que D. Mario, comme général des armées de l'État ecclésiastique, et le cardinal Imperiale, comme gouverneur de Rome, donnèrent des ordres précis et aux Corses et aux sbires de se racquitter hautement sur les Français, à la première occasion qui s'en offrirait [2]. » Pour qui sait lire et se rappelle que cela fut écrit et publié sous Louis XIV, la vérité est là tout entière. L'*insolence* des Français

[1] Regnier, p. 8.
[2] *Ibid.*, p. 9. — *Mémoires*, t. II, p. 105.

attaquait toujours la *férocité* des Corses, et ces Corses étaient en définitive si peu redoutables que, dans toutes ces querelles, ils avaient *quelque désavantage*, c'est-à-dire en langage moins diplomatique, ils étaient constamment battus et assommés ; mais ils ne furent jamais les agresseurs, pas même dans la fameuse journée du 20 août.

Regnier parle d'*ordres précis* qui auraient été donnés par D. Mario et par le cardinal Imperiale, et il sera souvent question de ces prétendus ordres dans la correspondance de Louis XIV et de ses ministres. Mais où est la preuve? Le gouvernement pontifical était si débonnaire, que les archers du guet n'avaient pas la permission de se servir des armes à feu qu'ils portaient, et cela résulte même d'une relation française. Les *sbires ou sergents*, y est-il dit, *ont toujours eu une défense générale de tirer, sur de très-rigoureuses peines* [1]. Regnier rapporte lui-même que les sbires ont *ordre de ne jamais tirer en aucune occasion* [2]. Les sbires sont seuls nommés dans ces lignes, mais les autres corps avaient les mêmes ordres. Ainsi les soldats de la patrouille, que les quatre Français avaient frappés à coups d'épée, le 24 juillet, portaient *leurs mousquets sur l'épaule, mèche allumée* [3], et ils avaient mieux aimé céder la place à leurs agresseurs, munis d'épées seulement, que d'encourir de *très-rigoureuses peines*, en usant de leurs armes. Créqui prétend que cette consigne fut changée, et à l'appui de son rapport il adresse au roi un écrit clandestin et anonyme, composé peut-être à son instigation, et qui fut ensuite répandu dans toute l'Europe, par ordre de Louis XIV, après qu'on lui eut fait subir de graves altérations pour égarer plus sûrement l'opinion publique. Voici l'imprimé :

« *Premier article du feuillet des avis secrets de Rome du* 5 *août* 1662.— En suite, et à cause du démêlé qui arriva dernièrement entre quelques Français et la patrouille, on a donné divers ordres secrets aux officiers qui commandent la soldatesque de ladite patrouille, et on leur a donné la permission de tirer pour la moindre petite occasion qu'il leur en arrivera; et tous les soirs, avant que de se mettre en marche, le commandant fait la visite à chaque soldat pour reconnaître s'il est pourvu de munitions et de toute autre chose nécessaire [4]. »

[1] Bibliothèque nationale, recueil Thoisy, Rome, 3, Z, 2284.
[2] P. 14.
[3] P. 8.
[4] Recueil Thoisy, *ibid.*

Cette rédaction est bien différente de celle envoyée par Créqui : la cour de France a fait retrancher le passage le plus important, où il était avoué que le maître d'escrime *porta chez l'ambassadeur les quatre mousquets et les deux épées* enlevés à la patrouille ; et les mots : *on a donné une licence générale à la soldatesque de tirer*, etc..., ont été remplacés par ceux-ci : *on a donné divers ordres secrets aux officiers*, etc... Le texte primitif a été reproduit dans une relation composée par le ministère français, et publié par Regnier lui-même [1]. Mais j'admets toutes ces versions ; car il doit y avoir du vrai dans les informations transmises le 29 août à Créqui, par un abbé Strozzi, agent du roi à Florence, qui prétendait les tenir indirectement de Corses fugitifs, à leur passage en Toscane : « Quelques-uns de leurs compagnons ayant eu du désavantage dans une querelle avec quelques Français, et D. Mario les ayant, peu de jours après, aperçus dans les rues, les avait fait approcher de son carrosse et leur avait dit : « Canailles, ne savez-vous plus vous servir « de vos carabines ? Faites si bien que vous ne soyez plus « battus, ou je vous enverrai en galère ; une autre fois tirez et « faites votre devoir. » Ils avaient ajouté à cela que le cardinal Imperiale leur avait souvent reproché qu'ils se laissaient maltraiter par les Français [2]. » Je fais des réserves sur l'exactitude des paroles attribuées à D. Mario, car Strozzi dit lui-même qu'elles avaient été adressées, non aux fugitifs, mais à leurs camarades ; qu'il n'avait pas vu lui-même les Corses de passage à Florence, et qu'il les avait seulement fait interroger par plusieurs de leurs compatriotes. Evidemment, en passant ainsi de bouche en bouche, et surtout sous la plume de Strozzi, le discours de D. Mario a reçu quelque amplification ; mais il est vraisemblable qu'à la suite des désordres si fréquemment excités par les Français, et surtout après l'affaire de la patrouille frappée et désarmée, le gouvernement romain révoqua la consigne trop indulgente, précédemment observée pour la police des rues de Rome et qu'il prescrivit de repousser désormais la force par la force : c'était son droit et son devoir.

[1] P. 57, et *Preuves*, p. 40.
[2] Regnier, p. 35, et *Preuves*, p. 6.

III

Créqui et le cardinal d'Este virent bientôt naître l'occasion de *se porter à ce coup d'éclat* qu'ils attendaient si impatiemment. On trouvera dans le livre de Regnier les relations romaines et françaises de la journée du 20 août 1662 ; je ne les reproduis pas ici : je désire faire aux adversaires du Saint-Siége toutes les concessions qu'ils voudront, et, pour abréger, je prends comme point de départ de la discussion le récit fait au roi par le duc de Créqui [1] :

« Hier, devers le soir, lorsque j'étais allé voir la princesse Borghèse, que ma femme était aussi sortie pour aller à Saint-Bernard, et que la plupart de mes gentilshommes étaient avec M. le duc Cesarini qui les avait priés à souper, un Français, domestique de la reine de Suède, ayant pris différend sur le Pont-Sixte avec un soldat de la garde corse, mit l'épée à la main contre lui ; mais d'autres soldats qui parurent l'ayant obligé à se retirer, il fut poursuivi par eux presque auprès de mes écuries. Quelques-uns de mes palefreniers, sortis au bruit, les repoussèrent ; mais un plus grand nombre de soldats étant survenus, mes gens furent rechassés jusque dans mon logis. Dans ce temps-là, j'entrais chez moi par un autre côté, et, étant fort surpris de ce désordre, je dis à deux ou trois gentilshommes de faire retirer mes gens. Ils ne sortirent pas plus tôt dans la place pour cet effet qu'on tira sur eux sept ou huit coups de mousquet, dont il y en eut un qui tua un Italien. Et alors, comme si le signal eût été donné, toutes les avenues de mon palais furent saisies par sept ou huit corps de garde qui y furent posés tout autour en un moment. Je m'avançai sur un balcon à la nouvelle qu'on m'en dit : l'on m'y tira plusieurs coups en un instant, et cette insolence qu'on ne croira que malaisément qu'on ait osé commettre contre votre ambassadeur, fut suivie d'une plus grande contre ma femme. Elle revenait des églises et était encore loin de mon palais, auprès de Saint-Charles *ai catinari*, lorsque des soldats qui occupaient ce poste-là tirèrent sept ou huit coups sur son carrosse, tuèrent un de ses pages à la portière auprès d'elle, et blessèrent un de ses laquais. Elle fut contrainte de rebrousser chemin à demi morte, et alla chez M. le cardinal d'Este qui la ramena ensuite chez moi. Cependant on tirait sur tous les Français qu'on rencontrait et sur les Italiens qu'on s'imaginait qui venaient à mon palais. Un de mes gentilshommes, qui revenait de la ville, eut un

[1] Dépêche du 21 août 1662.

coup de mousquet dans le ventre. Un de mes laquais d'autre côté en eut un dans le corps, et le marquis Frangipani, avec sept ou huit Allemands et Italiens, fut attaqué en venant à mon logis qui demeura investi pendant plus de trois heures, de manière qu'on n'y laissait passer personne. Voilà, Sire, comme la chose s'est passée. »

Je ne veux faire à ce rapport que de brèves corrections empruntées à des Français, témoins des événements. L'ambassadeur reconnaît que c'est un Français qui tira l'épée le premier : mais il se trompe en ne parlant que d'un Français : il y en avait trois, qui injurièrent trois soldats corses sur le Pont-Sixte. Il omet avec soin de dire qu'un des Corses fut blessé, comme le déclare formellement Regnier. Il n'y eut pas seulement *quelques-uns* des palefreniers pour repousser les soldats chargeant ceux qui avaient blessé leur camarade, mais *tout ce qui s'y trouva de gens de livrée sortit au bruit avec des fourches ou des épées, et rechassa les Corses*[1]. Créqui place le commencement de la scène *devers le soir*, ce qui est fort vague : il était cependant utile de préciser davantage, car c'est justement l'heure avancée et la nuit tombante ou déjà tombée qui empêchèrent les Corses de reconnaître l'ambassadeur et l'ambassadrice. Regnier dit que la première querelle du Pont-Sixte eut lieu vers les vingt-deux heures d'Italie qui répondent à peu près à six heures du soir de France[2]. Les *Mémoires* de Renaud d'Este portent *vingt-trois à vingt-quatre heures*[3], ou en style français, sept à huit heures, et la relation romaine indique *vingt-trois heures*[4]. Or, les divers incidents qui précédèrent la sortie des Corses de leur caserne ne prirent pas moins d'une heure ; il fallut quelque temps aux soldats pour préparer leurs armes, s'assembler et aller à la rencontre des Français. On doit remarquer d'ailleurs qu'ils n'assaillirent pas la façade d'honneur, mais la *porte de derrière* du palais Farnèse. Il ne pouvait pas être moins de huit heures lorsqu'ils commencèrent à user de leurs armes à feu. Créqui rentra d'un autre côté, et avant de se présenter lui-même à une fenêtre ou à un balcon, il envoya deux gentilshommes pour mettre fin au tumulte. L'obscurité ne permit pas de l'apercevoir. C'est encore plus tard que revint l'ambas-

[1] Regnier, p. 13.
[2] *Ibid.*
[3] T. II, p. 106.
[4] Regnier, *Preuves*, p. 20.

sadrice et qu'un de ses pages fut tué. L'obscurité était alors plus grande, et c'est sans reconnaître le carrosse de la duchesse que l'on tira de son côté. Vainement Créqui, dans ses lettres au roi, se montre offensé de la supposition que sa femme ait pu aller la nuit dans les rues de Rome sans être accompagnée de gens portant des torches : il n'est nullement parlé de ces gens ni dans Regnier, ni dans Renaud d'Este, et Regnier explique fort bien leur absence quand il rapporte que le duc et la duchesse étaient sortis *de bonne heure*, c'est-à-dire à un moment de la journée où ils n'avaient pas à prendre cette précaution ; aussi la relation romaine dit-elle formellement : *senza torcia*.

D'un autre côté, il est manifeste que l'ambassadeur, dans son récit succinct, qui a principalement pour but d'émouvoir le roi, présente comme dirigées contre lui des mesures prises au contraire pour sa sécurité personnelle, dès les premiers moments, par le gouvernement romain. D. Mario, averti, commanda, en effet, sans retard aux sbires et aux soldats de faire cesser le tumulte ; mais il ne pouvait évidemment les envoyer qu'à l'endroit où ce tumulte avait lieu, c'est-à-dire autour du palais Farnèse : ils ne pouvaient se porter qu'aux avenues de ce palais, et c'est pour le mieux protéger qu'ils l'investissaient de toutes parts : aussi l'ordre fut aussitôt rétabli, et quand l'ambassadrice, qui s'était réfugiée chez le cardinal d'Este, revint près de son mari, elle fut reçue avec respect sur la place Farnèse, qu'elle traversa au milieu d'une haie de 300 personnes et d'une centaine de flambeaux [1].

Rien de plus regrettable qu'un pareil événement. Les Français avaient été les agresseurs, le 20 août, comme ils l'avaient été dans toutes les querelles antérieures ; mais les Corses avaient excédé les droits de la légitime défense. La vérité tout entière est dans ce mot de la lettre écrite trois jours après par le Pape à la Reine-mère : *Vix exprimere possumus Majestati tuæ quam gravem animi dolorem [perceperimus ex] successu turbarum quæ, ortæ ab injuriis et aggressionibus quorumdam ex familiâ ducis Crequii adversus milites corsos, eorumdem furorem ita concitarunt ut sane fines naturalis justæque defensionis*

[1] Regnier, p. 16.

plurimum excesserint[1]. Aussi ni le Pape, ni aucun de ses ministres ne pensèrent-ils à refuser une juste satisfaction au roi et à son ambassadeur : mais il devait suffire de condamner les Corses les plus coupables et de rendre au pavillon français tous les honneurs accoutumés. Malheureusement Créqui et ses conseillers, comme plus tard Louis XIV et ses ministres, rendirent tout accord impossible. L'ambassadeur et le roi de France qualifièrent cet accident d'*assassinat* du duc et de la duchesse de Créqui, et publièrent partout que le Pape et ses parents étaient les instigateurs de ce crime. A une offense reçue de simples soldats par son représentant, le Roi Très-Chrétien répondait personnellement par le plus grave des outrages dirigé contre le Pape lui-même.

Dès les premiers coups de feu, Créqui avait fait avertir D. Mario, et celui-ci lui manda qu'il irait incessamment le trouver, afin de savoir de lui ce qu'il y aurait à faire pour son service et pour sa satisfaction[2]. Étant le chef militaire de Rome, et retenu par ses graves devoirs, il ne put aller chez l'ambassadeur aussitôt qu'il le voulut, et il se fit excuser. Son envoyé ne put arriver jusqu'à Créqui, dont les officiers menacèrent de le jeter par la fenêtre[3]. La reine de Suède écrivit sur le champ au duc pour le prier de *n'écouter pas ses premiers ressentiments, ni ceux qui voudraient lui aigrir l'esprit à la vengeance, et de ne pas précipiter ses résolutions*[4]. Voici comment il suivit ce sage conseil. Un consistoire devait se tenir le lendemain pour l'expédition des affaires courantes de l'Église; Créqui enjoignit aux *cardinaux de la faction de France* de n'y point aller, et les cardinaux obéirent, à l'exception d'un seul! Le même jour, il mit sérieusement en délibération s'il ne ferait pas attaquer les Corses par ses gens ; mais il craignit que ceux-ci ne fussent pas les plus forts, et il s'arrêta devant cette observation du cardinal d'Este que, *quand, par une furie française, on pourrait venir à bout de poignarder tout le corps de garde des Corses,* on aurait ensuite devant soi les trois mille hommes de la garnison[5]. C'est à cela qu'il fait allusion dans ses

[1] Recueil Thoisy, Rome, 3, Z, 2284.
[2] Regnier, p. 16.
[3] *Mémoires*, t. II, p. 110.
[4] Regnier, *Preuves*, p. 3.
[5] Regnier, p. 19 et suiv.

deux premières lettres au roi. « Je ne ferai rien ici, dit-il, que par les conseils de M. le cardinal d'Este, qui m'a déjà empêché de faire dès aujourd'hui quelques démonstrations que j'avais envie de faire, et dont Votre Majesté sera plus particulièrement informée. — M. le cardinal d'Este m'en a empêché à toute force, me remontrant que, quand on aurait une fois commencé, on ne serait plus maître des suites, et qu'ainsi on exposerait peut-être Rome à un saccagement général [1]. »

Le 21 août, le cardinal Chigi, neveu du Pape et secrétaire d'État, ne voulant pas, après l'insulte faite à l'envoyé de D. Mario, s'exposer lui-même à un affront qui eût aggravé toutes choses, fit demander deux fois à voir la duchesse qui, par ordre de son mari, refusa cette visite [2]. Il résolut ensuite d'aller chez l'ambassadeur lui-même, mais il pria la reine de Suède de tirer de lui *quelque assurance là-dessus*. Créqui répondit qu'il ne voulait *donner aucune parole, lui étant indifférent de rassurer le cardinal Chigi de ses craintes;* qu'il était *gentilhomme et incapable d'une méchante action* [3]. Chigi avait cependant raison de se défier d'un gentilhomme qui, s'il n'eût été retenu par la peur, aurait fait massacrer tous les Corses.

Le Pape nomma deux congrégations composées, l'une de plusieurs prélats, du sénateur de Rome et d'un juge séculier pour faire le procès aux Corses coupables ; — l'autre, de neuf cardinaux, pour préparer les satisfactions dues au roi et à l'ambassadeur. Par son ordre, son neveu, le cardinal Chigi, demanda au duc une audience sans condition : ce prélat fut enfin reçu, et Regnier reconnaît qu'il exprima de la part du Pape et en son propre nom les meilleurs sentiments [4]. Des brefs furent adressés sans retard au roi et aux deux reines, et Alexandre offrit en personne, et par le nonce Piccolomini, de concerter ensemble au plus tôt toutes les réparations convenables. Mais Créqui mit obstacle à la négociation, en prodiguant chaque jour de nouvelles offenses au Saint-Siége.

N'osant pas risquer le massacre des Corses ni le saccagement de Rome, il affecta de croire qu'on voulait prendre son palais

[1] Lettres des 21 et 22 août.
[2] Dépêche du 22 août.
[3] Dépêche du 28 août, et Regnier, p. 23.
[4] P. 24.

d'assaut et s'emparer de sa personne : il recommença les scènes par lesquelles le cardinal d'Este avait illustré son protectorat. Il amassa ostensiblement chez lui des munitions et des approvisionnements de toute espèce comme s'il allait être assiégé ; il y attira un grand nombre d'aventuriers, afin, avoue-t-on, de *mettre l'affaire en réputation et de faire connaître au Pape qu'on avait sujet de se défier de ses déportements*[1]. Il ne sortit plus qu'accompagné d'un grand nombre d'hommes armés, et « le Pape lui ayant fait demander à quel sujet, Son Excellence lui fit dire qu'il n'avait pas occasion d'être en sûreté en suite de ce qui s'était passé, et que, *quand Sa Sainteté pourrait justifier* de n'avoir, ni lui, ni ses parents, aucune part à l'action, et que, quand on lui aurait donné toutes les paroles du monde, elle ne devait pas pour cela user de moins de précaution, puisque quand on serait assuré du côté du Pape, on ne l'était pas du côté de ses soldats, qui pouvaient impunément, comme ils avaient déjà fait à ses yeux, commettre de semblables attentats[2]. »

Le cardinal d'Aragon intervient pour faire cesser ce scandale : le duc lui répond qu'il sait que *dix-sept Corses* ont *ordre de le tuer*[3]. Le cardinal Sacchetti lui annonce qu'on a caserné les Corses à l'autre bout de Rome : Créqui déclare qu'il peut aussi passer par ce quartier et que cela ne lui suffit pas. Un jour cependant il prête l'oreille à quelqu'un qui lui représente l'absurdité de ses soupçons et le ridicule de ses frayeurs; mais le cardinal d'Este, *sans la participation et le conseil duquel il ne faisait rien*[4], détruit aussitôt l'effet de ces sages conseils, et l'auteur des *Mémoires* nous apprend que c'est lui-même qui fut employé pour raffermir le duc dans sa première résolution[5].

Le gouvernement romain presse l'instruction du procès, met à prix la tête des plus coupables : Créqui prétend que *ceux dont les Corses n'ont fait que suivre les ordres* ont procuré leur évasion, que *les informations ne vont à rien*, et que c'est

[1] *Mémoires*, t. II, p. 114.
[2] *Ibid.*
[3] Dépêche du 28 août.
[4] Regnier, p. 29.
[5] P. 116 et 117.

ajouter *la raillerie à l'injure*[1]. Il est plutôt *scandalisé que satisfait* de la visite du cardinal Chigi : il ne veut pas croire à la sincérité de ses paroles[2]. Il ne demande rien officiellement, pour se donner le prétexte de dire qu'on ne lui offre rien; mais on sait qu'il voulait que, dès le premier jour, le Pape envoyât un de ses parents *se jeter aux pieds du roi*, fît pendre une partie des Corses, et mettre une autre aux galères, bannît pour toujours le reste, et infligeât des traitements semblables aux sbires et à leur chef[3]. La reine de Suède et la République de Venise proposent leur médiation : il la rejette. Le cardinal Imperiale, gouverneur de Rome, publie un édit qui défend aux sujets du Pape de se prêter à ces enrôlements et à ces achats de munitions de guerre que l'ambassadeur fait chaque jour à la vue de toute la ville et qui sont une menace flagrante contre la souveraineté du Pape : Créqui s'en offense. On informe contre le duc Cesarini, sujet romain, qui complote ouvertement et fournit des armes contre son prince : Créqui le déclare protégé de la France, et le soustrait aux recherches de la justice[4].

Grâce aux mesures à la fois énergiques et habiles des ministres du Pape, l'ambassadeur du roi de France put les braver insolemment pendant huit jours, sans que personne répondît à ses défis, sans que ni le duc, ni le moindre de ses valets pût se plaindre d'une injure ou d'une voie de fait. Créqui ne pouvait pas soutenir longtemps un pareil personnage. Après avoir reçu, le premier jour, comme il était naturel, des marques nombreuses de sympathie, il vit tout le monde s'écarter de lui. Le Pape ayant instruit de ce qui se passait le roi d'Espagne et le vice-roi de Naples, celui-ci donna ordre à un bataillon d'infanterie et à toute sa cavalerie de s'avancer sur les frontières des terres ecclésiastiques, *je ne sais à quel dessein*, écrit au roi le duc fort inquiet[5]. Il confesse mélancoliquement, dans cette même dépêche du 28 août, que le seul approbateur de sa conduite est le cardinal d'Este, qui la lui avait inspirée : « Quoique le procédé, dit-il, de M. le cardinal d'Aragon avec

[1] Regnier, p. 25.
[2] Dépêche du 28 août.
[3] *Mémoires*, p. 111.
[4] Regnier, p. 28.
[5] Dépêche du 28 août.

l'ambassadeur de Venise dans la conjoncture présente ait été honnête, je ne laisse pas de voir que l'un et l'autre agissent fort froidement, de sorte qu'à bien parler, je ne puis compter ici que sur M. le cardinal d'Este. » Il y revient encore dans une dépêche du 2 septembre : « D'ailleurs je voyais, écrit-il, que M. le cardinal d'Aragon et l'ambassadeur de Venise en usaient fort mal dans ce rencontre, étant étrange que ni l'un ni l'autre n'aient jamais demandé une audience au Pape. » Le duc et son conseiller se décidèrent à passer sur les terres du grand-duc de Toscane, et leur retraite, peu triomphale, est ainsi racontée par le secrétaire du cardinal : « Ils prirent donc un beau soir la résolution de sortir de grand matin, sans que personne sût où ils allaient, sinon quelques-uns des plus confidents ; ce qu'ils firent le premier jour de septembre [1]. »

IV

Créqui avait admirablement concerté ses dépêches à Louis XIV en vue d'exciter sa colère, ce n'est pas dire assez, sa fureur contre la cour de Rome. La première débute ainsi : « Sire, je demande vengeance à Votre Majesté de l'assassinat qui fut commis hier tant en ma personne qu'en celle de ma femme. » Il accuse directement le Pape et sa famille : « Les précautions les plus sages ne servent de rien contre des gens qui veulent querelle à quelque prix que ce soit, et toutes les civilités que je leur ai faites, depuis votre ordre, n'ont fait que les rendre plus orgueilleux et plus hardis au lieu de les faire devenir plus traitables [2]. » Le lendemain il écrit encore : « Il n'y a aucun doute que cette entreprise n'ait été faite par le mouvement de cette cour et par son ordre [3]. » Ses espérances furent dépassées. Louis XIV amplifia ses doléances, et poussa des clameurs qui retentirent d'un bout à l'autre de l'Europe. Acceptant aveuglément le récit de son ambassadeur, sans rien vérifier, sans même attendre le courrier du Pape au nonce, il

[1] *Mémoires*, t. II, p. 122.
[2] Dépêche du 21 août.
[3] Dépêche du 22 août.

répondit sur-le-champ à la lettre du 21 août, et voici son style : « Le forfait de la milice du Pape contre votre personne, contre la personne de ma cousine, la duchesse de Créqui, et son carrosse, contre tous vos domestiques et tous les Français qui ont été rencontrés dans les rues, a des circonstances si atroces et si cruelles qu'il sera à jamais détesté par les nations même les plus barbares. » Prévoyant que *ceux qui ont donné les ordres à cette canaille de commettre une si méchante action auront assez de crédit sur l'esprit de Sa Sainteté* pour *le détourner d'en faire un châtiment exemplaire,* il lui ordonne de quitter une ville *où l'on assassine les ambassadeurs et les ambassadrices, où l'on investit leur palais, et où l'on tâche de faire main-basse sur toute une nation qui a souvent tiré l'épée pour mettre les Papes dans leur siège;* et il lui annonce en même temps qu'il a déjà enjoint au nonce de sortir de Paris et *de se retirer à Meaux, où il sera plus en sûreté du ressentiment de ses peuples* [1]. Le lendemain cependant, Piccolomini, bravant l'ordre du roi, fit part à Lionne de ce qu'il avait reçu de sa cour, et lui exposa l'affaire sous un jour différent, le véritable, selon moi [2] :

« Il dit que trois Français ayant pris querelle sur le Pont-Sixte avec quelques Corses, où l'un de ceux-ci demeura blessé, ils furent séparés et il n'en arriva autre chose ; mais qu'à quelque temps de là, deux Corses ayant passé dans la place du palais Farnèse furent attaqués par d'autres Français qui en tuèrent l'un sur-le-champ, et blessèrent si grièvement l'autre qu'il fut porté aussitôt dans la boutique d'un chirurgien et qu'on croit maintenant qu'il en mourra ; que le corps de garde des Corses en ayant été averti, ils furent si irrités de voir deux des leurs morts et un autre blessé, qu'ils partirent tous à l'instant, se saisissant des avenues de toutes les rues, et investirent votre palais. Il n'a pas désavoué qu'ils ne tirassent indistinctement dans vos fenêtres et dans le balcon, sans que la relation qu'on lui envoie dise que votre personne y fût ; mais il a nié qu'ils aient marché tambour battant avec l'étendard, et a dit que le tambour ne battit que par l'ordre de D. Mario quand il arriva avec les chevau-légers, et que ce fut à dessein de les assembler et faire retirer ; à quoi il prétend qu'il n'eut pas de peine. »

[1] Première dépêche du 30 août.
[2] Le roi à Créqui : deuxième dépêche du 30 août.

Lionne prit sur lui de déclarer au nonce que cette communication ne changerait pas le sentiment du roi ; il obtint, en effet, que l'expulsion de Piccolomini fût maintenue [1], et il rédigea aussitôt l'ordre d'exiger de la cour de Rome les réparations les plus humiliantes et les plus cruelles : envoi d'un nonce extraordinaire pour faire des excuses au roi ; pendaison des officiers qui se sont trouvés à l'investissement du palais ; pardon demandé à genoux au duc et à la duchesse de Créqui par ceux qui sont restés dans la caserne ; pendaison de vingt Corses au moins et envoi aux galères de pareil nombre, etc. [2]... Il prescrivit en même temps à l'abbé de Bourlemont, auditeur de rote pour la France, demeuré à Rome, d'aller à l'audience du Pape, de lui remettre une lettre fort brutale du roi, et d'ajouter de vive voix « que comme Rome, sous le gouvernement de ses ministres, est devenu un lieu où l'on assassine de guet-apens les ambassadeurs et les ambassadrices et toute une nation, par la seule haine de son nom, quoiqu'elle ait en tout temps assez mérité du Saint-Siége, » Sa Majesté a enjoint au duc de Créqui de sortir de l'État ecclésiastique, et au nonce de se retirer à Meaux. Bourlemont était chargé en outre d'intimider le Sacré-Collége et les parents du Pape par toute sorte d'insultes et de menaces [3].

Les ministres de Louis XIV le portèrent à un acte plus extraordinaire encore, qui devait l'engager beaucoup plus avant dans la même voie et ajourner pour longtemps tout espoir d'accommodement : ce fut de dénoncer publiquement à la France et à tous les États catholiques les accusations dirigées par Créqui contre le Saint-Siége. Tous les gouverneurs de province reçurent une relation de la journée du 20 août, rédigée *dans la pureté et selon les circonstances les plus considérables*, et l'ordre d'en faire part à tous les sujets du roi [4].

[1] Deuxième dépêche du 30 août.

[2] *Mémoire des satisfactions que le roi pourrait prétendre du Pape*, 30 août 1662.

[3] *Mémoire du roi au sieur de Bourlemont*, 30 août.

[4] Le roi à Créqui, 8 septembre 1662. — Lettre du roi au maréchal d'Aumont gouverneur de la ville de Paris : — « Mon cousin, encore que je ne doute pas que vous n'ayez appris ce qui s'est passé naguère à Rome contre mon cousin le duc de Créqui, pair de France, mon ambassadeur extraordinaire près de Sa Sainteté, ma cousine la duchesse de Créqui sa femme, leurs domestiques et les autres Français qui se sont trouvés dans ladite ville, et que le bruit d'une action si extraordinaire et qui n'a point d'exemple, ne soit déjà répandu

Quand la cour de France sut que le duc était sorti spontanément de Rome, non-seulement elle l'approuva d'avoir prévenu ses ordres ; mais, prétendant que Créqui avait été *chassé par le traitement qu'on lui avait fait*[1], elle en prit prétexte pour accabler d'avanies le nonce du Pape ; le roi se donna le plaisir de mander au duc qu'il avait enjoint à Piccolomini « de vider incontinent du royaume, et, ajoutait-il, je ne lui ai pas fait, comme l'autre fois, porter cet ordre par un secrétaire d'État, mais par un lieutenant des gardes de mon corps, le faisant accompagner jusqu'au Pont de Beauvoisin par trente cavaliers, commandés par Casau, qui ne lui laissera avoir communication avec personne, et ne lui permettra non plus de prendre le chemin d'Avignon quand il voudrait s'y retirer. » Il l'informe, quelques jours après, que Casau a défendu à un courrier envoyé de Rome au nonce de lui remettre ses dépêches et même de lui parler[2].

D'un autre côté, pendant qu'il excite la cour d'Espagne à se joindre à lui contre le Pape, il dépêche auprès des ducs de Parme et de Modène M. d'Aubeville, qui avait déjà rempli plusieurs missions en Italie, afin de porter ces princes à revendiquer hardiment contre le Saint-Siége, le premier, Castro et Ronciglione, et le second, les vallées de Comacchio. M. d'Aubeville assurera en particulier le duc de Parme des *sentiments d'estime et de tendresse* du roi de France, et lui rappellera que le Pape a usé envers lui (duc de Parme) *d'une violence et d'une injustice qui se pratiqueraient à peine parmi les barbares*[3]. L'événement du 20 août « n'a pas donné au roi plus de désir et de passion qu'il en a toujours eu de procurer la satisfaction du sieur duc, touchant son affaire de Castro, mais lui fournit

partout, néanmoins comme ce que je dois à mon Etat et au rang que je tiens entre les princes chrétiens m'oblige à en désirer la réparation et une satisfaction proportionnée à la grandeur de l'offense, et qu'ainsi, il est important qu'elle soit sue d'un chacun dans la pureté et selon les circonstances les plus considérables, j'ai estimé à propos de vous en adresser la relation, et je l'accompagne de cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à en donner part à tous nos bons serviteurs et sujets de l'étendue de votre gouvernement, la faisant, pour cette fin, publier dans tous les lieux d'icelui que vous verrez nécessaire. » — 9 septembre 1662. — Recueil Thoisy : Rome, 3, Z, 2284.

[1] Dép. du 16 septembre 1662.

[2] *Ibid.*

[3] *Instruction pour M. d'Aubeville, allant à Parme et à Modène.*

aujourd'hui un prétexte bien plus plausible dans le monde, d'embrasser toute sorte de moyens pour appuyer le bon droit du sieur duc, sans que les princes d'Italie, qui appréhendent toujours d'y voir naître un nouveau feu, et qui ont ci-devant témoigné par leur conduite qu'ils ne croyaient pas que le seul intérêt de Castro le dût allumer, pussent trouver maintenant que fort justes toutes les résolutions que Sa Majesté et ledit sieur duc jugeront à propos de prendre pour se faire faire raison, à quelque extrémité qu'elles puissent se porter, pourvu qu'on conserve toujours, comme c'est l'intention du roi, le respect et la révérence qui est due au Saint-Siége. » Le roi de France offre donc d'aider le duc à reprendre Castro, et M. d'Aubeville devra lui demander « s'il a dessein de ne se manquer pas à soi-même en cette occasion, et si aucune considération ne l'empêchera pas de se déclarer ouvertement contre la cour de Rome, à l'exemple du feu duc Édouard son père, qui en acquit tant de gloire, avec la confiance que Sa Majesté l'assistera puissamment de tout ce dont il pourra avoir besoin pour faire cesser l'oppression qu'il souffre. »

Mais voici qui gâte un peu les protestations de *tendresse* que Louis XIV faisait porter à ses protégés : Castro et Comacchio deviennent tout à coup un prétexte pour réunir au royaume Avignon et le Comtat ! « Le sieur d'Aubeville dira ensuite que Sa Majesté, cherchant autant qu'elle peut les voies de ne pas commettre le sieur duc que dans le cas d'une dernière et absolue nécessité, a pensé à un expédient bien facile à pratiquer, par le moyen duquel, si le sieur duc y peut porter le Roi Catholique, on lui ferait rendre sûrement l'état de Castro et en même temps les vallées Comacchio à M. le duc de Modène, sans même qu'on fût obligé pour cela d'employer les armes ni de rien faire souffrir aux sujets de l'État ecclésiastique... Cet expédient serait que, par un concert pris ensemble, le Roi et le Roi Catholique se saisissent à un même jour dont on serait convenu, l'un, de la ville d'Avignon et de tout le comté Venaissin, et l'autre, de Benevento, qui est une portion du royaume de Naples, déclarant qu'ils seront toujours prêts de rendre l'un et l'autre quand la Chambre Apostolique voudra restituer Castro et Comacchio auxdits sieurs ducs. »

L'*estime* du roi n'était pas plus sincère que sa *tendresse*. En effet, il prévient M. d'Aubeville qu'il ne doit avoir aucune

confiance dans la cour de Parme. Le duc, sans talents et sans caractère, se débat entre sa femme et sa mère qui se détestent : ses deux ministres aiment, avant tout, le repos, et, quand même le duc s'engagerait envers le roi, on peut craindre qu'il ne fasse avertir secrètement le Pape qu'il est poussé par la France, comme cela est arrivé quand le roi a envoyé M. Milet à Rome pour le même objet !

M. d'Aubeville, après s'être acquitté d'une mission semblable à Modène, devra demander le passage pour les troupes et les galères du roi au duc de Savoie, à la République de Gênes et au grand-duc de Toscane [1].

Ce fut comme une joûte entre la cour de France et le duc de Créqui, de quelle part viendraient les propositions et les exigences les plus extravagantes. Avant d'avoir reçu le *Mémoire des satisfactions* rédigé par Lionne, Créqui, par une circulaire datée de Radicofani [2] (6 septembre), informa les ambassadeurs et ministres des princes à Rome qu'il ne croirait à la sincérité du Pape dans ses offres de réparation que quand il aurait souscrit aux conditions suivantes, comme simples préliminaires d'un traité : le cardinal Imperiale privé du chapeau, *comme auteur de l'attentat;* D. Mario, son complice, livré au roi pour *en faire ce qu'il lui plaira;* cinquante soldats corses et trois officiers pendus sur la place Farnèse, et le reste de la milice banni à perpétuité des États de l'Église; cinquante sbires et leur chef pendus sur la place Navone ; un légat envoyé en France pour faire des excuses au roi, lui déclarer qu'Alexandre VII n'a pas eu de part à l'attentat, et lui exprimer le regret *que ses ministres en aient été les auteurs.* « Quand on aura commencé par là, disait Créqui, alors on pourra croire que le Pape veut tout de bon se mettre en état de satisfaire le roi. » Puis il écrivait à sa cour des dépêches comme celles-ci :

LE DUC DE CRÉQUI AU ROI.

« 13 septembre 1662, San-Quirico.

« ... Je le dois dire à Votre Majesté, Sire, jamais conjoncture ne lui fut plus favorable que celle-ci, pourvu qu'elle s'en veuille servir... Ce n'est pas moins la cause publique du droit des gens que la

[1] *Instruction pour M. d'Aubeville.*
[2] Regnier, *Preuves*, p. 7.

querelle particulière de Votre Majesté qu'elle a présentement entre les mains.

« .... Pour tirer des satisfactions convenables de cette affaire, il la faut porter avec une extrême hauteur, étant certain qu'on ne gagnera jamais rien à Rome par les voies de la douceur et qu'il n'y a qu'un procédé vigoureux qui puisse opérer quelque chose dans ces esprits qui deviennent orgueilleux quand on les ménage, et qui ne font jamais rien de bien que par crainte. De petites négociations étant des moyens mal propres pour parvenir à un ajustement avantageux, il faut que ce soit avec éclat que l'on traite des réparations qui sont à faire. En conformité de ces sentiments, j'oserais dire à Votre Majesté que, comme depuis l'envoi du premier courrier que je lui ai dépêché, il est arrivé beaucoup de choses qui augmentent extrêmement l'énormité de l'attentat et demandent par conséquent de plus grandes réparations que celles dont on aurait pu se satisfaire dans les commencements, il me semble qu'elle ne doit pas à présent se tenir aux propositions contenues dans un projet que M. de Lionne m'a envoyé... Quand Votre Majesté croirait se devoir contenter des satisfactions comprises dans le mémoire, il serait toujours d'une extrême importance d'en demander de beaucoup plus grandes... Je ne sais pas, Sire, de quelle sorte Votre Majesté aura reçu ce que j'ai fait en cette occasion. Les propositions sont, à la vérité, grandes en quelques chefs, mais l'offense commise est si atroce dans toutes ses circonstances, qu'appréhendant que ce que je marquais ne fût trop peu de chose pour satisfaire Votre Majesté, je n'ai osé le traiter que de *moyens par lesquels il fallait commencer à lui donner contentement.* »

Il conseille à Louis XIV, pour empêcher le roi d'Espagne de proposer sa médiation, de l'inviter sans retard à solliciter avec lui la réparation d'une offense commune à tous les princes, et il continue ainsi :

« Comme il est constant que partout, et principalement en Italie, ce qui donne le plus de branle aux affaires, c'est le crédit et la considération de ceux qui les traitent, je prends la liberté de représenter à Votre Majesté qu'il serait de son intérêt qu'il lui plût de m'envoyer un pouvoir fort ample de négocier et de conclure dans cette affaire tout ce que je jugerai de plus convenable à sa dignité et à son service, et cependant pour y donner encore plus de force, j'estimerais aussi qu'il serait avantageux pour Votre Majesté qu'elle essayât d'engager tous les princes d'Italie dans ses intérêts en leur faisant connaître qu'elle ne demande que la réparation du droit des gens violé; et que dans le même pouvoir elle me donnât aussi celui de traiter avec eux, en cas que l'on ne satisfît pas Votre Majesté comme elle souhaite, et me déclarât lieutenant général de ses armées en Italie, avec ordre aux vaisseaux et aux troupes de la côte de Provence de concourir conjointement avec moi à tout ce que je leur ferai savoir être du service de Votre Majesté. Voilà, Sire, demander apparemment des

choses bien grandes et bien étendues; mais, après tout, ce ne sont, en effet, que de beaux noms et des titres magnifiques lesquels je recherche, afin que le bruit et l'éclat qu'ils feront puissent réduire plus aisément à la raison une cour qui s'éblouit extrêmement du faste et des apparences, et qui, voyant tant de pouvoir et de crédit dans une personne, se réduira plus aisément par la crainte à faire ce qu'on en voudra exiger... Que si, avec tout le soin que j'apporterais, je ne pouvais obliger le Pape à donner à Votre Majesté des satisfactions convenables à la grandeur de l'offense qui vous a été faite, et que la cour de Rome fût assez mal conseillée pour vouloir se servir des bonnes troupes qu'elle a et de l'expérience du marquis Mattei qu'elle a mis à leur tête, j'oserais bien répondre à Votre Majesté qu'elle n'aura pas besoin d'employer contre eux ni la capacité de M. le Prince, ni celle de M. de Turenne, et j'ai assez de vanité pour l'assurer que pour de telles troupes et un tel général, j'en sais même plus qu'il n'en faut.

« ... Comme j'ai déjà montré à Votre Majesté plusieurs circonstances qui font assez clairement connaître que tout ce qui s'est passé à Rome le 20 août a été *une affaire de concert entre D. Mario et le cardinal Imperiale, et ordonnée par eux,* je n'alléguerai rien ici davantage que la seule voix publique pour réfuter tout ce que peut dire M. le Nonce... La cour de Rome a eu la honte de ne trouver aucune créance dans toutes celles d'Italie. »

« 21 septembre.

« ... Pour être entièrement satisfaite, il faut que Votre Majesté continue avec la même vigueur qu'elle a commencé, et plus elle fera d'éclat, plus la cour de Rome intimidée se portera à la contenter. Ç'a été dans cette vue que, *nonobstant les avis contraires*, j'ai estimé que, dans les cinq propositions que j'ai envoyées aux ambassadeurs et ministres étrangers à Rome, l'on ne pouvait mieux faire que de s'attaquer directement aux parents du Pape, d'autant qu'outre que cette hauteur de procédé est digne, ce me semble, de la grandeur de Votre Majesté, l'appréhension qu'ils auront qu'on ne pousse les choses contre eux à l'extrémité, les obligera à donner des satisfactions plus grandes pour se tirer d'affaire, et les pourrait même porter à sacrifier pour cet effet au juste ressentiment de Votre Majesté les intérêts du cardinal Imperiale, principal auteur de l'attentat. »

Louis XIV et ses ministres aimaient un pareil langage et y conformaient leur conduite. Vainement on les avertissait que l'ambassadeur, poussé par le cardinal d'Este, leur adressait des rapports mensongers et calomniait la cour pontificale; vainement on faisait appel, non pas même à leur générosité, mais à leur justice. Lionne et son maître furent particulièrement irrités des lettres qu'ils reçurent de la reine de Suède; cependant Christine avait alors intérêt à ménager la cour de France,

et la sévérité dont Alexandre VII venait d'user envers elle, après l'assassinat de Monaldeschi, devait lui avoir inspiré un profond ressentiment [1]. On ne peut la soupçonner d'être entrée dans une faction hostile à la France ; c'est plutôt le contraire qui serait vrai. En effet, quelques jours avant le 20 août, le cardinal Azzolini, attaché par le Pape à la personne de la reine et chargé du gouvernement de sa maison, avait sollicité les bonnes grâces de Louis XIV qui avait répondu à Créqui : « Je vois dans votre lettre du 15 (août) la disposition où est M. le cardinal Azzolini de se mettre sous ma protection. Comme c'est un sujet de mérite et capable de me servir utilement, je désire que vous cultiviez la chose du lieu même où vous serez retiré, et que vous l'assuriez que j'ai beaucoup d'estime et d'affection pour sa personne, et que je lui en donnerai des preuves avec plaisir, s'il prend la résolution de se déclarer de mon parti [2]. » Regnier a donné la lettre que Christine écrivit au duc dans la nuit même du 20 août, mais il s'est bien gardé de reproduire celle-ci, qu'elle adressa au roi et à Lionne :

AU ROI.

« 29 août 1662.

« Monsieur mon frère, je prends la liberté d'expliquer mes sentiments sur le sujet de l'accident arrivé en cette cour à l'ambassadeur de Votre Majesté par une lettre que je viens d'écrire à M. de Lionne. J'ose assurer Votre Majesté que les témoignages que je rends à la vérité méritent que vous me fassiez l'honneur de croire qu'ils sont désintéressés. Rome m'est témoin que le respect que je porte à Sa Sainteté ne m'a pas empêché de soutenir avec assez de vigueur des intérêts qui m'étaient bien moins importants et moins considérables que ne m'est l'honneur de votre amitié, qui est la chose du monde que je conserverai toujours avec le plus de soin. J'espère que Votre Majesté entrera dans mes sentiments; car quelque animosité qu'on inspire à Votre Majesté, elle se souviendra toujours qu'on ne peut se venger

[1] *Mémoires de Coulanges*, édition de 1818, in-12, p. 40.

Christine, revenue à Rome, ayant demandé audience, « le Pape la remit à un autre jour, lequel étant arrivé, il la remit encore à un autre ; ce qu'il fit tant de fois, qu'il était aisé de connaître que ses intentions n'allaient à un autre but que de lui donner mille dégoûts, pour lui faire quitter le séjour de Rome. Il ajouta à tous ces refus le bannissement de Sentinelli le père, un ordre à son fils, frère de celui qui avait tué à Fontainebleau Monaldeschi, de ne mettre jamais le pied dans son palais, soit avec la reine, soit sans la reine, et l'enlèvement de la duchesse de Chery, qu'il fit mettre dans un couvent, etc... »

[2] Dép. du 8 septembre.

contre son père ni contre sa mère, sans se faire tort à soi-même, et que la plus belle et la plus glorieuse vengeance qu'un enfant bien né puisse tirer d'eux, est celle de les servir et de les honorer, quand même ils auraient tort. Ces sentiments, qui me semblent si dignes de Votre Majesté, réveilleront votre bonté au secours de cette cour, où vous êtes si parfaitement honoré qu'il ne peut tomber dans le sens de personne qu'on ait eu dessein de vous offenser en la personne de votre ambassadeur. Mais j'en parle trop à Votre Majesté, et j'ai tort de vouloir me mêler à donner conseil au plus grand et sage prince du monde. Je me contenterai de vous prier d'agréer, etc. »

A LIONNE.

« 29 août 1662.

« Monsieur, je ne doute pas que vous ne soyez informé du détail de tout ce qui s'est passé ici depuis l'accident qui arriva, il y a huit jours, à l'ambassadeur de France en cette cour ; les ministres du roi votre maître n'auront pas manqué à l'obligation qu'ils ont d'en faire une exacte relation à Sa Majesté. C'est pourquoi je ne m'amuserai pas à vous dire des choses qui vous sont déjà connues ; mais je ne puis m'abstenir de vous dire, en cette occasion, des vérités qui ne vous peuvent parvenir d'autre part plus sincères et moins intéressées que celles que je veux certifier par la présente.

« Il est constant que ceux de la maison de M. de Créqui ont vécu dans cette ville d'une manière si extraordinaire et se sont émancipés à des libertés et des insolences qui n'auraient jamais été souffertes à Rome, à moins que l'on n'eût porté un extrême respect à l'ambassadeur de France.

« Il est vrai que M. de Créqui n'est pas coupable de l'excès de ses domestiques, ayant employé toute son autorité à les contenir dans les termes de la modestie ; mais nonobstant toute la sévérité qu'il a témoignée avoir pour eux, ils n'ont pas laissé de continuer leur procédé, abusant de mille façons de l'indulgence que le gouvernement avait pour eux, outrageant non-seulement les particuliers de la ville, mais les gardes et soldats du Pape dans leur poste, et particulièrement les Corses qui, après une longue patience, se sont laissé à la fin emporter à la fureur de la vengeance, laquelle ils ont tirée si barbare, comme vous l'aurez appris.

« Il est aussi très-certain que l'action des Corses n'a pas été ni commandée, ni approuvée d'en haut ; au contraire, je vous puis assurer qu'elle a été détestée comme elle le méritait ; et pour vous le persuader par un raisonnement qui seul me semble digne du roi votre maître, je vous dirai qu'il y va de sa grandeur que l'on soit persuadé qu'il n'y a point de prince au monde si hardi qu'il oserait de propos délibéré faire un tel affront à son ambassadeur, et je souhaiterais pour la gloire du roi qu'il ne prît nulle résolution ni ne fît aucune action par laquelle on pourrait juger qu'il fût capable de concevoir une opinion si basse de soi-même.

« Il faut donc que je vous assure et que je rende ce témoignage

à la vérité que l'unique source de ce fâcheux accident est la mauvaise conduite des domestiques de l'ambassadeur, qui se sont attiré la haine et la rage des Corses ; et, quoi que l'on vous puisse dire, cet accident n'a ni suite, ni conséquences, sinon celles que lui donnent ceux qui sont ennemis du repos de Rome, et peut-être même de la gloire du roi, et qui veulent en cette occasion sacrifier son service à leur intérêt.

« Je vois bien que vous me soupçonnez; mais ne vous y trompez pas, je suis la personne du monde qui a le plus véritablement détesté cette action, et je suis sans doute celle à qui elle a fait le plus d'horreur; et, si l'on eût suivi mes sentiments, l'on eût puni cette action d'une rigueur plus prompte et plus exemplaire, et l'on eût donné à l'ambassadeur une satisfaction si ample qu'il n'eût osé se plaindre au roi de ce qui est arrivé. Ce n'est pas qu'on ne soit en volonté de satisfaire entièrement le roi ; mais la nature de ce gouvernement ecclésiastique qui apporte je ne sais quelle lenteur aux exécutions, et les rend plus ou moins tardives, selon le tempérament de ceux qui gouvernent, n'a pas permis que l'on fît tout ce que l'on souhaite de faire en cette occasion. Vous connaissez cette cour et vous savez bien que ses procédés sont très-différents des nôtres. On n'a pas laissé de faire plusieurs démonstrations, desquelles j'espère que la bonté et la générosité du roi se satisfera mieux que la passion et les intérêts de ses ministres.

« Je vous envoie, ci-joint, une lettre de M. le cardinal Chigi qui est écrite à M. le cardinal Azzolino. Elle vous fera voir une partie du désir que l'on a de satisfaire au roi. L'on fait tous les jours des efforts pour faire quelque chose de plus, et l'on occupe les plus sublimes esprits du Sacré-Collége à délibérer tous les jours à la satisfaction et à la réparation de cette faute. Pour moi, qui ne puis approuver ces longueurs si contraires à mon humeur et à mon tempérament, je ne puis néanmoins m'empêcher d'en demander pardon au roi, et vous prie de vous y employer pour l'obtenir. Je souhaite de tout mon cœur que l'indignation du roi soit modérée par sa bonté, et qu'il ne la pousse pas jusques au désavantage du Saint-Siége de qui il est le glorieux et digne appui, espérant qu'il n'en tirera pas d'autres satisfactions que celles que sa piété et sa générosité inspireront, n'étant pas juste que cette affaire interrompe longtemps la bonne correspondance qu'il y a eu jusques ici entre Sa Sainteté et le roi. De mon côté, je me trouverais heureuse de pouvoir contribuer utilement mes soins et mes peines pour l'heureux accommodement de ces troubles, quoique je sois persuadée que d'autres s'y emploieront avec plus d'habileté et de succès. J'ose néanmoins vous protester que j'y travaillerais avec plus d'affection que nul autre, et avec autant d'honneur et de fidélité. Je vous prie de faire agréer au roi mes sentiments et d'être assuré de l'estime, etc. »

Apostille autographe. — « Je ne saurais m'empêcher de vous louer la conduite et la prudence de M. de Créqui. Je vous proteste que je l'admire et qu'il m'a donné de l'estime et de l'amitié. Il serait à souhaiter qu'il suivît toujours ses propres mouvements et que sa

modestie ne lui fît pas tant déférer aux sentiments des autres. Car c'est un conseil à donner à un ambassadeur en cette cour de se défier éternellement de ceux de la faction qui fort souvent ont leur intérêt à part, et ne se servent du nom et de l'autorité du roi que pour leur intérêt et pour satisfaire leurs passions. »

AU ROI.

« 1er septembre 1662.

« Monsieur mon frère, je ne sais quelles raisons ont obligé l'ambassadeur de Votre Majesté de quitter cette cour, puisqu'il a trouvé à propos de me le cacher et que je ne veux pas pénétrer des mystères qui passent peut-être ma capacité ; mais je puis assurer Votre Majesté que, depuis le malheur qui lui est arrivé, il n'a eu nul nouveau sujet de se plaindre. C'est un malheur pour cette cour de voir que toutes les démonstrations qu'on a voulu faire pour le contenter ont été inutiles et qu'à la fin il en est parti, ôtant toute espérance de le fléchir. Je suis témoin de plusieurs projets que l'on a faits pour le satisfaire et pour l'assurer de toute sorte de soupçons qu'on lui avait inspirés ; mais le malheur de Rome a voulu qu'on lui ait préoccupé l'esprit d'une si forte manière qu'il a toujours compté pour rien tout ce que l'on a fait pour l'adoucir. Votre Majesté voit donc que l'unique espérance qui reste à Sa Sainteté est en votre bonté et générosité, qui se rendra sans doute plus équitable et n'exigera pas de Sa Sainteté des satisfactions impossibles. Si Votre Majesté a la bonté de n'épouser pas les passions ni les intérêts de ses ministres, on ne désespère pas de pouvoir vous satisfaire selon l'ardent désir que l'on en a... »

A LIONNE.

« 1er septembre 1662.

« Monsieur, je vous ai dit, dans ma précédente, qu'il était à souhaiter que M. de Créqui ne déférât pas tant aux sentiments des autres, et son départ nous a fait voir qu'il s'était laissé aller avec trop de facilité aux persuasions de ceux qui veulent pousser le ressentiment du roi jusqu'aux dernières extrémités. Je ne sais si le roi approuvera la résolution qu'il a prise de quitter sans aucune nécessité son poste ; mais je puis vous assurer que, selon toutes les apparences, il a eu tort en cette occasion, et il me semble qu'après s'être rendu inexorable à toutes les persuasions de ses amis, il ne pouvait pas fournir à ses ennemis un sujet si apparent de le blâmer... »

Ce n'est pas pourtant que les réflexions de Christine, les protestations du nonce, les lettres du Pape ne donnassent des scrupules à Louis XIV et à ses ministres, et que leur bon sens ne les avertît des dangers de leur politique. Ils firent à Créqui des questions embarrassantes :

« J'apprends, écrit le roi le 8 septembre, que le nonce ou ses émis-

saires sèment dans le public, pour tâcher d'amoindrir le crime des Corses, que quand le carrosse de ma cousine, la duchesse de Créqui, fut salué de coups de mousquet, il était déjà nuit close et qu'elle marchait sans flambeaux. C'est pourquoi il sera bon que vous me mandiez précisément la vérité de ce fait, afin qu'on puisse détruire avec fondement l'imposture de cette insinuation que ledit nonce jette dans les esprits qu'il en trouve susceptibles. »

« Le nonce, écrit-il le 16 du même mois, a dit que le cardinal Chigi vous avait vu chez vous et qu'il y était allé sans condition, et sans que vous eussiez voulu vous expliquer ni rien promettre sur la manière dont vous le recevriez. Je n'en trouve rien en aucune de vos dépêches. Je n'y vois pas non plus le véritable nombre d'hommes que vous aviez assemblés, ni la quantité d'armes dont vous vous étiez pourvu, ni ce qu'avait fait le duc Cesarini par le moyen de ses terres et de ses sujets. Il importe que je sache jusques aux moindres circonstances : autrement on ne sait que répondre et on ne peut pas bien même prendre ses résolutions, quand on ignore les faits essentiels. Assurez-vous seulement que je suis plus échauffé que vous. Je ne vous en aurais dit mot, n'était que dans la suite il est de la dernière importance que je sois informé ponctuellement jusques aux moindres choses ou qu'on fera, ou qu'on vous proposera. »

En même temps Louis XIV lui écrit, sous le sceau du secret le plus absolu, qu'il désire une prompte pacification et qu'il est inquiet des suites d'une pareille querelle :

LE ROI AU DUC DE CRÉQUI.

« 15 septembre 1662.

« Mon cousin, je vous écris cette lettre à part que je désire que vous vous donniez la peine de déchiffrer vous-même, sans vous en confier à aucun secrétaire, quelque assuré que vous puissiez être d'ailleurs de sa fidélité et de son secret.

« Je vous dirai que je me réponds à moi-même, sur la connaissance que j'ai de votre affection, que la chaleur du ressentiment que vous pouvez et devez avoir du mauvais traitement qui m'a été fait et à vous ne vous obligera pas, si vous voyez jour à ma satisfaction, de me laisser dans un engagement dont il serait fort important pour le bien de mon service que je pusse me dispenser; car, pour ne rien céler et vous ouvrir confidemment le fond de mon cœur, je dois vous dire qu'en même temps que je fais grand éclat et beaucoup de bruit que je continuerai encore par tous les moyens dont je pourrai m'aviser à imprimer des frayeurs à la cour de Rome qui la convient à me faire raison et que je passerai même aux effets, si j'y suis forcé pour mon honneur, autant qu'ils se trouveront en mon pouvoir, sans toucher le Saint-Siége, ni la personne du Pape, je ne vous célerai pas, dis-je, que je souhaite beau-

coup que l'éclat et le bruit suffisent pour me faire avoir cette raison sans que je sois nécessité à en venir à des démonstrations effectives, et cela pour deux raisons, l'une qu'il n'y a jamais rien à gagner avec des prêtres, et la seconde que cette occupation peut m'embarrasser certaines autres mesures que je prends pour des desseins plus utiles et de toute autre considération. Conduisez-vous dans cette vue que vous me rendrez un service fort agréable de vous prévaloir de la crainte que l'on pourra avoir à Rome pour me tirer de cette affaire avec honneur, sans rejeter les ouvertures qu'on vous ferait, si vous voyiez qu'elles pussent être proportionnées à la qualité de l'offense; et me confiant entièrement de tout ce que dessus en votre zèle, je prie Dieu, etc. »

V

Mais l'orgueil l'emporte sur la sagesse, et fait taire la conscience. Le roi et Lionne font à Christine des réponses insultantes pour elle et pour le gouvernement romain [1]. Ils approuvent Créqui d'avoir, sans attendre un ordre exprès, cessé de regarder le cardinal Orsini comme l'un des protecteurs de France, pour le punir d'avoir assisté à un consistoire, malgré la défense de l'ambassadeur; ils ordonnent à son frère, le duc de Bracciano, d'ôter de sa porte les armes de France. Ils déclarent au nonce qu'ils ne veulent plus traiter avec le Saint-Siége que par l'intermédiaire de Créqui, et ils font défendre à un courrier du Pape de remettre ses dépêches à Piccolomini. Ils demandent au roi d'Espagne de menacer de son ressentiment le cardinal Imperiale et la famille Chigi, si la France n'obtient pas complète satisfaction, et de donner passage par le Milanais à une armée française de dix-huit mille hommes qui marchera sur les États Romains. Ils somment le vice-légat d'Avignon de congédier les garnisons pontificales. Louis XIV, apprenant que le Pape, pour lui complaire, a ordonné aux Corses de se rendre à Civita-Vecchia et de s'y embarquer pour leur île, s'empresse d'écrire à Créqui [2] :

« Il faudra compter pour rien cette partie de la satisfaction qu'ils croiront m'avoir donnée, et dire même qu'on les a chassés pour deux raisons qui me désobligent, l'une, pour s'exempter de les

[1] Regnier, *Preuves*, p. 53 et 58.
[2] Dép. du 27 septembre.

châtier, et l'autre, de crainte qu'ils ne parlassent trop et qu'ils ne déclarassent par quels ordres ils se sont portés à la brutale action qu'ils commirent le 20e août. Voilà ce qui arrive de ne pas faire les choses à temps; car s'ils vous eussent donné cette satisfaction lorsque vous la demandiez, vous seriez encore à Rome, et ils auraient épargné quelque chose d'une plus grande réparation que je leur demanderai pour vous en avoir chassé, violant une seconde fois, en votre personne, le droit des gens et le respect qui m'est dû. »

Il annonce au duc qu'il l'investit du *pouvoir de donner, pour ainsi dire, ses lois dans Rome*[1], lui prescrit de refuser toute médiation, et lui envoie deux listes de conditions entre lesquelles le gouvernement romain sera mis en demeure de choisir :

Premier parti : Restitution de Castro et de Ronciglione au duc de Parme, et de Comacchio au duc de Modène.

Engagement de ne prendre aucune résolution sur les franchises qu'à la connaissance et du consentement de tous les cardinaux.

Deuxième parti : D. Mario, frère du pape, relégué à Sienne pour six ans. — Légation du cardinal Chigi qui, dans une première audience, fera au roi les excuses de Sa Sainteté, et, dans une seconde, demandera pardon pour lui-même, et pour toute sa famille. — Procès fait au cardinal Imperiale, qui sera privé du chapeau.

Expulsion du barigel de Rome. — Construction d'une pyramide en mémoire du châtiment des Corses.

Attribution au Sacré-Collége de tout ce qui regarde les franchises. — Indemnité à Cesarini[2].

Il y a dès lors chez le roi un projet si bien arrêté de pousser les choses à outrance, qu'en avouant à son ambassadeur que l'acceptation de ces conditions n'est guère possible, il le charge d'en imposer encore d'autres, très-onéreuses à l'Église, et qu'il appelle des *bagatelles :*

« S'il arrive, écrit-il[3], que vous conveniez de l'un des deux partis, *ce que je ne crois pas bien facile*, il faudrait dire après, avant que rien conclure, qu'il y a certaines autres choses que je désire, que je ne veux pas être obligé de demander si souvent inutilement, comme les bulles de l'archevêché de Reims pour le cardinal Antoine, le retour et le rétablissement dans les fonctions de sa dignité du cardinal Maidalchini, les expéditions de l'abbaye de Cluny et des autres pour mon cousin le cardinal d'Este, et pour le cardinal Mancini, avec le bref de *non vacando in curiâ*, et quelques autres semblables

[1] Dép. du 27 septembre.
[2] Regnier, *Preuves*, p. 77.
[3] Dép. du 26 septembre.

que vous pourrez faire passer, étant bien vraisemblable qu'ayant accordé ces points les plus difficiles, ils ne voudront pas rompre l'accommodement pour de pareilles bagatelles. »

La dignité, comme la justice et la raison, était du côté du Saint-Siége. On peut lire dans Regnier le discours d'Alexandre VII au consistoire et ses lettres au roi. Il déclare hautement que les Corses ont été provoqués, mais qu'ils ont excédé leur droit ; que son gouvernement doit une satisfaction au roi, et qu'il accueillera volontiers une juste demande. Mais il ne permet pas de supposer que lui-même ou sa famille aient en aucune sorte préparé ou approuvé l'action des Corses. Il a raison de regarder cette hypothèse comme une calomnie et un outrage infiniment plus grave que celui dont se plaint l'ambassadeur français. Il signale également comme excédant, sans comparaison possible, de légitimes représailles, le traitement infligé par le Roi Très-Chrétien au représentant direct du Souverain Pontife. J'ai promis de laisser la parole presque exclusivement aux adversaires de l'Église. On me permettra sans doute de citer ici un des discours d'Alexandre au Sacré-Collége et une de ses lettres à Louis XIV : j'en emprunte la traduction à Regnier, qui, malgré ses efforts, n'a pas encore rendu la noblesse et la gravité de l'original :

ALLOCUTION CONSISTORIALE DU 4 SEPTEMBRE :

« Il y a quinze jours, mes vénérables Frères, que, comme nous allions sortir de notre appartement pour entrer au Consistoire, nous apprîmes le malheur étrange (*immane facinus*) qui était arrivé le soir d'auparavant entre les soldats corses et les domestiques de l'ambassadeur du roi de France, notre très-cher fils, que vous savez combien nous avons toujours aimé, et pour la piété et le mérite duquel vous savez combien nous avons toujours eu d'estime. Les Corses, provoqués plus d'une fois par des injures et par des insultes, se portèrent à un tel excès de rage et de fureur qu'ils tuèrent un jeune page qui marchait à la portière du carrosse de l'ambassadrice, et tirèrent contre le logis de l'ambassadeur... Nous ordonnâmes aussitôt au cardinal Chigi, notre neveu selon la chair, d'aller trouver l'ambassadeur et l'ambassadrice pour leur donner notre bénédiction et leur témoigner notre déplaisir, et nous fîmes dépêcher un courrier à notre nonce pour marquer la même chose, en notre nom, au roi de France, auquel nous avons aussi écrit sur ce sujet.

« Ce qui s'est fait depuis, vos Fraternités ont pu l'apprendre par l'édit publié contre ceux des coupables qui sont en fuite et que

nous avons demandé aux princes voisins de nous être livrés, durant qu'on instruit le procès des autres qui sont dans les prisons. En quelle confusion, cependant, en quel péril et en quel trouble l'ambassadeur jetait nos sujets et la tranquillité publique par des amas d'armes et des levées de soldats, chacun de vous le sait. Dès qu'il fit entendre qu'il désarmerait pourvu qu'il eût parole de nous qu'il serait en sûreté, nous la lui donnâmes, lui faisant dire que ce que nous avions de troupes dans la ville suffisait pour ce sujet; mais que, s'il le fallait, nous en ferions encore venir d'autres, et que toutes combattraient pour sa garde et pour son service. Il prétendit encore après cela n'être pas en sûreté, à cause du voisinage des Corses; et quoique nous ne dussions pas avoir la même indulgence là-dessus, parce que tous les coupables ou étaient aux fers, ou étaient cherchés pour y être mis, et que le lieu où étaient les Corses était l'ancien quartier où ils avaient été établis pour la sûreté du Mont-de-piété et pour celle des prisons publiques, nous nous laissâmes toutefois aller au sentiment de ceux qui conseillaient de retirer les Corses, et nous mîmes d'autres soldats en leur place. Il témoigna ensuite qu'il ne pouvait souffrir qu'il y eût des Corses dans la ville, en quelque endroit que ce fût; on lui offrit qu'on pourrait les en faire sortir en les remplaçant par d'autres troupes: mais cela ne servit de rien. Et comme les levées qu'il faisait augmentaient de jour en jour, en sorte que nos sujets commençaient à ne se croire plus en sûreté, et appréhendaient à tout moment de se voir exposés au meurtre et au pillage, nous avons été obligé de faire entrer de nouvelles forces dans la ville, et de les distribuer en différents postes, de côté et d'autre, afin que, s'il survenait quelque chose, elles pussent y apporter un prompt remède. Cependant notre très-chère fille la reine de Suède, prenant occasion d'une visite qu'elle faisait à l'ambassadrice, donna parole elle-même à l'ambassadeur qu'il serait dans une entière sûreté, et lui confirma que tous nos soldats n'étaient établis que pour la sûreté publique et pour la sienne propre. Elle essaya en même temps de lui faire prendre de meilleurs sentiments et de le porter à la tranquillité et à la paix; tout ce qu'il y a d'ambassadeurs à Rome ont essayé aussi la même chose, et tous se sont acquittés admirablement bien de leur devoir, mais tous inutilement. Il est parti tout d'un coup, parce que l'homme malin, c'est-à-dire le père de la zizanie et du mensonge, le démon, qui se plaît selon sa coutume à pêcher en eau trouble, a prévalu contre toute sorte de bons conseils : et là-dessus nous avons encore dépêché un courrier et écrit un second bref au roi de France.

« Quoique l'ambassadeur en partant de Rome ne nous eût point fait savoir quelle route il voulait prendre, ou à droite, ou à gauche, nous n'avons pas laissé d'ordonner à tous les gouverneurs de l'État ecclésiastique, tant du côté de l'Orient que du côté de l'Occident, d'aller au-devant de lui, de lui rendre toute sorte d'honneurs et de lui fournir abondamment toutes les choses dont il aurait besoin. Cependant nous vous faisons part de notre affliction pour

la soulager en quelque sorte par là ; et nous espérons de la bonté et de la justice du roi qu'il prendra l'affaire autrement que ses ministres n'ont essayé de la tourner. Que si dans la suite il s'offre quelque chose à vous communiquer, nous le ferons très-volontiers pour avoir vos avis sur la satisfaction qu'il y aura à donner au Roi Très-Chrétien et que nous lui donnerons toute la plus grande que nous pourrons, par une forte punition des coupables[1]. »

Par deux brefs des 28 août et 1er septembre, Alexandre avait essayé d'éclairer Louis XIV et de fléchir son orgueil. Le 12 septembre, il lui en adressa un troisième, dans lequel, après avoir rappelé tous ses efforts pour rétablir la paix, et protesté contre des accusations sans fondement, il faisait entendre à son tour les plaintes les plus graves et les plus justes. Il disait « que l'accident qui était arrivé était véritablement exécrable, impie, horrible; mais que c'était un pur accident, reconnu pour tel par toutes les personnes qui jugeaient des choses sans passion; qu'il n'en voulait point d'autre juge que Sa Majesté même, après néanmoins qu'elle serait éclaircie de tout et que la vérité de toutes les circonstances du fait lui aurait été entièrement connue; que, pour cela, il avait eu soin d'en faire informer le marquis de Lionne, et qu'au reste il la priait d'être persuadée qu'il n'avait rien plus à cœur que de la contenter en tout ce qui se pourrait avec justice. »

« Nous ne pouvons cependant, ajoutait-il, sans manquer à ce que nous devons à Dieu, au Saint-Siége Apostolique et à vous-même, nous empêcher de vous faire de justes plaintes de ce qui est arrivé de là à notre nonce. Votre ambassadeur en se tenant ici armé mettait la ville, le Saint-Siége et notre dignité dans un évident péril : il n'a pas même attendu votre ordre pour en partir, nonobstant que nous le fissions prier d'y demeurer, et que nous lui fissions donner parole qu'il y serait dans une entière sûreté. Après quoi, lorsque nous ne savions pas nous-même de quel côté il allait, il n'a pas laissé de recevoir de nos officiers toute sorte de bons traitements. Que dira donc tout l'univers? Que dira la république chrétienne? Que jugera Dieu lui-même, qui interroge les actions des rois et qui sonde leurs sentiments? Notre nonce, un homme ecclésiastique et innocent, qui tenait auprès de Votre Majesté non-seulement la place de celui que Dieu vous a donné pour pasteur et pour père, et de l'Église qu'il vous a donnée pour mère, mais la place de Dieu même, a été exilé par une puissance séculière, pour le crime particulier de quelques soldats. Comme nous sommes obligé de rendre compte de votre âme au Roi des rois, nous avons cru vous

[1] Regnier, p. 30, et *Preuves*, p. 3.

devoir représenter paternellement toutes ces choses. La douleur d'une nouvelle si peu attendue, lorsque nous étions entièrement appliqué à vous satisfaire, nous a arraché des larmes; mais nous en répondrons encore bien davantage devant Dieu, afin que, pardonnant à ceux qui en sont la cause, il veuille dilater notre cœur qui est maintenant serré de douleur, et vous faire connaître les voies de sa sainte volonté. Nous espérons que votre esprit véritablement royal s'y conformera, avec cette piété qui vous est si naturelle, et qui vous rend si digne des grâces et des bénédictions dont il a plu à Dieu de vous combler. Nous ne cessons dans nos prières de lui en demander l'augmentation pour le bien de la chrétienté, et cependant nous donnons à Votre Majesté la bénédiction apostolique [1].»

Le nonce Piccolomini, dont le Pape prenait si noblement en main la cause, était digne de représenter le Souverain Pontife, et il soutint lui-même l'honneur du Saint-Siége avec une rare fermeté. Voici en quels termes il répondit, le 20 août, au ministre qui lui enjoignit de la part du roi de se retirer à Meaux, *afin qu'il ne demeurât pas exposé dans Paris au ressentiment de ses peuples* [2] :

« Je ne puis en aucune sorte recevoir du roi une relégation comme une grâce. Ce serait faire tort à la puissance de Sa Majesté de croire qu'un homme innocent, un nonce du Pape, ne peut être à Paris en sûreté de sa personne. Qu'il me soit donc permis de dire avec tout le respect et toute la soumission possible, qu'il dépend du roi de me faire arrêter et de me faire conduire où il lui plaira; mais qu'il ne dépend pas de moi de m'y soumettre, ne le pouvant faire à moins que j'en aie la permission de Sa Sainteté ou qu'il paraisse que j'y aie été contraint. Le roi ne saurait attribuer cela à manque de respect et d'obéissance; j'en témoignerai toujours une très-profonde à Sa Majesté en mon particulier par mes très-humbles services; mais elle est trop équitable pour commencer par punir un nonce d'une affaire de pur hasard, après que le Pape s'est déclaré de vouloir châtier les coupables, et qu'il a déjà commencé à le faire [3]. »

Louis XIV raconta en ces termes cet incident à Créqui :

« Le nonce, à qui j'avais fait dire par le comte de Brienne de se retirer à Meaux afin qu'il ne demeurât pas exposé, dans Paris, aux ressentiments de mes peuples, dont le péril était plus grand qu'il ne témoigne de le croire, est bien sorti de Paris, mais n'est point allé à Meaux, disant que c'était une relégation sous prétexte de sa sûreté, à laquelle il ne pouvait s'accommoder sans en avoir un ordre

[1] Regnier, p. 83, et *Preuves*, p. 69.
[2] Dép. du roi à Créqui, 8 septembre.
[3] Regnier, p. 39.

exprès de son maître. Je dissimule la chose et lui laisse faire ce qu'il veut, parce que la conduite qu'il tient aggravera encore les justes sujets que j'ai de me plaindre de la cour de Rome[1]. »

Malgré la défense du roi, Piccolomini se rendit à la cour, força Lionne à le recevoir au milieu de la nuit, lui communiqua ses dépêches et discuta résolûment avec lui les assertions mensongères de Créqui[2]. Dix jours après, ayant reçu de Rome un nouveau courrier, il eut une nouvelle entrevue avec Lionne: c'est ce qu'on appela l'*abouchement de Suresnes* (9 septembre), dont la cour de France fit dresser un procès-verbal reproduit intégralement dans Regnier[3]. J'accepte volontiers pour juge entre les deux interlocuteurs l'adversaire le plus prévenu des Papes, et je lui demanderai si aux railleries mordantes de Lionne, à ses réparties spirituelles, il ne préfère pas le sang-froid de Piccolomini, la vigueur de son raisonnement, la loyauté de sa discussion. Les contemporains furent frappés du contraste, et Regnier Desmarais, apologiste obligé de son ancien chef de légation, laisse percer la vérité sous les paroles suivantes : « La conférence entre le nonce et lui se tint au lieu et au temps marqués, et là rien ne fut oublié de part ni d'autre entre deux hommes dont l'un, habile, hardi, et toujours ouvert en apparence, possédait admirablement bien cette partie de l'art de persuader qui consiste à parler avec confiance et à faire croire qu'on est convaincu des choses qu'on dit ; et l'autre, d'un génie vif, aisé, souple, pénétrant et rompu dans les affaires, avait, outre cela, acquis, par une longue pratique, une connaissance particulière des esprits de la cour de Rome[4]. »

Le conflit étant né, il fallait y mettre fin par un accommodement : c'était l'objet d'une négociation que le Saint-Siége était prêt à suivre par les voies ordinaires. Louis XIV y apporta tous les obstacles possibles. Après avoir expulsé le nonce de ses États, il laissait sans réponse les brefs d'Alexandre, et lui imposait comme intermédiaire unique le duc de Créqui lui-même, cause de la querelle, et odieux à la cour de Rome par son caractère et par ses actes. « Ce fut un furieux coup de renvoi d'obliger le Pape à traiter avec M. de Créqui et avec

[1] Dép. du 8 septembre.
[2] 30 août. — Regnier, p. 37.
[3] *Preuves*, p. 30.
[4] P. 49.

M. le cardinal d'Este qui avait bien contribué à cette déclaration, m'ayant fait écrire à M. de Brienne *qu'on ne manquerait pas à Rome de tenter d'accommoder les choses selon l'ancienne maxime du Pape; qu'on vit bien à quoi cela allait, et que la plus grande mortification du Pape et de ses gens serait de traiter avec les ministres du roi qui étaient en Italie, et surtout avec M. l'ambassadeur et lui*[1]. »

La cour de France prétendit en outre que le gouvernement pontifical devinât les réparations qu'elle attendait de lui. Créqui, le cardinal d'Este et l'abbé de Bourlemont avaient le secret du roi. Mais Louis XIV voulait que le Pape lui offrît lui-même les soumissions les plus humiliantes, se réservant de mépriser et de rejeter ses offres, tant qu'elles n'auraient pas atteint jusqu'aux exigences royales. Cette prétention inouïe choqua tout le monde et fut combattue même par un des agents français en Italie. L'abbé de Bourlemont, aussi hostile au Pape, mais plus habile que ses collègues, s'efforça de ramener Créqui à un avis plus sensé : « M. de Bourlemont, écrivait le duc à Louis XIV, est d'opinion et me montre que c'est celle d'une partie de Rome que l'on ne peut pas refuser de se déclarer des choses que vous désirez, d'autant que cette cour affectant de semer le bruit qu'elle veut contenter Votre Majesté, mais que n'étant pas possible de deviner ce qui la peut satisfaire, il faut qu'on s'en explique[2]. » Et Créqui défend son opinion contre celle de Bourlemont, répétant sous toutes les formes que Rome ne veut pas traiter, et ne négligeant rien de ce qui peut irriter contre elle le roi et ses ministres. Il termine sa dépêche en annonçant qu'il va mander à Bourlemont qu'il ne doit rien proposer au Pape, mais que si on veut lui envoyer à San-Quirico un négociateur, il le recevra *avec un esprit de paix*. On va voir qu'il ne tint pas au Pape que la négociation ne s'ouvrît promptement et n'eût un plein succès.

VI

La cour de Rome fit partir pour San-Quirico l'abbé Rospigliosi, attaché alors à la maison Chigi et qui devait, peu d'années

[1] *Mémoires*, t. II, p. 134.
[2] Dép. du 29 septembre.

après, parvenir au cardinalat sous le règne de Clément IX, son oncle. Aussitôt Créqui, avec *son esprit de paix* habituel, se plaint à Louis XIV qu'on lui envoie un homme *sans expérience* et un *sujet assez malpropre à cette négociation* [1] : or, c'est le même prélat loué dans les *Mémoires du cardinal d'Este* comme *si éminent en vertu et mérite* [2]. Il promet de recevoir cet abbé *avec toute la disposition d'esprit possible de porter les choses à un bon accommodement*, mais il trouve ses pouvoirs insuffisants, et il s'offense de ce que Rospigliosi entende traiter l'affaire des Corses comme un accident et non comme un assassinat; qu'il offre seulement la punition des soldats coupables, et qu'il propose de confier l'instruction du procès à un sujet du roi, l'abbé de Bourlemont! Il écrit donc à Louis XIV : « Bien loin de trouver dans cet envoi de l'abbé Rospigliosi, en la manière qu'il a été fait, aucune apparence de bonne disposition, je le trouve même offensant dans toutes ses parties, dans sa forme et dans sa fin. »

Or voici les moyens diplomatiques qu'employait cet honnête ambassadeur pour activer les négociations : « On ne laissait pas de donner des alarmes à Rome en faisant publier que le roi faisait débarquer des gens à Livourne qui viendraient joindre M. le duc de Créqui pour être commandés par lui et pour aller à Rome se faire donner satisfaction à vive force. M. le cardinal et M. l'ambassadeur affectaient d'en discourir assez ouvertement et proposaient quelle route on pourrait prendre, de quelle façon on s'assurerait des passages, où l'on pourrait faire magasin de vivres et munitions, en sorte que ceux qui les entendaient pussent faire courir le bruit de quelque entreprise [3]. »

Rospigliosi revient à Rome, et est aussitôt remplacé à San-Quirico par l'abbé Rasponi, qui reçoit des pouvoirs aussi amples que le souhaite Créqui. Le cardinal d'Este et l'abbé de Bourlemont font à ce dernier l'éloge de Rasponi. Le duc est-il satisfait ? Non, et il écrit sur-le-champ à Louis XIV une lettre de deux grandes pages pour lui persuader que le Pape ne veut pas traiter, mais l'amuser par de vaines démonstrations [4] !

Si Alexandre voulait bien céder dans la forme, il ne consen-

[1] Dép. du 7 octobre.
[2] T. II, p. 136.
[3] *Mémoires*, t. II, p. 142.
[4] Dép. du 12 octobre.

tait à aucun sacrifice de sa dignité, et Rasponi, par ses ordres, attendit que Créqui parlât le premier. Il fallut donc que l'ambassadeur déclarât les demandes du roi; mais il prit plaisir à rendre la négociation plus difficile en aggravant de son propre chef les conditions qu'il était chargé de proposer. Voici comment il raconta lui-même sa première conférence avec l'envoyé du Pape :

« Je les lui déclarai donc, suivant l'écrit que j'en envoie à Votre Majesté, dans lequel elle verra que j'ai ajouté aux propositions qu'elle m'avait envoyées quelques autres demandes que j'ai jugé être une suite nécessaire des premières... Il n'est pas possible d'exprimer à Votre Majesté l'étonnement qu'il eut. Il haussa plusieurs fois les épaules; les larmes lui vinrent aux yeux, et il alla jusqu'à me dire qu'il donnerait de bon cœur sa vie pour l'accommodement de cette affaire. Il me dit que c'était une demande où il n'y avait nul rapport aux choses dont était question. Je lui repartis que véritablement il n'y en avait pas beaucoup, que Votre Majesté le connaissait bien, mais que moins il y en avait, plus on devait louer votre générosité de vouloir bien sacrifier tous vos intérêts à ceux de deux princes vos amis. Sur le second parti que je lui proposai, il se plaignit touchant les articles qui regardent D. Mario et le cardinal Chigi, que c'était vouloir ôter au Pape tous ses parents..... Je lui dis que je voulais donner part aux ministres étrangers des propositions que je lui avais faites, et en cela j'eus deux fins : la première, qu'il me priât comme il fit de n'en faire rien, et la seconde, que s'il arrivait qu'il ne m'en priât pas (ce que je ne pouvais croire) et que j'estimasse devoir donner part de vos intentions aux ministres étrangers, la cour de Rome ne pût pas se plaindre que je procédasse en cela avec trop de précipitation, puisque son envoyé en aurait été averti et qu'il n'aurait rien fait pour essayer de m'en empêcher... J'acquiesçai à sa prière, bien aise de m'acquérir ainsi une obligation sur lui à si bon marché..... Pour lui faire connaître ce qu'on doit attendre à Rome, en cas qu'on ne vous donne pas contentement, je lui ai remis devant les yeux ce que Votre Majesté avait fait autrefois, lorsque, pour soutenir la maison Barberine contre la persécution d'Innocent X, elle avait envoyé deux puissantes armées en Italie, et lui ai ajouté que si, dans votre minorité, lorsque vous aviez une grande guerre sur les bras, vous aviez fait ces choses par le seul motif de défendre une maison opprimée qui était sous votre protection, il pouvait s'imaginer à quoi Votre Majesté se porterait à présent qu'elle se trouve en paix dedans et dehors... Votre Majesté voit que j'ai enfin réduit la cour de Rome à venir à moi[1]. »

Rasponi communiqua au Pape les demandes du roi et en

[1] Dép. du 19 octobre.

reçut l'ordre d'offrir au duc, sans retirer ce qu'avait déjà consenti Rospigliosi, un nouvel examen des réclamations de Parme et de Modène, la suppression des postes établis dans Rome depuis l'armement du palais Farnèse, une amnistie en faveur de tous ceux qui s'étaient déclarés pour l'ambassadeur de France, une indemnité à Cesarini, et une réception honorable pour le duc de Créqui. En annonçant ces propositions à sa cour, Créqui s'exprimait ainsi :

« ... Il n'y a aucune apparence de rien attendre de gens qui sont aussi fous et aussi aveugles que le sont les parents et les ministres du Pape... Sans parler d'aucune autre proposition, M. Rasponi me dit, sur celle qui concerne la sûreté des ambassadeurs, que le Pape ne prétendait point en donner d'autres que celles que donnaient tous les souverains. Je lui répliquai que chez les autres souverains on n'assassinait point les ambassadeurs, et j'ajoutai, dans la juste indignation où me mettait un procédé si extravagant que celui du palais, qu'il n'était donc plus question que de donner part aux ministres étrangers comme les affaires se passaient, et de faire éclater hautement les déclarations de Votre Majesté contre toute la maison Chigi...; que si on venait une fois à la nécessité de se faire elle-même justice, elle se la ferait si grande et si entière qu'il en serait parlé à toute la postérité. Ces paroles, prononcées avec quelque sorte de véhémence, étonnèrent M. Rasponi... Il se jeta presque à mes genoux [1]. »

Une nouvelle conférence eut lieu, et Rasponi ne réussit pas mieux à contenter son adversaire, qui ne pardonnait pas au Pape de ne consentir qu'à la punition des Corses régulièrement jugés. C'était un sujet d'invectives contre la cour de Rome :

« Mais peut-être, Sire, écrivait-il, que cette impunité des Corses ne procède pas du peu de disposition que la cour de Rome ait à vous satisfaire, et que c'est seulement un scrupule de conscience qui l'oblige à en user de la sorte ; car enfin de quelle manière les ministres et les parents du Pape peuvent-ils se porter à punir cette soldatesque, eux qui savent bien qu'ils sont ou les auteurs, ou les instigateurs de tout ce qu'elle a entrepris, et qui par conséquent voient bien qu'ils ne la peuvent condamner sans se faire entièrement le procès à eux-mêmes ? »

Il terminait cette dépêche du 23 octobre en annonçant qu'il

[1] Dép. du 23 octobre.

allait rompre la négociation et quitter San-Quirico avec le cardinal d'Este. Les lettres du roi n'étaient pas de nature à modérer le zèle de son ambassadeur :

« Je sais, lui écrivait-il, dans une première dépêche du 13 octobre, qu'un cardinal, ami d'Imperiale, a dit que quand même l'armée que je pourrais envoyer serait aux portes de Rome, on en serait quitte alors pour m'accorder les mêmes choses que je pourrai demander à présent, et qu'outre qu'il est fort douteux si j'enverrai cette armée, on aura au moins la satisfaction, en l'attendant, de n'avoir point fait de bassesse. Ce cardinal-là se trompe fort, et si on me réduit pour la réparation de mon honneur à la nécessité d'envoyer des troupes, il faudra bien faire d'autres comptes avec moi, et alors ni les parents du Pape, ni ses ministres n'en seront pas quittes à si bon marché qu'ils se l'imaginent.

« J'ai remarqué dans les dépêches du sieur de Bourlemont qu'il se met fort en peine de détromper ceux qui lui témoignent de croire que je me veux servir de cette occurrence pour d'autres plus grands desseins ; mandez-lui qu'il laisse chacun dans sa croyance ; que c'est assez que ce discours-là ne sorte point de sa bouche, mais qu'il n'en désabuse personne ; car rien ne peut contribuer davantage que ces opinions pour faire que tous les autres princes qui auront cette crainte tombent tous sur les bras du Pape pour le presser de me contenter à quelque prix que ce puisse être..... Pour le cardinal Imperiale, vous avez vu dans une lettre du sieur de Bourlemont que, si le Pape l'abandonne, on lui dira en face qu'il commet une bassesse. C'est néanmoins le point le plus juste, le plus éclatant, et celui sur lequel il faut le plus insister et s'en moins départir. C'est pourquoi, quand vous serez obligé et résolu de vous expliquer de mes dernières intentions, j'estimerais qu'il faudrait jeter celui-là seul en avant comme un préliminaire et une condition indispensable, sans laquelle vous n'avez pas pouvoir d'entendre à aucun accommodement, mais ordre précis de le rompre et de n'écouter rien que celui-là n'ait été accordé. Cela même sauvera l'inconvénient que vous craigniez, si vous eussiez tout à la fois proposé tout ce que je désire, que le Pape ne tâchât de faire passer dans le monde mes prétentions pour exorbitantes. Car quand on ne saura rien du reste, et que l'on dira seulement que je veux être assuré du point qui regarde la personne dudit Imperiale, il n'y a qui que ce soit qui ne le trouve fort juste et qui me puisse donner le moindre tort de faire cette demande. Vous avez même à alléguer l'exemple de la République de Venise lors du grand différend qu'elle eut, au commencement de ce siècle, avec le pape Paul V. Comme elle connaissait bien la manière de traiter des prêtres, elle ne voulut jamais, quoi qu'on lui pût représenter du contraire, entrer en aucune négociation d'accommodement qu'elle n'eût tiré parole auparavant de deux ou trois points principaux qu'elle désirait.

« Je vous ai déjà mandé que je n'estimais pas que le Sacré-Collège

ni le reste du monde approuvât que j'insistasse à demander que le chapeau soit ôté audit Imperiale tant que je n'aurai en main aucune preuve suffisante pour lui faire faire son procès et le condamner à mort, qui est le seul cas auquel les cardinaux prétendent que le chapeau leur peut être ôté ; mais, comme d'ailleurs il ne faut pas s'attendre qu'on obtienne la relégation dudit Imperiale pour plusieurs années si je me réduis à ne prétendre que cela sur son sujet, et qu'il faudra pour l'emporter que je prétende bien au delà..., il faut nécessairement chercher quelque chose qui ne soit pas tant que lui faire perdre sa dignité, et qui soit aussi beaucoup plus que la relégation ; il me semble, sur ce fondement, que vous pourrez demander d'abord qu'il soit mis en arrêt au château Saint-Ange, disant que le Pape ne peut me refuser la justice de lui faire faire son procès s'il se trouve coupable d'avoir commandé aux Corses l'action du 20e août, et qu'il me faut du temps pour en rechercher les preuves, pendant lequel la même justice veut qu'on se saisisse de sa personne. Vous pourriez encore prendre, si vous le jugez à propos, un autre prétexte pour appuyer cette demande, qui serait qu'il est raisonnable de lui faire souffrir la peine du talion pour avoir, comme il est public et notoire à toute la ville de Rome, osé proposer d'arrêter mon cousin, le cardinal d'Este. Car encore que les parents du Pape nieront ce fait et qu'il ne pourra jamais être prouvé à cause des excommunications qu'encourraient les cardinaux de révéler ce qui s'est passé dans la Congrégation d'État, il suffit en pareille occasion d'alléguer un prétexte plausible et approuvé du monde. »

Louis XIV accueille les plaintes les plus puériles de Créqui, adopte ses vues les plus étroites et irrite encore son amour-propre en lui disant que les Romains se jouent de lui. Il regarde comme un nouvel outrage fait à la majesté royale que la garnison corse, en quittant Rome par ordre du Pape, ait passé en appareil militaire devant le palais Farnèse, où il n'y a plus que les domestiques de l'ambassadeur. L'envoi du *petit abbé Rospigliosi* est encore une autre injure [1] ! Il ne veut pas que Créqui reste à San-Quirico : « C'est marquer, ce semble, un peu trop à la cour de Rome la possibilité d'un accommodement, et encore quelque espoir de créance que les paroles dont elle prétend m'amuser produiront leur effet [2]. » Il lui ordonne de rappeler ses domestiques de Rome, de faire porter ses meubles à Civita-Vecchia, et de s'embarquer lui-même à Livourne pour Toulon, où il recevra de nouveaux ordres. Cela

[1] Dép. du 13 (2e) et du 22 octobre.
[2] 2e dép. du 13 octobre.

sera plus digne que de demeurer à San-Quirico, « où il semble que vous attendiez la commodité de la cour de Rome de me satisfaire. » De son côté, Louis XIV s'applique à prouver aux Romains qu'*il ne songe qu'à une rupture* [1] :

« Je m'en vais, écrit-il, armer une flotte considérable de vaisseaux outre ceux que j'ai déjà à la mer, et ai dépêché Almeras à Toulon pour commencer à y travailler avec toute la diligence possible..... et composer dès à présent l'état d'une armée de vingt mille hommes effectifs. D'un autre côté, je donne ordre, mais vous ne vous en expliquerez point encore que le coup ne soit frappé, pour faire que le parlement de Provence, sur la réquisition de mon procureur général, donne un arrêt qu'il enverra signifier aussitôt au vice-légat d'Avignon, portant que, comme j'ai pris la résolution de rentrer dans tous mes domaines engagés ou aliénés à faute de rachat, en remboursant le prix que mes prédécesseurs en ont touché, il ait à rapporter audit parlement les titres de l'engagement d'Avignon pour être ordonné ce qu'il appartiendra. Je vous avais fait savoir... la harangue qu'un exempt de mes gardes était allé faire de ma part au vice-légat sur le sujet de mon cousin le duc Cesarini et sur le licenciement de la soldatesque qui est en garnison audit Comtat. J'ai depuis reçu la réponse, qui a été telle que je l'avais bien prévu, qu'il ne la pouvait congédier sans un ordre exprès du Pape; mais en même temps la ville m'a député le sieur de Perrussi pour m'assurer qu'elle exécuterait tous les ordres que je lui donnerais, et j'ai su depuis que ladite soldatesque a pris l'épouvante et qu'elle a toute déserté, en sorte que ledit vice-légat est aujourd'hui réduit aux douze Suisses de sa garde, que je trouve bon de lui laisser. »

Il ordonne à Créqui de remettre à la reine de Suède et de rendre publiques les deux lettres écrites par lui et par Lionne, et si injurieuses pour le Pape. Les propositions d'Alexandre ne sont que des marques d'*audace*, d'*impudence*, d'*effronterie* [2] :

« Vous devez, dit-il, hautement déclarer par avance que je vous ai mandé que chaque mois qu'on tardera à me satisfaire, je prétendrai quelque chose de plus, et que, si on me force pour mon honneur à faire marcher une armée et à engager une flotte, tel en payera les frais qui n'y songe pas, et qu'il faudrait bien alors faire d'autres comptes et parler de toute autre nature de réparations que celles dont je vous ai envoyé le projet [3]. »

« J'ai toujours oublié de vous marquer que, dans les conditions de l'accommodement, vous devez insister et emporter que l'on révo-

[1] 2e dép. du 13 octobre.
[2] Dép. du 22 octobre.
[3] *Ibid.*

quera tous les édits qui ont été publiés en cette occasion comme m'étant trop injurieux, au Sacré-Collége et aux barons romains : c'est pourquoi tout doit être réduit à la disposition des anciennes bulles du Pape qui ont suffisamment pourvu à tout par leur prudence.

« Comme, pour obtenir ce que je désire et sans quoi je ne puis me contenter, il aura été bon de demander beaucoup davantage, je suis bien marri de ne vous avoir suggéré à temps diverses demandes que vous pourriez faire et certaines craintes que vous pourriez donner, dont pour vous faire relâcher on aurait été obligé de vous accorder plus tôt et plus largement ce que je prétends véritablement.

« De cette nature de crainte pourrait être, par exemple, celle que je ne recevrai plus de nonce en France, comme étant une chose assez superflue et dont on use mal dans la cour de Rome par des entreprises que les nonces font tous les jours sur mon droit et sur les anciennes coutumes du royaume, avec dessein néanmoins, comme j'ai dit, de vous en relâcher en obtenant en échange quelque autre point contesté.

« Une autre demande qui toucherait au vif le cardinal Chigi serait de prétendre que la légation d'Avignon soit toujours donnée à un cardinal français, ce qui se pratiquait presque toujours anciennement, et même pour toute leur vie, témoin les cardinaux de Bourbon et d'Armagnac, et le prétexte de cette instance est fort plausible en cette conjoncture, où j'ai grand intérêt que les Avignonnais ne soient pas tourmentés par un légat italien pour l'affection qu'ils viennent de me témoigner [1]. »

Dans une conférence du 24 novembre, Rasponi fit connaître que le Pape consentait à envoyer un légat en France, et à déclarer que les Corses ne seraient jamais chargés d'un service militaire dans l'État ecclésiastique ; puis il présenta au duc une lettre du cardinal Chigi et un bref du Pape au roi sur la légation annoncée. Créqui refusa de recevoir ces pièces, et ne consentit à en entendre la lecture que *par simple curiosité :* la cour de Rome chercha donc à les faire parvenir à Louis XIV par une autre voie, et elle y réussit par l'entremise du nonce à Turin et des ambassadeurs de Venise et de Savoie à Paris. On va voir combien le roi disait vrai, quand il annonçait au duc qu'*il ne songeait qu'à une rupture.* On peut lire le bref du Pape dans Regnier : il était impossible de tenir au roi de France un langage plus noble, plus modéré, plus paternel. Cependant Louis XIV trouve que tout y est à blâmer, le fond et la forme, et même le mode d'envoi. Il veut que le Pape ne

[1] Dép. du 2 novembre.

corresponde avec lui que par Créqui; mais, si le duc refuse de transmettre sa lettre, il doit respecter le caprice de Créqui, et il offense le roi en s'adressant directement à sa personne! Il offense de plus Créqui, en suppléant au concours que celui-ci refuse! Et voici comment Louis XIV apprend lui-même au duc l'accueil qu'il a fait à la lettre pontificale :

« Le prétexte qu'ils ont pris pour en user de cette manière a été que, vous connaissant l'esprit préoccupé, ils n'ont pu se bien assurer que vous voulussiez faire passer ledit bref jusques à moi. Vous pouvez croire que j'ai eu beaucoup d'indignation de ce procédé qui ne leur fera pas avancer ici leurs affaires. Cependant, comme il m'a fait voir clairement que le Pape cherche bien plus à s'attirer dans le monde quelque approbation de sa conduite qu'à me satisfaire réellement, j'ai cru que je devais de mon côté avoir la même visée, et que pour ne lui donner pas lieu de dire que, quand il veut même faire les plus grandes démonstrations qui sont en son pouvoir et les plus favorables pour moi, il ne trouve point d'accès pour m'en informer, je devais voir lesdits ambassadeurs pour me les concilier et leur faire connaître que je n'ai de dureté qu'autant que la mauvaise conduite qu'on tient à Rome m'y oblige. J'ai même jugé à propos, pour la même considération, de ne refuser pas, comme je l'aurais pu faire, ledit bref de leurs mains, dans le dessein néanmoins de n'y faire aucune réponse et de ne consentir point à un rétablissement de commerce de lettres avec la cour de Rome, que tous les points de ma satisfaction n'aient été auparavant arrêtés et bien assurés par votre seule entremise.....

« Comme la proposition de m'envoyer le propre neveu de Sa Sainteté, et qui a en main la direction générale de toutes ses affaires en qualité de légat, paraît fort spécieuse, et frappe d'abord l'imagination des gens que le Pape ne peut donner une marque plus éclatante ni plus grande de la passion qu'il a de me satisfaire, j'ai été obligé de me conduire en cette occasion avec grande circonspection, et, quoique je visse bien de moi-même tout ce que j'avais à faire en ce rencontre, j'ai jugé à propos, pour justifier davantage la résolution que je prendrais, d'assembler un grand conseil où j'ai même appelé deux ecclésiastiques, les archevêques de Paris et d'Auch, et l'avis que tous m'ont donné unanimement a été ce que j'avais déjà pensé et résolu, c'est-à-dire, en substance, de ne répondre point au bref du Pape, et témoigner trouver fort étrange qu'on eût voulu de cette sorte vous ôter des mains une négociation que vous avez commencée, et où vous apportiez de votre part avec beaucoup de franchise toutes les facilités possibles, et enfin vous renvoyer toute l'affaire, remettant seulement un écrit auxdits ambassadeurs de Venise et de Savoie, pour leur faire entendre les motifs qui m'obligeaient d'en user ainsi, et dont la conclusion fut que je suis prêt de recevoir le légat et de lui faire rendre dans mon royaume tous les honneurs qu'on a accoutumé d'y rendre

aux personnes qui ont ce caractère, et bien entendu que deux conditions précéderont son départ de Rome, l'une qu'on aura concerté avec vous les termes dans lesquels ledit légat devra me parler, et l'autre que tous les autres points que vous avez demandés pour ma satisfaction seront préalablement ajustés avec vous[1]. »

Louis XIV annonce ensuite à Créqui que, *pour rendre en quelque façon la pareille du tour qu'on lui a fait*[2], il ne remet ledit écrit aux ambassadeurs que deux jours après le départ de son courrier pour San-Quirico, et il lui expose les principales raisons qui ont déterminé le grand conseil, réuni par ses ordres : Le Pape n'envoie pas son neveu au roi pour le *satisfaire*, mais pour se dispenser de ce devoir, tout en gagnant les applaudissements du public, et même pour lui causer préjudice. En effet, Alexandre veut avoir l'air de faire cet envoi spontanément, et non forcément en vertu du traité. Il veut écarter Créqui de la négociation et la transporter à Paris ; il veut arrêter les préparatifs de guerre de la France et retarder l'arrivée du légat jusqu'au mois d'avril suivant ; il veut *susciter* à Louis XIV *des affaires et des embarras dans son*

[1] Dép. du 7 novembre.

[2] Est-il besoin de dire que ni Rasponi, ni la cour de Rome, n'ont *fait* aucun tour à Créqui, et que ce dernier et les ministres de Louis XIV étaient seuls de mauvaise foi ? On va en juger. Créqui se vante lui-même, dans sa dépêche du 19 octobre, d'avoir tendu à Rasponi un piége, où celui-ci est tombé : « Je lui dis que je voulais donner part aux ministres étrangers des propositions que je lui avais faites, et en cela j'eus deux fins : la première, qu'il me priât comme il fit de n'en faire rien, et la seconde, que s'il arrivait qu'il ne m'en priât pas, ce que je ne pouvais croire, et que j'estimasse devoir donner part de vos intentions aux ministres étrangers, la cour de Rome ne pût pas se plaindre que je procédasse en cela avec trop de précipitation, puisque son envoyé en aurait été averti, et qu'il n'aurait rien fait pour essayer de m'en empêcher... J'acquiesçai à sa prière, bien aise de m'acquérir ainsi une obligation sur lui à si bon marché. » Rasponi ne s'est nullement engagé pour le Pape à ne parler à personne des communications qu'il a reçues de Créqui : s'il a prié celui-ci de ne pas les porter à la connaissance des ministres étrangers, c'est pour retarder le plus possible le moment où on leur donnera un caractère officiel. Le but de la cour de Rome est d'obtenir que Louis XIV modère ses exigences : comme le roi refuse de correspondre avec elle, et que l'ambassadeur ne veut pas proposer lui-même le retrait des conditions les plus dures, Créqui sait bien que le Saint-Siége cherchera des médiateurs qu'il instruira nécessairement des demandes du roi. La cour de Rome n'a donc manqué à aucune promesse, à aucune bienséance, et nous apprenons d'ailleurs de Créqui lui-même qu'il a violé la parole donnée à Rasponi, et qu'il a informé les ministres des princes des satisfactions exigées par le roi, bien avant la circulaire du 4 novembre. (Dép. du 5 novembre 1662.)

propre royaume, par la présence d'un ministre qui fera des *réclamations publiques dans toute la France, sur les procès-verbaux et les informations qu'ils n'auront pas manqué de forger à leur mode et surprendre par là la crédulité, principalement des ecclésiastiques et personnes dévotes, sous prétexte de religion.* Le roi exhorte ensuite son ambassadeur à se montrer d'autant plus pressant et rigoureux qu'il a obtenu du roi d'Espagne la permission de faire passer des troupes par le Milanais, et la promesse de ne jamais prendre sous sa protection la famille Chigi ni le cardinal Imperiale.

« Je vois, continue-t-il, la cour de Rome en état, se trouvant abandonnée d'un chacun, de n'avoir plus d'autre parti à prendre que celui de me satisfaire si elle n'est dans un dernier aveuglement.

« D'un autre côté, je vous dirai, sur les affaires d'Avignon, qu'à la réquisition de mon procureur général le parlement de Provence a donné un arrêt, qu'il a aussitôt envoyé signifier par un huissier au vice-légat, par lequel il lui intime que, voulant réunir Avignon et le Comtat à mon domaine, il ait à lui communiquer les titres de l'engagement pour y être ordonné ce qu'il appartiendra par raison. Le vice-légat a répondu que le Pape était souverain, et qu'il ne pouvait déférer audit arrêt. Cependant, de cette première démarche il en est arrivé que, dès que le peuple en a eu connaissance, ne doutant point que ce ne soit ma véritable intention de me remettre en possession dudit État, après en avoir fait paraître une joie indicible par toutes les démonstrations extérieures dont il a pu s'aviser, il a passé enfin jusques à arracher les armes du Pape, du légat et du vice-légat des portes de la ville et du palais, pour y mettre les miennes et mon portrait, aux cris de *Vive le roi;* et non contents de cela, ils sont allés au palais du vice-légat pour avoir entre leurs mains trois de leurs officiers, l'auditeur, le dataire et le barigel, dont ils se plaignent qu'ils ont souffert de grandes extorsions, et il était à craindre qu'ils ne les eussent déchirés, si un gentilhomme du duc de Mercœur, qui s'y trouva heureusement, ne l'eût empêché en tirant parole du vice-légat qu'il les représenterait toutes les fois qu'il en serait besoin. Ledit vice-légat a aussitôt demandé au duc de Mercœur des gardes pour la sûreté de sa personne, qui lui ont été envoyés, et sont arrivés assez à temps pour le garantir de tout autre mal. Voilà à quoi ont exposé la cour de Rome les lenteurs qui lui sont si ordinaires. Cependant j'estime que vous pouvez beaucoup profiter de cet incident en faisant appréhender à Rasponi que, si on ne donne pas promptement les satisfactions que je prétends et que l'on laisse donner l'arrêt du parlement de Provence pour cette réunion, en quoi il n'y a à attendre qu'un mois ou cinq semaines pour les formalités des citations et des délais, je soutiendrai après ledit arrêt et pourrai me prévaloir en cela de l'exemple

de l'incamération de Castro dont on me paye tous les jours, et qui n'est pas plus authentique ni plus forte que l'est un arrêt du parlement de la réunion à mon domaine d'un État qui, après cela, n'en peut plus être aliéné[1]. »

Ces instructions de Louis XIV étaient superflues ; car deux jours avant qu'elles fussent rédigées, Créqui avait rompu la négociation, quoique la cour de Rome lui eût fait annoncer par Rasponi une concession nouvelle et importante. Le Pape avait retiré au cardinal Imperiale le gouvernement de la ville de Rome, afin de supprimer toute occasion de conflit personnel entre lui et l'ambassadeur, quand ce dernier reprendrait son poste. Mais en même temps, pour prouver qu'il ne regardait pas Imperiale comme coupable des faits que lui imputait le roi, et qu'il ne l'abandonnait pas, ce qui, comme la reine de Suède le disait publiquement, eût été une *bassesse* qu'elle lui *reprocherait en face* [2], il lui donna en consistoire la légation des Marches. Quelques jours après, le cardinal se démit de cette charge, afin de couper court à de nouvelles difficultés et d'ôter le prétexte de dire qu'il avait quitté le gouvernement de Rome, pour exercer au dehors des fonctions plus considérables. Créqui informa sa cour de ce qui se passait, et, après avoir prodigué encore une fois les plus grossières invectives contre le Saint-Siége, invita Louis XIV à faire marcher contre Rome une armée dont il sollicitait le commandement :

« ... Bien loin, dit-il, que la cour de Rome ait recouvré la vue, elle n'a fait en cela que ce que font les malades qui ouvrent faiblement les yeux un moment avant que de les fermer pour la dernière fois... Tout cela (les concessions de Rome) s'est trouvé enfin réduit à des propositions si extravagantes et si ridicules qu'après quelques nouveaux délais... j'ai été contraint de faire éclater les déclarations de Votre Majesté..... Véritablement, quand je considère à quoi ils ont voulu réduire les justes réparations que Votre Majesté demande contre eux, je ne sais de quoi je me dois plus étonner, de leur insolence ou de leur extravagance, et si leur folie ne mérite pas autant de pitié que leur audace est digne de châtiment..... Le Pape récompense d'une charge éclatante le plus furieux de tous ceux qui vous ont osé outrager..... J'ai déjà eu l'honneur, Sire, de vous représenter quels étaient le général et les troupes de la cour de Rome. Si, après tant de patience que Votre Majesté a eue inutilement et après tant d'offenses qu'on a osé lui faire, elle est enfin résolue de s'en faire elle-même

[1] Dép. du 7 novembre.
[2] Regnier, p. 125.

justice, et qu'elle juge que je la puisse servir, je suis prêt à obéir à tout ce qu'il lui plaira de commander, lui protestant qu'à quoi qu'elle me veuille destiner, je me tiendrai toujours infiniment glorieux, pourvu que j'aie occasion de ne lui être pas entièrement inutile[1]. »

Il annonçait aussi qu'il venait d'adresser aux ministres des princes à Rome une circulaire, où il donnait, à sa manière, le récit des conférences de San-Quirico, et dont voici la conclusion :

« C'est pourquoi, Monsieur, je suis obligé de vous déclarer que Sa Majesté est résolue de se faire raison, et de venger tellement sur la maison Chigi et sur Imperiale, gouverneur de Rome, les outrages qui lui ont été faits, que la mémoire en puisse demeurer à jamais, et servir d'un exemple éternel à la postérité[2]..... »

VII

Créqui partit de San-Quirico le 6 novembre, s'acheminant vers le port de Livourne. Rasponi le rejoignit à Sienne, et, avec le concours du prince Mathias de Toscane, tenta de reprendre les conférences; mais le duc leur *signifia* qu'il n'entendrait rien avant que le Pape n'eût promis de chasser de Rome le cardinal Imperiale, et que Rasponi ne lui en eût donné un écrit[3]. A Florence et à Pise, il reçut, même du grand-duc, de nouvelles instances en faveur d'un accommodement; mais il se voyait déjà marchant à la tête d'une armée française pour se venger des Romains, et il refusa. « On me tâte de tous côtés, écrivait-il à Lionne, mais je me tiendrai ferme, à moins..... que je n'aie, avant toutes choses, un écrit par lequel le Pape déclare qu'il a ôté la légation au cardinal Imperiale et l'a chassé de Rome[4]. »

Or, c'était une condition qu'Alexandre ne pouvait accepter

[1] Dép. du 5 novembre.

[2] Regnier, *Preuves*, p. 90 et suiv.

C'est par erreur que, dans le livre de Regnier, cette pièce porte la date du 14, au lieu du 4 novembre. Créqui, dans sa dépêche du 5, dit positivement qu'il a fait partir cette circulaire après la conférence du 3, où Rasponi lui avait communiqué les dernières résolutions du Pape.

[3] Dép. du 10 novembre.

[4] Dép. du 19 novembre.

sans se déshonorer : Créqui le savait, et tout le monde le blâmait de cette prétention. L'abbé de Bourlemont lui écrivait de Rome, avec beaucoup d'ambages et de précautions oratoires, que les ministres étrangers n'approuvaient pas sa conduite [1]. Le cardinal Imperiale n'étant plus légat des Marches et s'étant éloigné de Rome, il était déraisonnable d'exiger que le Pape déclarât qu'il l'avait *destitué* et *expulsé :*

« Tous admirent, disait Bourlemont, la patience et la prudence de Votre Excellence et son zèle pour le repos de l'Italie et le bien de l'Église; toutefois ils m'ont dit de supplier Votre Excellence de considérer que, s'étant déclarée qu'auparavant de traiter des satisfactions du roi elle voulait que le Pape ôtât la légation au cardinal Imperiale et qu'il sortît hors de l'État ecclésiastique, à présent que tout cela est fait, ils disent qu'il semble que vous êtes dans quelque engagement d'ouïr ces messieurs sur les satisfactions du roi, mais qu'ils sont bien du sentiment de Votre Excellence de les ouïr brièvement et sans tergiversation. »

Malgré ses flatteries, l'abbé reçut aussitôt la verte réponse que voici :

« ..... Ce que je prétends, sans quoi, comme je vous ai déjà dit plusieurs fois, il ne faut pas espérer que j'écoute aucune proposition, c'est que tout le monde connaisse qu'on lui a ôté forcément cette légation qui lui avait été injustement donnée, qu'on l'a dépouillé et privé, malgré lui et avec sujet, du gouvernement de Rome, et qu'enfin le Pape l'en a chassé par un décret, pour *commencer* à donner contre lui les réparations qui sont si justement dues à Sa Majesté..... Rien de ce que j'ai demandé préalablement contre lui n'est fait... Je m'étonne que vous n'ayez point fait cette réponse aux ministres des princes, vu que je vous ai toujours mandé si formellement les choses [2]. »

Cependant, à la même époque, Louis XIV reconnaissait, dans une lettre à Créqui, que le Pape n'avait pas voulu le braver en donnant à Imperiale la légation des Marches, mais seulement sauver l'honneur du cardinal, et que sa démission avait été concertée avec Alexandre, afin de satisfaire la cour de France. Mais le roi déclare à son ambassadeur qu'il convient à ses vues de *se plaindre aussi haut que si cette dernière action était le plus grand des outrages qu'il a reçus,* et il lui ordonne

[1] Dép. du 19 novembre.
[2] Dép. du 20 novembre.

de déclarer qu'on ne veut plus traiter avant que le cardinal Imperiale n'ait été incarcéré au château Saint-Ange :

« Il sera bon, continue-t-il[1], que dans le même temps, pour étourdir encore davantage les parents du Pape, vous fassiez savoir à Rome par des moyens indirects que, dès que j'ai eu l'avis de cette indignité et d'un si grand mépris, je n'ai plus songé, comme il est vrai, qu'à m'appliquer à former l'état des troupes dont sera composée mon armée, à nommer dès à présent les officiers généraux afin qu'ils se tiennent prêts, à pourvoir à ce qui regarde le train de l'artillerie, et à envoyer les ordres pour faire marcher celles desdites troupes qui se trouvent plus éloignées et les faire avancer vers le Dauphiné, afin qu'elles puissent passer les monts sans faute au commencement de mars; et qu'en ce que j'ai déjà fait, j'ai deux satisfactions bien grandes, l'une que j'ai bien plus de peine à refuser les officiers desdites troupes, qui me pressent de tous côtés pour être commandés de marcher, qu'il n'y en a à les choisir et à les inviter à cette marche; l'autre, que le corps de six mille chevaux est non-seulement tout préparé, mais que j'en retiendrai encore dans le royaume un corps très-considérable que je ne juge pas nécessaire d'envoyer à cette expédition, et que, pour l'infanterie, j'ai trouvé que je pouvais tirer des quartiers ou des garnisons, laissant toutes mes places en entière sûreté, deux cents compagnies, et qu'avec les gardes françaises et suisses que j'y joindrai et un corps de douze cents Irlandais que je prendrai à mon service de la garnison qui était dans Dunkerque, tout cela fera bien plus de douze mille hommes effectifs, sans que je sois obligé à la moindre dépense pour des levées ni même pour aucunes réserves. »

Mais Louis XIV et ses conseillers avaient honte ou peur, par moments, d'une politique si arrogante, et dans une seconde dépêche du même jour, que Créqui a ordre de ne communiquer à personne, *non pas même à aucun de ses secrétaires,* le roi l'autorise à se contenter d'une relégation temporaire du cardinal Imperiale :

« ..... Le bruit et les hautes plaintes que je fais n'ont pour visée que d'étourdir et d'épouvanter plus qu'ils ne le sont encore les parents du Pape, afin de vous donner moyen de faire un accommodement plus avantageux et même plus glorieux pour moi que je n'avais pensé d'abord..... Tout ce que dessus sont des pensées pour vous en prévaloir et vous y conduire selon ce qui vous sera dit et proposé, et que vous reconnaîtrez la peur plus ou moins grande à Rome de la rupture de votre négociation et des préparatifs que je fais de mon armée; car, au reste, je vous explique encore que,

[1] 1re dép. du 19 novembre.

pourvu qu'on ne m'oblige pas à faire passer les monts à mes troupes, auquel cas il faudrait bien faire après d'autres comptes, je serai content que l'accommodement se conclue avec la seule relégation du cardinal Imperiale et les autres points qui sont déjà comme ajustés, et je vous dirai même que j'en serai plus content que si j'obtenais davantage, mais seulement après avoir été obligé de faire passer les monts à mon armée [1]. »

Une lettre de Bourlemont nous apprenait tout à l'heure que Créqui n'avait pas pour lui l'opinion publique en Italie. On le blâmait aussi en France, et c'est lui-même qui va nous en informer. Il plaidait sa cause auprès de ses correspondants de Paris, et il le faisait maladroitement : le roi le sut et le réprimanda. L'ambassadeur mortifié répondit :

« ... J'ai toujours eu cet égard, Sire, lorsque j'ai écrit à Paris, de ne rien mander à qui que ce soit de ce qui pouvait être du secret de Votre Majesté, sachant bien l'exactitude et la régularité qu'on doit avoir en ce rencontre, et que je n'ai jamais donné part à personne que des choses qui non-seulement ne pouvaient être préjudiciables à votre service étant divulguées, mais qu'il semblait même avantageux que tout le monde sût, afin qu'en apprenant l'audace, les attentats et la mauvaise foi de la cour de Rome, on fût mieux éclairci du juste sujet que Votre Majesté a de s'en ressentir vivement. *J'ai même eu pour objet de détourner par là les impressions que je savais qu'on avait à Paris,* et qui, étant mandées à Rome, ne produisaient que de mauvais effets et ne faisaient qu'entretenir la confiance des ministres du palais. Cependant... j'obéirai ponctuellement aux ordres que Votre Majesté me donne de n'écrire plus rien désormais à qui que ce soit des affaires qu'il lui plaît de me remettre entre les mains, et je réponds aussi que pas un de mes secrétaires n'en écrira pareillement rien [2]. »

Puis il passe aussitôt sa colère sur la cour de Rome, à laquelle il reproche, deux pages durant, *mauvaise foi, supercherie, impostures, fourberies,* etc... Il était alors à Pise. Le prince Mathias et le grand-duc renouvellent leurs prières : ils lui annoncent que le cardinal Imperiale va quitter Rome, se retirer à Gênes, sa patrie, et se rendre ensuite en France, pour se justifier auprès du roi. Mais il maintient ses conditions, et il se vante d'avoir fait rédiger *en italien un modèle de la manière en laquelle il désirait que fussent conçus les termes du décret qu'il prétend que le Pape doive donner contre ledit Imperiale* [3].

[1] 2e dép. du 19 novembre.
[2] Dép. du 21 novembre.
[3] *Ibid.*

Le 3 décembre suivant, il écrit de Livourne à Bourlemont :

« ... Si le Pape a de la délicatesse à ne vouloir pas dire qu'il a chassé le cardinal Imperiale, comme vous me marquez, parce que ce serait une chose contraire à la vérité, il peut bien exprimer qu'il l'exile présentement, n'y ayant rien de contraire en cela à la vérité. Enfin, si le mot d'exil n'est dans le bref ou l'écrit qui me sera donné, dès que j'aurai reçu le courrier que je vous dépêche, je m'embarquerai incessamment. »

Mais la relégation étant une peine infamante, le Pape refuse de la prononcer contre un cardinal qu'il sait innocent. Le 10 décembre, Créqui écrit à Louis XIV :

« Ils ont été contraints de faire voir à découvert leur mauvaise intention et l'estime que le Pape fait du cardinal Imperiale, ne se défendant plus de contenter Votre Majesté sur ce sujet qu'en disant que le Pape ne pouvait se résoudre à faire une injustice. »

Le Sacré-Collége lui députe l'avocat consistorial Bottini pour intercéder en faveur d'Imperiale :

« J'ai répondu, dit-il, que je ne doutais point que Votre Majesté ne se tînt offensée et ne crût voir un juste sujet de se plaindre du procédé du Sacré-Collége, qui s'intéresse si vivement en faveur d'un homme qui l'a outragée avec tant d'insolence. Quant au prétendu voyage dudit Imperiale en France, je témoignai que c'était une chose fort superflue, et qu'il y avait de l'aveuglement et de la témérité audit Imperiale d'en avoir seulement la pensée [1]. »

Nouveau grief contre ce cardinal : n'a-t-il pas osé, faisant route pour Gênes, relâcher à Livourne, où se trouve Créqui !

« ... Quoique, dans l'état des affaires, il eût dû, ce me semble, éviter d'aborder dans un lieu où j'étais, ayant un vent propice et du temps assez pour passer outre, il ne laissa pas toutefois (1er décembre) de venir mouiller l'ancre ici avec une galère du Pape, et, sans avoir mis pied à terre, il démarra le lendemain au matin pour aller à Gênes [2]. »

Mais aussi quelle haine ne mérite pas un homme que l'on a vu *prendre publiquement congé* de tous les cardinaux, et recevoir les compliments sur son départ ! « Et on sait de plus qu'avant de sortir de Rome, il eut une heure et demie d'audience du Pape, et que le cardinal Chigi et D. Mario lui

[1] Dép. du 8 décembre.
[2] *Ibid.*

donnèrent assurance de le protéger fortement en toutes sortes de rencontres [1]. »

Le prince Mathias redouble de supplications : Créqui en est exaspéré. Il veut absolument un décret, ou tout au moins un bref, qui déshonore Imperiale, qui le destitue et le chasse : il en refuse un qu'il trouve conçu en termes *captieux*. Si je l'acceptais, dit-il, « V. M. aurait lieu de penser ou que je n'aurais pas eu l'esprit d'en pénétrer la mauvaise foi, ou que j'aurais mal ménagé son intérêt et son honneur [2]. »

L'ambassadeur étant retenu à Livourne par les vents contraires, la cour de Rome en profite pour lui soumettre de nouvelles propositions d'accommodement : mais rien ne peut lui plaire. Il rejette encore plusieurs projets de bref. Le dernier, qui cependant a obtenu l'approbation du cardinal d'Aragon et de l'ambassadeur de Venise, lui paraît détestable, et même injurieux pour le roi. Et pourquoi ? Parce que le Pape ose élever des doutes sur la culpabilité d'Imperiale !

« ... Il me semble que c'est en quelque façon faire tort à Votre Majesté, après les instances et les déclarations qu'elle a faites contre le cardinal Imperiale, que de dire qu'on le punirait s'il était constant qu'il fût criminel, le sentiment que Votre Majesté en a fait paraître devant être d'un assez grand poids auprès du Pape, pour n'avoir pas besoin d'une plus grande preuve pour l'obliger du moins à commencer à le châtier [3]. »

Créqui veut absolument que le Pape adopte, sans la modifier, la rédaction qu'il a lui-même préparée. En vain le cardinal d'Aragon lui dit qu'il y a des *impossibilités* à l'admettre : Créqui lui répond qu'on trouvera toutes ces conditions *faciles, et qu'on lui en accordera de plus difficiles* quand les troupes royales seront en Italie [4].

Comment Louis XIV répondit il à la proposition si loyale et si noble du cardinal Imperiale de se rendre en personne à sa cour, pour démontrer son innocence? En le persécutant avec un acharnement qu'on aura peine à croire. Imperiale, en quittant Rome, se rendit à Gênes, son pays natal, où demeurait sa famille : par ordre de Louis XIV, M. d'Aubeville se

[1] Dép. du 8 décembre.
[2] *Ibid.*
[3] Dép. du 17 décembre.
[4] *Ibid.*

présenta au Sénat, et réclama, outre l'entrée des ports et des terres de la République pour la flotte et les troupes françaises, l'expulsion du cardinal. Tout est prévu dans l'instruction dressée par Lionne. Peut-être les Génois, redoutant la colère du roi, auront-ils prévenu ses désirs en invitant Imperiale à s'éloigner; dans ce cas, M. d'Aubeville devra les remercier. Il ne dira rien si Imperiale s'est volontairement retiré. Si la République garde le silence sur ce chef de ses demandes, ou n'y répond qu'en termes *qui ne signifient rien*, M. d'Aubeville sollicitera une seconde audience, où il déclarera « en peu de mots qu'il a charge du roi de savoir précisément de la République quelle est son intention sur le sujet dudit cardinal Imperiale, et si c'est son dessein de lui donner protection contre Sa Majesté, ce que le Roi Catholique n'a pas voulu faire [1]. »

Si la réponse est satisfaisante, M. d'Aubeville retournera vers le duc de Parme; si elle ne l'est pas, il attendra à Gênes les nouveaux ordres du roi.

Les réponses de la République furent, hélas! *satisfaisantes*. Le 31 janvier, elle informa le roi, dans les termes les plus humiliants pour le cardinal Imperiale, qu'elle l'avait chassé de son territoire : ... *Si è dato da noi lo sfratto al cardinal Imperiale dalla citta e dominio di questà Republica*. Le 7 février suivant, elle permit à Louis XIV de faire entrer sur ses terres et dans ses ports douze mille hommes de pied et six mille chevaux qu'il envoyait contre le Pape, et elle le suppliait d'agréer ce léger témoignage de son dévouement : *Supplichiamo dunque V. M. ad aggradire questo picciolo contrasegno della nostra divotione.*

Louis XIV se chargera de punir un jour la République de cette lâcheté, lorsqu'il fera bombarder Gênes et forcera son doge de venir se prosterner devant lui à Versailles.

Au même moment où le roi obtient que Gênes, Venise, la Toscane, l'Espagne, Parme et Modène livrent passage à l'armée qui doit envahir l'État ecclésiastique, il use de toute son autorité auprès des Suisses pour qu'ils refusent au Pape de recruter un régiment dans leurs cantons.

[1] *Mémoire* du roi pour servir d'instruction au sieur d'Aubeville, allant de la part de Sa Majesté à Gênes, 11 janvier 1663.

LE ROI AUX SEPT CANTONS CATHOLIQUES ET LIGUES DE SUISSE.

« 27 février 1663.

« Ayant appris qu'il est arrivé un courrier de Rome au nonce résidant à Lucerne qui lui a apporté un ordre de Notre Saint-Père le Pape de vous demander une levée de seize cents Suisses en un régiment de huit compagnies, et de plus grand nombre s'il en a besoin ci-après, avec cette circonstance que le bref que Sa Sainteté vous en écrit porte qu'elle veut faire cette levée pour la défense du Saint-Siége et de l'Église, nous avons désiré vous faire cette lettre sur cette dernière particularité pour vous faire connaître combien est impropre en cette occasion la forme de parler dont a usé le secrétaire des brefs, lequel, étant entièrement dépendant des parents de Sa Sainteté, a accoutumé d'y insérer tout ce qu'il leur plaît, le plus souvent au desçu de Sa Sainteté et contre son intention, comme il est sans doute arrivé en ce rencontre. Aussi ne pouvons-nous croire, quelque chose que contienne ce bref ou que le nonce y ait ajouté de vive voix, qu'il vous ait pu tomber dans la pensée que le fils aîné de l'Église pût jamais former le dessein d'employer ses armes à l'attaquer ou le Saint-Siége. Car bien loin d'être capable d'un pareil sentiment et d'une action si blâmable, nous protestons au contraire d'être prêts et résolus, jusques au dernier soupir de notre vie, de défendre, exalter et protéger ce Siége de toutes les forces que Dieu nous a mises en main à l'exemple de nos glorieux ancêtres, et de hasarder tous nos États, même de répandre notre sang, s'il en est besoin, pour une si juste cause. Le seul objet que nous nous proposons dans le mouvement de nos armes, si on nous force, pour la conservation de notre honneur si indignement outragé, à leur faire passer les monts, c'est de châtier les Chigi et le cardinal Imperiale du barbare assassinat commis en la personne de l'ambassadeur extraordinaire que nous avions envoyé près de Sa Sainteté, dont ils ont été premièrement instigateurs et complices, et depuis, fauteurs de l'impunité de cet attentat, ayant, de dessein formé, moyenné l'évasion de tous les assassins et détourné même jusques à présent Sa Sainteté de nous offrir aucune réparation qui fût tant soit peu proportionnée à la qualité de l'offense. C'est de quoi nous avons estimé à propos de vous informer, afin que les émissaires desdits Chigi n'aient pas lieu de jeter dans vos cantons des impressions contraires à la vérité et préjudiciables à notre réputation; vous assurant que nos armes, quoi qu'il arrive, ne paraîtront dans l'État ecclésiastique que pacifiquement et pour défendre et protéger le Saint-Siége et les États et peuples qui lui sont temporellement et immédiatement sujets; que nos troupes y vivront avec le même ordre et la même discipline qu'elles feraient dans notre propre royaume; qu'elles ne causeront aucun préjudice à qui que ce soit, et que nous nous serions très-volontiers retenu de les envoyer à cette expédition, si nous eussions pu pratiquer quelque autre moyen pour mettre notre honneur à couvert par le châtiment de ceux qui nous ont si

injustement outragé. Et, nous remettant du surplus que nous pourrions ajouter à la présente, à ce que vous apprendrez de nos sentiments et intentions par notre ambassadeur extraordinaire, nous ne vous la ferons ni plus longue, ni plus expresse que pour prier Dieu qu'il vous ait, très-chers, grands amis, alliés et confédérés, en sa sainte et digne garde. »

Après avoir réussi à priver le Saint-Père du concours des puissances étrangères, il ne restait plus à Louis XIV qu'à séparer de lui ses conseillers et ses ministres. Il le tenta, et, le 16 mars de la même année, il écrivit en ces termes au Sacré-Collége :

« ... Ce que vous m'avez écrit pour le maintien de l'honneur de la pourpre, dont il (Imperiale) se trouve revêtu, aurait suffi pour m'obliger au même instant à lui pardonner ses excès et ses fautes, n'était que j'ai considéré qu'il importe encore plus à votre honneur commun qu'un assassinat énorme, dont il peut avoir été complice et instigateur, comme il a été notoirement l'auteur de l'évasion de tous les assassins, ne soit pas mis à couvert sous le manteau de cette pourpre dont le lustre serait bien plus terni par l'impunité du criminel que par son châtiment. Il n'est pas surprenant que dans un grand corps digne de toute vénération quelques-uns s'écartent des traces de leur devoir, puisque dans le petit nombre choisi par le Fils de Dieu même pour jeter les premiers fondements de son Église, il s'est rencontré de l'infidélité et de l'incrédulité, dont néanmoins il ne rejaillit aucun déshonneur sur leurs collègues, ni même aucun préjudice à l'apostolat de ceux qui avaient failli, quand ils eurent avoué, pleuré et détesté leur faute..... Le temps éclaircira et mettra au jour beaucoup de choses, malgré tout le soin qu'on prend aujourd'hui de les couvrir de nuages et d'obscurité. Ce sera alors que vous aurez vous-même du regret d'avoir mis les mains à la plume pour une si méchante cause dont néanmoins je ne vous impute rien, sachant assez que si vos suffrages eussent été libres, et que la cabale, les factions, la complaisance ou des intérêts particuliers n'eussent point eu de part en vos délibérations, vous n'auriez pas souffert, autant qu'il eût dépendu de vous, que le repos de la chrétienté pût courir risque d'être altéré par une invincible opiniâtreté de soutenir un coupable que l'autorité du népotisme vous a engagés à favoriser sous le prétexte spécieux d'un intérêt commun, quoiqu'à dire vrai, bien vainement et sans fondement aucun, puisque votre prudence et votre piété vous rendent tous incapables de tomber jamais en aucun crime.

« Au surplus, je désire que vous soyez si bien persuadés de la singulière estime que je fais de votre corps, que tant s'en faut que vous deviez craindre que je puisse jamais procurer ou rien souffrir qui flétrisse le lustre de votre dignité, je proteste hautement que ç'a toujours été avec beaucoup de déplaisir et d'indignation que j'ai

vu que les parents des Papes, qui sont les plus obligés à en relever l'éclat, ne travaillent continuellement qu'à abattre son autorité et qu'à l'avilir. Il se peut faire, et je le souhaite, que la Providence de Dieu, qui a de merveilleux ressorts pour conduire ce qu'elle veut à sa fin qui est toujours le bien, n'ait permis un attentat énorme et l'aveuglement ensuite de ne pas le réparer, que pour me donner l'occasion et plus de moyens de vous témoigner par de solides effets la vérité et la sincérité des sentiments que j'ai pour l'avantage de votre Ordre, et pour l'accroissement de votre autorité, qui est la seule légitime dans le conseil des Souverains Pontifes. Sur ce, etc... »

VIII

Créqui, débarqué à Toulon, se rendit auprès du roi, et y fut bientôt rejoint par son conseiller le cardinal d'Este, que Louis XIV reçut avec une magnificence affectée, mais à qui ni la cour, ni la ville ne témoignèrent aucune sympathie, comme l'atteste son secrétaire : « Il n'a point manqué de gens qui ont fait des réflexions sur le voyage de M. le cardinal : qu'il pouvait attendre une conjoncture plus favorable pour l'entreprendre que la présente où il s'agissait de dégoût, d'embarras et de rupture avec Rome, dans une affaire où les sentiments de la cour étaient partagés et où il pouvait lui-même paraître intéressé ; que ce n'était pas un temps bien propre à un cardinal de faire la cour à un premier roi chrétien dans une occasion de mauvaise intelligence avec le Saint-Siége, etc. [1]. »

L'hiver se passa sans changement dans les rapports entre les deux cours, mais non sans qu'on cherchât à renouer les négociations. On y réussit par l'entremise officieuse du cardinal d'Aragon à Rome, de l'ambassadeur de Venise et du chargé d'affaires d'Espagne à Paris. Louis XIV, *joignant* maintenant *les deux partis* qu'il avait d'abord séparés et dont il avait offert l'alternative, exigea que, par une clause du traité, le Pape donnât satisfaction aux ducs de Parme et de Modène. Alexandre consentit seulement que la question fût examinée, et ne prit l'engagement d'accorder que ce que permettraient la *giustizia* et la *convenienza*. Les conférences devaient se tenir à Lyon entre Créqui, conservant le titre d'ambassadeur, et l'abbé Rasponi, revêtu par le Pape du titre de nonce extraor-

[1] *Mémoires*, t. II, p. 163.

dinaire auprès de tous les rois et princes chrétiens. Créqui lui-même trouva irréprochables le bref de nomination et les pouvoirs du nonce, qui se montrait plein de déférence pour Louis XIV et pour son représentant, et il en exprima au roi son contentement. Mais il convenait alors à la politique de Louis XIV que le conflit avec le Saint-Siége se prolongeât : il l'avoue lui-même à Créqui dans ses lettres des 12, 19 et 26 juin 1663. Nous devons donc nous attendre à voir l'accommodement arrêté par des prétentions insensées.

A la première nouvelle que Rasponi a reçu la qualité de nonce, le roi déclare qu'ayant chassé de France le nonce Piccolomini, il n'en souffrira pas d'autre dans le royaume avant d'avoir reçu entière satisfaction du Pape. Créqui devra signifier à Rasponi d'avoir à conserver son premier titre de plénipotentiaire, et le prendra lui-même en quittant celui d'ambassadeur. Si Rasponi ne veut pas renoncer à sa nonciature, les conférences devront avoir lieu au Pont-de-Beauvoisin, sur la frontière de France, Rasponi *se tenant en Savoie*, et Créqui *du côté de deçà*. Cet ordre ne suffit pas à la vanité du roi : pour la contenter, il descend jusqu'aux plus puériles précautions : « ... Auquel cas, écrit-il, je vous dirai encore que je n'estime pas nécessaire de prendre le temps à bâtir une loge justement sur les limites des deux États, mais qu'il faudra seulement convenir par avance des lieux avec ledit Rasponi: que vous traiterez les affaires vous entre-visitant également, passant le pont l'un une fois, et l'autre l'autre, sans même que vous fassiez aucune difficulté de lui rendre la première visite [1]. »

Sa colère redouble lorsqu'il apprend que Créqui a reconnu l'envoyé du Pape en qualité de nonce. Il le blâme et le désavoue : il lui prescrit de renvoyer à Rasponi la lettre de respect adressée par ce dernier au roi, parce qu'il y prenait la qualité que lui avait conférée le Pape. Il veut que Rasponi sorte sur le champ de ses États ; s'il répond, comme Piccolomini, qu'il ne peut s'éloigner sans l'ordre du Souverain Pontife : « Je désire, dit le roi, que vous ne l'épargniez pas plus qu'on fit ici son prédécesseur, et que vous le contraigniez de sortir sans délai de Lyon et de mes Etats, le faisant accompagner jusques à la frontière. Et pour cet effet, je vous adresse une lettre que

[1] Dép. du 15 mai 1663.

j'écris au prévôt des Marchands pour lui dire qu'il ait à vous donner entière créance et à exécuter tout ce que vous lui ferez connaître être de mon intention *sur la personne dudit Rasponi*[1]. »

Ce n'est plus seulement de l'irritation, c'est de la rage. Créqui lui-même avait jugé que le pouvoir donné à Rasponi par le Pape était conçu dans les meilleurs termes : mais, parce qu'Alexandre, en parlant du roi, prévenu et irrité contre le Saint-Siége, s'y servait des mots très-justes : *abalienatus a Sede Apostolicâ*, Lionne prétend que les Romains ont traité Louis XIV *comme ils auraient pu faire Attila ou Henri VIII d'Angleterre*[2] ! « C'est bien plutôt, écrit à son tour le roi, un vrai libelle diffamatoire contre moi qu'une commission pour traiter de paix : je veux croire que c'est l'occupation de quelque cerveau troublé qui a pris plaisir à supposer cette pièce... Si, néanmoins, contre le jugement que j'en fais, les Chigi avaient perdu le sens au point de faire donner un pareil pouvoir audit Rasponi, et lui assez imprudent pour s'en charger[3], et, s'il n'en présente pas un autre qui me satisfasse, rompez la négociation. » Créqui, étonné et mortifié de ce désaveu, se défend avec vivacité, et observe avec raison que Louis XIV n'a point sujet d'être blessé du titre porté par le représentant du Saint-Siége. Rasponi ne l'a reçu du Pape que pour traiter de la paix, sans avoir aucune autre fonction à remplir dans le royaume. Plus est élevé le grade de l'envoyé pontifical, plus cela est honorable pour la France ; et d'un autre côté, la personne de Rasponi ayant été précédemment agréée par le roi, on ne peut soupçonner le Pape d'avoir eu seulement la pensée de lui imposer un choix qui lui déplût. Le roi trouve le plaidoyer de Créqui *fort* et *judicieux*, et avance que c'est lui-même qui veut « traiter avec toute dureté la cour de Rome en toutes les occasions qui s'en offrent, jusques à ce qu'elle m'ait satisfait, et ne lui laisser passer, jusque-là, quoi que ce soit dont elle puisse tirer avantage dans le monde, enfin la mortifier de toutes manières ; encore avec cela aura-t-on bien de la peine à achever de la porter à ce qui est de la raison..... C'est moi qui, par mes propres sentiments, corrige

[1] Dép. du 19 mai.
[2] Dép. du 18 mai.
[3] Dép. du 19 mai.

votre modération, moi qui suis le dur, et, s'ils veulent encore, l'intraitable; rien ne peut être plus avantageux à votre personne[1]. »

Le Saint-Siége, comme il convenait, déclina tout débat sur ces questions de forme. Rasponi avait consenti de la meilleure grâce[2] à changer son titre de nonce contre celui de plénipotentiaire. Il le reprit, comme le désirait le roi, et s'achemina vers le Pont-de-Beauvoisin[3]. Les négociations furent aussitôt rouvertes; mais la cour de France avait donné à Créqui[4] des instructions qui aggravaient singulièrement les difficultés. Elle avait, en effet, comme je l'ai dit, *joint les deux partis*, et elle exigeait absolument, outre les satisfactions qui se rattachaient d'une manière directe à l'affaire des Corses, deux conditions qui n'y avaient aucun rapport : la désincamération de Castro au profit de Parme, et le payement à Modène d'une indemnité en argent pour les vallées de Comacchio. Créqui avertit la cour, dès le début, que les stipulations pour Parme et Modène ne seraient pas acceptées par le Saint-Siége, et laissa entendre qu'il jugeait lui-même ces conditions excessives :

« A vous dire vrai, dit-il à Lionne, je ne crois pas qu'on puisse emporter ce point... J'ajoutai que ce ne serait pas seulement une action d'Alexandre VII, mais une action d'Alexandre le Grand de restituer des États. M. le nonce, qui connaît sans doute le génie du Saint-Père et qui vit bien dans quel esprit je disais la chose, ne put s'empêcher d'en rire tout son cœur un quart d'heure durant[5]. Comme présentement tout est réduit à l'affaire de Parme, il faudrait une fois pour toutes savoir à quoi s'en tenir, en s'expliquant nettement avec ledit sieur nonce sur ce point, et lui donnant un temps honnête pour y faire réponse. Je ne vois pas qu'il y ait d'autre parti à prendre, à moins que Sa Majesté, par d'autres considérations qui regardassent le bien de son service, n'eût envie de laisser traîner l'affaire en longueur[6]. »

Louis XIV croyait alors qu'il était de son intérêt de prolonger ce démêlé. Il l'écrivit trois fois à Créqui, et il supputait en outre, en termes qui ne sont pas plus d'un roi que d'un chrétien, les profits qu'il en retirerait : « Pour ce qui regarde,

[1] Dép. du 29 mai.
[2] Dép. de Créqui, du 22 mai.
[3] Dép. des 25 mai et 6 juin.
[4] 22 avril 1663.
[5] Dép. du 4 juin.
[6] Dép. du 11 juin.

dit-il, ma réputation et l'établissement de mon crédit en cette cour-là pour toujours, je pourrais avoir payé une grande somme et bien employé mon argent pour tout le scandale qui est arrivé [1]. »

Le roi de France n'avait mêlé les affaires de Parme et de Modène à cette négociation que pour humilier le Saint-Siége, et satisfaire son propre orgueil. On a vu plus haut qu'il méprisait fort ses protégés, et ceux-ci étaient fort inquiets du zèle affecté de leur puissant défenseur. Le Pape ne consentit qu'à faire examiner leurs réclamations par l'un des tribunaux de Rome, la Rote, la Chambre Apostolique, ou une Congrégation spéciale. Le roi maintenait impérieusement ses conditions et parlait déjà d'envoyer ses troupes dans le Modénais. Créqui en avertit le cardinal d'Este : mais « il m'a fait réponse, écrit le duc à Lionne, et quoiqu'il me fasse connaître qu'il se remet absolument de tout ce qu'il plaira à Sa Majesté, il me semble qu'il *ne s'explique pas de manière qu'on puisse croire qu'il ait envie d'avoir des troupes dans son pays* [2]. »

Louis XIV fut piqué de ce que le cardinal eût *peu d'envie de voir passer des troupes françaises dans l'État de son neveu* [3], et devinât alors le précepte du fabuliste [4] :

> Petits princes, videz vos débats entre vous.
> De recourir aux rois vous seriez de grands fous.
> Il ne les faut jamais engager dans vos guerres,
> Ni les faire entrer sur vos terres.

Le duc de Parme ne dut pas être plus content que Louis XIV le fit presser, pour *préparer* l'argent nécessaire au rachat de Castro, de vendre ou d'engager les États qu'il avait au royaume de Naples, « dont on m'a fait entendre, dit le roi, qu'il pourrait tirer sept ou huit cent mille livres [5]. »

Créqui crut un instant que la cour de France allait se rendre ; il travaillait déjà au préambule du traité, et il confiait à Lionne qu'il avait l'espoir d'y faire qualifier le roi de fils aîné de l'Église : « Il serait, dit-il naïvement, d'une assez grande conséquence de faire insérer ce titre dans un acte aussi authen-

[1] 2e dép. du 12 juin. Voir aussi celle du 26 juin.
[2] Dép. du 14 juin.
[3] Dép. du 22 juin.
[4] Dép. du 12 juin.
[5] 21 juin.

tique que l'est un traité de la nature de celui-ci. » — « Vous pourrez, répondit le roi[1], donner au Pape, que vous n'avez qualifié que *Saint-Père*, le titre de *Très-Saint*. Il a été fort à propos de mettre dans le corps dudit préambule ma qualité de fils aîné de l'Église. Je ne crois pas que le sieur Rasponi, ni eux de qui il dépend, aient encore l'audace de me la contester, et s'ils le faisaient, non-seulement vous ne vous en relâcheriez point, mais vous en témoigneriez du ressentiment, comme d'une nouvelle offense qu'ils me veulent faire. »

Mais le Saint-Siége refusa de souscrire les articles de Parme et de Modène, et les conférences furent encore une fois rompues. Quels étaient alors les sentiments du négociateur français? En voici l'expression dans une lettre qu'il écrivit à Lionne, après son départ du Pont-de-Beauvoisin : « ... L'abbé Falconieri (qui lui avait apporté une lettre de Rasponi) ne me dit rien de particulier; mais une chose que je dis l'étonna assez ; car, comme M. l'ambassadeur de Venise me disait en sa présence qu'au lieu de porter les affaires à l'extrémité, il eût été bien plus convenable que le roi employât ses armes contre les Turcs, je répondis assez brusquement que, tant que l'accommodement ne serait point fait, *les Turcs du roi seraient messieurs les Chigi*. Je crois que l'abbé n'est pas accoutumé d'entendre parler si fermement sur une semblable matière[2]. »

IX

Le duc de Créqui retourna auprès du roi, et Rasponi alla rejoindre le nonce Piccolomini à Chambéry, où il demeura jusqu'au mois d'août, espérant toujours une reprise des conférences. Mais Louis XIV se préparait sérieusement à ouvrir les hostilités. Il réunit deux mille chevaux et trois mille cinq cents hommes de pied, comme avant-garde d'une armée plus considérable. Par ses ordres, le parlement d'Aix rendit un arrêt qui réunissait à la couronne Avignon et le Comtat-Venais-

[1] 29 juin.
[2] Dép. du 3 juillet.

sin; le vice-légat fut chassé et conduit militairement à la frontière de Savoie, et des commissaires prirent possession du territoire au nom du roi. Vainement les ducs de Parme et de Modène réclamèrent contre l'envoi de troupes françaises dans leurs États [1] : leur allié les protégea malgré eux. Le roi d'Espagne, intéressé personnellement à prévenir une guerre en Italie, ayant redoublé d'efforts pour rapprocher les deux cours, Louis XIV remit, le 3 novembre 1663, à l'ambassadeur de Philippe IV à Paris, un écrit, aussitôt rendu public, qui faisait de l'article de Castro et de Comacchio une condition absolue de la reprise des négociations, et où le roi se livrait contre le Pape, sa famille et ses ministres, à de tels excès d'outrage que Regnier lui-même se sent embarrassé de son rôle d'apologiste : « L'âcreté des termes, dit-il, n'y avait pas été épargnée à l'égard des parents du Pape ; en quoi on avait peut-être été plus loin qu'il ne convenait à la bienséance et à la propre dignité du roi [2]. »

Alexandre ne désespéra pas encore ; et, malgré la nouvelle qu'un corps de six à sept mille Français étaient entrés sur les terres de Parme et de Modène, précédant une armée de vingt mille hommes sous le commandement du maréchal du Plessis-Praslin, il refusa, en plein consistoire, d'accepter la clause qui portait atteinte à sa souveraineté temporelle. Les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, qu'alarmait la descente des Français en Italie, intervinrent encore, et, le 4 janvier 1664, Louis XIV leur fit donner un nouvel écrit où il renouvelait son ultimatum déjà connu, en fixant le 15 février pour dernière limite des négociations. Le Pape ne pouvant plus douter que Louis XIV ne fût décidé à envahir ses États, prit enfin la résolution de traiter. Rasponi reçut un nouveau pouvoir, et se rendit à Pise où il devait rencontrer le plénipotentiaire français, l'abbé Louis de Bourlemont, auditeur de rote pour la France, déjà nommé dans ce récit.

Le nouveau négociateur choisi par Louis XIV était parfaitement digne de succéder à Créqui. Il était frère de ce François de Bourlemont, évêque de Castres, puis archevêque de Toulouse, dont j'ai cité dans mes *Recherches*

[1] Regnier, p. 266.
[2] *Ibid.*, p. 270, et *Preuves*, p. 139.

les lettres suivantes, écrites à l'occasion des mêmes événements :

FRANÇOIS DE BOURLEMONT, ÉVÊQUE DE CASTRES, NOMMÉ A L'ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE, A BONZI, ÉVÊQUE DE BÉZIERS.

« Castres, le 12 septembre 1662.

« Monseigneur, je vois bien que toutes ces bontés du Roi proviennent des bons offices de M. le Tellier et de M. Colbert. Je vous supplie très-humblement, avant que vous partiez, de les en remercier en mon nom et de les assurer qu'on ne leur reprochera jamais que j'aie manqué à ce qui est du service de notre maître.

« Je vois bien que cette affaire de Rome ne s'accommodera pas sitôt, et que nos ministres sont trop habiles gens pour ne s'en pas prévaloir, non-seulement pour avoir des satisfactions proportionnées à l'offense, mais toutes les grâces qu'on refuse au roi depuis longtemps, et faire racheter l'emportement qui a été fait contre l'ambassadeur par des choses plus solides que par le châtiment de quelques Corses et sbires. Les Espagnols se prévalurent si bien, du temps du pape Urbain, d'une rumeur qui arriva avec le comte d'Ognate, ambassadeur d'Espagne, quoique ledit ambassadeur eût tout le tort du monde, parce que le sujet était une affaire de b....l [1] et pour une courtisane nommée la Cartoli, chez laquelle étant de nuit, et ses gens aux environs, qui chassèrent les sbires qui étaient dans les rues voisines, il y eut quelque Espagnol blessé. Il cessa d'aller à l'audience et fit venir de Naples deux ou trois cents hommes dans son palais. Par l'accommodement, le roi d'Espagne eut non-seulement satisfaction à l'égard des sbires, et, si je me souviens bien, le gouverneur fut chassé; et, pour contenter le roi d'Espagne, on lui accorda une quantité de grâces que le Pape lui refusait depuis plusieurs années; et il me semble qu'il n'y a rien de comparable en l'action qui s'est passée envers M. de Créqui à celle de l'ambassadeur d'Espagne. Vous allez en un lieu où, si l'affaire dure, il s'en parlera beaucoup. Je vous prie de vouloir assister mon frère de vos conseils, vous assurant que, de son côté, il ne manquera pas de vous tenir averti de ce qui se passera à Rome. »

LE MÊME A COLBERT.

« A Castres, le 19 septembre 1662.

« ... Cette affaire de Rome sans doute obligera le Pape à accorder au roi toutes les grâces qu'il a refusées jusqu'ici, et j'ai vu autrefois arriver au comte d'Ognate une affaire bien moindre. Dans l'accommodement, outre la satisfaction, les Espagnols voulurent le solide, soutenant que cela était nécessaire, afin qu'il parût que le Pape voulait rentrer à bon escient en une véritable amitié avec le roi, et il en fallut passer par là. Ce pontificat-ci n'est pas plus ferme que

[1] Le mot est en toutes lettres dans l'original.

celui du pape Urbain, et la réputation des affaires du roi et de son gouvernement est bien autre ; et je ne doute pas que le Pape, qui a déjà la peur des suites de cette action, ne se relâche à accorder tout ce que le roi voudra, quand on lui représentera qu'on ne veut point un accord plâtré, et que, puisqu'il en est venu si avant, il faut établir une parfaite intelligence ou en demeurer où l'on est ; et il n'y a nul doute qu'il ne prenne le parti de tout accorder plutôt que de demeurer dans une brouillerie de laquelle ils ne se peuvent justifier. Je souhaite de tout mon cœur que cette malheureuse affaire fasse avoir au roi le solide aussi bien que l'honorable. Pour ce dernier, on ne l'offrira que trop [1]. »

Louis de Bourlemont s'était mis, comme son frère, dans la dépendance des ministres Colbert et le Tellier : j'ai donné de lui une lettre, datée de Rome, 21 avril 1661, dans laquelle il mendiait un secours du roi, par l'entremise de Colbert, comme plus tard il sollicitera et obtiendra des abbayes et une mitre : car il assistera un jour, *qualis ab incœpto*, à l'assemblée de 1682, en qualité d'archevêque de Bordeaux. Je défie qu'on cite dans sa correspondance une ligne, une phrase, un mot indiquant que ce prêtre, chargé par le Roi Très-Chrétien de régler un différend avec le Pape, se soit, à un degré quelconque, soucié des intérêts de l'Église. Plaire au roi et à ses ministres, mépriser la cour de Rome et l'abreuver de dégoûts, voilà pour lui les premiers devoirs d'un prêtre français.

Il se rendit à Pise, où résidait le grand-duc de Toscane, qui jouait le rôle de médiateur officieux. En attendant l'arrivée de Rasponi, il pressa le grand-duc d'exécuter la promesse faite au roi de laisser passer les troupes françaises à Pontremoli. Le prince devint soucieux, et se montra blessé de l'indiscrétion de Bourlemont, qui demandait à transmettre lui-même les ordres de la cour de Toscane aux chefs militaires du pays : il répondit avec fermeté qu'il écrirait à ses gouverneurs et officiers, et séparément à Louis XIV pour l'informer de son consentement, mais qu'il ne voulait pas que ses ordres passassent par les mains d'un agent étranger.

Rasponi était encore à Rome, que Bourlemont se plaignait à Lionne que l'envoyé du Pape fût revêtu du titre de nonce, et demandait que Rasponi et lui se traitassent et fussent traités

[1] *Recherches*, etc., 2e édition, p. 12.

par tous sur le pied d'une égalité parfaite[1]. Ses doléances n'avaient pas même de prétexte, car il avoue dans une seconde dépêche du même jour que Rasponi ne prend pas la qualité de nonce[2]. Il maugrée contre celui des deux qui voudra chicaner sur les cérémonies et sur l'étiquette, et, dès qu'il a vu Rasponi, il lui cherche querelle sur son habit violet de prélat romain, et excite contre lui la jalousie des Toscans. L'agent pontifical écarte aussitôt le débat en prenant l'habit noir : Bourlemont le dénonce encore à Lionne comme *ayant grossi son train* de quelques domestiques du nonce à Turin. « Pour moi, dit-il, j'ai cru qu'il me suffirait de faire le mien plus fort que ce qui est effectivement à lui, sans emprunter rien de personne. »

Les deux plénipotentiaires se montrent leurs pouvoirs : Rasponi admet sur-le-champ celui de son adversaire ; Bourlemont critique cinq passages dans celui de Rasponi : il veut même cesser de le voir et interrompre la négociation jusqu'à ce que Rome en ait envoyé un autre, quand il connait la brièveté du délai fixé par le roi ! Le grand-duc obtient qu'il y ait des conférences officieuses, mais Bourlemont y apporte toute la mauvaise grâce imaginable : dès qu'on arrive à un des points contestés, il répond : *Cela se verra en négociant ; — en négociant, on parlera de cela,* ou même il garde le silence. Le 1er février, Rasponi reçoit de Rome un *chirographe* nouveau : Bourlemont y découvre aussitôt une *impertinence*. Rasponi expédie un courrier à Rome pendant la nuit : le lendemain matin, Bourlemont signale dans la même pièce *quatre autres défauts*. Nouveau courrier à Rome[3] ! Une pareille conduite devait exciter le mécontentement de Lionne lui-même, qui lui reprocha de n'avoir pas encore entamé la négociation le 1er février, malgré les vices du pouvoir de Rasponi, sur la parole donnée par ce dernier qu'il allait en demander un autre[4].

Le Pape avait espéré que la cour d'Espagne suivrait les sages conseils qu'elle recevait de son représentant à Rome, le cardinal d'Aragon ; mais les intrigues de l'ambassadeur de France

[1] Dép. du 22 janvier 1664.
[2] 2e dép. du même jour.
[3] Dép. du 2 février.
[4] Dép. du 9 février.

à Madrid déterminèrent Philippe IV à se déclarer contre ses propres intérêts et en faveur de Louis XIV :

« Dieu, écrivait Lionne à Bourlemont, Dieu le pardonne au cardinal d'Aragon, lequel par sa faiblesse a donné des espérances aux Chigi que le roi, son maître, entendrait à une ligue avec eux pour la défense de l'Italie ! Je tiens pour certain que, sans cette attente dont le Pape s'est flatté, Castro aurait été désincaméré au dernier Consistoire, ou il faut que tout ce qui est au palais ait perdu l'esprit. Ce prélat aveugle me fait fort parler ici par M. le cardinal Antoine pour sa justification ; mais je me prévaudrai dans mes réponses de tout ce que vous me mandez sur son sujet, et, à dire vrai, il est inexcusable et mérite d'être mortifié [1]. »

Quelques semaines après, il lui écrivait encore :

« ... Le Roi Catholique envoya quérir le nonce et lui dit les propres paroles qui suivent : « Je vous ai envoyé appeler pour vous dire que vous écriviez de ma part à Sa Sainteté qu'il n'y a déjà que trop de temps que les différends qu'il a avec la France durent, et que je ne puis pas permettre qu'ils passent plus avant au grand dommage de toute la chrétienté ; et qu'ayant égard tant à ce qui convient à Sa Sainteté qu'à l'honneur du roi, mon neveu, je vois quelques ouvertures faciles pour sortir de cette affaire avec beaucoup d'avantages pour le bien public. Le duc de Medina a charge de vous en dire plus de particularités. » M. l'ambassadeur mande que le duc de Medina l'avait assuré que le nonce avait été aussi surpris de cette harangue que du coup de tonnerre qui fût tombé à ses pieds, et qu'il demeura si interdit qu'il eut peine à trouver la porte de la chambre où le roi lui avait donné audience [2]. »

C'est un ecclésiastique, la Feuillade, archevêque d'Embrun, qui avait remporté ce succès diplomatique au profit du roi de France contre le Pape ! A la même époque, Louis XIV avait pour ambassadeur à Venise l'évêque de Béziers, Bonzi, qui fut depuis archevêque et cardinal, et qui soutenait avec passion la même politique que Bourlemont à Rome, et la Feuillade à Madrid !

Le terme du 15 février était si rapproché que tout le monde craignait qu'il n'expirât sans la conclusion de la paix. De divers côtés on supplia Louis XIV de le proroger. Le grand-duc pria Bourlemont d'en transmettre la demande à la cour de France : l'abbé refusa, disant qu'il devait supposer que la

[1] Dép. du 7 janvier.
[2] Dép. du 25 janvier.

volonté du roi était immuable [1]. Lionne et son maître consentirent enfin à la prorogation de son pouvoir jusqu'au 17, puis jusqu'au 25 février : il mit son amour-propre à ne pas dépasser la date primitive, et il intimida la cour de Rome à ce point qu'elle ne soupçonna pas la concession d'un nouveau délai; cédant à la force, elle conclut le traité de Pise, le 12 février, aux conditions suivantes : Légation du cardinal Chigi en France; déclaration de D. Mario qu'il est étranger à l'attentat des Corses; voyage du cardinal Imperiale en France, pour se justifier; réception honorable du duc et de la duchesse de Créqui par les parents et les ministres du Pape: indemnité à Cesarini; amnistie aux Romains qui se sont déclarés pour Créqui; le barigel de Rome cassé et banni; la nation corse déclarée incapable de servir dans l'État ecclésiastique ; pyramide et inscription; réintégration du cardinal Maidalchini; amnistie aux Avignonnais; désincamération de Castro, et indemnité en compensation de Comacchio [2].

Je veux encore citer, des dépêches de Bourlemont, quelques passages révélant le cas que faisait ce prêtre français des censures de l'Église et de la puissance spirituelle du Pape :

« S. A. (le grand-duc de Toscane) m'ajouta que M. Rasponi était fort curieux de savoir en quelle forme l'on désirait l'absolution des censures encourues, tant pour avoir chassé le nonce comme pour le fait d'Avignon, et que le Pape ne ferait point difficulté de l'accorder. Je vous assure que je ne pus m'empêcher de rire, et de répondre que Sa Sainteté était excessive en semblables offres; que, dès à présent, on tenait cette grâce pour reçue, et que l'on pouvait garder de tels régals pour les Espagnols qui les recherchent avec tant de soin... M. Rasponi avait encore fait une autre proposition de semblable étoffe, à ce que m'avoua Son Altesse, qui était de savoir si le roi ne ferait point casser les décrets de Sorbonne sur l'infaillibilité du Saint-Père, et sur les autres points de son autorité par-dessus les Conciles [3]. A cela je repartis que les points de doctrine ne se cassaient point comme des arrêts, et qu'il fallait convaincre ceux qui avaient cette opinion, et qu'ainsi M. le légat pouvait conduire avec soi des théologiens de Rome pour disputer avec nos Sorbonistes, lesquels changeraient de créance, s'ils demeuraient confondus [4]. »

[1] Dép. du 22 janvier.
[2] Regnier, *Preuves*, p. 145.
[3] Voir sur les *six articles* de Sorbonne de 1663, nos *Recherches sur l'Assemblée de* 1682, 2e édition, *Introduction*, p. 15 et suiv., et surtout les *Mémoires du P. Rapin*, publiés et annotés par M. Aubineau, 3 vol., chez Gaume. — Les six articles de 1663 étaient l'ébauche des quatre propositions de 1682.
[4] Dép. du 12 février.

Après la signature du traité, Bourlemont fut prié par Rasponi de transmettre à sa cour un mémoire par lequel le Pape demandait que le roi ordonnât au parlement d'Aix de prendre l'absolution des attentats commis par lui contre le Saint-Siége, fît révoquer les décrets de Sorbonne, et accueillît honorablement le légat :

« Je vous avoue, Monseigneur, écrit Bourlemont à Lionne, que j'eus pitié de la pauvre pratique de ces gens-là, et compassion du mémoire si *goffo* (niais). Je dis au secrétaire de M. Rasponi qu'il remportât son mémoire, et que je ne m'en voulais point charger. Et ayant vu après M. Rasponi, je lui dis que cette pièce-là méritait d'être présentée au roi par le légat... Il m'a répété que le Pape et tout le Sacré-Collége espèrent de la générosité du roi que le cardinal Chigi sera bien reçu en France, étant légat et neveu du Pape. J'ai répondu pour toute chose qu'il en pourra dire des nouvelles à son retour [1]. »

Il montra jusqu'à la fin l'animosité la plus indécente et la plus puérile contre les Romains. Dès la conclusion de l'accommodement, Rasponi s'était empressé d'écrire une lettre de courtoisie au duc de Créqui. Bourlemont, pour l'imiter, en adressa une semblable au cardinal Chigi; mais ayant reçu de Lionne la défense de visiter les parents du Pape avant le voyage du légat, il s'excuse de sa lettre à Chigi, et il en demande bassement pardon à sa cour : « Sur ce, dit-il, je m'allai idiotement imaginer que j'en devais faire autant au cardinal Chigi comme au ministre du Pape [2]. » Et il poursuit en excitant encore la défiance et la colère du roi contre le Saint-Siége.

Le même jour, il écrit à Lionne une autre dépêche qui met à nu la vulgarité de ses sentiments, et qui clôt dignement sa correspondance diplomatique :

« J'oubliais à vous dire que la ratification du roi a paru ici aussi éclatante et bien en ordre que celle du Pape a été jugée mesquine et *barone*, comme l'on dit ici, n'étant que sur du méchant papier tout graisseux. M. Rasponi en a eu honte, et m'a dit qu'il en ferait reproche aux officiers de la secrétairerie de Sa Sainteté [3]. »

Regnier Desmarais reconnaît que le Pape exécuta de bonne

[1] Dép. du 13 février.
[2] Dép. du 12 mars.
[3] 3e dép. du 13 mars.

foi ce qui avait été arrêté [1], mais il ne dit pas que le roi fut irrité de ce qu'Alexandre ressentit vivement l'humiliation infligée au Saint-Siége par le Roi Très-Chrétien. La lettre suivante de Louis XIV montre que la joie du triomphe ne fut pas sans mélange dans l'âme du vainqueur, et je voudrais croire que cette amertume de langage trahissait le trouble de sa conscience :

« Vous direz que je ne désire pas recevoir aucun nonce en France que l'accommodement en ce qui regarde ma satisfaction ne soit consommée par le discours que le légat me doit faire en son audience, et il sera même bien à propos, si on veut agir à Rome avec prudence, qu'ils ne s'avantagent pas à déclarer celui-ci ou celui-là pour nonce qu'ils n'aient auparavant consulté ma volonté sur le choix de la personne, suivant ce qui a toujours été pratiqué; car j'entends déjà parler de quelques sujets que je ne recevrais pas ici dans cet emploi.

« Vous pourrez même ajouter à cela, comme de vous, qu'il pourrait arriver que le légat viendrait ici avec si peu de pouvoir de me témoigner que lui et sa maison ont véritablement envie et dessein de rentrer dans mes bonnes grâces, que reconnaissant par là que le Pape n'a pas intention de vivre avec moi d'autre manière qu'il a fait par le passé, je prendrais la résolution de le prier de s'abstenir de n'y envoyer aucun nonce durant son pontificat, d'autant plus que, pour l'expédition des affaires, il suffira de l'ambassadeur que je tiendrai près de lui.

« Enfin, avant que m'engager à rien là-dessus, il est bon de voir par quels moyens le légat ici voudra et aura pouvoir de réparer l'effet de la dernière promotion de cardinaux, où Sa Sainteté a montré faire si peu de cas de mes sentiments qu'il a fait évidemment connaître que, pourvu qu'il évitât le coup du passage de mon armée, il ne se souciait pas beaucoup que nous rétablissions ensemble une véritable bonne correspondance, et que ses parents rentrassent effectivement et réellement en mes bonnes grâces. Il n'y a qu'à considérer d'un côté la précipitation dont il a usé à faire cette promotion hors des temps accoutumés, afin que je n'eusse pas lieu, par la conclusion de l'accommodement auquel il se voyait forcé, de lui faire aucune instance là-dessus, et d'autre part la mauvaise volonté qu'il a affecté de me témoigner, soit en composant ladite promotion de cinq sujets naturels ou dépendants de la couronne d'Espagne et du sieur Piccolomini qu'il a cru mal satisfait de moi, soit par la clause qu'il a prononcée en créant les six autres qu'il a réservés *in pectore*, que c'étaient tous sujets réellement servant le Saint-Siége, afin d'exclure toutes mes demandes, soit à l'égard de mon cousin le duc de Mercœur [2], soit pour quelque autre sujet.

[1] P. 281.

[2] Petit-fils de Gabrielle d'Estrées, et père des deux ignobles débauchés, le duc et le grand-prieur de Vendôme.

« Je vous avoue que ce procédé m'a tellement piqué que je délibérai quelque temps à la réception de cette nouvelle si je vous dépêcherais un courrier exprès pour révoquer mes premiers ordres ou au moins pour vous ordonner d'augmenter mes prétentions de la demande de deux chapeaux de cardinal, qui était ce que la cour de Rome méritait par sa bonne conduite, et qu'elle eût été bien empêchée de me refuser en l'état où ses affaires se trouvaient réduites, mais l'avancement du repos de la chrétienté qui en a tant de besoin pour s'exposer à l'ennemi commun l'emporta sur le ressentiment particulier que j'avais de cette nouvelle injure.

« Il reste de voir à présent si le légat viendra muni de quelque bon moyen pour me la faire oublier et pour m'obliger à le recevoir sincèrement et sa maison en mes bonnes grâces. Pourquoi je veux bien vous dire que je ne compterai pour rien, quand on voudrait ne m'offrir que cela, ni l'avancement du cardinalat du duc de Mercœur en l'une des six places qui ont été réservées, ni l'expédition des indults d'Artois et de Roussillon...

« ... Un des principaux soins que vous devez avoir doit être à l'égard de la pyramide, afin qu'elle soit dressée d'une forme et d'une élévation convenable, que les caractères de l'inscription soient si gros et si bien gravés qu'ils soient facilement lisibles par toute personne qui voudra s'arrêter à les voir; mais surtout qu'on prenne toutes les précautions nécessaires pour rendre stable et durable ce monument, sans qu'on coure risque que quelques malins ou jaloux de l'honneur de cette couronne puissent se servir des ténèbres de la nuit pour y gâter ou altérer quelque chose; et, pour cet effet, il serait bien à propos d'y faire comme des barrières à l'entour que personne ne pût outrepasser, mais avec cet égard pourtant qu'elles ne soient pas si éloignées de la pyramide que, de dehors, on ne puisse, comme j'ai dit, en lire fort facilement l'inscription... S'il arrivait jamais que cette pyramide tombât, ou par les mauvais fondements qu'on lui aurait donnés, ou par l'aide et la malice de qui que ce fût, il faudrait bien qu'à l'instant même on la fît rétablir en conformité non-seulement de l'article, mais aussi des dernières clauses du traité où le Pape et moi nous sommes réciproquement promis d'en entretenir à perpétuité toutes les conditions. Après tout, ils ne sauraient que perdre à cette infraction, car s'ils ont la pyramide en leur pouvoir, je pense encore avoir de deçà en main de meilleurs gages [1]. »

Pendant que l'on jetait, dans une rue de Rome, les fondements de la pyramide infamante qui devait avoir une si courte durée, Alexandre VII déposait dans un acte secret une ineffaçable protestation contre la violence qu'il subissait. Cette pièce, trop peu connue, a été révélée au public français par

[1] Dép. du 3 mars.

Daunou qui l'avait trouvée dans les archives du Vatican, transportées à Paris après l'enlèvement de Pie VII. Elle tient 16 pages in-8° dans le livre que l'ex-oratorien composa, par ordre et aux frais de l'empereur, *sur la puissance temporelle des Papes*[1]. Elle est trop longue pour être reproduite ici : il suffit d'en citer la fin, où le Pape flétrit, comme il convient, l'orgueil du roi de France et la lâcheté de tous les princes chrétiens qui abandonnèrent le chef de l'Église :

« ... Pour qu'il soit manifeste à nos successeurs et à la postérité que nous avons été contraint à ces transactions par la force, par la violence, par la juste crainte des armes de Sa Majesté Très-Chrétienne, et par l'étroite nécessité de prévenir de plus grands maux que produirait en Italie une guerre entreprise par une main si puissante contre le Siége Apostolique, abandonné de tous les princes catholiques qu'on avait requis de le secourir ; quand d'ailleurs le Turc, non content d'avoir mis le pied dans Candie, menace toutes les autres îles du domaine vénitien, et la Dalmatie et le Frioul, et qu'ayant déjà occupé une grande partie du royaume de Hongrie, il se prépare à ouvrir, avec des forces formidables, une nouvelle campagne.

« Dans ces circonstances et par ces motifs, de notre propre mouvement, de notre parfaite science et pleine puissance, nous protestons devant le Dieu béni, devant les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul, que nous n'avons ni approuvé, ni fait, ni ordonné, et ne sommes pour approuver, faire ni ordonner aucun des actes susdits, aucune des satisfactions diverses qu'on dit avoir été accordées, spécialement celles qui concernent l'affaire des Corses, non plus que celles qui nous ont été demandées pour le duc de Modène, ou qui sont relatives à l'affaire du duché de Castro et du territoire de Ronciglione et de leurs dépendances ; déclarons que lesdits actes et lesdites satisfactions ne sont point des effets de notre volonté libre, mais bien de la force insurmontable, de la pure violence, de la nécessité d'obvier et de remédier aux plus grands dommages et préjudices qu'entraînerait pour la religion, pour le Saint-Siége, pour tous ses États, pour ses sujets et vassaux, une guerre que la France allumerait en Italie, en même temps que le Turc, employant toute sa puissance et ayant déjà envahi tant de lieux, étend plus loin ses menaces et se met en mouvement pour attaquer l'Église, etc...

« Déclarons en conséquence que les susdites choses... se doivent attribuer aux susdites force, violence et nécessité auxquelles nous ne pouvons résister seul, et point du tout à aucune volonté qui nous soit propre ni à aucun consentement donné par nous... De plus même nous admettons dès ce moment les protestations et déclarations faites et à faire en quelque forme que ce soit, par toute personne,

[1] T. II, p. 172 et suiv., édition de 1818.

particulièrement ecclésiastique, sur la nullité et l'inconsistance des satisfactions ainsi accordées..., ordonnons que les présentes protestations et déclarations, par nous écrites, soient valides, qu'elles aient leur véritable, plein et total effet, et toute leur force, bien qu'elles ne soient point enregistrées dans les actes publics...

« Donné en notre palais de Monte-Cavallo, ce dix-huitième jour de février de l'année 1664, et, par la miséricorde divine, la neuvième de notre pontificat.

« ALEXANDER, PAPA VII, *manu propriâ.* »

Louis XIV fit frapper des médailles pour éterniser le souvenir de son triomphe. L'une d'elles représente d'un côté Rome et la pyramide, avec les mots : OB NEFANDUM SCELUS A CORSIS EDITUM IN ORATOREM REGIS FRANCIÆ, et de l'autre, le roi donnant audience au légat, avec ces mots : CORSICUM FACINUS EXCUSATUM. — LEGATO A LATERE MISSO. Cette application de Louis XIV à multiplier les monuments de sa colère contre les Corses a frappé plus d'un esprit. Un publiciste moderne s'est demandé si, parmi les officiers ou soldats corses, chassés de Rome et notés d'infamie par le roi, ne se trouvait pas un ancêtre de ce lieutenant d'artillerie destiné à occuper un jour le trône des Bourbons, et a déjà rapproché le traité de Pise de l'événement le plus funeste à la France qui se soit accompli sous le règne de Louis XV, je veux dire, la réunion de la Corse au royaume. Louis XIV était loin de prévoir que son successeur immédiat ferait de la Corse une île française, et introduirait parmi nous la famille néfaste des Bonaparte. Sans vouloir pénétrer trop avant dans les secrets de Dieu, on peut, du moins, présumer que les humiliations subies par Louis XIV à Gertruydemberg furent un châtiment de celles dont il avait accablé le pape Alexandre VII !

CHARLES GÉRIN.

LE

DRAPEAU DE LA FRANCE

I

L'histoire complète et détaillée du Drapeau en France, traitée d'une façon scientifique, exigerait des années d'étude patiente et persévérante. Il ne faut pas l'attendre aujourd'hui de nous. En voyant grossir tous les jours sur cette matière l'amas des banalités, des erreurs, des impertinences, on a pensé qu'il serait utile de fixer quelques points précis qu'on croit acquis à l'histoire, et de remplir ainsi le double office d'un recueil tel que celui-ci : mettre d'une part sous les yeux du public éclairé, pour le détourner des erreurs communes, ce qui semble vrai et prouvé sur un point donné ; d'autre part, appeler les études des érudits sur telle ou telle partie, encore obscure ou insuffisamment éclairée, du sujet qu'on expose, afin qu'ils y portent la lumière. C'est donc proprement ici non pas une histoire, mais une esquisse de l'histoire du Drapeau.

Le lecteur voudra bien me dispenser de remonter au déluge. Je ne lui parlerai ni des Hébreux, ni des Egyptiens, ni des Perses, ni des Grecs; tout au plus lui dirai-je un mot des Romains. La plus ancienne enseigne destinée à guider les divers pelotons qui composaient la légion romaine fut le *manipule*, d'une forme en effet primitive, simple botte de foin portée au bout d'une pique. A cette enseigne grossière succédèrent bientôt des figures symboliques d'animaux : le *loup*, le *minotaure*, le *cheval*, le *sanglier*, etc. Mais la figure dominante, le symbole romain par excellence, c'était l'*aigle*, d'abord réservée au premier peloton, ou manipule, puis qui, sous

Marius, devint l'enseigne de la légion tout entière. Cette aigle, d'or ou d'argent, est plantée sur un portant, les ailes déployées : souvent elle tient la foudre dans ses serres. Le *porte-aigle* (*aquilifer*), désigné par les centurions, est choisi parmi les meilleurs et les plus braves. Il porte (honneur insigne!) un manteau de peau d'ours. Une simple *main* au bout d'une perche, ornée de disques de métal superposés, remplaça, pour les divers manipules, les figures symboliques d'animaux. La *cohorte*, première subdivision de la légion, avait trois enseignes, une par manipule. Mais jusqu'au temps de l'empereur Hadrien, elle n'eut point, comme la légion, d'enseigne spéciale. Hadrien lui donna le *dragon*.

Mais outre ces enseignes solides (*signa*), les Romains avaient des drapeaux en étoffe, assez semblables aux nôtres, quoiqu'ils en fissent moins d'usage. Ils se servaient du *fanion* (*vexillum*), pièce d'étoffe carrée, de couleur variable suivant les cas. Souvent le drapeau était réuni à l'enseigne, le *fanion* pendait au-dessous de l'*aigle* légionnaire. C'était en outre le signe propre aux *turmes* ou escadrons de la cavalerie. Pour donner le signal du combat, le général faisait arborer au sommet de sa tente un drapeau rouge [1].

Le plus célèbre, parmi les drapeaux d'étoffe dont l'archéologie romaine nous a transmis la mémoire et la figure, c'est à coup sûr le *labarum*. Ce serait une erreur de penser que ce nom a été donné pour la première fois à un étendard sous le règne de Constantin. On trouve déjà le mot employé dans ce sens du temps de la République et des premiers Césars. D'après M. Rey, sous l'Empire, le *labarum* était l'enseigne personnelle des empereurs, et faisait reconnaître leur présence à l'armée. Quoi qu'il en soit, la célébrité du *labarum* date à coup sûr du jour où Constantin, dans sa lutte contre Licinius, le déploya comme l'étendard du christianisme et le signe de la victoire du Sauveur sur Rome païenne. C'était une longue lance, coupée par une traverse, à quoi pendait une étoffe de soie tendue de haut en bas. Sur l'étoffe était brodée en or

[1] *Histoire romaine*, par Th. Mommsen, traduite par C.-A. Alexandre, t. VII (Paris, Franck, 1869, in-8°). *Appendice C. L'armée romaine au temps de César*, p. 352, 365, 366. — Cf. Rey, *Histoire du Drapeau, des couleurs et des insignes de la monarchie française*. Paris, Techener, 1837, 2 vol. in-8°, t. I, p. 45, 46, 48, 71.

l'image de Notre-Seigneur, ou bien l'effigie de l'empereur et de sa famille, mais, dans ce cas, au sommet de la pique figuraient une couronne et un *monogramme*, lequel représentait à la fois la croix et les lettres initiales du nom de Jésus-Christ. Le *labarum* était la première de toutes les enseignes, qu'elle précédait, et la garde en était confiée à cinquante guerriers d'élite, commandés par un fonctionnaire spécial, aux soins duquel ce suprême étendard était aussi, sans doute, remis en temps de paix, et qui portait le titre de *préfet des labarums* (grand porte-étendards?) et avait le rang et les immunités des personnages consulaires [1].

M. Rey a exprimé l'idée que le *labarum* a dû servir de modèle aux bannières ecclésiastiques de la Gaule : « Rien, dit-il, ne paraît plus vraisemblable que leurs formes (des étendards romains) ont été le type des premiers signes de ralliement de nos aïeux lors de leur conversion..... Le *labarum* est donc le chaînon qui a rattaché les étendards des peuples chrétiens à ceux du paganisme. » L'idée est à coup sûr ingénieuse, et elle semble vraie. Néanmoins, il ne faudrait peut-être pas s'attacher à l'appliquer trop rigoureusement dans les détails [2].

Les peuplades germaniques avaient pour enseignes des images de bêtes fauves, qui étaient déposées en temps de paix dans les forêts et les bois sacrés, d'où chaque nation les tirait pour marcher aux combats [3].

Quand les populations de la Gaule, après la chute de l'empire d'Occident, furent définitivement soumises aux Francs, et que ceux-ci étant devenus chrétiens, la fusion entre les deux peuples commença de s'opérer, dans la milice comme dans la vie politique et civile, sous les rois mérovingiens, y eut-il dans les armées un étendard suprême, ayant un caractère tout ensemble religieux et national? Plusieurs auteurs l'ont pensé, et, suivant eux, cet étendard, ç'a été la *Chape de saint Martin*. « Mais, me dira-t-on, écrit le vieil Auguste Galland, quel estoit cet estendard?

[1] *Real-Encyclopädie der classischen Alterthumswissenschaft....*, von August Pauly. Stuttgart, 1846, in-8°. Vierter Band, p. 698, 699. — Du Cange, au mot *Labarum*. — Rey, ouvrage cité, t. I, p. 71-74.

[2] Rey, t. I, p. 75, 76. Cf. *Durandi Rationale*, lib. VI, chap. CII, n° 8.

[3] « ... Deproinptæ silvis lucisve ferarum imagines, ut cuique genti inire prælium mos est. » Tacite, *Histoires*, liv. IV, chap. XVIII. Cf. *Magasin Pittoresque*. Année 1848, p. 199, col. 1, et page 200, fig. 1.

Chappe, *cappa*, signifie manteau. La chappe de sainct Martin ne signifie autre chose que son manteau, porté aux armées par le respect de sa mémoire [1]. » Ce manteau porté au bout d'une pique, car c'est ainsi que semble bien l'entendre Galland, ne laisse pas de paraître étrange. Aussi tel n'est point l'avis de Benéton, en son *Commentaire sur les enseignes* [2] : « Les rois, dit-il, avoient toujours près d'eux un oratoire ou châsse qui contenoit (entre autres reliques) des vêtemens de saint Martin ; cet oratoire, appelé *Cappa sancti Martini*, suivoit les rois partout, même à l'armée, et on avoit coutume de faire jurer dessus ceux qui vouloient se purger des crimes dont ils étoient accusés... La chape de saint Martin étoit ce que seroit la cape ou la robe de Notre-Seigneur gardée à Argenteuil, si on s'avisoit de faire porter cette robe à l'armée dans le coffre qui la renferme. Il n'en étoit pas de même de la bannière de saint Martin ; cette bannière étoit une vraie enseigne, elle avoit la même forme que les autres bannières du temps, elle ressembloit aux anciens *labarums* et aux bannières qui servent encore dans nos processions... On doit tenir pour certain, qu'indépendamment de la chose appelée chape de saint Martin, qui se voyoit dans les armées, il s'y en voyoit encore une autre qui nous a servi longtemps d'enseigne principale, et qui n'étoit point un vêtement : ces deux choses se respectoient infiniment, et si la chape ou la relique de saint Martin se portoit avec vénération, cette vénération s'étendoit sur la bannière d'accompagnement de cette chape. »

Ainsi, suivant Benéton, sous la première race de nos rois et

[1] *Des anciennes enseignes et estendarts de France. De la chappe de sainct Martin. De l'office et dignité du grand seneschal dit Dapifer, qui portoit ceste chappe aux batailles. De l'oriflamme ou estendart de S. Denys. De la bannière de France et Cornette blanche.* A Paris, chez Es ienne Richer, ruë S. Jean de Latran, à l'Arbre-verdoyan , et au Palais, sur le Perron-Royal, MDCXXXVII, in-4°, p. 9 s. — Cette première édition ne porte pas le nom de l'auteur ; mais on le trouve sur une nouvelle édition : *Traité historique et très-curieux des anciennes enseignes et étendards de France*, etc., par Auguste Galland, procureur général du domaine de Navarre, etc. Paris, chez Lamy, MDCCLXXXII, in-12. Cette édition, outre l'ouvrage de Galland, contient une *Dissertation sur le même sujet par M. P..., avocat au parlement, et membre de plusieurs Académies.*

[2] *Commentaire sur les enseignes de guerre des principales nations du monde, et particulièrement sur les enseignes de guerre des François*, par Estienne-Claude Beneton, ecuyer, ancien gendarme de la garde du roy. Paris, Thiboust, MDCCXLII, in-8°, p. 75, 76, 79.

aussi sous la seconde, on portait aux armées non-seulement la *chape de saint Martin*, c'est-à-dire ses reliques, entre lesquelles figurait son manteau, dans une sorte d'oratoire portatif, mais encore une enseigne, consacrée au même saint, et qui avait un caractère religieux et national.

M. Rey adopte à peu près l'opinion de Benéton. Il la modifie en ceci que, suivant lui, l'oratoire portatif, appelé *chape de saint Martin*, et l'enseigne, qui était celle de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, auraient été portés non point simultanément, mais successivement, l'étendard ayant retenu le nom, d'abord attribué à l'oratoire, de *chape de saint Martin*. « Il vint enfin un temps, dit-il, où l'on adopta un étendard véritable à l'effigie de saint Martin, fait en forme de bannière, fendu par le bas comme le *labarum*, et qui, participant de la vénération que rois et sujets, citoyens et soldats avaient eue pour la chape, fut porté dans les rangs comme enseigne militaire... Il y aurait, ajoute-t-il, de l'intérêt à connaître l'époque où la bannière prit absolument la place de la châsse proprement dite; mais, cela est à peu près impossible aujourd'hui, puisqu'il paraît que les historiens ont longtemps continué à nommer chape ce qui n'était plus réellement que bannière [1]. »

Le P. Daniel, dans son *Histoire de la Milice françoise* [2], rejette absolument l'opinion de Galland, et paraît beaucoup plus près de la vérité, quoiqu'il ne l'accuse pas, ce me semble, assez nettement, que Benéton et M. Rey : « On demande ce que c'étoit que cette chape de saint Martin? Les uns ont dit que c'étoit le manteau de saint Martin, d'autres que c'étoit le voile qui couvroit son tombeau ; d'autres que c'étoit une espèce de rochet sans manches qu'il avoit coutume de porter de son vivant; et ceux qui veulent qu'on avoit fait ou de ce manteau, ou de ce rochet, ou de ce voile un étendard, prétendent qu'on le portoit au bout d'une lance dans les armées françoises... Pour moi, je suis persuadé que la chape de saint Martin ne fut jamais un étendard dans les armées de France... Il est très-faux que la chape de saint Martin... ait été l'étendard de l'église de Saint-Martin que portoient les comtes d'Anjou et les seigneurs

[1] Rey, t. I, p. 149, 150.

[2] *Histoire de la Milice françoise*, etc., par le R. P. Daniel, de la Compagnie de Jésus. Paris, Coignard, MDCCXXI, 2 vol. in-4°, t. I, liv. VI, chap. VIII, p. 488, 489, 491, 492.

de Preuilli dans les guerres particulières que l'abbaye avoit contre ses voisins, et en d'autres rencontres; comme l'oriflamme étoit l'étendard de l'abbaye de Saint-Denis, qui étoit porté d'abord par les comtes du Vexin en pareilles occasions, et depuis par un officier de nos rois dans leurs expéditions militaires... C'étoit une espèce de pavillon portatif, sous lequel étoient les reliques des saints que nos rois de la première et de la seconde race faisoient porter à l'armée pour s'attirer, par leur intercession, la protection de Dieu dans leurs expéditions. Parmi ces reliques, il y en avoit de saint Martin : et comme ce saint évêque étoit un des patrons de la France, on avoit donné à cette tente le nom de chape de saint Martin, à cause de ses reliques, quoiqu'il y eût des reliques de divers autres saints. »

Sur cette question, comme sur tant d'autres ayant trait à l'histoire ou à l'archéologie du moyen âge, c'est au *Glossaire* de Du Cange, ce trésor de science et de raison critique, qu'il faut demander une solution précise. Cette solution résulte d'une distinction exacte, établie par Du Cange, et qu'il faut maintenir, entre la *chape de saint Martin* (*cappa S. Martini*), laquelle figura, en effet, comme relique principale, dans un oratoire portatif qui accompagnait les rois de la première et aussi de la seconde race dans leurs expéditions militaires, mais sans qu'il soit aucunement question d'étendard, et l'*étendard* ou la *bannière de saint Martin* (*vexillum S. Martini*), que les comtes d'Anjou, et, en leur lieu et place, les seigneurs de Preuilli, portèrent plus tard dans leurs guerres privées, en qualité d'*avoués* ou *protecteurs-nés* de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, mais que rien ne prouve avoir jamais été porté dans les armées royales et nationales de la France.

Que la chape de saint Martin, c'est-à-dire le manteau qui avait autrefois couvert les épaules et la tête de ce confesseur de la foi, ait été la principale des reliques que les rois de la première et aussi de la seconde race, au moins Charlemagne, gardaient dans l'enceinte de leur palais et transportaient avec eux dans leurs expéditions militaires, c'est ce que mettent hors de doute les textes cités par Du Cange. C'est même à cette circonstance que semble se rapporter le sens donné alors au mot *chapelle* (*capella*), qui originairement signifiait seulement petit manteau, petite chape, puis qui servit à désigner

l'oratoire royal où était contenue la chape (*cappa, capa, capella*) de saint Martin, et enfin toute sorte d'oratoires.

De même, les prêtres attachés à l'oratoire du palais, et qui, en temps de guerre, portaient, quelle que fût sa forme, l'oratoire ou *chapelle* mobile où était contenue, entre autres reliques, le manteau de saint Martin, furent appelés *chapelains*. En tout cela, il n'est pas question d'étendard [1].

Quant à la bannière de l'abbaye de Saint-Martin de Tours,

[1] « *Capa S. Martini* qua scilicet S. Martinus corpus et caput tegebat, olim apud Francorum reges tanto in pretio habita, ut inter præcipuas Sanctorum reliquias asservaretur, et in bellis præferretur. *Monachus Sangall. lib. I.* DE VITA CAROLI MAGNI : *De pauperibus supradictis quendam optimum dictatorem et scriptorem in Capellam suam assumpsit, quo nomine Francorum reges propter Capam S. Martini, quam secum ob sui tuitionem et hostium oppressionem jugiter ad bella portabant, sancta sua appellare solebant. Walafridus Strabo,* DE REB. ECCLES., *cap.* XXXI : *Dicti sunt primitus Capellani a Capa B. Martini, quam Reges Francorum ob adjutorium victoriæ, in prœliis solebant secum habere. Honorius in* SERMONE DE S. MARTINO : *Hujus capa Francorum Regibus ad bella euntibus pro signo anteferebatur, et per eam, hostibus victis, victoria potiebantur, unde et custodes illius Capæ usque hodie Capellani appellantur. Idem in* GEMMA ANIMÆ, *cap.* CXXVIII : *Capellani a Capa S. Martini appellati quam Reges Francorum in prœliis semper habebant, et eam deferentes Capellanos dicebant.* Non solum igitur Capam S. Martini in Palatio, sed et in oratoriis castrensibus, quæ μεταφορηταὶ εκκλησίαι, *Ecclesiæ portatiles* dicuntur *Nicephoro Callist., lib.* VII, *cap.* XLVI, asservabant, atque adeo in prœliis deferebant Capellani. — *Capella S. Martini*, brevior fuit capa ejusdem sancti, quam in Palatio asservatam diximus, et ad quam sacramenta præstabantur. PLACITUM *Theoderici Reg. Franc., apud Mabillonium* DE RE DIPLOMAT., *p.* 470 : *Ut de novo denominatus apud se sua mano septima dies duos ante istas calendas Julias in oratorio nostro super Capella Domini Martini, ubi reliqua sacramenta percurribant, hæc debiret conjurare.* PLACITUM *aliud Childeberti apud eumdem V. C., p.* 483. *Sic ad ipso viro Grimoaldo fuit judecatum, ut sex homenis de Verno et sex de Latiniaco bone fideus in oratorio suo, seu capella sancti Marthini immemorate homenis hoc debirent conjurare.* MARCULFUS, *lib.* I, *form.* 38 : *Sed dum inter se intenderent, sic eisdem a Proceribus nostris, in quantum inlustris vir ille comes Palatii nostri testimoniavit, fuit judicatum, ut de quinque denominatis idem ille apud tres et alios tres sua manu septima tunc in Palatio nostro super Capellam domini Martini, ubi reliqua sacramenta percurrunt, debeant conjurare... — Capella*, postmodum appellata ædes ipsa, in qua asservata est *Capa* seu *Capella S. Martini*, intra Palatii ambitum inædificata : in quam etiam præcipua sanctorum aliorum λείψανα illata, unde ob ejusmodi Reliquiarum reverentiam ædiculæ istæ, *Sanctæ Capellæ* vulgo appellantur. » *Du Cange*, aux mots *Capa S. Martini, Capella S. Martini, Capella*. Ed. Henschell, t. II, p. 120, col. 1 et 2 ; 123, col. 3 ; 124, col. 1. Cf. Durandi *Rationale div. offic.* Lugduni, MDCLXXII, in-4°, lib. II, cap. x, n° 8, p. 60, col. 2 : « *In plerisque locis sacerdotes capellani vocantur. Nam antiquitus reges Franciæ ad bella procedentes, capam B. Martini secum portabant, quæ* SUB QUODAM TENTORIO *servabatur : quod ab ipsa capa dictum est capella et clerici in quorum custodia ipsa capella erat, inde capellani dicebantur.* » Cf. Brachet, *Dict. étym. de la langue franç.* Paris, Hetzel, 1870, in-12, p. 125, 126, au mot *Chape*.

les textes qui la concernent, pour la plupart rapportés par Du Cange, ne permettent en aucune façon qu'on en fasse, à aucune époque, un étendard national. Jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on produise à cet égard de nouveaux textes, tout ce qu'on peut dire de cette bannière, c'est qu'elle était pour les comtes d'Anjou ce que la bannière de Saint-Denis devint pour les rois de France. La première était une bannière religieuse et *seigneuriale;* la seconde, une bannière religieuse et nationale [1]. Les textes qui ont trait à la *chape* se rapportent à une époque bien antérieure à ceux qui ont trait à la bannière. Dans l'état présent de la science, la *Chape de saint Martin* doit donc être purement et simplement rayée de la liste de nos étendards nationaux. A plus forte raison ne doit-on pas, comme M. Rey, qui affirme que la bannière de saint Martin était

[1] « *Vexillum S. Martini.* Illud fuit, quod Monasterii S. Martini proprium erat, et a Comitibus Andegavensibus, tanquan loci istius advocatis, in bellis Monachorum et Canonicorum deferri solebat. Ex quo enim Ingelgerius comes defensor Ecclesiæ S. Martini a Monachis et Canonicis constitutus est, quod exerte traditur in *Historia Andegavensium consulum*, et in *Chronico S. Martini*, Andegavenses Comites, ut *Advocati*, ejusdem Monasterii signiferi fuere. *Advocatorum* enim peculiare id munus fuit, ut supra docuimus, atque hi quidem non in Monasterii duntaxat, sed et in privatis bellis illud efferebant. Rituale S. Martini Turon. : *De Comite Andegaviæ, ipse habet vexillum S. Martini, quoties vadit in bello, præterquam contra regem Franciæ, quod homines Castrinovi sequuntur, domino de Pruliaco illud ferente.* Charta *Philippi Aug. ann.* 1181 *pro confirmat. privileg. a Ludov. VII parente incolis Castrinovi concessorum, in Tabul. Regio, scrinio Tours* 2. *Charta* 2 : *Comes etiam non potest nec debet homines de Castronovo ducere in expeditionem sive equitationem contra aliquem, nisi forte causa aut nomine belli, ita ut tamen, quod vexillum B. Martini præcedat, contra vero Regem Franciæ nullo modo potest ducere.* Glaber Rodulfus, *lib.* V, *cap.* II, refert, eo in bello, quod inter Goffridum Martellum Andegavens. et Theobaldum Blesensem, comites, pro Turonensis urbis dominatu gestum est, Goffridum expetivisse auxilium B. Martini, *indeque, accepto vexillo, imposuisse illud propriæ hastæ, cum exercitu equitum peditumque multorum obviam perrexisse adversum se dimicaturis.* Id ipsum narrans auctor Chronici S. Martini : *Comes Andegavensis vexillum B. Martini, in illo bello, sicut consuetudo est, habebat.* Occurrit præterea mentio vexilli S. Martini in Tabulis *Gaufridi II. Com. Andeg. ann.* 1066 : *Concessit Comes, ut si exercitum suum contra inimicos suos ire contingeret, homines in prædicta villa* (Burnomo sita, in pago Pictavo) *existentes, præpositus Lausdunensis non moneat, aut aliqua occasione eis vim inferat, ut non alius quilibet nostrorum super homines illos potestatem exerceat; sed ammonitione Monachorum illic existentium, cum serviente scilicet S. Mauri, illius patriæ, et vexillo S. Martini in exercitum pergant.* Errare porro constat Tillium, Gallandum, et aliquot alios, qui *Capam S. Martini* cum *Vexillo S. Martini* confundunt. Nam *Capa S. Martini* non ut vexillum, in acie et præliis delata a Regibus ; sed ut sancti miræ apud nostros auctoritatis λείψανον. » Du Cange, au mot *Vexillum S. Martini.* Ed. Henschell, t. VI, p. 796, col. 2.

bleue, et donne de ce fait une raison ingénieuse, en remarquant, après Benéton, que saint Martin étant un confesseur, les ornements dont on se servait à sa fête étaient bleus et non rouges, comme aux fêtes des martyrs, tirer, sans plus de preuves, de cette bannière bleue la couleur de l'écu de France [1].

Ce qui a, selon toute vraisemblance, produit une confusion dans l'esprit de Galland et des auteurs qui l'ont suivi, c'est que les comtes d'Anjou, sénéchaux héréditaires de France, c'est-à-dire grands maîtres de la maison royale, devaient, probablement à ce titre, remplir, auprès des rois, l'office de porte-étendard. Mais la bannière qu'ils portaient alors, c'était la bannière royale et nationale, et non la bannière paroissiale ou seigneuriale de Saint-Martin. Au reste les premiers Capétiens, tout en laissant jouir les comtes d'Anjou du titre héréditaire de cette grande charge, qui ressemblait beaucoup trop, au gré de ces rois prudents, à l'ancienne *mairie du palais*, eurent soin, le plus tôt qu'ils purent, de leur en enlever les fonctions qu'ils confièrent à un fonctionnaire viager et révocable, qu'ils changèrent très-souvent, et qui porta le titre non plus de sénéchal (*senescallus*), mais de maître d'hôtel (*dapifer*) [2].

La chape de saint Martin étant écartée, il nous faut arriver au temps de Charlemagne pour trouver un étendard auquel il semble bien qu'il y ait lieu d'attribuer un caractère national, et qui fut, ce semble, porté comme enseigne suprême dans les armées du grand empereur. L'existence de cet étendard n'est pas douteuse, non plus que son origine. L'une et l'autre nous sont attestées par un monument contemporain. C'est une peinture en mosaïque exécutée, par l'ordre du pape Léon III, dans l'église Saint-Jean-de-Latran, où, dit Montfaucon, qui l'a reproduite dans ses *Monuments de la monarchie françoise*, « elle se trouve encore aujourd'hui. » Cette peinture « montre saint Pierre assis qui, de la main droite, donne le *Pallium* au pape Léon, et de la gauche donne la bannière à Charlemagne.

[1] « Dans des règlemens faits par d'anciennes Eglises touchant les ornemens dont on doit se servir selon les fêtes, il est dit : *in festis Sanctorum Martini, Benedicti, Lupi et aliorum confessorum ornamenta cærulei coloris.* » Benéton, *Commentaire sur les enseignes*, p. 116 ; Rey, t. II, p. 417, 418.

[2] M. J. Quicherat, *Cours de diplomatique royale*, professé à l'Ecole des Chartes en 1863-64. Cf. Galland, p. 14, 30.

qui la prend de la main droite. Les noms de saint Pierre, du pape Léon et de Charles sont écrits à chacun, et au bas on voit une inscription dont le sens est : *Saint Pierre donnez la vie au pape Léon et la victoire au roi Charles (Beate Petre, dona vitam Leoni papæ,* bictoriam *Carolo regi dona).* Quoiqu'il ne soit appelé que roi, il étoit pourtant empereur... Il porte la couronne impériale fermée par le haut, comme la portoient alors les empereurs d'Orient. Il a une moustache sans autre barbe. Revêtu d'une tunique fort courte, il a par-dessus une chlamyde attachée à l'épaule à la manière des anciens Romains; ses bas semblent être en bandelettes [1]. » La bannière porte sur un fond bleu six roses rouges. Attachée d'un seul côté de la lance, elle n'a aucunement la forme du *labarum.* C'est une large flamme à trois queues ou, si l'on veut, à trois pointes. Au sommet de la lance, au-dessus de la bannière, est une houppe [2].

Faut-il (je ne l'oserais pas affirmer dans l'état présent de nos connaissances) confondre cette bannière avec l'étendard de saint Maurice (*vexillum beatissimi martyris Mauricii*) que Charlemagne aurait fait porter dans son armée lors de sa grande guerre contre les Sarrasins d'Espagne, et que Hugues Capet envoya, entre autres présents, au roi d'Angleterre Athelstane [3]? On serait plutôt tenté, au premier abord, de l'identifier avec l'étendard de saint Pierre (*vexillum sancti Petri*) que les Sou-

[1] *Les Monumens de la Monarchie françoise...*, par le R. P. Dom Bernard de Montfaucon. Paris, MDCCXXXI, 5 vol. in-fol., t. I, p. 275 et planche XXII.

[2] Cf. Rey, t. I, p. 370. Je ne réponds pas de la couleur. Montfaucon n'en dit rien. M. Rey, qui la précise, d'après Du Cange, cite ici d'une façon trop générale, pour qu'il soit aisé de retrouver et de vérifier la citation. Je remarque d'ailleurs une erreur dans cette citation. Le tableau à la mosaïque qui est, ou plutôt qui était dans l'église de Sainte-Suzanne, à Rome, n'est point celui où figure la bannière, lequel appartient à Saint-Jean-de-Latran. Montfaucon, qui reproduit les deux mosaïques, les distingue parfaitement.

[3] « *Vexillum beatissimi martyris Mauricii, et Thebææ Legionis principis, quo Carolus Magnus Rex in bello Hispanico infestos et confertos inimicorum cuneos disrumpere, et in fugam solitus erat cogere,* cum aliis compluribus exeniis ac donis ad Edelstanum Regem Angliæ misisse Hugonem Capetum narrat *Ingulfus*, p. 878, et *Wil. Malmesburiensis*, lib. II, *de Gest. Angl.*, cap. VI, » ou Du Cange, au mot *Vexillum.* Ed. Henschell, t. VI, p. 796, col. 3. Les roses rouges de l'étendard reproduit par Montfaucon se rapporteraient assez bien aux martyrs de la légion Thébaine, et c'est aussi à une guerre contre les Sarrasins d'Espagne que la *Chanson de Roland* conduit, sous la bannière appelée autrefois *Romaine*, les barons de France et leur empereur. Le rapprochement est curieux. C'est un point à éclaircir.

rains Pontifes avaient coutume de remettre ou d'envoyer aux princes chrétiens, lorsqu'ils entreprenaient une guerre contre les ennemis de l'Eglise : Sarrasins, hérétiques ou schismatiques. Mais il y a une difficulté. L'étendard de saint Pierre portait, brodé sur l'étoffe, la *Croix* et les *Clefs*, que nous ne voyons point ici, à moins que ces emblèmes ne figurassent sur l'autre côté du drapeau, ou que l'étendard n'ait pas été le même à toutes les époques [1].

Quoi qu'il en soit, cette bannière, donnée par le pape Léon III à Charlemagne, jouit d'une très-grande célébrité, et l'on pourrait, ce semble, supposer même, avec quelque raison, que transmise à ses héritiers avec sa couronne par le grand empereur, elle fut, avant la bannière de saint Denis, l'étendard religieux et national des Français, l'*oriflamme* par excellence. C'est ce qui semble résulter de ces vers de la *Chanson de Roland* [2] :

Le dernier corps est des barons de France,
Cent mille sont des meilleurs capitaines,
Corps ont gaillards et fières contenances,
Les cheveux blancs et les barbes ont blanches.
Ils ont vêtu hauberts, doubles cuirasses,
Et ceint épées françaises ou d'Espagne,
Leurs écus portent des marques différentes,
A cheval sont : la bataille demandent,
Montjoie ils crient ! Entre eux est Charlemagne.
GEOFFROY D'ANJOU *y porte* L'ORIFLAMME,
Fut de SAINT PIERRE *et avait nom* ROMAINE ;
Mais de MONTJOIE *son nom là prit échange.*
Aoi !

L'oriflamme dont il est ici question ne peut être la bannière de saint Denis. Il est constant que cette bannière ne fut

[1] Du Cange, au mot *Vexillum S. Petri*. Ed. Henschell, t. VI, p. 796, col. 3.

[2] La disme eschele est des baruns de France,
Cent milie sunt de noz meillors cataignes,
Cors unt gaillardz et fieres cuntenances,
Les chefs fleuriz et les barbes unt blanches,
Osbercs vestus e lur brunies dubleines,
Ceintes espées franceises e d'Espaigne,
Escus unt genz de multes cunoisances,
Puis sunt muntez, la bataille demandent,
Munjoie escrient. Od els est Carlemagne.
Geffreid d'Anjou portet l'orie flambe,
Seint Piere fut, si aveit num *Romaine* ;
Mais de *Munjoie* iloec out pris eschange.
Aoi !

N'ayant pas sous la main l'édition de Th. Müller, je cite d'après F. Michel.

portée dans les armées royales que quand les rois eurent acquis définitivement le Vexin, c'est-à-dire à la fin du XIe siècle. Or la *Chanson de Roland,* sous la forme qu'elle revêt dans le manuscrit d'Oxford, est de la première moitié de ce siècle. Dans les vers qui précédent, il n'est d'ailleurs nullement question de saint Denis. Au contraire, le poëte, animé d'un souvenir historique très-juste, comme le prouve la mosaïque de Saint-Jean-de-Latran, nous apprend que cette *oriflamme* avait d'abord nom *Romaine* et qu'elle fut donnée par saint Pierre, ou plutôt de la part de saint Pierre, à Charlemagne. *Là,* dit-il (*illæc, in illo loco*), elle changea son nom en celui de *Montjoie. Là,* où est-ce? A Rome même, ce semble, où il existe un *Montjoie* (*Mons Gaudii*). C'est une éminence d'où l'on découvre la ville éternelle. Soit parce que la remise de la bannière *Romaine* à Charlemagne se fit sur cette colline même, ancien *Mont-de-Mars,* en présence de son armée rangée dans le Champ de Mars, soit par suite d'une circonstance quelconque de la cérémonie qui nous échappe aujourd'hui, l'enseigne retint le nom de *Montjoie,* et le cri des Français fut *Montjoie!* Plus tard, quand la bannière suprême fut l'étendard de saint Denis, il était naturel que ce cri fût : *Saint-Denis!* Mais comme le cri antique, traditionnel depuis Charlemagne, était *Montjoie!* les deux cris se joignirent, et l'on cria : *Montjoie Saint-Denis!* Puis, comme il arrive d'ordinaire, on oublia la formation historique de ce *cri,* et l'on s'efforça d'expliquer, plus ou moins heureusement, le mot *Montjoie* par le mot *Saint-Denis* [1]! Telle est, du moins, ma conjecture.

la *Chanson de Roland.* Paris, Firmin Didot, 1869, in-12, p. 94. La strophe dans Müller est la CCXXIXe. Je me suis efforcé, en traduisant, de conserver autant que possible le rhythme et les assonances, sans tenir plus de compte qu'on ne le faisait au moyen âge des hiatus et de l'*e* muet à l'hémistiche. — M. Gaston Paris, signalant l'importance historique de ces vers, les a, le premier, rapprochés de la mosaïque décrite et représentée par Montfaucon. Cf. *Histoire poétique de Charlemagne.* Paris, Franck, 1865, in-8°, p. 458.

[1] « Othon de Frisingen (l. II, *De gest. Frid.*, c. XXII), décrivant comme l'empereur Frédéric I entra dans Rome par la ville Léonine (qui est le *Borgo*) et par la porte Dorée, dit qu'il descendit avec ses troupes par le penchant d'une *Montjoie,* et entra ainsi dans la ville : *Rex castra movens, armatus cum suis per declivum montis Gaudii descendens, ea porta quam Auream vocant, Leoninam urbem, in qua B. Petri ecclesia sita noscitur, intravit.* Ce que Guntherus (l. IV, *Ligur.* initio) a ainsi exprimé :

Jamque per oppositi Princeps declivia montis
Adveniens, claram, quam nondum viderat, urbem

Cette oriflamme, qui n'est pas la bannière de saint Denis, nous la voyons porter ici par Geoffroy d'Anjou. Il est évident que le poëte commet à cet égard un anachronisme. Les comtes d'Anjou, sénéchaux héréditaires et porte-étendard de France, sont une dynastie féodale qui se forma ou s'affermit, comme les autres, durant le xe siècle. Sous Charlemagne, ni les comtes, ni les officiers n'étaient encore héréditaires. Mais que prouve cet anachronisme? Il semble bien indiquer que la *Romaine*, devenue *Montjoie*, fut transmise par Charlemagne à ses successeurs, et qu'elle était encore l'*oriflamme* par excellence, la bannière suprême, portée par les grands sénéchaux de France, comtes d'Anjou, au commencement du xie siècle. Ce que l'on peut affirmer à peu près à coup sûr, c'est que l'*oriflamme* et le cri *Montjoie!* sont antérieurs à la bannière de saint Denis; considérée comme l'étendard suprême de la France.

Que devint cette *Romaine*, ce *Montjoie*, cet étendard de Charlemagne? Comment fut-il éclipsé par l'*oriflamme de saint Denis?* C'est ce qu'il serait intéressant de savoir avec exactitude. C'est un point que je recommande, comme plus généralement tout ce qui se rattache à cette première oriflamme, aux méditations, aux recherches des archéologues. On peut conjecturer que, déposée à Saint-Denis, quand la résidence royale, le siége de la *maison militaire* que commandait le grand sénéchal, ou son suppléant le *Dapifer*, fut définitivement fixée à Paris avec

Aspicit: huic populi festivum Gaudia nomen
Imposuere loco : si quidem qui mænia clara,
Illa parte petunt, ex illo vertice primum,
Urbem conspiciunt, et te, sacra Roma, salutant.

« L'auteur du *Panégyrique de Bérenger* (p. 53) a parlé de cette colline :

Interea Princeps collem, qui prominet Urbi,
Præteriens...

« Otton Morena (*Otto Mor. Landens.* A. 1167) la place vers la porte à laquelle il donne le nom de *Viridaria*, du côté de S.-Pierre : *Ad portam Romæ quæ dicitur porta Viridaria, quæ est ex parte S. Petri, versus Montem Gaudii veniens.* Et la *Chronique de Mont-Cassin* (*Chr. Cass.*, lib. IV, cap. XXXIX) dit que cette colline est celle qui fut appelée par les anciens Mont de Mars : *Misit in occursum ejus in Montem Gaudii, qui et Martii dicitur*, etc. De sorte que ces Montjoies, près de Rome, ne sont autre chose que ces collines du Vatican, appelées *Montes Vaticani* dans Cicéron (*Ad Attic.*, lib. XIII, epist. XXXIII), et *Vaticani Colles* dans Festus, au bas desquelles estoit le Champ de Mars. L'auteur qui a écrit des miracles de saint Foursy (*Apud Boland.*, 16 janv., p. 50), a aussi fait mention de ce *Mons Gaudii* près de Rome. » Du Cange, *Dissertations sur l'histoire de saint Louys.* Dissertation XI. *Du cry d'armes* dans le *Glossaire.* Ed. Henschell, t. VII, p. 50 des *Dissertations*, col. 1.

les premiers Capétiens, elle commença à devenir elle-même, en quelque façon, une bannière de Saint-Denis. Quand les rois, devenus comtes du Vexin, portèrent, ou firent porter en leur nom, la bannière propre de l'abbaye, il est possible qu'une sorte de fusion et de confusion se soit peu à peu opérée pour les bannières (*Romaine* devenue *Montjoie*, et *Saint-Denis*), comme pour les *cris* (*Montjoie!* et *Saint-Denis! Montjoie Saint-Denis!*). La différence des objets semble pourtant un obstacle. Mais on peut supposer que le *Montjoie* cessa d'être *levé* quand le *Saint-Denis* fut la bannière suprême, qu'il demeura dans l'abbaye comme une sorte de relique, et qu'on en transporta, pour ainsi dire, les *propriétés* à la bannière rouge de saint Denis. Ce qui semble donner une certaine valeur à ces conjectures, ou à des suppositions analogues, c'est que, en dépit de l'origine réelle, et prouvée par des textes, de l'*oriflamme de Saint-Denis*, portée seulement par les rois de France quand ils furent devenus comtes du Vexin, à la fin du XIe siècle, nous voyons deux chroniqueurs du XIIIe siècle, dont Du Cange, qui ne connaissant point les vers de la *Chanson de Roland*, ne pouvait apprécier exactement l'opinion à cet égard, commettre une erreur, fondée évidemment sur une tradition vraie dans sa source, en faisant remonter, par une confusion analogue à celle que nous supposions à l'instant, l'*oriflamme de saint Denis*, comme enseigne nationale, au temps de Charlemagne. Cette tradition avait cours au XVe siècle, comme le prouve cette phrase de Raoul de Presles : « J'en ay veu *deux* de mon temps sur l'autel des glorieux martirs, de chascune partie de l'autel une, et estoient enhancées de deux petites hances d'argent dorées où pendoient à chacune une banière vermeille, *dont l'une estoit appelée la banière Charlemaigne, et se portoit par révérence par ung des officiers religieux à certaines processions*[1]. »

[1] « Je ne m'arrête pas encore à ce que quelques auteurs anciens ont donné à l'oriflamme le nom de *bannière de Charlemagne*, parce que ce n'a esté que sur de fausses traditions, et pour n'avoir pas sceu son origine. Un auteur anglois, en l'an 1184 (*Gervas. Dorob.* A. 1184), est en cette erreur, écrivant ainsi de cette bannière : *Protulit hac vice rex Francorum Philippus signum regis Karoli, quod a tempore præfati principis usque in præsens, signum erat in Francia mortis vel victoriæ.* Comme aussi l'auteur de la Chronique du monastère de Sénone : *Rex vero secum de Parisius vexillum Caroli Magni, quod vulgo auriflamma vocatur, quod nunquam, ut fertur, a tempore ipsius Caroli*

L'étendard de saint Denis, qui devint à son tour l'*oriflamme* par excellence, n'était primitivement que la bannière particulière de l'abbaye de Saint-Denis-en-France, portée au nom de l'abbé par les comtes du Vexin, qui avaient aussi le droit de la *lever* dans leurs guerres particulières, absolument comme l'étendard de saint Martin, bannière propre de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, était, à la même époque, IXe-XIe siècle, portée et levée par les comtes d'Anjou. « Le Vexin dont il s'agit ici est le Vexin français, pays compris entre l'Epte et l'Oise, formant un comté dont les principales places étaient Pontoise, Chaumont, Magny ét Mantes. Le roi Dagobert, ou l'un de ses successeurs, l'avait donné à l'église de Saint-Denis. Vers le milieu du IXe siècle, au plus tard, l'abbaye l'inféoda à des comtes, qui, à titre de premiers vassaux, étaient obligés de la défendre et portaient la bannière de saint Denis. On compte dans le Vexin neuf comtes ou avoués, jusqu'au moment de sa réunion à la couronne, qui eut lieu sous le règne de Philippe Ier. A partir de cette époque, les rois prirent le titre d'avoués de saint Denis, et en remplirent les obligations en fidèles vassaux, se dispensant seulement de l'hommage à raison de leur dignité [1]. » Ce fut cette réunion du Vexin au domaine royal

pro aliqua necessitate a secretario regis expositum fuerat, in ipso bello apportaverat. » Du Cange, *Dissertation XVIII. De la bannière de Saint-Denys et de l'oriflamme.* p. 72, col. 2, t. VII du *Glossaire.* Ed. Henschell. Cf. *la Chanson de Roland,* éd. Génin. Paris, Imp. nat., 1850, in-8°. *Introduction,* chap. VI, p. 113, 114. Les deux textes cités ne prononcent pas le nom de Saint-Denis. On peut néanmoins supposer une confusion de leur part, la bannière de Saint-Denis, au temps de Philippe-Auguste, étant bien devenue, ce semble, l'*oriflamme* par excellence. Notez cependant ce que dit le chroniqueur du monastère de Sénone, que cet *oriflamme* fut tiré par Philippe du *trésor* royal (*secretario*). Il ne parle pas d'abbaye. Il dit en outre que cet étendard n'avait pas été levé depuis Charlemagne, ce qui, s'il était vrai, contredirait une de nos conjectures. Au reste, nous sommes bien éloigné de penser avoir dit sur ce point le dernier mot. Nous y appelons l'attention et les recherches des érudits. — Raoul de Presles, *Traduction de la* Cité de Dieu *de saint Augustin.* In-fol. goth., 1486. *Prologue,* fol. a IIII, *verso,* col. 1. — Cf. *id., recto,* col. 2. — Rey, t. I, p. 319, 390 et suiv.

[1] *Œuvres complètes de Suger,* recueillies, annotées et publiées d'après les manuscrits pour la Société de l'Histoire de France, par A. Lecoy de La Marche. Paris, Ve Renouard, 1867, in-8°. *Eclaircissements et observations,* p. 442. Cf. p. 161, 162. *Sugerii abbatis sancti Dionysii liber de rebus in administratione sua gestis,* cap. IV, *de Vilcassino :* « Vilcassini siquidem, quod est inter Isaram et Ettam, nobilem comitatum, quem perhibent immunitates ecclesiæ proprium beati Dionysii feodum, quem etiam rex Francorum Ludovicus Philippi, accelerans contra imperatorem romanum insurgentem in regnum Fran-

qui procura l'honneur à la bannière de saint Denis de devenir l'étendard suprême de la France, au lieu de demeurer, comme la bannière de saint Martin, un étendard purement paroissial et seigneurial. Saint Denis étant regardé comme le protecteur particulier de la France, et les rois, depuis très-longtemps déjà, ayant coutume de l'invoquer dans les dangers qui menaçaient le royaume, la bannière de saint Denis, dès lors qu'elle fut portée par les rois, ne pouvait manquer de devenir l'étendard national. Il est probable même que ce caractère ne tarda pas à dominer entièrement l'esprit du peuple, et c'est alors que l'origine étant oubliée, et aussi peut-être la confusion opérée avec l'ancien *Montjoie*, on en arriva peu à peu aux fables que Guiart, et plus tard Raoul de Presles, admettent à ce sujet, expriment avec une entière conviction, et qu'on pourrait appeler la légende de l'oriflamme [1].

corum, in pleno capitulo beati Dionysii professus est se ab eo habere, et jure signiferi, si rex non esset, hominium ei debere. »

[1] Guiart. A. 1190, dans Du Cange, *Dissert. XVIII. Glossaire.* Ed. Henschell, t. VII, p. 72, col. 1 et 2 :

Li rois Dagobert la fist faire,
Qui Saint-Denys çà en arrières
Fonda de ses rentes premières,...
Par lui fut à Saint-Denys mise,
Li moine en leur trésor l'assistrent,
Si successeur après l'i pristrent...
Pepins et ses fils Karlemaine,
Qui tant Sarasins descontrèrent,
En maint fort estour la monstrèrent...

Raoul de Presles, ouvrage cité, fol. a IIII, *recto*, col. 2 : « Ainsi le print ce souverain protecteur et défenseur singulier de l'Eglise, monseigneur Saint Charles, jadis empereur et roy de France, quant il ala à secours à l'empereur Constantin, qui estoit empereur à Constantinoble, pour délivrer son pays des Sarrasins qui l'occupoient, et aussi la terre saincte de Hiérusalem. Et lequel empereur de Constantinoble le manda par la vision qu'il avoit veue devant son lit, qui fut telle selon les cronicques et anciennes hystoires, c'est assavoir que devant icelluy empereur, auprès de son lit, il se apparut ung chevallier armé de toutes armes et monté à cheval, tenant une hance toute dorée, du bout de laquelle hance issoient flammes à merveilles grandes. Et comme il fust en grant perplexité de savoir quelle significacion c'estoit que celle chose signifioit, ung angle s'apparut à luy, qui luy dist que celluy qu'il avoit veu c'estoit celluy qui delivreroit le pays des Sarrasins. Si congnent Constantin par ce qu'il avoit veu que c'estoit le roy Charlemaine, à présent nommé monseigneur Saint Charles. Et tantost le manda, qui, entendu le mandement et la vision, tantost ala à Saint-Denis et print la banière vermeille, en telle reverence comme vous m'avez ouy raconter, mist sa couronne sur l'autel, laissa le royaulme de France en la protection de monseigneur Saint Denis, et ceste baniere vermeille ainsi révéramment prinse et en telle devocion, se partit, et ala à Constantinoble, et vainquit les Sarrasins, et en délivra le pays. »

C'est en l'année 1124, ou environ, qu'apparaît dans notre histoire la première mention d'une *levée solennelle* de la bannière de saint Denis par un roi de France, et il est bien formellement exprimé dans les textes, qui sont contemporains et d'une autorité singulière, puisqu'ils émanent de l'abbé de Saint-Denis et du roi lui même, que c'est à titre de successeur des comtes du Vexin que Louis le Gros prit cette bannière sur l'autel du glorieux martyr. L'occasion, au reste, était solennelle et digne de contribuer à la renommée future de l'étendard de l'abbaye. Il s'agissait de repousser une invasion de l'empereur d'Allemagne, Henri V, qui, sur les instances du roi d'Angleterre, Henri Beau-Clerc, dont il avait épousé la fille, et voulant d'ailleurs se venger sur la France de l'anathème qu'avait lancé contre lui le pape Calixte, au concile de Reims, se préparait à venir assiéger cette cité avec une armée formidable pour la détruire ou du moins la ravager. C'était une guerre nationale. Une armée que Suger déclare innombrable, vint se placer sous les ordres du roi de France, chef suprême de la hiérarchie féodale. Les villes et les communes fournirent leurs contingents. L'abbaye de Saint-Denis ne donna pas seulement sa bannière, mais aussi ses troupes. L'empereur effrayé renonça à son entreprise, et Louis le Gros, vainqueur sans coup férir, en rapportant la bannière sur l'autel où il l'avait prise, exprima sa reconnaissance au saint par de nouveaux dons et de nouveaux priviléges [1].

[1] *Œuvres complètes de Suger*. Ed. Lecoy de la Marche. *Vie de Louis le Gros*, p. 115, 116. « Et quoniam beatum Dionysium specialem patronum et singularem post Deum regni protectorem, et multorum relatione et crebro cognoverat experimento, ad eum festinans, tam precibus quam beneficiis præcordialiter pulsat ut regnum defendat, personam conservet, hostibus more solito resistat : et quoniam hanc ab eo habent prærogativam ut, si regnum aliud regnum Francorum invadere audeat, ipse beatus et admirabilis defensor cum sociis suis tanquam ad defendendum altari suo superponatur, eo præsente fit tam gloriose quam devote. *Rex autem vexillum ab altari suscipiens quod de comitatu Vilcassini, quo ad ecclesiam feodatus est, spectat, votive tanquam a domino suo suscipiens*, pauca manu contra hostes, ut sibi provideat, evolat : ut eum tota Francia sequatur potenter invitat. » Cf. p. 417, 418. *Diplôme de Louis VI*. « In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Ludovicus, Dei gratia, rex Francorum, archiepiscopis, episcopis, ducibus, comitibus, et universis regni nostri proceribus... Nos igitur cum et aliis longe lateque ecclesiis, tum præcipue nobili monasterio ter beati Dionysii sociorumque ejus propensius attendentes, eo primum affectu quo totum regnum nostrum sorte apostolatus suscipiens Domino Deo proprii sanguinis effusione restituit, eo etiam quo ei antecessores nostri tam spiritualis quam corporalis auxilii bene-

Depuis lors, on ne peut douter que la bannière de saint Denis n'ait été le principal étendard de la France, celui qui précédait tous les autres [1]. Ce fut l'*oriflamme* par excellence [2]. Il n'est guère de règne, à partir de Louis le Gros, où les rois ne l'aient *levé*, et confié à un guerrier vaillant, soit dans leurs expéditions d'outre-mer, contre les Sarrasins, soit dans les guerres nationales contre un peuple étranger, soit même dans les guerres particulières ou intestines [3]. Ce suprême étendard présida aux triomphes de la France et de ses rois, comme aussi à leurs revers : il flotta à Bouvines, il flottait encore à Azin-

ficio confœderati sunt, satis devoti; cum ad aures nostras pervenisset Alemannorum regem ad ingrediendum et opprimendum regnum nostrum exercitum præparare, communicato cum palatinis nostris consilio, ad ipsam sanctissimorum martyrum basilicam more antecessorum nostrorum festinavimus, ibique, præsentibus regni nostri optimatibus, pro regni defensione eosdem patronos nostros super altare eorumdem elevari pio affectu et amore effecimus. Unde nobis, ut par erat, placuit gloriosissimorum martyrum basilicam, antiquorum regum liberalitate et munificentia amplificatam et decoratam, nostris temporibus omni dilectione amplexari et sublimare. *Præsenti itaque venerabili abbate præfatæ ecclesiæ Suggerio, quem fidelem et familiarem in consiliis nostris habebamus, in præsentia optimatum nostrorum, vexillum de altario beatorum Martyrum, ad quos comitatus Vilcassini, quem nos ab ipsis in feodum habemus, spectare dinoscitur, morem antiquum antecessorum nostrorum servantes et imitantes,* SIGNIFERI JURE, SICUT COMES VILCASSINI SOLITI ERANT, *suscepimus...* Actum Parisius publice, anno incarnati Verbi MCXXIV, regni nostri XVIII, Adelaïdis X, etc. »

[1] Omnibus in bellis habet omnia signa præire.

Guill. le Bret., *Philipp.*, l. II, et Rigord (a. 1215) : « Vexillum sancti Dionysii, quod omnes præcedere in bello solebat. » J'emprunte ces textes à Du Cange, Dissert. XVIII. *Glossaire*. Ed. Henschell, t. VII, p. 73, col. 2.

[2] Dès Louis VII, nous voyons dans un texte le mot *oriflamme* appliqué à la bannière de Saint-Denis. *Gesta Ludov. VII*, c. IV, dans Du Cange, dissertat. précitée, p. 73, col. 2 ; p. 74, col. 1 : « Ad iter tantæ peregrinationis venit, ut moris est, ad ecclesiam Beati Dionysii a martyribus licentiam accepturus : et ibi, post celebrationem missarum, baculum peregrinationis et vexillum B. Dionysii, quod *oriflambe* gallice dicitur, valde reverenter accepit, sicut moris est antiquorum regum, quando solent ad bella procedere vel votum peregrinationis adimplere. »

[3] Voyez pour la chronologie des levées de l'oriflamme, celle des porte-oriflamme, et les diverses questions qui se rattachent à ces deux points, Du Cange, Dissert. XVIII ; Daniel, *Histoire de la milice françoise*, t. I, p. 200-206 (liv. III, chap. X), p. 494-504 (liv. VI, chap. IX); Rey, t. I, p. 197-322. Une monographie critique, complète et détaillée de l'oriflamme de Saint-Denis, avec dépouillement de tous les textes et monuments figurés, serait une œuvre utile, même après la dissertation de Du Cange. Je ne puis l'essayer dans cette *esquisse*, qui embrasse toute la durée de la Monarchie, et dont le champ est trop vaste pour que je ne me borne pas à poser, pour chaque période, pour chaque bannière nationale, les points principaux.

court [1]. Ce désastre borna sa glorieuse carrière, non qu'on l'ait officiellement rejeté ; mais depuis le triomphe momentané des Anglais en France, on ne le leva plus guère, et peu à peu il tomba en désuétude [2]. Dans un inventaire du trésor de Saint-Denis, fait en 1504, sous le règne et par l'ordre de Louis XII, l'*oriflamme* fait assez piteuse mine, et paraît bien abandonnée, même des moines ses gardiens. Voici en quels termes il en est fait mention : « Contre le pilier du coing du costé senestre, un estendart de sandal fort caduque, enveloppé autour d'un baston couvert de cuivre doré, ung fer longuet, agu au bout d'en haut, que les relligieux disoient estre l'*oriflambe* [3]. » En 1594, l'oubli et l'abandon sont plus grands encore : s'il est vrai qu'en cette année Dom Félibien en ait vu l'étoffe à demi mangée par les mites [4].

Cependant l'oriflamme de saint Denis avait, dans la pratique, depuis longtemps cessé d'être l'étendard suprême des armées françaises, qu'il conservait encore, en théorie, son rang élevé et sa haute renommée. « Les Français, s'écrie un poëte latin,

[1] Cf. Rey, t. I, p. 303-313.

[2] Cf. Du Cange, Dissert. citée, p. 75, col. 2; Rey, t. I, p. 314, 315. Il y avait encore un *porte-oriflamme* sous Charles VII, et on a la preuve que Louis XI leva une fois la bannière.

[3] Daniel, à qui j'emprunte cette note, ajoute : « C'est celui dont parle encore Doublet dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, où il dit qu'en l'inventaire du trésor de cette église, fait par les commissaires de la chambre des comptes en l'an 1534, il est encore parlé de l'oriflamme en ces termes : « Etendart d'un cendal fort épais, fendu par le millieu en façon d'un gonfanon fort caduque, enveloppé autour d'un bâton couvert d'un cuivre doré et un fer long et aigu au bout. » Et le même auteur (Doublet) ajoute qu'il a vu cet étendard encore après la réduction de Paris sous Henri IV. *Histoire de la milice françoise*, t. I, p. 500.

[4] Rey, t. I, p. 315. M. Rey renvoie à Félibien, l. VI, p. 335. Le livre VI ne comprend pas la page 335, et à la page 335 (liv. VII) je n'ai rien trouvé. Néanmoins je crois le fait exact. Il y a là une citation égarée, fait trop fréquent chez M. Rey, et qui diminue malheureusement le mérite d'un ouvrage où, à défaut d'une critique rigoureuse, il y a beaucoup de travail, beaucoup de matériaux, et un très-estimable et très-honorable sentiment d'amour pour le glorieux passé de la France. Le même fait est cité entre guillemets comme emprunté à Félibien dans le volume de la collection de l'*Histoire générale de Paris*, intitulé *Paris et ses historiens aux* XIV*e et* XV*e siècles*, p. 259. Je ne dirai pas qu'ici la citation soit inexacte, car il n'y a pas de renvoi du tout. La table analytique de Félibien au mot *oriflamme* renvoie à deux endroits où je n'ai pas trouvé le fait en question. Si souvent, dans cette esquisse nécessairement rapide, je ne puis citer les documents de première main, le lecteur en voit en partie la cause. Les vérifications de texte seules, en un pareil sujet, demanderaient des mois de travail.

au milieu du XVIe siècle, en des vers qui, à la verité, ont trait à Philippe de Valois, les Français ont leur oriflamme qui, jetant ses feux, terrasse leurs ennemis et les met en fuite [1]. » Et il serait difficile de ne pas reconnaître quelque parenté avec l'oriflamme à l'un des étendards qui furent portés aux funérailles de Henri IV, et que l'on trouve ainsi décrit dans André Favyn : « *Le grand estendard sainct Denis Aeropagite*, apostre de la France, de double satin cramoisy rouge, semé de flammes d'or en riche broderie, sainct Denis revestu à l'antique (suivant la vérité) tout de blanc, portant son crane entre ses mains [2]. »

La *levée* de l'oriflamme, au temps où cet étendard était en usage, donnait lieu à une cérémonie que Raoul de Presles, s'adressant au roi Charles V, décrit ainsi d'une façon sommaire [3] : « Et si portez seul roy et singulièrement l'oriflamme en bataille, c'est assavoir ung glaive tout doré où est atachie une banière vermeille, laquelle voz devanciers et vous ont acoustumé de venir querir et prendre en l'église de monseigneur saint Denis à grant solennité, reverence et devocion, si comme vous le savez. Car premièrement la procession vous vient à l'encontre jusques à l'issue du cloistre, et, après la procession, sont attains les benois corps sains de monseigneur saint Denis et de ses compagnons et mis sur l'autel en grant reverence : et aussi le corps monseigneur saint Loys. Et puis est mise ceste banière ployée dessoubz les corporaulx, où est consacré le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, lequel vous recevez dignement après la célébracion de la messe. Si fait celluy à qui vous l'avez esleu à baillier, comme au plus preudhomme et plus vaillant chevalier, et ce fait, le baisiés en la bouche, et là le tient entre ses mains par grant reverence affin que les barons assistens le puissent baisier, comme relique et chose digne, et en luy

[1] Atque sua est Gallis quæ proferit et fugat hostes
Ejaculans ignes aurea flamma suos.

De lege salica et virile Francorum regno et imperio carmen elegiacum Philippi Valesii quondam Francorum regis invictissimi statuæ equestri impositum. Collection de l'*Histoire générale de Paris. Paris et ses historiens aux* XIVe *et* XVe *siècles*, par Le Roux de Lincy et L.-M. Tisserand. Paris, Imprim. impériale, 1867, in-fol., p. 250.

[2] Le *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, etc., par André Favyn... Paris Robert Fouët, MDCXX, in-4o, 2 vol., l. X, ch. v, p. 1866.

[3] La *Cité de Dieu*, etc., fol. a IIII, recto, col. 1.

baillant pour le porter, luy faictes faire serment solennel de la garder et porter en grant reverence et à l'onneur de vous et de vostre royaulme. » Du Cange nous a conservé le texte de ce serment du chevalier porte-oriflamme [1] : « C'est le serement que fait le chevalier à qui le Roy baille l'oriflambe à porter : Vous jurez et promettez sur le precieux corps de Jésus-Christ sacré cy-present, et sur le corps de monseigneur saint Denys et ses compagnons, qui cy sont, que vous loyalment en vostre personne tendrez et gouvernerez l'oriflambe du roy monseigneur, qui cy est, à l'honneur et profit de luy et de son royaume, et pour doute de mort, ne autre avanture qui puisse venir, ne la délaisserez et ferez partout vostre devoir, comme bon et loyal chevalier doit faire envers son souverain et droiturier seigneur. » Jouvenel des Ursins ajoute un trait à la description de Raoul de Presles : « Le Roy alla à Saint-Denys, etc.; les corps de saint Denys et de ses compagnons furent descendus et mis sur l'autel. Le Roy, *sans chapperon et sans ceinture,* les adora, et fit ses oraisons bien et dévotement et ses offrandes, et si firent les seigneurs. Ce fait, il fit porter l'oriflamme, et fut baillée à un vieil chevalier, nommé Pierre de Villers l'ancien, etc. » Le chevalier porte-oriflamme plaçait l'étoffe bénie autour de son cou et la gardait ainsi jusqu'au moment de la déployer sur le champ de bataille [2].

L'étoffe de l'oriflamme était ce qu'on appelait du *cendal* ou *samit* (taffetas ou soie). Mais quelle en était la forme? Du Cange, le P. Daniel, et généralement tous les auteurs qui en ont parlé, ou qui en parlent encore, la représentent comme une sorte de *labarum,* plus petit, attaché à une lance ou pique par un bâton transversal. « Quant à sa figure, dit Du Cange. il est hors de doute qu'elle estoit faite comme les bannières de nos églises, que l'on porte ordinairement aux processions, qui sont quarrées, fendues en divers endroits par le bas, ornées de franges, et attachées par le haut à un bâton de travers qui les tient étendues, et est soutenu d'une forme de pique. » M. Rey abonde aussi dans ce sens, bien que la vue des monuments figurés lui ait inspiré une restriction, qu'il convient, à mon avis, d'étendre beaucoup plus qu'il ne l'a fait, et que

[1] Du Cange, *Dissertation XVIII, Glossaire,* Ed. Henschell, t. VII, p. 73, col. 2.
[2] *Ibid.* p 73, col. 2; Rey, t. I, p. 181-186.

même, pour ma part, je transformerais volontiers en règle, quitte à admettre, à titre d'exception, la règle exprimée par Du Cange, et suivie par le P. Daniel, M. Rey, et généralement tous les auteurs [1].

J'oserais donc affirmer, contrairement à Du Cange, que, sauf exception, dont même, à mon avis, il resterait à fournir la preuve, l'oriflamme se rapprochait beaucoup plus de la forme des drapeaux de nos jours, que de celle des bannières actuellement en usage aux processions dans nos églises, c'est-à-dire qu'elle n'était point fixée à la pique par un bâton transversal, mais attachée d'un seul côté de la lance. J'invoque tout d'abord à l'appui de mon opinion les monuments figurés.

Pour le xve siècle, aucun doute ne peut subsister. Les *miniatures* du célèbre manuscrit de Froissart, conservé à la Bibliothèque nationale, nous montrent l'oriflamme attachée d'un seul côté de la lance. Ce que les commissaires de la Chambre des comptes, qui l'ont vue encore à Saint-Denis, au xvie siècle, et que nous avons cités, nous disent, concorde parfaitement avec cette forme et la confirme. « Un étendard *enveloppé autour d'un bâton*, c'est, ce me semble, un étendard attaché d'un seul côté de ce bâton. Ces termes s'appliqueraient beaucoup moins bien à une bannière transversale [2]. »

Pour le xive siècle, Montfaucon nous a conservé la figure d'une oriflamme du temps de Charles V. Il l'a empruntée à une miniature tirée de la bibliothèque des Célestins de Paris « d'où M. de Gaignières, dit-il, la fit copier telle que nous la représentons ici. Un chevalier à genoux, la tête nue, tient cette bannière de ses deux mains. Le roi la prend et porte sa couronne ornée de trèfles. L'archevêque, la mitre en tête, qui tient une grande croix de la main gauche, bénit de la droite cette bannière. » Cette bannière est attachée d'un seul côté de la lance. Raoul de Presles, parlant de l'oriflamme dans son discours adressé à ce même Charles V, use de termes tout à fait concordants, suivant moi, avec cette miniature : « Et si

[1] Du Cange, *Dissert. XVIII*, etc., p. 71, col. 1. Daniel, ouvrage cité, t. I, p. 494, liv. VI, chap. ix. Rey, t. I, p. 175-181.

[2] *Illuminated illustrations of Froissart*, selected frons the MS in the Bibl. royale, Paris, and from other sources, by H. N. Humphreys esq. London, Smith, 1845, in-4°. *Cabinet des estampes. Bibl. nat.* Planches XV et XXIX. Cf. Montfaucon, ouvrage cité, t. III, pl. XXI, p. 84. — *Paris et ses historiens aux* xive *et* xve *siècles*, p. 259, fig. 3.

portez seul roy et singulièrement l'oriflamme en bataille, *c'est à savoir ung glaive tout doré où est atachie une banière vermeille*... J'en ay veu deux de mon temps sur l'autel des glorieux martirs... *et estoient enhancées de deux petites hances d'argent dorées où pendoit à chascune une petite banière vermeille* [1]. »

Mais il faut bien croire que ce ne sont pas là des faits particuliers, mais plutôt une tradition et presque une loi, puisque, si nous remontons d'un siècle encore, nous voyons qu'au XIIIe siècle « Henri, seigneur de Mez, maréchal de France du temps de saint Louis, est représenté, dans les vitres de Notre-Dame de Chartres, recevant l'oriflamme de la main de saint Denis, dont le nom est écrit au-dessous, *S. Dionisus*. Cette oriflamme est une bannière rouge au haut d'une pique, » et elle est attachée d'un seul côté de cette pique [2].

Ce dernier monument est la plus ancienne figure de l'oriflamme de saint Denis qui nous soit parvenue, au moins à ma connaissance. Rapprochée des deux autres et des textes qui les confirment, elle doit nous conduire, ce me semble, à expliquer dans le même sens ce texte de la *Chronique de Flandres*, cité par Du Cange, et qui nous donne la figure de l'oriflamme dans les temps intermédiaires entre saint Louis et Charles V : « Et tenoit en sa main *une lance, à quoi l'oriflamme estoit attachie*, d'un vermeil samit, *à guise de gonfanon à trois queues* et avoit autour houppes de soye verte. » Du Cange et la plupart des auteurs à sa suite ont compris le *gonfanon* comme une bannière carrée, transversale, et fendue par en bas. Mais cette forme ne résulte pas du tout du mot *gonfanon*. Les commissaires de la Chambre des comptes qui ont vu, au XVIe siècle, l'oriflamme abandonnée depuis le XVe, par conséquent ayant conservé la forme que lui donne le manuscrit de Froissart, peint à la dernière période de l'*existence active*, qu'on me passe l'expression, de cet étendard, l'appellent aussi

[1] Montfaucon, t. III, pl. III, p. 4. C'est à tort que Montfaucon confond cette *oriflamme* avec la *bannière royale*. — Cf. *Paris et ses historiens*, etc., p. 259, fig. 2.

[2] Montfaucon, t. II, p. 168, pl. XXXIII, n° 4. — Cf. *Monuments français inédits* pour servir à l'histoire des arts, par N.-X. Villemin, texte par André Potier. Paris, 1839, 2 vol. in-fol., t. I, p. 98, et *texte*, p. 60, col. 2. — Cf. *Paris et ses historiens*, etc., p. 259, fig. 1.

un *gonfanon... fendu par le milieu*, c'est-à-dire par le bout et non par le bas. Du Cange d'ailleurs rapporte lui-même, dans son *Glossaire*, des textes qui me paraissent prouver que le mot *gonfanon* s'est appliqué à des étendards attachés d'un seul côté de la lance. Pour dire toute ma pensée, je crois bien même que c'est surtout à ceux-là qu'il s'appliquait [1].

Reste le XIIe siècle, où l'on pourrait penser que l'oriflamme avait la forme transversale. Le seul texte qui peut paraître vraiment concluant à cet égard, parmi ceux qu'a cités Du Cange, ce sont les vers de Guillaume le Breton, où il est dit que le roi Philippe-Auguste « faisait onduler aux souffles légers de la brise un simple étendard, tissé de simple cendal, d'une splendeur rouge, *semblable à ceux dont l'Eglise a coutume de faire usage dans ses processions à certains jours de fête*, et qui a nom *oriflamme* en langage vulgaire [2]. »

Mais, pour ma part, je croirais que ces vers ne sont pas aussi décisifs qu'on l'a pu penser. L'Eglise a bien pu faire usage dans ses processions de bannières attachées d'un seul côté de la lance. L'une des deux oriflammes qu'a vues Raoul de Presles à Saint-Denis, était portée à certaines processions, et elle avait cette forme. Dans certains textes les bannières de processions sont appelées *fanions* (*fanones*), ce qui, sans trop insister sur cet argument, rappelle plutôt des drapeaux attachés d'un seul côté du portant. Notons d'ailleurs que tous les autres termes dont se sert Guillaume le Breton dans ses vers s'appliquent aussi bien, et peut-être mieux, à un étendard de ce dernier genre qu'à une bannière transversale [3].

Le nom même d'*oriflamme*, rapproché à très-juste titre par Du Cange du mot *Flammulum*, *Flammula*, drapeau en forme

[1] Du Cange, *Dissert. XVIII*, p. 71, col. 1. — Cf. *Glossaire*, au mot GUNTFANO. Ed. Henschell, t. III, p. 596, col. 2 et 3.

[2] Ast regis satis est *tenues crispare per auras*
Vexillum simplex, cendato simplice textum,
Splendoris rubei, *letania qualiter uti*
Ecclesiana solet, certis ex more diebus.
Quod cum *flamma* habeat vulgariter *aurea* nomen,
Omnibus in bellis habet omnia signa præire.
Guill. Brit., *Philipp.*, l. II, dans Du Cange, *Dissertation XVIII*, p. 71, col. 1.

[3] Du Cange, au mot FANO. *Glossaire*. Ed. Henschell, t. III, p. 103, col. 3. « *Fano*, vexillum ecclesiæ, Gall. *Gonfanon* (Bannière), Guidonis disciplina Farfensis, lib. I, cap. I. *Vestiantur cappis* ad gloria laus *canendum : processio ornamentorum quemadmodum venit, ita stet per ordinem ;* FANONES *hinc et inde facie ad faciem*. Adde vitam S. Udalrici sæc. V, Benedict., p. 428. »

de flamme, s'applique beaucoup mieux à l'étendard tel que nous le représentent les vitraux de Notre-Dame de Chartres et le manuscrit de Froissart, qu'au *labarum*, même fendu en plusieurs queues par en bas. La première oriflamme, cette *Romaine*, ce *Montjoie*, cette bannière de Charlemagne, figurée en mosaïque dans l'église Saint-Jean-de-Latran et que Du Cange donne, à très-juste titre, comme un exemple de *flammula*, est attachée d'un seul côté de la lance [1].

En résumé, et sauf exception qui reste à démontrer, même pour le temps de Louis le Gros à saint Louis, l'oriflamme est un drapeau attaché d'un seul côté de la lance, presque toujours obliquant vers le bas, plus long que large et fendu par le bout en plusieurs queues ou flammèches, destinées à flotter aux vents. Ces queues sont généralement au nombre de trois. Mais cette règle n'est pas absolue. Ainsi l'oriflamme des vitraux de Chartres a cinq queues; à la bataille de Poitiers, dans le manuscrit de Froissart, sont figurées deux oriflammes à deux langues. Enfin l'oriflamme de Charles V, tel que Montfaucon, après Gaignières, l'a emprunté à la bibliothèque des Célestins, a ceci de particulier qu'elle n'a point de queues, et qu'elle est plus longue que large. Des houppes ou franges en soie verte ont parfois bordé l'oriflamme [2].

Pour la couleur de l'oriflamme de saint Denis, aucun doute ne peut s'élever. Elle était rouge. Tous les auteurs anciens et modernes sont d'accord à cet égard. Le rouge était la couleur de saint Denis, apparemment comme martyr. Mais au temps même où cet étendard avait dans les armées françaises la prééminence sur tous les autres, il n'est guère permis d'attribuer à sa couleur la valeur de *couleur nationale*. Ce rouge était uni, sans ornements, sans broderies, sans figures, disent les plus anciens auteurs. Cette règle pourtant ne paraît pas avoir toujours été observée avec une rigueur absolue, puisque l'oriflamme du manuscrit des Célestins est à ramages vermeils

[1] Du Cange, au mot FLAMMULA, *Glossaire*. Ed. Henschell, t. III, p. 317, col. 2 et 3. Cf. *Dissertation XVIII*, p. 71, col. 2.

[2] La bannière attachée d'un seul côté de la lance est, ce me semble, au moyen âge, la bannière militaire par excellence. La forme de *flamme* à plusieurs queues est extrêmement répandue. Celle à trois queues paraît plus spécialement consacrée. Ne serait-ce pas le *gonfanon* proprement dit? Cf. Montfaucon, t. I, pl. L, n° 1; LI, n° 3; LII, n° 5; LIII, n° 8; LIV, n°s 9 et 10; LV; t. II, pl. I, II, V, VI, VII, VIII.

comme le fond, et que l'oriflamme du manuscrit de Froissart porte, brodés en or, ces mots : *Joie saint Denis* [1].

Mais en même temps que la bannière de saint Denis, dès l'origine de celle-ci en tant qu'étendard national, est considérée comme la première après elle, nous voyons apparaître, dans les armées françaises, une autre bannière, appelée d'abord *bannière royale*, puis *bannière de France*, et dont la destinée, plus longue encore, fut, s'il se peut, plus glorieuse. C'est sans doute cette bannière que tient Louis le Gros, représenté à cheval sur un sceau tiré d'une charte qu'il donna du vivant de son père [2]. Sous Louis VII, cette bannière, précédée par l'oriflamme, et portée par Geoffroi de Rancogne, guidait l'avant-garde de l'armée des croisés dans les montagnes de la Pisidie et de la Phrygie [3]. Gales de Montigny la portait à Bouvines, à côté de Philippe-Auguste [4]. Elle est également

[1] Oriflambe est une bannière
Aucun poi plus forte que guimple,
De cendal roujoyant et simple
Sans portraiture d'autre affaire...
Et coment que l'on l'ait portée
Par nacions blances et mores,
Elle est à Saint-Denys encores,
Là l'ai-je naguères veue...
Au vent est l'oriflambe mise
Aval, lequel va ondoyant,
De cendal simple roujoyant,
Sans ce qu'autre œuvre y soit portraite.
Entour s'est l'ost de France traite.

Guill. Guiart, dans Du Cange, *Dissert. XVIII*, p. 72, col. 2 et 3; Daniel, *Milice françoise*, t. I, p. 494, 495.

[2] Montfaucon, ouvrage cité, t. II, p. 48, pl. X, n° 3.

[3] « Illa die faciebat antegardam Gaufridus de Ranconio, unus de nobilioribus baronibus provinciæ Pictavensis, qui gerebat regis baneriam, quam præcedebat, prout moris est, vexillum beati Dionysii quod gallice dicitur *oriflambe.* » *Gesta Ludovici VII*, c. XII, dans Du Chesne, t. IV, p. 398 c. — Cf. Rey, t. I, p. 208, 209.

[4] « *Vexillum regale.* Regis Franciæ scilicet præcipuum, ex serico cæruleo, liliisque interstinctum, quod vulgo *la Bannière de France* appellamus. » Will. Brito, lib. X, *Philipp.*, de prælio Bovinensi :

. . . . . nec Montinianum
Galonem taceam, qui mente immobilis ut mons,
Vexillum regale die portavit in illo.

Alibi :

Ante tamen Regem signum Regale ferebat
Montiniacensis vir fortis corpore Galo.

Rigordus, de eodem prælio : *Signum regale, vexillum scilicet floribus lilii distinctum, ferebat Galo de Montiniaco.* Guillelmus *Guiart*, de eodem Galone :

Gales de Montigni porta,

signalée au siége d'Acre, sous ce même roi [1]. Sur les vitraux de la cathédrale de Chartres, saint Louis est représenté à cheval, tenant d'une main son écu, de l'autre sa bannière semée de fleurs de lis sans nombre [2]. Cette bannière flotta sur les champs de bataille du XIVe siècle comme sur ceux du XIIIe. Crécy, Poitiers la virent paraître à côté de l'oriflamme [3]. Elle servit de signe de ralliement aux royalistes de Paris quand ils secouèrent, en 1358, la domination de Marcel pour rétablir l'autorité du Dauphin, depuis Charles V [4]. Charles VI l'ar-

Ou la chronique faus m'enseigne,
De fin azur luisant l'enseigne
A fleurs de lis d'or aournée,
Près du Roi fut celle journée
A l'endroit du riche estendart.

Atque hinc error cernitur Philippi *de Mouskes*, auctoris Chronici Senoniensis, cap. XV, Tillii et aliorum, qui Galonem de Montiniaco *auriflammam* in prælio Bovinensi detulisse scripsere (ut efficitur ex *Annal. Victor. MSS.* ad ann. 1214 : *Tunc communiarum legiones de tota Picardia, Viromandia et Francia cum vexillo S. Dionysii venerunt ad locum, ubi vexillum Regis viderunt, quod ferebat illa die Galo de Montiniaco, et penetrantes cuneos se posuerunt ante regem*). Du Cange, au mot VEXILLUM REGALE, *Glossaire*. Ed. Henschell. t. VI, p. 794.

[1] « .... Idem scriptor (Guiartus) ann. 1191 de obsidione Acrensi :

Gens d'armes les portes approchent,
En espoir que leur flo s'i fière,
Près de l'une est jà sa banière
D'azur, fut sus cendal parfaite,
Et à fleurs de lys d'or pourtraite,
Hardis est celui qui la porte,
Car il va sans qu'il se resorte
L'escu au col, la teste encline, etc.

Rursum ann. 1205 :

Puis porta en la mestre tour,
A la fenestre derrenière,
Au roi de France la banière
A fleur de lys d'or bien apertes.

(Du Cange, *ubi supra*.)

[2] Montfaucon, t. II, p. 156, pl. XXI, n° 3.

[3] Rey, t. I, p. 273, 274. — Montfaucon, t. II, p. 334, pl. LX ; p. 298, pl. LIV. *Illuminated illustrations of Froissart*, etc. (MS. de Paris), pl. XXIX.

[4] Adonc un bourgeois honourable,
Qui Jean Maillart fut appelez,
Qui estoit quartier de ce lez,
Et garde d'un quart de la ville,
De la porte et de la Bastille,
Dist au prevost, teste levée,
Que jà clef n'en seroit livrée
Audit Joseran pour certain,
Dont li prevos ot grant desdain,
Et eurent paroles haultaines.

bora comme ses ancêtres. Elle vit la fin de l'oriflamme, et elle lui survécut [1].

L'origine de cette bannière n'est pas douteuse. Il est évident qu'elle est issue de l'écu royal de la maison de France, d'azur aux fleurs de lis d'or. Mais, à cause de l'étroite union de la France avec la dynastie capétienne, ces armes, cette couleur de la maison royale doivent être de très-bonne heure, et presque dès l'origine, considérées comme les armes et la couleur

Jean Maillart lors, les armes plaines
Print du Roy, aux trois fleurs de lys
Crians : Montjoye, Saint-Denis !
Portant en ses poins la bannière
De France; et par bonne manière
Va es halles ; et à son cri
Chascuns ala, et le süy
Crians joyeusement : Montjoye !
Adonc le peuple se resjoye
Quant il oient le cri crier
Qu'on n'avoit osé publier
Par longtemps au Roy et Régent.
La s'assemblèrent moult de gent;
Et après où fut Jean Maillars,
Messires Pepins des Essars,
Chevaliers, qui rien de s'emprise
Ne savoit, ot banniere prise,
Et la portoit senblablement,
Crians Montjoie haultement,
Au Roy et Regent, ce me semble.
Et ainsis se mirent ensemble
En confort de leur vray seigneur.
Li prevos, qui ot grant doleur
Et despit de ce qu'il vit faire,
En dissimulant print à braire
Et crier com les autres deux :
Montjoie ! Aussi si firent ceux
Qui vers la Bastille en aloient
Saint-Anthoine, ou pluseurs couroient...

Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, etc. Ed. Crapelet. Paris, 1832, in-8°, p. 238, 239, 240. *Des inconvéniens qui avindrent à Paris par folie, et débat entre le Prevost des marchans et ceus de la ville.* Extrait du *Miroir du mariage*. Cf. Rey, t. II, p. 427.

[1] « Premièrement. Une selle couverte de veloux vermeil pour l'oliflambe... Item, un pannon de drap de Damaz asuré à trois grans fleurs de lis d'or de broderie, bordé de franges d'or et de soye tout autour. Item, deux *bannières de France*, pareilles audit pannon. » *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publié pour la Société de l'histoire de France par L. Douet d'Arcq. Paris, Renouard, 1864, 2 vol. in-8°, t. II, *Comptes et inventaires*. Inventaire de la grande écurie, 7 février 1421, n°s 155, 242, 243, p. 394, 403. — *Illuminated illustrations of Froissart*, etc. (MS. de Paris), planche XV. — Cf. Montfaucon, t. III, pl. XXI, p. 84.

de la nation. Au temps même où l'oriflamme avait le pas sur la bannière royale, la couleur nationale, on peut, je crois, l'affirmer, était non pas le rouge, mais l'azur. « On voit, dit M. Jal, dans l'atlas catalan de 1375 et dans la carte du musée Bourbonien (1400), l'étendard bleu aux fleurs de lys d'or, flotter sur la ville de Paris, c'est-à-dire sur la France [1]. » Dans le manuscrit de Froissart du *British Museum*, une miniature nous présente un navire français pavoisé. Les pavillons sont d'azur aux fleurs de lis d'or. L'un deux, pourtant, chose curieuse, fait en forme de flamme à deux langues, est d'azur sans fleurs de lis [2]. Ce fait montre bien, ce me semble, que dès lors le nom de *drapeau bleu* peut, sans impropriété d'expression, s'appliquer à la bannière de France, qui, au surplus, dès l'origine, n'a pas été seulement la représentation sur étoffe de l'écu royal, mais une véritable enseigne, un étendard comme l'oriflamme, et le premier après elle.

Cette bannière, à la fois dynastique et nationale, ne doit pas être confondue, comme on l'a fait parfois à tort, avec la bannière propre de tel ou tel roi, portant ses couleurs et ses emblèmes particuliers. Le roi Charles VI, par exemple, quand il paraissait aux armées, faisait flotter, outre la *bannière* et les *pennons de France*, d'azur aux trois fleurs de lis d'or, son étendard personnel, de trois couleurs : *blanc*, *rouge* et *noir*, sur lequel était brodé le paon, son emblème [3].

La seule variation que l'on puisse signaler sûrement, jusqu'à l'époque de Charles VI, dans la bannière de France, c'est, comme dans l'écu, la réduction à trois des fleurs de lis, jusqu'alors sans nombre, généralement attribuée à ce roi. Il ne se faudrait pourtant pas étonner de trouver

[1] *Mémoire sur les trois couleurs nationales*, par A. Jal, historiographe de la marine. Paris, imprimerie Lange Lévy. B. N. *Imprimés* Li [28], n° 9, p. 5, 6, *note*. Tirage à part du *Moniteur de l'armée*.

[2] *Illuminated illustrations of Froissart*, selected frons the MS. in the British Museum, by H. N. Humphreys esq. London, Smith, 1844, in-4°, B. N. *Estampes*, planche IV.

[3] « Item, un très-riche estandart de trois couleurs: c'est assavoir blanc, rouge et noir, de satin double, à deux grans paons de broderie, l'un d'un costé, l'autre d'autre, et semé de raix de souleil et de plumes de paon et de branches de geneste, qui fu fait neuf pour le voyage de Bourges... Item, un estandart de satin des couleurs du roy, de bateure, à un paon. » *Choix de pièces inédites*, etc., par Douet d'Arcq, p. 397, 403. *Inventaire de la grande écurie*, n°s 183, 243.

des exemples antérieurs de cette réduction, comme on trouve aussi après ce règne des fleurs de lys sans nombre sur la bannière.

La forme la plus générale de cette bannière, sa forme propre, on peut le dire, c'est un morceau d'étoffe carré, attaché d'un seul côté de la lance, et sans queues, contrairement à l'oriflamme qui plus généralement en est pourvue. Aussi cette bannière n'a-t-elle jamais porté le nom d'*oriflamme*. Son nom propre est *bannière de France*. Cependant celle que tient Louis le Gros est à trois queues. Au reste, la *bannière de France* était accompagnée de drapeaux accessoires, appelés *pennons* de France. Le pennon, plus petit que la bannière, est un drapeau fourchu, ou plus étroit à l'extrémité que vers la lance [1].

Ainsi, depuis l'origine de la monarchie jusqu'au règne de Charles VII, la France a eu, soit successivement, soit simultanément, trois étendards auxquels il est permis d'attribuer un caractère national.

1° En premier lieu, la première *oriflamme*, don du pape Léon III à Charlemagne, d'abord appelée *Romaine*, puis *Montjoie*, qui fut probablement portée, après le grand empereur, dans les armées des rois carolingiens ses successeurs, et peut-être même encore sous les deux ou trois premiers Capétiens. Les comtes d'Anjou en étaient les porteurs héréditaires, en qualité de grands sénéchaux.

2° La seconde *oriflamme*, ou *bannière de saint Denis*, portée par les rois de France, en qualité de comtes du Vexin, et, comme tels, vassaux de l'abbaye de Saint-Denis, étendard suprême des armées françaises jusqu'au temps de Charles VII.

3° Conjointement avec la *bannière de saint Denis*, la *bannière de France*, premier étendard après l'oriflamme, d'azur aux fleurs de lis d'or, et que peut-être on peut, dès le milieu du xve siècle, qualifier de *drapeau bleu*.

Quoique le rouge fût la couleur de l'oriflamme, étendard suprême des armées françaises, la couleur ou *livrée* nationale de la France n'était point le rouge, mais le bleu.

[1] Cf. MS. fr. B. N. 10148, p. 58, 119. MS. fr. 13568, p. 83. *Illuminated illustrations of Froissart*, etc. (MS. de Paris), planche XV, *id.*, *id.* (MS. du British Museum), pl. III, IV, IX. *Montfaucon*, t. II, p. 48, pl. X, n° 3; *id.*, p. 156, pl. XXI, n° 3; *id.*, p. 298, pl. LIV; *id.*, p. 334, pl. LX.

II

J'arrive ici à la partie la plus ardue de mon travail, à celle qui, pour être traitée complétement et scientifiquement, demanderait le plus minutieux dépouillement des monuments écrits et figurés, et par conséquent un temps dont je ne dispose pas. C'est la période la plus curieuse, mais aussi la plus obscure, de l'histoire du drapeau de la France ; c'est l'histoire de la substitution, par gradations successives, du drapeau blanc au drapeau bleu. Elle s'étend sur une période de plus de trois siècles, depuis Charles VII jusqu'à la Révolution française. Il m'est impossible ici d'être complet. Bien des points resteront dans l'ombre. Je ne pourrai même fournir autant de notes, autant de preuves que dans ma première partie, dont je suis bien loin pourtant de méconnaître les vides. J'affirmerai plus en prouvant moins. Je serai hardi dans mes conjectures. Mais aussi n'ai-je promis qu'une esquisse, c'est-à-dire un travail essentiellement imparfait, aux traits inégaux, et où il y aura certainement, après moi, beaucoup non-seulement à faire, mais à refaire. Je me borne à essayer de fixer quelques points où les érudits, les archéologues pourront, je crois, dussent-ils alors me prendre en faute, appuyer plus solidement leurs recherches à cet égard, que jusqu'à présent on ne l'a pu faire.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, je trouve une disposition extrêmement curieuse des principaux pavillons de nos flottes de guerre. « Une armée navale, dit le P. Daniel [1], est toujours composée de trois corps auxquels on donne le nom d'escadre... Chaque escadre a son commandant. Le commandant de la première escadre se nomme amiral, et il porte son pavillon au grand mât, et c'est le général de l'armée. Le second se nomme vice-amiral, et il porte son pavillon au mât de misaine. Le troisième s'appelle contre-amiral, et il porte son pavillon au mât d'artimon... Chaque escadre a sa couleur, *la première en France à la couleur blanche, la seconde la couleur blanche et bleue, et la troisième la couleur bleue...* Le rang naturel des

[1] *Milice françoise*, t. II, liv. XIV, chap. XII, p. 739, 740.

escadres est que l'escadre blanche, commandée immédiatement par le général, soit au milieu du corps de bataille, que l'escadre blanche et bleue soit à la droite, et l'escadre bleue soit à la gauche. » M. Rey [1] ajoute une indication curieuse : « A Ouessant (27 juillet 1778) la flotte, composée de trente-deux vaisseaux, était sous le commandement général de l'amiral d'Orvilliers. Il montait *la Bretagne*, vaisseau de cent dix canons, et l'escadre blanche ; l'escadre bleue et blanche obéissait au comte Duchaffaut, et l'escadre bleue à Lamothe-Piquet... Il y avait des cas où des vaisseaux français ressemblaient, par leur pavillon, à des vaisseaux anglais de l'escadre bleue... L'on fit à Ouessant l'expérience des méprises qui pouvaient résulter de cet inconvénient, le pavillon de poupe étant fréquemment enveloppé dans des tourbillons de fumée de l'artillerie. En conséquence, une ordonnance régla... que les... *pavillons bleus*... de la troisième escadre seraient *chargés d'une croix blanche*, et cela s'observa durant toute la guerre d'Amérique. »

Ainsi donc, au XVIIIe siècle, dans nos armées navales, nous voyons trois pavillons de commandement. Le premier est le pavillon blanc, le second est le pavillon bleu et blanc et le troisième, plus tard chargé d'une croix blanche, est le pavillon purement bleu. Est-ce là simplement une fantaisie? Cette disposition hiérarchique entre les drapeaux ne correspond-elle pas à une vérité historique? N'est-ce pas à vrai dire l'histoire même du drapeau de la France que nous retrouvons à peu près figurée dans cette hiérarchie des pavillons maritimes? Je le pense, pour ma part. Ces pavillons me paraissent ici rangés dans l'ordre historique, en ce sens que le premier, comme rang, est le dernier, comme date, qu'il a relégué les autres à un rang inférieur en prenant leur place. Le dernier, au contraire, est le plus ancien, et il était autrefois le premier, le grand pavillon de la France. Ne savons-nous pas déjà, par les preuves données ci-dessus, que cela est vrai du drapeau bleu, appelé *bannière royale*, et *bannière de France*, contemporain de l'oriflamme de saint Denis, et qui lui a survécu? C'est dans cet ordre même, que je crois historique, que je vais grouper les faits, trop peu nombreux, que j'ai pu réunir, ainsi que mes observations, mes conjectures.

[1] T. II, p. 578.

Les miniatures du Froissart du xve siècle, plusieurs fois citées déjà, nous montrent constamment le drapeau bleu semé de fleurs de lis d'or, opposé au drapeau rouge et aux léopards d'Angleterre. C'est le drapeau national. Charles VII ayant déjà, grâce à la miraculeuse intervention de la Pucelle, pris définitivement le dessus et à demi chassé les Anglais envahisseurs, fit porter ce drapeau lors de son entrée triomphante dans Rouen [1]. Un siècle environ après cette époque, un poëte latin célèbre avec enthousiasme ce pavillon de la France [2]. « Ce n'est pas l'aigle, ce ne sont point les léopards que portent les enseignes des Français, ils n'offrent point aux regards un animal avide de sang ou d'une rapacité féroce. La candeur seule se montre en eux; une belle et douce fleur y semble répandre d'agréables parfums. Leur couleur, d'azur céleste, agréable à tout l'univers, montre bien que ces étendards sont pour nous tombés du ciel. »

Nous voyons ce même pavillon, tant loué par le poëte, flotter sur un navire peint dans un manuscrit de Joinville, du temps de François Ier [3]. Au commencement du xviie siècle, aux funérailles de Henri IV, nous voyons « le seigneur de Rodes, grand maître des cérémonies de France, chevalier et grand prevost des deux ordres du roy, premier escuyer trenchant, et

[1] « Outre ce, estoit derrière le roy Jean de Saceauville, surnommé Houart, autrement Havart, bailly de Caux, varlet trenchant du roy, lequel portoit *le panon*, qui estoit de veloux azuré à trois fleurs de lys d'or brodées et bordées de trois grosses perles. » L'étendard particulier du roi porté par Roger Blosset « estoit de satin vermeil cramoisy, à un sainct Michel dedens le champ dudit estendart qui estoit d'ailleurs semé tout le long de souleils d'or. » *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier. Ed. Vallet de Viriville. Paris, Jannet, 1868, in-16, 3 vol., t. II, p. 165, 166 (10 nov. 1449).

[2] « Non aquilam aut pardos Gallorum *insignia* gestant
Non truculentum animal vel feritate rapax.
Nil nisi *candorem* retinent et pulcher amœno
Dulcis flos spirat balsama odore suo.
Cæsius ille color totæ gratissimus orbi
E cœli nobis vertice missa notat,
Atque sua est Gallis quæ proferit et fugat hostes
Ejaculans ignes aurea Flamma suos. »

De lege salica, etc. *Paris et ses historiens aux* xive et xve *siècles*, p. 250. — Le mot *candor* pourrait peut-être s'appliquer à la *croix blanche* ou au drapeau *blanc et bleu*. *Cæsius*, c'est bleu céleste.

[3] MS. fr. Bibl. Nat., 10148, p. 119. Cf. p. 58. On sait que c'est une règle de critique en archéologie de ne tenir compte de ces miniatures que pour le temps *où elles ont été peintes*.

porte-cornete du roy, seul à cheval, sa robbe de dueil, et le chaperon en teste, portant une lance peinte de bleu, ferrée d'or, où estoit le PHANON CARRÉ, *c'est-à-dire la* CORNETTE DE FRANCE, *de veloux violet, semée de fleurs de lys d'or de Cypre,* en broderie, plus plain que vuide, frangée d'or. » On y portait également « *le* PENON DE FRANCE, *de veloux violet, semé de fleurs de lys d'or de Cypre... le* GUIDON *idem... le* GRAND ESTENDART DE FRANCE *idem.* » Ce *violet* n'est autre chose que le *bleu céleste* du poëte, l'antique couleur nationale, car André Favyn, à qui j'emprunte la description de ces funérailles, nous déclare formellement, il écrit en 1620, que : « *la* BANNIÈRE DE FRANCE (*telle que nos monarques la portent jusques à ce jourd'hui*) *est de* VELOUX VIOLET BLEU CÉLESTE, à deux endroits *semez de* FLEURS DE LYS D'OR en broderie, plus plein que vuide, ainsi que l'a descrit Rigord, moine de Sainct Denys en France, médecin et chroniqueur du roy Philippes Augustes, en la vie dudict le Conquerant, parlant de la bataille de Bovines [1]. »

Mais, sous le règne de Charles VII, au plus tard, nous voyons s'ajouter sur l'antique pavillon d'azur aux fleurs de lis d'or une marque nouvelle, une nouvelle couleur, qui, peu à peu, tout en lui conservant en théorie le rang suprême, le titre de *bannière de France,* réduisit le drapeau purement bleu à n'être plus qu'un étendard de cérémonie. Car je ne crois pas qu'il faille lui attribuer une plus grande valeur aux obsèques de Henri IV. Cette marque nouvelle, c'est la croix ; cette couleur nouvelle, c'est le blanc, qui va devenir, après le bleu et en sa place, la couleur royale et nationale de la France.

Je ne m'arrêterai pas à tout ce qui a été dit par des écrivains animés d'intentions meilleures que leur critique sur les origines de cette couleur blanche, comme marque nationale des Français. Leur désir de faire remonter ces origines le plus haut possible les a entraînés à de regrettables divagations. Laissons donc les Gaulois et leurs Druides et l'étymologie du mot *Lutèce.* N'affirmons pas, dans un excès d'enthousiasme qui serait promptement réprimé par le rire de nos lecteurs, que Brennus parut au pied du Capitole une enseigne blanche à la main. Les meilleures causes se perdent à être défendues ainsi.

Une phrase, citée comme étant de Villehardouin, donnerait

[1] André Favyn, ouvrage cité, t. I, p. 242 ; t. II, p. 1853, 1854, 1865.

à ce *blanc national* une antiquité suffisamment vénérable : « Le blanc, aurait écrit le maréchal de Champagne, a la signifiance de batailler vaillamment, et de tout temps ceste nostre couleur blanche fut insigne et parangon de liberté. » Je dois déclarer ici qu'après avoir parcouru d'abord, puis lu d'un bout à l'autre non-seulement Villehardouin, mais son continuateur, Henri de Valenciennes [1], je n'y ai pas trouvé cette phrase, ni l'ombre d'une indication qui y ressemblât. Jusqu'à ce ce qu'un nouveau lecteur, plus heureux que moi ou plus attentif, car je ne me crois pas infaillible, m'en apporte des nouvelles, j'écarterai donc du sujet la phrase prétendue de Villehardouin.

Je laisserai également de côté, comme un indice trop peu sûr, les écharpes blanches portées par les soldats français au temps de Philippe le Bel. La couleur de ces écharpes a pu varier en divers temps. C'est ainsi que pendant les guerres de religion les Huguenots portant l'écharpe blanche, Charles IX et Henri III prirent l'écharpe rouge. Henri III reprit l'écharpe blanche quand il s'unit contre la ligue avec Henri de Navarre. Il est juste toutefois de rapporter ici l'avis du P. Daniel : « Il est certain que de temps immémorial la couleur blanche a toujours été celle des écharpes françoises... je ne trouve dans notre histoire que deux ou trois exemples où cela fut autrement. » Je recommande la question à l'étude des archéologues. Il faudrait y regarder de plus près, et l'opinion du P. Daniel est loin d'être dénuée de vraisemblance [2].

Sans qu'on en puisse marquer exactement l'origine, il n'est

[1] *De la conqueste de Constantinoble*, par Joffroi de Villehardouin et Henri de Valenciennes, édition faite sur des manuscrits nouvellement reconnus et accompagnée de notes et commentaires par M. Paulin Paris. Paris, Jules Renouard, 1838, in-8° (Société de l'histoire de France). — Cf. Rey, t. II, p. 455, 459.

[2]
Eut entr'eux tous sur leurs atours
Et les grant gens et les menues
Escharpettes blanches cousues...
Pour le Bannier qui en l'ost crie
Que tout homme de sa patrie
Face tant, comment qu'il là tranche,
Qu'il soit seigniez d'écherpe blanche
Pour estre au férir conéus... »

G. Guiart. ss. Philippe le Bel, dans Daniel, *Milice françoise*, t. I, p. 474. Cf. p. 475-481 (liv. VI, chap. VI). Cf. Rey, t. II, p. 472-483 (liv. XI, chap. IX). Sous Henri IV, l'*écharpe blanche* fut certainement contre la Ligue le signe du parti royaliste.

pas douteux que la *croix blanche* ne fût, même avant le règne de Charles VI, un insigne royal et national que les Français portaient sur leurs vêtements à la guerre. Le texte suivant d'Enguerran de Monstrelet en est une preuve sans réplique. Nous sommes en l'année 1413. Le roi, alors au pouvoir des Armagnacs, se préparait à marcher contre le duc de Bourgogne : « Le mercredi de la semaine peneuse (sainte), IIIe jour d'avril, le roi yssi hors de la ville de Paris, à grant triumphe et notable estat, et s'en ala en la ville de Senlis pour là actendre ses gens. Ouquel lieu il solemniza la feste de la Résurrection Nostre Seigneur Jhésus Crist. — En laquelle armée on fist porter aux personnes du Roy et du duc d'Acquitaine la bende et enseigne du comte d'Armignac, en délaissant *sa noble et gentille enseigne que lui et ses prédécesseurs roys de France avoient toujours portée en armes, c'est assavoir la* DROITE CROIX BLANCHE. Dont moult de notables barons, chevaliers et autres, anciens et loyaulx serviteurs d'icellui Roy et aussi dudit duc d'Aquitaine, furent assez malcontens, disant que pas n'appartenoit à la très excellente majesté royale de porter l'enseigne de si povre seigneur comme estoit le comte d'Armignac, veu encores que c'estoit en son royaume et pour sa querelle, et encores, que icelle bende dont on faisoit à présent si grant feste et joye, avoit été baillée ou temps passé aux prédécesseurs d'icellui conte, à la porter à tous jours lui et ses hoirs, pour la condamnation d'un pape, en signe d'amende, pour ung forfait que les devant diz d'Armaignac avoient fait et commis contre l'église, au temps dessus dit [1]. »

Ce texte est formellement confirmé par Jean Jouvenel des Ursins [2], en son histoire de Charles VI, année 1411 : « Est, dit-il, à advertir que toutes les choses se faisoient au nom du Roy et de monseigneur le Dauphin. Mais ils laissèrent la CROIX DROITE BLANCHE, *qui est la vraie enseigne du Roy*, et prirent la croix de saint André, et la devise du duc de Bourgongne, le

[1] *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, publiée pour la Société de l'histoire de France par L. Douët d'Arcq. Paris, Ve Renouard, 1868, in-8°, t. II, p. 466, 467 (liv. I, chap. CXIX, ann. 1413). « Comment le grant Conseil du Roy fut assemblé, présents la Royne et le duc d'Acquitaine, où il fut conclud de faire guerre au duc de Bourgongne. »

[2] *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par MM. Michaud et Poujoulat, t. II, Paris, 1836, in-4°, p. 473, col. 2. *Histoire de Charles VI, roy de France*, ann. 1411.

sautoüer, et ceux qu'on disoit Armagnacs portoient la bande. et pour ce sembloit que ce fussent querelles particulières. De quoy aucuns de Paris, et des chevaliers et escuyers, qui estoient mesmes très bons Bourguignons, estoient très mal contens. »

Cette croix blanche, on le voit, élevée au-dessus des *marques* des factions, a vraiment le caractère d'une marque nationale. Elle est directement opposée à la croix rouge des Anglais. Dans la miniature du manuscrit de Froissart représentant la bataille de Poitiers, les Anglais portent la croix rouge et les Français la croix blanche. Il en est de même dans une miniature représentant l'attaque de la bastille de Dieppe par Louis Dauphin (plus tard Louis XI), sous le règne de Charles VII. « Elle a été tirée par M. de Gaignières, dit Montfaucon, d'un manuscrit de la bibliothèque du Roi... Les soldats françois sont vêtus partie de bleu, partie de rouge, et portent la marque de la croix blanche, au lieu que les Anglois ont celle de la croix rouge [1]. »

Si le duc de Bedford prit personnellement la croix blanche, au moins à la bataille de Verneuil, c'est en sa qualité prétendue de régent de France, mais il ne manqua pas d'y ajouter la croix rouge de sa nation : « Vêtu d'une robe de velours bleu, dit M. Vallet de Viriville, il portait à la poitrine une grande croix blanche ou *croix de France*, sur laquelle se dessinait, un peu plus petite, la croix rouge d'Angleterre [2]. »

Néanmoins, bien que les Anglais se prétendissent légitimement maîtres en France, le signe distinctif des soldats et des partisans de Henri VI continua d'être la croix rouge, tandis que Charles VII et ses adhérents, le parti national, portaient la croix blanche. Quand un seigneur se rangeait à ce dernier parti, il prenait cette croix, ainsi que tous ses gens : « Et tantost apprez ladicte rendicion, écrit le chroniqueur Matthieu d'Escouchy, vint là devers ledit comte, le seigneur de Lucé, à qui ceste place appartenoit, qui tousjours avoit tenu la querelle du roy d'Engleterre, et avoit en sa compaingnie bien six cens combattans; sy reprint et fist hommaige, entre les mains du comte de Foix, d'icelle seignourie, au nom du roy de France. Et à sa venue, lui et ses gens portoient la *croix rouge;* mais

[1] Montfaucon, t. II, p. 298, pl. LIV; t. III, p. 228, 229, pl. XLII.
[2] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, Paris, Renouard, 1862-65, 3 vol. in-8°, t. I, p. 414, 415 et note 1.

quant ilz s'en retournèrent en leurs maisons, apprez le serment fait, la portoient *blanche*, dont leurs femmes, enfans et subgectz se donnèrent grant merveilles [1]. »

De même, quand une ville reconnaissait l'autorité du souverain national, ses habitants prenaient la croix blanche. C'est ainsi que lors de la prise de Paris par l'Ile-Adam (13 avril 1436), « l'Ile-Adam, aussitôt qu'il fut maître de la plate-forme, fit arborer la bannière aux trois fleurs de lys et cria : *Ville gagnée!* Il pénétra ensuite dans Paris, ainsi que le bâtard d'Orléans et le connétable. Partout les bourgeois avaient revêtu la *croix blanche droite*, ou la croix rouge en sautoir. » Cette dernière était la croix de Bourgogne, et c'est d'accord avec le duc de Bourgogne que le roi reprenait possession de Paris. L'Ile-Adam lui-même était un capitaine *bourguignon* [2].

Quelle que fût l'importance de la *croix blanche de France*, quoiqu'il soit impossible de lui constester, même avant Charles VI, le titre de *marque nationale*, pour que sa couleur balançât d'abord, puis enfin remplaçât tout à fait l'azur, comme couleur de la nation, il fallait qu'elle passât du vêtement sur l'étendard, qu'elle ne fût plus seulement un *uniforme*, mais un *drapeau*. C'est ce qui arriva en effet.

A quel moment précis? C'est ce qu'il est malaisé de fixer avec exactitude. Benéton pense qu'il y en eut des exemples dès le règne de Charles VI, et que les premières croix qui parurent sur les enseignes ne les couvraient pas entièrement. « Ces croix, dit-il, ne touchoient pas les quatre côtés de l'enseigne où elles se voyoient, elles étoient seulement mises en franc-canton, ou bien une enseigne avoit un franc-canton sur lequel étoit mise la croix que cette enseigne devoit avoir : les Anglois portoient encore leur croix nationale en franc-canton au commencement du XVIIe siècle... Les François ont porté aussi leurs croix de nation en franc-canton, ce n'est que depuis le XVe siècle qu'ils les ont étendues de la manière qu'il paroit à présent. J'en tire la preuve de quelques monumens qui se voyent parmi ceux que le Père de Montfaucon a

[1] *Chronique de Matthieu d'Escouchy*, nouvelle édition publiée pour la Société de l'histoire de France, par G. du Fresne de Beaucourt, Paris, Ve Renouard, 1863, in-8°, 3 vol., t. I, p. 208, chap. XXXVI. « Comment le duc d'Allenchon reprint sa ville et chastel. » Ann. 1449.

[2] Vallet de Viriville, ouvrage cité, t. II, p. 358 et note 2.

assemblés, ainsi que de quelques vieux drapeaux qui sont restés attachés à des châteaux qui servent de citadelles à quelques villes. Le drapeau de la Bastille de Saint Antoine à Paris porte à l'un de ses coins sa marque de nation, j'ay même idée d'avoir vu dessus outre la croix qui est restreinte une bande d'une autre couleur que celle dont est le drapeau, cette bande montre selon moi que ce drapeau est attaché à la Bastille où il est depuis que la faction des Armagnacs se fut fait connoître en France. La marque de cette faction étoit une écharpe rouge qui fut appellée bande [1]. »

Que ce drapeau de la Bastille, vu par Benéton, fût ou non du temps des Armagnacs, nous avons, sous Charles VII, la preuve certaine que la croix de France s'était introduite sur les étendards des Français. C'est ce qui résulte du texte suivant que j'emprunte à M. Vallet de Viriville : « Le vendredi 20e dudit mois d'Aoust (1451), semblable jour que Nostre Seigneur souffrit mort et passion pour nous racheter sur la croix, un peu après le soleil levant, se démonstra et fut veue au ciel une croix blanche paroissant estre droitement posée sur ladite cité de Bayonne, et lors les habitans d'icelle ostèrent leurs *bannières et pennons à croix rouges*, disant qu'il plaisoit à Dieu qu'ils fussent François et portassent la *croix blanche* [2]. » Sous Louis XI et Charles VIII cette marque nationale dut également figurer sur les étendards.

Le président Chassanée, qui a vécu sous les règnes de Louis XII et de François Ier, fait de cette croix blanche la principale enseigne et la marque distinctive des armées françaises [3]. On peut à mon sens raisonnablement supposer que de Charles VII à François Ier, le grand étendard de cérémonie

[1] Benéton. *Commentaire sur les enseignes*, p. 287. Cf. Montfaucon, t. III, p. 104, pl. XXIII, et t. IV, p. 100, pl. II après la VIIe, no 2.

[2] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 216, note 2. Cl. Matthieu d'Escouchy, édit. citée, t. II, p. 366, 367, ch. LVII, année 1451.

[3] « Sic legimus, quod certa sunt insignia diversarum gentium, ut Romanorum aquilæ, Scytharum fulmen... *Franci vero utuntur in prelio pro signo* CRUCE ALBA : Burgundi, cruce S. Andreæ rubea : Scoti vero alba : Angli, cruce rubea contra Francos, et rosis contra Scotos. Veneti leone, Suevi urso, Senenses lupa, Neapolitani asino onerato clitella... » *Catalogus gloriæ mundi* D. Bartholomei Cassanæi burgundi... Francofurti ad Mænum anno Domini MDLXXIX, in-fol., p. 12, col. 1, 2. *Prima pars : trigesima octava consideratio, decima septima conclusio*. Cf. Daniel, *Milice françoise*, t. I, p. 506, l. VI, chap. x, *in fine*.

demeurant l'antique bannière de France, purement d'azur aux trois fleurs de lis d'or, le drapeau militaire de la France, le pavillon national, fut le drapeau bleu chargé d'une croix blanche.

Tel était sous le règne de Henri II le drapeau des Cent-Suisses : « Il y avoit autrefois, dit le P. Daniel, un porte-enseigne ou porte-drapeau suisse, office qu'on a négligé de rétablir : mais le drapeau subsiste toujours. Le fond est de quatre quarrés bleus. Le premier et le quatrième portent une L couronnée d'or, le sceptre et la main de justice passez en sautoir, nouez d'un ruban rouge. Le second et le troisième ont une mer d'argent ombrée de vert, flottant contre un rocher d'or qui est battu de quatre vents. La croix blanche sépare les quatre quartiers avec cette inscription : *Ea est fiducia gentis.* On a voulu apparemment marquer par ces paroles la fermeté de la nation, que les plus grands dangers ne sont pas capables d'ébranler, comme le rocher se tient toujours ferme malgré la fureur des vents et des flots. Ce drapeau est le même qui étoit sous le règne de Henri II, comme il est marqué dans la salle des Suisses à Fontainebleau. Le feu roy (Louis XIV) le fit renouveller. Le drapeau est déposé chez le capitaine-colonel. » La cravate de ce drapeau était blanche et la hampe se terminait par une fleur de lis d'or [1].

Nous voyons l'étendard bleu à croix blanche figurer, lui aussi, aux funérailles de Henri IV : « Suivoient après le *grand estendard* de satin bleu céleste double en riche broderie de fleurs de lys d'or de Cypre, plus plain que vuide, à une grande croix plaine, de satin blanc, qui est la Croix de France, porté par N... [2] »

Ici, cet étendard, comme la bannière purement d'azur, n'est plus guère, ce me semble, qu'un drapeau de cérémonie. Le drapeau bleu à croix blanche est, en effet, passé peu à peu à un rang inférieur. C'est ce qui résulte certainement d'une ordonnance de Louis XIV, en date du 9 octobre 1661, qui constate tout à la fois et le rang élevé qu'avait occupé autrefois ce pavillon, et la déchéance où insensiblement il était

[1] Daniel, *Milice françoise*, t. II, p. 314, pl. VI, liv. X, chap. VII. Cf. *Magasin pittoresque*, année 1845, p. 272.
[2] André Favyn, t. II, p. 1866.

tombé : « Sa Majesté ayant été informée que plusieurs particuliers, capitaines, maîtres et patrons de vaisseaux étant à la mer, et allant en voyage de long cours, au lieu de porter seulement l'*ancien pavillon de la nation française*, prennent la liberté d'arborer le *pavillon blanc*, pour en tirer avantage dans leur commerce et navigation, au préjudice souvent de l'honneur qui y est dû, qu'ils sacrifient dans leurs rencontres à leur intérêt particulier, n'étant pas en état de pouvoir obliger ceux qui le doivent à le rendre, ou ne sachant pas la manière dont il faut en user dans de pareilles rencontres... fait très expresses inhibitions et défenses à tous capitaines, etc... de porter le *pavillon blanc, qui est réservé à ses seuls vaisseaux*, et veut et ordonne qu'ils arborent seulement l'*ancien pavillon de la nation française, qui est la croix blanche dans un étendard d'étoffe bleue*, avec l'écu des armes de Sa Majesté sur le tout [1]. »

Cet ancien pavillon de la nation française demeura jusqu'à la fin le drapeau du régiment des gardes françaises (d'azur semé de fleurs de lis d'or à la croix blanche) [2]. Ce fut aussi, en 1789, le drapeau du 1er bataillon, 1re division de la garde nationale de Paris [3].

Les renseignements qui nous sont fournis par l'histoire concordent jusqu'à présent, ce me semble, avec l'induction que nous avons tirée de la disposition hiérarchique des pavillons de commandement dans nos armées navales au XVIIIe siècle. Nous avons vu le pavillon bleu céder la place au pavillon bleu chargé d'une croix blanche. Notons ici que bien que ce soit le troisième pavillon de la flotte qui ait été, après la bataille d'Ouessant, chargé d'une croix blanche, c'est plutôt au second,

[1] *France maritime*, fondée et dirigée par Amédée Gréhan... Paris, Dutertre, 1852, in-4°. Nouvelle édition, t. I, p. 115; *Mémoire* de M. Jal, publié en 1836. Cf. Daniel, *Milice françoise*, t. II, p. 734, liv. XIV, chap. XI : « La marque des vaisseaux marchands de la nation françoise est un étendart bleu chargé d'une croix blanche, ou *facé de blanc et de bleu* : il ne peut être tout blanc. Louis XIV par une ordonnance de 1661 défendit à tous les vaisseaux des particuliers de porter le pavillon blanc qui est affecté à ses vaisseaux. » Ce drapeau *facé de blanc et de bleu* affecté, de même que le pavillon *bleu à croix blanche*, aux navires marchands, vient à l'appui de ce que nous allons dire sur le pavillon *bleu et blanc* et le rang historique du pavillon *bleu à croix blanche*, comparé à ce pavillon.

[2] *Drapeaux de l'infanterie*, 1721. Bibl. Nat., *Cabinet des Estampes*, Id. 40.

[3] *Collection complète des drapeaux* faits dans les soixante districts de Paris, lors de la Révolution du mois de juillet 1789, etc. *Deuxième livraison*, Paris, Girard, graveur, in-fol., MDCCXC. Bibl. Nat., *Imprimés*, Li 28, n° 11, pl. I.

au pavillon bleu et blanc, qu'il convient d'assimiler historiquement le drapeau bleu à croix blanche. L'introduction de la croix blanche sur le pavillon bleu, après Ouessant, fut le résultat d'une décision parfaitement motivée, et dont nous connaissons la cause. Mais, avant 1778, le troisième pavillon de l'armée navale qui, suivant notre théorie, était historiquement le plus ancien des trois, et correspondait par conséquent à la bannière de France, devait être et était en effet purement bleu.

Le second pavillon, bleu et blanc, correspondait, dans l'ordre historique, au second drapeau, le drapeau bleu à croix blanche : bleu à croix blanche, c'est en effet bleu et blanc. Mais pourquoi, dira-t-on, ce second pavillon de la flotte n'était-il pas exactement *à croix blanche* comme le drapeau auquel il doit être assimilé ? C'est qu'il a, en effet, existé un drapeau où la couleur blanche empiétant, pour ainsi dire, de plus en plus sur la couleur bleue, avait réduit celle-ci à ne composer plus qu'une moitié du drapeau.

En cherchant bien, en fouillant les monuments écrits et les monuments figurés on trouverait, je crois, de ce drapeau un certain nombre d'exemples. Pour moi, à l'heure qu'il est, j'en connais trois seulement. Mais le second, ce me semble, est tout à fait significatif.

Le premier est du temps de François Ier, c'est un étendard des troupes suisses à la solde de la France. Il est, au moins je le crois bien, mi-partie bleu et blanc [1].

Le second exemple nous est fourni par un très-curieux ouvrage, publié en 1790, et contenant la description des soixante drapeaux offerts par « l'amour patriotique » aux soixante districts entre lesquels se répartissait, à raison d'un bataillon par district, la garde nationale de Paris [2]. Ce n'est pas, bien entendu, d'un de ces drapeaux qu'il s'agit.

« Mais, dit l'auteur, avant de commencer la description des

[1] *Costumes militaires français depuis l'organisation des troupes régulières en* 1439, *jusqu'en* 1798, par D. de Noirmont et Alfred de Marot. Planche XXV, Cabinet des Estampes, Bibl. Nat.

[2] *Description curieuse et intéressante des soixante drapeaux, que l'amour patriotique a offerts aux soixante districts de la ville et fauxbourgs de Paris*, etc. Dédiée à M. l'abbé Fauchet, prédicateur ordinaire du Roi, l'un des représentans de la Commune de Paris, etc. Paris, Sorin, 1790, in-8°, Introduction, p. XXXI, XXXII. Cf. pour le drapeau dont nous parlons plus loin, p. XXXIV.

soixante drapeaux que nous avons annoncée, nous pensons qu'on nous saura gré de donner ici celle de deux drapeaux, pris et arrachés sur les murs de la Bastille, le 14 juillet 1789, vers les quatre heures et demie du soir, jour à jamais mémorable pour la nation françoise.

« Le premier a été saisi, enlevé et arraché par le nommé Nicolas Binet, garçon taillandier, natif de Paris, lequel est entré des premiers dans ce fort, selon qu'il est porté par l'extrait de la délibération du district de la Madeleine de Tresnel, qui est ci-après transcrite [1].

« Ce drapeau a cinq pieds et demi en quarré, est en taffetas de deux couleurs *bleu-de-roi et blanc*, très-roux, sale, presque tout déchiré et en lambeaux, formant quatre quarrés, dont *deux bleus et deux blancs, opposés l'un à l'autre.*

« Au centre, d'un côté, sont les armes de France, entourées des cordons des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit; au-dessous de la lance de fer, dont la pointe est cassée, est attachée une cravate de taffetas blanc (aussi surannée que le drapeau), sans cordon ni glands, mais avec une ficelle; — et tout récemment on y a joint une flamme en taffetas rouge cramoisi, sur laquelle est une légende écrite en lettres d'or, portant ces mots : *Je sers la liberté, arraché aux despotes*, le 14 juillet 1789.

« Au centre de l'autre côté sont les armes de la ville, représentées par un navire en argent au chef de France, parsemé de fleurs de lys en or, accollées de deux branches de chêne.

« Ce drapeau peut avoir deux cents ans et plus, *ayant été fait sous*

[1] Voici cette délibération, que nos lecteurs seront peut-être bien aises de voir. Elle précise d'ailleurs l'endroit où fut trouvé le drapeau.

« *Extrait de la délibération du district de la Madeleine de Tresnel.* — Le vingt-huit du présent mois de juillet, il a été apporté un drapeau enlevé du *faisceau d'armes de la Bastille*, par *Louis-Nicolas Binet*, garçon taillandier, natif de Paris, y demeurant rue de la Roquette. Il étoit, ainsi que ses camarades ci-après, du nombre des braves citoyens qui ont attaqué ce fort, et s'en sont rendus maîtres; le dit *Louis-Nicolas Binet* y est entré des premiers, a saisi le drapeau, et l'a courageusement défendu contre les assiégés qui vouloient le reprendre; il a été soutenu par *Joseph Masson*, cloutier, natif de Paris, paroisse Sainte-Marguerite, y demeurant rue de Lappe, et de *Noël Lemaire*, fondeur, aussi natif de Paris, paroisse Saint-Leu, demeurant même rue de Lappe; ils ont reçu tous trois les remercimens du district, ainsi que les éloges dûs à leur courage. Et pour perpétuer, autant qu'il est possible, l'honneur qui leur est dû, il a été arrêté unanimement, qu'à chaque occasion que le district feroit usage du drapeau, il seroit porté par ledit *Louis-Nicolas Binet*, ayant à ses côtés lesdits *Joseph Masson* et *Noël Lemaire*, qui auront l'épée nue à la main; dans le cas d'absence du premier, le porte-drapeau sera pris parmi les deux autres, les enfans dudit *Louis Binet* jouiront du même honneur, et à leur défaut, ceux desdits *Joseph Masson* et *Noël Lemaire*. Et pour leur donner à tous trois un témoignage authentique de la reconnoissance et de l'estime du district, il leur sera délivré à chacun copie collationnée du présent arrêté. Ce 1er août 1789. *Signés :* De Saint Leger, *président. Pour ampliation*, Colin de Cancey, *secrétaire.* »

le règne d'Henri III. Il est déposé chez M. de Cancey, auditeur des comptes, rue de Popincourt, commandant le huitième bataillon de la cinquième division... »

Le troisième exemple a, ce me semble, aussi une assez grande valeur. C'est une indication que j'emprunte à M. Rey[1]. « Un assez grand nombre de ports conservèrent le pavillon français bleu à croix blanche, jusqu'à l'invasion du nouveau... Celui du Havre était *mi-parti horizontalement blanc et bleu, et une croix blanche, dont la moitié s'étendait sur la partie bleue et était bordée de bleu sur la partie blanche.* » Il semble bien qu'ici nous saisissions sur le fait la transition du drapeau bleu à croix blanche au drapeau blanc et bleu, et la naissance de celui-ci. Si l'on réfléchit, en outre, que le Havre, commencé par Louis XII, a été achevé ou, pour mieux dire, créé, comme ville et comme port de mer, par le roi François Ier, qui le chérissait et dont il a même quelque temps porté le nom : *Franciscopolis*, on sera très-porté à croire que ce prince a donné à sa ville le pavillon national, le principal étendard de la France sous son règne.

Il n'est peut-être pas invraisemblable de conclure des faits exposés ci-dessus que c'est sous le règne de François Ier que le pavillon bleu a commencé de céder la première place au pavillon bleu et blanc, et que le règne de ce dernier étendard, comme pavillon national, s'étend de François Ier à Henri IV, sous qui le drapeau blanc, qu'amenait le cours naturel des choses et qui, depuis Charles VII, n'avait cessé de gagner du terrain sur l'antique drapeau bleu, relégua définitivement le drapeau bleu et blanc à ce rang inférieur que nous lui voyons occuper, aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans la marine de guerre.

Les drapeaux de la Bastille marquent bien ces progrès du blanc sur le bleu. Benéton nous en a signalé un, qu'il attribuait au temps des Armagnacs, et qui était chargé d'une croix blanche, c'est-à-dire très-probablement à fond bleu, quoiqu'il ne le dise pas. Du temps de Henri III, la Bastille en reçut un moitié bleu, moitié blanc. En voici un troisième, trouvé, comme le second, à la Bastille, mais qui est de cent

[1] T. II, p. 575. On peut peut-être ajouter comme quatrième exemple le pavillon de Dunkerque qui portait quatre bandes bleues et blanches.

ans postérieur. Nous en empruntons la description au même ouvrage qui nous a fourni celle du drapeau de Henri III.

« Description d'un second drapeau trouvé dans un magasin sur les remparts de la Bastille, le 14 juillet 1789, lors du siége, et après la conquête de ce Fort redoutable du despotisme, par les nommés Perrot de la Faye, compagnon maçon, François Lefevre, étalier-boucher, et Leroux, tous trois demeurant rue Saint Martin ; ces trois braves citoyens, prêts à sortir de la Bastille avec leur drapeau, éprouvèrent beaucoup de difficultés sur leur passage, ce qui fit qu'ils prièrent un garde-françoise, nommé Bernard, de les seconder, et de le porter en triomphe jusqu'au district de la Trinité, où il a été exposé sur le Maître-Autel pendant six semaines, et gardé par ledit François Lefevre, ci-dessus nommé, jusqu'au jour de la nomination d'un commandant du dixième bataillon de la troisième division.

« Ce drapeau a six pieds en quarré, est *dans sa totalité de taffetas blanc*, et fort roux ; il nous a paru avoir été fait sous le règne de Louis XIV, après sa majorité ; il a plus de cent ans.

« A chacun des quatre coins sont des flammes torses, en taffetas cramoisi, bleu-de-roi et blanc [1]. Au centre du drapeau sont les armes de France et de Navarre jointes ensemble, et entourées des cordons des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, surmontés de la couronne royale de France. On lit la légende suivante, écrite en lettres d'or, *Pro Rege et Patria*, en françois, pour le *Roi et la Patrie*.

« Le revers est *tout blanc*, et sans flammes, à l'exception du centre où sont représentées les armes de la ville de Paris, au navire équipé en argent flottant et voguant sur les ondes, au chef de France, parsemé de fleurs de lys.

« Ce drapeau est déchiré dans le milieu, et dans d'autres endroits ; il y a des pièces cousues sur les trous.

« Au dessous de la lance, qui est de fer rouillé, est attaché un cordon de soie verte à deux glands pareils, une cravate de taffetas blanc, très-rousse ; — on y a joint une superbe cocarde en larges rubans aux trois couleurs adoptées par la nation.

« Ce second drapeau est déposé chez M. Gauthier, l'un des administrateurs des postes, rue Bourg-l'Abbé, commandant du dixième bataillon de la troisième division. »

Le drapeau national, au temps de Louis XIV, est donc complétement blanc. C'est ce drapeau blanc, considéré en lui-même, indépendamment du bleu sur lequel le blanc l'a emporté après deux partages successifs, où il s'est fait la part de

[1] Nous expliquerons la valeur de ces flammes tricolores dans notre troisième partie. Elles n'empêchent point, comme le reconnaît la *description* de 1790, ce drapeau d'être un *drapeau blanc*.

plus en plus large, qu'il me reste, en cette seconde partie, à rechercher l'origine et à raconter brièvement l'histoire.

Mais, ayant à parler du drapeau blanc, ne dois-je pas, avant tout, mettre sous les yeux de mes lecteurs, l'étendard sacré par qui, en quelque sorte, s'est accompli, il y a quatre siècles, après des désastres auxquels on ne peut comparer, dans le cours de notre histoire, que ceux dont la France souffre présentement, le salut de la patrie. Je veux parler de ce drapeau dont Jeanne d'Arc ne se sépara point durant sa courte et glorieuse carrière, qui la suivit partout dans les combats depuis le jour où elle se mit en marche pour délivrer Orléans jusqu'à l'heure funeste de sa capture à Compiègne. Cet étendard, c'est elle-même qui l'a déclaré à ses juges, lors du procès de Rouen, elle l'avait fait faire par l'exprès commandement de Dieu, que lui transmirent ses voix [1]. Elle le chérissait, dit-elle, quarante fois plus que son épée, l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois [2]. Elle n'y attachait sans doute aucune croyance superstitieuse, elle avait confiance non point en l'étendard lui-même, mais en Dieu qui le lui avait prescrit. C'était, à ses propres yeux, et aux yeux de ses compagnons de guerre, le

[1] « Interrogata quis fecit sibi facere illam picturam in vexillo : respondit : Ego vobis satis dixi quod nihil feci nisi de præcepto Dei. » Dicit etiam quod ipsamet portabat vexillum prædictum, quando aggrediebatur adversarios, pro evitando ne interficeret aliquem; et dicit quod nunquam interfecit hominem... « Interroguée quelle signifiance c'estoit que peindre Dieu tenant le monde et ses deux angles : respond que saincte Katherine et saincte Marguerite luy disrent qu'elle prinst hardiement, et le portast hardiement, et qu'elle fist mectre en paincture là le Roy du ciel. Et ce dist à son roy, mais très envis; et de la signifiance ne scait aultrement... Interroguée se ces deux angles, qui estoient figurés en l'estaindart, estoient les deux angles qui gardent le monde, et pourquoy il n'y en avoit plus, veu qu'il luy estoit commandé par Nostre Seigneur qu'elle prainst cel estaindart : respond, tout l'estaindart estoit commandé par Nostre Seigneur, par les voix de sainctes Katherine et Marguerite, qui luy dirent : « Pren estaindart de par le Roy du ciel. » Et pour ce qu'ilz luy dirent « pren estaindart de par le Roy du ciel, » elle y fist faire celle figure de Nostre Seigneur et de deux angles, et de couleur, et tout le fist par leur commandement. » (*Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, publiés par Jules Quicherat.) Paris, J. Renouard, 1841-1849, 5 vol. in-8° (*Société de l'histoire de France*), t. I, p. 78, 117, 181. Cf. t. III, p. 103. *Déposition de fr. Jean Pasquerel :* « .... Dicens ulterius (Johanna) quod inquisiverit nuntiis domini sui, scilicet Dei, sibi apparentibus quid ipsa agere debebat, et eidem Johannæ dixerunt quod acciperet vexillum domini sui. »

[2] « Interrogata quod prædiligebat vel vexillum suum, vel ensem : respondit quod multo, videlicet quadragesies, prædiligebat vexillum quam ensem. » (*Procès*, t. I, p. 78.)

signe visible de sa mission, de la protection de Dieu sur la France et sur elle [1]. Elle le tenait à la main, assez près de l'autel, dans la cathédrale de Reims, durant le sacre de Charles VII [2]. Et comme ses juges de Rouen, ses vrais bourreaux, s'étonnaient d'un tel honneur, de la préférence accordée à cet étendard sur ceux des autres capitaines : « Il avait été, dit-elle, à la peine : c'était bien raison qu'il fût à l'honneur [3]. »

Cet étendard fut exécuté à Tours par Hauves Poulnoir, que M. Vallet de Viriville assimile à James Power, Ecossais, peintre du roi, au prix de vingt-cinq livres tournois. Jeanne fut contente de l'ouvrage, car au mois de janvier 1430, elle demandait aux magistrats de Tours d'accorder à la fille du peintre, qui se mariait, une somme de cent écus pour son trousseau. Le conseil municipal ne se départit pas, en cette occasion, de sa prudence bourgeoise et de sa parcimonie, et, tout en accordant à la jeune fille quelques honneurs et quelques cadeaux, il rejeta la demande de la Pucelle en sa faveur « pour ce que les deniers de la ville convient emploier est réparacions de la ville et non ailleurs [4]. »

[1] « Interroguée se alors elle leur demanda se, en vertu de celluy estaindart, elle gaigneroit toutes les batailles où elle se bouteroit, et qu'elle auroit victoire : respond qu'ilz lui dirent qu'elle prinst hardiement, et que Dieu luy aideroit. — Interroguée qui aidoit plus, elle à l'estaindart, ou l'estaindart à elle : respond que de la victoire de l'estaindart ou d'elle, c'estoit tout à Nostre Seigneur. — Interroguée se l'espérance d'avoir victoire estoit fondée en son estaindart ou d'elle : respond : « Il estoit fondé en Nostre Seigneur, et non ailleurs. » — Interroguée, se ung autre l'eust porté qu'elle, se il eust eu aussi bonne fortune comme d'elle de le porter : respond : « Je n'en sçay rien, je m'en actend à Nostre Seigneur. » — Interroguée se ung des gens de son party luy eust baillé son estaindart à porter, s'elle l'eust porté, s'elle y eust eu aussi bonne espérance, comme en celluy d'elle qui luy estoit disposé de par Dieu, et mesmement celuy de son roy : respond : « Je portoye plus voulentiers celluy qui m'estoit ordonné de par Nostre Seigneur; et toutes voies du tout je m'en actendoye à Nostre Seigneur. » (*Procès*, t. I, p. 182, 183.)

[2] « Item (respond) que son estaindart fut en l'église de Rains, et luy semble que son estaindart fut assés près de l'autel ; et elle mesmes luy tint ung poy, et ne sçait point que frère Richard le tenist. » Cf. t. IV, p. 77. Jean Chartier : « .... Et y estoit la ditte Jehanne la Pucelle, laquelle tenoit son estandart en sa main. » T. IV, p. 186. *Chronique de la Pucelle :* « Là estoit présente Jehanne la Pucelle tenant son estendart en sa main. »

[3] « Interroguée pourquoy il fut plus porté en l'église de Rains, au sacre, que ceulx des autres capitaines : respond : « Il avoit esté à la paine, c'estoit bien raison que il fut à l'onneur. » (*Procès*, t. I, p. 187.)

[4] « A Hauves Poulnoir, paintre, demourant à Tours, pour avoir paint et baillé estoffes pour ung grand estandart et ung petit pour la Pucelle, 25 livres tournois. » (*Procès*, t. V, p. 258, *témoignages extraits des livres de comptes.*) Cf. t. V, p. 154 et suiv. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 65.

Cet étendard était en *boucassin,* tissu de fil fin et transparent, orné de franges de soie. Le champ en était blanc, semé de fleurs de lis. Sur l'endroit était peint Notre-Seigneur, siégeant en majesté sur les nuées, tenant en main le globe du monde. De chaque côté, un ange lui présentait un lis, qu'il bénissait. A droite et à gauche, séparée par la peinture, était cette inscription : *Jhesus Maria.* Sur l'envers était peint l'écu de France, soutenu par deux anges. C'était le grand étendard. Il fut béni dans l'église Saint-Sauveur de Blois [1].

[1] « Interrogata utrum, quando ivit Aurelianis, habebat vexillum, gallice *estandart* ou *banière,* et cujus coloris erat : respondit quod habebat vexillum cujus campus erat seminatus liliis; et erat ibi mundus figuratus et duo angeli a lateribus ; eratque coloris albi de tela alba vel boucassino, erantque scripta ibi ista nomina JHESUS MARIA, sicut ei videtur, et erat fimbriatum de serico. Interrogata an hæc nomina JHESUS MARIA, erant scripta superius, aut inferius, vel a latere : respondit quod a latere, sicut ei videtur. » (*Procès,* t. I, p. 78 et note 1.) Cf. t. I, p. 180 : « Interroguée qui la meust de faire peindre angles, avecques bras, piés, jambes, vestemens : respond : « Vous y estes respondus. » Interroguée s'elle les a fait paindre tielz qu'ilz viennent à elle, respond que elle les a fait paindre tielz en la manière qu'ilz sont pains es églises. » P. 181 : « Interroguée se ces deux angles, qui estoient pains en son estaindart, représentoient saint Michiel et saint Gabriel : respond qu'ilz n'y estoient fors seulement pour l'honneur de Nostre Seigneur, qui estoit painct en l'estaindart; et dist qu'elle ne fist faire celle représentacion des deux angles, fors seullement pour l'onneur de Nostre Seigneur, qui y estoit figuré, tenant le monde. » T. I, p. 300 : « Item, dicta Johanna fecit depingi vexillum suum ac in eo describi duos angelos assistentes Deo tenenti mundum in manu sua, cum his nominibus JHESUS MARIA et aliis picturis ; et ista dixit se fecisse ex præcepto Dei, qui hæc sibi revelavit, mediantibus angelis et sanctis. Quodquidem vexillum posuit in ecclesia Remensi, juxta altare, dum Karolus prædictus consecraretur, volens ipsum vexillum ab aliis singulariter honorari, per ejus superbiam et inanem gloriam » (LVIIIe chef d'accusation). — Tome III, p. 7. *Dep. de Dunois :* « .... Tunc ipsa Johanna venit cum dicto domino deponente, portans in manu sua suum vexillum, quod erat album et in quo erat figura Domini nostri tenens florem lilii in manu sua. » — Tome III, p. 103. *Dép. de Fr. Jean Pasquerel.* « .... Propter hoc ipsa Johanna fecit fieri vexillum suum, in quo depingebatur imago Salvatoris nostri sedentis in judicio, in nubibus cœli, et erat quidam angelus depictus tenens in suis manibus florem lilii quem benedicebat imago. Et applicuit ipse loquens Turonis illo tunc quod depingebatur illud vexillum. » — Tome IV, p. 12. PERCEVAL DE CAGNY : « La Pucelle prinst son estendart ouquel estoit empainturé Dieu en sa majesté, et de l'autre costé (lacune dans le texte)..... et ung escu de France tenu par deux anges. » — Tome IV, p. 129. *Journal du siége d'Orléans :* «... Et voulut et ordonna (le roi) qu'elle eust ung estandart, ouquel par le vouloir d'elle on feist paindre et mectre pour devise, JHESUS MARIA et une majesté. » — Tome IV, p. 203. *Chronique de la Pucelle :* « .... Pendant son séjour..... elle fist faire un estendart blanc, auquel elle fist pourtraire la représentation du sainct Saulveur et de deux anges, et le fist bénistre en l'église Sainct Saulveur de Blois. » — Tome IV, p. 362. ENGUERRAN DE MONSTRELET : «.... Esleva un estendart où elle fist pindre la représentacion de Nostre Créateur. » — Tome IV, p. 490. EBERHARD DE

Jeanne en fit peindre et bénir un plus petit, son *pennon*, terminé en forme de pointe ou de queue, également de couleur blanche. Sur ce pennon était figurée Notre-Dame, et devant elle un ange qui lui présentait un lis. Ce pennon et très-probablement aussi le grand étendard étaient attachés d'un seul côté de la lance [1].

Peut-être, au contraire, doit-on considérer comme transversale la bannière, non plus militaire, mais purement de dévotion que Jeanne fit faire à Blois, et autour de laquelle les prêtres de l'armée se groupaient avec les soldats convertis pour chanter des hymnes et des cantiques au Seigneur. Cette bannière, que sans doute on fichait en terre, portait l'image de Jésus crucifié. La couleur ne nous en est pas indiquée, mais il est extrêmement probable qu'elle était blanche, elle aussi [2].

L'étendard de Jeanne d'Arc est, au moins à ma connaissance, le premier drapeau purement blanc porté dans les armées françaises, avec un caractère national et de commandement. Cette seule circonstance doit suffire pour qu'un sentiment éternel de respect et de reconnaissance s'attache à cette cou-

WINDECKEN : « La jeune fille marchait avec une bannière qui était faite de soie blanche et sur laquelle était peint Notre-Seigneur Dieu, assis sur l'arc-en-ciel, montrant ses plaies, et ayant de chaque côté un ange qui tenait un lis à la main. » — Tome V, p. 34. *Poëme latin anonyme :*

Vexillumque feram, cœlestis imagine regis
Signatum ; circum florebunt lilia regni.

Cf. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 2e édition. Paris, Hachette, 1867, 2 vol. in-8°, t. I, appendice VI, p. 256-261.

[1] « Elle fist faire un estandart ouquel estoit l'image de Nostre Dame. » *Perceval de Cagny. Procès*, t. IV, p. 5. Cf. t. IV, p. 152, 153. *Journal du siège :* « Elle y entra (dans Orléans), armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, et faisoit porter devant elle son estandart, qui estoit.... blanc, ouquel avoit deux anges tenans une fleur de liz en leur main, et ou *panon* estoit paincte comme une Annonciation (c'est l'image de Nostre Dame ayant devant elle ung ange luy présentant ung liz).... et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur quoy elle estoit, tellement que l'un de ceulx qui portoient les torches s'approucha tant de son estendart que le feu se print au *panon*, et le tourna autant gentement jusques au *panon*, dont elle en estangnit le feu. » — T. IV, p. 301. LE GREFFIER DE L'HOTEL-DE-VILLE D'ALBI : « .... Armada de fer blanc tota de cap a pe, et te son estandart en que era Nostra Dona. » — Tome IV, p. 322. LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD DE METZ : « Et faixoit porter apprès elle une noble bannière poincturée de la benoiste trinité et de la benoiste Vierge Marie. » Cf. *Procès*, t. IV, p. 161, 228 ; t. V, p. 108, 229.

[2] « Ibidem (à Blois) dixit (Johanna) loquenti quatenus faceret fieri unum vexillum pro congregandis presbyteris, gallice *une bannière*, et quod in eodem vexillo faceret depingi imaginem Domini nostri crucifixi : quod et fecit ipse loquens. » (*Dép. de Fr. Jean Pasquerel. Procès*, t. III, p. 104.)

eur, et pour que l'armée française, si le cours des événements ramenait un étendard semblable, blanc, semé de fleurs de lis d'or, fût fière de combattre sous ses plis, que la Providence a consacrés, il y a quatre siècles, par le salut de la France et l'expulsion de l'étranger.

Mais, revenant plus particulièrement à notre sujet, quelle est, en laissant de côté le bleu, l'origine du drapeau royal et national purement blanc? ou, pour parler plus exactement, quand, comment, et pourquoi le roi de France fit-il porter dans ses armées un étendard purement blanc? quelle fut la valeur et l'autorité de cet étendard?

La question, je dois le dire, est très-difficile, très-embrouillée, et je ne me flatte pas de la résoudre. L'auteur qui me paraît y avoir porté le plus de jour, est le P. Daniel en son *Histoire de la milice françoise* [1]. Sa théorie qu'il appuie sur des textes, et qu'il fortifie du secours d'une critique très-judicieuse, a d'ailleurs un grand avantage à mes yeux : c'est, je l'avoue, qu'elle concorde assez bien avec le système que j'ai exposé ci-dessus, qu'il y a entre elle et lui une liaison assez exacte. Je suivrai donc en ce point le savant jésuite, en ajustant, ce qui n'est pas trop malaisé, ses vues sur l'histoire particulière du drapeau blanc, avec la thèse que j'ai posée au commencement de cette seconde partie, sur les modifications historiques et logiques de l'ancienne bannière de France.

Le premier drapeau blanc porté, au nom du roi, dans les armées françaises, fut ce qu'on appelait la *cornette blanche*. Galland, Du Cange, Benéton et après eux M. Rey, veulent que cette cornette ait été instituée par Charles VII, alors qu'il créa les compagnies d'ordonnance. Il l'aurait donnée pour enseigne à la première compagnie, qui lui servait de garde particulière, et cette cornette blanche aurait pris la place de l'ancien *pennon* royal qui, comme la bannière de France, dont il n'était en quelque sorte qu'un exemplaire réduit, était depuis l'origine d'azur aux fleurs de lis d'or. Mais il y a à cela deux difficultés. La première, c'est que l'institution des compagnies d'ordonnance est antérieure à l'entrée de Charles VII dans Rouen. Or, nous l'avons vu, le roi à cette entrée faisait porter, par son écuyer tranchant, l'antique pennon de France, d'azur aux fleurs

[1] Liv. VI, chap. x, t. I, p. 507 et suiv.

de lis d'or. La seconde, c'est qu'on ne trouve point, antérieurement à Charles VIII, le mot *cornette* employé dans le sens d'étendard. On ne rapporte d'ailleurs aucune preuve de l'institution de cette *cornette blanche* sous Charles VII [1].

Mais d'où vient que ce mot *cornette*, dont le sens propre est un ornement de tête, une coiffure, a signifié un étendard? Le P. Daniel exprime à cet égard une idée au moins spécieuse, et que je crois juste. « La cornette, dit-il, en matière de guerre fut d'abord une espèce d'ornement qui se mettoit quelquefois sur le casque, principalement dans les cérémonies publiques, où l'on paraissoit en habillement de guerre. Je crois qu'on appela ainsi cet habillement de tête, parce qu'il étoit mis par dessus le casque ou par dessus la salade, comme les cornettes des femmes étoient mises alors par dessus leur bonnet, et comme en divers endroits nos paysannes le mettent encore aujourd'hui. En effet, ce taffetas se mettoit sur le casque de derrière commes ces cornettes de paysannes. De plus comme le mot de pennon étoit suranné depuis qu'il n'y avoit plus de chevalerie bannerette dans les armées, et que cette cornette militaire des casques étant étendue, parait avoir eu une figure approchante d'un étendart, on changea le nom de pennon royal en celui de cornette royale [2]. »

Matthieu d'Escouchy [3], décrivant l'entrée de Charles VII dans Rouen, nous fournit un très-frappant exemple de cette première cornette de guerre, qui n'était qu'un ornement du casque : « ... Sievoient les archiers de messire Charles d'Ango (Anjou), qui estoient cinquante, et *avoient sur leurs sallades cornettes pendans jusques sur leurs chevaulx*... Et, ensievant iceulx, aloient cinquante archiers, ou environ, moult bien habilliez, qui estoient au roi de Secile, et *avoient sur leurs sal-*

[1] Galland, ouvrage cité, p. 49-58. Du Cange, *Dissertation XVIII*. Benéton, *Commentaire sur les enseignes*, p. 292 et suiv. Rey, t. II, p. 560-580, liv. XII, chap. VI et dernier. La confusion qui s'était opérée dans l'esprit de Galland entre la bannière de France, la croix et la cornette blanche, n'a pas peu contribué à embrouiller la question pour les auteurs qui l'on suivi. Benéton, ancien gendarme de la garde du roi, tenait beaucoup à faire remonter à Charles VII le drapeau blanc de son corps. Le P. Daniel me semble avoir singulièrement élucidé les ténèbres amassées par Galland.

[2] *Daniel*, t. I, p. 517, 518.

[3] *Matthieu d'Escouchy*, édit. citée, t. I, p. 234, 235, chap. XXXVII. « De la prinse de Rouen et du chastel et pallais ; et comment le seigneur de Tallebot fut devers le roy Charles de France receu. »

lades cornettes des coulleurs dudit roy... et tout la plus grant garde du roy, III cens lanches, *qui avoient sur leurs sallades chacun une cornette de taffetas vermeil et ung solail d'or.* »

De ce texte on peut tirer raisonnablement cette conclusion, qu'au temps de l'entrée de Charles VII à Rouen, cet ornement du casque, appelé *cornette,* ne s'était pas encore transformé en étendard, mais qu'il en prenait le chemin, puisqu'il portait déjà des *couleurs* ou *livrées.* Si l'on ajoute à cela la présence du *pennon bleu* à cette même entrée solennelle dans Rouen, il n'est plus guère possible d'attribuer à Charles VII l'institution de la *cornette blanche.*

De Charles VII à Charles VIII la transformation s'était opérée. La *cornette* était devenue un étendard. C'est ce qui résulte de l'épitaphe suivante, copiée mot pour mot par ou pour le P. Daniel, dans l'église de Neuilly, proche de Sancerre [1] :

« Ci gist noble et puissant seigneur Messire Charles du Mesnil-Simon en son vivant chevalier, seigneur de Beaujeu et des Cartiers-Rogier, valet tranchant des rois Loys et Charles, portant la *cornette à la journée de Fournauve* (Fornoue), qui estoit fils de haut et puissant seigneur Messire Jehan du Mesnil-Simon seigneur dudit lieu et de Bethemont, Besancourt, Pousy, Montagu, le Buc, Anthoillet, Moiraistres, Launai en l'Isle de France, de Beaujeu, Maupas, Morogues et des Cartiers-Rogier, conseiller et chambellan du roi, bailli et gouverneur de Berri et de Limosin, qui mourut à Burgues (Burgos) revenant d'ambassade devers le roi de Castille, et décéda icelui Charles, son fils, le vingt-sixième septembre mil cinq cens huit. Priez Dieu pour eux. »

Mais la *cornette* portée par Charles du Mesnil-Simon, à la bataille de Fornoue, était-elle blanche? L'épitaphe ne le dit pas, et rien ne le prouve. Le mot *cornette* s'était substitué au mot *pennon,* c'est tout ce qu'on peut conclure de ce texte. Le *phanon carré* de cérémonie porté aux funérailles de Henri IV, et qui était de velours violet (bleu céleste) semé de fleurs de lis d'or, est, nous l'avons vu, qualifiée de *cornette de France* par André Favyn, en son *Théâtre d'honneur* [2].

Que la *cornette royale* ne soit autre chose que l'ancien *pennon royal,* c'est l'avis du P. Daniel, et il est très-vraisemblable. Le *pennon,* lors de l'entrée de Charles VII à Rouen, était porté par

[1] Daniel, t. I, p. 517.
[2] And. Favyn, t. II, p. 1853, 1854. Notez que ce *Phanon* est porté par *le seigneur de Rodes, premier écuyer tranchant et porte cornette du Roi.*

son valet tranchant, Havart ; Charles du Mesnil-Simon, porte-cornette, est qualifié, dans son épitaphe, de *valet tranchant des rois Loys et Charles*, et voici ce qu'on lit dans des lettres-patentes du roi Louis XIV, de l'année 1685 : « La charge de notre porte-cornette blanche dont était pourvu le sieur marquis de Vandeuvre, ayant vaquée par sa mort, nous avons pris résolution de réunir à ladite charge celle de notre premier tranchant, *lesquelles charges avoient été toujours possédées par une même personne*, et d'en pourvoir notre cher et bien aimé Jean-Baptiste-Nicolas Desmé, écuyer, sieur de la Chesnaye, etc. »

« Ce qui est énoncé dans ces provisions, ajoute le P. Daniel après avoir cité ce texte, que les deux charges avoient été toujours possédées par le même officier, se vérifie dans plusieurs personnes de la maison de Rodes sous les règnes de Louis XIII, de Henri IV et de Henri III, sous le règne desquels MM. de Rodes possédèrent en même temps ces deux charges ; le seigneur du Mesnil-Simon les possédoit aussi sous Charles VIII, comme on l'a vu dans son épitaphe, et il étoit un de leurs ancêtres par les femmes. »

Ces indications semblent en parfaite concordance avec la tradition historique. Nous avons vu que la première oriflamme, le Montjoie, drapeau royal et national sous Charlemagne et ses successeurs, était porté, au xe siècle, par les grands sénéchaux, chefs de la maison du roi. L'oriflamme de saint Denis, à ce qu'il paraît, ne succéda pas, à cet égard, au Montjoie. Ce fut la bannière du roi, appelée depuis *bannière de France*, qui probablement fut portée par le suppléant du sénéchal, le maître d'hôtel du roi, *Dapifer*, et ensuite, sans doute, par quelque officier sous ses ordres, le grand chambellan par exemple, comme le pense Du Cange. Le *pennon* royal, exemplaire réduit de la bannière, plus spécialement affecté à la personne du roi, fut porté par un officier inférieur, le premier écuyer ou valet tranchant, soumis également à la juridiction du grand maître d'hôtel. C'est ce que nous voyons sous Charles VII. La charge de porte-cornette du roi ayant été presque toujours réunie à celle de premier valet tranchant, « il est, comme dit le P. Daniel [1], très-naturel de conclure que l'étendart auquel a

[1] Daniel, ouvrage cité, p. 519, 520. Cf. Du Cange, *Dissertation IX. Des chevaliers bannerets*, p. 40, col. 1. *Glossaire*, Ed. Henschell, t. VII : « Il est constant

succédé la cornette blanche est le pennon royal même, qui a changé de nom et de couleur, et pris le nom de cornette blanche. »

Pour ce qui est du nom, nous savons que le changement se fit sous Charles VIII au plus tard. Mais quand et comment se fit le changement de couleur? L'époque est difficile à déterminer. Le P. Daniel pense que l'auteur de ce changement fut François Ier, et j'avoue que je suis très-disposé à adopter son avis. Il est certain que sous François Ier le drapeau blanc apparaît dans nos armées comme un signe de supériorité, de commandement. Ce prince, en créant un *colonel-général* de l'infanterie, lui accorda la cornette blanche, pour marquer son autorité supérieure sur toute l'infanterie. A plus forte raison doit-on penser que la cornette royale, qui accompagnait le roi à l'armée et ne quittait point ce chef suprême, était blanche. La cornette du colonel-général, auquel le roi déléguait son autorité sur l'infanterie, n'en fut, sans doute, qu'une émanation [1].

Quant à la cause de ce changement de couleur, il me paraît extrêmement probable qu'il la faut chercher ici encore dans la *croix blanche*, qui prenant peu à peu l'avantage sur le fond bleu de l'antique bannière de France, était, sous les règnes de Louis XII et de François Ier, signalée, nous l'avons vu, par le président Chassanée, comme la marque propre et distinctive des armées françaises. Soit que cette *croix* se soit introduite, comme le pense le P. Daniel et comme il est très-naturel de le croire, aussi bien sur le *pennon* royal ou plutôt sur la *cornette*

que les souverains avoient la bannière et le pennon, et à l'égard du roy de France sa banniere estoit en la charge du grand chambellan et son pennon en celle de son premier vallet trenchant. »

[1] « J'oubliois à dire qu'il (M. de Chastillon) fut le premier qui introduisit les deux enseignes couronnelles blanches (auparavant il n'y en avoit point qu'une), desquelles au commencement furent créez de luy ses deux lieutenans, le capitaine Boisseron et Valleron. Bien est vray que M. de Tais en avoit bien deux; mais l'une demeuroit en Piedmont, et l'autre en France, ainsi que j'ay ouy dire. » (*Œuvres complètes du seigneur de Brantôme*. Paris, Foucault, 1823, in-8°, t. IV, p. 385. *Discours des Couronnels*, art. 6. *M de Chastillon, second colonnel général de l'infanterie françoise.*) — M. de Taix, premier colonel de l'infanterie, reçut cette charge du roi François Ier sur la fin de l'année 1543. Il fut contraint de s'en démettre au commencement de l'année 1549. Gaspard de Coligny, seigneur de Chastillon, lui succéda, et occupa la charge de 1546 à 1552. Cf. Daniel, t. I, p. 268, 269, 270. Liv. IV, chap. VIII; et p. 521, 522, liv. VI, chap. X.

bleue, que sur le *pavillon national* issu de l'antique *bannière de France*, dont le pennon royal n'était primitivement qu'une réduction, soit que l'influence et le prestige de cette croix blanche du pavillon national se soient exercés sur la cornette royale, restée purement bleue aux trois fleurs de lis d'or, cette cornette devint purement blanche, et ce qui montrerait assez que c'est bien à la croix blanche qu'elle empruntait sa couleur, c'est que, contrairement à l'ancien *pennon*, le propre de cette *cornette royale* fut d'être, comme dit Galland, simple, non parsemée, sans ornement, sans mélange de couleur, ou *fleurs de lys* [1].

Pour ma part, sans que cette opinion ait naturellement plus de poids qu'une simple conjecture, je placerais volontiers l'avénement de cette *cornette royale*, purement blanche, à peu près à la même époque où *le pavillon national*, jusqu'alors bleu à croix blanche, devint mi-parti bleu et blanc.

On entend bien que ce *pavillon national*, issu de l'ancienne *bannière de France*, était alors et sans doute depuis assez longtemps, plutôt un type qu'un étendard particulier et déterminé. La *cornette blanche* au contraire, remplaçant le *pennon* royal, était un drapeau spécial, affecté d'abord au roi seul, et depuis, mais par une délégation déterminée à certains chefs à qui le roi déléguait une partie de son autorité militaire. La *cornette blanche* était un pavillon de commandement.

« Il n'y avoit jadis, écrit André Favyn, que les princes souverains qui portassent cornette, laquelle ne doit estre chargée d'armes ou devise, ainsi seulement de la principale livrée du prince... Cette cornette ne doit estre portée qu'en la présence du prince souverain, soubs laquelle les autres princes et grands seigneurs ont de coustume ordinaire se ranger pour la conservation d'icelluy [2]. »

Sous cette cornette royale, comme sans doute autrefois sous le *pennon*, se rangeaient en effet, à l'armée, les officiers de la couronne et de la cour, des gentilshommes commensaux du roi, et une troupe de seigneurs et de nobles volontaires qui formaient l'escorte royale. La cornette en un mot était l'éten-

[1] Galland, ouvrage cité, p. 56. Cf. André Favyn, t. I, p. 242. Daniel, t. I, p. 508, 521.

[2] André Favyn, t I, p. 242.

dard du roi et de la maison du roi. D'où le nom de l'étendard passant au corps qui marchait sous ce drapeau, on appela *cornette* et *cornette blanche* la troupe des gentilshommes royaux, la troupe du roi.

Le caractère de la *cornette blanche* ressort très-bien d'un mémoire qu'a publié le P. Daniel, et qui est intitulé : « Les raisons que Monsieur de Rodes allègue contre la prétention de Monsieur de Palezzeau. » J'en extrais à mon tour les passages suivants [1] :

« La cornette étant composée de princes, maréchaux de France, officiers de la couronne et vieux capitaines de gens d'armes qui n'ont leurs compagnies dans l'armée, et qui ne sçauraient obéir à d'autres qu'à Sa Majesté..., c'est mon drapeau qui commande à ceux qui l'accompagnent et non ma personne, auquel tout ce qui est dessous, tant ceux qui ont été portez par terre, que ceux qui ont été rompus des autres compagnies qui ont combattu, se viennent rallier pour faire ferme ou combattre, selon qu'il est jugé nécessaire... Le quartier de la cornette blanche est toujours le plus proche bourg du quartier du roi... Après plusieurs charges faites, je suis obligé de demeurer avec ma cornette dans le champ de bataille mort ou vif, soit qu'elle soit gagnée pour le roi ou perdue ; parce que c'est à cette marque que l'on a recours pour venir apprendre des nouvelles du roi, et où Sa Majesté envoye commander ce qu'elle veut qu'on fasse... Je ne loge jamais dans le quartier de la cornette blanche, si ce n'est une partie de mon équipage, mais proche du logis du roi, afin qu'à la moindre allarme qui arrivera, je puisse aller au logis de Sa Majesté prendre ma cornette qui a coutume d'être mise dans la ruelle de son lit. »

Cette *cornette blanche* du roi, bien que la charge de porte-cornette royale subsistât encore au temps de Daniel, avait depuis environ trois quarts de siècle cessé d'être portée à l'armée. Elle ne l'était certainement plus depuis un certain temps en 1661, car Daniel cite un Etat de la France, imprimé en 1661, où il est dit : « Vous remarquerez qu'autrefois, lorsque nos rois marchoient au combat, c'étoit sous la cornette blanche, sous laquelle marchoient avec le roi plusieurs seigneurs volontaires :

[1] Daniel, t. I, p. 510-515, 523, 524, 525-530.

mais maintenant elle n'est plus en usage. » Le dernier exemple qu'il en ait trouvé est de 1642 [1].

Cette cornette blanche du roi, on le voit, était bien ce qu'on peut appeler un pavillon de commandement, le signe particulier de la souveraineté militaire. Aussi, comme nous l'avons dit déjà, le signe fut-il délégué avec la souveraineté. Ainsi, en premier lieu, quand le roi n'était pas à l'armée, la cornette royale, drapeau souverain, n'y paraissait pas sans doute, mais le général qui commandait en son nom arborait une cornette blanche, et sous cette cornette venait se ranger, pour former son escorte, une troupe de seigneurs et de gentilshommes volontaires. Le P. Daniel rapporte de ce fait un certain nombres d'exemples très-précis et très-concluants [2].

En outre, le colonel-général de l'infanterie, dès la création de cette charge, reçut aussi le privilége d'arborer le drapeau blanc. Il eut des compagnies colonelles qui passaient avant toutes les autres. « Ces compagnies, dit le P. Daniel, avant l'institution des régimens, étoient des compagnies franches et séparées, qui ne faisoient point corps avec d'autres : mais quand les régimens furent instituez, ces colonelles furent multipliées; et ils en avoient une dans plusieurs régimens, qui étoit la première de chacun de ces régimens : mais je croi que ce ne fut qu'après que le duc d'Espernon fut fait colonel-général, qu'il y eût dans tous les régimens une compagnie colonelle, dont le colonel-général étoit capi-

[1] Daniel, t. I. p. 522-524.

[2] « Le pennon royal, auquel la cornette blanche a succédé, se portoit même dans les armées où le Roi n'étoit pas en personne... Il en fut de même de la cornette blanche. L'exemple de l'armée du duc de Joyeuse à la bataille de Coutras que j'ai... rapporté, où le roi Henri III n'étoit point, en fait foi : mais bien plus, il y avoit dans chaque armée royale une cornette blanche : car dans le même tems que Henri IV serroit de fort près en personne avec sa principale armée celle du duc de Mayenne et du duc de Parme dans le pays de Caux, en 1592, les princes de Conti et de Montpensier avoient dans la leur sur les frontières du Maine une cornette blanche portée par M. d'Achon qui fut fait prisonnier à la journée de Craon par le duc de Mercœur. Pareillement sous Charles IX à une défaite de M. de Sommerive qui étoit dans la Provence chef du parti catholique, ...d'Aubigné dit que Monsieur de Sommerive perdit deux mille hommes sur la place... *abandonnant l'enseigne blanche*, et vingt-deux autres, etc. Mais ces cornettes blanches... n'étoient point la cornette royale; c'étoient seulement celles du général. » (Daniel, t. I, p. 522.) Cf. p. 510 et p. 507. — Cf. *Histoire universelle* du sieur d'Aubigné. Amsterdam, MDCXXVI, in fol., t. I, p. 213, liv. III, chap. VIII, ann. 1562.

taine. » Ces compagnies colonelles marchaient sous le drapeau blanc [1].

En 1661, à la mort du second duc d'Epernon, Louis XIV supprima la charge de colonel-général de l'infanterie. Les maîtres de camp qui, jusqu'alors, avaient commandé les régiments sous l'autorité du colonel-général, prirent le titre de colonels. Les compagnies dont ils étaient les chefs directs eurent, dans chaque régiment, le pas sur toutes les autres. Jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie, il y eut dans chaque régiment d'infanterie deux drapeaux différents : le drapeau particulier du régiment portant les couleurs particulières de la province dont le régiment portait le nom, ou la livrée du colonel, mais, sauf de très-rares exceptions, dont la raison, je crois, en y regardant de près, serait facile à rendre, ces couleurs, cette livrée, sont traversées par la *croix blanche*, ancienne marque de la nation : le second drapeau est le drapeau des compagnies colonelles, et il est blanc [2].

Le colonel-général de la cavalerie légère reçut aussi le privilége d'arborer une cornette blanche, émanation de la cornette royale, avec laquelle on l'a quelquefois confondue, mais à tort, comme le P. Daniel le démontre très-bien, puisque de son temps les deux charges de porte-cornette, l'une du roi, devenue une sinécure, l'autre de la cavalerie légère, étaient parfaitement distinctes et appartenaient à des titulaires différents [3].

De ce que je viens d'exposer, d'après le P. Daniel, je puis, je crois, conclure que de François Ier à Henri IV, le pavillon national étant bleu et blanc, le pavillon de commandement dans les armées françaises était blanc. Quant à la forme de la cornette blanche, voici comme la décrit André Favyn : « La cornette est de mesme façon que la bannière, quarrée, mais

[1] Daniel, t. I, p. 282, 283, et en général liv. IV, chap. VIII. *De la charge de colonel-général de l'infanterie françoise.* Cf. t. II, p. 270.

[2] Daniel, t. I, p. 285-287. Cf. *Drapeaux de l'infanterie*, 1721. B. N. *Estampes*, coté Id 40. Dans ce recueil tous les drapeaux, quelle que soit leur couleur, ont la croix blanche. Les drapeaux de la colonelle générale, c'est-à-dire les drapeaux des compagnies colonelles, sont en taffetas blanc chargé d'une croix blanche. Cette croix se détache du fond à l'aide d'une légère ligne bleue. Cf. Rey, t. II, p. 565, 566, 567.

[3] Daniel, t. I, p. 509. Cf. p. 507, 508 ; t. II, p. 467-469. Cf. p. 445-457 et en général le livre XII, *Histoire de la cavalerie légère*, etc.

longue, en guise d'estendart couppé de droict fil, et non en descendant comme faict la bannière [1]. »

Sous Henri IV, s'opéra, je crois, la réunion du pavillon national, issu de la bannière de France, et où, depuis Charles VII, le blanc n'avait cessé d'empiéter sur le bleu, avec la cornette royale, issue du *pennon royal de France*, mais qui dès François Ier était devenue complétement blanche, et avait pris plus particulièrement le caractère de *pavillon de commandement, d'autorité militaire*. Le *blanc* aux yeux d'André Favyn dont le *Théâtre d'honneur* fut imprimé en 1620, dix années seulement après la mort de Henri IV, le *blanc* est la *livrée du royaume*. En effet, après la phrase que nous citions à l'instant : « Il n'y avoit jadis que les princes souverains qui portassent cornette, laquelle ne doit estre chargée d'armes ou devise, ains seulement de la principale livrée du prince, » André Favyn ajoute immédiatement : « En France, elle est *blanche*, en Espagne rouge, en Angleterre et ailleurs, des couleurs du royaume... Quant à l'infanterie, dit-il encore, elle a ses enseignes et drappeaux faicts en bannière, desquels la colonelle doit *à l'instar de la cornette* estre sans charge ni devise, ains *de la seule livrée du royaume*, comme nous avons dit [2]. »

Henri IV portant l'écharpe blanche, le panache blanc, la cornette blanche, et le blanc était devenu le signe du parti royaliste contre la ligue ; d'autre part, le pavillon national tendant, comme nous l'avons montré, à éliminer peu à peu le bleu pour devenir complétement blanc, il est assez vraisemblable que cette transformation se soit définitivement accomplie sous son règne. Ainsi, quand sous Louis XIII, la *cornette blanche du roi* cessa d'être portée aux armées, le blanc n'était plus seulement la couleur souveraine, le signe suprême de l'autorité militaire, mais la couleur même de la nation, le pavillon, le drapeau de la France [3].

[1] André Favyn, t. I, p. 26.

[2] *Ibid.*

[3] « La nuit du lundy au mardy, la vigilance et sollicitation de ceux qui avoient hardiment acheminé cette affaire eut tel pouvoir sur le peuple, que le mardy on commença les uns et les autres à prendre des *panaches blancs*, et peu de temps après des *écharpes blanches* ; et à dix heures du matin ne se trouvoit plus de tafetas ni de crespe blanc dans la ville, tant fut grande l'affluence de ceux, et jusques aux enfans, qui voulurent porter *les marques du Roy*. » (Réduction de Lyon.) *Mémoires de Pierre de l'Estoile*, t. II, p. 609. *Feb-*

Il est, à mon avis, scientifiquement démontré, c'est une vérité incontestable que le *blanc* est la couleur royale et nationale aux XVIIe et XVIIIe siècles. Quand le *Moniteur universel* (n° du 18 juillet 1871) s'est permis d'affirmer d'un ton péremptoire que « la cocarde blanche n'était point une cocarde nationale ou royale » avant 1789, il a commis une véritable hérésie scientifique [1].

Le collaborateur du *Moniteur* qui, d'après ce journal même, « tient aussi bon rang dans l'armée que dans l'érudition » et dont la modestie se refuse à signer ses communications, s'est étrangement fourvoyé, quoiqu'il ait assez bien compris et expliqué un des côtés de la question. Il me permettra, quel que soit son rang, soit dans l'érudition, soit dans l'armée, de préférer à son autorité celle des auteurs mêmes du XVIIe et du XVIIIe siècle qui, apparemment, savaient à quoi s'en tenir sur la couleur nationale, sur la livrée de la France, à l'époque où ils écrivaient.

Nous venons de constater qu'aux yeux d'André Favyn, dont l'ouvrage a été imprimé en 1620, le *blanc* est *la livrée du royaume.*

Galland, dont l'ouvrage a été imprimé en 1637, passe à cet égard jusqu'à l'exagération, il croit qu'il en a été de tout temps comme à son époque; il s'imagine, ou peut s'en faut, que l'ancienne *bannière de France* était blanche, et il écrit cette phrase : « La candeur et blancheur convenable aux mœurs des François, a esté par eux choisie, et la portent en leurs escharpes mesmes de toute antiquité [2]. »

vrier 1594. Dans la *Collection complète de Mémoires relatifs à l'histoire de France,* par M. Petitot. Paris, 1825, in-8°, t. XLVI. Cf. t. III (XLVII de la collection), p. 21, Mars 1594. (Réduction de Paris.) « Pendant que le Roy étoit à Notre-Dame, le comte de Brissac qui avoit présenté au Roy, à son entrée à Paris, une belle écharpe en broderie et en avoit reçeu *l'écharpe blanche,* avec le nom et le titre de maréchal de France... » — Cf. Rey, t. II, p. 474, 475, 477 et suiv., 479. — Cf. d'Aubigné, *Histoire universelle,* éd. citée, t. III, liv. II, chap. XVIII, *in fine,* p. 235.

[1] *Moniteur universel,* mardi 18 juillet 1871, p. 662, col. 5 et 6 : « La dissertation qu'on va lire nous est adressée aujourd'hui même. Le premier venu ne pouvait traiter aussi complétement un sujet d'actualité. On s'en aperçoit à la façon dont notre collaborateur éclaircit des origines dignes d'être mieux connues. S'il ne nous est point permis de donner ici son nom, il serait néanmoins difficile de cacher qu'il tient aussi bon rang dans l'armée que dans l'érudition... »

[2] Galland, ouvrage cité, p. 57.

La Mothe-le-Vayer, dans son traité *des Couleurs* qui fait partie des *Opuscules* imprimés de 1643 à 1647, parle en ces termes du *blanc :* « Nous tenons la blancheur de nos lys, de mesme que celle de nos escharpes, et de la cornette royale, pour un symbole de pureté aussi bien que de franchise [1]. »

Nous avons cité un édit de Louis XIV, de 1661, réservant le pavillon blanc aux vaisseaux de guerre, et prescrivant aux navires marchands de porter le pavillon bleu à croix blanche, *ancien pavillon de la nation française.* Quel était donc aux yeux du roi le nouveau pavillon qui avait remplacé l'ancien, si ce n'est ce pavillon blanc réservé aux vaisseaux de guerre?

Le XVIIIe siècle, à cet égard, s'accorde parfaitement avec le XVIIe. Voici ce qu'écrit Benéton, *ancien gendarme de la garde du roi,* dans son *Traité des marques nationales* [2], imprimé en 1739. Benéton, comme le correspondant du *Moniteur,* était un militaire érudit; il aimait aussi à écrire dans les journaux, et collaborait au *Mercure de France.* Comme le correspondant du *Moniteur,* il est un critique assez peu sûr, et il doit être contrôlé sévèrement quand il parle des antiquités, mais on peut et on doit le croire pour ce qui est de son temps. Voici donc ce qu'il écrit au sujet du *blanc :* « Je reviens maintenant à appuyer encore sur *la distinction qu'il faut faire entre la couleur qui caractérise une nation en général, avec d'autres qui ne servent qu'à la distinction particulière des différens corps militaires de cette nation* [3] ; à l'égard de la couleur nationale, on ne peut jamais trop s'y fixer, ni avoir trop d'attention pour la placer en lieu bien apparent. Depuis que *celle des François est le blanc,* tant qu'on a eu des écharpes, celle de cette couleur qui marquoit la nation, avoit le dessus sur celle qui ne servoit qu'à l'uniformité, et depuis qu'on n'en a plus porté, c'est sur les feutres et chapeaux que *le blanc national* a paru par le moyen des plumes, des *cocardes* et d'autres matières de cette

[1] *Œuvres de François de la Mothe-le-Vayer,* conseiller d'État ordinaire. Paris, Augustin Courbe, MDCLIV, in-fol., 2 vol., t. II, p. 298. *Des Couleurs.* Cf. *Histoire de l'Académie françoise* par Pellisson et d'Olivet. *Édition Livet.* Paris, Hachette, 1858, 2 vol. in-8°, t. II, p. 529, 530, appendice. *Catalogue académique.*

[2] *Traité des marques nationales...* par M. Benéton de Morange de Peyrins. Paris, Le Mercier, 1739, in-8°, p. 157, 158, 159.

[3] Ces paroles sont la meilleure réfutation, la plus directe que l'on puisse trouver, de la théorie exposée par le correspondant du *Moniteur.*

couleur ; depuis le règne de Louis XIII, *la rose de ruban blanc au chapeau a été constamment la marque des guerriers françois*, et cet ornement galand et militaire est aussi de mode chez les peuples nos voisins, qui, à notre exemple, *mettent des cocardes de la couleur qui leur sert de livrée...* Tous les peuples de l'Europe ont donc présentement au chapeau la *couleur nationale à laquelle ils se sont fixés, les François ont du blanc*, soit en ruban ou en papier, et les autres, comme les Allemands, les Anglois, ou les Hollandois, ont des rubans des couleurs qui les désignent... »

Cette citation me paraît décisive. Si cependant le correspondant du *Moniteur* récusait l'autorité d'André Favyn, de Galland, de La Mothe-le-Vayer, de Louis XIV et de Benéton, et persistait à soutenir qu'il n'y avait point, avant 1789, de drapeau ni de couleur nationale, l'opinion contraire à la sienne, « cette hypothèse » qui, suivant lui, « ne résiste pas à l'examen, » ne se rendrait point pour cela. Elle en appellerait du *Moniteur* au *Moniteur*, et renverrait le mystérieux correspondant, qui fera bien de se garder non moins soigneusement des erreurs de tactique que des erreurs de critique, au n° 295 de la *Gazette nationale* (fondée en 1789), portant la date du vendredi 22 octobre 1790. Là, dans le compte rendu de la séance de l'*Assemblée nationale*, du jeudi 21 octobre, il trouverait une très-curieuse discussion, sur laquelle je reviendrai dans ma troisième partie. Cette discussion s'engagea sur un projet de décret présenté par M. de Menou. Je me borne, pour le moment, à extraire de ce projet la phrase suivante :

« L'assemblée nationale, ouï le rapport de ses comités de marine militaire, diplomatique et des colonies..... décrète que *le pavillon blanc, qui jusqu'à présent a été le pavillon de la France*, sera changé en un pavillon aux couleurs nationales... »

Est-ce clair ?

Je résume les faits et les conjectures exposés dans cette seconde partie de mon esquisse en ajoutant les conclusions suivantes à celles que j'ai tirées de ma première partie :

1° Quoique la bannière de France, *d'azur aux fleurs de lis d'or*, ait subsisté jusqu'au XVIIe siècle et peut-être au delà, à titre d'étendard de cérémonie, le pavillon national, de Char-

les VII à François Ier, était le *drapeau bleu chargé d'une croix blanche.*

2° De François Ier à Henri IV, le pavillon national était le drapeau *bleu et blanc,* le blanc tendant de plus en plus à prendre le pas sur le bleu.

3° Le drapeau purement blanc (dont la couleur avait été celle de l'étendard de Jeanne d'Arc) succédant au *pennon royal de France* et à la *cornette bleue* peut-être *chargée d'une croix blanche,* devient, dès le règne de François Ier, sous le nom de *cornette blanche,* le pavillon de commandement des armées françaises; le signe de la souveraineté militaire, attribut de la royauté.

4° Depuis Henri IV jusqu'à la Révolution française, il est incontestable que le pavillon national de la France est le *drapeau blanc.*

MARIUS SEPET.

(La fin à la prochaine livraison.)

MÉLANGES

I

EXCURSIONS AU BRITISH MUSEUM

LES PAPIERS DU CARDINAL GUALTERIO

Je voudrais dire quelques mots d'une immense collection de documents de toute espèce, achetés en 1854 par l'administration du musée britannique, et qui contiennent sur l'histoire politique et religieuse de la France les détails les plus précieux. Il est inutile que je recommence ici la biographie du cardinal Gualterio, ou que je transcrive ce que disent de lui les dictionnaires et les encyclopédies. Je me contenterai de renvoyer mes lecteurs aux *Mémoires de Saint-Simon*[1], pour une excellente appréciation du caractère et du mérite de ce prélat. Gualterio, pendant son séjour en France, entretenait des relations suivies avec les personnes les plus distinguées en tout genre ; il avait acquis une véritable influence, et était parfaitement au courant des affaires politiques, des intrigues de la cour de Versailles et des cancans tant de la cour que de la ville. Sa correspondance ne pouvait manquer d'être volumineuse ; soigneusement conservée et mise en ordre, elle formait la partie la plus riche et la plus importante des archives de la famille ; et c'est cette correspondance, vendue en bloc au *British Museum*, il y a douze ans, par le marquis Gualterio, qu'il nous est permis de décrire et d'analyser.

[1] Edition Hachette, vol. V, p. 47.

Le premier soin du bibliothécaire en chef fut tout naturellement de classifier et de distribuer, sous différents chefs, cette énorme masse de papiers. Cela devait prendre du temps. Il fallait ensuite envoyer tout cela à la reliure, dresser un inventaire, inscrire au catalogue les pièces de la collection, etc. Bref les *Gualterio Papers* n'ont pu être mis à la disposition du public que tout récemment; c'est une série de plus de *deux cents volumes*, tant in-folio qu'in-quarto, qu'il y aurait à dépouiller si l'on tenait à être complet. Heureusement que l'histoire de France occupe seulement une partie (fort considérable, il est vrai) de cette vaste collection, et de la sorte les extraits que je me propose de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* ne dépassent pas les proportions d'une notice fort modeste.

Je commencerai ce travail par un compte rendu de la série de documents intitulée : *Miscellaneous French Correspondence*. Elle forme quatre gros volumes in-folio que j'examinerai successivement. On y trouve de tout : compliments de bonne année, pétitions, nouvelles à la main, rapports politiques, pièces relatives à la bulle *Unigenitus*, documents statistiques et mémoires sur le commerce, les finances, les affaires ecclésiastiques, etc., etc.

Le premier volume coté : *Additional Mss*, n° 20397, comprend les notes et dépêches écrites entre les années 1638 et 1710. Je m'y arrêterai d'abord. La requête suivante, entièrement autographe et que je copie fidèlement, est un spécimen curieux de l'importunité et de l'impertinence des solliciteurs du siècle dernier.

Jallé samedy, Monseigneur, pour rendre compte à Votre Excellence de la démarche qu'avoit fait mercredi Mgr le cardinal [1] auprès du Roy. Il luy demande la charge, et en sortant il me dit que Sa Majesté ne s'étoit déterminée a rien, et qu'il ne sçavoit pas si elle décideroit en ma faveur. Comme cette affaire, monseigneur, est de la dernière conséquence pour moy, et que j'ay honte d'importuner aussy longtemps Votre Excellance, je voudrois le prier de mettre Mme la mareschale de Noailles dans mes intérêts et que luy faisant sentir la part que votre Excellance y prend, elle la déterminât à en dire deux mots à Mme de Maintenon, luy insinuant adroitement combien cette affaire tient au cœur de Votre Excellance, et que ce seroit luy faire un sensible plaisir que de m'obtenir cette grâce. Je sçay, Monseigneur, combien Mme de Noailles est puissante auprès de Mme de Maintenon [2], et combien l'une et l'autre honorent parfaitement Votre Excellance; et comme il ne faut rien omettre pour parvenir au succès, je me flatte qu'elle ne trouvera pas mauvais la prière que j'ose lui faire de luy en parler demain à Versailles, et de l'engager à en entretenir Mme de Maintenon dont la chose dépend si elle agit comme il faut. Cependant, Monseigneur, Votre Excellance fera là-dessus ce qu'elle jugera le plus à propos; mais je crois cette démarche nécessaire, et qu'on sache qu'elle s'y intéresse d'une manière très particulière. J'ose luy demander

[1] Le cardinal de Noailles.

[2] Saint-Simon dit de la maréchale de Noailles, qu'elle « fit toujours du Roi et de Madame de Maintenon tout ce qu'elle voulut. »

toujours la continuation de ses bontés, l'assurant du profond respect avait lequel je seray toute ma vie,

De Votre Excellance, Monseigneur,
le très humble et très obéissant serviteur,

De Pontac.

A Paris, ce lundi 17 octobre 1703.

On sait en quel triste état se trouvaient les affaires de la France dans l'année 1703. Malgré les succès de Villars, de Boufflers et de Tallard, la politique de Louis XIV commençait à porter ses tristes fruits, et le grand siècle paraissait en pleine voie de décadence. C'est à ce moment que se rapporte la pièce extrêmement curieuse que je vais transcrire. Le *général* Gichtel passait pour avoir, par ses prières, déterminé les résultats de la bataille de Malplaquet[1]; et voici deux illuminés, plénipotentiaires de Dieu lui-même, et qui ont reçu du ciel la mission expresse de rectifier la carte de l'Europe.

Monseigneur,

Je ne doutte pas que vostre zèle pour la gloire de Dieu et le bien de l'Église ne vous face prendre beaucoup de part à l'état déplorable où vous voiés l'Europe par la division des roys et potentas catholiques et leur union avec les princes hérétiques qui sont enemis de l'Église et du Saint-Siége qui en est le centre et le soutien. Il y a plusieurs années, Monseigneur, que j'en frémis devant Dieu, et que je luy offre mes chétives prières pour qu'il ait la bonté de remédier à tant de maux, par la réunion des princes catholiques, et l'affoiblissement de leurs enemis.

Je n'auserois dire, Monseigneur, que Dieu a esté touché de mes larmes; mais il y a lieu de croire qu'il veut que l'ange exterminateur remette son glaive, et que les maux de l'Église cessent. Ce qui me donne cette confience, Monseigneur, est que deux personnes de mon diocèse, d'une piété singulière, favorisées des dons de Dieu, depuis dix huit ou vingt ans crient sans cesse pour obtenir de Dieu la paix entre les princes Catholiques pour renverser les derniers des princes hérétiques, qui profitent de la division des catholiques. Ces personnes, Monseigneur, ont fait de rudes et continuelles pénitences depuis ce temps-là pour obtenir cette faveur de Dieu. Il y a longtemps que je m'ouvre leurs voies et que je les fais examiner par les directeurs les plus savants et les plus expérimentés de mon diocèse. Ils ont jugé que l'esprit de Dieu les conduisoit.

Ces deux personnes, sans s'estre communiqués et dans des temps différents, ont eu les vues qui suivent.

Premièrement, que Dieu veut que le roy de France, l'empereur et les potentats catholiques facent la paix pour la conservation de la foy et pour la ruine de l'hérésie.

[1] Louis XIV était bien loin de s'imaginer que ses nombreuses armées avaient été battues à Hochstœdt, Ramillies, Oudenarde et Malplaquet, par des généraux qui ne sortaient pas de leur chambre. (Saint-Martin, *Lettre du 29 brumaire au baron de Liebisdorf.*)

Secondement, qu'à ceste fin le Roy de France cède l'Espagne à l'Empereur à la réserve du duché de Milan qui sera donné au troisième fils de France, le duc de Berry.

Troisièmement, que l'Empereur rende au Roy Landau et quelques autres villes qui sont sur les frontières à la bienséance du Roy de France.

Quatrièmement, que l'Empereur cède au Roy de France les droits que les Roys d'Espagne ont sur la Hollande, pour détruire cette république hérétique qui fomente la guerre entre les princes catholiques, et qui, pour sa conservation, entretient entre eux la dissension depuis plusieurs années.

Cinquièmement, que le Roy de France face rendre au Roy de Portugal les villes conquises sur luy par les armes de la France, à la réserve de quelques unes pour tenir en bride le Roy de Portugal ; à la charge qu'il aident le Roy de France à la conquête de la Hollande, sur quoy il sera fait des conventions par le traité de paix.

Sixièmement, que pour empescher que les Anglois ne viennent au secours des Hollandois et pour faire diversion, les potentas catholiques s'unissent ensanbles pour rétablir le Roy d'Angleterre.

Septièmement, qu'il plaise au Pape convier par ses nonces tous les princes catholiques de faire ligue pour ce grand devoir, et que chacun y contribue selon son pouvoir, suivant les traittés qui en seront faits.

Voillà, Monseigneur, les vues de ces deux personnes. Elles ont eu ordres du ciel de manifester aux puissances ces lumières : et on les a assurées qu'elles venoient de l'esprit de Dieu, avec promesse que Sa Majesté divine y donneroit bénédiction, et inspireroit aux mesmes puissances d'y donner les mains.

C'est à vous, Monseigneur, à faire de ces lumières l'usage que vostre sagesse et vostre zèle pour la gloire de Dieu vous l'inspireront. Vous donnerés à Notre-Saint-Père le Pape une grande joye, lequel comme père commun des princes catholiques sera bien aise de contribuer à leur réunion, et d'établir la paix dans l'Europe. Ce sera sans doutte un grand avantage pour vous, Monseigneur, de concourir à un si grand bien par vos soins et votre promptitude à donner ces avis au Pape, le tout pour la plus grande gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise et le bonheur de tant de milliers de personnes qui frémissent et sont accablées par la guerre.

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

NICOLAS.

Ce 26 avril 1703.

J'oubliais, Monseigneur, à mettre une autre condition, scavoir que le Roy de France rende au duc de Savoye les villes qu'il a prises sur luy, à la réserve de quelques places qui sont sur les confins de la Provence, pour empêcher que ces deux puissances ne se brouillent à l'avenir.

On admirera ici l'aplomb imperturtable avec lequel ces deux visionnaires exposent leurs vues, donnent Landau à celui-ci, le Milanais à celui-là, confondent l'hérésie, et

..... s'embarquant dans la nouvelle guerre,
Ont vaincu la Hollande ou battu l'Angleterre.

Le cardinal Gualterio ne paraît pas pourtant avoir été convaincu, soit par leurs révélations, soit par la supplique de leur protecteur.

Que l'on fasse aussi grande que possible la part de l'étiquette et des formalités d'usage, il n'en est pas moins certain que le cardinal Gualterio, lorsqu'il quitta la France en 1706, emporta avec lui les regrets universels. Je pourrais citer à ce propos des lettres du duc de Beauvilliers, de Lamoignon de Basville, du marquis de Torcy et de quantité d'autres personnes également influentes. Je me bornerai à transcrire les compliments de condoléance du baron de Breteuil, et ce qui me détermine à les rapporter ici, c'est qu'ils s'éloignent des banalités habituelles. Quant au style, juste ciel ! y eut-il jamais rien de plus plat, malgré les citations de Tacite et de Virgile! Breteuil est bien connu, d'ailleurs, des lecteurs de Saint-Simon : c'est lui qui attribuait à Moïse l'Oraison dominicale.

Monseigneur,

Je suis persuadé que toutes les lettres que j'ay eu l'honneur de vous escrire à Ravenne ont esté perdues, puisque je n'ay reçeu de response à aucune, et que je connois la régularité de Vostre Eminence, et les bontez dont elle m'honore. Il faudroit un volume d'escriture pour vous dire à quel point je regrette le temps heureux où nous avions le bonheur de vous avoir à nostre cour. Si j'avois à imprimer vostre panégyrique, le contraste de vostre successeur ne laisseroit pas de faire un assez bel effet dans la peinture que je ferois des éminentes et charmantes qualités de Vostre Eminence, et vous me permettriez d'y citer ce que Tacite dit d'Auguste sur sa comparaison avec Tibère : *Quoniam arrogantiam sævitiamque ejus introspexerat comparatione deterrimâ geniam sibi quæsivisse.* En vérité, Monseigneur, depuis que cet illustre prélat est icy, il a tout mis en combustion. Il faut qu'il ait une éloquence bien persuasive puisqu'il a forcé M. Tiepolo que nous avions toujours considéré et aimé, à accuser faux la veille de son départ, et à soustenir la fausseté d'un fait que son amy intime Villeroy et moy avions escrit différemment de ce qu'il disoit s'en souvenir au bout de cinq ans, sans l'avoir escrit. Il a engagé tout le corps des ambassadeurs dans cette mesme querelle. Il arreste de sa propre auttorité M. le nonce Salviati loin de Paris, et refuse comme citation apocrife tout ce qu'on lui fait voir que Votre Eminence a fait et mesme escrit. Je ne doute pas que M. l'abbé Passionei n'ait informé Vostre Eminence du traitement qu'il a reçeu depuis peu de ce prélat.

Heu quantum distat ab illo
Hectore.

Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de ne me pas priver de l'honneur d'apprendre quelquefois de vos nouvelles par vous mesme, et de vous souvenir du longtemps qu'il y a que vous avés commencé à m'honorer de vostre amitié, et que je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Eminance,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,

LE BARON DE BRETEUIL.

A Paris, ce 18 may 1708.

Je passe maintenant au second volume (20398); il renferme sur l'histoire des années 1711-1715 des pièces qui mériteraient une mention détaillée; mais l'espace manque, et il faut se contenter de quelques extraits. La lettre que je vais transcrire se rapporte au siége de Fribourg.

Monseigneur,

La grande occupation où nous avons esté jusqu'à présent, a fait que je n'ai pu mander à Votre Eminance tout ce qui s'est passé jour par jour pendant le commencement de ce siége qui va assez vite malgré la bonne défense que la garnison fait depuis quelque temps, ce qu'ils n'ont pas fait dans les premiers jours. Une sortie qu'ils avaient faite du côté de l'attaque du fort Saint-Pierre où ils avaient assez bien réussi leur a donné goût de vouloir en faire une à la ville, le 14 à six heures du soir, de six cents hommes, dans le temps que nous voulions attaquer le chemin couvert avec quarante-deux compagnies de grenadiers, les douze bataillons de la tranchée et un détachement de dragons. Les dispositions étoient faites pour six heures, le signal pour déboucher de la sape par plusieurs endroits en même temps étoit de tirer quatre bombes l'une après l'autre. Il semble qu'il étoit pour l'un et pour l'autre, puisque les ennemis sortoient de leur chemin couvert dans le temps que nos troupes s'avançoient sur la palissade, qui ont fait rentrer les ennemis dans leur chemin couvert, d'où on les a chassés avec un grand nombre d'autres troupes qui y étoient pour soutenir la sortie qu'ils vouloient faire, et deux cents hommes qu'ils avoient mis dans une lunette où l'on a d'abord été les prendre par la communication qui n'a pas été sans peine ni perte, aussi bien qu'au chemin couvert. Les deux cents de la lunette ont été tués ou faits prisonniers. M. de Virteschem, maréchal de camp, qui sortoit et commandoit les six cents hommes a été pris, et un colonel. Le feu de la mousqueterie, des bombes et du canon a été fort grand pendant trois heures de part et d'autre. L'on ne sait point la perte de leurs tués ni blessés; pour la nostre, elle est grande. L'on compte sept à huit cents hommes tués ou blessés; beaucoup plus de blessés que de tués. Je crois que la perte des ennemis n'est guères moins grande. Demain nous devons travailler à faire plusieurs batteries sur le chemin couvert. Je crois que nous serons maitres de la ville avant le 25 de ce mois, et qu'ils nous rendront les forts en même temps, pour avoir une bonne capitulation. J'aurai soin, Monseigneur, de mander plus souvent des nouvelles à Votre Eminance, et de lui assurer que je serai toute ma vie avec un très-profond respect de Votre Eminance,

Monseigneur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DABOVILLE.

Au camp devant Fribourg, ce 15 octobre 1713.

Le siége de Fribourg est un des plus glorieux exploits du maréchal de Villars; un peu plus d'un mois après la date de la lettre de Daboville, la place était prise, et, le 26 novembre, les conférences s'ouvraient à Rastadt entre le prince Eugène et le plénipotentiaire de Louis XIV.

D'Allemagne nous nous transporterons à une autre extrémité de la carte de l'Europe, et nous jetterons un coup d'œil sur les affaires d'Espagne; Lamoignon de Basville prend ici la parole.

Je vous rend mille grâces, Monseigneur, des nouvelles que Votre Eminance m'a fait l'honneur de me mander; il n'y en a point icy qui méritent de lui être écrites. Celle de Barcelonne portent qu'on attend toujours l'événement de l'accommodement pour Majorque; le Roi et le Roi d'Espagne négocient avec l'Empereur. Cependant le marquis de Rubio, gouverneur de l'isle, a achevé tous ses retranchements qu'il a très-bien fortifié, et les insulaires se préparent à faire leur récolte. Il est bien à craindre que ce retardement ne produise un mauvais effet si l'affaire ne s'accommode pas. Le père Daubanton passa icy en fort bonne santé; il arriva à onze heures du soir, et en est parti à quatre heures du matin en poste, n'ayant voulu voir personne.

La diminution des monnoies fait assez de désordre dans le commerce, et cause beaucoup de banqueroutes; mais c'est un mal nécessaire qui finira au mois d'aoust prochain. Il n'y eut jamais dans tout le royaume une plus belle apparence de récolte.

M. le comte de Marsilly m'a prié d'adresser à Votre Eminance un paquet pour luy, et que vous sauriez où il est.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LAMOIGNON DE BASVILLE.

24 mars 1715.

Je ne prendrois pas la liberté de vous adresser le paquet de M. de Marsilly s'il ne m'avoit assuré que Votre Eminance le trouveroit bon, et qu'il luy avoit demandé cette grâce.

On prépare en Hollande et en Angleterre deux assez grosses flottes pour la Méditerranée, et il seroit bon que l'affaire de Majorque fut terminée avant leur arrivée.

On m'assure par des lettres de Madrid que le Roy d'Espagne a résolu de remettre touttes choses pour le gouvernement en l'état qu'elles estoient en 1668; c'est-à-dire de renoncer tout ce qui a été fait depuis que Sa Majesté est sur le trone. Cela ne donne pas grandes espérances à Madame la princesse des Ursins de se rétablir.

On voit que le cardinal Gualterio était bien renseigné et qu'il avait de tous côtés d'excellents correspondants. Il serait très-facile de composer, au moyen des lettres d'Alberoni, du chevalier Bourck, du marquis de Torcy, des Noailles, etc., à lui adressées et faisant partie des *Gualterio papers*, un volume du plus haut intérêt sur la succession d'Espagne. Je recommande ce travail aux fureteurs qui ont un peu de loisir, et je m'en tiens à la série que j'ai promis de dépouiller. Nous voici arrivés à la régence.

J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer un mémoire sur les blés, qui répond à celuy que Votre Eminance m'a fait l'honneur de m'adresser. On peut compter que tous les blés du Languedoc sont les meilleurs du royaume, à cause du climat; mais il seroit impossible de pouvoir donner ce secours,

qu'il n'y eût un homme choisy en ce pays qui eût la commission de les recevoir, car il y en a de plusieurs espèces. Ayant parlé au sieur Gilly de cette affaire, qui est un des forts négociants de cette province, il prétend avoir reconnu dans le mémoire que vous m'avez envoyé l'écriture de son correspondant qui est à Rome, et il m'a dit qu'il luy écriroit de son côté pour luy donner les éclaircissemens nécessaires.

Il n'y a rien icy de particulier à vous mander. Tout y est tranquille. Quand on a vu toute l'autorité réunie dans la personne du Régent, tous ceux qui ont eu quelqu'envie de remuer sont demeurés tranquilles. Ce prince donne une si grande attention à toutes les affaires du Royaume, que tout le monde en est charmé. J'attends que la liste de tous les conseils soit imprimée pour vous l'envoyer. La manière du gouvernement a tout à fait changé, et le principe de ce changement a été qu'il ne falloit pas que toute l'autorité résidât sur la tête des ministres, mais qu'ils fussent aidés par les conseils de ceux qui ont été choisis, et que tout passât à la pluralité des voix [1]. Il n'y a plus de secrétaires d'État ; M. de Pontchartrain et M. de La Vrillière sont conservés sous le titre de secrétaires des commandemens, ce qui est bien fâcheux pour eux [2]. M. de Torcy s'est tiré d'affaire étant au conseil de régence qui est le premier de tous. Voilà l'honorable ; et pour l'utile, il retirera le prix de sa charge sur celuy de général des postes qu'il fait créer de nouveau [3].

Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

LAMOIGNON DE BASVILLE.

13 octobre 1715.

Le ton grave et pieux du billet suivant est bien selon le caractère de ce grand seigneur dont Saint-Simon a dit [4] : « Il a peut-être été le seul qui ait su joindre une profession publique de dévotion de toute sa vie avec le commerce étroit des libertins de son temps. »

On ne peut estre plus touché que je le suis des bontés de Votre Excellence et des marques qu'elle veut bien m'en donner dans touttes ses lettres ; la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire me trouva dans une triste conjoncture causée par le danger pressant où estoit alors le feu Roy, à qui Votre Eminance sçait que j'estois infiniment et très justement attaché ; ainsi elle peut bien juger de la douleur que m'a causé sa perte que je sens tous les jours très-vivement et dont je crains beaucoup les suites par rapport à la religion. Je n'ay point douté non plus que vous n'en ayez esté sensiblement affligé, sachant combien Votre Eminance aimoit ce grand prince qui l'a encore plus paru à sa mort que pendant sa vie, ce qui nous fait tout espérer

[1] « Le régent suivait une politique toute contraire (à celle de Louis XIV) en empruntant aux Mémoires laissés par le duc de Bourgogne, un nouveau plan d'administration qui supprimait les secrétaires d'État, et leur substituait six conseils, où devaient siéger, au premier rang, de grands seigneurs. »(A. TROGNON, *Hist. de France*, t. V, p. 253.)

[2] Saint-Simon, édit. Hachette, t. XIII, p. 168.

[3] *Ibid.*, p. 319.

[4] *Mémoires*, t. IX, p. 294.

pour luy de la miséricorde de Dieu par les grâces qu'il luy a faites dont j'ay esté témoin, et qui font le plus solide sujet de ma consolation.

Je voy avec déplaisir que les Turcs ont fait bien du progrès dans la Morée [1], et, qu'il y a lieu de craindre que les fléaux de Dieu ne se multiplient sur la terre dans beaucoup d'endroits. Plaise à sa divine miséricorde de les détourner, et de conserver la santé de Votre Eminance qui me sera toujours fort chère puisqu'on ne peut l'honorer plus parfaitement que je fais, ni luy estre dévoué avec un attachement plus fidèle et plus respectueux que je le seray toutte ma vie.

LE DUC DE CHAROST.

4 novembre 1715.

Le quatrième et dernier volume de notre collection (20400; années 1722-27) offre, parmi un certain nombre de pièces passablement écrites, plusieurs autres qui sont presque indéchiffrables, et où les règles de l'orthographe sont violées de la manière la plus grotesque. Ces hiéroglyphes sont le résultat du bavardage de la marquise de Crussol, née d'Aumale, cancanière s'il en fût jamais, et dont la généalogie est rapportée tout au long par La Chesnaye des Bois. Je ne pouvais songer à copier ce fatras d'un bout à l'autre, mais en voici de réjouissants spécimens.

Monseigneur,

J'ay hésité si j'aurois l'honneur d'escrire à Votre Eminance, y ayant peu de nouvelles. Elle sçait aparament ce qui s'est passé au conseil royal, touchant l'affaire de monsieur le duc du Maine et monsieur le comte de Toulouse [2], par monseigneur le cardinal de Rohan, lequel se dispose pour aller au premier jour à Strasbourg. Monsieur le cardinal Dubois a esté saigné deux fois du pied, une fois du bras, pour une fièvre laquelle luy provient d'avoir eu la teste trois heures au soleil à cheval, à costé de la calèche du Roy, faisant la route. Je crois que Vostre Eminance y prend quelque intérest, luy ayant rendu de grands services à Rome. L'on dit qu'il est beaucoup mieux. Vostre Eminance sait qu'il a beaucoup d'occupations dans tous les conseils. Celuy de marine ne pouvoit pas estre mieux, ayant perdu monsieur le comte de Toulouse, que de retrouver monsieur de Morville, fils de monsieur d'Armenonville [3], vostre ami, Monseigneur, et le mien. Monsieur de Bellingand [4], qui estoit monsieur le premier, est mort le premier de ce mois à Paris. Monsieur et madame la duchesse de Retz ont signé à l'amiable leur séparation [5]. Monsieur l'évêque de Nantes sera secrétaire de l'assemblée du clergé qui commencera le 25 de ce mois. Monsieur le Nonce se porte bien à présent, il est allé prendre le bon air à la campagne. Le Roy ne s'en va que le 3 du mois qui vient à Meudon pendant lequel temps de trois semaines, madame la duchesse

[1] Le général Schullenbourg défendit glorieusement Corfou contre les Turcs, l'année suivante.
[2] Voy. le *Journal* de Barbier, édit. Charpentier, vol. I, p. 269.
[3] Garde des sceaux. Morville mourut en 1732.
[4] Beringhen.
[5] Voir Barbier, vol. I, p. 227, 228.

d'Orléans qui n'ira pas, ira à Saint-Cloud et viendra icy, elle se porte bien, et vostre bonne amie Madame la Duchesse. Monsieur le maréchal de Villeroy a perdu Madame l'abbesse sa fille à Lyon, dont il est fort touché. Le Roy a ordonné à madame la princesse de Conti de rester encore huit mois au Port-Royal [1]. On dit aussi que monsieur le maréchal de Berwick est nommé ambassadeur extraordinaire à la cour d'Espagne. Mesdames les duchesses de Ventadour et de La Ferté reçoivent très agréablement le souvenir de Vostre Eminance, à laquelle je suis avec respect,

Monseigneur,
très-humble et très-obéissante servante,

D'AUMALE, M. DE CRUSSOL.

Ce 4 may 1723.

Monseigneur,

J'ay cru mieux faire ma cour à Vostre Eminance de sursoir quelque temps mes lettres, n'ayant sçu aucunes nouvelles qui méritassent la peine de les lire. J'arrivay hier de Versailles, où je suis restée environ un mois. Le Roy, qui est en très bonne santé, est allé à Meudon le 3 de ce mois, pour jusqu'à la Saint-Jean, avec très peu de courtisans. L'infante-Reine y est allé le lendemain, avec madame la duchesse de Ventadour, laquelle sçait tous vos sentimens pour elle, et madame la duchesse de La Ferté. Je leurs ay promis de vous en remercier. Elles m'ont dit que Son Eminance, vostre très cher ami, était partis depuis quelques jours et doit estre arrivé à Saverne dans peu de jours. Il a eu la fièvre, mais il se portoit fort bien en partant. Je suis persuadé qu'il vous donne, Monseigneur, très souvent de ses nouvelles. J'ay veu chez monsieur le cardinal Dubois, premier ministre, monsieur le nonce lequel me dit que sa santé étoit très bien rétablie. Vostre Eminance sçait combien il vous honnore; il eut une fort grande audiance de ce premier ministre avec lequel, je crois, vous estes en commerce. Il est fort bien rétabli de sa maladie quoiqu'il continue de prendre du lait d'ânesse. Monseigneur le duc d'Orléans se repose sur ses soins pour beaucoup d'affaires, étant ce qui s'appelle premier ministre. Il fut hier aux Augustins où l'on luy fit tous les honneurs imaginables; ce fut à l'occasion de l'assemblée du clergé qui est commencé. Ils ont fait leurs harangues au Roy la semaine passé et à monsieur le duc d'Orléans. Après cette assemblée finie, l'on dit que l'on distribuera les bénéfices. Si mes souhaits étoit exaucés, Votre Eminance y auroit plus de part qu'aucun prélat. L'ambassadeur de Venise eut sa première audience mardi dernier, où il y avoit grand'suitte de messieurs et de livrée. Je ne sçay si monsieur le marquis de Veniez lequel était aussi embassadeur de Venise est encore vivant. Dans ce temps-là il prenoit la peine de me venir voir très souvent et de m'informer combien monsieur le marquis de Marosini étoit content des conquêtes et services de feu mon premier mary, auquel Son Altesse Royale le grand Duc a fait coupé la tête, ayant surpris sa religion et conscience par monsieur de Bovy qui étoit commandant dans la ville, sans attendre le temps qu'il falloit pour recevoir les lettres que feu le

[1] Voir Barbier, vol. I, p. 314, 316.

Roy avoit fait écrire en sa faveur. C'est ce qui m'a fait perdre la personne que j'aimois tendrement, et ses emplois, et une rante qu'il avoit à font perdu considérables; mais je ne sçay si Vostre Eminance voudra bien me pardonner de luy faire cette triste ralation, laquelle en vérité je n'en avois nulle intentions. Cette pensée m'est venue en escrivant de monsieur l'ambassadeur de Venise; et n'ay jamais d'autre dessein que de chercher les occasions de vous renouveller mes respects, pour me conserver l'honneur de vostre estime, estant très parfaittement,

de Vostre Eminance,

Monseigneur,

la très-humble et très-obéissante servante.

D'AUMALE, MARQUISE DE CRUSSOL.

De Paris, ce 7e juin 1723.

Monseigneur,

J'ay reçeu avec ma joye ordinaire la lettre que Votre Eminance m'a fait l'honneur de m'écrire, datté du mois passé, par laquelle je vis la part que vous prenez à la santé de monsieur le cardinal Dubois. Il sçait qu'il vous a cette obligation, et la ressant comme il doit. Je le vis encore hier, et le trouvay assez bien, pour calmer votre inquiétude et ne point ajouter foy aux nouvelles publiques qui est que les chirurgiens veulent luy faire une opération laquelle l'on dît qu'il ne veut point y consentir, et sont des nouvelles de Paris et non pas de la Cour, quoique à la vérité sa santé est fort chancelante, de temps en temps [1]. Il prend du lait d'ânesse tous les soirs, et dîne à merveille avec grande compagnie chez luy. Je crois que monsieur le nonce, que j'y ay rencontré deux fois, a soin de vous tranquilliser sur ce sujet, étant véritablement mieux. Ils se voient tous les huit jours. Vous savez, ou je l'apprends à Votre Eminance, que M. Leblanc, ministre de la guerre, est dépossédé de sa charge, et exilé dans une terre qui appartient à M. le marquis de Trenel son gendre, à vingt lieues d'icy [2]. J'espère qu'il n'aura pas de peine à se justifier, ayant toujours passé pour avoir beaucoup de probité. L'on a donné à M. de Breteuil, père de M. l'abbé de Breteuil, grand maistre de la chapelle et musique, la charge de M. Leblanc.

Le Roy se porte à souhait; il reste à Meudon jusque au 5 d'août. L'infante-Reyne y est aussy avec vôtre amie madame la duchesse de Ventadour. Pour monsieur le cardinal de Rohan, il est encore à Strasbourg où je suis seure qu'il a la joie d'entretenir commerce avec Votre Eminance. Monsieur l'abbé d'Antin, mon neveu, étant chanoine de Strasbourg, doit s'y rencontrer, étant fort bons amis. Toute sa famille est à présent à Petit-Bourg. Et vous, monseigneur, à vostre campagne, vostre tranquillité guérira, j'espère, la fluxion de vostre œil incommodé, en n'écrivant ni ne lisant point; c'est le meilleur remède. Vos secrétaires vous éviteront cette peine. Votre amie, madame la

[1] « Le cardinal ne se porte pas bien; on le disait presque mort ces jours passés. » (Barbier, t. I, p. 287.)

[2] « Aujourd'hui, 1er de ce mois, M. Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre, a été déplacé et exilé à Doüe ou Traisnel, qui est la terre du marquis de Traisnel, son gendre. » (*Ibid.*, p. 285.)

duchesse du Ludre, a aussi une grande fluxion sur un œil. Je finis ma lettre par vous mander, monseigneur, que M. le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans sont en très-bonne santé. Elle reste icy à Paris jusques au retour du Roy à Versailles. Je dois vous mander que madame la duchesse Desforce (?) a esté fort mal, mais elle est bien rétablie ; et moy, je suis avec respect et attachement infiny, etc.

D'AUMALE, MARQUISE DE CRUSSOL.

De Paris, ce 6e janvier 1723.

L'extrait suivant, par un écrivain anonyme, peut servir à donner une idée des nouvelles à la main, ou gazettes manuscrites, que se faisaient adresser de Paris les personnes curieuses de se tenir au courant des affaires politiques.

A Paris, le 31 juillet 1725.

M. le duc d'Orléans partit en poste le 25 à quatre heures du matin pour aller coucher à Châlons, d'où il s'est rendu le 26 à Lunéville auprès du duc de Lorraine son oncle, avec lequel il passera quelques jours. Ce prince, qui est accompagné par M. le Grand Prieur de France, a emporté avec luy 50,000 écus pour les frais de son voyage [1].

Les équipages du Roy partirent le même jour. Ils consistent en trois carosses à huit chevaux, deux grands corbillards de même, cinq berlines à six, une calèche et une litière. Tous les cochers, postillons, charretiers, et muletiers sont habillés de neuf. Le directeur des Pompes est aussi parti avec les secours nécessaires en cas d'incendie sur la route.

Mademoiselle de Clermont, princesse du sang, partit de même avec les dames du palais. Les équipages de cette princesse sont riches, et sa livrée est habillée de neuf.

La princesse Marie, notre future reine, a choisi son confesseur en France, un chanoine de Cracovie qui s'est attaché depuis quelques années au Roy Stanislas, père de cette princesse, laquelle suivant les lettres de Strasbourg du 17. Elle a charmé et édiffié par sa piété la plupart des Lutériens de cette ville, où l'on a fondé une Procession du Saint-Sacrement où cette princesse asista le 15, tenant d'une main un cierge, et de l'autre un chapelet.

Il n'y a à Vincennes d'autre table que celle de la Reine ; tous ses officiers recevront des sommes proportionnées pour leur nourriture.

Il a été décidé que les maitres des requêtes rapporteroient dorénavant au conseil des requêtes, le Roy présent, comme ils le faisoient sous le règne du Roy Louis XIV.

La nuit du 22 au 23, le feu prit dans la belle maison de M. le comte d'Evreux, faubourg Saint-Honoré. Il y a plusieurs appartements de brûlés, et un valet de chambre y a péri.

Plusieurs vaisseaux de la Compagnie des Indes sont prêts à partir pour les voyages de long cours. Ils sont chargés de marchandises convenables pour les ports vers lesquels ils vont.

[1] Voir Barbier, t. I, p. 400. Notre journaliste anonyme ajoute quelques détails au récit de Barbier.

On a fait depuis peu à Chantilly un nouveau réglement servant d'instruction à messieurs les intendants des provinces, pour la levée du 50e denier.

Le nouveau gouverneur du Pérou, moins traitable que ses prédécesseurs, a fait défendre aux Espagnols qui habitent les côtes de ce riche pays de faire aucun commerce avec les étrangers sous peine de la vie; et pour leur ôter toutes les tentations, il les a faits retirer avec leurs bestiaux à vingt lieues en arrière dans les terres.

La feuille des bénifices est toujours près de M. Millain. M. du Parc ne l'a que par duplicata, pendant le séjour du Roy à Chantilly.

M. le comte de Rottenbourg, cy-devant ambassadeur plénipotentiaire du Roy au congrès de Cambray, a été nommé à l'ambassade de Prusse, où il a déjà été en qualité d'envoyé extraordinaire de S. M.

M. le chevalier de Castellane, dont le neveu épousa l'arrière-petite-fille de madame de Sévigné, était sans doute un fort galant homme, mais l'orthographe lui offrait des mystères insolubles. On en jugera par le billet de faire part qu'il écrivait au cardinal Gualterio.

Monseigneur,

Madame la marquise de Simiane me charge de vous remettre la lettre qu'elle ce donne lonneur descrire à Votre Eminance. Cet pour vous donner par du mariage de sa figle avec mon néveu, quoique ce souat un mariage de famille, il est si avantageus pour la notre con nauret jamès aussé ce flater d'un pareil bonneur, sans l'amiété particulière qu'elle a toujours eu pour nous. Elle a donner à sa figle une terre de catorze à quinze mille livres de rante. Elle en a encore près de vint à disposer. Lon peut présantement à juste titre espérer que cette figle céra son éritière; d'heautant plus qu'elle pran son beau fis avec elle, l'antretient, luy et quatre domestiques, et veut le mener à la cour. L'on dit que cet pour remettre sa charge à sa fille. La mère donne à son afan (*enfant!*) pour ses épingles, mille équs de pansion, et le père de mon néveu autant à son fis, est aucas (*et au cas!!*) de séparation cet mille livres de rante. Voilà un très-grand établissement. Jespère par toutes les bontés dont vostre Eminance m'a toujours honoré, qu'elle voudra bien prandre par à la satisfacsion de deux familles qui vous sont si fort dévoués, et qui ceront pour jamès lune et lautre avec un atachement bien respectueus de vostre Eminanse,

Monseigneur,
les très-humbles et très-obéissans serviteur,

LE CHEVALIER DE CASTELLANE.

A Frascati, ce 25 octobre 1725.

M. le cardinal de Polignac ce porte bien. Il me charge de vous faire de sa part ses complimants.

Le lecteur se fera, par les extraits que je viens de transcrire, une idée passablement nette du riche trésor accumulé au *British Museum*. Il est à désirer qu'il soit exploité par les écrivains qui s'occuperont de notre histoire au XVIIIe siècle.

GUSTAVE MASSON.

II

UNE RÉVÉLATION HISTORIQUE

—

LES ÉTATS PROVINCIAUX DE SAINTONGE[1]

Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. C'est la réunion, la fusion et l'analyse des histoires locales qui constituent l'histoire générale.

Il en est surtout ainsi quand il s'agit d'étudier l'esprit qui animait la nation à un moment grave et solennel de sa vie sociale, quand le philosophe demande à l'érudit de lui révéler les légitimes espérances que conçurent un jour nos pères, les motifs qui dirigèrent leurs efforts, les fautes qu'ils ne surent éviter, les malheurs qui en furent la suite; enfin, quand on veut étudier le passé pour chercher sa voie vers l'avenir. Une question d'histoire locale peut alors présenter un intérêt de premier ordre pour le penseur.

C'est ce qui arrive, croyons-nous, pour *les États*, ou plutôt pour la tentative d'États *provinciaux de Saintonge* que nous révèle *pour la première fois* M. Audiat.

Il est peu d'épisodes de notre histoire qui prennent mieux sur le fait cette vieille lutte des anciennes franchises locales contre l'omnipotence de l'État, de la liberté contre la centralisation.

Au moment où l'on sent enfin le besoin de réorganiser pour la liberté notre pauvre France si tristement organisée pour le despotisme par Napoléon Ier, il n'est pas sans intérêt de voir où en étaient nos pères en 1788, sur cette grande question de la décentralisation.

A un point de vue plus élevé, il est important, alors que la France se trouve encore une fois appelée à rétablir sur de nouvelles bases l'union de l'autorité nécessaire avec les libertés légitimes, de savoir comment les hommes les plus avancés de ce temps-là espéraient résoudre ce grand problème.

[1] *Les États Provinciaux de Saintonge. Étude et documents inédits*, par Louis Audiat. (Tome II des *Annales de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes.*) Paris, Dumoulin; Niort, Clouzot, 1870, grand in-8° de 193 pages.

Enfin, à un point de vue purement local, il n'est pas moins curieux, en présence des divers systèmes mis en avant pour grouper nos départements actuels par provinces, de connaître quels étaient alors les vœux de l'*Aunis*, de la *Saintonge* et de l'*Angoumois*, c'est-à-dire des deux départements qui se partagent aujourd'hui les rives fertiles de la Charente.

On sait que l'administration de la France n'avait pas, sous l'ancien régime, cette uniformité, cette régularité méthodique que nous admirons tant aujourd'hui. On rencontrait partout des droits particuliers, des priviléges propres à certaines provinces, à certaines cités, souvent à un territoire fort restreint. Tout cela avait des assemblées, des corps de ville, des corporations ; une certaine hiérarchie les reliait entre eux et les plus forts protégeaient les plus faibles. Ce défaut d'uniformité nous paraît certainement bien singulier aujourd'hui, mais l'ensemble de ces droits constituait un vaste réseau de défense à l'aide duquel le souvenir des libertés traditionnelles de la nation avait pu traverser, sans périr entièrement, près de deux siècles de despotisme.

Cette lutte séculaire avait eu des phases et des succès divers, soit au point de vue de la question de temps, soit au point de vue de la question de lieu, et elle avait fini par diviser la France en deux parties bien distinctes.

Certaines provinces, ordinairement les plus grandes, les plus fortes, celles qui, encore les armes à la main, avaient stipulé la conservation de leurs usages (de leurs *fueros* comme disent nos voisins), avec leurs États provinciaux, conservaient une vraie liberté d'administration locale sous le nom de *pays d'État*.

Les autres, entièrement livrées au pouvoir central, qui s'efforçait de tout faire passer sous son niveau régulateur, étaient gouvernées, pour le roi, par des intendants et divisées en généralités et élections.

Le rêve des hommes les plus sages, les plus éclairés, les plus avancés pour leur temps, était alors d'étendre à tout le royaume le système des pays d'États qui avaient conservé les véritables traditions nationales et les éléments d'une constitution sincèrement libérale.

Comme le dit avec raison M. Audiat, ce fut la gloire de Louis XVI de deviner ce vœu des populations, et d'y répondre par l'édit de Versailles du mois de juin 1787, qui décidait qu'il « serait incessamment établi, dans toutes les provinces de notre royaume où il n'y a point d'États provinciaux..... des assemblées provinciales, et, suivant que les circonstances locales l'exigeront, des assemblées particulières de districts et de communautés..... »

Un arrêté du conseil du 27 juillet suivant réglementa l'application de cet édit pour la Saintonge.

L'assemblée provinciale devait se composer de vingt-huit membres, dont sept ecclésiastiques, sept gentilshommes et quatorze du tiers-État : le roi avait désigné pour la présider Louis-Alexandre duc de La Rochefoucauld, qui, marquis de Barbezieux et membre

de l'académie de La Rochelle, avait paru plus propre que personne à faciliter l'union de ces trois provinces.

Hâtons-nous d'ajouter que peu de temps après il reconnaissait, lui-même, le droit pour toute assemblée d'élire son président, et déclarait, dans une lettre écrite à M. de Saint-Marsault, grand sénéchal d'Aunis, qu'*il remettrait avec joie à ses concitoyens la place dont le Roi l'avait honoré.*

Et pourtant toute cette bonne volonté fut stérile, l'assemblée n'eut pas lieu, et Alquier, maire de La Rochelle, le même qui fut plus tard ambassadeur à Rome, écrivait quelque temps après : « Le Roi avait jugé utile la formation d'une assemblée provinciale commune à l'*Aunis* et à la *Saintonge ;* mais de fâcheuses dissensions ont empêché l'effet de cette loi bienfaisante. »

Ah ! c'est qu'il y avait, comme de nos jours, des rivalités de clocher et d'influence, des petites questions venant étouffer les grandes, et, il faut bien le dire, des hommes ayant intérêt à favoriser ces divisions.

Le parlement de Guienne s'était montré dès le début hostile à ces assemblées. La Rochelle voulait être la capitale d'États propres à l'Aunis; même dans la province de Saintonge, Saint-Jean-d'Angely disputait la primauté à Saintes, et l'intendant, M. de Reverseaux, homme du reste fort habile mais jaloux de son autorité, n'eut pas de peine à empêcher l'effet des bonnes volontés du roi, comme il avait fait échouer déjà, à Moulins, en 1781, l'assemblée provinciale constituée par Necker.

Les hommes de progrès et d'initiative, livrés à eux-mêmes, furent alors obligés de reprendre la chose en sous-œuvre, et, chose singulière, le corps de ville de Saintes, représentant naturel du Tiers, refusa de se mettre à la tête du mouvement, déclarant, dans sa séance du 8 décembre 1788, qu'il ne voulait pas « *circonscrire ou étendre* les limites de l'autorité royale, ni déterminer les principes constitutionnels de la monarchie. »

Mais toutes ces entraves ne devaient rien empêcher, et voilà comment les convocations nécessaires furent faites spontanément par un membre de la noblesse et un membre du clergé, avec l'autorisation du comte de la Tour du Pin, gouverneur des provinces d'Angoumois, Saintonge, Aunis et Poitou, qui leur écrivait le 27 décembre : « Messieurs, j'applaudis et souscris du meilleur de mon cœur au désir que vous me témoignez de vous réunir autant de fois que vous le croirez nécessaire pour demander au Roi des États provinciaux. »

Il n'était que temps ; la Guienne menaçait d'absorber la Saintonge et un mémoire proposait d'englober dans les États d'Aquitaine ces provinces divisées ; le haut Angoumois se plaignait d'être sacrifié au Limousin, auquel il était réuni sous l'administration de l'intendant de Limoges, et l'Aunis faisait de vains efforts pour se constituer en province indépendante. En groupant des intérêts identiques, la riche vallée de la Charente, si elle avait su étouffer les jalousies locales, aurait pu constituer une province riche, fertile et libre.

Nos pères eurent au moins le mérite de l'essayer, et leurs efforts méritaient bien d'être conservés par l'histoire.

M. Audiat, qui raconte quelque part comment il a été assez heureux pour découvrir le registre des délibérations qui eurent lieu à Saintes (manuscrit jusqu'ici complétement inconnu à tous ceux qui se sont occupés de l'histoire locale), n'a pas été moins bien servi par sa perspicacité de chercheur en ce qui concerne les réunions particulières dont il nous donne un assez grand nombre de procès-verbaux non moins inédits.

Ce sont des assemblées capitulaires ou de communauté, celles des paroisses de Chérac, des Gonds, Mirambeau, Saint-Mégrin, Saint-Sulpice-de-Mérignac, Royan, Talmon et des marchands, notaires et procureurs de Pons.

« Nous *manans et habitants* des paroisses d'Arces Balzant et Talmont, dit l'un d'eux, capitulairement assemblés à la manière accoutumée au devant de la principale porte de l'église dudit Talmon, comme chef-lieu de la chatellanie dudit lieu, à l'issue de la grand'-messe paroissiale, sur la convocation de Gabriel Brelezeau notre *syndic électif*..... pour nommer et élir, à la pluralité des voix, deux commissaires d'entre eux qui seront chargés de nous représenter à l'Assemblée générale qui sera tenue en la ville de Saintes le.....» etc.

Et ainsi de tous les autres : c'est le suffrage universel à deux degrés et le maire élu par la commune.

MM. les marchands de Pons réunis nomment deux d'entre eux « pour représenter le corps des marchands tant en gros qu'en détail de la présente ville, se rendre à cet effet en la ville de Saintes le cinq du présent mois, assister à l'assemblée généralle qui y sera tenue et délibérer sur lavantage qu'on pourrait espérer en obtenant des Etats provinciaux pour la Sintonge à linstar ou sur le même pied du Dauphiné, leurs donnant à cet effet tous pouvoirs requis, et nécessaire acquiesser ou soppozer a ce quon pourrait faire dans la ditte assemblée contraire à leur communauté.....» etc.

C'est le mandat limité et impératif qui se reproduisait à tous les degrés, et qui mettait les députés de la nation dans l'impossibilité de violer ou d'outrepasser leur mandat comme le firent, par exemple, en 1830, les deux cent vingt et un députés qui, sans en avoir reçu le pouvoir de la nation, changèrent de leur propre autorité la loi de succession au trône, première base de toute constitution stable et de toute liberté durable.

Dans les assemblées secondaires, on abordait l'examen des questions les plus élevées, en vue du mandat qui serait donné aux membres de ces assemblées chargés de les représenter aux États généraux, et là encore on se montrait sincèrement libéral. M. de Reverseaux, l'intendant, écrivait au garde des sceaux, le 12 mars 1789 : « J'ai vu des articles qui vont être proposés à l'Assemblée des trois ordres de La Rochelle ; on demande la responsabilité des ministres et le droit de les juger confié aux États généraux. »

Il y a loin de là à la théorie des ministres uniquement responsables vis-à-vis de l'empereur.

Mais il est temps d'en revenir à l'Assemblée générale des trois ordres de la province de Saintonge tenue à Saintes même et à laquelle l'Aunis, malgré toutes les tentatives de conciliation, refusa de participer ; c'est là qu'il faut étudier, dans son expansion la plus pure, l'esprit qui animait toutes les parties de la nation française au début de cette crise terrible que l'on est convenu d'appeler la grande Révolution.

Dès la première séance préparatoire (20 décembre 1788), un membre de la noblesse s'écriait que le jour était venu « où la Saintonge allait enfin être rendue à la liberté, où elle pourrait réclamer de la nation assemblée le droit de s'administrer elle-même, de voter ses impôts, de vivre de sa vie propre et de n'être plus assujettie aux volontés d'un intendant.» A Saint-Jean-d'Angely, quand le commissaire du tiers-État veut porter la parole pour demander que les impôts soient répartis avec égalité sur les trois ordres, il est interrompu par les *acclamations amicales et respectueuses de la noblesse* [1]. A Saintes, c'est Delaage, président du clergé en l'absence de l'évêque, c'est le vicomte de Turpin, président de la noblesse, qui viennent l'un après l'autre déclarer que les vœux de leurs ordres sont l'établissement d'un État provincial particulier, l'égale répartition des charges et le doublement du tiers.

C'était, dit l'auteur, *la nuit du 4 août en Saintonge, mais six mois avant celle de l'Assemblée nationale.*

Un point cependant motiva de longs pourparlers entre les trois ordres : le Tiers doublé, voterait-on par tête dans les futurs États de la province? L'esprit de conciliation et de paix qui animait tout le monde alors, le respect dont l'autorité royale était entourée, l'espoir de la réunion prochaine des États généraux facilitèrent la solution de la difficulté.

Le Tiers déclara qu'il remettrait au roi le soin de décider, tout en lui présentant une pétition dans le sens du vote par tête; le Clergé et la Noblesse s'engagèrent à ne faire aucune démarche pour entraver le Tiers. Enfin, il fut décidé que si Sa Majesté refusait de statuer sur la question, elle serait soumise aux États généraux du royaume.

Et quand les commissaires du Clergé : Guérin de la Magdeleine, de la Brousse de Beauregard, Bonnerot et Saint-Légier ; les commissaires de la Noblesse : le comte de Livenne, le vicomte de Turpin, le comte de Mornac et le comte de Brémond, vinrent apporter au Tiers leur pleine adhésion au projet, « *expression la plus pure de leur cœur et de leurs sentiments*, » il y eut une explosion de joie. « *Tous les ordres*, raconte le procès-verbal, *ont mêlé leurs transports, leurs embrassements et leurs larmes ;* » chacun s'écrie : « *quel beau jour, ô nos concitoyens! ne l'oublions jamais; nous voilà donc amis et frères.* » Il est inutile d'ajouter que les trois ordres, si sincèrement unis sur les détails qui pouvaient les diviser, demandèrent, d'un commun accord, l'érection de leur province en pays d'État.

[1] Bourignon, *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, p. 58.

Duchaine-Martimont, avocat, procureur du roi à l'hôtel de ville de Saintes, motivait très-sérieusement cette demande dans la séance du 5 février :

« L'administration, dit-il, d'une province ne peut qu'être vicieuse à bien des égards lorsqu'elle est confiée à un seul commissaire de Sa Majesté, quelque juste, éclairé et dévoué au bien public qu'on puisse le supposer..... Il est peu de provinces qui ne soient susceptibles d'augmentations ou d'améliorations considérables et en particulier la nôtre ; mais dans le régime actuel, on ne peut se promettre que le plan le mieux conçu et le plus réfléchi parvienne à sa perfection.

« Un intendant se trouve tout à coup transplanté en une terre étrangère ; son premier soin ainsi que son devoir, c'est d'examiner la carte du pays, sous tous les rapports. Mais à peine a-t-il acquis les connaissances suffisantes, qu'il abandonne la province pour parcourir une carrière qui lui paraît plus glorieuse. S'il a le temps de concevoir un projet avantageux et de le mettre en partie à exécution, c'est un nouvel inconvénient ; son successeur, quoique bien intentionné, a d'autres vues ; et c'est ainsi que les meilleures entreprises tournent au détriment de la province et de l'État.

« Il suffit d'ailleurs que les peuples n'aient aucune part au gouvernement, pour être toujours en défiance. Une première faute échappe-t-elle à la vigilance de l'administration, chaque partie de son administration lui paraît comme autant d'injustice et de vexation. Les plus gens de bien ne peuvent s'en défendre, et soit par faiblesse ou par désespoir du bien public, ils demeurent dans une profonde indifférence pour les intérêts de l'État.

« L'intérêt particulier étouffe tout sentiment du bien public. Bientôt nous ne connaissons plus d'autres citoyens que ceux de qui nous recherchons la faveur et les richesses, ou dont nous craignons l'autorité et le ressentiment : source de bassesse et d'infamie qui, en corrompant les mœurs d'une nation, *en font présager tous les malheurs.* »

En présence d'un zèle si sincère pour le bien public, d'un enthousiasme si pur, et d'un amour si éclairé de la vraie liberté, les esprits les plus froids et les moins utopistes ne devaient-ils pas concevoir les plus légitimes espérances pour le progrès normal et calme ?

Comment l'esprit odieux de la Révolution changea-t-il si vite ces sentiments de confiance réciproque et d'amour fraternel en scènes de carnage et de haine ?

Comment ces États provinciaux, que les libéraux d'alors cherchaient à généraliser, disparurent-ils, au contraire, devant la forme despotique des intendants reprise et aggravée par le régime impérial sous le nom de préfectures ?

C'est là incontestablement un des problèmes de psychologie sociale les plus curieux de notre histoire et un des faits qui surprendront le plus nos petits-neveux quand ils étudieront, au sein du progrès réalisé, les terribles angoisses de son enfantement.

M. Audiat accompagne le récit de cet épisode capital et inconnu

de notre histoire locale de notes biographiques et généalogiques sur les principaux personnages qu'il met en scène, de remarques philosophiques inspirées par la plus saine critique historique, enfin de documents originaux presque tous inédits et pleins du plus haut intérêt. Nous souhaitons à ce remarquable travail tout le succès qu'il mérite, et comme œuvre littéraire et comme œuvre patriotique, et nous osons affirmer qu'il contribuera puissamment à favoriser le sentiment du véritable progrès dans l'avenir, en lui donnant pour base l'étude intelligente du passé.

L. D'ARMAILHAC.

III

UN GRAND HOMME OUBLIÉ

LE PRÉSIDENT DE RANCONNET

Le *Calendrier du département de la Dordogne pour l'année* 1845 contient (p. 268-291) une *Notice sur Aimar de Ranconnet* par M. Léon Dessalles, membre de la Société royale des Antiquaires de France [1]. M'étant livré, avant d'avoir eu connaissance de cette notice, à de longues recherches au sujet de la biographie de celui que François Pithou rangeait parmi les « quatre plus grands hommes du XVIe siècle [2], » j'ai reconnu, après avoir eu le plaisir de la lire, grâce à la

[1] Il en existe un tirage à part (Périgueux, imprimerie Dupont, 1845, in-12 de 25 pages). La notice de M. Dessalles n'est citée ni dans la dernière édition de la *Biographie universelle*, ni dans la *Nouvelle Biographie générale*. Je ne la vois pas figurer dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale. Histoire de France* (10 vol. in-4°).

[2] *Pithæana*, à la suite du tome I des *Eloges des hommes savants* (Leyde, 1715, p. 1). Rappelons que le *Pithæana* est de 1616. — Les trois autres grands hommes étaient Cujas, Scaliger et Turnèbe. « Le reste, » fait-on dire à Pithou, « ne sont que vendeurs de coquilles. »

générosité de l'auteur, qu'elle n'était, sur certains points, ni assez complète, ni assez exacte. Le sujet étant très-difficile, et, d'ailleurs, traité pour la première fois avec quelque développement, on ne doit pas s'étonner des lacunes et des erreurs que présente le travail de l'ancien archiviste du département de la Dordogne. Pour ma part, je m'étonne, au contraire, de n'avoir pas de plus graves et de plus nombreuses observations à soumettre à mon devancier, et c'est non par politesse, mais par conscience, que je rends hommage à son zèle et à son érudition [1].

M. Dessalles fait naître, avec le président de Thou [2], Aimar de Ranconnet, à Périgueux, ou dans les environs de cette ville. Dès le premier pas, je suis obligé de me séparer du critique périgourdin. Aimar de Ranconnet est incontestablement né à Bordeaux. Tout le prouve : d'abord, la double affirmation, si précise, de Gabriel de Lurbe, l'auteur du *De illustribus Aquitaniæ viris* [3] et de la *Chronique Bourdeloise* [4]. Comment croire que Gabriel de Lurbe, écrivant, quelques années seulement après la mort de l'éminent érudit, dans une ville où il était entouré de personnes qui en avaient parfaitement connu la famille, eût osé, sans cela, saluer en lui un de ses plus glorieux concitoyens? De plus, du vivant même d'Aimar de Ranconnet, Antoine de Gouvea, qui fut un des professeurs les plus distingués du collége de Guyenne, signalant, dans son commentaire sur les *Topiques* [5], un manuscrit que cet humaniste lui avait communiqué, le proclame *Burdigalæ suæ decus*. A moins de réclamer l'acte de naissance d'Aimar de Ranconnet, que pourrait-on souhaiter de plus décisif? Et pourtant voici un témoignage qui a plus de valeur encore, et que je suis heureux de produire le premier dans la discussion : au dernier feuillet d'un manuscrit sur parchemin de quelques traités de Cicéron, conservé à la Bibliothèque nationale, sous le nº 6609 du fonds latin, on lit, tracés à l'encre rouge par la main de l'illustre bibliophile, ces mots aussi clairs que le jour : *Æmari Ranconeti* BURDIGALENSIS [6].

[1] M. Audierne (*Le Périgord illustré*, Périgueux, 1851, in-8°) n'a rien ajouté, sinon des phrases déclamatoires (p. 176-179), aux renseignements réunis par M. Dessalles, qu'il ne daigne même pas nommer, si je ne me trompe.

[2] « *Æmarum Ranconetum Vesuna Petrocoriorum ortum.* » (*Hist., lib. XXIII*, p. 707 du tome I de l'édition de Genève, in-f°, 1620). — Voir p. 417 du tome III de la traduction française (in-4°, édition de Londres, 1734).

[3] Bordeaux, Simon Millanges, 1591, in-8°, p. 105.

[4] Bordeaux, Simon Millanges, 1594, in-4°, à l'année 1552. On y lit : « Emar de Ranconet, *natif de Bourdeaux*, conseiller à Paris, est fort renommé pour son rare sçavoir. »

[5] *In topica Ciceronis*, etc. Paris, 1543, in-8°, f° 9, *recto*. Il y a deux autres éditions de ce commentaire, l'une de 1545, in-8°, l'autre de 1554, in-4°, toutes deux de Paris.

[6] L'*Ex libris* est suivi de cette note également autographe : « *Marci Tullii Ciceronis lib. de Senectute explicit feliciter manu Tonsani de Chemonte viri nobilissimi ac illustrissimi Philippi ducis Burgundie familiaris camere.* » La signature de Ranconnet, aussi à l'encre rouge, est placée au bas de cette note.

Puisque Ranconnet lui-même déclare qu'il est Bordelais, ai-je besoin de rappeler que La Croix du Maine, à la fin du XVIe siècle, avait fait connaître sa véritable origine [1], et que Ménage, à la fin du siècle suivant [2], avait donné sur ce point des détails qui n'ont pas été assez remarqués [3]?

Aimar de Ranconnet naquit dans les dernières années du XVe siècle (on a tour à tour indiqué, un peu au hasard, les trois années 1497, 1498, 1499). Son père était un des meilleurs avocats de Bordeaux, G. de Lurbe nous le certifie [4]. D'un autre côté, le continuateur de la *Chronique Bourdeloise*, Jean Darnal, nous apprend que « maître François Ranconnet, advocat, » fut élu jurat de Bordeaux,

[1] *Bibliothèque françoise*, in-fo, 1584 : « Emar Ranconnet, natif de Bourdeaux, président au parlement de Paris, l'un des plus doctes hommes de son temps. Il a écrit plusieurs ouvrages tant en latin qu'en françois, mais ils ne sont encore imprimés. Je ferai mention de ses écrits latins en ma Bibliothèque latine. Il florissoit l'an 1550, sous Henri II. » M. Dessalles a eu tort d'avancer, on le voit, que de Thou et de Lurbe « sont les deux plus anciens auteurs qui se soient occupés d'Aimar de Ranconnet. » Entre de Lurbe et de Thou se place encore chronologiquement Scévole de Sainte-Marthe qui (*Gallorum doctrina illustrium elogia*, 1re édition, 1598; 2e édition, 1602) a consacré une importante notice à Ranconnet. Sainte-Marthe se contente de dire que Ranconnet était Gascon.

[2] *Anti-Baillet*, La Haye, 1690, 2 vol. in-12, et, à la suite des *Jugemens des Savans* (édition de la Monnoye), le volume VIII (in-4o, 1730). Ménage, après avoir rappelé l'opinion de G. de Lurbe, ajoute que c'est ce qui lui a été confirmé « par M. de la Brousse, conseiller célèbre du parlement de Bourdeaux, homme très-versé dans les antiquités de Bourdeaux. » Ce M. de la Brousse est l'auteur de : *Pro Clemente quinto pontifice maximo vindicix seu de primatu Aquitaniæ dissertatio* (Paris, Cramoisy, 1657, in-4o), travail fort loué par Jérôme Lopez. (*L'Eglise métropolitaine et primatiale Saint-André de Bourdeaux*, in-4o, 1666, Bordeaux, p. 74 et suiv.)

[3] Le sentiment de Jac.-Aug. de Thou a été suivi par Moréri, par le compilateur Taisand (*les Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations*, 1721, in-4o, p. 479), par le comte de Malleville (*Bibliographie du Périgord*, XVIe *siècle*, 1861, in-8o), par l'abbé Audierne déjà cité, par l'auteur anonyme de l'article *Ranconnet* de la *Nouvelle Biographie générale*, etc. Dom Devienne (*Histoire de la ville de Bordeaux*, t. II, p. 249) dit avec sa négligence habituelle que quelques-uns croient Ranconnet de Bordeaux et d'autres de Périgueux. M. Philbert, qui n'approfondit pas, lui non plus, les questions difficiles, se tire d'affaire, dans la *Biographie universelle*, en écrivant sous le nom de Ranconnet : « Né à Périgueux, ou, selon Ménage, à Bordeaux, » comme si Ménage seul au monde avait mis à Bordeaux le berceau de celui qu'il appelle « ce grand personnage! » Parmi ceux qui ont marché dans la bonne voie, je nommerai Antoine Mornac (*Feriæ Forenses*, 1619, in-8o). Baillet (*Jugemens des Savans*, 1722, t. I, p. 188), Dom Chaudon (*Dictionnaire historique*, 1789), M. R. Dezeimeris (*De la Renaissance des lettres à Bordeaux au* XVIe *siècle*, 1864, p. 24 du tirage à part), M. E. Brives-Cazes (*Le parlement de Bordeaux et la cour des Commissaires de* 1549, 1869, p. 152 du volume du 1er trimestre de la 3e série des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, etc.).

[4] *De Viris*, etc., p. 105 : « *inter patronos eloquentissimum.* »

en 1520 [1], et que les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent de nouveau, en 1524 [2] et en 1538 [3], à siéger dans l'assemblée municipale de « la noble ville et cité. »

Aimar de Ranconnet étudiait, en 1526, au collége de Périgord, à Toulouse, comme l'atteste un document retrouvé par M. Dessalles, et qui nous montre dans le futur magistrat un de ces turbulents écoliers dont les futiles querelles amenaient souvent les plus graves malheurs [4]. De Toulouse, Ranconnet paraît s'être rendu à Paris, et pendant une douzaine d'années, il y aurait gagné sa vie, selon le *Pithæana*, en aidant les Estienne à publier ces éditions si pures et si belles qui ont immortalisé leur nom [5]. Si, comme on le lit encore dans le même voulme, le *Dictionnaire* de Charles Estienne est l'œuvre de Ranconnet, ce fut sans doute en surveillant l'impression des textes grecs et latins mis au jour par les deux frères, que l'intrépide travailleur recueillit ces milliers de remarques qui, classées par ordre alphabétique, formèrent, sous le titre de : *Dictionarium historicum, geographicum, poeticum* (in-4°, 1553), notre premier dictionnaire universel d'histoire, de géographie et de mythologie. Dans ce cas, regrettons, pour la mémoire de Charles Estienne, que ce dernier n'ait pas eu la loyauté de révéler le nom du réel auteur d'un répertoire qui, quoique plus de trois fois séculaire, mérite encore aujourd'hui d'être consulté. Du reste, Charles Estienne n'aurait pas été le seul

[1] *Supplément des chroniques*, etc., 1666, in-4°, p. 57.

[2] P. 58. La particule, qui manque à la page 57, précède ici le nom de maistre Ranconnet.

[3] P. 61. Il faut bien se garder d'identifier, comme l'a fait l'éditeur des *Mémoires de Condé* (1743, in-4°, t. I, p. 4), l'avocat et jurat de Bordeaux avec un autre François de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Escoire et de Polignac qui, vers la même époque, habitait le Périgord, où il avait épousé Hélène d'Abzac de la Douze (*Armorial de France*, par d'Hozier, t. I, p. 451). Ce qui aura trompé de Thou, c'est que les aïeux du président de Ranconnet étaient périgourdins. Sous l'impression d'un incertain souvenir, le grand historien aura confondu l'origine de Ranconnet avec l'origine de la famille.

[4] M. Dessalles n'indique point la provenance de ce document, qui est un certificat des capitouls de Toulouse, daté du 10 novembre 1543, et rappelant que des informations avaient été faites, dix-sept ans auparavant, contre Ranconnet accusé d'avoir traîtreusement assailli et mortellement blessé un de ses condisciples.

[5] « Ranconnet estoit pauvre, et servit quasi de correcteur à Robert et à Charles Estienne. » M. A. Firmin Didot ne nous apprend, à ce sujet, rien de plus (*Nouvelle Biographie générale*, article : ESTIENNE Charles) : « Parmi les correcteurs de son imprimerie était Aymar de Ranconnet, qui devint conseiller au parlement de Paris. » Ant.-Aug. Renouard (*Annales de l'imprimerie des Estienne*, 2e édition, Paris, p. 367) avait dit : « Un des correcteurs de l'imprimerie de Charles fut Aymar Ranconnet, depuis conseiller au parlement de Dijon (*sic*), et ensuite au parlement de Paris. A cette occasion, Maittaire donne une liste de personnages qui, d'abord correcteurs typographiques, arrivèrent à une grande réputation ou au moins à un haut rang. Tous ces noms étant connus, je ne reproduis pas ici cette nomenclature, que l'on peut voir dans Maittaire, p. 168. »

ingrat que Ranconnet aurait rencontré, s'il est vrai, comme l'affirme encore le *Pithæana*, mais le *Pithæana* seul, qu'il ait composé le livre *des Formules* publié par le jurisconsulte Barnabé Brisson [1]. Tout ceci, il faut le dire, repose moins sur de solides témoignages que sur de vagues traditions, et ne doit avoir, par conséquent, pour tout bon juge, qu'une médiocre autorité [2].

M. Dessalles a rapporté les lettres patentes signées par François Ier, le 18 août 1539, en vertu desquelles Ranconnet fut nommé conseiller au grand conseil. Des termes mêmes de ces lettres [3], il résulte que Ranconnet ne fut jamais conseiller au parlement de Bordeaux, quoi qu'en aient dit la plupart de ses biographes, entraînés par l'affirmation du président de Thou [4]. Pendant dix années, Ranconnet remplit les fonctions de conseiller au grand conseil. Le 21 décembre 1549, il fut pourvu de l'office de conseiller et président de la seconde chambre des enquêtes, au parlement de Paris [5]. Scévole de Sainte-Marthe et de Thou assurent qu'il exerça cette charge avec beaucoup de louanges, et Pierre Bunel, qui a tant exalté l'érudit, n'a guère moins exalté le magistrat [6].

[1] « Brisson a compilé Tiraqueau. Ses *Formules* sont de Ranconnet. » Le *De formulis et solemnibus populi Romani verbis* parut pour la première fois à Paris, in-f°, 1583. Les autres éditions sont de 1595, Heidelberg, in-f°; de 1710, Strasbourg, in-8°; de 1754, Leipsick, in-f°. On a prétendu aussi que Ranconnet eut une large part à un autre ouvrage de Brisson : *De verborum quæ ad jus pertinent significatione libri XIX* (1557, in-f°). Je ne trouve ce renseignement fort suspect que dans le *Dictionnaire* de Moréri.

[2] On a été plus juste envers Ranconnet dans le titre d'un recueil célèbre pour lequel il fournit de considérables matériaux : *Le Thrésor de la langue françoyse, tant ancienne que moderne, auquel entre autres choses sont les mots propres de marine, venerie et faulconnerie, cy devant ramassez par Aymar Ranconnet, vivant conseiller et président des enquestes au parlement, revu et augmenté en ceste dernière impression de plus de la moitié par Jean Nicot, vivant conseiller du roi*, etc. (Paris, 1606, in-f°). Les éditions de 1564 (Paris, in-f°) et de 1573 (Paris, in-f°) étaient déjà enrichies du travail de Ranconnet, mais sans que ce philologue y fût nommé. Plusieurs biographes ont inexactement prétendu que Ranconnet avait lui tout seul composé un dictionnaire complet dont Nicot aurait donné une édition améliorée. (Voir *Moréri*, *Chaudon*, la *Biographie universelle*, la *Nouvelle Biographie générale*, etc.)

[3] « Pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne de nostre cher et bien amé maistre Aymar de Ranconnet, escuyer, *licencié ez loix*, etc.»

[4] M. Dessalles avance que cette faute n'a été évitée que dans les *Mémoires de Condé* (à l'endroit déjà cité), où l'on voit que Ranconnet fut d'*abord* conseiller au grand conseil. J'objecterai que G. de Lurbe (*De Viris*) s'était bien gardé lui aussi de nous montrer Ranconnet passant par le parlement de Bordeaux pour arriver au parlement de Paris. Partout ailleurs, du reste, même dans les *Eloges* de Sainte-Marthe, on retrouve l'erreur relevée par M. Dessalles, et il ne faut point s'étonner, après cela, de la voir se reproduire, de nos jours, dans tous nos recueils biographiques et dans diverses autres publications.

[5] Et non de la *quatrième* chambre, comme le marque le *Dictionnaire* de Moréri.

[6] *Petri Bunelli Tolosatis epistolæ familiares cum notis Francisci Graverol,*

Le moment est venu de demander aux contemporains de Ranconnet ce qu'ils ont pensé de son savoir. Après Bunel, le premier qui élève la voix pour le glorifier, est Antoine de Gouvea. Nous avons déjà vu que ce professeur l'avait salué du titre de « gloire de sa ville natale. » En 1544, dans son *Commentaire* sur les deux premiers livres de *Lettres* de Cicéron à Atticus (Paris, in-4°), Gouvea cite une restitution du texte, que lui a transmise « *Emarus Ranconetus, vir acerrimi judicii et singularis eruditionis* [1]. » Adrien Turnèbe, dans une lettre en langue grecque mise en tête de son édition des *Sept tragédies* de Sophocle et adressée à Ranconnet, manifeste, à la fois, son admiration et sa reconnaissance pour celui qui lui avait généreusement prêté le double secours de ses lumières et de ses manuscrits [2]. Un peu plus tard, Cujas, lui dédiant ses *Notes* sur les *Sentences* de Paul, lui prodigue les hommages les plus flatteurs [3]. Gabriel de Lurbe, dont j'ai déjà transcrit une phrase bien élogieuse, nous apprend, en outre, que si, dans les textes anciens, on trouvait quelque

Nemausensis, etc. (Toulouse, 1687, p. 128, epist. XXXVI; p. 158, ep. XLVI). C'est dans la seconde de ces lettres — Bunel mourut en 1556 — que l'humaniste toulousain s'étend sur le mérite du magistrat. Dans la première, Bunel adresse tous ses remerciments à l'homme très-ingénieux et très-judicieux (*homini acutissimo et gravissimo*) qui lui a écrit une amicale lettre en latin; il déclare qu'il lui doit beaucoup au sujet d'un dialogue de Porphyre (*de Porphyrii dialogo multum tibi debeo*), et qu'il est heureux de lui envoyer un manuscrit de Xénophon qui l'aidera peut-être à perfectionner la traduction française de cet auteur entreprise par Ranconnet. Une note de Graverol (p. 130) constate que nulle autre part ne nous a été conservé le souvenir de cette traduction, *infelici tamen successu, cum vix ullum alibi, quam in epistola Bunelli, ni fallor, vestigium appareat*. Aucun des critiques qui ont parlé de Ranconnet n'a mentionné le manuscrit d'une traduction d'Hérodote (Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 1384, petit in-f° de 84 feuillets), manuscrit à la première page duquel est inscrite une note ainsi conçue : « Toutes les corrections de ce livre sont de la main de feu messire Emar de Ranconnet, président aux enquêtes du parlement de Paris. » J'appelle sur ces corrections, qui sont très-nombreuses, l'attention des hellénistes.

[1] Voir R. Dezeimeris, *De la Renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 24.

[2] Paris, 1553, 1 vol. in-4°, en deux tomes dont le second est occupé par le *Commentaire* de Démétrius Triclinius. Ce fut grâce au manuscrit de Triclinius, possédé par Ranconnet, que Turnèbe put rétablir les chœurs des tragédies de Sophocle. Turnèbe dit, à ce propos, combien était belle la collection d'ouvrages formée par Ranconnet. Voir encore sur cette collection en général, et en particulier sur certains manuscrits d'Aristote et de Xénophon, la préface de la traduction latine des *Œconomiques* par Jacques-Louis Strebée. Le *Manuel du Libraire* n'indique aucune édition de cette rare traduction. La *Biographie universelle* cite l'édition posthume de Paris, 1556, in-8°.

[3] *In Julii Pauli receptas sententias*, etc., 1557. L'épître dédicatoire est datée du 1er décembre. M. Dessalles en a traduit les dernières lignes. Teissier (*Les Eloges des hommes savans*, t. I, p. 381) prétend que Cujas considérait plus une petite barre tirée par Ranconnet sur les auteurs, que les plus longs commentaires des autres. Avant Teissier, un Anglais, Clément Barkesdale, avait déjà emprunté à de Thou la biographie de Ranconnet avec celles de divers autres littérateurs : *Monumenta litteraria, sive obitus et elogia doctorum virorum ex historiis illustris viri Jacobi Aug. Thuani* (Londres, 1640, in-4°).

passage obscur ou douteux, c'était à Ranconnet que tous avaient recours, comme autrefois à l'oracle d'Apollon [1]. Scévole de Sainte-Marthe s'exprime ainsi (*Eloges* traduits par Guillaume Colletet) : « La mort de ce grand homme confondit et ruina de telle sorte toute sa famille, qu'elle ne perdit pas seulement toutes ses richesses, mais qu'elle perdit encore des choses que tous les trésors du monde ne sauraient jamais payer, puisqu'au grand dommage de la république des lettres, toutes les doctes remarques qu'il avait faites sur les passages les plus obscurs et les plus difficiles des anciens auteurs furent ensevelies dans le désordre général de sa maison. Ces curieuses recherches étaient en grand nombre, et l'on peut dire véritablement de lui qu'il fut le premier de tous qui découvrit aux savants un nouveau chemin pour arriver à la connaissance des plus profonds mystères de l'Antiquité. C'est aussi le noble témoignage que par une reconnaissance due à son mérite, en ont rendu dans leurs doctes écrits tous les habiles hommes de son siècle, au nombre desquels furent Louis Strebée, Adrien Turnèbe, Jacques Cujas, François Hotman, et celui qui avoua lui devoir légitimement la restitution de la loi Falcidie, je veux dire François Duaren [2]... » A son tour, le président de Thou, renchérissant encore sur Scévole de Sainte-Marthe, dira : « Je joindrai à Duaren Aymar de Ranconnet, qui lui servit de lumière pour trouver beaucoup de choses dans la science du droit, personnage qui excellait en toutes les belles sciences, et en la connaissance de l'Antiquité, soit profane, soit sacrée, et dont on ne peut parler sans le considérer comme une merveille. En effet, il savait tout seul ce que chacun peut savoir à part, et par où chacun peut se rendre recommandable à la postérité. Il a le premier ouvert les vraies fontaines du Droit Romain, et donné de la lumière aux lettres humaines, suivant ceux qui ont écrit en l'une et en l'autre langue. Il savait tous les secrets de la philosophie et des mathématiques, et, enfin, il acquit une parfaite connaissance de toutes choses par la force de son esprit...

« Il n'a presque rien écrit, mais il a laissé aux autres une grande matière d'écrire, ayant laissé un grand nombre de toute sorte de livres imprimés et manuscrits, sur lesquels il avait fait de belles remarques, et d'où les doctes de ce siècle ont tiré beaucoup de choses, et pour leur gloire et pour le bien du public, ayant quelquefois cité

[1] *De Viris*, p. 105.

[2] Graverol, dans une note de la page 128 de son édition des *lettres* de Bunel, ajoute à cette liste, qu'il reproduit, le nom de Pierre du Faur, seigneur de Saint-Jorri, qui mourut premier président du parlement de Toulouse en 1597. Dans cette même note, Graverol résume en un seul mot (*in omni litteratura eruditissimus*) tout ce que rapporte son ami Teissier (*unus e viginti sex Academiæ regiæ Nemausensis, in utraque lingua peritissimus, mihi que carissimus*, etc.), dans son *Eloge* de Ranconnet. M. J. V. Le Clerc (*Œuvres de Cicéron*, notes sur le livre IV de la *Rhétorique* à *C. Herennius*, t. II, p. 347, éd. in-8°) signale une correction de Denis Lambin et ajoute : « il devait cette excellente conjecture au célèbre président Aimar de Ranconnet, homme d'une vaste érudition, etc. »

leur auteur, et l'ayant quelquefois supprimé... Il écrivait parfaitement en grec et en latin, de sorte que les notes mêmes, qu'il a faites sur quantité de livres qui sont sortis de son cabinet, et que l'on voit encore aujourd'hui entre les mains des curieux, ne contentent pas moins les yeux par la beauté de l'écriture, qu'elles instruisent l'esprit par la doctrine qu'elles contiennent[1]. » Citons encore ce mot de Nicolas Le Fèvre, le précepteur de Louis XIII : « Ranconnet, le plus habile homme qui ait jamais été [2], » et couronnons tous ces éloges par les éloges de deux poëtes, l'un parlant au nom de la muse latine, l'autre parlant au nom de la muse française. Élie André, le traducteur d'Anacréon, consacra ce distique à Ranconnet :

Æmare, Gallorum Varro, Suadæque Medulla,
Magna Patrum sancti gloria Concilii[3].

Joachim du Bellay lui adressa ce sonnet :

AU SEIGNEUR DE RANCONNET.

D'un grand Budé les uns diront la gloire,
D'un grand Baif les autres chanteront,
Ceux-cy Danais, et ceux-là vanteront
D'un Castellan la louange notoire :

[1] On lit dans le *Menagiana* (édition de 1715, t. III, p. 103) : « M. le président Ranconnet était un savant homme... Les livres de sa bibliothèque sont recherchés par les curieux, parce qu'il marquait d'un crayon rouge ce qu'il y avait de bon à remarquer dans chaque auteur... » Sur la collection de livres et de manuscrits de Ranconnet, voir le *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque impériale* par M. Léopold Delisle (in-4°, 1868, p. 190). Le savant académicien renvoie à des *Mémoires pour l'histoire de la bibliothèque du Roi*, par un de ses confrères du siècle précédent, Boivin, mémoires conservés au fonds français sous le n° 22571, et où sont énumérés (p. 329-332) les manuscrits qui passèrent du cabinet de Ranconnet, à la mort du président, dans la bibliothèque du Roi et qui paraissent avoir été achetés par François II. J'ai vu la plupart des manuscrits désignés par Boivin, et j'en ai surtout remarqué deux, un qui appartient au fonds latin (n° 4568), intitulé : *Constitutiones Apostolorum*, in-4° de 183 feuillets en parchemin, un autre qui appartient au fonds français (n° 800), intitulé : *Romant de la Rose*, in-f° de 115 feuillets en parchemin avec miniatures. Au bas du feuillet 179 (*verso*) du premier de ces manuscrits on reconnaît, dans les mots *Aem. Ranconeti*, la large et belle écriture signalée par de Thou ; à la fin du second de ces manuscrits, au feuillet de garde, on lit ces mots tracés aussi avec une admirable netteté : « Ce romant de la Roze a esté achapté de l'inventaire de feu M. Jehan Brinon seigneur de Vilennes, par moy de Ranconnet. »

[2] M. Dessalles attribue ce mot à Pithou : il n'a pas fait attention à ceci, que le mot est rapporté dans la partie du *Pithæana* (*ad finem*), qui est consacrée aux paroles mémorables de Le Fèvre. Avant M. Dessalles, Teissier, Moréri et bien d'autres encore avaient eu à se reprocher la même méprise.

[3] *Deliciæ poet. Gall.*, t. I, p. 75. Voir M. R. Dezeimeris, à l'endroit déjà plusieurs fois cité. — On peut ajouter qu'un autre poëte, Mornac, se plut à célébrer en Ranconnet le premier des érudits de son temps (*Feriæ forenses*).

Mais quant à moy tant que les pas de Loyre
De mes chansons leur course borneront,
Tousjours leurs flots à leurs bords sonneront
D'un Ranconnet la fameuse mémoire.

Ils sonneront que le grave Romain,
Le Grec subtil, et le docte Germain,
Le grand Arabe, et le divin Caldée,

Ne furent onc de chose studieux
Que cestuy-cy n'ait apprise des Dieux
Pour estre en luy divinement gardée [1].

L'érudit élevé si haut dans l'estime de son siècle, mourut en 1559 [2], à la Bastille, et sa mort n'est pas restée moins mystérieuse que la cause de son emprisonnement. La version du *Pithæana* me paraît plus que douteuse [3]. Comment croire que le cardinal de Lorraine ait fait assembler le parlement tout exprès pour savoir quelle était l'opinion de chacun de ses membres touchant la punition des hérétiques? Comment croire que Ranconnet ait porté dans cette assemblée un Sulpice-Sévère, et ait lu, pour infliger une leçon au trop ardent cardinal, l'admirable page de la *Vie de saint Martin* où l'historien signale la tolérance de l'évêque de Tours à l'égard des Priscillianistes? Comment croire surtout que, pour une aussi généreuse conduite, Ranconnet ait été traité comme un vulgaire malfaiteur [4]? Tant d'invraisemblances accumulées rendent inacceptable le récit que l'on place dans la bouche de Pithou [5]. De plus,

[1] F° 366 (*verso*) des *Œuvres françaises de Joachim Du Bellay, gentilhomme angevin*, etc. (édition de Rouen, 1592, in-12). Dans l'édition des mêmes *Œuvres* publiée par M. Marty-Laveaux (*La Pléiade françoise*, chez Alph. Lemerre), on trouvera ce sonnet à la page 132 du tome II (1867).

[2] C'est la date adoptée par de Thou, et il s'y faut d'autant plus tenir, que deux autres contemporains la donnent aussi, Pierre Bruslart, abbé de Joyenval, chanoine de Notre-Dame de Paris, et Scévole de Sainte-Marthe. Bruslart (*Journal des choses remarquables arrivées en France depuis la mort d'Henry Second*, etc., dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 4) assure que ce fut le 13 septembre de l'année 1559 que décéda le président de Ranconnet. M. Dessalles a préféré la date de 1560 qui n'a été indiquée par aucun historien du temps. Il cite, il est vrai, l'*Armorial* (manuscrit) de Feron, où le trépas de Ranconnet est mis en 1561, mais c'est là une erreur évidente de Feron.

[3] Cette version a pourtant été accueillie par M. Dessalles, comme par presque tous les rédacteurs de nos dictionnaires biographiques. Je n'ai pas été très-étonné de la retrouver dans l'*Histoire de France* de M. Henri Martin (dernière édition, t. VIII, p. 496).

[4] Le cardinal de Lorraine, ce protecteur des érudits, et notamment des Estienne, aurait-il persécuté le collaborateur de ceux qui, lui dédiant leurs livres, se servaient de ces mots : « *Ex tua typographia?* » Sur les bienfaits dont le cardinal combla divers savants, voir les *Etudes sur Charles cardinal de Lorraine*, par H. Paris (Reims, 1845, in-8°), et *Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au* XVI*e siècle*, par J.-J. Guillemin, thèse pour le doctorat (Paris, 1847, in-8°).

[5] La *Nouvelle Biographie générale* a substitué, à cette occasion, le nom du président de Thou au nom de Pithou.

aucun document ne peut être invoqué à l'appui de ce récit; aucun historien du XVIe siècle n'a eu la moindre connaissance de ces dramatiques détails, et il serait bien inexplicable, on en conviendra, que seul François Pithou nous eût transmis le souvenir d'un fait trop extraordinaire pour n'avoir pas eu un immense retentissement [1].

Interrogeons certains écrivains qui ont dû être bien mieux instruits des circonstances de l'emprisonnement de Ranconnet. Sainte-Marthe s'exprime ainsi : « Il arriva que de certaines gens qui le haïssaient, et à qui peut-être sa gloire donnait de l'ombrage, l'accusèrent d'un crime énorme et capital [2], et le faisant mettre prisonnier comme s'il eût été coupable, le mirent en danger de perdre honteusement ensemble et sa vie et ses biens. Mais, certes, il fut en cela estimé d'autant plus malheureux que la mort qui le surprit inopinément ne lui laissa pas le temps de se justifier de cette noire accusation. » Le président de Thou dit, de son côté : « Les choses ayant été si troublées en cette année à cause de la religion, la même fortune qui fut contraire à tant d'autres, l'enveloppa aussi dans la calamité publique, *bien que la raison qui le mit en danger fût bien différente de celle de la religion.* » Enfin, Isaac Casaubon, dans une lettre adressée à de Thou, le 3 mars 1609, le félicite de la prudence et de la délicatesse avec lesquelles, en faisant l'éloge de Ranconnet, il a eu l'air de ne pas savoir ce qui ne devait pas être su : « Grâce à toi, ajoute-t-il, les âges futurs ignoreront les crimes et les hontes de cet homme qui sans contredit fut très-grand, et dont personne ne pourra jamais assez admirer le divin génie et la prodigieuse érudition, *per te enim ignorabit ventura ætas* ἀτυχήματα καί ἐλάττωματα *viri sine controversia maximi, cujus divinum ingenium et stupendam doctrinam nemo satis unquam poterit mirari* [3]. » Ainsi, d'après ces paroles si graves et qui n'avaient encore été citées par aucun des biographes de Ranconnet, le président d'une des chambres du parlement de Paris aurait été un vil criminel, et le silence gardé à ce sujet par l'historien de Thou ne serait que le silence de la pitié. Qui faut-il croire, de Sainte-Marthe affirmant que Ranconnet mourut innocent, ou de Casaubon dressant contre ce même personnage un acte d'accusation d'autant plus accablant, qu'il se trouve dans une lettre intime écrite par celui qui fut l'honnête homme par excellence [4]? Formidable problème que nul ne doit essayer de résoudre !

[1] On a copié dans le *Paliniana* (édition de 1701, p. 115) tout ce que raconte le *Pithæana.*

[2] Pierre Bruslart n'hésite pas à faire connaître la nature de ce crime : il nous montre Ranconnet « estant chargé d'avoir commis inceste avec sa fille, ayant eu deux enfans d'elle. »

[3] *Isaaci Casauboni Epistolæ* (Rotterdam, 1709, in-f°, p. 373, lettre DCCVIII). Combien donc M. Dessalles se trompe quand il s'écrie : « Il faut le dire à la gloire du XVIe siècle, pas un homme sensé, parmi les contemporains de Ranconnet, ne voulut croire à sa culpabilité ; et de tous ceux qui parlent de lui, il n'en est pas un qui mette en doute sa vertu et son honneur ! »

[4] Teissier (t. I, p. 380) apporte en faveur de Ranconnet ce témoignage : « J'ai

On ne saura jamais non plus d'une manière certaine dans quelles circonstances Ranconnet rendit le dernier soupir. De Thou semble bien faire allusion à un suicide, quand il écrit : « Ayant été mis à la Bastille, comme il l'avait prévu lui-même par la connaissance qu'il avait des astres, car il savait fort bien l'astrologie, et avait étudié cette science avec Jérôme Cardan, il mourut âgé de plus de soixante ans, d'*un genre de mort extraordinaire.* » Mornac paraît partager cette opinion, lui qui se sert de cette discrète formule : « Je m'abstiens de parler de sa fin. » Le *Pithæana* attribue à Ranconnet une mort singulière : « Il se fit mourir d'avoir mangé, puis mit un marbre sur son ventre [1]. » Teissier développe ainsi la brève indication de Pithou : « Parce que Ranconnet appréhenda qu'ils (les Guise) ne lui fissent souffrir quelque supplice douloureux, il résolut de se faire mourir, ce qu'on dit qu'il exécuta en mangeant du bœuf crud qu'il eut par le moyen de ses gardes. » Rangeons sans balancer parmi les fables ce suicide par indigestion, et croyons tout simplement, avec Sainte-Marthe et la plupart des modernes biographes, que le malheureux ne put résister longtemps à son désespoir [2].

Quant à l'effrayante fatalité qui, d'après le *Pithæana*, aurait poursuivi la famille entière du président de Ranconnet, je ne sais trop qu'en penser. Sa femme fut-elle frappée de la foudre [3]? Son fils périt-il sur l'échafaud? Une de ses filles expira-t-elle sur un fumier [4]? S'il en fut ainsi, jamais, depuis l'époque des Arides, de plus tragiques événements n'auraient presque à la fois anéanti le père, la mère et les enfants. Mais comme le *Pithæana* seul nous raconte les lamentables destinées de cette famille maudite, peut-être a-t-on le droit de se méfier sinon des assertions mensongères du narrateur, du moins de ses assertions exagérées [5].

appris d'un homme illustre par son savoir et par sa vertu, que les princes de Guise, qui étaient ennemis de Ranconnet, l'accusèrent d'avoir eu une habitude criminelle avec sa propre fille, et le firent mettre en prison. » Mais le même Teissier cite ce fragment d'une lettre de Hubert Languet (*Epist. ad Elect. August.*, lib. XII, p. 36) : *Fuit in eo viro summa eruditio et summum ingenium, sed pravum.* » On voit que, pour Languet comme pour Casaubon, l'érudit était incomparable, et l'homme infâme.

[1] M. Dessalles, qui compte beaucoup trop sur la véracité du *Pithæana*, regarde ce récit comme le plus probable, « car, » remarque-t-il, « Ranconnet détermina ainsi une sorte de congestion qui dut causer une prompte mort. »

[2] Comme les auteurs des articles sur Ranconnet du *Moréri*, du *Chaudon*, de la *Biographie universelle*, de la *Nouvelle Biographie générale*, M. J. V. Le Clerc (t. II, des *Œuvres* de Cicéron, p. 347) croit que celui qu'il appelle « savant modeste et laborieux, intègre magistrat, » mourut « de douleur. »

[3] Cette femme, d'après l'*Armorial* de Feron, s'appelait Madelaine Hinsselin.

[4] Je dis une de ses filles, car on en connaît deux, une, légitime, nommée Jacqueline, et une autre, naturelle, qui, d'après une note de l'éditeur des *Mémoires de Condé* (t I, p. 4), s'appelait Aimée, et fut mariée à Saint-André des-Arcs, le 21 août 1561, avec noble homme Antoine Chevalier, du diocèse d'Autun. Le *Pithæana* reproche à Ranconnet d'avoir été « fort adonné aux femmes. »

[5] L'éditeur déjà cité du *Journal* de Pierre Bruslart, moins complaisant que

Le mémoire que l'on va lire est un mémoire justificatif que l'accusé rédigea, dans sa prison, pour le procureur général, et qui, étant autographe, porte en soi — l'écriture de Ranconnet ne ressemblant à aucune autre — un incontestable sceau d'authenticité [1]. M. Dessalles a connu ce document et en a tiré grand parti pour l'apologie de Ranconnet. J'ai pensé qu'une pièce si curieuse, la seule qui nous reste du président du parlement de Paris, méritait mieux que d'être analysée. La voici donc *in extenso :*

MÉMOIRE DU PRÉSIDENT DE RANCONNET.

« Le deuxiesme jour de may 1559, Monsieur le Président de Ranconnet surprend ung nommé Palamedes Valton couché avec Jacqueline de Ranconnet, sa fille.

« Ledict Valton déclaire en l'instant que c'est sa femme et supplie le père de ne se contrister point, luy disant ces mots : Monsieur, je tiendray à vostre fille la promesse que je luy ay faicte.

« Enquis lors par le père quelle promesse c'estoit, respond qu'il lui avoit promis de l'espouser.

« Enquis en quel temps il avoit faict ladicte promesse, respond qu'il y avoit deulx ans ou plus.

« Enquis si lors et dès le temps de ladicte promesse, il avoit eu la compaignie charnelle de la dicte fille, respond que oy.

« Enquis pourquoy il ne l'avoit demandée et pourquoy il avoit si long temps celé leur affaire, respond qu'il n'avoit pas moyen de la nourrir, et sur ce qu'il luy fut remonstré par le père qu'il estoit commissaire des guerres respond qu'il debvoit beaucoup.

« A ces déclarations voluntaires faictes sans aulcugne contraincte, estoient presens messire Jehan du Rousseau, prieur de Bussiere, Monsieur le Coq, advocat en la court, maistre Jehan Albanet, curé, et deulx parents de la fille.

« Au bout de demie heure après ladicte prise, surviennent Monsieur de Morsan, président des requestes, et Monsieur de la Guesle, conseiller en la court, lesquels trouvent ledict Valton encores en la chambre où il avoit esté pris couché avec ladicte fille, par devant lesquelz il faict pareilles declarations qu'il avoit faictes par devant les aultres tesmoings.

M. Dessalles, s'exprime ainsi, au sujet de toutes ces catastrophes : « Le *Journal littéraire*, imprimé à La Haye en 1715, tome VII, p. 60, en parlant du président Ranconnet, dit que sa fille que l'on avait accusée injustement d'inceste avec lui, mourut sur un fumier, que son fils fut exécuté, et que sa femme fut tuée d'un coup de tonnerre. On ne sait où les auteurs de ce *Journal* ont puisé ces anecdotes. Ils auraient dû en donner la preuve, pour qu'on pût y ajouter quelque foi. »

[1] Ce mémoire nous a d'ailleurs été conservé par un collectionneur dont le nom seul est une garantie, par Du Puy (Bibliothèque nationale, vol. 488, p. 72).

« Finallement, ledict Valton faict prier le père par Monsieur le président de Morsan qu'il veuille permettre que Monsieur de la Haye, conseiller en la court qui a espousée la sœur dudict Valton, feust envoié querir, ce que le père accorde.

« Monsieur de la Haye estant venu et ayant entendu le faict par les tesmoings et communiqué avec ledict Valton, son beau frère, prie le père de luy vouloir bailler ledict Valton en sa garde à la charge de le representer à justice quand il en sera requis, ce qui luy est accordé.

« Finallement les amys et parents, traictans d'une part et d'aultre, se font quelques ouvertures d'accord, et demandoit ledict Valton la somme de dix mil livres la moictié contant, l'aultre à certain temps, offrant en ce faisant solemnizer en face d'église ledict mariage et y venoit par prières, disant que si ses créanciers voyoient sa femme en sa maison, ilz viendroyent tous à la foulle et le feroient exequuter jusques à sa chemise, s'il n'avoit quelque argent pour les appaiser, qui seroit ung grand scandale tant à luy que à sa femme.

« Cecy traine environ quinze jours pendant lesquelz ledict Valton envoye querir par plusieurs fois sa femme pour aller parler à luy en la maison d'ung procureur de la court, nommé du Hamel, ce qu'elle faict publiquement, et devisent ensemble de leur mesnage, du logis qu'ilz prendront et aultres particuliers affaires et cela par plusieurs jours en présence de gens. Et confessa ledict Valton pendant ce temps, et du depuis, en plusieurs lieux, avoyr desja faict deulx enfans à ladicte damoyselle et pour tant ne lui failloyt que de l'argent pour la luy faire espouzer, comme il disoyt.

« A la fin, Monsieur Milet, conseiller en la cour, parent dudict Valton, vient en l'hostel du président de Ranconnet, luy porté des articles escripts de la main dudict Valton par lesquelz il promect solemnizer ledict mariage en luy baillant deux mil livres contant, lesquels articles le père prend et dict qu'il les communiquera aux parens et amys de la fille, afin qu'il ne leur semble qu'on les ait contemnez.

« Au surplus, est arresté entre eulx que ledit Valton ne s'absentera point avant la solemnization dudict mariage, et de sa part le père déclaire qu'il fera dilligence de recouvrer deniers.

« Les choses estans en ces termes, ledict président de Ranconnet est constitué prisonnier par ordonnance du feu Roy[1] le XXI de juing dernier.

« Le lendemain, ung nommé Sarrot s'en vient à la mère dudict Valton, luy dict qu'il a des moyens pour rompre ce mariage. Ceste femme qui est avare et qui, peu de jours au précédent, avoit practiqué ung mariage audict Valton, son filz, duquel elle s'attendoit toucher quinze mil livres, est bien aise d'ouyr parler Sarrot, et soudain envoje querir ung sien beau frère, nommé des Croisettes, solliciteur des affaires du Roy, auquel elle communique le propos que Sarrot luy a tenu, et comme Sarrot se vante qu'il sçait des

[1] Henri II, qui allait mourir le 10 juillet 1559. Constatons que du récit de Ranconnet il résulte clairement que ni Sulpice-Sévère, ni le cardinal de Lorraine ne doivent être mêlés à l'histoire de son arrestation. Que pourrait-on trouver de plus écrasant pour la version du *Pithœana* que l'indirect démenti que lui inflige ici le prisonnier lui-même?

moyens pour rompre le mariage de son filz et de ladicte Jacqueline de Ranconnet.

« Avant que venir à ces moyens, il fault presupposer la qualité de Sarrot. Sarrot est cousin germain de la fille du president de Ranconnet et a esté nourry jeune garson par ledict président en sa maison, comme ung de ses enfans.

« Estant debvenu grand, ledit president lui donne moyen de gaigner sa vie, le faict aller en commission, luy pourchasse un honneste party de la fille de Monsieur Bertelot, lors conseiller en la court, avec la résignation dudict estat de conseiller, et pour ce faire y employa Monsieur de Rochesfumes, maitre des requestes. Les choses ne se peurent faire.

« Pour récompense, ledict Sarrot tache à suborner la fille dudict president, sa cousine germaine, et depuis il vient ung jour du grand vendredy la luy demander à femme.

« Le président, qui commençoit descouvrir le mauvais naturel dudict Sarrot, luy respondit qu'il ne se pouvoit faire et que la fille estoit sa cousine germaine et qu'il ne s'y attendit point.

« Depuis ce jour, Sarrot se rend ennemy mortel dudict président et n'a depuis cessé de luy pourchasser ennui et desplaisir.

« Tellement que ledict président a eu contre ledict Sarrot deulz arrêtz à la Tournelle, par le premier desquelz est ordonné que quatre requestes presentées par ledict Sarrot seront lacerées. Par le deulxiesme est ordonné que une aultre requeste, presentée par ledict Sarrot, sera lacerée en la chambre de la Tournelle, icelle seant, present ledit Sarrot qui est condemné en l'amende envers le Roy avec inhibitions de plus ne retourner à telles faultes sur peine de punition corporelle.

« Sarrot, après ces arretz, s'en va chez Monsieur le président de Tou [1] faict illec plusieurs exclamations et, entre aultres propos, luy dict qu'il est content de se faire pendre, pourveu qu'il puisse ruiner ledict président de Ranconnet.

« Voyant Sarrot ledit président estre prisonnier, il prend ceste occasion pour la meilleure qu'il pourra jamais avoir de calumnier ledict Président, attendu qu'il est en lieu où il n'a moyen de respondre aus calumnies dudict Sarrot.

« Pour executer son entreprise et pour tirer quelque escu de la mère de Valton, il vient à elle comme dict a esté et luy dict qu'il a deux moyens fort propres pour rompre ce mariage.

« Le premier moyen est que ladicte Jacqueline de Ranconnet acoucha le jour de Pasques mil cinq cents cinquante huict d'une fille en l'hostel d'une vefve demourant en la rue des Parcheminiers, nommée Madame Rosee.

« Responce à cela. Il est vray qu'elle acoucha ledict jour de Pasques mil cinq cents cinquante huict, mais c'estoit du faict dudict Valton, car par sa confession faite lorsqu'il fut pris sur le faict, ilz estoient mariez plus de onze mois avant que ladicte fille feust née. Car si le deulxiesme jour de may dernier qu'il fut surpris il y avoit deulx ans ou plus qu'ilz estoient mariez, selon sa

[1] Christophe de Thou, le père de l'historien, président au parlement de Paris depuis 1551.

confession, il fault par necessité qu'ilz feussent mariez dès le commencement de may 1557. Et partant l'enfant qui fut né le jour de Pasques 1558, est non seulement né, mais aussi conçeu en mariage.

« L'autres response est que Valton l'alla veoir en sa couche, l'alla veoir baigner et advoua l'enfant à luy, ainsi que toutes les femmes qui furent presentes afferment, et il n'a pas le cueur si lache, si l'enfant n'estoit à luy, de s'offrir de l'espouzer et envoyer articles escriptz de sa main.

« Joinct à ce que la fille née le jour de Pasques 1558, si elle a esté portée neuf moys, elle a esté conçeue en juillet 1557, auquel temps ledict président de Ranconnet estant malade à l'extrémité, ledict Valton fut trouvé entre chien et loup caché dans la petite salle basse du logis dudict président, et ce par la présidente de Ranconnet, qui crya sur luy infiniement, et luy demanda qu'il faisoit céans à telle heure, attendu que la maison luy estoit deffendue il y avoit plus de troys ans.

« Et d'avoir esté ainsi surpris audict temps en la dicte salle y en a confession faicte par ledict Valton, présens Monsieur le président de Morsan et Monsieur de la Guesle, conseiller en la court. Ainsy voyla le premier moyen de Sarrot abbatu.

« L'aultre moyen de Sarrot est que la dicte fille estoit incestueuse, que le bruict en courut quant elle fut née.

« Response. Sarrot, lorsque l'enfant fut né, alla trouver l'accouchée sur le lieu, et pour ce que le mariage n'estoit encores descouvert, Sarrot luy voulut donner ung père à sa fantasie, s'en alla au Louvre le dire à quelques grands seigneurs et dames, s'en alla au Palais le semer de main en main.

« Mais les seigneurs ne tindrent compte de son dire, voyans qu'il parloit sans fondement et que nature combatoit sa calumnie. Aussi que à le veoir ung peu longuement parler, il se cognoist qu'il a quelque grande perturbation d'entendement qui le travaille.

« Quand au Palais, il y est si cogneu et si descrié, qu'il n'y a homme qui face fondement sur chose qu'il die.

« Toutesfois, si feit il tant qu'il en feit courir quelque bruict et ceulx qui furent legiers à croire et qui ne sçavoient pas qui estoit l'autheur de ce bruict en pensèrent ce qu'ilz voulurent.

« Maintenant, pour prouver que ceste fille née et conçeue en mariage comme dict est et advouée par Valton, fut incestueuse, Sarrot allegue le bruict qu'il en feit courir lorsque la dicte fille fut née.

« Et par ces deulx artifices, le premier de ceste fille née le jour de Pasques 1558, l'aultre du bruict que feit courir ledict Sarrot, il veult opprimer l'honneur dudict président avec l'ayde de Croisettes. Et ont faict luy et Croisettes une si estroicte alliance qu'ilz ne bougent d'ensemble.

« Croisettes, comme solliciteur du Roy, voit les papiers et informations. Sarrot va à la queste des tesmoings et les practique et les forge et n'en y a ung seul produict par le procureur general, si premier il n'a passé par les mains de Sarrot.

« Chacun d'eulx a une fin particulière. Croisettes tache de rompre le mariage et, pour ce faire, veult metre confusion et longueur en cest affaire. Sarrot, pour sa principale estude, tache de maculer l'honneur du président et luy semble que la seule atrocité du tiltre du crime qu'il a inventé suffira, sans aultre preuve, pour le ruiner à jamais, à tout le moings qu'il fera si longue-

ment durer l'instruction du procès en produisant en quinze jours ung tesmoing touchant l'acouchement de sa fille, car d'autres n'en a il point, qu'il consumera d'ennuy et de maladie ledict président [1].

« Lequel, pendant qu'on informe et qu'on ne peult rien trouver contre luy, demeure tousjours prisonnier par l'invention dudict Sarrot, et menées dudict Croisettes, qui cependant a faict absenter son nepveu Valton, qui debvoit estre présent tant pour respondre à la fille touchant le faict de son mariage, que audict président sur le rapt commis en la personne de sa fille.

« Et est à espérer de l'équité de Monsieur le Procureur général qu'il n'obmetra pas à requerir au premier jour que ledict Valton vienne à ceste fin que justice soit administrée aussi bien contre les parans de Croisettes que contre les aultres.

« Il fault noter une chose en cest affaire qui n'a jamais esté veue ailleurs, c'est que Valton ne se plaignant point de son mariage et n'accusant point sa femme d'adultère ny d'aultre crime, toutesfois l'on informe de la pudicité de sa femme sans qu'il se rende partie. »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

IV

VENISE ET SA DIPLOMATIE [2]

Venise, maintenant si déchue, garde au moins dans son humiliation présente les souvenirs de son splendide passé. Née au sein des lagunes dans le VIe siècle, le triple génie de la diplomatie, de la colonisation et de la guerre lui échut en partage et assura ses hauts destins. On l'a comparée souvent à Carthage : elle eut, selon nous, plus d'analogies avec Rome, sauf toutefois des différences essentielles. Comme la Cité-reine, elle fut puissante au dedans et au dehors

[1] Prophétiques paroles qui, quelques jours plus tard, allaient être réalisées et qui à elles seules écartent forcément toute hypothèse de suicide.

[2] *Les archives de Venise, Histoire de la chancellerie secrète. Le sénat, le cabinet des ministres, le conseil des Dix et les inquisiteurs d'Etat dans leurs rapports avec la France*, d'après des recherches faites aux sources originales, pour servir à l'étude de l'histoire, de la politique et de la diplomatie, par Armand BASCHET. Paris, H. Plon, 1870, in-8° cav. de VI-708 p.

par son patriciat, et peupla le monde de ses colonies; comme cette dominatrice des nations le luxe et les plaisirs la jetèrent sur la pente des décadences et la livrèrent énervée et sans défense aux mains de l'étranger. Quoi qu'il en soit de ces ressemblances, toujours est-il que de bonne heure Venise, grâce à son heureuse situation topographique et à l'instinct de ses futures grandeurs, tourna ses regards vers l'Orient. Au VIIIe siècle, les défaillances de Ravenne lui abandonnèrent sans conteste l'empire de l'Adriatique. Depuis ce temps, elle ne cessa de grandir. Le moyen âge vit ses luttes viriles avec les républiques italiennes, la dilatation prodigieuse de son commerce dans le Levant, et ses nobles faits d'armes contre les Turcs dont elle eût peut-être, sans l'insouciance de l'Europe et les folies du Bas-Empire, préservé Constantinople et la civilisation; en même temps elle entretenait avec la Savoie, l'Angleterre, l'Autriche et l'Espagne des relations qui tournaient à sa gloire. Mais c'était surtout avec la France qu'elle se montrait si justement fière de nouer des rapports et de contracter des alliances. Dès le règne de saint Louis, elle aimait à nous rendre hommage, à utiliser notre force au profit de la sienne. Les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, changèrent son rôle vis-à-vis de nous. Dans l'intérêt de sa politique ambitieuse, elle prétendit soutenir contre nos armes et nos alliances l'indépendance italienne, et elle fit alors un immense effort de diplomatie. Louis XIII, Louis XIV et Louis XV engagèrent ensuite plus ou moins devant la république Sérénissime l'honneur de notre drapeau; puis advint la Révolution française; Venise, épuisée de désordres et de délices, ne sut pas résister à l'action dissolvante d'une démagogie dont un brillant général encourageait, pour un succès personnel, les intrigues et les complots; elle succomba misérablement en 1797. Elle est aujourd'hui la servante de cette maison de Savoie qui pâlissait jadis dans le rayonnement de sa gloire.

Ce ne fut pas seulement à son génie, ce fut encore à ses hautes magistratures que Venise dut sa grande fortune. République aristocratique, elle était forte par son patriciat; les familles qui le composaient ont toujours dans le *Livre d'or* leur généalogie et leurs alliances, témoins impérissables de la vigueur de ces races. Le Grand-Conseil où elles trouvaient place était le Parlement. Dès l'âge de vingt-cinq ans, les jeunes patriciens avaient le droit d'y siéger, et y faisaient comme un stage politique, où ils s'initiaient à la connaissance et au maniement des affaires. Le Doge, chef de l'Etat, exerçait une magistrature en qui la république admirait et vénérait son image vivante. On sait de quelles magnifiques fêtes il était l'ornement; fêtes souvent bizarres, mais toujours imposantes, où Venise se plaisait à saluer dans la personne du Doge l'éclat de sa puissance et de sa prospérité nationale. Le Doge toutefois, malgré le pompeux appareil de ses solennités, n'avait qu'un pouvoir contenu. Il présidait le Sénat, dont les membres, au nombre de quarante ou de soixante, étaient nommés par le Grand-Conseil. Le Sénat élisait

les ambassadeurs, leur donnait ses instructions avant leur départ, recevait les correspondances qu'ils envoyaient du lieu de leur destination, et les citait, quand ils étaient de retour, à sa tribune ou à sa barre, afin qu'ils eussent à rendre compte de leur mission. En outre, il concluait la paix ou déclarait la guerre, formait les ligues et les alliances, choisissait les principaux officiers et réglait les impositions.

Le *Collége* des ministres se réunissait dans le palais ducal. Ils étaient vingt-six, et se partageaient la gestion des intérêts publics. Les jeunes nobles d'ancienne lignée, dont la sagesse n'attendait pas la maturité de l'âge, remplissaient là, sous le titre de *Petits-Sages*, des fonctions qui honoraient leur prudence précoce. Ce n'est pas tout : le gouvernement de Venise étant devenu héréditaire au XIVe siècle, une réaction patricienne se fit, et de cette réaction naquit le *Conseil des Dix*, sur qui le roman, bien plus que l'histoire, a épuisé ses colères et ses malédictions. Le Grand-Conseil le déclara nécessaire comme institution de salut public, et ce fut surtout vers la fin du XVe siècle et au XVIe, au milieu des dangers de la patrie vénitienne dans les guerres d'Italie, que ce Conseil fut à l'apogée de son terrible ministère. Comme les consuls de la vieille Rome, il veillait à ce que la *République ne souffrît aucun dommage ;* comme les anciens tribuns, il tenait en échec le patriciat qui le soutenait ; comme les censeurs, il veillait à la protection des citoyens, aux mœurs et aux coutumes. Enveloppé de mystères, il recevait des dénonciations continues par la *Bouche-du-Lion*, et après des procédures qui n'étaient pas sans garanties pour les accusés, il condamnait à la prison obscure, à la pendaison entre les colonnes de Saint-Marc, à la taille de la main, à la décapitation ou à l'étranglement.

Les trois inquisiteurs étaient ses hommes d'action. Leurs pouvoirs illimités et vraiment formidables épouvantèrent le patriciat lui-même. Conseil des Dix et Inquisiteurs entreprirent considérablement, au XVIe siècle, sur les attributions du Sénat ; ils mirent en quelque sorte l'Etat dans leur main ; sous prétexte de le sauver des complots du dedans et des intrigues de l'étranger, ils centralisèrent presque tout.

Ce coup d'œil rapide était nécessaire pour faire saisir, à son vrai point de vue, l'importance souveraine des *Archives de Venise*, objet récent d'une publication très-remarquable de M. Armand Baschet. Ces archives occupent les côtés de deux cours de l'ancien couvent de *Santa Maria gloriosa dei frari*. Elles comprennent, pour l'époque antérieure à 1797, année de la chute de Venise, 106,752 cartons ; pour l'époque ultérieure, 102,462 registres ; on a reconnu 52,878 documents sur parchemin en feuilles détachées. Des rayons qui, le long des murailles, sont chargés de cartons et de liasses, se détachent des inscriptions dont le caractère blanc sur fond bleu indique les classifications. Ces archives, hélas ! ne sont pas complètes ; de nombreux incendies, entre autres ceux de 1574 et de 1577, les ont ravagées, et les spoliations accomplies, d'un côté, par le vandalisme

de la Révolution française, de l'autre, par la défiance de l'Autriche, ont ajouté aux regrets de la science; par contre, en 1807, nous avons sauvé par notre énergie bien des trésors que la Chancellerie ducale, la Chancellerie secrète et le Conseil des Dix allaient perdre. En ce qui concerne les dépêches des ambassadeurs vénitiens accrédités près des cours, on n'a qu'un ensemble fruste, que des débris péniblement préservés des ravages du temps. En compensation, un sénateur vénitien, Marin Sanudo, a pris aux sources et recueilli dans son journal des copies de dépêches importantes et nombreuses qui se réfèrent à la période si animée de 1596 à 1635. De plus, beaucoup de familles patriciennes ont conservé dans leur écrin domestique, comme un patrimoine d'honneur, des joyaux de même nature; enfin, les bibliothèques de Saint-Marc, à Venise, et du *Record office*, à Londres, gardent leurs secrets diplomatiques. Souhaitons que l'histoire des sociétés modernes profite incessamment de ce vaste ensemble de documents inédits.

On le voit, il faut encore lever bien des sceaux, et pourtant, combien la science doit se féliciter des résultats acquis! De 1824 à 1840, quelle que fût la sévérité des interdictions de l'Autriche, ces trésors surveillés, comme ceux du jardin des Hespérides, par un *dragon* d'un nouveau genre, n'ont pu résister entièrement à l'intrépide audace des curieux et des chercheurs de tout pays, et surtout de la France, venus en leur nom propre ou au nom de leur gouvernement respectif. Ces conquêtes du courage sur une vigilance jalouse n'ont pas été stériles; bien des pierres de choix, empruntées aux archives, sont entrées dans la construction de monuments historiques déjà debout, ou qui n'attendent qu'une main patiente et habile pour être achevés. L'Autriche elle-même, il faut le dire à sa louange, en créant par les soins de M. de Bach (1855) une école de paléographie pour ces archives, leur a rendu service. Toutefois, les papiers des inquisiteurs restaient toujours inaccessibles aux *profanes*. M. Baschet, par une bonne fortune inattendue qu'il raconte avec charme, put obtenir de l'empereur d'Autriche la permission de scruter ces arcanes. C'était en 1855; il était alors chargé d'une mission littéraire par le ministre de l'instruction publique, et il put la remplir au delà même de ses espérances. Depuis ce moment, il a fait des Archives de Venise son domicile scientifique; il a rapporté de son assidu commerce avec les meilleurs dépôts, des masses de documents dont il n'a pas été avare. Une première fois, il a vidé ses portefeuilles dans la *Diplomatie vénitienne et les Princes de l'Europe au* XVI*e siècle*, ouvrage attachant, instructif, auquel la presse compétente a fait bon accueil; puis, voulant ouvrir aux recherches de très-larges horizons, il a pris à tâche d'orienter les érudits dans le dédale vénitien. Essayons de faire avec lui très-rapidement ce voyage d'exploration.

Voici d'abord la Chancellerie ducale, présidée par le Grand-Chancelier, assisté de ses secrétaires. Il y avait là, surtout dans la partie appelée *Segreta*, d'innombrables dépêches qui remplissaient presque trois siècles (1300-1550); les incendies de 1574 et de 1577 les ont dévo-

rées. Ce qui reste forme cependant un recueil très-respectable. Chacune des grandes magistratures a également ses archives. Le *Conseil des Dix* a ses *Parte segrete* où tout gouvernement d'Europe avait son histoire, et où sont consignés les plus émouvants épisodes. Plus curieux encore et plus étranges sont les papiers de ces inquisiteurs dont la police embrassait toutes les cours. Par malheur, le dernier moment de l'indépendance vénitienne fut témoin d'un *auto-da-fé* brutal des plus importantes pièces de ces magistrats. Une émeute folle prétendait venger ainsi l'humanité ; elle ne commettait qu'un attentat contre l'histoire ; les flammes ne nous ont laissé que des épaves.

Arrivons au Sénat. Ses archives ont deux catégories : l'une réservée à la publicité, l'autre confiée au mystère.

Les collections *Terra e mare* concernent des affaires administratives. Les *Libri dei trattati* sont neuf registres contenant les plus anciens traités conclus au moyen âge par la république avec les puissances. Les cent vingt-huit documents de l'*Albus* ont trait aux Etats asiatiques ou africains. Trente-trois volumes de *Commemoriali* renferment des faits mémorables. Les *Deliberazioni* sont des registres secrets où se déroule toute l'histoire politique de Venise, jusqu'en 1797, dans ses rapports diplomatiques avec l'étranger. La première classe, sous le nom de *Corti*, a cent soixante-dix registres, les liasses exceptées, qui ont pour objet les cours. N'abordons pas sans une patriotique fierté les *Dispacci*. Chaque nation de l'Europe a là son dossier, mais la France a le plus magnifique recueil de dépêches ; elles sont toutes comprises en deux cent soixante-seize volumes et s'étendent de 1554 à 1797. Beaucoup de ces dépêches, quel qu'en soit le point de départ, sont partiellement ou totalement chiffrées, et il est bon de savoir, à ce propos, que l'invention et l'interprétation du chiffre appartenaient généralement au Conseil des Dix. M. Louis Pasini a expliqué ou expliquera bientôt cinq mille lignes de ces chiffres, lesquelles ont pour cadre un espace de douze ans (1554-1566) ; d'autres savants se disposent à le seconder vaillamment. Outre les *Dispacci*, il y a les *Relazioni* : ce sont les comptes rendus qu'à leur retour à Venise les ambassadeurs faisaient au Sénat ; après les piquants détails des dépêches, la relation formait le tableau d'ensemble. Quelle mine pour l'histoire ! M. Tommaso Gar a publié en partie les *Relazioni ;* M. Gachard, l'archiviste de Bruxelles, les a utilisées pour les annales de la Belgique ; M. Léopold Ranke pour ses doctes écrits. M. Alberi, s'imposant la pénible tâche de colliger ces documents, en a publié quinze volumes in-8° ; MM. Barozzi et Berchet s'occupent de réunir les *Relazioni* sur la cour de Rome au XVIIe siècle, et celles de toutes les cours aux siècles suivants.

Les archives du Collége des ministres sont administratives ou politiques comme celles du Sénat. Ces dernières ont le plus vif intérêt ; elles se composent de deux cent vingt-cinq registres, de liasses secrètes, de cartons contenant les instructions pour des envoyés et des ambassadeurs, de *Lettere dei soverani e principi*, et

d'un recueil des audiences données par le Collége aux ambassadeurs étrangers. N'oublions pas les *Rubriche*, abrégés de textes importants, les *Annali* des choses mémorables et surtout les *Esposizioni* où se succèdent de 1541 à 1597 cent vingt-sept registres, puis cent soixante-dix-neuf liasses. Quelle superbe série de pièces diplomatiques! Elles font assister — déduction faite des audiences accordées par le Conseil des Dix — à ces séances solennelles où les délégués étrangers exposaient aux ministres, avec toute l'habileté de langage qui était en leur pouvoir, le but de leur ambassade. Quel art infini de parole il fallait avoir pour se ménager les bonnes grâces de l'ombrageuse république, pour déjouer de mauvais desseins, et dissimuler, en ayant l'air de tout dire, tout ce qui pouvait éveiller les soupçons du *Collége* ou dévoiler aux Etats rivaux quelques grands projets! — Ici encore la France a la *fleur du panier*. Ces documents sont pleins de ses beaux souvenirs; notons en passant les *Esposizioni* de notre historien Geoffroy de Villehardouin et de notre immortel homme d'Etat, Philippe de Commines. Nous aimerions maintenant à émailler ces arides, mais essentiels détails, de récits et d'anecdotes qui fissent revivre sous nos yeux la diplomatie franco-vénitienne: nous voudrions pouvoir étudier et retracer les incidents dramatiques de ces luttes où le patriotisme opposait la sagacité et la finesse à la tactique défiante et sombre de l'Etat Sérénissime; mais l'espacè nous manque, et nous allons au plus pressé. Disons bien vite que M. Baschet, sans viser cette fois à l'honneur de faire un *livre*, s'est voué modestement au courageux labeur d'un soldat de la science; il s'est contenté de soulever le voile qui cachait, depuis tant de siècles, des matériaux propres à construire de nombreux et impérissables monuments. Dans le sanctuaire scientifique où il revenait toujours *con amore*, il a tout compulsé, annoté et coordonné. Voici donc qu'il présente l'historique des collections et des catalogues, énumère les *index*, dépouille les séries, fixe des jalons et des points de repère, compte les volumes, les cartons, les liasses et les parchemins, en expose le contenu et en apprécie la valeur. Et cependant M. Baschet n'a ni la sécheresse, ni la monotonie du catalogue ou du procès-verbal; s'il est parfois ondoyant, confus, et comme accablé par l'abondance des renseignements qu'il a hâte de mettre au grand jour de l'érudition, en revanche, il sème de fleurs ses sentiers arides; les anecdotes qu'il emprunte à ses documents sont comme de fraîches oasis où l'on respire le grand air de l'histoire; très-souvent, sa phrase n'est plus d'un archiviste, elle est d'un aimable causeur, parfois un peu négligé dans son allure, mais parfois aussi s'élevant jusqu'à l'éloquence. Un travail de révision supprimera facilement les défectuosités de forme et de méthode. Ce qui restera, sans nul doute, ce qui doit rester, c'est le cachet de patriotisme dont M. Baschet a marqué ses pages. On dirait qu'il s'est fait Vénitien d'esprit et de cœur pour être scientifiquement plus Français. Partout la France, surtout quand il arrive aux grands siècles, le XVe et le XVIe, où notre pays et la reine de l'Adriatique occupent le premier plan de la scène poli-

tique et guerrière, a les prédilections de son savoir et de sa plume. C'est ainsi que, toujours exact dans ses relevés et ses catalogues, il nous donne la liste des grands personnages de France inscrits siècle par siècle aux *Ceremoniali,* ou registres des cérémonies auxquelles présidait le Collége des ministres. C'est ainsi encore qu'il nous raconte, presque par le menu, la vie si accidentée de l'ambassadeur français à Venise, et de l'ambassadeur vénitien en France; il se plaît à produire la liste de ceux qui, représentant notre pays auprès du Doge, avaient à côté de lui dans les solennités publiques un rang d'honneur, et il s'arrête aux plus remarquables audiences qu'ils reçoivent des ministres.

Pourquoi faut-il qu'étant toujours très-français, M. Baschet soit quelquefois trop vénitien, et trop peu romain? Vénitien excessif, il l'est quand il tente, par impossible, de réhabiliter le Conseil des Dix. Ce Conseil a protégé les arts, rendu des services politiques, obtenu l'approbation du Grand-Conseil, reconnu quelques-uns de ses torts; soit! mais n'a-t-il pas masqué de la raison d'Etat le pire des fanatismes, celui de la peur armée d'hypocrisie, de la peur soudoyant la délation, tarifant l'assassinat, et mettant à l'ordre du jour dans les cabinets une émulation d'espionnage et de perfidie qui fit dévier les mœurs politiques dans les voies païennes?— M. Baschet, avons-nous dit encore, est très-peu romain. On ne saurait lui reprocher sans injustice de n'avoir pas placé sous une auréole tous les papes qu'il a trouvés sur sa route : « Les papes, a dit Joseph de Maistre lui-même, n'ont besoin que de la vérité. » Mais c'est précisément la vérité qui ne se dégage pas, impartiale et nette, de ce qu'il dit des relations du Pontificat souverain à Venise. Du côté de celle-ci la modération, la revendication constante des droits de la société civile; du côté de celui-là, des tendances traditionnelles à tout absorber dans une théocratie ambitieuse. C'est la vieille *rengaîne* des déclamateurs. M. Baschet, s'il y regarde de plus près, verra qu'en général, dans les rapports de Venise et de Rome, les vues de théocratie étaient ailleurs qu'au Vatican. Avec quelle fermeté, pour ne citer qu'un fait, le cardinal de Montalto, qui fut Sixte-Quint, eut besoin de combattre les prétentions envahissantes de l'orgueil vénitien! Tels sont du reste, à ce point de vue, les préjugés de l'auteur, qu'une de ses phrases accusatrices va droit au vénérable Pie IX. Pourquoi ce sacrifice à des lieux communs malveillants? Si M. Baschet ne voulait pas vénérer la plus grande figure des temps actuels, il lui était au moins facile de s'en détourner et de rester sur les hauteurs de l'histoire.

GEORGES GANDY.

COURRIER ALLEMAND

L'*Histoire de Sicile dans l'antiquité,* de M. Hohn[1], n'est que le début d'un ouvrage en cours de publication, mais il suffit pour nous faire apprécier les vastes recherches et la scrupuleuse exactitude de l'auteur. Le premier volume, que nous avons sous les yeux, contient d'abord un exposé de la situation géographique de l'île de Sicile, et aborde ensuite l'histoire des villes les plus importantes qui y ont été fondées. Le mot d'histoire doit être pris ici dans son acception la plus large : ce ne sont pas exclusivement les événements politiques qu'on y expose, mais tout ce qui offre de l'intérêt sous le rapport littéraire, scientifique et artistique, et cela depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement du conflit entre Athènes et Syracuse. Quant aux sources dont l'auteur s'est servi pour son ouvrage, il les énumère et les examine dans son premier appendice, où il est aussi question de toutes les histoires anciennes et modernes qui ont trait à son sujet. L'exposition historique se divise en trois chapitres, dont le premier traite de la nature et du sol, des mythes et traditions, des traces d'une population antérieure aux colons helléniques; le deuxième s'occupe des rapports les plus anciens entre la Sicile et la Grèce, de la fondation des colonies grecques dans l'île, et de l'histoire politique des villes siciliennes jusqu'au commencement du ve siècle avant J.-C.; le troisième traite de la situation sociale de la littérature et des arts de la Sicile jusqu'au commencement des guerres avec Athènes. Les archéologues — et c'est presque exclusivement pour eux que cet ouvrage paraît être composé — regretteront peut-être de ne pas trouver, sous le texte même, les pièces justificatives et les amples explications qui forment quatre suppléments, et sont placés à la fin du volume. Le quatrième et dernier supplément donne des éclaircissements sur les cartes et plans ajoutés à l'ouvrage. L'auteur ne laisse pas de convenir que, pour ces cartes et plans, il doit beaucoup aux travaux de l'état-major italien.

— Parmi les travaux pour servir à l'*Histoire des Empereurs romains* publiée par M. Büdinger, se trouve une monographie

[1] *Geschichte Siciliens im Altherthum,* von Hohn.

du docteur Müller sur l'historien L. Marius Maximus[1], aussi instructive pour l'historien que pour le philologue. On sait que les biographies des empereurs romains de Marius Maximus ne commençaient pas avec Trajan, comme on l'a cru jusqu'ici, mais avec Nerva, et qu'elles ne finissaient pas avec Alexandre Sévère, mais avec Héliogabale; d'où il résulte qu'il faut regarder l'auteur romain comme continuateur de Suétone, de même que, parmi les annalistes, Ammianus Marcellinus continue Tacite. M. Müller ne compte que onze vies de Nerva à Héliogabale; on lui a fait observer qu'il faut admettre douze empereurs, non-seulement pour que le nombre de douze soit identique au nombre de ceux dont Suétone a raconté la vie, mais parce que Macrinus, regardé par lui comme simple prétendant, est compté par tous les historiens romains comme véritable empereur. L'ouvrage de Marius Maximus étant ainsi reconstitué d'après les fragments conservés, son authenticité étant examinée et démontrée, les historiens peuvent ainsi apprécier plus justement les biographies des *Scriptores historiæ Augustæ*. Pas à pas, en comparant sans cesse Herodian et Dio Cassius, en pesant tous les *dicitur* et tous les *fertur*, M. Müller montre quelles sont les parties qui doivent être attribuées à M. Maximus, qui, au IIIe siècle après J.-C., était l'historien le plus lu, parce qu'il était le plus attrayant, et qui doit avoir été, pour ce temps, la source principale.

— Un autre ouvrage, *Hellas et Rome, description populaire de la vie publique et domestique des Grecs et des Romains*[2], dont la première partie, *Rome au temps des Antonins*, vient de paraître, rappelle par le titre et par le contenu les *Tableaux des mœurs de Rome depuis Auguste jusqu'à la fin des Antonins*, de Friedlander, en même temps que, pour la forme, il nous rappelle les ouvrages *Gallus* et *Charicles* de Becker. Comme Becker, M. Forbiger a présenté son exposé de la vie publique et privée des Romains sous la forme d'un journal écrit par un Grec, qui venant visiter Rome en l'an 164, nous donne un récit de son voyage et de son séjour dans cette ville. Le premier volume est ainsi divisé : voyage à Rome et premier séjour dans cette ville; expériences faites à Rome; la maison de ville et ses meubles; la maison de campagne, la vie des champs et l'économie rurale; la vie de famille, la femme et les enfants; enfin les spectacles. Chaque chapitre est accompagné de notes nombreuses et souvent très-étendues, qui contiennent les preuves à l'appui des descriptions et sont toutes puisées aux sources anciennes. Il y a pourtant un point sous lequel l'ouvrage de M. Forbiger est inférieur aux ouvrages de Becker et de Friedlander : le style est loin d'avoir cette fraîcheur et ce charme qui donnent tant d'attrait aux livres de ces auteurs. L'exposition de

[1] *Der Geschichtschreiber L. Marius Maximus.* Eine kritische Untersuchung. Von J. I. Müller. Leipzig, Teubner, 1870, in-8° de 186 p.

[2] *Hellas und Rom. Populaire Darstellung des öffentlichen und häuslichen Lebens der Griechen und Römer.* Von Forbiger. Erste Abtheilung. *Rom im Zeitalter der Antonine.* Erster Band. Leipzig, Fues, 1871, grand in-8° de VI-420 pages.

M. Forbiger est parfois lourde et pénible, mais d'autre part les connaissances littéraires, dont il fait preuve, surtout dans les observations, méritent tous nos éloges.

— L'auteur des *Troupes romaines auxiliaires sur le Rhin* [1] se propose d'examiner quelles étaient les troupes auxiliaires qui, sous les empereurs romains (26 avant J.-C. à 270 après J.-C.), avaient leurs quartiers dans les deux Germanies, sur le Rhin et sur ses affluents. Il faut dire que les beaux travaux préparatoires de Böcking, Paulus, Vetter, Steiner, facilitaient un tel ouvrage. Après avoir résolu les deux questions préliminaires (quelles troupes il faut compter parmi les auxiliaires, et quels rapports elles avaient avec les légions), le docteur Hartung passe à l'examen des sources, et, dans cette partie, c'est surtout la discussion des cinquante-trois diplômes militaires trouvés jusqu'à ce jour, qui intéresse le plus. L'auteur traite ensuite des troupes auxiliaires transférées en Germanie à partir de l'an 26 avant J.-C. jusqu'en 42 après, de 42 à 75, et de 75 à 117. Il indique les cantonnements, aussi bien que la durée du séjour des troupes sur le Rhin. Cet opuscule tiendra une bonne place dans la littérature, déjà si riche, relative au séjour des Romains dans notre patrie.

— Les *Études pour servir à l'histoire des empereurs romains* [2], de feu G. R. Sievers, publiées pour la première fois par son fils, se composent de douze essais, dont les trois premiers ont déjà été imprimés, tandis que les autres paraissent ici pour la première fois. Dans le premier essai, *Tacitus et Tiberius*, le grand historien est l'objet d'un examen critique très-rigoureux ; au contraire, Tiberius est envisagé sous un jour plus favorable qu'on ne le fait ordinairement. Dans la deuxième dissertation, *Néron et Galba*, l'auteur cherche à combler la lacune qui existe entre les *Annales* et les *Histoires*, et nous donne l'histoire de Néron pendant les années 66-68, d'une façon colorée et peut-être un peu trop apologétique. Le troisième essai est une vie presque complète d'Antoninus Pius, où l'auteur s'attache surtout à ses rapports avec la littérature. Les neuf essais suivants ne sont en général que des recueils d'extraits, des travaux préparatoires, des recherches qui embrassent les temps écoulés de Julien à Odoacre et Anastase. La partie la plus réussie est sans contredit la vie de Synesius de Cyrène, évêque de Ptolémaïs, composée sur ses propres écrits. L'auteur met en lumière le caractère aussi pur qu'élevé d'un philosophe chrétien, qui, envoyé à la cour de Constantinople comme député de sa ville natale, aborde le jeune empereur Arcadius avec une hardiesse un peu rude, qui, devenu évêque malgré lui, protége les opprimés et les faibles contre le gouverneur impérial ; qui tantôt prend une part active aux combats contre les tribus sauvages, tantôt s'enfonce dans ses études, et dont l'écrit περὶ προνοίας et la correspon-

[1] *Römische Auxiliar-Truppen am Rhein.* Von Hartung. Erster Theil. Würzburg, Stuber, 1870, in-4° de 37 p.

[2] *Studien zur Geschichte der römischen Kaiser.* Aus dem Nachlasse des Vaters herausgegeben von G. Sievers. Berlin, Weidmann, 1870, grand in-8° de 571 pages.

dance avec des personnes de tout rang à Constantinople nous donnent des renseignements précieux sur l'histoire du temps.

—L'ouvrage intitulé : *Annales de l'empire des Francs* (714-741), *le temps de Charles-Martel*, par Th. Breysig [1], est un fragment des *Annales de l'empire germanique*. Cet opuscule remplit une lacune qui se trouve dans ces *Annales* entre les *Commencements de la dynastie carlovingienne* de Bonnell et les *Annales de l'empire des Francs* publiées par Hahn (741-752). M. Breysig se conforme rigoureusement aux principes qui ont présidé à la confection de tout l'ouvrage depuis le commencement, et sa manière est quelquefois un peu sèche et dure. Traitant son sujet presque exclusivement d'après ses devanciers, tenant soigneusement compte des résultats acquis, il se contente de rassembler les matériaux puisés aux sources et de les faire passer au crible de la critique, sans se livrer à des conjectures hasardées. Moins que Bonnell dans les *Commencements de la maison carlovingienne*, l'auteur se laisse entraîner à discuter les questions d'un intérêt plus général dans des dissertations spéciales. Pourtant il en donne quatre : l'une expose la valeur des sources et leur concordance, une autre l'état de la discipline et des biens ecclésiastiques. Pour ce qui regarde la grande discussion de Waitz et Roth sur les sécularisations de Charles Martel, notre auteur partage en général l'opinion de M. Hahn; il se range donc plutôt du côté de M. Waitz que du côté de ses antagonistes.

— Il suffit de connaître l'ancienne abbaye de Saint-Gall et la grande influence qu'elle a exercée sur la civilisation de l'Allemagne méridionale, pour apprécier les *Communications pour servir à l'histoire nationale* publiées par la Société historique de Saint-Gall [2]. La plus grande partie du premier cahier est remplie par les registres mortuaires et les confréries de Saint-Gall, publiés par E. Dümler et H. Wartmann. Le livre des confréries se compose d'une suite d'actes par lesquels on assure, soit à des particuliers, soit à des corporations, l'intercession des prières de l'abbaye aux jours fixés. Ces *Confréries de Saint-Gall*, écrites par différentes mains, qui datent du xe ou du xie siècle, sont très-intéressantes, parce qu'elles ne contiennent pas seulement de sèches nomenclatures, mais racontent soigneusement la date et l'origine de la confrérie, l'arrivée d'une personne distinguée, et enregistrent les donations en faveur de l'Église. Ces *Confréries* sont suivies de trois nécrologes, le *Necrologium vetus sæc. IX-X*, puis un nécrologe plus étendu, commencé en même temps que les Annales de Saint-Gall (en 956), et continué jusqu'au xie siècle. Les auteurs ont bien mérité de la science historique, en publiant pour la première fois ces sources précieuses, auxquelles ils y ont ajouté des

[1] *Jahrbücher der deutschen Geschichte. Jahrbücher des fränkischen Reiches*, 714-741. *Die Zeit Karl Martels*. Von Th. Breysig. Auf Veranlassung und mit Untersützhung. S. M. d. K. v. B. herausgegeben durch die hist. Comm. bei der K. A. d. W. Leipzig, Duncker und Humblot, 1869, in-8° de xii-123 p.

[2] *Mittheilungen zur valerländischen Geschichte*. Herausgegeben vom historischen Verein in S. Gallen. I und II Heft. S. Gallen, Fehr, 1869, in-8°, 70 p.

annotations contenant des éclaircissements les plus exacts sur les personnes citées. — Dans le deuxième volume, Meyer de Knonau poursuit la publication des sources historiques de Saint-Gall. Nous y rencontrons d'abord la *Vita et miracula Sancti Galli* dans sa forme la plus ancienne, écrite après 771 ; puis le *Libellus de miraculis Sancti Galli* et la *Vita et miracula Sancti Otmari,* rédigée, vers 830, par le diacre Gozbert, mais seulement conservée dans la refonte de Walafried Strabo, et puis enfin une continuation des *Miracula Sancti Otmari*, écrite entre 867 et 871, par Kso, professeur à l'école de Saint-Gall. Ces vies ont déjà été publiées dans les *Monumenta germaniæ historica* (tome II); pourtant on n'oserait regarder comme superflue cette nouvelle édition. D'abord la société historique de Saint-Gall atteint le but qu'elle se propose, qui est de reproduire dans un format plus commode les grands in-folio accessibles seulement aux bibliothèques et aux riches collectionneurs, ensuite les éditeurs ont enrichi ces sources de tant d'éclaircissements, de tant de notes judicieuses que leur prix en est doublé. On ne peut donc qu'encourager l'auteur à faire suivre bientôt cette publication des *Casus Sancti Galli*, par Ratpert et Ekkchard.

— On se souvient que M. Sickel fit paraître, en 1867, ses *Acta Carolinorum,* ouvrage qui a fait tant de sensation en Allemagne, et que, dans la préface, il nous fit espérer un atlas, ou des planches, qui viennent enfin de paraître[1], se proposant de publier un atlas spécial pour l'étude des diplômes carlovingiens, et en même temps un recueil pour l'étude de la géographie. M. Sickel put heureusement profiter des planches que la famille de feu Kopp venait d'offrir à l'Institut historique de Vienne. Ces planches ont été complétées par les *fac-simile* que la direction de l'École des Chartes avait fait faire et qu'elle avait mis avec tant d'empressement à la disposition de l'auteur. Un diplôme de Carloman, lithographié à Paris, apporte un autre complément aux planches de M. Kopp. Parmi les vingt-deux *fac-simile,* de la grandeur de l'original, se trouvent treize diplômes de l'ancienne abbaye de Hersfeld, trouvés par M. Kopp aux archives de Cassel, et dont cinq ont disparu depuis. Malgré cela, l'auteur atteint son double but. Nous trouvons dans son ouvrage : quatre diplômes de Pepin, un émané de Carloman, quatorze de Charlemagne, et trois de Louis le Débonnaire. Il forme donc un utile complément des *Monumenta graphica,* auxquels manquent les documents des premiers temps carlovingiens. On y remarque les changements assez rapides et la grande variation de l'écriture de la chancellerie carlovingienne. Nous reconnaissons encore les caractères du temps mérovingien dans les diplômes de Pepin, Carloman, comme dans les premiers de Charlemagne; peu à peu surgit la cursive, plus simple, avec des formes de lettres plus solides, et enfin

[1] *Schrifttafeln aus dem Nachlasse,* von U. F. von Kopp. Ergänzt und herausgegeben von Th. Sickel. Wien, Gerold's Sohn, 1870. 17 Bl. Imp. u. qu. F. mit 7 s. Text.

la minuscule carlovingienne proprement dite, formée dans la chancellerie d'Alcuin. — Espérons que la diplomatique, trop négligée jusqu'à présent en Allemagne, mais si bien cultivée en France que ceux qui l'aiment et l'exercent chez nous doivent regarder avec une certaine jalousie la célèbre École des Chartes de Paris, prendra un nouvel essor par suite de semblables publications.

— La *Chronique de l'abbaye de Camp* [1], dont l'original se trouve dans les archives de la paroisse de Camp, est ici imprimée pour la première fois. Son auteur, qui est, selon M. Keussen, le moine Guillaume de Reno, la commença en 1470, et la finit en 1487. Un autre moine, probablement Henri von der Heiden, l'a retouchée et continuée jusqu'en 1504. Plus tard, des mains plus ou moins habiles y ont fait de nouvelles additions. Le premier auteur ne se propose d'écrire que l'histoire de son monastère ; les continuateurs y mêlent des notices de toute sorte. Aussi des notices sur les différents ordres religieux interrompent-elles la narration à plusieurs reprises. On regrette que M. Keussen n'ait rien dit des sources où les auteurs de cette chronique ont puisé, d'autant plus qu'il n'est pas fort difficile de les reconnaître dans les annotations qui ont été conservées. Au continuateur, on doit, outre plusieurs choses de moindre importance, quelques renseignements précieux sur les temps antérieurs. En dehors des sources qui se trouvaient dans les monastères de son ordre, il a puisé ailleurs de nombreux faits relatifs à son ordre. On ne trouve pas dans cette chronique ce qu'on pourrait s'attendre à y trouver, des notices spéciales sur les pays rhénans; sa principale importance consiste dans les notices qu'elle contient sur l'ordre des Bénédictins et les renseignements sur les réformes poursuivies au xve siècle, qui sont de la plus haute importance. M. Keussen a bien mérité de la science historique en publiant pour la première fois cette précieuse chronique. Nous souhaitons vivement, de concert avec l'auteur, qu'on nous donne bientôt une histoire de cette célèbre abbaye.

— C'est à l'Académie impériale de Vienne que nous devons la publication du tome IV des *Acta et diplomata græca medii ævi sacra et profana* [2]. Il faut avouer que, sans l'initiative et l'assistance de l'académie, il se serait difficilement trouvé un éditeur assez courageux pour se charger d'une telle entreprise. Cet ouvrage est destiné à contenir les documents grecs, plus ou moins importants, provenant de l'Orient ou de l'Occident, et spécialement ceux du mont Athos et de l'île de Pathmos. Dans ce but, l'un des deux édi-

[1] *Chronicon monasterii Campensis ord. Cist.*, ex originali edidit manuscripto Hermannus Keussen. In Eckertz *Niederrheinische Chroniken*, 2 Theil, 1870, p. 329-450.

[2] *Acta et diplomata monasteriorum et ecclesiarum Orientis* sumtus praebente caesarea scientiarum academia Vindobonensi collecta ediderunt professores F. Miklosich et Jos. Müller. Tomus I. Wien, Gerold's Sohn, 1871, gr. in-8° de xiv-471 p. Anders unter dem Titel : *Acta et diplomata græca medii ævi sacra et profana*. Vol. IV.

teurs, M. Müller, professeur à Turin, vient de faire un voyage en Orient, qui aura, on peut l'espérer, des résultats importants, puisque les savants ses devanciers se contentaient de donner de courts extraits de ces documents, et que d'autres furent forcés de se restreindre aux documents se rapportant au temps de la domination franque. C'est surtout l'histoire byzantine proprement dite et l'histoire des Slaves qui peuvent attendre d'heureux résultats de cette publication. Outre quelques suppléments aux trois collections précédentes, ce quatrième volume contient d'abord des documents du monastère de la Mère de Dieu sur le mont Lembos, près de Smyrne, en tout cent quatre-vingt-un documents, dont plusieurs se composent de plusieurs parties. Le manuscrit se trouve à Vienne, à la bibliothèque de la cour. — Seize autres documents se rapportent au monastère de Saint-Paul sur le mont Latros près de Milet, et se font remarquer par leur antiquité. M. Müller a transcrit ces derniers documents dans la bibliothèque du Vatican, comme il dit lui-même, *invitis custodibus*. — Enfin quarante-deux documents relatifs au couvent de la Madonna Macrinitissa sur le mont Drangos près de Demetrias et de Saint-Jean-Baptiste de Neapetra sur le mont Dryanubæna, ont été transcrits sur un manuscrit de la bibliothèque de l'université de Turin. Ces derniers seuls ont été en partie déjà publiés dans la collection de M. Pasini; de ceux qui se rapportent au monastère de Lembos, il n'y a qu'un seul publié jusqu'ici par Zachariæ. Les éditeurs se sont contentés de rendre fidèlement le texte des diplômes sans y ajouter des éclaircissements, et en retranchant toutes les formules inutiles qui n'auraient fait que grossir le volume d'une manière tout à fait inutile. Deux de ces trois groupes de documents se rapportent à l'Asie Mineure, en ce sens qu'elle était byzantine; la troisième se rapporte à la Thessalie. Tandis que ce dernier groupe nous donne une idée du système féodal de ce pays, les deux autres n'offrent qu'un intérêt ecclésiastique. Ce sont, pour la plupart, des donations faites par des particuliers en faveur des monastères. Il y a aussi quelques pièces qui jettent une vive lumière sur la situation de l'Asie Mineure au temps des empereurs de Nicée et des deux premiers Paléologues. Ces pièces sont d'autant plus précieuses que les historiens avaient omis de parler de ce pays ou n'en avaient parlé que superficiellement. Les éditeurs ne manqueront pas de donner à la fin un index des noms, dont on regrette encore l'absence.

— Dans son célèbre ouvrage sur les *Princes de l'empire germanique*, M. le professeur Ficker fait en passant cette remarque sur le chroniqueur Gislebert de Mons : « Il se montra habile dans les affaires d'Etat et connaissait mieux qu'aucun autre écrivain de son temps tout ce qui a trait au droit public; dans le corps de son ouvrage, il a su fondre en plusieurs endroits des observations sur le droit et les coutumes de son temps qui ont à peine trouvé jusqu'ici l'attention qu'elles méritent. » La chronique de Gislebert de Mons avait déjà eu deux éditions, dont l'exactitude était à bon droit contestée. On fut donc bien aise que M. Arndt en eût fait paraître une plus cor-

recte dans le vingt-unième volume des *Monumenta Germaniæ historica*, et dont on a publié une édition séparée. Ce que cet auteur avait omis de faire, à savoir une appréciation critique du chroniqueur, a été tenté par le docteur Hantke[1], disciple de M. Waitz, qui a profité de l'occasion pour faire plus d'une correction. Jugeant avec une complète indépendance, et s'écartant de son devancier sur plusieurs points, il expose dans la première partie la vie du chroniqueur, pour laquelle on possède heureusement une assez longue série de pièces authentiques. Dans la peinture du caractère qui vient ensuite, on remarque la naissance gauloise, les sentiments religieux et patriotiques du chroniqueur et la part qu'il prit aux événements qu'il raconte. L'auteur est animé d'un amour de la vérité qui rehausse le mérite de son ouvrage. Le véritable sujet de sa chronique — l'auteur le constate lui-même — est l'histoire du comte Beaudouin V (1168-1195) : tout ce qui précède ne forme qu'une espèce d'introduction. Ce n'est donc là, à vrai dire, que l'histoire d'un seul prince, mais d'un prince qui joua un rôle très-important dans l'histoire des grands pays voisins, et elle offre un intérêt général. L'allure rigoureusement chronologique de l'exposition laisse supposer une rédaction contemporaine; il paraît pourtant que ce qui d'abord se composait de notices détachées, fut plus tard fondu pour former un tout. L'auteur de cette intéressante publication se proposait de faire suivre cette première partie générale d'une critique détaillée de Gislebert, mais une mort prématurée vient de le ravir, à peine âgé de vingt-quatre ans, à la science historique, à laquelle il s'était consacré avec tant de dévouement.

— La chronique de monastère nommée *Gesta abbatum Bergensium ab anno* 936-1495[2], dont Meibom profita probablement pour son *Chronicon Bergense*, a été composée en 1495, par un moine du célèbre monastère de Berg, près de Magdebourg. Ce n'est que depuis 1450, lorsque le monastère fut réformé, que l'auteur raconte ce qu'il a vu lui-même ou appris de ses contemporains. C'est aussi à partir de cette année que l'exposition devient plus vive et plus détaillée. Mais les souvenirs du monastère remontent encore plus loin, à la période de 1400 à 1450, et se reflètent dans maintes notices transmises de vive voix. Ce qui est dit des événements antérieurs à 1400, s'appuie exclusivement sur des sources écrites. Pour le temps le plus ancien, l'auteur a exploité l'*Annalista Saxo*, les *Annales Magdeburgenses* et le *Chronicon Magdeburgense*, qu'il cite à quelques endroits sous le titre de *Gesta archiepiscoporum Magdeburgensium*. En outre il avait à sa disposition tous les documents, toutes les chronologies, les inscriptions, les pierres tumulaires de la grande abbaye. Tout cela a été employé par l'auteur dans sa chronique. La valeur historique de cet ouvrage consiste en ce qu'il nous a conservé le contenu de sources

[1] *Die Chronik des Gislebert von Mons*, von HANTKE. Leipzig, Duncker und Humblot, 1871, in-8° de VIII-70 p.

[2] *Gesta abbatum Bergensium* ab anno 936-1495. Von H. HOLSTEIN. Leipzig, Teubner, 1871, in-8° de IV-42 p.

qui, en partie du moins, ont été perdues. L'éditeur a d'abord cherché à donner un texte aussi correct que possible. La copie, faite en 1550, n'est pas sans fautes. En mettant au-dessous du texte la leçon du manuscrit, l'éditeur a corrigé ce qui était évidemment faux. Les observations ajoutées au texte servent non-seulement à critiquer les données du livre et à prouver ce qui est avancé au moyen de renseignements empruntés aux historiens et aux contemporains, mais elles mettent à profit tout le trésor des pièces archives de l'abbaye, conservé à Magdebourg. Une table des matières très-bien faite facilite l'emploi de cette source historique, imprimée ici pour la première fois.

— On connaît la grande collection des *Fontes rerum austriacarum*. L'Académie de Vienne nous offre, dans un volume nouveau, le cartulaire d'un des nombreux monastères de l'Autriche, de l'ancien monastère bénédictin de Seitenstetten [1], fondé au commencement du XIIe siècle. La plupart des documents, qui s'étendent de 313 à la fin du XIVe siècle, sont imprimés sur les originaux ; les autres sur des copies. Beaucoup de savants n'approuvent pas les principes par lesquels les auteurs se sont laissé guider. Sans doute, il est fort commode pour les éditeurs d'imprimer les documents avec toutes les fautes, avec toutes les inconséquences de l'interponction et des majuscules, et même avec toutes les abréviations dont les auteurs ont usé. On reproche également aux éditeurs qu'ils indiquent bien les lacunes, mais non leur étendue, de sorte que la tâche de les combler est rendue bien difficile. D'un autre côté, on doit signaler avec satisfaction les éclaircissements géographiques, auxquels bien des soins ont été donnés.

— L'histoire d'Autriche est inséparable de celle du Tyrol, la plus fidèle, la plus brave des provinces, ou plutôt des contrées dont cet empire est composé. Bien qu'on ait fait beaucoup pour l'histoire du Tyrol dans ces derniers temps, on ne possède pas encore une histoire générale de ce pays, une œuvre qui puisse satisfaire même les exigences les plus modestes. Les *Cours académiques* de Kink, composés à coup sûr avec beaucoup de talent, ne s'étendent que jusqu'en 1369. L'*Histoire populaire* de ce pays par Thaler n'est point appuyée sur des recherches solides. Le livre de M. Eggers [2] répond donc à un besoin pressant. L'auteur nous prévient d'abord que nous ne devons pas attendre de lui un ouvrage comme la belle *Histoire du Würtemberg* par Staelin : toutes les périodes n'étant pas encore assez étudiées, les questions les plus importantes n'étant pas assez éclairées, cela serait tout à fait impossible. C'est pourquoi M. Eggers ne veut pas écrire un ouvrage savant, mais un ouvrage populaire, sans pourtant négliger ni les recherches déjà faites, ni les manuscrits conservés dans les Archives du pays. Les premières livraisons, qui vont

[1] *Urkunden-Buch des Benedictiner-Stiftes Seitenstetten*. Wien, Gerold's Sohn, 1870, in-8° de v-421 p.

[2] *Geschichte Tyrols von den ältesten Zeiten bis in die Neuzeit*. I Band, 1 Lieferung. Innsbruck, Wagner, 1870, in-8° de 128 p.

jusqu'au milieu du XIIIe siècle, contenteront tous les lecteurs qui ne se dissimulent pas les nombreuses difficultés que l'auteur devait surmonter. Son livre n'est pas fait à ce point de vue étroit qui ne connaît que l'histoire spéciale du pays, de la province; l'auteur se montre au contraire très-versé dans l'histoire générale de l'empire germanique dont partout il fait, dans cette première partie, la base de son ouvrage. Une autre qualité qui mérite d'être signalée, c'est qu'il tient partout compte de l'histoire du droit et de la civilisation. Nous espérons que les autres livraisons ne se feront pas trop longtemps attendre, et que cet ouvrage deviendra un jour un livre populaire dans ce beau pays du Tyrol.

— Un des plus grands historiens d'Allemagne, M. Ficker, de l'université d'Innsbruck, vient de faire paraître les *Acta imperii Selecta* [1], c'est-à-dire les diplômes d'empereurs et de rois allemands, recueillis par feu Böhmer. Pour ce qui regarde ce grand savant, je me permets de renvoyer mes lecteurs à un article que j'ai publié dans la *Revue bibliographique universelle* (livraison d'août 1870). Dès 1831, Böhmer commençait à recueillir des copies de diplômes émanés de nos anciens empereurs, qui, n'étant pas couronnés par le Pape, n'étaient regardés et appelés que rois. Böhmer entreprit d'abord ce recueil pour le grand ouvrage national des *Monumenta Germaniæ* dont il était un des plus zélés collaborateurs, et pour lequel il devrait préparer les diplômes des empereurs de 911 à 1313. Comme plusieurs autres, Böhmer se retira de la grande œuvre, en partie parce qu'il regarda la publication des *Regesten* (extraits de documents) comme la propre tâche de sa vie, et en partie parce qu'il n'aimait pas à se servir de la langue latine, qui était de rigueur pour la rédaction du texte explicatif joint aux documents. De plus, il avait on ne peut plus en horreur le format in-folio. Cependant l'édition des *Diplomata* se faisant attendre indéfiniment dans les *Monumenta*, Böhmer s'avisa de se charger lui-même de cette édition. Ce fut en 1856 qu'il commença à négocier avec celui qui était l'âme de toute l'entreprise, avec M. Pertz, et qu'il se chargea de publier à ses frais les diplômes mentionnés dans les *Monumenta*, à la condition pourtant qu'on lui permît de se servir de la langue allemande et de ne plus insister sur le format in-folio. Le refus de M. Pertz fit échouer toutes les propositions. Böhmer se décida alors à publier, en son nom et à ses propres frais, les documents recueillis par lui ; mais dès 1860, il fut attaqué de la grave maladie dont il ne s'est jamais complétement rétabli. Les amis qu'il avait chargés de sa succession littéraire devaient donc se restreindre à faire paraître seulement les matériaux non encore imprimés. M. Ficker, auquel cette tâche est échue, mérite d'autant plus notre reconnaissance qu'il a dû interrompre pour longtemps tous ses travaux personnels. Il ne s'est pas contenté de publier les manuscrits non encore imprimés recueillis

[1] *Acta imperii Selecta. Urkunden deutscher Könige und Kaiser mit einem Anhange von Reichssachen.* Gesammelt von J.-F. Bœhmer. Herausgegeben aus seinem Nachlass. Innsbruck, Wagner, 1870, gr. imp. in-8° de LXVI-931 p.

par Böhmer, il s'est cru autorisé à recueillir à son tour tous les diplômes qui se trouvent dans des collections rares et difficilement accessibles. Il a augmenté le nombre des documents autant que le peu de temps dont il disposait le lui permettait. S'il avait eu plus de temps, il aurait au moins recueilli, jusqu'au temps de Frédéric II, tous les diplômes non encore imprimés ou d'un accès difficile. Bien que ce plan n'ait pas été complétement exécuté, M. Ficker est pourtant parvenu à réunir dans ce magnifique volume (dont la première partie, publiée en 1866, a déjà rendu bien des services aux historiens) non moins de 1,148 diplômes pour le temps de 928 à 1399, dont 945 sont émanés d'empereurs et rois allemands, et dont les autres sont d'une réelle importance pour l'histoire d'Allemagne. Ces diplômes se rapportent, pour la période indiquée, à tous les empereurs, rois et prétendants. Environ 1,006 sont imprimés sur des manuscrits; 900 n'étaient pas encore imprimés; 705 seulement proviennent de la collection de Böhmer; 301 autres sont ajoutés par l'auteur, qui a transcrit de sa propre main 78 pièces qui n'étaient pas encore imprimées, et parmi elles 31 diplômes d'empereurs. Avant de quitter le savant ouvrage de M. Ficker, je ne puis passer sous silence l'admirable méthode dont M. Ficker a fait preuve, et je dois signaler sa préface comme un travail qui sera consulté avec beaucoup de fruit.

— L'ouvrage intitulé : *Histoire de la croisade de Frédéric II*[1], doit être salué avec joie, parce que l'histoire des croisades a été à tort fort négligée en Allemagne depuis Wilken. L'excellent ouvrage de M. de Sybel sur la première croisade n'a été suivi d'aucun autre. Ce n'est que depuis ces dernières années que les recherches historiques se tournent vers cette partie si intéressante du moyen âge. Kugler a écrit des études fort curieuses sur la seconde croisade; Töche et Schirrmacher ont fait des études approfondies sur les expéditions qui eurent lieu sous Henri VI et sous Frédéric II, et naguère encore deux savants plus jeunes, Riezler et Fischer, ont soumis la croisade de Frédéric Ier à un sérieux examen. La publication des recherches de M. Riezler, faite dans les *Recherches pour servir à l'Histoire d'Allemagne*, a engagé M. Fischer à abréger son travail sur le même sujet, mais avec raison il n'a pu se décider à le supprimer entièrement. Ses études sur l'expédition de Frédéric Ier sont sans doute très-profondes, pourtant il n'a pu résoudre toutes les questions douteuses, de sorte qu'une exposition nouvelle ne manquait pas d'opportunité. Bien que M. Fischer tombe d'accord avec M. Riezler sur la plupart des points obscurs, qu'il adopte ordinairement sans aucune réserve les résultats dus aux recherches de M. Riezler et nous renvoie tout simplement à la publication de cet auteur, son ouvrage ne manque pourtant point de valeur originale. Ainsi, il ne regarde pas, comme M. Riezler, le texte de Tageno, dans la collection de Freher, comme une édition indépen-

[1] *Geschichte des Kreuzzuges Kaiser Friederichs II.* Von I. Fischer. Leipzig. Duncker et Humblot, 1870.

dante, mais comme un texte abrégé qui tend en outre à remplacer la latinité propre au moyen âge par un latin plus pur et plus classique. Quant à l'appréciation du plus important des écrivains de cette croisade, le soi-disant Ansbert, sur lequel on a déjà tant écrit, M. Fischer expose des considérations dignes d'attention. La lettre de Saladin à Frédéric, dont M. Riezler conteste l'authenticité, est également tenue pour fausse par M. Fischer, de même que la lettre de Frédéric à Saladin. La partie relative à l'*Historia peregrinorum* et aux *Gesta regis Richardi* devrait et pourrait être plus courte, puisqu'elle n'offre presque rien de plus que ce qui se trouve dans l'introduction dont M. Stubb fait précéder cet historien. Dans la partie purement historique, l'auteur a apporté des soins particuliers à fixer la direction des marches, et à préciser les lieux mentionnés dans les sources, sans cependant arriver toujours à des résultats certains.

— Parmi les entreprises scientifiques confiées aux mains expérimentées de la commission historique de Munich, figure, comme on sait, l'édition d'un recueil de sources concernant le siècle si funeste écoulé de 1550 à 1650, et destiné à éclairer les préludes de la grande et désastreuse guerre de Trente ans, aussi bien que cette guerre elle-même, et spécialement l'antagonisme des deux branches de la maison de Wittelsbach du Palatinat et de Bavière, et l'influence exercée par cet antagonisme sur la marche des affaires. Pour atteindre ce but, tous les manuscrits dispersés dans les archives étrangères comme ceux qui se trouvent dans les archives du pays doivent être rassemblés et publiés dans leur forme primitive. Des trois parties projetées, la troisième doit embrasser l'époque la plus importante, la première moitié du XVIIe siècle, et c'est de cette troisième partie que nous avons sous les yeux le tome premier, concernant la fondation de l'union protestante [1]. C'est le docteur M. Ritter, connu par son *Histoire de l'Union* (publiée en 1861), qui, sous la conduite du professeur Cornelius de Munich, s'est chargé de la publication de cette partie. Il faut convenir qu'il s'est bien acquitté d'une tâche aussi difficile que pénible. On rencontre dans sa *Fondation de l'Union* une foule de documents qui paraissent pour la première fois, documents si riches et si variés qu'à leur aide on pourrait peut-être arriver à renverser toutes les opinions sur ce temps. Ces pièces paraissent surtout mettre en lumière la politique de Henri IV et ses rapports avec l'Allemagne, spécialement avec les princes protestants; elles mettent en évidence la position des Pays-Bas vis-à-vis de l'Empire, l'histoire encore si peu connue du duc de Bouillon, et surtout les plans et les aspirations des princes réformés qui tendaient à la fin à la fondation de l'union protestante. Une introduction, fort bien écrite, sert à orienter le lecteur. De plus, deux tables fort

[1] *Briefe und Acten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher*. Erster Band. *Die Gründung der Union*. 1598-1608. München, Rieger, 1870, in-8° de XIV-151 p.

excellentes facilitent l'étude du livre. L'une, table des matières, est faite par M. Ritter lui-même; l'autre, concernant les pièces contenues dans l'ouvrage et complétant la première, est faite par le docteur Riezler.

— La quatrième partie du quatrième volume de l'*Histoire de la politique prussienne*[1] contient l'histoire de Frédéric Ier et de Frédéric-Guillaume Ier. Les auteurs les plus importants parmi ceux cités dans le premier chapitre (intitulé *pour servir à la critique des sources*), ont déjà été soumis à un examen consciencieux par M. Ranke dans les dissertations de l'Académie de Berlin. En général, Ranke et Droysen tombent d'accord, principalement en ce qui se rapporte aux *Mémoires* de la margrave de Baireuth. Voici ce que M. Droysen dit de ces fameux *Mémoires :* « Depuis leur première publication, faite non sans une certaine intention de nuire à la Prusse, à l'époque de la confédération du Rhin, jusqu'à l'heure présente, ils ont empêché une appréciation juste et impartiale de Frédéric-Guillaume Ier. Quoique les *Mémoires* aient pour auteur la propre fille du roi, ils sont la source la moins sûre et la moins solide. Leur peu de sûreté ne vient pas seulement du texte authentique et des lettres de l'auteur, mais aussi d'une comparaison des nombreux manuscrits, fort différents les uns des autres. Sans doute, dans les rédactions postérieures, la margrave s'est laissé entraîner plus loin encore par son triste penchant à médire. Les manuscrits étaient donc sous ce rapport d'un intérêt incomparable. » M. Droysen s'est donné beaucoup de peine pour bien rechercher les manuscrits, pour examiner leur concordance et leur valeur. Tout le monde ne sera pas d'accord avec lui; il avoue d'ailleurs que les recherches sur le texte des *Mémoires* laissent encore à désirer. En ce qui regarde une autre source pour l'histoire de Frédéric-Guillaume Ier, les *Mémoires* du baron de Pöllnitz, le jugement de M. Droysen est plus défavorable que celui de Ranke. Celui-ci est convaincu que l'auteur a composé toute la première partie de ses *Mémoires pour servir à l'histoire des quatre derniers souverains de la maison de Brandebourg* sur les sources les plus vulgaires, mais il trouve ses observations sur le temps postérieur dignes d'être lues et pour la plupart originales. Le passage sur les premiers moments du règne de Frédéric II, non encore imprimé, lui paraît avoir été écrit sous l'impression immédiate des événements. M. Droysen va plus loin; il prétend démontrer que les récits des dernières vingt années ont été composés d'après des souvenirs personnels, et que Pöllnitz n'est pas un amant passionné de la vérité. De même que Ranke, il admet que Pöllnitz a exploité les deux Hollandais Mauvillon et La Martinière, qui, à leur tour, auraient puisé dans l'ouvrage de Fassmann. Ces trois auteurs sont les meilleures sources pour l'histoire de Frédéric-Guillaume Ier, qui a eu le malheur d'avoir le plus mauvais historien dans sa propre fille. C'est donc à des

[1] *Geschichte der Preussischen Politik.* IV Th. 4. Abth. *Zur Geschichte Friedrich I und Friedrich Wilhelm I von Preussen.* Leipzig, Veit u. Comp., 1870, in-8° de VII-509 p.

sources si peu dignes de foi que le peuple prussien, pendant plus d'un siècle, a puisé ses connaissances sur l'un de ses plus grands rois. La première partie du livre contient deux mémoires plus étendus : l'un sur le testament du Grand-Electeur, l'autre sur le testament politique d'un ministre de l'empereur Léopold Ier en 1705, où l'extirpation des hérétiques, l'hérédité dans l'empire, la suprématie en Europe sont indiquées comme but de la politique autrichienne. L'auteur croit ce testament authentique. La deuxième et la troisième partie contiennent, en outre, des documents de toute sorte, dont voici les plus curieux : une dissertation du Père jésuite Vota sur la dignité royale ; un plan de partage de la Pologne entre son roi, la Prusse et la Russie (1710) ; un mémoire d'Ilgens sur les tendances de l'Autriche à affaiblir et rabaisser la Prusse ; le journal de la campagne de 1715 ; les traités conclus avec la France en 1739 et 1740 ; l'alliance de Vienne en 1719 ; un mémoire des cardinaux de 1735, etc.

— L'ouvrage de M. Noorden sur la *Guerre de la succession d'Espagne* [1] s'appuie sur des recherches aussi vastes que consciencieuses, qui montrent bien que l'auteur a été à l'école de M. de Sybel. Avant tout, M. Noorden a exploité les archives, spécialement les archives de la famille de Heinsius, encore plus riches en documents que les archives nationales des Pays-Bas ; puis il a fait des recherches au Record Office et au British Museum, et aux archives d'Etat secrètes de la Prusse. On voit là une fois de plus la nécessité d'employer les documents diplomatiques pour mettre en évidence la vérité historique. Jusque sur les discussions du Parlement anglais, qui alors, non-seulement *de jure*, mais aussi *de facto*, étaient soustraites à la publicité, l'auteur fournit des renseignements précieux, puisés dans les rapports des ambassadeurs. D'un autre côté, il a réussi à éviter un écueil que n'évitent pas toujours des hommes de talent, c'est-à-dire d'écrire un *livre bleu* au lieu d'une *histoire*. M. Noorden n'a négligé aucun des travaux modernes sur la matière ; son ouvrage réunit donc toutes les qualités nécessaires à un manuel. On a loué ses peintures de caractère et de mœurs, mais quelques-uns lui ont reproché des longueurs. Ce premier volume ne s'étend que jusqu'à 1704. Deux autres seront nécessaires pour achever rien que l'exposition de la guerre. On court vraiment risque de perdre le fil au milieu de cette masse de détails.

— La *Vie de Marie-Thérèse*, dont la suite a paru l'an dernier [2], est un travail très-précieux, et ce nouveau volume offre un intérêt d'autant plus grand qu'il traite du temps qui précéda immédiatement la guerre de Sept ans. Nous signalerons en particulier au lecteur les chapitres XII-XVIII, qui nous montrent l'activité déployée à Paris

[1] *Der spanische Erbfolge Krieg.* Von NOORDEN. A. u. d. t. : *Europäische Geschichte im 18 jahrhundert.* Wien, Braumüller, 1870.

[2] *Maria Theresia nach dem Erbfolge Krieg.* Von A. von ARNETH. 1748-1756. Wien, Braumüller, 1870, in-8° de 571 p.

par le comte de Kaunitz, son arrivée au poste de chancelier d'Etat et le changement de la politique autrichienne. L'auteur conteste, pour le dire en passant, la tradition commune selon laquelle Kaunitz, de retour de Paris, au commencement de janvier 1753, paraissant pour la première fois au conseil des ministres, aurait surpris ses collègues en plaidant éloquemment en faveur de l'alliance française. L'impératrice, gagnée déjà auparavant, mais cachant avec soin son jeu à son mari aussi bien qu'à ses conseillers, lui aurait alors donné la direction des affaires étrangères. M. d'Arneth a pu établir, les pièces en main, que le plan du comte de Kaunitz, depuis plus de trois ans, n'était un secret ni pour l'empereur, ni pour le conseil, et que le changement de personnes dans le ministère, loin de surgir inopinément, avait été préparé de longue main et n'était rien moins qu'inconnu aux acteurs principaux. Pourtant M. d'Arneth ne conteste pas que ce ne soit le comte de Kaunitz qui ait proposé et vivement soutenu l'alliance française. Il donne des renseignements précieux sur la marche et les détails des négociations avec la France. Une des conditions principales posées par la France, c'était la cession des Pays-Bas en compensation de la coopération de la France contre la Prusse. Kaunitz, ainsi que les autres ministres, se prononça hautement pour l'acceptation de cette condition. A n'écouter que le comte de Kaunitz, l'affaiblissement de la Prusse devait être un dédommagement assez grand pour la cession des Pays-Bas. « Mît-on dans la balance la Silésie reconquise, disait le comte de Kaunitz, la perte des Pays-Bas pouvait être comptée pour le gain le plus grand, et rien de plus heureux ne pouvait arriver à la maison impériale. » On a beaucoup parlé de l'intervention active de Mme de Pompadour en faveur de l'Autriche. Hohenberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, la vante comme l'appui le plus puissant de l'Autriche, et désire vivement qu'on lui témoigne une reconnaissance particulière pour ses services. Cela se fit, non par une lettre de la main de Marie-Thérèse, mais par une lettre de Kaunitz, rédigée par Linder, son secrétaire secret : « Ce n'est qu'à votre zèle et à votre sagesse, écrit-il, que nous devons tout ce qui s'arrangea jusqu'aujourd'hui entre les deux cours. » M. d'Arneth a inséré dans le texte de son ouvrage une traduction allemande de la lettre, mais il donne plus loin (p. 556) l'original *in extenso*. L'auteur ne disconvient pas que, depuis bien des années déjà, l'impératrice ne respirait que vengeance contre la Prusse, qu'elle prépara l'attaque de longue main et qu'elle chercha à conclure une alliance offensive avec la Russie et avec la France, pour s'assurer cette prépondérance qui ne laissait pas de doute sur une heureuse issue de la guerre. Il ne nie pas non plus que tous les sentiments, toutes les pensées de l'impératrice ne se fussent empreints d'animosité et d'aigreur contre le roi de Prusse, ni qu'une haine aveugle et personnelle contre Frédéric n'ait été le véritable motif de la guerre. Toutefois le désir ardent de reconquérir la Silésie aurait été une suite naturelle de réflexions politiques aussi raisonnables que légitimes. La possession d'une province si éminemment allemande

aurait été pour l'Autriche une chose de la plus haute importance, d'autant plus que l'Autriche se composait dès lors de bien des parties hétérogènes. La perte de la Silésie, suivie de près de l'accroissement de la Prusse, aurait donné le coup mortel à la puissance impériale, déjà tant déchue. Des politiques prévoyants n'auraient pas manqué de comprendre que, sans conquérir la Silésie ou un autre équivalent en Allemagne, la maison impériale ne serait plus à même de conserver la couronne impériale. Les événements postérieurs ont démontré clairement que ces politiques ne se sont pas trompés. Au point de vue autrichien, Marie-Thérèse aurait donc agi aussi politiquement que correctement.

— Nous avons déjà parlé de l'*Histoire de Prusse* de M. Eberty[1], dont le 5e volume vient de paraître. C'est une bonne exposition, où l'auteur a aussi bien profité des écrits contemporains que des travaux modernes, et, ce qui est plus précieux, où il est partout guidé par un jugement sain et juste. La partie la plus brillante de ce volume est, à notre avis, celle qui est relative à l'administration et aux réformes de Frédéric après la guerre de Sept ans. Tout en reconnaissant avec sincérité les grandes qualités du roi, l'auteur n'est point tenté de cacher ce qui est moins digne d'éloge. Ainsi, nous trouvons (p. 78-91) un exposé fidèle du célèbre procès auquel donna lieu le célèbre moulin d'Arnold. Il parle également d'une façon lucide et impartiale du démembrement de la Pologne, et bien qu'il invoque certaine nécessité historique, il n'hésite pas à en faire remonter la responsabilité à Frédéric II. En ce qui regarde l'histoire de la guerre de la succession de Bavière, l'auteur a su mettre à profit les éclaircissements que nous devons à M. d'Arneth par la publication de la correspondance de Joseph II avec sa mère. Les ouvrages de Häusser et de Sybel lui ont servi de guides pour le temps de Frédéric-Guillaume II et de Frédéric-Guillaume III, spécialement pour la guerre contre la France et pour la guerre de Pologne.

— La deuxième partie du 3e volume de l'*Histoire de Rome* de M. A. de Reumont[2] termine un ouvrage dont tout le monde reconnaît à la fois la valeur intrinsèque et la beauté du style. Les deux autres volumes et la première partie du 3e ont déjà été mentionnés dans la *Revue*. Ici, l'auteur s'occupe d'abord de l'époque de Léon X et de tout le XVIe siècle d'une manière assez détaillée; mais pour les siècles suivants il ne donne que des esquisses fort succinctes. L'ouvrage s'étend jusqu'à 1846. Les deux dernières parties du 8e et 9e livre donnent une idée complète des arts, des lettres, de la vie et des mœurs au XVIe siècle et pendant les trois siècles suivants. Il est aisé de constater combien ces aperçus s'appuient sur des études vastes et profondes. La dernière partie est consacrée à Pie IX, pour

[1] *Geschichte des Preussischen Staates*. Fünfter Band, 1763-1806. Breslau, Trewendt, 1870, in-12 de 686 p.

[2] *Geschichte des Stadt Rom*. Von A. von Reumont. Dritter Band, zweite Abtheilung, Berlin, Decker, 1870, in-8o de x-948 p.

lequel l'auteur montre une affection et un dévouement tout particuliers : « Jamais souverain, écrit-il, ne monta sur le trône plein de sentiments si bienveillants, pénétré d'intentions plus pures. » Des notes, des inscriptions et une table des matières très-complète et par conséquent fort utile, remplissent le reste du volume. L'auteur y a encore ajouté un plan de Rome et une carte de la *Campagna*. La partie la plus saillante est sans contredit l'histoire de Léon X, dont l'auteur trace de main de maître une biographie complète. D'après M. de Reumont, Léon X fut un bon vivant plein d'esprit, mais il s'en faut beaucoup qu'il ait été le prince méchant et léger que les protestants se sont plu à représenter. On remarque surtout ce mot, écrit par Léon X à Guilelmo de Médicis, le lendemain de son élection : « Jouissons de la papauté, puisque Dieu nous l'a donnée. » C'est surtout pour l'époque de la réformation protestante et pour la restauration catholique qui la suivit de près, que ce demi-volume est très-important et très-intéressant. Bien que l'auteur regarde les affaires religieuses comme en dehors de sa sphère, on ne tarde pas à s'apercevoir que ses convictions sont franchement catholiques. C'est avec une résignation émue qu'il parle des faits récents. « Je n'ai fait que glisser rapidement sur les derniers événements accomplis en Italie. Je désire que celui qui, après moi, viendra exposer ce qui vient d'arriver, y apporte plus d'objectivité que ce dont je me crois capable, et moi, témoin de beaucoup d'événements remarquables, et d'autres qui ont essayé de les exposer. Les souvenirs de la moitié de ma vie sont étroitement liés à des souvenirs romains. J'ai vu la Romagne en révolte contre Grégoire XVI ; j'ai été pendant maintes années témoin du gouvernement de ce pape, sans me dissimuler ses erreurs comme ses bonnes qualités ; j'ai vu s'évanouir les espérances fondées par Pie IX sur une conciliation des principes de la papauté avec les idées et les exigences des années 1847 et 1848. J'ai vu proclamer la République au Capitole ; j'y ai vu régner Mazzini ; j'ai accompagné Pie IX à Gaëte ; je suis allé voir le camp français à Palo et à Rome après la prise ; je suis retourné avec Pie IX dans sa capitale, où j'ai passé la plupart des dernières années de ma vie dans une position non officielle. Dans un temps si gros d'orages et si plein d'angoisses, je dépose la plume. »

Cette préface, écrite au commencement du printemps, et par conséquent avant l'entrée des troupes piémontaises à Rome, nous indique la position prise par l'auteur en face des derniers événements. A la fin de l'ouvrage, qui poursuit le récit jusqu'à la victoire remportée par les troupes françaises sur Garibaldi à Mentana, on lit ceci : « Une nouvelle attaque de la Révolution vient d'être repoussée. Mais la crise continue. Ce qui s'ensuivra, qui le sait ? » L'auteur finit en faisant l'éloge de Rome : « Le monde chrétien tout entier poussa un cri d'indignation au sujet de cette honteuse violation du droit des gens. Depuis des années, la population catholique de tous les pays avait contribué, par une participation active, à rendre moins lourdes les charges considérables que Pie IX, comme pape et comme roi, avait à supporter ; plus le danger se montrait, plus cette

participation s'accrut... Rome est liée si étroitement à la papauté qu'on ne peut pas s'imaginer l'une sans l'autre, que dans notre pensée l'une complète l'autre, l'une appartient à l'autre... Le puissant entraînement du cœur y conduit tous ceux qui ne comprennent pas le présent sans la poésie du passé, sans la promesse de l'avenir. Rome est le but de tout âge, de tout état, de toute vocation... Rome parle à chacun sa langue, favorise toutes les nobles aspirations, affermit tous les desseins avouables, ouvre aux sages des horizons plus étendus. Rome a des conseils et des enseignements pour tous, à tous elle offre des aliments et des remèdes. Elle sèche les larmes, ouvre les cœurs à l'espérance, ôte son aiguillon à la douleur et sanctifie la joie ; elle encourage le timide et contient l'audacieux ; elle embrasse les réfugiés et résiste à l'oppresseur... De nos jours, ce que la papauté a perdu en puissance matérielle, elle le regagnera en influence morale. Sa mission est celle de la paix, mais d'une paix véritable, solide et durable, qui n'allanguit pas mais augmente les forces, qui reconnaît et défend le droit de chacun, le droit de l'Eglise comme celui de l'Etat, le droit de la foi comme celui de la science qui ne doivent pas se combattre, mais se donner la main, d'une paix qui seule peut assurer la juste mesure entre l'autorité et la liberté. »

— *La Conversion du prince héréditaire de Hesse-Cassel au catholicisme, pour servir à l'histoire de la propagande catholique au temps de la guerre de Sept ans*[1], tel est le titre d'un ouvrage composé sur des documents puisés aux archives de Cassel. On comprend que l'auteur ait choisi un événement si remarquable pour le sujet de son ouvrage, car parmi tant de conversions qui eurent lieu aux XVIIe et XVIIIe siècles, celle du prince héréditaire de Hesse-Cassel, arrivée en 1777, est de beaucoup une des plus importantes, parce que l'héritier d'un pays essentiellement protestant se rangeait ainsi du côté des catholiques. Mais ce qu'on ne conçoit pas, c'est qu'il regarde cette conversion comme une action de la propagande catholique qui, immédiatement avant la guerre de Sept ans, s'efforça de ménager la prépondérance au parti autrichien et catholique. L'auteur est peut-être un de ceux pour lesquels la guerre de Sept ans est une guerre de religion, ou qui, dans la victoire que l'Allemagne vient de remporter sur la France, voient un triomphe du protestantisme sur le catholicisme. En ce cas, il serait inutile de le combattre. Mais que l'affaire ait été considérée et représentée sous un seul aspect, exclusivement au point de vue protestant, cela s'explique facilement par les documents dont l'auteur s'est servi. Les 32 in-folio connus sous la dénomination d'*Actes d'assécuration* et déposés aux archives de Cassel, envisagent la conversion à un point de vue

[1] *Der Uebertritt des Erbprinzen Friedrich von Hessen-Cassel zum Katholicismus*, von HARTWIG. Ein Beitrag zur Geschichte der Katholischen Propagande aus der Zeit des siebenjährigen Krieges. Nach den Acten des hessischen Staats-Archivs. Cassel, Kayl, 1870, in-8° de VIII-268 p.

protestant si étroit et si aveugle, que cela devait naturellement influer sur les jugements de M. Hartwig.

— La *Guerre du Grand-Electeur contre la France* (1672-1675)[1] nous transporte dans ces années du XVIIe siècle où quelques princes allemands, et quelquefois même une grande partie de l'empire, se proposaient de combattre la trop grande influence de la France sur l'Allemagne. Il s'agit dans ce livre de la résistance que quelques princes allemands opposèrent aux projets de Louis XIV d'annexer les Pays-Bas à la France. En première ligne il faut nommer le Brandebourg, qui, le 6 mai 1672, fit avec les Pays-Bas, et quelque temps après avec l'Empereur, une alliance pour défendre le territoire des pays menacés. La guerre qui s'engagea ensuite avec la France n'eut pas des suites heureuses pour l'empire. La mauvaise influence du comte Montecuculli, l'insuffisance des subsides fournis par les Pays-Bas, firent avorter tous les plans et toutes les espérances de l'électeur, de sorte qu'il se sépara des Impériaux, se retira sur la rive droite du Rhin jusque vers le Weser, et abandonna enfin tout à fait ses anciens alliés. Dans un accès d'humeur, le Grand-Electeur fit même la paix et conclut une alliance avec la France à Wossem. Il ne put pas se passer de l'alliance française. Cependant, il ne paraît pas qu'au début l'électeur ait cru cette alliance durable et solide. Dès le mois de juin de l'année suivante, il accéda à la coalition faite par l'empereur, l'Espagne et les Pays-Bas contre la France, coalition qui ne se proposait rien moins que de reconquérir l'Alsace et la Lorraine. Conformément aux désirs de l'électeur de Brandebourg, ses troupes devaient engager le combat sur le haut Rhin. Le général impérial Bournonville, ayant été défait près d'Enzheim et les armes impériales n'ayant pas non plus réussi dans les Pays-Bas, l'artillerie brandebourgeoise passa avec l'infanterie le pont de Strasbourg. Les armées allemandes étaient réunies près de Blæsheim. Frédéric-Guillaume pressa de livrer bataille, mais troublé par les hésitations de Bournonville il manqua le moment favorable. On laissa à Turenne le temps de se renforcer et l'on alla finalement prendre ses quartiers d'hiver dans la haute Alsace, d'où les armées allemandes furent bientôt chassées par Turenne, qui avait passé les Vosges et envahi la Franche-Comté. Craignant d'être coupés de Strasbourg, les alliés se hâtèrent de regagner la rive droite du Rhin et abandonnèrent l'Alsace. L'ouvrage de M. Peter nous offre une exposition facile, impartiale, faite d'après les sources originales. On peut regretter seulement qu'il se soit occupé exclusivement des événements militaires. M. Peter n'est pas toujours d'accord avec M. Droysen. Pour lui, le personnage du grand-électeur est loin d'être d'une trempe si solide et si énergique qu'on le croit généralement. Dans l'une comme dans l'autre campagne, l'électeur ne peut se soustraire à l'influence diri-

[1] *Der Krieg des Grossen Kurfürsten gegen Frankreich*, 1672-1675. Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, 1870, gr. in-8° de VII-397 p.

geante des généraux autrichiens et ne suit pas ses propres inspirations. Il faut convenir que le manque d'unité fit alors, et plus tard à plusieurs reprises, avorter la campagne.

— Le livre de M. de Weber, *Maurice, comte de Saxe et maréchal de France* [1], est une édition populaire un peu abrégée de la monographie publiée par le même auteur en 1863. Elle contient la vie du fameux capitaine, et s'appuie en partie sur des documents entièrement inédits. En outre, elle offre maints détails curieux sur la civilisation générale du XVIIIe siècle. L'auteur n'a voulu, comme il le répète dans cette nouvelle édition, raconter tout au long ni toute la carrière héroïque du maréchal, ni l'histoire des guerres dans lesquelles il a acquis sa renommée militaire; il se borne plutôt à exposer la partie de la vie de Maurice de Saxe antérieure au temps où il se distingua comme général des armées françaises. Il veut surtout raconter ce qui est étranger à la guerre. C'est justement pour cette période et pour cet aspect de la vie du maréchal que les archives de Dresde fournissaient de riches matériaux. Dans cette édition, M. de Weber a dû retrancher les nombreux éclaircissements littéraires, de même que les extraits tirés de la correspondance de Maurice; mais il a su mettre à profit les publications parues depuis 1863, c'est-à-dire un travail de M. Saint-René Taillandier, publié d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes* (1864-1865), le livre du comte de Seilhac, celui du comte de Vitzthum d'Eckstædt (1867), et enfin un article publié dans les *Archives pour l'histoire de Saxe* (tome VII, 1869). Le sujet offrant un intérêt général, et l'exposition étant fort intéressante, l'édition nouvelle méritait d'être accueillie avec faveur.

— Comme tous les événements historiques d'une importance universelle, la Révolution française ne sera connue et jugée définitivement que quand la condition principale pour porter un jugement sûr et solide pourra être remplie, c'est-à-dire quand tous les matériaux, documents, rapports, correspondances, mémoires, auront été publiés à peu près complétement. Jusque-là, on regardera et l'on acceptera, du moins en Allemagne, des publications spéciales comme les pierres d'un édifice à construire. C'est ainsi qu'on peut envisager un essai de M. Büdinger sur La Fayette [2], qui, tout en conservant sa forme primitive de discours, n'en a pas moins une valeur historique. Le discours proprement dit ne remplit qu'un tiers du volume; les deux autres tiers sont remplis par des pièces justificatives choisies entre beaucoup d'autres. On y regrette pourtant l'absence de certaines de ces pièces, car c'est leur abondance même qui nous met en état de nous former un jugement sur toutes les parties de cette vie si longue et si agitée. Le chemin que prend l'auteur pour arriver à son but est en quelque sorte rétrograde. Il nous présente les résul-

[1] *Moritz Graf von Sachsen, Marschall von Frankreich.* Nach archivalischen Quellen. Von C. von Weber. Volksausgabe. Leipzig, Tauchnitz, 1870, in-8° de VII-144 p.

[2] *Lafayette, ein Lebensbild.* Von M. Büdinger. Leipzig, Teubner, 1870, in-8° de 115 p.

tats de la vie de La Fayette en nous le montrant à la fin de sa longue carrière, quand, en juillet 1830, il fit du duc d'Orléans le roi des Français. Nous conduisant ensuite dans des temps plus reculés, il nous montre la grande influence de La Fayette lors de l'abdication de Napoléon, puis au commencement de la grande Révolution, et lors de la déclaration des droits de l'homme rédigée par lui. L'auteur explique tous les projets, toutes les actions de la vie postérieure de La Fayette par ses débuts politiques, surtout par la part active qu'il prit à la guerre de l'indépendance américaine, et, parlant de cette participation, il se l'explique moins par son enthousiasme pour la liberté que par sa haine héréditaire contre l'Angleterre.

— La campagne de 1812 avait déjà trouvé des historiens français, russes et même anglais. Nous ne mentionnerons que les *Mémoires du général russe de Toll* par Bernhardi, et les ouvrages de Bogdanowitz, Ségur, Fain, Wilson, Cathcart, etc. — L'Autriche seule n'en avait encore rien dit, quoique les troupes autrichiennes eussent pris une part glorieuse à la guerre. Ce fut même celle qui y perdit le plus : ses faits d'armes sont restés inconnus et ont été même dépréciés. On peut donc regarder l'ouvrage de M. de Welden [1] comme une apologie un peu tardive de la direction imprimée aux opérations par le prince de Schwarzenberg. L'auteur, officier supérieur des plus instruits de l'armée autrichienne et déjà connu par ses ouvrages : *Guerre des Autrichiens en Italie*, et *Episodes de ma vie*, était d'autant mieux préparé à raconter cette campagne qu'il y prit part lui-même comme lieutenant-colonel dans l'état-major de Schwarzenberg, qu'il rédigea le journal des opérations, et fut chargé de la correspondance avec le quartier général français. C'est ainsi que M. de Welden a pu connaître et mettre en lumière un ensemble de faits sur les rapports des Autrichiens avec leurs alliés d'alors. L'ouvrage ne paraît, il est vrai, que dix-sept ans après la mort de son auteur. L'éditeur nous prévient qu'il se trouve aussi, parmi les papiers de Welden, une *Histoire de la campagne de* 1807, composée sur des documents inédits. Nous sommes persuadés que la mémoire de Welden, aussi bien que l'honneur de l'État qu'il a servi, ne peuvent que gagner à cette nouvelle publication.

— La continuation de l'ouvrage de M. Fontane sur la guerre de 1866 [2] produit la même impression favorable que le premier demi-volume dont nous avons déjà parlé. La plus grande partie est consacrée au récit de la bataille de Königgrætz, qu'on lira avec plaisir après l'exposé fait de main de maître dans le rapport de l'état-major prussien. La couleur originale que M. Fontane a su donner à son ouvrage manque à la publication froide et officielle, dans laquelle les questions de tactique et de stratégie occupent la première place. C'est, ce me semble, fort à propos que l'auteur mette, en tête, un

[1] *Der Feldzug der Œstreicher gegen Russland im Jahre* 1812, von L. von Welden. Wien, Gerold's Sohn, 1870.

[2] *Der Feldzug in Böhmen und Mähren*. 2. Halbband : *Königgrätz bis von Wien*. Berlin, Decker, 1870, Imp. 8° de VIII p. et p. 409-735.

coup d'œil de la marche générale de la bataille, pour entrer ensuite dans un récit plus détaillé, dans lequel les faits relatifs à la troisième division et à la première division de la garde occupent avec raison la première place. Il est regrettable que le rapport de l'état-major autrichien n'ait été utilisé que quand le texte était déjà imprimé; cela a donné lieu à beaucoup de notes qu'on aimerait mieux voir fondues dans le texte. Les efforts de l'auteur pour être impartial méritent tous nos éloges ; peut-être cependant aurait-il pu critiquer la marche des troupes de l'armée de l'Elbe lorsqu'elles se mirent en bataille et que Herwarth de Bittenfeld leur fit passer le seul pont de Nechanitz, comme s'il n'y avait pas de pionniers dans l'armée prussienne; puis l'arrivée trop tardive du premier corps d'armée sur le champ de bataille et la poursuite trop faible après la bataille. Enfin, si l'auteur avait écrit après 1870, il n'aurait pas regardé si souvent les pertes comme énormes : en 1870, la plupart des compagnies ont perdu autant d'hommes que les bataillons dans la guerre de 1866.

P. BECKMANN.

COURRIER ANGLAIS

Nous sommes redevables d'un ouvrage fort intéressant à M. W. Pocock; il s'agit d'un recueil de documents sur le divorce du roi d'Angleterre Henri VIII avec Catherine d'Aragon [1]. Chargé de publier une nouvelle édition de l'histoire de la réformation de Burnet, M. Pocock s'était imposé la tâche aussi utile qu'ingrate d'examiner les originaux des pièces justificatives alléguées par l'évêque; en furetant parmi les manuscrits conservés soit aux archives du Royaume-Uni, soit au British Museum, il eut le bonheur de rencontrer un nombre assez grand de lettres et d'autres papiers d'Etat dont ni Burnet, ni Strype n'avaient pu profiter. Tout cela est maintenant rassemblé, annoté, commenté en deux volumes imprimés avec le soin auquel la Clarendon Press nous a depuis longtemps habitués. Le fonds Cottonien, si riche pour l'histoire du XVIe siècle, nous a à peu près révélé tous ses trésors, il n'y a plus d'inexplorés que certains recueils malheureusement trop endommagés par l'incendie pour qu'il soit possible d'en faire jamais usage. Je ne songe pas à donner ici un catalogue complet des matières réunies par M. Pocock; je me bornerai à dire qu'elles comprennent 397 morceaux dont les trois cinquièmes sont en latin. Le savant éditeur a très-bien fait d'ajouter certaines pièces qui, pour n'être pas strictement inédites, méritaient d'être réimprimées à cause de leur excessive rareté; ainsi, le pamphlet intitulé *a glasse of the truthe* (miroir de la vérité), dont on ne connaît aujourd'hui qu'un exemplaire à la Bodléienne, etc., etc. Les *Records of the Reformation* sont un livre à consulter, non pas à lire; il faut le mettre dans toute bonne bibliothèque historique, comme un supplément ou appendice à Burnet.

— M. Arthur Helps est encore peu connu de ce côté-ci du détroit comme essayiste et comme historien, mais il mériterait d'obtenir en France la popularité dont il jouit parmi ses compatriotes, et je suis enchanté d'avoir l'occasion aujourd'hui de le recommander à

[1] *Records of the Reformation. — The divorce*, 1527-1533. *Mostly now for the first time printed, etc.* Collected and arranged by Nicholas Pocock, M. A. Oxford, Clarendon Press. Vols. I and II.

mes lecteurs. Il y a quelques années, il publia un travail très-bien fait et très-consciencieux sur la conquête de l'Amérique par les Espagnols ; c'est un chapitre de cet ouvrage, développé, remanié, qu'il nous donne en ce moment ; et la vie de Fernand Cortez ajoutera beaucoup à la renommée de M. Helps[1]. On ne manquera pas, sans doute, d'accuser notre auteur d'outrecuidance pour avoir voulu marcher sur les brisées du grand écrivain Prescott ; mais entre ces deux historiens il n'y a pas de comparaison possible. Ceux qui aiment un style à effet, des tableaux artistement dessinés, devront relire Prescott ; les lecteurs qui préfèrent la simplicité et la manière des anciennes chroniques seront les champions enthousiastes de M. Helps. On connaît deux ouvrages espagnols sur la vie de Fernand Cortez : l'un par Gomara, l'autre par Bernal Diaz ; c'est ce dernier que l'écrivain anglais a principalement choisi pour modèle, et avec le désir, poussé jusqu'au scrupule, d'être exact, il a, comme plus d'un critique le fait remarquer, résisté à la tentation fort naturelle de tirer parti, au point de vue de l'art, de certaines situations qu'un autre historien aurait dramatisées sans croire pour cela trahir la vérité.

— Les fameuses lettres de Junius[2] ont eu le privilége d'occuper incessamment l'attention des critiques ; sur ce champ de bataille la controverse est devenue d'une aigreur terrible, et les partisans soit de sir Philip Francis, soit de lord Lyttelton, mériteraient une place parmi les gladiateurs de la république des lettres. Voici un énorme volume in-quarto destiné à élucider cette difficile question, ce problème insoluble ; M. Chabot et M. Twisleton essayent de prouver par l'examen des manuscrits, et par une étude comparée de diverses pièces autographes de sir Philip Francis, qu'il ne faut pas chercher ailleurs le véritable Junius. Sans vouloir nier une identité qui me paraît assez bien constatée, je crois que les preuves mises en avant par les auteurs du présent volume ne sont pas sérieuses. Les traits de ressemblance qu'ils cherchent à établir sont si généraux, qu'ils pourraient convenir à presque tous les hommes politiques anglais du XVIIIe siècle aussi bien qu'à sir Philip ; bref le procès en est précisément au point où l'ont trouvé Mess. Twisleton et Chabot.

— Sir Thomas Duffus Hardy, garde adjoint des archives de l'Angleterre, est un travailleur dont j'ai eu souvent à louer l'exactitude, la persévérance et la courtoisie. Il eût été impossible de remettre en de meilleures mains le précieux dépôt des trésors historiques de nos voisins, et tous les savants qui ont eu à consulter ces trésors, à y puiser, pourront dire combien leur tâche a été facilitée par l'auteur de l'ouvrage dont je voudrais maintenant brièvement parler ici. C'est le troisième volume d'un catalogue détaillé des matériaux de

[1] *Life of Hernando Cortes.* By Arthur Helps. London, Bell et Daldy, 2 vol. in-8°.

[2] *The Handwriting of Junius Professionally Investigated by Mr. Charles Chabot, Expert.* With Preface and Collateral Evidence. By the Hon. Edward Twisleton. London, Murray, 2 vol. in-4°.

toute espèce relatifs à l'histoire d'Angleterre et d'Irlande[1]. Pour louer dignement cette publication, il faudrait franchir les limites qui me sont assignées; je ne puis cependant passer la préface sous silence, car on y trouve les détails les plus curieux et les plus variés sur la manière dont les scribes du moyen âge compilaient leurs chroniques et s'acquittaient de leurs devoirs d'historiens. Ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître à fond les *Scriptoria* des anciens couvents et monastères ne sauraient s'adresser à un meilleur guide que sir Thomas Hardy. Il a eu soin d'ajouter à son travail des fac-simile de différents manuscrits, afin de réfuter l'opinion générale qui attribue au moine Matthieu Paris la plupart des plus beaux spécimens de calligraphie du XIIe siècle, produits par l'art anglais. On se fera une légère idée de l'immense quantité de détails réunis dans ce nouveau volume, quand on saura que six cent soixante-quatorze articles y sont énumérés, et que l'époque à laquelle ces articles se rapportent comprend cent vingt-sept années depuis l'avénement du roi Jean (1200) jusqu'à la vingtième année du règne d'Edouard II (1327). Le *Descriptive Catalogue* n'est pas non plus, comme on pourrait se le figurer, une simple nomenclature aride dans son exactitude; on y rencontre une infinité de particularités relatives aux *placita* et aux autres sources de l'histoire d'Angleterre au moyen âge ; bref, c'est un ouvrage hors ligne, et qu'on ne se lassera pas d'étudier. Espérons que sir Thomas Duffus Hardy pourra bientôt le terminer.

— Deux autres in-quarto faisant partie de la collection de catalogues raisonnés publiés par le garde des archives demandent à être mentionnés ici. Occupons-nous d'abord de celui qui se rapporte au règne de Henri VIII[2]; M. Brewer en est l'éditeur. Les années 1524-1526 sont les seules dont l'éditeur s'est occupé dans ce volume, mais il a donné l'analyse et la description sommaire de près de deux mille quatre cents documents conservés au *State paper office*, au *British Museum* et ailleurs. Quelle époque intéressante! et combien on sent, en parcourant cette liste de pièces historiques, que l'Europe tout entière est dans un état de transition ! Nous voyons le roi-chevalier perdre la bataille de Pavie et tomber entre les mains de Charles-Quint; Henri VIII prend le duc de Bourbon à sa solde; et tandis qu'il fait ainsi peser en Italie l'influence anglaise, Wolsey et Cromwell, d'après ses ordres, s'abattent sur les monastères; car il faut des subsides, et le roi entend que les universités fleurissent,

[1] *Descriptive Catalogue of Materials relating to the History of Great Britain and Ireland, to the end of the Reign of Henry VII.* By Sir Thomas Duffus Hardy, D.C.L., Deputy Keeper of the Public Records. Published by the Authority of the Lords Commissioners of Her Majesty's Treasury, under the Direction of the Master of the Rolls. Vol. III. London, Longmans, in-4°.

[2] *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII; preserved in the Public Record Office, the British Museum, and elsewhere in England.* Arranged and catalogued by J. S. Brewer. Vol. IV. Part. I. London, Longmans, in-4°.

fût-ce aux dépens des communautés religieuses. Dans ce volume, comme dans les précédents, on trouve un nombre infini de détails qui nous mettent au courant de la vie privée, des mœurs et des habitudes sociales de l'Angleterre au XVIe siècle. Mais pourquoi M. Brewer, d'ordinaire si exact, si complet, ne nous donne-t-il pas d'index? Pourquoi n'a-t-il pas ajouté une préface?

— L'autre in-quarto dont je veux parler est le troisième volume de la chronique de Roger de Hovedene édité par M. Stubbs[1]. Nous entrons en matière avec l'année 1189, lorsque Richard Ier, avant d'être proclamé roi d'Angleterre dans l'abbaye de Westminster, reçut à Rome la couronne ducale de Normandie; le dernier événement que cette portion de la chronique nous met sous les yeux est la révolte de 1196, pendant laquelle les habitants de Londres, accablés d'impôts et conduits par Fitzosborne, essayèrent de secouer le joug. Toute cette période est fort importante, mais en même temps pleine de tristesse. Il faut lire l'excellente préface de M. Stubbs pour voir où l'Angleterre en était réduite pendant la croisade et la captivité de Richard Ier. Cette esquisse préliminaire est tracée de main de maître, et la figure importante du régent Longchamp y forme le centre d'un tableau qui ne mérite que des éloges. Le lecteur demandera peut-être si la fameuse légende de Blondel de Nesle est acceptée ou discutée par M. Stubbs; comme réponse je ne saurais mieux faire que de transcrire le passage suivant de la préface : « J'avais songé à ajouter à ce volume un appendice tiré de l'ancienne chronique française qui fait parti du manuscrit C. C. C. C. 432; cette chronique peut s'intituler *Roman de l'histoire de l'Europe à l'époque des croisades*. Le manuscrit est du XIIIe siècle, et est une leçon meilleure de l'ouvrage bien connu sous le nom de « Chronique de Reims, » publiée en 1837, par M. Louis Paris. La partie que j'avais choisie était le récit de la découverte de Richard, par Blondel de Nesle, épisode que la chronique en question a pour la première fois rendu populaire. En relisant mon manuscrit pour l'impression, j'ai cru que cette anecdote était d'une nature trop puérile et trop dépourvue d'autorité, et qu'à ce titre elle ne devait pas figurer dans un livre d'histoire. Je me suis donc contenté de renvoyer le lecteur curieux à l'édition de M. Paris. » Je ne crois pas que l'on puisse rejeter ainsi entièrement le récit de la découverte de Richard par le ménestrel; il peut y avoir un élément fabuleux dans l'histoire, mais il est incontestable, d'un autre côté, que la vérité y entre pour quelque chose, et c'est ce qu'il faudrait éclaircir.

— M. Freeman continue toujours son grand travail sur l'invasion de l'Angleterre par les Normands, et il vient même de nous donner une nouvelle édition des trois premiers volumes; mais il a trouvé le loisir aussi de réimprimer la petite histoire, à l'usage des écoles[2],

[1] *Chronica Magistri Rogeri de Hovedene*. Edited by William STUBBS, M.A. Vol. III. London, Longmans, in-4°.

[2] *Old English History*, by E. A. FREEMAN. London, Macmillan, in-8°.

qu'il avait publiée il y a déjà quelque temps; comme nous n'en avons pas encore parlé, il sera bon d'y consacrer un paragraphe. Le but que M. Freeman s'était proposé en composant ce volume nous semble excellent; il voulait prouver aux enfants que l'histoire des premiers temps de l'Angleterre n'est pas aussi aride qu'elle le semble; il voulait aussi convaincre les maîtres que pour intéresser leurs élèves il n'est pas nécessaire de leur remplir l'esprit et la mémoire de légendes absurdes qui n'ont aucun droit à occuper une place dans les ouvrages historiques. De là le résumé dont je m'occupe en ce moment, et qui ne va pas plus loin que la bataille de Hastings. M. Freeman prend soin de nous dire que son petit manuel ne doit pas être regardé comme un résumé du grand travail auquel j'ai déjà plus d'une fois fait allusion, sur la conquête normande. Les mêmes faits y reparaissent, sans doute, mais voilà tout. L'exactitude est la qualité fondamentale et la seule qualité, dirai-je presque, de l'*Old English History;* M. Freeman n'a pas le talent d'écrire pour la jeunesse, et à côté de son récit, clair, si l'on veut, mais sec et sans couleur, les *Tales of a grand father* de sir Walter Scott conserveront toujours l'intérêt qui s'attache à des tableaux animés et dramatiques.

— Je crois avoir parlé dans un de mes courriers de la chronique de Croyland ou de Crowland attribuée au moine Ingulphe, et qui est généralement regardée par les meilleurs critiques comme dénuée de toute espèce d'authenticité. Ingulphe était abbé du monastère du temps de Guillaume le Conquérant et des deux rois ses successeurs, et s'il faut en croire M. English [1], il aurait rédigé sa chronique à l'instigation de l'archevêque Lanfranc. Les moines de Croyland semblent avoir vécu dans un état permanent de guerre avec leurs voisins les moines de l'abbaye de Burgh (aujourd'hui Peterborough), et le but que se proposait l'archevêque de Cantorbéry, en poussant Ingulphe à rédiger ses annales, était de ruiner l'influence de la communauté de Burgh, et par suite de relever la position du siége de Cantorbéry au-dessus de celui d'York. On sait que la chronique de Croyland se compose de trois parties. La première se donne comme ayant été écrite par cinq religieux d'une vieillesse extraordinaire qui avaient été mêlés à l'histoire du monastère depuis 870 jusqu'en 948, et qui, par conséquent, en connaissaient les plus anciennes traditions. La seconde partie traite des affaires de la communauté sous l'administration de Jurketulus (948-975); la rédaction en est attribuée à Egelric qui exerça les fonctions abbatiales de 984 à 992. M. English regarde ces deux premières parties de la chronique comme n'ayant aucune espèce d'authenticité; mais il ne croit pas qu'elles soient d'une date récente; il en attribue la com-

[1] *Crowland and Burgh: a Light on the Historians and on the History of Crowland Abbey, and an Account of the Monastery at Burgh (now Peterborough) in Pre-Norman Times, and to* 1193. By Henry SCEALE ENGLISH. London. Longmans, 3 vol. in-8°.

position à Guillaume de Malmesbury qui aurait écrit sous l'inspiration de Lanfranc, et avec l'aide de l'abbé Ingulphe. La troisième partie lui semble, au contraire, tout à fait digne de confiance. Sans essayer de discuter à fond, comme il le mériterait, ce problème historique, je me contenterai de dire, comme résultat final, que la chronique de Croyland est d'un bout à l'autre l'ouvrage d'un faussaire ; elle ne remonte pas plus haut que le XVe ou peut-être le XIVe siècle, et a été compilée avec des matériaux tirés de Florence de Worcester, Ailred de Rievaux, Henri de Huntingdon, le *Domesday book*, etc., etc. Le docte antiquaire sir Henri Spelman s'était convaincu de ce fait lorsque, vers le commencement du XVIIe siècle, il transcrivit, sur le manuscrit conservé dans l'église paroissiale de Croyland, les cinq chapitres du roi Edouard le Confesseur. Ce document, au lieu d'être la reproduction du dialecte franco-normand de l'époque à laquelle il était censé appartenir, avait été métamorphosé par le scribe en une sorte de jargon emprunté aux dialectes picard, normand et bourguignon, tels qu'ils se parlaient à la fin du XIVe siècle. Le lecteur voit donc que la thèse soutenue par M. English ne saurait être admise en bonne critique ; le reste du livre n'est pas plus exact, je le dis à regret.

— La biographie du premier comte de Shaftesbury [1], telle que M. Christie nous la donne, est assez intéressante pour nous autres Français, parce que les intrigues de Charles II avec la cour de Versailles y ont laissé leur trace. Après avoir pris part aux guerres civiles du côté populaire, Antoine Ashley Cooper aida beaucoup à la restauration du monarque légitime, et fut élevé à la pairie sous le nom de lord Ashley et, plus tard, sous celui de lord Shaftesbury. Quand nous aurons rappelé que ce personnage politique fit partie de la *cabale*, nos lecteurs comprendront qu'il ne se piquait pas de beaucoup de scrupules ; il est bon d'ajouter, cependant, qu'il s'opposa constamment aux plus funestes mesures mises en avant par ses collègues, et Charles II disait de lui : « Shaftesbury sait plus de droit que tous les juges du royaume, et il a plus de religion que tous les évêques. » M. Christie s'évertue de son mieux pour venger la mémoire de son client contre les attaques dont il a été l'objet de la part de lord Campbell et d'autres écrivains. Tout ce qu'on peut dire du premier lord Shaftesbury, c'est qu'à une époque de l'histoire d'Angleterre où la corruption avait pénétré partout, il était *relativement* vertueux. On lui doit l'introduction du bill d'*habeas corpus*, et à ce titre seul sa mémoire mérite de ne pas tomber dans l'oubli.

— On a publié récemment bon nombre d'ouvrages sur l'histoire ancienne, et je ne crois pas que le beau livre de M. François Lenormant ait encore trouvé de rival digne de lui ; arrêtons-nous cependant sur le volume de M. Philippe Smith [2], et rendons-lui la

[1] *A Life of Anthony Ashley Cooper, First Earl of Shaftesbury*, 1621-1683. By W. D. Christie. M. A. London, Macmillan and Co. 2 vol. in-8°.

[2] *Ancient History of the East*. By Philip Smith, B. A. London, Murray, in-8°.

justice à laquelle il a droit. Un résumé destiné, tout d'abord, aux élèves des écoles, n'est pas, en thèse générale, fort amusant ; l'auteur ne cherche pas à briller par le style, et pour lui la simplicité et l'exactitude sont tout. M. Smith vise plus haut ; il a cherché à écrire un livre de bibliothèque aussi bien qu'un précis pour les classes ; il a voulu recruter ses lecteurs parmi le public instruit, aussi bien que sur les bancs des colléges ; bref, il se présente devant nous avec un volume des plus attrayants. 1. Introduction ; 2. Histoire de l'Égypte et de l'Ethiopie ; 3. Assyrie et Babylonie ; 4. Empire des Mèdes et des Perses ; 5. Phénicie : — telles sont les grandes divisions de l'ouvrage. J'y remarque avec plaisir un bon nombre de gravures, et ici encore notre auteur mérite des éloges spéciaux. En effet, il lui eût été facile de reproduire pour la centième fois des illustrations qui traînent partout et qui, des publications de MM. Layard, Bonomi, Rawlinson et Wilkinson, ont passé dans les manuels les plus élémentaires. Au lieu de cela nous avons la statue de Nebo, les tombeaux de Midas et d'Alyattes, la reproduction de la figure en bronze du bœuf Apis, et une foule d'autres gravures soit inédites, soit d'un accès difficile jusqu'ici.

— M. Skeat a récemment préparé pour l'*English text Society* une nouvelle édition du roman de Joseph d'Arimathie [1], connu également sous le nom d'histoire du Saint-Graal. On sait que le poëme de Gautier Map, intitulé *la Queste del Saint-Graal,* est la source d'où dérivent les différentes branches de la légende du roi Arthur ; il n'en existe malheureusement pas de traduction anglaise, mais sir Thomas Malory en donna un résumé très-complet dans sa *Morte* d'Arthur que Guillaume Caxton imprima après l'avoir révisée lui-même. L'*Histoire del Saint-Graal* est un ouvrage différent, rédigé à un point de vue théologique, si je puis m'exprimer ainsi, et moins parfait, littérairement parlant, que le roman de Gautier Map. Il en existe deux traductions en anglais ; la plus récente et la plus longue, écrite en prose sous le règne de Henri VI par un nommé Henri Lovelich, a été publiée en deux volumes in-quarto par M. Furnivall pour le Roxburgh-club ; la plus ancienne est celle que M. Skeat vient de faire paraître ; c'est un poëme assez court, et qui ne donne qu'un extrait de l'original ; nous y voyons l'histoire de Joseph d'Arimathie pendant son voyage en Angleterre. Si nous en croyons l'éditeur, ce fragment de sept cent neuf vers a été composé en 1350 ; il offre donc un véritable intérêt philologique sans parler de celui qui s'attache à la légende ; M. Skeat l'a annoté avec beaucoup de soin, et y a ajouté trois autres morceaux sur le même sujet, empruntés à d'anciens recueils imprimés par Pynson et Wynkyn de Worde. Enfin le volume est précédé d'une introduction qui tient autant de place que la légende, et qui nous apprend tout ce que les

[1] *Joseph of Arimathie: otherwise called the Romance of the Seint Graal or Holy Grail.* Edited with Notes and Glossarial Indices by the Rev. Walter W. Skeat, M. A. Published for the English text Society, by Trübner and Co., in-8°.

critiques savent en ce moment sur les poëmes relatifs au Saint-Graal.

— Je terminerai mon *Courrier* en annonçant à mes lecteurs une bonne nouvelle. Le comte de Shaftesbury, descendant du *nobleman* dont j'ai eu à m'occuper plus haut, a mis à la disposition de la commission pour la publication des monuments historiques les archives de sa famille, riches en correspondances d'un intérêt hors ligne.

GUSTAVE MASSON.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES ANGLAIS

Les complications de la politique pendant l'année 1870, le siége de Paris et la terrible débâcle de la Commune ne pouvaient manquer de fixer l'attention des journalistes ; aussi ne serait-il pas difficile de consacrer un article fort long et fort intéressant à l'analyse des comptes rendus de ce genre. La *Revue d'Édimbourg*, par exemple, discute dans deux essais distincts et travaillés avec soin, l'attitude de la Russie vis-à-vis le reste de l'Europe, et la destinée des races scandinaves dans le remaniement de la carte de l'Europe. Placé à la tête d'un empire immense, ayant à sa disposition une armée qui, sur le pied de paix, s'élève au chiffre de 700,000 hommes, le czar menace la Turquie et l'Autriche. La seule chance de salut pour ces deux Etats consisterait dans une alliance avec l'Angleterre et la Prusse ; mais est-il à supposer qu'une réconciliation véritable puisse jamais avoir lieu entre la dynastie des Hohenzollern et celle de Hapsbourg, et ne verrait-on pas la France s'unir avec la Russie contre l'Allemagne ? Quant aux Etats scandinaves, leur position est extrêmement délicate, et lorsque l'on considère le peu de respect du droit qui caractérise les diplomates du XIXe siècle, on ne peut s'empêcher de craindre que la Suède et la Norwége ne soient bientôt absorbées par la Russie, tandis que le Danemark deviendra la proie de M. de Bismark. Telles sont les conclusions du *Reviewer*.

— Parmi les autres articles les plus remarquables du périodique dont je m'occupe, j'en signalerai un sur le dernier Concile ; l'auteur de ce travail se place au point de vue de ce que l'on a l'habitude d'appeler le catholicisme libéral, c'est-à-dire qu'il adopte les vues du docteur Döllinger et arbore le drapeau de la réforme. C'est là une thèse sur laquelle je n'insisterai pas, et qui demanderait, pour être examinée comme elle le mérite, plus de place que je n'en ai à ma disposition ; j'en dirai autant des fameuses théories de M. Darwin, poussées jusqu'à la folie dans le dernier ouvrage qu'il a fait paraître. Il est vraiment amusant de voir des hommes à systèmes tels que M. Huxley, M. Herbert Spencer, M. Congreve et M. Darwin nous recommander, au nom du bon sens, de ne regarder comme

acquis à la science que ce qui est positivement démontré, et puis se fâcher tout rouge parce que nous refusons d'admettre, sous la garantie de leurs noms, les théories les plus extravagantes qui soient jamais sorties d'une cervelle humaine. Voilà ce qui ressort de l'article critique de la *Revue d'Edimbourg*, où le Darwinisme est apprécié de main de maître. En fait de comptes rendus purement littéraires, j'ai noté un excellent morceau sur l'histoire d'Ecosse, de M. Burton, que le journaliste regarde comme un chef-d'œuvre, et je recommanderais aussi une critique très-sévère, mais très-juste, des poëmes de M. Swinburne, s'il n'était pas regrettable de voir un écrivain consacrer vingt-trois pages à l'analyse d'un talent qui a cherché le succès dans le scandale, et qui, comme M. Baudelaire et son école, s'efforce de jeter un vernis poétique sur la boue et l'obscénité.

— J'ai nommé ici M. Swinburne parce que ses ouvrages sont un des plus tristes symptômes de la démoralisation qui s'introduit de tous côtés, même en Angleterre, et parce qu'ici, comme ailleurs, l'athéisme et l'immoralité donnent la main au radicalisme en politique. Je ne veux pas dire que tous les champions de ce que l'on appelle les idées avancées sont des gens sans mœurs; mais je soutiens que les écrivains qui prêchent la débauche et qui font bon marché de la famille, arborent le drapeau rouge et ne demanderaient pas mieux que d'imiter les bandits de la Commune. Ceci m'amène naturellement à parler du dernier numéro de la *Dublin Review*, organe trimestriel du catholicisme en Angleterre, et publiée, comme on sait, en Irlande, où se trouve la grande majorité de ses abonnés. Deux articles s'y font surtout remarquer, dont je dois dire quelques mots, puisqu'ils sont à notre adresse. L'un est intitulé la *Chute de Paris*, et l'auteur y explique fort bien les causes de l'épouvantable catastrophe par laquelle notre malheureux pays a failli être englouti. Est-il besoin de dire que le défaut de toute croyance et la désorganisation de la famille ont contribué plus que toute autre chose à précipiter la France de révolution en révolution jusqu'au degré d'abaissement où elle se trouve aujourd'hui? Notez bien, de plus, que, en dehors des idées religieuses, de la foi chrétienne sincèrement et énergiquement appliquée, il n'y a pas de place possible pour la fraternité bien entendue, pour la sympathie entre les différentes classes de la société. Là où l'esprit de l'Evangile fait défaut, l'égoïsme est le seul fondement que l'on puisse introduire, et l'égoïsme n'est pas précisément la fraternité. Les excès de la Commune en sont la preuve évidente, et il a suffi des quelques semaines qui se sont écoulées depuis le 21 février jusqu'à la fin d'avril, pour démontrer que le triomphe de la République rouge était tout simplement l'exploitation du peuple au profit d'une poignée de bandits. Le second article de la *Dublin Review* que je voudrais signaler à mes lecteurs traite des ouvrages de Joseph de Maistre. L'auteur de ce travail cherche à établir que les idées du grand publiciste auquel nous devons les *Soirées de Saint-Pétersbourg* ont été singulièrement dénaturées par l'esprit de parti; il montre ensuite com-

ment la critique a pu donner à ces idées une fausse interprétation, et il conclut en revendiquant pour le comte de Maistre une des premières places parmi les publicistes du XIXe siècle. Attaqué dans la *Revue d'Édimbourg*, au point de vue de la philosophie et de la science, Darwin est condamné au nom de la révélation chrétienne par un autre collaborateur du périodique irlandais ; cet article, excellement rédigé, et où les théories évolutionnistes sont mises en regard de la doctrine des Pères de l'Eglise, trahit la plume d'un théologien exercé.

— La *British Quarterly Review*, journal des protestants non conformistes, se distingue toujours par le talent de sa rédaction et la convenance avec laquelle les collaborateurs anonymes discutent les opinions de ceux qui appartiennent à d'autres nuances, soit politiques, soit religieuses. Je signalerai, par exemple, l'article sur l'empire romain et sur le régime des Césars. L'ouvrage qui a servi de motif à ce travail est le beau livre du comte Franz de Champagny, et je n'ai jamais rencontré ailleurs d'appréciation plus sympathique. L'*Essayiste* commence par regretter que la littérature anglaise ne possède aucun écrit important où l'influence du christianisme sur la transformation de la société antique soit traitée avec calme. M. Merivale et le docteur Arnold s'arrêtent trop tôt, et si l'on met de côté ces deux savants, dignes, d'ailleurs, de toute estime, il ne reste guère que Gibbon. Or, juger du christianisme d'après Gibbon ne saurait s'admettre, et je crois que même les incrédules les plus déterminés s'accorderaient à dire *audi alteram partem*. Je ne vois pas sans quelque sentiment d'orgueil, je l'avoue, que le *British Quarterly* adresse ses lecteurs à un historien français pour un tableau exact et fidèlement tracé des relations entre l'Église chrétienne et l'empire romain ; mais il aurait fallu, afin d'être complet, citer également le grand ouvrage de M. le duc de Broglie. La question du théisme n'a pas vieilli, bien au contraire, et il est plus que jamais urgent de la discuter devant un public qui, s'il ne rejette pas absolument le christianisme, cherche à le transformer de façon à n'en plus laisser que l'ombre. C'est ce que le rédacteur en chef de la *British Quarterly* a parfaitement senti lorsqu'il a inséré, dans la dernière livraison de son journal, le remarquable morceau de philosophie religieuse où le problème théiste est examiné à fond.

— La *Contemporary Review*, jadis regardée comme représentant les opinions de ce que l'on appelle la *broad church*, paraît avoir depuis peu franchi les limites qui séparent l'anglicanisme libéral du libéralisme proprement dit, frisant le républicanisme en politique, et très-indifférent pour les idées religieuses. Voici, en effet, que le célèbre M. George Odger figure sur la liste des collaborateurs : — M. Odger, l'orateur à la mode, qui se console de n'être pas encore membre du Parlement, en haranguant la foule à Trafalgar-Square et dans Hyde-Park, sous les auspices du bonnet phrygien. Son grand cheval de bataille en ce moment est la loi agraire, et l'article qu'il vient de publier dans la *Contemporary Review* recommande la révision des lois qui regardent la propriété foncière. Quand je dis *révi-*

sion, je me trompe, c'est *abolition* que j'aurais dû dire; car selon les vues de M. George Odger et de sa grande autorité, M. John Stuart Mill, la propriété foncière, c'est le vol; la terre appartient à la nation, et c'est le peuple seul qui a le droit d'en faire la répartition à titre viager. M. Odger ne doute pas qu'on en arrive bientôt là, sans violence, toutefois, car il n'aime pas les révolutions qui se font derrière des barricades. Le premier pas dans la voie du progrès, de ce côté, consiste à abolir le droit d'aînesse et les substitutions, le reste viendra de soi. Lady Pollock a donné à la même revue un article très-faible sur le théâtre français. Je croyais d'abord que c'était un compte rendu des représentations qui, ces mois derniers, ont réellement charmé l'élite de la société anglaise; mais point, je n'ai trouvé dans ces pages qu'un éloge des drames de Victor Hugo, et des proverbes de M. Alfred de Musset.

— A côté de M. George Odger, il faut absolument placer M. Frédéric Harrison, l'homme d'État de la *Fortnightly Review*. En voilà un qui n'y va pas de main morte; il défend la Commune de Paris envers et contre tous, et je vous prie de croire qu'il ne se sert pas d'armes courtoises. Les citoyens Pyat, Rigault, Grousset, Cluseret, sont pour lui des modèles de toutes les vertus, des grands hommes méconnus, des philosophes incompris. Quant aux partisans de l'ordre et de la civilisation, quant à vous et moi, chers lecteurs, nous sommes des scélérats, cela va sans dire. C'est le second article que M. Harrison consacre à la Commune, et si la cause dont il s'est institué le champion n'était pas aussi triste, on hausserait les épaules en lisant toutes les absurdités, tous les mensonges qu'il entasse sans sourciller. Ce qui est amusant, quand on parcourt les philippiques des républicains rouges anglais, c'est de voir l'aplomb avec lequel ils décident des affaires de notre pays, et aussi le ton d'arrogance qu'ils prennent pour lancer, comme des axiomes, les sophismes les plus grossiers, eux surtout qui nous recommandent de ne rien croire sur parole.

— La *Westminster Review* n'offre aucun travail bien saillant dans son dernier numéro; je citerai pourtant un résumé sur Abailard et un compte rendu assez curieux de la situation religieuse en Ecosse. Le journaliste commence par nous donner un tableau fort amusant de ce qu'il appelle le rigorisme puritain qui règne au nord de la Tweed, et qui s'est conservé depuis l'époque de Jean Knox. Il montre ensuite que sous cet extérieur sévère il est facile de remarquer la dégénérescence du véritable esprit religieux. La cause de cette transformation remonte, ajoute-t-il, au système de théologie qui prévaut encore en Ecosse. Lorsque le calvinisme le plus triste ne tonne pas du haut de la chaire, on voit à sa place une érudition indigeste puisée dans les in-folio de Buxtorf ou de Grotius, sans la moindre concession faite aux idées modernes. — *Les idées modernes!* c'est-à-dire, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, l'indifférentisme religieux le plus complet. Ne serait-ce pas plutôt en renonçant à ces idées que l'on s'approcherait de la vérité?

— La *Quarterly Review* s'occupe aussi de M. Darwin, à qui elle

reproche d'avoir fait un fiasco pitoyable précisément dans la partie essentielle de sa doctrine. Il n'a pour la métaphysique, dit l'auteur, qu'un mépris absolu, aussi est-il puni par où il a péché. Avec un peu plus de philosophie, il n'aurait pas donné tant de prise à la critique, il ne se serait pas exposé à des reproches si fondés. La même livraison de la *Quarterly* contient un article sur l'Autriche, depuis la campagne de Sadowa, et un résumé des *Mémoires* d'Alexandre Dumas.

GUSTAVE MASSON.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Campagne de Marius dans la Gaule, suivi de Marius, Marthe, Julie, devant la légende des saintes Maries, par I. Gilles. — Paris, Thorin, 1870, in-8° de xiv-220 pages, et plusieurs planches, dont trois photographiées.

Ainsi que l'indique le titre que nous transcrivons, l'ouvrage de M. I. Gilles se divise en deux parties. La première partie, consacrée à l'examen de la campagne de Marius contre les Cimbres, contient quelques vues nouvelles. L'auteur, qui a passé toute sa vie dans la contrée où Marius se prépara à combattre les Barbares, a toute autorité pour juger certaines questions topographiques se rattachant à cet épisode de l'histoire de la Gaule; aussi admettons-nous, comme infiniment probable, sa conclusion que Plutarque et d'autres écrivains anciens se trompaient en nous montrant Marius, dérivant la plus grande partie du Rhône dans le canal qu'il fit creuser par ses troupes. M. Gilles démontre que la prise d'eau, l'eût-on voulu faire à Arles, était une entreprise difficile, à raison du peu de pente du fleuve, 1m75, sur une longueur de près de 50 kilomètres; ces conditions auraient effectivement entraîné des travaux presque impossibles à une armée en campagne et dont il resterait des traces très-apparentes. L'erreur de Plutarque serait, toutefois, peu importante, car Marius aurait dérivé la Durance non loin de son embouchure. Un des meilleurs arguments de M. Gilles, à l'appui de sa conjecture, en dehors des conditions locales, est certainement l'inscription de saint Gabriel (*Ernaginum*), qu'il considère comme le port des Fosses Mariennes; cette inscription est relative à Marcus Fronto Eupor, patron des mariniers de la Durance et des utriculaires d'*Ernaginum*.

La seconde partie du livre de M. Gilles nous paraît moins solide. Suivant notre auteur, le bas-relief des Trois-Maries (les *Trémaié*), que l'on voit aux Baux, ne serait autre qu'un monument élevé en l'honneur du vainqueur des Cimbres, et les personnages qu'elle représente seraient Marius, Julie sa femme, et la Syrienne Marthe. Marthe, connue seulement par le récit de Plutarque, passait pour prophétiser, et jouissait de toute la confiance du consul, qu'elle accompagna dans la province romaine; mais rien ne prouve que sa présence ait assez profondément frappé nos populations, pour qu'elles en conservassent le souvenir. La prophétesse aurait été identifiée plus tard avec son homonyme, Marthe, la sœur de Lazare, qui, suivant les légendes chrétiennes, aurait abordé, après la mort du Christ, en Provence, avec son frère et sa sœur, Marie-Ma-

deleine; et, en même temps, le christianisme aurait converti Marius en Lazare, et confondu Julie avec Marie-Madeleine. Enfin, le peuple ne verrait plus aujourd'hui, dans les trois figures de la stèle des Baux, que trois femmes, les trois Maries. Les légendes relatives à l'apostolat de la Provence par des disciples immédiats du Christ, n'auraient pas d'autre fondement. Mais, bien que l'origine romaine du monument soit incontestable, il nous semble hardi de supposer qu'il représente Marius : les preuves que M. Gilles prétend en donner, nous semblent bien peu décisives. Le nom même du monument, les Trémaïé, auquel on attribue le sens de *tres Marii imagines*, est un argument bien peu concluant, car, en usant de la plus grande liberté, *Trémaïé* ne pourrait se traduire que par les « trois Marius, » et non pas les « trois images de Marius. » Au reste, on peut signaler dans l'ensemble du travail de M. Gilles, une tendance à vouloir retrouver partout le souvenir du vainqueur des Cimbres : il serait représenté, en compagnie de Marthe, dans une autre stèle des Baux qui, pour cette raison, serait nommée les Gaié, c'est-à-dire, à l'avis de l'auteur, *Caii imagines*. Les noms de *Mont gaié* ou *Mont Maié* donnés à une montagne voisine de Fos, et sur laquelle s'élèvent des camps romains, rappelleraient de même leur occupation par le consul romain, Caius Marius. Mais est-il admissible que la tradition provençale eût conservé le souvenir du prénom de Marius et le désignât tantôt sous son nom, tantôt sous son prénom ? Aussi, ne croyons-nous pas qu'on doive apporter grande attention à ces dénominations de montagnes et de monuments, mais bien plutôt se garder d'admettre les conclusions de M. Gilles au sujet de la légende des saintes Maries.

AUGUSTE LONGNON.

Deusdedit, presbyteri cardinalis tituli Apostolorum in Endoxia, collectio canonum e codice Vaticano edita a PIO MARTINUCCI, præfecto altero bibliothecæ Vaticanæ. Venetiis, ex typographia Æmiliana, 1869, gr. in-8° de xx-520 p.

Depuis longtemps, les savants désirent la publication de plusieurs anciennes collections canoniques inédites, parce que ces recueils renferment des restes précieux de documents aujourd'hui perdus. La collection du cardinal Deusdedit, contemporain de S. Grégoire VII, était au nombre de celles que l'on attendait avec le plus d'impatience, grâce à l'étude que les Ballerini lui avaient consacrée dans le siècle dernier. Aussi, l'annonce de l'ouvrage de M. Martinucci a-t-elle été accueillie avec faveur. La vue de son beau volume, si bien imprimé, augmente encore les bonnes dispositions de l'amateur studieux, qui se promet une pleine et entière satisfaction.

Mais, hélas ! dès qu'on veut se servir du livre, quel désappointement ! Pas de table ; pas de notes, pas une seule, du commencement à la fin ; rien qui permette de distinguer ce qui est inédit de ce qui ne l'est pas ; le discernement entre les documents apocryphes et authentiques laissé tout entier à la mémoire du lecteur ; enfin, pour les textes imprimés, aucune indication qui facilite la comparaison entre la leçon qu'on nous présente et les leçons déjà connues.

Quel a donc été le rôle de l'éditeur ? Son livre s'ouvre par une préface de quinze pages, dont huit sont empruntées aux Ballerini. Restent sept pages pour l'éditeur. C'est peu, mais c'est assez, *si* elles renferment tout ce que l'on sait sur la personne du cardinal, sur ses œuvres, et sur les manuscrits qui nous en restent. Après la préface, vient le texte, publié avec une fidélité

que je me permets de trouver exagérée. Car enfin, quel besoin avons-nous de savoir qu'un copiste distrait ou ignorant a écrit *pernentinetibus* pour *pertinentibus* (p. 316), *terroriis* pour *territoriis* (p. 20), *Emilitie* pour *Emilie*, etc., etc.? S'il s'agissait d'un texte obscur dont le sens puisse changer, suivant que l'on adopte telle ou telle correction, je comprendrais qu'on reproduisît brutalement les bévues de son manuscrit. Mais quand le sens est aussi certain que la faute est évidente, je ne partage plus le culte des fautes d'orthographe et des solécismes.

Je ne sais si cette fidélité outrée déplaira à tout le monde. Mais au moins suis-je assuré que tous regretteront le manque de notes, d'éclaircissements et de dissertations. Et cependant, ce n'était pas, certes, la matière qui faisait défaut. Les Ballerini s'étaient donné la peine d'indiquer plusieurs des travaux à exécuter. Ils avaient affirmé, par exemple, l'existence de variantes importantes entre l'*ordo* n° 9 de Mabillon, et sa reproduction par le cardinal Deusdedit. Ils avaient signalé des rapports instructifs entre le n° CXLIIII du livre III, et le *Liber censuum* de Cencius Camerarius, postérieur d'un siècle. Dans cette comparaison, que de renseignements sur les domaines temporels du Pape au XII° siècle, sur la géographie ecclésiastique, etc., etc...? Le temps sans doute a manqué au savant bibliothécaire pour donner à son œuvre tout le développement qu'elle comportait. Si M. Martinucci a rendu à la science un vrai service, il l'a donc rendu d'une façon très-incomplète.

P. H. C.

—

Histoire et théorie du symbolisme religieux, par l'abbé Auber, chanoine de Poitiers. Poitiers, A. Dupré, 1870, t. I, in-8°.

Cet ouvrage comprendra quatre volumes dont le dernier contiendra des tables particulières et générales qui en feront un véritable dictionnaire d'archéologie, de symbolique et d'art chrétien. Ce sera un livre d'art et de philosophie, à la fois à l'usage des artistes, des amateurs de l'antiquité et des savants qui y trouveront des aperçus nouveaux exposés avec une méthode et une clarté qui étaient assez difficiles à obtenir en présence d'immenses matériaux réunis depuis nombre d'années. Le premier volume et le second sont imprimés, mais celui-ci n'est pas encore livré au public ; ils sont consacrés à exposer les théories élémentaires d'après lesquelles on doit étudier et reconnaître la science du symbolisme. Les troisième et quatrième volumes appliqueront ces théories à l'architecture, à la peinture et à la sculpture chrétiennes : l'auteur espère y expliquer toutes ces énigmes semées sur les murs, sur les chapiteaux, aux voûtes des églises.

Le premier volume est une introduction à l'œuvre d'ensemble, établissant l'existence et l'emploi du symbolisme dans les usages de tous les peuples, et les rapports de la société de tous les temps. L'auteur y examine les langues écrites ou parlées, les sciences, les nombres, les hiéroglyphes, les croyances divines et païennes, et les arts chez les anciens. A propos de ceux-ci, M. l'abbé Auber développe des idées neuves, en général, sur l'esthétique des arts d'imitation par la peinture et la statuaire, et sur l'architecture; il entre dans ces détails sur le symbolisme des couleurs si oublié aujourd'hui. Il critique les systèmes plus ou moins contestables d'auteurs et d'artistes en renom, et il le fait avec une modération qui n'enlève aucune valeur à la force de son argument.

Le nom de M. l'abbé Auber, l'un des savants les plus laborieux du Poitou,

est une garantie éloquente pour le lecteur qui voudra s'initier à une science trop négligée depuis trois siècles. A. DE B.

—

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits enfants, par M. GUIZOT. Ouvrage illustré d'environ 200 gravures sur bois d'après les dessins d'A. de Neuville. Paris, Hachette, 1870-71, t. I (25 livraisons ont paru, p. 1-416), in-4°.

Il ne peut entrer dans notre pensée de rendre compte ici de l'*Histoire de France* de M. Guizot et d'apprécier cet ouvrage. Nous le ferons, quand le moment en sera venu, à une autre place que celle-ci; mais il n'est pas possible de différer plus longtemps de présenter à nos lecteurs une œuvre que le nom de l'auteur recommande suffisamment à leur attention, de lui dire brièvement ce qu'elle est et comment elle a été composée et traitée.

Laissons d'abord la parole à M. Guizot. Lui-même nous expose son but : il a voulu, pour ses petits enfants comme pour le public, bien faire comprendre notre histoire, intéresser en satisfaisant à la fois l'intelligence et l'imagination, en la montrant à la fois claire et vivante. « Pour atteindre, dit-il, le but que je me proposais, j'ai toujours pris soin de rattacher mes récits ou mes réflexions aux grands événements ou aux grands personnages de l'histoire... Les grands événements et les grands hommes sont les points fixes et les sommets de l'histoire; c'est de là qu'on peut la considérer dans son ensemble et la suivre dans ses grandes voies. »

Il ne faut donc pas s'attendre à trouver ici un récit suivi : *Les grands hommes et les grands faits de l'histoire de France*, tel pourrait être le titre de l'ouvrage de l'illustre écrivain. Il prend les choses *ab ovo*, et ses cent quinze premières pages sont consacrées à la description de la Gaule, aux peuples qui l'habitaient, aux expéditions des Gaulois, aux invasions romaines, aux campagnes de César, à la Gaule sous la domination romaine, à l'établissement du christianisme dans la Gaule. Enfin les *Francs*, et avec eux la France, apparaissent à la suite de ce long préambule, et l'historien arrive aussitôt à Clovis, après un rapide aperçu des invasions des barbares. Nous voici en présence d'une de ces figures qui captivent l'attention, de ce « grand barbare qui, à travers tant de vices et de crimes, a fait ou plutôt a commencé deux grandes choses qui ont déjà duré quatorze siècles et qui durent encore, la monarchie française et la France chrétienne. » Après lui, il ne rencontre plus, pendant deux siècles, que de « ces personnages que la mort rejette dans l'insignifiance. » Aussi l'historien glisse-t-il légèrement sur les Mérovingiens : c'est à peine s'il rappelle ces épisodes qui ont fait l'objet du livre célèbre d'Augustin Thierry, et s'il s'arrête un instant à Dagobert qui « à tout prendre, fut, après Clovis le plus distingué des rois francs et le dernier vraiment roi de la race des Mérovingiens. » Voici venir les Carlovingiens : la rude figure de Charles-Martel et la majestueuse grandeur de Charlemagne vont apparaître dans une lumière éclatante sous la plume de l'historien. Ses pages sur le grand empereur (p. 193-232) sont dignes de lui : « Charlemagne a aspiré et atteint à toutes les grandeurs : la grandeur militaire, la grandeur politique, la grandeur intellectuelle ; il a été un habile guerrier, un législateur actif, un héros poétique. Et il a réuni, il a déployé tous ces mérites dans un temps de barbarie générale et monotone où, sauf dans l'Église, les

esprits étaient inertes et stériles. » Charlemagne mort, les grandes figures ne sont plus dans la famille régnante, mais dans la maison qui bientôt va s'appeler la *Maison de France*. L'historien raconte le démembrement de l'empire, les faiblesses de Louis le Débonnaire, les divisions intestines de ses fils ; il rend justice, en passant, aux « vertus et aux bonnes intentions » de quelques-uns des Carlovingiens ; mais pour trouver des *hommes*, il faut s'adresser à la race qui arrêta le flot des invasions normandes, et qui, pendant la plus grande partie du xe siècle, exerça de fait le pouvoir. Ceci conduit l'historien à exposer les origines de la féodalité et à apprécier ce régime féodal, demeuré si « odieux à l'instinct public, » et qui apparaît alors comme « une sorte de pis-aller nécessaire. » « La féodalité seule a pu naître du sein de la barbarie ; mais à peine la féodalité est-elle établie, qu'on voit naître et grandir dans son sein, la monarchie et la liberté. » Les premiers Capétiens, la conquête de l'Angleterre, les Croisades, tels sont les faits qui remplissent les dernières livraisons parues de l'*Histoire de France* de M. Guizot.

Il nous est impossible de suivre plus longtemps le grand historien. Plus son récit avance, plus il prend d'ampleur, plus les événements se déroulent avec cette clarté dans l'exposition et cette sobriété dans le style qui n'appartiennent qu'aux maîtres. Une grande équité domine tous les jugements, et l'on ne rencontre guère la trace de ces passions et de ces préventions dont, d'ailleurs, l'historien de la civilisation française a su plus qu'aucun écrivain de notre temps se montrer exempt. Nous citerons en passant cette appréciation des Croisades : « Leur œuvre n'a pas été vaine, car dans l'ensemble de l'histoire du monde, les croisades ont marqué le temps d'arrêt de l'Islamisme, et puissamment contribué à la prépondérance décidée de la civilisation chrétienne. »

Un mot en terminant à l'adresse des éditeurs. Ils n'ont à coup sûr rien négligé pour placer cette œuvre importante dans les meilleures conditions typographiques ; ils ont confié à un artiste habile le soin des illustrations. Mais ont-ils bien réussi à joindre l'*exactitude* au *pittoresque* ? A côté d'un récit aussi grave et aussi sobre, pourquoi des gravures si dramatiques et parfois si échevelées ? Pourquoi des scènes sur lesquelles l'œil de l'enfance ne saurait s'arrêter sans inconvénients (voir p. 43 et 163) ? Il y a là un défaut d'harmonie que nous regrettons et que nous croyons devoir signaler à la vigilante attention des éditeurs.

G. DE B.

François de Tersac, baron de Montberaud. *Essai biographique renfermant quelques lettres inédites d'Henri III, d'Henri IV et de Catherine de Médicis*, par l'abbé Jules de CARSALADE DU PONT. Auch, 1871, F. Foix, in-8° de 29 p. (Extrait de la *Revue de Gascogne*).

Un hasard que M. l'abbé de Carsalade a bien raison d'appeler heureux, lui a mis sous la main une douzaine de lettres inédites adressées, les dix premières, par Henri III et par Catherine de Médicis à François de Tersac, les deux dernières, par Henri IV, l'une à Jean-Jacques de Tersac, frère du baron de Montberaud (10 mars 1577), l'autre à M. de Badens (26 juin 1594). Les neuf lettres d'Henri III sont ainsi datées : 2 janvier 1577, 4 mai 1579 (celle-là, signée à la fois par Henri III et par sa mère, à Nérac), 8 février et 13 avril 1580, 30, 31 juillet et 30 septembre 1585, 24 mai et 24 septembre 1586. La lettre de Catherine de Médicis fut écrite à Agen, le 20 mars 1579. Ces divers documents et l'excellent

commentaire dont M. l'abbé de Carsalade a su les entourer, aident à mieux connaître l'histoire des guerres de religion en Guyenne et en Languedoc, et font revivre le souvenir d'un vaillant chevalier gascon, « dont la vie tout « entière se passa à combattre non « sans gloire pour les plus saintes « causes : Dieu et le roi, et dont le « nom cependant manque à tous les « grands recueils biographiques et « nobiliaires. » A de nombreux détails sur le maréchal des camps et armées du roi, M. l'abbé de Carsalade a joint de nombreux détails sur la généalogie de la maison de Tersac de Montberaud. Signalons aussi (p. 17-21) un rôle inédit de la compagnie de gens d'armes levée par François de Tersac, tiré des archives du séminaire d'Auch, et renfermant une cinquantaine de noms, qui tous appartiennt à la noblesse gasconne. Enfin, n'oublions pas de dire que la lettre du roi de Navarre à J.-J. de Tersac, constatant la présence du prince à Mirande, le 10 mars 1577, permet de combler une des lacunes de l'*Itinéraire* de Henri IV, itinéraire dans lequel le mois de mars de ladite année était resté complétement vide. Tous ceux qui recherchent dans les renseignements historiques la nouveauté et la sûreté, seront contents du travail de M. l'abbé de Carsalade, et souhaiteront, comme moi, que ce consciencieux chercheur nous donne le plus possible de travaux du même genre.

T. DE L.

Le premier président de Gourgues et le duc d'Epernon, par Louis de VILLEPREUX. Paris, Cotillon, 1870, in-8° de 103 p.

Le mémoire de M. de Villepreux, après avoir été honoré d'une médaille d'or par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux, a paru dans la *Revue critique de législation et de jurisprudence*. C'est une consciencieuse étude sur le premier président du parlement de Bordeaux, et sur le lieutenant général du roi en Guyenne. L'auteur a retracé d'une plume rapide la biographie de ces deux personnages, mais il s'est occupé tout particulièrement de l'histoire de leur vie dans la période comprise entre les années 1623 et 1628. M. de Villepreux n'a rien négligé pour raconter avec une minutieuse exactitude, les querelles de l'homme de robe et de l'homme d'épée. Car, non-seulement il a consulté beaucoup de livres, soit de leur temps, soit de notre temps, mais encore beaucoup de manuscrits, et, parmi ces derniers, les *Registres secrets du parlement de Bordeaux*, conservés à la bibliothèque de cette ville, et la correspondance inédite de M. de Magnas de Saint-Gery, cousin du duc d'Epernon, et chargé par lui de diverses missions à la cour, correspondance qui fait partie des papiers de famille de M. le baron de Saint-Gery, à Marmande, sans parler des nombreux documents réunis dans le 17e volume de la collection Dupuy. M. de Villepreux, entre Marc Antoine, de Gourgues, et Louis de La Valette, duc d'Epernon, a pris nettement parti pour le magistrat dont il glorifie « le noble caractère et la haute indépendance, » et qui maintient avec tant d'énergie « les droits et l'autorité du parlement contre le plus hautain et le plus turbulent des grands seigneurs de cette époque. » Je n'ai que des éloges à donner soit au récit, soit aux appréciations de M. de Villepreux. Je relèverai seulement une petite erreur du lauréat de l'Académie de Bordeaux: Marie de Médicis n'était pas prisonnière à *Angers* (p. 11), mais bien au château de Blois, quand le duc d'Epernon la délivra et l'amena triomphalement à Angoulême. T. DE L.

Etat de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, par A. de CHARMASSE. Autun, Michel Dejussieu, 1871, in-8° de 107 p.

Il est de mode aujourd'hui de qualifier de barbares les siècles passés, et de faire dater de la Révolution française le progrès dans tous les genres. A lire les écrivains modernes, nos pères auraient vécu au milieu de l'ignorance la plus complète, et bien des gens encore prétendent que l'Eglise et l'Etat refusaient l'instruction aux peuples, pour mieux les asservir. L'étude que M. de Charmasse vient de publier sur l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, met à néant toutes ces calomnies. C'est une véritable enquête basée sur une foule de documents originaux. L'auteur établit d'une manière irrécusable que, en 1789, dans une grande partie de la Bourgogne, il n'y avait, pour ainsi dire, pas une paroisse qui ne fut dotée d'une école, et ce fait est fort remarquable si on considère qu'à cette époque les paroisses étaient bien plus nombreuses qu'aujourd'hui. Mgr de Roquette, évêque d'Autun, est certainement un des hommes qui ont le plus fait pour l'instruction primaire. Ses règlements, à cet égard, donnent bien l'idée de la touchante sollicitude qui l'inspirait. « C'est un ordre de l'Esprit-Saint, prononcé par la parole du Sage, dit-il, de former les enfants dès leur bas âge... Pour satisfaire à une telle obligation, nous ordonnons que les curés et prêtres tiendront de petites écoles, ou choisiront, avec les habitants de la paroisse, une personne de probité, capable d'enseigner ces jeunes enfants, et l'acte de leur choix, les attestations de probité, et leur capacité ayant été reconnus par Nous ou par Nos grands vicaires, il leur sera donné permission de tenir ces écoles »

Quant au salaire, il était fixé à l'amiable par l'instituteur et la commune, qui pouvait y consacrer une partie des revenus de la fabrique, ou prélever à cet effet un impôt sur les habitants. Les écoliers payaient en outre une redevance plus ou moins élevée, suivant qu'ils apprenaient à lire ou à écrire. Du reste, il était formellement recommandé aux maîtres « de recevoir les pauvres avec la même affection que les riches, et d'avoir également soin de leur instruction. » — « Ces modestes écoles, dit M. de Charmasse, ne se proposaient pas seulement le but étroit de donner aux enfants une instruction plus ou moins bornée. L'éducation, telle qu'on l'entendait au XVIIe siècle, c'est-à-dire l'éducation chrétienne, y était placée au premier rang, préoccupation bien naturelle et bien légitime, puisque l'esprit chrétien était alors l'esprit public. » La surveillance des écoles était confiée aux archiprêtres, qui devaient s'informer si les maîtres avaient reçu l'institution de l'évêque, s'ils étaient de bonnes mœurs, s'ils étaient instruits des principaux points de la religion, enfin, si les classes n'étaient pas insalubres. Les visites des archiprêtres avaient lieu publiquement, et chaque habitant pouvait ainsi faire valoir devant eux les plaintes qu'il croyait fondées. Il faut dire, à la louange du clergé, que bien souvent, dans les paroisses trop pauvres pour payer un maître, le curé instruisait lui-même les petits enfants, ajoutant cette nouvelle tâche aux fonctions de son ministère.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer un vœu, celui de voir les mêmes recherches appliquées à toutes nos anciennes provinces, et étendues même au moyen âge. L'Eglise, si attaquée de nos jours, n'a besoin, pour se défendre, que de la vérité. Il ne serait pas inutile de mon-

trer à ses détracteurs les efforts qu'elle avait faits pour organiser l'enseignement : aussi bien, à une époque où chacun parle de décentralisation, il est intéressant de connaître les résultats obtenus sans l'intervention de l'Etat.

E. DE LACHESNAIS.

—

Les anciens pouillés des paroisses incorporées au diocèse de Troyes en 1801, par M. l'abbé LALORE. — Troyes, Caffé, 1870, in-8° de 80 p.

La circonscription qui fut assignée au diocèse de Troyes, à la suite du Concordat de 1801, est fort différente de l'ancien diocèse. Le nouveau diocèse, en adoptant les limites du département de l'Aube, perdait un territoire assez étendu au nord-ouest (l'archidiaconé de Sézanne, et une partie du doyenné de Pont), un certain nombre de paroisses au nord-est et à l'est ; mais il recevait, par compensation, au sud, cent seize paroisses de l'ancien évêché de Langres, et vingt de celui de Sens. Le pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en 1407 et publié, en 1853, par M. d'Arbois de Jubainville, ne fournit naturellement aucune notion sur ces localités soumises actuellement à l'autorité spirituelle de l'évêque de Troyes ; aussi, M. l'abbé Lalore a-t-il cru utile d'extraire d'anciens pouillés inédits des diocèses de Langres et de Sens, les articles concernant les paroisses annexées au diocèse de Troyes.

Dans une introduction (p. 5-44), M. l'abbé Lalore examine les documents dont il s'est servi pour sa publication, consacre quelques notices aux anciennes divisions ecclésiastiques (archidiaconés et doyennés), dans lesquelles étaient comprises les paroisses annexées, et résume au point de vue topographique les données des pouillés. Il publie ensuite les fragments des plus anciens pouillés connus des diocèses de Langres et de Sens, datant du XVe siècle, et des additions tirées de pouillés plus modernes. L'éditeur a eu soin de donner en notes, au bas des pages, l'indication du vocable des églises, et, ce qui est non moins précieux, les différentes formes de noms de paroisses usitées dans le moyen âge.

Ce travail consciencieux sera utilement consulté. Cette considération nous autorise à signaler à son auteur deux petites erreurs. C'est à tort que le village de Maisons (Aube) est indiqué (p. 51, n° 46) comme correspondant à *Mansio in Campania*, lieu nommé dans une charte de 1227 ; M. l'abbé Lalore n'a qu'à recourir à cette pièce pour voir que *Mansio in Campania*, nommé avec Loisy-sur-Marne, ne saurait désigner que le village de Maisons (Marne), contigu à celui de Loisy. Il est impossible que le village de Chassenay (Aube), nommé *Cancenneium*, en 1083, dans une charte de l'abbaye de Molêmes, soit identique au *Castrum Censurii*, ou *Castrum Censorium*, mentionné, en 1095, dans le cartulaire du même établissement ; *Castrum Censorium* désigne évidemment Châtel-Censoir, au canton de Vézelay (Yonne).

AUGUSTE LONGNON.

—

Monuments inédits sur l'histoire du Tiers-Etat. *Cartulaire municipal de la ville de Montélimar* (Drôme), publié d'après les documents originaux conservés aux archives de la commune, etc., par l'abbé C.-V.-J. CHEVALIER, correspondant du ministère de l'Instruction publique, officier d'Académie. Montélimar, 1871, gr. in-8° de 352 p.

M. l'abbé Chevalier, en publiant le *Chartularium civitatis Montilii Ademarii*, n'a pas, comme on pourrait le croire, reproduit un manuscrit qui aurait renfermé les cent soixante-cinq

documents dont se compose le volume qu'il met entre nos mains : il a formé — ce qui était autrement pénible et difficile — un cartulaire factice, tirant telle pièce des archives de la ville de Montélimar, telle autre de diverses collections particulières, d'autres, enfin, des dépôts publics de Paris, de Carpentras, de Grenoble, etc. A force de patientes recherches, M. l'abbé Chevalier a réuni une série d'actes qui remonte jusqu'au 12 avril 1164 et qui descend jusqu'au 5 mars 1412. Je ne mentionne pas les sept premiers actes (du 3 mai 790 au 22 février 1161), parce que ces actes sont apocryphes, et que le savant paléographe les donne seulement pour montrer le peu de cas qu'il faut faire des indications qu'ils contiennent et qui ont été si souvent utilisées, comme incontestables, dans certains travaux généalogiques. M. l'abbé Chevalier nous promet de compléter bientôt le *Cartulaire de Montélimar* par une introduction et par une table, peut-être même par un supplément. Puisse-t-il ne pas nous faire trop attendre la réalisation de ses promesses ! On ne se résigne pas aisément aux longues échéances, quand il s'agit de choses aussi précieuses.

T. DE L.

Archives municipales de la ville de Blaye, *précédées d'une table chronologique des documents qui concernent l'histoire de cette ville et qui se trouvent dans d'autres archives*. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1871, in-4° de 124 p.

La Société des archives historiques du département de la Gironde avait extrait, en 1863, du tome V de ses publications, *l'Esclapot ou cartulaire de Monségur* (in-4° de 98 pages). Félicitons-la d'avoir extrait du tome XII un ensemble de pièces qui peuvent presque tenir lieu d'une histoire de la ville de Blaye. La première de ces pièces, de l'an 1261, est intitulée : *Libertés, priviléges et franchises de la ville de Blaye* ; la dernière, du 12 janvier 1698, est un *procès-verbal de nomination d'experts pour les travaux faits dans les marais de Blaye*. Ces diverses pièces que renferment le recueil proviennent des collections de la Bibliothèque nationale, des archives départementales de Bordeaux et surtout des archives municipales de Blaye. Quelques autres documents sont tirés de la collection particulière de M. Jules Delpit, lequel a rédigé avec tout le zèle et toute l'exactitude que l'on avait le droit d'attendre de lui, la *Table chronologique* qui occupe les douze premières pages du recueil et qui est pleine de toutes sortes d'utiles renseignements. En voici un que j'emprunte à la page XI : les auteurs du *Gallia Christiana* n'ont pas mentionné l'abbé du monastère de Saint-Sauveur de Blaye que le roi d'Angleterre, Henri VI, nomma, le 21 octobre 1450, membre du Conseil royal d'Aquitaine.

T. DE L.

Recherches sur l'organisation communale de la ville de Saint-Maixent, jusqu'en 1790, par Alfred RICHARD, ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste du département de la Vienne. Poitiers, Dupré, 1870, in-8° de 245 p.

Au moment où la question des franchises locales est présente à tous les esprits, il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'était une de ces villes privilégiées désignées sous le nom de *communes*. A ceux qui s'occupent des affaires publiques, je recommande la lecture du livre de M. Richard, comme aussi celle de l'histoire de la commune d'Aumale de M. Semichon : ils y trouveront des enseignements précieux, que l'histoire seule peut donner aux législateurs.

Née seulement à la fin du moyen âge, en 1440, la commune de Saint-Maixent n'a pas eu une origine illustrée par ces émeutes qui ont, de nos jours, des historiens sympathiques. On n'y trouve pas de révolte ni de lutte sociale, mais un témoignage de reconnaissance du roi Charles VII envers ses fidèles sujets, qui venaient, au prix de leur sang, de donner à la Couronne des gages de leur fidélité Née au moment où le pouvoir royal était déjà fort, la commune de Saint-Maixent n'eut pas de charte, mais seulement le droit de s'administrer elle-même. Ce ne fut pas sans peine qu'elle conserva ce privilége si envié. Après s'être organisé, le corps de ville se trouva bientôt en butte aux obsessions des agents du pouvoir (ce que nous appelons aujourd'hui la bureaucratie), qui cherchaient à amoindrir cette puissance locale, et la firent enfin disparaître, en 1692, avec toutes les autres communes.

De cette date jusqu'à la Révolution, M. Richard a retracé le tableau des variations du régime accordé aux villes, tantôt libérales, tantôt oppressives, suivant les besoins des finances. Ce n'était plus qu'un fantôme d'administration, lorsque 1789 vint anéantir cette organisation complétement modifiée déjà par l'abus de la centralisation.

Outre la liste de maires et d'échevins, complément de son travail, l'auteur y a joint 18 pièces justificatives parmi lesquelles nous citerons, outre la charte de 1440 et les statuts du corps de ville (1506), deux chartes d'Alphonse, comte de Poitou (1239), des lettres de rémission pour une tentative de soulèvement communal (1352), et divers actes du roi Charles VII, qui complètent les renseignements que l'on possédait déjà sur les guerres de la Praguerie.

Le livre de M. Richard est simplement écrit, il a consulté les sources avec discernement, et la critique la plus sévère ne peut que rendre justice à l'érudition de l'auteur, en même temps qu'à la méthode sobre avec laquelle il a traité un chapitre intéressant de l'histoire de son pays natal.

A. DE B.

Documents historiques inédits sur le Dauphiné. *Cinquième livraison. Nécrologe et Cartulaire des dominicains de Grenoble*, publiés d'après les originaux, avec plan et table alphabétique, par C.-U.-J. CHEVALIER, prêtre, correspondant du Ministère de l'instruction publique, etc. Romans, 1870, in-8° de 82 pages.

M. l'abbé Chevalier continue avec la plus admirable activité à publier des documents inédits relatifs à l'histoire de sa province natale. Aujourd'hui, il nous donne réunis, dans une même livraison, le *Nécrologe* du couvent des dominicains de Grenoble d'après l'original malheureusement incomplet conservé aux archives de l'évêché de Grenoble (p. 1-16), et le *Cartulaire* du même couvent, d'après les documents (tantôt originaux, tantôt à l'état de copie) conservés aux mêmes archives (p. 17-71). Le volume, orné d'un ancien plan de la ville de Grenoble, est terminé par un *index* des personnes, des lieux et des choses dont il est question, soit dans le *Nécrologe*, soit dans le *Cartulaire*, et par un *index* onomastique où les mots, formes et acceptions qui n'ont pas été recueillis par Du Cange, ont été imprimés en lettres italiques, précaution dont il faut remercier M. l'abbé Chevalier. Sans avoir une haute importance historique, comme le savant éditeur le reconnaît lui-même, le *Nécrologe*, rédigé vers l'an 1400, et le *Cartulaire*, qui renferme trente-deux pièces comprises entre le 28 juillet 1288 et le 12 mai 1497, méritaient de

voir le jour. L'état de délabrement des manuscrits déchiffrés et reconstitués par M. l'abbé Chevalier, permet de dire que sa publication a tous les mérites, même celui de la difficulté vaincue.

T. DE L.

—

Inventaire analytique des archives du château de La Barre, par Alfred RICHARD, archiviste du département de la Creuse. Paris, Dumoulin, 1868-1869, 2 vol, gr. in-8° de ccv-287 à 504 p. — 15 fr.

Les titres anciens échappés aux désastres de tout genre qui ont décimé les archives, se perdent souvent de nos jours par l'incurie de leurs propriétaires. M. Richard a cherché à signaler ce fait regrettable, et n'a pas hésité à prêcher d'exemple. Il a donc entrepris l'inventaire d'une riche collection de titres conservés dans un vieux manoir du Poitou, et y a fait entrer tout ce qu'ils pouvaient offrir d'intéressant à différents points de vue.

Pour faciliter le travail de ceux qu'il invite à l'imiter, il a donné un cadre de classement très-simple, et auquel peut être adapté tout ce que contiennent les dépôts de même nature. — Une préface relève sommairement les renseignements fournis par ces documents au sujet de la condition des personnes et des terres; puis une table alphabétique, venant en aide à ceux qui s'occupent de recherches locales, donne tous les noms de lieux ou de personnes du Poitou, de l'Anjou, de l'Ile-de-France, etc., au nombre de près de 7,000, mentionnés dans le cours de l'ouvrage ; enfin, à l'analyse très-complète des textes, il faut ajouter quelques pièces insérées *in extenso*, telles que le testament d'un bourgeois de Poitiers, en 1443, un de ces *espiciers* qui prêtaient sur gages aux gens bien nés, dont les finances réclamaient des expédients onéreux.

A. DE B.

—

Généalogie des marquis du Cauzé de Nazelle, par Jules DE BOURROUSSE DE LAFFORE. Bordeaux, Gounouilhou, septembre 1870, in-4° de 77 p.

Cette généalogie, tirée à cent exemplaires qui ne seront pas mis dans le commerce, n'attirerait pas, quoique très-bien faite, l'attention de la *Revue*, si, au milieu des renseignements fournis par M. de Laffore sur la famille, aujourd'hui champenoise et jadis agenaise, du Cauzé de Nazelle, ne se trouvait (p. 13-22) une dissertation historique intitulée : *Conspiration du chevalier de Rohan*, conspiration dont les auteurs (Louis de Rohan-Guémenée et Georges du Hamel, sieur de Latréaumont) furent découverts et dénoncés par Jean-Charles du Cauzé, écuyer, seigneur de Nazelle, alors étudiant à Paris (1674). M. de Laffore, pour raconter cet épisode de l'histoire du grand règne, ne s'est pas contenté d'interroger les mémoires contemporains (Lafare, Cosnac, etc.), ni la relation de M. Pierre Clément (*Trois drames historiques*, 1857); il a voulu avoir recours aux pièces officielles du procès conservées à la Bibliothèque nationale dans le tome CCXXVI de la collection du cinq cents Colbert, etc. Il a pu ainsi arriver, le premier, à connaître toute la vérité sur cette affaire. Une excellente note sur la marquise de Villars (Louise-Anne de Sarrau) complète (p. 67-69) la notice sur la conspiration à laquelle fut mêlée cette demi-sœur du savant Claude de Sarrau, et permet de rectifier, au sujet de ce conspirateur en robe de soie, comme l'appelle M. de Laffore, bien des renseignements erronés qui ne se trouvent pas seulement dans le

roman d'Eugène Sue, *Latréaumont* (1837).

T. DE L.

—

Les derniers Troubadours de la Provence, *d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud*, par M. Paul MEYER. Paris, Franck, 1871, gr. in-8° de 207 p.

Le mémoire de M. Paul Mayer, extrait des tomes XXX et XXXI de la *bibliothèque de l Ecole des Chartes*, est, sans contredit, le plus important et le meilleur de tous les travaux de cet érudit, relatifs à la littérature provençale. Ce mémoire se divise en trois parties, l'introduction, l'analyse et l'appréciation des pièces nouvelles du recueil, l'appendice. Dans l'introduction, le savant critique, après avoir rapidement retracé l'histoire du déclin et de la chute de la poésie des troubadours, décrit le chansonnier Giraud et raconte les aventures de ce précieux manuscrit qui paraît avoir été possédé par Jean de Nostre-Dame, l'auteur des *Vies des poètes provensaux*, et qui, offert en 1836 par Mme la marquise de Simiane à M. Giraud, a été donné par cet ancien ministre de l'Instruction publique, en 1859, à la Bibliothèque nationale, où il a reçu le n° 12472 du fonds français.

Abordant ensuite les textes, M. Meyer les groupe, autant que possible, par ordre chronologique sous le nom de chaque auteur, discutant avec la plus heureuse sagacité les mille questions historiques et philologiques qu'il rencontre sur son chemin. Il cite de nombreux fragments des poésies inédites que renferme le chansonnier Giraud, et de cette partie de son livre il forme ainsi, en quelque sorte, une anthologie qui, accompagnée de notices à la fois biographiques et littéraires, nous fait admirablement connaître la poésie méridionale dans la période comprise entre 1270 et 1310 environ. Les troubadours dont s'occupe M. Meyer sont : Guilhem de Saint-Didier, Hugo de Maensac, Peire Cardinal, Daspol (inconnu jusqu'à ce jour), Guilhem de Murs, Jacme Mote d'Arles, Bertran Carbonel de Marseille, Rostanh Berenguier de Marseille, Johan de Pennes, Ponson, Moter, Berenguier, Trobel (trois noms entièrement nouveaux), G. de Lobevier, Bertran Albaric et Guibert (également inconnus jusqu'ici comme les deux suivants), Peire Trabastal et Rainaut de Tres Sauses. M. Meyer a eu soin de relever un assez bon nombre d'erreurs commises par ses devanciers, notamment par Raynouard, par Diez, par Bartsch, par Don Manuel Mila (p. 18, 46, 57, 58, 68, etc.). Je me contenterai de signaler une seule de ses rectifications, celle de l'erreur de Raynouard publiant dans l'*Annuaire* de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1837, deux couplets sous le nom de Richard-Cœur-de-Lion, alors que ces couplets appartiennent à une chanson de Cercamon. Une des discussions les plus intéressantes de toutes celles qui abondent dans le mémoire de M. Meyer, est la discussion à laquelle il se livre (p. 134-138), pour établir la mauvaise foi et l'ignorance de J. de Nostre-Dame. L'habile critique met si bien en lumière les inexactitudes infinies (volontaires ou involontaires) de l'auteur des *Vies des poètes provensaux*, que tout le monde redira avec lui (p. 138) : « Il n'en faut pas plus pour retirer toute valeur à un livre qui, tant dans sa forme originale que dans la traduction qu'en a faite un Italien laborieux, Crescimbeni, est encore la source où beaucoup vont puiser ou compléter leur connaissance de la littérature provençale. »

A l'appendice, on trouve les tables très-détaillées du chansonnier Giraud

et du chansonnier d'Urfé (de l'ancienne collection La Vallière), ce qui permet au lecteur de voir d'un coup d'œil tout ce que contiennent deux des plus considérables recueils de poésies posvençales que possède la bibliothèque de la rue Richelieu.

T. DE L.

Notice sur Marguerin de La Bigne, *théologal de Bayeux et grand doyen de l'église du Mans* (1546-1597), par le R. P. dom Paul PIOLIN, bénédictin de la Congrégation de France. Caen, Le Blanc-Hardel. 1870, in-8° de 67 p.

Marguerin de La Bigne, un des érudits qui ont fouillé avec le plus d'ardeur et le plus de succès « le champ immense de la *Bibliothèque des Pères de l'Eglise*, » a été tantôt oublié par les critiques, tantôt insuffisamment étudié par eux. Le savant auteur de l'*Histoire de l'église du Mans* vient de le venger d'une manière éclatante de l'oubli des uns, de la légèreté des autres. Il est impossible d'être plus exact et plus complet que l'a été dom Piolin dans la notice, à la fois biographique et bibliographique, dont j'ai le plaisir de rendre compte, et qui restera comme un modèle. C'est surtout à l'aide des anciennes archives du chapitre de Saint-Julien du Mans, que le R. P. a rectifié les inexactitudes échappées à ses devanciers, et comblé les lacunes de leurs travaux. Du reste, le nouvel éditeur du *Gallia christiana* ne se contente pas de relever les erreurs relatives à l'éditeur des huit volumes in-folio de la *Bibliothèque des Saints-Pères* (1575-1578); il relève aussi celles qui ont été commises au sujet de divers membres de la famille de La Bigne, notamment de Gace de La Bigne, chapelain des rois Philippe de Valois, Jean le Bon et Charles V, auteur du poëme intitulé : *Le roman des oyseaulx et des chiens*, cité trop souvent sous le faux titre de : *Déduictz de la chasse*, et trop souvent aussi attribué à Gaston Phébus. Signalons, au milieu de toutes les excellentes indications historiques et littéraires rassemblées par dom Piolin en ces remarquables pages, une note très-curieuse au point de vue bibliographique (p. 48), sur les auteurs qui ont repoussé, comme apocryphe, la Pragmatique sanction attribuée à saint Louis.

Maintenant, qu'il me soit permis de prendre la parole pour un petit fait personnel, et de dire au vénérable érudit, en réponse à un bienveillant reproche (p. 6), que l'on a écrit si souvent *Margarin* ou *Marguarin* (en latin *Margarinus*), au lieu de Marguerin, que j'étais presque autorisé à me servir de la première forme de ce prénom. *In dubiis libertas.* C'est en vertu de cette sentence de saint Augustin, que dom Piolin a pu (p. 53) appeler *Clemangis*, le célèbre théologien que beaucoup d'autres appellent *Clamanges*, nom que porte le village du département de la Marne, d'où était originaire l'ami et l'émule de Gerson et de Pierre d'Ailly.

T. DE L.

Vie de Guy du Faur de Pibrac, par Guillaume COLLETET, de l'Académie française, publié avec notes et appendices, par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. Paris, A. Aubry, 1871, gr. in-8° de 75 p.

M. Tamizey de Larroque nous a donné déjà la *Vie des poëtes gascons* et la *Vie des poëtes agenais*, sauvant ainsi non-seulement de l'oubli, mais encore de la ruine, les riches trésors littéraires de Guillaume Colletet, qui viennent de disparaître dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre.

Nous espérons qu'il a bien encore quelques *Vies* en portefeuille et que son *Pibrac* ne sera pas le dernier *joyau* qu'il nous donnera.

La *Vie de Pibrac* est une des notices de Colletet qui semble avoir été le plus soigneusement préparées; c'est aussi une des plus développées et des plus intéressantes. Mais ce qui y ajoute un très-grand prix, ce sont les notes, les commentaires et les rectifications du savant éditeur. Je dirai même que, quand on est si riche de son propre fonds, on ne devrait pas se borner à annoter un texte; le public est en droit de demander davantage et de réclamer un travail personnel, qui laisserait bien loin derrière lui l'œuvre érudite mais un peu surannée de l'auteur de la *Vie des poëtes français*. Du reste, M. Tamizey de Larroque nous offre, dans ce travail même, une page de *son crû* qui nous fait d'autant plus regretter qu'il se montre habituellement si réservé et si avare : il termine la publication du texte, si savamment annoté, et de trois lettres inédites de Pibrac, par une dissertation sur la passion dont Marguerite de Valois fut l'objet de la part de son chancelier (p. 57-66). L'appendice comprend encore une note sur quelques citations relatives à Pibrac et sur les travaux récents dont il a été l'objet, et des indications pour une nouvelle édition des *Quatrains*.

G. DE B.

—

Inventaire des manuscrits de la Sorbonne, *conservés à la bibliothèque impériale, sous les numéros* 15176-16718 *du fonds latin*, par Léopold DELISLE, membre de l'Institut. Paris, Aug. Durand et Pedone-Lauriel, 1870, gr. in-8° de 77 p.

Cet *Inventaire*, extrait du tome XXXI de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, fait suite aux *Inventaires* dont j'ai parlé ici (livraison du 1er juillet 1870, p. 334), et il est dressé — ai-je besoin de le dire? — avec le même soin, la même exactitude. Bibles, psautiers, vies des Saints, décrétales, sermons, gloses, ouvrages de l'antiquité classique, ouvrages des Pères de l'Eglise, ouvrages des docteurs du moyen âge, recueils spéciaux relatifs à la Sorbonne, mélanges du XVIIe siècle, abondent dans les 1,500 manuscrits énumérés par M. Delisle. J'appellerai l'attention des curieux sur les articles 15464-15466 (catalogues de la Bibliothèque du cardinal de Richelieu), 15488 (manuscrit en tête duquel figure une lettre adressée, vers 1351, par le cardinal Pierre Ducros à l'évêque de Cambrai, et au chapitre de Notre-Dame d'Anvers, pour maître Jean de Clotinghem), 15707 (manuscrit à la fin duquel on trouve des notes sur la mort de Clément IV), 16021 (prophéties diverses en latin et en italien), 16074 (Miracle arrivé à Laon en 1565), 16139 (*Jo Bodini, de abditis rerum sublimium arcanis*), 16315 (livre de prières offert par le calligraphe Jarry à Michel Le Masle), 16409 (pour gardes de ce volume : fragments de comptes relatifs aux travaux de fortification de Paris, en 1364), 16575 (Recherches de Cl. Hemeré sur Robert de Sorbonne), etc. Espérons que la publication des inventaires du fonds latin, commencée en 1863, sera régulièrement continuée jusqu'à complet achèvement, et, certes, ce ne sera pas là un des moindres titres d'honneur d'un homme qui, soit comme érudit, soit comme bibliothécaire, a déjà rendu tant de services à la science et aux travailleurs.

T. DE L.

VICTOR PALMÉ.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

CLÉMENT V

PHILIPPE LE BEL ET LES TEMPLIERS

I

On aurait de la peine à trouver, dans toute l'histoire de France, un événement dont les causes soient moins connues et dont le caractère soit plus diversement apprécié que la condamnation des Templiers sous Philippe le Bel. La suppression d'un ordre militaire et religieux aussi puissant est en soi une chose grave, et les violences qui l'accompagnèrent donnent fort à réfléchir. L'accord de la puissance temporelle et du pouvoir séculier, de l'Église et de la royauté, fut nécessaire, mais cet accord fut long à s'établir, et peut-être n'a-t-il pas été bien sincère. Les chevaliers du Temple étaient-ils coupables? Quels motifs ont pu pousser le roi de France à provoquer leur destruction? Quelles raisons ont pu déterminer le Saint-Siége à prononcer leur abolition? Ce sont là des problèmes dont l'examen a sa place marquée dans la *Revue des questions historiques.*

Tout d'abord, il convient de restreindre le nombre des points sur lesquels doit porter la discussion. La culpabilité des Templiers forme, à elle seule, une question qui mérite et même exige une étude spéciale; aussi la réserverons-nous et l'ajournerons-nous. Bornons-nous pour l'instant à rechercher pourquoi Philippe le Bel poursuivit la suppression du Temple, et par quels moyens il l'obtint du Pape; car, disons-le tout de suite, il y eut, d'une part, obsession ardente et persévérante; d'autre part, résistance ferme et prolongée, qui finit pourtant

par être vaincue. Il y a là des mystères à éclaircir, d'autant plus que la tradition historique, s'appuyant sur des bruits contemporains, présente Clément V comme forcé d'obéir à Philippe le Bel en vertu d'un traité secret; c'est donc, à proprement parler, l'histoire des rapports de Philippe le Bel avec Clément V au sujet des Templiers, que nous nous proposons de retracer, à l'aide de documents inédits, ou interprétés autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Ce récit sera souvent douloureux, et le lecteur sera plus d'une fois attristé par le spectacle de la pression implacable que le petit-fils de saint Louis cherchait à exercer sur le Souverain Pontife : peut-être souhaitera-t-il plus de fermeté de la part du successeur de saint Pierre ; mais il devra faire la part des circonstances. En tout état de cause, nous pensons que cette étude minutieuse des faits, appliquée à une époque où la papauté exilée de Rome était venue chercher un asile de ce côté des Alpes, sera instructive, et fera voir que l'indépendance du Saint-Siége est une condition nécessaire du libre exercice du pouvoir spirituel, et que, lorsque cette indépendance a fait défaut, la papauté a eu à lutter contre des exigences ou des influences que son devoir lui commandait de repousser, mais que sa faiblesse la forçait quelquefois de subir.

Clément V fut, en effet, le premier Pape d'Avignon. Dès le milieu du XIIIe siècle, le séjour de Rome était devenu presque impossible, par suite des querelles des Guelfes et des Gibelins. L'aristocratie romaine, partagée en deux camps, dominait dans la ville éternelle : Pérouse était devenue le séjour habituel des Papes. Boniface VIII avait dû se retirer à Anagni, sa ville natale, dans l'espérance d'échapper aux violences de Philippe le Bel, qui surent l'y atteindre. Ce fut à Pérouse que se tint le conclave réuni pour donner un successeur à Benoît XI qui, en 1304, avait remplacé Boniface VIII.

Mais bien que tourmentée, la papauté était, sauf des cas tout à fait exceptionnels, soit à Rome, soit à Pérouse, soit dans une autre ville italienne, à l'abri de pressions extérieures. Il n'en fut pas de même quand elle se fut retirée à Avignon. Une ancienne légende veut que ce soit sur les ordres de Philippe le Bel que Clément V ait transporté, hors d'Italie, le siége du souverain Pontificat, et voici comment.

Jusqu'à nos jours, on a accepté le récit du chroniqueur ita-

lien Jean Villani, qui écrivait au milieu du XIVe siècle, mais qui, mort dans un âge avancé, était un témoin oculaire de ce qui s'était passé depuis le commencement de ce siècle. Villani était de Florence ; il appartenait à une célèbre maison de banque, celle de Petrucci, et avait, dès sa jeunesse, voyagé dans différentes contrées de l'Europe. C'était un esprit curieux et judicieux ; mais il fut souvent réduit à recueillir des bruits plus ou moins fondés, et à accepter comme vrais des faits que nous, qui possédons des éléments de critique qu'il n'avait pas, devons rejeter comme supposés. Or voici ce que raconte Villani à propos de l'élection de Clément V ; ce récit, si on le tient pour vrai, donnera la clé de la conduite de ce Pape et l'explication de sa soumission apparente devant le roi de France.

Le Sacré-Collége était réuni depuis neuf mois à Pérouse ; il ne pouvait s'entendre sur le choix du successeur de Benoît XI. Deux grands partis se partageaient le conclave, les Bonifaciens et les Français, c'est-à-dire ceux qui s'étaient rangés du côté de Boniface VIII et ceux qui, tout en réprouvant l'attentat commis contre ce pontife, voulaient qu'on traitât avec indulgence le roi de France de peur de le pousser à un schisme ; car c'est un fait certain, la conduite de Philippe le Bel à Anagni souleva, dans toute l'Europe et même dans la cour de France, une énergique réprobation. Les chefs du parti français, voyant qu'on n'aboutissait pas, proposèrent une transaction. Les Bonifaciens ou les Italiens, comme on les appelait, désigneraient trois candidats non italiens, parmi lesquels les Français choisiraient celui qui leur agréerait le mieux. Ainsi fut fait. Les Italiens présentèrent trois candidats, dont Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux. Le chef du parti français, le cardinal de Prato, fournit secrètement et avec célérité cette liste à Philippe le Bel et lui demanda son avis, tout en indiquant Bertrand de Got, quoique ennemi du roi, comme un homme avide d'honneur et d'argent, dont il pourrait beaucoup obtenir. Philippe, sans perdre de temps, fixa un rendez-vous à l'archevêque dans un monastère situé au milieu d'une forêt de Saintonge. Ce rendez-vous fut accepté avec empressement. Après une conversation amicale, le roi s'adressant au prélat : « Vois, arche-« vêque, j'ai dans ma main de quoi te faire pape si je veux, et « c'est pour cela que je suis venu à toi ; si tu me promets de « m'accorder les grâces que je te démanderai, je t'élèverai à cette

« dignité. Et pour que tu sois bien certain que j'en ai le pou-
« voir, écoute. » Et il lui montra la lettre et le compromis des deux factions du conclave.

L'archevêque se jeta à ses genoux, fou de joie, lui disant : « Tu n'as qu'à commander : je suis prêt à t'obéir et ce sera tou-
« jours ma volonté. »

Philippe lui dit : « Voici les grâces que je te demande :

« 1° Tu me réconcilieras avec l'Église en me donnant l'abso-
« lution pour la part que j'ai prise à l'arrestation de Boni-
« face VIII ;

« 2° Tu révoqueras les sentences d'excommunication pro-
« noncées tant contre moi que contre mes agents ;

« 3° Tu m'accorderas, pendant cinq ans, le dixième des
« revenus des ecclésiastiques du royaume ;

« 4° Tu me promets d'abolir et de réduire à rien la mémoire
« de Boniface ;

« 5° Tu restitueras dans leurs honneurs et dans leurs dignités
« les cardinaux Jacques et René Colonna, et tu nommeras
« cardinaux quelques-uns de mes amis.

« Il y a une sixième condition importante que je me réserve
« de te faire connaître en temps et lieu. »

L'archevêque jura d'obéir, et d'après les ordres du roi le cardinal de Prato le désigna comme Pape.

Tel est le récit de Villani. Au xve siècle, saint Antonin, archevêque de Florence, n'hésita pas à en admettre l'authenticité, le traduisit en latin et l'inséra dans sa grande chronique; au xviie siècle, Rainaldi lui accorda la même autorité et le transcrivit dans sa continuation des *Annales de l'Église* du cardinal Baronius. De nos jours l'on s'est montré moins crédule. Il y a vingt-cinq ans, M. l'abbé Lacurie, de Saintes, éleva des doutes sur l'entrevue de Saint-Jean-d'Angély [1] ; ces doutes furent développés par M. Rabanis, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, dans deux mémoires publiés, l'un en 1847, l'autre en 1858 [2]. M. Rabanis mit au jour un document considérable qui permettait d'affirmer que Philippe le Bel et Bertrand de

[1] Sa dissertation porte la date de 1846 ; une édition nouvelle fut donnée à Saintes en 1859 (in-8° de 62 pages).

[2] *Clément et Philippe le Bel. Lettre à M. Charles Daremberg, sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got, à Saint-Jean-d'Angély.* Paris, Durand, Didier, 1858, in-8° de 199 pages.

Got n'avaient pu se rencontrer en Saintonge à l'époque indiquée par Villani ; c'était le journal des *Visites pastorales* de l'archevêque de Bordeaux, du 17 mai 1304 au 22 juin 1305. L'original, qui fut consulté au XVIIe siècle par André du Chesne, et au siècle suivant par les Bénédictins auteurs du *Gallia christiana*, n'existe plus, ou, du moins, n'est pas connu ; mais les archives du département de la Gironde en conservent un abrégé fait au XVIe siècle, abrégé qui porte le titre trompeur de : *Inventaire des cartes de l'archevêché*. Ce document offre donc toutes les garanties qu'on peut souhaiter : les séjours de Bertrand de Got y sont inscrits jour par jour ; il n'était pas en Saintonge au mois de mai, que Villani indique comme ayant été l'époque de la prétendue entrevue entre Philippe et Clément.

Mais si Bertrand de Got n'était pas en Saintonge, il était en Poitou, et peut-être pourrait-on croire que le chroniqueur italien, mal renseigné, a substitué au Poitou la Saintonge qui en était voisine, et que l'entrevue a eu lieu dans la première de ces provinces. L'itinéraire de Philippe le Bel, publié dans le tome XXI du *Recueil des Historiens de France*, d'après des diplômes originaux ou les registres de la chancellerie, démontre que Philippe ne s'est pas rendu et n'a pu se rendre en avril et en mai 1305 ni en Poitou, ni en Saintonge. L'entrevue de Saint-Jean-d'Angély doit donc être reléguée au nombre des fables.

Ici se présente une question. Villani, d'accord avec la plupart des chroniqueurs contemporains, prétend que Clément V a été élu Pape grâce à l'influence de Philippe le Bel, et ce serait par reconnaissance, ou même en vertu d'engagements formels, que Clément se serait montré, pendant tout son pontificat, entièrement dévoué au roi de France. L'archevêque de Bordeaux a parfaitement pu ne pas avoir eu de rendez-vous et avoir traité par lettre ou par des intermédiaires. Les conditions mises par Philippe le Bel à l'élection de Bertrand de Got, pour n'avoir pas été formulées à Saint-Jean-d'Angély, ont pu être posées et acceptées par écrit ou par messager. Ce qui donne une certaine force à cette supposition, et qui la rend même vraisemblable, c'est que les conditions indiquées par Villani ont été véritablement remplies ; que Clément V refusa de céder sur un seul point, sur la condamnation de la mémoire de

Boniface VIII, mais qu'il dut accepter la sixième condition, tenue d'abord secrète par le roi, c'est-à-dire la condamnation des Templiers. Cette condamnation, il fallut la lui arracher : c'est du moins ce que semble indiquer l'ensemble des documents que nous possédons.

Or les concessions faites par Clément V au roi de France sont tellement considérables, le roi mit une telle âpreté à les obtenir ou plutôt à les arracher, que tout d'abord on ne peut expliquer la condescendance, pour ne pas dire la faiblesse du Souverain Pontife que par la raison qu'il avait contracté de grandes obligations vis-à-vis de Philippe le Bel. L'abolition du Temple tend à corroborer cette opinion. La culpabilité des Templiers n'est pas, ainsi que je le disais plus haut, encore démontrée. Qu'il y ait eu des membres gangrenés, c'est évident ; mais peut-on faire retomber sur l'ordre entier les vices et les hérésies que l'on reprochait à quelques-uns ? Les interrogatoires publiés ou inédits laissent des doutes, et cependant ils ont été condamnés par le Pape au Concile de Vienne. Pour certains, la condamnation de l'Ordre par le Saint-Siége est une preuve qu'il était coupable ; d'autres, au contraire, croient que cet acte rigoureux a été imposé au Souverain Pontife par le roi de France, qui voulait s'enrichir avec les biens immenses du Temple.

C'est une grave question que nous allons examiner, non pas en consultant les chroniques, mais à l'aide de documents officiels, surtout avec la correspondance intime de Clément V et de Philippe le Bel. Une partie de cette correspondance a été publiée par Baluze dans le tome II de son ouvrage intitulé : *Vitæ Paparum Avenionensium* [1]. Ce savant dit avoir tiré ces lettres du Trésor des Chartes, *ex Archivio regio Parisiensi*, sans autre indication. Nous avons été assez heureux pour retrouver à la Bibliothèque nationale le manuscrit qui a servi à Baluze et dont la place est marquée parmi les autres registres du Trésor des Chartes aux archives de France. Dupuy, qui en a donné des extraits dans ses *Traités concernant l'histoire de France, sçavoir la condamnation des Templiers*, etc., le cite sous le nom de *registre D ;* son véritable titre est *registre XXIX du Trésor des Chartes*. Acheté par la Bibliothèque royale vers 1835, il fut d'a-

[1] *Vitæ Paparum Avenionensium*. Paris, 1693, 2 vol. in-4°. Dans le premier volume Baluze a réuni les vies originales des Papes ; dans le second, les actes qui servent de pièces justificatives.

bord classé dans le fonds des cartulaires, n° 170; il est rangé actuellement dans le fonds latin et porte le n° 10919. C'est un registre de format in-4°, en velin, de 243 folios : il est à deux colonnes, l'écriture est des premières années du XIVe siècle. Comme format, exécution matérielle et apparence, il ressemble au registre XXVIIIe du Trésor des Chartes qui renferme la chronique du moine des Vaux de Cernay sur la croisade des Albigeois et une collection de précieux documents sur le différend de Philippe le Bel avec Boniface VIII. Une note d'une feuille de garde de ce registre apprend qu'il appartenait à Pierre d'Etampes, et Pierre d'Etampes fut garde du Trésor des Chartes sous Philippe le Bel. Il était donc à même d'être bien informé; aussi peut-on croire qu'il fit, pour son usage, deux recueils de pièces relatives aux plus graves événements qui se passèrent de son temps, c'est-à-dire à l'affaire de Boniface VIII et au procès des Templiers. Après sa mort ces deux importants recueils, composés de documents officiels, de copies de lettres intimes du roi et des Papes, de mémoires politiques, de pièces diplomatiques, furent saisis au nom du roi et déposés dans les archives de la couronne. Une partie des pièces transcrites par Pierre d'Etampes existent en originaux au Trésor des Chartes; en un mot, tout démontre que l'on doit accorder la plus grande confiance au registre 10919.

Ici se place une remarque d'une importance capitale. Baluze, comme nous l'avons dit plus haut, a publié une partie des lettres échangées entre Philippe le Bel et Clément V, renfermées dans ce volume : cela est vrai, mais il a laissé de côté des lettres de la plus haute gravité, décisives même pour apprécier sainement le rôle de Clément V dans l'affaire des Templiers. C'est ainsi qu'il a omis une lettre par laquelle le Pape, instruit seulement par la voix publique de l'arrestation des Templiers, se plaint amèrement de cet acte illégal accompli malgré les promesses du roi. Quel motif a pu porter un érudit comme Baluze à supprimer certains actes? Dupuy en a fait autant pour quelques autres documents; mais Dupuy, qui s'était constitué le défenseur et l'apologiste de Philippe le Bel, ne se croyait pas tenu, bien à tort, d'alléguer ce qui pouvait être contraire à la thèse qu'il soutenait. Il n'en était pas de même de Baluze, qui publiait sur les Papes d'Avignon une série de chroniques et d'actes authentiques destinés à éclairer leur histoire. Evidem-

ment il eut peur que le gouvernement de Louis XIV trouvât mauvais de voir publier des documents qui auraient jeté un jour fâcheux sur la conduite d'un de ses prédécesseurs. Et ce n'est pas là de notre part une supposition invraisemblable. On sait que Mézeray perdit la pension qu'il avait sur le Trésor royal, pour avoir parlé trop librement des anciens rois de France, et Colbert manifestait une publique aversion pour Suétone, coupable d'avoir pris la licence de tracer une peinture vraie des vices des empereurs romains, ce qui était, à ses yeux, d'un mauvais exemple. Enfin, Baluze lui-même éprouva les rigueurs du roi et fut exilé pour avoir, dans son *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne,* voulu faire descendre la famille de Bouillon des rois carlovingiens. Le registre 10919 nous apporte donc, sur le sujet qui nous occupe, un certain nombre de documents inédits tenus dans l'ombre pour des causes politiques.

La publication de Baluze peut elle-même nous donner des notions nouvelles et qui n'ont pas été mises à contribution par ce fait bien simple que la plupart des lettres de Clément V ont reçu de l'éditeur une date erronée. On sait que les lettres apostoliques sont datées, non de l'année de l'Incarnation, mais de celle du pontificat; or Baluze et Dupuy ont cru que Clément V datait les actes émanés de sa chancellerie du jour de son élection, c'est-à-dire du 5 juin 1305, tandis qu'il fait partir son pontificat du jour de son couronnement, le 14 novembre de la même année. C'est là un fait qui a, au XVIIIe siècle, attiré l'attention des auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc,* dom de Vic et dom Vaissette [1]; de Mansi, l'annotateur des *Annales de l'Église* du cardinal Baronius et de son continuateur Rainaldi, et de nos jours, de M. Natalis de Wailly [2]. Ces savants, surtout le dernier, ont donné la preuve la plus convaincante que les actes de Clément V sont datés de son couronnement.

Les fausses dates assignées jusqu'ici à la plupart des lettres de Clément V ont eu de sérieuses conséquences, entre autres de rendre à peu près incompréhensible la correspondance de ce Pape avec Philippe le Bel. C'est ainsi que, six mois avant l'arrestation des Templiers, Clément V est censé écrire à Phi-

[1] *Histoire générale de Languedoc,* t. IV, p. 559.
[2] *Recherches sur la véritable date de quelques bulles de Clément V,* brochure in-8°.

lippe le Bel au sujet du séquestre de leurs biens, séquestre qui fut une suite de la captivité des chevaliers. Les historiens qui ont travaillé sur les textes publiés et mal datés par Baluze et par Dupuy n'ont trouvé que confusion, et ces documents sont restés comme une lettre morte ; nous espérons, en leur rendant leur véritable date, en tirer une vive lumière.

II

Que Philippe ait vu avec plaisir l'élection de Clément V, cela n'est pas douteux ; et que la majorité du Sacré-Collége, en le choisissant pour Pape, ait voulu plaire au roi de France, cela n'est pas moins certain. C'est ce que prouve une lettre adressée par le cardinal Napoléon des Ursins à Philippe en 1314, après la mort de Clément. Napoléon était entièrement dévoué à la France, il s'exprime ainsi : « Nous nous rappelons que nous avons été onze mois en prison à Pérouse (lors du conclave pour l'élection du successeur de Benoît XI) et Dieu seul sait quelles souffrances du corps et quelles angoisses de l'âme nous y avons endurées. J'ai abandonné ma maison pour avoir un Pape français, car je désirais l'avantage du roi et du royaume, et j'espérais que celui qui suivrait les conseils du roi gouvernerait sagement Rome et l'univers et réformerait l'Eglise [1]. » Voilà qui est clair ; mais cette attente fut déçue. Le cardinal poursuit en ces termes : « C'est pour cela qu'après avoir pris toutes précautions, nous choisîmes le feu Pape, persuadés que nous avions fait le plus magnifique présent au roi et à la France. Mais, ô douleur ! notre allégresse se changea en deuil, car si l'on pèse les œuvres du défunt, par rapport au roi et au royaume,

[1] « Meminimus nos sex mensibus fuisse in carcere Perusii, in quo solus Deus novit cum quantis periculis corporibus et sollicitudinibus cordis extitit laboratum ; et reliqui domum meam solito, ut possem habere pontificem de regno, cupiens regi et regno esse provisum, et sperans quod quicumque regis sequeretur consilium, orbem et urbem bene regeret. Et quoniam cum multis cautelis quibus potuimus hunc qui decessit elegimus, per quem credebamus regnum et regem magnifice exaltasse. Sed, pro dolor, versa est in luctum cithara nostra. » Napoleonis de Ursinis cardinalis *Epistola ad Philippum regem Francorum de statu romanæ ecclesiæ post obitum Clementis V.* Bibl. Nat., n° 4991. — Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. II, pages 289 et suiv.

on trouve que sous lui sont nés de graves périls ; on ne prévit rien, on ne prit aucune précaution, et l'absence de prudence aurait amené une catastrophe, si la main de Dieu n'était venue miséricordieusement à notre secours. » Je ne citerai pas des chroniques italiennes contemporaines, qui affirment qu'il y eut de l'or de Philippe le Bel dans l'élection de Clément V [1].

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que le nouveau Pontife était, pour une cause ou pour une autre, admirablement disposé pour le roi de France, qu'il s'empressa de remplir ses désirs, et que celui-ci se croyait en droit de lui demander et d'obtenir beaucoup ; aussi ne mit-il dès l'abord aucune pudeur dans ses exigences.

A peine élu, Clément reçut une ambassade de Philippe le Bel ; on traita des questions si graves, qu'à l'exception du Pape, du roi et des ambassadeurs, le secret devait être religieusement gardé. Cependant Philippe pria Clément de lui permettre de faire connaître ces mystérieuses négociations à trois ou quatre de ses conseillers. Clément le lui accorda dans la lettre suivante, qui est singulièrement importante, parce qu'elle fait voir quelle autorité le roi de France voulait prendre dès lors sur le nouveau Pontife, et quelle déférence il attendait de lui, même sur des questions d'étiquette.

« Quand et comment l'omnipotence divine, qui dépasse les mérites et les espérances de chacun, a élevé notre humilité, dans le temps qu'elle régissait l'église de Bordeaux, à la prééminence de la dignité apostolique, nous nous rappelons pleinement l'avoir notifié par nos lettres à Votre Altesse Royale. C'est d'après la relation que quelques-uns en ont faite, ce que vous aviez vivement souhaité que nous fissions aussi par rapport à la solennité du consentement que nous avons donné à notre élection et des autres actes qui en ont été la conséquence ; mais nous tenons à ce que Votre Majesté sache que, si nous avons négligé de le faire, c'est que nous avions alors auprès de nous vos deux envoyés, l'archevêque de Narbonne et Pierre de Latilly, qui ont été présents à tout et qui pouvaient en informer Votre Majesté, comme de l'intention où nous étions de prévenir Votre Majesté de l'époque où nous comptions, avec l'aide de Dieu, recevoir solennellement la couronne. Que Votre Altesse Royale ne prenne donc pas en mauvaise part les omissions qui ont pu être commises à ce sujet. C'est le IX des calendes d'août (24 juillet) que, malgré

[1] *Chronique de Dino Compagni*, apud Muratori, t. VIII, p. 517 ; — Feretti de Vicence, *id.*, t. IX, p. 1014. — Conf. Christophe, *Histoire de la papauté*, t. I, p. 179.

notre répugnance, et cédant à des instances réitérées, nous avons donné notre consentement authentique et public à ladite élection. Quant à certains articles que vous avez traités avec vos ambassadeurs et qui ne doivent être divulgués ni par vous, ni par eux, attendu la demande que vous nous avez faite de pouvoir en communiquer avec trois ou quatre personnes, au delà du nombre que nous avions fixé, nou consentons bien volontiers à ce que vous en confériez avec trois ou quatre et même un plus grand nombre de personnes, au delà du nombre susdit, selon qu'il paraîtra utile à votre royale circonspection, car nous avons la certitude que vous ne révélerez ces choses qu'à ceux que vous savez être également pleins de zèle et d'amour pour notre honneur et le vôtre[1]. »

Quelles étaient ces affaires que l'on tenait si secrètes? On l'ignore, et mieux vaut ne pas hasarder de conjectures. Clément fut couronné à Lyon, le 14 novembre 1305, devant une nombreuse assemblée : Philippe le Bel voulut assister à cette cérémonie et fit dès lors des ouvertures au Pape au sujet des Templiers.

Nul n'ignore qu'au commencement du XIIe siècle furent fondés deux ordres religieux et militaires destinés à protéger les pèlerins et à défendre les armes à la main les saints lieux. Les chevaliers du Temple et les hospitaliers ou chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem rendirent de grands services jusqu'à la fin du XIIIe siècle, mais leur action ne se renferma pas dans les pays d'Asie. Ils obtinrent, en Europe, d'immenses richesses, et leurs possessions territoriales s'étendaient sur une partie du continent. La rivalité se mit entre les deux ordres, au grand détriment des intérêts de la Terre sainte, et leur influence, changeant de théâtre, tendit à s'exercer en Occident. Les Templiers surtout acquirent une puissance redoutable pour le roi, à la juridiction duquel ils échappaient. Ils réunissaient les deux grandes forces, la croix et l'épée; ils formaient une association ne relevant que de son chef et nominalement du Pape : ils étaient riches et tiraient vanité de leur pouvoir; on disait : *Orgueil de Templier*. Quand on étudie dans les archives les actes qui constatent leur fortune et la révélation de leur puissance, on voit qu'ils attiraient tout à eux, dans les villes et dans les campagnes.

[1] « Scimus enim quod illa non revelabis aliis nisi quos credis honorem nostrum et tuum diligere et zelari. » Ms. 10919, fol. 48 r°. Baluze, t. II, p. 62. — Conf. Rabanis, *Clément V et Philippe le Bel*, p. 76.

Dans les provinces où les paysans étaient libres et pouvaient disposer de leurs biens, les donations faites par les hommes de la campagne aux chevaliers du Temple sont innombrables. Dans les chartes qui relatent ces libéralités, le motif allégué par les donateurs est le salut de leur âme : la cause réelle était le besoin de protection qu'ils ressentaient et qu'ils trouvaient auprès des Templiers qui, à l'influence morale du prêtre, joignaient la puissance de l'homme de guerre. Toutes les classes de la société participaient à ce besoin. Pour le satisfaire, les propriétaires donnaient une partie de leurs biens ; les artisans et les ouvriers, qui ne possédaient que leur personne, s'engageaient et se soumettaient aux Templiers, non qu'ils abdiquassent leur liberté, mais ils devenaient ce qu'on appelait les avoués du Temple. Ils prêtaient serment de fidélité, et payaient chaque année un faible cens de quelques deniers en signe de dépendance. Le mobile de ces actes, un grand nombre de chartes nous le font connaître, c'était pour l'avantage et l'utilité, et afin d'éviter des périls à venir : *Pro commodo et utilitate, et ad vitanda futura pericula.* Ces périls redoutables étaient les poursuites et les exactions des officiers seigneuriaux et quelquefois même des agents royaux, et ce fut pour s'y soustraire que nombre d'ouvriers s'avouèrent les hommes du Temple [1]. Cette attraction vers le Temple était générale : les hommes des abbayes se plaçaient sous sa protection, et les églises furent obligées de réclamer auprès du roi qui fit défendre aux Templiers de prendre sous leur sauvegarde les hommes des églises.

En 1300, l'ordre du Temple était à l'apogée de la grandeur, mais la chute n'était pas éloignée. On raconte qu'un Templier renfermé pour ses crimes dans une prison royale fit à l'un de ses compagnons de captivité d'étranges révélations sur de graves désordres qui se passaient dans le Temple et que le plus grand mystère avait environnés jusqu'alors. Il s'agissait d'hérésie, d'apostasie et de mœurs dépravées. Le bruit de ces confidences arriva jusqu'au roi, qui fit prendre des informations. Ceci se passait avant le couronnement de Clément V, car il est certain que, lors de cette solennité à Lyon, Philippe le Bel en-

[1] *La France sous Philippe le Bel*, p. 127. Rien de plus instructif que l'examen des archives du Temple, renfermées dans celles de l'Ordre de Malte.

tretint le Pape au sujet des Templiers. Nous tenons ce renseignement d'une lettre de Clément lui-même et le roi agissait ainsi par amour de la religion [1].

Mais ces pourparlers étaient vagues : le Souverain Pontife se plaisait, du reste, à combler le roi de grâces. Le 1er janvier 1306, il lui accordait le droit de nommer à la première prébende qui deviendrait vacante dans chacun des chapitres cathédraux ou collégiaux du royaume [2] ; il exerçait en même temps, avec l'agrément de Philippe le Bel, le droit de provision apostolique en nommant directement ses amis aux meilleurs évêchés de France. C'est ainsi qu'il promut l'évêque d'Agen à l'évêché-pairie de Langres [3]. Philippe n'était pas homme à ne pas abuser. Il voulut aussi profiter du droit de collation apostolique pour faire placer ses conseillers les plus dévoués, ses créatures les plus serviles à la tête de l'épiscopat français. Il importuna Clément tout le temps de son pontificat en faveur de ses agents dont il récompensait aussi les services par les plus hautes dignités ecclésiastiques. Clément tout d'abord se montre fort empressé : le 4 février 1306, il répondait à une épître où le roi affectait de s'informer de la santé du Pontife et le priait de réserver à la disposition apostolique certain évêché : « Nous avons reçu avec plaisir les lettres où Votre Sérénité, en fils dévoué, nous demandait des nouvelles de votre père. Quoique nous ayons été, pendant quelques jours, fort oppressé par un rhume, maintenant, avec la grâce de Jésus-Christ, nous jouissons d'une

[1] « Sane a memoria tua non credimus excidisse quod *Lugduni* et Pictavis de facto Templariorum zelo fidei devotionis accensus nobis tam per te quam per tuos pluries locutus fuisti. » Lettre du 9 des calendes de septembre (24 août), an II (1307), Ms. 10919, fol. 67 ; Baluze, t. II, p. 75.

[2] *Datum Lugduni, kalendis januarii, pontificatus nostri anno primo*, Ms. 10919.

[3] « Sane Lingonensis ecclesie, per obitum bone memorie Johannis Lingonensis episcopi, solacio destitute pastoris, nos, ad ecclesiam ipsam, utpote devotam et fidelem Ecclesie Romane filiam gerentes paterne dilectionis affectum, et ad prosperum statum ejus, patris more benivoli sollicite intendentes, ordinacionem ipsius ecclesie Lingonensis, ea vice, *provisioni et disposicioni sedis apostolice duximus reservandam*; decernentes ex tunc irritum et inane, si secus in hac parte scienter vel ignoranter contingeret attemptari... B. tunc Agennensem episcopum a vinculo quo Agennensi ecclesie tenebatur astrictus absolvimus et ad Lingonensem ecclesiam transtulimus supradictam, ipsum que illi, de fratrum nostrorum consilio et apostolice plenitudine potestatis, in episcopum prefecimus et pastorem, liberam sibi tribuentes licentiam ad ejusdem Lingonensis ecclesie regimen transeundi... » *Datum Lugduni, XI kal. februarii, pontificatus nostri anno primo. Ibid.*, fol. 40 v°.

parfaite santé. Quant aux églises au sujet desquelles Votre Sérénité[1] nous a écrit, nous voulons que vous sachiez que nous nous sommes, pour cette fois, réservé le droit d'y pourvoir, en y nommant, avec l'aide du Seigneur, des personnes agréables à Dieu, à nous et à vous, et utiles à ces églises et les mêmes[2]. »

Malgré ces exigences, la plus grande cordialité régnait entre le roi et le Pape; ils entretenaient une correspondance où Philippe affectait la plus touchante prévenance pour celui qu'il traitait de père : la plus légère indisposition de Clément devenait un sujet d'inquiétude, et celui-ci se plaisait à rassurer son fils en lui donnant les détails les plus intimes sur sa santé, et quelquefois même profitait de ses souffrances pour excuser les délais qu'il mettait à satisfaire les impatients désirs du roi[3]. Au reste, Clément eut à cœur de donner, dès son avénement, au roi des gages les plus importants de sa bienveillance.

L'Eglise et la France venaient d'être troublées par un scandale inouï, la lutte s'était engagée entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel au sujet des limites du pouvoir spirituel et de la puissance temporelle. Le roi avait fait appel à la nation et convoqué les premiers Etats généraux pour leur faire proclamer l'indépendance de la couronne; il alla plus loin : il accusa Boniface VIII d'hérésie et de mauvaises mœurs, et demanda la réunion d'un concile pour le juger. Il atteignit les dernières limites de la violence en faisant arrêter, par Nogaret, dans Anagni, le Souverain Pontife, qui délivré après quelques jours de captivité, mourut de l'impression que cet attentat avait produite sur un homme arrivé aux dernières limites de l'âge. Les auteurs de cet attentat furent excommuniés; le successeur de Boniface, Benoît XI, mit Philippe le Bel personnellement hors de cause; mais ses ministres, notamment Nogaret et tous les participants de l'acte d'Anagni, furent frappés des foudres de l'Eglise. La haine de Philippe ne s'était pas éteinte; par son or-

[1] Il y a dans le texte *Sinceritas*, mais c'est une faute de copiste. Clément V n'en était plus déjà à louer Philippe le Bel de sa sincérité. Baluze a fait cette rectification.

[2] Ms. 10919, fol. 40 r°; Baluze, t. II, p. 65.

[3] « Serenitatis tue litteras, quibus, sicut devotissimus filius, de statu patris certificari volebas, recepimus graciose, licet autem reumate aliquibus diebus fuerimus aggravati; nunc tamen, per gratiam Jhesu Christi, plena fruimur corporis sospitate. » Lyon, 3 des ides de février (11 février), année 1re (1306) n° 10919, fol. 40.

dre Nogaret poursuivit la mémoire de Boniface, et sollicita en cour de Rome qu'on lui fit son procès comme hérétique. Nogaret avait pris le singulier rôle de défenseur de l'intégrité de la foi catholique contre un Pontife indigne; ce rôle, il le continua sur Clément V, assumant toute la responsabilité et tout l'odieux de cette manœuvre. Disons-le tout de suite, le procès intenté à la mémoire de Boniface VIII fut entre les mains du roi une arme dont il se servit pour influencer Clément V et pour lui arracher d'importantes concessions en lui faisant espérer qu'il se désisterait; j'ai même la conviction, et j'espère la faire partager au lecteur, qu'il chercha à obtenir par ce moyen la condamnation des Templiers.

Dès le 1er janvier 1306, Clément V déclara que la fameuse bulle *Unam sanctam*, dans laquelle Boniface VIII avait proclamé la supériorité du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir temporel, ne s'appliquait pas à Philippe; il fit biffer sur les registres de la chancellerie pontificale les passages des bulles du même Pape contraires à l'honneur du roi de France; mais ces concessions ne parurent pas suffisantes. Vers le milieu de la même année 1306, il y eut, à Paris, une grande émeute causée par l'altération des monnaies [1]. Pour donner satisfaction aux plaintes de tous, le roi avait promis de faire de la monnaie semblable à celle de saint Louis; mais il se produisit un phénomène économique facile à prévoir. Les baux à ferme et à loyer, faits pendant le cours de la faible monnaie, étaient établis d'après la valeur intrinsèque des espèces courantes, quel que fût leur cours légal. C'est ainsi que tel bail, fait jadis au prix de vingt sous, n'avait été renouvelé qu'au prix de quarante sous, quand la monnaie avait été affaiblie de moitié. Le rétablissement de la monnaie légale eut les conséquences les plus funestes pour les locataires et les fermiers dont les baux avaient été évalués en faible monnaie. Il y eut des plaintes; le gouvernement ne sut aviser, et le peuple de Paris s'ameuta, brûla la maison du maître des monnaies, Etienne Bardette, et insulta le roi lui-même qui fut obligé de chercher un abri dans le Temple.

C'était une grande humiliation pour Philippe d'être réduit

[1] Dupuy, *Preuves de l'Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel*, p. 288.

dans sa capitale à se mettre sous la protection des Templiers. On peut croire qu'il ne leur pardonna pas le service qu'ils lui rendirent en cette occasion. Il se rappela les accusations sévères portées contre eux, leur puissance et leurs immenses richesses. Il comprit qu'il y avait un danger politique à laisser subsister non-seulement l'ordre du Temple, mais encore celui de Saint-Jean de Jérusalem ; il résolut d'en demander la suppression. Les crimes imputés aux Templiers lui fournirent un prétexte excellent; mais il ne pouvait rien faire en cette matière sans le concours du Saint-Siége.

Baluze a publié, à la date de 1305, une importante lettre de Clément V à Philippe le Bel, pour se disculper d'imputations portées contre lui. Voici cette lettre :

« Nous avons vu avec plaisir, reçu avec affection et entendu avec diligence nobles hommes Mile de Noyers, maréchal de France, Guillaume de Martigny et Guillaume Courte-Heuse, chevaliers, vos envoyés, ainsi que les lettres que Votre Sérénité les avait chargés de nous remettre; et, après avoir entendu ce que ces envoyés nous communiquèrent de votre part, nous avons longtemps réfléchi et avons conféré, délibéré et traité de ces choses avec ceux de nos familiers qui pouvaient le mieux nous éclairer. Après un examen attentif nous vous dirons la vérité entière et oralement et par écrit, par l'intermédiaire de vos ambassadeurs et celui de nos fils bien-aimés Guillaume, abbé de Moissac, et Arnal d'Auch, chanoine de Coutances, nos chapelains, que nous vous envoyons dans ce but. En toute vérité, nous pouvons dire que pour ce qui touche notre personne, notre conscience ne peut prendre aucune part des reproches que vous nous adressez, mais nous ne voulons pas, avant de savoir la vérité, excuser la conduite de nos envoyés. En effet, comme nous l'apprend saint Augustin, quelle que soit la vigilance que nous apportions dans notre maison, nous sommes hommes et nous vivons au milieu des hommes. Aussi nous ne voulons pas prétendre que notre maison vaille mieux que l'arche de Noé ou parmi huit hommes choisis il se trouva un réprouvé, ni qu'elle soit plus sainte que la maison d'Abraham où l'on trouve aussi des réprouvés, ni plus parfaite que celle d'Isaac dont une partie des enfants fut réprouvée. Et pourtant ni Noé, ni Abraham, ni Isaac n'ont été accusés. Certes, bien que nous soyons grandement surpris et affligés des maux causés par nos envoyés aux églises et aux ecclésiastiques, ainsi que nous l'ont fait savoir vos ambassadeurs, cependant nous nous étonnons encore davantage de ce que les prélats qui ont, dit-on, souffert ces exactions, avec la plupart desquels nous avions des rapports de familiarité avant notre élection à la dignité pontificale, attendu que nous étions du même royaume et que nous les regardions comme nos amis, ne nous aient jamais rien fait savoir, ni verbale-

ment, ni par écrit, ni par envoyé, ni par lettre, ni d'aucune autre manière, ni par l'intermédiaire de nos frères les cardinaux. En agissant ainsi, avant de publier de pareilles accusations, ils avaient sauvegardé l'honneur du Siége apostolique et le leur; ils avaient suivi la règle que le droit prescrit de suivre même vis-à-vis des plus humbles personnes, et nous aurions fait en sorte qu'ils n'auraient pas eu lieu d'adresser une seconde plainte ni à nous, ni à d'autres. Quoique nous soyons, bien qu'indigne, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, nous ne pouvons deviner ce qui nous est caché. Nous prions et supplions celui qui sait tout et n'ignore rien, de nous faire connaître les excès de nos envoyés et de nos familiers, pour les corriger de façon que cela serve d'exemple [1]. »

[1] « Clemens... nobiles viros, Milonem, dominum de Nueriis, marescallum Francie, Guillelmum de Martinhiaco et Guillelmum, dictum Corbuse, milites, nuncios tuos et litteras quas nobis per eos tua Serenitas destinavit, libenter vidimus, gratanter recepimus et intelleximus diligenter. Et auditis hiis que, ex parte tua, dicti nuncii proponere curaverunt diu cogitavimus super illis et cum familiaribus nostris, qui super his nos plenius poterant informare, deliberationem, tractatum et collationem habuimus diligentem. Quibus sollicita meditatione discussis, super eisdem puram tibi veritatem et plenam verbo et scripto, per dictos nuncios tuos, necnon et dilectos filios, Guillelmum, abbatem monasterii Mosiacensis, et Arnaldum de Auxio, canonicum Constanciensem, capellanos nostros, quos propter hoc ad tuam destinamus presenciam, respondemus, et, in summa veritate, dicere possumus quod nos, quantum nostram contingit personam, in aliquo predictorum consciencia non accusat. Non tamen nunciorum nostrorum, antequam veritatem sciamus, facta volumus excusare, quoniam ut sententia sancti Augustini utamur, quantum libet disciplina vigilet domus nostre, homines sumus et inter homines conversamur. Unde nec nobis arrogare audemus ut domus nostra melior sit quam arca Noe, ubi inter octo homines electos unus reprobus est inventus, au sanctior quam domus Abrahe, ibi etiam aliqui reprobi sunt reperti, aut perfectior quam domus Isaac, ubi pars filiorum suorum est reprobata; nec tamen ideo Noe, Abraham et Isaac sunt a Domino accusati.

« Sane licet de gravaminibus per nuncios nostros Ecclesiis et personis ecclesiasticis, ut dicti tui nuncii proponebant, illatis miremur plurimum et turbamur; miramur tamen amplius quod prelati, qui hec gravamina pertulisse dicuntur, quos, cum de regno oriundi simus eodem, et magnam habuerimus plerumque familiaritatem cum illis ante promotionem nostram ad apostolatus apicem dignitatis, nostros speciales amicos et benevolos credebamus, nunquam verbo vel scripto, nuncio seu epistola, vel alio quovismodo aliquid nobis de predictis significare vel per aliquem de fratribus nostris cardinalibus facere significari curarunt. Quod si fecissent antequam talia publicassent, honorem sedis apostolice atque suum fecissent, juri quod etiam circa minores hoc precipit observari, satisfecissent; et Nos tale fecissemus apponi remedium super illis quod nunquam habuissent necesse apud nos vel alios secundam deposuisse querelam. Et quia licet geramus, quanquam immeriti, Christi vices in terris, de occultis tamen non possumus divinare; Illum qui omnia novit et nichil ignorat suppliciter deprecamur quod excessus nunicorum nostrorum et familiarum, si qui sunt, ad nostram noticiam deducantur. Quod si fiat, taliter corrigentur quod erit ceteris in exemplum. Datum Burdegale, VI kalendas augusti, pontificatus nostri anno primo. » Ms. 10919, fol. 45 v°; autre copie, *ibid.*, fol. 46 v°. Conf. Baluze, t. II, p. 58.

En adoptant la date de 1305 assignée par Baluze à cette missive, on ne voit pas quels étaient les griefs dont se plaignait Philippe le Bel. En lui assignant, au contraire, sa véritable date, le 27 juillet 1306, on trouve dans les chroniqueurs et autres documents contemporains l'explication de ce qu'elle renferme d'obscur. Clément avait pris la résolution de transporter la Chaire de saint Pierre hors de l'Italie troublée par des dissensions intestines. Il s'était fait couronner à Lyon ; de cette ville, il se rendit à Bordeaux en traversant une partie de la France et en se faisant héberger par les églises qu'il rencontrait sur sa route. Il exerçait ce qu'on appelait le droit de procuration. Ces voyages étaient fort coûteux pour ceux qui avaient à nourrir et à loger la nombreuse suite du Pape et pour les autres ecclésiastiques que l'on contraignait de contribuer en argent aux dépenses de la cour pontificale [1]. Des plaintes s'élevèrent de la part du clergé ; elles furent avidement recueillies par Philippe le Bel qui envoya une ambassade menaçante au pape Clément V qui, ainsi que sa lettre nous le fait connaître, lui répondit avec une grande dignité, regrettant qu'au lieu de faire un scandaleux éclat, on ne l'eût pas amicalement prévenu des abus qui se commettaient en son nom.

Le séjour de Bordeaux et de ses environs ne fut pas sans amertume pour l'ancien archevêque ; il était sous la main du roi qui l'accablait d'ambassades, de messages, d'épîtres et qui, à la fin de 1306, lui demanda une entrevue. On traitait entre les deux cours de graves affaires. Mais le plus profond mystère entourait ces pourparlers auxquels sans aucun doute les Tem-

[1] Ecoutons le chroniqueur contemporain Geoffroi de Paris, écho populaire, exagéré sans doute, mais dont il faut tenir compte :

« .... meint jour mengea sur autrui pape.
Il n'iot ville ne cité
de quis le pope eust pité ;
n'abeie ne prioré
qui tost ne feust devoré ;
de blez, de vins, chars et poissons
faisoit le pape ses moissons.... »

Chronique métrique de Godefroy de Paris. Buchon, p. 107. Le témoignage d'un contemporain, du continuateur de Guillaume de Nangis, est encore plus explicite : « A Lugduno recedens Burdegalis per Matisconem, Divionem, Bituricas et Lemovices iter faciens, tam religiosorum quam secularium ecclesias et monasteria tam per se quam per suos satellites depredando, multa et gravia intitulit eis damna. » *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, édit. de la *Société de l'Histoire de France*, t. I, p. 352.

pliers n'étaient pas étrangers. Le 5 novembre 1306, Clément écrivait au roi la lettre suivante qui nous révèle l'existence de négociations ardues entravées par la santé ébranlée du Souverain Pontife, qui se trouva un instant à deux doigts de la mort et dont la convalescence fut longue. Baluze a publié cette lettre [1] ; mais il l'a, de son autorité privée, et sans avertir qu'il corrigeait le texte, datée de la deuxième année du pontificat, tandis que le manuscrit porte *anno primo*. Tout prouve, en effet, que cette épître est bien du mois de novembre 1306 ; c'est ce qu'a reconnu Baluze, mais comme, suivant sa manière de compter, le mois de novembre 1306 appartenait à la deuxième année du pontificat de Clément V, il n'a pas hésité à altérer le texte pour le plier à son système.

« C'est au sujet d'affaires touchant la chrétienté et particulièrement votre royaume, lesquelles nous tiennent fort à cœur et ne doivent pas vous être indifférentes, que nous envoyons vers Votre Sérénité nos chers fils les cardinaux-prêtres Bérenger du titre des saints Nérée et Achillée et Etienne du titre de Saint-Cyr *in Thermis*, hommes d'une grande autorité et d'une grande prudence, que nous savons très-fervents zélateurs de votre honneur et de vos intérêts. Nous requérons instamment et prions Votre Sérénité d'avoir auprès de vous, lors de l'arrivée de ces cardinaux, c'est-à-dire, avec la grâce de Dieu, dans trois semaines environ à partir de la date de la présente, votre conseil secret avec lequel vous puissiez délibérer sans retard sur ce que lesdits cardinaux proposeront à Votre Altesse de notre part ; il est à souhaiter, en effet, que par suite de l'absence de votre conseil, nos cardinaux dont la présence nous est nécessaire ne soient pas forcés de faire en France un trop long séjour dont souffriraient les affaires en question et d'autres qui exigent une prompte solution.

« Nous voulons que Votre Excellence Royale n'ignore pas que depuis notre dernière lettre une cruelle maladie nous a fait sentir son aiguillon et nous a presque conduits aux portes de la mort ; mais, avec l'aide de la bonté divine, nous sommes maintenant, à ce qu'il nous semble et à ce que disent nos médecins, délivrés de tout mal et revenus en bonne santé. Toutefois nous sommes accablés d'une telle foiblesse que nous ne pourrions l'exprimer ni par parole, ni par écrit [2]. Quant au projet d'entrevue que Votre Excellence a fait proposer dans une lettre que nous a remise maître Ami, votre clerc, nous avons chargé nos cardinaux d'y répondre de vive voix.

[1] T. II, p. 76.

[2] Baluze a lu ainsi cette phrase : « Debilitate depressi quod nostram debilitatem verbis vel litteris exprimere *requiremus ;* » cela n'a pas de sens, il faut lire comme dans le manuscrit, *nequiremus*.

Donné à Pessac, près de Bordeaux, les nones de novembre, année première de notre pontificat (5 novembre 1306) [1]. »

La fin de l'année 1306 fut laborieuse pour le Pontife. Philippe demandait toujours; rien ne coûtait à son indiscrétion. Il avait résolu de marier son fils Philippe à Jeanne de Bourgogne ; les deux futurs époux étaient proches parents, il fallait une dispense. Lors de son séjour à Lyon, à l'époque du couronnement, le roi avait obtenu une dispense générale pour que ses enfants pussent contracter, dans certaines limites, des unions défendues par l'Eglise : cette dispense ne semblant pas suffisante, il en demanda une spéciale, objectant que ce mariage paraissait à beaucoup scandaleux, parce que l'on croyait, bien à tort, car le fait était faux, que Jeanne avait été fiancée à Louis, fils aîné de Philippe. Le Pape fit ce que le roi voulait, l'assurant de son entière bienveillance et l'appelant son fils chéri, mais il profita de l'occasion pour lui signifier ce que sa conduite avait d'étrange à ses yeux sur certains points, notamment au sujets de son différend avec le roi d'Angleterre, différend qui était à la veille d'être terminé, mais qui subsistait par la faute de Philippe, qui voulait conserver sous sa main le château de Mauléon, malgré les réclamations fondées d'Edouard (lettre du 7 des ides, 7 janvier 1307). Clément avait beaucoup travaillé à ramener la concorde entre ces deux rois qui lui étaient chers; sa correspondance garde de nombreuses traces de cette préoccupation, mais Philippe était intraitable; il fallut la mort du vieil Edouard et le mariage de son fils avec la fille de Philippe pour ôter toute crainte de guerre entre la France et l'Angleterre.

Clément étant en veine de franchise dans sa lettre du 7 janvier 1307, se permit de donner, bien doucement, bien paternellement, de bons avis au roi de France. Il exigea que s'il employait les lettres particulières de dispense qu'il avait obtenues pour son fils Philippe, il renvoyât au Pape les lettres des dispenses générales pour les fils de France, accordées à Lyon. Il l'invitait en outre à user avec la plus grande discrétion de dispenses que lui Pape lui avait octroyées si généreusement, et de ne s'en servir que dans les cas où il pourrait, à leur aide.

[1] Ms. 10919, p. 60 et suiv.

conclure la paix ou procurer un avantage à la chrétienté. « Qu'il craigne en abusant de s'attirer la colère du Roi des rois [1] ! »

Philippe le Bel ne se conduisait pas toujours royalement; il se plaisait à employer des agents qui, d'après les idées du temps, semblaient indignes de la majesté souveraine; devançant en cela Louis XI, qui aimait à confier des missions importantes à de petites gens. Clément lui en fit des reproches :

«Nous ne voulons point passer sous silence que nous n'avons pu voir sans étonnement la condition du messager qui nous a apporté votre lettre. En apprenant, en effet, que ce messager est de petit état, et que même il était venu vers nous en prêchant sur sa route, nous avons admiré votre circonspection royale qui a confié à un tel envoyé des lettres d'une si grande importance; nous avons songé aux périls qu'il a dû affronter dans un si long voyage par les chemins et en traversant les rivières, et nous signifions à Votre Magnificence royale d'avoir soin désormais de nous envoyer des messagers en raison de l'importance des affaires pour lesquelles ils viendront à nous [2]. »

Mais, hélas, cette fermeté, qui du reste ne portait que sur des questions de formes, ne dura pas, ou plutôt elle fut ébranlée et vaincue par l'incroyable insistance du roi de France ! Nous avons vu que Philippe le Bel sollicita une entrevue avec le Pape ; les cardinaux des saints Nérée et Achillée et de Saint-Cyr furent chargés de cette négociation. Philippe proposait pour lieu de la rencontre deux villes, Tours et Poitiers, et pour époque le milieu d'avril, ou le 1er mai 1307. Les cardinaux qui entouraient le Pape préféraient Toulouse.

« Bien que ce dernier endroit, écrivait Clément à Philippe, nous eût été commode et agréable pour plusieurs motifs, notamment à

[1] « Ad hec urget nos officii nostri debitum, ut in hiis quorum non sine magnis et justis causis est tibi a nobis concessa facultas appetitum tuum ad modeste considerationis limites perducamus. »

[2] « Verum obmittere nolumus quod apud nos quadam admiratione non caret cum nuncii condicionem attendimus, per quem dicta tua littera est transmissa ; audientes enim quod dictus nuncius humilis status erat et quod etiam venerat predicando, incepimus admirari de circonspectione regia quomodo tali nuncio litteram tam ardui negocii demittere voluisset, in quo eciam advertimus viarum et fluminum discrimina que talis nuncius in longo sic itinere incurrere potuisset. Magnificencie igitur regie hoc duximus intimandum ut diligenter advertat quod secundum statum negocii pro quod mittere ad nos contigerit studeat deinceps nuncios ipsi negocio congruos declinare. Datum apud Vignandraldum, VII idus januarii, pontificatus nostri anno secundo. » Ms. 10919, fol. 60 et suiv. Baluze, t. II, p. 81.

cause de notre faiblesse corporelle au sortir d'une longue maladie dont nous sommes tirés par la grâce de Dieu, mais dont les suites nous causent de nombreuses incommodités, par déférence pour vous, nous avons choisi Poitiers. Nos médecins sont unanimes à déclarer qu'au changement de la saison nous aurions besoin de prendre une médecine : pour cela il faut un temps doux, comme le début de mai ; en conséquence il nous a paru que si notre entrevue commençait dès le milieu d'avril, certaines affaires que nous avons à traiter ne pourraient être conduites à bonne fin avant le commencement de mai, époque que nos médecins nous ont fixée pour prendre médecine. Nous trouvons à cela deux difficultés : avoir une entrevue avec vous, ce qui est notre ferme intention, et prendre médecine dans le temps que les médecins nous ont fixé, ce que nous ne pouvons négliger sans de graves préjudices pour notre santé. Ce dernier inconvénient nous croyons que vous désirez l'éviter, car votre amitié doit vous faire prendre part à nos souffrances. Aussi avons-nous choisi le commencement d'avril, nous nous trouverons alors à Poitiers [1]. »

Philippe demanda que l'on préférât Tours, alléguant les raisons suivantes :

« Bien qu'il eût été décidé, écrivait-il à Clément V, de nous voir à Poitiers, cependant, en tenant compte du nombre de notre suite et de la vôtre, de celle des cardinaux et des personnes de la cour, il y aura au lieu de notre entrevue un tel concours de grands et de peuple, qu'il faut une ville assez vaste pour recevoir une si grande foule. Tours, voisin de Poitiers, ainsi que vous le savez, me paraît à cet égard devoir obtenir la préférence. On trouve, en effet, là et aux environs, des rivières qui permettent un approvisionnement facile, de nombreuses habitations, la proximité de villes importantes, l'abondance des vivres et de tout ce qui sert à la vie, la douceur et la politesse des habitants, et ce qui est pour nous une raison déterminante, la pureté et la clémence de l'air que pourra respirer, avec la faveur divine, votre Vénérable Personne, affligée, hélas!

[1] « Sed quia medicorum nostrorum in unum convenit consilium ut opus sit nobis in hac novitate temporis recipere medicinam, ad quam recipiendam tempus temperatum videlicet principium mensis maii arbitrantur, visum est nobis quod si vista nostra in medio mensis aprilis sumeret exordium, forsan que tractatanda sunt in vista infra principium mensis maii, quod tempus prefati nostri medici ad medicinam nostram prestituunt ullatenus obmittendum, propter brevitarem temporis non possent ad effectum perduci. Et quia inter hec duo astamur quia et vistam per omnem modum tenere volumus, sicut conduximus et medicinam tempore prestituto a medicii sine gravi et evidenti corporis periculo ut asserunt pretermittere non valemus. Cui periculo ut precaveatur desiderare te credimus, tanquam illum quem passionum nostrarum necesse est probata dilectio constituat socium et germanum, tempus eligimus videlicet principium mensis aprilis ut tunc intremus Pictavis. » Pessac, 5 des ides de février, an II du pontificat. Ms. 10919, fol. 62 v°.

depuis longtemps, de différents maux et où elle pourra puiser de nouvelles forces. Nous avons à quelque distance de la ville un château qui domine la Loire et qui paraît très-propre à vous servir de résidence, et de notre logis nous pourrons nous y rendre librement et secrètement [1]. »

Cela était bien engageant, trop engageant même pour ne pas exciter de défiance. Cette perspective d'entretien mystérieux que le roi ouvrait au Pape pouvait donner à réfléchir [2]; aussi Clément tint bon. On ne comprend pas trop quel motif guidait Philippe pour préférer Tours à Poitiers ; peut-être espérait-il avoir, dans la première de ces villes, plus d'action sur le Pape. Ce qui porterait à le croire, c'est ce qui se passa en 1308, et que nous raconterons plus loin. A ces nouvelles instances Clément n'opposa qu'une réponse : le soin de sa santé; il déclara qu'il tenait de source certaine que le climat de Tours était insalubre, qu'il devait prendre médecine à l'époque fixée par son médecin. En conséquence, il signifiait au roi qu'il se rendrait à Poitiers dans les premiers jours d'avril [3] (lettre du 17 février 1307). Que dire de l'insalubrité du climat de Tours !

Philippe ne se tint pas pour battu, il proposa de nouveau au Pape d'aller ailleurs qu'à Poitiers : Clément résista. Le jour de l'entrevue approchait; il invoque qu'il avait fait, ainsi que les cardinaux, de grands frais d'approvisionnement à Poitiers, qu'il ne pouvait changer le lieu du rendez-vous sans procurer à lui-même et auxdits cardinaux de notables dommages. Il terminait ainsi : « Que Votre Magnificence nous excuse et ne tarde pas à se rendre à Poitiers au temps fixé. » (Lettre du 10 mars 1307 [4].)

[1] Lettre de Philippe au Pape, sans date. Baluze, t. II, p. 88.

[2] Lettre de Clément : *Datum apud Pessacum, VII idus februarii, pontificatus nostri anno II°*. Baluze, t. II, p. 90.

[3] « Tibi respondemus quod statu nostro et debilitate nostri corporis, que adhuc ex preteritis infirmitatibus nos contingit, ac civitatis Turonensis aeris intemperie, que ibidem dicitur invigere, prout non solum a quibusdam fratribus nostris, sed eciam ab aliquibus illarum partium indigenis necnon et a nostris medicis perce pimus, suscipiendarum quoque necessario medicinarum a nobis de nostrorum concilio medicorum tempore opportuno, attente pensatis, de consilio eciam fratrum nostrorum civitatem Pictavensem et principium futuri proximo mensis aprilis ad hujusmodi flendam vistam elegimus... Datum apud Pessacum, XIII kalendas martii, pontificatus nostri anno II°. » Ms. 10919, fol. 65 v°. Cf. Baluze, t. II, p. 91.

[4] *Datum Burdegale, VI idus martii, pontificatus nostri anno II.* Ms. 10919, fol. 62 v°. Cf. Baluze, t. II, p. 95.

Enfin Clément se mit en route, mais arrivé au monastère de Baigne, en Saintonge, il tomba malade : les médecins jugèrent urgent de le saigner. Il prévint donc le roi qu'il éprouverait un retard et n'arriverait à Poitiers que le 7 ou le 8 avril [1].

L'entrevue si désirée eut lieu. Que s'y passa-t-il? Si nous consultons un chroniqueur contemporain, le premier continuateur de Guillaume de Nangis, on y traita de graves questions, et on y décida, entre autres, l'arrestation des Templiers [2].

Le même chroniqueur ajoute, ce qui est confirmé par d'autres témoignages, que le Pape manda à Poitiers les grands maîtres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il s'agissait, en effet, dans l'entrevue de Poitiers, d'organiser une nouvelle croisade : le Pape, les cardinaux et le roi devaient examiner les moyens les plus propres à rendre fructueuse une expédition en Terre sainte. Que dans l'entrevue de Poitiers Philippe ait parlé au Pape des crimes des Templiers, cela est certain, nous en avons la preuve dans une lettre de Clément du 24 août 1307 :

« Nous croyons que vous n'avez pas oublié qu'à Lyon et à Poitiers, enflammé du zèle de la foi, vous nous avez plusieurs fois entretenu soit directement, soit par des intermédiaires, des Templiers. Vous nous avez fait à ce sujet une communication par le prieur du Moutier-Neuf de Poissy. Quoique nous ne pouvions nous décider à croire ce qui nous était dit, tant cela nous paraissait incroyable et impossible, toutefois comme nous avions entendu depuis plusieurs choses, nous sommes forcés de douter et de procéder à cette matière suivant le conseil de nos frères, non sans une grande amertume, une grande anxiété et un grand trouble de cœur. Mais attendu que le maître du Temple et plusieurs précepteurs du même ordre, tant de votre royaume que d'autres contrées, ayant appris la mauvaise opinion que vous aviez manifestée sur eux à nous et à quelques autres princes, nous ont demandé, non une fois, mais plusieurs fois, instamment, de faire

[1] « Cum de concilio physicorum necessitate nostri corporis hocadmodum exigente pro salute nostra vitendamus immediate post Pascha resurrectionis dominice minucionem sanguinis celebrare, ut ipsorum physicorum verbis utamur, etc... Datum Beanie Xanctonensis diocesis, XVI calendas aprilis, pontificatus nostri anno secundo. » Ms. 10919, fol. 67 r°. Conf. Baluze, t. II, p. 96.

[2] « Circa Pentecostes rex Philippus locuturus papæ Pictavim proficiscitur, et tunc ab eo et a cardinalibus, ut dicebatur, super pluribus et arduis negociis deliberatum fuit ac etiam ordinatum, præsertim de Templariorum captione, prout sequens rei exitus declarabit. » *Chronique de Guillaume de Nangis*, édit. de la *Société de l'Histoire de France*, t. I, p. 358 et 359.

une enquête sur les crimes qui leur étaient, disaient-ils, faussement attribués, de les absoudre s'ils étaient innocents et de les condamner s'ils étaient coupables, ce qu'ils ne croyaient point. Quant à nous, pour ne rien négliger en matière de foi, et tenant grand compte de ce que vous nous aviez souvent dit à leur égard, à la requête du maître et des Templiers, nous avons résolu, de l'avis des cardinaux, de revenir à Poitiers vendredi prochain et de commencer une enquête ou de procéder autrement, ainsi que nos frères le trouveront plus utile. Nous vous mandons ce que nous avons résolu et nous ferons savoir à Votre Magnificence ce que nous ferons à l'avenir à ce sujet, priant dans le Seigneur Votre Sérénité d'avoir soin de nous faire promptement connaître par lettre ou par messager votre avis, ainsi que les informations que vous avez pu recevoir et tout ce que votre prudence jugera à propos de faire [1]. »

En plaçant cette lettre à l'an 1305, Baluze l'a rendue inintelligible. Elle est d'une importance capitale; elle prouve que, contrairement à l'opinion reçue, l'arrestation des Templiers ne fut pas décidée dans l'entrevue de Poitiers, mais qu'à la fin d'août le Pape résolut de faire, à la demande des Templiers, une enquête sur les griefs qu'on leur imputait, sans se hâter.

« Comme vous nous avez écrit avant-hier votre intention de nous envoyer vers la fête de l'Assomption quelques personnes au sujet de ce que Geoffroy du Plessis, notre notaire, et Guillaume de Planon, votre chevalier, ont rapporté à Votre Altesse, nous voulons que Votre Sérénité sache que d'après le conseil de nos médecins nous nous disposons à prendre quelques potions préparatoires, puis de nous purger vers le commencement de septembre, ce qui, au jugement

[1] 9 des calendes de septembre, l'an II du pontificat. Ms. 10919, fol. 53 r°. Baluze, t. II, p. 73, a daté cette lettre de 1305.

« Sane a memoria tua non credimus excidisse quod Lugduni et Pictavis de facto Templariorum zelo fidei devotionis accensus nobis, tam per te quam per tuos, pluries locutus fuisti, et per priorem monasterii novii de Pictavi aliqua intimare curasti. Et licet ad credendum que tunc dicebantur, cum quasi incredibilia et impossibilia viderentur, nostrum animum vix potuerimus applicare, quia tamen plura incredibilia et inaudita ex tunc audivimus de predictis, cogimur hesitare, et, licet non sine magna cordis amaritudine, anxietate ac turbatione, quicquid ordo postulaverit rationis, de consilio fratrum nostrorum facere in premissis, quia vero magister milicie Templi ac multi preceptores, tam de regno tuo quam aliis ejusdem ordinis cum eodem, audito, ut dixerunt, quod tam erga nos; te quam erga aliquos alios dominos temporales super predicto facto multipliciter eorum oppinio gravebatur, a nobis nedum semel sed pluries, cum magna instancia petierunt quod nos super illis eis falso impositis, ut dicebant, vellemus inquirere veritatem, ac eos, si reperirentur, ut asserebant inculpabiles, absolvere, vel ipsos, si reperirentur culpabiles, quod nullatenus credebant, condempnare vellemus. »

desdits médecins, avec l'aide de Dieu, nous sera fort utile. Aussi ne faut-il pas vous presser de nous adresser vos envoyés ; vous pouvez le faire utilement vers le milieu d'octobre. Alors, avec la permission du Très-Haut, nous nous occuperons uniquement de vos affaires, en laissant toutes les autres de côté. »

III

Les choses en étaient là quand, le 13 octobre, tous les Templiers de France furent arrêtés, le matin à la même heure, par ordre du roi. Rien ne faisait présager une pareille violence, car la veille même, le grand maître, Jacques de Molay, avait, en présence du roi, assisté aux obsèques de la comtesse de Valois et avait été admis à l'honneur de porter le cercueil avec d'autres princes.

La résolution d'arrêter les Templiers fut prise à l'abbaye royale de Maubuisson ; tous les conseillers de Philippe le Bel ne furent pas de cet avis, entre autres le garde des sceaux, Gille Aiscelin, archevêque de Narbonne, qui résigna ses fonctions, dont fut investi l'âme damnée du roi, l'adversaire implacable de Boniface VIII, Guillaume de Nogaret. Cette révolution du Palais nous est connue par la note suivante placée en tête d'un registre de la chancellerie de France, actuellement conservé au Trésor des chartes : « Anno Domini MCCCVII, die veneris post festum B. Mathie apostoli (23 septembre), Rege existente in monasterio regali B. Marie juxta Pontisaram, traditum fuit sigillum domino G. de Nogareto, militi, ubi tunc tractatum fuit de capcione Templariorum [1]. »

Cette note dit que le 23 septembre, on traita de l'arrestation des Templiers ; il ne faut pas en inférer que ce fut pour la première fois : on a la preuve du contraire par la date des lettres portant l'ordre de captivité, qui sont aussi du 14 ; mais on peut conjecturer que dans la séance du 23, Gille Aiscelin ayant refusé de sceller ces lettres, fut remplacé par Nogaret.

Le continuateur de Nangis, dans le passage cité plus haut, déclare que Clément V et Philippe convinrent, dans l'entrevue de Poitiers, de mettre les chevaliers du Temple en prison. Si

[1] *Reg. XLIV du Trésor des Chartes*, fol. 3, Archives nationales, JJ. 44.

on consulte la circulaire qui accompagne l'ordre d'arrestation et dont lecture fut donnée au peuple, la puissance ecclésiastique et le pouvoir temporel auraient été d'accord sur ce point. Avant d'aller plus loin, prenons connaissance de ce manifeste dans lequel la royauté faisait appel à l'opinion publique :

« Une chose amère, une chose déplorable, une chose horrible à penser, terrible à entendre, détestable de crime, exécrable de scélératesse, abominable d'exécution, détestable de forfait, une chose entièrement inhumaine et étrangère à l'humanité avait déjà, sur le rapport de plusieurs personnes dignes de foi, retenti à nos oreilles, non sans nous plonger dans une profonde stupeur, et sans nous faire frémir d'une violente horreur. Après avoir pesé la gravité de ce bruit, une douleur cruelle et immense se développa en nous, en présence de crimes si nombreux et si atroces qui aboutissent à l'offense de la majesté divine, au détriment de la foi catholique et de toute la chrétienté, à l'opprobre de l'humanité, à la contagion du mauvais exemple et au scandale de tous. L'esprit de raison souffre de voir des hommes s'exiler au delà des limites de la nature ; il est troublé de voir une race oublieuse du principe de sa propre condition, ignorante de sa dignité, prodigue de soi-même et livrée au sens réprouvé, ne pas comprendre où est l'honneur.

« Elle est comparable aux animaux dépourvus de raison. Que dis-je, dépassant par son effroyable bestialité le manque de raison de ces animaux, elle s'expose à la somme de tous les crimes, que repousse et fuit la sensualité des bêtes sans raison ; elle a abandonné Dieu son auteur, elle s'est retirée de Dieu son sauveur, elle a délaissé Dieu qu'il l'a engendrée, elle a oublié Dieu le seigneur son créateur, elle a sacrifié au démon et non à Dieu, cette race sans bon sens et sans prudence. Plût au ciel qu'elle eût quelque sens, quelque intelligence, quelque prévoyance !

« Naguère déjà il parvint à notre connaissance, par la relation de personnes dignes de foi, que les frères de l'ordre de la milice du Temple, cachant le loup sous l'apparence de l'agneau, et sous l'habit religieux insultant à la religion de notre foi, s'attaquant à notre Seigneur Jésus-Christ qui a été crucifié pour la rédemption du genre humain, lui font subir des outrages plus cruels que ceux qu'il a soufferts sur la croix et le crucifient de nouveau. En effet, quand ils entrent dans l'ordre et font leur profession, on leur présente un crucifix, et par un malheureux, que dis-je, un misérable aveuglement, ils le renient trois fois, et cédant à une horrible crédulité, lui crachent trois fois à la face. Puis, dépouillant les vêtements qu'ils portaient dans le siècle et s'offrant nus à leur visiteur ou son remplaçant, chargé de procéder à leur réception, ils sont, conformément aux rites profanes de leur ordre et au mépris de la dignité humaine, baisés par lui trois fois, une fois au bas de l'épine du dos, ensuite sur le nombril, et enfin sur la bouche. Et après avoir of-

fensé la loi divine par de si abominables attentats et par de si détestables pratiques, ils ne craignent pas d'offenser la loi humaine en s'obligeant par le vœu de leur profession de se livrer entre eux à d'horribles et effroyables désordres. La colère de Dieu ne peut manquer de s'abattre sur ces fils d'incrédulité.

« Elle a abandonné la fontaine de l'eau de vie, elle a changé sa gloire en l'adoration du veau, elle a sacrifié aux idoles, cette race immonde et perfide, race insensée et livrée au culte des idoles, elle dont les actes et les œuvres détestables et même les paroles souillent la terre de leur ordure, suppriment les bienfaits de la rosée, infectent la pureté de l'air et couvrent notre foi de confusion. Nous avons d'abord attribué ces révélations et ces dénonciations plutôt à l'envie, à la haine et à la cupidité, qu'à la ferveur de la foi, au zèle de la justice, ou à un sentiment de charité, et nous ne pouvions nous décider à y ajouter créance; mais les dénonciations et les dénonciateurs se multiplièrent, les mauvais bruits prirent de la consistance; mais des présomptions graves, des motifs de croire légitimes et des conjectures probables nous inspirèrent de violents soupçons et nous portèrent à faire une enquête pour découvrir la vérité à cet égard. Après avoir consulté notre très-saint Père en Dieu, Clément, par la grâce divine, souverain pontife de la très-sainte Eglise romaine et universelle, et après avoir délibéré avec nos prélats et avec nos barons, nous avons avisé à prendre les moyens de faire une enquête utile et de suivre les voies efficaces qui pouvaient nous amener à voir plus clair en cette affaire. Nous avons creusé plus amplement et plus profondément jusqu'au fondement des choses. Nous avons constaté les plus grandes abominations. Aussi, nous qui avons été établi par Dieu comme une sentinelle sur le poste élevé de l'éminence royale, pour la défense de la foi et de la liberté de l'Eglise, et qui désirons par-dessus tout l'accroissement de la foi catholique, vu l'expresse diligence faite par notre bien-aimé en Jésus-Christ frère Guillaume de Paris, délégué par le Siége apostolique comme inquisiteur de l'hérésie à propos des crimes imputés par la voix publique; tenant compte aussi des diverses présomptions, inductions légitimes et conjectures probables contre lesdits ennemis de Dieu, de la foi et de la nature, et les contempteurs du pacte humain; acquiesçant aux justes supplications dudit inquisiteur, qui a invoqué le secours de notre bras, bien que certains des inculpés puissent être innocents et d'autres coupables; considérant la gravité de l'affaire et la difficulté de trouver autrement la vérité; considérant aussi que de violents soupçons s'élèvent contre tous et que, s'il en est d'innocents, de même que la fournaise dénote la pureté de l'or, de même l'examen et le jugement prouveront leur innocence; après en avoir mûrement délibéré avec les prélats, les barons de notre royaume et nos autres conseillers, ainsi qu'il a été dit plus haut, nous avons ordonné que chacun des membres de cet ordre soit arrêté dans notre royaume sans aucune exception, tenu captif et soumis au jugement de l'Eglise, que tous ses biens meubles et immeubles soient saisis et fidèlement tenus sous notre main. A ces causes, nous vous commet-

tons et vous mandons par un ordre étroit de vous transporter tous deux ou l'un de vous dans le bailliage de....., d'y arrêter tous les frères sans exception, de les tenir prisonniers, pour les présenter au jugement de l'Eglise, de saisir leurs biens meubles et immeubles, et de les garder sous notre main sans les consommer ou les détruire, conformément à l'ordonnance et à l'instruction que nous vous envoyons sous notre contre-scel, et cela jusqu'à ce que nous vous en ordonnions autrement. Et nous enjoignons à nos féaux, à nos justiciers et à nos sujets, par la teneur des présentes, qu'ils vous obéissent et donnent aide pour raison de chacune des choses susdites et pour tout ce qui y touche.

« Donné dans la royale abbaye de Notre-Dame, près Pontoise, jour de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, l'an du Seigneur 1307 [1]. »

Nous avons trouvé le texte des instructions remises par le roi aux commissaires chargés d'arrêter les Templiers; on voit,

[1] « Philippus, Dei gracia Francorum rex, dilectis et fidelibus nostris dominis de Onevale, et Johanni de Torvavilla, militi ac baillivo Rothomagensi, salutem et dilectionem.

« Res amara, res flebilis, res quidem cogitatu horribilis, auditu terribilis, detestabilis crimine, execrabilis scelere, abhominabilis opere, detestanda flagitio, res penitùs inhumana, immo ab omni humanitate seposita, dudum fide digna relacione multorum non absque gravii stuporis impulsu et vehementi horroris fremitu auribus nostris insonuit, cujus gravitate pensata eo crevit in nobis acerbius doloris immensitas pro talium et tantorum immanitate scelerum in divine majestatis offensam orthodoxe fidei et tocius christianitatis dispendium, humanitatis obprobrium, exempli mali perniciem et generale scandalum non est dubium redundare; racionalis quidem spiritus exulanti extra terminos nature compatitur et compaciendo turbatur eo quod sui oblita principii, proprie condicionis infra sue dignitatis ignara, sui prodiga et in reprobum sensum data, cum in honore esset non intellexit, comparata est jumentis insipientibus, immo ipsorum insipienciam jumentorum stupenda bestialite transcendens ad illa omnium scelerum summe nepharia se exponit que abhorret et refugit ipsorum irracionabilium sensualitas bestiarum; dereliquit Deum factorem suum, recessit a Deo salutari suo; Deum qui eam genuit dereliquit; oblita est Domini creatoris sui, immolavit demonniis et non Deo gens absque consilio et sine prudencia, utinam saperet et intelligeret et novissima provideret.

« Olim si quidem ad nos de dignorum quamplurimum inculcata relacione pervenit quod fratres ordinis milicie Templi gerentes sub specie agni lupum et sub religionis habitu nostre religioni fidei insultantes, Dominum nostrum Ihesum Christum novissimis temporibus pro humani generis redempcione crucifixum gravioribus quam in cruce pertulit illatis injuriis iterum crucifigunt, dum in ipso ingressu suique professione ordinis ipsum conspectibus suis ejus effigie prosentata misera, immo miserabili cecitate ter abnegant ac horribile credulitate ter in faciem spuunt ejus. Et post modum exuti vestibus quos in seculari habitu deferebant, nudi in visitatores aut vicem ejus gerentes qui eos ad professionem recipit presentia constituti, in posteriori parte spine dorsi primo, secundo in umbilico et demum in ore, in humani dignitatis obprobrium, juxta prophanum ordinis sui ritum, deosculantur ab ipso. Et

en les lisant, que les précautions avaient été prises pour assurer la réussite de cet acte audacieux.

C'EST LA FOURME COMMENT LI COMMISSAIRE IRONT AVANT EN LA BESOINGNE.

« Premierement quant il seront venu et auront la chose revelée au seneschaux et au baillis, il s'enfourmeront secretement de toutes leur meisons et pourra l'en à cautele se mestier est, en querre aussi des autres meisons de religion et faindre que ce soit par occasion du désime ou pour autre coulour.

« Après ce, cil qui sera envoyez avec le seneschal ou baillif à jour

postquam divinam legem tam nephandis ausibus, tam detestantis operibus offenderunt, humanam offendere non verentes professionis sue voto se obligant quod alter alterius illius horribilis ac tremendi concubitus vicio propter quod venit in diffidencie filios ira Dei requisitus irrecusabiliter se exponet.

« Dereliquit fontem aque vive mutavitque gloriam suam in similitudinem vituli et ydolis immolat, gens immunda, hec alia gens perfida, gens insana et dedita cultibus ydolarum commitere non veretur quorum non solum actus et opera detestanda, verum eciam repentina verba terram sua feditate commaculant, roris beneficia subtrahunt et aeris inficiunt puritatem de fidei nostre confusionem inducunt. Et licet delatoribus hujusmodi et tam infausti nunciatum rumoris eam potius ex livore invidie vel odii fomite aut cupiditatis radice quam ex fervore fidei, zelo justicie aut caritatis affectu procedere suspicantes, vix ab initio animum inclinare possemus, multiplicatis tamen delacionibus supradictis ac invalescente infamia et ex presumptionibus non levibus sed legitimis argumentis et probabilibus conjecturis, violenta presumpcione et suspicione concepta ad indagandum super premissis plene veritatis indaginem, prehabito super hoc cum sanctissimo Patre in Domino C. divina Providencia sacrosancte romane ac universalis Ecclesie summo Pontifice, et diligente tractatu cum prelatis et baronibus nostris deliberacione consilii plenioris cepimus diligenter intendere modos exquirendo perutiles et per vias incedendo salubres quibus posset lucidius in hac parte veritas repperiri et quesito amplius atque profundius hujusmodi negocium tractebatur tanto effosso pariete abhominationes invenimus graviores. Unde nos qui ad defensionem fidei ecclesiastice libertatis sumus a Domino super regalis eminencie specula constituti, et pre cunctis desirabilibus mentis nostre augmentum catholice fidei affectamus, per dilectum in Christo fratrem G. de Parisiis inquisitorem heretice pravitatis auctoritate apostolica deputatum, super premissis infamia publica referente, diligenti informacione prehabita et tam in informacione ista quam et aliis diversis presumptionibus argumentis legitimis et probabilibus conjecturis contro prefatos Dei fidei et nature hostes ac humani federis nuncios vehementi suspicione concepta, inquisitoris predicti qui brachii nostri auxilium invocavit, justis in hac parte supplicacionibus annuentes, licet esse potest eorum aliquos fore culpabiles et alios innocentes, propter gravitatem tanti negocii, et quia veritas de premissis alias plene repperiri non posset tum quia contra omnes est vehemens orta suspicio, tum quia si qui sint innocentes ex eis expedit quod tanquam aurum in fornace probentur et debita judicii examinacione purgentur, deliberacione super hoc cum prelatis baronibus regni nostri et aliis consiliariis nostris, ut premittitur, habita pleniori decrevimus ut singulares persone predicti ordinis regni nostri sine excepcione aliqua capiantur, capti teneantur et Ecclesie judicio preserventur; et omnia bona sua

assené bien matin selon le nombre des meisons et des granches, esliront preudommes puissans du païs, sans soupechon, ou eschevins conseliers et seront enfourmé de la besoingne par serment, et secretement et comment li roys est de ceu enfourmés par le pape et par l'Eglise, et tantôt il seront envoié en chascun lieu pour prendre les personnes et saisir les biens et ordonner de la garde; et se prendront garde que les vingnes et les terres soient cultivées et semées convenablement et commettront la garde des biens à bonnes personnes et riches du païs, avec les mesnies qui seront trouvées es meisons et eus presens il feront celui jour inventaire en cescun lieu de touz les moebles et les seeleront, et iront si efforciement que li frere et leur mesnie ne puissent contrester, et auront serjant avec eus pour eus fere obeir.

« Après ce il metront les persones souz le boenne et seure garde singulièrement et cescun par soi, et enquerreront de eus premierement et puis apeleront les commissaires de l'inquisiteur et examineront diligenment la vérité par gehine se mestier est, et si il confessent la vérité ils escriuiront leur déposicions tesmoings apelés.

C'EST LA MANIÈRE DE L'ENQUERRE.

« L'en les ainortera des articles de la foi et dira comment li pape et li roys sont enfourmé par plusieurs tesmoinz bien créables de l'ordre de l'erreur et de la b..... que il font espéciaument en leur entrée et en leur profession, et leur prometeront pardon se il confesse verité en retornant à la foi de sainte Eglise, ou aultrement que il soient à mort condempné.

« L'en leur demandera par serement diligenment et sagement comment il furent receu et quel veu ou promesse il firent, et leur demanderont par generau paroles jusqu'à tant que l'en tire de eus la vérité et que il perseverent dans celle vérité [1]. »

Philippe annonçait dans sa circulaire qu'il avait traité avec

mobilia et immobilia saisiantur et ad manum nostram saisita fideliter conserventur. Quare vobis committimus et adstricto e precipiendo mandamus quatinus ad bailliviam Rothomagi, vos aut duo vestrum personaliter conferentes singulos fratres ipsius ordinis sine excepcione aliqua capiatis, captos teneatis Ecclesie judicio perservandos et bona sua mobilia et immobilia saisiatis et ad manum nostram saisita sine consumpcione vel devastacione quacumque, juxta ordinacionem et informacionem nostram vobis sub nostro contrasigillo missam districte teneatis quousque a nobis aliud super hoc receperitis in mandatis. Damus autem fidelibus, justiciariis et subditis nostris tenore presencium in mandatis ut quantum ad premissa omnia et singula et ea tagencia vobis pareant efficaciter et intendant.

« Actum in regali abbatia Beate Marie juxta Pontisaram, in festo Exaltationis sancte Crucis, anno Domini millesimo trecentesimo septimo. » (*Vidimus* de l'arch. de Rouen. *Trésor des Chartes*, J. 413, n° 22.)

[1] Le reste de l'instruction a rapport aux questions que l'on devait adresser sur les cérémonies de la réception des chevaliers du bailliage de Rouen. (*Trés. des Ch.*, J. 413, n° 20.)

le Pape de l'affaire des Templiers. Les termes dont il se servait étaient ambigus, il n'affirmait pas un accord parfait, mais il donnait à entendre qu'il avait obtenu son assentiment. La lettre de Clément V, en date du 24 août, prouve que le Souverain Pontife était ébranlé dans la bonne opinion qu'il avait eue jusqu'alors du Temple, mais il déclarait vouloir procéder à une enquête. Depuis, malgré les prières du roi, il n'avait fait aucune concession. Il apprit par le bruit public la captivité des Templiers : il éprouva une douleur mêlée d'indigation, et fit part de ses sentiments au roi dans une lettre que nous publions pour la première fois, car Baluze l'a entièrement omise, trahissant ainsi les droits de la vérité et de l'histoire :

« Nous reconnaissons, très-cher fils, à la gloire de la sagesse et de la mansuétude de vos ancêtres, qu'élevés dans l'amour de la foi, le zèle de la charité et dans les sciences ecclésiastiques, semblables à des astres brillants, pleins de respect jusqu'à ce jour pour l'Eglise romaine, ils ont toujours reconnu qu'il fallait soumettre tout ce qui concerne la foi à l'examen de cette Eglise dont le pasteur, savoir le premier pape, a reçu de la bouche du Seigneur ce commandement : « Paissez mes brebis ; » ce siége, véritablement le chef, la reine et la maîtresse de toutes les églises, le Fils de Dieu lui-même, l'Epoux de l'Eglise, l'a voulu, établi et ordonné ; les règles des Pères et les statuts des princes le confirment. En effet, les princes romains, aux temps où la barque de Pierre flottait environnée de périls, au milieu des diverses sectes d'hérésie et des tempêtes des hérétiques, bien que l'ardeur de la foi et la dévotion de leur âme les fît briller d'une plus pure lumière, cependant après de nombreuses et diverses constitutions faites à ce sujet, ils ne voulurent retenir à leur tribunal rien de ce qui concerne la foi ou qui pourrait atteindre les ecclésiastiques et les personnes religieuses, mais en abandonnèrent la connaissance au jugement de l'Eglise, reconnaissant à la requête de l'Eglise et pour lui témoigner leur respect que les causes et les personnes susdites n'étaient point de leur compétence.

« Mais vous, très-cher fils, ce que nous disons avec douleur, au mépris de toute règle, pendant que nous étions non loin de vous, vous avez étendu votre main sur les personnes et les biens des Templiers ; vous avez été jusqu'à les mettre en prison, et, ce qui est le comble de la douleur, vous ne les avez pas encore relâchés, mais même, à ce que l'on dit, allant plus loin, vous avez ajouté à l'affliction de la captivité une autre affliction que, par pudeur pour l'Eglise et pour nous, nous croyons à propos de passer actuellement sous silence. Voilà ce qui nous plonge, illustre prince, dans un pénible étonnement, car vous avez toujours trouvé auprès de nous plus de bienveillance qu'auprès des autres pontifes romains qui ont été de votre temps à la tête de l'Eglise ; nous avons été toujours attentif à

pourvoir à votre honneur, dans votre royaume. Pour l'utilité de vous, de votre royaume et de toute la chrétienté, nous séjournions dans une ville peu éloignée; nous avions signifié à Votre Sérénité, par nos lettres, que nous avions pris en main cette affaire et que nous voulions rechercher diligemment la vérité. Dans la même lettre, nous vous priions d'avoir soin de nous communiquer ce que vous aviez découvert à ce sujet, vous promettant de vous transmettre ce que nous découvririons nous-même; malgré cela, vous avez commis ces attentats sur la personne et les biens de gens qui sont soumis immédiatement à nous et à l'Eglise romaine. Dans ce procédé précipité, tous remarquent, et non sans cause raisonnable, un outrageant mépris de nous et de l'Eglise romaine.

« Pour ne pas rendre cette lettre trop longue, je passerai, pour le moment, sous silence d'autres sujets bien connus de surprise et de douleur que nous ordonnons vous être expliqués par nos fils bien-aimés les cardinaux prêtres Bérenger du titre des saints Nérée et Achillée, et Etienne du titre de Saint-Cyr *in Terminis*. Nous ne voulons pas laisser ignorer à votre circonspection que nous désirons ardemment et de toutes nos forces purger entièrement le jardin de l'Eglise des mauvaises herbes, ainsi qu'il conviendra, de telle sorte que ni maintenant, ni plus tard, il reste, ce que Dieu éloigne, une étincelle de l'infection qui puisse amener une rechute.

« Et parce que, très-cher fils, il ne nous est pas permis de douter que plutôt aujourd'hui que demain, dès que nos envoyés seront auprès de vous, prêts à recevoir, en votre nom, de notre main, les personnes et les biens des Templiers, vous vous empresserez de les remettre pour que cela se fasse le plus promptement, le plus sûrement et le plus honorablement qu'il se pourra, nous avons résolu d'envoyer vers Votre Altesse lesdits cardinaux que nous savons vous être attachés non légèrement, mais unis intimement par les liens de l'amour et du dévouement, ce qui fait que nous n'avons pas moins confiance en eux, mais que nous les aimons plus chèrement. Ajoutez une foi entière à tout ce qu'ils vous diront de notre part: écoutez favorablement et exaucez efficacement leurs avertissements et leurs paroles, tellement que cela tourne à l'honneur de Dieu et de l'Eglise romaine, et que vous méritiez d'en avoir de la louange auprès de Dieu et des hommes.

« Donné à Poitiers, le 6 des calendes de novembre (27 octobre), année IIe de notre pontificat [1]. »

Cette lettre est éloquente et significative : nous n'avons pas besoin d'insister. Il est désormais hors de doute que c'est sans

[1] « CLEMENS... PHILIPPO REGI. — Ad preclaras sapientie et mansuetudinis progenitorum tuorum laudes, fili karissime, pertinere cognoscimus quod iidem puriore luce, amore fidei et caritatis zelo, quasi quedam sidera rutilantia, ecclesiasticis disciplinis edocti, hactenus Romane Sedi reverentiam conservantes, cuncta ad religionem fidei pertinentia, ejus agnoverunt examini subjacere, ad cujus pastorem, id est apostolorum primum domino loquente preceptum

l'aveu et à l'insu du Saint-Siége que Philippe le Bel fit jeter en prison les chevaliers du Temple.

C'était là un grave attentat, une infraction à toutes les lois constitutives de la société du moyen âge, qui voulaient que l'Eglise seule eût la juridiction sur ses membres. Mais Philippe était profondément habile ; il avait pris toutes ses précautions pour se mettre à l'abri de poursuites personnelles. Un fait qui

est : *Pasce oves meas* ; quam sedem esse omnium vere ecclesiarum caput, dominam et magistram, ipse Dei Filius, ejusdem Ecclesie sponsus, voluit, statuit et ordinavit et hoc ipsum Patrum regule et principum statuta declarant. Principes namque Romani, pro eo tempore quo navis Petri inter diversarum heresum sectas et hereticorum procellas sub multis periculis fluctuabat, quantumcumque ardore fidei mentisque devotione lumine clariore fulgerent, de hiis tamen que fidei et maxime in quibus possent ledi ecclesiastice et religiose persone, post multas et varias constitutiones super hiis editas, nichil suis retinere judiciis, sed totum examini judicioque Ecclesie reliquerunt, nichil ad se pertinere in premissis causis et personis preter reverentiam Sedis apostolice et obedientiam cum ab ea requisiti fuerint, agnoscentes.

« Tu vero, fili karissime, quod dolentes referimus, non tam prepostero quam nullo ordine, nobis quasi in ortis existentibus, manum tuam in personas Templariorum et bona, et non qualitercumque sed usque ad inclusionem carceris extendisti, quodque ad cumulum doloris accedit extentam, nedum non remisisti, sed eam, ut fertur, ad fortiora impingens, ipsis non mediocriter ex ipsa capcione afflictis afflictionem addidisti, sed qualem, ob pudorem Ecclesie nec minus tuum, si bene perspexeris ad presens subticendum potius arbitramur. Dolori vero nostro admiracione et dolorose princeps inclite causam prestant quod nobis quos semper invenisti benevolos pre cunctis aliis Romanis pontificibus qui temporibus tuis Ecclesie Romane prefuerunt et honori tuo intentos in regno tuo pro tuis et ejusdem regni ac tocius christianitatis utilitatibus in loco tibi vicino morantibus, postquam tue Serenitati per nostras innotuerat litteras quod nos in eodem negocio et ad diligenter investigandam veritatem illius procedere volebamus, et te per easdem duxeramus litteras requirendum, quod ea que de predictis factis inveneras nobis significare curares, et quod nos tibi significare curaremus ea que circa negocium inveniremus predictum, attemptasti predicta in personas et bona personarum predictarum, nobis et Ecclesie Romane absque medio subjecta. In quo quidem tuo sic repentino processu nostrum et Ecclesie Romane vituperosum contemptum communiter omnes et non absque rationabili causa notant, ut ad scripture prolixitatem vitandam alias causas doloris et admiracionis notissimas obmittamus ad presens, quos per dilectos filios nostros Berengarium tituli sanctorum Nerei et Achillei et Stefanum tituli sancti Ciriaci in Terminis presbiteros cardinales tibi explicare mandamus tuam nolentes circumspectionem aliquatenus ignorare quod nos desiderabiliter affectamus totis viribus sic purgare radicitus hunc ortum Ecclesie prout res ipsa expostulaverit, quod in presentibus et posteris non remanent hujusmodi, si est, quod Deus averterit, infectionis scintilla que possit procurare materiam recidivii.

« Et quia, fili karissime, nobis dubitare non licet quin citius hodie quam cras, si cum quibus ut expleres adessent qui possent nostro nomine recipere personas et bona de tua manu, in nostram deduceres ad hoc ipsum ut fiat citius, securius et honorabilius predictos cardinales, quos tibi novimus non

n'a pas été assez remarqué et dont l'importance est capitale, c'est le rôle que joua l'inquisition. Les dominicains étaient, à la fin du XIIIe siècle, presque exclusivement chargés de rechercher et de punir les hérétiques; les évêques avaient aussi ce droit, qui constituait même pour eux un devoir, celui de veiller à la pureté de la foi dans leur diocèse, mais les prélats avaient besoin d'être stimulés dans leur zèle par des hommes ardents; les dominicains furent officiellement investis par le Saint-Siége de ce soin. Le confesseur de Philippe le Bel, Guillaume de Paris, était, en vertu du pouvoir apostolique, inquisiteur général du royaume, et dirigeait les pères de son ordre qui, dans chaque province, avaient pour mission de punir l'hérésie. Guillaume de Paris se fit l'agent de Philippe le Bel.

Il mit l'inquisition au service du roi : il ordonna aux différents inquisiteurs du royaume de poursuivre les Templiers ; mais ici il faut faire une distinction importante. Le Pape seul avait droit de mettre en cause l'ordre entier, aussi les inquisiteurs firent-ils le procès à chaque Templier individuellement; de cette façon, il n'y avait rien d'illégal, du moins en apparence. Le roi n'intervenait qu'à la prière de l'inquisiteur général qui le supplia de mettre le bras séculier à la disposition de l'Eglise[1]. Cela

leviter sed ex intimis in amoris vinculo et devocione conjunctos, de quibus ob hoc non minus confidimus, sed eos carius amplexamur, ad tue Celsitudinis presenciam duximus destinandos, quibus super hiis que circa premissa tibi ex parte nostra dixerint, indubitatam fidem adhibeas, et sic eorum monita et verba gratanter audias et efficaciter exaudias, quod ad Dei et Ecclesie Romane cedat honorem, et tu ex inde laudem apud Deum et homines merearis.

« Datum Pictavis, VIo kalendas novembris, pontificatus nostri anno secundo. »

Nous avons copié ce texte sur la bulle originale conservée au *Trésor des Chartes*, J. 416, no 2.

La copie faite par Pierre d'Estampes, Ms. 10919, p. 50, est très-fautive : la date est erronée, car il y a *anno primo*, au lieu de *anno secundo*.

[1] « Religiosis et venerabilibus fratribus heretice pravitatis Tholose et Carcassone auctoritate apostolica deputatis, prioribus conventualibus, supprioribus et lectoribus ordinis fratrum predicatorum in regno Francie constitutis, eorum videlicet singulis, frater G. de Parisiis ejusdem ordinis capellanus domini pape serenissimi principis domini regis Francie confessor ac inquisitor heretice pravitatis in regno Francie predicto, auctoritate apostolica deputatus, salutem..... (*Suit un abrégé de la circulaire du Roi.*)

« Dominus rex, christianissimis premissis auditis, admiracionis stupore perterritus et fidei ardore succensus, ea non spernit sed nedum nobis suisque secretis consiliaribus sed patri nostro sanctissimo domino summo Pontifici apud Lugdunum primo et Pictavinis secundo audita diligenter aperuit...

(*On réunit une assemblée d'ecclésiastiques.*)

« Ipsum regem, duximus pro causa fidei requirendum ut contra singulares

était une détestable hypocrisie ; mais il y avait stricte légalité de la part du roi. Mais comment ne pas faire retomber la honte sur la tête des inquisiteurs qui avaient prostitué à des passions humaines leur redoutable ministère et s'étaient faits les complices de Philippe le Bel? Clément V ne put tolérer cette indigne comédie. Ils avaient abusé de leurs droits, ils avaient oublié leurs devoirs, il les frappa comme indignes, il suspendit le pouvoir des inquisiteurs en France et évoqua l'affaire à sa personne.

Les courtisans prétendaient que Philippe avait agi avec l'autorisation du Pape. Clément V, instruit de ces bruits, résolut d'y mettre fin, et se plaignit au roi, qui manifesta son étonnement et son indignation ; le Pape affecta de croire aux bonnes paroles dont Philippe était prodigue, tout en persistant dans sa ligne de conduite, c'est-à-dire en ne faisant qu'à sa volonté.

« Nous avons reçu avec joie les lettres de Votre Grandeur Royale, contenant en outre que vous aviez appris avec surprise que quelques personnes de votre cour avaient écrit à certains des nôtres que nous vous avions entièrement remis l'affaire des Templiers, tant ce qui touche les personnes que ce qui concerne les biens, en vertu de lettres apostoliques qui vous auraient été apportées par Geoffroi du Plessis, notre notaire; nous nous serions déchargé de ce soin et en aurions chargé votre conscience. Autorisé par ces lettres et en vertu des instructions qu'elles renfermaient, ledit notaire vous aurait enjoint de procéder généralement à l'arrestation des Templiers et à la saisie de leurs biens. Cela nous a fort étonné et vous avez voulu qu'on sût et tînt pour certain que ledit notaire ne vous avait apporté aucune lettre de créance, ni patente, ni clause, ni lettre apostolique relative à l'affaire des Templiers, et qu'il ne

personas dicti ordinis de premissis vehementer suspectas hujus regni nobis dare favorem, opem et auxilium dignaretur, ut eas habere valeamus examinandas, ut decet, super hiis non intendentes negocium hoc contra dictum ordinem seu contra fratres ipsius ordinis universaliter sed solum contra singulares suspectas et Ecclesie judicio presentari personas ad hoc certas eminentes specialiter destinando nos igitur per diversas partes regni presensialiter accedere non valentes pluribus negociis et infirmitate proprii corporis impediti vos exhortamur in Domino vobis presencium tenore committentes ac vos singulariter deputantes quatenus nobis in adjutorium cause fidei assurgentes non pigri, sed vigiles adhibitis duabus religiosis personis et discretis cum personis suspectis, sic vobis pergentes domini regis predicti exhibendis inquiratis ex parte nostra immo pocius apostolica super premissis diligentius veritatem deposicionibus eorumdem per publicam personam si commode poterit haberi aut per duos viros idoneos conscribendis.

« Datum Pontisare, XXII die septembris, anno Domini M. CCC septimo. » (*Trésor des Chartes*, J. 413, n° 22.)

vous avait pas tenu de notre part le langage qu'on lui prêtait, mais qu'il vous avait transmis d'autres vues concernant cet objet. Quant à l'affaire des Templiers, vous en avez pris l'initiative pour l'exaltation de la foi et la conservation de la liberté de l'Eglise, en déclarant vouloir, à l'exemple de vos prédécesseurs, conserver cette liberté intacte, et en vous défendant d'y porter atteinte et de la diminuer : loin de là votre intention était d'y veiller, dans les circonstances présentes, plus ardemment, à cause de la présence, de la révérence et de l'honneur de notre personne ; car en cette affaire vous ne cherchiez que la gloire de Dieu et de son divin nom, l'exaltation de la foi catholique, votre honneur et celui de notre sainte mère l'Eglise, et l'avantage de la Terre sainte. Considérant ce qui précède, nous nous réjouissons dans le Seigneur et nous exultons grandement des nombreux témoignages d'affection que vous nous offrez et du but louable que vous poursuivez. (Il terminait en le priant de faire bon accueil aux cardinaux des saints Nérée et Achillée et de Saint-Cyr qu'il lui envoyait.) Poitiers, 1er décembre 1307 [1]. »

Les envoyés de Clément reçurent le plus cordial accueil : Philippe les accabla de protestations de dévouement au Saint-Siége. Ils demandèrent qu'on remît entre leurs mains, comme mandataires du Pape et de l'Eglise, les Templiers qui avaient été arrêtés et qui étaient détenus dans les prisons royales, ainsi que leurs biens qui avaient été saisis et placés par lui sous le séquestre : Philippe promit de remettre les Templiers et s'engagea à garder fidèlement leurs biens pour les consacrer à secourir la Terre sainte ; afin d'éviter toute apparence de confiscation à son profit, il nomma des administrateurs particuliers autres que des officiers royaux. Mais son intention était de ne pas lâcher sa proie. Il écrivit à tous les princes de l'Europe, les priant de l'imiter et d'arrêter les Templiers ; il affectait un grand zèle pour la Terre sainte et pour l'honneur de l'Eglise ; mais il trouvait une grande opposition à ses desseins dans Clément V. Le Pape voulait éviter un scandale. Philippe prit le parti de lui faire peur, et eut recours aux armes les plus détestables. Il employa un pamphlétaire de profession, Pierre Dubois, qui lui avait déjà mis sa plume à son service lors de son différend avec Boniface VIII. Dubois n'était pas vénal, c'était un homme convaincu dont Philippe se servait habilement. Il voulait réformer la société, la séculariser, et, dès 1306, il avait proposé au roi d'Angleterre, comme moyen d'assurer les conquêtes des

[1] Baluze, t. II, p. 113.

chrétiens en Orient, la suppression des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. L'occasion était bonne pour développer cette doctrine. Aussi Dubois remit-il à Philippe un mémoire destiné au Pape, où étaient exposées avec force les raisons qui militaient en faveur de la suppression du Temple.

Dans sa correspondance avec Clément, Philippe affectait un grand zèle religieux, il prétendait n'avoir sévi contre les Templiers que par amour de l'Eglise; Dubois se mit sur ce terrain, et présenta le roi comme le ministre de Dieu, le champion de la foi chrétienne, le zélateur de la loi divine. C'est en cette qualité que le roi, par l'organe de Dubois, demandait que les Templiers fussent poursuivis activement, et réclamait qu'on prît trois mesures :

1° Les évêques procéderont contre les Templiers de leur diocèse;

2° Le Pape rendra aux inquisiteurs les pouvoirs dont il les avait privés;

3° L'ordre du Temple, qui est moins un ordre qu'une secte condamnée, sera supprimé par voie de provision apostolique.

A ces demandes du roi, le Pape, dit Dubois, refusait de répondre sans donner de raisons. Il insinuait que si le pouvoir ecclésiastique restait inactif, la puissance séculière avait le droit et le devoir d'agir pour la défense de l'Eglise. « Qui peut, en effet, frapper et blesser Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est notre chef, sans nuire au corps entier? Si la main droite, qui est le bras ecclésiastique, ne vient pas au secours de ce corps sacré, est-ce que le bras gauche, c'est-à-dire la puissance temporelle, ne se lèvera pas pour aller à son secours? Si les deux bras font défaut, c'est aux autres membres, c'est-à-dire au peuple, de se lever pour le défendre. »

Ce mémoire fut-il remis à Clément V par ordre de Philippe le Bel? Cela est très-probable; en effet, on conserve au Trésor des Chartes de la couronne un exemplaire de cet opuscule, avec cette mention : *Quadam proposita pape à rege super facto Templariorum*. Clément restait inerte.

En même temps, on cherchait à agir sur l'opinion publique, et Dubois composa, sous forme de requête du peuple de France au roi, un *factum* rédigé en français, où la personne du Pape était désignée à l'animadversion publique.

Je cite le début de cet opuscule, sans en modifier le texte ;

je ramène seulement l'orthographe aux formes modernes, et je remplace quelques formes vieillies ; le lecteur aura ainsi une idée de ce qu'était un pamphlet au commencement du XIIe siècle.

« Le peuple du royaume de France, qui tous jours a été et sera par la grâce de Dieu dévot et obéissant à sainte Eglise plus que nul autre, requiert que leur sire, le roi de France, qui peut avoir accès à notre père le Pape, lui montre que il les a trop fortement courroucés et grand esclandre commis contre eux pour ce que il ne fait semblant, fors de parole de faire punir, non par la b.... des Templiers, mais la renommée aperte par leurs confessions faites devant son inquisiteur et devant tant de prélats et d'autres bonnes gens que nul homme qui en Dieu crut, ne devrait ce rappeler en doute ne en tel fait notoire guerre, garder ni demander ordre ni droit, si comme les Décrétales le disent expressément. C'est pourquoi le peuple ne sait penser raison de ce délai ni de telle perversion de droit, fort que ils cuident que ce soit vrai [ce] que l'on dit communément que grandement d'or donné et promis leur nuit, ou ce que eux ne promettent rien ni ne donnent pour droit faire. Et sont mus ceux-ci de la renommée commune par le décret qui contient ces paroles : *Pauper dum non habet quid offerat, non solum audiri contempnitur, imo etiam contra veritatem opprimitur. Cito enim violatur auro justitia, nullamque reus pertimuerit culpam quoniam se posse redimere nummis existimat.*

« Et si [est] mu le peuple à croire plus légèrement ce, pour ce que un péché vient de l'autre, selon que le dit le canon : *Quidam perplexi sunt nervi testiculorum Leviathan, id est peccata per que patet et expertum est quod peccatum unum est causa et occasio multorum peccatorum.* Or, voit le peuple que la décrétale dit que ceux qui ont les pouvoirs de donner les bénéfices par leurs dons, en doivent honorer des plus grands bénéfices et du plus grand nombre les personnes plus lettrées. Et si ils le font, ils font justice et le commandement de droit. Car, si grande vertu comme est justice requiert que ceux à qui il appartient donnent à chacun leur droit. Or, voit le père spirituel, par affection de sang, a donné des bénéfices de la sainte Eglise de Dieu à ses proches parents, à son neveu le cardinal, plus que quarante papes avant lui ne donnèrent oncques à tout leur lignage, et plus que Boniface et nul autre n'a donné oncques à tout son lignage. Et ainsi a laissé des maîtres de théologie, de décrets, des seigneurs de lois deux cents ou plus qu'il connaît bien ou qu'il pouvait connaître, desquels chacun est le plus grand clerc [pour] les quatre parties que son neveu n'est, ni être pourrait. Et ainsi n'ont pas les deux cents autant des biens de sainte Eglise qu'il [en] a donnés audit neveu. Et a donné et baillé ledit Pape la grande cure de la province de Rouen, parce qu'il y a grande prise, à son neveu, et à un autre la grande cure de Toulouse, et à un autre [celle] de Poitiers. Ces personnes, si elles ne fussent de son lignage ou ne l'eussent servi, il les tiendrait pour bien rentées chacune d'une paroisse de cent livres

de revenu. Et il y en a beaucoup de plus lettrés qui ne peuvent pas tant avoir, pas même [de] soixante [livres]. Or, regarde le peuple que notre seigneur commande que l'on fasse justice au petit et au grand, et sans exception et faveur de personne. Or, frère Thomas d'Aquin décide que acception de personne au préjudice d'autrui en tel cas contient péché mortel, et conclut que ce péché ne peut en soi souffrir vertu, parce que vices et vertus sont contraires. Que ce meffait soit très-grand quant à Dieu et à tous ceux qui entendent raison, cela est évident [1]. »

Dubois poursuivait en dénonçant le népotisme et la partialité de Clément V envers d'indignes favoris qu'il comblait des biens de l'Eglise ; il le menaçait de la colère du peuple scandalisé et l'engageait fortement à marcher dans les voies de la justice : « Qui fait ce qu'il doit, est fils de Dieu. Qui varie ou diffère par affection de personnes, par don ou par promesse, par peur, par amour, par haine, est fils du diable, et renie Dieu, qui est vraie justice, par ce seul fait. »

Dubois mit au jour un nouveau pamphlet, beaucoup plus violent, où il attaquait Clément dans son honneur. C'était encore une soi-disant *requête du peuple de France*, aussi pour demander l'abolition des Templiers : les accusations étaient tellement fortes qu'elles étaient déguisées sous le voile de la langue latine. Clément était proclamé manquant à tous ses devoirs en ne frappant pas l'ordre du Temple :

« La conduite qu'il faut tenir en cette occurrence nous est enseignée par Moïse, le prince des fils d'Israël, l'ami de Dieu, avec qui il s'entretenait face à face; à propos de l'apostasie des fils d'Israël qui adoraient le veau d'or, il dit : *Que chacun prenne son glaive et tue son plus proche voisin*... Il fit ainsi mettre à mort pour l'exemple d'Israël vingt-deux mille personnes, sans avoir demandé la permission de son frère Aaron, que Dieu avait établi grand prêtre.

« Et si tout ce qui a été fait et écrit, a été fait et écrit, comme dit l'apôtre, pour notre instruction, pourquoi le roi, prince très-chrétien, ne procéderait-il pas ainsi même contre tout le clergé, si le clergé (Dieu nous en garde !) errait ou soutenait les erreurs ? Est-ce que les Templiers ne sont pas des homicides, fauteurs, complices et recéleurs d'homicides, par leur connivence avec les apostats et les meurtriers ? Est-ce que les apôtres, les saints Pères et les canons ne disent pas que les crimes et le consentement au crime doivent être punis de la même peine ? »

[1] Ms. 10919, fol. 106, *de facto Templonorum*. — Sur Dubois et ses œuvres, voyez une étude que j'ai publiée dans la *Revue contemporaine* du mois de mars 1863, et un travail inséré dans le tome XX des *Notices et extraits des manuscrits*, publiés par l'Institut.

On dira peut-être que Moïse était prêtre : cela n'est pas vrai ; il était législateur ; il ne faut pas croire ceux qui pervertissent le sens des saintes Écritures, ni retarder l'exécution de la justice qui procurera au Roi la suprême béatitude promise en ces termes : *Beati qui faciunt judicium et justitiam in omni tempore.* Agir autrement, ce serait amener à renier Dieu et annoncer la venue de l'Antechrist.

Que faut-il penser du rôle de défenseur de la foi que Dubois voulait faire prendre à Philippe le Bel, pour l'amener à s'occuper des choses religieuses, au mépris de l'autorité du Saint-Siége? Était-il autorisé par le roi? C'est là un point important à préciser.

Certainement Philippe se déclara tenu à veiller à l'intégrité de la foi : on n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire la circulaire qu'il adressa au peuple lors de l'arrestation des Templiers, et surtout la lettre par laquelle il convoqua les États généraux de 1308, lettre dont nous allons donner le texte ; mais il ne prétendit jamais résoudre à lui seul les questions concernant la foi. Il prenait des mesures préventives, mais il s'en rapportait toujours pour la décision au Pape. Il attirait l'attention du Saint-Siége sur certains faits, il provoquait son jugement ; mais il ne se considérait que comme le bras qui exécute. En arrêtant les Templiers, il avait commis un acte illégal ; il le reconnut et ne persévéra pas dans cette voie : du reste, son but était atteint. Il avait fait un coup d'État : le coup fait, il avoua qu'il avait eu tort pour la forme, et se contenta de chercher à recueillir les fruits de sa hardiesse ; mais il n'eut jamais l'intention de faire un schisme et de se séparer de l'Église romaine. Il ne faut pas confondre sa cause avec celle des légistes qui l'entouraient et qui certainement le poussaient dans la voie que suivit plus tard Henri VIII. Dubois lui conseillait de se passer du Pape, au cas où ce dernier n'obéirait pas à ses volontés, et d'exercer comme représentant de Dieu, en qualité de roi, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Philippe n'accepta jamais entièrement ce rôle : il poursuivit Boniface VIII, comme intrus sur la chaire de saint Pierre, mais il ne s'arrogea pas la punition. Il s'était constitué en une sorte de procureur de Dieu, s'il est permis de parler ainsi, qui poursuivait au nom de Dieu les membres indignes de l'Église : il avait un tel zèle pour les intérêts célestes, il craignait telle-

ment de voir les coupables échapper à sa vindicte, qu'il ne tenait aucun compte des lois établies et s'assurait de leurs personnes, mais uniquement, disait-il, pour les empêcher de se soustraire au juste jugement de l'Eglise. C'est ainsi qu'il colora le guet-apens d'Anagni, où un Pape, souverain indépendant, fut arrêté dans ses propres États, sans déclaration de guerre, par une bande d'étrangers mêlés à des insurgés des Romagnes, marchant sous la bannière fleurdelisée du roi de France. Ces honnêtes gens, ces bons chrétiens venaient simplement ajourner Boniface VIII devant un futur concile imaginaire ; ils pillèrent bien un peu, et enlevèrent le trésor pontifical, mais c'était pour ôter à un pontife indigne les moyens de corrompre la chrétienté. Boniface mourut des suites des mauvais traitements qu'il reçut. Les auteurs de cette scène furent excommuniés ; quant à Philippe le Bel, il se déclara étranger à ce scandale : on avait outrepassé ses ordres ; il ne voulait que le bien de l'Eglise. Il fut relevé de toutes les censures qu'il aurait pu encourir pour ce fait. Nogaret, le chef de la bande, assuma toute la responsabilité et le fit hautement. Il se déclara, comme son patron, le champion de la foi : loin de se défendre, il accusa, et, soutenu par le roi de France, il continua à la mémoire de Boniface VIII le procès qu'il avait intenté de son vivant au pontife intrus, hérétique, simoniaque, meurtrier, chargé, en un mot, de tous les crimes. Ce procès, soutenu par ordre de Philippe le Bel, devint, ainsi que je l'ai déjà dit, entre les mains du roi, une arme qu'il suspendit sur la tête de Clément V, pour lui arracher la condamnation des Templiers et la concession de tout ou partie des biens de l'Ordre. Nous allons entrer dans cette phase nouvelle. Philippe dira à Clément : « Donne-moi les Templiers, et j'abandonne Boniface VIII. » Eh bien, Clément V, à la merci du roi de France, entouré de piéges, sans sécurité, tint bon, et ne céda sur aucun point essentiel : c'est ce qui nous reste à montrer. Nous assisterons à une lutte inégale, impitoyable, du fort contre le faible ; et c'est le faible qui, appuyé sur la morale, triomphera du fort.

E. Boutaric.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'ORIENT

L'HISTOIRE DE LA CHALDÉE

ET DE L'ASSYRIE

D'APRÈS LES INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES

« L'horrible chaos des empires assyrien et babylonien » dont parle quelque part La Bruyère, était, au siècle où il écrivait, matière bien plus chaotique qu'il ne le pensait lui-même. Les Grecs, qui seuls avaient transmis à l'Europe lettrée quelques prétendues connaissances sur l'histoire de ces peuples, sauf les deux derniers siècles, où la Bible nous renseigne sur leurs relations avec les Juifs, avaient toujours vécu à cet égard dans la plus candide ignorance ; ou du moins, si l'esprit investigateur et le bon sens d'Hérodote lui avaient permis, paraît-il, d'arriver à des notions plus saines, comme il n'a pas donné suite à son projet d'écrire une histoire d'Assyrie, ses lecteurs n'ont pu bénéficier de cet avantage que par des indications fort rares, tandis que Diodore a extrait de Ctésias, médecin grec au service d'Artaxerxès, le roman que nous avons tous appris au collége. Heureusement, il est fort sommaire, en sorte que nous avons ici beaucoup moins à *oublier* que pour l'Egypte, si nous voulons savoir ce qu'ont été ces vieux empires. Mais il faut à peu près tout refaire : les annales de Ninive et de Babylone,

maintenant découvertes, avec de grandes lacunes sans doute, mais sous forme de documents originaux et contemporains des faits, apportent au récit de Diodore un démenti aussi formel que les textes hiéroglyphiques à la chronologie égyptienne d'Hérodote.

Mais quelle garantie la science peut-elle présenter de la réalité de ces annales ? Les doutes de l'Europe touchant la découverte de Champollion sont aujourd'hui pleinement dissipés; ils ont cédé devant des preuves que je n'ai pas craint d'appeler mathématiques [1]; mais la lecture des caractères assyriens est moins ancienne. A-t-elle subi les mêmes contrôles, et peut-elle offrir à d'autres qu'à ses adeptes proprement dits des preuves claires et authentiques de sa valeur? Ce sont là des questions qu'il faut éclaircir, brièvement sans doute, mais pleinement, avant de faire usage de ces textes pour reconstruire de toutes pièces une histoire de plus. Eh bien, ces preuves, il est facile de les donner; on peut démontrer rigoureusement, même à ceux qui sont étrangers aux langues orientales, que ce ne sont ni des lectures, ni des histoires de fantaisie que les assyriologues sont en mesure de nous offrir.

I. — Déchiffrement des Cunéiformes.

Pour l'Assyrie, comme pour l'Égypte, la difficulté d'interpréter les textes résidait presque uniquement dans celle de la lecture. Avant d'avoir rien déchiffré des cunéiformes [2], l'Europe savait presque l'assyrien..... sans s'en douter, car cette langue est un dialecte sémitique, apparenté fort étroitement à l'hébreu. Mais, longtemps aussi avant Champollion, quelques personnes savaient presque l'égyptien, puisque la connaissance du copte avait pénétré en Europe, et pourtant personne ne pouvait lire les inscriptions pharaoniques. Or, ici la difficulté, pour être de nature un peu différente, n'était pas moindre assurément; et l'on ne possédait pas, l'on ne possède même pas encore un document tel que ceux de Rosette et de Tanis;

[1] V. mon article sur les *Études égyptiennes*, dans le numéro de juillet 1870.

[2] Ce nom a été donné aux caractères de l'écriture assyrienne, parce que l'élément ordinaire de leur composition est la figure d'un *coin* ou d'un *clou*.

il n'existe point de texte bilingue, écrit à la fois en assyrien et dans une langue européenne, qui ait pu servir de point de départ, ou puisse servir de contrôle au déchiffrement de ces inscriptions. Il faut dire pourtant que c'est par des textes en plusieurs langues qu'on y est parvenu; c'est même uniquement par ce moyen qu'on y pouvait parvenir : passer du connu à l'inconnu est la première condition pour la solution d'un problème. Mais ici l'intermédiaire a été une langue asiatique, une écriture nouvellement découverte aussi et découverte directement, mais dont la composition est incomparablement plus simple : c'est l'écriture perse du temps de Darius et de Xerxès. Il sera donc nécessaire de retracer préalablement ici la découverte des caractères perses, bien que nous devions réserver à un autre article les faits que nous aurons à étudier touchant la race à laquelle appartenait le peuple de Cyrus [1].

M. Grotefend avait remarqué, dans la première colonne des légendes décorant un monument perse, la répétition constante de certains mots, de telle sorte que chacun était répété dans deux groupes consécutifs et recevait, dans le second seulement, une flexion grammaticale, le mot sans flexion du second groupe se retrouvant, avec cette terminaison, dans le troisième, l'autre mot de celui-ci dans le quatrième. Comme d'après la nature du monument, ces mots devaient être des noms de rois perses formant une dynastie, il pensa que les noms des pères étaient répétés au génitif avec ceux de leurs fils, et comme d'ailleurs la dynastie achéménide était parfaitement connue par les historiens grecs, il put tenter la reconstruction de l'alphabet perse, avec les éléments que lui fournissaient les noms de ces rois, à commencer par ceux de Darius et de son père Hystaspes. Certes, l'entreprise était difficile, car l'orthographe grecque différait sensiblement de l'orthographe originale, mais, une fois

[1] Pour ce récit du déchiffrement des cunéiformes et pour l'exposition de ce système d'écriture, je résume surtout les premières pages du Rapport de M. Oppert au Ministre de l'instruction publique, publié en 1856 dans les *Annales de philosophie chrétienne*, celui de M. Ménant au Ministre d'Etat en 1862, et la première leçon du cours inédit du premier sur les textes des Achéménides (1865), ainsi que des cours (également inédits) faits par lui et par M. Ménant en 1869, l'un sur l'archéologie et la philologie assyriennes, l'autre sur l'épigraphie assyrienne. Tous deux ont publié des grammaires de cette langue (Paris, Vieweg), et M. Ménant un Exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie. V. aussi le 2e vol. de l'*Expédition en Mésopotamie*, par M. Oppert.

de plus, la science avait conquis le point d'appui de son levier; une fois de plus, elle allait soulever un monde.

Il fallut pourtant plus d'un quart de siècle pour compléter l'alphabet dit *persépolitain :* enfin, en mai 1836, l'Allemand Lassen lisait et traduisait vingt-cinq lignes de texte perse; en juin de la même année, notre Eugène Burnouf traduisait en France les inscriptions de Hamadan, et, à la même époque, sir Henry Rawlinson les analysait en Perse, ainsi que les deux premiers paragraphes du grand texte de Bisoutoun [1] : il ne reçut qu'en 1838 les travaux de ses illustres émules. L'Allemagne, la France et l'Angleterre arrivaient simultanément à des résultats semblables : une triple épreuve avait réussi.

J'ai dit, *traduisait, analysait,* et non lisait seulement, car ici, comme déjà pour l'égyptien, comme plus tard pour la langue de Ninive et de Babylone, la seule difficulté redoutable était celle de la lecture. L'ancien perse, comme l'ancien bactrien (la langue de Zoroastre), c'est presque du sanscrit, tel qu'on le parlait au temps de la composition des Védas : ces branches de la race aryenne avaient conservé, malgré la rupture de leurs rapports avec les Hindous, une singulière conformité de langage avec eux. D'ailleurs, la communauté d'origine avec les langues européennes, l'analogie de la grammaire perse avec celle du grec donnaient aux investigations une plus grande *aisance,* s'il est permis d'employer un pareil terme en parlant de pareils labeurs.

Mais les rois achéménides avaient coutume de publier en trois langues les documents historiques qu'ils voulaient mettre sous les yeux de leurs sujets. La première était naturellement le perse lui-même ; la seconde était l'assyrien, que l'on continuait à parler dans une notable portion de l'empire ; la troisième était une langue tartare que les savants appellent tantôt médo-scythique, tantôt casdo-scythique, et dont le déchiffrement est resté le plus en retard, bien que, dès 1844, le Danois Westergaard ait obtenu, à cet égard, un premier succès. Mais le déchiffrement de cette écriture a moins d'importance, si ce n'est au point de vue linguistique ; en effet, nulle part, à ma connaissance, elle n'a laissé d'inscriptions isolées. On essaya,

[1] Ou mieux Behistoun. C'est une histoire des troubles réprimés par Darius Ier, tracée sur le rocher dans les trois langues dont il va être question.

dès que l'on put saisir l'alphabet perse, de lire et d'interpréter les textes assyriens correspondant aux inscriptions perses que l'on commençait à lire ; on aborda, comme pour l'égyptien et le perse lui-même, ainsi que le bon sens l'indiquait, le déchiffrement par les noms propres, qui devaient être transcrits et non traduits, en sorte qu'on pût deviner d'avance les éléments qui les composaient et les reconnaître, surtout par la comparaison des groupes dans les noms qui devaient renfermer les mêmes lettres. On avait même l'avantage de trouver des noms propres nombreux dans les inscriptions trilingues. A Bisoutoun, vingt-trois noms de provinces se lisent dans le texte perse, et la traduction assyrienne, toute mutilée qu'elle est, en a conservé dix-neuf ; en tout, les textes perses connus n'en contiennent pas moins de *cent seize*, dont *quatre-vingt-dix* se retrouvent en assyrien. Mais ici, la question se compliquait de difficultés inattendues et véritablement formidables.

L'écriture assyrienne, en effet, n'a de signes alphabétiques que pour les voyelles. Elle est *syllabique*, en sorte que le signe correspondant à chaque consonne varie suivant la voyelle qui la précède ou qui la suit dans la même syllabe ; d'autres signes représentent les syllabes qui commencent et se terminent à la fois par une consonne ; les caractères sont donc nécessairement fort nombreux, tandis que l'alphabet perse n'en contenait pas quarante. Mais ce n'est pas tout : cette dernière classe de syllabes s'écrivait souvent par deux caractères distincts, ainsi pour *mit*, on pouvait écrire mi-it ; pour *rak*, ra-ak, etc. ; et l'on pouvait doubler la consonne aussi bien que la voyelle, en écrivant, par exemple, a-ka-man-nis ou a-ka-ma-ni-is, pour le nom du roi Achéménès : heureusement, ici comme en égyptien, l'on peut tourner ces difficultés orthographiques en comparant les variantes d'un même mot.

Ces obstacles et d'autres plus grands encore, dont nous parlerons tout à l'heure, devaient retarder beaucoup la lecture de cette langue. Aussi, bien qu'elle eût des caractères spéciaux, des *déterminatifs*, analogues à ceux de l'écriture égyptienne, pour faire reconnaître les noms d'hommes, de pays, de divinités, etc., bien que l'Europe eût abordé de bonne heure ce rude problème, ce fut seulement en 1847 que M. Lowenstern obtint quelques résultats sérieux. Les véritables bases de la lecture ne furent fixées qu'en 1849, par M. de Saulcy, qui a

publié ses premiers résultats en deux mémoires autographiés; de son côté, M. Hinks, à Dublin, posait résolûment le principe du syllabisme assyrien. Rawlinson, toujours en Perse, publiait, en 1851, sa première traduction assyrienne ; en 1854, M. de Saulcy traduisait le texte assyrien de Bisoutoun : il osa même traduire une inscription d'Artaxerxès, dont le texte perse n'existe pas. Depuis lors les déchiffrements ont marché avec une rapidité et une sûreté merveilleuses, grâce surtout à M. Oppert, dont l'Institut a honoré les travaux par le grand prix de 1863.

Ces difficultés, plus grandes encore que le syllabisme lui-même et dont je parlais tout à l'heure, se résument dans la *polyphonie*, c'est-à-dire dans l'emploi, reconnu d'abord par Rawlinson, mais maintenant incontestable pour tout le monde, de l'emploi d'un même caractère pour représenter des sons complétement différents; il est vrai que cette anomalie ne s'étend presque jamais aux syllabes simples, composées d'une seule consonne et d'une voyelle. Il y a, dans cette polyphonie, quelque chose d'inconcevable au premier aspect; aussi a-t-elle soulevé les plus vives défiances; pourtant, non-seulement le principe est aujourd'hui démontré par ses innombrables applications, mais il s'explique sans trop de peine, depuis que M. Oppert a découvert la véritable origine de cette bizarre écriture.

Elle était d'abord hiéroglyphique. On ne connait, il est vrai, la forme primitive que d'un petit nombre de caractères, car les textes très-anciens, ceux qui remontent au delà du XIIe siècle avant l'ère chrétienne, sont peu nombreux ; mais on en connait assez pour reconnaître le principe. On sait même, pour quelques-uns de ces caractères, la dégradation successive que leurs formes ont subie, les modifications qui les ont amenés jusqu'aux caractères *modernes*, ceux qui furent contemporains des rois de Juda et de la dynastie achéménide [1]. La transition comprend les caractères dits *hiératiques*, qui ne sont pas encore cunéiformes, et les caractères *archaïques*, plus compliqués que les modernes, mais dont l'usage n'était pas entièrement perdu

[1] Il y a des différences d'écriture *moderne* entre Babylone, Ninive et la Médie, mais ces variétés n'offrent pas de difficultés plus insurmontables que celles de la paléographie des divers pays dans les manuscrits du moyen âge.

même au temps de Nabuchodonosor. Chaque caractère donc était primitivement *idéographique*, un certain nombre sont demeurés tels, et, en Chaldée comme en Egypte, cet élément domine dans les textes les plus anciens, malgré la présence, très-ancienne aussi, de l'élément phonétique. Mais, en devenant syllabiques, les caractères prirent naturellement un son correspondant au nom de l'objet qu'ils représentaient d'abord. Or, cette valeur phonétique primitive ne se rapportait point à la langue assyrienne, mais à une langue touranienne, tartare, ouralienne, comme on voudra l'appeler, parlée par les premiers Babyloniens, imitée d'une race voisine ou apportée par des conquérants, mais, dans tous les cas, parlée par le peuple inventeur de cette écriture, et tout à fait étrangère aux idiomes sémitiques. Quand ensuite on les appliqua à la langue assyrienne, ces caractères conservèrent leur son, mais acquirent aussi celui auquel la même idée correspondait dans cette langue. De plus un même signe peut avoir une valeur idéographique et une valeur purement phonétique ; et, comme les valeurs idéographiques variaient pour un même signe, surtout d'une idée à une idée analogue, les valeurs phonétiques se multipliaient en conséquence. Il est vrai que des compléments phonétiques, analogues à ceux de l'écriture égyptienne, indiquant la terminaison du mot assyrien, permettent souvent de distinguer entre la lecture réelle des mots différents qui correspondaient au même idéogramme. Des syllabaires, composés par les Assyriens eux-mêmes, et qui nous sont restés, ont fait disparaître certaines difficultés.

Quelquefois le mot tout entier, dans son écriture phonétique, était transporté en assyrien avec le rôle d'idéogramme, et, par conséquent, était lu par les Assyriens dans leur propre langue tout autrement qu'il n'était écrit, à peu près comme les Japonais et les Annamites, pour ne pas dire les Chinois de différentes provinces, lisent dans leur langue les caractères chinois de la langue classique. Ces mots *allophones* se reconnaissent en assyrien à ce qu'ils n'admettent point les flexions grammaticales de cette langue, à laquelle, prononcés suivant la valeur commune de leurs caractères, ils n'appartiennent réellement pas : le fait se produit même pour des noms propres, significatifs là comme partout. Ainsi l'on a remarqué que le nom que nous écrivons, dans les langues européennes, Sennachérib, se

irait phonétiquement Aliskurmisu, lorsque la fantaisie du scribe l'a écrit en idéogrammes, parce que ce mot, ou plutôt cette phrase signifierait en langue touranienne : *Le dieu Lune a augmenté les frères*, comme le Sin-ahi-irib de l'orthographe sémitique. Ce désaccord entre la valeur idéographique et la valeur phonétique d'un même signe ne se retrouve pas dans le texte médo-scythique, dont la langue doit, en conséquence, ressembler à celle du peuple qui a créé cette écriture. Ce sont, en effet, des mots turcs et ouraliens que l'on trouve en déchiffrant les colonnes médo-scythiques des inscriptions trilingues.

Et pourtant, malgré tant d'obstacles, on est arrivé à une lecture certaine des monuments assyriens : les preuves en sont à la fois innombrables et décisives. Des textes, très-nombreux et parfois très-longs, déchiffrés par une méthode unique, donnent, en appliquant à chacun d'eux une grammaire uniforme et le vocabulaire bien connu des racines sémitiques, un sens parfaitement suivi : là, comme en égyptien, l'on ne s'arrête que devant des mots épars, dont le sens reste douteux ou inconnu. L'un des plus longs et des plus anciens de ces récits historiques a même fourni à la méthode de déchiffrement un contrôle d'une valeur frappante. En 1857, M. Fox Talbot en envoya la traduction cachetée à la Société asiatique de Londres, en lui demandant de proposer le même travail à d'autres assyriologues. Sir Henry Rawlinson, le docteur Hinks et M. J. Oppert l'entreprirent séparément, et, au bout d'un mois, tous avaient terminé une traduction essentiellement semblable à celle de M. Talbot. On peut d'ailleurs signaler des vérifications partielles non moins saisissantes. Des vases d'albâtre à inscription quadrilingue, égyptienne, perse, assyrienne et médo-scythique, ont donné la même lecture pour les noms écrits en hiéroglyphes et déchiffrés des cunéiformes suivant la méthode ordinaire. De plus, un texte relatif à des constitutions de Dor, écrit sur brique, et portant sur le champ des briques l'indication sommaire du sujet en phénicien, a été lu, et a donné un sens conforme à cette indication. Enfin, dans un autre document d'intérêt privé, appartenant à la Bibliothèque nationale de France et connu sous le nom de caillou Michaux, un calcul cadastral, facile à vérifier par les chiffres, se trouve indiqué par son résultat et ses mesures, et ces données, lues par la

méthode ordinaire, sont effectivement celles qui doivent amener le résultat annoncé.

Quant aux inscriptions cunéiformes tracées dans les langues primitives de la Susiane et de l'Arménie, on les lit, parce qu'elles sont écrites avec les mêmes caractères que les textes assyriens, mais on ne les comprend pas intégralement à beaucoup près : elles sont avec celles de Ninive et de Babylone, quant à l'élément phonétique, dans le même rapport que les inscriptions étrusques avec celles de Rome. Les noms propres et les idéogrammes peuvent seuls, dans ces séries étrangères, offrir un sens au lecteur. Il est vrai, comme le constate un récent travail de M. Lenormant[1], que les renseignements historiques obtenus par cette voie sont loin d'être à dédaigner.

II. — Chronologie chaldéenne. Les premières Dynasties de Babylone.

Les plus anciens documents cunéiformes sont postérieurs de beaucoup aux premiers textes hiéroglyphiques, et ils ne nous ont fourni jusqu'ici que des renseignements fort rares et très-succincts, surtout si nous les comparons à l'abondance des textes religieux et politiques qui datent, en Égypte, des IVe, Ve et VIe dynasties, c'est-à-dire de l'époque des pyramides. Mais l'ensemble des temps antiques se trouve résumé, en ce qui concerne la chronologie de Babylone, dans un fragment du prêtre chaldéen Bérose, contemporain des premiers successeurs d'Alexandre[2].

Bérose assure qu'antérieurement à ce que nous appelons communément le premier empire d'Assyrie, empire dont il évalue la durée à cinq cent vingt-six ans, comptés depuis la première conquête de Babylone par les Ninivites, la grande cité de l'Euphrate avait été régie par huit rois arabes, pendant deux cent quarante-cinq ans, et antérieurement par quarante-neuf rois chaldéens, comprenant une durée de quatre cent cin-

[1] *Lettres assyriologiques*. Tome I (1871).

[2] Les fragments de Bérose, conservés par divers écrivains, ont été recueillis, comme ceux de Manéthon, dans le second volume des *Fragmenta Historicorum græcorum*.

quante-huit années. Or, comme il est certain que la chute de l'empire assyrien arriva vers le commencement du VIIIe siècle avant notre ère (v. *infra*), probablement en 788 ou à très-peu près, le premier des rois chaldéens dont parle ici Bérose se trouve reporté à vingt siècles au moins avant Jésus-Christ. Ce chiffre n'a rien d'exagéré, car un document cunéiforme appartenant aux dernières années du XIIe siècle mentionne la démolition, par le bisaïeul du roi, d'un temple chaldéen déjà ruiné, bâti six cent quarante et une années auparavant. Si nous attribuons seulement soixante ans aux trois générations désignées, et nous ne pouvons faire moins, la fondation du temple sera antérieure de sept siècles à la rédaction du texte, et appartiendra au XIXe. De plus, un document, signalé seulement en 1868 et appartenant au milieu du VIIe siècle, parle de l'enlèvement, par les Elamites, d'une idole chaldéenne, et fait remonter cet événement jusqu'à seize cent trente-cinq années avant la rédaction du texte [1], c'est-à-dire jusqu'à 2300 environ. Il est vrai, nous ne sommes pas obligés de garantir l'exactitude du calcul assyrien, mais il montre du moins que Bérose n'avait pas accumulé à plaisir les années sur les années, dans les annales de son pays : je dis dans les annales, et non dans la chronologie mythologique, dont nous parlerons (à rétablir).

C'est l'ensemble de ces trois périodes, chaldéenne, arabe et assyrienne, que M. Oppert a nommé les dynasties sémitiques de Babylone [2] ; mais elles ne nous conduisent pas à l'origine même de la ville : la Bible nous apprend que cette origine était chamitique. Nemrod, souverain de Babylone, était fils du chamite Chus : « le commencement de son empire, dit le texte sacré, fut Babylone et Arach, et Achad et Chalanné, dans la terre de Sennaar [3]. » Dans les deux versets suivants est mentionnée la fondation de Ninive, de Chalé et de Resen, entre Ninive et Chalé. Le sens naturel du texte semble l'attribuer au sémite Assur (Cf. 11 et 22) ; néanmoins, M. Oppert incline à croire que le sujet du verbe est toujours Nemrod, et que *egressus est Assur* (yatsah Assur) signifie qu'il se rendit *en Assyrie*, malgré l'absence de la terminaison indicative du mouvement. Quoi qu'il en soit, l'ancienne population de la Babylonie fut

[1] V. *Zeitschrift für aegyptische Sprache und Alterthums Kunde*. Nov. 1868.
[2] V. *Ann. de philos. chrét.*, nov. 1856.
[3] Gen., x, 10.

sûrement chamitique; mais Bérose lui-même ne prétend pas que la dynastie chaldéenne, dont la langue, nous le savons maintenant par ses inscriptions, était la même que celle de Ninive, fût la plus ancienne du pays. Il place au contraire avant elle onze rois, dont il tait la nation, et auxquels une note du seul texte connu de ce passage (la traduction arménienne d'Eusèbe) n'attribue que quarante-huit ans; peut-être faut-il lire plutôt deux cent huit ou cent quarante-huit [1], surtout si cette race anonyme est la race touranienne, qui a implanté en Chaldée son système d'écriture [2]. Enfin, au début de la série, Bérose admet une dynastie médique de deux cent vingt-quatre ans, précédée d'une dynastie nationale dont le fragment cité n'évalue point la durée; c'est Alexandre Polyhistor qui, d'après des données à nous inconnues, mais sûrement astrologiques, lui attribue quatre-vingt-six rois et plus de trente-trois mille ans. Quant à l'époque antédiluvienne, les Chaldéens avaient donné bien plus ample carrière à leur imagination vraiment orientale : ils y plaçaient dix rois régnant ensemble quatre cent trente-deux mille ans; et c'est à ces fabuleuses périodes que se rapportaient les prétendues observations astronomiques de trente-un mille années envoyées à Aristote, selon Simplicius, qui ailleurs leur attribue un million quatre cent quarante-quatre mille ans. Il est vrai que les copistes ou traducteurs les ont réduites à quelques milliers d'années, et même à dix-neuf cent trois ans; mais M. Th. Henri Martin, le savant doyen de la faculté de Rennes, a fait justice de ces textes altérés et ruiné une fois pour toutes les déductions chronologiques qu'on avait tirées du dernier chiffre [3].

Revenons à l'histoire. M. Oppert, au début de son *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie*, insiste sur la probabilité d'une origine touranienne pour la dynastie anonyme du texte de Bérose; il croit même reconnaître la transition entre cette domination et celle des Sémites, dans le chapitre XIV de la Genèse, où est racontée l'invasion faite, au temps d'Abraham,

[1] Oppert, *ibid.*, et février 1865. Ce dernier article commence une série prolongée jusqu'au mois d'octobre, et formant une *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie*, d'après les *Monuments*.

[2] Comme le pense M. Oppert. V. son *Rapport* au Ministre, § 4 et 11 (*Ann.* sept. 1856) et § 19 (oct.).

[3] *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. VI des *Mémoires des Savants étrangers*.

dans la vallée du Jourdain, par Khodorlaomer, roi d'Elam, et trois autres princes de l'Orient. Khodor, le premier élément de ce nom, se retrouve plusieurs fois dans les noms des princes de la Susiane, mentionnés par les inscriptions du xxe au viie siècle, et l'Elymaïs des Grecs, l'Uvaja des Perses (pays des Uxiens), s'est trouvée souvent réunie à la Susiane, le Susanak des textes susiens eux-mêmes, le Chusistan des modernes : cette dernière province doit comprendre à la fois l'Uvaja et le Susanak. C'est, paraît-il, le prince élamite qui, à l'époque désignée, occupait le premier rang dans la région du bas Euphrate : la domination touranienne était donc déjà ébranlée, car les textes élamites-susiens ne sont pas plus du pur touranien qu'ils ne sont aryens ou sémitiques [1]; mais M. Oppert croit reconnaître pour un des souverains de la dynastie anonyme de Bérose, ce *roi des nations*, allié ou vassal de Khodorlaomer, avec les rois de Sennaar et d'Ellasar. Son nom est Thideal dans les manuscrits de la Synagogue moderne, mais, dit M. Oppert, les Septante ont transcrit Thargal [2] : or le mot Tourgal serait un nom significatif dans le dialecte touranien qu'on appelle quelquefois le casdo-scythique; il signifierait le *grand chef*. Les nations (goïm) du passage indiqué seraient les tribus primitives de la basse Mésopotamie ou des bords du Chot-el-arab, sujettes du roi touranien. On sait que le nom de Sennaar est donné dans la Bible au pays même de Babylone, où, comme nous le verrons dans un prochain article, on a probablement retrouvé les restes de la tour de Babel. Quant à l'Ellasar du texte hébreu, on la reconnaît aujourd'hui pour la localité de Khalah-Schargat sur le Tigre [3], dont le nom assyrien, constaté par l'épigraphie, était Alu-Assur, ville (du dieu), Assur [4].

Avant de résumer le peu que nous savons touchant la dy-

[1] Les Elamites proprement dits étaient Sémites, mais ce pays devint un rendez-vous des races les plus diverses, Sémites, Ariens, Touraniens. (Oppert, leçon du 27 mai 1869.)

[2] Rien de plus facile, en effet, que de confondre, dans l'écriture hébraïque, un *daleth* (d) avec un *resch* (r); quant à la gutturale g, elle s'emploie assez souvent pour rendre, dans les langues européennes, l'aspiration sémitique exprimée par un *aïn* dans la dernière syllabe de ce nom.

[3] Rive droite, un peu au-dessus du confluent du Zab méridional. (V. Atlas de Lenormant, pl. X.)

[4] V. Fr. Lenormant, *Revue archéologique* de novembre 1869. — La Vulgate emploie ici, pour le nom d'Ellasar, un nom emprunté à la géographie des Grecs orientaux.

nastie chaldéenne, il est à propos de faire connaître les lieux où elle a laissé, par des inscriptions, des traces de sa puissance, d'autant plus que ce sont, en partie, les villes antiques dont la Genèse place l'origine aux premiers temps après le déluge. Ces lieux, explorés par l'expédition française en Mésopotamie, ont été décrits par M. Oppert dans le Ier volume de sa relation : c'est à lui que j'emprunte ces notions, en les complétant par son cours de 1869, auquel j'ai eu le bonheur d'assister.

Les lieux principaux où l'on trouve les monuments de la dynastie chaldéenne, je veux dire les briques ou autres inscriptions portant les noms de ces rois, ou qui sont indiqués par ces textes comme ayant fait partie de leur empire, sont d'abord Akarkouf, appelé aussi Tell-Nimroud, la colline de Nemrod, à l'ouest de Bagdad, et qu'il ne faut pas confondre avec la colline de Nimroud, l'ancien Kalach, au sud de Ninive ; puis Mughaïr, sur la rive arabique de l'Euphrate, à peu près à mi-chemin de Babylone, au confluent du Tigre : « Depuis les rois les plus antiques, jusqu'à Nabuchodonosor et Nabouimtouk, tous les souverains de la Chaldée y ont laissé des traces de leur domination [1] : » Warka, à l'est de l'Euphrate, vis-à-vis de Mughaïr ; Niffar, au centre de la Babylonie ; Senkereh, à l'est de Warka ; Sufeirah, sur l'Euphrate, un peu au-dessus de la capitale. Tels sont les noms actuels, et, parmi eux, il en est plus d'un qui remonte en réalité aux temps bibliques et babyloniens. Akarkouf, où l'on a trouvé, avec une substruction gigantesque d'époque tout à fait inconnue, une inscription en idéogrammes portant mention de la construction d'un temple par le roi Kourigalzou, paraît être le Hisir-Kourigalzi ou Dour-Kourigalzi des inscriptions assyriennes, désigné comme formant, au milieu du VIIIe siècle, la limite entre les royaumes de Ninive et de Babylone [2] ; mais Mughaïr a une antiquité plus fameuse et très-probablement plus haute que le règne de Kourigalzou, car M. Oppert, qui conjecturait, il y a douze ans, son identification avec Chalanné, a rétracté cette opinion dans son cours de 1869 (leçon du 22 avril), et y reconnaît la ville d'Ur-Kasdim, patrie d'Abraham, nom qu'il avait précédemment regardé comme une région. L'identification d'Ur avec Mughaïr avait déjà, nous

[1] Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 260.
[2] *Ibid.*, p. 256-258.

dit le savant professeur, été proposée par Rawlinson, mais il n'en avait pas apporté la preuve; aujourd'hui, l'on sait que le nom de cette ville, ordinairement écrit par des idéogrammes et signifiant *Ville de la demeure du frère* (Nasaru-subtu, fratrum mansio), est traduit phonétiquement dans un syllabaire antique par la prononciation U-ru. Quant à Chalanné elle-même, M. Oppert l'identifie (même leçon) avec Kalu ou Kal-an, ville nommée dans les textes du roi Sargon, et que M. Lenormant place à une vingtaine de lieues à l'est de la Séleucie des Grecs. Je pense que Chalé correspond au Kalach des Assyriens, au Nimroud moderne, Resen, situé entre Ninive et Chalé, pouvant correspondre à l'enceinte de Salamiyeh, sur le Tigre, à quelques kilomètres au nord de Nimroud [1]. Warka a conservé presque intact le nom biblique d'Erech ou Arach, l'Orchoé des Grecs. L'idéogramme chaldéen de ce nom se rend par *ville de la lune*, et lune se dit *arakh* en chaldéen [2]. Niffar est certainement l'ancienne Nipur, peut-être l'Achad de l'Écriture; Sufeirah est la Sippara de la Bible et de Bérose; Senkereh portait, et sous les rois chaldéens et au temps de Nabuchodonosor, le nom de Larsam ou Larsa, mais l'une et l'autre dénomination paraît être altérée de la forme Larankha ou Lankhara, donnée par Bérose comme étant le nom d'une ville antédiluvienne, ou plutôt cette dernière forme, altérée dans la transcription grecque, sert, comme intermédiaire, à reconnaître l'identité de Larsam et de Senkereh : telle est du moins la pensée de M. Oppert [3].

La langue de ces Chaldéens, telle qu'on la reconnaît, quand, par exception, leurs monuments ne sont pas tracés en idéogrammes, est sémitique, comme celle de Ninive et des néo-babyloniens; mais il faut bien se garder de croire que cette dénomination s'applique nécessairement et exclusivement aux langues des descendants de Sem. Des événements historiques, comme il s'en trouve même dans l'histoire des peuples modernes, peuvent changer le langage d'une nation. Sauf la basse Bretagne, les idiomes gaulois ont été remplacés chez nous par une langue néo-latine; les descendants des Francs, des Burgondes, des Wisigoths et des Lombards ont parfaite-

[1] V. *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 308.
[2] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, avril 1865, p. 266.
[3] *Ibid.*, p. 267, et la leçon précitée. Cf. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, février 1865, p. 99-100, 105, 108, 111.

ment oublié le langage de leurs ancêtres, de même que, dans l'antiquité, les Phéniciens chamites acquirent la plus étroite parenté de langage avec les sémites araméens qui les resserraient contre la mer ; on sait même, par les dénominations géographiques reproduites en grand nombre sur les monuments égyptiens, que, dans la terre de Chanaan, on parlait une langue sémitique avant la conquête de Josué. Ainsi, même en acceptant l'interprétation ordinaire qui considère Assur comme un nom d'homme, dans le onzième verset du tableau des races, on pourrait encore le considérer comme un Kouschite, et regarder Ninive comme une colonie de cette race, bien que la langue des inscriptions ninivites soit purement sémitique; on peut admettre que Ninive et Babylone ont reçu ce langage des montagnards qui, aujourd'hui encore, portent le nom de Chaldéens, et dont les émigrations auraient rempli ces deux contrées.

Du reste, les noms sémitiques et susiens sont continuellement mêlés dans la liste fort étendue de ces anciens rois [1] que nous pouvons reconstituer à l'aide des inscriptions, sans néanmoins pouvoir, à beaucoup près, en déterminer toujours la filiation avec certitude. Je me garderai bien de reproduire cette liste : je dépasserais en le faisant les limites d'un exposé tel que celui-ci ; mais il est pourtant quelques-uns de ces princes auxquels il est à propos d'accorder une mention.

Comme on peut le pressentir d'après ce que nous avons vu touchant l'écriture babylonienne, surtout des premiers temps, et de l'usage, alors dominant, des signes idéographiques, la prononciation de ces noms propres est loin d'être toujours certaine. Cependant on trouve une singulière coïncidence entre le nom lu provisoirement Ur-hammu ou Orcham et le souvenir conservé par ces vers des *Métamorphoses* d'Ovide :

> Regit achœmenias urbes pater Orchamus, isque
> Septimus a prisci numeratur origine Beli.

Les textes antiques le signalent comme fondateur de plusieurs temples, à Ur, à Erech, à Nipour, à Larsa; une inscription beaucoup plus récente le désigne comme père du roi Ilgi, qui

[1] L'un d'eux même semble à M. Oppert devoir appartenir à la dynastie arabe dont parle Bérose (apparemment les Khéta des hiéroglyphes). V. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, avril 1865, p. 165, 170, 172-3.

prend, comme lui, dans ses inscriptions, le titre de roi des Soumirs et des Accads [1]. Cette désignation ethnographique se retrouve non-seulement chez leurs héritiers, mais dans les monuments des rois ninivites du second empire : elle mérite donc une explication.

Le nom des Soumirs (Su-mir-ri, Su-mer-ri, Su-mi-ri, prononciation usitée dès le temps du roi chaldéen Hammourabi, dont nous avons une inscription phonétique) a été ingénieusement interprété par M. Oppert, dans son cours. On y reconnaît, nous disait-il, après le déterminatif des noms de pays : 1° l'idéogramme du mot *lisan*, langue, qui, en assyrien comme en français, a le double sens d'organe physique et d'idiome ; 2° un autre signe idéographique, qui a quelquefois le sens de *père*, sans application ici, et ailleurs celui de *être assis*, en sorte que le groupe entier signifierait la *race des sédentaires*, c'est-à-dire des habitants originaires du pays : ce seraient les Babyloniens Kouschites (leçon du 18 mars). S'il en est ainsi, il faudrait probablement y comprendre la population même de la ville de Babylone, ville qui, chose remarquable, n'est *presque jamais nommée* parmi les possessions de cette dynastie. Le nom de cette ville avait en assyrien plusieurs orthographes phonétiques ou idéographiques et, par suite, plusieurs étymologies. Une particularité de la grammaire assyrienne explique comment Babel peut provenir de *balal, confondre,* suivant l'étymologie biblique : une des orthographes idéographiques s'interprète par le *pays de la horde survivante :* il semble que les Babyloniens aient voulu exprimer par cet hiéroglyphe que leur pays avait vu arriver l'une des premières générations après le déluge, dont ils avaient, comme le constate Bérose, un souvenir très-distinct. Pour les Accads, dont le nom rappelle celui d'une des villes de Nemrod, leur nom, dit le savant orientaliste, est quelquefois échangé avec celui de Urarti, nom assyrien de l'Arménie, et il en conclut qu'il pouvait représenter la Mésopotamie septentrionale et la basse Arménie, le pays des sources de l'Euphrate et du Tigre. J'avoue que cette explication me paraît moins satisfaisante que la précédente, non-seulement parce que ce nom serait alors indépendant du nom biblique, malgré leur grande ressemblance, mais surtout parce que le constant rapproche-

[1] V. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, févr. 1865, p. 96-100.

ment des Soumirs et des Accads, dans les textes, ne se concevrait pas si les derniers étaient si éloignés de la Babylonie ; enfin, parce que cette désignation topographique serait, en ce cas, inconciliable avec l'inscription de Hammourabi concernant le canal qu'il fit creuser pour l'utilité de ses peuples : on y lit, en effet : « J'ai fait creuser le Nahar-Hammourabi, la béné-« diction des hommes de la Babylonie, qui *conduit* aux terres « des Soumirs et des Accads. J'ai dirigé les eaux de ses bran-« ches sur les plaines désertes, je les ai fait déverser dans des « fossés desséchés. J'ai donné ainsi des eaux aux populations « des Soumirs et des Accads... J'ai construit un fort élevé... à « la prise d'eau du Nahar-Hammourabi. » Or l'inscription a été trouvée à Afadj, près de Bagdad, à la prise d'eau du Nahar-Malcha [1], désigné par d'autres textes comme l'œuvre de Nabuchodonosor, mais qui peut avoir été rétabli par celui-ci après que les tranchées de son lointain prédécesseur eurent été obstruées. Ces plaines fertilisées ne peuvent donc, en aucune façon, s'entendre de la basse Arménie ; et l'on fera bien de distinguer, à l'exemple de M. Lenormant dans son atlas (pl. II), les Accads du nord et ceux du sud.

Les faits d'histoire politique que les inscriptions nous apprennent concernant cette époque sont d'ailleurs fort peu nombreux. Quand on a signalé les origines diverses des noms de ces souverains, diversité d'où l'on pourrait conclure une sorte d'alternative du pouvoir entre des familles chaldéennes et susiennes, si un père et son fils ne portaient parfois des noms d'origine diverse [2], provenant peut-être d'alliances matrimoniales entre les princes des deux pays ; quand on a signalé encore ce fait, mentionné par un prisme assyrien, que Samsi-Hou et Ismidagan son père portaient le titre, peut-être sacerdotal, de *patis* d'Assour, et que le premier avait poussé sa domination assez loin dans le nord pour fonder un temple à Ellasar [3], on a presque épuisé la série des faits antérieurs à la puissance ninivite ; encore faut-il observer que l'indication du lieu ne se trouve pas

[1] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, mars 1865, p. 167-9.
[2] *Ibid.*, févr., p. 104, 107.
[3] *Ibid.*, févr., p. 101-102, et avril, p. 248. Pour la date, v. *supra*. Ce temple était dédié aux dieux babyloniens Annes et Ao. En général, les noms de ces rois, quand ils ont un élément mythologique, nous reportent aux mêmes croyances qui prévalent plus tard dans ce pays.

sur le prisme lui-même : on ne la connaît que par la légende de Samsi-Hou, retrouvée dans les substructions de l'édifice ; et il n'y a pas certitude, M. Oppert le reconnaît hautement, dans l'identification de l'Is*ma*dagan son père avec l'Is*mi*dagan, *roi des Soumirs et des Accads*, père d'un Goungoun, roi d'Ur, dont on a plusieurs textes provenant de cette dernière ville. Quant à la désignation de *roi des quatre régions* que l'on trouve parmi les titres royaux, en Chaldée comme à Ninive, il signifie sûrement roi des quatre points cardinaux, des *quatre régions du soleil*, comme le dit expressément un texte d'Il-amar Sin, trouvé à Abou-Shahrein en Chaldée [1], mais cela ne tire point à conséquence pour l'étendue de leur domination : les Pharaons s'appelaient invariablement souverains des deux régions ou des deux mondes ; et, quand les rois chaldéens désignent nominativement quelques-unes de leurs cités, elles sont toujours renfermées dans le cercle assez restreint que nous avons déterminé plus haut.

Mais, avant de passer à l'histoire des dynasties assyriennes, il nous reste à signaler un rapprochement curieux. Dans une liste de rois chaldéens conservée à Londres, le nom d'Hammourabi est suivi d'une vingtaine d'autres, et précédé de celui d'une femme [2]. Ce dernier, écrit en idéogrammes, peut se rendre par *femme, exalte la déesse*... Le premier mot est probablement un déterminatif qui ne se prononçait pas ; il est très-possible qu'il en soit de même du troisième, par rapport à un quatrième mot effacé, et M. Oppert propose, d'après l'analogie d'autres textes mentionnant des déesses, de remplir cette lacune par *rimit, élevée*, le verbe *exalter* se traduisant en assyrien par *illu* ou par *samu*, en sorte qu'en employant l'impératif on lirait *sami-rimit*.

Cette prononciation, non pas certaine, on le voit, mais conforme aux règles de la lecture des idéogrammes, devient probable parce qu'elle donne une explication historique de la tradition si connue, transmise par Ctésias à Diodore et par Diodore à toute l'Europe, sur une Sémiramis, reine de Babylone, exerçant un vaste empire, de longs siècles avant la chute de

[1] *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 269. Cf. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, févr. 1865, p. 145-6.

[2] Voy. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass.*, février 1865, p. 95, et mars, p. 165-66.

l'empire assyrien, tandis que la seule Sémiramis authentiquement reconnue sur les monuments est celle d'Hérodote, reine qui vivait vers la fin du IXe siècle. Sans doute, la reine légendaire de Diodore est un personnage à moitié mythologique, dont les exploits ne soutiennent pas un instant les regards de la critique ; on la plaçait dans une antiquité que les Chaldéens et les Assyriens du temps de Ctésias connaissaient probablement fort mal, et qu'en tous les cas ils ne nous ont point fait connaître ; mais il y a pourtant une certaine apparence qu'un personnage si fameux n'est pas complétement imaginaire ; peut-être même la série des rois obscurs qui suivent Hammourabi a-t-elle été l'occasion de cette fable, si hautement démentie par l'histoire, nous ne tarderons pas à le voir, d'une longue suite de rois fainéants, héritiers de Sémiramis à Ninive et à Babylone, États qui, à cette époque, ne paraissent pas même avoir jamais été réunis : le Ninus, époux de la Sémiramis antique, n'est, selon une opinion vraisemblable, que la ville de Ninive personnifiée dans le nom d'un souverain fabuleux.

III. — Le premier empire d'Assyrie, jusqu'au XIe siècle.

L'histoire de l'Assyrie proprement dite, c'est-à-dire du grand empire de Ninive, ne commence réellement que dans les dernières années du XIVe siècle, cinq cent vingt ou cinq cent vingt-six ans avant la chute du premier empire, selon le double témoignage d'Hérodote et de Bérose. Cette date répond à peu près à la fin de la dix-neuvième dynastie égyptienne, époque où la prépondérance des Pharaons avait temporairement disparu et où l'empire des Khétas commençait à se dissoudre, puisque la confédération dont ils étaient les chefs est beaucoup moins étendue au temps de Ramsès III (au commencement de la vingtième) qu'elle ne l'était quand ils combattaient Ramsès II. Devenus indépendants, les rois de Ninive ne tardent pas à s'emparer une première fois de Babylone, qu'ils perdront bientôt il est vrai, mais dont l'histoire sera désormais rattachée à celle de leur empire.

La concordance des témoignages chronologiques entre l'écrivain d'Halicarnasse et l'historien national de la Chaldée serait déjà un motif de les préférer aux assertions de Diodore, qui reporte à plusieurs siècles au delà l'union des deux Etats et

en affirme la permanence jusqu'aux derniers jours de l'empire [1] ; mais hâtons-nous d'ajouter que, pour l'Assyrie comme pour l'Egypte, nous avons en original les récits contemporains d'un assez grand nombre de règnes, récits qui, je le répète, ne permettent plus d'accorder la moindre valeur à la théorie de Ctésias sur une série non interrompue de rois fainéants de Ninive, réunissant, durant plus de mille années, sous leur autorité somnolente, un immense empire, étendu depuis les confins de la Bactriane jusqu'aux rivages de la Méditerranée.

Mais comment cette étrange assertion a-t-elle pu être présentée à la science historique? Comment les Perses, qui dictaient à Ctésias, médecin d'Artaxerxès, cette version officielle de l'histoire assyrienne, ont-ils pu l'admettre ou l'imaginer eux-mêmes? Qu'on me permette de répondre par une page de mon *Histoire* (classique) *des peuples de l'Orient*, vieille de neuf années (1862), page qui a commencé à trouver crédit dans la science, puisque M. Lenormant l'a intégralement reproduite dans le second volume de son *Manuel*.

« Ctésias fut, pour les Grecs ses compatriotes, l'interprète de ces récits par lesquels la politique ou l'orgueil des monarques persans faisait remonter jusqu'à la plus haute antiquité l'exemple d'un empire maintenu sur les habitants de l'Asie, par l'obéissance qu'inspirait le nom d'un souverain, fût-il enseveli dans ses plaisirs et invisible au fond de son palais; maintenu aussi par une politique ombrageuse qui ne permettait pas à ses sujets de nations diverses d'acquérir l'habitude des armes et de se connaître dans les camps, mais envoyait dans chaque province les agents de son pouvoir absolu. Cette tradition d'un empire remontant à treize siècles au delà de l'insurrection qui renversa Sardanapale, d'une dynastie dont la vingtième génération vivait au temps de la guerre de Troie, n'ayant éprouvé ni démembrement, ni révolte de ses provinces, n'ayant pas même eu besoin de se montrer en armes à ses sujets, ne peut plus se soutenir aujourd'hui... Le chiffre même de la durée de cet empire est inadmissible, ou plutôt il faut, comme l'a fait M. Oppert, en chercher l'origine et l'explication dans la confusion (peut-être volontaire) qu'on avait faite à Ninive ou à Suse, entre toutes les dynasties, chaldéenne,

[1] Diod., II, ch. XXI-II.

arabe, ninivite, qui se succèdent depuis l'élévation des Assyriens jusqu'à la chute de Sardanapale [1]. » Et, si l'on hésite encore à admettre une si complète falsification des faits, on devra se rappeler qu'il s'agit des Perses, « peuple, dit M. Oppert, qui a été et qui est encore, après ses proches parents les Indiens, celui qui a le moins le sentiment de l'histoire. Ce sens historique manque à Bisoutoun, où Darius donne bien les jours et les mois des faits racontés, mais oublie les années; ce défaut se manifeste chez les Persans modernes, seul peuple dont le grand poëte [2] soit encore le plus grand historien... Je me rappelle que cette même infirmité scientifique m'a frappé dans les conversations avec les Persans qui passaient pour des lettrés de leur pays, et qui, sur l'histoire moderne de l'Asie, avaient les idées les plus étranges. Et comment attendre d'une nation des renseignements exacts sur ses ennemis vaincus, quand, dans sa propre histoire, elle laisse échapper le nom du grand Cyrus, qui a fondé son empire [3]? »

Nous ne savons guère que les noms des premiers souverains connus du grand empire assyrien. Vers l'époque indiquée par Hérodote comme origine de cet empire, ou tout au plus un siècle après (V. *infra*), figure un Ninip-pal-asar, nom dans lequel, avec un peu de complaisance, on a entrevu le Ninus de Ctésias, et que l'un de ses premiers descendants dit avoir *inauguré le royaume d'Assyrie* [4]. Ce fut le père d'Asourdayan, qui démolit le temple ruiné d'Ellasar (V. *supra*).

Cependant la désignation de fondateur de l'empire, attribuée à Ninip-pal-asar, ne signifie pas qu'il fut le premier prince de Ninive, mais le premier souverain de cette période qui en ait fait un grand Etat, ou, comme l'a pensé M. Lenormant, un Etat indépendant de l'Egypte. Au temps de la prépotence égyptienne, cette cité formait probablement un royaume distinct dans la confédération de Rotennou, si même elle n'en fut quelque

[1] *Hist. ancienne des peuples de l'Orient.* Paris, Douniol, 1862, p. 177-8. Cf. Lenormant, *Manuel d'Hist. ancienne de l'Orient*, t. II, p. 54-5, et ses renvois à mon livre à la fin de l'un des volumes. — Cf. Oppert, *Ann.*, oct. 1865, p. 304-5.

[2] Firdoçy, auteur du *Schah Nameh.*

[3] Oppert, *Rapport* au Ministre, *Ann. de phil. chrét.*, oct. 1856, p. 249-250.

[4] Voy. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Ann. de phil. chrét.*, mars 1865, p. 176, et avril, p. 248. Du reste, le nom mythologique de Ninip, écrit ici par un *idéogramme*, est lu Adar (nom d'une divinité syrienne) par M. Lenormant, t. II, p. 60.

temps le centre; et nous avons depuis peu connaissance de quelques faits appartenant à son histoire, avant le règne des princes qui viennent d'être nommés. De courts documents, en effet, nous font connaître, par leur rapprochement, une série de sept rois de Ninive, dont on peut arriver à déterminer à peu près l'époque; M. Oppert en connaissait une partie en 1865, mais croyait devoir les placer au XIIe siècle. Aujourd'hui nous savons que l'un d'eux, ayant marié sa fille au roi de Babylone, Pournapouryas, dont les prédécesseurs avaient plus d'une fois fait alliance avec les siens, intervint pour venger son arrière-petit-fils détrôné, et donna le royaume à Kourigalzou, deuxième fils de son gendre; or ces noms susiens semblent nous ramener à une époque plus ancienne. Il y a plus : une inscription de Sennachérib reporte à *six siècles avant son propre règne*, c'est-à-dire vers 1300, celui de Tiglat-Samdan, fils d'un Salmanasar Ier, qui paraît avoir été lui-même un petit-fils cadet du beau-père de Pournapouryas [1]. Tiglat-Samdan ayant acquis la suzeraineté sur Babylone, c'est peut-être à partir de ce temps que les rois assyriens figurent dans la chronologie babylonienne de Bérose, quoique cette puissance n'ait pas été bien étendue, ni bien solide. M. Lenormant fait observer que, depuis lors, les éléments touraniens (ou en tous cas étrangers) qui abondent dans les noms des rois chaldéens durant les siècles précédents, disparaissaient pour toujours de cette histoire; il en conclut avec une grande apparence de raison que Tiglat-Samdan changea la famille régnante à Babylone. Mais cette nouvelle famille ne tarda pas à rompre avec les dominateurs, avec le conquérant lui-même : des luttes eurent lieu avec diverses alternatives [2], luttes bien peu connues dans leurs détails, et après lesquelles nous arrivons au premier grand document historique de l'Assyrie, le prisme de Téglatphalasar Ier, (Tuklat-pal-asar ou Tuklat-habal-asar, dans l'orthographe assyrienne), conservé en quatre exemplaires qui se suppléent l'un à l'autre dans les parties effacées : c'est ce récit de ses exploits qui a donné lieu à l'épreuve racontée plus haut sur la lecture des cunéiformes.

Il forme un texte d'environ *sept cents lignes*, dont de simples

[1] Sur tous ces faits, voy. Fr. Lenormant, *Revue arch.*, 1869, et son *Manuel*, t. II, p. 57-58.
[2] *Ibid.*, p. 59-60.

extraits, littéralement traduits, n'ont pas fourni à M. Oppert moins de quinze pages in-8° dans son *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie* [1]. Il commence par une invocation aux principales divinités de son pays, en tête desquelles se trouve Assur. Nous ne nous arrêterons pas aujourd'hui sur ce document mythologique : bornons-nous à faire observer que les monarques ninivites, quel que soit leur orgueil à l'égard des nations vaincues, se montrent souvent empressés à professer leur dépendance à l'égard des dieux, à leur attribuer leur puissance et leurs victoires, à présenter leurs conquêtes mêmes comme des actes religieux, en ce qu'ils soumettent à leurs maîtres divins les nations étrangères qui ne les reconnaissaient pas. Tels sont les sentiments que Téglatphalasar Ier exprime ici de la façon la plus explicite [2].

Le prisme de ce prince, qui appartient, selon toute apparence, à la seconde moitié du XIIIe siècle, proteste déjà hautement et contre la vie oisive attribuée aux anciens rois de Ninive, et contre l'immense étendue que leur empire atteignait suivant la tradition classique. Sans cesse en armes pour combattre ses voisins, ce prince a pour théâtre de ses exploits les contrées riveraines du Tigre et de l'Euphrate, toujours imparfaitement soumises, souvent insurgées et menaçantes, comme nous le verrons dans l'histoire de ses successeurs, du moins de ses successeurs un peu éloignés, car les lacunes les plus marquées de cette histoire suivent de près le règne que nous avons à retracer en ce moment.

Il est vrai, l'identification des noms assyriens de lieux avec ceux de la géographie moderne ou de la géographie classique, est loin d'être toujours facile; mais en général, pourtant, il faut observer qu'en Asie cette sorte de noms change beaucoup moins qu'en Europe, sauf les termes touraniens apportés par les Turcs dans leurs conquêtes des Xe et XIe siècles. Les noms de l'Oronte, d'Aradus, de Tyr, etc., se reconnaissent aisément dans les hiéroglyphes pharaoniques, et les textes assyriens donnent, sans grande altération, un assez grand nombre de noms connus pour que les traits généraux de leur géographie politique puissent être tenus pour assurés. Dès le temps de Téglatpha-

[1] V. *Ann. de philos. chrét.*, mars et avril 1865.
[2] Voy. mars, p. 177, 179, 180, 184; avril, p. 245, 247, 249.

lasar Ier, on reconnaît avec sûreté les noms de Kummuk [1] et d'Aram [2], bien qu'ils ne correspondent pas exactement à la Commagène et à la Syrie des Grecs, les Hatti (Khétas des hiéroglyphes) et même, selon moi, plusieurs localités de l'Asie Mineure. Voici quelques-uns des principaux traits de ce récit; les faits fussent-ils moins importants en eux-mêmes, il serait curieux encore de connaître le style d'un historiographe officiel de Ninive au temps des juges d'Israël. Suivant l'usage invariablement observé, le récit est mis dans la bouche du roi lui-même.

« Au commencement de mon règne, je vainquis 20,000 hommes Moschiens (Muskaya) et leurs cinq rois... Aucun roi ne les avait jamais défaits dans une bataille; ils se fièrent à leur puissance et subjuguèrent la Commagène (Koummouk)... Je surpris comme la tempête les rangs de leurs combattants dans la mêlée; je dispersai leurs cadavres dans les abîmes et les vallées des montagnes; je leur coupai les têtes. Je changeai les murs de leurs villes jusqu'à ce qu'ils ressemblassent à des fossés. J'en fis sortir les esclaves, les butins, les trésors sans nombre... Je marchai contre les hommes de la Commagène, mes ennemis, qui avaient refusé à Assour, mon seigneur, leurs tributs et leurs dons. J'envahis entièrement la Commagène; j'en fis sortir les esclaves, les butins, les trésors; je brûlai par le feu leurs villes, je les démolis, je les détruisis [3].

« La ville d'Ourrakhinas... située en Panari, fut terrifiée par la puissance de la crainte et le respect immense d'Assour, mon dieu. Pour sauver leurs vies, les habitants enlevèrent leurs idoles; ils volèrent comme des oiseaux vers les ravins des montagnes remplies de torrents, je jetai mes armées sur le Tigre; Sadiantirou, fils de Khattikhi, roi d'Ourrakhinas, prit mes genoux, pour m'empêcher d'attaquer ce pays. J'acceptai comme otages ses fils, les rejetons de son cœur et sa famille [4].

« — Dans le courage de ma bravoure, je marchai pour la seconde fois sur Koummouk. J'attaquai toutes les villes, j'en enlevai les esclaves, les biens, les trésors; je brûlai leurs villes dans le feu, je les démolis, je les détruisis. Le reste de leurs armées, qui avaient craint mes armes terribles et qui n'avaient pas résisté au choc de ma puissante attaque, s'était dirigé, pour sauver sa vie, sur les pics immenses des montagnes et les plateaux élevés. Vers les réduits

[1] Le Kummuk, qualifié de vaste contrée, et par conséquent bien plus étendu que le district où régna l'Antiochus de Racine, était alors baigné par le Tigre (voyez col. 1 et 2 du *Prisme*), et devait s'étendre sur la Mésopotamie centrale.

[2] L'Aram des cunéiformes était dans le voisinage de la Chaldée.

[3] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Annales*, mars 1865, p. 178.

[4] *Ibid.*, p. 179.

des forêts abreuvées d'eau et les ravins tortueux des montagnes, qui ne sont pas faits pour que le pied de l'homme les foule, je montai derrière eux; ils firent avec moi l'épreuve de la bataille et du combat; je les mis en fuite, je surpris, comme une tempête, les rangs de leurs combattants dans les ravines des montagnes; je jonchai les rochers et les vallées des cadavres de leurs soldats. J'enlevai, des pics élevés des montagnes, leurs esclaves, leurs biens et leurs trésors. Je fis tributaire le Koummouk dans toute son étendue et je le compris dans les limites de mon empire [1]. »

Et vers la fin :

« Compte donc quarante-deux pays et leurs princes depuis les rives du Zab inférieur [2]... jusqu'aux rives de l'Euphrate, la Syrie et la mer supérieure, qui est au coucher du soleil. Depuis mon avénement jusqu'à ma cinquième campagne, ma main les atteignit; je les soumis l'un après l'autre, je pris leurs otages, je leur imposai des tributs et des redevances. Ajoute à cela les expéditions nombreuses contre les rebelles qui ne fournissaient pas leurs prestations à la liste de leurs tributs; je les poursuivais et je parcourais les chemins bons en char et les chemins impraticables à pied. Je brisai la puissance des rebelles dans mon pays..... Ninip et Nergal m'ont accordé leurs armes terribles et leur arc puissant pour soutenir ma royauté. Dans l'adoration de Ninip, mon aide, j'ai tué quatre buffles... Dix sangliers mâles puissants furent tués par moi dans le pays de Resaina, et, sur les bords du Khabour, je pris quatre sangliers vivants... Sous les auspices de Ninip, qui a pitié de moi, je tuai *deux soixantaines de lions*, avec mon courage concentré, dans la lutte corps à corps, sous mes pieds. Je capturai huit cents *(sic)* lions avec mes chars... et l'oiseau du ciel, dans son vol, la sûreté de mes flèches l'atteignit [3]. »

Le fils de Téglatphalasar Ier, Assur-bani-habal [4], n'est connu que par une inscription à demi effacée, gravée sur le piédestal d'une statue. M. Oppert lui a donné le nom de Sardanapale Ier, mais seulement pour aider la mémoire ; car, ainsi qu'il le fait observer lui-même, ni ce prince, ni aucun de ses successeurs n'a réellement porté ce nom [5]. Il n'y a point de rois assyriens dont le nom commence par Sardan, et, en conséquence, les conclu-

[1] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Annales*, mars 1865, p. 180-1.

[2] Affluent du Tigre, sur la rive gauche : l'embouchure est un peu au sud d'Ellasar.

[3] *Hist.*, etc., avril 1865, p. 245-6. La numération par 60 est fréquente en assyrien.

[4] V. *Annales de philos. chrét.*, avril 1865, p. 253. — *Expédit. en Mésop.* t. I, p. 288.

[5] V. *Ann.*, avril 1865, p. 253.

sions tirées de cette transcription pour identifier l'un des Sardanapales avec Sardan, personnage mythologique, doivent être abandonnées sans retour. L'élément mythologique des divers noms que M. Oppert ramène à la forme classique Sardanapale, est le nom du dieu Assur, qui reçoit dans chacun d'eux une addition significative : presque tous se terminent par le mot fils, *pal* ou *habal*, suivant les dialectes : les formes les plus voisines du nom classique sont *Assur-idannu-pal* et *Assur-dannin-pal*.

M. Lenormant a donné un autre nom, commençant aussi par celui d'Assur [1], au personnage dont nous parlons ; mais on a lieu de se demander s'il ne l'a pas confondu avec le fils d'un autre Téglatphalasar, un peu postérieur au premier. En effet, Sennachérib, qui vivait à la fin du VIIIe siècle, dit avoir reconquis des idoles perdues depuis quatre cent dix-huit ans, par un Téglatphalasar dans une guerre contre les Babyloniens [2]. Or cette date nous reporte aux environs de 1100, et par conséquent assez loin de Téglatphalasar Ier, qui dit avoir vécu un peu plus de soixante ans après le fils du véritable fondateur de l'empire : il y a donc lieu de distinguer les deux homonymes, si Ninippalasar méritait réellement ce titre. Il y aura, au contraire, lieu de les identifier, si le père d'Assourdayan n'avait régné qu'au temps où succomba la domination égyptienne, ce qui permettrait de ramener son quatrième descendant jusqu'au temps marqué pour la guerre entre Téglatphalasar et le roi de Babylone Mardouk-idin-akhé. M. Oppert, qui a fini par se rallier à cette opinion [3], fait observer que les deux Téglatphalasar auraient à Babylone un adversaire du même nom, et que, si Ninippalasar était le premier des rois indiqués par Hérodote, sa date se confondrait avec celle de Téglat-Samdan qui, selon une brique de Sennachérib, vivait six siècles avant ce dernier.

La dynastie se maintint quelque temps encore, avec des alternatives de succès et de revers, et fut enfin remplacée par celle que fonda un intendant des jardins royaux, appelé Bélitaras par les Grecs, et dont le nom assyrien n'est pas encore

[1] Assour-bel-Kala, p. 63. En général il faut se souvenir que, pour les raisons ndiquées plus haut, la lecture des noms propres est incertaine, quand ils sont assez anciens et assez obscurs pour n'avoir pas laissé de variantes phonétiques assurées.

[2] *Ibid.*, p. 251. — *Manuel*, t. II, p. 63.

[3] *Ann.*, oct. 1865, p. 301-2.

parfaitement éclairci : les signes qui le forment dans un texte appartenant à l'un de ses derniers successeurs, pourraient se lire Belkatirassou, mais peuvent se lire aussi Beldiarissou, forme plus rapprochée de celle qui a prévalu en Europe [1].

IV. — La dynastie de Bélitaras.

Les premiers rois de cette série sont fort peu connus ; on s'est même divisé sur la question de savoir si le Salmanasar (Salman-asir, *Salman est propice*), auteur du palais N. O sur le monticule de Nimroud (Kalakh, dans la topographie assyrienne), est le troisième ou le premier successeur du fondateur de la dynastie. A vrai dire, la chronologie régulière ne commence qu'à l'arrière-petit-fils de Salmanasar, temps où Binnirari commence, dans les monuments, la liste des éponymes, c'est-à-dire des magistrats donnant leur nom à l'année, comme les consuls de Rome et les archontes d'Athènes. Il résulte de leur rapprochement que ce prince et son fils appelé Téglat-Samdan II ou Téglatphalasar III [2], vécurent dans la deuxième moitié du xe siècle.

Le fils de ce dernier, Assur-nazir-pal, le Sardanapale III (ou plutôt II) de M. Oppert [3], régna vingt-quatre années dont on connaît les éponymes (923-899 selon le calcul de M. Oppert). Il restaura le palais élevé par Salmanasar II à Kalakh (30 kil. au sud de Ninive), et, grâce à cette résidence choisie en dehors de la capitale, résidence à laquelle ses successeurs ajoutèrent parfois d'autres bâtiments, leurs monuments d'art et d'épigraphie ont échappé, en grande partie, à la dévastation qui s'est acharnée sur l'ancienne capitale. C'est là que se trouvent deux longues inscriptions, en grande partie identiques et se complétant l'une l'autre [4], qui contiennent l'histoire d'Assur-nazir-pal,

[1] *Ann.*, avril, p. 254. — *Manuel*, t. II, p. 63-4.

[2] Sur la confusion possible de ces deux prononciations ou même de Tuklat-Ninip au lieu de Tuklat-Samdan, voir Oppert, *Ann.*, avril 1865, p. 260. Il fait aussi comprendre comment un fait de synonymie mythologique permet de lire *habal-asar* au lieu de *samdan*.

[3] *Ibid.*, p. 259 et 261. — *Manuel*, p. 64-5.

[4] Une stèle et une dalle mesurant 6^m 20 sur 5^m 50, du temple de Ninip-Samdan.

reconnu pour être le Sardanapale guerrier de la tradition grecque.

La liste initiale des dieux se trouve traduite par M. Oppert dans le numéro d'avril 1865 des *Annales de philosophie chrétienne :* les numéros de mai et juin contiennent, avec l'invocation à Ninip, le récit historique [1] : c'est le plus long texte que contienne aucun monument assyrien. Cette histoire est instructive à plus d'un égard. Le roi proteste, aussi bien que Téglatphalasar Ier, de sa soumission envers les dieux, et se vante de châtier ceux qui se révoltaient contre Assur; il déclare que c'est à lui, à Bel, aux grands dieux du ciel et de la terre, qu'il doit sa puissance et ses conquêtes; il rend spécialement hommage à Ninip, « le fort *qui ne pardonne pas,* dont l'œuvre est la ruine, qui saccage le pays des rebelles..., qui asservit l'iniquité. »

Il dit avoir marché lui-même, en respectant la justice, dans l'adoration des dieux Assur et le Soleil. Mais, selon les rois de Ninive, l'iniquité, c'est la résistance aux rois de Ninive, et, par conséquent, à leur dieu Assur; la justice, c'est d'écraser ceux qui se le permettent ; aussi, dans ce texte, rédigé en son nom, se vante-t-il des cruautés les plus effroyables, des actes de la plus hideuse dépravation. En parlant de la prise de Nistoun, dans les montagnes d'Arménie, il s'écrie : « Mes soldats parvin-
« rent au sommet, comme des oiseaux ; je m'emparai de deux
« cent soixante combattants, je leur coupai la tête, je les ai mis
« sur des pals ; leurs enfants, je les écrasai sur les rocs des
« montagnes, comme des oiseaux qui sont encore au nid. Je
« fis descendre des montagnes, leurs captifs et leurs trésors.
« Les villes qu'ils avaient construites dans leurs immenses
« forêts, je les détruisis, je les démolis, je les brûlai par le
« feu... Boubou, fils de Baboua, préfet de la ville de Nistoun,
« je l'écorchai à Arbèles, et je couvris le mur de sa peau [2]. »
Le pays devint tributaire. Et un peu plus loin, quand Assurnazir-pal réprime la révolte de Sour [3], qui pourtant s'était soumise à son approche, il ne se borne pas à enlever d'immenses dépouilles et d'innombrables enfants : « Je fis écorcher les

[1] V. aussi *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 311-331.
[2] *Ann.*, mai 1865, p. 329.
[3] Dans le voisinage de l'Euphrate. V. juin, p. 407 et 408.

« grands *Ammar*, ditil [1], et je couvris le mur de leurs peaux. « J'en fis murer quelques-uns dans le mur, j'en fis monter en « croix d'autres sur le mur ; beaucoup d'autres, je les fis écor- « cher devant moi-même, et je fis couvrir le mur de leurs « peaux. Je mis sur la tête des chefs des couronnes comme « des couronnes royales, et je transperçai leurs intestins. « J'emmenai Akhiyabab à Ninive, je le fis écorcher et couvrir le « mur de Ninive de sa peau [2]. » Des incendies, des massacres, des actes répétés de la brutalité la plus exécrable signalent ces campagnes, dont le récit forme pour ainsi dire toute l'histoire du règne. Ces bulletins contiennent naturellement une multitude de noms géographiques dont l'identification complète serait impossible ; mais il est pourtant des données de cette nature qu'il est intéressant de relever. L'inscription de la statue d'Assurnazir-pal, la seule qui nous reste d'un roi de Ninive, et qui le représente armé d'une faux et d'une massue, porte qu'il « pos- « séda les terres depuis les rives du Tigre jusqu'au Liban, et « soumit à sa puissance les grandes mers et tous les pays de- « puis le lever du soleil jusqu'au coucher du soleil [3]. » Si ces dernières paroles sont bien vagues, le commencement de la phrase l'est beaucoup moins, et il indique probablement les régions dont ce conquérant avait hérité de son père : c'est un démenti de plus apporté au récit de Ctésias. Du reste, les conquêtes du roi sont à leur tour résumées d'une façon plus détaillée vers la fin de la seconde colonne de la grande dalle [4]. Je transcris seulement ce qui, dans l'état actuel de la géographie comparée, peut nous offrir des idées un peu précises : « Parmi les rois des quatre régions, dit le texte, son éclat fut « sans égal ; comme roi, il régna sur toute la terre, à partir de « l'embouchure du Tigre jusqu'au Liban et la grande monta- « gne de Laki... ; jusqu'à la ville de Rapik (Raphia), il se la sou- « mit. Sa main allait... à partir du Zab inférieur [5] jusqu'à la « ville de Toul-bari... Je bâtis de nouveau la ville de Kalakh...

[1] Apparemment les chefs locaux : ce mot se trouve dans d'autres passages.
[2] *Ibid.*, mai, p. 331.
[3] *Ann.*, avril 1865, p. 261.
[4] Juin 1865, *init.*, et aussi p. 415.
[5] Dont le confluent était apparemment ce qu'on appelait tout à l'heure l'embouchure du Tigre. Cependant le roi dit avoir franchi le Zab inférieur. (Mai, p. 336.)

« Je consacrai un temple à Ninip mon maître. » (Celui même où a été trouvée l'inscription.)

Il se vante d'avoir fait travailler les vaincus à ces constructions [1]. On voit par d'autres passages [2] que la Commagène était encore à cette époque dans le voisinage du Tigre et du pays des Moschiens. Vers le temps de ses dernières campagnes, le roi est encore en Syrie, en Phénicie, et dans le pays des Philistins, contournant ainsi les Etats israélites avec lesquels il n'entre point en conflit; un peu plus tard même, on le retrouve au nord de la Syrie [3]. Mais il ne paraît pas qu'il ait jamais conquis ni l'Asie Mineure, sauf le pays de l'Amanus et la Cilicie orientale, ni probablement la Médie et la Perse, ni même Babylone; il se vante seulement de lui avoir imposé la paix [4], et de lui avoir enlevé quelques places [5]. C'est à lui, je pense, qu'une inscription traduite par les Grecs attribue la fondation de Tarse en Cilicie, inscription d'après laquelle ils le disaient fils d'Anakyndaraxarès. M. Oppert a retrouvé dans cette filiation imaginaire la formule officielle *Anakou nadou sar Assour, moi, auguste roi d'Assyrie,* ajoutant que le mot *pal* ou *palla,* qui termine le nom propre du monarque, avait fait croire que les mots suivants exprimaient le nom de son père [6].

A Salmanasar [7], fils du souverain dont nous venons de résumer l'histoire, commence la longue série des relations authentiques entre l'Assyrie et les peuples dont l'histoire nous était connue avant la découverte des textes cunéiformes. Comme on devait s'y attendre, les plus anciens de ces faits appartiennent à l'histoire des Israélites et non à celle des Grecs, mais ce n'est pas la Bible qui nous les fait connaître : c'est le roi Salmanasar lui-même dans l'un des textes inscrits sur le célèbre obélisque de basalte noir trouvé à Nimroud, près du grand palais central, œuvre de ce prince [8], et dans un autre encore dont nous par-

[1] Juin, p. 416.
[2] Mai, p. 330, 339.
[3] Juin, p. 410-413.
[4] *Ibid.*, p. 407.
[5] *Ibid.*, p. 415.
[6] *Rapport* au Ministre. *Ann. de philos. chrét.*, oct. 1856. Cf. de Saulcy, *ibid.*, oct. 1849.
[7] IIIe du nom, de 899 à 870, selon M. Oppert (en 1865). — Salmanasar IV, selon M. Lenormant (1869), qui connaît un souverain de ce nom avant 1314.
[8] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Ann. de philos. chrét.*, juillet 1865. — *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 341. Pour la traduction, *Ann.*, *ibid.*, p. 43-51. *Expéd.*.

lerons tout à l'heure. L'obélisque contient le récit de ses exploits jusqu'à la trente et unième de ses campagnes, comptées par expéditions et non par années, puisqu'il n'a régné que vingt-neuf ans et que le récit ne s'étend pas jusqu'à sa mort. Ce ne sont pas, du reste, les annales du règne qui nous parlent de ses relations avec les Israélites, c'est une des inscriptions qui entourent la partie supérieure de l'obélisque : on y lit en toutes lettres, parmi les noms des tributaires, celui de Jéhu (Jahoua), fils de Houmri, c'est-à-dire roi d'Israël; car, quoique Jéhu ait exterminé la famille d'Amri, comme il lui succéda, et que ce peuple lointain ne prit pas connaissance du changement de dynastie, les Assyriens appelèrent maison d'Amri (Bet-Homri) la ville de Samarie, parce qu'elle avait été fondée par Amri, ou le royaume dont elle était la capitale.

Le grand texte de l'obélisque ressemble beaucoup par la forme à ceux que nous avons examinés. Il commence par une invocation du roi aux grandes divinités de l'Assyrie, puis, après avoir indiqué sa filiation [1], il raconte ses nombreuses campagnes, remplies de détails topographiques peu intelligibles pour nous, quelquefois aussi de détails militaires, et des désastres subis par les vaincus. Les limites de son empire paraissent avoir touché la mer Caspienne (mer supérieure), le golfe Persique (mer inférieure) et la Méditerranée (mer du soleil couchant), mais n'avoir pas dépassé, au nord de Ninive, les sources de l'Euphrate et du Tigre. Dès le commencement de son règne, on voit Salmanasar arriver sans résistance jusqu'au mont Amanus et aux bords de la Méditerranée. Le roi de Damas Binidri [2], qui reparaît dans la onzième et la quatorzième campagne, s'est uni aux rois de Hamat et à plusieurs autres princes syriens (Hatti), tant de la Syrie intérieure que de

p. 342-7. Les *Annales* d'août (p. 121-6) donnent ce qui reste de l'inscription des taureaux décoratifs. Je combine ces textes dans l'exposé ci-dessous, en y ajoutant celui d'une stèle du même roi, mentionnée sur l'obélisque de Nimroud et retrouvée par M. Jones Taylor au lieu même que désignait cette inscription, c'est-à-dire à la source du Tigre. (V. oct., p. 297-300.) Voilà encore une éclatante justification de la lecture des cunéiformes.

[1] Elle se trouve également sur les taureaux et sur des briques du même palais.

[2] C'est la prononciation assyrienne la plus probable, que M. Oppert conclut d'un rapprochement ingénieux entre l'orthographe de l'obélisque, le texte massorétique et la transcription des Septante au sujet de ce personnage. (Voy. note de la p. 46, dans ce volume des *Annales*.)

la Syrie maritime. « Ils eurent confiance dans leurs bras, dit « le conquérant... ils vinrent à moi pour me livrer combat et « bataille. Avec l'aide d'Assur, le grand maître, mon seigneur, « je combattis contre eux, je les vainquis, je pris leurs chars, « leur cavalerie, leurs armes de guerre et mis hors de com- « bat vingt mille cinq cents de leurs combattants. Ils s'enfui- « rent pour sauver leur vie, je *montai sur des navires* [1] et « j'allai jusqu'au milieu de la mer. » La stèle du Tigre nous apprend de plus que, parmi les alliés de Binidri, énumérés avec leurs contingents, était Achab l'Israélite (Akhabba Siraelaï) avec dix mille hommes et deux mille chars. Comme d'ailleurs le règne de Jéhu fut aussi contemporain de celui de Salmanasar, comme Binidri paraît dans la quatorzième campagne et Hazaël, qui règne après lui, dans la dix-huitième, la chronologie des éponymes trouve ici un complément très-important, pour en fixer les points de repère. Dans cette campagne, le roi parvint en Syrie, après avoir passé l'Euphrate et reçu *ensuite* les tributs de Karkemisch (Circésium), de la Commagène et de la Mélitène; après quoi, il s'avança vers Hamath. Il en résulte que la Commagène de ce temps-là s'étendait à l'ouest du fleuve, ou que la Commagène des Grecs était déjà peuplée par une colonie de l'ancienne.

La huitième et la neuvième campagne ont pour objectif la Babylonie, appelée souvent dans ces textes Tirat-Douniyas; Salmanasar y intervint pour soutenir le roi Mardouk-Inaddin-sou contre un membre rebelle de sa famille, qu'il refoula dans les montagnes : ici encore le pays d'Accad est signalé comme un des théâtres de la guerre, nouvelle preuve qu'il était au sud et non au nord de la Mésopotamie. « Je fis, ajoute le roi, des « sacrifices à Babylone, à Borsippa et à Cutha. Je descendis « vers la Chaldée, j'occupai les villes jusqu'à la *mer* qu'on « nomme le *Varrat.* » Dans la dix-huitième et la vingt-unième campagne, il défait Hazaël, roi de Damas, déjà connu par la Bible comme contemporain de Jéhu, et reçoit les tributs de plusieurs villes phéniciennes.

Ailleurs (3e, 10e, 25e, 27e, 30e, 31e campagnes), l'Arménie est de nouveau le théâtre des invasions assyriennes; ces trois

[1] C'est, je crois, la plus ancienne mention d'un pareil fait dans l'histoire d'Assyrie.

dernières campagnes sont dirigées non par le roi, mais par le Tartan de ses armées, Daïan-Assour.

Voilà les principaux faits racontés par Salmanasar dans ses propres annales, mais là ne s'arrête pas pour nous l'histoire de son règne. La fin en fut marquée par des désastres bien douloureux pour lui : l'un de ses fils, Assur-dannin-pal, celui que M. Oppert nomme Sardanapale V, se révolta et détacha de son empire un grand nombre de villes, entre autres Assur, Arbèles, Amide, où il fit reconnaître son pouvoir et se maintint plusieurs années [1]. Son frère Samas-Hou (ou Samas-Bin), fidèle à ses devoirs, les fit enfin rentrer dans l'obéissance : c'est par ses annales que nous connaissons cette guerre civile [2], mais il a négligé de nous dire quel fut le sort de l'usurpateur.

Le nouveau roi, qui rétablit l'intégrité de l'empire, eut seulement quatorze ans de règne (865-851, selon M. Oppert) : naturellement, ce grand ébranlement intérieur avait fort compromis la prépondance de l'Assyrie ; aussi les annales de ce règne sont-elles encore une suite d'expéditions meurtrières et dévastatrices, que les monarques orientaux semblent toujours avoir considérées, avec la création de somptueux édifices, comme leurs véritables titres de gloire. Mais, dans ses premières années au moins, on peut dire que Samas-Hou lutte pour l'existence de son État. La Mésopotamie elle-même, Naïri (le pays des fleuves, le Naharina des Egyptiens), était armée contre lui. Peu après, nous le voyons envahir et dévaster divers pays qui paraissent situés sur les plateaux arméniens, et recevoir des tributs nombreux. Il promène ensuite en Chaldée la mort et le pillage, et, d'après son récit, paraît y obtenir un succès durable, malgré l'intervention de différents peuples voisins, entre autres celui d'Elam ; mais les campagnes énumérées sur cette stèle s'arrêtent à la quatrième, ce qui donne lieu de penser que les dix dernières années de ce prince furent ou moins agitées, ou moins prospères, au point de vue assyrien.

Ce règne, contemporain de Joas chez les Hébreux et de Lycurgue chez les Grecs, nous conduit jusqu'au milieu du IXe siècle, et précède immédiatement le règne de *Sammoura-*

[1] Cinq ans, d'après les listes d'éponymes.

[2] Voy. *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Ann. de philos. chrét.*, août 1865, p. 126-128. M. Lenormant l'appelle Samas-Bin dans son *Manuel*, et Samsi-Bin III dans ses *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 140.

mat, la Sémiramis d'Hérodote ; je dis le sien, quoiqu'elle ne paraisse pas avoir gouverné seule ; mais, par une exception unique dans les annales de cet empire, elle est nommée avec son mari dans la dédicace d'une statue du dieu Nébo, érigée par le préfet de Kalakh [1]. Comme d'ailleurs Hérodote lui attribue personnellement de grands travaux à Babylone, on peut fort bien accepter l'idée qu'elle a réellement administré cette ville pendant que son mari régnait sur Ninive [2], et même qu'elle ait représenté la lignée des princes babyloniens [3].

Le nom de son mari, prince guerrier, dominateur suzerain de la Médie, de la Perse et de la Phénicie, d'Israël (Houmri) et des Philistins (Palastav), comme de la Chaldée, n'était nullement Ninus. La polyphonie et l'idéographie du système assyrien avaient fait essayer diverses lectures de son nom : aujourd'hui on paraît fixé à celle de *Bin-igtanabal* [4]. Deux règnes obscurs pour nous, connus seulement par leurs listes d'éponymes, séparent le sien du dernier de tous ; nous pouvons cependant conclure des détails traditionnels de la catastrophe que la Médie et Babylone avaient été, durant cet intervalle, maintenues dans l'obéissance, puisque ce sont les préfets de ces deux pays que nous voyons s'unir pour renverser l'empire de Ninive.

V. — Catastrophe de Ninive. Intervalle entre les deux empires.

Nous avons tous appris dans notre enfance que le roi fainéant et amolli contre lequel se soulevèrent les Babyloniens et les Mèdes se nommait Sardanapale, c'est-à-dire qu'il était

[1] *Hist. des emp. de Chaldée et d'Ass. Ann. de phil. chrét.*, sept., p. 207.
[2] *Ibid.*, sept., p. 206.
[3] Lenormant, *Manuel*, t. II, p. 77.
[4] Cf. Oppert, *Zeitschrift für aëg. Sprache und Alterthums Kunde*, mai 1869, et Lenormant, *Revue archéol.*, nov. 1869. Il est vrai, M. Lenormant, dans le supplément des *Lettres assyriologiques* (t. I, dernière page), constate qu'une variante phonétique garantit la lecture *Bin-nirari* pour un nom dont le dernier élément est le même que dans celui-ci ; mais il appartient au xe siècle et non au VIIIe, et la locture *igtanabal* reste toujours possible. On peut même dire qu'elle est certaine pour le dernier roi de cette dynastie, puisque les Grecs ont entendu *Sardanapal*, transcription à la rigueur possible pour *Assurigtanabal*, mais qui ne le serait plus du tout pour *Assurnirari*.

ainsi nommé par les Grecs, aussi bien par Eusèbe que par Diodore. Dans la première partie de ce nom nous savons déjà reconnaître l'élément mythologique Assur, et de récentes découvertes nous permettent d'ajouter qu'il faut le compléter par les syllabes *igtanabal :* sauf le G, peut-être entendu par les Européens comme une aspiration gutturale, *Assurigtanabal* correspond, en effet, assez bien aux éléments phonétiques de la transcription Sardanapale, que probablement l'histoire conservera toujours [1].

Une grande leçon morale s'est attachée dans le souvenir des peuples à cette célèbre catastrophe. Ctésias a raconté, et tous les historiens après lui, que le mépris suscité par la vie efféminée du prince arma les peuples soumis ; c'est ce que n'a démenti aucun texte original, et ce que semble même appuyer une tablette chronologique mentionnant une paix constante durant ce régne, sauf deux petites expéditions : la paix et la mollesse sont malheureusement corrélatives chez les monarques orientaux. Les historiens disent aussi que Sardanapale, réveillé au moment du suprême péril, opposa aux révoltés une résistance courageuse et d'abord heureuse ; mais elle dut céder devant l'obstination de leurs chefs et devant l'inondation du Tigre, qui ruina les fortifications de Ninive. Le voluptueux souverain, se voyant ainsi frappé par les dieux et par les hommes, se brûla dans son palais.

Ninive fut ruinée. Les arguments par lesquels M. de Saulcy [2] a tenté, il y a vingt deux ans, d'atténuer cette catastrophe, en montrant que cette ville était florissante au siècle suivant, tombent devant le texte, aujourd'hui connu, dans lequel Sennachérib raconte qu'il l'a relevée. L'absence totale, sur le sol même de Ninive, de toute ruine et presque de tout objet appartenant

[1] Il a aussi été désigné sous le nom de *Konoskonkoléros* ; mais ce n'est nullement un autre nom de ce personnage. M. Oppert, en effet, a clairement expliqué (*Ann. de philos. chrét.*, oct. 1856) comment cette forme a été dérivée de la formule officielle *Anakou sar sakkana akkou il Assur*, moi, le roi, tenant la place du dieu Assur. La syllabe *sar* se prononce *nis* en certains cas, et le commencement du premier groupe a pu être pris pour un déterminatif.

[2] *Recherches sur la Chronologie des empires de Ninive, de Babylone et d'Ecbatane ; de l'avénement de Nabonassar à la prise de Babylone par Cyrus*,—publiées dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* et dans les *Annales de philosophie chrétienne* (1849).

au premier empire, confirme la grandeur de ce désastre : *etiam periere ruinæ* [1].

La chute de Sardanapale fut donc un très-grand événement dans l'histoire de l'Asie, et il est intéressant d'en bien connaître l'époque. Or, aujourd'hui encore, on dispute à cet égard, et l'écart des solutions est allé jusqu'à un demi-siècle ou davantage. Résumons rapidement les motifs qui doivent, ce semble, nous déterminer à maintenir la date 788, ou une date très-voisine : le même examen nous instruira de la condition de l'Assyrie pendant l'intervalle que nous signalerons entre les deux empires.

Personne ne doute qu'à la chute de Sardanapale, la Médie et la Chaldée aient recouvré leur indépendance ; mais le nouveau souverain de Babylone étendit-il sa domination sur l'Assyrie vaincue, ou celle-ci conserva-t-elle son autonomie ? En d'autres termes, le Téglatphalasar du nouvel empire, arrivé au trône vers 745, comme nous le savons par l'histoire postérieure de Ninive et la liste de ses éponymies, fut-il, aussitôt après la catastrophe, le libérateur de son pays, ou ce fait n'eut-il lieu qu'après quarante ou cinquante ans de domination babylonienne ? Tels sont les termes précis de ce problème. Pour en trouver la solution, nous avons des données de trois sortes : des synchronismes étrangers, des listes d'éponymes et des documents astronomiques; examinons-en la portée.

Les synchronismes à invoquer ici appartiennent, les uns à l'époque même de cet intervalle et de la restauration de l'empire d'Assyrie, d'autres à un temps antérieur, et ces derniers ne sont pas les moins décisifs. En effet, une série d'éponymes permet de remonter de la catastrophe de Ninive à l'avénement du Salmanasar de Nimroud que nous avons vu aux prises avec Israël et la Syrie. Nous avons vu, par ses annales, que l'avé-

[1] Quant à l'idée émise au temps où les grandes découvertes venaient de commencer par l'auteur d'un volume sur la Phénicie et la Babylonie, que Ninive était sur l'Euphrate, idée fondée seulement sur un passage du récit fabuleux de Diodore, il n'y a pas aujourd'hui à s'en préoccuper une minute. Le même auteur veut aussi que les deux fleuves aient contribué à la chute de Ninive, comme si le passage de Nahum cité par lui ne s'entendait pas beaucoup mieux du Tigre et d'un canal que du Tigre et de l'Euphrate. Enfin une ville disparue pendant plus de deux mille ans a largement satisfait à la prophétie où, parce que sa destruction est annoncée, l'écrivain s'imagine qu'on en peut retrouver les restes ensevelis.

nement de Hazaël à Damas eut lieu entre la quatorzième et la dix-huitième campagne du conquérant ; on peut donc le placer vers la seizième année de son règne, bien que les campagnes et les années ne se correspondent pas exactement.

Or le nombre total des éponymes dans la série précitée est de cent quinze envivon. L'avénement de Hazaël a donc précédé d'*environ* cent ans la chute de Ninive. Cet événement paraît d'ailleurs placé peu d'années avant l'avénement de Jéhu, que la chronologie parallèle des rois de Juda porte vers 887. Achab, mort vers 900, a été l'un des adversaires de Salmanasar dans sa sixième campagne, et Jéhu fut aussi son contemporain. Il en résulte que l'avénement de Salmanasar appartient aux dernières années du xe siècle, et que la chute de Ninive, postérieure d'environ cent quinze ans, est au moins voisine de la date 788, adoptée en 1849 par M. de Saulcy, pour la fin du premier empire d'Assyrie.

De plus la Bible appelle roi d'Assyrie un prince du nom de Phul, qui reçut une somme considérable du roi d'Israël Manahem pour lui accorder sa protection [1]. Ce roi Phul, dit M. Oppert, qui a traité cette question en détail dans la *Revue archéologique* [2], n'est autre que le satrape chaldéen qui, avec Arbace, ruina Ninive ; les Grecs l'on appelé Belesis, mais Phoul est (comme Sesou pour Ramessou) une abréviation de la forme Balazou trouvée dans les inscriptions, abréviation employée par Bérose, comme par la Bible et par Josèphe. Manahem arrive au trône environ cent seize ans après Jéhu, et par conséquent vers 770 ; ses dix années de règne nous conduisent vers 760, et cet intervalle correspond bien réellement à une partie du temps où le royaume assyrien subit l'éclipse dont nous maintenons ici la réalité. Nous verrons plus loin, en examinant le règne de Téglatphalasar, comment la chronologie du nouvel empire concourt avec ces observations pour établir la série des synchronismes d'Israël et de Ninive.

Ce n'est pas tout enfin. Assur-nazir-habal nous apprend, dans une inscription, que la première année de son règne fut marquée par une éclipse de soleil, que l'on considéra comme un bon augure. Il en est une autre qu'un texte place au mois de

[1] IV Rois, xv, 19-20.
[2] *Chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes*, 1868.

sivan, huit ans après l'éponymie royale du prédécesseur d'Assurigtanabal (première année pleine du règne) et dix-sept ans avant la fin de la série, interrompue par la domination étrangère ; il serait plus exact de dire dix-neuf, car une variante ajoute deux éponymies à la fin d'Assurigtanabal ; peut-être, comme on l'a fait observer, correspondent-elles au temps où il fut resserré dans Ninive. Mais les tables astronomiques donnent une éclipse de soleil au 13 juin 809 ; dix-neuf ans plus tard, nous sommes en 790 : la concordance est frappante. Quant à Assur-nazir-habal, son éponymie royale est antérieure de cent vingt ans, et par conséquent son avénement réel doit être reporté cent vingt-un ans avant l'éponymie précitée. Or, précisément, le 2 juin 930, il y eut une éclipse de soleil, *faiblement visible à Ninive*. Or, ajoute M. Oppert, ce n'est qu'à une éclipse *très-peu visible à Ninive* que l'on a pu appliquer l'épithète de propice. C'en est assez pour conclure avec le savant et ingénieux assyriologue contre toute tentative de ramener à l'ère de Nabonassar la fin du premier empire assyrien.

VI. — Rétablissement de l'Empire assyrien.

Les difficultés suscitées sur la date du fameux Sardanapale n'atteignent point celle de la restauration assyrienne. Ici les dissentiments chronologiques s'effacent : il est certain et reconnu par tout le monde que les éponymies du règne de Téglatphalasar commencent un peu avant 740 : un synchronisme certain, appartenant aux dernières années de ce même siècle, nous fournit, comme nous le verrons plus loin, un point d'attache incontestable, et quatre listes d'éponymies, se complétant l'une par l'autre, donnent, pour cette période et une partie du siècle suivant, une série exempte de toute lacune.

L'avénement de Téglatphalasar (Tuklat-habal-asar ou Tuklat-pal-asar) eut lieu, d'après les textes originaux, dans le second mois assyrien de l'éponymie de Nabu-bel-usur, 744 ; mais son *éponymie royale* n'est que de 742 [1] : l'usage de l'attribuer à la *première année pleine* de chaque règne ne fut pas renouvelé

[1] V. Oppert, *Chronol. bibl. fixée par les éclipses*, p. 19-20 et 11.

après la restauration. Mais il paraît que le restaurateur de l'empire voulut rendre certaines dignités aux familles qui les avaient exercées avant la chute de l'empire, car plusieurs magistrats éponymes se retrouvent avec les mêmes noms et les mêmes titres, circonstance que l'on a même plus d'une fois invoquée [1] contre la réalité de la lacune établie dans le paragraphe précédent, en identifiant les personnages eux-mêmes. Dix-huit éponymies sont rapportées à ce règne, qui se prolonge jusqu'en 727. Téglatphalasar, continuateur de l'édifice élevé à Kalakh par un des Salmanasar (palais du centre) [2], est aussi l'auteur du palais sud-ouest, où l'on a trouvé des fragments de ses annales allant jusqu'à la neuvième campagne; une relation continuée jusqu'à la dix-septième a été découverte sur briques dans les archives de Koyoundjik, un autre récit est encastré dans le sol [3]. Ses travaux dans le palais du centre ont aussi fourni quelques fragments précieux, parce qu'ils indiquent des faits non compris dans les annales de ce règne, sans doute parce qu'ils étaient postérieurs à leur rédaction : on y trouve, en effet, la mention des succès obtenus contre un Manahem de Samarie, Achaz de Judée, Rezin de Damas, les rois de Phénicie et les reines des Arabes [4]. Nous connaissions déjà par la Bible la conquête de Damas et l'humiliation d'Achaz; nous savions aussi que ces faits eurent lieu à l'époque où Samarie avait pour roi Phacée, mais le texte assyrien où se trouve le nom de Manahem n'en est pas moins fort intéressant pour résoudre une difficulté chronologique provenant d'une faute évidente de copiste dans les manuscrits du quatrième livre des Rois.

M. Oppert a reconnu à la fois, dans son opuscule déjà cité sur la chronologie des éclipses (p. 27-30) [5], la nature, la cause et la solution des contradictions apparentes que présente ici le texte sacré. On sait, en effet, par la chronologie parallèle des

[1] V. Daniel Haigh, *Zeitschrift für aegypt. Sprach-und Alterthum.*, oct.-nov. 1869, et Georges Rawlinson, *ibid.*, avril 1870.

[2] Oppert, *Expéd. en Mésop.*, t. II, p. 341.

[3] *Ibid.*, p. 336-7.

[4] *Ibid.*, p. 347-8.

[5] V. aussi (*Zeitschrift*, mai 1869) la réponse de M. Oppert à un article où M. G. Smith (janvier, même année), niant l'intervalle écoulé entre la chute de Ninive et le règne de Téglatphalasar, attribuait témérairement à ce prince des faits non datés dans les fragments subsistants et dérangeait la vraie concordance entre les chronologies hébraïque et assyrienne.

rois de Juda, qu'un intervalle d'environ trente ans s'écoule entre l'avénement et la mort de Phacée, que cependant un autre texte dit avoir régné vingt ans. D'autre part, ce dernier événement est dit correspondre à la douzième année d'Achaz, et, dans un autre passage, à la vingtième de Joathan, qui cependant n'en a régné que seize : eh bien ! M. Oppert a su montrer comment un court passage des fragments de Kalakh fait disparaître par la mention de Manahem toute difficulté sérieuse. En effet, l'avénement de Phacée et, par conséquent, la mort du Manahem que nous connaissons remontent trop haut pour que celui-ci se soit trouvé en lutte avec Téglatphalasar. Le Manahem de Kalakh n'est donc pas celui de la Bible ; c'est donc un Manahem II qui a régné quelques années dans l'intervalle compris entre 759 (avénement de Phacée) et 730 (année de sa mort), Téglatphalasar lui-même régnant de 744 à 727. On voit ainsi comment le règne de Phacée a pu être réduit à vingt années effectives. Mais, d'autre part, une très-légère faute de copiste, très-facile à préciser en présence du texte original et de la numération écrite des Hébreux, explique comment le traducteur a dû lire : « l'année 20 de Joathan, » au lieu de « l'année de la mort de Joathan, » date à laquelle une ou deux lignes omises dans la transcription indiquaient probablement le règne de Manahem II.

La nouveauté de ce détail et son intérêt pour la justification des données bibliques m'ont engagé à le reproduire ; je ne m'arrêterai pas de même sur les divers faits énumérés dans les annales de Téglatphalasar : il suffira d'en indiquer la portée. Le roi assure, dans l'un de ces textes [1], que, dès le commencement de son règne, « il gouvernait depuis Dour-Kourigalzi, Sippara, la ville du soleil... jusqu'à Nipour, et depuis les tribus d'Itou, Roubouh, du peuple d'Aroum ; tous habitants des rives du Tigre, du Sourappi jusqu'aux deux Oukni qui se jettent dans la mer inférieure. Or Sippara et Dour-Kourigalzi sont, nous l'avons vu plus haut, dans la Babylonie [2], et les deux Oukni doivent être le Choaspe et le Pasitigre, dont l'empire de Ninive atteignait alors le bassin supérieur : on voit que, dès sa renaissance,

[1] *Expéd. en Mésop*, t. I, p. 336.
[2] Le Nipour dont il est ici question était probablement dans le Kourdistan actuel.

l'empire assyrien avait pris subitement une position formidable. Profitant d'ailleurs de l'excitation produite chez un peuple guerrier par la revendication de son indépendance, Téglatphalasar inaugura une période de conquêtes, énumérées dans ses annales avec des déplacements de populations : la Chaldée n'est pas annexée à l'empire, mais elle est déjà soumise à payer rançon ou tribut, aussi bien que les villes de Médie, non encore réunies sous la royauté de Déjocès. De sanglantes conquêtes s'opèrent aussi en Arménie; le bassin supérieur de l'Euphrate est, comme celui du Tigre, soumis au nouvel empire replacé sur ses anciennes bases [1]. Enfin une expédition lointaine, la plus lointaine peut-être vers l'est qu'ait jamais entreprise aucun monarque assyrien, fut dirigée par Téglatphalasar à travers les régions ariennes, probablement jusqu'aux bouches de l'Indus, comme l'a montré M. Fr. Lenormant [2] en identifiant avec des noms connus par la géographie hellénique une longue série de noms de lieux contenue dans le récit assyrien de cette expédition. Mais le succès de cette entreprise paraît avoir été fort éphémère, et, si elle a laissé des traces durables, ce fut bien moins dans la condition politique de l'Asie que dans l'imagination des historiographes, qui se plurent à attribuer à l'ancien empire la possession effective des régions qu'avaient parcourues les troupes du restaurateur de l'Assyrie.

Salmanasar VI, le second roi du nouvel empire, est le Salmanasar de la Bible, celui qui envahit le royaume d'Israël et mit le siége devant Samarie, la sixième année d'Osée: mais M. Oppert a fait observer [3] qu'il n'est pas nommé dans le verset où est mentionnée la prise de la ville par les Assyriens (neuvième année d'Osée), et, malgré le sentiment de sir Henry Rawlinson, il refuse d'admettre l'identité de Salmanasar avec le Sargon d'Isaïe, le fondateur du palais de Khorsabad, sur les murs duquel on a trouvé ses Annales sous deux formes différentes, et qui raconte, parmi ses premiers exploits, la soumission du royaume d'Israël. Il est vrai, ce prince porta aussi le nom ou surnom de Salmanasar, il nous le dit lui-même ; mais

[1] *Expéd. en Més.*, p. 336-7, où la grande inscription est traduite. Ici encore je considère le Naïri comme représentant la Mésopotamie méridionale.
[2] *Zeitschrift*, avril et mai 1870.
[3] V. *Ann. de philos. chrét.*, juillet 1862.—V. IV Rois, XVII ; 1-6, XVIII, 1, 9-11.

les tables d'éponymes indiquent un changement de règne cinq années après la fin de Téglatphalasar : le règne de Sargon a été de bien plus longue durée, et son éponymie royale est postérieure au changement indiqué.

VII. — Sargon [1] et les Sargonides ; conquêtes en Asie.

L'avénement de Sargon est fixé par des éclipses de lune mentionnées dans les textes assyriens et par des événements datés de sa douzième et de sa treizième année [2], au commencement de l'année 721-720, qui fut celle de la prise de Samarie. Son histoire et celle de sa dynastie sont riches en textes cunéiformes, et nous pouvons, durant cette période, suivre l'histoire de l'Assyrie avec autant de détails et souvent plus de précision que celle des temps les mieux connus de l'histoire pharaonique. Nous verrons même, un peu plus loin, que, durant certaines années, les deux histoires se mêlent, et que les textes hiéroglyphiques et cunéiformes peuvent se compléter réciproquement, chaque souverain ayant soin d'inscrire ses triomphes et d'omettre ses revers. Tour à tour les synchronismes hébraïques et babyloniens apportent d'ailleurs ici un complément précieux, la chronologie de Babylone étant reproduite depuis l'ère de Nabonassar (747) par le canon astronomique de Ptolémée.

L'histoire de Sargon est, comme je le disais tout à l'heure, deux fois reproduite dans les inscriptions monumentales de l'Assyrie ; l'une d'elles affecte la forme commune du récit historique : c'est ce qu'on appelle communément les *Fastes de Sargon*. MM. Oppert et Ménant en ont publié le texte, la traduction et le commentaire [3] : on l'avait inscrite dans les salles IV, VII, VIII et IX du palais de Khorsabad (*Hisir Sarukin* ou *Dour-*

[1] Dans son cours de 1869, M. Oppert a justifié la transcription *Sarukin* de ce nom lu d'abord Sargina (Cf. *Ann.*, juillet 1862, et *Chron. bibl.*, etc., p. 20), le K assyrien correspondant régulièrement au G des Hébreux, comme le *sh* et l'*s* s'échangent régulièrement entre ces deux langues.

[2] Oppert, *Chronol. bibl.*, etc., p. 25-6, et cours de 1869 (inédit), 3 et 10 mai. Haigh, *Zeitschrift*, oct.-nov. 1869.

[3] V. la traduction de ces fastes dans les *Ann. de philos. chrét.*, juillet 1862, où elle occupe onze pages.

Sarukin), fondé par ce prince et où il vint de Kalakh établir sa résidence : Ninive n'était pas encore relevée [1]. L'autre document, trouvé dans les salles II et V du même palais, est malheureusement très-mutilé, mais il est précieux en ce qu'il affirme et rétablit l'ordre chronologique. De plus on a, du même règne, une longue inscription historique tracée sur des barils ou prismes, une autre plus courte à Nimroud, et enfin celle des taureaux de Khorsabad, objet du cours de M. Oppert en 1869 et 1870, sans compter divers textes contenant des prières ou mentionnant des fondations de monuments, et que nous retrouverons quand nous aurons à examiner les croyances et les arts de l'Assyrie : en somme, nous en savons plus aujourd'hui sur *chacun* des trois premiers Sargonides que sur tous les rois de Rome ensemble. Sans doute il faut se défier des louanges que le scribe donne invariablement au souverain; mais un exemple mémorable nous prouvera bientôt qu'il n'ose transformer des désastres en conquêtes, même quand il s'agit d'un pays lointain, et d'autre part nous savons déjà que le naïf orgueil des monarques de Ninive les empêche de dissimuler leurs plus cruels excès. A leurs yeux, le crime est de leur résister, et leurs actes de féroce vengeance, ils les racontent hardiment comme des actes de justice.

Les fastes débutent, après un acte d'hommage aux dieux et une indication de l'étendue de l'empire, par la défaite de Khoumbigas, roi d'Elam, dans les pleines de Kalou, la prise de Samarie, d'où sont enlevés vingt-sept mille captifs, puis la défaite, à Raphia, du roi de Gaza, Hannon, uni à *Sebech, sultan d'Egypte*. « C'est, dit M. Oppert dans une note, le mot *Siltan*, le *Schiltan* hébreu, le *Sultan* arabe. » Quant au Sebech ou Sabhé du texte assyrien, M. Oppert a établi, d'après M. de Rougé et des considérations phonétiques fort ingénieuses [2], que c'est le nom *éthiopien* transcrit Sabakos par les Grecs, Schaback par les Egyptiens, et Sua, So, ou Savé par les Hébreux, le premier roi de la vingt-cinquième dynastie de Manéthon, le prince mentionné au XVIIe chapitre du IVe livre des Rois.

Le siége de Tyr commença la même année, et l'inscription

[1] *Ann. de phil. chrét.* (septembre), *Inscription de Nimroud*. Cf. *Expédit. en Mésop.*, t. II, p. 343. Les numéros des salles sont ceux du plan de M. Botta.

[2] *Mémoire sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie dans l'antiquité*, p. 12-14.

des barils nous apprend qu'il se termina par la prise de la ville ; il dura cinq ans, selon Josèphe, qui ne nomme pas le monarque assyrien [1] ; mais il ne faudrait pas croire qu'il ait absorbé, durant cinq années, tous les efforts des conquérants. Dans cet intervalle, en effet, sont placés la prise de Karkemisch sur l'Euphrate, utile pour assurer les communications avec la Phénicie, une expédition contre Paphos, dans l'île de Chypre, et le commencement de la guerre contre Ullousoun, frère d'Aza, roi de Van (Manna), en Arménie [2].

Ullousoun avait accepté la direction du mouvement national contre l'Assyrie, dirigé d'abord par un certain Ursa, et auquel Aza, fidèle à Sargon, avait refusé de se joindre. La défection d'Ullousoun rallia vingt-deux villes fortes au parti d'Ursa. « Dans la colère de mon cœur, dit Sargon, je comptais toutes « les armées du dieu Assour; je fis un vœu dans mon esprit, et « je m'avançais pour attaquer ces pays. Ullousoun de Van vit « l'approche de mon expédition ; il sortit avec ses troupes et « se tint en lieu sûr, dans les ravins des hautes montagnes. « J'occupai Ikoulti, la ville de sa royauté... Je tuai tout ce qui « appartenait à Ursa l'Arménien dans ces hautes montagnes. « Je pris de ma main deux cent cinquante membres de la fa- « mille royale ; j'occupai cinquante-cinq villes murées, dont « onze forteresses inaccessibles. — Je les réduisis en cendres. « — Les vingt-deux villes fortes d'Ullousoun qu'Ursa avait pri- « ses, je les incorporai à l'Assyrie. » Cependant les hostilités se ranimèrent sur un autre point, aux ordres de Mitatti, mais il fut complétement défait dans la quatrième année de Sargon, et Ursa le fut à son tour, quatre ans plus tard. « Alors Ullousoun « entendit dans ses hautes montagnes mes exploits glorieux ; « il s'en alla en hâte, comme un oiseau, et vint vers moi en « suppliant : je lui pardonnai ses méfaits sans nombre... Je « lui restituai sa terre, je le replaçai sur le trône de sa royauté. « Je lui donnai les deux forteresses et les vingt-deux grandes « villes que j'avais enlevées des mains d'Ursa et de Mitatti. « J'ai travaillé à la pacification de la contrée [3]. » Mais tous les ennemis du roi ne furent pas ainsi traités avec indulgence.

[1] Cf. *Ann. de philos. chrét.*, juillet 1862, p. 60, et sept., p. 185.
[2] Sur les guerres de Sargon en Arménie, voy. aussi Fr. Lenormant, *Lettres assyriologiques*, t. I, p. 148-54.
[3] V. *Ann.*, juillet, p. 65-6 et 61, et la *Zeitschrift* de juillet 1869.

Des supplices affreux et des déportations, entre autres celle des habitants de Pappa et de Lalloukni (Paphos et Larnaca, en Chypre ?), signalèrent quelques-unes de ces campagnes [1].

A l'est comme à l'ouest et au nord, les voisins de Sargon éprouvèrent l'effort de ses armes. A peine la première guerre d'Arménie avait pris fin, qu'il en commença une en Médie, où il s'annexa un grand nombre de bourgades et éleva des fortifications pour contenir le pays ; ceux qui refusèrent le tribut furent soumis à la dévastation et à l'incendie. Un soulèvement arménien fut comprimé, et Ursa, désespéré, se donna la mort[2]. Trois ans plus tard, après une série d'expéditions rapides, la guerre se ralluma au sud-ouest de l'Assyrie.

Déjà Sargon avait perçu des tributs en Syrie et considérait Hamath comme une ville de son empire. Elle avait d'abord été le foyer d'une confédération hostile qui rallia Damas et Samarie[3] ; mais elle s'était soumise et avait même été choisie comme lieu de déportation ; aussi les Assyriens furent-ils très-irrités d'une nouvelle attaque de sa part. « Impitoyable, ne permet-« tant pas d'infraction, dit Sargon dans l'inscription des barils, « j'enlevai la racine du pays de Hamath, et le roi Iloubid, je le « torturai et l'écorchai comme un tronc d'arbre. » Mais Azouzi, roi d'Asdod ou Azoth, dans le pays des Philistins, fit aussi défection, et quand Sargon, pour le punir, l'eut privé de la royauté, choisissant pour roi de cette ville Akhimit, le propre frère du prince déchu, le peuple, soulevé, éleva au trône un nommé Iaman, qui, à l'approche des Assyriens, s'enfuit en Egypte. « J'assiégeai, je pris Asdod, et la ville de Gimt-Asdodim, dit le « roi dans les fastes de Khorsabad ; j'enlevai comme captifs « ses dieux, sa femme, ses fils, ses filles, son pécule, le con-« tenu de son palais avec les habitants de son pays. Je rebâtis « de nouveau ces villes, et j'y plaçai les hommes que mon « bras avait conquis sur les pays du soleil levant ; je mis au-« dessus d'eux mon lieutenant pour les gouverner, et je les « traitai comme des Assyriens. » C'était l'euphémisme reçu pour dire qu'ils perdaient leur nationalité et devenaient sujets du roi d'Assyrie, au lieu de lui payer seulement tribut.

La prise d'Azoth par le général de Sargon est mentionnée

[1] V. *Ann.*, juill., p. 65, 66, 67 ; sept., p. 185.
[2] *Ibid.*, p. 67-8, 185.
[3] Voy. *Zeitschrift*, juillet 1869. (*Assyrian history*, by G. Smith)

par Isaïe (xx, 1), dans le seul texte où le nom de ce roi eût paru avant la découverte des cunéiformes; un fragment de cylindre, conservé au musée Britannique, nous apprend, selon M. G. Smith, que les Philistins et les Juifs avaient prêté appui aux mécontents [1]. M. Oppert pense que le verset d'Isaïe se rapporte à l'expédition préliminaire qui mit Akimit sur le trône. Rectifiant aujourd'hui [2] sa traduction de 1862, dans la suite de ce passage des fastes, il accentue davantage l'humiliation à laquelle fut réduite l'Egypte, dont le roi (ou l'un des rois, v. *infra*) livra prisonnier Iaman fugitif. C'est là le commencement de cet abaissement de l'Egypte devant l'Assyrie dont parle Isaïe dans la suite du même chapitre, et qui avait paru inexplicable aux savants tant qu'ils n'avaient été en possession que des textes classiques et des textes hiéroglyphiques connus jusqu'à ces derniers temps. C'est encore un exemple des progrès successifs de la science faisant disparaître l'une après l'autre les difficultés historiques du texte sacré.

Trois ans après cette expédition [3], nous trouvons une intervention dirigée contre le royaume d'Elam. Dalta, roi d'Illipi, pays que M. Oppert avait d'abord assimilé à l'Albanie caucasienne, mais que, dans son cours inédit de 1869 (3 juin), il a reconnu être situé vers le bassin du golfe Persique, avait payé tribut à Téglatphalasar et à Sargon. A sa mort, Nibi et Ispabara, « fils de ses épouses, » dit le texte des fastes, c'est-à-dire sans doute fils de Dalta, mais de différentes mères, se disputèrent ses États. Le premier eut recours au roi d'Elam, Soutrouk-Nakounta, en lui promettant hommage ; Ispabara supplia Sargon de le soutenir. Mais les hostilités engagées au sud-est de l'Assyrie ne devaient pas être contenues dans ces limites. Mérodach-Baladan, roi de Chaldée, hostile aux rivaux perpétuels de son pays, avait, depuis plusieurs années, s'il en faut croire ses ennemis, excité contre l'Assyrie les Soumirs et les Accads. Voyant Elam armé contre elle, il crut le moment venu d'entrer en lice, et conclut alliance avec Khoumbanigas, qui venait de succéder à Soutrouk.

[1] V. *Zeitschrift*, juillet 1869.
[2] *Rapports de l'Egypte et de l'Assyrie*, p. 19. Cf. p. 15.
[3] V. les *Annales chronologiques* de Khorsabad, et Smith, *Zeitschrift*, août-septembre 1869.

« En l'honneur du dieu Assour, le père des dieux, et du seigneur auguste Mérodach, continue l'auteur des fastes, j'éveillai mon courage, je disposai ma ligne de bataille. Je décrétai une expédition contre les Chaldéens, gens d'émeute et d'impiété. Mérodach-Baladan apprit l'approche de mon expédition ; voulant donner le change à mes guerriers, il fuit devant elle et vola comme un oiseau, en se repliant de Babylone jusqu'à la ville d'Ikbibel. Il répartit les villes qui possédaient des oracles et les dieux qui habitent dans elles entre ses généraux. Lui-même se porta à Hisir-Iakin et en fortifia les murailles..... Il explora et calcula l'étendue du terrain en avant du grand mur ; il creusa un fossé..... Dans ce fossé aboutissaient les conduits d'eau à partir de l'Euphrate ; il avait coupé et divisé en canaux le cours du fleuve. Il avait ceint d'une digue la ville, lieu de la révolte ; il l'avait remplie d'eau et puis coupé les conduits. Mérodach-Baladan fit flotter comme des oiseaux les insignes de sa royauté sur les rives du fleuve ; il arrangea son plan de bataille. J'étendis mes combattants le long du fleuve, en les répartissant en bandes ; ils vainquirent les ennemis. Les eaux de ses canaux engloutirent dans leurs ondes les cadavres des rebelles..... Lui, abandonna les insignes de sa royauté..., le trône en or, le *parasol* en or, le sceptre en or, le char en argent ;... clandestinement il se sauva... J'assiégeai, j'occupai la ville de Hisir-Iakin. Je pris comme dépouilles et captifs, lui et sa femme, ses fils, ses filles, l'or, l'argent, tout ce qu'il possédait, le contenu de son palais, qui n'est pas à dédaigner, avec un butin considérable dans la ville. Je rendis responsables de leur péché chacune des familles et chacun des hommes qui s'étaient soustraits à ma domination. Je réduisis en cendres Hisir-Iakin, la ville de sa puissance. Je minai et je détruisis ses murs antiques... Aux *gens de Sippara, Nipour*, *Babylone* et *Borsippa* qui habitaient au milieu de la ville pour exercer leur *profession de devins*, je *rendis* le montant de ce qu'on leur avait pris, et je les ai *protégés*..... J'ai réintégré sous mon joug les tribus nomades, et je leur ai confié les territoires antérieurs qu'elles avaient administrés au bonheur du pays. Je donnai aux villes d'Ur [1], d'Erech, de Rat, de Larsam [2], de Zerghoul, de Kisik, séjour du dieu Lagouda, *à chacune le dieu qui y demeure*, et je *restituai à leurs sanctuaires* les dieux qui avaient été ravis. Je remis en vigueur les lois altérées [3]. »

[1] La traduction de 1862 porte *Calneh :* voy. au § 2 la correction admise dans l'*Expédition en Mésopotamie.*

[2] On trouve l'orthographe Larsa dans une inscription du même règne, *Zeitschrift* de mai-juin 1871.

[3] V. *Ann.*, juillet, p. 70-72. On lit aussi dans l'inscription des barils (sept., p. 184) : « J'ai restauré les digues de Sippara, Nipour, Babylone ; j'ai soutenu les « faibles parmi eux ; j'ai puni ceux qui se rendaient coupables. Arbitre su- « prême des rois, j'ai sanctionné les statuts qui régissaient la ville de Harran ; « j'en ai écrit les règlements en m'aidant des hommes d'Oannès et de Dagon. » — Et plus loin (p. 186) : « Les grands dieux m'ont nommé ainsi (*Sarkin*) « parce que j'ai observé les traités et la foi jurée, parce que j'ai gouverné sans

La chute de la puissance chaldéenne rompit tout équilibre. Ispabara fut victorieusement soutenu dans le pays d'Illipi ; une notable partie du pays d'Elam devint tributaire, et Sargon y établit même des Commagéniens. L'événement dont j'ai reproduit le récit n'est pas seulement important comme fait politique, et cette narration n'est pas seulement curieuse, comme détail de mœurs et de style, à comparer avec celles du premier empire. Elle nous donne aussi un point de repère chronologique des plus certains. En effet, Sargon, devenu désormais roi de Babylone, a été aisément reconnu pour l'Arkéanos (Sarkéanos) de Ptolémée, dont l'avénement dans cette ville est de 709 ; il succède à Mardok Empados (Mardok-Baladan), qui y régnait depuis 722, et, comme les *Annales de Khorsabad* placent cette conquête dans la douzième campagne de Sargon, comme un autre passage désigne plus précisément la fin de sa douzième année de règne comme le temps où il prit possession de Babylone [1], sa chronologie et par suite celle du nouvel empire assyrien se trouvent pleinement assurées.

Bientôt le roi d'Assyrie ne trouva plus nulle part de résistance durable. Les rois d'Iatnan (probablement la Crète) « qui est « située à sept jours de navigation dans la mer du soleil cou- « chant, et que les rois antérieurs ignoraient, » firent hommage et payèrent tribut ; il en fut de même du roi d'Asmoun, « qui « habitait à trente doubles heures au milieu de la mer du soleil « levant (le golfe Persique) [2]. » Enfin Mita le Moschien, jadis allié d'Ursa, fut expulsé de ses Etats [3]. Sargon régna effectivement, comme il le dit au début de ses fastes [4], de la frontière d'Egypte au pays des Moschiens, des frontières d'Elam et de la *lointaine Médie* jusqu'à « la Phénicie étendue et la Syrie dans son ensemble, » de la Chaldée et du golfe Persique jusqu'à la Méditerranée.

Le successeur de Sargon, Sennachérib, est bien plus connu que lui, à cause de sa désastreuse entreprise contre la Palestine, racontée par la Bible et sur laquelle les textes cunéifor-

« injustice et sans opprimer les faibles ; j'ai présenté aux chefs de la ville « les constitutions écrites de la cité, d'après les tables de la vérité... Je leur « ai donné ensuite les explications indispensables sur la loi, sans arbitraire. »

[1] V. *Chron. bibl. fixée par les éclipses*, p. 25 (et la leçon du 19 avril 1869).

[2] *Ann.*, juillet 1862, p. 73.

[3] *Ibid.*, sept., p. 165 ; en 706, voy. p. 62.

[4] V. aussi l'inscription des barils, *ibid.*, p. 184.

mes nous fournissent aussi de curieux renseignements ; mais l'ensemble de son règne nous était inconnu jusqu'à ces dernières années, tandis qu'aujourd'hui c'est un de ceux sur lesquels nous possédons le plus de détails. Nous suivrons surtout ses annales, tracées sur un prisme hexagonal, dont chaque face ne porte pas moins de quatre-vingts lignes d'écriture [1]. Le texte est daté, par l'éponymie inscrite, de 684.

Les actions belliqueuses de Sennachérib avaient commencé avant son arrivée au trône. Les fastes de Sargon ne contiennent pas tout le règne de ce dernier ; ils se taisent sur les derniers temps de sa vie, où l'annexion de Babylone se trouva gravement compromise, et ce fait nous est connu seulement par un rapport de Sennachérib à son père, découvert tout récemment par M. Oppert, parmi les tablettes apportées de Koyoundjik [2]. Ce texte rend compte d'une campagne faite contre les insurgés du pays d'Accad, mais le prince ne s'attribue point encore la soumission de Babylone, de nouveau indépendante avec le reste de la Chaldée, sous les ordres d'un Mérodach-Baladan, peut-être celui qui avait fui à Hisir-Iakin. Ce fut seulement après son avénement [3], daté de la cinquième éponymie après l'occupation de Babylone par Sargon [4], que Sennachérib put rentrer dans cette grande ville, à laquelle il donna pour roi l'astrologue Beib, élevé dans le palais du roi d'Assyrie. Ce fait, mentionné à la fois par divers textes de Sennachérib et par Bérose, dans un passage rapporté par Eusèbe [5], est rapporté à une date précise, 46e année de Nabonassar, par le canon de Ptolémée [6]. Sennachérib ajoute que le fait s'est passé au com-

[1] Conservé à Londres et traduit dans les *Annales de philosophie chrétienne*, sept. 1862, p. 189-201. Elle se retrouve presque identiquement sur les taureaux de l'entrée monumentale du palais de Koyoundjik. (*Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 294.) Ce palais est situé dans l'enceinte de Ninive (*ibid.*, p. 293-6), qui fut elle-même relevée par Sennachérib, comme il le raconte en détail sur le prisme appelé aussi cylindre Bellino. — V. la traduction de ce passage, *ibid.*, p. 299-301 ; cf. p. 294 et 297. On voit par ces divers détails, qu'il s'agit d'une restauration, mais non d'une reconstruction complète. Ninive n'avait pas cessé d'*exister*.

[2] *Mémoire sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie*, p. 23.

[3] *Ibid.*, p. 22.

[4] *Chronol. bibl.*, p. 21, 25.

[5] Voy. *Mém. sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie*, p. 23-4. Le baril de Bellino donne au Belibos des Grecs le nom de *Belibnou* et le titre de *roi des Soumirs et des Accads*.

[6] Comptée, comme toutes celles du canon, à la manière des Egyptiens, c'est-

mencement de son règne, dans sa *première campagne*, ce qui ne suppose pas du tout la *première année* comptée de son avénement.

Mérodach-Baladan possédait un grand nombre de forteresses, et il était soutenu par des troupes élamites; mais son adversaire assure qu'il se comporta lâchement à la bataille de Kis; aussi n'essaya-t-il pas de défendre Babylone, où son trésor et ses domestiques tombèrent aux mains du vainqueur. Toutes les villes succombèrent l'une après l'autre, et une multitude d'habitants furent vendus comme esclaves. Parmi les contrées qui éprouvèrent les effets de la vengeance ou de l'ambition de Sennachérib, il faut compter l'Illipi, où il détrôna Ispabara, l'ancien client de l'Assyrie. « Ispabara, dit Sennachérib, dans « le cylindre Bellino, avait délaissé sa grande maison et son « trésor, et s'était sauvé dans les îles. Je me traînai à travers « la totalité de son vaste pays, comme un vent formidable... « J'anéantis leurs vestiges, je laissai leurs champs incultes... « J'accumulai les maux sur toute la terre d'Illipi [1]. » Les contrées de la lointaine Médie furent soumises au tribut.

La campagne de Phénicie et de Judée, la *seule*, paraît-il, que Sennachérib ait *jamais* faite en *Occident*, est désignée dans ses annales comme la troisième, ce qui, je le répète, ne suppose pas nécessairement une troisième année de règne. Elle occupe la fin de la première face du prisme, toute la seconde et une partie de la troisième. Les Etats sidoniens se soumirent sans résistance, et reçurent un roi de la main de Sennachérib, à la place de Louli, qui s'était enfui « sur les îles au milieu de la mer, » sans doute en Chypre, autrefois séjour de colons phéniciens. Plusieurs petits princes, tels que ceux d'Aradus, Azoth, Moab, Edom, apportèrent au roi d'Assyrie leurs hommages et leurs tributs. Le roi d'Ascalon et de quelques autres villes, n'ayant pas voulu suivre leur exemple, fut déporté en Assyrie

à-dire année vague de trois cent soixante-cinq jours : celle-ci (première année pleine attribuée à Belib) va de la mi-*février* 702 à la mi-février 701, mais sans tirer à conséquence pour le comput babylonien. Belib peut avoir réellement commencé en 703 sa première année, l'année pleine assyrienne se renouvelant à l'*équinoxe* soit de printemps, soit d'automne.

[1] La traduction du cylindre s'étend de la page 297 à la page 301 dans le premier volume de l'*Expédition en Mésopotamie*. La guerre d'Illipi se trouve à la page 191 (septembre 1862), dans les *Annales de philos. chrét.* (prisme de Sennachérib).

avec sa famille, et remplacé par le fils d'un de ses prédécesseurs. Aussi le roi de Ninive fut-il singulièrement indigné quand il apprit que les habitants d'Amgarron [1] « avaient trahi « leur roi Padi, inspiré d'amitié et de zèle pour l'Assyrie, le « protégé de Ninip, et l'avaient livré à Ezéchias le Juif. » Cependant, chose inouïe dans les annales assyriennes, le conquérant les excuse presque : « Leur cœur, dit-il, redoutait *les « rois d'Egypte.* » En effet, une armée arrivait de ce pays à la rescousse ; mais Sennachérib remporta sur elle une victoire éclatante et fit prisonniers plusieurs princes égyptiens. Amgarron fut châtié avec rigueur, quoique Sennachérib assure qu'il distingua les traîtres des innocents auxquels il rendit le roi Padi, qu'Ezéchias avait, semble-t-il, relâché sans résistance après la défaite des Egyptiens. C'est là cette bataille que la *Bible* n'a pas racontée, mais à laquelle fait probablement allusion Rabsacès, sommant Jérusalem, quand il demande aux officiers d'Ezéchias s'ils espèrent dans l'Egypte qui n'est qu'un roseau brisé [2].

Le roi d'Assyrie voulait la soumission d'Ezéchias, qui la refusa courageusement, et se mit en défense. La guerre fut d'abord malheureuse pour les Hébreux : un grand nombre de leurs villes furent enlevées par les Assyriens, qui emmenèrent beaucoup de captifs, et se virent offrir et payer une rançon [3]. Jérusalem fut investie, et le territoire conquis partagé entre des rois vassaux de l'Assyrie, ceux d'Azoth, d'Amgarron, de Gaza, en échange d'une augmentation de tribut.

A ce moment, le récit de Sennachérib devient incompréhensible, non pas philologiquement, mais logiquement. Nous voyons, en effet, le conquérant fort irrité contre Ezéchias et le resserrant, ou peu s'en faut, dans Jérusalem ; puis, tout à coup et sans explication d'aucune sorte, le texte du prisme nous

[1] C'est l'orthographe assyrienne du nom de ville ponctué Migron par les Massorètes : toutes les consonnes sont les mêmes.

[2] Voy. IV Rois, XVIII, 17, 21, 24. Cf. Isaïe, XXXVI, 2, 9, et le *Mémoire sur les rapports de l'Egypte et de l'Assyrie*, p. 25-27, 30-32. La députation était partie de Lachis, que les Assyriens assiégeaient (IV Rois, XVIII, 17 ; II Paral., XXXII, 9 ; Isaïe, XXXVI, 2) : une sculpture de Koyoundjik représente Sennachérib recevant le tribut de cette ville, dont le nom y est inscrit. (*Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 296. *Mémoire* cité, p. 33-34.)

[3] Voy. IV Rois, XVIII, 13-16. Cf. II Paralip., XXXII, 1-6 ; Isaïe, XXXVI, 1, et le *Mémoire* cité, p. 30.

montre Sennachérib à Ninive, où il se fait apporter le tribut des Juifs, dont le roi a licencié sa garnison, mais nullement rendu sa capitale. Par son silence même, l'Assyrien dit très-clairement qu'il a renoncé à la prendre, lui accoutumé à ne terminer une guerre que par la perte ou la soumission de tous ses ennemis. Assurément il y a là une réticence calculée : cette réticence, la *Bible* nous l'explique en nous instruisant du désastre miraculeux qui anéantit les forces des Assyriens, non pas sous les murs de Jérusalem, comme le prétend Josèphe, mais auprès de Lobnah ou Libnah, soit qu'il s'agisse de la ville de ce nom, située dans la Séféla, sur la frontière occidentale de la tribu de Juda, soit, comme le préfère M. Oppert [1], que ce soit la ville égyptienne de Péluse, dont le nom en grec a la même signification que Libnah en hébreu. A l'appui de cette opinion. il fait observer que Libnah de Séféla avait dû être déjà prise, tandis que Sennachérib assiégeait la ville en question quand Rabsacès vint le trouver après la première sommation adressée à Jérusalem [2], et que, d'autre part, Hérodote place à Péluse le désastre de Sennachérib, attribué par lui à un prodige bizarre [3]: l'ange exterminateur de la *Bible* est remplacé, dans ce récit, par d'innombrables légions de rats, envoyées par un dieu de l'Egypte et qui rongent les cordes ou courroies des arcs et des boucliers de l'armée assyrienne. La deuxième intervention de l'Egypte dans la querelle est indirectement signalée par la *Bible* elle-même, quand elle dit que Sennachérib, lorsqu'il adressa à Ezéchias sa dernière sommation, avait appris que Tharaka, roi d'Ethiopie, marchait contre l'armée assyrienne [4]. Tharaka est bien connu par les monuments hiéroglyphiques : il monta, quelques années après, sur le trône d'Egypte, dont il fut le dernier roi éthiopien connu jusqu'à nos jours, et dont il se trouvait alors l'allié. Quant au Séthon d'Hérodote, on sait aujourd'hui [5] que c'est le Schabataka des hiéroglyphes, le successeur de Sabacon, que Sargon avait vaincu à Raphia.

Quant au tribut payé par Ezéchias à Sennachérib, et qui fut effectivement porté à Ninive, la *Bible* en parle aussi, comme

[1] *Mémoire* cité, p. 34-35.
[2] Isaïe, XXXVII, 8. Cf. IV Rois, XIX, 8.
[3] Hér., II, 141.
[4] Isaïe, *ibid.*, 9; IV Rois, *ibid.*, 9.
[5] *Mémoire* cité, p. 14, 29.

remis au roi d'Assyrie lors de ses succès en Palestine : probablement celui-ci, de retour à Ninive, le fit déposer à ses pieds en grande pompe, et il fut censé envoyé pour lui faire hommage à la suite de l'expédition, dont il voulait, autant que possible, dissimuler la triste issue. Il est d'ailleurs manifeste, par la suite de son histoire, qu'il ne chercha jamais à la venger : il avait reconnu peut-être qu'il avait eu là pour adversaire un dieu plus puissant que ceux des nations voisines, humiliés par son dieu Assour [1].

Il reste, pour achever l'étude des rapports entre l'histoire sacrée et celle de Sennachérib, à écarter deux erreurs chronologiques fort répandues. On rapporte communément l'expédition que nous venons de voir à la quatorzième année d'Ezéchias ; mais, lors de cette quatorzième année, Sargon était encore sur le trône. C'est donc vingt-quatrième qu'il faut lire, et rien n'est plus facile que la confusion de ces deux chiffres dans l'écriture des Hébreux. Il est vrai, on a cru qu'il faudrait descendre la date de deux ou trois années encore pour arriver à la troisième campagne de Sennachérib ; mais d'une part, rien absolument ne prouve que cette *campagne* n'ait pas été entreprise avant sa troisième *année de règne ;* de l'autre, la vingt-quatrième année d'Ezéchias s'étend jusqu'aux derniers mois de 703, tandis que Sennachérib est roi dès l'été de 704 [2]. On a aussi, par une interprétation trop légère d'un passage du Ier chapitre de Tobie, cru que Sennachérib fut assassiné quelques semaines après son désastre, tandis que le texte sacré dit seulement que ce meurtre eut lieu quarante-cinq jours après que Tobie eut été contraint de se cacher, pour échapper aux poursuites du pouvoir, irrité de sa charité envers les Israélites captifs, victimes de la tyrannie assyrienne après l'expédition contre Juda : le IVe livre des Rois et le livre d'Isaïe disent seulement que Sennachérib séjourna à Ninive après son retour, et parlent de sa mort sans en désigner l'époque. L'interprétation dont je parlais est aujourd'hui impossible à soutenir, en

[1] Voyez IV Rois, XIX, 12-13 ; II Paral., XXXII, 13-15 ; Isaïe, XXXVII, 12-13. M. Oppert fait remarquer (*Mém.* cité, p. 32-33) que cette idée de reconnaître comme réels les dieux des autres nations et de les subordonner à l'empire d'Assour est un trait connu de mœurs assyriennes.

[2] Cf. p. 11, 21, 26 du travail de M. Oppert sur la *Chronologie des éclipses assyriennes.*

présence des monuments assyriens. Le prisme de Bellino est daté d'une éponymie postérieure de dix-neuf années à l'avénement de Sennachérib, et sa propre éponymie royale est de l'année précédente (686); l'avénement d'Assarhaddon, son successeur, n'est que de 680 d'après la série des éponymes.

Du reste, si l'expédition de Judée fut la seule que Sennachérib ait dirigée contre l'Occident, elle ne fut pas la dernière campagne de son règne. La guerre se ralluma contre un nommé Souzoub de Kalkak, chef de tribu des bords du fleuve Agammi (l'Acraganes des Grecs, dit M. Oppert), et Mérodach-Baladan. Mais le premier « se déroba furtivement comme un lépreux, « et jamais sa trace ne fut revue; » le second « s'envola « comme un oiseau vers la ville de Nagit-Rakki, qui est « au milieu de la mer [1]. » Les principales familles de Bet-Iakin, qui l'avaient accueilli, furent vendues comme esclaves, et Assournadin, fils aîné de Sennachérib, fut chargé par lui du gouvernement des Soumirs et des Accads, mais on ne voit pas que Babylone ait été occupée de force par les belligérants. Les montagnes du pays de Nipour (différent du Nipour accadien) et de Dayi furent le théâtre de la campagne suivante; mais les derniers efforts de Sennachérib furent surtout dirigés contre les Elamites, qui appuyaient les mécontents de la Babylonie, et que Sennachérib prit à revers, en faisant construire une flotte par des Syriens et les attaquant par les bords du golfe Persique [2]. Les territoires occupés par les rivaux de l'Assyrie furent reconquis; un grand nombre de villes élamites furent brûlées; mais le roi montra une grande indulgence pour le Babylonien Souzoub, « que le peuple, par « esprit de rébellion, avait porté au pouvoir dans le pays des « Soumirs et des Accads [3]. » Vaincu dans une bataille et pris vivant, il fut épargné « comme un dépôt et un signe d'alliance « du dieu Ninip [4]. » Sennachérib le conduisit en Assyrie.

[1] Prisme de Sennach. *Ann. de philos. chrét.*, sept. 1862, p. 194.

[2] *Ibid.*, p. 194-5.—*Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 305-6, et G. Smith, *Zeitschrift* de mars 1870.

[3] G. Smith (*ubi supra*) propose de l'identifier au Mesesi-Mordak de Ptolémée, qui régna sur Babylone de 693 à 689; la seconde partie de ce nom représente celui d'une divinité babylonienne, et Musesib serait un participe de la racine verbale *szb*, sauver.

[4] Prisme de Senn., *ubi supra*, p. 196. Cf. *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 306. (Inscription de Nebbi-Younès.)

Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que les Chaldéens avaient été traités par le précédent roi d'Assyrie beaucoup mieux que le commun de ses ennemis. La communauté de religion, réelle sans être complète, en était probablement la cause, puisque les rois assyriens considéraient habituellement leurs ennemis comme ennemis de leurs dieux.

Cependant les conjonctures devenaient fort menaçantes. Le roi d'Elam était mort au milieu des préparatifs d'une guerre; et Sennachérib avoue indirectement qu'après avoir consulté ses astrologues il se tenait dans une défensive timide, une tentative d'invasion ayant été arrêtée par des tourbillons de pluie et de neige [1]. L'invasion de Souzoub, soutenu par le nouveau prince élamite, amenait des complications difficiles : Souzoub avait d'ailleurs enthousiasmé les Babyloniens en sauvegardant leur indépendance contre son puissant allié, auquel il donnait seulement des subsides. Celui-ci forma une vaste confédération dans laquelle entrèrent la Parsoua (Perse), Illipi, les tribus d'Aram et toute la Chaldée ; réunies à celles de Souzoub, ces troupes vinrent se ranger en bataille à Kalouli, sur les bords du Tigre. « Moi, dit Sennachérib, je m'en « remis à Assour, Sin (le dieu lune), Samas (le dieu soleil), Bel, « Nebo, Nergal, Istar de Ninive et Istar d'Arbelles, mes dieux « protecteurs... Les dieux entendirent mes sincères prières; « ils me vinrent en aide... Le cœur rempli de courroux, je « montai en hâte sur mon char de bataille le plus élevé, qui « balaie les ennemis. Je pris dans mes mains l'arc puissant « que le dieu Assour m'a donné... Je me ruai comme un feu « dévorant sur toutes ces armées rebelles, comme le dieu Ao « l'inondateur... Comme une tempête dévastatrice, je versai la « stupeur sur mes adversaires... L'armée des rebelles, à cause « de mes attaques terribles, se replia, et l'ensemble de leurs « chefs délibéra, réduit au désespoir [2]. » Ce qui n'empêche pas Sennachérib d'ajouter, avec une naïveté dont on ne l'aurait pas cru capable, qu'il acheta des chefs élamites l'abandon et par suite la destruction de l'armée vaincue. Un fils de Mérodach-Baladan resta prisonnier, et le roi d'Elam s'enfuit. C'est alors

[1] Il y a quelque embarras sur la date de cet épisode.
[2] Prisme de Senn., p. 198. L'inscription de Nebbi-Younès porte à 150,000 le nombre des vaincus.

que les Assyriens reprirent des idoles enlevées quatre cent dix-huit ans auparavant par les Babyloniens.

La fin du règne de Sennachérib se passa probablement tout entière à Ninive ; on sait qu'il fut assassiné par deux de ses fils. Un de leurs frères, Assarhaddon [1], qu'il ne faut pas confondre avec Assournadin, précédemment roi de Babylone, réunit paisiblement les deux États. Un prisme à peu près intact, dont on connaît deux exemplaires, donne les annales de ce règne jusqu'à la dixième année. Assarhaddon y prend les titres de grand roi, roi puissant, roi des légions, roi d'Assyrie, vicaire de (la divinité à) Babylone, roi des Soumirs et des Accads, roi d'Egypte, de Milukhi [2] et de Kousch [3]. Il donne à son père et à son aïeul le titre de roi d'Assyrie, mais il s'arrête là, son bisaïeul n'étant pas un souverain, bien qu'Assarhaddon et Sennachérib qualifient Sargon de descendant de Billani, roi d'Assyrie [4].

Avoir saccagé Sidon et avoir déporté une multitude de Syriens sont les exploits dont se vante d'abord Assarhaddon, et cette mention est suivie, comme dans les premiers monuments historiques de Ninive, d'un certain nombre d'égorgements et de conquêtes, dont l'identification géographique ne saurait se faire aujourd'hui. Mais nous reconnaissons du moins sans peine l'établissement d'un roi vassal dans la Chaldée méridionale, d'où le roi de Ninive expulse un fils de Mérodach-Baladan pour y placer un autre prince qui était venu lui faire hommage [5]. Nous remarquons aussi ce singulier trait de mœurs qu'une reine des Arabes ayant fait réclamer des idoles de sa tribu, Assarhaddon les lui rendit après y avoir fait inscrire un hom-

[1] En assyrien, *Assur-akh-Iddin*, Assour, donne un frère.

[2] Miloukhkhi est ordinairement identifié avec Méroé ; mais M. de Rougé a fait observer, dans son cours inédit de 1870 (leçon du 21 janvier), que d'après le récit de la campagne d'Urdamané, il faut chercher ce pays au nord et non au sud de No (Thèbes).

[3] Sur un monument de Kalakh (*Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 349. Cf. *Mémoire* cité, p. 41), le nom de Milukhi est remplacé par celui de Patoumos ou plutôt Patouros, nom de la haute Egypte, resté dans celui du nome pathyrite, sous les Ptolémées. Kousch, c'est l'Ethiopie.

[4] V. G. Smith, *Zeitschrift* de juillet 1869. Dès le 1er février de cette année, M. Ménant faisait remarquer, dans ses cours, ce silence des princes sargonides sur le père de Sargon. Sur le cylindre de Bellino, il est question des ancêtres de Sennachérib, rois dans les temps reculés.

[5] Prisme d'Assarhaddon. *Ann. de philos. chrét.*, sept. 1862, p. 203.

mage au dieu Assour et son propre éloge, comme pour prendre possession de ces dieux étrangers au nom de sa religion et de sa politique[1]. En Médie aussi, diverses provinces se soumirent au roi de Ninive, au delà des limites où s'était précédemment arrêtée la domination assyrienne[2]. Parmi ses vassaux, il cite une multitude de princes syriens, cypriotes[3], phéniciens, et parmi eux Manassé, roi de Juda, que la Bible nous apprend avoir été captif des Assyriens à Babylone[4].

VIII. — Les Assyriens en Égypte. Fin de Ninive; chute de Babylone.

Mais qu'est-ce donc que cette royauté de l'Egypte, que s'attribue Assarhaddon? Bérose, cité par Eusèbe, dit effectivement qu'il en fit la conquête, et la stèle que ce prince, à l'exemple de son père, fit graver à l'embouchure du Nahr-el-Kelb, en Phénicie, mentionne expressément la défaite de Tharaka et la prise de Memphis. M. Oppert conclut[5] de la distinction entre les monuments où Assarhaddon prend le titre de roi d'Egypte et ceux où il ne le prend pas, que cette expédition eut lieu dans les derniers temps de son règne. Le conquérant dit avoir vaincu non le roi, mais *les rois* d'Egypte : l'explication de ce langage est aujourd'hui donnée par une double catégorie de monuments appartenant à l'Assyrie et à l'Egypte, se complétant et s'interprétant l'un par l'autre; nous allons les résumer brièvement.

Déjà, en janvier 1866, un savant orientaliste de Dublin, M. Hinks, avait appelé l'attention des lecteurs de la *Zeitschrift* sur le récit d'une invasion en Egypte, opérée par les armées du roi de Ninive, Assur-ban-apli (ou Assour-banipal), fils d'Assarhaddon, récit où figure le nom de Tarqu (Tharaka) : le successeur de ce dernier y porte le nom d'Urdamané, nom que l'on ne connaissait point dans les dy-

[1] *Ann. de phil. chrét.*, p. 203-4.
[2] *Ibid.*, p. 205.
[3] Parmi eux, on lit pour la première fois des noms grecs dans un texte cunéiforme. V. p. 206, et *Mémoire* cité, p. 39.
[4] II Paralip., XXXIII, 11.
[5] *Mémoire* cité, p. 39-40, 42-43.

nasties égyptiennes. Ce personnage est désigné comme fils, non de Tharaka lui-même, mais de sa veuve. M. Hinks pense, comme MM. de Rougé et Georges Smith, qu'elle l'avait eu du roi Schabataka, et que Tharaka l'avait épousée quand il parvint au trône d'Egypte. Selon M. Hinks, Urdamané doit être identifié à Rut-Amen[1], dont on connaissait le cartouche sans savoir où le placer. Mais, en juillet 1868, M. Haigh proposait d'identifier Urdamané avec le Nut-Meri-Amen ou Amen-Meri-Nout d'une autre stèle, et rappelait, en la rapprochant des faits mentionnés sur cette dernière, une invasion antérieure à celle d'Assour-bani-pal, celle d'Assarhaddon, qui, suivant les annales de son fils, déclara Memphis capitale, et préposa divers princes au gouvernement distinct de différentes villes. Tharaka avait repris possession de l'Egypte, ou du moins de la suzeraineté sur les dynastes locaux : Assour-bani-pal eut donc à la reconquérir. Il paraît qu'elle lui fut rendue par une seule bataille livrée aux environs d'Athribis; non-seulement Tharaka s'enfuit de Memphis, mais Thèbes elle-même tomba au pouvoir du roi d'Assyrie. Assour-bani-pal venait rétablir dans leurs cités les vassaux de son père, dépossédés par le roi éthiopien; mais un certain nombre de princes nationaux essayèrent de maintenir contre lui leur indépendance, sous la conduite de Néchao Ier, roi de Memphis et de Saïs, représentant d'une famille qui, comme nous le savions par Manéthon, avait, sous les rois éthiopiens, maintenu, dans cette dernière ville, le principe de la nationalité égyptienne.

Cette tentative n'eut point de succès : les princes se soumirent tous, et Néchao comme les autres, à l'approche de l'armée assyrienne; mais, après le départ d'Assour-bani-pal, ils revinrent à leurs projets : seulement, comprenant qu'ils ne pouvaient former un tiers parti entre deux puissants empires, ils essayèrent d'opposer l'un à l'autre et de s'allier au moins puissant, qui, ayant plus besoin d'eux, ménagerait davantage leur indépendance : ils rappelèrent Tharaka. Les lieutenants du roi assyrien surprirent ces intrigues. Les chefs du complot furent arrêtés, la résistance fut partout étouffée. Mais, si Tharaka mourut sans avoir pu rétablir sa domination, son beau-fils Urdamané reprit ses projets. Il pénétra jusqu'à la basse Egypte.

[1] M. de Rougé croit celui-ci antérieur de deux ou trois générations.

toujours favorisé sans doute par une grande partie au moins de la population; néanmoins, il y trouva quelque résistance, s'il est bien l'*Amen-Meri-Nout* de la stèle dite du Songe[1], et il ne put tenir contre les forces de l'Assyrie : Assour-bani-pal reprit possession du pays[2].

Mais lorsque Psammétik, fils de Néchao Ier, rendit à l'Egypte l'unité monarchique, il ne paraît pas, d'après le récit d'Hérodote, qu'il ait eu à vaincre d'autre résistance que celle des dynastes eux-mêmes : dans le court intervalle qui sépare cet événement de ceux que nous venons de voir, la puissance assyrienne avait disparu en Egypte : elle allait bientôt disparaître partout et pour toujours. Sous Assour-bani-pal cependant (le Sardanapale VI de M. Oppert[3]), les traditions belliqueuses de Ninive s'étaient maintenues. Des textes nombreux du musée Britannique et des monuments figurés nous racontent les exploits de ce règne; mais ils n'ont été, pour la plupart, ni publiés, ni traduits[4]. Je me bornerai donc à analyser rapidement le compte rendu qu'en donne M. Fr. Lenormant, d'après son propre examen, et l'examen plus approfondi dont M. Oppert lui a communiqué les résultats[5].

Tyr fut encore une fois soumise; il paraît même que cette ville opposa peu de résistance. Celle d'Aradus, plus difficile à vaincre, fut sévèrement châtiée. La Cilicie, qui avait ressaisi son indépendance, fut encore domptée par ce prince, à qui une tradition attribuait la fondation de Tarse, s'il est, comme le pense M. Lenormant, le Sardanapale guerrier dont le souvenir était vaguement conservé parmi les Grecs. Il reçut même l'hommage de Gygès, roi de Lydie, alors pressé par les Cimmériens; mais cette énorme extension de l'empire devint une

[1] V. *Revue archéol.*, sept. 1865. M. de Rougé, dans son cours (inédit) de 1870 (leçon du 14 janvier), a fait observer que l'un des signes formant ce nom est douteux dans tous les passages et peut correspondre au signe syllabique *urd* ou *rut*. La stèle éthiopienne mentionne un certain Pakhruru de Pasubti (chef-lieu du nome d'Arabie), et la liste d'Assur-bani-pal contient également parmi les chefs égyptiens Pakhruru de Pisaptu. (De Rougé, *ibid.*)

[2] Voy. le texte, la traduction et le commentaire des documents assyriens dans le mémoire de M. Oppert, p. 51-87.

[3] C'est lui dont le nom est inscrit sur la plupart des documents grammaticaux en écriture cunéiforme.

[4] Dans l'intervalle entre la rédaction et la publication de ce passage, j'ai appris de M. Lenormant que le *texte* en a été récemment publié.

[5] *Manuel*, t. II, p. 114-124. V. aussi Oppert, *Expéd. en Mésop.*, t. I, p. 301-302.

cause d'embarras et de périls : le désir commun de recouvrer et de maintenir leur indépendance fut probablement la cause de cette alliance entre la Lydie et l'Egypte dont les récits d'Hérodote ont conservé la trace et qui put fournir à Psammétik ses auxiliaires cariens [1].

D'autre part, Assour-bani-pal se trouva menacé dans Ninive par le soulèvement de son frère Samoulsamoukin, allié des Elamites et des Arabes, et promoteur d'un mouvement national chez les Babyloniens; c'est le Saosduchin de Ptolémée, roi de Babylone en 667. Assarhaddon, qui, de son vivant, avait cédé Ninive à Assour-bani-pal, s'était associé son second fils en Chaldée [2], mais probablement sans avoir dessein de rompre l'unité de l'empire. Le roi de Ninive ne pouvait guère, dans de pareilles conjonctures, maintenir sous le joug ni l'Egypte, ni l'Asie Mineure; mais il battit ses ennemis les plus rapprochés, obligea Samoulsamoukin à reconnaître son autorité dans Babylone et disposa du trône de Suse en faveur d'un traître, qui du reste ne tarda pas à tenter de s'affranchir à son tour; mais, vaincu et voyant la dévastation de son pays, il fit sa soumission, qui cette fois fut durable. Les Arabes avaient aussi prêté la main aux Babyloniens et profité de ces événements pour fonder un grand empire dans le Hedjaz, l'Arabie centrale et même le bassin occidental du Chot-el-Arab. Mais ils furent aussi vaincus, et des troupes assyriennes, qui déjà, sous le règne précédent, avaient appris le chemin de la Péninsule, arrivèrent, après trois ans de combats, jusqu'aux murs de Yatreb (Médine).

Nous connaissons, par le livre de Judith et par Hérodote, la défaite du roi des Mèdes, devenus rivaux de l'Assyrie, par un prince qui porta le surnom de Nabuchodonosor, comme Sargon celui de Salmanasar; mais son nom officiel était Assourdanili [3]. « C'est de cette forme, dit M. Oppert [4], qu'est sortie, par la plus étrange des corruptions, celle de Kinaladan : le K provient de IC qui se trouve encore dans un manuscrit. De ICIPIΔANIA, s'est fait ICINΔANIA, » d'où KINIΔΔAN. Les Grecs ont con-

[1] V. G. Smith, *Zeitschrift*, sept.-oct. 1868.
[2] V. Oppert, *Mémoire* cité, p. 43-44. D'après les tables d'éponymes, le règne nominal d'Assarhaddon à Ninive doit avoir duré au moins jusqu'à 665.
[3] Assur (est le) chef des dieux. *Expéd. en Mésop.*, t. II, p. 352.
[4] *Ibid.* V. aussi son *Rapport* de 1856.

fondu ce prince avec Sarac, qui fut réellement son successeur et le dernier *roi de Ninive*, confusion d'autant plus facile qu'Assouredili fut le dernier monarque de l'*empire assyrien*. En effet, l'alliance de la Médie et de Babylone, déjà funeste à cet empire, se renouvela contre lui, et il s'écroula sous leurs efforts en 625, année que les Grecs regardèrent comme la dernière année de Ninive, bien qu'Assourdanili ait laissé sa capitale à son fils, qui la conserva une vingtaine d'années et disparut avec elle en 606.

L'empire chaldéen fondé par le père de Nabuchodonosor, et qui fut, moins d'un siècle après, détruit par les Mèdes et les Perses, a laissé des textes assez nombreux; mais en général ils se rapportent à la religion et à l'art, plutôt qu'à l'histoire politique : c'est donc pour un prochain article que nous devons les réserver. La découverte de l'écriture cunéiforme n'a rien changé d'essentiel à ce que les études classiques nous avaient appris touchant ces dernières années, et touchant les derniers efforts de l'indépendance babylonienne. — Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en dire quelques mots, quand nous parlerons de l'empire des Perses et des notions diverses que les progrès de la science nous ont récemment données sur son histoire et sa civilisation.

FÉLIX ROBIOU.

LE

DRAPEAU DE LA FRANCE

III

Il n'est pas douteux, nous l'avons montré dans le précédent article, que le drapeau blanc ne fût, au moment de l'ouverture des Etats généraux, en 1789, le drapeau national de la France. Comment le drapeau tricolore, — qui fut le drapeau de la Révolution française, de la République et de l'Empire, qui, après avoir cédé la place au drapeau blanc sous la Restauration, de 1815 à 1830, reparut sous la monarchie de Juillet, et depuis lors a régné, non pas à la vérité tout à fait sans partage depuis que la Révolution, non-seulement poursuivant, mais précipitant son cours, a rejeté ce premier emblème comme entaché de *bourgeoisie* et de *modérantisme*, pour arborer le drapeau rouge, qui n'a de commun que la couleur avec *l'oriflamme*, étendard, comme nous l'avons montré, essentiellement *clérical*, *féodal* et *royal*, — comment le drapeau tricolore, aujourd'hui qualifié de réactionnaire, s'est-il substitué au drapeau blanc, et tout d'abord quelle est la véritable origine de ce drapeau?

La réunion des trois couleurs qui le composent pour former une *livrée*, un pavillon, une bannière unique, remonte bien au delà de 1789. « Charles V, dit M. Vallet de Viriville [1], fit

[1] *Chronique de Jean Chartier*. Ed. Vallet de Viriville, t. III, p. 296. *Extraits des comptes royaux*.

faire pour son usage et sous ses yeux une nouvelle rédaction ou édition manuscrite des *Grandes Chroniques de France* ou *Chroniques de Saint-Denis*. Sur l'exemplaire royal qui nous a été conservé (Ms. 8495, fonds français), chacune des nombreuses vignettes ou miniatures qui décorent l'ouvrage est entourée de la bordure tricolore, rouge, blanc et bleu. » La *livrée* de Charles VII, dauphin ou roi, fut également tricolore, tantôt rouge, blanc et bleu, tantôt rouge, blanc et vert [1]. Il put par conséquent arriver, et très-probablement il arriva en effet, que l'étendard *personnel* de l'un ou de l'autre fût quelquefois tricolore, et même tout à fait semblable au drapeau actuel [2]. Charles IX eut pour couleurs l'incarnat, le blanc et le bleu. Henri IV eut une livrée semblable. Sa cornette, ou drapeau *personnel*, porté à ses funérailles, est tricolore : « Suivoient après la *cornete* des couleurs et livrées de Sa Majesté très chrestienne, *orenge, blanc et bleu*, semée de masses d'Hercules en broderie d'argent, avecques la devise de Sa Majesté, qui estoit d'une H couronnée, entrelassée de deux sceptres en saultoir, et d'une espée en pal sur le tout, en riche broderie d'or de Cypre, avec ceste légende : *Duo protegit unus...*, le *penonet* et le *guidon* desdictes couleurs, livrées et devise portées par N. N. [3]. »

A dater de Henri IV, cette livrée qui, même antérieurement, semblait tendre déjà à se fixer dans la Maison royale, y devient héréditaire. Henri IV la transmit à Louis XIII. Louis XIV, Louis XV et Louis XVI la portèrent. Ce fut également celle de Louis XVIII et de Charles X. Cette livrée, par conséquent, particulière jadis à tel ou tel Roi, en devenant, par l'hérédité, la livrée même du Roi, sans être pour cela la livrée *nationale*, ni non plus la *devise* de la souveraineté qui fut toujours, de-

[1] *Chronique de Jean Chartier*. Ed. Vallet de Viriville, t. III, p. 297, 303, 313. La livrée royale à cette époque variait souvent, même sous un seul règne. Le Roi avait ses couleurs favorites, dont il portait tantôt une, tantôt deux, tantôt trois ou davantage, et dont parfois il changeait quelqu'une.

[2] Lors de l'entrée de Charles VII à Rouen, nous avons noté que son étendard personnel était *cramoisi*. Le Roi, ce jour-là, ne portait sur son étendard qu'une de ses couleurs. Mais il en a été sans doute autrement en d'autres circonstances. On le peut du moins supposer.

[3] André Favyn, ouvrage cité, t. II, p. 1865. Cf. en général, pour tout ce qui a trait à la livrée des rois de France avant et après Henri IV, le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par A. Jal. Paris, Plon, 1867, in-4°, au mot *Couleurs de quelques rois et princes*, p. 437-439.

puis François Ier, nous l'avons prouvé, le *blanc seul* succédant au *bleu*, cette livrée tricolore prit un certain caractère de supériorité, de commandement, d'autorité. Elle fut *dynastique* dans la Maison de France. C'est ce qui explique la présence des flammes tricolores dans le drapeau blanc de la Bastille, au temps de Louis XIV. C'est ce qui explique un fait curieux que nous trouvons dans le P. Daniel, qui malheureusement ne nous en fournit pas la date première : le colonel-général de l'infanterie dont le pavillon militaire, le drapeau de commandement, est, nous l'avons vu, la *cornette blanche*, émanée de la *cornette royale*, avait le privilége d'ajouter à son blason, de mettre derrière l'écu de ses armes « quatre ou six drapeaux des couleurs du Roi, qui sont blanc, incarnat et bleu. » La cornette blanche du colonel-général est le signe de la souveraineté militaire, émanant de celle du Roi, et pour qu'il n'oublie point d'où son autorité procède, et sa subordination à une souveraineté plus haute et plus générale, il porte en son blason la *livrée* dynastique, le pavillon tricolore, enseigne à la fois personnelle et héréditaire de la Maison de France depuis Henri IV [1].

Que serait-il arrivé du drapeau blanc et du drapeau tricolore, si le cours de la tradition monarchique n'eût pas été rompu par la Révolution? Cette question pourrait donner lieu à de curieuses conjectures. La solution probable serait peut-être de nature à étonner également les partisans actuels de l'un et de l'autre drapeau. Il est certain, en effet, que si, l'ancienne monarchie continuant paisiblement son cours, la livrée tricolore, portée héréditairement par une longue suite de rois, s'était insensiblement substituée à la livrée nationale, au pavillon blanc, ç'aurait été un nouveau témoignage de l'influence glorieuse de la Maison capétienne sur la nation dont on peut presque dire que les origines se confondent avec les siennes; loin d'être une marque de révolte et de rupture, le drapeau tricolore eût été un signe plus précis d'attachement et d'obéissance, et peut-être le symbole le plus frappant de l'autorité monarchique héréditairement exercée en France par la Maison de Bourbon.

Mais, en fait, des conjectures de cette sorte, quoique tou-

[1] Daniel, *Milice françoise*, t. I, p. 287, liv. IV, chap. VIII.

jours utiles, et souvent nécessaires pour la pleine intelligence de l'histoire, n'ont qu'une valeur purement contingente. En réalité, au point de vue des faits, il n'y a aucun rapport à établir entre le drapeau tricolore qui a succédé au drapeau blanc, et la livrée, également tricolore (blanche, rouge et bleue), de la Maison royale de France. Il ne faut point chercher dans cette livrée l'origine de ce drapeau. Entre la cornette des couleurs et livrées de Henri IV, orange, blanc et bleu, et le pavillon arboré par la Révolution française, la ressemblance est purement fortuite, tellement fortuite que les partisans les plus forcenés des idées nouvelles n'ont jamais paru se douter qu'ils avaient adopté pour symbole la livrée personnelle de la Maison royale, et que de son côté la Maison royale, quand, en 1814 et 1815, elle rendit au drapeau blanc son ancien honneur et sa place historique, n'en conserva pas moins sa livrée tricolore, ses couleurs héréditaires.

L'origine du drapeau tricolore n'est ni royale, ni nationale, maïs essentiellement parisienne. Le drapeau nouveau date de l'institution simultanée et révolutionnaire de la Commune de Paris et de la garde nationale en 1789.

Les couleurs de Paris, la *livrée* parisienne, aussi haut que l'on remonte dans l'histoire, c'étaient le rouge et le bleu. La révolution, essentiellement parisienne, de 1358, adopta cette livrée comme signe de ralliement contre les royalistes [1].

[1] « ... Præpositus atque cives de Parisiis habuerunt consilium intra se, quod bonum esset ut aliqui de assistentibus ipsi regenti de medio tollerentur. Unde ordinatum fuit per ipsos ut omnes caperent capucia cærulea ex una parte et ex altera rubea, deferenda in signum confœderationis rei publicæ defendendæ. » *Chronique latine de Guillaume de Nangis...*, avec les continuations de cette chronique... Nouvelle édition... publiée pour la *Société de l'histoire de France*, par H. Géraud, t. II. Paris, Renouard, 1843, in-8°, p. 248 (ann. MCCCLVII). Cf. *Les grandes chroniques de France...*, publiées par M. Paulin Paris, t. VII. Paris, Techener, 1838, in-8°, p. 73, chap. XLVI du règne de *Jehan le Bon*. « *Des chapperons partis que ceux de Paris pristrent; et coment le Roy de Navarre alla à Rouen.* La première semaine de janvier ensuivant, ceux de Paris ordenèrent qu'il auroient tous chapperons partis de rouge et de pers ; et fu commandé par les ostels, de par le prévost des marchans, que on préist tels chapperons. » Et p. 87, chap. LVIII (assassinat des maréchaux de Normandie et de Champagne) : « ... Monseigneur le duc qui moult estoit effraié de ce que il véoit, pria ledit prévost des marchans que il le voulsist sauver, car tous ses officiers qui lors estoient en la chambre s'enfouirent et le laissièrent. Et adont, ledit prévost luy dit : « Sire, vous n'avez garde. » Et luy bailla ledit prévost son chapperon qui estoit des chapperons de la ville parti de rouge et de pers, le pers à destre ; et prit le chapperon dudit monseigneur le duc qui

Après la chute d'Etienne Marcel et de cette première Commune révolutionnaire, ces couleurs perdirent toute signification politique et redevinrent purement municipales, mais elles subsistèrent, en cette qualité, jusqu'en 1789 [1].

Ce n'est pas ici le lieu de faire un récit nouveau des événements qui marquèrent les mois de juin et de juillet 1789. Nous nous bornerons à poser les points précis qui se rattachent à notre sujet, en y joignant seulement les circonstances de nature à l'éclairer.

C'est au mois de juin 1789 que les représentants du tiers-état, en se proclamant Assemblée nationale, firent la révolution parlementaire qui rompait avec les traditions de la monarchie, relatives aux États généraux. La réunion des deux ordres du clergé et de la noblesse, d'abord interdite, puis permise et même ordonnée par le Roi, avec les députés des Communes, acheva cette révolution, en lui conférant une légalité qui lui manquait. Mais, dès le mois de juillet, la direction du mouvement échappa décidément aux mains de l'Assemblée, pour passer dans celles de la Commune de Paris.

Les origines de cette Commune de Paris de 1789, qu'il ne faut assurément pas confondre avec celles de 1792 et de 1793, sont essentiellement révolutionnaires. Les électeurs de Paris [2], après la nomination des députés aux États généraux, avaient continué de se réunir. « Les électeurs, dit M. Thiers,

estoit de brunette noire à un orfrois d'or, et le porta tout celuy jour, et monseigneur le duc porta celuy dudit prévost. »

[1] Benéton (*Traité des marques nationales*, p. 195) nous apprend, à la vérité, que « ce bleu et rouge qui faisoient les couleurs de la ville, ont été changés en rouge et *tanné* sous la prévôté du sieur Guiot de Charmeaux ; ce prévôt (dit un historien), voyant que tous les bedeaux, clercs de confréries et distributeurs de pain béni portoient plus volontiers de ces robes rouges et bleu, et il n'y a présentement que les huissiers de l'hôtel-de-ville qui ayent conservé leurs robes de ces deux couleurs, qui ont été comme je le dis, les premières livrées de la ville. » Mais, remarque judicieusement M. Jal (*Mémoire sur les trois couleurs nationales*, p. 13, note) : « De cette phrase il résulte... que si la prévôté... changea la couleur des robes des échevins, du procureur du roi et du prévôt, elle ne changea rien aux anciennes couleurs de la ville, car elle les conserva à ses huissiers qui portaient nécessairement sa livrée. D'ailleurs quand il serait vrai qu'un prévôt des marchands eût pu changer la livrée de la ville, un autre... pouvait revenir au bleu et au rouge, qui figurent dans l'écu de Paris. » Nous avons et nous donnerons tout à l'heure la preuve que le bleu et le rouge étaient bien les couleurs de Paris en 1789.

[2] Ces électeurs, issus du vote des assemblées primaires, étaient au nombre de plus de trois cents.

réunis en soixante districts, n'avaient pas voulu se séparer après les élections, et étaient demeurés assemblés, soit pour donner des instructions à leurs députés, soit par ce besoin de se réunir, de s'agiter, qui est toujours dans le cœur des hommes, et qui éclate avec d'autant plus de violence qu'il a été plus longtemps comprimé. Ils avaient eu le même sort que l'Assemblée nationale : le lieu de leurs séances ayant été fermé, ils s'étaient rendus dans un autre ; enfin ils avaient obtenu l'ouverture de l'Hôtel-de-Ville, et là ils continuaient de se réunir et de correspondre avec leurs députés [1]. » Ces électeurs qui, par l'entremise des députés de Paris, pouvaient exercer une pression constante sur l'Assemblée nationale, subissaient eux-mêmes la pression des agitateurs qui, discourant en plein air, groupaient autour d'eux la population, notamment dans le jardin du Palais-Royal.

Cette assemblée des électeurs de Paris, dès le 4 juillet 1789, s'occupait du projet de création d'une milice bourgeoise. A ce moment son intention était d'obtenir cette milice par l'intervention de l'Assemblée. Le Roi avait appelé et cantonné entre Paris et Versailles des troupes nombreuses. Les électeurs de Paris appartenant à la bourgeoisie, espéraient vraisemblablement trouver dans la milice nouvelle une double protection, d'une part contre la Cour, qu'ils soupçonnaient de méditer un acte de vigueur, et d'autre part contre la population parisienne elle-même, contre les classes inférieures, qui commençaient à intervenir en tumulte et avec violence dans le mouvement révolutionnaire. Dans la séance du 8 juillet, Mirabeau présenta à l'Assemblée une motion pour l'éloignement des troupes, laquelle se terminait ainsi : « Et attendu qu'il peut être convenable, en suite des inquiétudes et de l'effroi que ces mesures ont jeté dans le cœur des peuples, de pourvoir provisionnellement au maintien du calme et de la tranquillité, Sa Majesté sera suppliée d'ordonner que dans les deux villes de Paris et de Versailles, il soit incessamment levé des gardes bourgeoises, qui, sous les ordres du Roi, suffiront pleinement à remplir ce but, sans augmenter autour de ces deux villes,

[1] *Histoire de la Révolution française*, par M. A. Thiers, quatorzième édition. Paris, Furne, 1846, in-8°, t. I, p. 66-67. Livre II. Cf. *Histoire parlementaire de la Révolution française...*, par P. J. B. Buchez. Deuxième édition. Paris, Hetzel, 1846, in-8°, t. I, liv. III, chap. I et II.

travaillées des calamités de la disette, le nombre des consommateurs. » M. Biauzat proposa, « par amendement, de retrancher l'article concernant la garde bourgeoise, sauf à y revenir ensuite, s'il paraît nécessaire. » Cet amendement fut adopté [1].

Ainsi, d'une part, l'Assemblée nationale reconnaissait au Roi seul le droit de créer une milice bourgeoise, et, d'autre part, elle hésitait à lui en demander la création. Ce n'est pas, il faut le dire, qu'elle fût défavorable au projet. Mais, à cette époque, s'étant déjà saisie du pouvoir constituant et ses membres étant très-divisés sur le partage à faire du pouvoir législatif, elle voulait éviter jusqu'à l'apparence d'un empiétement sur la souveraineté militaire du Roi, attribut essentiel du pouvoir exécutif.

Le dimanche 12 juillet, le renvoi de Necker et le changement de ministère auquel le Roi s'était décidé la veille, imprimèrent à l'agitation qui troublait Paris le caractère d'une insurrection déclarée. Camille Desmoulins, appelant le peuple aux armes, mit à son chapeau une feuille arrachée à un arbre du Palais-Royal. Cette cocarde verte fut le signe de ralliement des insurgés. Après quelques engagements partiels dans l'intérieur de la ville, M. de Bezenval concentra les troupes royales, placées sous son commandement, sur la place Louis XV. Après la charge exécutée par le prince de Lambesc dans le jardin des Tuileries, et l'attaque d'un détachement du Royal-Allemand, sur le boulevard, par les gardes françaises passées à l'insurrection, la place Louis XV fut évacuée par l'armée [2].

Paris était aux mains des insurgés. A six heures du soir, les électeurs s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville. A onze heures, ils convoquèrent les districts, et supplièrent les citoyens armés de renoncer à toute espèce d'attroupement et de voies de fait. Dans la nuit, ils se saisirent décidément du pouvoir, et créèrent un *comité permanent* pour l'exercer. Toutefois, par une sorte de compromis avec la légalité qu'ils violaient ouvertement, ils inscrivirent en tête de la liste de ce *comité* les chefs de la municipalité légale : M. de Flesselles, prévôt des marchands,

[1] Buchez, ouvrage cité, t. I, p. 356-362 (liv. III, chap. II).
[2] *Id.*, *ibid.*, chap. III, p. 374-376. Cf. Thiers, t. I, p. 73-75, liv. II.

MM. de Corny, procureur du roi et de la ville, Buffault, Sageret, Vergne, Rouen, échevins, et Veytard, greffier en chef. M. de Flesselles ne céda qu'à une réquisition en forme. Puis l'assemblée communale esquissa le projet chèrement caressé de sa *milice parisienne*, qu'elle ne voulait composer d'abord (précaution bourgeoise) que de douze mille hommes de choix, deux cents par district.

Tandis que les électeurs constituaient ainsi le pouvoir à l'Hôtel-de-Ville et s'occupaient de lui donner une force armée, la population parisienne se livrait, durant la nuit, à toutes les joies d'une ville insurgée. Des lampions, placés aux fenêtres, éclairaient la ville; les bourgeois les plus ardents faisaient des patrouilles : les coups de fusils, partant çà et là, se mêlaient aux cris d'alarme, au bruit du tocsin. Le peuple cependant incendiait les barrières de l'octroi. La cocarde verte triomphait. Mais son règne n'eut qu'un jour ou plutôt une nuit [1].

Le lendemain, lundi 13 juillet, l'Assemblée nationale tint séance à Versailles. On mit en discussion le projet d'une adresse au Roi. Ce fut M. Guillotin qui servit d'intermédiaire entre les électeurs de Paris et l'Assemblée :

« M. Guillotin annonce qu'il est chargé par MM. les électeurs de donner lecture de l'arrêté qu'ils ont pris le 12. Le voici en substance :

« L'assemblée des électeurs de la ville de Paris, sensiblement « touchée des émeutes populaires, et voyant avec le plus grand « regret que les moyens faits pour rétablir l'ordre sont précisé- « ment eux qui les fomentent, supplie l'Assemblée nationale de « concourir, autant qu'il est en elle, à établir une milice bour- « geoise. »

« M. Guillotin termine en priant l'Assemblée de prendre l'arrêté en considération et de le mettre en délibération.

« Plusieurs membres pensent que ce n'est pas le moment de délibérer sur une telle motion; que l'Assemblée a déjà décidé ce point en votant la dernière adresse au Roi; qu'on avait retranché de l'arrêté la partie où l'on demandait pour Paris et pour Versailles une milice bourgeoise.

« Mais la plus grande partie de l'Assemblée paraît ne pas penser de même: on observe que les circonstances sont changées: c'est Paris qui réclame pour sa sûreté une milice bourgeoise; c'est Paris

[1] Buchez, t. 1, p. 376, 377. Cf. Thiers, liv. III, chap. III, t. I, p. 75, liv. II.

qui est assiégé de troupes étrangères et ennemies ; il faut s'empresser d'aller à son secours. »

L'Assemblée nomma deux députations : l'une devait demander au Roi l'éloignement des troupes, le retour des ministres congédiés et l'institution de la milice bourgeoise ; l'autre porter à Paris la réponse du Roi, dans le cas où elle serait conforme à la demande de l'Assemblée nationale. Quand la députation envoyée au Roi fut rentrée dans la salle, le président prit la parole :

« M. le Président.—J'ai représenté au Roi la situation alarmante où se trouve le royaume ; le danger de voir naître successivement dans les autres villes les mêmes troubles qui existent dans la capitale : la nécessité de rétablir la tranquillité publique dans la ville de Paris, en éloignant promptement les troupes et en établissant une milice bourgeoise ; et j'ai ajouté que l'Assemblée nationale reconnaissait le droit qu'avait Sa Majesté de régler la composition de son conseil, mais qu'elle ne pouvait lui déguiser que le changement des ministres était la première cause des malheurs actuels.

« Le président rend compte ensuite de la réponse de Sa Majesté ; elle est conçue en ces termes :

« Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures « que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre ; c'est à moi seul « de juger de leur nécessité ; et je ne puis, à cet égard, apporter « aucun changement. Quelques villes se gardent elles-mêmes ; mais « l'étendue de cette capitale ne permet pas une surveillance de ce « genre. Je ne doute pas de la pureté des motifs qui vous portent à « offrir vos services dans cette affligeante circonstance ; mais « votre présence à Paris ne ferait aucun bien, elle est nécessaire « ici pour l'accélération de vos importants travaux, dont je ne cesse « recommander de vous la suite. »

« La réponse du Roi ne satisfait point l'Assemblée ; plusieurs membres témoignent leur indignation de la tranquillité apparente du Roi au milieu du désordre général, et du peu de condescendance qu'il a pour les demandes de l'Assemblée nationale.

« On propose alors de nommer des commissaires qui seront chargés de rédiger sur-le-champ un projet d'arrêté.

« Cette proposition est adoptée.

« Les commissaires sont nommés. Ils se retirent un moment, et bientôt ils reviennent apporter le projet d'arrêté qui suit, et qui est unanimement approuvé.

« L'Assemblée, interprète de la nation, déclare que M. Necker, « ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets ;

« Déclare qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la « réponse du Roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des

« troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Ver-
« sailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises, etc. [1] »

L'Assemblée, sous la pression des événements qui s'accomplissaient à Paris, se prononçait avec plus de fermeté et de hardiesse qu'elle ne l'avait jusqu'alors osé faire pour l'établissement de la milice bourgeoise; cependant, on le voit, elle n'allait pas jusqu'à décréter elle-même cette création. Elle n'agissait que par voie d'*adresse*, de supplication, et reconnaissait, une fois de plus, par ses instances mêmes auprès du Roi, que la nouvelle force qu'il s'agissait d'armer ne le pourrait être légalement sans l'ordre ou du moins sans le consentement du prince, gardien naturel et défenseur héréditaire de l'ordre et de la sécurité publique.

Le comité permanent, en sa qualité de pouvoir insurrectionnel, n'y mit pas tant de ménagements. Pressé d'armer la bourgeoisie parisienne, dont il était le mandataire, et contre la cour et contre le peuple, il usurpa dans la cité le pouvoir militaire, aussi hardiment que tous les autres, et ce même jour 13 juillet, dans l'après-midi, publia l'arrêté suivant, qui créait la milice parisienne et lui donnait une cocarde:

HOTEL-DE-VILLE.

FORMATION DE LA MILICE PARISIENNE, LUNDI APRÈS MIDI, 13 JUILLET 1789. ARRÊTÉ DU COMITÉ PERMANENT ÉTABLI PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CE MATIN, 13 JUILLET 1789.

La notoriété des désordres et excès commis par plusieurs attroupemens, ayant déterminé l'Assemblée générale à rétablir sans délai la milice parisienne, il a été ordonné ce qui suit :

1° Le fonds de la milice parisienne sera de quarante-huit mille citoyens, jusqu'à nouvel ordre.

2° Le premier enregistrement fait dans chacun des soixante districts, sera de deux cents hommes, pour le premier jour, et ainsi successivement, pendant les trois jours suivans.

3° Ces soixante districts, réduits en seize quartiers, formeront seize légions, qui porteront le nom de chaque quartier, dont douze seront composées de quatre bataillons, également désignés par le nom des districts, et quatre de trois bataillons seulement, aussi désignés de la même manière.

4° Le fonds de chaque bataillon sera de quatre compagnies.

[1] Buchez, ouvrage cité, t. I, p. 379-382, liv. III, chap. III. Séance du lundi 13 juillet.

5° Chaque compagnie sera de deux cents hommes, dont la composition sera portée, dès le premier jour, à cinquante hommes, pour completter successivement les deux cents hommes demandés à chaque district, à l'effet de commencer le service.

6° L'état-major général sera composé d'un commandant-général des seize légions ; d'un commandant-général en second ; d'un major-général, et d'un aide-major-général.

7° L'état-major particulier de chacune des seize légions sera composé d'un commandant en chef, d'un commandant en second, d'un major, de quatre aides-majors et d'un adjudant.

8° Chaque compagnie sera commandée par un capitaine en premier, un capitaine en second, deux lieutenans et deux sous-lieutenans ; les compagnies seront composées de huit sergens, dont le premier sera sergent-major, de trente-deux caporaux, de cent cinquante-huit factionnaires et de deux tambours.

9° Le Comité permanent nommera le commandant-général, le commandant-général en second, le major-général, l'aide-major-général et les états-majors de chacune des seize légions, sur les désignations et renseignemens qui seront adressés par les chefs des districts.

Quant aux officiers des bataillons qni composent lesdites légions, ils seront nommés par chaque district, ou par des commissaires députés à cet effet dans chacun des districts et quartiers.

MARQUE DISTINCTIVE.

10° Comme il est nécessaire que chaque membre qui compose cette milice parisienne porte une marque distinctive, *les couleurs de la Ville ont été adoptées par l'Assemblée générale ; en conséquence chacun portera la* COCARDE BLEUE ET ROUGE.

Tout homme qui sera trouvé avec cette cocarde, sans avoir été enregistré dans l'un des districts, sera remis à la justice du Comité permanent.

Le grand état-major réglera les distinctions ultérieures de tout genre.

11° Le quartier général de la milice parisienne sera constamment à l'Hôtel-de-Ville.

12° Les officiers composant le grand état-major auront séance au Comité permanent.

13° Il y aura seize corps de garde principaux pour chaque légion, et soixante corps de garde particuliers correspondans à chaque district.

14° Les patrouilles seront postées partout où il sera nécessaire, et la force de leur composition sera réglée par les chefs.

15° Les armes prises dans le corps de garde y seront laissées par chaque membre de la milice parisienne, à la fin de leur service, et MM. les officiers en seront responsables.

16° D'après la composition arrêtée par le corps de la milice pari-

sienne, chaque citoyen admis à défendre ses foyers voudra bien, tant que les circonstances l'exigeront, s'astreindre à faire son service tous les quatre jours.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 13 juillet 1789.

De Flesselles, Ethis de Corny, Veytard, *greffier en chef;* M. le marquis de la Salle, M. l'abbé Fauchet, M. Tassin, M. de Leutre, M. Quatremère, M. Dumangin, M. Giroust, M. Duclos-Dufresnoy, M. Moreau de Saint-Méry, M. Desissarts, M. Hyon, M. le Grand de Saint-René, M. Jeannin, M. Grelé, *commissaires du Comité permanent* [1].

Le lendemain, 14 juillet, fut le jour de la prise de la Bastille. Le Roi, dès ce jour même, faiblit et couvrit de sa sanction l'institution révolutionnaire de la garde parisienne, par ces paroles adressées à une députation de l'Assemblée nationale :

« Je me suis sans cesse occupé de toutes les mesures propres à rétablir la tranquillité dans Paris. J'avais, en conséquence, donné ordre au prévôt des marchands et aux officiers municipaux de se rendre ici, pour concerter avec eux les dispositions nécessaires. Instruit depuis de la formation d'une garde bourgeoise, j'ai donné des ordres à des officiers généraux de se mettre à la tête de cette garde, afin de l'aider de leur expérience et seconder le zèle des bons citoyens. J'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ-de-Mars s'écartent de Paris. Les inquiétudes que vous me témoignez sur les désordres de cette ville, doivent être dans tous les cœurs, et affligent vivement le mien. »

Louis XVI, cela semble résulter de ces paroles, voulait au moins, sans le dire avec assez de netteté, se réserver le choix des principaux chefs, et la direction personnelle, en quelque sorte, de la milice nouvelle. Mais cette réserve fut

[1] *Journal de Paris*, numéro 196, mercredi 15 juillet 1789, p. 884, col. 2, p. 885. Cf. Buchez, ouvrage cité, t. I, p. 385, 386 (liv. III, chap. III). La cocarde verte fut, dit-on, abandonnée parce qu'on s'aperçut que le vert était la couleur particulière du comte d'Artois. Cf. *Courrier d'Avignon* du mercredi 22 juillet 1789, n° 58, p. 239, col. 2. « On vit une milice nombreuse sous les armes. *Elle portoit d'abord une cocarde verte : elle la changea pour une cocarde rouge et blanche.* » L'erreur du correspondant du *Courrier d'Avignon : rouge et blanche* au lieu de *rouge et bleue*, semble indiquer déjà à la date où il écrivait (15 juillet) une tendance du *blanc* à s'introduire sur la cocarde parisienne. Après cela, peut-être est-ce purement et simplement une faute de lecture commise à l'imprimerie du journal.

aussi vaine que le refus de la veille. Dans la journée, on le sait, le Roi courba décidément la tête devant l'insurrection parisienne, vint à l'Assemblée, sans escorte, accompagné de ses deux frères, et lui annonça qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner, non plus seulement du Champ-de-Mars, mais des environs de Paris et de Versailles. Trois jours après, le 17, il se rendit à Paris, et vint, pour ainsi dire, confesser en personne à l'Hôtel-de-Ville la défaite de la monarchie. Le marquis de La Fayette avait pris, dès le 15, sur l'invitation des électeurs, le commandement général de la milice parisienne, et, ce même jour, en remplacement de Flesselles, assassiné le 14, Bailly avait été proclamé non plus *prévôt des marchands* (ce titre avait le tort d'être consacré par l'histoire), mais *maire de Paris* [1].

Le Roi, qui avait dû laisser ses gardes du corps à Sèvres, traversa Paris entouré de la députation que l'Assemblée nationale avait chargée de l'accompagner, afin de rendre hommage, elle aussi, à l'insurrection parisienne, entre deux haies de milice bourgeoise, précédé et suivi de cette même milice, tant à pied qu'à cheval. Ce jour-là fut le triomphe de la cocarde *rouge et bleue*. A l'Hôtel-de-Ville, le maire présenta au Roi cette cocarde, ou, pour parler comme le *Moniteur*, « ce signe de l'insurrection de ses sujets. » Louis la reçut, la plaça à son chapeau, et ce fut avec cette marque parisienne qu'il se présenta par une fenêtre à la foule amassée sur la place de Grève, contente pour le moment de sa victoire, et qui criait : « Vive le Roi [2] ! »

« Lorsque le Roi, lisons-nous dans le recueil intitulé *Mémoires du général La Fayette* [3], eut reçu à l'Hôtel-de-Ville, des mains du maire, la cocarde de la révolution qui n'avait encore que les deux couleurs de la ville, il fut reconduit par le commandant général jusqu'au piquet des gardes du corps resté

[1] Buchez, ouvrage cité, t. I, p. 396-414, liv. III, chap. IV, et liv. IV, chap. I.

[2] *Ibid.*, p. 414-417, liv. IV, chap. I. Cf. Thiers, t. I, p. 89, 90, liv. II. Cf. *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 29 juillet 1789, n° 27. *De Paris. Suite des événements qui ont suivi la prise de la Bastille.*

[3] *Mémoires, correspondance et manuscrits du général La Fayette*, publiés par sa famille. Paris, Fournier, et Londres, Saunders and Otley, 1837-38. 6 vol. in-8°.

hors les murs. A la suite de la délibération de l'assemblée des électeurs du 16, un projet d'organisation fut arrêté par La Fayette, de concert avec le comité militaire, l'état-major de la garde provisoire, le général Mathieu Dumas, rapporteur. En même temps ce fut sur sa proposition qu'après l'adoption des *nouvelles couleurs* par le Roi, l'*Hôtel-de-Ville y ajouta l'*ANTIQUE COULEUR BLANCHE [1]. *Ainsi fut formée la* COCARDE TRICO-

[1] Ici les *Mémoires* ajoutent cette note : « La cocarde fut d'abord bleue et rouge ; ce n'étaient pas seulement les couleurs de la ville, mais par un singulier hasard, celles de la livrée d'Orléans. La Fayette, frappé de cette circonstance et voulant *nationaliser* (*sic*) L'ANCIENNE COULEUR FRANÇAISE, *en la mêlant aux* COULEURS DE LA RÉVOLUTION, proposa à l'Hôtel-de-Ville et fit adopter la cocarde tricolore. *Note du général La Fayette.* » Le langage de La Fayette est étrange, mais son témoignage est précieux. Je ne m'arrête pas à la bizarrerie de cette expression, *nationaliser l'ancienne couleur*, etc., qui rend une idée plus bizarre encore. Il est bien évident que le *blanc* étant *l'ancienne couleur française*, c'est lui qui peut seul donner un certain caractère national aux *couleurs de la révolution* et non elles à lui ; mais *national*, dans la pensée de La Fayette, avait évidemment pris un sens directement contraire à son sens naturel : *national* pour lui, c'est *insurrectionnel :* est national à ses yeux, dans cette première période de la Révolution, tout ce dont la nation s'était passée jusqu'à lui, tout ce qui se fait contre ou malgré le Roi. C'est à peu près en ce sens que, dès le 16 juillet, il donna à la milice parisienne le nom de *garde nationale*, qui est de son invention (Buchez, t. I, p. 412, liv. IV, chap. I). Quant au *singulier hasard* de la ressemblance des couleurs de Paris avec la livrée d'Orléans, ce que nous avons dit au commencement de cette troisième partie de la livrée héréditaire de la Maison de France depuis Henri IV en est l'explication la plus probable, soit qu'en 1789 la branche cadette ne portât plus que deux des trois couleurs héréditaires des Bourbons, soit, ce qui est beaucoup plus vraisemblable, que portant les trois couleurs comme la branche aînée, le blanc dans sa livrée fût alors moins apparent que le bleu et le rouge. Voici, d'après Benéton (*Traité des marques nationales*, p. 305), quelle était la livrée de Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV : « A l'égard, dit-il, des princes puînés des rois, en leur faisant une maison, on leur donne une livrée. M. Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, prit pour la sienne un fond rouge doublé de bleu, galonné de deux galons accostés, l'un blanc, et l'autre bleu, et tous deux limbés ou bordés d'un échiquier de blanc et de rouge de deux traits, *ce qui est devenu une livrée héréditaire pour tous les descendants mâles de ce prince.* Cette livrée avoit déjà été portée par Gaston de France, duc d'Orléans, frère puîné de Louis XIII. » Il est très-vraisemblable que cette livrée n'avait pas changé en 1789. La Fayette était donc très-probablement dans l'erreur quand, ajoutant le blanc aux couleurs de Paris, il croyait les distinguer par là de la livrée d'Orléans. Il les en rapprochait au contraire, aussi bien que des couleurs propres du Roi, chef de la branche aînée. Cette erreur même prouve qu'entre la cocarde de 89 et la livrée royale le rapport est tout fortuit. — Cependant je dois noter ici cette phrase de l'*Ami du Roi*, organe du parti royaliste (numéro 147, lundi 25 octobre 1790, p. 599, col. 2) : « Ceux-là sont les véritables contre-révolutionnaires qui substituent les couleurs d'un *particulier* à une couleur nationale depuis douze cents ans. » Il y a évidemment là un trait dirigé con-

LORE, *devenue la cocarde nationale*. La Fayette, en présentant à l'Hôtel-de-Ville le projet d'organisation avec cette cocarde et l'uniforme tricolore, prononça ces paroles : « Je vous apporte « une cocarde qui fera le tour du monde, et une institution à « la fois civique et militaire, qui doit triompher des vieilles « tactiques de l'Europe, et qui réduira les gouvernements « arbitraires à l'alternative d'être battus s'ils ne l'imitent pas, « et renversés s'ils osent l'imiter [1]. »

tre le duc d'Orléans et contre Mirabeau, que l'on soupçonnait de vouloir porter le duc au rang suprême. Mais il est étrange que les rédacteurs de l'*Ami du Roi* ne se soient pas aperçus que la livrée du duc d'Orléans était aussi celle de Louis XVI. — Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que l'on puisse raisonnablement, sur l'origine de cette cocarde, récuser le témoignage de M. de La Fayette, qui concorde parfaitement avec l'arrêté du Comité permanent. M. de La Fayette, voyant dans la cocarde tricolore une conciliation comme il la rêvait et l'union des couleurs révolutionnaires avec la couleur nationale et royale, offrait à son esprit charmé un symbole de cette monarchie *américaine* qu'il présentait encore aux Français, en 1830, comme la meilleure des Républiques. Il mourut sans avoir vu son idéal réalisé, mais sa cocarde avait fait fortune.—Le correspondant du *Moniteur universel* (17 juillet 1871), qui nie *l'autorité* du *blanc* avant 1789, veut tirer le drapeau de la Révolution de la livrée royale, et pour expliquer la transition, qui lui paraît malaisée, il se jette dans la haute fantaisie : « Comment diable ! s'écrie-t-il dans un langage, comme dirait Benéton, galant et militaire, comment diable cette livrée royale s'est-elle transformée en drapeau de la liberté ? Je n'en sais rien. On a inventé cent explications légendaires et peu satisfaisantes. Voici la mienne : en 1789, après la prise de la Bastille, licenciement des gardes françaises et organisation de la garde nationale. Chaque bataillon de cette dernière garde reçoit une compagnie des gardes françaises, et prend les couleurs de ce corps d'élite. Ce trio, rouge, bleu et blanc, devient à la mode ; on le met partout, en cocardes, en écharpes... de là, le drapeau tricolore. » Cette explication, aussi peu satisfaisante que les cent autres, n'a même pas, comme elles, l'avantage d'être légendaire. Elle est fantastique. Il est étrange que des faits relativement récents soient aussi promptement dénaturés. Me voilà obligé, une fois encore, de renvoyer le collaborateur du *Moniteur* à la *Gazette nationale* (nº 21, du 20 au 23 juillet 1789). Il y trouvera l'arrêté du Comité permanent instituant la milice parisienne et lui donnant la cocarde *rouge et bleue, la veille de la prise de la Bastille*. Je ne hais point les conjectures en histoire, j'en use moi-même avec hardiesse, mes lecteurs diront peut-être avec témérité ; mais ici la vérité n'était pas malaisée à découvrir. M. Jal l'avait parfaitement établie avant moi pour l'origine parisienne de la cocarde. Mais M. Jal, sujet à se tromper comme moi, comme nous tous, M. Jal a de la critique, chose rare, même dans l'érudition, même dans l'armée ! Cf. Jal, *Mémoire* cité *sur les trois couleurs nationales* et *Dictionnaire critique*, etc., au mot *Pavillon national*, p. 948, col. 2, p. 949.

[1] *Mémoires du général La Fayette*, t. II, p. 266, 267. Les *Mémoires* ajoutent : « Voilà comment furent instituées les gardes nationales. *La révolution du 14 juillet avait donné à la capitale une espèce de suprématie sur les autres villes et sur tous les cantons du royaume*, qui s'empressèrent de suivre ses exemples et de demander ses conseils. » Cf. *Rapport* du général Chanzy, sur le projet de loi relatif à la dissolution et au désarmement des gardes natio-

Ainsi l'origine de la cocarde tricolore est bien, comme nous l'avons dit, intimement liée avec l'institution révolutionnaire de la garde nationale par la Commune insurrectionnelle de Paris. Elle fut composée par l'adjonction du *blanc*, couleur nationale de la France, au bleu et au rouge, couleurs de Paris. Cette cocarde, acceptée de plus ou moins bon gré, suivant les partis, par l'Assemblée nationale, et subie par le Roi, ni le Roi ni l'Assemblée n'auraient sans doute songé à la créer, et ils ne prirent point l'initiative de cette création, non plus que de l'institution de la garde nationale. Paris donna ses couleurs à la France, comme il lui a donné tant de fois pour maîtres ses tribuns, ses favoris.

Ce serait une erreur de croire que, dès l'apparition de cette cocarde, il en soit résulté l'adoption immédiate et générale d'un nouveau pavillon français, d'un type uniforme d'étendard tricolore pour l'armée, la marine, et plus généralement, pour l'État et les diverses délégations, divisions et subdivisions de la puissance publique. La livrée parisienne, à vrai dire, ne fut portée d'abord que sous la forme de cocarde [1]. Dans la milice

nales. Assemblée nationale, séance du samedi 19 août 1871 : « On peut dire que la garde nationale, telle que nous la comprenons de nos jours, date du commencement de la Révolution, et qu'elle tire de cette origine le double caractère conservateur et révolutionnaire qu'il faut bien lui reconnaître. Elle est née de la nécessité d'assurer l'ordre intérieur, cela est vrai, mais aussi d'une pensée de suspicion à l'égard de l'armée que sa fidélité au pouvoir, bien que de plus en plus ébranlée et douteuse, faisait encore redouter pour les libertés que l'on revendiquait alors. La municipalité de Paris fut la première à créer, dès 1789, une milice de douze mille hommes, promptement portée à quarante-huit mille, qu'elle recruta dans la bourgeoisie et dans les gardes françaises insurgées, lui donnant la cocarde aux couleurs bleue et rouge de la ville pour affirmer son indépendance, en y ajoutant toutefois, comme marque de respect, la couleur blanche, qui était celle du Roi. L'exemple fut bientôt suivi dans les provinces..... En résumé, votre commission, en terminant son rapport, croit devoir insister pour l'adoption du projet de loi, et vous demande l'urgence pour son examen. A l'exception d'une voix, elle a été unanime à admettre le principe de la suppression et du désarmement immédiat Dans la question de la suppression, il ne s'est produit qu'une minorité de quatre voix. » M. le général Chanzy établit parfaitement la naissance simultanée et insurrectionnelle, l'origine toute parisienne, et de la garde nationale et de la cocarde tricolore.

[1] « L'habillement ou uniforme de la garde nationale parisienne consiste en un habit de drap bleu-de-roi avec passepoil écarlate, paremens et revers blancs, le collet montant écarlate, veste et culotte blanches, guêtres noires pour l'hiver, blanches pour l'été ; la giberne avec une plaque aux armes de la Ville, surmontées de fleurs de lis ; un baudrier avec sabre à monture de cuivre doré aux armes de la ville, surmontée de fleurs de lis, au numéro de la division et du bataillon, le numéro de la division en haut, et celui du ba-

parisienne elle-même, non-seulement les drapeaux qui, dès l'abord, portèrent les trois couleurs, en varièrent la disposition d'une façon tout arbitraire, mais tous les drapeaux ne portèrent point la livrée nouvelle, et il y en eut même qui furent complétement blancs.

Nous pensons qu'il y a intérêt pour nos lecteurs à se rendre compte de cette diversité curieuse. Aussi reproduisons-nous ici en abrégé la description de quelques-uns des soixante drapeaux de la garde nationale de Paris :

« DISTRICT de SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS. — *Première division.* — *Premier bataillon...* Le drapeau... a six pieds en quarré; dans le milieu est une croix de taffetas blanc; à chaque extrémité est représenté le bonnet de la liberté, couleur grisâtre. Au centre de cette croix est le château de la Bastille encore fumant, au-dessus duquel est une exergue écrite en lettres d'or sur un ruban bleu azur, portant ces mots : *Ex servitute libertas :* en français, *l'esclavage a donné naissance à la liberté.* Au-dessous de la Bastille est un chiffre formé des quatre lettres initiales en or : S. J. H. P., lesquelles signifient Saint-Jacques du Haut-Pas. Les quatre angles de ce drapeau sont de taffetas bleu-de-roi, parsemés de fleurs de lys d'or. Le revers du drapeau représente au milieu une croix de taffetas blanc, et les quatres angles semblables à l'autre côté; mais au centre de la croix est une couronne civique environnée d'une gloire en or très-éclatante, etc.

« DISTRICT DE SAINT-VICTOR. — *Second bataillon...* Le drapeau a six pieds en quarré, de taffetas rouge dans sa totalité, etc. Au-dessus est une légende écrite en lettres d'or, sur un large ruban bleu-de-roi, portant ces mots : *Loi, Concorde, Liberté...* Au-dessous de la lance en cuivre doré, évidée d'une fleur de lys à jour, sont attachés avec un cordon de soie blanche et or, deux glands de même, une cravatte de taffetas blanc, sans être garnie.

« DISTRICT DE SAINT-MARCEL.— *Quatrième bataillon...* Le drapeau, qui a six pieds, est de taffetas blanc dans sa totalité. Le milieu représente un paysan rempli d'effroi, et de grandeur naturelle, vêtu d'une veste rouge, culotte bleue, bas blancs et souliers noirs, accourant des champs, tout effrayé, vers la barrière des Gobelins, etc. La cravatte de taffetas, couleur de rose et bleu céleste, est attachée au-dessous de la lance de cuivre, avec cordon de soie bleue et blanche, et les glands pareils. Ce drapeau a été peint à la manufacture des Gobelins.

taillon en bas. Le chapeau noir, bordé d'un galon de soie noire ; au-dessus du bouton et de la gance, est une houpe de laine frisée d'une couleur ou de plusieurs, suivant la marque de la division. La cocarde est de forme ronde, des trois couleurs adoptées par la nation, *blanche, rouge et bleue, etc.* » *Description curieuse et intéressante*, etc. *Introduction*, p. 8.

« DISTRICT DES MATHURINS. — *Dixième bataillon...* Le drapeau de ce district est de taffetas des trois couleurs... Le milieu représente une large croix blanche... Les quatre angles de la croix sont de couleurs opposées l'une à l'autre, dont deux rouge cramoisi et deux bleu céleste, etc.

« DISTRICT DES PRÉMONTRÉS DE LA CROIX-ROUGE. — *Seconde division.* — *Premier bataillon...* Le drapeau... a sept pieds et demi en tous sens, et est dans sa totalité de taffetas blanc... Au milieu... est une large croix rouge ponceau, bordée d'un cadre bleu-de-roi, etc.

« DISTRICT DES CORDELIERS. — *Seconde division.* — *Troisième bataillon...* Le drapeau... est d'assemblage de trois couleurs : le milieu est une croix en taffetas bleu-de-roi ; les quatre angles sont de couleurs opposées l'une à l'autre, dont deux rouge-ponceau, et deux blanches sans aucun ornement, etc.

« DISTRICT DE NOTRE-DAME. — *Seconde division.* — *Quatrième bataillon...* Le drapeau... a six pieds en quarré ; le milieu est une large croix de taffetas blanc... Les quatre coins... sont de taffetas de deux couleurs opposées l'une à l'autre, dont deux d'un bleu tendre et les deux autres couleur rose ; à chacun desquels est une fleur de lys en or... Ce drapeau a été béni dans le chœur de l'église de Paris par M. l'abbé Radix, le 17 juillet 1789, à dix heures du matin. C'est le premier drapeau qui a été fait, béni, et porté au-devant du Roi, le 17 juillet 1789, etc.

« DISTRICT DES CARMES DÉCHAUSSÉS. — *Seconde division.* — *Dixième bataillon...* Le drapeau de ce district est... de taffetas bleu-de-roi très-foncé dans toute son étendue, et parsemé de fleurs de lys d'or, sans fin, etc.

« DISTRICT DE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS, TRANSFÉRÉ AU SÉPULCRE. — *Troisième division.* — *Second bataillon...* Le drapeau... est composé de taffetas des trois couleurs adoptées par la nation, bleu, rouge et blanc, et partagé en quatre parties égales. Les deux parties d'en haut, attachées à la lance, sont de deux couleurs, l'une est blanche et l'autre bleu-de-roi... les deux parties d'en bas sont aussi de deux couleurs, l'une blanche et l'autre rouge ponceau, etc.

« DISTRICT DE SAINT-JACQUES-L'HOSPITAL. — *Quatrième division.* — *Premier bataillon...* Le drapeau a six pieds en quarré, et est de taffetas blanc dans toute son étendue, sans aucun ornement ; la cravatte de taffetas blanc, aussi sans ornement, est attachée avec un cordon à deux glands d'or, au-dessous de la lance en cuivre doré.

« DISTRICT DE SAINT-LOUIS-LA-CULTURE, RUE SAINT-ANTOINE. — *Cinquième division.* — *Sixième bataillon...* Le drapeau de ce district est de taffetas blanc dans toute son étendue, et a six pieds en quarré. Sous la lance en cuivre doré, est attachée avec un cordon à deux

glands et frange en or fin, une cravatte en taffetas blanc, garnie d'une frange en or, et sans autres ornemens, etc., etc. [1]. »

La cocarde nouvelle, depuis que le Roi l'eut acceptée, le 17 juillet 1789, se propagea rapidement en France, aussi rapidement que la fièvre révolutionnaire, qui de Paris s'étendait à toutes les parties du royaume. Le mouvement insurrectionnel dont la prise de la Bastille avait marqué l'avénement, succédait dans les provinces, comme dans la capitale, à ce qu'on a si justement et si noblement appelé « le mouvement national de la fin du dernier siècle. » Bientôt, ce fut la cocarde blanche, l'ancienne cocarde de la nation, qui fut suspecte, qui fut proscrite, étant considérée comme le signe de ralliement des *aristocrates*. Les journées des 5 et 6 octobre, entreprise commune de la populace et de la garde bourgeoise, avaient amené à Paris le Roi, dès lors à peu près captif, et l'Assemblée nationale, plus que jamais courbée sous le joug des agitateurs parisiens. Le samedi 29 mai 1790, le président donna lecture à l'Assemblée nationale de la proclamation suivante, par laquelle Louis XVI sacrifiait décidément à la vaine espérance du rétablissement de l'ordre et de la paix publique la cocarde traditionnelle :

« Jamais des circonstances plus impérieuses n'ont invité tous les Français à se réunir dans un même esprit, à se rallier avec courage autour de la loi, et à favoriser de tout leur pouvoir l'établissement de la Constitution. Nous n'avons rien négligé pour inspirer ces sentiments à tous les citoyens ; nous leur avons nous-même donné l'exemple de la confiance la moins équivoque dans les représentants de la nation, et de nos dispositions constantes pour tout ce qui peut concourir au bonheur de nos sujets et à la prospérité de la France.

« Serait-il donc possible que les ennemis du bien public cherchassent encore à troubler les travaux importants dont l'Assemblée nationale est occupée, de concert avec nous, pour assurer les droits du peuple et préparer son bonheur ; que l'on essayât d'émouvoir les esprits, soit par de vaines terreurs et de fausses interprétations des décrets de l'Assemblée nationale, acceptés ou sanctionnés par nous, soit en entreprenant d'inspirer sur nos intentions des doutes aussi mal fondés qu'injurieux, et en voilant des intérêts ou des passions privées du nom sacré de la religion ?

[1] *Description curieuse et intéressante des soixante drapeaux*, etc., p. 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 36, 40, 41, 57, 85. Cf. *Collection complète des drapeaux faits dans les soixante districts*, etc., et les *Collections de drapeaux*. Bibl. nat., *Imprimés*, cotées Li [28], n° 4. — Le drapeau de Saint-Jacques-de-l'Hôpital fut modifié en 1790.

« Une opposition si coupable nous affligerait sensiblement, en même temps qu'elle exciterait toute notre animadversion. L'objet continuel de nos soins est de prévenir et de réprimer tout ce qui en porterait le caractère. Nous avons même jugé digne de notre sollicitude paternelle d'interdire jusqu'aux signes qui seraient propres à manifester des divisions et des partis.

« Mû par ces considérations, et instruit qu'en divers lieux du royaume des particuliers se seraient permis de porter des cocardes différentes de la cocarde nationale que nous portons nous-même, et considérant les inconvénients qui peuvent résulter de cette diversité, nous avons cru devoir l'interdire.

« En conséquence faisons défense à tous nos fidèles sujets, et dans toute l'étendue de notre royaume, de faire usage d'aucune autre cocarde que de la cocarde nationale.

« Exhortons tous les bons citoyens à s'abstenir dans leurs discours, comme dans leurs écrits, de tous reproches ou qualifications capables d'aigrir les esprits, de fomenter la division, et de servir même de prétexte à de coupables excès.

« *Signé :* LOUIS [1].»

C'est de la cocarde, on le voit, qu'il s'agit uniquement dans cette proclamation. Il n'y est nullement question des drapeaux. C'est qu'en effet le drapeau blanc survécut à la cocarde, non-seulement comme pavillon militaire et maritime, mais comme bannière civile de la France. Je n'en veux d'autres preuves que les étendards qui furent portés et bénis au Champ-de-Mars, le 14 juillet 1790, à la grande fête de la fédération. Les drapeaux de la garde nationale de Paris naturellement y figurèrent: nous avons dit qu'ils étaient loin d'être tous et uniformément tricolores. La députation de chaque département avait sa bannière, qui lui avait été offerte par la Commune de Paris. Or si la cravate de ces bannières des départements (que l'on peut bien, ce me semble, qualifier de bannières civiles de la France) était tricolore, les bannières elles-mêmes étaient *blanches*. La députation de l'armée était précédée d'une bannière, également donnée par la Commune de Paris et qu'on appela l'*Oriflamme*. Cet étendard, considéré ce jour-là comme le grand pavillon de commandement, le drapeau suprême, était porté par M. de Vergennes, *grand écuyer tranchant et porte-cornette blanche de*

[1] *Moniteur universel*, n° 151, lundi 31 mai 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*. Séance du samedi 29 mai, au soir. La proclamation fut signée par le Roi le 28 mai, et contre-signée par M. de Saint-Priest. Cf. *Journal militaire*, t. I, p. 186, n° 12, 16 juin 1790.

France, qui s'avançait, escorté des maréchaux de Mailly et de Ségur, et d'un groupe d'officiers généraux [1]. Cette oriflamme, après la cérémonie de la fédération, nous dit le *Journal militaire*, dont le témoignage est confirmé par le *Moniteur* et tous les journaux du temps, « fut déposée, par ordre de M. de La Fayette, dans un des salons du château de la Muette. De vieux soldats, de vieux officiers l'en retirèrent et l'escortèrent jusqu'au vestibule de l'Assemblée, où ils attendirent de M. de La Fayette

[1] « On voyoit alors flotter dans les airs ces bannières que la Commune de Paris a données à chaque département comme un gage d'alliance et de fraternité. Elles sont simples et sans faste : un bâton terminé par une pique, des cravattes aux couleurs de la nation, un taffetas *blanc*, sur chacun des deux côtés duquel sont peintes deux couronnes de chêne, avec cette légende au milieu de l'une, *Constitution*, au milieu de l'autre, *Confédération nationale, à Paris, XIV juillet M.DCC.XC*. Sur chacune est écrit aussi le nom du département auquel elle appartient... Au centre des départemens, les troupes de ligne suivoient l'oriflamme dont Paris leur fait aussi présent. Les *couronnes civiques* qui les décorent, et les mots *Constitution* et *Confédération nationale*, seront à jamais la devise de ces guerriers... Les inscriptions de cet étendard en indiquent la destination primitive. D'un côté on lit, au milieu d'une double couronne, ces mots : *Confédération nationale à Paris, le* 14 *juillet* 1790, et de l'autre côté, *Constitution* ; au-dessous de chaque couronne se trouve ces autres mots : *Armée françoise*. Cet étendard n'est donc ni un sujet religieux, ni un signe militaire ; c'est un monument de la confédération, fondée sur la *Constitution*, laquelle est défendue par l'armée françoise. » *Courrier d'Avignon*, 57e année, nº 174. Vendredi 23 juillet 1790. *De Paris, le* 16 *juillet*, p. 700, col. 2, et nº 175. Samedi 24 juillet 1790. *De Paris, le* 17 *juillet*, p. 704, col. 1. Cf. *l'Ami du Roi*, nº 49. Lundi 19 juillet 1790. *Supplément*, p. 201, col. 2 : « Chaque département avoit son oriflamme sur lequel on lisoit d'un côté : *Confédération nationale, à Paris, le* 14 *juillet* 1790 ; et de l'autre, *Constitution, département de....* L'oriflamme étoit portée par M. de Vergennes, à qui sa charge de grand écuyer tranchant en donne le droit. MM. les maréchaux de Mailly et de Ségur marchoient après lui, et étoient accompagnés de quelques lieutenans-généraux, maréchaux-de-camp et autres officiers généraux. » Cf. *Chronique de Paris*, nº 196. Vendredi 16 juillet 1790, p. 786, col. 1 et 2 : « Il est impossible de décrire le spectacle qu'offroit le Champ-de-Mars quand tous les corps y ont été réunis ; les soixante drapeaux de Paris, et les quatre-vingt-trois bannières flottantes offroient, au milieu de cette foule immense de soldats, le coup-d'œil le plus ravissant. Chacune de ces bannières étoit *blanche* ; on lisoit, au milieu d'une couronne civique, en lettres d'or : *Constitution, serment juré à Paris, le* 14 *juillet* 1790, et le nom du département. » Cf. *Journal général de France*, nº 197, *vendredi* 16 *juillet* 1790, p. 806, col. 2 : « Chaque département avoit son oriflamme, donnée par la municipalité de Paris, avec ces mots d'un côté : *Confédération nationale à Paris, le* 14 *juillet* 1790 ; de l'autre on lisoit : *Constitution, département de*, etc... Les troupes de ligne étoient précédées de l'oriflamme, portée au premier rang par le porte-cornette blanche de France. » Un décret de l'Assemblée, en date du 19 juillet 1790, décida que ces bannières des départements seraient transportées « dans le lieu où le conseil d'administration de chaque département rendra ses séances. » *Journal militaire*, t. I, p. 254, nº 14. *Supplément*, 30 juillet 1790.

l'ordre de la déposer dans la salle même : il étoit une heure après minuit. Il fut dressé procès-verbal du tout. M. de Blainville, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant du détachement chargé de la garde de l'oriflamme, invita les vétérans qui l'avoient suivi à se retirer. Aucun de ces braves soldats ne voulut abandonner ce précieux gage d'union de tous les François. Lecture faite dans l'Assemblée de la conduite de ces vieux militaires, tous les membres se disputèrent l'honneur de faire une motion pour témoigner l'intérêt et la reconnaissance qu'inspiroit leur conduite. L'Assemblée leur vota des remercîmens, et décréta que le procès-verbal qu'ils avoient dressé, ainsi que leurs noms, seroient inscrits dans le procès-verbal de l'Assemblée. Cette oriflamme a, par un décret exprès, été suspendue aux voûtes de la salle des séances de l'Assemblée nationale, où elle restera à jamais, et rappellera sans cesse aux législatures suivantes, l'époque mémorable de la constitution françoise [1]. » Ce nom d'oriflamme ferait croire au premier

[1] *Journal militaire*, t. I, p. 253, 254, n° 14. *Supplément*, 30 juillet 1790. Cf. *Moniteur universel*, n° 197, vendredi 16 juillet 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du jeudi 15 juillet, et n° 198, samedi 17 juillet 1790. Suite de la séance du jeudi 15. *Discussion sur la question de savoir où sera déposée l'oriflamme placée par les vétérans dans l'Assemblée nationale.* Voici cette discussion, d'ailleurs assez abrégée dans le *Moniteur*. On verra, par le discours de l'abbé Maury, combien les idées des lettrés, je ne dis pas des érudits du dernier siècle, étaient peu exactes au sujet de nos anciens étendards, et même, plus généralement, au sujet des antiquités nationales.

« M. le Président. — Je dois vous dire que, lorsque l'on m'a annoncé que l'oriflamme avait été déposée dans l'Assemblée nationale, j'ai dit que ce n'était point là sa place, et qu'on aurait dû la porter chez le Roi. (On observe à M. le président qu'il n'avait pas le droit de faire cette réponse.)

M. l'abbé Maury. — Puisque l'on donne le nom d'oriflamme à l'étendard qui nous est apporté, j'ai pensé qu'un récit historique très-court sur cette bannière nationale, suffirait pour indiquer l'endroit où il doit être placé. Ce fut des Gaulois que les Romains apprirent à multiplier les drapeaux. Sous la première race de nos rois, ils étaient déposés dans les temples, et, pour le dire en passant, c'est de là que vient l'origine des grands feudataires. Chaque chevalier était préposé à la garde d'un drapeau, et avait à sa solde huit écuyers et trente-deux soldats. L'oriflamme était d'une étoffe *blanche* (*sic*) ; il ne faut pas la confondre avec la bannière de France, qui était d'une étoffe bleue ou violette, semée de fleurs de lis. Le roi Dagobert fit bénir les drapeaux sur le tombeau de saint Martin, et c'est dans cette église que fut d'abord déposée l'oriflamme. Elle fut ensuite transférée à Saint-Denis. Le comte de Vexin avait seul le droit de la porter. Depuis Louis le Gros jusqu'à Charles VII, les rois n'ont jamais combattu sans avoir auparavant reçu l'oriflamme. On prétend qu'à la bataille de Rosbach (Rosebecq) l'oriflamme disparut. Le vrai est qu'elle fut enlevée au pillage de l'abbaye de Saint-Denis par les Anglais. Si vous la considérez comme un monument religieux, elle doit être conservée dans le temple

abord que cet étendard était rouge. On pourrait croire d'autre part que ce drapeau suprême de la fédération, que M. de La Rochefoucauld, combattant l'avis de l'abbé Maury, qui voulait qu'on le déposât chez le Roi, chef suprême de l'armée, qualifiait d' « enseigne de la liberté française, » portait les couleurs nouvelles, la livrée parisienne et révolutionnaire. Eh bien, non, l'oriflamme du 14 juillet 1790, l'étendard suprême de l'armée, l'enseigne de la liberté française, qui portait pour devise le mot : *Constitution*, et qui fut suspendue aux voûtes de l'Assemblée nationale, n'était ni rouge, ni tricolore ; elle était blanche [1]. Ce fut même là, nous l'allons voir, un des argu-

du Seigneur ; si vous la regardez comme l'étendard de l'armée par excellence, le Roi est le seul à la garde duquel elle doit être confiée. Sous aucun rapport, un trophée militaire ne peut être confié au corps législatif : nous ne devons donc pas hésiter de décréter qu'elle sera portée en triomphe chez le Roi.

M. L'ABBÉ GOUTTES. — J'appuie la motion du préopinant, et je crois en cela remplir le vœu de tous les braves militaires qui nous entourent.

M. LAROCHEFOUCAULT. — La bannière a pour devise le mot *Constitution* ; c'est l'enseigne de la liberté française ; c'est donc au corps législatif qu'elle doit appartenir. Je demande qu'elle soit déposée dans les archives de l'Assemblée.

M. MUGUET appuie cette motion.

M. ARTHUR DILLON. — On voit écrit sur un côté de la bannière, ce mot : *Constitution*, et sur l'autre, ceux-ci : *Armée française* ; le Roi en est le chef. Je demande donc qu'elle soit déposée chez le Roi, et que vingt ou trente hommes soient préposés à sa garde.

M. LE CHAPELLIER. — C'est un monument qui doit rappeler à nous et aux législatures à venir, l'heureuse époque que nous venons de célébrer ; c'est donc dans ce temple qu'il doit être suspendu, et j'en fais la motion expresse.

M. L'ABBÉ MAURY. — Cet étendard a été béni entre les mains des vétérans pour servir aux troupes de ligne qui n'en avaient pas.

On demande à aller aux voix. — On observe que l'intention de la municipalité est que l'oriflamme soit déposée à l'Assemblée nationale.

M. BOUCHE. — Je regarde ce drapeau comme l'emblème qui rappelle aux troupes qu'elles sont soumises aux deux pouvoirs, et qu'elles ne peuvent le déployer sans leur intervention mutuelle.

La priorité est accordée à la motion de M. Le Chapellier, et l'Assemblée décrète que l'étendard donné par la commune de Paris aux vétérans représentant l'armée française, sera suspendu à la voûte de l'Assemblée nationale. » — Le discours de l'abbé Maury, résumé dans le *Moniteur*, est rapporté *in extenso* dans l'*Ami du Roi*, n° 46, vendredi 16 juillet 1790, p. 187. La réponse de M. de La Rochefoucauld est rapportée plus à plein dans le *Courrier d'Avignon*, 57e année, n° 175, samedi 24 juillet 1790, p. 703, col. 2, et p. 704, col. 1.

[1] « L'oriflamme... suspendue aux voûtes de l'Assemblée nationale, et *dont la couleur est blanche dans sa plus grande partie...*, » dit le *Journal de Paris*, n° 295, vendredi 22 octobre 1790, p. 1202, col. 1. Qu'est-ce que cette moindre partie qui n'était pas blanche ? Quelle en était la couleur ? Peut-être s'agit-il simplement des couronnes civiques qui enfermaient les devises. Quoi qu'il en soit, nous allons voir les orateurs du côté droit opposer, comme un argument,

ments invoqués par les défenseurs de l'ancien drapeau, quand les couleurs nouvelles, au mois d'octobre suivant, furent transportées, par une mesure formelle de l'Assemblée nationale, de la cocarde sur le pavillon de la France.

Cette mesure fut prise, comme il arrive toujours en histoire, à l'occasion d'événements qui ne pouvaient que très-indirectement y donner lieu. L'indiscipline dans les armées de terre et de mer est un des résultats les plus certains des bouleversements politiques. La marine française n'échappa point à cette funeste conséquence de l'affaiblissement du pouvoir. De graves désordres eurent lieu à bord de l'escadre de Brest : M. Albert de Rioms, qui la commandait, vit son autorité méconnue. Les matelots, entre autres griefs, qui certainement leur tenaient beaucoup plus au cœur, lui reprochaient, paraît-il, de ne point porter la cocarde aux trois couleurs et de s'opposer à ce que la marine arborât un nouveau pavillon. L'Assemblée nationale fut informée de la rébellion des matelots par une lettre de M. de La Luzerne, ministre de la marine. Dans la séance du 20 septembre au soir, sur le rapport présenté par M. Curt, au nom des comités de marine, des colonies et des recherches, elle rendit un décret sévère pour le rétablissement de la discipline. Les troubles n'en continuèrent pas moins. Il serait trop long, et d'ailleurs inutile, de raconter ici comment le contre-coup des événements survenus à Saint-Domingue, et l'arrivée à Brest d'un certain nombre de colons, contribuaient à fomenter la rébellion de l'escadre. Dans la séance du 8 octobre, le président donna lecture à l'Assemblée d'une lettre de M. Albert de Rioms où il était dit : « L'Assemblée nationale connaît l'impossibilité de rétablir l'ordre dans l'escadre; je suis convaincu de l'impossibilité de rétablir l'ordre par moi : je me dois de demander au Roi que Sa Majesté ait la bonté de me retirer l'autorité qu'elle m'avait confiée. Celui qui me remplacera n'aura pas plus de zèle et sera peut-être plus heureux... » L'Assemblée renvoya l'examen de l'affaire à quatre comités réunis, les comités diplomatique, colonial, militaire et de la marine [1].

la couleur blanche de cette oriflamme, suspendue aux voûtes de l'Assemblée, au pavillon tricolore.

[1] Buchez, ouvrage cité, t. IV, p. 89-101, liv. XIII, chap. VI. Cf. *Moniteur universel*, n° 264, mardi 21 septembre 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du lundi 20 septembre. — N° 265, mercredi 22 septembre 1790. *Bulletin*

M. de Menou présenta le rapport dans la séance du 19 octobre. On y lit la phrase suivante : « Les comités regardent aussi comme une mesure efficace de publier incessamment les règles de l'avancement et de changer le pavillon blanc en pavillon aux couleurs nationales ; mais ils pensent que cette grâce ne doit être accordée qu'au moment où l'insubordination aura entièrement cessé. » Le projet de décret contenait une disposition conforme. Il se terminait par l'invitation adressée au Roi de congédier son ministère. « La méfiance que les peuples ont conçue contre les ministres, disaient les quatre comités, apporte les plus grands obstacles au rétablissement de l'ordre public, à l'exécution des lois et à l'achèvement de la Constitution. » La discussion, qui dura deux jours, roula, comme on pense, avant tout, sur la proposition relative aux ministres. Elle fut rejetée à l'appel nominal par quatre cent trois voix contre trois cent quarante [1].

Dans la séance du jeudi 21 octobre, après qu'un membre eut fait observer que le nouveau pavillon qu'on proposait d'arborer avait le défaut d'être le même que celui des Hollandais [2], M. de Menou prit la parole, et conclut un assez long discours par un projet de décret présenté, cette fois, en son nom personnel. La disposition relative au pavillon s'y retrouvait en ces termes, que nous avons déjà eu occasion de citer, à propos du drapeau blanc :

« L'Assemblée nationale... décrète que le pavillon blanc, qui, jusqu'à présent, a été le pavillon de la France, sera changé en un pavillon aux couleurs nationales ; mais qu'il ne pourra être arboré sur l'escadre qu'au moment où les équipages seront rentrés dans la plus parfaite obéissance. »

de l'Assemblée nationale, séance du lundi 20 septembre au soir. — N° 283, dimanche 10 octobre 1790. *Bulletin*, etc., suite de la séance du vendredi 8 octobre.

[1] Buchez, ouvrage cité, t. IV, p. 101-113, liv. XIII, chap. VI. Cf. *Moniteur universel*, n° 293, mercredi 20 octobre 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du mardi 19 octobre. — N° 294, jeudi 21 octobre 1790. *Bulletin*, etc., séance du mercredi 20 octobre.

[2] Le pavillon des Hollandais est tricolore, et les couleurs en sont les mêmes que celles de la cocarde, puis du pavillon de la Révolution française. Mais ces couleurs sont disposées horizontalement. On a soutenu, paraît-il, que les Hollandais devaient ce pavillon à Henri IV : opinion longuement combattue par M. Rey, appuyé sur le travail d'un Hollandais, M. de Jonge. Je m'abstiens d'examiner la question. Cf. Rey, t. II, p. 497-529, liv. XII, chap. II et III.

Une discussion très-vive s'engagea sur le nouveau projet de M. de Menou. Nous extrayons du débat ce qui a trait au changement de pavillon :

« M. VIRIEU. — Je ferai quelques observations sur le pavillon qu'on se propose de substituer à celui qui a toujours fait la gloire et l'honneur du nom français. Tous les bons citoyens seraient alarmés si la couleur en était changée : c'est ce pavillon qui a rendu libre l'Amérique ; un changement tendrait à anéantir le souvenir de nos victoires et de nos vertus. Je partage le sentiment qui a engagé le comité à nous proposer d'arborer ce signe de notre liberté ; en conséquence, je demanderai qu'à la couleur qui fut celle du panache de Henri IV, on joigne celles de la liberté conquise, c'est-à-dire qu'il y soit joint une bande aux couleurs nationales ; et pour rappeler une époque nouvelle, je dirai : Contemplez ce drapeau suspendu aux voûtes de cette enceinte, il est blanc ; c'est devant lui que vous avez marché à la fédération du 14 juillet...

« M. MILLET. — Je demande qu'on renvoie au comité la proposition de changer le pavillon ; car, quoique je sois de cet avis, je ne veux pas que les trois couleurs soient divisées en parties égales.

« M. LARÉVEILLIÈRE-LÉPEAUX. — On peut simplement décréter le principe que le pavillon sera aux trois couleurs, et on renverra au comité sur la forme à lui donner. Je suis bien étonné, lorsque le monarque lui-même a ordonné aux chefs de toutes les troupes de faire arborer aux soldats ce signe de la liberté, que la même proposition trouve ici des contradicteurs. Peu m'importe laquelle des couleurs y sera en plus ou en moins grande étendue. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. La circonstance exige peut-être que je fasse ici une observation générale. Le peuple français est dans l'impossibilité de revenir en arrière, il faut qu'il achève la conquête de la liberté, ou qu'il périsse au sein du désordre et de la plus affreuse misère. (On applaudit.)

« M. LA GALISSONIÈRE. — Il est d'autant plus nécessaire de conserver la couleur de notre pavillon, que celui des Anglais et des Hollandais est aux trois couleurs. D'ailleurs vous occasionnerez des dépenses considérables ; il faut conserver à la monarchie son ancien pavillon. Je demande la question préalable sur l'article proposé.

« M. CHAPELIER. — Je vais vous proposer une rédaction, qui, en consacrant le principe, terminera tous les débats : « Le pavillon « des Français portera désormais les couleurs nationales. L'Assem- « blée renvoie à son comité de marine les dispositions nécessaires « pour l'exécution du présent décret. »

« On demande que la discussion soit fermée.

« M. Riquetti l'aîné demande la parole.

« M. FOUCAULT. — Soit que vous adoptiez la motion de M. Menou, soit que vous adoptiez la rédaction de M. Chapelier, vous consacrerez toujours le même principe. (Il s'élève de violents murmures dans la

partie gauche.) Jugez cet article avec l'impartialité dont vous êtes capables. Je vous demande quels sont les départements, quels sont les militaires qui vous ont proposé de profaner ainsi la gloire et l'honneur du pavillon français ; voilà la véritable cause des désordres de l'escadre; laissez à des enfants ce nouveau hochet des trois couleurs.

« M. Charles Lameth. — Je demande que l'opinant soit rappelé à l'ordre ; il insulte les couleurs nationales.

« M. Foucault. — Les préjugés sont respectables, il faut les ménager. Ne nous laissons plus amuser de frivolités, de cet amour pour les modes. (Les murmures de la partie gauche interrompent l'opinant.) Il est dangereux de prendre une mesure inutile ; puisque nous n'avons aucune réclamation, il est inutile de délibérer ; je demande la question préalable.

« M. Riquetti l'aîné, *ci-devant* Mirabeau. — Aux premiers mots proférés dans cet étrange débat, j'ai ressenti, je l'avoue, comme la plus grande partie de cette assemblée, les bouillons de la furie du patriotisme jusqu'au plus violent emportement. (Il s'élève à droite des murmures que couvrent de nombreux applaudissements ; l'orateur s'adresse du côté d'où partent ces murmures et dit :) Messieurs, donnez-moi quelques moments d'attention : je vous jure qu'avant que j'aie cessé de parler vous ne serez pas tentés de rire..... Mais j'ai bientôt réprimé ces justes mouvements pour me livrer à une observation vraiment curieuse, et qui mérite toute l'attention de l'Assemblée. Je veux parler du genre de présomption qui a pu permettre d'oser présenter ici la question qui nous agite, et sur l'admission de laquelle il n'était pas même permis de délibérer. Tout le monde sait quelles crises terribles ont occasionnées de coupables insultes aux couleurs nationales ; tout le monde sait quelles ont été en diverses occasions les funestes suites du mépris que quelques individus ont osé leur montrer ; tout le monde sait avec quelle félicitation mutuelle la nation entière s'est complimentée, quand le monarque a ordonné aux troupes de porter, et a porté lui-même ces couleurs glorieuses, ce signe de ralliement de tous les amis, de tous les enfants de la liberté, de tous les défenseurs de la Constitution ; tout le monde sait qu'il y a peu de mois, il y a peu de semaines, le téméraire qui a osé montrer quelque dédain pour cette enseigne du patriotisme, eût payé ce crime de sa tête. (On entend de violents murmures dans la partie droite, la salle retentit de bravos et d'applaudissements.)

« Et lorsque vos comités réunis, ne se dissimulant pas les nouveaux arrêtés que peut exiger la mesure qu'ils vous proposent, ne se dissimulant pas que le changement de pavillon, soit dans sa forme, soit dans les mesures secondaires qui seront indispensables pour assortir les couleurs nouvelles aux divers signaux qu'exigent les évolutions navales, méprisant, il est vrai, la futile objection de la dépense ; on a objecté la dépense, comme si la nation, si longtemps victime des profusions du despotisme, pouvait regretter le prix des livrées de la liberté ! Comme s'il fallait penser à la dépense des

nouveaux pavillons, sans en rapprocher ce que cette consommation nouvelle versera de richesses dans le commerce des toiles, et jusque dans les mains des cultivateurs du chanvre, et d'une multitude d'ouvriers ; lorsque vos comités réunis, très-bien instruits que de tels détails sont de simples mesures d'administration qui n'appartiennent pas à cette Assemblée et ne doivent pas consumer son temps; lorsque vos comités réunis, frappés de cette touchante et remarquable invocation des couleurs nationales, présentée par des matelots, dont on fait avec tant de plaisir retentir les désordres, en en taisant les véritables causes, pour peu qu'elles puissent sembler excusables ; lorsque vos comités réunis ont eu cette belle et profonde idée de donner aux matelots, comme un signe d'adoption de la patrie, comme un appel à leur dévoûment, comme une récompense à leur retour à la discipline, le pavillon national, et vous proposent en conséquence une mesure qui, au fond, n'avait pas besoin d'être demandée, ni décrétée, puisque le directeur du pouvoir exécutif, le chef suprême des forces de la nation, avait déjà ordonné que les trois couleurs fussent le signe national.

« Eh bien, parce que je ne sais quel succès d'une tactique frauduleuse dans la séance d'hier a gonflé les cœurs contre-révolutionnaires, en vingt-quatre heures, en une nuit, toutes les idées sont tellement subverties, tous les principes sont tellement dénaturés, on méconnaît tellement l'esprit public, qu'on ose dire, à vous-mêmes, à la face du peuple qui nous entend, qu'il est des préjugés antiques qu'il faut respecter : comme si votre gloire et la sienne n'étaient pas de les avoir anéantis, ces préjugés que l'on réclame ! qu'il est indigne de l'Assemblée nationale de tenir à de telles bagatelles, comme si la langue des signes n'était pas partout le mobile le plus puissant pour les hommes, le premier ressort des patriotes et des conspirateurs, pour le succès de leurs fédérations ou de leurs complots !

« On ose, en un mot, vous tenir froidement un langage qui, bien analysé, dit précisément :

« Nous nous croyons assez forts pour arborer la couleur blanche, c'est-à-dire la couleur de la contre-révolution (la droite jette de grands cris, les applaudissements de la gauche sont unanimes), à la place des odieuses couleurs de la liberté. Cette observation est curieuse sans doute, mais son résultat n'est pas effrayant. Certes, ils ont trop présumé. Croyez-moi (l'orateur parle à la partie droite), ne vous endormez pas dans une périlleuse sécurité, car le réveil serait prompt et terrible. (Au milieu des applaudissements et des murmures, on entend ces mots : *C'est le langage d'un factieux.*) (A la partie droite :) Calmez-vous, car cette imputation doit être l'objet d'une controverse régulière, nous sommes contraires en faits : vous dites que je tiens le langage d'un factieux. (Plusieurs voix de la droite : *Oui, oui !)*

« Monsieur le président, je demande un jugement, et je pose le fait (nouveaux murmures) : je prétends, moi, qu'il est, je ne dis pas irrespectueux, je ne dis pas inconstitutionnel, je dis profondément

criminel, de mettre en question si une couleur destinée à nos flottes peut être différente de celle que l'Assemblée nationale a consacrée, que la nation, que le Roi ont adoptée, peut être une couleur suspecte et proscrite. Je prétends que les véritables factieux, les véritables conspirateurs sont ceux qui parlent des préjugés qu'il faut ménager, en rappelant nos antiques erreurs et les malheurs de notre honteux esclavage. (On applaudit.) — Non, messieurs, non : leur folle présomption sera déçue : leurs sinistres présages, leurs hurlements blasphémateurs seront vains : elles vogueront sur les mers, les couleurs nationales ; elles obtiendront le respect de toutes les contrées, non comme le signe des combats et de la victoire, mais comme celui de la sainte confraternité des amis de la liberté sur toute la terre, et comme la terreur des conspirateurs et des tyrans... Je demande que la mesure générale comprise dans le décret soit adoptée ; qu'il soit fait droit sur la proposition de M. Chapelier, concernant les mesures ultérieures, et que les matelots à bord des vaisseaux, le matin et le soir et dans toutes les occasions importantes, au lieu du cri accoutumé et trois fois répété de *Vive le roi*, disent : *Vivent la nation, la loi et le roi!* (La salle retentit pendant quelques minutes de bravos et d'applaudissements.)

« La discussion est fermée à une très-grande majorité.

« M. l'abbé Maury monte à la tribune. — On demande à aller aux voix. — Il entre en fureur ; il saisit la tribune et l'ébranle comme pour la lancer sur le côté gauche [1].

« La troisième disposition de la première partie du projet de décret de M. Menou est décrétée avec l'amendement proposé par M. Riquetti l'aîné..... Un grand tumulte s'élève au milieu de la salle. — M. Guilhermy monte à la tribune. — On lui crie de descendre à la barre. — Après de longues agitations, il se fait un moment de silence.

« M. Menou. — M. Guilhermy a traité M. Mirabeau d'assassin et de scélérat ; je demande que, pour l'honneur de l'Assemblée, elle autorise son président à faire arrêter sur-le-champ M. Guilhermy.

« La gauche se lève et demande à aller aux voix.

« M. Guilhermy. — D'après la motion que M. Menou vient de faire contre moi, il me paraît qu'il n'a entendu que la moitié de ma phrase. Toute l'Assemblée a été témoin de la manière dont M. Mirabeau a empoisonné le discours de M. Foucault. Il l'a accusé d'avoir méprisé les couleurs nationales. (La partie gauche s'écrie : *Il a eu raison de l'accuser.*)

[1] Le *Journal de Paris* (n° 295, vendredi 22 octobre 1790, p. 1202, col. 1) ne fait point mention de ce geste de l'abbé Maury. En revanche, il lui en attribue un moins furieux et plus naturel : « L'effet de ce discours (de Mirabeau) a été prodigieux sur toute l'Assemblée. M. l'abbé Maury a voulu y répondre, mais il n'a pu que monter à la tribune : à peine il y a été que la discussion a été fermée : il montroit de la main l'oriflâme suspendue aux voûtes de l'Assemblée nationale, et dont la couleur est blanche dans sa plus grande partie, mais cette éloquence des signes n'a pas été puissante pour cette fois, et M. l'abbé Maury a été obligé de descendre de la tribune sans avoir parlé. »

« M. FOUCAULT. — Je suis prêt à redire ce que j'ai dit.

« M. GUILHERMY. — M. Foucault avait insisté sur le danger du changement de pavillon. M. Mirabeau l'a accusé, ainsi qu'une partie de cette Assemblée, de vouloir la contre-révolution, parce qu'on voulait conserver le drapeau blanc ; comme si, lorsque l'oriflamme suspendue à la voûte de cette salle ne porte pas les couleurs nationales, cette oriflamme était un signe de contre-révolution. M. Mirabeau, parlant du triomphe d'hier, a dit qu'il serait court ; il a traité de factieux les membres qui composent une partie de cette Assemblée. J'ai dit que M. Mirabeau voulait faire assassiner cette partie de l'Assemblée. (Il s'élève des murmures.)..... Je demande si c'est un mépris des couleurs nationales que de demander la conservation du pavillon blanc. (Plusieurs voix disent : *Ce n'est pas là la question.*) M. Mirabeau a dit que celui qui aurait osé tenir un semblable propos, trois semaines plus tôt, aurait payé ce crime de sa tête. Or, je demande si celui qui aurait fait tomber la tête de M. Foucault n'aurait pas été un assassin. Je demande si ce discours de M. Mirabeau n'est pas séditieux, s'il ne tend pas à attirer la vengeance du peuple sur un parti qui n'est pas le sien !... (La partie droite applaudit.) Je dis qui n'est pas le parti de M. Mirabeau.

« M. RIQUETTI L'AINÉ, *ci-devant* MIRABEAU. — Non-seulement mon discours n'était pas incendiaire, mais je soutiens qu'il était de devoir pour moi, dans une insurrection si coupable, de relever l'honneur des couleurs nationales. . J'ai dit, et je tiens à honneur d'avoir dit, que demander que l'on ménageât les préjugés sur le renversement desquels est fondée la révolution, que demander qu'on arborât la couleur blanche proscrite par la nation, à la place des couleurs adoptées par elle et par son chef, c'était proclamer la contre-révolution... Je ne puis que répéter que j'ai tenu un langage dont je m'honore, et je livre au mépris de la nation et de l'histoire ceux qui oseraient m'imputer à crime mon discours.

« M. GUILHERMY. — Le propos incendiaire c'est d'avoir dit que trois semaines plus tôt M. Foucault eût payé de sa tête le propos qu'il a tenu. »

M. Guilhermy fut condamné aux arrêts pour trois jours par l'Assemblée [1].

La proposition relative au changement de pavillon, votée en principe, avait été renvoyée au comité compétent pour le règlement des détails. Dans la séance du vendredi 22 octobre, une motion fut présentée à l'Assemblée au sujet des drapeaux de l'armée de terre :

« M. PRASLIN. — Vous avez décrété hier que le pavillon aux trois couleurs serait arboré sur les vaisseaux ; je demande que vous

[1] *Moniteur universel*, nos 295 et 296, vendredi 22 et samedi 23 octobre 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du jeudi 21 octobre.

décrétiez aussi qu'il sera donné ordre aux colonels de tous les régiments d'attacher à leurs drapeaux des cravates aux couleurs nationales. Je propose de renvoyer au comité militaire les moyens d'exécution du décret.

« Ces deux dispositions sont décrétées. »

Dans la séance du dimanche 24 octobre, le rapport sur la forme du pavillon fut présenté à l'Assemblée par M. de Champagny.

« M. NOMPÈRE, *ci-devant* CHAMPAGNY.— Le comité militaire (de marine) s'est occupé avec zèle de l'article que vous lui avez envoyé, sur la forme du pavillon national. Je vous apporte le résultat de son travail ; il a voulu satisfaire à l'empressement qu'ont les marins d'arborer sur les mers ce signe de notre liberté. La forme et la disposition des couleurs adoptées par le comité rendront notre pavillon absolument différent de tous ceux des puissances maritimes de l'Europe ; il est simple dans sa forme. Voici le projet de décret que je suis chargé de vous proposer :

« L'Assemblée nationale a décrété et décrète : 1° que les pavillons de beaupré, de misaine, etc., porteront trois bandes verticalement placées, dont la première sera rouge, la seconde blanche, la troisième bleue ; 2° la flamme des vaisseaux de guerre sera rouge, blanche et bleue, et le guidon portera les mêmes couleurs ; 3° les pavillons de marins — quartiers, seront rouges, blancs et bleus, l'Assemblée nationale ne prétendant point, par l'adoption des pavillons aux couleurs nationales, nuire à la division nécessaire des bâtiments qui composent l'escadre ; 4° les pavillons et la flamme aux couleurs nationales seront arborés le plus tôt possible ; le Roi sera instamment prié de donner sa sanction au présent décret, et de prendre les précautions et mesures nécessaires auprès des puissances étrangères pour faire arborer le pavillon rouge, blanc et bleu aux vaisseaux français qui se trouvent dans leurs ports.

« M. CAMUS. — Je demande qu'il soit ajouté à l'article que ces pavillons seront d'étamine ou d'étoffes manufacturées en France.

« L'amendement et l'article mis aux voix sont adoptés [1]. »

Voici le texte du décret, tel qu'il fut officiellement promulgué. Ce texte est plus explicite que le projet reproduit ci-dessus, d'après le *Moniteur*, comme conclusion du rapport de M. de Champagny.

DÉCRET DU 24 OCTOBRE SUR LE PAVILLON FRANÇOIS.

L'Assemblée nationale ayant statué, par son décret du 22 octobre, que le pavillon françois portera les couleurs nationales, et voulant,

[1] *Moniteur universel*, n° 296, samedi 23 octobre 1790. *Bulletin de l'Assemblée nationale*. Séance du vendredi 22 octobre. — N° 298. Samedi 25 octobre 1790. *Bulletin*, etc. Séance du dimanche 24 octobre.

en conséquence, fixer les dispositions de ces couleurs dans les différens genres des pavillons, ou autres marques distinctives usitées sur les vaisseaux et sur les bâtimens de commerce, décrète :

Art. Ier. Le pavillon de beaupré sera composé de trois bandes égales et posées verticalement ; *celle de ces bandes, le plus près du bâton de pavillon, sera rouge, celle du milieu blanche, la troisième bleue.*

II. Le pavillon de poupe portera dans son quartier supérieur le pavillon de beaupré ci-dessus décrit ; cette partie du pavillon sera exactement le quart de la totalité, et environnée d'une bande étroite, dont une moitié de la longueur sera rouge, et l'autre bleue ; *le reste du pavillon sera de couleur blanche :* ce pavillon sera également celui des vaisseaux de guerre et des bâtimens de commerce.

III. La flamme du vaisseau de guerre et autre bâtiment de l'État portera, dans la partie la plus large, les trois bandes verticales rouges, blanches et bleues ; le reste de la flamme sera de couleur blanche, le guidon portera d'une manière sensible les couleurs nationales.

IV. Les pavillons de commandement porteront dans leur quartier supérieur les trois bandes verticales rouges, blanches et bleues ; le reste du pavillon pourra être, comme par le passé, rouge, blanc et bleu, l'Assemblée nationale n'entendant rien changer aux dispositions qui ont pour objet de distinguer dans une armée navale les trois escadres qui la composent [1]. Le pavillon ne pourra être fait qu'avec des étoffes nationales.

[1] Il semblerait résulter de cette phrase que des trois escadres qui composaient une armée navale antérieurement à 1790, l'une avait le pavillon rouge, l'autre le pavillon blanc, la troisième le pavillon bleu. Nous savons qu'il n'en était pas ainsi au temps du P. Daniel (1721). La hiérarchie des pavillons, telle que nous l'avons empruntée au savant jésuite, était celle-ci : la première escadre, celle du centre, porte le pavillon blanc : la seconde, le pavillon blanc et bleu ; la troisième, le pavillon bleu. En 1782, un document authentique et pour ainsi dire officiel, nous prouve qu'il en était encore de même. C'est le *Mémoire du comte de Grasse sur le combat naval du 12 avril 1782, avec les plans des positions principales des armées respectives* (in-4°, Bib. nat., *Imprimés*, coté Lh9, n° 8). En tête de ce mémoire, nous trouvons la « ligne de bataille du 12 avril 1782. » Cette ligne de bataille est composée de neuf divisions réparties en trois escadres, ainsi nommées dans le texte : « *première escadre, centre, ou escadre blanche,* commandée par M. le comte de Grasse ; *deuxième escadre ou escadre blanche et bleue,* commandée par M. le marquis de Vaudreuil ; *troisième escadre ou escadre bleue,* commandée par M. de Bougainville. » Dans un ouvrage imprimé en 1784 (*Les fastes ou tableau historique de la marine française,* par M. Turpin. Paris, chez Bélin, in-4°, première partie, p. 46, 47), on lit encore : « Les armées de terre se divisent en trois corps, qu'on distingue par les noms d'aile droite, d'aile gauche, et de centre ou corps de bataille : de même les armées navales sont composées de trois escadres dont chacune a ses officiers généraux et sa couleur distinctive. Le commandant de la première, à qui les deux autres sont subordonnés, est décoré du titre d'amiral ; il porte son pavillon au grand mât *et la couleur blanche lui est particulière.* Le commandant de la seconde, appelé vice-amiral, le porte au mât de mizaine

V. Les pavillons et la flamme aux couleurs de la nation seront arborés le plus tôt possible sur les vaisseaux de guerre, d'après les ordres donnés par le Roi.

VI. Le Roi sera supplié de sanctionner le présent décret, comme aussi de faire prendre soit dans les ports de France, soit auprès des puissances étrangères, les mesures nécessaires pour sa prompte et sûre exécution, et d'indiquer l'époque où les bâtiments de commerce pourront, sans inconvénient, arborer le nouveau pavillon [1].

De ce décret nous dégageons ces deux faits, qui sont intéressants à constater : 1° le drapeau adopté par l'Assemblée constituante est rouge, blanc et bleu, et non bleu, blanc et rouge comme le drapeau actuel ; 2° le blanc, ancienne couleur française, garde sur les deux couleurs parisiennes, le bleu et le rouge, une notable prééminence ; il compose à lui seul les trois quarts du pavillon de poupe, qui demeure, à bien prendre, un pavillon blanc, auquel on ajoute seulement, pour ainsi dire, un *timbre* tricolore.

Cette prééminence conservée au blanc dans le pavillon de

et sa couleur est blanche et bleue. Celui de la troisième, appelé contre-amiral, le porte à son mât d'artimon *et la couleur de son pavillon est bleue ; c'est de ces trois différentes couleurs que les trois escadres tirent leur nom d'escadre blanche, d'escadre blanche et bleue, et d'escadre bleue.* » Si donc le pavillon rouge s'est introduit parmi les pavillons de commandement de la marine et a supplanté le pavillon bleu et blanc, ce n'a pu être que dans les cinq ou six dernières années de l'ancienne monarchie. Je doute même, je l'avoue, que le fait soit arrivé. Je serais tenté d'expliquer la phrase du décret de la Constituante par une pure inadvertance, amenée, à travers les rédactions successives de ce décret, par la répétition fréquente dans ce texte des mots *rouge, blanc et bleu.* Préoccupé de cette expression, le dernier rédacteur l'aura mis à tort ici, et au lieu d'écrire : « le reste du pavillon pourra être, comme par le passé, blanc, bleu, bleu et blanc, » il aura écrit ces mots « rouge, blanc et bleu, » qu'il venait tout justement de tracer à propos des bandes verticales de ces mêmes pavillons de commandement. Ce ne serait pas l'unique fois qu'un *lapsus* aurait été officiellement promulgué dans un texte législatif. Toutefois, je ne donne mon explication que pour ce qu'elle vaut. Je me borne à constater que l'introduction du pavillon rouge, si réellement elle a eu lieu, date seulement, en ce qui concerne les trois pavillons de commandement de l'armée navale, des dernières années de la monarchie. A ce propos, je note que ni le *Mémoire* du comte de Grasse, ni les *Fastes* de M. Turpin ne font mention de la *croix blanche*, introduite, suivant M. Rey, après Ouessant (1778) sur le pavillon bleu de la troisième escadre. Mais on peut expliquer cette omission en disant que l'introduction de cette croix blanche n'empêchait point de désigner, suivant l'ancienne coutume, la troisième escadre et son pavillon par les mots *escadre bleue, pavillon bleu.*

[1] *Journal de Paris*, n° 299, mardi 26 octobre 1790, p. 1217, col. 2 ; p. 1218, col. 1. Cf. *Journal général de France*, n° 296, mardi 26 octobre 1790, p. 1257, col. 2 ; p. 1258, col. 1.

poupe par l'Assemblée constituante lui demeura jusqu'au commencement de l'année 1794, sous la Terreur. Le 15 février 1794 (septidi 27 pluviôse, an II de la République française, une et indivisible), la Convention régla à nouveau la disposition des couleurs sur le pavillon français, ou plutôt institua un nouveau pavillon : c'est le drapeau actuel. Le décret fut rendu sur le rapport du Comité de salut public présenté par Jean-Bon-Saint-André. Voici ce rapport et ce décret :

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ. — Un pavillon qui n'est pas celui de la République flotte encore sur nos vaisseaux ; les marins s'en indignent, ils appellent à grands cris une réforme que vos principes, que l'honneur de la liberté réclament avec eux. J'ai été le dépositaire de leur vœu à cet égard ; je l'ai fait connaître au Comité de salut public, et le Comité vous le transmet par mon organe.

Les couleurs nationales sont désormais les seules qui puissent plaire à des Français ; il faut qu'on les voie partout, et si je l'osais dire, plus encore dans le pavillon de nos vaisseaux que sur les drapeaux de nos intrépides bataillons. Le pavillon est pour le marin, non-seulement le signal du ralliement, le guide matériel qui le conduit à la victoire : il est encore sa grammaire, son langage, le moyen par lequel il communique et reçoit, à de grandes distances, des idées très-compliquées. Sera-ce avec un vocabulaire monarchique que les généraux des armées navales donneront des ordres républicains ? Non, vous ne souffrirez pas plus longtemps ce scandale politique. Tout change autour de nous, nos lois, nos mœurs, nos usages ; que les signes changent aussi. Répondez, législateurs, à l'indignation des équipages de la flotte ; répondez à l'impatience qu'ils éprouvent d'en voir disparaître l'objet. L'Assemblée constituante apporta quelque changement, ou plutôt une légère modification au pavillon ci-devant royal. Le peuple, fatigué de la tyrannie, demandait que tout ce qui en retraçait le souvenir fût absorbé par les couleurs chéries de la liberté ; des disputes sérieuses s'élevèrent dans le sein de cette Assemblée sur la forme du pavillon national. On sentit bien qu'il fallait se soumettre à l'opinion publique, trop fortement prononcée pour oser la contrarier ouvertement, mais on tâcha de l'éluder, même en paraissant la respecter. *On conserva pour le fond la livrée du tyran, et les trois couleurs républicaines, reléguées dans un coin du pavillon, n'attestèrent, par la mesquinerie ridicule avec laquelle on les y avait placées, que le regret de ceux à qui la puissance du peuple avait arraché ce faible sacrifice. C'est ainsi que dans cette fédération toute monarchique, on vit les départements recevoir, au nom de la liberté, les bannières de la servitude.*

Ce pavillon déplut presque également aux partisans du despotisme et aux amis de la liberté. Les uns ne virent dans cet alliage bizarre qu'une tache à ce pavillon, flétri par les *Conflans* et les *Grasse ;* les autres, avec plus de raison, n'y virent qu'une dérision, une caricature outrageante pour le peuple, que l'on comptait

presque pour rien au moment où l'on proclamait sa souveraineté.

L'imitation servile de la forme anglaise acheva d'indisposer les esprits, et ce fut avec beaucoup de peine qu'on parvint à le faire adopter.

Il est temps de réparer cette erreur, cette méprise sans doute volontaire. Quand vous allez combattre les esclaves de Georges, les stipendiaires de Pitt, il faut commander la victoire au nom de la patrie ; un mélange de royalisme formerait un contraste trop révoltant avec la cause sublime que vous défendez. Qu'il disparaisse et qu'il disparaisse à jamais.

Votre comité vous propose un pavillon formé tout entier des trois couleurs nationales, simple comme il convient aux mœurs, aux idées, aux principes républicains, qu'on ne puisse confondre avec celui d'aucune autre nation, et qui, dans quelque sens qu'il soit placé, présente toujours ces couleurs dans le même rapport entre elles.

Braves marins, vous le défendrez; cloué à la poupe de vos vaisseaux, vous ne souffrirez jamais qu'il soit renversé, et vous punirez de mort le lâche qui oserait en concevoir le dessein. Vous le recevrez des mains de la patrie, vous serez responsables envers elle du dépôt sacré qu'elle voue confie. Allez sur cet élément terrible que vous êtes accoutumés à braver; allez y braver aussi la foudre des tyrans. Les esclaves que vous avez à combattre pourront-ils soutenir les efforts des hommes libres? Allez, ce signe vous assure la victoire, il est le présage de votre gloire et du triomphe de la République.

Voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter:

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de salut public, décrète :

« Art. Ier. Le pavillon décrété par l'Assemblée nationale constituante est supprimé.

« II. Le pavillon national sera formé des trois couleurs nationales, disposées en trois bandes posées verticalement, *de manière que le bleu soit attaché à la gaule du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs.*

« III. Les pavillons de beaupré et le pavillon ordinaire de poupe seront disposés de la même manière en observant les proportions de grandeur établies par l'usage.

« IV. La flamme sera pareillement formée de trois couleurs, dont un cinquième bleu, un cinquième blanc et les trois cinquièmes rouges.

« V. Le pavillon national sera arboré sur tous les vaisseaux de la République, le 1er jour de prairial. Le ministre de la marine donnera les ordres nécessaires. »

Ce décret est adopté [1].

[1] *Moniteur universel*, nº 149, nonidi 29 pluviôse, l'an II de la République française, une et indivisible (lundi 17 février 1794, vieux style). *Convention nationale*, suite de la séance du 27 pluviôse, p. 601 *bis*, col. 1 et 2.

Un changement analogue dut naturellement s'opérer pour les étendards de l'armée de terre. Nous avons dit dans notre seconde partie qu'avant la Révolution chaque régiment avait deux drapeaux différents : celui des compagnies colonelles, qui était blanc, et le drapeau particulier du régiment, portant, sous la croix blanche, les couleurs de la province ou du personnage qui lui avait donné son nom. Nous avons rapporté ci-dessus une motion tendant à faire attacher à tous les drapeaux de l'armée la cravate tricolore. Le règlement du 1er janvier 1791, qui substitua le numérotage aux désignations anciennes et historiques des régiments, et modifia l'organisation des bataillons et des compagnies, dispose, art. VIII : « Chaque bataillon aura un drapeau d'une couleur distinctive, et cette couleur restera affectée audit bataillon. Ces couleurs seront fixées par le règlement qui sera rendu concernant l'habillement et l'équipement. Les cravates des drapeaux seront aux couleurs nationales[1]. » Il n'est pas question dans ce règlement du principal drapeau, affecté au régiment tout entier. Ce drapeau, chose remarquable, demeura complétement blanc comme par le passé, sauf peut-être la cravate. Ce ne fut que le 30 juin 1791, après la fuite du roi, et pendant la suspension des pouvoirs qui lui avaient été réservés par la Constitution, que l'Assemblée nationale, comme une des façons de lui témoigner son mécontentement, rendit, sur le rapport de M. de Menou, le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité militaire, décrète ce qui suit :

« Art. Ier. Le premier drapeau de chaque régiment d'infanterie française, allemande, irlandaise et liégeoise, de chaque régiment d'artillerie, ainsi que le drapeau de chaque bataillon d'infanterie légère; le premier étendard de chaque régiment de cavalerie française, de hussards, de chasseurs à cheval et de carabiniers; les autres guidons de chaque régiment de dragons, porteront désormais les trois couleurs nationales, suivant les dispositions et formes qui seront présentées à l'Assemblée par son comité militaire.

« II. Les autres drapeaux des régimens d'infanterie française, allemande, irlandaise et liégeoise, et des régimens d'artillerie ; les

[1] *Règlement sur la formation, les appointemens et la solde de l'infanterie françoise, du 1er janvier 1791*, art. VIII, dans le *Journal militaire*, n° 8, dimanche 20 février 1791, t. II, p. 138. Un règlement analogue fut rendu pour la cavalerie. Ces règlements sont signés LOUIS, et plus bas, DUPORTAIL.

autres étendards des régimens de cavalerie françoise, de hussards, de chasseurs à cheval et de carabiniers; les autres guidons de chaque régiment de dragons, porteront désormais les couleurs affectées à l'uniforme de chaque régiment, suivant les dispositions et formes qui seront présentées à l'Assemblée par son comité militaire.

« III. Tous les drapeaux, étendards et guidons porteront d'un côté l'inscription suivante: *Discipline et Obéissance ;* de l'autre côté, le numéro du régiment.

« IV. Les cravates de tous les drapeaux, étendards et guidons seront aux couleurs nationales.

« V. Ceux des régimens qui portoient dans leurs drapeaux, étendards et guidons, des preuves honorables de quelque action éclatante à la guerre, conserveront ces marques de leur bonne conduite et de leur valeur ; mais toutes armoiries ou autres distinctions qui pourroient avoir rapport à la féodalité, seront entièrement supprimées sur les drapeaux, étendards et guidons [1]. »

Ce ne fut que dans l'avant-dernière séance de l'Assemblée

[1] *Journal militaire*, n° 27. Dimanche 3 juillet 1791, t. II, p. 514. Cf. *Moniteur universel*, n° 182. Vendredi 1er juillet 1791. *Bulletin de l'Assemblée nationale*, séance du jeudi 30 juin, p. 753, col. 2. Voici le rapport de M. de Menou :

« M. Menou, *au nom du Comité militaire*. Dans toutes les parties de l'empire français, les couleurs nationales sont devenues un signe de ralliement pour les patriotes, pour les défenseurs de la Constitution. Partout les ennemis de la liberté ont cherché à les détruire : et c'est peut-être un des motifs pour les multiplier. Le panache blanc d'un de nos rois menait jadis les Français à la victoire ; les couleurs nationales feront plus, elles rappelleront aux militaires qu'ils ont une patrie et qu'ils portent les armes pour la destruction du despotisme et la défense de la liberté. Ainsi que les aigles romaines, elles deviendront la terreur de ceux qui nous attaqueront, mais ne les déployant jamais pour envahir le domaine des nations étrangères, elles attesteront en même temps qu'elles prouveront votre courage et votre énergie, elles attesteront votre justice et votre générosité. Que l'étendard national, confié entre les mains des soldats, soit un gage de leur soumission aux lois ! Que nos braves militaires se convainquent que, plus une nation est libre, plus ses soldats sont soumis aux lois et à la discipline ! Et vous, officiers français, si quelques préjugés vous retiennent, songez que les distinctions honorifiques se sont dissipées comme une vaine fumée, que la véritable noblesse est le souvenir des bonnes actions, et que le souvenir est indépendant de toutes les lois.

« Voulez-vous partager la gloire de vos ancêtres ? Ayez leurs vertus ; faites pour votre patrie ce qu'ils ont fait pour elle ; mais n'allez pas chercher dans des antiques parchemins une suprématie qui n'est due qu'à la vertu. Jetez les yeux sur votre patrie ; elle vous tend encore les bras. Voyez ce concert d'opinions et de volontés ; pouvez-vous croire encore que la Constitution ne soit pas le résultat de la volonté générale, qu'elle ne doive pas faire le bonheur du peuple français ? Réunissez-vous aux défenseurs de la liberté, et vous acquerrez des droits imprescriptibles à la reconnaissance de la patrie... Votre comité militaire pense que les drapeaux aux trois couleurs nationales doivent devenir dans tous les régiments le signe de ralliement des bons Français. Il vous propose le projet de décret suivant, etc. »

constituante, le 29 septembre 1791, que « les dispositions et formes » dont il est question dans le décret du 30 juin furent présentées, au nom du comité militaire, par M. Alexandre de Beauharnais. Je n'ai pu mettre la main (je signale cette recherche à faire aux érudits en fait d'histoire de l'armée) sur le texte même du décret qui fut rendu sur son rapport. Voici l'analyse qu'en donne le *Patriote françois* de Brissot ; c'est la plus détaillée que j'aie pu trouver :

« M. Beauharnais a présenté, au nom du comité militaire, un projet de décret sur la forme des drapeaux de l'armée ; il a été adopté et porte en substance que *le premier drapeau de chaque régiment sera blanc, entouré d'une bande tricolore ; au haut sera un petit encadrement de bandes tricolores*, au milieu le numéro du régiment avec cette devise : *Discipline et obéissance à la loi.* Les drapeaux des autres bataillons seront variés selon le rang du bataillon ; les cravates seront aux couleurs nationales. »

On remarquera l'analogie de ce drapeau principal de chaque régiment avec le pavillon de poupe adopté, près d'une année auparavant, par l'Assemblée constituante. Le blanc y domine. A bien prendre, c'est toujours un drapeau blanc, mais *entouré, timbré* et *cravaté* de tricolore.

Aussi le *Patriote* n'est-il pas content ; sans trop oser le dire, il trouve ce drapeau trop semblable à l'ancien étendard de la France, trop royaliste, et il ajoute à son résumé cette phrase curieuse : « Sans doute la discipline et l'obéissance à la loi sont les premiers devoirs du soldat ; mais quand il marche à l'ennemi, *ne serait-il pas essentiel que son drapeau lui rappelât qu'il va combattre pour la patrie et la liberté ? Ce n'est qu'en tremblant que nous soumettons cette réflexion au comité militaire* [1]. »

N'ayant pas eu entre les mains le texte complet du décret,

[1] *Le Patriote françois*, avec cette épigraphe : « Une gazette libre est une sentinelle qui veille sans cesse pour le peuple. » N° 782, samedi 1er octobre 1791, p. 389, col. 2. *Assemblée nationale*, suite de la séance de jeudi 29 septembre 1791. Cf. *Journal de Paris*, n° 273, vendredi 30 septembre 1791, p. 1111, col. 1 et 2 : « M. Alexandre Beauharnais a fait rendre un décret qui détermine les couleurs des drapeaux, qui seront variées dans les divers bataillons, mais ayant toujours cependant les couleurs nationales et ces mots : *Discipline, obéissance à la loi.* » Cf. *l'Ami du Roi*, n° 274, vendredi 30 septembre 1791, p. 1091, col. 2 : « Le grand novateur de l'armée, M. de Beauharnais, n'est pas encore content ; il a fait adopter un décret qui porte d'assez misérables changemens dans les drapeaux de l'infanterie. »

nous ne saurions positivement affirmer quel était l'ordre des couleurs dans la bande et dans l'encadrement tricolores ajoutés à ce drapeau blanc ; mais l'analogie avec le nouveau pavillon maritime, que le comité semble avoir cherchée jusque dans les détails, nous permet, ce semble, d'attribuer sans invraisemblance à cet étendard l'ordre adopté pour le pavillon, c'est à savoir *rouge, blanc et bleu.*

La modification introduite par la Convention dans le pavillon maritime dut être suivie (à quelle époque précise? je l'ignore, et c'est un point intéressant à rechercher) d'une modification analogue dans les étendards de l'armée. Les drapeaux des régiments devinrent entièrement tricolores, le bleu attaché à la hampe, le blanc au centre, le rouge flottant dans les airs.

Quelques changements pourront peut-être, par des recherches minutieuses, que je serais heureux d'avoir provoquées, être apportés dans le détail des faits exposés ci-dessus. Mais je crois que l'on peut, sans trop de hardiesse, affirmer d'une façon générale la proposition suivante :

Le drapeau de la Constituante est le drapeau *rouge, blanc et bleu,* avec une tendance visible à conserver au blanc sa situation dominante; le drapeau de la Convention est le drapeau *bleu, blanc et rouge,* avec une tendance légèrement marquée vers le rouge.

Le drapeau de la Convention demeura celui du Directoire, du Consulat et de l'Empire. Pourtant, sous ce dernier régime, il y a une observation assez curieuse à faire, non point sans doute au sujet du drapeau, mais au sujet de la cocarde.

Une circulaire du ministre directeur de l'administration de la guerre, en date du 20 février 1811, renferme la disposition suivante : « Il ne sera rien changé à la matière, à la forme ni aux dimensions des cocardes qui sont en usage d'après les règlements militaires. Le bleu doit être placé au centre, le rouge ensuite, et le blanc à la circonférence [1]. » Cela fait une cocarde *bleue, rouge et blanche.*

Telle n'était point la première cocarde tricolore portée par la garde nationale en 1789. Cette cocarde, au moins dans son type le plus général, nous le savons par les monuments figurés,

[1] *Journal militaire,* n° 2, février 1811, première partie, p. 100.

avait le bleu placé au centre, le blanc ensuite, et le rouge à la circonférence. Elle était *bleue, blanche et rouge,* comme fut plus tard le drapeau de la Convention [1]. Ces mots de la circulaire de 1811 : « Il ne sera rien changé à la matière, etc., » s'appliquent donc à un ordre des couleurs qui n'était déjà plus le même que celui de la cocarde de 1789. Quand se fit le changement? N'y en eut-il pas plusieurs? c'est un point à éclaircir, et je le signale aux recherches des érudits et même des simples curieux.

Un article de M. Th. Anne, publié à l'occasion des obsèques solennelles de Napoléon Ier, quand le corps de l'empereur, amené de Sainte-Hélène, fut placé aux Invalides, et reproduit récemment par l'*Union* [2], donnerait à penser que le changement de la cocarde, consistant à placer le blanc à la circonférence, fut l'œuvre de Napoléon lui-même. Nous empruntons à cet article le passage suivant, extrait, dit l'auteur, d'un manuscrit du général comte de... (le nom en blanc) : « Beaucoup de gens ignorent ou ont oublié que *Napoléon avait changé la cocarde de* 1789. Cependant les anciens militaires se rappelleront qu'il fut un temps où *le bleu et le rouge étaient entièrement cachés sous la ganse, leur cocarde ne laissait apercevoir que du blanc.* Les tableaux historiques de l'époque en font foi. Et d'ailleurs les vieux grognards de l'Empire qui ont probablement gardé leur cocarde, n'ont qu'à les exhumer, et ils reconnaîtront que le bleu de six lignes de large était au centre, entouré de trois lignes de large de rouge, entouré lui-même de neuf lignes de blanc. »

Ainsi, quelles que soient l'origine exacte et la date précise de ce changement de la cocarde, le blanc y dominait sous l'Empire, le pavillon et les étendards demeurant d'ailleurs, pour la disposition des couleurs, les mêmes que sous la Convention.

[1] *Collections de drapeaux* cotées Li[23], n° 4. Bibl. nat., *Imprimés.* Voyez notamment la cocarde du porte-drapeau du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, pl. 36. (Il y a deux exemplaires de la collection où se trouve cette planche. La cocarde n'est bien marquée que sur l'un des deux.) Voyez aussi la cocarde du porte-drapeau du bataillon des Barnabites, pl. 12. — La cocarde est dite, à la vérité, *blanche, rouge et bleue* dans la *Description des soixante drapeaux*, qui est, ce semble, un peu plus ancienne que les *collections* citées ici. Mais la cocarde n'y est peut-être désignée que d'une façon générale, sans tenir compte de l'ordre exact des couleurs.

[2] *L'Union* (*France, Quotidienne, Echo français*), n° 186, vendredi 28 juillet 1871, p. 1, col. 2 et 3.

En 1814, quand la France, épuisée par plus de vingt ans de guerre, écrasée par le choc des nations conjurées contre elle, vit s'écrouler la prodigieuse fortune du César à qui la Révolution était venue aboutir ; quand, par un revirement naturel et logique, l'idée du retour à la dynastie ancienne, qui, ayant pour ainsi dire créé la nation, semblait la plus propre à la relever de ses ruines, se fit jour dans les esprits, la cocarde blanche et le drapeau blanc, ces antiques marques de la France, s'offrirent de nouveau aux regards. Dès le 12 mars, l'un et l'autre furent arborés à Bordeaux, où M. le duc d'Angoulême commença d'organiser un gouvernement. Après la déchéance de Napoléon, prononcée par le Sénat conservateur, le Gouvernement provisoire, présidé par M. de Talleyrand, ouvrit des négociations avec Monsieur, comte d'Artois, qui avait pénétré en France du côté de l'Est. Ces négociations eurent lieu par l'intermédiaire de M. de Vitrolles. La question du drapeau et de la cocarde y fut agitée. Bien que la couleur blanche se fût montrée à Paris même, et eût été spontanément adoptée sur un grand nombre de points, comme le signe le plus naturel du changement politique en voie de s'accomplir, le Gouvernement provisoire, par suite de la même tendance qui le portait à imposer à Louis XVIII une constitution votée par le Sénat, dont on voulait, chose malaisée, que l'autorité survécût au régime qui l'avait créé, essaya de faire adopter par le comte d'Artois la cocarde tricolore. Ce fut l'objet d'une lettre, signée de MM. de Talleyrand, Dalberg et de Jaucourt, que le prince, déjà en route pour Paris, reçut à Vitry-le-Français : « L'affaire de la cocarde, lui disaient-ils, est un objet à méditer. Tout le monde se réunit à désirer que Monseigneur le comte d'Artois l'adopte. L'armée paraît y tenir beaucoup, et l'empereur de Russie sent que ce serait là un point de conciliation sur lequel il serait bon de passer. Les premiers pas sont les plus importants. La cocarde est par elle-même la cocarde de la nation. Depuis vingt-cinq ans, elle la porte, et le soldat, par souvenir de ses actions, n'y renonce qu'à regret. » Le baron de Vitrolles répondit au nom du prince : « Monsieur fera son entrée en habit de garde national, mais il ne quittera pas la cocarde blanche. Elle est acceptée par des populations tout entières dans les provinces ; les plus grandes villes de la France et Paris même l'ont arborée. C'est l'ancienne cocarde de la France. »

MONSIEUR fit en effet son entrée dans Paris le 12 avril, avec la cocarde blanche. Deux jours auparavant, un arrêté l'avait fait prendre officiellement à la garde nationale (10 avril). Quand le prince, après avoir entendu le *Te Deum* à Notre-Dame, fut entré aux Tuileries, le drapeau blanc se déploya au sommet du château royal.

Le lendemain 13 avril, le Gouvernement provisoire rendit les deux arrêtés suivants :

« Le Gouvernement provisoire, ouï le rapport du commissaire au département de la guerre, arrête ce qui suit :

Art. 1er. La cocarde blanche est la cocarde française : elle sera prise par toute l'armée.

2. Le commissaire du Gouvernement provisoire au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Gouvernement provisoire, ouï le rapport du commissaire provisoire au département de la marine, arrête :

Art. 1er. Le pavillon blanc et la cocarde blanche seront arborés sur les bâtiments de guerre et sur les navires du commerce.

2. Le commissaire provisoire près le département de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

On pouvait craindre quelque résistance de la part de l'armée. Les maréchaux présents à Paris étaient venus à la rencontre de MONSIEUR, et s'étaient joints à son cortége, mais ils avaient gardé la cocarde tricolore. M. de Talleyrand tourna la difficulté à l'aide d'un de ces stratagèmes dont son habileté cynique était coutumière. Il fit dire au maréchal Jourdan, qui commandait à Rouen la quinzième division militaire, que le duc de Raguse venait de faire arborer à ses soldats la cocarde blanche, ce qui n'était point. Le maréchal Jourdan, ne soupçonnant aucune ruse, donna ainsi aux officiers généraux un exemple qu'il croyait suivre. Tous les chefs de corps firent arborer le drapeau blanc, en suivant l'impulsion qui se communiquait de proche en proche. Le maréchal Augereau passa presque jusqu'à l'enthousiasme dans sa proclamation datée de Valence, le 16 avril : « Jurons fidélité à Louis XVIII et à la Constitution qui nous le présente ; *arborons la couleur vraiment française* qui fait disparaître tout emblème d'une révolution qui est fixée, et bientôt vous trouverez dans la reconnaissance et dans l'admiration de votre

Roi et de votre patrie, une juste récompense de vos nobles travaux [1]. »

L'ordonnance du Roi sur l'organisation de l'infanterie française, donnée au château des Tuileries le 12 mai 1814, porta, art. 8 : « Il y aura par régiment un drapeau dont le fond sera blanc, portant l'écusson de France et la désignation du régiment [2]. »

Le triomphe du drapeau blanc et de la cocarde blanche rendit plus chers aux partisans de l'empereur déchu, qui dès lors commencèrent à s'allier avec les opinions les plus avancées, la cocarde et le drapeau tricolore, qui, en 1815, eurent, comme Napoléon, une victoire éphémère. Dans la proclamation datée du golfe Juan, le 1er mars 1815, et adressée à l'armée : « Arrachez, s'écrie le conquérant, poussé par sa destinée vers une chute nouvelle et plus profonde, arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France [3]. Arborez cette cocarde tricolore ; vous la portiez dans nos grandes journées !..... Soldats, venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef... L'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. » Le 9 mars 1815, il rend à Grenoble le décret suivant :

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Empire, empereur des Français, etc., etc., etc.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art 1er. La cocarde blanche et la décoration du lys sont supprimées.

2. La cocarde nationale aux trois couleurs sera sur-le-champ

[1] *Journal militaire*, seconde partie de 1814, n° 1, p. 11. — *Moniteur universel*, n° 113, samedi 23 avril 1814, p. 445, col. 1. — *Histoire de la Restauration*, par M. Alfred Nettement. Tome Ier (Paris, Jacques Lecoffre, 1860, in-8°), liv. I, chap. III, et liv. II, chap. I et II. Cf. *Histoire de la Restauration*, par M. Louis de Viel-Castel. Tome Ier (Paris, Michel Lévy, 1860, in-8°), chap. II, p. 109-181, et chap. III, p. 295-310. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. A. Thiers. Tome XVII (Paris, Paulin, Lheureux et Cie, 1860, in-8°). Livre LIIIe. Voyez notamment p. 769, 811, 813.

[2] *Journal militaire*, seconde partie de 1814, n° 1, p. 31.

[3] Ces couleurs (pourquoi ce pluriel ?) qui, selon Napoléon, avaient servi, pendant vingt-cinq ans, de ralliement aux coalisés (*ralliement* est étrange : qui se serait douté que les Anglais, les Prussiens, les Russes combattissent sous le drapeau blanc ?), ne tenaient pas beaucoup au cœur du chef de la coalition, l'empereur Alexandre, puisqu'il voulait que le comte d'Artois prît la cocarde tricolore. Cette dernière cocarde apparemment ne l'effrayait pas.

arborée par les troupes de terre et de mer, les gardes nationales et *les citoyens de toutes les classes.*

3. Le pavillon tricolor [1] sera arboré à la maison commune des villes et *sur les clochers des campagnes.*

4. Le grand-maréchal, faisant fonction de major-général de la *grande armée*, est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le grand-maréchal, faisant fonction de major-général de la grande armée,

Signé : comte BERTRAND. »

Ce décret, supérieurement rédigé au point de vue de la mise en scène, fut renouvelé à Lyon, le 13 mars, à peu près dans les mêmes termes, où éclate toute l'habileté du héros à faire un profitable étalage des souvenirs révolutionnaires, en même temps que de la légende qui commençait à se former autour de son nom. Après avoir volé de clocher en clocher, l'aigle et le drapeau tricolore passèrent des tours Notre-Dame à la plaine de Waterloo. Ce fut en vain qu'après la seconde abdication de l'empereur et la seconde capitulation de Paris, la chambre des Cent-Jours rendit, le 4 juillet 1815, une loi qui portait, art. 5 : « La cocarde, le drapeau et le pavillon aux trois couleurs nationales sont mis sous la sauvegarde spéciale des armées, des gardes nationales et de tous les citoyens. » La cocarde, le drapeau et le pavillon blancs reparurent avec la Maison de France [2].

La cocarde et le drapeau tricolores demeurèrent naturellement les signes de ralliement des divers partis coalisés contre la Restauration. La révolution de Juillet 1830 s'accomplit sous les trois couleurs. Le lundi 2 août, le *Moniteur* [3] publiait l'ordonnance suivante :

« Art. 1er. La nation française reprend ses couleurs. Il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Art. 2. Les commissaires chargés provisoirement des divers

[1] Ce mot est écrit ainsi, sans *e*, dans le texte officiel du décret au *Bulletin des lois.*

[2] *Bulletin des lois*, 6e série, tome unique, n° 1, p. 4, 5, 6, 12 et 13 ; n° 43, p. 307.

[3] *Moniteur universel*, n° 214, lundi 2 août 1830, p. 833, col. 1. Cf., n° 212, samedi 31 juillet 1830, p. 827, col. 1, la proclamation de la *Commission municipale :* « L'étendard tricolore flotte sur tous les édifices. »

départements du ministère veilleront, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution de la présente ordonnance.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

Et plus bas :

« *Le Commissaire chargé provisoirement du ministère de la guerre,*

Comte GÉRARD. »

Paris, le 1er août 1830.

Dans la séance de la Chambre des députés du 6 août au soir, fut discutée, sur le rapport de M. Dupin, la proposition Bérard, tendant à la révision de la Charte constitutionnelle. A la fin de la discussion et du vote, l'appel nominal presque terminé, M. Dupin aîné, dit le *Moniteur*, se présente à la tribune :

M. DUPIN. Déjà nous avons tous un ruban tricolore à notre boutonnière; déjà la garde nationale et toute la France ont pris ces couleurs; déjà une ordonnance du prince lieutenant-général du royaume a déclaré qu'il n'en serait point porté d'autres; mais il est nécessaire de faire cesser en point de droit les dispositions de loi qui fixaient un autre mode de ralliement. Je propose donc l'article additionnel suivant :

La France reprend ses couleurs. A l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Cette proposition est adoptée par acclamation.

La proposition Dupin aîné, qui fait de cet homme d'État l'un des patrons des trois couleurs, devint l'art. 76 de la *Déclaration* de la Chambre des députés, puis de la Chambre des pairs, et l'art. 67 de la nouvelle *Charte constitutionnelle* [1].

L'ordre des couleurs, pour la cocarde comme pour le drapeau, fut, sous la monarchie de Juillet, celui du pavillon décrété par la Convention : *bleu, blanc et rouge.*

Au mois de février 1848, la monarchie de Juillet fit place à la République; les insurgés vainqueurs, par un instinct assez naturel de logique révolutionnaire, s'étonnèrent que deux régimes, à leurs yeux si différents, pussent avoir un drapeau semblable. Ils demandèrent à grands cris au Gouvernement provisoire un nouvel étendard : le drapeau rouge. D'où vient l'affection qu'a vouée à cette couleur un certain parti? à quelle origine faut-il rattacher son violent désir de la prendre

[1] *Moniteur universel*, n° 220, dimanche 8 août 1830, p. 863, col. 1, et p. 872, col. 2. Cf., n° 222, mardi 10 août 1830, p. 877, col. 1 et 3; n° 251, jeudi 19 août 1830, p. 921, col. 3.

pour symbole? La Convention, nous l'avons vu, avait déjà eu, ce semble, un faible pour le rouge : mais ce faible apparaît à peine, et son drapeau, c'est le drapeau *bleu, blanc et rouge.* Gracchus Babeuf, le fameux conspirateur, l'un des ancêtres, dit-on, des socialistes modernes, décide, dans son plan d'insurrection, art. 3, que « les généraux du peuple seront distingués par des rubans *tricolores* flottant très-visiblement autour de leurs chapeaux. » Néanmoins, il a, lui aussi, un faible pour le rouge, car il ajoute, art. 12, que « les membres de la Convention seront reconnus à un signe particulier, ce sera celui d'une enveloppe *en couleur rouge,* autour de la forme du chapeau [1].» Le drapeau rouge, dont le déploiement accompagne la proclamation de la loi martiale, est le signe de l'appel à la force : à ce titre il a sans doute été, dans les diverses émeutes qui marquent si tristement notre histoire depuis 1789, plusieurs fois arboré sur les barricades, d'autant plus que les étendards de l'armée, destinée à les attaquer, étaient devenus tricolores. On peut ainsi s'expliquer que ceux des vainqueurs de Février qui avaient combattu sous ses plis, en aient voulu faire, après la bataille gagnée, le symbole de leur victoire. Le rouge, rappelant une idée de violence, puisque c'est la couleur du sang, devait naturellement plaire à des fanatiques, toujours désireux d'étaler leur force, et d'enfoncer dans l'âme de la bourgeoisie vaincue une impression de terreur. En outre, l'éclat de cette même couleur ne pouvait être qu'attrayant pour la populace parisienne. qui mêle naturellement à tous ses actes le charlatanisme et l'emphase. Je laisse, au surplus, le soin de démêler scientifiquement l'origine exacte du nouveau drapeau rouge, aux érudits à venir, destinés peut-être à voir se dérouler sous leurs yeux les destinées de cet étendard, cher à la révolution anti-chrétienne. Le Gouvernement provisoire, composé en très-grande majorité de riches bourgeois, rejeta courageusement, grâce surtout, paraît-il, aux efforts de M. Goudchaux, et malgré les instances de M. Louis Blanc, le nouvel emblème. M. de Lamartine se fit, en termes magnifiques, l'interprète des sentiments, de la résolution de ses collègues, et, nouvel Orphée, dompta, aux applaudissements de la foule, toujours inconstante et mobile, la fu-

[1] Buchez (première édition), tome XXXVII. Paris, Paulin, 1838, in-8°, p. 161, 162.

reur des sectaires. Le drapeau tricolore triompha, une première fois, du drapeau rouge.

Le Gouvernement provisoire ne crut pas pourtant qu'il lui fût possible de refuser toute concession aux partisans du drapeau rouge. Il publia la déclaration suivante :

« Paris, le 26 février 1848.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire de la République

Déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, *dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française* ; sur ce drapeau sont écrits ces mots : *République française. Liberté, Égalité, Fraternité*, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions.

Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

Les membres du Gouvernement provisoire,

Signé : DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, AD. CRÉMIEUX. ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS. MARIE, MARRAST, LOUIS BLANC, FLOCON. ALBERT (*ouvrier*) [1]. »

La concession faite au parti révolutionnaire le plus avancé était double. D'une part on lui accordait que la rosette rouge serait le signe de ralliement des autorités, et qu'on la placerait à la hampe du drapeau ; d'autre part on lui promettait de rétablir les trois couleurs dans l'ordre adopté par la première République.

[1] *Journal militaire officiel*, année 1848, n° 3, p. 18, 19. Cf. *Histoire de la Révolution de* 1848, par Garnier-Pagès. Deuxième édition, t. III. Paris, Pagnerre, 1866, in-8°. *Gouvernement provisoire*, t. I, chap. II et III. — *Histoire de la Révolution de* 1848, par Louis Blanc. Quatrième édition. Paris librairie internationale, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1871. 2 vol. in-12. t. I, chap. VI. Le récit de M. Garnier-Pagès et celui de M. Louis Blanc concordent assez mal ensemble, non-seulement pour ce qui est des opinions, mais pour l'ordre des faits. Suivant le premier, le drapeau rouge a eu deux journées, les 25 et 26 février. M. Louis Blanc semble rapporter tout au 25 février. Ce dernier auteur a inséré dans son récit un bref résumé de l'histoire du drapeau en France, qui décèle une parfaite ignorance de la matière.

Cette dernière promesse ne devait pas paraître facile à effectuer aux personnes qui connaissaient tant soit peu l'histoire du drapeau. L'ordre adopté par la première République, *bleu, blanc et rouge*, avait été exactement reproduit par la monarchie de Juillet. Comment le gouvernement pourrait-il s'y prendre pour *rétablir* un ordre qui n'avait pas été détruit? Il y avait là matière à une rêverie profonde. Par bonheur, le Gouvernement avait, dès la veille, expliqué ses intentions dans une première déclaration, que l'on chercherait en vain dans le *Moniteur*, mais que je reproduis d'après le *Journal de la gendarmerie nationale* [1]:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CITOYENS DE PARIS,

« Le coq gaulois et les trois couleurs étaient nos signes vénérés quand nous fondâmes la République et la France; ils furent adoptés par les glorieuses journées de Juillet. Ne songez pas, citoyens, à les supprimer ou à les modifier : vous répudieriez les plus belles pages de votre histoire, votre gloire immortelle, votre courage qui s'est fait connaître sur tous les points du globe. Conservez donc le coq gaulois, les trois couleurs; le Gouvernement le demande à votre patriotisme.

Les membres du Gouvernement provisoire,

GARNIER-PAGÈS, *maire de Paris;* AD. CRÉMIEUX, LOUIS BLANC, *secrétaire.*

Le Gouvernement provisoire de la République déclare adopter les trois couleurs, *disposées comme elles l'étaient pendant la République.*

Le drapeau portera : *République française, Liberté, Égalité, Fraternité.*

Disposition des couleurs du drapeau : BLEU, ROUGE, BLANC. »

Ce drapeau *bleu, rouge et blanc* n'avait été celui d'aucun gouvernement depuis 1789, pas plus de la Convention que des autres. Mais la cocarde *bleue, rouge et blanche* qui, évidemment,

[1] *Journal de la gendarmerie nationale.* Mois de février 1848, n° 104, p. 42. Cf. Garnier-Pagès, t. III (*Gouvernement provisoire*, t. I), p. 63, 64. M. Garnier-Pagès a reproduit la proclamation et la décision en date du 25 février, non publiées par le *Moniteur*, mais ce prudent historien a supprimé la disposition des couleurs du drapeau. Par bonheur, le *Journal de la gendarmerie* avait eu l'heureuse inspiration de reproduire la pièce en son entier. Qu'il me soit permis de lui en rendre grâce. C'est dans cet estimable journal que j'ai trouvé enfin l'explication de ce mot *rétablir* qui me tenait bien en souci, moi qui ne puis connaître les faits de 1848 que par les documents qui en sont restés

dans la pensée des auteurs de la déclaration, devait accompagner le drapeau ainsi *rétabli*, avait été celle de l'Empire [1]. A cette magnifique bévue du Gouvernement provisoire, Napoléon dut tressaillir de joie dans son tombeau des Invalides. On substituait, non-seulement sur la cocarde mais en les transportant pour la première fois sur le drapeau, aux couleurs de la Convention, les couleurs de la vieille garde. Et le décret portait la signature de M. Louis Blanc, historien de la Révolution française, apologiste de la Convention.

Cette bévue se prolongea quelque temps, et commença même d'être mise à exécution, puisque, de son propre aveu, M. F. Arago, ministre de la marine, par une dépêche en date du 5 mars, prescrivait de faire arborer sur les navires « le drapeau de la République, dont les couleurs devaient être disposées dans l'ordre suivant : *bleu* à la gaîne, *rouge* au milieu, *blanc* au battant. » Mais, dès le premier jour, des réclamations s'étaient élevées, principalement dans la marine. Le *Journal de la marine* (suite de la *Flotte*) s'en fit l'organe, et n'eut pas de peine à établir que le drapeau et le pavillon du Gouvernement provisoire n'étaient « ni le véritable drapeau, ni le véritable pavillon de la République. » Nous apprenons par ce journal que M. d'Avezac, chef du bureau des Archives, remit à M. Arago, sur sa demande, pour le faire passer sous les yeux du Gouvernement provisoire, le texte du décret de pluviôse an II [2]. Nous ne savons s'il y eut résistance, de la part des inventeurs du nouveau pavillon, aux représentations de M. Arago. Mais enfin, par une étrange coïncidence, ce fut le 5 mars 1848, le jour même où M. Arago prescrivait par une dépêche d'arborer

[1] Nous n'avons pu affirmer d'une façon certaine que cette cocarde *bleue, rouge et blanche* fût la création propre de Napoléon Ier. Mais, portée durant l'Empire par la grande armée, elle réveillait surtout des souvenirs de grandeur et de despotisme militaire. La différence de cette cocarde avec la cocarde *bleue, blanche et rouge* de la monarchie de Juillet, avait été très-remarquée lors des obsèques de l'empereur. C'est probablement ce qui égara le Gouvernement provisoire. Il crut que la cocarde de l'Empire, plus ancienne que celle de juillet 1830, était la même que celle de la Convention, et il en conclut que le drapeau de la première République était *bleu, rouge et blanc*, comme cette cocarde. C'est une de ces bévues qu'amène nécessairement, à chaque changement de régime, et ils sont fréquents en France, la manie d'innover à tort et à travers.

[2] *Journal de la marine, du commerce maritime, des colonies et de l'Algérie*, 7e année, n° 6, 5 mars 1848, p. 3, col. 2. Cf. n° 7, 10 mars 1848, p. 3, col. 2.

sur nos navires le pavillon *bleu, rouge et blanc,* qu'il signait avec ses collègues le décret suivant, pour rétablir (cette fois le mot était juste) le pavillon *bleu, blanc et rouge :*

« Paris, le 5 mars 1848.

Extrait du procès-verbal des délibérations du Gouvernement provisoire.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE :

Considérant que le drapeau de la France est le signe visible de l'unité nationale ;

Considérant, dès lors, que la forme du drapeau national doit être fixée d'une manière *invariable ;*

ARRÊTE :

Art. 1er. Le pavillon, ainsi que le drapeau national, sont *rétablis* tels qu'ils ont été fixés par le décret de la Convention nationale du 27 pluviôse an II, sur les dessins du peintre David.

2. En conséquence, les trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, seront, *à l'avenir*, rangées dans l'ordre suivant : *le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu, et le rouge flottant à l'extrémité.*

Tous les ministres sont chargés de l'exécution du présent décret.

Les membres du Gouvernement provisoire,

Signé : DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, AD. CRÉMIEUX, ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARIE, MARRAST, LOUIS BLANC, FLOCON, ALBERT (*ouvrier*) [1]. »

Deux mots sont à remarquer dans ce décret ou dans cet arrêté : le mot *invariable*, qui est joli dans la circonstance, et le mot *rétablis,* dont le Gouvernement ne veut point avoir le démenti, et qu'il corrobore par l'expression *à l'avenir,* comme si ces mots ne s'appliquaient pas à une énorme bévue commise par lui-même, mais bien au pavillon du gouvernement précédent.

En exécution du décret précité, le général Subervie, ministre de la guerre, publia, le 8 mars, l'ordre suivant :

« Par suite du décret du Gouvernement provisoire, en date du 5 mars 1848, les couleurs de la cocarde nationale devront être dispo-

[1] *Journal militaire officiel*, année 1848, n° 3, p. 20, 21. — Je dois dire que le *Journal de la gendarmerie* donne à ce décret tantôt la date du 7, tantôt la date du 6 mars (voyez numéro 105, 16 mars 1848, p. 73); au *Moniteur* (8 mars) il est *sans date.*

sées comme il suit : le centre bleu, la zone intermédiaire, blanche, la zone extérieure, rouge écarlate.

Les généraux de division et de brigade veilleront à l'exécution du présent ordre.

Le ministre de la guerre,
Signé : SUBERVIE [1]. »

Dès la veille, 7 mars, M. Arago avait fait, en ces termes, son *mea culpâ*, qui dut exciter une douce hilarité parmi les officiers et les marins de la flotte :

« *Le ministre de la marine et des colonies aux citoyens préfets maritimes, chefs du service de la marine, commissaires de l'inscription maritime.* (Direction du personnel : bureau des mouvements.)

Paris, le 7 mars 1848.

Citoyens, par ma dépêche du 5 de ce mois, je vous prescrivais de faire arborer, tant à terre qu'à bord des bâtiments armés, le drapeau de la République dont les couleurs devaient être disposées dans l'ordre suivant : *bleu* à la gaîne, *rouge* au milieu, *blanc* au battant.

Cet ordre se trouve annulé par un décret *tout récent* [2] du Gouvernement provisoire, lequel est ainsi conçu... *(Voir plus haut.)*

Vous devez donc, citoyens, faire arborer de nouveau, s'il y a lieu, ou maintenir, suivant le cas, le pavillon ayant les couleurs ainsi disposées, *bleu* à la gaîne, *blanc* au milieu, *rouge* au battant.

Recevez, etc.

Signé : F. ARAGO [3]. »

La morale de toutes ces proclamations, déclarations, décrets, dépêches, ordres, circulaires du Gouvernement provisoire, est admirablement résumée dans cette note naïve du *Journal de la gendarmerie nationale :* « Cette nouvelle décision du Gouvernement provisoire annule celle que nous avons insérée dans notre dernier numéro, page 42. Les couleurs du drapeau continueront à être disposées comme elles l'étaient sous l'ancien gouvernement [4]. »

Ainsi, après un moment de distraction, assez ridicule à la vérité, le drapeau cher à M. Dupin, rétabli dans sa gloire passée, redevint, comme il convenait, le drapeau de M. Crémieux et de M. Garnier-Pagès.

[1] *Journal militaire officiel*, année 1848, n° 3, p. 22.

[2] Ces mots *tout récent* confirment terriblement la date du 5 mars. M. Arago n'ose pas avouer cette date, qui est celle de la dépêche où il prescrivait des dispositions contraires.

[3] *Bulletin officiel de la marine*, année 1848, n° 12, p. 319-320.

[4] *Journal de la gendarmerie nationale*, n° 105, 16 mars 1848, p. 73.

Le drapeau rouge reparut, et la signification s'en précisa, lors de l'insurrection du mois de juin 1848. Néanmoins, il ne fut pas universellement adopté, même par les insurgés. Les uns sur leurs barricades arborèrent le drapeau rouge, les autres le drapeau tricolore [1]. La victoire du général Cavaignac assura celle des trois couleurs. Le second Empire les conserva. La troisième République les maintint officiellement sur ses étendards. Mais le drapeau rouge, arboré à Lyon, céda difficilement la place à son rival. Le 18 mars 1871, à Paris, le drapeau tricolore à son tour fut vaincu. Il ne semble pas, cette fois, que l'hésitation ait été bien longue dans les rangs des bataillons dévoués au Comité central et à la Commune. Le drapeau rouge fut officiellement déployé sur les monuments publics comme le symbole de l'ordre nouveau des choses, des nouveaux pouvoirs. L'écharpe rouge fut l'insigne des fonctionnaires et des délégués de toute espèce. Sans rien affirmer à cet égard, il ne me souvient pas d'avoir lu, durant la période insurrectionnelle, aucun décret pris spécialement sur ce sujet par la Commune de Paris proprement dite, c'est-à-dire par la réunion des députés plus ou moins élus par les divers arrondissements pour siéger à l'Hôtel-de-Ville. Mais il y eut, je crois, des arrêtés de quelques municipalités [2]. Voici l'un de ces arrêtés. Je ne saurais dire sur les murs de quel arrondissement il fut placardé. Il en résulte que le drapeau rouge fut bien le drapeau officiel de la Commune, quoique peut-être cette assemblée insurrectionnelle n'ait pas songé à promulguer elle-même un décret sur ce point. Tous ceux au surplus qui ont eu, comme moi, le regret de voir le triste spectacle, d'autant plus affligeant qu'il était souvent plus grotesque, que Paris offrit durant deux longs mois, s'accorderont à cet égard. Si, par impossible, les bataillons fédérés eussent vaincu, et que la populace de Paris eût, une fois de plus, dominé la France, le drapeau rouge serait devenu le drapeau officiel de la nation,

[1] Cf. *l'Illustration, Journal universel*, nos 279-280, vol. XI. Samedis 1er-8 juillet 1848, p. 273, gravure 1.

[2] Les *municipalités* étaient composées : 1° des membres de la Commune, plus ou moins élus par l'arrondissement ; 2° de *délégués* pris en dehors de la Commune. — Je vois avec étonnement combien, pour des événements aussi récents, l'ordre et le classement des faits commencent déjà à s'embrouiller dans les esprits. Je ne me suis jamais mieux expliqué et l'obscurité de l'histoire et la prompte formation de la légende.

et on l'aurait arboré sur nos navires, au lieu du drapeau tricolore, primitivement issu d'une révolution parisienne, décrété par une Commune insurrectionnelle de Paris, mais aujourd'hui rejeté par les plus fervents adeptes de la grande hérésie anti-catholique et anti-sociale qui est née avant lui sans doute, mais qui a grandi sous ses plis :

« *La Commission municipale*

ARRÊTE :

1° *Le drapeau de la Commune, drapeau rouge,* sera immédiatement arboré sur tous les monuments publics de l'arrondissement.

2° Aucun édifice particulier ne sera pavoisé d'un autre drapeau que celui de la Commune; en conséquence, les citoyens devront faire disparaître, dans le plus bref délai, le drapeau tricolore qui, après avoir été celui de la Révolution, sa gloire; après avoir été souillé de toutes les trahisons et de toutes les hontes de la monarchie, est devenu la bannière flétrie des assassins de Versailles.

La France communale le répudie.

3° Les commissaires de police de l'arrondissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 7 avril 1871.

Les membres de la Commission,

PHILIPPE NAGOT, AMBROISE LYAZ. »

Je résume cette troisième partie de mon esquisse par les conclusions suivantes, qui se joindront à celles que j'ai successivement tirées des deux premières parties :

1° L'origine du drapeau tricolore n'est ni nationale, ni royale. Quoique depuis Henri IV la livrée héréditaire de la Maison de France fût tricolore (rouge, blanche et bleue), le drapeau tricolore n'en tire point son origine. Cette origine est essentiellement révolutionnaire et parisienne. C'est la cocarde aux couleurs de la ville (bleue et rouge), donnée comme signe de ralliement à la garde nationale, arbitrairement créée et armée, en dehors de l'autorité du Roi et de l'Assemblée, par le Comité permanent des Électeurs de Paris, pouvoir insurrectionnel. Le blanc y fut ajouté quelques jours plus tard, sur la proposition de La Fayette.

2° Le pavillon de l'Assemblée constituante est le drapeau *rouge, blanc et bleu,* avec une tendance visible à laisser prédo-

miner le blanc sur les deux autres couleurs. On pourrait même dire à la rigueur que c'est le drapeau blanc, marqué seulement et timbré de tricolore (*rouge, blanc et bleu*).

3° Le pavillon actuel, *bleu, blanc et rouge,* se rattache, il est vrai, par sa première origine, à la Commune insurrectionnelle de Paris de 1789, mais, pour la disposition *légale* des couleurs, l'origine en est plus récente : c'est le drapeau de pluviôse an II, de la Convention, de la Terreur.

MARIUS SEPET.

CRITIQUES ET RÉFUTATIONS

M. HENRI MARTIN

TROISIÈME PARTIE.

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789. Paris, Furne, 1855-60, 16 vol. in-8° cavalier, et un vol. de tables. — *Histoire populaire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, Furne (1867-70); en cours de publication.

XIV

Nous avons passé successivement en revue les principales thèses rationalistes conçues ou reproduites par M. Martin dans les sept premiers volumes de son *Histoire de France*. Le christianisme fondé par « Jésus » présentait assurément un bon système de morale. M. Martin l'a reconnu, mais on le vit modifié peu à peu par une série de dogmes, de rites nouveaux contre lesquels luttèrent en vain, pendant le moyen âge, quelques rares esprits. A la fin du xve siècle, la doctrine du salut ne présentait plus, selon M. Martin, qu'un ensemble de « formules magiques, » et qu' « un mécanisme où s'anéantissait l'âme. » Une commotion vint arrêta la Papauté sur la pente où elle allait se perdre. Voilà la thèse.

Quelle fut cette commotion, qui arrêta la papauté sur la pente conduisant à « l'ésothérisme négatif ? » Quel accident lui donna naissance ? Quels en furent les auteurs et quels les résultats ? Nous allons le dire rapidement, en empruntant, comme toujours, à M. Henri Martin ses propres paroles,

mélange étonnant de vérités et d'erreurs, où malheureusement les erreurs finissent par dominer de beaucoup les vérités.

La réforme de l'Église, d'après les grands catholiques du siècle passé, ne regardait que la discipline, toujours variable, et non le dogme, toujours immuable; cette réforme avait été commencée au concile de Latran, dont les sages prescriptions, pour l'abolition des abus, ont été louées par plusieurs auteurs protestants [1]. Si les abus introduits dans l'Eglise furent, comme le dit M. Martin, cause de la commotion qui eut lieu alors, pourquoi ne pas les réformer — ce à quoi on n'a pas songé un instant — sans pour cela rompre l'union avec l'Eglise qui, elle aussi, voulait faire cesser les abus? Mais les abus purent être l'occasion, ils ne furent pas la cause de la commotion. Une révolte contre des abus n'aurait jamais produit seule un tel ébranlement; il a fallu un concours de circonstances particulières, l'entraînement de toutes les intelligences vers le nouveau, à la suite de la découverte de l'imprimerie, de la découverte de l'Amérique, etc., pour que la révolte de Luther eût un effet supérieur aux précédentes révoltes de Jean Huss et de Wiclef [2].

Quoi qu'il en soit, M. Martin écrit : « La réforme de l'Eglise par elle-même avait avorté... La papauté s'était raffermie et tous les vieux abus avec elle. Les Papes s'imaginèrent que tous les hommes éclairés, à l'exception de quelques rêveurs..., acceptaient la vieille machine romaine (*sic*, est-ce là le style d'un historien?), du moins à titre d'instrument politique et d'agent de civilisation..... Quant aux mœurs et à la foi, on peut dire, sans les calomnier, qu'ils ne s'en préoccupaient guère [3]. » Voilà la première page du réquisitoire ; elle est démentie par les aspirations des catholiques et leurs actes : il pouvait y avoir eu, il y avait eu engourdissement, mais non complicité dans le désordre.

Voici la seconde page : « Rome donna une extension sans borne au trafic des indulgences, défendu à plusieurs reprises par les conciles de Latran, de Vienne et de Constance, et

[1] Voir les auteurs cités dans Hœninghaus, *la Réforme contre la Réforme*, t. I, ch. VII, et Döllinger, *la Réforme*, 3 vol. in-8°, trad. de M. Perrot.

[2] Cf. Balmès, *Protestantisme et Catholicisme comparés*, t. I, *passim*.

[3] *Hist. de France*, t. VII, p. 504.

toujours renouvelé par les Papes [1]... Les indulgences devinrent l'objet du plus honteux des commerces simoniaques de la chancellerie romaine; on affermait le produit du pardon des péchés à des partisans, à des banquiers, comme s'il se fût agi du droit sur les vins ou de la gabelle du sel [2]. » Ce tableau est chargé; il est toutefois certain que la chancellerie romaine afferma à l'archevêque de Mayence, lequel le revendit au banquier Fugger d'Augsbourg, le droit de publier et de vendre aux fidèles les cédules constatant les indulgences accordées, par conséquent le droit de percevoir les aumônes. C'est ainsi que Léon X affecta à la construction de l'église Saint-Pierre à Rome le produit des cédules d'indulgence qu'il fit prêcher en Allemagne [3]. « Ce fut, continue M. Martin, de tous les abus de la cour de Rome le plus pernicieux à la morale publique. » — Nullement, encore une fois, parce qu'on ne vendait pas l'indulgence, chose spirituelle, mais l'attestation matérielle de l'absolution [4], qui servait d'aumône. — M. Martin continue son récit : « La multitude, confirmée dans son ignorance par ceux dont la mission était de l'en tirer, croyait acheter la dispense du repentir avec celle de la pénitence extérieure, et prenait les bulles du Pape pour une espèce de talisman à l'abri duquel on pouvait pécher tout à son aise sans crainte de l'Enfer. Les moines chargés de prêcher les *pardons* entassaient les hyperboles les plus monstrueuses pour achalander leur marchandise, bien assurés qu'ils étaient de l'impunité si la recette était bonne [5]. » Ce récit est tout simplement grotesque, et M. Henri Martin l'a emprunté à des pamphlets protestants bien connus [6], non à l'histoire. Nous avons, en effet, précisément le mandement de l'archevêque de Mayence et les sermons du dominicain Tetzel, chargés de publier et de prêcher les *pardons;* ils n'ont pas manqué à leur mission de dissiper l'ignorance de la multitude au sujet des indulgences et de l'instruire de la nécessité de se confesser, de faire pénitence, de recevoir l'Eucharistie pour gagner le pardon [7]. Après

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 506.
[2] *Ibid.*, p. 507.
[3] *Hist. de Luther*, par M. Audin, éd. in-12, t. I, p. 60.
[4] Des formules d'indulgence sont dans Audin, *l. c.*, p. 343.
[5] *Hist. de France*, t. VII, p. 507.
[6] Cités par M. Audin, *l. c.*, p. 62 et 63.
[7] M. Audin, *l. c.*, pièces justificatives, t. I, p. 340-343.

cela, je ne fais nulle difficulté de dire avec le savant cardinal Pallavicini: « Si Léon X se fût entouré de plus de théologiens et éclairé de leurs conseils, il aurait agi avec plus de précaution dans la dispensation des indulgences [1]. »

Quoi qu'il en soit, voilà l'occasion qui détermina la commotion : l'abus dans la distribution des indulgences. Mais les esprits étaient mûrs pour la révolte. « Le coup partit, nous dit M. H. Martin, d'entre les peuples qui avaient été le plus soumis à la cour de Rome et le plus exploités par elle [2]. »

Cette phrase peut sembler heureuse : je le sais, il peut être habile de montrer les peuples qui ont le mieux connu les Papes comme étant les plus empressés à se soulever contre eux ; mais les Allemands ont-ils été si soumis? Je ne le crois pas, et l'incendie qui s'alluma alors a été rendu non-seulement possible, mais facile, précisément parce que le feu couvait depuis longtemps sous la cendre. Il y avait en Allemagne un parti nombreux, toujours opposé à Rome, parti dont les Othon, les Henri VI, les Frédéric II avaient été les organisateurs et les chefs, dont les Benjo, les Othon de Frisingue, les Radevicus avaient été les annalistes, dont Albert de Boham avait été, au XIIIe siècle, le représentant dans l'ordre ecclésiastique, dont enfin les Hussites avaient été naguère la cruelle expression. Ces débauches de l'esprit, en révolte contre l'autorité, avaient produit un relâchement dans la discipline, une licence dans les mœurs, dont les écrivains du temps nous apportent l'irrécusable témoignage. Ce ne sont donc pas des fils soumis qui se sont soudain levés contre Rome leur mère pour la punir de les avoir « exploités. » Ce sont des enfants toujours méfiants, dissipateurs des biens spirituels, et trop bien disposés par leurs méfiances et leurs dissipations à ne rien ménager.

L'Allemand n'avait pas seulement, d'après M. H. Martin, beaucoup connu Rome et ses abus, première raison de sa révolte ; il devenait civilisé. Seconde raison qui, à ses yeux, l'explique : « Le Christianisme du Nord n'avait jamais été celui du Midi, et l'Allemand, en se civilisant, développait de plus en plus les qualités distinctives qui devaient l'éloigner de Rome [3]. »

[1] *Hist. du concile de Trente*, l. I, c. II. Ed. Migne, t. I, p. 551.
[2] *Hist. de France*, t. VII, p. 508.
[3] *Ibid.*

C'est énoncer assez clairement le thème continuellement soutenu par M. Martin de l'incompatibilité existante entre la Rome de l'Eglise et la vraie civilisation. « L'intelligence teutonique grandissait, continue M. Martin, et se révéla tout à coup au monde par la découverte de l'imprimerie[1] » (inventée soixante-dix ans avant Luther, mais passons).—Je veux bien croire que sous certains rapports cette influence grandissait, mais l'intelligence italienne, plus en contact avec Rome et son influence, était déjà grandie depuis deux siècles : elle avait eu Dante, Pétrarque, l'Arioste, Thomas d'Aquin ; elle avait Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël et tant d'autres brillants et solides esprits, honneur éternel des belles-lettres et des arts, et l'Italie était restée catholique. Mais veut-on la preuve que « l'intelligence teutonique grandissait ? » La voici : « L'Allemagne était inondée de traductions partielles et de commentaires des livres saints ; » alors « l'autorité ecclésiastique s'émut[2], » manière habile d'affirmer encore le thème favori en montrant l'Eglise inquiète dès que la lecture de l'Ecriture sainte se propage parmi le peuple. Mais faut-il rappeler que la Bible était étudiée partout depuis longtemps avec une véritable passion, que les traductions des livres saints étaient depuis longtemps répandues par les prêtres et les moines avec l'assentiment de l'Eglise[3]? Le moment, pour accuser, est du reste mal choisi par M. Martin, car l'Eglise venait de célébrer, au Concile de Latran, l'imprimerie, « cet art si heureusement inventé pour la gloire de Dieu, pour l'exaltation et la propagation de la Foi. » Elle venait de déclarer « la presse un moyen très-opportun d'exercer les intelligences et de former des érudits, que nous nous réjouissons, disaient les Pères du Concile, de voir se multiplier dans l'Eglise[4]. » Non, l'Eglise n'était pas si amie de l'ignorance.

Voici un autre fait qui explique sans doute pourquoi l'Allemagne se sépara de Rome : elle avait été persécutée. « Les dominicains, nous dit M. Martin, avaient fait en Allemagne, dans la dernière période du xve siècle, d'effroyables bouche-

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 509.
[2] *Ibid.*
[3] Voir divers écrits dans J. Schilter, *Thesaurus Antiquitatum Teutonicarum*, t. I, 3 vol. in-fol., 1727.
[4] Labbe, *Concilia*, t. XIV, p. 257.

ries (*sic*) de sorciers et surtout de sorcières [1]. » Il y avait eu, en effet, des procès et des exécutions de sorciers et de sorcières, tristes victimes du démon qui, par leurs pactes avec les puissances infernales, obtenaient une grande puissance sur les esprits incrédules, et conduisaient à des crimes révoltants. La société, d'accord avec tous les jurisconsultes du temps, y voyait un péril, et l'autorité laïque se réunissait au pouvoir spirituel pour proscrire la sorcellerie et les sorciers. Si le pape Innocent VIII, en 1483, fulminait contre les sorcières une bulle des plus sévères, les protestants appliquèrent les mêmes principes. Luther réclama le supplice des magiciens dans le triple intérêt de la Religion, de la morale et de la sécurité publique. Calvin établit pour eux le supplice du fen à Geuève, où, en soixante ans, cent cinquante individus furent brûlés. Cela est triste sans doute ; mais la société attaquée se défendait alors, comme elle se défendra toujours. Aujourd'hui les sorciers, par le cours naturel des choses, troublent moins les familles, mais ils remuent davantage l'Etat, et tous les jours nous pouvons voir les représentants du pouvoir obligés, comme au xve siècle, de punir de mort ceux qui s'insurgent contre les lois divines et humaines aux cris de : Vive Satan ! Ces mouvements démoniaques, si nombreux au xve siècle, contribuèrent à répandre l'immoralité, et par là servirent à la propagation de la révolte luthérienne.

Ainsi, à tous les points de vue, l'Allemagne était bien préparée. Luther pouvait parler, et lorsque Luther éleva la voix ainsi qu'Ulric de Hutten, c'était, dit M. Martin, en son style emphatique, « c'était la voix d'Arminius et de Velléda, la voix de la Teutonie elle-même qui retentissait du fond des siècles [2]. » On était au 1er novembre 1517. Quelques mois auparavant, le 16 mars, le Concile de Latran avait clos ses réunions, et le général des dominicains, l'illustre Thomas de Vio, ayant comme un pressentiment de la tempête, insistait pour que les prélats ne se séparassent pas.

Que fut Luther ? Le caractère de cet homme, plein d'orgueil et de colère, de fureurs et de débauches, n'offre rien de sympathique. M. Martin lui-même est obligé de mettre quelques réserves dans son éloge. Mais ces critiques ne renversent pas

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 510.
[2] *Ibid.*, p. 528.

sa conclusion : « Quelles que soient, dit-il, les ombres sur cette puissante figure, l'Allemagne se fait gloire, à bon droit, d'avoir donné le jour à Luther [1]. »

Luther blâme les indulgences, et partant toute la doctrine de la solidarité et de la réversibilité des mérites : il nie le purgatoire ; et sur ces points M. Martin l'approuve. Mais il nie aussi le libre arbitre, et M. Martin le regrette. Toutefois M. Martin en prend aussitôt son parti, et s'écrie : « Qui eût dit que de cette négation radicale du libre arbitre allait sortir la liberté ! Ce sont là les secrets de la Providence [2] ! » Oui, secrets tellement incompréhensibles qu'il faut chercher une autre explication, plus naturelle, plus logique, et dire : les attaques contre le libre arbitre ont forcé l'Eglise à affirmer d'une manière plus forte encore la liberté et à développer cette doctrine à laquelle, en dépit du fatalisme luthérien, janséniste ou philosophique, elle resta toujours si fidèle. M. Martin aurait été plus dans le vrai si, à la place du mot *liberté*, il eût mis, ce qui aurait rendu sa pensée exacte, le mot *licence*. La licence, en effet, sort toujours inévitablement du despotisme, c'est-à-dire de la négation du libre arbitre, de la liberté de l'homme ou du citoyen. M. Martin sent instinctivement sans doute la faiblesse de son raisonnement, car il ajoute : « Ce n'est pas sur les erreurs ou les vérités métaphysiques de ses doctrines, c'est sur son sentiment qu'il faut juger Luther ; cet apôtre d'une race au génie abstrait, fut un homme de sentiment et non d'abstraction. L'amour de Dieu et l'amour des hommes en Dieu, voilà ce qui inspire tout et couvre tout chez Luther [3]. » Non, cela ne peut tout couvrir, car cet amour de Dieu lui fait supprimer le culte rendu à la Divinité, et cet amour des hommes le rend indifférent à ce qu'ils embrassent librement l'erreur ou la vérité. Non, Luther ne peut être si facilement excusé de ses erreurs dogmatiques, et aucune parole, en tout cas, ne peut couvrir les erreurs sur la morale de l'homme du sentiment, du débauché qui, non content de se perdre lui-même, va troubler les âmes de la Germanie, et lui, prêtre et moine, deux fois vierge, permet la polygamie, conseille le divorce et devient le mari

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 537.
[2] *Ibid.*, p. 516.
[3] *Ibid.*, p. 514.

d'une religieuse! C'est peu de chose apparemment, ou plutôt nous oublions que M. Martin parle de ce fait comme d'un titre de gloire, car, par là, Luther supprime le sacerdoce et abolit la loi du célibat. Or le sacerdoce aboli, le célibat supprimé, ce sont là des bienfaits dont, selon M. Martin, nous sommes redevables à Luther.

« Deux paroles d'une portée incalculable viennent d'être prononcées, nous dit-il : *Nous sommes tous prêtres*, c'est-à-dire égalité de tous, responsabilité directe de chacun devant Dieu. Chaque chrétien est prêtre dans sa maison, le clergé doit rentrer dans la société générale par l'égalité religieuse et par le mariage; le prêtre n'est plus qu'un fonctionnaire de la société chrétienne [1]. » Oui, le mot est juste, cet homme serait un fonctionnaire, un professeur de morale, mais ce ne serait plus le prêtre, le prêtre qui n'est pas un étranger dans la société, mais le ministre chargé de conduire l'homme à Dieu.

Voici la seconde parole : « *Il est contre le Saint-Esprit de brûler les hérétiques*, c'est-à-dire, point de contrainte dans l'ordre spirituel, respect de la conscience. La société n'a droit de frapper que les actes matériels qui troublent l'ordre matériel [2]. » Oui, voilà le droit que la société d'alors voulait exercer et que Luther contestait à la société catholique, tout en ne respectant la liberté d'aucune conscience. M. Martin le sait et l'avoue lui-même. « Le maître n'ira pas à toutes les conséquences logiques de sa pensée. N'importe, la parole est jetée dans le monde. D'autres la recueilleront. L'écho de la voix de Martin de Tours est réveillé par Martin Luther. La grande hérésie qui a dénaturé le Christianisme, l'hérésie des persécuteurs, est ébranlée. La race sanglante d'Ithacus pourra disputer, longtemps encore, la terre aux fils de la liberté : ils arracheront enfin la terre de ses mains [3]. » La phrase est sonore peut-être et ne manque pas d'effet, mais elle manque d'exactitude. Elle rappelle le thème de M. Martin : les Papes, l'Eglise, voilà la race sanglante d'Ithacus, voilà les persécuteurs. Les adversaires de l'Eglise, Albigeois, Hussites, protestants, rationalistes, voilà les fils de la liberté et les victimes.

Pour établir ce thème, M. Martin fait sans cesse violence à

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 523.
[2] *Ibid.*, p. 524.
[3] *Ibid.*

l'histoire, car, « s'il est un dogme historique, a dit un des hommes qui ont le plus connu le siècle, c'est que l'erreur est persécutrice, implacable, atroce, et cela toujours, dès qu'elle le peut et au degré où elle le peut [1]. » La vérité attaquée se défend parfois, et en se défendant elle peut employer les mêmes armes que l'erreur. Comme elle, elle peut devenir agressive, mais son agression vient toujours à la suite pour repousser une précédente attaque. Voilà ce que dit l'histoire. Ainsi le martyr renversant l'idole qu'on le forçait d'adorer; ainsi le croisé armé contre le musulman envahisseur et le poursuivant jusqu'à Jérusalem, ainsi ceux que l'on vit marcher contre l'Albigeois et le Hussite, insulteurs des prêtres et profanateurs des sacrements; ainsi, de nos jours, le soldat de la civilisation s'élançant contre les communeux de 1848 et de 1871, insurgés contre la société.

Mais continuons d'examiner les opinions de M. Martin. Au nom de la vérité peut-être, et de la tolérance sans doute, il poursuit le prêtre catholique, car le prêtre à ses yeux voilà l'obstacle, le moine surtout : « Le monachisme est le grand ennemi de ceux que préoccupait le progrès des lumières [2].» Le moine et le prêtre gardent le célibat « contraire aux droits de la nature, » que Luther proclame en « revenant de fait sur la condamnation de la chair prononcée par l'ascétisme chrétien [3] » (euphémisme pour désigner l'Eglise).

En rendant ses droits à la nature, Luther les rend aussi, dit-on, à l'intelligence, et M. Martin, oublieux de tout ce que l'Eglise a fait pour répandre l'instruction, estime « qu'un des plus beaux titres de Luther est sa lettre aux conseillers des villes d'Allemagne pour les conjurer de fonder des écoles chrétiennes ; » car « c'est là, ajoute-t-il, le point de départ de ce grand mouvement d'instruction publique qui est l'honneur de la civilisation protestante et qui a tant élevé moralement et intellectuellement le niveau des classes populaires [4]. » Il est permis de sourire. Non, le point de départ n'est pas dans cette lettre, car, avant Luther, les conciles avaient publié leurs décrets sur l'enseignement, les évêques catholiques avaient fondé

[1] *Conférences de N.-D.*, par le P. Lacordaire, t. I, p. 147.
[2] *Hist. de France*, t. VIII, p. 147.
[3] *Ibid.*, t. VII, p. 533.
[4] *Ibid.*, t. VIII, p. 34.

des écoles populaires ou illustres, accessibles à tous. Le point de départ de ce grand mouvement d'instruction populaire est dans la parole même du Dieu fait homme : *Allez et enseignez toutes les nations.* Cette parole a tout inspiré.

Mais prêtons l'oreille aux accents lyriques par lesquels M. Martin célèbre en cet endroit les œuvres de Luther : « C'est un grand bienfait, s'écrie-t-il, que de rouvrir librement à l'esprit humain les trésors de la Bible, étouffés sous la masse des œuvres canoniques et scolastiques. C'est une sublime audace que de rompre les liens de la conscience enchaînée par les pouvoirs infaillibles — (lisez l'Eglise catholique) — et de lui rendre la souveraineté d'elle-même, par le fait, du moment où on lui refuse le libre arbitre en théorie. Le docteur du serf-arbitre est, qu'il le veuille ou non, le père du libre examen et l'initiateur de toute cette société moderne qui marche dans une voie si différente de la sienne. Il y a une force prodigieuse, le principe d'un immense déploiement de la personne humaine dans ce grand mot : Nous sommes tous prêtres [1]. » On trouve ici le développement de la pensée de tout à l'heure et la confusion de choses très-distinctes. Non, l'esprit humain n'était pas étranger aux trésors de la Bible, ces trésors n'étaient pas étouffés, les consciences n'étaient pas enchaînées. Mais Luther, qui ne peut souffrir de voir la Bible traduite par un autre que lui, Luther enchaîne véritablement les consciences par son despotisme, blâmé par Calvin, et insupportable même au doux Mélanchton [2]. Ce n'est pas la liberté mais la licence que Luther répandit dans le monde, et la preuve, c'est que la société a toujours été obligée de s'opposer énergiquement, sous peine de périr, aux conséquences du principe jeté par lui dans les esprits ; toujours elle a été obligée pour vivre de revenir aux enseignements de ce pouvoir infaillible de l'Eglise catholique qui rend à l'esprit, enchaîné dans l'erreur par le libre examen, la souveraineté de lui-même avec la vérité.

M. Martin ne semble avoir peur d'aucune conséquence, car ce qu'il reproche à Luther c'est précisément de « vouloir l'im-

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 535.
[2] Voir témoignages dans Bossuet, *Histoire des Variations*, t. I, p. 203-241, etc.

mobilité en religion, de ne vouloir que l'Ecriture, de nier le progrès dans la religion. » Sans doute la religion catholique s'est développée et a progressé dans ce sens qu'elle a défini et rendu plus évidentes des vérités au fur et à mesure que l'erreur le réclamait, mais ces vérités reposaient déjà sur la parole divine exprimée dans les livres saints et enseignée par la tradition. M. Martin ne l'entend pas ainsi : il ne comprend pas les formules où Luther veut, pour le moment, s'enfermer ; il voit avec peine que la réforme dans la sphère religieuse ne sera « qu'une opposition, qu'une protestation et non une affirmation nouvelle, une progression [1]. » Mais en revanche, quelle magnifique carrière il lui voit parcourir dans une autre sphère, c'est-à-dire « dans la société civile et politique, où elle enfantera d'immenses progrès [2] ! » Ecoutons ce nouveau chant enthousiaste : « La parole *Nous sommes tous prêtres* (M. Martin tient à la répéter) avec ses conséquences : l'abolition du célibat ecclésiastique et du monachisme, de la grande milice romaine, affranchira l'individu, la famille, la patrie, dégagera les nationalités d'une pression extérieure souvent étouffante — (celle du Pape veut dire M. Martin), — donnera un essor inouï à la personnalité humaine, en habituant chacun à répondre de lui-même devant ses semblables, comme devant Dieu — (comme si le catholique ne répondait pas de lui-même devant ses semblables et devant Dieu), — contribuera enfin grandement à produire les sociétés les plus actives et les plus libres qui aient encore paru dans le monde [3]. »

Encore une fois, ce n'est pas cette parole, ce n'est pas l'abolition du célibat ecclésiastique et du « monachisme » qui a produit les sociétés les plus actives et les plus libres. L'état présent de l'Italie et de l'Espagne, comparé à celui de l'Allemagne et de l'Angleterre, peut, je le sais, donner une apparence de raison à l'observateur superficiel, comme elle attriste le cœur catholique ; mais ces nations avaient des prêtres, des moines, et des moines nombreux et illustres, lorsqu'elles donnaient un essor inouï à la personnalité humaine dans les arts et dans les lettres ; elles étaient actives lorsque leurs négociants couraient nos foires de Beaucaire et de Cham-

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 536.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 537.

pagne; elles étaient jalouses de leur liberté et de leur nationalité, nullement étouffées, lorsque avec leurs ligues lombardes où leurs Sainte-Hermandad elles repoussaient l'étranger, elles étaient libres enfin avec leurs cortès provinciaux ou leurs conseils populaires. Non, la décadence de ces nations provient d'autres causes. La corruption est venue à la suite des richesses; le despotisme ou l'anarchie, qui n'est que le despotisme de la multitude, ont pesé sur elles ; l'engourdissement a été le résultat de cette pression du pouvoir et de cette corruption des mœurs, puis un effroyable abus de grâces a été commis pendant le temps de cet engourdissement. La forme a pu rester, le fond s'est évanoui. Ainsi tombent les nations, pour se relever seulement sous la verge du châtiment, lorsqu'elles reprennent ces doctrines élevées et ces mœurs chastes qui les font libres et fortes.

Mais cette œuvre, chantée par M. Martin, n'est qu'à son aurore : « Nous anticipons ici sur les suites immédiates de l'œuvre de Luther, écrit l'auteur, et nous ne pouvons plus faire avec certitude la part du premier réformateur, car les progrès dont nous parlons ne s'accompliront sur une vaste échelle qu'après que la réforme aura été réformée (par le rationalisme, sous-entend ici M. Martin), et que le libre arbitre aura pénétré dans la citadelle de la grâce élevée par Luther. Ce ne sera pas non plus immédiatement que l'attaque de Luther contre le principe de persécution portera ses conséquences. Le système de persécution repose sur deux colonnes d'airain, l'infaillibilité de l'Eglise et l'éternité des peines. Luther a renversé la première [1]. » C'est indiquer clairement en ces paroles le rôle réservé à l'avenir, et qu'il appartient à la philosophie d'achever en attaquant la doctrine de l'éternité des peines, devoir auquel M. Martin ne manque jamais. Après Luther, nous dit M. Martin, « la philosophie n'a plus qu'un pas à faire, un grand pas, il est vrai ; elle n'a plus qu'à substituer le sentiment ou la foi en général à la foi spéciale de Luther [2], » — la foi en l'humanité sans doute, cette divinité nouvelle, idole de notre temps, pour laquelle désormais, selon les naturalistes, l'homme doit vivre et mourir!

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 537.
[2] *Ibid.*, p. 530.

XV

Luther a parlé. Comment va se propager sa parole? Comment va-t-on opérer la réforme? La réforme des abus, mais encore une fois on n'y songe pas, et M. Martin écrit justement: « La réforme va s'engloutir dans l'abîme du fanatisme [1]. » Seulement il rejette la faute sur l'Église catholique. « La réforme, dit-il, versera le sang par suite de la logique, de la fatale tradition augustinienne » (lisez évidemment l'Eglise); mais « Luther, du moins, n'y trempera pas les mains [2], » dit M. Martin. Cela est-il bien vrai? Qui donc, avec sa parole enflammée, soulevait les paysans pour les lancer au pillage? Qui donc ensuite, lorsque Munzer y eut trop bien répondu, se retournait vers les princes et s'écriait: Allons, aux armes, frappez, percez, tuez en face ou par derrière [3]? Mais c'est Luther! Qui donc également renouvelait la théorie du despotisme au profit de ces princes? Toujours Luther, et dès lors y a-t-il lieu de s'étonner si les princes allemands, en qui le sentiment catholique était affaibli, accueillirent avec empressement cette prétendue réforme qui ne réformait aucun abus et satisfaisait toutes les passions? Ils y trouvaient le contentement de leur orgueil comme l'assouvissement de leur cupidité. M. Martin reconnaît ce dernier point: « Sauf quelques âmes vraiment religieuses et magnanimes, dit-il, la plupart des princes et des barons virent surtout dans la réforme un prétexte de se jeter sur les biens de l'Eglise [4]. » Quel aveu! cela est exact, et l'on en conviendra, peu honorable. Mais voyons quelles sont les âmes « religieuses et magnanimes. »

La réforme, en effet, va recruter d'autres adhérents que les barons cupides, et M. Martin ne reconnaît même pas dans les princes les premiers affidés au protestantisme et ses soutiens; c'est dans la classe bourgeoise qu'il veut les chercher. « Les

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 533.
[2] *Ibid.*, p. 537.
[3] *Opera Lutheri*, t. II, fol. 130, cité par M. Audin, *Hist. de Luther*, t. II, p. 430.
[4] *Hist. de France*, t. VIII, p. 34.

monstrueux abus où étaient arrivées la doctrine des œuvres satisfactoires, écrit-il, et l'intervention de la hiérarchie sacerdotale entre Dieu et l'homme, enfantaient nécessairement partout une réaction analogue dans les âmes pieuses et méditatives [1]. » Ainsi, on veut montrer habilement que toutes les âmes distinguées embrassaient le protestantisme. Théodore de Bèze avait dans ce but inscrit leurs noms dans ses *Icones*, mais on a montré que plusieurs d'entre eux, restés catholiques, devaient être retranchés de la liste. Citons, d'après M. Martin, quelques-unes de ces « âmes pieuses et méditatives : » c'est Lefevre d'Etaples, « le plus pieux des savants, le plus chrétien des apôtres de la Renaissance, le vénérable Lefevre qui, dès 1493, avait devancé Luther dans la profession de sa doctrine, la doctrine du salut gratuit, de la justification par la foi seule [2]. »

Est-il bien sûr que les opinions de Lefevre eussent été entièrement approuvées par les auteurs de la réformation? M. Merle d'Aubigné en doute, d'autres le nient [3]. La Sorbonne, en 1555, mit ses ouvrages, non parmi les livres hérétiques, mais parmi ceux des catholiques suspects, car si Lefevre, comme dit le P. Le Long [4], inclinait aux opinions luthériennes, il semble qu'on ne puisse lui prêter les desseins hérétiques dont Bèze lui fait honneur ; en tout cas il faudrait dire qu'après avoir soutenu un instant des doctrines semblables à celles de Luther, Lefevre mourut catholique dans des sentiments de piété [5].

Après Lefevre, voici Louis de Berquin, « un saint par les mœurs et la charité, un docteur éminent par le savoir [6]. » M. Martin le qualifie ainsi d'après une lettre d'Erasme, qui peu après, en 1529, déclarait ne l'avoir jamais vu. Berquin avait loué Erasme, Erasme lui rendait la monnaie de sa pièce. Puis, voici Briçonnet, « un évêque qui était évêque avant tout, âme douce et mystique [7]. » M. Martin célèbre Briçonnet

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 146.
[2] *Ibid.*
[3] *Hist. de la Réformation*, t. III, p. 480, 486.
[4] *Bibliothec. sacr.*, t. I, p. 553.
[5] Voir un savant travail du P. Verdière : *les Commencements du protestantisme en France*, dans les *Etudes religieuses*, nouv. série, 1861, t. 1, p. 560.
[6] *Hist. de France*, t. VIII, p. 147.
[7] *Ibid.*

lorsqu'il semble favoriser la doctrine de Luther : il parlera de sa chute lorsque cet évêque, « évêque avant tout, » cherchera justement à réparer ses erreurs. Le fait est qu'il resta toujours orthodoxe. Terminons en citant, parmi les âmes pieuses, Ulrich Zwingle, « tout à la fois, dit M. Martin, l'esprit le plus rationnel, l'âme la plus sympathique, le cœur le plus généreux qu'il y eût parmi les réformés [1]. » M. Martin loue « le sentiment vraiment religieux de cet homme qui porte en lui la plus large pensée et le plus grand cœur de la réformation [2]. » Tels sont les éloges donnés à cet « homme hardi qui avait plus de feu que de savoir, » dit Bossuet [3], et dont les nombreuses erreurs sur le péché originel, sur le baptême, sur l'Eucharistie, sur le salut des païens, faisaient dire à Luther qu'il désespérait de son salut.

M. Martin complète et résume sa thèse lorsqu'il écrit : « Il n'y avait encore (vers 1520) qu'un seul parti, le parti des lumières contre l'ignorance et le fanatisme [4]. » Vous avez vu les tenants du parti des lumières, Lefevre, Berquin, Zwingle ; M. Martin désigne les adeptes de l'ignorance et du fanatisme lorsqu'il écrit : « La sombre masse des moines et des universitaires (on trouvera de la couleur en ce style !) frémissait de fureur [5]. » « Il semblerait vraiment, dit ici le P. Verdière, dans son très-intéressant travail [6], que tout savant soulevant une question nouvelle eût dès lors un penchant pour la nouvelle doctrine, avant même qu'elle ne se fût répandue, et que d'autre part, la Sorbonne jetait feu et flamme, comme s'il s'agissait d'hérésie ; il n'en est rien. » C'est juste : les protestants n'avaient pas même en ce premier moment le monopole des lumières, l'ignorance n'était pas le partage exclusif des catholiques ; il faut en être bien persuadé, car les faits sont là.

Mais enfin, que va devenir la Gaule entre la lumière et l'ignorance, entre Luther et l'Eglise ? « Si l'esprit de la Gaule, écrit M. Martin, ne répond pas à Luther, répond-il davantage à Rome, qui ne proclame la liberté que pour lui imposer le

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 155.
[2] *Ibid.*, p. 168.
[3] *Hist. des Variations*, liv. II, § 49.
[4] *Hist. de France*, t. VIII, p. 147.
[5] *Ibid.*, p. 150.
[6] *Etudes relig.*, 1861, t. I, p. 590. Cf. Döllinger, *l. c.*, t. I, p. 533.

devoir du suicide? — où donc M. Martin a-t-il vu proclamer ce devoir? — qui prétend que tous les hommes abdiquent dans les mains d'un seul homme? — où donc M. Martin a-t-il lu cette prétention? — Quand la doctrine du moyen âge (lisez de l'Eglise) pâlit et s'efface, — notez au XVIe siècle, à la veille du Concile de Trente, de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, l'Eglise s'efface! — est-ce la politique de Rome qui nous donnera ce qu'elle n'a pas, ce qu'elle n'a jamais eu, un idéal[1]? » Interrogation captieuse; et, comme M. Martin veut que le lecteur réponde non, il ne négligera pas les moyens de lui *souffler* cette réponse. Il évoque d'abord le fantôme de la nationalité mise en péril : il s'agit de savoir si la France « trouvera la force et la lumière nécessaires pour maintenir et dégager son indépendance politique et religieuse entre le protestantisme teutonique et le papisme hispano-romain[2], » le papisme, « terme protestant, nous dit M. Martin, qui exprime une forme particulière de catholicisme[3], » car le catholicisme se modifie, il a pâli, et va prendre « cette forme nouvelle qui s'appellera le jésuitisme[4]. »

Il y a une tactique dans l'énoncé de cette prétendue transformation, car si une attaque contre l'Eglise pouvait choquer les esprits, une attaque contre le papisme, contre le jésuitisme obtiendra l'assentiment. « Le problème se pose : être à Rome, être à la réforme, ou être à soi-même; » or, il y a dans le siècle un esprit mêlé tantôt à l'esprit de Rome, tantôt à celui de la réforme, mais essentiellement différent, au fond, de tous deux : « c'est l'esprit de la renaissance[5]; » et M. Martin montre la triple inspiration de la réforme, de Rome et de la renaissance personnifiée chez trois hommes : Calvin, pour la réforme; Loyola, pour Rome; pour la renaissance, devinez qui?... Rabelais! « Qui saura bien ce qu'ils représentent saura tout le XVIe siècle[6]. »

Afin de déterminer le choix, M. Martin trace les portraits de ces trois hommes. Rabelais, c'est « le Français qui voudrait

[1] *Hist. de France*, t. VII, p. 538.
[2] *Ibid.*, t. VIII, p. 125.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 214.
[5] *Ibid.*, p. 184.
[6] *Ibid.*

refaire la France par elle-même, par les lumières de l'antiquité et par les sciences nouvelles [1]. » A ces mots, où le souvenir des druides est associé avec les lumières antiques et la science nouvelle, on reconnaît aussitôt les sympathies de M. Martin, comme on va découvrir aisément où sont ses antipathies. Tandis que « Loyola exprime en prédominance avec une force extraordinaire une des grandes facultés humaines, l'imagination, » et « Calvin le raisonnement, » Rabelais, lui, « exprime le bon sens [2]; » Rabelais est un « sage, » et « le sage s'est revêtu de la livrée du fou pour passer sans périr au travers des méchants [3] » (lisez : au travers de l'Eglise dont il était un des prêtres quasi-apostats). — Du reste, M. Martin le constate : « Il y a, chez Rabelais, d'excellents éléments, des points d'appui partiels, non une base. Rabelais peut inspirer, soutenir, contrôler, non pas fonder. Il y a là des opinions philosophiques : il n'y a point une croyance, un grand parti, la vie d'une nation (je le crois bien !). — L'inspiration essentielle de notre race, le souffle d'immortalité n'y est pas. La renaissance ne peut suffire à refaire une France [4]. »

Cette France, qui ne peut être à Rabelais, sera-t-elle à Calvin le logicien ? « Les idées de Calvin sont peu originales, dit M. Martin ; sa supériorité est dans son sens pratique ; point de subtilités, point de superstitions, » sans doute, comme, au dire de M. Martin, il y en a dans l'Eglise et chez Loyola ! « Calvin parle en philosophe ; » et si vous demandez à M. Henri Martin ce que dit ce philosophe, il vous répondra avec quelque inconséquence : « Il offre à la France une théologie absolument contraire à la tradition et au génie de la nationalité française [5]. » Que les protestants français cependant ne gardent pas rancune à M. Martin, car il ajoute : « Le calvinisme vaudra mieux que la doctrine de Calvin, et le jésuitisme sera bien pire que Loyola [6]. »

Qu'est-ce donc que Loyola, et que sera le jésuitisme? Soyez sûr que Loyola ne sera ni un sage comme Rabelais, ni un philosophe comme Calvin.

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 184.
[2] *Ibid.*, p. 185.
[3] *Ibid.*, p. 208.
[4] *Ibid.*, p. 213.
[5] *Ibid.*, p. 198.
[6] *Ibid.*, p. 205.

Loyola est « un mystique, » et ce mot, dans la bouche de M. Martin, signifie un fou ou quelque chose d'approchant. Jusqu'à présent, on disait, au contraire, de Loyola : c'est un homme très-pratique, quelques-uns ajoutaient même trop pratique; eh bien, non ! c'est un mystique. Il a « des extases provoquées par ses jeûnes et ses macérations étranges ; il resta une fois, assure-t-on, toute une semaine... en catalepsie [1]. » Mais ce ne sont plus des extases, c'est une maladie ! Pour M. Martin, il paraît que c'est la même chose. Ignace est malade, et cet homme d'imagination « s'efforce de rendre toute la religion, tous les objets de la foi sensibles et palpables... Ce n'est plus seulement l'antiprotestantisme, c'est l'antimysticisme qu'inaugure ce mystique [2]. » Comme ces expressions pourraient sembler peu intelligibles, M. Martin ajoute : « En deux mots, Ignace coupe les ailes à l'esprit et les ouvre à l'imagination. » « Il tend à réduire le sentiment de la haute spiritualité (qu'ont apparemment les protestants et les philosophes) à la sensibilité nerveuse, écarte la raison et supprime autant que possible la responsabilité personnelle [3]. »

Voilà Loyola ! Voici à présent son œuvre et comment M. Henri Martin imagine « cette machine formidable du jésuitisme [4] : » « On n'adorera plus seulement le Verbe incarné, le Dieu homme mort sur la croix, mais la croix elle-même... On ira plus loin, on laissera revenir le troupeau des fidèles jusqu'à un véritable paganisme : les talismans, les amulettes, les images parlantes, remuantes, saignantes, redeviendront la religion des foules, et il faudra que l'esprit intime du christianisme soit bien fort pour garder encore quelque chose de lui-même et pour produire encore des fruits de charité et de piété parmi cette marée montante de superstitions qui, vingt fois refoulée, revient et reviendra toujours tant que ses flots ne rencontreront pas une barrière infranchissable, c'est-à-dire tant qu'une éducation virilement religieuse n'aura pas régénéré les peuples que la tradition de Loyola retient ou replonge dans une éternelle enfance. » En effet, « les fruits inévitables de ce système seront l'affaiblissement du caractère, de la volonté, de la mo-

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 200.
[2] *Ibid.*, p. 203.
[3] *Ibid.*, p. 204.
[4] *Ibid.*, p. 318.

ralité [1]. » Le passage est curieux, mais il est triste, profondément triste, car on y voit d'abord quelle fausse idée les hommes du monde, ayant le malheur de parler de ce qu'ils ne connaissent pas, se font de la religion. Il montre ensuite comment on oppose à une religion ainsi représentée avec des talismans, des amulettes, des superstitions, un christianisme intime, et comment on apprend au peuple que les ministres de cette religion le retiennent ou le replongent dans l'enfance, et affaiblissent le caractère, la volonté, la moralité. La conclusion à tirer est claire ; il faut repousser ces ministres, les punir de leurs forfaits, mettre entre eux et les peuples une infranchissable barrière. De la pensée à l'acte, il n'y a plus qu'un pas ; les égorgeurs de 1793, ceux de 1871, les assassins qui se sont rués sur les prêtres, les jésuites, les picputiens, les dominicains, sont logiques, plus logiques qu'on ne le croit ; et c'est là leur force : peut-être avaient-ils lu cette page de M. Henri Martin !

Complétons le tableau en montrant comment M. Martin parle, d'après Ranke et les pamphlets protestants, des Papes, chefs de l'Eglise, souverains de cette Rome, « la mère des scandales et la reine des arts [2]. » Voici Léon X, dont « l'abus des plaisirs avait ruiné la faible constitution [3], » dit M. Martin ; lorsque l'on sait pertinemment que ce Pontife menait la vie la plus régulière au milieu de sa cour splendide, et mangeait des légumes comme un anachorète... Voici Paul III, dont la vie « était souillée de bien des taches » entre lesquelles « la pire — ici M. Martin a raison — fut sans doute son indulgence pour les crimes de son exécrable fils le bâtard Pierre-Louis Farnèse, nouveau César Borgia. La foi aux influences des astres, ajoute l'auteur, semble avoir été sa croyance. » Or quelle preuve meilleure que « la religion pâlit et s'efface, » puisque son chef et son représentant croit à peine aux doctrines de l'Eglise ! Mais ce chef est celui-là même qui convoqua le Concile de Trente [4].

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 205, art. 317. Les textes sur lesquels veut encore s'appuyer M. Martin ont été convaincus de fausseté et réfutés plusieurs fois, entre autres dans les ouvrages suivants : *Des Jésuites*, par un jésuite (le P. Cahour), et l'*Existence des Jésuites*, par le P. de Ravignan.

[2] *Hist. de France*, t. VIII, p. 100.

[3] *Ibid.*, p. 20.

[4] M. Martin met ici en note : « Benvenuto Cellini affirme que Paul III avait été emprisonné dans sa jeunesse pour avoir falsifié des brefs pontificaux, tandis qu'il était secrétaire des brefs. » Et il ne fait aucune ob-

Continuons. Voici Jules III, « l'homme le plus corrompu et le plus cynique du Sacré-Collége, ancien légat de Paul III auprès des Conciles de Trente et de Bologne, » dont le « premier acte du Pontificat fut l'octroi du chapeau rouge à un misérable dont on ne sait comment caractériser la position infâme, et dont l'emploi apparent dans sa maison avait été la garde d'un singe favori, ce qui le fit appeler le cardinal-singe [1], » mais qui a pour fondement la nomination déplorable d'un jeune homme de dix-neuf ans qui eut une conduite très-répréhensible. Toutefois, si le pape Jules III, en devenant Souverain Pontife, déploie, selon le mot d'un écrivain, trop de qualités pour être blâmé, trop de défauts pour être loué [2], faut-il donc oublier que le cardinal del Monte s'était fait remarquer par l'activité de son zèle, par la régularité de sa vie, et qu'en définitive on ne peut lui reprocher que trop de condescendance et de bonté ? M. Martin oublie, dénature le caractère de ce Pape, lorsqu'il écrit : « Jules III, assez indifférent à tout ce qui était étranger à ses honteux plaisirs [3], » termine « sa méprisable carrière [4] » après avoir « porté à l'Empereur son immonde alliance [5]. » Ces épithètes, je le répète, sont calomnieuses, parce qu'elles sont exagérées ou fausses. J'en dis autant des paroles de M. Martin sur Paul IV, « l'inquisition incarnée [6], » « plus habitué à consulter ses passions que l'intérêt de la catholicité [7]. » — Paul IV, si pieux, si austère, fondateur, en compagnie de saint Gaétan, des Théatins, devient sous la plume de M. Martin un insensé « auquel la violence des passions ôtait tout équilibre moral et toute possession de lui-

servation sur ce commérage. M. Martin ne se rappelle pas que, cent cinquante pages auparavant, il avait dit que « la forfanterie habituelle de ce singulier personnage ne permettait guère de prendre ses prétentions (d'avoir tué le connétable de Bourbon) au sérieux » (p. 99, note). Pourquoi, lorsque Benvenuto calomnie un Pape, accepterait-on sans réticence les affirmations d'un pamphlet ? — En un autre endroit, M. Martin dit de Paul III qu'il a de « longues habitudes d'astuce méticuleuse » (p. 379). Cf. Querini, *Imago opt. Pont. expressa in gestis Pauli III*, in-4°, 1745.

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 401.
[2] Le P. Prat, *Histoire du Concile de Trente*, t. I, p. 348.
[3] *Hist. de France*, t. VIII, p. 418.
[4] *Ibid.*, p. 439.
[5] *Ibid.*, p. 401.
[6] *Ibid.*, p. 430.
[7] *Ibid.*, p. 473.

même [1], » et qui ne « s'occupait plus que d'arrestations, d'excommunications et de bourreaux. » « Ce règne de délateurs et de bourreaux était devenu si intolérable que le peuple romain... conçut contre Paul IV une implacable haine [2] ; » et achevant d'un mot, M. Martin conclut : « Ce ne fut pas seulement la couronne, mais la tiare qui s'abaissa devant le Saint-Office devenu le suprême pouvoir de la catholicité [3]. » Pure fantasmagorie.

Enfin, Pie IV, l'oncle de saint Charles Borromée, qui confirma les décrets du Concile de Trente et en rédigea la célèbre profession de foi, n'est qu'un « habile diplomate et un ami des arts, d'ailleurs ignorant en théologie, mondain, et de mœurs peu sévères [4]. » Panvinus dit exactement le contraire [5].

Arrêtons-nous : après un tel réquisitoire, où les accusations se multiplient sans admettre aucun témoignage favorable, qui ne condamnerait les Papes et la Papauté ? Quelle âme droite et généreuse ne se sentirait prise de dégoût pour ces Pontifes chefs de l'Eglise, et même pour l'Eglise qui nommait et acceptait de tels Pontifes ? Les prémisses posées, la conclusion est logique.

Que faisait la monarchie ? « Elle ne sut pas se rendre indépendante » de l'Eglise. « Elle flotta [6]. » Bientôt le Roi, écrit M. Martin, « déchaîna la persécution qu'il avait jusque-là tour à tour tolérée et contenue [7]. » Persécution..., c'est répression qu'il aurait fallu mettre. Pourquoi ensuite cette répression ? M. Martin le dira lui-même après le protestant Ranke : parce que les novateurs avaient attaqué publiquement l'adoration du saint Sacrement, mutilé une statue de la sainte Vierge, affiché jusque dans le palais du Roi des placards contre la messe. « Aux nombreuses arrestations, continue M. Martin, succédèrent bientôt les supplices. » « Les supplices continuèrent, redoublant toujours d'atrocité... On brûla les victimes toutes vives à la mode

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 27. Paul Jove, dans son *Historiarum... libri*, maltraite Paul IV ; mais Paul Jove se vengeait du refus d'un évêché que le Pape lui avait fait. Cf. Cantù, *La Réforme en Italie*, p. 244, ouvrage plein de faits intéressants (5 vol.).
[2] *Hist. de France*, t. IX, p. 27.
[3] *Ibid.*, p. 26.
[4] *Ibid.*, p. 27.
[5] Cité par Rinaldi, *Annales*, 1559, § XL.
[6] *Hist. de France*, t. VIII, p. 217.
[7] *Ibid.*, p. 222.

de l'inquisition [1]. » A la mode de la pénalité de ce temps, aurait-il fallu dire, pénalité civile aussi bien que religieuse; car si les supplices cruels répugnent justement à notre esprit, il ne faut pas oublier que la législation d'alors les autorisait, et que les protestants les employaient également là où ils étaient les maîtres; que dis-je également! ils les employaient en les aggravant. « On ne trouve pas dans l'histoire de France, a dit M. Boutaric, une série d'iniquités aussi révoltantes, de violations aussi odieuses du droit que celles que commit au XVIe siècle (surtout sous Elisabeth), la chambre étoilée (en Angleterre)... » La révolte des anabaptistes qui, en ce moment, couvrait de sang la Westphalie, pouvait d'ailleurs inspirer au pouvoir un légitime effroi; et cependant il faut noter que le Pape blâmait les rigueurs ordonnées contre les protestants. M. Martin parle de ce « bruit singulier, » pour le révoquer en doute; le bourgeois de Paris dont M. Lalanne a publié le *Journal*, est cependant très-explicite [2].

On voyait donc, s'écrie M. Martin, tout entier à son idée, on voyait « la double exécration du Bas-Empire et de l'Inquisition combinés par nos légistes. Le Roi signait tout avec un emportement aveugle [3]. » Bientôt, « une ère sombre commence pour la chrétienté surexcitée par le sang et par les flammes; la rage des sacrifices humains ne se contente plus de supplices isolés, elle a soif de grandes hécatombes [4]. » Et il parle « des nombreux supplices ordonnés à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Nîmes [5]; » il parle surtout des massacres de Cabrières et de Mérindol, où « l'on vit tous les forfaits que peut rêver l'enfer [6] : » trois villes, vingt-deux villages détruits, trois mille personnes massacrées, deux cent cinquante-cinq exécutées après les massacres sur un simulacre de jugement, six ou sept cents envoyées ramer sur les galères du baron de la Garde, beaucoup d'enfants vendus comme esclaves, voilà les exploits de « l'armée des égorgeurs [7]. » — Il ne faut jamais approuver des excès, et l'on doit les blâmer toujours, mais si « des applaudissements féroces

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 223.
[2] *Journal*, publié par la *Société de l'Histoire de France* en 1854, p. 458.
[3] *Hist. de France*, t. VIII, p. 223.
[4] *Ibid.*, p. 325.
[5] *Ibid.*, p. 413.
[6] *Ibid.*, p. 334.
[7] *Ibid.*

éclatèrent, comme le dit M. Martin, dans le pays des grandes hécatombes humaines, en Espagne, et dans tous les rangs du catholicisme fanatique [1], » il faut reconnaître néanmoins qu'il y eut des exceptions : nous avons dit l'intervention du pape Paul III. Henri II ayant, sur la recommandation de son père mourant, ouvert une enquête sur les faits déplorables accomplis à Mérindol, l'avocat général Guérin fut décapité... Ensuite, lorsque M. Martin écrit : « Jamais victimes plus pures ni bourreaux plus infâmes n'avaient apparu dans l'histoire [2], » il faudrait savoir que, condamnés une première fois par le parlement d'Aix, puis graciés par François Ier, et protégés par le cardinal Sadolet, les Vaudois avaient appelé les Suisses protestants pour piller les églises du voisinage, fait qui motiva, en 1544, les plaintes adressées au Roi, lequel envoya alors contre eux des troupes sous le commandement du président d'Oppède.

Le récit de M. Martin, avec ses réticences, a préparé le lecteur, et l'historien peut conclure que « la France et l'homme qui la représentait, François Ier, ont manqué ensemble une grande destinée. Cette défaillance, après trois siècles si remplis d'idées, de faits et d'hommes extraordinaires, n'est pas encore réparée [3]. » En d'autres termes, il faut regretter que la France et le Roi aient eu, au XVIe siècle, le tort de ne pas secouer le joug de l'Eglise, le tort plus grave d'y retenir les peuples par la force; il faut regretter qu'aujourd'hui le chef de l'Etat n'ait pas encore réparé ce tort, et que la France demeure sous le joug de l'Eglise. On ne peut être plus précis dans ses insinuations.

Ainsi, tout est disposé pour établir la double thèse soutenue par M. Henri Martin : l'Eglise, d'une part, la monarchie, d'autre part, sont les fléaux de l'humanité ; les catholiques sont des persécuteurs et les protestants des victimes, j'ajoute le mot de M. Martin : « des victimes résignées. » Car il écrit : « Le coup de pistolet tiré sur Minard était le signal des trente-cinq ans de guerres civiles qui allaient succéder à trente-cinq ans de barbaries exercées sur des victimes résignées [4]. »

Arrêtons-nous ici un moment. Nous avons reconnu les principaux traits du tableau présenté par l'imagination de M. Mar-

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 336.
[2] *Ibid.*, p. 335.
[3] *Ibid.*, p. 358.
[4] *Ibid.*, t. IX, p. 30.

tin.— Luther, Calvin, Rabelais, malgré leurs défaillances, leurs attaches aux idées du passé, sont des hommes d'initiative, de progrès, de bon sens, de raison ; en face d'eux apparaît Ignace de Loyola, représentant de cet ultramontanisme dont les chefs, les Papes de Rome, sont débauchés et violents, hommes rétrogrades, qui retiennent ou replongent les peuples dans l'enfance. Au milieu de ce conflit, la monarchie « flotte, » indécise dans sa doctrine, mais, dans sa conduite, persécutrice des protestants.

A cette thèse rationaliste il faut opposer sommairement quelques enseignements historiques. Le protestantisme fut une conséquence avant d'être une cause et un principe. Il fut la conséquence de la déviation du mouvement qui, depuis quatre siècles, se produisait dans les intelligences. La nécessité de défendre le dogme catholique avait, au XIe siècle, commencé la philosophie scolastique. Après trois siècles, « le dogme chrétien, en forçant chaque jour la théologie à modifier la donnée péripatéticienne pour la concilier dans une certaine mesure avec le christianisme, a fini par user cette donnée [1]. » Or, le protestantisme se rattache aux doctrines produites précédemment par Ockam, et modifiées par l'illuminisme allemand au XVe siècle. Luther, très-peu fort en théologie [2], préférant Ockam à saint Thomas, trouvant dans le fait des indulgences une occasion d'exprimer ses idées, attaque l'Eglise au nom de cet illuminisme. En effet, dans l'insurrection des docteurs contre la tyrannie d'Aristote, deux corps d'armée sont en ligne. Les catholiques qui, avec Melchior Cano, Vivès, Maldonat, attaquent les abus de la scolastique, mais en même temps posent d'une main sûre les règles du bon sens ; les protestants qui, derrière la scolastique, attaquent la philosophie elle-même. On les croit unis, mais leur point de départ, leurs idées, leur but sont différents. Oui, les protestants du XVIe siècle furent des illuminés, qui proscrivaient la philosophie et tout l'ordre naturel pour n'accepter que la grâce. Comme le dit M. Martin, « la foi seule justifie ; pour être juste, il faut croire et il suffit de croire ; telles furent les premières pensées de Luther. » Mais, en supprimant doctrinalement l'ordre naturel, « le protestan-

[1] M. Frédéric Morin, *Dict. de scolastique*, t. I, p. 910 (collect. Migne).
[2] M. Jarcke, cité dans le *Correspondant* du 25 juillet 1854, p. 594.

tisme ne fut pas seulement une erreur religieuse, il fut un dérivatif malheureux à la grande révolution scientifique dont il était contemporain [1] : » révolution commencée avant lui, sous l'influence d'idées dogmatiques, par Cusa, Copernic, Christophe Colomb, ces grands génies catholiques. Heureusement que la théologie resta pour inspirer tout le mouvement scientifique moderne, créé au XVIIe siècle, celui dont le P. Gratry, auquel nous empruntons cette juste remarque, a tracé la genèse lorsqu'il a dit avec l'autorité qui s'attache à sa science de mathématicien : « Les saints produisent ou sont eux-mêmes les grands théologiens mystiques ; les grands théologiens mystiques produisent les dogmatiques profonds et les vrais philosophes, tous ensemble produisent les savants, créateurs même en physique et en mathématiques [2]. » Aussi un écrivain libre-penseur a-t-il écrit : « Il suffit de se rendre un compte sévère des développements de la métaphysique au moyen âge, pour constater que les erreurs religieuses du XVIe siècle ont singulièrement retardé la marche de l'esprit humain [3]. » Voilà la vérité, telle que les faits la montrent. Il ne faut donc pas laisser dire que le progrès de l'esprit humain était attaché à la nouveauté des opinions sur tel ou tel dogme, car, répondrons-nous avec M. Dareste, « à cette époque, ce progrès ne fut nulle part plus frappant qu'en Italie, en Espagne et en France, c'est-à-dire dans les pays qui demeurent catholiques [4]. »

Il ne faut pas laisser dire qu'au XVIe siècle le protestantisme servit la cause de la civilisation ; il ne faut pas laisser dire que le protestantisme favorisa la cause de la liberté et de la tolérance, car tout d'abord il proscrivait la liberté philosophique en poursuivant la philosophie de ses anathèmes ; et, quant à la liberté politique, avec Luther, il conseillait le despotisme et le triomphe au prix de flots de sang ; avec Calvin, il disait : Nous devons porter à un méchant tyran tel honneur duquel Notre-Seigneur l'aura daigné ordonner. Et si, en fait, la réforme servit, dans chaque pays, un parti différent, suivant la différence des passions soulevées, — et les passions de partis conduisent à la dictature ou à l'anar-

[1] Fréd. Morin, *Dict. de scolastique*, t. II, p. 233.
[2] *Logique*, t. II, p. 415.
[3] *Dict. de scolastique*, t. I, p. 615.
[4] *Hist. de France*, t. III, p. 579.

chie, deux états destructifs de la liberté, — en droit la théorie de Hobbes sur le pouvoir, comparée à celles de Suarez et de Bellarmin eux-mêmes, prouve que les doctrines protestantes sont beaucoup plus favorables à l'absolutisme que les doctrines catholiques. Il ne faut pas laisser attribuer à la réforme, au XVIe siècle, l'introduction de la tolérance religieuse dans la société, ni associer sa cause à celle de la liberté de conscience. Le protestantisme a rendu ensuite cette tolérance nécessaire, observe le P. Marquigny[1], mais il ne l'a jamais prêchée et surtout jamais pratiquée. Le mot seul soulevait l'indignation de Théodore de Bèze : *Libertas conscientiarum diabolicum dogma*, et il écrivait son traité *De hæreticis a civili magistratu puniendis*. Calvin disait qu'il fallait tuer les Jésuites, ou les accabler sous des masses de calomnies et de mensonges; Calvin reprochait au comte Tarnowski de ne pas avoir extirpé par la force le catholicisme de la Pologne ; Calvin conseillait au duc de Somerset de dompter par la force les anciens catholiques et les nouveaux anabaptistes indépendants ; Calvin, enfin, persécutait le protestant Castalion , et faisait brûler le protestant Servet, avec l'approbation de Mélanchton et des églises helvétiques consultées. Nulle part le luthérianisme, le calvinisme, l'anglicanisme ne se sont présentés comme des doctrines admettant la discussion et ne demandant qu'à vivre en paix avec d'autres croyances ; partout ils réclamaient la prépondérance politique, et pour l'établir, les docteurs de Berne, de Bâle, de Genève, de Londres, ont été violents contre les dissidents; on sait à l'aide de quels supplices le protestantisme s'était déjà établi en Angleterre, en Suède, en Danemark, alors que les catholiques, en France, poursuivaient en justice les perturbateurs de leur religion [2].

L'histoire, c'est-à-dire l'observation calme des faits vrais, ne permet pas de soutenir les divers paradoxes si chers aux écri-

[1] *Etudes relig.*, t. XII, p. 840. « L'opinion publique a été longtemps abusée sur l'intolérance de l'hérésie ; les réformés avaient tant célébré la liberté que beaucoup n'ont jamais regardé de près aux démentis que les actes infligeaient à la parole. »

[2] Voir sur tous ces points l'*Histoire de Calvin*, par M. Audin, 2 vol. in-8° ; l'*Histoire de Luther*, par le même, 3 vol. in-8° ; l'*Histoire d'Henri VIII*, par le même, 2 vol. in-8° ; l'*Histoire de la persécution religieuse en Angleterre*, par l'abbé Destombes, 2 vol. in-8°, et un travail de M. Ern. Grégoire dans le *Correspondant* du 25 mai 1860.

vains rationalistes. Tout ce que l'on peut dire seulement, il faut le répéter, c'est que le protestantisme a fourni aux catholiques l'occasion de proclamer les idées de tolérance comme une transaction devant les besoins nouveaux [1]. Mais au XVIe siècle, on ne peut l'oublier, le protestantisme ayant produit, partout où il parut, une effervescence accompagnée de désordres, l'autorité fut obligée de réprimer ces désordres. Calvin, après avoir organisé activement en France les sociétés de colportage de livres protestants, vit ses opinions embrassées par des imaginations ardentes, disposées à traduire en actes, au milieu d'une société demeurée catholique, la doctrine qu'elles avaient reçue. Si la Sorbonne poursuivait les écrits peu orthodoxes, le gouvernement, lui, était en face non d'innocents penseurs, mais de perturbateurs du repos public. Les docteurs disaient : la messe est une idolâtrie, et les fidèles troublaient la célébration de la messe ; les docteurs disaient : les images sont des signes d'idolâtrie, et les fidèles brisaient les croix et les statues, provoquant ainsi, par leurs outrages, la passion populaire contre le culte. « En voyant les calvinistes, a dit un écrivain consciencieux [2], exact observateur des faits, à moins que certains préjugés ne troublent sa vue et son jugement, « en voyant les calvinistes commencer une guerre acharnée contre ce qu'ils nommaient l'Antechrist, les populations catholiques avaient redouté de se voir arracher la foi de leurs ancêtres. » — C'est bien là où l'on en voulait venir. — « C'est donc dans l'état de l'esprit public qu'on trouve l'explication de tout ce qui s'était passé en Europe jusqu'aux dernières années du XVIe siècle, la cause dominante des maux qui pesaient alors sur l'humanité. » M. Henri Martin le constate lui-même, mais en 1561 seulement, lorsqu'il dit : « Les protestants, presque partout où ils étaient les plus forts, troublaient le culte catholique, insultaient les processions..., commençaient même à briser les autels [3]. » Ce que M. Martin avoue des protestants en 1561, ceux-ci l'avaient fait dès le premier jour, en 1525, en 1534, etc., et c'est ce qui motiva les poursuites et les supplices. Le Parlement exerçant, dit M. Dareste, une sorte d'autorité supérieure sur l'administration reli-

[1] Voir M. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, p. 229-232.
[2] M. Poirson, *Hist. d'Henri IV*, t. I, p. XVIII, 2e édit.
[3] *Hist. de France*, t. IX, p. 80.

gieuse et ayant mission d'appliquer les lois contre les actes coupables ou les opinions subversives, punit ces profanateurs par des supplices. Ce n'était pas de la liberté de conscience qu'il s'agissait, mais de la protection du culte et de la religion.

Les protestants ne durent imputer qu'à eux-mêmes les mesures de rigueur dont ils furent l'objet, et François Ier, très-enclin cependant aux séductions des novateurs, céda souvent de mauvaise grâce aux exigences du Parlement et de l'opinion. Mais ce n'est pas là le compte de M. Martin : il faut, nous l'avons dit, présenter les protestants comme d'innocentes victimes ; il faut montrer le roi exaspéré, « la rage montant au cœur des moines et des sorbonistes ; » il faut parler des nombreux supplices à Paris, à Lyon, etc. Or le martyrologe protestant compte soixante-six martyrs sous François Ier, quatre-vingt-huit sous Henri II, pendant trente-deux ans, depuis 1525, époque de la première explosion des protestants, 1525, juste l'année de la crise produite par la captivité du Roi, ce qui explique le besoin de réprimer les troubles. Il en est de même de la seconde explosion, en 1534, lorsque éclata ce vaste complot, ourdi en Suisse, et au sujet duquel l'ambassadeur de l'empereur écrivait que les églises devaient être démolies et le Louvre pillé. N'étaient-ce point là des provocations coupables ?

Les expressions employées par M. Martin sont donc évidemment destinées à produire de l'effet sur les esprits ignorants et prévenus : l'auteur continue à fausser les idées par un rapprochement où tout choque la raison : ainsi, il constate que « l'hydre protestante s'était multipliée sous les coups des fanatiques et des politiques ; » puis il ajoute : « On voyait se renouveler dans les plus vastes proportions tous les grands phénomènes des premiers jours du christianisme [1]. » « Les martyrs protestants » sont dès lors comparés aux martyrs catholiques, et, grâce à cette comparaison injuste, à cette assimilation fausse, M. Martin peut écrire : « Le parti de l'humanité a grandi [2], » et il peut opposer « la pureté des mœurs des protestants, la candeur de leur foi, la constance sublime de leurs morts au paganisme bigot et corrompu, à la religion tout extérieure et sans moralité

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 480.
[2] *Ibid.*, p. 487.

qui était celle du Roi et des moines [1]. » Cette opposition sert précisément, selon M. Martin, à développer la religion nouvelle, car elle touche profondément « cette classe d'esprit chez laquelle s'unissaient les lumières de l'antiquité au sentiment chrétien dégagé du fanatisme sectaire [2] » (lisez du catholicisme). Or, les témoignages des protestants eux-mêmes démentent cette réputation, trop facilement acceptée, de vertus. Malgré l'austérité réelle de plusieurs d'entre eux, la dépravation des mœurs produite par le triomphe de leurs doctrines était grande, et Luther, dans un de ses moments lucides, le constatait.

M. Martin ne veut pas en convenir, il nie ou oublie les faits, et continue à donner le change à l'opinion : « La multitude (des catholiques) n'avait d'autres enseignements que ceux d'un bas clergé ignorant et corrompu, et sa religion, toute de pratiques extérieures, était un vrai paganisme. Quiconque parlait de tolérance et d'humanité, était aux yeux de la masse catholique un huguenot déguisé. La minorité protestante avait à son tour soif de vengeance et de destruction : sa fureur, amassée durant tant d'années de souffrances, faisait enfin explosion [3]. » Nous allons le voir.

XVI

Les protestants profitent des difficultés créées par la minorité du jeune François II, pour essayer leurs forces dans cette conjuration d'Amboise si longuement préparée, si légèrement conduite. Calvin le constatait, et regrettait la lâcheté des conjurés, en attendant de moment en moment les résultats de leurs généreux efforts [4]. M. Martin montre ensuite les catholiques égorgeant les protestants et les protestants égorgeant les prêtres, puis il parle du massacre « prémédité » à Vassy. « Le duc de Guise, dit-il, avait projeté de fermer le prêche d'autorité et de disperser violemment la congrégation en foulant aux pieds

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 487.
[2] *Ibid.*, p. 488.
[3] *Ibid.*, t. IX, p. 105.
[4] Lettre de Calvin, citée par M. Mignet, *Journal des savants*, 1857, p. 471.

l'édit du 17 janvier; ceci n'est pas douteux[1]. » Eh bien ! le contraire est exactement la vérité : la rixe survenue à Vassy ne fut pas préméditée, *ceci n'est pas douteux*, pour peu qu'on ait examiné attentivement les textes[2]. M. Martin continue : « Le massacre de Sens, plus atroce que celui de Vassy, transporte de fureur les huguenots; ils s'étaient comportés d'abord, si ce n'est dans le Midi (heureuse restriction !), avec une modération qui avait aidé à leurs succès[3]. » Ainsi tout le récit de M. Martin appuie sa thèse, et le lecteur ne peut manquer de conclure avec lui : les protestants attaqués se défendent. Une fois cette position prise, M. Martin flétrit très-bien « l'œuvre de dévastation » qui s'exerça contre les monuments, et « la rage iconoclaste » qui brisa tant de riches sculptures. « Ce fut comme un coup de trompette infernale. » Sous le coup de l'indignation que soulèvent justement en lui ces fureurs, M. Martin fait un aveu, ou plutôt écrit une phrase historique, lorsqu'il dit : « La masse catholique, d'abord étourdie et surprise, commençait de s'organiser à son tour[4]. » Oui, voilà l'histoire qui apparaît : les catholiques surpris, attaqués à Nîmes, à Montpellier, à Agen, à Paris, vont se défendre. M. Martin se charge de se donner à lui-même un démenti; seulement cette sincérité ne dure pas. Les massacres de Vassy et de Sens ne furent point, comme il le dit, le signal de la guerre : ce qui en fut le signal, c'est le manifeste insurrectionnel où le prince de Condé[5] poursuivait le but, manqué à Amboise, de s'emparer du gouvernement et de faire triompher les protestants; manifeste qui précéda de douze jours le mouvement général du 21 avril, « jour néfaste dans nos annales, » dit avec raison l'auteur de l'*Histoire de France*.

La lutte est engagée : elle va se poursuivre, et voici, d'après M. Martin, quels en sont les principaux acteurs.

Du côté des catholiques, c'est le duc de Guise, « grand capitaine, d'une force extraordinaire, magnanime dans le succès,

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 114.
[2] Les divers écrits dans *Mémoires de Condé*, t. III, p. 3. *Mém de Castelnau*, t. I, p. 81, 111, 115, 316, et t. IV, p. 230. Cf. René de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, qui nie la préméditation, p. 171.
[3] *Hist. de France*, t. IX, p. 123.
[4] *Ibid.*, p. 126.
[5] *Mém. de Condé*, t. III, p. 221.

mais implacable et féroce dans le péril [1] ; » c'est le cardinal de Lorraine, « unissant tous les talents à tous les vices compatibles avec l'hypocrisie..., n'ayant qu'un seul défaut pour un ambitieux, l'insolence dans la victoire et la lâcheté dans les revers, » prélat « dont l'immoralité et les déprédations financières sont habilement exploitées par les protestants [2] ; » c'est l'archevêque de Reims, « un complaisant servile de la maîtresse du Roi à la cour, jouant au saint évêque et au Père de l'Eglise dans son archevêché [3]. » Puis, c'est l'archevêque de Rouen, « un bigot inintelligent [4]. »

Parmi les rois catholiques, nous trouvons en France « l'inepte Henri II, » dont M. Martin fait un si triste portrait [5]. En Angleterre, c'est Marie, « âme vindicative qui se lance dans cette carrière de tyrannie qui lui a valu le surnom de la sanglante Marie [6], » donné par les protestants, qui auraient mieux fait de l'appliquer à Henri VIII, à Edouard ou à Elisabeth. En Ecosse, le catholicisme est représenté par Marie Stuart, dont M. Martin, à la suite de MM. Mignet et Dargaud, signale encore « les fautes et les crimes [7], » bien que la mémoire de Marie, déjà en partie vengée par Goodall-Tytler, ait été de nos jours mise hors d'accusation par les publications du prince Labanoff [8], et les récents travaux de M. Wiesener [9] et de M. Jules Gauthier [10]. En Espagne, règne Philippe II, « prince faux et sombre, » dont le système offre « l'association du despotisme politique et du despotisme religieux contre la liberté humaine avec subordination extérieure du premier au second [11]. »

[1] *Hist. de France*, t. VIII, p. 365.

[2] *Ibid.*, t. IX, p. 67. M. Martin écrit qu'il succèda, dit-on, au vidame de Chartres dans les bonnes grâces de la reine mère, mais que « ces imputations sont très-douteuses. » *Ibid.*, t. IX, p. 52. Oui, cependant il faudrait flétrir autrement de pareilles calomnies.

[3] *Ibid.*, t. VIII, p. 364.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, p. 50 et 471.

[6] *Ibid.*, p. 433.

[7] *Ibid.*, t. IX, p. 166, note.

[8] *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart*. Londres, 1844, 7 vol. in-8°.

[9] *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, Paris, 1863, in-8° ; et *Marie Stuart et ses derniers historiens*, dans la *Revue des questions historiques*, 1er avril et 1er juillet 1868.

[10] *Hist. de Marie Stuart*, 3 vol. in-8°, 1869.

[11] *Hist. de France*, t. VIII, p. 450.

Nous avons parlé des Papes, et nous savons comment l'imagination de M. Martin sait les représenter d'après les pamphlets protestants. Pendant que les catholiques sont tous méprisables, les protestants sont tous dignes d'éloges. Nous avons déjà cité Luther, Calvin, Lefevre, Berquin ; voici à présent leur chef militaire, Gaspard de Coligny, « le plus grand caractère qu'eût formé le protestantisme, » s'écrie M. Martin [1], oublieux que Coligny a été l'âme de ce mouvement de 1562, qui fit comparer, par un historien peu suspect, cette invasion du calvinisme à l'ancienne invasion normande [2].

« Devant ce nom, s'écrie M. Martin, des horizons nouveaux s'entr'ouvrent : un autre monde que celui des Guise, de Diane et de Montmorency lui-même [3]. »

Pendant que la lutte se préparait, que le sang était versé, le concile papal, réuni à Trente, « légiférait, dit M. Martin, comme s'il eût été l'organe de la chrétienté tout entière [4]. » M. Martin a donc au moins un doute sur son caractère œcuménique ? Oui, — mais « c'est une tâche difficile d'établir en fait que le Concile de Trente ait été œcuménique [5]. » Raisonnement excellent pour échapper aux condamnations portées dans ce concile contre le protestantisme, mais auquel on a répondu justement en disant que si tous les évêques n'y furent pas présents, tous furent appelés, et en réalité presque toutes les nations y ont eu, à diverses époques, quelques représentants ; puis, tous les décrets furent ratifiés et confirmés à nouveau, au jour de la dernière session, par les deux cent cinquante-cinq prélats présents alors au concile [6]. Ce sont là du reste des objections secondaires contre le Concile de Trente. M. Martin en formule de plus sérieuses, croit-il, car, selon lui (il découvre ainsi son ignorance complète de l'histoire ecclésiastique), dans le concile « on s'occupa un peu (*sic*) de la discipline, on mit quelques barrières aux empiétements des moines sur l'autorité épiscopale, mais les légats ramenèrent bientôt le débat sur le terrain du dogme [7], » ce qui

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 118.
[2] M. Trognon, *Hist. de France*, t. III, p. 274.
[3] *Hist. de France*, t. VIII, p. 394.
[4] *Ibid.*, p. 350.
[5] *Ibid.*, t. XIII, p. 269.
[6] Cf. Pallavicini, *Hist. du Concile de Trente*. M. Baguenault de Puchesse, dans la *Revue des quest. histor.*, juillet et octobre 1869, p. 413.
[7] *Hist. de France*, t. VIII, p. 351.

fut probablement un tort, suivant M. Martin, qui dit ensuite, avec ce ton dégagé qu'il prend souvent : « Du reste, les débats du concile se décidèrent bien plutôt en dehors qu'en dedans du concile, bien plutôt entre le Pape et les rois qu'entre les légats et les évêques [1]. » Autrement dit, le concile ne fut pas libre, et ses votes lui furent imposés. Le concile s'occupa de ce qui n'était pas nécessaire et négligea ce qui était essentiel ; ainsi M. Martin écrit encore : « En général on peut dire qu'on ne fit que les réformes qui ne préjudiciaient ni au Pape, ni aux rois [2] ; » c'est-à-dire, selon la pensée de M. Martin, que les réformes ne portèrent pas sur les points les plus urgents. Après avoir ainsi déprécié l'œuvre du concile, M. Martin ajoute : « Ces réformes toutefois ne furent pas sans importance [3]. » Mais ces mots couvrent un blâme, car, dit-il, « en même temps qu'on travaillait à épurer le clergé, — on y travaillait donc ! — on élevait une barrière infranchissable entre l'Eglise et les populations protestantes, et l'on creusait de plus en plus profondément la ligne de démarcation qui séparait le clergé des laïques. » Comment cela ? Parce que « les derniers vestiges de la liberté et de l'égalité chrétienne furent effacés par les canons qui validèrent les nominations d'évêques faites directement par le Pape [4]. » En outre, accusation très-grave, « on jeta l'anathème sur quiconque niait que le célibat fût supérieur et préférable au mariage, et l'on rompit ainsi décidément avec tout le mouvement de la moralité moderne et avec toute philosophie fondée sur le perfectionnement et non sur le renversement de la nature [5], » — comme le catholicisme, apparemment !

M. Martin, après avoir posé ces prémisses, peut conclure : « Le catholicisme romain n'avait sauvé ses doctrines qu'en retranchant définitivement de l'Eglise la moitié des peuples chrétiens [6], » — comme si l'on devait imputer à l'intolérance de l'Eglise la révolte des protestants contre la croyance séculaire de l'Eglise.

En France, la lutte engagée demeure incertaine. La reine

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 173.
[2] *Ibid.*, p. 174.
[3] *Ibid.* « Ante omnia elaborandum est, disaient les légats, ut componamus nosmetipsos et personas nostras in vita et moribus, et studeamus placare Deum. »
[4] *Ibid.*, p. 175.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 176.

Catherine de Médicis et le chancelier de l'Hôpital sont associés dans une politique de temporisation et de bascule que plusieurs décorent du nom d'habileté. L'Hôpital, qui ne sut rien prévenir ni rien empêcher, est nommé par M. Martin « un patriote consciencieux dont la pensée fut invariable comme la vertu [1]; » Catherine, « femme dénuée de moralité, » dont « la pensée fut toujours subordonnée à la fortune et mobile comme l'égoïsme ; » cette femme était « le mensonge même, et l'on se perd dans l'abîme de sa fausseté [2]. » Nous n'avons aucune sympathie pour Catherine, mais nous pensons, d'après l'étude des documents. qu'elle se laissait diriger par les événements, loin de les maîtriser. Elle était ambitieuse et elle était faible : de là ses inconséquences et ce qu'on nomme ses faussetés : « Catarina è donna, » écrivait l'ambassadeur vénitien Suriano, « e se ben savia, però timida e irresoluta [3]. »

Pour justifier son jugement sur Catherine, M. Martin parle du plan tramé entre elle et le duc d'Albe, depuis deux ans, à Bayonne, pour l'extermination des hérétiques [4]. « Nous n'en sommes plus, dit-il, aux suppositions des historiens contemporains. » Cela est vrai, car nous avons la lettre même du duc d'Albe dans les papiers du cardinal de Granvelle, rendant compte de la conférence, et c'est pour cela que l'on peut nier l'existence du complot de Bayonne. « En somme, on ne conclut rien, dit M. Martin. Mais les chefs protestants ne doutèrent pas qu'une ligue secrète n'eût été nouée entre les puissances catholiques. » M. Martin affirme ensuite, sans preuves, que « les préparatifs de la cour menaçaient les protestants [5]. » La proposition contraire serait exactement la vérité, car à Meaux les huguenots se révoltaient contre le Roi, auquel les Suisses, dit l'ambassadeur vénitien Correro, sauvèrent la couronne et la vie. M. Martin fait voir « cette mère impie distillant avec art le poison dans l'âme frémissante de son fils, et fermant autour de lui toute autre issue que celle du crime [6], » — expressions qui semblent exagérées.

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 45.
[2] *Ibid.*, p. 291.
[3] *Relat. des ambass. vénit.*, t. I, p. 558.
[4] *Hist. de France*, t. IX, p. 291.
[5] *Ibid.*, p. 313.
[6] *Ibid.*, p. 315.

M. Martin nie avec raison la préméditation de la Saint-Barthélemy; il dit justement que cette préméditation est un roman inventé par le fanatisme dépravé ou le machiavélisme cynique des panégyristes italiens de Catherine et accepté par le ressentiment des huguenots [1]. Peu lui importe du reste, car, dit-il, « ces discussions sur la préméditation, intéressantes au point de vue historique, sont bien vaines au point de vue moral. La Saint-Barthélemy, c'est-à-dire l'extermination des hérétiques par la force ouverte ou par la ruse, avait toujours été dans le cœur des chefs du parti persécuteur; ils massacrèrent quand ils purent, comme ils avaient brûlé [2]. » Ces paroles, qu'on applique aux catholiques, seraient plus justes si elles étaient mises au compte des protestants, car la Saint-Barthélemy, que nous déplorons, a été plus que compensée par le massacre de Nîmes (la Michelade) et par tant d'autres assassinats à Alais, Viviers, Montpellier, Montauban, etc... En outre, les expressions de M. Martin laissent entendre clairement qu'à ses yeux la Saint-Barthélemy fut un crime religieux, tandis qu'évidemment ce fut un crime politique, commis pour se délivrer d'ennemis dangereux. La correspondance du nonce Salviati, publiée par le P. Theiner [3], a confirmé d'une manière certaine ce que des écrivains protestants eux-mêmes avaient reconnu, à savoir que la Saint-Barthélemy fut un crime d'Etat résolu subitement; Catherine se demanda, dit-on, jusqu'au dernier moment si elle se débarrasserait des chefs catholiques ou des chefs protestants. M. Martin blâme beaucoup la conduite tenue par le Pape à Rome après la Saint-Barthélemy, les processions ordonnées en actions de grâces, et le tableau commandé au Vatican, où la mort de Coligny est approuvée. Mais l'historien n'a garde de dire en quelles circonstances ces faits vrais ont eu lieu, c'est-à-dire lorsque les dépêches reçues à Rome annonçaient la découverte d'un nouveau complot de Coligny, auquel le Roi venait d'échapper en mettant à mort les principaux chefs protestants. Le Pape, ainsi instruit par le duc de Montpensier, par le cardinal de Lorraine, par le Nonce, rendit grâces à Dieu du danger évité, et approuva la mort du chef du

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 271.
[2] *Ibid.*, p. 54, note.
[3] Continuation des *Annales ecclesiastici*, 3 vol. in-f°, 1856. Cf. Ranke, *Hist. de France*, t. I, p. 307, et Boutaric, *Bibl. de l'Ecole des chartes*, oct. 1861.

complot. Plus tard, ce Pontife put apprendre les faits : Brantôme raconte qu'il versa alors des larmes ; ce qui du moins est sûr et encore plus significatif, c'est qu'à la mort de Charles IX le Pape, écrivant à Catherine une lettre de condoléance, ne dit pas un seul mot d'éloge de Charles IX et de sa mère [1].

M. Martin accuse donc à tort Grégoire XIII, comme à tort il avait accusé son prédécesseur Pie V. « L'âme et les mœurs des Simon de Montfort et des Arnaud-Amaury, avait-il écrit, revivait dans SAINT PIE V, comme l'appellent les ultramontains qui ont fait de lui leur idéal. » Du moment où Pie V est l'idéal des ultramontains, autrement dit des catholiques, il faut chercher à le déshonorer ; M. Martin écrit donc : « Une sombre terreur comprima de nouveau la pensée humaine dans toute l'Italie ; trois des premiers littérateurs de l'Italie montèrent au bûcher comme hérétiques [2]. » Mais M. Martin ne dit pas que les lois de cette époque punissaient de mort celui qui troublait l'ordre religieux, comme de nos jours encore elles punissent ceux qui troublent l'ordre politique et social, ce qui ôte à ces exécutions le caractère odieux qu'on prétend leur infliger. M. Martin incrimine aussi la conduite de Pie V dans les affaires de France : il parle des « lettres virulentes » adressées à Charles IX prêt à conclure la paix après la victoire de Moncontour, et des « ordres monstrueux donnés au comte de Sainte-Fiore envoyé à l'armée royale pour combattre les protestants [3]. » Et quels sont ces ordres ? « De n'accorder, dit-il, de quartier à aucun huguenot et de faire tuer sur place tous ceux qui tomberaient entre les mains de ses soldats. » Assurément, après avoir inventé ces ordres qui n'ont pas été donnés, M. Martin peut conclure : « Le Dieu sous l'invocation duquel on a béatifié SAINT PIE V n'est pas sans doute le Dieu de l'Evangile [4]. » Or on a les lettres de saint Pie V au roi de France ; le Pape lui dit, au sujet de cette paix dont l'accord se poursuivait à Châteaubriant et à Nantes : « Assurément, si nous voyons qu'il pût jamais exister entre Votre Majesté et ses ennemis une paix qui

[1] Sur tous ces points, il faut lire la savante étude de M. G. Gandy (*Revue des questions historiques*, 1re et 2e livraison), qui fournit le dernier mot sur cette question. Cf. *Civiltà cattolica*, 6e série, t. IX, p. 267 et suiv., 662 et suiv.; t. X, p. 269 et suiv.

[2] *Hist. de France*, t. IX, p. 206.

[3] *Ibid.*, p. 259.

[4] *Ibid.*, p. 251, note.

dût, ou relever la cause de la religion, ou procurer en quelque manière la tranquillité de ce royaume fatigué par une longue guerre, nous n'oublierions pas le caractère dont nous avons été revêtu, nous ne méconnaîtrions pas notre mission au point de ne pas interposer tout notre zèle et notre autorité pour la faire conclure le plus tôt possible. Mais comme nous savons personnellement ce dont Votre Majesté a mille fois fait l'expérience, qu'il ne peut exister d'union entre la lumière et les ténèbres, et qu'il n'y a ici d'entente possible qu'une entente feinte et pleine de piége, nous sommes amené nécessairement à trembler pour votre personne, pour le salut commun de la République chrétienne et de la conservation de la foi catholique. » Pie V exhorte alors le Roi à « dissiper les restes de cette lutte intestine et à consolider le royaume ébranlé par la conjuration la plus criminelle qu'ait ourdie la perversité des méchants. » Et il ajoute : « Il faut en ceci que Votre Majesté ne fasse rien de nouveau ni d'insolite, mais qu'elle continue à suivre la marche qu'elle a suivie jusqu'à ce jour. » Je suis confus, mais je l'avoue, dans ces conseils, je ne vois rien de « virulent. » Je lis à présent la lettre au comte de Sainte-Fiore, où le Pape recommande au général de garder la plus exacte discipline, d'interdire, sous les peines les plus sévères, toute exaction ou violence dans les pays que les troupes traverseraient, de confier le soin des blessés à des personnes pieuses, etc... Je suis encore plus confus, mais je ne vois dans ces prescriptions, comparées surtout aux usages ordinaires de la guerre à cette époque, rien de « monstrueux. »

La puissance des protestants, toujours grandissante, donne aux catholiques l'idée de la Ligue. Les catholiques imitent ainsi leurs adversaires, depuis longtemps admirablement organisés, nous le savons par de nombreux témoignages. Il y a eu deux époques dans la Ligue : une ligue formée par la noblesse en 1576, une ligue plus populaire développée en 1585. M. Martin le remarque très-bien, mais il se trompe évidemment sur le but de cette ligue : « La pensée de révolution politique s'associe ouvertement, dit-il, à la pensée de conservation religieuse[1]. » Non, au moins généralement ; car si les Guises et quelques-uns de leurs intimes ont pu caresser un instant la pensée de mon-

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 435.

ter sur le trône, la grande majorité des catholiques qui marchaient à leur suite, n'avaient aucune idée de renverser le Roi. La Ligue se forma pour défendre la foi catholique contre le protestantisme dominant, en face de la royauté impuissante. Défendre soi-même la Religion puisque le Roi semblait l'abandonner, telle fut la pensée de la Ligue ; et s'il y eût jamais dans un peuple un mouvement d'opposition patriotique et de défense nationale, ce fut assurément celui-là ; or M. Martin le déclare antinational [1]. Cependant il veut bien convenir que si « ses promoteurs furent, pour la plupart, des hommes d'intrigue et de faction, ou des fanatiques étrangers à tout sentiment de patriotisme, il y eut beaucoup de gens de bonne foi entraînés par eux, tout en se croyant bons Français et défenseurs de la vieille France [2] ; » cela est juste. Maintenant, ici comme partout, des excès ont pu se produire, mais il faut voir les desseins généraux du parti, et s'il a pu exister des hommes d'intrigue et des fanatiques, ils ne furent ni les promoteurs, ni les représentants de la Ligue. Lorsque M. Martin écrit: « Aucune société secrète n'eut jamais de plus redoutables statuts ; le caractère en est à la fois plus fédéraliste au fond et plus dictatorial dans la forme que chez les ligues protestantes, qui sont loin de ce terrorisme [3], » M. Martin évoque un fantôme ; il ne connaît pas les ligues protestantes et la pression qu'elles exerçaient ; il ne voit la ligue catholique que dans les Seize de Paris. Lorsqu'il écrit : « Les confesseurs, surtout les Jésuites, servaient de recruteurs aux Seize [4], » il formule une calomnie, surtout par rapport aux Jésuites, divisés d'opinions à ce sujet, et nullement inféodés à la Ligue, que le plus docte d'entre eux, le P. Auger, avait même condamnée. Lorsque M. Martin parle du principe républicain de la Ligue, il commet une erreur ; le principe en est très-monarchique et en même temps très-municipal, ou, comme nous le dirions aujourd'hui, très-décentralisateur. M. Martin a raison de dire que « ce principe républicain n'est pas seulement allié, qu'il est pleinement subordonné au principe catholique ; » lorsqu'il ajoute : « mais au principe catholique sous la forme ultramontaine, hispano-romaine, cos-

[1] *Hist. de France*, t. IX, p. 529, et t. X, p. 165.
[2] *Ibid.*, t. IX, p. 529.
[3] *Ibid.*, p. 435.
[4] *Ibid.*, t. X, p. 32.

mopolite, qui subordonne la France à une autorité étrangère [1], » il évoque encore une fois une fantasmagorie : en effet, l'ambition de Philippe II n'a rien de commun ni avec le principe ligueur, ni surtout avec le principe catholique, qu'il a compromis souvent en voulant le servir, par des moyens qui n'étaient pas ceux de l'Eglise, et n'étaient pas reconnus par l'Eglise. M. Martin, lui-même, le sait, puisqu'il écrit : « Le pape Sixte V redoute plus Philippe II que les huguenots [2]. » Mais M. Martin poursuit son idée sur la Ligue, et parle encore de « cette anarchie vassale de deux tyrannies, la tyrannie du Pape sur le spirituel et celle du roi d'Espagne sur le temporel [3], » sans comprendre que les ligueurs sont soumis à l'autorité, non à la tyrannie du Pape pour la Religion, et sont alliés avec le roi d'Espagne pour sauvegarder le droit national qui n'accepte en France qu'un roi catholique. Lorsque Philippe II voulut un jour porter atteinte à ce droit national, les ligueurs surent très-bien s'opposer à ses visées ambitieuses et ne pas plier sous cette tyrannie. Quant à l'accusation d'appel à l'étranger, d'appel à l'Espagnol fait par les ligueurs, qui, selon M. Martin [4], motive ensuite l'appel fait par les protestants aux Anglais, l'auteur intervertit complétement les rôles. « La responsabilité capitale, en pareil cas, dit-il, est à celui qui commence. » Soit ; or ce n'est pas aux catholiques, c'est aux protestants que cette accusation remonte, puisque, dès 1562, au premier jour de leur rébellion à main armée, les protestants étaient unis par des traités formels avec les princes allemands et avec la reine d'Angleterre [5]. M. Martin, se reprenant, veut bien admettre que la Ligue n'a pas livré la France à l'Espagne, « mais, dit-il, elle l'a livrée à Rome par faiblesse et découragement, et elle aboutissait dans ses dernières conséquences à noyer la France dans la monarchie universelle par les mains de l'Inquisition. » Encore de la fantasmagorie que rien ne soutient, un épouvantail pour les ignorants que rien ne justifie. Il en est de même de ce reproche fait à Sixte V de jouer, dans les affaires de

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 165.
[2] *Ibid.*, p. 196.
[3] *Ibid.*, p. 36.
[4] *Ibid.*, p. 237.
[5] *Mém. de Condé*, t. III, p. 254, 270, 271. *Bulletin de la Société du protest. français*, 15 mars 1867, et 15 avril suivant.

France, un jeu double : une fois de plus, M. Martin montre ici qu'il n'a pas étudié les textes. La politique de Sixte V est très-simple, c'est une politique de bon sens et une politique chrétienne. A Guise il disait : Défendez la foi, et soyez soumis au Roi; au Roi il disait : Défendez la foi, et ne vous laissez pas dominer par vos sujets.

Au surplus, Sixte V reçoit d'autres reproches que celui d'être fourbe : « Sixte V, dit M. Martin, avait poussé la réaction catholique du XVIe siècle au plus haut degré de violence; » Sixte V fut « l'impitoyable persécuteur des hérétiques et des philosophes, le destructeur fanatique des monuments du paganisme. » — Quel sens donne-t-on aux mots pour parler ainsi du Pontife ennemi de l'hérésie sans doute, mais non persécuteur, du Pontife qui réduisit les bandits infestant les Etats italiens, du Pontife qui réunit les vaisseaux de l'Europe pour vaincre les Ottomans à Lépante, qui fit enfin restaurer dans la ville éternelle l'obélisque de Néron, les colonnes Trajane et Antonine? M. Martin n'est donc jamais allé à Rome! Il aurait lu sur le piédestal de l'une de ces colonnes, avec la mention de l'œuvre de Sixte V, ce chant triomphal de reconnaissance :

TRIUMPHALIS
ET SACRA NUNC SUM
CHRISTI VERE PIUM
DISCIPULUM FERENS [1].

Grégoire XV succède à Sixte-Quint, et déploie contre Henri IV, nous dit M. Martin, « une violence aveugle [2]. » Sur quoi donc M. Martin fonde-t-il ses jugements? Sans doute, Grégoire XV ordonna aux catholiques de ne pas adhérer à Henri IV tant qu'il resterait protestant, et les pressa de réunir des Etats généraux pour nommer un Roi catholique ; mais ces applications du droit public de cette époque eurent pour conséquence la conversion d'Henri IV; or cette « violence, » si violence il y a, ne fut donc pas si « aveugle, » puisqu'elle sauva la France. La conversion du Roi fut le triomphe de la pensée de la Ligue, justification de la résistance du Pape et des catholiques, et c'est pourquoi cet acte déplaît à M. Henri Martin. D'abord, dit-il, la conversion fut faite « sans sincérité, sans dignité [3], » car

[1] Cf. *Sixte-Quint*, par le baron de Hübner, 3 vol. in-8°.
[2] *Hist. de France*, t. X, p. 253.
[3] *Ibid.*, p. 329.

Henri IV « céda à une puissance de pression, et les suggestions de l'intérêt personnel se mêlèrent chez lui aux sentiments de patriotisme et aux graves raisons politiques qui agirent sur son esprit. » Des témoignages formels contredisent ces assertions.

M. Martin ne croit pas à l'utilité d'un Roi catholique dans une France catholique. Bien plus, il est convaincu que cette conversion fut un malheur pour la France. Pourquoi? Parce que, dit-il, « cette messe fameuse de l'abjuration consacra, aux dépens de l'indépendance du pouvoir civil, la réconciliation des deux principes catholique et monarchique dont la querelle avait bouleversé la France ; la chaîne qui attachait l'Etat à l'Eglise était renouée[1] ! » Ce qui fut renoué, c'est, non la *chaîne* qui attache, ce qui serait un mal, mais le *lien* qui unit, ce qui sera toujours un bien. Quoi qu'il en soit, M. Martin espère que « la postérité, en excusant l'homme, condamnera l'acte et l'exemple[2], » car, « pour épargner des souffrances matérielles au présent, » cet acte a préparé « d'immenses périls de toute nature à l'avenir ; » il a assis « l'équivoque sur le trône, » et ébranlé « la moralité d'une nation pour des siècles. » Pour porter ces anathèmes, M. Martin oublie que Henri IV fut sincère dans sa conversion : tous les témoignages le prouvent. « La religion catholique, s'écriait un jour le Roi, je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous. Je suis fils aîné de l'Eglise, nul de vous ne l'est, ny ne le peut estre[3]. » M. Martin oublie que, par cette conversion, Henri IV pacifia la France, parce qu'il donna satisfaction aux légitimes idées des partis. Il satisfit les ligueurs en se convertissant au catholicisme, objet d'indifférence pour beaucoup de royalistes ; il satisfit les royalistes en faisant triompher le principe de l'hérédité monarchique, méconnu par beaucoup de ligueurs. Ainsi finissent toujours les révolutions, quand on ôte aux divers partis qui se sont combattus leur raison d'être, en prenant de chacun les idées justes qui étaient leur force.

Si M. Henri Martin incrimine à tort la conversion d'Henri IV, il célèbre avec raison sa politique : « La politique d'Henri IV, dit-il, eut autant de suite et de logique au dehors qu'au dedans

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 433.
[2] *Ibid.*, p. 330.
[3] *Lettres missives*, t. V, p. 91, et dans l'excellent travail de M. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, une note, p. 471-477.

du royaume [1]. » On ne peut mieux dire ; et ce règne a été justement appelé, par M. de Champagny, « l'époque normale de la France dans les temps modernes [2]. »

Au dedans, Henri IV publia l'édit de Nantes, qui mit fin aux guerres de religion. A ce propos, M. Martin s'écrie, dans ce style emphatique qu'il prend à l'occasion : « L'ombre de l'Hôpital dut applaudir ; sa pensée triomphait, les démons de la Saint-Barthélemy étaient vaincus [3]. » M. Martin aurait dû ajouter : et aussi les démons du protestantisme ; car l'édit de Nantes mit également un frein à l'intolérance des protestants, et la preuve c'est que les plus emportés d'entre eux « voulaient le faire absolument refuser [4], » et qu'Henri IV eut la plus grande peine à le faire observer [5]. L'édit rétablit, en tous les lieux d'où il avait été banni, l'exercice de la religion catholique, en même temps qu'il permit aux protestants de vivre dans tout le royaume, en limitant les villes, nombreuses du reste, où ils pouvaient exercer publiquement leur culte. Les protestants, qui conservaient sans doute leurs assemblées, leurs finances, leurs forces militaires, durent néanmoins se désister de toutes les pratiques, négociations et intelligences à l'intérieur et à l'extérieur du royaume ; il leur fut défendu de faire dorénavant aucune levée de deniers sans permission, et de tenir aucune autre assemblée que celle permise par l'édit. Aussi, suivant Palma Cayet, l'édit de Nantes eut pour résultat immédiat le rétablissement de l'exercice du culte catholique dans plus de cent villes et de mille paroisses d'où il était banni depuis plus de quinze ans. N'était-ce pas là un triomphe sur les démons du protestantisme ? Evidemment, car en fait la réforme vit diminuer son influence, et la religion catholique augmenta considérablement la sienne. La tolérance, née de nos malheurs communs, apparut alors, « par la force des choses et comme malgré tout le monde [6], » comme une transaction nécessaire entre des prétentions rivales ; voilà la vérité.

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 491.
[2] *Correspondant*, 25 déc. 1864. Cf. M. Ch. de Lacombe, *l. c.*, p. 69 et suiv. M. Poirson, *Hist. d'Henri IV*, *passim*.
[3] *Hist. de France*, t. X, p. 425.
[4] Sully, *Œcon. roy.*, t. III, p. 281.
[5] *Lettres missives*, t. V, p. 148, 159, 423, etc.
[6] M. le vicomte de Meaux, *Correspondant*, 25 août 1860, p. 680. M. de Lacombe (*l. c.*, p. 232) dit très-bien : « Henri IV a fondé la liberté de conscience,

Au dehors du royaume, Henri IV se consacra à « la grande et glorieuse idée de la fondation de l'équilibre européen, » et M. Martin admire beaucoup son plan politique ; nous aussi, car Henri IV y soutenait une politique catholique et française, libératrice des chrétiens en Orient, protectrice des petits Etats en Allemagne et du Souverain Pontife à Rome [1]. Nous sommes vraiment heureux de voir M. Martin admettre ainsi implicitement en cette occasion l'utilité et la justice de la souveraineté du Saint-Siége.

Nous sommes à la fin du XVIe siècle ; résumons-en, d'après M. Martin, les travaux et les vicissitudes. Au commencement du XVIe siècle, le problème se posait entre Calvin, Rome et Rabelais. Par la faute des rois, la France n'a pu donner de solution au problème et se trouver elle-même ; par la faute d'Henri IV qui revient au catholicisme et y ramène la France, notre patrie est retombée avec Rome. Voilà ce que prétend M. Martin, et il ne s'en console pas. Lisons plutôt : « Le XVIe siècle avait été rempli par le combat de l'esprit nouveau, de l'esprit de progrès et de liberté (non, nous l'avons dit, le protestantisme n'apporta ni un progrès doctrinal, ni une liberté philosophique, ni une liberté politique), manifesté sous des aspects bien divers (oui, despotique en Allemagne, en Angleterre, à Genève ; anarchique en France), mais violent partout, contre cet esprit de mort, ce démon du midi, fils dégénéré du moyen âge et de la tradition impériale (la cause de Philippe II est prise ainsi pour celle du catholicisme, mais c'est là une erreur et cette confusion ne peut être soutenue) qui voulait étouffer les nationalités indépendantes sous une contrefaçon de l'empire romain, et le mouvement de l'intelligence humaine sous une contrefaçon de Grégoire VII. L'esprit nouveau avait vaincu. Le genre humain n'est pas sorti, depuis trois siècles et plus, de cette grande époque de

non pas seulement, ainsi qu'on l'enseigne d'ordinaire, par les garanties qu'il accorda aux calvinistes..., mais encore par les efforts qu'il ne cessa d'opposer à l'intolérance des protestants. » — En politique comme en religion, « les maux qui procèdent de la diversité des opinions, quand ils ont pris racines en un pays, veulent estre traictés et pansés plustôt par douceur et modération que par violence et rigueur. » *Instr. à M. d'Halincourt*, citée par M. de Lacombe, p. 34.

[1] Notamment dans l'affaire du duché de Ferrare. On peut lire les excellentes pages de M. de Lacombe, *l. c.*, p. 208 et suivantes, p. 265 et 395.

transition entre le monde du moyen âge (lisez l'Eglise) et le monde inconnu qui se cache encore dans les nuages de l'avenir [1]. » Phrase à effet qui peut se traduire ainsi : depuis le protestantisme, nous commençons à délaisser la religion catholique ; cette religion n'est pas encore complétement effacée, mais elle est en train de mourir et de céder sa place à une religion nouvelle inconnue. Oh ! non, trop connue, nous en savons les doctrines et en voyons les effets ; la France a vu, elle voit chaque jour la démoralisation matérialiste et le fanatisme sanguinaire que cette religion inspire.

XVII.

Pendant que le grand roi Henri IV règne et pacifie la France, M. Henri Martin nous montre, comme contraste, l'état de l'Italie et de l'Espagne. En Espagne, on expulse les morisques, et « la responsabilité de ce grand attentat contre l'humanité, dit M. Martin, porte exclusivement sur le catholicisme espagnol [2], » car la Papauté refusa de s'associer à « ce grand forfait [3]. » Bonne note, assurément, donnée à la Papauté, et nous nous en réjouissons ; mais bonne note relative, car « la Papauté, observe M. Martin, si implacable envers les ennemis domestiques, envers les hérétiques, n'avait pas le même acharnement contre l'ennemi du dehors, contre l'islamisme [4]. » M. Martin oublie vraiment par trop l'histoire ; tout à l'heure, la Papauté presque seule combattait à Lépante ; seule elle importunait les princes en les sollicitant de repousser le grand ennemi du dehors ; et en ce moment encore, elle travaillait à délivrer les Grecs opprimés et préparait la campagne du duc de Nevers.

M. Martin ignore ce que la Papauté opère en Orient contre l'islamisme ; connaît-il mieux sa conduite en Occident ?

Voici comment elle lui apparaît : « Avec Paul V, dit-il, l'esprit violent de Sixte-Quint reprit possession du Saint-Siége [5]. » Et la

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 432.
[2] *Ibid.*, p. 560.
[3] *Ibid.*, t. XI, p. 20.
[4] *Ibid.*, t. X, p. 432.
[5] *Ibid.*, p. 545.

preuve, selon lui, la voici : « Tandis que, dans le reste de l'Italie, la liberté intellectuelle était étouffée par la terreur de l'inquisition romaine, il s'était formé à Venise un parti de libres-penseurs.» Or une discussion s'étant élevée entre Bellarmin, cardinal romain, et fra Paolo, « savant au génie inventif, métaphysicien profond, éloquent historien, polémiste énergique et habile, et protestant déguisé, *on* répondit à coups de poignards à fra Paolo ; mais le champion de Venise échappe au fer des assassins, envoyés, dit-*on*, par le cardinal Borghèse, neveu du Pape [1]. » Cet *on dit* est une calomnie; pourquoi M. Martin ne le dit-il pas nettement, et insinue-t-il que c'est, en vérité, la cour de Rome qui fit réponse à coups de poignards à ce métaphysicien nuageux, à cet historien dont Pallavicini a relevé les erreurs? Ne sait-il pas que ni le Pape, ni le cardinal Borghèse n'ont été pour rien dans l'assassinat, que le crime fut réprouvé à Rome, que des quatre accusés, trois moururent dans les prisons pontificales à Civita-Vecchia, et que le quatrième fut décapité à Pérouse [2]? S'il ne le sait pas, pourquoi parle-t-il?

Mais voici bien autre chose qu'un coup de poignard ! « Malgré le régime de terreur établi par les Papes en Italie, écrit M. Martin, la philosophie hétérodoxe y sortait parfois encore de dessous terre [3]; » aussi, en 1600, a été brûlé à Rome « le plus illustre martyr qu'ait eu la philosophie dans les temps modernes, le poëte métaphysicien et physicien Giordano Bruno, dominicain comme Campanella, et né comme lui dans le royaume de Naples [4]. » « Le néo-platonisme italien monta sur le bûcher avec ce martyr. » Or écoutez M. Martin : « Aucune secte n'a peut-être répandu dans le monde plus d'idées sublimes que ne l'ont fait ces successeurs des Plotin et des Porphyre, si grands jusque dans leurs erreurs. » Car, « si les néo platoniciens des XVe et XVIe siècles ne purent pas se dégager suffisamment du passé, ils n'en furent pas moins les initiateurs de l'avenir, par ce sentiment de l'infini qui vivifie leur école durant près de deux siècles, depuis Nicolas de Cusa jusqu'à Bruno... — Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Cardan, Telesio

[1] *Hist. de France*, t. X, p. 164; la *Civiltà cattolica*, t. XII, p. 6.
[2] Voir le détail dans Cantù, *la Réforme en Italie*, t. IV; *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1867.
[3] *Hist. de France*, t. X, p. 254.
[4] *Ibid.*, p. 545.

et tant d'autres forment la chaîne entre Cusa et Bruno, qui reprend et développe les plus hautes pensées de ses devanciers[1]...» Nos lecteurs pourront s'impatienter ou sourire en voyant la confusion d'idées qui règne dans cette page. M. Martin a raison de dire : « L'ontologie et la cosmologie antiques étaient devenues le principal obstacle au progrès de la science[2] ;» il a raison de nommer Cusa, Copernic, etc., comme les premiers auteurs de la rénovation scientifique ; mais le cardinal de Cusa, mais le prêtre Copernic étaient de grands catholiques plus encore que des philosophes[3] ; et ces novateurs, tout en pouvant faire du platonisme un prétexte de s'arracher à la servitude d'Aristote, n'avaient pu y trouver une vraie inspiration pour leurs découvertes[4]. Cusa n'était pas un platonicien, et le platonisme n'a pas présidé à la rénovation scientifique et intellectuelle du xve et du xvie siècle[5]. Voilà ce que dit l'histoire, et elle ajoute que Marsile Ficin, que Bruno, tout en adoptant certaines idées nouvelles de cosmographie, ont plutôt compromis que servi par leurs autres doctrines le mouvement scientifique[6]. Voilà pour l'appréciation nouvelle. Maintenant, et malgré le silence de toutes les dépêches diplomatiques du temps et des historiens contemporains,—silence assez étonnant, — j'admets le supplice de Bruno, raconté par le seul Scioppius (Schopp); mais je dis : ce qui fut la cause de la mort de Bruno, religieux apostat devenu protestant, est moins sa métaphysique, sa physique, sa théodicée même, que sa polémique contre les écoles ; esprit ardent, intolérant, sans mesure, sarcastique, il tomba frappé par les lois, victime de ses erreurs, sous les coups des aristotéliciens, tout autant que sous les coups des théologiens.

Mais « on eut beau tuer Bruno, s'écrie M. Martin, on ne tua pas ses erreurs, qui reparurent bientôt chez un génie plus fort que le sien, chez Spinoza : » — c'est évident ; — « on tua bien moins encore, grâce à Dieu, les immortelles vérités, la révélation nouvelle, dont il avait été un des apôtres[7] ! » con-

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 8.
[2] *Ibid.*, p. 3.
[3] Copernic dédiait son ouvrage au pape Paul III.
[4] M. Morin, *Dict. de scolastique*, t. II, p. 335.
[5] *Ibid.*, p. 301, et *passim*.
[6] Voir le travail de M. Vulson, professeur à la faculté des sciences de Grenoble, dans la *Revue d'économie chrétienne*, 28 févr. 1866.
[7] *Hist. de France*, t. XII, p. 8.

fusion d'idées faite à plaisir pour appuyer la thèse. Les noms de Képler et de Galilée, associés par M. Martin à celui de Bruno, fournissent encore à cet auteur une occasion d'accuser l'Eglise, mais cette occasion n'est pas heureuse, car enfin Képler, quoi qu'en dise M. Martin, fut aussi anathématisé par les aristotéliciens protestants de Tubingue, et ce grand homme en fut tellement découragé qu'il voulait détruire son œuvre, quand un asile lui fut offert à Gratz, où les Jésuites le protégèrent contre des accusations de sortilége lancées par ses coreligionnaires. Mais Galilée « arrêté, condamné, torturé [1]... » Oui, M. Martin croit à la torture de Galilée, car il « est impossible, dit-il, de donner un autre sens au *rigoureux examen* que subit Galilée (il ne le subit pas du tout) au terme de son arrêt. » Ici M. Martin se reprend : « Galilée, dit-il, peut n'avoir pas subi la torture dans toute son horreur, mais il a été certainement présenté à la question. » Non, encore, tout l'indiquait déjà, et suffisait pour éclairer un historien, lorsque, en publiant intégralement le texte du procès conservé aux archives du Vatican, nous avons achevé la démonstration [2]. Evidemment M. Martin n'a pas étudié le procès de Galilée ; il a lu les élucubrations de M. Libri et autres fantaisistes de l'histoire-pamphlet, il n'a pas confronté les textes ; autrement il n'aurait pas écrit : « La forme populaire de Galilée alarma Rome plus encore que le fond de sa doctrine [3]. » D'abord, où M. Martin met le mot : Rome, il faudrait mettre les aristotéliciens ; ensuite, il n'y a pas un mot qui puisse faire supposer ce motif d'accusation ; mais M. Martin le produit, sans doute, pour mieux montrer l'Eglise ennemie de l'instruction populaire !

M. Martin continue : « La persécution ne s'arrêta pas sur la tombe de Galilée : l'Inquisition s'efforça d'anéantir les vestiges de sa pensée, ses papiers, ses lettres ; son petit-fils même, abruti par une superstition sacrilége (!), brûla ce qui restait de ses derniers travaux [4]. » Cette phrase peut être dramatique, mais elle n'est pas exacte. Le savant éditeur des *Œuvres de*

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 15.
[2] *Revue des questions historiques*, juillet 1867, et chez Palmé, br. in-8°. On peut y voir quelques-unes des assertions inconsidérées émises sur ce sujet. Voir aussi *Revue des questions historiques*, octobre 1868.
[3] *Hist. de France*, t. XII, p. 14.
[4] *Ibid.*, p. 16.

Galilée, M. Alberi, avait fort bien prouvé dès 1846 (le volume de M. Martin est seulement de 1858) que la disparition des papiers de Galilée était le résultat d'un fait privé, que les poursuites de l'Inquisition n'y étaient pour rien, qu'enfin les papiers ont été si peu anéantis, qu'on les a tous, et qu'avec les derniers retrouvés au palais Pitti en 1843, ils ont été publiés dans les seize volumes renfermant les œuvres de Galilée [1]. M. Martin continue : « Rome, après le maître, poursuivait les disciples. Bien des années après la mort du grand homme, le Saint-Siége exigea des Médicis la destruction de l'académie del Cimento, formée à Florence pour continuer l'œuvre de Galilée [2]. » Cette phrase est encore inexacte.

L'académie del Cimento, fondée en 1657 à Florence, finit neuf ans après, lorsque le prince Léopold, son fondateur, prit le chapeau de cardinal. Avant M. Martin, M. Libri, dont M. Martin a résumé le travail, avait écrit qu'en donnant le chapeau au prince, Rome exigea la dissolution de l'académie; mais aussi, avant M. Libri, Fabroni, dans la *Vie de Clément IX*, avait réfuté cette accusation, en s'appuyant sur la correspondance échangée entre le Saint-Siége et le ministre de Toscane. Targioni, qui a raconté les rapports suivis entre Rome et l'académie, nie également que Rome ait dissous l'académie, ou plutôt la réunion formée alors sous ce titre. Le savant cardinal Wiseman a mis ces faits dans toute leur évidence [3]. L'académie, dont les papiers sont conservés dans la famille Segni, s'éteignit d'elle-même. M. Martin veut, néanmoins, donner des détails, et les voici : « Un des plus illustres académiciens, dit-il, Borelli, un des précurseurs de Newton, — il faut grandir le personnage pour que l'accusation contre l'Eglise tombe de plus haut, — fut réduit à mendier dans les rues de Florence; un autre savant, Oliva, se donna la mort pour échapper aux tortures de l'Inquisition [4]. » Or, il faudrait dire que si Borelli, après avoir pris part à l'insurrection de Messine, en 1674, et s'être sauvé, arriva à Rome dans la plus grande détresse, il

[1] *Opere di Galileo Galilei*, Firenze, 1842-1856, 16 vol. in-8°, dont un de supplément, t. V, *Proemium*.

[2] *Hist. de France*, t. XII, p. 16.

[3] Voir le détail des faits dans *les Premières Académies italiennes*, mémoire inséré p. 461 des *Mélanges religieux, scientifiques et littéraires* du cardinal Wiseman, in-8°, 1859.

[4] *Hist. de France*, t. XII, p. 16.

fut soutenu dans cette ville par la libéralité de la reine Christine et recueilli dans la maison des Pères des *Scuole pie*, où il enseigna les mathématiques. Il mourut en 1679, laissant son ouvrage *de Motu animalium* qui, l'année suivante, fut imprimé à Rome avec l'approbation des supérieurs. Quant à Oliva, je ne sais si l'Inquisition l'eût torturé ; le fait est qu'il ne le fut pas, et que, médecin du neveu du Pape, il fut compromis dans une société profondément immorale, voulut s'échapper, et se tua en se jetant par une fenêtre [1]. Voilà à quoi se réduisent ces accusations ; n'importe, M. Martin met à la charge de Rome, des Papes, de l'Eglise catholique enfin, « cette agonie désespérée du génie italien ; » il s'écrie : « Rome étouffe le flambeau de la philosophie dans le sang des philosophes ; » alors le génie italien « se réfugie dans les sciences naturelles ; Rome le force et le tue dans ce dernier asile [2]. » — Voilà l'histoire inventée à plaisir par M. Martin... « Mais crime inutile ! reprend le fougueux auteur, impuissante victoire ! la science, comprimée en Italie, envahit l'Europe [3]. »

Voici maintenant François Bacon en Angleterre, et Descartes en France.

Il y a sans doute des erreurs dans Bacon, M. Martin le dit ; mais si « sa philosophie générale est si imparfaite et si confuse, » c'est par le « souffle vivifiant qui anime la masse entière de son œuvre, c'est par ses larges et fécondes tendances, par son enthousiasme du progrès et de la perfectibilité que Bacon, malgré les taches déplorables de sa vie, a gardé un grand nom devant la postérité. Il a laissé des maximes immortelles. » M. Martin continue d'exprimer son enthousiasme : « C'est vraiment le génie de l'Occident, le génie moderne (opposé toujours par M. Martin à l'Eglise catholique), qui parle par sa bouche, quand il affirme, contre la plupart des anciens philosophes, disciples de l'Orient, et contre les théologiens du moyen âge, que le souverain bien n'est pas dans la contemplation, mais dans l'action, qu'il est dans le bien commun, non dans le bien de l'individu isolé : moment solennel que celui où l'esprit de l'humanité entre dans la philosophie et en bannit l'ascé-

[1] Wiseman donne les textes à l'appui, *l. c.*
[2] *Hist. de France*, t. XII, p. 16.
[3] *Ibid.*

tisme [1]. » Quelle emphase dans ce style ! Mais allons au fond : par « ascétisme » M. Martin entend l'Eglise, et ce qui le charme, c'est de voir l'Eglise repoussée par la philosophie et l'Homme-Dieu remplacé par le Dieu-Humanité. Quoi donc ! Le bien de l'individu isolé ne produirait-il pas le bien commun, et faut-il faire de l'humanité, ensemble des hommes, un être vivant ayant son esprit propre et sa destinée particulière ? Où donc M. Martin a-t-il vu que, pour les théologiens du moyen âge, le souverain bien n'était pas dans l'action ?... Mais peu importe, car M. Martin a trouvé dans ce passage une occasion de produire ses thèses rationalistes, et cela lui suffit.

Après Bacon, Descartes. M. Martin fait de lui le plus grand éloge [2]. Dans cet éloge, il y a pourtant une restriction : « C'est surtout pour avoir méconnu le sentiment, pour avoir relégué la foi dans la théologie révélée, que Descartes a laissé une œuvre mêlée d'erreurs et de lacunes immenses [3] ; » autrement dit, M. Martin aurait voulu que Descartes eût fait acte de foi à l'humanité et non à l'Eglise. Malgré cela M. Martin, qui ne parle jamais de la foi catholique, si grande chez Descartes, appelle son œuvre « l'évangile de la raison [4], » et voici sa tactique : Voyez, dit-il, « la joie et la reconnaissance des esprits vraiment religieux ; » voyez, au contraire, « l'étonnement, l'incertitude de l'Eglise romaine et des Eglises protestantes en présence de ce Messie inconnu ; » et il montre « l'Eglise romaine hésitant et tournant longtemps avec une défiance inquiète autour du géant nouveau-né. Mais tant que vécut Descartes, elle n'attaqua point son œuvre [5]. » Elle ne l'a pas attaqué davantage après sa mort ; seulement elle a pu et dû avertir qu'il y avait des lacunes, des obscurités, des dangers certains pour des esprits moins croyants que celui de Descartes ; elle les a signalés. En lisant les écrits de Descartes, quelques-unes de ses lettres surtout, on peut affirmer qu'il fut un chrétien dévoué. La distinction qu'il fit entre l'ordre de foi et l'ordre purement naturel, réelle certainement, mais trop grande en ses écrits, fut de sa part, on l'a très-bien dit [6], une manœuvre, car dans ce grand combat

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 23.
[2] *Ibid.*, p. 34-37.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 50.
[5] *Ibid.*
[6] Le P. Gratry, *De la connaissance de Dieu*, ch. VI, § VII.

engagé au XVIIe siècle, il a essayé d'opposer à l'ennemi qui repoussait la théologie catholique les armes de la raison seule. Voilà ce qui a été ensuite un danger. L'Eglise prévoyait que ce corps d'armée, ainsi séparé du centre de la bataille, serait privé de sa force et pourrait être enveloppé par l'ennemi. Le tort de Descartes a été d'ériger sa position personnelle, ou la position de son époque, en position absolue [1]. La raison a marché dès lors d'un côté, la théologie de l'autre, non plus sur une ligne parallèle, mais en sens inverse, par suite de ce malentendu. M. Martin n'accepte pas tout cela, et pose nettement Descartes en fondateur, non pas d'une religion, mais de la Révolution. Ecoutons comment M. Martin arrange son système, à l'encontre des faits : La France, dit-il, « accepte de la réforme l'esprit d'examen, garde du catholicisme l'esprit d'unité, puis la France se lève et entame enfin sa réforme à elle, non plus la réforme partielle d'une secte (expression qui désigne ici la religion catholique), mais la réforme fondamentale de l'esprit humain. Le Nord a produit Luther, le Midi Loyola, la France enfante Descartes, et reprend par la philosophie l'initiative et la direction spirituelle du monde, qu'elle avait eue au moyen âge par l'enthousiasme religieux. Ce n'est pas une révolution qui commence, c'est la Révolution [2]. » Non, et le catholique Descartes rejetterait loin l'éloge qu'on veut lui décerner. Si M. Martin comprenait bien le philosophe, il ne l'appellerait pas à son point de vue « un ange de vérité [3], » car il faudrait accepter toutes ses fortes et chrétiennes affirmations.

Assurément, l'Eglise n'a pas besoin du secours des savants et des grands hommes, mais il faut savoir revendiquer ceux qui, comme Descartes, respectent sa foi. Il ne faut pas laisser dire que Cusa, Copernic, Galilée, Bacon, Descartes sont passés à côté de l'Eglise sans lui accorder un hommage : et si M. de Maistre a pu trouver le principe de toutes les erreurs rationalistes dans les écrits de Bacon, un prêtre pieux et savant, M. Emery, a mis en lumière le *christianisme de Bacon*. Voilà des esprits chrétiens qu'il ne faut pas facilement abandonner à nos adversaires. Laissons-leur Vanini avec ses doctrines impies et

[1] M. Morin, *Dict. de scolastique*, t. II, p. 1481.
[2] *Hist. de France*, t. XII, p. 52.
[3] *Ibid.*, p. 90.

ses mœurs infâmes, Bruno avec son panthéisme nuageux, Arminius « dont le nom, selon M. Martin, doit rester cher et vénérable à tous les amis de la philosophie et de l'humanité [1]. » Laissons-leur Spinosa, dont « le colossal système fut un objet d'effroi pour les gens pieux [2], » parce que, dit M. Martin, « les dévots le détestent sans le comprendre. » Laissons-leur encore Locke, qui ne cessera jamais d'être honoré, par M. Martin, comme « un des pères de la liberté moderne [3]; » Bayle, « le douteur [4], » dont « tous les soins se bornent à miner et à détruire [5]; » Bayle, « le vengeur, qui appelle de la main les générations qui briseront un jour les églises comme on a brisé les temples [6]. » Ne confondons pas, comme le fait M. Martin, ces noms de panthéistes et de sceptiques avec ceux des Descartes, des Galilée, croyants et catholiques.

Une observation générale peut trouver ici sa place. Lorsque M. Martin loue, en certains points, un catholique, il a soin de montrer qu'en général son influence fut fatale. Lorsque M. Martin blâme, en certains points, un rationaliste, il ne manque jamais de célébrer son influence générale comme très-utile à l'humanité.

Saint François de Sales et saint Vincent de Paul sont peut-être les seuls, parmi les catholiques, qui obtiennent grâce aux yeux de M. Martin, mais encore comment comprend-il ces grands saints? En les rapetissant singulièrement. « Les livres du pieux prélat, dit-il, accessibles à tous et surtout aux femmes, qu'il avait principalement en vue, obtinrent l'influence la plus étendue..., et fournirent par leur caractère quasi-romanesque un aliment inépuisable aux natures tendres et aux imaginations rêveuses [7]. » Evidemment, M. Martin ne connaît pas saint François de Sales : il n'en a vu que la forme, qu'il juge même fort mal; il en ignore complétement le fond. M. Martin est plein de sympathie pour le *Traité de l'amour de Dieu*, et pourtant il ajoute : « Ce n'est pas qu'il n'y ait à faire quelques ré-

[1] *Hist. de France*, t. XI, p. 145.
[2] *Ibid.*, t. XIV, p. 272.
[3] *Ibid.*, p. 287.
[4] *Ibid.*, p. 325.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 327.
[7] *Ibid.*, t. XII, p. 59.

serves presque inévitables à une telle époque [1], » à cause de son trop de catholicisme sans doute. D'ailleurs, selon M. Martin, le zèle de saint François ne choisit pas toujours scrupuleusement les moyens d'action... « Saint François de Sales n'en fut pas moins une noble, une excellente nature, pénétrée de l'amour de Dieu et des hommes, une âme vraiment évangélique, un vrai disciple de celui qui a dit : Laissez venir à moi les petits enfants ! — Il aimait tant les simples, les humbles, les enfants surtout, qu'il est toujours resté un peu enfant lui-même, comme l'a dit un célèbre historien (Michelet) [2]. » Voilà les autorités de M. Henri Martin, et comment il juge saint François de Sales. Encore une fois, ce n'est pas comprendre saint François de Sales, homme très-pratique, très-sérieux, dont le *positivisme* effraye encore plus d'un chrétien. La méprise devient plus forte lorsque M. Martin parle « des mignardises dévotes du bon évêque [3], » de « cet abandon, de cet amollissement de l'âme » qui « sont de nature à exposer à de grands dangers le directeur, ses pénitents et surtout ses pénitentes ; » lorsque surtout M. Martin estime que « le mysticisme de saint François de Sales et le panthéisme de Giordano Bruno se rejoignent, parvenus au même but, l'un par l'amour, l'autre par la raison [4]. » M. Martin parle évidemment de choses qu'il ne connaît pas.

Quant à saint Vincent de Paul, dont le nom résume « tout ce qu'il y eut de sincère et de salutaire dans cette régénération du catholicisme français [5], » M. Martin lui accorde « une des premières places dans la tradition de la France [6], » et cependant voici l'antagonisme qui apparaît, car M. Martin trouve que « l'esprit moderne » est loin « des applications du principe du travail » que Vincent de Paul a adoptées ; plus loin, il signale « cette sorte d'alliance spirituelle » entre lui et Mlle Legras, « bien différente, dit-il, de celle de saint François de Sales et de Mme de Chantal ; et, observe-t-il, « ici il n'y eut ni combats, ni

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 59. Cf. M. l'abbé Hamon, *Vie de S. François de Sales*, 2 vol. in-8°.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 60.
[4] *Ibid.*, p. 61.
[5] *Ibid.*, p. 63.
[6] *Ibid.*, p. 67. Cf. *Vie de S. Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, 4 vol. in-8°.

orages [1], » pas plus que pour saint François de Sales, on peut le croire; mais qu'est-ce que ces insinuations ?

Auprès de François de Sales, de Vincent de Paul, M. Martin nomme Bérulle, « mélange de prétentions politiques mal justifiées, d'intolérance et de dévotion élevée et intelligente [2]. » Puis il salue la « croisade générale contre l'ignorance et le faux savoir [3]. » « Le mouvement scientifique est partout, écrit très-justement M. Martin; dans les rangs les plus opposés, bénédictins, oratoriens, jésuites, sorbonistes, ministres protestants, savants laïques, rivalisent dans des luttes qui éclairent l'humanité sans lui coûter de sang ni de larmes [4] ! » M. Martin ne pouvant nier ce mouvement, dont le principe lui échappe, parce qu'il ne va pas le chercher dans la merveilleuse éclosion de sainteté qui illumine cet âge, s'efforce d'en dénaturer le caractère : « Dans ce réveil de l'Eglise de France, écrit-il, il n'est guère plus question de Rome que si Rome n'existait pas [5]. » Au contraire, Rome inspire tout; c'est vers Rome que chacun tourne les yeux pour y chercher sa force; c'est le cardinal de la Rochefoucauld qui, muni de tous les pouvoirs du Pape, préside à la réforme des ordres de Prémontré, de Saint-Benoît, de Cluny, de Clairvaux, de Cîteaux; c'est au Pape que les évêques adressent en 1588, 1589, 1595, leurs plaintes sur l'éducation ecclésiastique; c'est Clément VIII qui les conjure de veiller à l'éducation du prêtre, source de perfection ou de décadence pour l'Eglise. Bérulle s'adresse, en 1613, au pape Paul V; Vincent de Paul, en 1632, au pape Urbain VIII; Olier, en 1654, au pape Innocent X. Les Papes inspirent tout, et le rêve de M. Martin sur « la profonde nationalité » du mouvement religieux et scientifique qu'il opposait à l'Eglise, doit s'évanouir. Mais s'il s'évanouit, que deviendront les belles phrases de M. Martin ? « On voit, dit-il, Rome hésiter, faiblir, s'affaisser peu à peu.» Il y a un siècle, Rome pâlissait déjà, et s'effaçait ! « Le Vatican, presque identifié avec l'aristocratie énervée des Etats romains, s'absorbe de plus en plus dans les intérêts fiscaux de son triste gouvernement temporel, ne s'émouvant

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 64.
[2] *Ibid.*, p. 67.
[3] *Ibid.*, p. 68.
[4] *Ibid.*, p. 69.
[5] *Ibid.*, p. 72.

guère que lorsqu'il s'agit de défendre le point spécial des immunités ecclésiastiques. Le Saint-Siége approuve ou blâme, mais ne provoque plus ce qui se fait au dehors [1]. » L'histoire de l'Eglise, au commencement du XVIIe siècle, dément complétement ces assertions calomnieuses.

Les Jésuites sentent le prétendu délaissement de Rome, et alors, dit M. Martin, « ils exécutent une vaste évolution. Le monde ne vient pas; on ira au monde. On n'a pu enfermer le monde dans l'Eglise, on transportera l'Eglise dans le monde. On atténuera le plus possible l'antique et redoutable opposition de Jésus-Christ et du siècle... On gagnera le siècle en donnant la consécration religieuse à ses pompes et à ses œuvres, naguère maudites : bref, on transformera le fond pour garder la forme [2]. » Tels sont les espaces où se joue l'imagination de M. Henri Martin. Et il s'écrie : « Qu'a-t-il manqué à ce plan de génie ? La droiture, la franchise, l'esprit vraiment religieux... On veut changer sans avouer qu'on change...[3]. » Mais non, on ne change pas, et c'est pourquoi les adversaires de l'Eglise ont frappé les Jésuites... Mais voyez la suite et la conclusion de M. Henri Martin : « Dans leurs missions les Jésuites transigent avec l'esprit inviolable de l'Evangile ; » et « ce n'est pas la peine de porter l'Evangile sur le Gange, dit M. Martin, pour cacher la croix et offrir à l'Inde moins que Bouddha (*sic*, M. Martin a écrit cela !), moins que Bouddha ne lui avait offert vingt-deux siècles auparavant [4]. » En Europe, « les Jésuites renonçant à la morale ascétique (lisez catholique) sans avoir trouvé la loi d'une morale plus humaine (celle que trouvent les amis de M. Martin et qu'ils nous exhibent chaque jour !), arrivèrent à un vrai scepticisme [5] » (les Jésuites sceptiques!! mais gardons notre calme et lisons) : « N'osant supprimer l'Enfer, ils suppriment pour ainsi dire la piété. L'Enfer n'est plus fait que pour les hérétiques ; quant aux catholiques, pourvu qu'ils croient au dogme, la dévotion leur est rendue si aisée, qu'ils ne sauraient vraiment refuser de se laisser sauver ; quelques pratiques extérieures et quasi-mécaniques (*sic*), devenues

[1] *Hist. de France*, t XII, p. 72.
[2] *Ibid.*, p. 77.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 78.
[5] *Ibid.*

aussi peu gênantes que possible, sont tout ce qu'on leur demande. Du reste, toute latitude. Les décisions des casuistes sont à donner le vertige. Il faut remonter jusqu'aux sophistes d'avant Socrate pour retrouver une pareille perturbation de la conscience humaine. Nécessités de la nature, faiblesses excusables, dépravation et crime, tout est confondu dans la tolérance comme jadis dans la réprobation. On permet ce que défendent l'honneur mondain et même les lois civiles... [1]. » Arrêtons-nous... autant vaudrait lire les *Provinciales* elles-mêmes ; ce serait au moins divertissant comme la débauche d'esprit d'un homme de génie, mais les pages en style goguenard de M. Henri Martin inspirent la tristesse... M. Martin ne connaît les Jésuites que par les *Provinciales* ; il ne sait donc pas, ou il oublie, que beaucoup de textes ont été arrangés par les Jansénistes, et que trouvant quelques décisions mauvaises dans certains casuistes, Pascal s'est amusé à s'en moquer, sans citer aucune de leurs nombreuses décisions justes et sévères. M. Martin répète tous les lieux communs qui ont cours à ce sujet depuis deux siècles, et la *Somme théologique* du P. Garasse, « ouvrage scandaleux qui rappelait à la fois les bouffonneries des prédicateurs macaroniques et les fureurs de la Ligue [2], » et la *Somme* de Sanchez, « étrange monument de l'excès de l'obscénité auquel la prétention de définir toutes les nuances du péché peut conduire les casuistes [3]. » Il faut faire croire à leur influence afin de montrer l'Eglise catholique entraînée dans l'erreur et dans l'immoralité, car M. Martin voit et veut faire voir le catholicisme dans les Jésuites et tous les Jésuites dans quelques casuistes. « Les Jésuites, dit-il, ne connurent plus désormais ni frein, ni bornes, et le casuisme et le probabilisme s'épanouirent toujours plus largement durant toute la première moitié du XVIIe siècle. » M. Martin évoque ici encore des fantômes. D'abord le casuisme et le probabilisme existaient avant les Jésuites, et ne leur ont jamais appartenu en propre : les traités des casuistes, écrits par des confesseurs, ces médecins de l'âme, comme on écrit dans les livres de médecine des détails repoussants pour instruire les médecins du corps, ont en morale une existence nécessaire, dont plu-

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 79.
[2] *Ibid.*, p. 81.
[3] *Ibid.*, t. XI, p. 31.

sieurs protestants eux-mêmes ont reconnu l'utilité. Que des questions subtiles, ridicules, aient été posées, que des décisions fausses, erronées, aient été quelquefois données, cela est arrivé, mais a pu arriver sans nuire à l'ensemble de travaux sérieux. Ensuite le probabilisme consistant à dire que, dans un conflit de deux opinions, on peut choisir la moins probable et la moins sûre, pourvu qu'elle soit vraiment probable, ne saurait être par lui-même la source du relâchement dans la morale ni de la corruption dans les mœurs [1]. M. Martin s'imagine avoir produit grand effet par un cliquetis de mots qui, soumis à l'analyse, ne veulent nullement dire ce qu'il leur fait dire. Mais que voulez-vous? M. Martin avait besoin de montrer l'Eglise corrompue; il en avait besoin pour justifier le jansénisme, qui se pose, dit-il [2], comme une réforme et quelque chose de plus. « Saint Cyran, ajoute-t-il, devenant le directeur de quelques religieuses, ce n'est rien moins qu'une des grandes phases de l'histoire religieuse dans l'ère moderne. C'est, comme on l'a dit, une suprême tentative pour réformer l'Eglise romaine sans en rompre l'unité [3]. » Et à ce sujet M. Martin compare longuement le jansénisme avec le jésuitisme, ou plutôt le casuisme, car voici comment tout s'enchaîne dans la pensée de M. Martin: le christianisme s'est déformé par le catholicisme, le catholicisme a été outré par l'ultramontanisme, l'ultramontanisme a été absorbé par le papisme, le papisme a été mené par le jésuitisme, le jésuitisme se résume dans le casuisme. Je ne dis rien que l'*Histoire de France* n'énonce ou ne fasse clairement entendre [4]. Jansénisme et casuisme sont deux erreurs, dit M. Martin, mais « on ne peut les juger à la même mesure [5]. » « Chez les casuistes, le prêtre remplace Dieu; on affranchit les sens, on met l'esprit aux fers. Dans le jansénisme, le Christ, toujours vivant, toujours présent, est et fait tout dans les âmes. Le casuisme tue l'âme, le jansénisme tue le corps. » Le traité de la *Fréquente communion*, dit-il, « expose au public la réforme morale à laquelle on aspirait; » oui, la réforme qui est d'éloigner

[1] Voir sur tous ces points, entre autres auteurs, M. l'abbé Maynard, *les Provinciales*, p. 190-199 et *passim*.
[2] *Hist. de France*, t. XII, p. 81.
[3] *Ibid.*, p. 84.
[4] Lorsqu'on loue un ouvrage, il faut au moins en connaître la doctrine.
[5] *Ibid.*, p. 85.

les fidèles des sacrements pour les éloigner de la Religion. M. Martin écrit alors comme antithèse : « Les casuistes accordent la communion à toute espèce de gens, repentants ou non repentants, et réduisent le sacrement à une espèce de formule magique et matérielle : » et reprenant la donnée janséniste, il montre comment « les jansénistes ont relevé la grandeur morale de l'homme ; ce sont les stoïciens du christianisme moderne, dit-il en un style prétentieux ; les jésuites en ont été à la fois les épicuriens et les académiques [1]. » Ce sont là des blasphèmes et des jeux d'esprit, et M. Martin, pour les soutenir, fausse l'histoire. « La discipline des Jésuites, écrit-il, se relâcha au dernier point... Un grand nombre se jetèrent dans la vie de lucre et de jouissances matérielles (!)..., firent de leurs monastères des maisons de commerce, de banque et d'industrie (non, non !). D'autres se maintinrent auprès des princes et des grands à titre de confesseurs complaisants (non !)... ; tandis qu'à Rome le général Oliva et son entourage vivaient dans une mollesse épicurienne (non !), Bourdaloue à Paris parlait et agissait presque comme les jansénistes (non !) [2]. »

Cependant, je l'ai dit, M. Martin n'accepte pas toute la doctrine janséniste. « Au point de vue métaphysique, il veut bien avouer que l'édifice de Jansénius est ruiné par la base. Au point de vue pratique, il en est de même, car « à quoi bon tant d'efforts et de si terribles pénitences si la grâce est irrésistible, et si nous ne pouvons rien, soit pour la provoquer, soit pour l'aider en nous-mêmes [3] ? » « Descartes, nous dit M. Martin, est incompatible avec Jansénius [4] ; » je le crois bien, parce que Jansénius est incompatible avec le témoignage du bon sens et la parole de l'Eglise, que Descartes acceptait. Malgré ces critiques spéciales, M. Martin a le talent, comme nous l'avons déjà fait remarquer, d'accorder un éloge général à ces singuliers adversaires de l'Eglise qui avaient la prétention d'être dans l'Eglise malgré l'Eglise. « Les Jansénistes, s'écrie M. Martin, à l'exemple de Luther, relevaient aussi la liberté en fait ; en faisant l'homme

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 85.
[2] *Ibid.*, p. 107. Cf. Crétineau-Joly, *Histoire des Jésuites*, t. V, p. 138 ; le P. de Ravignan, *de l'Existence des Jésuites*, p. 219-235, sur le prétendu commerce des Jésuites.
[3] *Hist. de France*, t. XII, p. 87 et 88.
[4] *Ibid.*, p. 90.

esclave de Dieu, ils l'affranchissaient de l'homme; l'instinct du pouvoir absolu ne s'y est pas trompé : les rois comme les Papes leur ont toujours été hostiles [1]. » Les Papes, oui ; mais les rois, pas trop, pas trop... Toujours est-il que « les fameux solitaires (très-visités pourtant) renouvelèrent la Thébaïde aux portes de Paris et dans Paris même [2]. » C'est la légende janséniste ! Tout le monde les courtise, grandes dames et bourgeoises [3] ; il est de mode d'être janséniste, parce que les jansénistes ont aussi leur morale relâchée ; et, comme dit le P. Rapin [4], on ne parle que de saint Augustin dans les ruelles.

Pascal embrasse leur cause ; il écrit les *Provinciales* d'après les textes présentés et arrangés par ses amis : alors, dit M. Martin, « tout l'empire d'opinion conquis par les Jésuites en un siècle fut perdu en un jour [5]. » L'antithèse produit de l'effet, mais n'exprime rien de juste. M. Martin insiste cependant : « La défaite fut décisive et irréparable. »

Après Pascal, « il était évident que les Jésuites étaient ruinés moralement, que la direction religieuse de la France ne leur appartiendrait jamais, et que les Jansénistes, quels que fussent le génie et la vertu de leurs chefs, ne s'empareraient pas non plus de la société française. » Aussi M. Martin conclut à la ruine et des Jansénistes et des Jésuites. « Une nouvelle tentative devait avoir lieu. Le vieux (?) gallicanisme régénéré, et dirigé par un grand homme, va s'interposer entre les combattants et chercher à son tour une formule. »

XVIII

Nous entrons dans une période où les erreurs, les lacunes, les confusions sont moins nombreuses, et souvent nous aurons à approuver les pages de M. Martin.

M. Martin distingue dans l'œuvre de Richelieu « son admi-

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 86.
[2] *Ibid.*
[3] Art. du P. Clair dans les *Etudes religieuses des PP. Jésuites*, nouv. série, t. IX, p. 462.
[4] *Mémoires du P. Rapin*, publiés par M. Léon Aubineau (3 vol. in-8°, 1865), très-importants pour l'histoire du Jansénisme.
[5] *Hist. de France*, t. XII, p. 106.

rable politique extérieure, où il n'y a qu'à louer, et sa politique intérieure, où il y a des actes raisonnables et des théories funestes[1]. » « Richelieu, dit-il, ne trahit jamais les devoirs de l'homme d'Etat envers la grandeur de la patrie, mais il fut malheureusement moins fidèle aux lois de la morale et à celles de l'humanité. » Ces paroles font allusion, d'abord à sa conduite contre les protestants, ensuite à sa conduite contre les grands et contre les Ursulines de Loudun.

Richelieu poursuivit les protestants : mais avait-il des raisons pour agir ainsi? voilà la question : or, les raisons ne manquent pas pour le justifier. M. Martin avoue lui-même l'existence, en 1621, « de réformés factieux que condamnent une grande partie de leurs coreligionnaires[2]. » En 1625, il raconte « l'insurrection huguenote, acte insensé, dit-il, mais, ajoute-il, non dénué de tous motifs[3], » réticence dont les faits accusent l'injustice. Quoi qu'il en soit, on conçoit que Richelieu, prenant les protestants en flagrant délit de complot antinational, ait voulu les réduire. Le parti calviniste fut détruit en France ; mais Richelieu n'abusa pas de sa victoire, et « sur les ruines de la faction huguenote, il fit jurer au fils d'Henri IV, c'est M. Martin qui le dit, le maintien de la liberté religieuse. »

M. Martin regrette ensuite, et cela, « en vue de l'avenir, » que Richelieu, après avoir détruit La Rochelle, ait écrasé l'aristocratie. Je sais les sympathies que l'on accorde à Montmorency, à de Thou, à Chalais, à Cinq-Mars ; mais il faut également comprendre la situation : Richelieu avait vu les troubles de la Régence et observé les vices du régime féodal, mis en lumière par les événements. La destruction de l'aristocratie, comme puissance capable de tenir tête aux armées du Roi, devenait un besoin public. Après cela, lorsque M. Martin blâme « la police secrète du cardinal, police principalement composée, dit-il, de moines et de prêtres, » car « les dominicains étaient ses espions à l'intérieur, » il n'écrit plus l'histoire et se lance dans le pamphlet.

M. Martin regrette encore et surtout « ce fait déplorable de l'histoire de ce temps, fait qui déshonore la civilisation du

[1] *Hist. de France*, t. XI, p. 250.
[2] *Ibid.*, p. 171.
[3] *Ibid.*, p. 214.

XVIIe siècle et que les hommes qui respectent la mémoire de Richelieu voudraient ensevelir dans un éternel oubli, » le procès de Grandier.

Quoi qu'il en soit, si « d'autres hommes, dit M. Martin, ont aimé la France autant que Richelieu, aucun ne l'a peut-être si complétement et si profondément comprise[1]. » Après cet éloge, que nous ratifions volontiers, M. Martin prétend poser Richelieu en ennemi de Rome, car ce serait prouver indirectement que la France, si bien représentée par Richelieu, ne peut être son amie. M. Martin écrit : « On ne saurait douter que Richelieu n'ait été souvent frappé des complications et des embarras énormes que les rapports avec Rome suscitaient journellement dans les pays catholiques et de l'incompatibilité de ces rapports avec l'indépendance et l'unité nationales[2]. » Vraiment? mais quelle idée se font donc les rationalistes de l'Église et d'un gouvernement chrétien, puisqu'ils nient qu'on puisse être catholique, sujet spirituel du Pape, et citoyen d'un pays indépendant et libre! « La pensée de se faire chef d'une Eglise nationale qui ne reconnaîtrait plus au Pape qu'une préséance honorifique, et à laquelle on rallierait les protestants par des concessions faites aux dépens de Rome, traversa certainement (?) plus d'une fois l'esprit de Richelieu ; mais, homme pratique avant tout, il recula devant les difficultés et les dangers d'une rupture avec le Saint-Siége... Il ne s'arrêta donc pas à l'idée d'une séparation... Il tenta du moins de relâcher le lien qu'il ne croyait pas devoir rompre[3]. » Et à l'appui de son assertion hasardée, M. Martin cite la menace faite par le gouvernement français à Rome de se passer de bulles pour installer ses Evêques, et la défense d'envoyer de l'argent à Rome. Il cite également la publication du livre des *Libertés gallicanes* de Dupin, lequel avait l'habitude, observe-t-il, de justifier les entreprises de Richelieu par les procédés historiques; livre supprimé, il est vrai, sur la plainte du nonce, par arrêt du conseil, mais vendu néanmoins à peu près publiquement. Enfin M. Martin mentionne la menace faite par la France d'un concile national, à la suite du refus du Pape de

[1] *Hist. de France*, t. XI, p. 243.
[2] *Ibid.*, p. 511.
[3] *Ibid.*, p. 511-513.

rendre des honneurs funèbres au cardinal de la Valette, mort en portant les armes sans dispense.

Après avoir ainsi parlé, un peu inconsidérément, de ces projets de Richelieu, M. Martin [1] laisse planer plus que des doutes sur les mœurs du cardinal, et c'est là encore une grande légèreté, car M. Avenel [2], qui a tant étudié cette époque, a écrit : « Nous n'avons pas trouvé une seule ligne qui puisse donner à ce sujet, non pas une certitude, mais même un soupçon. »

M. Martin loue le code de 1629, « monument trop peu connu, » car lorsqu'on l'étudie, dit-il, « on peut affirmer que le gouvernement d'alors, au milieu des immenses préoccupations de la diplomatie et de la guerre, avait fait, pour répondre aux vœux du pays et améliorer la législation nationale, des efforts très-sincères et souvent très-heureux [3]. » « L'histoire, ajoute-t-il, doit réhabiliter un vaste travail qui fait honneur au génie législatif du XVIIe siècle [4]. » Il y a des phrases de M. Martin — celle-là est du nombre — qui rachètent beaucoup de pages, ou qui les rendent, par leur contraste, moins excusables encore. Après le récit des travaux de Richelieu, M. Martin peut justement conclure : « La raison, tout balancé, l'amnistie. Le patriotisme éclairé s'incline devant la mémoire de cet homme qui a tant aimé la patrie [5] ; » et en étudiant les lettres et les arts, et le mouvement intellectuel qui produisit Corneille, Pascal, Puget, Le Sueur, il peut « opposer — il serait plus juste de dire comparer — le siècle de Richelieu au siècle de Louis XIV. »

L'étude sur la politique de Mazarin n'est pas moins remarquable que celle sur Richelieu. M. Martin croit cependant que les accusations portées contre Mazarin, d'avoir manqué par intérêt personnel l'occasion d'une paix générale dans les négociations avec l'Espagne, ne sont pas sans fondement [6]. Mais il repousse le reproche adressé au cardinal d'avoir fait durer la guerre pour se maintenir au ministère [7], et il recon-

[1] *Hist. de France*, t. XI, p. 491.
[2] Editeur des *Lettres de Richelieu* dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, et l'un de nos plus savants collaborateurs.
[3] *Hist. de France*, t. XI, p. 293.
[4] *Ibid.*, p. 294.
[5] *Ibid.*, p. 581.
[6] *Ibid.*, t. XII, p. 237.
[7] *Ibid.*, p. 183.

naît comme chose de toute évidence que Mazarin eut la pensée constante d'achever l'œuvre de Richelieu. Il signale chez Mazarin « une absence de dignité et de franchise[1]; » mais aussi « la lutte adroite et opiniâtre, les revers supportés avec persévérance[2] » pendant « ce singulier drame politique qui a gardé dans l'histoire le nom de la Fronde..., époque de désordres sans grandeur et d'agitations sans fruit[3]. »

Après la Fronde, « le pouvoir de Mazarin fut incontesté, et si, dans la politique extérieure, il en fit un très-bel usage, il en fit un déplorable au dedans de la France. A l'extérieur, l'alliance du Rhin compléta le traité de Westphalie..., et peut être considérée comme le point culminant de la politique française vis-à-vis de l'Allemagne[4]. » « En même temps, par le traité des Pyrénées, l'œuvre d'Henri IV et de Richelieu était consommée, et un étranger avait achevé de réaliser la pensée des deux grands génies politiques de la France[5]. »

Tout cela est fort bien dit, et raconté avec talent. A l'intérieur, M. Martin constate que l'administration érige le désordre en système; que toute règle financière, toute comptabilité a disparu; que le trésor est au pillage. Il nomme le gouvernement comme le premier auteur du désordre, car le principe du désordre, dit-il[6], était chez Mazarin, puisque le ministre « partageait avec les traitants les bénéfices d'opérations frauduleuses » qui ne rencontraient ainsi aucun obstacle. M. Martin a raison, et conclut qu'après les grands politiques la France avait besoin d'un grand financier et d'un grand administrateur : la France trouva Louis XIV, qui lui donna Colbert.

Colbert, d'après M. Martin, et ce jugement paraît très-juste, fut plus complétement que Mazarin « l'héritier des vues de Richelieu[7]. » « Son influence se fait heureusement sentir dans les finances, la justice, la marine, l'agriculture, le commerce et l'industrie. » Tous en conviennent pour les finances, la justice, la marine; plusieurs protestent en ce qui

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 310.
[2] *Ibid.*, p. 450.
[3] *Ibid.*, p. 308.
[4] *Ibid.*, p. 510.
[5] *Ibid.*, p. 529.
[6] *Ibid.*, p. 453.
[7] *Ibid.*, t. XIII, p. 21.

concerne le commerce, l'industrie, l'agriculture. M. Martin ne partage pas, et avec raison, croyons-nous, l'opinion de ceux qui accusent Colbert de s'être mépris sur les besoins de la France. Il le défend contre les économistes, parce qu'il « est plus que douteux que l'état de la société lui eût permis de détruire[1] » les usages enracinés dans les vieux corps de métiers, et qu'il a évidemment « mieux fait qu'on ne faisait avant lui[2]. » M. Martin appuie son jugement et la justification de Colbert sur ce fait incontestable que les règlements promulgués par le grand ministre poussèrent la France de cinquante ans en avant. « C'était donc, observe-t-il, aux successeurs de Colbert de suivre l'esprit et non la lettre de ses lois, et de les modifier selon le besoin des temps[3]. » M. Martin loue l'ordonnance du commerce, cet « imposant monument que rien n'a remplacé[4]; » il montre que « le plus large avenir industriel était ouvert à la France en 1672, à l'époque culminante du ministère de Colbert[5]. » Il considère, sous ses diverses faces économiques, « cette administration colossale qui semble avoir réuni en quelques années les travaux de plusieurs siècles[6]. » « Jamais la France, s'écrie-t-il, ne s'était vue dans une situation semblable à celle qu'elle occupait en 1672; jamais elle n'avait atteint une telle hauteur de puissance et de majesté... Ce sont les dix ou douze plus belles années dont ait joui notre patrie; partout s'épanchent des torrents de vie et de lumière[7].» « La flatterie n'avait besoin que de dire ce que voyaient tous les yeux, et, chose presque unique dans l'histoire, les courtisans pouvaient être sincères[8]. » Ces paroles expriment la vérité, et font honneur à M. Martin.

Mais la France va déchoir de cette hauteur. « Notre patrie va être entraînée hors de la voie de sagesse et de prospérité où l'avait engagée Colbert. La gloire ne sera plus la sœur de la justice. La France va parfois combattre pour des intérêts

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 147.
[2] *Ibid.*, p. 98.
[3] *Ibid.*, p. 150.
[4] *Ibid.*, p. 151.
[5] *Ibid.*, p. 150.
[6] *Ibid.*, p. 153.
[7] *Ibid.*, p. 154. Voir *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. Pierre Clément.
[8] *Ibid.*, p. 168.

qui ne sont plus ceux du progrès et de l'humanité [1] : » voici la guerre de Hollande et la révocation de l'édit de Nantes.

Louis XIV, qui jusqu'en 1668 avait suivi une politique nationale, « ne suit plus, dit M. Martin, d'autres guides que sa passion et sa fortune... » Par la politique nouvelle du Roi, « la France s'effaçait dans la monarchie universelle. La pensée de Charles-Quint détrônait la pensée d'Henri IV et de Richelieu [2]. » « La résistance opposée par l'ennemi aux desseins du Roi ramène au moins momentanément Louis XIV à la modération et au sens pratique, dont la passion et les mauvais conseils l'avaient écarté [3]. » Ces mauvais conseils sont, pour la politique et la guerre, ceux de Louvois, comme, pour la révocation de l'édit de Nantes, ce sont, nous dira M. Martin, ceux du clergé. Déjà, en une précédente occasion, M. Henri Martin signalait « les iniquités de cette famille Le Tellier, qui fit payer si cher les services qu'elle rendit à la France [4]. » Louvois excitait en effet Louis XIV à la guerre, loin de le modérer comme Colbert, et il applaudissait aux constructions de Versailles, que Colbert déplorait. A cette occasion, M. Martin fait un acte de justice : « Versailles a coûté cher, très-cher à la France, dit-il ; toutefois il importe à la vérité historique d'écarter à cet égard des exagérations trop longtemps accréditées ; » et, après M. Ossude, il montre que cent dix ou cent douze millions seulement, ce qui est déjà beaucoup trop, « furent dépensés en quarante ans à ces splendides créations, dont assurément nous ne nierons point l'excès [5]. »

Les affaires publiques en souffrirent, et c'est un grand reproche qu'on peut adresser au Roi. M. Martin en formule un autre : Louis XIV a détruit le grand œuvre d'Henri IV par la révocation de l'édit de Nantes. Reprenons les choses de plus haut.

Le cartésianisme, devenu puissant, ne peut, dit M. Martin, redouter les écoles rivales, « mais bien plutôt les puissances ecclésiastiques et laïques dont les ombrages s'accroissent à mesure que sa domination intellectuelle s'étend. Ces ombrages, Rome

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 154.
[2] *Ibid.*, p. 342 et 359.
[3] *Ibid.*, p. 343.
[4] *Ibid.*, t. XII, p. 200.
[5] *Ibid.*, t. XIII, p. 240 et 241.

et les jésuites, enfin déclarés contre Descartes, travaillent à les faire partager à Louis XIV [1]. » Et comme preuve, M. Martin indique la mise à l'index, *donec corrigerentur*, des ouvrages de Descartes, en 1662. « Ce n'était point, observe-t-il, une condamnation absolue : Rome gardait quelques ménagements. » Le mot n'est pas juste, car, dans l'expression de la vérité, Rome ne connaît ni emportement, ni condescendance : elle ne se déclarait pas contre Descartes, elle disait seulement qu'il y avait dans ses ouvrages certains passages à corriger, et c'est la vérité [2]. Mais M. Martin poursuit sa pensée : « Un orage s'amasse contre cet audacieux cartésianisme qui prétend tout soumettre à la raison. » « Les réserves pratiques (et théoriques, n'en déplaise à M. Martin), faites par Descartes relativement au domaine religieux, ne rassurent pas l'autorité traditionnelle, qui sent bien que ces réserves sont peu d'accord avec la méthode, et que les disciples tireront tôt ou tard les conséquences des principes posés par le maître [3]. » Oui, mais en outrant ce que le maître n'a pas voulu dire, en affirmant ce qu'il n'a pas pensé et ce qu'il eût combattu. Par suite de cette crainte de l'autorité traditionnelle, « de dignes funérailles sont refusées à Descartes, dit M. Martin, et Louis XIV défend de prononcer publiquement son éloge [4], » lui le protecteur des lettres et des arts ! « Il est vrai que peu après, lorsque Molière faillit ne pas trouver six pieds de terre, Louis XIV intervint pour obliger les rigoristes du clergé à octroyer la sépulture au comédien poëte. On sait du reste, ajoute M. Martin, de quel anathème Bossuet outragea cette tombe à jamais illustre [5]. » Outragea ! expression violente, qui contient une erreur. Bossuet domine cette époque, et « Bossuet, objecte M. Martin, maintient les croyances qui scandalisent de plus en plus l'esprit moderne [6]. » Autrement dit, il est fâcheux que Bossuet reste catholique ! M. Martin accepterait volontiers Bourdaloue, mais « les objections générales contre lui, dit M. Martin, commencent, chose inévitable, du point de séparation entre les croyances du XVIIe siècle (pourquoi ne pas

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 170.
[2] Cf. entre autres : *Annales de philosophie chrétienne*, 4e série, t. V, p. 106 t. VI, p. 57.
[3] *Hist. de France*, t. XIII, p. 175.
[4] *Ibid.*, p. 170.
[5] *Ibid.*, p. 198.
[6] *Ibid.*, p. 223.

dire les croyances catholiques?) et les opinions philosophiques modernes [1] : » toujours la même thèse posée de l'incompatibilité de la doctrine catholique avec l'esprit moderne.

M. Martin reconnait qu'on a injustement accusé Bossuet d'avoir toléré la trigamie de Louis XIV ; c'est très-vrai [2], mais il ajoute, en attaquant les autres : « Il ne saurait partager la responsabilité de la complaisance des confesseurs jésuites du Roi, plus accommodants que leur confrère Bourdaloue [3]. » Non pas plus accommodants, car le P. Annat, l'un de ces confesseurs, « chagrinait tous les jours Louis XIV, a dit Bayle, et ne lui donnait aucun repos à cause de ses liaisons avec mademoiselle de la Vallière ; » « car le P. Deschamp refusait bravement au Roi l'absolution, » a dit Saint-Simon, tandis que le P. de La Chaise s'éloignait de la cour, pour ne pas couvrir de sa présence les désordres du Roi. Il ne faut donc pas parler de la « complaisance sacrilége » du P. de La Chaise, surtout lorsque, peu après, on le montre, comme c'est justice, faisant partie de la sainte ligue qui pressait Louis de se réformer, — ce que M. Martin approuve volontiers, — et de réformer ses sujets quant à la foi, — ce que M. Martin condamne expressément. Examinons rapidement cette dernière assertion.

M. Martin ne trouve dans la conduite des protestants aucun motif qui soit pour Louis XIV une circonstance atténuante. « Il est faux, affirme-t-il, que les protestants aient gardé un esprit de sédition [4] ; » il assure que « la masse protestante, depuis le temps de Richelieu, n'aurait donné au gouvernement aucun sujet de plainte un peu sérieux [5], » car les protestants « avaient depuis longtemps oublié leurs vieilles prétentions à faire un Etat dans un Etat [6]. » Si les protestants sont si innocents, le gouvernement a, au contraire, plus d'un abus à se reprocher. « Les ordonnances et arrêts défavorables aux réformés se succédèrent dans les dernières années de Mazarin... De 1666 à 1674, les réformés respirèrent sous la protection de Colbert. Cependant quelques actes hostiles indiquaient par intervalle

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 225.
[2] Cf. Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la Cour.*
[3] *Hist. de France*, t. XIII, p. 226.
[4] *Ibid.*, p. 595.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 598.

que, s'il y avait adoucissement, il n'y avait pas changement total de système... A partir de 1674, les édits et arrêts oppressifs recommencent à se succéder [1].» Mais, selon M. Martin, le gouvernement fut lui-même sollicité et entraîné par le clergé : « La plus grande part, dit-il, dans les mesures malveillantes devait être attribuée (sous Mazarin) non point à l'initiative du gouvernement, mais à la pression qu'exerçait le clergé sur les dépositaires de l'autorité royale [2]. » — « En 1665, si les persécutions religieuses recommencent, » c'est que « le clergé poursuivait sa marche victorieuse [3]. »

Or, il est démontré pour tous ceux qui ont pris la peine de parcourir les *procès-verbaux* des assemblées du clergé depuis 1600 jusqu'à 1685, que les réclamations de ces assemblées, au sujet des protestants, ne portaient que sur les infractions à l'édit, et ne tendaient pas du tout à la révocation de l'édit. Les évêques ne l'ont pas sollicitée, et à la veille même de la révocation, le 25 mai 1685, ils affirmaient que leurs très-humbles prières n'étaient pas pour la révocation d'aucun édit [4]. Le clergé put ensuite approuver cette révocation, il ne l'a pas provoquée. Dès 1676, Louis XIV fonda « un étrange établissement pour accélérer la conversion des hérétiques. » Pellisson fut chargé de tenir cette caisse, et d'en diriger les opérations. « Pellisson, continue M. Martin, distribuait les fonds aux évêques avec des instructions sur la manière de les employer, et il s'établit un vrai marché aux consciences parmi la classe la plus infime de la population protestante... Le tarif des conversions ne dépassa pas en moyenne six livres par tête [5]. »

Arrivons plus directement à la révocation de l'édit.

L'influence de Mme de Maintenon grandit [6], écrit M. Martin ; les Le Tellier, le P. de La Chaise, l'archevêque de Paris assiégeaient Louis sans relâche [7] ; l'esprit jésuitique triompha [8].

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 603-605.
[2] *Ibid.*, p. 598.
[3] *Ibid.*, p. 601.
[4] V. les études de M. l'abbé de Cabrières, *Martyrs et Persécuteurs*, dans la *Revue catholique du Languedoc*, t. II, citées par M. l'abbé Delacroix, dans la *Vie de Fléchier*.
[5] *Hist. de France*, t. XIII, p. 606.
[6] *Ibid.*, p. 607.
[7] *Ibid.*, p. 613.
[8] *Ibid.*, p. 627.

Le Roi se convertit ; mais « sa conversion devait être plus funeste à la France que ses désordres, qui avaient si peu influé, selon notre auteur, sur les affaires publiques [1].» L'édit de Nantes fut révoqué. « C'était logique, car, dit M. Martin, une fois que l'on écarte l'inviolable liberté morale de la personne humaine et son droit inaliénable de disposer d'elle-même, on ne saurait nier que le dogme des peines éternelles ne conduise enfin inévitablement (?) à fouler aux pieds tous les droits de l'individu, de la famille et de la société. C'est au nom de la charité même, continue toujours M. Martin, qu'on exerce sur autrui la salutaire influence du *compelle intrare* [2].» « La révocation de l'édit de Nantes était donc la conséquence logique de la monarchie selon Bossuet, et ce grand crime d'Etat condamne la monarchie plus encore que le monarque [3].»

« Pour les protestants, il n'y a plus de ressource que dans la fuite [4], » et, « par cette plaie toujours béante de l'émigration, ne cessèrent de s'écouler durant bien des années les forces vives de la France [5]. » Les capacités industrielles, en s'exilant, infligent au pays des pertes sensibles. « La France va dépendre en quelques années, presque en quelques mois, de cette suprématie économique... Caen, Tours voient crouler brusquement, par la dispersion des principales familles industrielles, les branches de commerce qui faisaient leur prospérité [6]. C'est réellement l'activité de plus d'un million d'hommes que perd la France et du million qui produisit le plus. » Ainsi, iniquité dans la préparation, iniquité dans l'exécution. à laquelle on n'échappe que par l'exil, voilà l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes, que M. Martin reproche à la fois à Louis XIV et à l'Église ; car, dit-il, « Innocent XI remercia le Roi d'avoir révoqué cet édit. »

[1] *Hist. de France*, t. XIII, p. 626.
[2] *Ibid.*, p. 613.
[3] *Ibid.*, t. XIV, p. 616.
[4] *Ibid.*, p. 629.
[5] *Ibid.*, p. 59.
[6] Les calculs de M. le docteur Giraudet ont prouvé que la population de Tours n'a pas diminué beaucoup par suite de la révocation de l'édit de Nantes et qu'il faut chercher ailleurs les causes de cette diminution, notamment dans la guerre de dix-huit ans, période malheureuse qui interrompit toutes nos relations commerciales avec l'Europe et porta un coup funeste aux industries de luxe. (Cité dans *Promenades pittoresques en Touraine*, par l'abbé Chevalier, p. 148.)

On sait ce qu'il faut opposer à ce tableau.

D'après le droit public reconnu au XVIIe siècle, le protestant Grotius constate la légalité de l'édit de révocation : « Que ceux, dit-il, qui adoptent le nom de réformés se souviennent que ces édits ne sont point des traités d'alliance, mais des déclarations des rois, qui les ont portées en vue du bien public, et qui les révoqueront si le bien public l'exige [1]. »

En fait, les protestants agissaient depuis longtemps, et d'une manière plus cruelle, en Suède, en Angleterre, en Hollande, sous la protection des lois, comme Louis XIV eut la pensée d'agir en France en 1685. Mais on parle de l'intolérance de Louis XIV dans la révocation de l'édit de Nantes, et l'on ne dit rien de l'intolérance des protestants : « Dans la société contemporaine de Louis XIV, écrit M. Rousset, le sentiment qui domine est celui-ci : on a tort de contraindre les dissidents par la violence, mais on a raison de vouloir qu'il n'y ait plus de dissidents [2]. » Aussi Mme de Sévigné disait que rien n'est si beau que cet édit. On croyait certainement éteindre par ces moyens le protestantisme sans troubler la justice, car on voyait une injustice dans l'existence légale d'un autre culte. Le Roi partagea cette pensée. Il y eut alors des conversions nombreuses,—je ne parle pas des conversions feintes, Dieu seul juge les cœurs, mais des conversions sincères. Elles étaient nombreuses, et leur nombre aurait été certainement en augmentant [3]. Louis XIV répugnait aux moyens violents [4] ; Mme de Maintenon aussi [5] ; Bossuet et tout le clergé également. Louvois, et quelques intendants comme Foucault, trop dociles à ses ordres, sont responsables des violences commises durant cette persécution administrative. « Les arguments de Louvois sont grossiers, a dit M. C. Rousset,

[1] *Riveliani apologet. pro schismate*, p. 22.

[2] *Hist. de Louvois*, t. III, p. 431, résumant les écrits du temps.

[3] Thomas de Scorbiac, conseiller au parlement de Toulouse, converti à la suite de l'édit, parle à Louis XIV du changement presque universel de tant de milliers de huguenots. (*Revue de l'Aunis et du Poitou*, 25 juin 1867.)

[4] *Mém. de Louis XIV*, éd. de M. Ch. Dreyss, t. II, p. 456.

[5] Voir *Quarante lettres inédites de Mme de Maintenon*, publiées par M. Foisset dans le *Correspondant*. On rend à Mme de Maintenon la justice tardive qu'elle est en droit d'attendre de l'histoire : elle se mêla peu du gouvernement et ne porta jamais aux affaires qu'un intérêt médiocre ; elle établit à la cour une grande école de respect. Cf. *Hist. de Mme de Maintenon*, par le duc de Noailles ; *Lettres de Mme de Maintenon*, par M. Lavallée, et la polémique soulevée à cette occasion entre MM. Grimblot, Geffroy, etc.

et dans toute la force du mot, palpables : c'est un sergent qui fait des recrues, argent comptant[1]. » Le pape Innocent XI ne pouvait approuver ces moyens : « Le Pape, disent les journalistes du temps, à la date du 27 octobre, ne reçoit pas fort bien les nouvelles de toutes les conversions qui se font en France, et a même dit qu'on se relevait d'une erreur pour retomber dans une autre... Il ne peut se contenter de la manière dont se font les conversions. » Et Le Gendre ajoute dans ses *Mémoires :* « Le croira-t-on, ce sera sans doute avec peine, mais la chose n'est pas moins vraie, quelque joie qu'eussent les catholiques d'un si heureux événement, on ne s'en réjouit guère à Rome, Innocent XI moins qu'un autre, disant qu'il ne pouvait approuver ni le motif, ni les moyens de ces conversions à milliers, dont aucune n'était volontaire... » « Le Pape, l'Eglise et ses ministres, dit l'auteur d'une réponse à l'avocat général Talon, imprimée à Rome, ont trop de discernement pour se faire un grand sujet de joie d'une conversion extérieure et apparente. » « Tous les écrits du temps attestent ce fait, » ajoute M. Gérin, qui rapporte ces témoignages dans son bel et savant ouvrage sur l'Assemblée de 1682[2]. La mansuétude pratique de la plupart des évêques tempérait les rigueurs de l'édit et l'arbitraire de quelques intendants. Voilà le rôle du clergé.

Mais Louvois s'irrite des résistances et de la révolte qui se prépare. En voulant tout forcer, pour ne pas paraître s'être trompé, il prépare des calamités. « Les protestants étaient abasourdis, dit M. Martin ; la première stupeur passée, ils reviennent à eux-mêmes, et les nouvelles violences ordonnées par Louvois les exaltent au lieu de les abattre[3]. » « Le savant ministre Claude, encouragé par le prince d'Orange (notez ce fait rappelé par M. Martin)..., provoque à la résistance du dedans, à la coalition du dehors. » « Schomberg, Ruvigny, vont servir les ennemis de Louis XIV et du catholicisme[4]. » Le maréchal de Schomberg devient le guide et le général de Guillaume.

[1] *Hist. de Louvois*, t. III.
[2] *Recherches historiques sur l'Assemblée de* 1682, p. 319.
[3] *Hist. de France*, t. XIV, p. 56. Quand M. Martin dit que Bataille et les évêques du Languedoc « imposaient » les sacrements, il est complétement dans l'erreur. (Voir des témoignages formels dans la *Vie de Fléchier*, par l'abbé Delacroix, p. 531.)
[4] *Hist. de France*, t. XIV, p. 61.

L'ingénieur qui construit la machine infernale contre Saint-Malo est un réfugié huguenot ; bref, les protestants font alliance avec l'étranger contre la France. Alors « les représailles de la révocation commencent, s'écrie M. Martin [1] ; elles vont être terribles dans les Cévennes. »

Les prophètes et prophétesses cévenols excitent les imaginations et les fanatisent par la haine du prêtre. On voit les Camisards renverser toutes les églises, exterminer ou chasser les prêtres ; mais, selon M. Martin, la faute en est aux catholiques, à l'abbé du Chayla surtout qui, « depuis quinze ans, dit M. Martin, était le tyran de ces montagnes : il perpétuait les dragonnades, il faisait de sa maison un cachot et un lieu de tortures ; il y renouvelait les atroces inventions des anciens despotes féodaux, sans avoir même pour excuse l'austérité du fanatisme, car il mêlait, dit-on, la luxure à la férocité [2]. » Écho des plus haineux pamphlets, démenti par d'autres témoignages de la plus haute autorité, comme celui de La Baume disant que les soins de l'abbé du Chayla ne contribuèrent pas peu à contenir le pays des Cévennes dans l'obéissance pendant la guerre qui aboutit à la paix de Ryswick [3]. Les puissances protestantes secourent les Camisards, comme les réfugiés français combattent à l'étranger [4]. L'insurrection est formidable ; il faut distraire de devant l'ennemi plus d'un soldat dont l'absence se fait sentir à Malplaquet et à Ramillies ! « Les cruautés de Montrevel, envoyé pour soumettre les Cévennes, ne réussissent pas mieux que sa clémence, » dit M. Martin [5] ; car ici, comme dans le récit des troubles du XVIe siècle, il faut donner aux catholiques tout le rôle odieux, et ne pas parler des cruautés des protestants fanatiques qui, au commencement de 1703, avaient déjà brûlé deux cent trente-trois églises, depuis Anduze jusqu'à Florac, et avaient massacré des catholiques avec des raffinements inouïs.

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 88.
[2] *Ibid.*, p. 400.
[3] Cité par M. Delacroix, *Vie de Fléchier*, p. 538.
[4] M. Thomas, archiviste de l'Hérault, a publié en 1859 : *un Agent des alliés chez les Camisards*, et le pasteur Fraissinet a donné dans le *Bulletin de la société de l'histoire du protest. franç.* (15 juin 1867), la relation de cet agent, nommé Tobie Rocayrol, chargé par les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande à Turin d'offrir aux Camisards de l'argent et des armes. Les Camisards accueillirent ces ouvertures.
[5] *Hist. de France*, t. XIV, p. 402.

La France est malheureuse devant l'étranger, en même temps qu'elle est déchirée dans son sein. Faut-il s'en étonner? Louis le Grand baissait, et Mme de Maintenon, dit M. Martin, avec « son goût pour les médiocrités honnêtes et dévotes, » faisait de Chamillart un ministre[1], et disgraciait Catinat, « qui était religieux mais non dévot[2]; » « le directeur de Mme de Maintenon est le plus net et le plus violent de tous les évêques[3] » contre les protestants.

Quant à l'influence du confesseur du Roi, dont M. Martin signale le funeste effet, l'historien n'a pas l'air de se douter que la vie du P. de La Chaise ne fut nullement celle d'un fanatique[4], et que son successeur, le P. Le Tellier, fut un homme ferme sans doute, mais calme et modéré. C'est de Le Tellier que le duc de Chevreuse, très à même de connaître le fond des choses, écrivait à Fénelon[5] : « Je crois que le P. Le Tellier agit un peu sur ce qui est personnel au Roi (la conscience), mais il ne se croit pas en droit de le faire sur certains points qui, ne paraissant pas de sa compétence, donneraient lieu de lui fermer la bouche. » M. Martin oublie ce témoignage, il ignore que Le Tellier ne cessait de recommander aux évêques la paix et la concorde[6], car il écrit : « Le Tellier était un fanatique après un politique, un esprit de violence et de scandale. »

« Le fanatisme de Le Tellier était de la pire espèce, continue l'auteur, de celle qui prend sa source, non dans les passions exaltées, mais dans les passions haineuses, et qui joint l'hypocrisie des moyens à la conviction du fond, si l'on peut appeler conviction un aheurtement farouche et aveugle[7]. » L'histoire ne peut souscrire à ces accusations, et M. Martin, en les formulant, s'expose qu'on les renvoie à son adresse. Il continue sur ce ton : « L'édit de mars 1715, extorqué par un misérable à la vieillesse affaiblie du grand Roi, fut véritablement le chef-d'œuvre de cet esprit de mensonge que la France a baptisé du

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 344.
[2] *Ibid.*, p. 346.
[3] *Ibid.*, p. 404.
[4] *Le P. de La Chaise*, par M. R. de Chantelauze.
[5] *Œuvres de Fénelon*, t. XXIII, p. 421.
[6] *Ibid.*, t. XXIV, p. 289, t. XXV, p. 314, 351, 352, 387 ; t. XXVI, p. 21, 139, 346, cité par le P. de Ravignan, *de l'Existence de l'institut des Jésuites*, 7e édit., p. 257.
[7] *Hist. de France*, t. XIV, p. 598-599.

nom de jésuitisme. Nous ne croyons pas qu'il existe une pareille souillure dans toute notre vieille législation. Les plus infâmes tyrans n'ont rien imaginé de pire que cette combinaison qui flétrissait toute une population à la fois dans le berceau et dans le lit de mort, et qui créait une tribu de parias dans la France du XVIIIe siècle [1]. »

Ce n'est pas tout; voici une autre œuvre du jésuitisme : « la bulle *Unigenitus*, œuvre de Le Tellier bien plus que du Pape, car, ajoute M. Martin, Clément XI était un esprit pacifique et ne donna la bulle *Unigenitus* qu'à contre-cœur [2]. » Il faut vraiment, pour écrire de semblables choses, ne rien connaître à l'histoire religieuse du XVIIe et du XVIIIe siècle. La bulle *Unigenitus* était en germe dans les précédentes Constitutions de 1653 et de 1656, dans les déclarations du clergé, et dans le bref du 13 juillet 1708 condamnant le livre de Quesnel. Or, en 1708, Le Tellier ne pouvait avoir aucune influence, puisqu'il ne fut confesseur de Louis XIV qu'en 1709. La bulle *Unigenitus*, rédigée après dix-huit mois de délibérations, prenait « la défense de la raison et de la liberté humaine contre le fanatisme et le fatalisme [3]. » Or M. Martin fulmine contre elle : « On osait condamner les propres paroles de saint Augustin et de saint Paul même, » dit-il, dans son ignorance absolue de la question. « Il est, ajoute-t-il, des propositions sur d'autres matières que la grâce dont la condamnation fut et dut être un immense scandale, et semble véritablement le triomphe du jésuitisme sur le christianisme [4]. » M. Martin donne ici au Pape une leçon de théologie chrétienne, et il écrit : « On avait osé condamner ceci : Dieu n'est pas, la religion n'est pas où n'est pas la charité ; c'était, dit-il, donner la sanction pontificale aux théories jésuitiques les plus contraires à l'esprit général de la théologie chrétienne, etc., sans comprendre que cette condamnation est portée contre Quesnel et Baïus, et appliquant captieusement des propositions qui, prises en elles-mêmes, sont catholiques, à des idées jansénistes qui les rendaient fausses [5]. »

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 601.
[2] *Ibid.*, p. 604; réfuté par M. Picot, *Mémoires ecclésiastiques*, t. I, p. 54 et 340.
[3] P. Gratry, *De la connaissance de Dieu*, t. II, p. 416.
[4] *Hist. de France*, t. XIV, p. 605.
[5] *Ibid.*, p. 606 ; réfuté par M. Picot, *Mémoires*, t. I, p. 341, et une instruction de Fénelon à ce sujet (*Œuvres*, t. XIV, p. 413).

M. Martin a besoin de montrer « la pression violente de l'autorité royale » faisant « ployer sous le joug » la Sorbonne et les autres universités. Selon lui encore, le Roi s'efforce « d'étouffer par la terreur l'opinion contraire à la bulle. » Tous ces jugements sont en désaccord avec les faits, car, si Louis XIV dut intervenir, ce fut seulement pour arrêter le trouble causé dans l'Etat par une minorité ardente. Il n'y eut pas de violence, et Le Tellier n'en préparait pas « de plus éclatante ; » allusion sans doute à la destruction de Port-Royal, à laquelle les Jésuites furent étrangers.

Ainsi la monarchie, « cette forme symbolique de l'unité nationale, se détruisait elle-même ! » Qui eût pu la régénérer ? Le duc de Bourgogne, a-t-on dit, et « notre génération, observe M. Martin, a pu entendre encore des vieillards exprimer la pensée que le petit-fils de Louis XIV eût régénéré la monarchie[1]. » M. Martin se pose le problème : « Le Prince eût-il donné à la France tout ce qu'elle attendait de lui ? L'eût-il conduite dans le sens de ses vraies destinées ? Eût-il, nous ne disons pas résolu, la monarchie ne pouvait le faire, mais du moins ajourné pour longtemps les formidables questions de l'avenir ? — Nous ne le pensons pas, » dit M. Martin[2]. Pourquoi ? c'est que M. Martin se crée un idéal : le Prince n'aurait pas adopté cet idéal ; donc ce qu'il eût fait eût été mauvais. M. Martin ne considère pas ce qu'il était possible de faire. Il avoue que le duc de Bourgogne eût ordonné une économie sévère, qu'il eût eu de la sollicitude pour le peuple, qu'il eût limité son pouvoir, respecté les droits traditionnels de chacun, qu'il eût établi un impôt unique et substitué des formes aristocratiques aux formes monarchiques ; qu'en politique enfin, on eût eu une monarchie aristocratique consultative... Or, le programme n'était-il pas déjà assez beau à exécuter, sauf à le modifier peu à peu suivant le cours des temps ? Néanmoins, M. Martin n'accepte pas ce programme, car il est gâté pour lui : « le duc de Bourgogne, dit-il, eût eu une orthodoxie étroite et oppressive » (l'élève chéri de Fénelon !). « En politique comme en religion, malgré des idées d'humanité et d'audacieuses innovations

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 553.

[2] *Ibid.* M. de Larcy, dans sa belle étude sur le duc de Bourgogne, est justement d'un avis contraire. (*Vicissitudes politiques de la France*, 2e partie.)

économiques, le règne nouveau, continue M. Martin, eût été tourné vers le passé, non vers l'avenir... Il eût gouverné à rebours de l'esprit du XVIIIe siècle[1]... » J'ai dit les raisons qui expliquent le jugement de M. Martin : il a un parti pris de condamner tout ce qui ne concorde pas avec son idéal. Aussi bien, Dieu ne préparait pas à la France cette nouvelle épreuve : le duc de Bourgogne mourut jeune encore, et « il était écrit que la France passerait sans transition d'une époque à une autre absolument contraire[2]. »

XIX

L'histoire du XVIIIe siècle est pour nous pleine de tristesse, car, dans ce siècle, la France a souffert à cause de son abandon des traditions monarchiques et religieuses qui avaient fait la force de notre pays. Cet abandon a produit les défauts, les vices de ce régime qu'on a flétri sous le nom d'ancien régime. On s'en fait une arme contre la monarchie, contre la religion ; et précisément la religion alors est en souffrance, les institutions de la monarchie sont anéanties. Pour moi, lorsque je voudrai savoir ce que peut devenir un grand peuple sans religion et sans liberté, je considérerai le XVIIIe siècle. Il commence dans les orgies de la Régence, il se continue dans les orgies de la Du Barry et les orgies des philosophes, pour s'achever dans les orgies du Directoire, après les atrocités de la Terreur. C'est une débauche presque continuelle de volupté et d'arbitraire : tout a été desséché à ce contact, tout a été pourri, tout est mort : à qui la faute ? voilà ce qu'il faut rechercher. Selon M. Martin, la faute en est exclusivement à la monarchie, aux classes privilégiées, à l'Eglise : oui, la monarchie a été coupable ; oui, les classes privilégiées et les ministres de l'Eglise ont été coupables, mais ils ne sont pas seuls à l'être. Si quelque bien a été fait pendant ce siècle, l'honneur, selon M. Martin, en revient exclusivement aux philosophes, à Voltaire, à Rousseau qui, en attaquant le passé, ont préparé l'avenir. Ici, comme dans tout le

[1] *Hist. de France*, t. XIV, p. 557-558.
[2] *Ibid.*, p. 608.

cours de son *Histoire*, et plus peut-être qu'ailleurs, nous rencontrerons une incroyable confusion d'idées.

Entrons dans un examen rapide des faits.

« Le régent, dit M. Martin, fait mettre en liberté ou rappeler d'exil toutes les personnes persécutées par le jansénisme ou pour leur opposition à la bulle [1]; » il y en avait sept, disent les auteurs les plus autorisés [2], mais on comprend que le mot *toutes* sonne mieux à l'oreille. Il en est de même de cette autre parole: « Les victimes de la bulle sortirent des cachots tout frémissants des odieux traitements que leur avaient infligés la haine des jésuites et la basse complaisance des ministres [3]. »

La Régence n'a pas laissé un bon renom. A qui la faute, si ce n'est à ce *libertinage* que Bossuet avait tant attaqué, qui s'était introduit peu à peu dans l'ombre, et faisait alors publiquement irruption dans la société ? Les soupers licencieux du Temple avaient précédé les soupers de la Régence, et la religion présidait aux uns comme aux autres. M. Martin n'a garde de signaler cette cause première de nos malheurs, mais il ne remonte pas au principe et ne voit que les conséquences. « La cour, à aucune époque, écrit-il, ne s'était montrée sous un aspect aussi honteux [4]. » « La police devint le grand ravage de la monarchie dégénérée [5]. » Cette monarchie avait déjà de vieux expédients : « violence et mauvaise foi [6]. » Aussi le gouvernement fit-il banqueroute deux fois en six ans, à la suite des spéculations de Law: crise fatale à la monarchie, dont elle abaissa la politique. « Avantageuse matériellement, fatale moralement à la haute noblesse, qui avilit son caractère, elle fut fatale sous bien des rapports aux mœurs publiques, mais avantageuse au commerce, à l'agriculture, à l'économie générale de la France [7]. » Les progrès du commerce après cette époque semblent justifier ce jugement, car « le présent est splendide, nous dit M. Martin, pour la France industrielle, commerciale et maritime [8]. » Mais

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 10.
[2] Voir les preuves données par Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, 3e édit., t. I, p. 373.
[3] *Hist. de France*, t. XV, p. 11.
[4] *Ibid.*, p. 26.
[5] *Ibid.*, p. 28.
[6] *Ibid.*, p. 68.
[7] *Ibid.*, p. 72, 73.
[8] *Ibid.*, p. 212.

ce n'est là qu'un coin du tableau, et quel contraste on aperçoit à l'intérieur! « La France va s'abaisser sous un dominateur qui rappelle les vils affranchis des Césars, règne d'une bassesse et d'une corruption que ne sauraient compenser une habileté perverse et des talents les plus souvent employés au mal [1]. » A ces mots sonores, on comprend que M. Martin parle de Dubois, « espèce de démon familier » du duc d'Orléans, « qui avait, nous dit M. Martin, tous les vices du cœur avec toutes les qualités de l'esprit. » Il montre Dubois « s'emparant du jeune prince par tous les moyens, même les plus immondes; précepteur le matin, entremetteur le soir [2]. » Ainsi parle M. Martin, lorsque tout ce qu'on a dit sur les prétendus efforts faits par Dubois pour corrompre Louis XV n'est fondé sur aucune preuve [3].

En un autre endroit l'historien nomme Dubois « le professeur d'athéisme, le proxénète des débauches » du Régent qui, à la prière du chef d'une église hérétique (le roi d'Angleterre), l'installe sur le siége de Cambrai, tout resplendissant encore des vertus de Fénelon. Il incrimine les deux évêques qui rendirent témoignage de ses mœurs [4]; il parle du marché par lequel, au prix de huit millions, un cardinal « presque en enfance » signa l'engagement de donner le chapeau de cardinal à Dubois, et fut élu Pape [5]. M. Martin reproduit ainsi des calomnies qui n'ont plus raison d'être. M. Picot [6] et M. l'abbé Bayle [7] ont prouvé que les pamphlets du temps contre Dubois étaient loin d'être conformes à la vérité : ainsi, dès le 11 octobre 1711, Fénelon écrivait que Dubois (qui avait alors cinquante-un ans) était son ami depuis un grand nombre d'années, et, en effet, plusieurs lettres témoignent de ses relations avec Dubois [8]. Comment admettre la liaison amicale de Fénelon avec un débauché et un athée ? Ce qu'on raconte du pacte conclu pendant la durée du conclave avec le cardinal Conti, qui n'était nul-

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 75.
[2] *Ibid.*
[3] Cf. Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. II, p. 109.
[4] *Hist. de France*, t. XV, p. 110.
[5] *Ibid.*, p. 113.
[6] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, éd. de M. l'abbé Lequeux, t. II, p. 111-118.
[7] *Massillon*, in-8°, 1867, p. 330-331.
[8] *Correspondance*, t. VI, p. 444, et *ibid.*, t. II, p. 28, 29.

lement en enfance, comme dit M. Martin, est une fable digne des pamphlets où on la trouve consignée : beaucoup d'auteurs en conviennent, mais M. Martin retient la fable, et adopte les pamphlets. D'où venaient ces calomnies? nous allons le dire. Dubois s'éleva rapidement aux plus fortes charges, et, en s'élevant, froissa nombre de grandes familles, dont Saint-Simon recueillit les rancunes dans ses récits pleins d'amertume. Dubois était en outre très-prononcé contre l'appel des jansénistes : ainsi Duclos et Dorsanne lui reprochent de poursuivre les appelants, et nous savons de quelles calomnies les jansénistes avaient coutume d'accabler leurs ennemis.

Dubois, du reste, n'est pas seul à être signalé par M. Martin au mépris public. Voici, d'après M. Martin, écho fidèle de pamphlets qui grossissent ce qui est défectueux [1], et exagèrent encore ce qui est répréhensible, voici le vil archevêque de Rouen, Lavergne de Tressan, intrigant sans foi, sans mœurs et sans entrailles, commensal intime des roués, qui avait, assure-t-on, tiré du prodigue Philippe soixante-quinze bénéfices [2]. Voici l'archevêque d'Embrun, Guérin de Tencin, personnage encore plus scandaleux que l'archevêque de Rouen, car « il est soupçonné d'inceste avec sa sœur (la mère de d'Alembert), et convaincu de parjure et de simonie à la barre du Parlement, fait connu de tout Paris; simoniaque, intrigant [3], effronté, devenu ministre sans avoir l'étoffe d'un Dubois : car les vices n'y suffisaient pas [4]. » Voici l'évêque de Laon, « digne acolyte de Tencin, qui avait commis de vrais tours d'escroc dans sa jeunesse, et eût été un mauvais sujet pour un mousquetaire, suivant l'expression d'un contemporain, l'avocat Barbier [5]. » Voici enfin l'archevêque de Paris, M. de Vintimille, qui « passait pour être plus expert en gastronomie qu'en théologie [6], » et « bénit sans scrupule » le mariage de Mlle de Nesle, maîtresse du Roi, avec le marquis de Vintimille [7].

Tandis qu'en France il y a « tant de prélats scandaleux et

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 160.
[2] *Ibid.*, p. 128.
[3] *Ibid.*, p. 161. Les Jansénistes qui abreuvèrent Tencin d'outrages, ne lui pardonnaient pas la tenue du concile d'Embrun, qu'il présida.
[4] *Ibid.*, p. 257.
[5] *Ibid.*, p. 164.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, p. 207.

sceptiques, » à Rome le pape « Clément XI ne le cédait en rien à Dubois pour l'astuce [1]. » Innocent XIII est « presque en enfance...; » c'est un « pontife insouciant et voluptueux [2]. » Voilà comment, sous la plume de M. Henri Martin, sont représentés les chefs de l'Église. Je sais ce qui, en ces jours, peut attrister le cœur du chrétien; mais il ne faut pas exagérer; il ne faut pas surtout parler des quelques prélats moins recommandables, en gardant le silence sur tant d'autres qui honorèrent leurs siéges par leurs vertus et la dignité de leur vie. Que dis-je, garder le silence! on veut encore les atteindre par d'autres calomnies ; on nomme Henri « un vieillard égoïste [3]; » Boyer « un fanatique [4]; » Christophe de Beaumont « un homme fougueux [5]; » tous deux des « dévots emportés, peu éclairés [6].» Quelle fortune de représenter l'Église remplie, ou de débauchés, ou d'imbéciles! Tels sont les jugements de M. Martin : sont-ils impartiaux?

Nous avons vu les œuvres des débauchés; voici celles des fanatiques : ils font persécuter les protestants. Par la déclaration du 14 mai 1724, « inspirée par l'archevêque de Rouen, » le prêtre est constitué délateur en titre !... Le P. Le Tellier était de beaucoup dépassé par l'infâme combinaison de cette double disposition qui livrait le mourant, seul à seul, au représentant d'une croyance ennemie, et qui infligeait des peines atroces aux parents et aux amis qui assistaient spirituellement leurs proches au lit de mort. « La loi était monstrueuse, s'écrie M. Martin, l'exécution fut pire. Le vieux tyran du Languedoc, Basville, réveillé par Tressan au fond de sa retraite, rassemble ce qui lui restait de forces pour dresser, à l'usage des intendants, une instruction digne de Tibère : il mourut à la peine comme un tigre sur sa dernière proie [7]. » Les documents ne

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 113.

[2] *Ibid.*, p. 142. Le philosophe Lalande en porte avec raison un autre jugement (*Voyage en Italie*, t. V, p. 210) : « Innocent XIII, dit-il, est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui. Les Romains ont été bien des années à ne cesser d'en faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son pontificat. L'abondance était générale, la police exacte, les grands et le peuple également contents. »

[3] *Ibid.*, p. 217.

[4] *Ibid.*, p. 503.

[5] *Ibid.*, p. 506.

[6] *Ibid.*, p. 444.

[7] *Ibid.*, p. 129.

justifient nullement ces qualifications violentes. Basville put être sévère dans l'exécution des ordres reçus, je l'accorde; mais, dans ses *Mémoires*, il blâme expressément la violence, et il répondit aux injonctions de Louvois : « Je crains que tant de condamnations à mort, dans une affaire mêlée de religion, n'irritent les esprits et n'endurcissent tous les mauvais convertis par un si méchant exemple [1]. »

M. Martin précise encore :

« Cet édit qui autorisait les curés à visiter, bon gré mal gré et sans témoins, les malades de foi suspecte, avait amené, non pas seulement d'odieuses scènes de fanatisme, mais de graves abus quant aux mœurs, et de scandaleuses accusations de femmes protestantes contre des prêtres catholiques [2]. » M. Martin veut bien avouer cependant que « la persécution ne sévit pas longtemps sur nos malheureux calvinistes dans toute son intensité [3]; » mais il aurait pu observer que, pendant toute l'administration du Régent, les protestants furent laissés tranquilles ; que la non-exécution des édits de 1685 et la grande tolérance dont ils jouissaient avaient amené des désordres ; qu'au milieu de ces désordres, des prêtres avaient été insultés, des irrévérences publiquement commises ; qu'alors le gouvernement crut nécessaire de réprimer cette licence, et donna cet édit de 1724 pour renouveler les édits antérieurs. Quoi qu'en dise M. Martin, l'esprit qui dicta la loi nouvelle, que je n'approuve pas, sans doute, ne paraît pas avoir été un esprit de persécution. On se proposait bien moins de renouveler la sévérité des anciens règlements, que d'arrêter l'essor des protestants, et ce qui le prouve c'est que l'édit de 1724 ne fut pas observé : on n'y tint pas la main ; on n'avait voulu qu'inspirer plus de réserve aux non-catholiques [4]. Ceux-ci profitèrent de cette modération pour établir de nouveau des écoles, des consistoires, distribuer des livres, tenir des assemblées et synodes, comme en 1744 à Sommières. M. Martin est profondément dans le vrai lorsqu'il

[1] Cité dans la *Vie de Fléchier*, par l'abbé Delacroix, p. 351. Voir dans les *Œuvres de Bossuet*, t. XXXVIII, p. 96 et suiv., des pièces attestant sa modération.

[2] *Hist. de France*, t. XV, p. 160.

[3] *Ibid.*, p. 131. M. Martin se garde bien de plaindre les catholiques persécutés aussi en Angleterre (acte de 1710). En présentant la vérité *entière*, vraie, on ne s'expose pas à tirer des conclusions fausses.

[4] M. Picot, *Mémoires pour servir*..., etc., t. II, p. 133.

a dit qu' « en France les mœurs corrigeaient souvent la cruauté des lois[1]. » Le lecteur devrait s'en souvenir, et rappeler toujours cette phrase si juste à M. Martin, qui l'oublie sans cesse. Comment admettre la comparaison entre cette période et « ces derniers jours de l'antiquité, où les chefs épicuriens et sceptiques de l'empire romain donnent hypocritement la main aux prêtres du paganisme populaire pour exterminer les chrétiens[2] ? » Ici, d'après la phrase de M. Martin, les chefs épicuriens sont le duc de Bourbon ; les prêtres du paganisme sont les prêtres catholiques ; les chrétiens sont les protestants.

Nous sommes à l'époque des illuminés du jansénisme, et des miracles du diacre Pâris. M. Martin ne s'en étonne pas, ni nous non plus, mais c'est par une autre raison. M. Martin, lui, y trouve une occasion d'attaquer le catholicisme, et il la saisit en parlant de « ces phénomènes extraordinaires que l'histoire nous montre signalant toutes les crises des religions. » Maintenant des prodiges analogues éclataient, car, « quand on attend des prodiges, il en vient toujours, » dit-il... Il signale ces folies inouïes, cette frénésie orgiaque, cette « combinaison extrêmement bizarre d'excitation hystérique et d'insensibilité momentanée » produite par les magnétiseurs sur les somnambules[3]. Or, comme le lecteur pourrait ne pas saisir assez vivement, au gré de M. Martin, la portée de son observation, il la précise en citant pour conclusion ces paroles de l'avocat Barbier : « Plus on creuse ces matières, soit sur les prophéties, soit sur les anciens miracles reçus par l'Église, et plus on voit l'obscurité des unes et l'incertitude des autres, qui se sont établis, dans ces temps reculés, avec aussi peu de fondement que ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux[4] : » grande thèse rationaliste, adoptée par M. Martin, sur la négation du surnaturel.

Le jansénisme n'est pas tout entier dans ces folies : il refuse encore d'accepter la bulle du Pape qui le condamne, il force les prêtres à administrer les sacrements aux jansénistes qui repoussent la bulle de condamnation. Or, M. Martin approuve cette conduite : sous sa plume les catholiques ne sont plus des catholiques, car, nous nous le rappelons, « le catholi-

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 126.
[2] *Ibid.*, p. 130.
[3] *Ibid.*, p. 169.
[4] *Ibid.*, p. 171.

cisme au XVIe siècle avait pâli et s'était effacé ; » mais ils sont des molinistes, rapetissant ainsi tout le débat à une querelle d'école ; et, prouvant qu'il ne comprend pas vraiment de quoi il s'agit, M. Martin montre d'abord la majorité moliniste de l'épiscopat « soutenue par le pouvoir, qui publie une ordonnance draconienne contre quiconque imprimerait sans permission des ouvrages contraires aux bulles reçues dans le royaume [1] ; » puis, par une de ces audaces antihistoriques dont M. Henri Martin a le secret, il montre cette majorité de l'épiscopat français, le Sacré-Collége, la Compagnie de Jésus elle-même, éclatant « en véritable révolte » contre un Pape « beaucoup moins éloigné, dit-il, de Jansénius que de Molina. » Il faut donc louer ce Pape, et M. Martin écrit : « Benoît XIII est un vieillard austère. » Inutile de dire qu'il n'y eut aucune révolte ; que Benoît XIII ne fut nullement janséniste ; que s'il publia la bulle *Pretiosus* pour déclarer que la doctrine — la véritable doctrine — de saint Augustin et de saint Thomas n'avait reçu aucun préjudice de la bulle *Unigenitus*, il exigea du cardinal de Noailles l'acceptation de la bulle *Unigenitus* et la rétractation de son Instruction pastorale, fit rendre par son ancien supérieur, le général des Dominicains, un décret pour exclure de cet ordre ceux qui ne voudraient pas se soumettre à la constitution de Clément XI, et déclara cette constitution une *règle de foi :* ce n'est pas là une propension au jansénisme. Mais la phrase de M. Martin sur « la révolte » (qui n'a jamais existé) des cardinaux et des jésuites n'est qu'une prémisse pour tirer cette conclusion : « On vit alors ce qu'il fallait penser des croyances réelles de la faction ultramontaine, et le cas qu'elle faisait de son dogme fondamental, l'infaillibilité. Les évêques constitutionnaires français menacèrent de faire schisme si le Pape trahissait la cause commune par un accommodement honteux. » — Faut-il le répéter ? il n'y eut aucune menace de schisme, parce que le Pape n'eut jamais la pensée de *trahir*. — Cependant M. Martin continue en ce sens, et lance son dernier trait : « Aucun ennemi n'eût pu porter au catholicisme ultramontain de plus rudes coups que ceux qu'il s'infligeait à lui-même. » C'est dire clairement que le catholicisme ne sait pas ce qu'il fait.

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 142.

Quant à l'intervention des parlements dans l'affaire des refus de sacrements, cet abus criant, cette tyrannie incroyable des jansénistes, M. Martin l'approuve : « La magistrature, dit-il, était bien fondée à intervenir au nom de l'ordre public et du droit social. » Non, car c'était un sacrilége, un acte relevant exclusivement du for intérieur [1]. Pour donner du poids à son jugement, M. Martin signale l'intervention conciliante de Benoît XIV, exhortant les évêques à ne refuser les sacrements qu'aux réfractaires notoires, — et il ajoute : « Intervention digne de remarque ; mais il faut se rappeler qu'elle venait du Pape qui correspondait avec Voltaire et Frédéric II. » Oui, Benoît XIV, qui fut un des grands théologiens du XVIIIe siècle, intervint dans ces discussions déplorables où la liberté de l'Église était en jeu ; mais il intervint pour soutenir le clergé, pour s'opposer au scandale, car Benoît XIV ne pouvait penser autrement que cet autre grand Pape, Clément XIII, qui disait : « Nous croyons que Dieu, dans sa colère, n'a envoyé ces fléaux et autres semblables, des maux même plus grands, en un mot toutes les calamités sur le royaume de France, qu'en punition de ce qu'on y livre le corps de son Fils unique à des hommes indignes dont la rébellion contre le Saint-Siége est également notoire et obstinée... Nous sommes persuadé que cette sacrilége profanation du corps de Jésus-Christ est la cause de tous les maux qui ont fondu en si peu de temps sur l'Église gallicane [2]. »

Voilà la vérité. Pour mieux se rendre maître de la position et réduire la chrétienté à sa merci, celui que l'Ecriture appelle le prince de ce monde, cherchait à épuiser la séve qui donnait la vie, en supprimant la source même des grâces divines. Or, il n'y en a pas de plus abondante dans l'Église que la sainte Eucharistie. Par la rigueur janséniste,— applaudie par M. Martin, — on éloigna d'abord les fidèles de ses eaux vivifiantes ; par leur administration sacrilége, — applaudie également par M. Martin, — faite publiquement à des sectaires impénitents, on les corrompit ensuite. Saint Paul, en parlant des communions indignes, avait écrit : *Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles,*

[1] Sur la pression de la magistrature sous Louis XV, voir une *Etude sur Daguesseau*, par M. Algar Griveau, dans l'*Université catholique*.

[2] Brefs à l'évêque de Montpellier et à l'évêque de Grenoble, dans le R. P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, t. I, p. 139, et t. II, p. 319.

et dormiunt multi [1]. L'engourdissement et la faiblesse du XVIIIe siècle sont expliqués ! le jansénisme a tout paralysé, tout affaibli.

Si M. Martin pense que « les folies convulsionnaires discréditèrent peu à peu ce parti, » il estime que ses adversaires tombent encore plus bas, et il nous donne cette page incroyable. Je prie le lecteur de la lire froidement, s'il est possible : « Avec la profonde politique que leur a léguée leur fondateur, les jésuites, au moment où ils sentent les classes supérieures leur échapper, inventent un moyen d'action sur les classes populaires, un rite, quasi un culte nouveau, propre à frapper les imaginations les plus grossières par une représentation matériellement émouvante. Vers la fin du siècle passé, une pauvre nonne de la Visitation, qui portait une âme exaltée jusqu'au délire dans un corps maladif et disgracié de la nature, avait jeté le trouble dans le couvent de Paray-le-Monial près Autun, par les tortures insensées qu'elle s'infligeait, par ses prétendues conversations avec Jésus-Christ, par ses débats avec le diable, qui lui apparaissait sous la figure d'un *More* aux yeux étincelants, la renversait de sa chaise, la harcelait sans cesse. Une circonstance physique, probablement un anévrisme (*sic*) dont les douleurs se mêlaient à ses extases, paraît avoir donné une direction particulière à sa dévotion. Elle s'était imaginé que Jésus-Christ lui montrait son cœur enflammé dans sa poitrine ouverte, et elle parlait sans cesse du *Sacré Cœur de Jésus*... Deux jésuites donnèrent corps aux visions de la Visitandine Marie Alacoque, et présentèrent cette pauvre créature comme une inspirée, chargée par Jésus-Christ d'enseigner l'adoration de son *cœur* sur la terre [2]... » Telle est. selon M. Martin, l'origine de la dévotion au Sacré Cœur ; il prétend indiquer par cet exemple l'état de la Religion catholique, et il conclut ainsi : « La société, quoique vicieuse elle-même, méprise le clergé ou pour ses vices, ou pour ses superstitions, comme enseignant ce qu'il ne croit pas, ou comme croyant des choses absurdes [3]. » Le lecteur qui aura lu ces pages croira aisément que ce clergé si méprisable mérite bien son sort. « Tout respect, ajoute l'historien, se perd dans le

[1] I *Cor.*, XI, 30.
[2] *Hist. de France*, t. XV, p. 346.
[3] *Ibid.*, p. 348.

monde. Les supériorités sociales se détruisent de leurs propres mains[1]. » En cela M. Martin dit vrai, et nous déplorons ces excès. « Le vice a passé dans ces races, et en a rongé les fibres vives[2]; » telle est la cause du mal.

Mais pour rendre les princes seuls responsables, M. Martin va exagérer encore des fautes réelles, ou inventer celles qui n'existent pas. S'il parle de la cour de France, il cite le comte de Charolois, « qui eût porté dix fois pour une sa tête sur l'échafaud, s'il avait pu exister sous la monarchie une justice contre les princes. » « Voilà, s'écrie-t-il, ce que sont devenus les Condés ! A l'âge où leurs braves aïeux ne connaissaient que l'amour et la guerre, ils n'ont dans l'âme que des passions d'usuriers et d'agioteurs. Auprès de leurs vices, les vices de Philippe d'Orléans sont presque nobles[3] ! »

M. Martin présente du Roi un portrait que les contemporains n'ont pas tracé : « Resté, dit-il, un grand enfant maussade, il ne devint homme que par le vice : » assertion démentie par des témoignages formels[4]. M. Martin entre ici dans des confidences bien risquées et que je ne veux point reproduire ; mais Barbier dit au contraire : « Je vis le Roi, qui a un bon et beau visage, et n'a point la physionomie de ce qu'on dit de lui : morne, indifférent et bête; il a une très-belle tête, cela fera un beau prince et de bon air[5]. » « Tous les sentiments intimes d'honnêteté, écrit M. Martin, toute délicatesse de cœur étaient inconnus à sa triste nature[6]. » Cependant, ce n'est pas ainsi que nous le représentent les contemporains, comme le marquis d'Argenson disant : « Le roi est bon, il est fin, il est discret souverainement, il se montre travailleur, il a montré sa sensibilité..., il a bon esprit et un bon cœur..., il se montre bon et spirituel. » M. de Luynes dit de son côté : « Il y a des occasions où on ne peut assez louer les marques d'attention

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 348.
[2] P. Lacordaire, *Conf. de Notre-Dame*, 22e conf.
[3] *Hist. de France*, t. XV, p. 57.
[4] Rapportés dans Mathieu Marais (*Journal* publ. par M. de Lescure, t. II, p. 83, 443), dans Barbier (*Journal*, t. I, p. 368), dans Soulavie, ordinairement peu exact, mais ici positif (*Mém. du duc de Richelieu*, t. IV, p. 64-65; t. V, p. 30 et 53), cités par M. de Beaucourt dans le *Caractère de Louis XV*. (*Revue des questions historiques*, 1er juillet 1867, p. 174.)
[5] Barbier, t. I, p. 238, cité par M. de Beaucourt.
[6] *Hist. de France*, t. XV, p. 208.

et de bonté qu'il veut bien donner[1]. » Il y a plusieurs hommes en Louis XV : la sentence définitive restera sévère, mais quelques restrictions en adouciront la rigueur. M. Martin n'en fait aucune. Le vrai tort de ce Roi fut, tout en sachant voir, de n'avoir su rien empêcher[2]. « Naturellement, écrit M. Martin, les grands seigneurs imitaient le Roi dans ses viles séductions ou dans ses lâches violences, assurés qu'ils étaient de l'impunité pourvu qu'ils s'adressassent à des familles pauvres. »

Quant aux autres cours de l'Europe, elles n'offrent pas un meilleur spectacle ; d'abord M. Martin pose en principe que : « Les princes sont nécessairement mal élevés puisqu'ils n'ont point d'égaux, point de réciprocité à observer envers personne. Leurs vices, étalés brutalement au soleil, montent donc jusqu'au crime ou à la folie. » Les monarchies européennes présentent un «monstrueux tableau. Ce sont les Farnèse et les Médicis s'éteignant stérilisés par les plus ignominieuses habitudes ; c'est Auguste II de Pologne, cet hercule de débauche, avec ses trois cent cinquante-quatre (*sic*) bâtards ; c'est ce don Joao V de Portugal..., qui se fait un sérail d'un couvent de trois cents religieuses (*sic*) où il n'entre qu'escorté de son confesseur ; c'est le roi de Sardaigne qui, garanti de tout scrupule par l'autorisation de l'archevêque de Turin, emprisonne son père ; c'est le roi de Prusse Frédéric-Guillaume, bête féroce moitié bigote, moitié cynique, qui bâtonne dans les rues les femmes et les ministres du saint Évangile, fait fouetter publiquement la maîtresse et décapiter l'ami de son fils, en faisant tenir de force ce jeune prince à la fenêtre pendant que la tête de son ami roule sur l'échafaud, puis veut jeter sa fille par la fenêtre. L'électeur de Hanovre, avant de devenir le roi d'Angleterre Georges Ier, a fait jeter vivant dans un four l'amant de sa jeune femme qu'il avait délaissée pour d'ignobles et ridicules favorites, puis il retient la malheureuse princesse enfermée toute sa vie au fond d'un donjon de la basse Saxe. Georges II, cru fils de l'amant brûlé vif et non de Georges Ier, vole le testament de Georges Ier pour ne pas payer les legs qui s'y trouvaient insérés... Les plus hideuses infamies souillent cer-

[1] Cités par M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 193 et 200.

[2] M. de Beaucourt, livr. du 1er janvier 1868, p. 248. Cf. M. Aubertin dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1866.

taines des petites cours d'Allemagne[1]. » Quel tableau ! Si la maison d'Autriche fait exception par ses mœurs sévères, M. Martin ajoute qu' « elle montre en compensation toute la dureté de cette étroite dévotion qui a pour principe (?) la peur de l'enfer et non l'amour de Dieu et des hommes. »

M. Martin peut à présent conclure : « On doit convenir que cette revue des monarchies européennes relève bien la mémoire de Louis XV et fait admirer qu'un roi absolu ait pu rester relativement si honnête homme. On doit reconnaître aussi que la maison de Bourbon, avec ses d'Orléans abîmés dans l'orgie, ses Condés bassement cupides ou maniaques de cruauté lubrique, n'étaient qu'au niveau du reste des maisons souveraines, et que la Régence n'a pas mérité d'être le bouc émissaire de tous les débordements de l'Europe. Le roi de Portugal, avec son confesseur et ses trois cents nonnes, valait bien le Régent et Mme de Berri avec leurs communions sacriléges au sortir de l'orgie. Louis XV a donné jusqu'ici sa part très-suffisante de scandale, mais ce n'est là qu'un prélude, et c'est à lui qu'est réservé le triste honneur de dépasser la moyenne des corruptions princières et d'effacer les vices du Régent par des vices plus bas et plus lâches. Il a encore bien des degrés à descendre jusqu'au fond de cet océan de fange où il restera enseveli ! »

M. Martin fait connaître ces degrés, tout en réduisant à sa valeur la légende du parc aux Cerfs : « Avec la Du Barry on s'enfonce toujours plus avant dans les cercles infernaux d'un abîme non point de flammes, mais de boue[2]. » Dans le gouvernement c'est « un arbitraire presque aussi ridicule qu'odieux, un despotisme débile et avinés[3], » puis c'est « le spectre have et décharné du pacte de famine, en sorte que les classes souffrantes s'habituèrent à considérer les classes supérieures, gens de cour, magistrats, financiers, comme une légion de vampires ligués pour sucer le sang des misérables[4]. » Le gouvernement de la France « s'affaissait dans les vices énervants[5]. » Les traits sont ici forcés ; et surtout, présentés seuls, isolés, ils aug-

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 343.
[2] *Ibid.*, t. XVI, p. 273.
[3] *Ibid.*, p. 289.
[4] *Ibid.*, p. 298.
[5] *Ibid.*, p. 305.

mentent encore le monstre né de l'oubli du catholicisme et des principes de la monarchie française. Voilà une partie du tableau présenté par M. Martin ; voyons l'autre partie.

« Les princes de l'Église ne sont pas plus édifiants, dit-il, que les princes temporels ; à la vérité, la souillure ici ne remonte pas jusqu'au rang suprême... Les Papes du XVIIIe siècle... sont gens de mœurs paisibles et décentes... Benoît XIII a même été un saint homme ; Benoît XIV, malgré des manières et un langage assez étranges, est un homme éclairé, sensé et honnête. » M. Martin a ici raison. Mais, dit-il, « si le Sacré-Collége, par instinct de conservation, remplit convenablement le Saint-Siége, il donne dans son sein d'amples dédommagements à l'esprit du mal. Pour ne parler que de la France, on n'a jamais rien vu de pareil au groupe de cardinaux formé autour de Dubois et flanqué de bon nombre d'archevêques et d'évêques dignes de leur faire cortége. L'habitude des plus noires et des plus viles intrigues n'est que péché véniel dans ce conclave de Satan où trônent en chapeau rouge la simonie, l'escroquerie, l'inceste et le vice contre nature. L'Eglise de France n'existe plus que dans quelques débris clairsemés d'un vaste naufrage[1]. »

Quelle peinture ! et comment mieux montrer la nécessité d'en finir avec de telles ignominies ! Si la religion catholique produit de tels fruits, à l'exclusion de tous autres, ne faut-il pas anéantir la religion catholique ? Si la monarchie produit inévitablement de tels princes, ne faut-il pas anéantir la monarchie? La conclusion se déduit logiquement, et c'est ce que veut M. Martin, en présentant avec exagération les faits blâmables, en passant sous silence ou affaiblissant les faits dignes d'éloges. Après avoir observé que M. Martin concentre toutes les ombres sur certaines figures, sans projeter aucun rayon de lumière sur les autres, il ne nous en coûte nullement d'avouer — et nous trouvons en cet aveu un haut enseignement — que, lorsque la France a été abaissée, humiliée au dehors, un homme impur siégeait sur le trône, et autour du trône s'agitaient des femmes impures et des écrivains licencieux. Même au point de vue humain, la vertu est encore d'un prix inestimable ; et ainsi se vérifie ici, par l'exemple de l'histoire, cette recommandation

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 345.

adressée par le P. Lacordaire aux jeunes gens d'être chastes, parce que « leur sang, ne fût-il pas celui de l'éternité, serait encore celui de la patrie et de l'avenir[1]. » Nous ne voulons point dissimuler les défaillances du sacerdoce et de l'élément humain dans l'Eglise : l'Eglise n'a jamais redouté sur ces points la lumière, et l'a même provoquée. Nous disons seulement, en voyant l'abîme : c'est le vice, non la vertu, qui nous y a poussés.

XX

Voltaire se lève pour tirer les conclusions que désire M. Martin, et s'y prend adroitement : ce n'est point contre le trône qu'il dirige ses coups, car « le grand mouvement offensif de la philosophie du XVIIIe siècle, remarque M. Martin[2], attaque le pouvoir spirituel avant le pouvoir temporel. » Cela est vrai, parce que la destruction du catholicisme, de l'œuvre de Dieu, est le dernier mot de la lutte engagée ici-bas. M. Martin imite Voltaire, il suit la même tactique, et inculque les mêmes maximes. Lorsqu'il cite le mot de d'Argenson : « Aimer Dieu ; se méfier des prêtres, » il n'aura pas une parole pour le blâmer ; il ne saura que le louer, en disant que c'est là « un mot saillant. » Lorsque M. Martin parle de la poésie de Voltaire, il observe qu'il ne devait jamais comprendre le fonds même de la poésie, et qu'il n'y avait là, pour lui, qu'une chose sérieuse, l'occasion de lancer ses idées, de les maximer en grands vers à l'usage de la foule. « Ces vers-là, ajoute t-il, il sait les faire beaux et forts : il y verse toute son âme, il en est dans *Œdipe* que l'histoire n'oubliera jamais. » Et pour exemple M. Martin cite ceux-ci :

> Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ;
> Notre crédulité fait toute leur science !

« C'était, s'écrie triomphalement M. Martin, le pavillon arboré au premier coup de canon d'un premier combat ; c'était le signal d'une guerre de soixante années[3] ! »

[1] *Conférences de Notre-Dame de Paris*, 22e conf.
[2] *Hist. de France*, t. XV, p. 359.
[3] *Ibid.*, p. 365.

« Attaquer les prêtres en ménageant les rois, opposer le pouvoir spirituel au pouvoir temporel, » telle est, reprend M. Martin, « la tactique à laquelle Voltaire doit rester fidèle quasi toute sa vie [1]. » Sa « conviction profonde était que le mal essentiel était moins pour les peuples dans le pouvoir des princes que dans le pouvoir des prêtres. » Or, comme c'est également la conviction de M. Martin, il n'y a pas d'éloge qu'il n'adresse à Voltaire : Voltaire, dit-il, « n'est nullement égoïste, il a la main et le cœur toujours ouverts [2] : » or précisément, Voltaire a des traits qui décèlent un égoïsme inouï, et sa main fut bien rarement ouverte, on l'a prouvé surabondamment [3]. On a prouvé que le « généreux » Voltaire fut dur pour les faibles ; rapace, anti-français avec Frédéric ; il fut immoral dans son poëme de la *Pucelle*. M. Martin ne peut se dissimuler ce dernier point, mais alors il emploie le procédé dont il s'est déjà servi pour Luther, et il écrit : « Il est juste de juger Voltaire, homme d'action avant tout, par ses intentions plus que par ses formules : ses sentiments valent mieux que ses idées [4]. » Et là-dessus M. Martin fait partout l'éloge de son héros. Il écrit : « Son déisme — le seul culte admis par M. Martin — prenait un caractère de plus en plus précis et providentiel [5]... Toute vertu se renferma pour lui dans ceci : faire du bien aux hommes, aider les hommes à être aussi heureux que possible. » Il écrit : « La plupart de ses *desiderata* sont devenus les lois de la France... Sur le terrain des réformes civiles, il marche du pas le plus ferme et le plus assuré ; rien n'égale la justesse de son coup d'œil [6]... C'est à Voltaire que revient l'honneur d'avoir formulé nettement la liberté de la presse comme un droit fondamental [7]... Son grand objet est l'affranchissement de la société civile [8]. » Or, on l'a très-bien montré [9], si les phrases de Voltaire sont amies de l'humanité, son égoïsme la

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 365.
[2] *Ibid.*, p. 362.
[3] *Vie de Voltaire*, par M. l'abbé Maynard. Les documents sont là à chaque page.
[4] *Hist. de France*, t. XV, p. 388.
[5] *Ibid.*, t. XVI, p. 141.
[6] *Ibid.*, p. 139.
[7] *Ibid.*, p. 135.
[8] *Ibid.*, p. 138.
[9] M. l'abbé Maynard, *Revue des questions historiques*, t. IV, p. 77.

méprise. Le vrai 89, celui de Louis XVI et des cahiers, ce 89 monarchique n'est pas son ouvrage. Voltaire n'est pas réformateur, il est révolutionnaire, et quelques idées surnagent à peine dans le torrent de ses contradictions et de ses blasphèmes. M. Sainte-Beuve a dit lui-même [1] : « Il est impossible, lorsqu'on le connaît bien et qu'on l'a vu dans ses divers accès, de le prendre pour autre chose que pour un démon de grâce (?), d'esprit, un météore qui ne se conduit pas, plutôt que pour une personne humaine et morale. »

N'importe, à l'encontre de tous les faits, M. Martin estime que tout Français doit avoir pour Voltaire un sentiment de profonde admiration et d'éternelle reconnaissance. Voilà la légende rationaliste ! L'histoire la dissipe, mais M. Martin suit la légende et non l'histoire.

A côté de Voltaire, on aperçoit Montesquieu ; or, Montesquieu, nous dit M. Martin, heureux de s'associer à ce jugement, « condamne les vœux de continence par les raisons morales et sociales qui sont de tous les temps [2]. » Montesquieu est loué parce que ses opinions religieuses définitives (M. Martin le constate avec bonheur, car ce sont les siennes) paraissent se résumer en ceci : « Dieu, l'âme immortelle, l'Evangile comme loi morale, hostilité contre la Papauté et l'Eglise romaine, et peut-être contre toute théologie positive, ce qui semble indiqué par ses amères paroles contre les prêtres [3]. » Plus loin apparaît Condillac qui, malgré « ses erreurs et leurs funestes conséquences, gardera sa place dans la chaîne sacrée de la philosophie. » Helvétius est condamné par M. Martin comme ayant apporté « le premier germe de la fausse démocratie qui devait être, pour un temps que nous ne pouvons mesurer, l'obstacle capital à l'institution de la cité nouvelle. » C'est fort bien dit, mais M. Martin avait exalté Spinoza, « ce grand homme méconnu, » et il oublie qu'Helvétius a inséré dans son livre de l'*Esprit* la plus grande partie des erreurs de Spinoza !

Puis vient la foule des philosophes réunis pour publier l'*Encyclopédie*. « C'est une Babel, dit M. Martin, construite avec des matériaux précieux [4]. » Voltaire lui-même était plus

[1] *Causeries du Lundi*, 8 nov. 1852.
[2] *Hist. de France*, t. XV, p. 368.
[3] *Ibid.*, p. 425.
[4] *Ibid.*, t. XVI, p. 52.

modeste : « Cet édifice, disait-il, est bâti moitié de marbre, moitié de boue. » M. Martin reproche sans doute à l'*Encyclopédie* « l'esprit de critique négative (pourquoi ne pas dire le matérialisme?) qui domine dans une grande partie des articles, et le manque d'unité morale dans l'ensemble. Mais il y eut, affirme-t-il, autre chose qu'un orgueil impie dans cette espèce d'apothéose de l'esprit humain : il y eut l'amour sincère de l'humanité, cette religion terrestre qui survit à la religion de l'idéal et de l'Eternel, et qui permet d'en espérer le retour tant qu'elle n'est pas elle-même étouffée sous l'égoïste scepticisme et le matérialisme pratique. » Soit, mais M. Martin demande des choses impossibles, philosophiquement et historiquement parlant. Le panthéisme a mené et mènera toujours au scepticisme et au matérialisme. Vainement M. Martin signale l'idéal de « la perfectibilité outre-tombe » comme le véritable idéal religieux : on lui demande ce que cela veut dire. Une crainte toutefois saisit M. Martin : « Où marche-t-on cependant, s'écrie-t-il, avec des guides tels que Diderot et ses amis? Où mèneront leurs idées?... Voltaire tâche, sans succès, d'enrayer (?) le char lancé sur une pente terrible : il n'a pas les paroles sacrées qu'il faudrait pour arrêter les coursiers effrénés. Diderot lui-même, qui a montré jusqu'où il pouvait aller en fait de dévergondage, d'imagination et de logique matérialiste, Diderot est débordé... Si aucune voix ne s'élève assez puissante pour rappeler l'âme humaine à elle-même..., le matérialisme pratique régnera seul dans le vide sur le monde moral détruit. L'abus de l'esprit aura tué l'esprit [1]. » « Les esprits dérivent vers le chaos. » Oui, sans doute, et c'est là de la logique. Nous prions le lecteur de méditer ces paroles : elles renferment la plus forte critique que nous puissions adresser aux philosophes ; leurs idées fausses produisent des actes mauvais, M. Martin lui-même le proclame ; il attend, il est vrai, une voix puissante qui, selon lui, doit rappeler l'âme humaine à elle-même. Je l'attends aussi, et je la rencontre dans Jésus-Christ, Dieu fait homme, fondateur d'une religion divine ; j'écoute cette voix qui sans cesse retentit encore dans la bouche des Belzunce, des Beaumont, des La Motte, des Neuville, des Bergier, etc..., et j'en bénis Dieu. Mais ce n'est pas cette voix dont parle M. Martin,

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 58-59.

car, selon lui, la religion de Jésus, dégénérée en jésuitisme, « s'efforce de réveiller les passions fanatiques en inventant de nouveaux rites et de nouvelles superstitions [1]. » M. Martin salue donc les autres voix qui rappellent l'âme à elle-même : voici Abauzit, le « vrai type de philosophe religieux, de libre penseur qui conserve le véritable esprit chrétien [2]. » Voici les adeptes de la franc-maçonnerie, cette « institution singulière » qui « s'organise en face du Sacré-Cœur, » institution dont « le secret, nous dit-il, était celui de Voltaire : humanité, tolérance [3]. » Que font, en effet, les francs-maçons, selon M. Martin ? Ils « associent dans un rite commun des hommes de toute nation et de toute religion : » ils tendent « à substituer l'amour de l'humanité au nationalisme exclusif et haineux, et la tolérance religieuse au fanatisme et à l'esprit sectaire : toutes les formules de la franc-maçonnerie indiquent une tendance à affirmer la religion naturelle ; » mais ces aspirations, chères également à M. Martin, « dépassent la portée religieuse du XVIIIe siècle. » Le XIXe siècle sans doute sera seul capable de les comprendre ! Toutefois, au XVIIIe siècle, la philosophie du sentiment a un représentant pour disputer, dans des combats de géants, « l'âme de la France » (style de M. Martin), non plus contre « le passé, en faveur duquel aucune voix puissante ne proteste, » mais « entre novateurs et novateurs, comme si l'ancien ordre avait déjà disparu, et qu'il ne s'agissait plus que d'en disputer l'héritage... » Voici donc le dieu : « Rousseau se lève seul contre tous, » s'écrie M. Martin ; Rousseau, « le restaurateur du sentiment religieux ; » Rousseau, dont « la vraie philosophie est de rentrer en soi-même et d'écouter la voix de sa conscience dans le silence de ses passions... » — « Rentrer en soi-même, reprend M. Martin, c'était la plus grande parole qui eût été prononcée dans ce siècle. Descartes avait rappelé l'esprit à lui-même, Rousseau y rappelle l'âme ! » M. Martin n'oublie qu'une chose, c'est qu'avant Rousseau et Descartes la religion catholique avait rappelé sans cesse, comme elle rappelle chaque jour encore, l'esprit et l'âme à eux-mêmes. M. Martin signale pourtant les erreurs de Rousseau et ses défauts ; mais

[1] *Hist. de France*, t. XV, p. 398.
[2] *Ibid.*, t. XVI, p. 61.
[3] *Ibid.*, t. XV, p. 337.

ici, comme nous l'avons souvent remarqué, le blâme disparaîtra dans d'hyperboliques éloges. « Dès que Rousseau a ouvert la bouche, écrit M. Martin, il a ramené le sérieux dans le monde. »

Vous demanderez peut-être si c'est en écrivant la *Nouvelle Héloïse* [1], qui, selon Rousseau lui-même, doit rebuter les gens de goût, alarmer les gens sévères, déplaire aux dévots, aux libertins, aux philosophes, choquer les femmes galantes et scandaliser les femmes honnêtes ? » Et vous croyez que M. Henri Martin va condamner ce roman malsain ! Non... « Ce livre, dit-il, qui eût été dangereux pour une société innocente et simple (quel aveu !), produit un ébranlement salutaire (?) sur une société viciée : il la fait remonter à l'amour (!). » — Vous demandez encore si l'*Émile* est le livre qui ramène le sérieux dans le monde... Sans doute M. Martin y trouvera des erreurs, mais que d'éloges ne lui adresse-t-il pas ! Car « si Rousseau a erré, dit-il, quel magnifique rachat de cette erreur que la *Profession de foi du vicaire savoyard*, la plus grande chose, s'écrie M. Martin, que nous ait léguée le XVIIIe siècle... » Rousseau y rejette en effet, — comme M. Martin la rejette, — l'obligation de reconnaître la révélation positive pour être sauvé ; il convient — comme M. Martin en convient — que toutes les religions sont bonnes quand on y sert Dieu convenablement ; il « condamne au nom de la morale celles (pourquoi mettre le pluriel ? Dans la pensée de Rousseau comme dans celle de M. Martin, la religion catholique est seule désignée ici) qui sont basées sur l'intolérance et sur le dogme que hors de l'Église il n'y a point de salut, ou en d'autres termes sur le dogme de l'infaillibilité combiné avec celui des peines éternelles. » « Telles sont les hautes et religieuses conclusions » de la profession de foi tant célébré. Ainsi l'*Emile*, selon notre auteur, « est peut-être la plus profonde étude qui existe dans notre langue et dans aucune langue moderne sur la nature humaine. Il est certainement le livre qui fait le plus penser, lors même que l'auteur ne pense pas juste... On peut dire sans exagération que ce livre a été une arche de salut lancée par la Providence sur les flots du scepticisme et du matérialisme, et qu'il a recueilli tous les senti-

[1] Voir la réfutation de ces sophismes dans *J.-J. Rousseau et le siècle philosophe*, par L. Moreau. Paris, 1870, in-8°.

ments essentiels, tous les principes fondamentaux de la vie morale prête à s'abîmer... »

Arrêtons-nous. Ce souffle d'enthousiasme pour Rousseau, pour Voltaire, pour les philosophes, ne tarit pas et circule dans chaque page des deux derniers volumes de l'*Histoire de France*. Voltaire et Rousseau vont au même but, s'écrie M. Martin : « le progrès de l'humanité dans les lois, et l'émancipation de la religion laïque... Les philosophes valent bien mieux que leurs doctrines. Il se dégage du milieu de leurs erreurs un immense mouvement d'humanité, de justice, de raison pratique, d'esprit scientifique, d'améliorations en tous genres. Impies de paroles (quel aveu !), ils sont en quelque sorte religieux de cœur et d'action. »

Or tout ce lyrisme tombe devant cette simple observation de bon sens, appuyée par l'histoire : ce qu'il y a d'élevé, de juste, de bien dans Rousseau, dans Voltaire, dans les philosophes, a été inspiré par la religion catholique, par ses enseignements et ses maximes, que les philosophes ont reçus malgré eux, et qu'ils se sont ensuite appropriés ; et nous félicitons Voltaire, Rousseau, etc..., d'avoir rappelé une partie de ces enseignements à une société dépravée, que leurs sarcasmes impies dépravaient encore plus ; car ce qu'il y a eu de bas, d'erroné, de mauvais, provient de leur esprit propre, de leur libre pensée, du rationalisme. Vivant dans un milieu imprégné d'idées catholiques, les philosophes en ont adopté un grand nombre et, en s'appuyant sur ces idées, ils ont été plus forts pour combattre d'autres idées catholiques, car l'erreur n'a de puissance que par la somme de vérités qu'elle conserve et proclame.

Ainsi, vérités absolues proclamées par la religion catholique, erreurs absolues proscrites par la saine raison, vérités relatives, — dont l'application peut différer selon la diversité des temps et des circonstances, érigées à tort par la philosophie en vérités absolues, ce qui cause une foule de malentendus, — voilà ce que les philosophes du XVIIIe siècle ont soutenu et ce qui a été cause de leur fortune ; si, sur certains points, ils ont amené un progrès légitime, ils ont aussi amené nos malheurs. Ne pas reconnaître dans les doctrines et dans les œuvres des philosophes la part de la religion catholique et la part du rationalisme, voilà la grande lacune du livre de M. Martin, ce qui produit une confusion déplorable et un assemblage inouï de

vérités et d'erreurs. Ajoutons que Dieu, l'âme immortelle, la tolérance, vérités théoriquement soutenues par les philosophes, mais niées par leurs passions, et privées de l'appui du dogme d'une religion révélée, ont été bien vite remplacés — et il en sera toujours ainsi dans l'humanité — par un matérialisme pratique et par la plus dure intolérance. M. Martin peut s'en étonner : mais la logique a ses droits, et l'histoire garde ses enseignements.

XXI

Il n'est plus besoin de poursuivre, car on connaît à présent toutes les idées de M. Martin, et l'on devine aisément quels sont ses jugements sur les faits de l'histoire. Ainsi, dans son récit de la suppression des Jésuites, Clément XIII, qui ne voulut pas sacrifier ces religieux, est un Pape « rigide, médiocre et opiniâtre. » Clément XIV qui, en vue de la paix, consentit à les supprimer, est pour cela seul un Pape « spirituel, instruit, tolérant. » Charles III, devenu ennemi personnel des Jésuites, paraît à M. Martin « le seul monarque estimable et quelque peu sensé, donné par les Bourbons à l'Espagne [1]. » La Châlotais, auteur du fameux réquisitoire contre les Jésuites, est proclamé « un patriote et un homme d'État [2]. » Et pourquoi la condamnation des Jésuites ne serait-elle pas utile et juste, puisque, selon l'imagination de M. Martin, ils forment « un État dans l'État, un corps étranger dont la présence parasite (*sic*) est, comme le Parlement le dit très-bien, un principe de *dissolution*, un principe morbide (*sic*) dans le corps national [3] ?» En lisant ce jugement, — je voudrais que l'on me répondît avec sincérité, — ne trouve-t-on pas que les scélérats qui, naguère, assassinaient les religieux à Paris, sont, sinon justifiés, au moins excusés?

Je n'ai pas besoin de le répéter, et le temps seul m'empêche de le prouver, le récit sur lequel s'appuie M. Henri Martin pour établir ici ses conclusions est rempli d'allégations fausses. Ainsi l'auteur signale, à grands frais d'imagination, « l'action

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 216.
[2] *Ibid.*, p. 213.
[3] *Ibid.*, p. 214.

commerciale des Jésuites, si étendue, si envahissante ; » il les accuse « d'essayer la traite des noirs [1], » et invoque à l'appui, la bulle de Benoît XIV, qui n'est nullement dirigée contre eux ; il montre le général Ricci « s'abouchant avec une devineresse[2] ; » les Jésuites, « victimes de la barbare obstination du Pape plus encore que de la dureté espagnole [3], » sacrifiés en France par Choiseul, « en grande partie par humanité ; » enfin, malgré les témoignages les plus formels, il paraît croire à l'empoisonnement de Clément XIV, et il insinue que les auteurs pourraient bien être les Jésuites. Pourquoi pas ? puisqu'il trouve, ici comme toujours, que « le christianisme des Jésuites se contente des apparences [4]. »

Après Louis XIV, le duc de Bourgogne, nous le croyons, aurait pu sauver la France : il fut ravi avant l'âge au trône que, malgré les assertions de M. Martin, il eût si dignement occupé. Après Louis XV, le Dauphin, intelligent, énergique, eût eu peut-être la force de dominer les événements au milieu desquels son malheureux fils fut entraîné : Dieu le retira du monde dix ans avant « l'immonde » vieillard (comme parle l'auteur) qui l'occupait. Nous en sommes attristés. M. Martin veut nous consoler, car le Dauphin, dit-il, « eût accéléré plutôt que dissipé les orages. » Comment cela ? si ce n'est parce que, dans la pensée de l'auteur, il eût « subi aveuglément l'influence de Rome et du clergé. »

Louis XVI monte sur le trône. « La nature, dit M. Martin, lui avait donné les facultés d'un habile et probe artisan ; les lois humaines avaient fait de lui le chef d'un empire pour son malheur et pour celui de son peuple. » Non pas ; son peuple a été malheureux parce qu'il n'a pas voulu le suivre dans la voie où il entrait... « Nature vouée au malheur, reprend M. Martin, victime sans défense, destinée comme les hosties des religions antiques à expier les erreurs et les crimes d'autrui, ce sont là les plus durs mystères de l'histoire et de la Providence. » Oui, l'expiation est une des plus belles missions de

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 202.
[2] *Ibid.*, p. 222.
[3] *Ibid.*, p. 219.
[4] *Ibid.*, p. 224. — Tous ces faits sont élucidés et réfutés par Crétineau-Joly, *Hist. des Jésuites*, t. V, p. 313 et suiv. ; le P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, etc., etc...

Louis XVI, mais il ne faut point oublier la réparation nécessaire des abus, la restauration juste qu'il proposait à la France, — ce que M. Martin oublie, et ce que la France pour son malheur n'a pas voulu. M. Martin, au contraire, répète : « La monarchie n'a pas voulu être sauvée : la révolution est inévitable [1]. » Pourquoi? Parce que Turgot, qui « veut la réforme par la royauté, » a échoué. Oui, mais pourquoi a-t-il échoué ? Louis XVI était avec lui, car Louis XVI voulait sauver la France, mais Louis XVI n'était pas un roi absolu, et il n'a pu imposer Turgot; si la France eût été, comme on le dit, sous l'absolutisme, la réforme se serait faite, « mais l'ancienne monarchie n'était pas un gouvernement absolu. Elle contenait dans son sein des corps, des institutions ayant une existence indépendante, des priviléges basés sur l'antiquité de la possession... ; le clergé, la noblesse, la magistrature, les provinces, les communes, les corporations de toute espèce... constituaient des forces collectives et résistantes qui ne se laissaient pas facilement manier [2].» Le pouvoir, illimité en théorie, était presque partout limité en fait. Devant ces résistances, Turgot dut céder. Louis XVI essaya de nouveau, et prit Malesherbes. Malesherbes dut encore se retirer devant des résistances insensées. Louis XVI essaya encore, et prit Necker, puis Calonne, puis Necker encore... On parle de «l'inconséquence de Louis XVI, » de son irrésolution, de sa faiblesse; sans doute, il fut hésitant, mais ses hésitations « ne furent que des scrupules [3], » et volontiers j'admirerais plutôt son courage et son obstination dans le dévouement, à travers tous les mécomptes, tous les reproches, tous les dégoûts et tous les périls. M. Henri Martin ne le voit pas. Appliqué tout entier à soutenir sa thèse de la culpabilité de la royauté, de la nécessité de la révolution conduite par les philosophes, il ne voit pas le travail qui s'est fait dans les lois, où avec d'Aguesseau et Pothier on marche à l'unité de la législation ; il ne voit pas que le principe de l'égalité des impôts est accepté par tous, parce qu'en fait l'exemption de certains impôts dont jouissent les nobles est remplacée par d'autres taxes et se réduit à moins qu'on ne pense. Sur les cinq cents millions de recettes du royaume,

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 381.
[2] M. de Larcy, *Louis XVI et Turgot*, dans le *Correspondant*, 25 août 1866, p. 856.
[3] *Ibid.*, p. 888.

l'exemption ne porte que sur les cent millions de taille, et encore les nobles payent souvent par leurs fermiers la taille qu'ils ne payent eux-mêmes [1]. M. Martin voit les abus : ils existent, et l'on ne peut les nier; mais il n'aperçoit pas qu'en dépit même des lois et de la politique, le progrès constant des classes inférieures sous la monarchie est manifeste, que la séparation est dans la forme, dans l'étiquette, et que la fusion, l'union est au fond; témoin les débats dans ces Etats provinciaux qui durent peu, attestent seulement les dispositions généreuses des classes privilégiées en 1789, et nous montrent ce qu'on aurait pu attendre de l'union de toutes les classes, si la révolution n'était pas venue les diviser [2]; témoin encore ces cahiers des Etats généraux où l'accord est presque unanime sur tous les points essentiels, sauf un seul, la question des biens d'Église [3]; témoin toujours et le discours du garde des sceaux le 4 mai 1789, et les déclarations de Louis XVI le 23 juin 1789 et le 4 février 1790. Il y eut vraiment un jour où la réforme fut sur le point de se faire, où la révolution eût pu être évitée [4].

M. Martin estime que « le gouvernement français baissait au dehors, » alors que son influence, accrue par de récentes victoires, était si incontestée; et qu'au dedans « ce gouvernement allait rapidement à sa ruine, » car, dit-il, « il y avait un abîme entre les opinions de la couronne et celles de la France. » Tout cela est nécessaire pour arriver à la conclusion : montrer que « la monarchie mourante se débattait en vain, » et célébrer « la modération du tiers » et « sa longanimité. » M. Martin nous prouve ainsi qu'il ne pénètre pas dans le cœur de l'histoire; la passion obscurcit sa vue, et l'empêche de prendre une juste idée des choses. Avec plus de science, de vérité et d'impartialité, M. Guizot a écrit : « La France du XVIIIe siècle était d'autant moins en droit d'être sévère envers

[1] M. de Meaux, *la Révolution et l'Empire*; tout ce livre est à méditer.

[2] M. de Lavergne, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*: Economie rurale en France, depuis 1789. Introduction; M. Raudot, *la France avant la Révolution*, et le livre tout récent de M. de Luçay, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de* 1789.

[3] M. de Poncins, *les Cahiers de* 89, p. 285 et 286.

[4] Deux observateurs, un Anglais, Young, et un Américain, Jefferson, le voyaient clairement, et pressaient leurs amis de s'arrêter dans la voie funeste où, en repoussant la liberté, ils atteignaient la Révolution (leurs témoignages sont cités par M. de Meaux, *l. c.*, p. 101). — Voir un article de M. Asse sur Malouet, dans la *Revue contemporaine*, 31 oct. 1868.

son gouvernement, qu'elle avait elle-même dans les torts dont il était coupable une large part... La France sous Louis XV influa bien plus que ne le fit son gouvernement sur ses propres destinées... Acceptons-en nous-mêmes la responsabilité, au lieu de la rejeter, sans vérité comme sans dignité, sur un pouvoir modéré et doux que, par nos clameurs ou nos exigences emportées, nous avons paralysé ou entraîné tour à tour [1]. »

Partant de cette idée que la société était mauvaise, on voulut non-seulement l'améliorer, — ce qui était juste, — mais la refaire, — ce qui était absurde, — et pendant quarante ans le monde vécut sur cette idée. Que devait-elle produire ? « Le XVIIIe siècle avait rêvé dans les écrits de ses philosophes un homme nouveau... l'Assemblée constituante établit une France nouvelle, divorçant avec son passé [2]. »

Voilà le mal indiqué en deux mots, et M. Guizot a écrit encore ces graves paroles, qu'on ne saurait trop méditer, et que j'oppose avec confiance aux jugements passionnés, faux et haineux présentés par M. Henri Martin : « Que fallait-il pour que la France, de concert avec son Roi, accomplît dans ses lois et son gouvernement les réformes et les progrès dont elle avait besoin ? Il fallait précisément ce qui ne se rencontra point, il fallait que la France ne voulût et ne cherchât que les réformes et les progrès dont elle avait besoin. » Et M. Guizot ajoute ces mots, qui sont comme l'arrêt de l'histoire : « Ce n'est point l'esprit de justice et de liberté, c'est l'esprit révolutionnaire qui, par violence et par ruse, s'est saisi de la France, s'est dressé devant Louis XVI, et a rendu vaines les meilleures dispositions et impossible tout concert sincère et efficace entre le pays et son Roi [3]. » Puis il continue : « Ce n'est pas dans telles ou telles fautes de Louis XVI, fautes de résistance ou fautes de concessions, qu'il faut chercher le secret de ses infortunes et des nôtres ; ce secret est tout entier dans la situation radicalement impossible qu'en 1789 on faisait au Roi, en voulant qu'il se fît l'instrument d'une révolution. Une révo-

[1] *La France et la maison de Bourbon avant* 1789, dans la *Revue contemporaine*, sous la direction de M. de Belleval, t. VII, p. 19. — 15 avril 1853.
[2] M. Anatole des Glageux, art. sur Pascalis. *Correspondant*, octobre 1856
[3] *La France et la maison de Bourbon avant* 1789, p. 20.

lution pour tout détruire et tout reconstruire au gré des pensées et sous le vent des passions des hommes, c'est un suicide accompli dans le fol espoir d'accomplir soi-même sa restauration. C'est pour avoir formé ce dessein, ou pour s'y être laissé entraîner, que la France s'est vue conduite à rompre violemment avec son Roi, avec sa dynastie, avec la royauté elle-même, avec sa propre histoire, et contrainte d'errer en tout sens, cherchant sa place et son cours, comme un astre qui, jeté hors de son orbite, porterait partout sa propre perturbation. Jusqu'au jour où la France s'est ainsi égarée dans ces espaces inconnus où l'abîme appelle l'abîme, la maison de Bourbon s'est montrée digne et capable de la haute mission que la Providence assigne aux familles royales ; elle a fidèlement, habilement et heureusement guidé et servi la nation française dans sa carrière de civilisation et de gloire [1]. »

Méditons ces paroles, peu suspectes dans la bouche d'un grand historien ; elles éclairent plus notre histoire et les causes de nos épreuves que les dithyrambes ampoulés de M. Henri Martin sur « la foudre qui a déchiré le nuage, » et la « lumière qui se fait. »

XXII

J'ai fini la tâche que je m'étais assignée. Je n'ai relevé ni toutes les erreurs de fait, ni toutes les erreurs de jugement qui se trouvent dans les pages écrites par M. Henri Martin, et cependant, en déposant la plume, on me permettra d'avouer ma tristesse et ma lassitude. Plusieurs comprendront difficilement que j'aie pu reproduire de sang-froid de telles assertions, de telles calomnies, souvent de tels blasphèmes. J'ai voulu avoir ce courage, et j'ai tenu à contenir mon indignation, en présentant cet aperçu des thèses diverses soutenues en histoire par les rationalistes. Les catholiques, sauf de très-honorables exceptions, ne savent pas assez ce qui se dit autour d'eux et contre eux : faute de connaître le terrain et les mouvements de l'ennemi, ils ne peuvent se défendre, ils égarent

[1] *La France et la maison de Bourbon*, p. 21.

leurs coups, et leurs réfutations peu précises ne vont point là où il est besoin.

L'histoire écrite sous l'inspiration des rationalistes n'offre point en général un récit sincère de faits vrais, et par conséquent le moyen de s'instruire ; elle devient sous leur plume une arme de combat, un pamphlet qui surexcite les passions pour les mener, dans un dernier effort, à l'assaut de la religion catholique. Voilà le but. La lutte contre l'Église est de tous les temps; mais si, dans un siècle, elle paraît rechercher le domaine de la théologie ; si, dans un autre, elle aborde de préférence les discussions philosophiques, aujourd'hui elle concentre ses forces sur un terrain spécial, et lorsqu'on veut porter aux « demeurants d'un autre âge » les coups les plus sanglants, comme M. Henri Martin on écrit une *Histoire de France*, ou comme M. Renan une *Vie de Jésus*. C'est une tactique assez naturelle : l'élite des intelligences peut seule suivre un raisonnement, tandis que tout le monde est impressionné par le récit d'un fait ; un fait est raconté de telle manière, et l'on conclut nécessairement dans le sens de celui qui le présente. « Presque toujours, a écrit M. de Champagny, nous agissons dans le présent et nous jugeons le présent d'après les notions quelconques que nous avons du passé. » — Or, M. Henri Martin a donné sur le passé des notions fausses, pour amener sur le présent un jugement faux ; la conclusion de son livre est celle-ci : « L'ancienne France est finie : un monde nouveau commence [1] : » parole antipatriotique, antiphilosophique, antihistorique, puisque chaque siècle reçoit l'héritage du siècle précédent, et forme une transition entre la vie du passé et la vie de l'avenir. Mais M. Martin se plaît à rompre avec tout le passé : il porte une haine implacable à cette monarchie traditionnelle dont M. Guizot a parlé si dignement ; il porte surtout une haine implacable à la religion catholique, source de toute notre civilisation [2] ; et en même temps, je reconnais dans son

[1] *Hist. de France*, t. XVI, p. 671-72.

[2] Il ne faudrait pas que le triomphe présent d'une nation dont le gouvernement est protestant fît impression sur des esprits superficiels, non plus que la décadence actuelle des nations catholiques. D'abord la nation protestante qu'on a en vue renferme beaucoup de catholiques. Ensuite, si les nations catholiques sont en décadence, c'est précisément parce qu'elles ont rejeté leurs croyances et leurs mœurs catholiques. Les exemples cités confirment la vérité, loin de l'affaiblir.

livre, par le plus étrange contraste, un amour vrai de la France, un sentiment profond de la justice et de la liberté. C'est le mérite de cette œuvre, et c'est aussi ce qui en fait le danger, car elle séduit les âmes généreuses qui croient en la parole du *maître*. Avec lui, elles acquièrent la conviction que la monarchie « ne peut résoudre les formidables questions de l'avenir, » que la religion catholique « n'a plus rien à apprendre à la race des Gaulois, » que « son génie est épuisé » et « étoufferait cette race sous une discipline despotique, qui fait acheter le progrès matériel et une superficielle unité aux dépens de la vie morale et de la dignité humaine. » Antagonisme prétendu, données fausses, erreurs de fait, qui expliquent pourquoi M. Henri Martin repousse le catholicisme et conçoit pour lui cette haine dont malheureusement les seize volumes de l'*Histoire de France* nous renvoient à toutes leurs pages les tristes échos [1].

Puissent les événements qui s'accomplissent sous nos yeux, et qui ne sont que la conséquence logique des doctrines rationalistes proclamées par Rousseau et Voltaire, et prônées par l'auteur de l'*Histoire de France*, puissent ces événements apporter quelque lumière dans une âme honnête, sincère, mais aveugle, et à laquelle manque un rayon d'en haut ! C'est notre vœu le plus cher.

HENRI DE L'EPINOIS.

[1] Sa Sainteté Pie IX a condamné cette proposition : « La doctrine de l'Église catholique est contraire au bien et aux intérêts de la société humaine. » (XLe proposition du *Syllabus*.) L'*Histoire de France* de M. Martin n'est qu'un long commentaire de cette fausse proposition.

UNE

FAUSSE JEANNE D'ARC

Si tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'héroïque Pucelle inspire en temps ordinaire un vif intérêt, il semble que cette attraction grandisse en des jours troublés comme les nôtres, et que les yeux se reportent avec une admiration plus pieuse sur la grande figure dont, hier encore, nous rêvions la réapparition. C'est donc une bonne fortune que d'avoir à signaler un document nouveau se rattachant à son histoire. Et l'on ne saurait nier que les fausses Jeanne d'Arc, aussi bien que les faux Louis XVII et tous les autres usurpateurs du même genre, appartiennent indirectement à l'histoire du personnage authentique : n'y a-t-il pas, en effet, dans l'imposture qui s'affuble d'un nom glorieux, et dans la crédulité populaire qui la fomente en l'accueillant, un hommage involontaire envers le héros ainsi supplanté, un témoignage de l'opinion contemporaine sur son compte ?

A première vue, l'on s'explique difficilement comment, après le supplice si éclatant de Jeanne d'Arc, une femme, une jeune fille put avoir l'audace de se faire passer pour elle, et, chose plus étrange, réussir dans cette tentative. Le fait se produisit pourtant, et, paraît-il, à plusieurs reprises. Mais je n'ai à parler ici que de la principale de ces criminelles tentatives, et je vais d'abord en présenter le récit d'après les textes recueillis jus-

qu'à ce jour, notamment par deux de mes savants maîtres, MM. Jules Quicherat et Vallet de Viriville [1].

A peine le bûcher de Rouen était-il éteint, que l'imagination populaire, vivement frappée par les exploits surnaturels de la victime, se donna carrière, et prépara, pour ainsi dire, le terrain aux supercheries. Les princes et les grands oubliaient déjà; mais le peuple restait sous le charme, et, sans en avoir conscience, commençait à remplacer l'histoire par la légende. Une longue et douloureuse passion avait prématurément ravi à la France sa libératrice. La mission de Jeanne ne semblait pas entièrement remplie, car l'Anglais était encore là et gardait Paris : on attendait d'elle de nouveaux et suprêmes triomphes. Les circonstances rappelaient trop la vie et la mort de Jésus-Christ, pour que les esprits pieux n'espérassent point voir aller jusqu'au bout la similitude. Une résurrection était dans l'ordre des choses; la moralité du dénouement paraissait l'exiger : nous verrons, en effet, que ce miracle fut raconté et cru sérieusement. Bien des gens, sous l'influence des mêmes regrets, du même désir, adoptèrent une version moins merveilleuse, celle d'une supposition de victime faite au moment du supplice. Une chronique tout à fait contemporaine mentionne les doutes répandus de bonne heure à ce sujet, et l'auteur (un Normand) s'abstient prudemment de se prononcer sur un point aussi controversé : « Finablement la firent ardre publiquement, *ou aultre femme en semblable d'elle; de quoy moult de gens ont été et encore sont de diverses oppinions* [2]. »

On sera peut-être tenté de croire que ces paroles avaient pour but d'atténuer l'effet du crime des Anglais en jetant l'incertitude sur sa consommation réelle. Mais non; le chroniqueur est un partisan de Charles VII et un admirateur de la Pucelle, comme on peut s'en convaincre par la lecture du contexte. Ainsi, que la légende naissante fît de Jeanne une sainte ressuscitée ou une

[1] *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 321-336; *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 366-370 et 458. M. Wallon, dans son excellent ouvrage intitulé : *Jeanne d'Arc*, a aussi utilisé une partie de ces documents (t. II. p. 296-299 et 447-451).

[2] Ms. du British Museum, n° 11542, analysé dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, deuxième série, t. III, p. 116. Cf. l'extrait du *Journal de Paris* reproduit dans le *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 334. « Y avoit donc maintes personnes... qui croyoient fermement que, par sa saincteté, elle se feust eschappée du feu et qu'on eust arse une autre, cuidant que ce feust elle. »

nouvelle Iphigénie, la tendance des esprits était la même. Suivant la remarque de M. Vallet [1], la bergère de Domremy partageait le privilége de tous les héros, depuis le roi Arthur jusqu'à Napoléon : elle devait vivre malgré tout, et elle allait reparaître.

Elle reparut bientôt. Le 20 mai 1436, à la Grange-aux-Ormes, près du bourg de Saint-Privat, situé à une lieue de Metz, on amenait une jeune fille qui se donnait pour « la Pucelle de France, » et demandait à parler à plusieurs seigneurs de la ville réunis en ce lieu. Aucun document n'indique d'où elle venait, qui elle était, qui l'amenait. Le doyen de Saint-Thibaud, en rapportant cette première manifestation [2], dit seulement que l'inconnue se faisait appeler Claude. Mais, comme il croyait alors que c'était effectivement « la Pucelle Jehanne, » il est naturel qu'il ait tenu son nom de Claude pour emprunté : il est probable que c'était, au contraire, son véritable nom, et qu'elle usurpa dès lors celui de Jeanne, comme le voulait son rôle. Ce dernier lui est attribué, d'ailleurs, par tous les autres textes ; on peut donc le lui laisser ici.

Son âge paraissait se rapporter parfaitement à celui de la vraie Jeanne. Elle était, comme elle, brune [3], vive, énergique, et la ressemblance était assez grande, sous son costume d'homme, pour que l'illusion fût complète. Nicolas Lowe, Albert Boullay, Nicolas Grongnot et les autres personnages

[1] *Bibl. de l'Ecole des Chartes, loc. cit.*

[2] Il existe deux rédactions du récit de cet annaliste. Dans la première, écrite vers 1445, éditée par D. Calmet (*Hist. de Lorraine*, preuves du tome II, col. cc), il paraît dupe de l'imposture ; la seconde, qui existe dans les Mss. de Dupuy (vol. 630), et qui est sans doute postérieure, exprime l'opinion contraire, c'est-à-dire la vraie. Cette deuxième version a été ignorée de D. Calmet et de ses contemporains. M. Quicherat a publié l'une et l'autre (*Procès*, t. V, p. 321-324). Philippe de Vigneulles, chroniqueur messin du commencement du XVIe siècle, semble avoir connu également les deux ; car, en abrégeant le doyen de Saint-Thibaud, il rapporte le fait et le traite de supercherie (Huguenin, *Chroniques messines*, p. 198 ; *Procès*, t. V, p. 324, note).

[3] Ce détail de la constitution physique de Jeanne d'Arc est attesté par une preuve matérielle : c'est un cheveu passé, suivant un ancien usage, dans la cire qui scellait autrefois une de ses lettres authentiques, et conservé jusqu'à nos jours avec sa couleur noire (Archives municipales de Riom ; Quicherat, *Procès*, t. V, p. 147). Il y a là non-seulement un renseignement précieux pour les artistes, mais peut-être un argument à opposer aux physiologistes qui prétendent que Jeanne était prédisposée par la nature à la rêverie et aux visions, caractère ordinairement opposé (chez nous du moins) au tempérament des personnes brunes.

présents l'équipèrent à leurs frais en lui donnant un cheval de trente francs, une paire de chaussures dites *houzels*, un chaperon, une épée. Elle sauta très-habilement sur le cheval, prononça quelques paroles qui achevèrent de convaincre l'assistance, et fut positivement reconnue pour la Pucelle par plusieurs écuyers ou enseignes qui s'étaient trouvés à Reims au sacre du roi Charles. Un ou deux sceptiques voulurent alléguer que l'héroïne avait été brûlée à Rouen : elle leur ferma la bouche par des paraboles. A ceux qui la questionnaient sur ses projets, elle répondait avec adresse, sans dire ni blanc ni noir, « ni fuer ne ans. » Si on la mettait au pied du mur en lui demandant quelqu'une de ces merveilles familières à Jeanne, elle prétendait que sa puissance ne lui serait pas rendue avant la Saint-Jean-Baptiste.

Jusque-là, rien de bien extraordinaire. Les chevaliers lorrains pouvaient, à la rigueur, n'avoir conservé qu'un souvenir assez vague de l'extérieur de la Pucelle, qui était demeurée complétement inconnue avant son départ du pays et n'y était pas revenue. Mais voici où toute explication devient impossible. Les deux frères d'Arc ou du Lys, Pierre et Petit-Jean, créés depuis peu, l'un chevalier, l'autre écuyer, sont avertis de ce qui se passe, et arrivent le même jour, 20 mai, à la Grange-aux-Ormes. Ils gardaient encore la conviction que Jeanne avait été brûlée. On les confronte avec l'aventurière : aussitôt elle les reconnaît, et ils reconnaissent *leur sœur !* Le lendemain, ils l'emmènent avec eux à un village appelé Bacquillon, et elle y reste jusqu'aux fêtes de la Pentecôte, c'est-à-dire environ une semaine.

Là, sans doute, furent combinées des démarches communes dont nous allons voir se dérouler les résultats. Les deux frères étaient-ils dupes ou complices ? Dilemme pénible à poser, et d'ailleurs insoluble.

Hâtons-nous de dire que leur conduite, en d'autres circonstances, répugne à l'idée d'une fourberie, et que la simplicité naturelle à leur condition première devrait plutôt faire admettre une méprise, quelque énorme qu'elle puisse paraître. Mais, dira-t-on, ces détails sont-ils tous authentiques, et faut-il ajouter une foi absolue au récit d'un chroniqueur qui s'est laissé duper tout le premier, pour revenir un peu plus tard sur son opinion ? — Le doyen de Saint-Thibaud de Metz écri-

vait sur les lieux, au moment même des événements. Il est vrai qu'il a cru à la prétendue Pucelle, et qu'ensuite il a rectifié ou que l'on a rectifié pour lui son erreur ; mais sa dernière version ne modifie en rien le rôle des frères de Jeanne, et ce rôle, du reste, va se trouver confirmé tout à l'heure, en ce qui concerne le plus jeune d'entre eux, par des actes officiels, des comptes municipaux.

A la fin de mai, la fausse Jeanne se rend à Marville ou Mairville [1], où elle passe environ trois semaines chez « un bon homme appelé Jehan Cugnot. » Les habitants de Metz s'y portent en foule pour la voir, et sont mystifiés comme les autres. Un seigneur de la contrée lui offre encore un cheval. Puis elle s'en va en pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse, et de là gagne la ville d'Arlon, au duché de Luxembourg. Sa renommée l'avait précédée dans ce pays. La duchesse de Luxembourg, Elisabeth de Gorlitz, l'accueille avec joie et ne veut plus la quitter. Le jeune comte de Wurtemberg, Ulrich, s'enthousiasme d'elle, se constitue son protecteur, lui fait faire une magnifique cuirasse et la conduit à Cologne.

Ici, un témoin oculaire nous apporte l'appui de sa parole. Son opinion, consignée dès l'année suivante dans le *Formicarium* de Jean Nider, qui l'avait recueillie de sa bouche [2], est beaucoup moins favorable à l'audacieuse fille. C'est que ce personnage, nommé Henri Kaltyser ou Kalt-Eysen, était un professeur émérite de théologie, un inquisiteur clairvoyant, habitué à démêler les impostures et les jongleries [3]. Il ne crut pas un moment à celle-ci ; et d'ailleurs Jeanne, étourdie par ses premiers succès, entraînée par la société des chevaliers et des gens d'armes, commençait à négliger son rôle. On la rencontrait, dit l'auteur en question, dansant librement avec des hommes, mangeant et buvant plus

[1] Cette localité serait aujourd'hui Marieulle, entre Corny et Pont-à-Mousson, d'après D. Calmet (*Hist. de Lorraine*, t. II, p. 702). Cependant l'on trouve aussi, dans le voisinage de Metz et de la Grange-aux-Ormes, le village de Morville-sur-Seille, dont le nom se rapprocherait davantage de celui que donne le chroniqueur.

[2] Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 502 ; t. V, p. 324.

[3] Echard et Quétif racontent sa vie, mais sont muets sur le fait qui suit. Kalt-Eysen exerçait, en 1424, les fonctions d'inquisiteur général à Mayence. Il mourut, en 1465, archevêque de Trontheim en Norwége (*Scriptores ord. Præd.*, t. I, p. 828).

que ne le permettait son sexe, « dont elle ne faisait pas mystère [1]. »

Elle se vantait bien haut d'être la Pucelle ressuscitée, et prétendait introniser sur le siége archiépiscopal de Trèves un des deux prétendants qui se le disputaient [2], comme elle avait précédemment assis sur le trône de France le roi légitime. A son arrivée dans la ville de Cologne, avec le comte de Wurtemberg, elle trouve le moyen d'opérer des prodiges : on répète partout qu'elle a déchiré en deux une pièce d'étoffe, et l'a remise aussitôt dans l'état primitif, qu'elle a brisé une vitre contre la muraille et l'a réparée instantanément. Kalt-Eysen survient et remplit immédiatement son office : il ouvre une enquête, il cite la magicienne à son tribunal. Mais celle-ci refuse de se soumettre aux ordres de l'Eglise. Elle est excommuniée et va être jetée en prison, lorsque le comte, son protecteur, l'enlève à temps et la ramène à Arlon [3].

Malgré cette escapade, elle se fit épouser là par un chevalier de noble lignée, messire Robert des Armoises. Je ne sais si, comme le dit M. Vallet, elle le « séduisit [4], » et je croirais plutôt que cette union singulière eut lieu par la volonté ou l'influence de la maison de Luxembourg, car elle ne fut pas heureuse. On conserva longtemps dans la famille des Armoises le contrat de mariage des deux époux, qui servait encore au XVIIe siècle à étayer des preuves de noblesse et de chevalerie, et qui perpétua jusque-là, ou même plus tard, en Lorraine, l'opinion que Jeanne d'Arc avait laissé une postérité directe [5].

Dès lors, notre aventurière prit le nom de Jeanne des Armoises, qui lui est donné par tous les contemporains. Elle se fixa pour un temps à Metz, dans l'hôtel de son mari, situé devant l'église de Sainte-Ségoleine [6], et, non contente de la position brillante que ses intrigues lui avaient si rapidement value, se mit à dresser de là de nouvelles batteries.

[1] *Procès*, t. V, p. 324.

[2] Jacques de Sierk et Raban de Helmstadt. D. Calmet, en rapportant ce trait d'après Jean Nider (*Hist. de Lorraine*, t. II, p. 906), l'a attribué par mégarde à une nouvelle Pucelle, différente de celle-ci, dont il parle cependant plus haut (*Ibid.*, p. 703).

[3] *Procès*, t. V, p. 325. Cf. la *Chronique du doyen de Saint-Thibaud* (*Ibid.*, p. 324).

[4] *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 368.

[5] V. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, p. 703.

[6] *Chronique du doyen de Saint-Thibaud* (*Procès*, t. V, p. 323).

Pendant qu'elle écrivait elle-même, par deux fois, aux bourgeois d'Orléans [1], Jean du Lys travaillait de son côté à la faire reconnaître, et venait dans ce but, au mois d'août 1436, trouver le Roi en Touraine, où il était occupé aux fiançailles d'Yolande, sa fille, avec le prince Amédée de Savoie [2]. Charles VII paraît l'avoir bien reçu, sans cependant ajouter foi à la résurrection de sa sœur. Il lui fit ordonnancer une somme de cent francs; mais, n'ayant pu en toucher que la cinquième partie, Jean revint jusqu'à Orléans, où lui et les siens étaient en grand honneur, et il exposa aux officiers de la ville qu'il était très-embarrassé; que, sur les vingt francs qu'il avait reçus, il en avait déjà dépensé douze; « que huit francs étaient peu de chose pour s'en retourner, » accompagné, comme il l'était, de quatre cavaliers. Les magistrats généreux lui firent délivrer douze livres tournois [3], et de plus le régalèrent splendidement [4]. Il est curieux d'observer que la ville d'Orléans, tandis qu'elle acceptait pour authentiques et mentionnait comme telles dans ses comptes les lettres de la Pucelle écrites par la dame des Armoises, et qu'elle expédiait à celle-ci des réponses par messagers [5], n'en célébrait pas moins les anniversaires et les offices funèbres de « feue Jehanne la Pucelle [6].» L'opinion des habitants était donc vraisemblablement divisée au sujet de la réapparition de leur libératrice et de la véracité des étonnantes nouvelles apportées par son frère.

Durant le voyage de ce dernier, Jeanne des Armoises écrit

[1] « A Pierre Baratin et Jehan Bombachelier, pour bailler à Fleur-de-Lilz, le jeudi veille de saint Lorens, IXe jour du moys d'aoust, pour don à lui fait, pour ce qu'il avoit aportées lectres à la ville de par *Jehanne la Pucelle*; pour ce, 48 s. p. » « .... A Regnault Brune, le XXVe jour du dict moys, pour faire boire ung messagier qui apportoit lectres de *Jehanne la Pucelle*, etc. » *Comptes de la ville d'Orléans* (*Procès*, t. V, p. 326).

[2] Vallet, *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 376, note.

[3] *Ibid.*

[4] « Le Ve jour d'aoust MCCCCXXXVI, à matin, pour dix pintes et choppine de vin prises chez Jehan Hatte, au pris de 10 d. p. la pinte, données et présentées à Jehan, frère de la Pucelle; pour ce, 8 s. 9 d. p.

« A Berthault Fournier, poulailler, pour douze poulez, douze pigeons, deux oisons et deux levras, donnez et présentez audit frère de la Pucelle...; pour ce, 38 s. p. » *Comptes de la ville d'Orléans* (*Procès*, t. V, p. 275).

[5] *Comptes de la ville d'Orléans* (*Ibid.*, p. 326, 327). V. note 1, ci-dessus.

[6] *Ibid.*, p. 274. Il est fait mention de ces services dans les comptes municipaux de cette année même 1436, et dans ceux de l'année 1439, où la fraude de Jeanne des Armoises n'était pas encore découverte. Il fut supprimé ensuite.

de son côté au Roi, et remet sa lettre au poursuivant d'armes *Cœur-de-Lis*, qui lui a apporté la réponse des gens d'Orléans. Ce courrier est de retour le 2 septembre et repart immédiatement pour Loches, où, sept jours après, il dépose son message entre les mains de Charles VII [1]. Il est regrettable pour nous de ne pas connaître le contenu de toutes ces dépêches ni l'objet précis de tant de démarches pressantes, qui était sans doute, avant tout, d'obtenir une audience royale. A cette époque, d'après les mêmes comptes municipaux, la fausse Pucelle était revenue momentanément à Arlon [2]. Nous la retrouvons le 7 novembre à Metz ou aux environs, vendant, de concert avec son mari, à Colard de Failly, écuyer de Marville, sa part de la seigneurie d'Haraucourt [3]. Elle est qualifiée, dans cet acte public, « Jehanne du Lys, la Pucelle de France, dame de Thichie mont [4]. » Aux sceaux des contractants sont joints ceux de Jean de Thonne-le-Thil, seigneur de Villette, et de Saubelet de Dun, prévôt de Marville, leurs « très-chers et grans amis. »

Quelque temps après, s'il faut s'en rapporter à l'inquisiteur allemand cité plus haut, la dame des Armoises, oubliant toute retenue et compromettant à plaisir sa cause, aurait quitté la maison conjugale pour vivre en concubinage avec un clerc de Metz ; « ce qui démontra manifestement la nature de l'esprit qui l'inspirait [5]. » Elle n'abandonna pas pour cela ses prétentions et ne perdit point tous ses partisans. Bien qu'elle fasse moins parler d'elle les deux années suivantes, il paraît que, dans cet intervalle, elle passa en Italie, sous prétexte d'aller chercher l'absolution du Pape pour un cas réservé, « comme de main mise sur son père ou mère, prestre ou clerc, violentement. » On lui reprocha plus tard « que, pour garder son honneur, comme elle disoit, elle avoit frappé sa mère par mésaventure, comme elle cuidoit férir un autre, et pour ce qu'elle eust bien eschevé sa mère, se n'eust esté la grande ire où elle estoit (car sa mère la tenoit, pour ce qu'elle vouloit battre une sienne commère) ; pour ceste cause lui convenoit aller à Rome [6]. »

[1] *Comptes de la ville d'Orléans* (*Procès*, t. V, p. 327).
[2] *Ibid.*
[3] D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. III, p. cxcv ; *Procès*, t. V, p. 328.
[4] Tichemont (Moselle), dont son mari lui avait sans doute donné la seigneurie.
[5] *Procès*, t. V, p. 325.
[6] *Journal de Paris* (*Ibid.*, p. 335). Ce passage est obscur dans le texte repro-

Ce qu'elle voulait surtout, sans doute, c'était de se dérober pour un temps aux inquisitions et à la défiance excitée par sa conduite. Pouvait-elle, en effet, se flatter d'abuser le Saint-Père en personne? Elle ne semble pas l'avoir essayé; mais, ayant pris goût au métier des armes et à l'habit militaire, elle se contenta de s'enrôler au service d'Eugène IV dans la guerre qu'il avait alors à soutenir contre des princes italiens et contre ses sujets révoltés [1].

Jeanne reparaît sur la scène au mois de juillet 1439, et y fait une rentrée triomphale. Depuis combien de temps était-elle de retour en France, et par quels stratagèmes avait-elle raffermi sa fortune chancelante? Ce qu'il y a de certain, c'est que nous la revoyons alors à Orléans, choyée, fêtée, récompensée par le conseil de ville, comme s'il ne s'élevait plus sur son identité l'ombre d'un doute. Le 18, le 29, le 30 juillet, on lui offre des banquets où ne sont épargnés ni les vins, ni les viandes [2]. Le 1er août, dîner d'adieu, accompagné d'un don de deux cent dix livres parisis, « octroyées à Jehanne d'Armoises par délibéracion faicte avecques le conseil de la ville, et pour le bien qu'elle a faict à la dicte ville durant le siége [3]. » Son départ d'Orléans fut assez précipité; car on avait encore commandé en son honneur huit pintes de vin, qui arrivèrent trop tard et dont on fit profiter un sieur Jean Luillier, sans doute le marchand drapier de ce nom qui avait jadis habillé la Pucelle par les ordres du duc Charles [4].

Après une nouvelle apparition, le 4 septembre, dans cette ville où elle était si bien reçue [5], Jeanne se dirigea vers la Touraine. Dans le courant du mois, le bailli de cette province écrit à son sujet une lettre à Charles VII, et elle y joint elle-

duit par M. Quicherat; mais une autre rédaction, qu'il cite en note, donne un sens plus clair et me permet d'établir ainsi l'ordre des faits.

[1] *Journal de Paris* (*Ibid.*).

[2] « A Jacquet Leprestre, le XVIIIe jour de juillet, pour dix pintes et choppine de vin présentées à dame Jehanne des Armoises; pour ce, 14 s. p. — A lui, le XXIXe jour de juillet, pour dix pintes et choppine de vin présentées à ma dicte dame Jehanne; pour ce, 14 s. p. — A lui, le pénultième jour de juillet, pour viande achatée de Perrin Basin, présent Pierre Sevin, pour présenter à madame Jehanne des Armoises; pour ce, 40 s. p. » Etc. *Comptes de la ville d'Orléans* (*Procès*, t. V, p. 331).

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 331. Cf. *ibid.*, p. 112.

[5] *Ibid.*, p. 332.

même une nouvelle supplique; toutes les deux sont portées par le même courrier à Orléans, où le Roi s'était arrêté en revenant de visiter sa capitale reconquise et se préparait à réunir les Etats généraux. Jeanne espérait que les amis qu'elle avait laissés là prendraient ses intérêts, appuieraient sa démarche, ou, tout au moins, témoigneraient en sa faveur auprès du prince. L'article des comptes de la ville de Tours où est mentionné ce double message semble avoir été mal compris de M. Vallet, qui parle, sans autre fondement, d'une correspondance échangée entre le bailli et l'aventurière [1].

Le même historien, après avoir rapporté sommairement les faits qui précèdent, place avant la réception de la dame des Armoises à Orléans, et vers le mois de juin, certains exploits par lesquels elle se serait signalée en Poitou, puis dans une expédition contre la ville du Mans, avec le titre de « capitaine de gens d'armes » et le concours d'un gentilhomme gascon, son lieutenant [2]. L'acte où sont puisés ces renseignements est une lettre de rémission accordée par le Roi, en juin 1441, au gentilhomme en question, Jean de Siquenville, coupable d'avoir *appati* ou rançonné plusieurs villages d'Anjou et de Poitou. D'après sa teneur, le trop fameux Gilles de Rais, conseiller du Roi, maréchal de France, avait donné à ce personnage, deux ans avant *ou environ*, la charge et gouvernement des gens de guerre « que avoit lors une appelée Jehanne, qui se disoit Pucelle, » disant qu'il voulait marcher contre Le Mans, « et que, s'il prenoit le dit Mans, qu'il en seroit cappitaine [3]. » Cette dernière promesse s'appliquait évidemment au suppliant, Jean de Siquenville, et rien n'indique expressément que Jeanne ait eu une capitainerie, ni que l'écuyer de Gilles de Rais ait été son lieutenant. Il semble plutôt qu'il fut installé en son lieu et place à la tête d'une troupe de partisans qui battaient la campagne à la faveur du désordre auquel ces malheureuses contrées étaient en proie. Une guerre civile, prélude

[1] *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 368. Voici cet article : « A Jehan Drouart, la somme de 60 s. t. pour ung voiage qu'il a fait pour, en ce présent moys, estre allé à Orléans porter lettres clouses que M. le bailli [de Touraine] rescripvoit au roy nostre sire, touchant le fait de damme Jehanne des Armaises et unes lettres que laditte damme Jehanne rescripvoit *audit seigneur*. » (*Procès*, t. V, p. 332.)

[2] *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 368 et 369.

[3] Archives nat., J 176, cote 84. Quicherat, *Procès*, t. V, p. 332.

de la Praguerie, remarque M. Vallet, venait d'y éclater. Des combats isolés, le pillage, la rapine offraient à l'héroïne une spéculation facile et digne d'elle ; elle joua tout au plus le rôle d'un chef de bande, comme l'écuyer gascon qui lui fut substitué et que le dauphin Louis fut obligé d'emprisonner au château de Montaigu [1]. Le fait même de son remplacement par un pareil *condottiere* témoignerait peu en sa faveur ; mais s'être trouvée en relations avec un scélérat comme le maréchal de Rais, avoir partagé peut-être un moment ses bonnes grâces et tenu de lui un emploi quelconque (ce qui est assez vraisemblable si l'on se souvient qu'elle s'était mêlée de magie à Cologne, et que cet homme infâme faisait venir des régions lointaines tous les nécromanciens dont il entendait parler), ce sont là des circonstances aggravantes, propres à jeter sur elle une lueur presque sinistre.

Quant à la date de ces exploits, on voit que la lettre de rémission ne précise rien et m'autorise à les rejeter après le séjour de la dame des Armoises à Orléans et en Touraine, ce qui forme un itinéraire bien plus naturel, à une époque où les voyages n'étaient ni rapides, ni commodes. Jeanne ne prit point part non plus à l'expédition (totalement ignorée du reste) entreprise par Gilles de Rais contre Le Mans. Les textes qui font mention d'une *Pucelle du Mans* ont rapport à une autre femme, Jeanne la Féronne, magicienne qui fit aussi beaucoup de dupes et finit par être condamnée au pilori par son évêque. Celle-là ne se donnait pas pour l'héroïne d'Orléans, mais se prétendait simplement inspirée comme elle, et ne paraît pas avoir porté les armes. Elle surgit, d'ailleurs, vingt ans plus tard [2].

C'est ici qu'il faudrait placer, si elle était authentique, une opération militaire plus importante conduite par Jeanne des Armoises, et qui aurait eu pour résultat de rendre aux Français la possession de La Rochelle. Un biographe espagnol

[1] Même pièce. *Procès*, t. V, p. 333.

[2] M. Vallet, dans une note rectificative placée à la fin de son second volume (p. 456-458), rétablit la distinction entre les deux personnages ; mais il semble croire encore que Claude ou Jeanne des Armoises fut mêlée à une expédition du Mans, sans autre autorité que la lettre de rémission obtenue par Jean de Siquenville. M. Wallon (*Jeanne d'Arc*, *loc. cit.*) a interprété les textes comme M. Vallet.

contemporain raconte que la Pucelle de France aurait écrit au roi de Castille, don Enrique IV, pour le prier d'envoyer à Charles VII, conformément à l'alliance qui les unissait, un secours naval. Elle lui aurait même dépêché des ambassadeurs en attendant ceux du roi, et par eux aurait obtenu le départ immédiat de vingt-cinq navires et cinq caravelles, chargées, par les soins du connétable Alvaro de Luna, des troupes les plus aguerries. Avec ce renfort, Jeanne se serait rendue maîtresse du port et de la ville, et aurait même remporté d'autres victoires des plus glorieuses pour l'armée castillane, « *como par la coronica de la Poncela se podra bien ver* [1]. » Quelle est cette chronique? Personne ne l'a retrouvée, et aucun témoignage ne vient se joindre à celui de l'historien d'Alvaro de Luna, bien qu'il affirme que son héros montrait comme une relique la lettre de la prétendue Pucelle. Sans rejeter complétement son récit, il faut au moins, comme le pense M. Quicherat [2], le rapporter à une autre ville. La Rochelle ne paraît pas avoir échappé, à cette époque, à la domination française. En 1429, Charles VII annonçait à ses habitants la délivrance d'Orléans, et ils en accueillaient la nouvelle avec de solennelles démonstrations de joie [3]. Un peu auparavant, le malheureux prince dépossédé projetait d'aller leur demander asile [4]. Bien plus, l'année même que l'écrivain espagnol désigne comme la date de l'ambassade reçue par don Enrique (1436), Marguerite d'Écosse, fiancée du Dauphin, débarquait dans leur port. Il est vrai que des croiseurs anglais la poursuivirent, et que l'entrée de la rade leur fut fermée à temps par des auxiliaires castillans. Peut-être ce fait dénaturé servit-il de thème à l'anecdote qui nous occupe. Mais, en tout cas, Jeanne des Armoises n'a pu y jouer aucun rôle, puisqu'à ce moment elle commençait à peine à se faire connaître et se trouvait, comme on l'a vu plus haut, en Lorraine ou dans le duché de Luxembourg. Ou il s'agit d'une démarche ignorée, tentée à une époque antérieure par la vraie Pucelle (qui envoyait volontiers des missives analogues), ou, s'il est réellement question de la fausse, son action

[1] *Chronique du connétable de Luna*. Madrid, 1784, in-4°, p. 131; *Procès*, t. V, p. 329.
[2] *Procès*, *ibid.*, note.
[3] Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. I, p. 271; *Procès*, t. V, p. 104.
[4] Chronique du religieux de Dunfermling; *ibid.*, p. 340.

eut un autre théâtre et doit avoir une autre date. Comme elle guerroyait en 1439, dans une province voisine, en Poitou, c'est alors et c'est là qu'elle pût s'emparer de quelque place forte, à l'aide d'une fraction des troupes espagnoles demeurée dans le pays.

Quoi qu'il en soit, sa renommée grandit ; car, l'année suivante, au mois d'août, les événements militaires ou tout autre motif l'ayant ramenée aux environs de la capitale, « la grande erreur commença de croire fermement que c'estoit la Pucelle ; et pour ceste cause, l'Université et le Parlement la firent venir à Paris bon gré mal gré [1]. » Les Parisiens, durant l'occupation anglaise, n'avaient ni bien connu ni bien jugé l'héroïne d'Orléans. A plus forte raison devaient-ils être mal disposés envers celle qui usurpait son nom et sa qualité. Elle-même sentit qu'elle ne ferait point d'adeptes parmi eux ; aussi l'on conçoit qu'elle ne se soit pas montrée plus tôt dans la grande ville, et qu'elle n'y soit venue que par contrainte. Elle y eut simplement un succès de curiosité. Les redoutables théologiens de la Sorbonne lui posèrent mille objections. Exhibée au peuple dans la grande cour du Palais, sur la pierre de marbre, elle fut *prêchée* sans ménagement. On lui reprocha de n'être point pucelle, d'avoir été mariée à un chevalier dont elle avait eu deux fils, d'avoir commis une violence sacrilége qui l'avait forcée d'aller demander l'absolution à Rome, d'avoir fait en Italie le métier de soudoyer, d'avoir été par deux fois homicide en combattant. Les particularités de son existence dévoilées ainsi au grand jour, non probablement sans enquête préalable, elle n'avait plus rien de bon à attendre des Parisiens. Encore dut-elle s'estimer heureuse de sauver une fois de plus sa liberté. Elle s'échappa et retourna en guerre [2].

Malgré un aussi grave échec, ni elle ni ses fauteurs ne se tinrent pour battus. Le bruit même qui s'éleva autour de cette nouvelle affaire les servit. Le Roi, si longtemps sourd aux sollicitations et aux échos de la renommée, se laissa tenter par la curiosité : il voulut voir de ses yeux cette soi-disant ressuscitée, afin de faire tomber définitivement, s'il y avait lieu, un masque imposteur, ou dans le cas contraire, d'utiliser le se-

[1] *Journal de Paris; Procès*, t. V, p. 335.
[2] *Ibid.*

cours de la Pucelle dans la guerre qu'il venait de reprendre activement. Il donna donc des ordres pour qu'elle lui fût amenée.

C'est ce que Jeanne demandait depuis longtemps. L'heure décisive était arrivée ; elle touchait au Capitole... ou à la Roche Tarpéienne. Comptant des amis jusque dans l'entourage de Charles VII, elle apprit facilement son rôle : on la prévint que le Roi était blessé à une jambe et qu'il portait une « botte fauve ; » il n'y avait donc pas à se méprendre sur sa personne, s'il renouvelait l'épreuve tentée autrefois sur la vraie Pucelle, lors de sa première apparition à la cour. Charles, en effet, ne manqua pas de recourir à cette pierre de touche, qui lui avait si bien réussi.

Le moment de l'audience venu, il se retire sous une grande treille, au fond d'un jardin, et commande à un de ses gentilshommes de s'avancer à la rencontre de la dame aussitôt qu'elle se présentera, comme s'il était le roi. Jeanne arrive, et, ne reconnaissant pas sur celui qui l'aborde le signe indiqué, passe outre. Elle découvre le prince, et va droit à lui.

Charles demeure « esbahi, » et ne sait que penser. Mais bientôt, subitement inspiré, il la salue d'un air courtois et lui dit : « Pucelle, ma mie, soyez la très-bien revenue, au nom de Dieu qui connaît le secret qui est entre vous et moi ! »

A ce mot, la malheureuse, ignorant totalement ce dont le Roi veut parler, reste à son tour interdite. Puis soudain elle tombe à genoux en demandant grâce, elle s'accuse et confesse toute la trahison. L'intrigue est déjouée. C'est une chute piteuse, un dénouement brusqué, — et miraculeux, ajoute le narrateur de la scène.

Ce narrateur, Pierre Sala, fut successivement attaché à la maison de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII ; il tenait tout le récit de l'entrevue de la bouche du sire de Boisy, chambellan et confident favori de Charles VII lui-même. Il donne le fait comme postérieur de dix ans à la mort de Jeanne d'Arc, ce qui le met, par conséquent, en 1441 [1]. Si l'on observe

[1] V. Quicherat, *Procès*, t. IV, p. 281. Dans le troisième volume de son *Histoire de Charles VII* (p. 424), M. Vallet de Viriville, estimant que Pierre Sala devait s'être trompé de date, fait rapporter son récit à Jeanne la Féronne, la Pucelle du Mans, condamnée en 1461, vingt ans plus tard, et emprisonnée à Tours. Mais on ne saurait admettre un écart de vingt ans dans la mémoire

que les termes de la rémission obtenue par Jean de Siquenville, au mois de juin de cette même année, supposent déjà la fourberie officiellement dévoilée [1], l'événement dut avoir lieu du mois de janvier au mois de mai. A cette époque, le Roi tint assez longtemps la campagne aux environs de Paris, et fit notamment le siége de Creil [2]. Or, Jeanne des Armoises venait, comme on l'a vu, de quitter la capitale pour reprendre les armes. La comédie se dénoua donc, selon toute apparence, dans quelque localité du voisinage : elle avait duré cinq années.

Ici se perdait la trace de la prétendue Pucelle. Quelles furent les conséquences de sa criminelle entreprise? Fut-elle condamnée ou renvoyée libre? Pierre Sala ajoute bien que plusieurs de ses complices, dont il ne désigne pas les noms, furent découverts et « justiciés très-asprement, comme en tel cas appartenoit [3]. » Mais il se tait sur le sort de la principale coupable, et rien jusqu'ici n'était venu le révéler : car le texte sur lequel on a pu s'appuyer pour lui faire finir ses jours dans les derniers désordres et à la tête d'une maison de débauche, est un de ceux qui s'appliquent, comme je l'ai dit, à Jeanne la Féronne; il émane, d'ailleurs, d'un écrivain postérieur et plus que suspect, suivant la juste critique de M. Quicherat [4].

Le hasard a voulu dernièrement que je découvrisse, en fai-

même d'un vieillard sans quelque raison probante : or, ce n'en est pas une que le mal de jambe dont le Roi souffrait *à peu près* vers la même époque (en 1459), et d'où M. Vallet tire un synchronisme un peu forcé. Du reste, Jeanne la Féronne s'étant donnée, non pas pour Jeanne d'Arc ressuscitée, mais seulement comme une autre vierge inspirée, le texte de Sala lui semble inapplicable de tout point. Le savant historien a donc été moins heureux qu'ailleurs en s'efforçant de « rectifier et de compléter » ce qu'il avait dit plus haut sur les *fausses pucelles*; car, après avoir, dans la note spéciale ajoutée à la fin de son second volume, rétabli la distinction entre la dame des Armoises et la Féronne, il rétablit, dans son troisième, la confusion.

[1] « Une appelée Jehanne, qui se disoit Pucelle, » etc. V. ci-dessus.

[2] *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 425.

[3] *Procès*, t. IV, p. 281.

[4] « Il a bien esté depuis une faulcement surnommée Pucelle, *du Mans*. ypocrite, ydolatre,... qui, selon son misérable estat, essaya à faire autant de maulx que Jehanne la Pucelle avoit fait de biens. Après sa chimérale, ficte et mensongière dévotion..., comme vraye archipaillarde, tint lieux publiques. » *Livre des Femmes célèbres*, composé en 1504 par Antoine Dufaur. Ce texte a été néanmoins inséré par l'éditeur du *Procès* au nombre des pièces relatives à Jeanne des Armoises (t. V. p. 336). Cf. *Hist. de Charles VII*, t. II, p. 370 et 458; et *Jeanne d'Arc*, par M. Wallon, t. II, p. 299.

sant des recherches sur le roi René, une pièce intéressante qui fournit l'épilogue de cette histoire romanesque. C'est une rémission accordée par ce prince à la dame des Armoises elle-même, au mois de février 1457 (1456 suivant l'ancien style). Bien que le nom de l'impétrante soit écrit *Jehanne de Sermaises*, et plus loin *Jehanne de Sarmoises*, il n'y a pas à hésiter sur l'identité du personnage ; car le texte est une copie ou un enregistrement fait à la même époque par la Chambre des comptes d'Angers, circonstance qui explique suffisamment un déplacement de lettre aussi commun [1]. Et d'ailleurs l'acte dit en propres termes que cette femme « s'estoit fait appeller par longtemps Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autres foiz avoient veu la Pucelle qui fut à lever le siége d'Orléans contre les anxiens annemis de ce royaulme. » La teneur nous apprend ou nous donne à entendre les faits suivants.

Aucune poursuite juridique n'eut lieu contre Jeanne : selon toute apparence, le Roi lui avait accordé, en considération de ses aveux sincères, le pardon qu'elle implorait, et s'était contenté de l'éloigner. Mais, l'habitude étant devenue pour elle comme une seconde nature, elle avait continué à faire la guerre, vêtue d'habits d'homme, et à mener la vie errante des soudoyers, quoique ses prétentions et son prestige eussent disparu [2]. Elle ne pouvait d'ailleurs retourner ni à Metz, où elle n'aurait plus rencontré qu'une hostilité trop légitime, ni dans le duché de Luxembourg, où sa protectrice ne régnait plus. Aussi revint-elle au pays d'Anjou, théâtre de ses anciens exploits. Devenue veuve de son premier mari [3], elle finit par épouser un Angevin de condition obscure, du nom de Jean Douillet, sans qualité désignée. Toutefois, ni le mariage ni les années ne refroidirent son humeur belliqueuse. Elle trouva

[1] On trouve dans la plupart des autres documents la leçon *des Hermoises* ou *des Harmoises*.

[2] Observons toutefois qu'elle conserva des partisans quand même, puisque le doyen de Saint-Thibaud, en 1445, n'était pas encore désabusé et que l'on continua fort longtemps de croire, en Lorraine, au mariage et à la postérité de la Pucelle.

[3] Elle l'était sans doute déjà en 1440 ; car il lui fut reproché alors, à Paris, *d'avoir été* mariée (V. plus haut). D. Calmet, qui donne la généalogie de la famille des Armoises et qui mentionne le mari de Jeanne (*Hist. de Lorraine*, 2e édition, t. V), n'indique pas l'époque de sa mort.

moyen de se faire de nouveaux ennemis, entre autres la dame de Saumoussay et sa famille, avec lesquelles elle eut des relations dont la nature n'est pas indiquée, mais qui finirent par l'amener dans les prisons de Saumur. Elle y resta trois mois, sans que les officiers du roi de Sicile, duc d'Anjou, puissent relever contre elle d'autre charge précise que de s'être fait longtemps passer pour la Pucelle. Relâchée enfin, elle fut bannie de la ville de Saumur et de toute la province, avec défense « d'y entrer ni converser en aucune manière. »

C'est cette condamnation qui fait l'objet de la rémission octroyée par le roi René. Ce prince se trouvait alors en son château d'Angers : il put voir et juger lui-même la coupable, qui recourut à sa clémence bien connue. Il paraît que certains personnages s'intéressaient encore à elle et plaidèrent sa cause auprès du duc d'Anjou. Celui-ci les écouta favorablement, mais en accordant la remise de toute peine à la suppliante, il apporte à cette faveur des restrictions qui trahissent un reste de défiance. Il ne lui rend la faculté de circuler et de séjourner dans le pays d'Anjou que pour cinq ans à dater du jour de la rémission, se réservant sans doute de prolonger l'autorisation au bout de ce délai, s'il n'y a pas d'inconvénient. De plus, il y met cette condition expresse, que ladite dame se comportera d'une façon honnête, « tant en habits qu'autrement, ainsi qu'il appartient à une femme de faire. » Moyennant quoi, le sénéchal d'Anjou et tous les autres officiers de justice devront lui laisser pleine et entière liberté [1].

[1] Voici le texte intégral de la lettre de rémission :

« René, par la grace de Dieu, roy de Jherusalem et de Sicille, duc d'Anjou, per de France et duc de Bar, comte de Prouvance, de Fourcalquier et de Pimont, à touz ceulx qui ces présentes lectres verront, salut.

« Humble supplication de Jehanne de Sermaises [*sic* pour *des Ermaises*], à présent femme de Jehan Douillet, avons receue, contenant que, par hayne que ont conceu contre elle aucuns des parans de la damme de Saumoussay, à leur prochaz ou autrement, elle a esté mise en noz prisons de Saumur et ilecq détenue par l'espace de troys moys ou environ ; et luy a esté imposé par aucuns noz officiers au dit lieu de Saumur qu'elle s'estoit fait appeller par long temps Jehanne la Pucelle, en abusant et faisant abuser plusieurs personnes qui autres foiz avoient veu la Pucelle qui fut à lever le siège d'Orléans contre les anxiens ennemis de ce royaulme ; et à celle occasion, jassoit ce qu'il n'y ait eu autre charge contre elle, a esté par nos officiers du dit lieu de Saumur bannie de nostre dit pays d'Anjou et deffendu de n'y entrer ne converser en aucune manière ; par le moyen duquel bannissement la dite suppliante ne ouse aller ne venir en nostre dite ville de Saumur, pour doubte

L'injonction faite à Jeanne des Armoises par le roi René mit une fin forcée à sa vie d'aventures. Le costume et le métier militaires lui étaient désormais interdits formellement. Du reste, elle devait avoir alors environ quarante-cinq ans : il était grand temps pour elle de renoncer à une existence aussi peu honorable que fatigante. Il ne lui restait plus qu'à ensevelir dans l'oubli les traces de sa longue et téméraire supercherie : laissons, à notre tour, au reste de sa carrière le bénéfice de l'obscurité. Par un juste retour de la fortune, au moment même où elle rentrait définitivement dans l'ombre, la figure de la véritable héroïne, éclairée par une réhabilitation tardive, revenait au grand jour de la vérité et de la gloire.

En somme, qu'y a-t-il au fond de toute cette affaire, et comment l'histoire doit-elle la juger ? Il est difficile d'admettre qu'une jeune fille ait seule conçu et exécuté le plan d'une pareille mystification. Une ressemblance étonnante et fortuite peut lui en avoir suggéré l'idée. Mais il s'est au moins trouvé, pour l'exploiter, un concours d'ambitions et d'intérêts étrangers. Une intrigante, réduite à elle-même, eût échoué dès les premiers pas. Au lieu de cela, elle rencontre des appuis de

d'offenser contre nous et nostre justice; requérant humblement que, actendu qu'elle ne fut onques actainte d'aucun autre villain cas, blasme ou reprouche, nous lui voulussons donner et octroyer congé et lixance d'aller, venir et séjourner par tout nostre dit pays d'Anjou comme elle eust fait ou peu faire paravent le dit bannissement, et lui impartir nostre grace et miséricorde sur ce.

« Savoir faisons que nous, ayans considéracion aux choses dessus dites, et mesmement à la requeste d'aucuns qui de ce nous ont supplyé et requis, avons voulu et consenti, voulons et consentons et nous plaist que la dite Jehanne puisse aller et venir par tout nostre dit pays d'Anjou et où bon lui semblera, non obstant le dit bannissement, jusques à cinq ans à compter du jour et dabte de ces présentes, sans ce que en ce lui soit donné aucun destourbier ou empeschement, pourveu toutesvoys que doresenavant elle se portera honestement tant en abiz que autrement, ainsi qu'il appartient à une femme de faire.

« Si donnons en mandement par ces dites présentes à nostre très cher et féal conseiller et premier chambellan le senneschal de nostre dit pays d'Anjou, ou à ses lieuxtenans en nostre dit pays d'Anjou, et à touz noz autres justiciers et officiers et subgez, et à chacun d'eulx, que la dite Jehanne de Sarmaises [*sic* pour *des Armaises*] facent, seuffrent et laissent joïr et user de ces présentes selon leur forme et teneur le dit temps durant, sans en ce lui donner ne souffrir estre fait, mis et donné empeschement en aucune manière. Et affin que ce soit chose ferme et estable, nous avons faict mectre et apposer notre seel à ces dites présentes.

« Donné en nostre chastel d'Angiers, le ... jour de février, l'an de grace mil cccc cinquante six [1457 suivant le nouveau style]. »

(Archives nationales, P 1334 [3], cote 10, fol. 199.)

plus en plus puissants, d'abord dans la noblesse, puis dans la famille de Jeanne d'Arc, puis chez des princes souverains, jusqu'à ce qu'elle soit sur le point de séduire le Roi lui-même. Les textes qui lui font supposer des fauteurs, des complices, ne nous apprennent rien sur leur qualité ni sur leur mobile. Leur existence n'en est pas moins certaine. Le fil du complot nous échappe : mais, si je ne me trompe, on sent sous ce mystère comme une vague odeur de trahison d'origine anglaise ou bourguignonne. La maison de Luxembourg avait des liens étroits avec Henri VI et Philippe le Bon. Jean de Luxembourg, lieutenant de ce dernier, avait détenu longtemps la vraie Pucelle et avait fini par la vendre aux Anglais. Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier du roi d'Angleterre, avait trempé dans les négociations relatives à cette vente et même dans le supplice de l'héroïne. Or, c'est une duchesse de Luxembourg, nièce elle-même du duc de Bourgogne, qui la première patronna la fausse Jeanne, qui la fit connaître, qui la lança, s'il m'est permis d'employer une telle expression. Cette coïncidence renfermerait-elle la clef de l'énigme ? Les partisans du monarque anglais pouvaient avoir quelque intérêt à faire croire que le crime de Rouen n'avait pas été consommé, afin d'atténuer la réprobation publique soulevée contre cet attentat ; ou bien ils avaient besoin de rentrer en grâce auprès de Charles VII, devenu le Victorieux, et ils comptaient y parvenir en lui ramenant son palladium perdu. Dans tous les cas, les instigateurs du complot, quels qu'ils fussent, voulaient avoir dans la main un talisman et s'en servir avec habileté pour obtenir l'influence, les honneurs, la richesse [1]. Malheureusement pour eux, l'instrument était mal choisi. Il leur eût fallu, pour tenir un pareil rôle, une maîtresse femme, aussi fine politique que guerrière intrépide : ils n'avaient trouvé qu'une virago vulgaire, qui se laissa étourdir par le succès, entraîner par la licence des camps, et perdit la tête au premier mot du prince à qui elle voulait en imposer. Elle se distingua sans doute en quelques combats ; toutefois, ses hauts faits n'eurent pas l'importance que semble leur attribuer, dans ses *Aperçus*

[1] Du vivant même de Jeanne d'Arc, et lorsqu'elle venait à peine d'être prise devant Compiègne, une intrigue avait déjà été ourdie pour la remplacer auprès du Roi par un jeune berger, venu des montagnes du Gévaudan, et qui se présentait comme inspiré. V. *Procès*, t. V, p. 169 et suiv.

nouveaux [1], le sagace éditeur du procès de la Pucelle. Me sera-t-il permis de ne pas me ranger non plus à l'avis d'un maître aussi éminent, lorsqu'il assure que l'admiration inspirée par la dame des Armoises contribua beaucoup à raviver le culte et la vénération de Jeanne d'Arc, trop méconnue jusque-là [2]? Il serait peut-être plus juste de renverser la proposition, et d'affirmer que l'éclat du nom de la Pucelle, qui pour le peuple n'avait pas diminué, rejaillit sur son obscur Sosie, lui donna du prestige et lui créa un parti.

La fausse Jeanne eût plutôt porté préjudice à la mémoire de la vraie ; et c'est ce qui arriva en effet, beaucoup plus tard, par suite d'une nouvelle et curieuse confusion. En 1683, la première version de la chronique du doyen de Saint-Thibaud de Metz, dont j'ai parlé en commençant, fut imprimée seule, pour la première fois, dans le *Mercure galant*. « La publication de ce morceau fit beaucoup de bruit, dit M. Quicherat. Elle donna lieu au paradoxe, plusieurs fois soutenu depuis, que la Pucelle avait échappé au bûcher des Anglais [3]. » Le public, ne connaissant pas le second récit rédigé par le chroniqueur pour rectifier sa méprise, la partagea quelque temps avec autant d'empressement que les contemporains de la dame des Armoises. La chose semblait d'autant plus naturelle, qu'il existait notoirement, en Lorraine, de prétendus descendants de Jeanne d'Arc, affirmant leur illustre origine, l'appuyant même sur un contrat de mariage authentique [4] : autant de preuves concordantes (c'est ainsi qu'on écrit l'histoire). La couronne du martyre tomba donc de la tête de la Pucelle, et avec elle une large part de l'auréole qui l'entourait. C'est alors que son culte et sa vénération s'amoindrirent ; nous en rencontrons des preuves trop certaines dans le cours du XVIIIe siècle, déjà si disposé à l'incrédulité envers toutes les grandes merveilles de notre histoire. Bientôt la figure de l'héroïne fut assez environnée d'ombres pour que Voltaire pût concevoir son infâme roman et trouver des lecteurs : résultat

[1] *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*. Paris, 1850, in-8°, p. 157.
[2] *Ibid.*
[3] *Procès*, t. V, p. 321.
[4] D. Calmet publiait en 1728 le volume où il mentionne cette curiosité (*Hist. de Lorraine*, 1re édition, t. II, p. 703).

sans doute bien inattendu de l'équipée de notre aventurière. Ce phénomène tenait aussi, j'en conviens, à l'état général des esprits. Mais Voltaire était trop empressé d'adopter les erreurs historiques pour en éviter une pareille, et l'on ne saurait vraiment trop dire s'il ne s'est pas inspiré de la fausse Pucelle plutôt que de la vraie.

A. Lecoy de la Marche.

MÉLANGES

I

LE COMTE DE COMINGES

ET SA RELATION INÉDITE DE L'ARRESTATION DES PRINCES EN 1650

Gaston-Jean-Baptiste de Cominges, seigneur de Saint-Fort [1], de Fléac [2] et de La Réole [3], si célèbre sous le nom de Comte de Cominges, naquit l'an 1613, on ne sait trop en quel lieu [4]. Son père, Charles de Cominges, mérita d'être compté parmi les plus spirituels et les

[1] Aujourd'hui commune du département de la Charente, arrondissement de Cognac, canton de Segonzac.

[2] Aujourd'hui commune du même département, arrondissement et canton d'Angoulême.

[3] Il existe deux communes de ce nom, l'une, chef-lieu d'arrondissement du département de la Gironde ; l'autre, commune du département de la Haute-Garonne (arrondissement de Toulouse, canton de Cadours). C'est de la première de ces localités qu'il s'agit ici.

[4] Je ne trouve, du moins, nulle part, l'indication de ce lieu, et j'ai cependant consulté toutes les notices consacrées au comte de Cominges, notamment celle du P. Anselme (*Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 666), celle de Moréri (*Le Grand Dictionnaire historique*, etc., édition de 1759, t. III, p. 864), celle de Pinard (*Chronologie historique militaire*, t. IV, p. 156). Je ne cite pas nos recueils biographiques contemporains, car ni la *Biographie universelle*, ni la *Nouvelle Biographie générale* n'ont daigné donner le plus petit article à celui qui, comme le rappelle Saint-Simon (*Mémoires*, édition Chéruel, in-12, t. VI, p. 303), « fut un homme important toute sa vie. »

plus braves de son temps, comme nous l'apprennent Tallemant des Réaux [1] et Robert Arnauld d'Andilly [2] : maître d'hôtel du Roi, capitaine de ses gardes, il fut glorieusement tué au siége de Pignerol (mars 1630) [3]. Gaston paraît avoir été le seul enfant issu du mariage contracté, le 11 décembre 1611, entre Charles de Cominges et Marie du Guip. A vingt-cinq ans, il fut fait capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et assista successivement, en cette qualité, aux siéges de Saint-Omer (1638), d'Hesdin (1639), d'Arras (1640), d'Aire (1641). Lieutenant, en 1644, de la compagnie des gardes du corps de la reine-mère, compagnie dont le capitaine était François de Guitaut, frère de Charles de Cominges [4], Gaston fut, à partir de cette époque, le plus fidèle et le plus zélé des serviteurs de cette princesse [5]. En échange de son inaltérable dévouement, Anne d'Autriche lui témoigna toujours une extrême confiance, le chargeant des missions les plus délicates et le traitant en toute occasion comme un de ses plus sûrs amis [6]. Ce fut lui qu'elle envoya, dans l'été de 1646,

[1] *Historiette de madame de Villars* (t. I, p. 216). Là, Tallemant dit que c'était un homme d'esprit, bien fait, et qui avait beaucoup de succès auprès des femmes.

[2] « M. de Cominges-Guitaut, père de M. de Cominges d'aujourd'hui, mort capitaine du régiment des Gardes, d'une blessure qu'il reçut en Piémont, et auparavant capitaine au régiment de Champagne, qui était l'un des hommes du monde le mieux fait, très-brave, et qui avait beaucoup d'esprit, etc. » (*Mémoires*, édition de Hambourg, 1734, p. 61.)

[3] M. P. Paris (*Commentaire de l'Historiette de madame de Villars*) n'a connu ni le véritable prénom, ni la véritable date de la mort de Charles de Cominges. Ce critique, si exact d'ordinaire, s'exprime ainsi : *Pierre* de Cominges, capitaine des gardes de la Reine et gouverneur de Saumur, comme le fut ensuite son fils, était mort *dès* 1651, car à cette date je lis une anecdote qui le concerne dans un livre intitulé : *Suite de petits traités en forme de lettres écrites à diverses personnes studieuses* (Paris, Courbé). On y dit : « Feu M. de Cominges, frère de M. de Guitaut, et celuy que vous m'aviez souvent ouy tenir pour le gentilhomme de son temps qui avoit le plus d'éloquence naturelle, etc. » *Pierre* de Cominges, au lieu d'être le père de Gaston, fut son grand-père (voir l'article *Pechpeyron* dans le Moréri de 1759, t. VIII, p. 153). Ni *Pierre*, ni *Charles* de Cominges ne furent gouverneurs de Saumur.

[4] François de Cominges, comte de Guitaut, qui mourut à Paris, d'une attaque d'apoplexie, le 12 mars 1663, âgé de quatre-vingt-deux ans. Le cardinal de Richelieu essaya vainement de le gagner (*Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. II, p. 257). D'après le même chroniqueur (t. III, p. 413), il fut aimé de Mme de Rohan et, un jour, « la battit bien serré. »

[5] Pinard prétend qu'il *ne la quitta plus*. C'est une singulière exagération. Cominges, au contraire, la quitta souvent, comme on le verra en parcourant cette notice.

[6] M. Michelet (*Histoire de France. Richelieu et la Fronde*, p. 203) a cru qu'il avait été plus que l'ami d'Anne d'Autriche et l'a soupçonné d'avoir été le père de Louis XIV. Je ne discuterai pas une aussi étrange hypothèse, mais je relèverai l'énorme erreur que commet M. Michelet en avançant que Mazarin envoya mourir son rival en Italie. Ce prétendu rival mourut, *neuf ans après Mazarin, à Paris*, et ce fut son père, comme nous l'avons vu, qui fut tué en Italie, quarante ans auparavant. Ce qu'il y aurait de vrai, s'il fallait admettre

vers les ducs d'Orléans et d'Enghien, alors en Flandres, pour qu'il priât le premier de revenir auprès d'elle et de laisser achever la campagne au vainqueur de Rocroy [1]; ce fut lui qu'elle envoya, en octobre 1647, à l'armée qui assiégeait la ville de Lens « pour rassurer les esprits et confirmer les troupes du maréchal de Gassion dans le dessein de servir le Roi aussi fidèlement que par le passé [2]; » ce fut à lui qu'elle donna la rude et difficile tâche d'enlever de Paris, au plus fort des troubles de la Fronde (26 août 1648), le conseiller Broussel, « l'idole du peuple [3]; » ce fut, enfin, de lui qu'elle se servit pour faire conduire au château de Vincennes (18 janvier 1650), le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville.

Entre ces deux opérations, je dois signaler le séjour de Gaston de Cominges en Guyenne (juin-octobre 1649). Le nouveau maréchal de camp [4] fut envoyé par la cour dans cette province pour mettre un terme aux agitations causées par la querelle du duc d'Epernon et du parlement de Bordeaux [5]. Mais les réciproques griefs étaient

le témoignage de Montglat (*Mémoires*, édition de 1728, in-12, t. I, p. 214 et 215), c'est que François de Guitaut, qui parlait fort librement à Louis XIII, obtint de lui, à force d'instances, un soir du mois de décembre 1637, secondé d'ailleurs par une effroyable tempête, qu'il allât souper et coucher avec Anne d'Autriche, et, cette nuit même, « la Reine devint grosse du Dauphin. »

[1] Cominges devait représenter au duc d'Orléans, qui venait de prendre Mardick (25 août), que Sa Majesté, craignant qu'il ne succombât aux fatigues de la campagne, alors que sa personne était si nécessaire au Roi et au royaume, le conjurait de ne plus s'exposer aux hasards de la guerre et de venir se mettre à la tête du conseil. Il portait, en même temps, au duc d'Enghien le commandement général de l'armée. Voir les *Mémoires* de Mme de Motteville (édition Riaux, t. I, p. 283, 286).

[2] *Mémoires* de Mme de Motteville, *ibid.*, p. 388.

[3] Sur cette expédition, qui faillit être si dangereuse pour Cominges, voir, outre tous les mémoires contemporains, le très-attachant récit de M. Michelet (volume déjà cité, p. 320). Rarement, le pittoresque historien a eu plus de verve qu'en retraçant les mille péripéties de l'enlèvement du bonhomme Broussel.

[4] Son brevet avait été signé le 22 avril 1649. Cominges obtint définitivement la compagnie des gardes du corps de la Reine, à la suite de la démission de son oncle, le 3 mars 1650, et, le même jour, lui furent délivrées les provisions du gouvernement de Saumur, en survivance de ce même oncle, gouvernement alors vacant par la récente mort du duc de Brézé, père de la princesse de Condé. Cominges entra, le 1er avril suivant, dans le château de Saumur, après quelques difficultés faites par le capitaine Du Mont, qui avait occupé ce château au nom du prince de Condé. Voir sur l'affaire de Saumur les *Mémoires* de Mme de Motteville (t. III, p. 124), les *Mémoires* du cardinal de Retz (édition Aimé Champollion-Figeac), t. II, p. 220, et les *Instructions* de Mazarin (à l'appendice du même volume, p. 369, 389), etc.

[5] J'ai vu, à la Bibliothèque du Louvre, dans les papiers de la famille d'Argenson (F. 325/1, n° 17, p. 255), un imprimé intitulé : *Commission du Roy à M. de Cominges pour donner la paix* à Bordeaux. La commission est datée de Compiègne, le 7 août 1649. Cominges y est appelé « conseiller en nos conseils d'Estat et privé, maréchal de nos camps et armées, capitaine de la compagnie des gardes du corps de la Reine régente, etc. » Il y a aussi (*Ibid.*, p. 276) une lettre

déjà trop graves et trop nombreux, ils étaient surtout trop envenimés par la passion de chacun des adversaires, pour qu'aucune intervention pût, en de telles circonstances, se produire utilement. Après toute sorte d'efforts et de démarches, Cominges dut se résigner à écrire au cardinal Mazarin que les négociations avec MM. de Bordeaux étaient rompues, ajoutant avec amertume : « Je suis au désespoir que tant de peine et de soin que j'ai emploiés pour des rebelles et des ingrats aient eu un si médiocre succès [1]. » Sur le séjour de Cominges à Bordeaux, à Cadillac, à Agen, il faut voir, dans le même recueil, diverses autres lettres, les unes à lui adressées, les autres écrites par lui. Parmi les dernières, je citerai (t. IV, p. 361) une lettre à Mazarin (d'Agen, le 3 juillet 1649), une autre (*Ibid.*, p. 368) au même (de Cadillac, le 3 août 1649), une autre (*Ibid.*, p. 383) à M. de Guitaut (du 18 août 1649). Parmi les premières, je citerai (*Ibid.*, p. 378) une lettre du duc d'Epernon à Mazarin (du 5 août 1649), une lettre au même (*Ibid.*, p. 415), de Thibaut de La Vie, avocat général au parlement de Bordeaux (16 septembre 1649), une lettre au même (*Ibid.*, p. 428), du duc d'Epernon, lettre où, sous la date du 13 octobre 1649, je relève ce passage : « M. de Comenges a sy dignement servy et avec tant de zelle et d'ardeur, que je ne le puis voir partir sans douleur, ni sans rendre ce tesmoignage à la vérité et à sa vertu, d'asseurer que l'on ne sauroit treuver un plus homme d'honneur, plus habile, ny plus attaché au service de S. M., ny à celuy de V. E. [2]. »

Malgré son échec, le négociateur revint en Guyenne l'année suivante, et nous l'y trouvons mêlé à diverses graves affaires [3]. Il y revint

du comte René Voyer d'Argenson à son fils, du 14 juin 1649, annonçant l'arrivée au château de Cadillac de Gaston de Cominges. Guy Patin, dans une lettre du 19 juin 1649 (p. 155 du t. I, édit. de 1846), dit : « La Reine y a envoyé (à Bordeaux) M. de Cominges, lieutenant des gardes, y faire exécuter les articles du traité de paix, à la place de M. d'Argenson, qui avait tout gâté. »

[1] *Archives historiques du département de la Gironde*, in-4°, t. IV, p. 397. Lettre du 29 avril 1849.

[2] Dans le IIe volume des *Archives historiques du département de la Gironde*, on peut lire (p. 778) des lettres d'attache du duc d'Epernon, adressées aux jurats de La Réole, au sujet de la réception du sieur de « Comenges » en la charge de capitaine et gouverneur de la ville et du château de La Réole (16 juin 1649), charge de laquelle le Roi lui avait fait don le 12 mai 1648, après démission du marquis de Roquelaure. Peut-être Cominges ne fut-il jamais que gouverneur et non seigneur de La Réole, et sa prétendue seigneurie ne résulte-t-elle que d'une faute d'impression copiée trop religieusement dans le P. Anselme ! Quoi qu'il en soit, on a fort inexactement appelé, dans une note mise au bas du document que je viens de citer (p. 379), ce gouverneur *Louis* de Guitaut, et confondu ainsi le fils avec le père. Voir (même page) une courte lettre de Cominges, écrite vers 1650 aux jurats de La Réole.

[3] Voir, dans les *Archives historiques du département de la Gironde* (t. IV, p. 451, 459, 464), trois lettres écrites par Cominges à Mazarin, les deux premières de Fléac, la troisième de Nontron, le 3 juin, le 6 juin et le 15 juin 1650. Y voir encore (p. 472) une note, du 20 juin 1650, rédigée par Cominges pour François de Guitaut.

encore en 1652, non plus comme diplomate, mais comme lieutenant général [1], et comme auxiliaire, à ce titre, du duc de Vendôme, qui commandait les armées de terre et de mer, chargées d'assurer la pacification de cette province [2].

Employé à l'armée d'Italie, le 4 octobre 1653, Cominges passa l'hiver dans le Milanais. Au printemps de 1654, il alla en Catalogne, se distingua au siége de Villefranche, au secours de Roses, et, le 24 septembre, il investit la ville de Puycerda, qui se rendit le 21 octobre [3]. Ce fut là le terme de sa carrière militaire.

Envoyé en Portugal, comme ambassadeur extraordinaire, le 10 mai 1657, le comte de Cominges fit son entrée solennelle à Lisbonne le 16 juillet de la même année, et revint en France au mois de juillet 1659 [4]. Il fut reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le 31 décembre 1661, en même temps que son vieux oncle François de Guitaut, et que son cousin Guillaume de Pechpeyrou et de Cominges, comte de Guitaut, chambellan et premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé. Nommé ambassadeur en Angleterre, à la fin de

[1] Sa nomination est du 10 juillet 1652. Entre les voyages de 1650 et de 1652 en Guyenne, se place un voyage de Cominges au Havre où la Reine régente l'avait envoyé (février 1651) pour féliciter, de sa part, les princes de leur mise en liberté. N'était-il pas piquant de voir le même personnage qui, par ordre de la Reine, avait mené, l'année précédente, les princes au donjon de Vincennel, les complimenter, au nom de la même princesse, au sujet de leur sortie de prison ? C'étaient de tels revirements qui faisaient dire à La Rochefoucauld : « Tout arrive en France. »

[2] Le 25 juillet 1652, Cominges fut attaché à l'armée de Guyenne, où il servit jusqu'à la réduction de la ville de Bordeaux (31 juillet 1653). Voir une lettre de Cominges au cardinal Mazarin, écrite de Blaye, le 19 mai 1653 (p. 156 du t. VIII des *Archives historiques* déjà plusieurs fois citées). Voir encore diverses lettres écrites au même cardinal, au sujet de Cominges, par le duc de Vendôme, le 24 mars, le 7 avril, le 13 mai 1653 (p. 301, 322 du t. VII, et p. 150 du t. VIII du même recueil). Dans la seconde de ces lettres, Vendôme déclare qu'il se réjouit d'avoir Cominges pour lieutenant général. Dans la dernière, il annonce que « MM. de Nucheze et de Comenges agissent avec autant de chaleur et de capacité qu'il se peut. » Citons enfin (*Ibid.*, p. 442) ce passage d'une lettre de l'évêque de Tulle (Guron de Rechignevoisin) à Mazarin (du 7 juin 1653) : « M. de Comenge ne perd pas un moment de temps, et y apporte le zèle et l'affection qu'on peut souhaiter. »

[3] Sur Cominges à Puycerda, voir les *Mémoires* de Bussy-Rabutin (éd. Lud. Lalanne, t. I, p. 394, 395), l'*Histoire militaire du règne de Louis le Grand* par le Mis de Quincy (t. I, p. 191, 192), etc.

[4] Mme de Motteville parle ainsi, sous l'année 1658, d'une princesse du Portugal qui aurait vivement désiré se marier avec Louis XIV (t. IV, p. 122) : « Cominges, qui était alors ambassadeur en Portugal, et avait envoyé à la Reine un portrait de cette princesse, qui la faisait belle quoiqu'elle ne le fût pas, m'a depuis conté que la reine de Portugal, sa mère, offrait au ministre de grands trésors pour obtenir que la princesse, sa fille, fût reine de France ; et que, ne pouvant se retenir sur le dépit qu'elle eut du voyage de Lyon, elle lui dit, un jour, qu'elle était étonnée de ce que le roi de France choisissait si mal. »

l'année 1662 [1], il fit son entrée publique à Londres, le 14 avril 1663, et eut son audience de congé le 10 décembre 1665. Il mourut cinq ans plus tard (25 mars 1670), et fut enseveli, le lendemain, dans l'église de Saint-Roch.

Pour compléter cette rapide notice et pour ne laisser rien de côté, pas même les plus petits faits, revenant sur mes pas, j'ajouterai qu'en 1649, le 6 janvier, entre trois et quatre heures du matin, Cominges heurta à la porte de la chambre de Mademoiselle de Montpensier, et lui annonça le départ de la Cour pour Saint-Germain, l'invitant à se joindre en toute hâte à la Reine, au Roi et au duc d'Orléans [2]; que, les 7 et 8 juin de la même année, il fut chargé de faire passer des armes aux officiers qui tenaient le parti du Roi dans Bordeaux [3]; que, cette même année, le 15 août, il reçut mission d'arrêter les officiers du régiment de la Reine qui étaient suspects [4]; qu'en 1650, il eut ordre d'arrêter « aussi Du Dognon, connu, depuis qu'il se fut fait faire maréchal de France pour rendre Brouage, sous le nom du maréchal Foucaut [5]; » qu'en 1651, le 6 juillet, dès cinq heures du matin, il éveilla la Reine pour lui apprendre la nouvelle du brusque départ de Paris du prince de Condé, de sa famille et de

[1] Cette date, que l'on ne trouve dans aucune des biographies de Cominges, m'est fournie par une lettre inédite de l'ambassadeur, écrite de Calais à M. de Lionne, le 30 décembre 1662 (Bibliothèque Nationale. Recueil de copies des dépêches diplomatiques de Gaston de Cominges, *Fonds français*, vol. 10712). Les dépêches, presque toutes adressées à Louis XIV et à son ministre des Affaires étrangères, à raison de sept à huit par mois, vont jusqu'au mois d'avril 1665 (la dernière étant destinée à Colbert). M. Ravaisson a reproduit (*Archives de la Bastille*, t. II, p. 425, 426) deux fragments de deux de ces dépêches relatives à Samuel de Sorbière (juillet 1664). C'est, si je ne me trompe, tout ce que l'on a publié jusqu'ici d'un recueil qui mériterait, soit quant au fond, soit quant à la forme, d'être plus connu.

[2] *Mémoires* de Mlle de Montpensier, édition Chéruel, t. I, p. 195. Sur l'estime et l'affection que Cominges inspirait à Mademoiselle, voir les pages 225, 246, 252 du même volume.

[3] Ceci est la version de Moréri et c'est la bonne. On lit dans le P. Anselme (t. II, p. 663) que Cominges avait été chargé « de faire passer des armes au sieur de Chambret et autres officiers à Bourdeaux. » Mais, dans ce cas, Cominges aurait été un traître, car le marquis de Chambret ou Chambaret était le général des Frondeurs bordelais, et il fut tué d'un coup de pistolet dans une bataille gagnée, près de Libourne, sur les rebelles par le duc d'Epernon (juin 1649). Je signalerai une erreur d'un autre genre dans cette phrase de Saint-Simon qui nous montre (t. VI, p. 303) Cominges chargé « de *faire passer par les armes*, 1er et 8 juin, Chambret et d'autres officiers de Bordeaux. »

[4] Saint-Simon, *ibid.*; le P. Anselme, etc.

[5] Saint-Simon, *ibid.*; le P. Anselme; Moréri, etc. Cominges dut être ravi de cet ordre, lui qui, le 18 août 1649, écrivait à son oncle Guitaut (lettre déjà citée) : « Si vous jugés à propos d'assurer la Reine et Son Eminence que M. Du Dognon est un homme fort dangereux, vous le pouvés avec justice... Bien loing de nous assister, il nous a refusé des vaisseaux et des matelots pour nostre argent... »

plusieurs de ses amis [1]; qu'en cette même année, le 7 septembre, il figura dans « la célèbre cavalcade faite pour la majorité du Roi [2]; » qu'en 1656, il fut envoyé par la Reine vers Christine de Suède pour la complimenter à son entrée en France [3]; enfin, qu'il jouait un grand rôle « dans les concerts de guitare » que le jeune Louis XIV « faisait quasi tous les jours [4]. »

Gaston de Cominges avait été sur le point de se marier, à Angoulême, dans son extrême jeunesse, avec une nièce de Louis Guez de Balzac, Marie de Campagnol [5]. A l'âge de trente ans, il épousa (le contrat est du 22 mai 1643) Sibylle-Angélique-Emélie d'Amalbi, fille unique d'André d'Amalbi, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Sybille des Aigues [6] : il eut d'elle cinq enfants, trois fils et deux

[1] *Mémoires* de Mme de Motteville, t. III, p. 367.

[2] Mme de Motteville a inséré (*Mémoires*, t. III, p. 427-442) cette description « prise sur l'imprimé qui en parut alors. »

[3] Mme de Motteville dit de Christine (t. IV, p. 61) : « Cette reine connaissait si parfaitement toute la Cour, qu'en voyant Cominges elle lui demanda des nouvelles du bonhomme Guitaut, son oncle, et si elle ne le verrait point en colère; car il était sujet à cette passion et s'en servait habilement : elle lui avait aidé à faire sa fortune, et la reine de tout temps avait pris plaisir à le voir en cet état. » Mme de Motteville (*Ibid.*, p. 70) nous montre encore Christine, à Paris, un soir du mois de septembre, parlant « de beaucoup de choses avec quelques hommes de la Cour, entre autres Cominges, qui n'était pas ignorant. » Mme de Motteville avait déjà dit (t. III, p. 140) : « Cominges, qui avait de l'esprit et qui avait beaucoup lu... » Voir aussi sur Christine et Cominges les *Mémoires* de Mlle de Montpensier (t. II, p. 459).

[4] *Mémoires* de Mme de Motteville, t. IV, p. 90. — Si l'on me reprochait d'avoir omis ici ce qui regarde l'arrestation du duc de Bouillon (juin 1642), je répondrais que c'est une faute d'impression des *Mémoires* de Mlle de Montpensier qui, en créant Cominges gouverneur de Casal, lui attribue cette arrestation. Cette faute d'impression a induit en erreur M. Chéruel, qui (note 1 de la p. 56 du t. I de son édition) a cru qu'il s'agissait, en cet endroit, de notre Cominges, alors que le gouverneur de Casal était le marquis de Couvonges.

[5] C'est Balzac lui-même qui nous l'apprend dans ce passage d'une lettre inédite à Chapelain (du 26 février 1646) : « Je l'ay connu à Angoulesme lorsqu'il y passa quelques jours avec M. le marquis de Montausier. Il eut dessein pour ma nièce bientost après et m'en fit parler par un gentilhomme de ses amys... » La charmante fille d'Anne de Guez et de François Patras de Campagnol devint, en février 1640, la femme de Bernard de Forgues, maréchal de camp.

[6] On a beaucoup parlé, beaucoup trop parlé de Mme de Cominges, au XVIIe siècle (elle mourut le 30 janvier 1709). Il paraît qu'elle était douée d'une rare beauté. L'abbé de Boisrobert, dans une épître adressée de Poitiers où la Cour se trouvait, en novembre 1651, à Scarron (*Epistres en vers*, 1659, p. 89), a célébré avec enthousiasme « la belle Cominges. » D'un autre côté, l'abbé Barralis chanta ses louanges dans un sonnet enflammé qui est au tome IV (p. 297) du recueil de poésies publié par Sercy (1661). On peut voir le brillant portrait de Mme de Cominges, sous le nom d'*Emilie*, dans le recueil de portraits qui parut, en 1659, chez Barbin et Sercy (2 vol. in-8°, t. I, p. 136). Il est encore question de la belle Bordelaise dans la *Muse historique* de Loret, à propos d'un bal chez Monsieur (*Gazette* du 23 janvier 1655), dans le *Grand Diction-*

filles : l'aîné de ses fils, Louis, fut mestre de camp d'un régiment de cavalerie, gouverneur des villes, château et pays de Saumur, et, ce qu'a oublié le *Moréri*, aide de camp de Louis XIV [1] ; le cadet, Philippe-Victor, et le troisième, François, tous deux capitaines de cavalerie, furent, l'un tué, l'autre blessé au service du Roi [2]. Quant aux filles, l'une, Louise-Henriette, fut religieuse de la Visitation ; l'autre, Anne, fut mariée en 1698, déjà plus que mûre, avec Jean-Baptiste Le Comte, seigneur de la Tresne, premier président du parlement de Bordeaux [3].

On possède de nombreuses relations, plus ou moins étendues, de l'arrestation du prince de Condé, de son frère et de son beau-frère. Il faut signaler, d'abord, les relations contenues dans les Mémoires de Mme de Motteville, du cardinal de Retz, de Guy Joly, de Claude Joly, de Lenet, du comte de Brienne, de Mlle de Montpensier, de Montglat, de La Rochefoucauld et de Tavannes. On doit signaler encore deux relations anonymes et spéciales : 1° *Récit véritable de tout ce qui s'est faict et passé à la détention des princes de Condé et de Conty et duc de Longueville, avec les protestations de fidélité, faites au roy, sur ce sujet, par les députez du parlement de Rouen* [4] ; 2 *Histoire de la prison et de la liberté de monsieur le prince* [5]. Enfin, si l'on néglige les simples pam-

naire des Prétieuses de Somaize (où elle porte le nom de *Cesonie*), enfin et surtout dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. V, p. 207, 369, 425).

[1] Dangeau (*Journal*, t. I, p. 8) rapporte que ce fut le jeudi 20 avril 1684 que « Cominges fut fait aide de camp du Roi. » Voir encore Saint-Simon qui, à l'occasion de la mort de Louis de Cominges (21 mai 1712), parle de sa prodigieuse grosseur, devenue proverbiale, de son esprit, de son honneur, de sa valeur, de son libertinage, etc. (t. VI, p. 303).

[2] Voir sur ce dernier Saint-Simon qui en fait un éloge complet (*Ibid*).

[3] Voir sur Anne de Cominges et sur le magistrat de Bordeaux qui épousa cette vieille fille, une plaisante phrase de Saint-Simon (*Ibid*). — Je reviens ici à la mère d'Anne de Cominges, pour citer, à propos d'elle, des stances de Saint-Evremond (*Œuvres complètes*, 1753, t. II, p. 90) : « A Mme de *Cominges, sur ce qu'elle dit un jour, à M. d'Aubigny, qu'elle aimerait mieux avoir été Hélène, que d'être une beauté médiocre.* »

[4] A Troyes, sans date, pièce de 8 pages in-4°. Au bas de la dernière page on lit : « Sur la coppie imprimée à Paris au bureau d'adresse, aux galleries du Louvre devant Sainct-Thomas. »

[5] Sans indication de lieu, mais Paris (Courbé), 1651, in-4° de 227 pages. On attribue à Claude Joly cet opuscule qui divertissait tant Mme de Sévigné (Lettre du 27 novembre 1675). Voir notamment M. Moreau (*Bibliographie des Mazarinades*, t. II, p. 52) ; M. V. Cousin (*Madame de Longueville*, in-8°, p. 274). Pourtant la chose ne serait pas tout à fait sûre, d'après M. P. Paris qui dit (*Historiettes*, t. III, p. 97) : « On a fait dans le temps, Joly ou l'un des Arnauld, une curieuse *Histoire de la détention et de la délivrance des Princes*. C'est une des meilleures mazarinades, et M. Moreau n'a pas manqué de la comprendre dans le choix des pièces dont il a formé deux bons volumes, pour accompagner et justifier la *Bibliographie générale des Mazarinades*. » Les souvenirs du savant commentateur de Tallemant des Réaux sont infidèles ici : M. Moreau n'a pas réimprimé cette pièce ; il s'est borné à s'étonner « qu'on ne l'ait pas réimprimée à la suite des *Mémoires* » du chanoine et grand-chantre de Notre-Dame de Paris.

phlets [1], on peut mentionner sur le coup d'Etat du 18 janvier 1650, l'*Histoire de Louis de Bourbon, deuxième du nom*, etc., etc., par Pierre Coste (1re édition, Amsterdam, 1692, in-4°) ; l'*Histoire* du même prince, par Desormeaux (Paris, 1766, in-12, t. II) ; l'*Histoire de la Fronde*, par M. de Sainte-Aulaire (in-8°, t. II) ; l'*Histoire de France sous le règne de Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*, par M. Bazin (édition in-12, t. III) ; l'*Histoire de France* de M. Michelet (t. XII), et celle de M. Henri Martin (t. XII), etc. De toutes ces relations, aucune n'est aussi exacte ni aussi complète que celle de Cominges [2]. Là, tout est retracé avec une netteté parfaite, les moindres actes, comme les moindres paroles, et, en comparant à quelques-unes des relations énumérées plus haut, ces pages où rien n'est omis, et où surtout rien n'est ajouté, on voit toute la différence qui existe entre le roman et la vérité.

C'est donc précisément la plus détaillée et la plus sûre de toutes les narrations d'un des plus singuliers épisodes de l'histoire de la Régence, qui n'a été encore nulle part utilisée ni même citée. Je suis heureux de faire cesser cette longue disgrâce et de mettre dans les mains des historiens soit du grand siècle, soit du grand Condé, un document aussi précieux.

DE CE [QUI SE PASSA QUAND] [3] MESSIEURS [LES PRINCES DE CONDÉ ET] DE CONTI ET DUC [DE LONGUEVILLE] FURENT ARRETEZ ET CONDUITS A VINCENNES.

Le 18e janvier 1650, au sortir de la messe qui fut dite dans la chappelle du Palais Roial, la Reine me tira à part dans son petit cabinet, et me dit ces paroles : « Comenge, l'estime que je fais de vous, et la fidélité avec laquelle vous m'avez servie, m'ont obligé de jetter les yeux sur votre personne pour vous confier une entreprise si considérable, que le bon ou mauvais succez en doit estre heureux ou fatal à la couronne. Je suis assez persuadée [4]. . . . . justes

[1] M. Moreau, dans sa *Liste chronologique des Mazarinades*, à la fin du t. III de sa *Bibliographie des Mazarinades*, n'indique pas moins de cinquante-quatre pièces relatives à l'arrestation des princes. La première qu'il cite est la *Lettre du Roi sur la détention des princes*, etc., *envoyée au Parlement le 20 janvier* 1650 (Paris, 20 pages). M. Moreau en décrit deux éditions et une traduction (en italien). Le *Catalogue de la Bibliothèque nationale. Histoire de France* (t. II, p. 94), nous fait connaître neuf éditions de cette lettre, huit de l'année 1650, et une sans lieu ni date. Voir (*Ibid.*, p. 94 et 95) la liste de diverses pièces en vers burlesques sur le même sujet, liste à rapprocher de celle de M. Moreau.

[2] Bibliothèque Nationale, fonds français, n° 10712, p. 1 à 14. La relation est autographe.

[3] Une déchirure a fait disparaître les mots que je rétablis entre crochets et ceux que je remplace par des points, un peu plus bas.

[4] On voit que la Reine ne tutoyait pas Cominges, et que M. Michelet a eu tort (*Richelieu et la Fronde*, p. 329) de nous montrer Anne d'Autriche disant au lieutenant de ses gardes, en lui confiant le soin de prendre Broussel : « Va, et que Dieu t'assiste ! » Du reste, Mme de Motteville (t. II, p. 152) a rap-

. . . . . difficulté
. . . . . vient se
. . . . . exécution ne vous étonneront pas : aussi je vous assure que les récompenses seront proportionnées à la grandeur de l'action, et dignes de celle qui vous employe ; allez trouver M. le cardinal, recevez ses instructions, et donnez vos ordres pour exécuter les choses qu'il vous dira de ma part, et desquelles vous viendrez recevoir le commandement de ma bouche. »

Comme je voulois la remercier de l'honneur qu'elle me faisoit, elle m'interrompit pour me dire que j'allasse promptement advertir M. de Guitaud de venir la trouver en quelque état qu'il fust, parce que l'affaire ne pouvoit recevoir de remise sans un notable préjudice. Dans ce moment, le Roy s'approcha pour fere le tiers dans la conversation. La Reine le repoussa assez rudement contre son ordinaire [1], lui disant : « Mon fils, vous êtes un importun, vous voulez tout sçavoir ; je parle à Comenge de l'affaire qu'il a avec Crequi [2], elle se doit conclure aujourd'hui au Conseil. » Sur cela, le Roy se retira, et me donna lieu de fere une nouvelle protestation à la Reine de mon obéissance et de ma fidélité.

Cela fait, la Reine se mit à sa toilette pour s'habiller, où je demeurai quelque tems, afin de ne donner ni soupçon ni sujet de réflexion à ceux qui nous avoient vus dans un entretien assez long.

Lorsque je vis qu'on parloit de choses indifférentes, je sortis pour exécuter ponctuellement ce que S. M. m'avoit ordonné ; je descendis premièrement dans l'appartemant de M. de Guitaud, que je trouvay au lict, incommodé d'une foiblesse que lui avoit causée une violente attaque de goutte. Néantmoins il se leva sur le champ, monta chez la Reine et apprit de sa bouche la resolution qu'elle avoit prise de fere arreter MM. les princes de Condé, de Conti, et duc de Longueville. Il la remercia de l'honneur qu'elle nous faisoit de nous confier ce secret et de nous charger d'une affere si importante pour moy qui ne sçavois encore rien de la chose. Je ne laissay pas néantmoins de m'en douter par les connoissances générales qu'une longue habitude à la cour m'avoient pu donner. Je m'en allay chez Son Eminence, où je fus introduit par M. l'abbé de Palluau [3]. Sitôt que M. le Cardinal m'aperçut, il s'en vint à moy, les bras ouverts, et le visage riant, me fere des excuses de ce que mon affere de Crequi n'avoit pas été conclue le soir précédent, mais qu'il me donnoit sa parole qu'elle se fairoit au conseil du soir.

Je vis bien qu'il me parloit de la sorte, parce que MM. de Seneterre [4], de Servien [5] et un Père Carme étoient présents, et qu'il faloit que je dissimulasse

porté le véritable texte des paroles adressées *tout bas* par la Reine à Cominges, après le *Te Deum* chanté à Notre-Dame pour la victoire de Lens : « Allez, et Dieu veuille vous assister ! »

[1] Rappelons que Louis XIV n'avait pas alors atteint encore sa douzième année.

[2] François, marquis de Créqui, mort maréchal de France en 1687.

[3] L'abbé de Palluau était *maître de chambre* du cardinal Mazarin (*Mém.* de Mme de Motteville, t. III, p. 291).

[4] Henri de Saint-Nectaire, marquis de La Ferté-Nabert, mort lieutenant-général en 1662.

[5] Abel Servien, marquis de Sablé, mort ministre d'Etat en 1659.

à son exemple. Je repris son discours, et le suppliay de trouver bon qu'avant l'entrée du conseil, je pusse l'entretenir de mon affere, qui n'y avoit pas été bien déduite. Il reçeut la proposition, et me donna rendez-vous à deux heures après midi. Dans cet intervale je retournay à la chambre de M. de Guitaud pour sçavoir ce que la Reine lui avoit dit, et je trouvoy que je ne m'étois point trompé dans mes conjectures et que toute l'affaire étoit pour arrêter et conduire MM. les princes.

Je vous avoue que la grandeur de l'entreprise me donna de la crainte, non pas pour ma personne, mais pour le succez de l'affere. Cela me fit rentrer en moi-même, et songer aux expédiens les plus certains et les plus secretz pour sortir à mon honneur d'une affaire si difficile et si épineuse. Il y en eut beaucoup qui se présentèrent à mon esprit, mais mon jugement ne les approuvoit pas, si bien qu'il falut donner quelque chose à la fortune, sans pourtant renoncer aux règles de la prudence et de la précaution.

Pour cet effet, je donnay ordre à la sale des gardes de la Reine, de ne laisser entrer personne de quelque qualité que ce fust, hors les ministres et les secrétaires d'Etat.

Après cela j'envoiay chercher Thomassin et Saint-Esprit, exempts des gardes de la Reine, avec ordre au premier de ne point abandonner la sale des gardes et au second de s'assurer de neuf gardes dont la fidélité et le courage lui fussent connus, sans lui découvrir rien de mon dessein, qu'en ce que je lui ordonnai d'être toujours prêt pour exécuter mes commandemens. Il ne faut pas que j'oublie une circonstance qui donna bien de la peine à M. de Guitaud et à moy. Le jeune Guitaud, son neveu, qui a l'honneur d'être à M. le Prince et en assez grande considération, vint ce jour-là dîner avec nous [1]. Nous crûmes d'abord qu'il étoit venu pour découvrir quelque chose, mais la suite justifia le contraire. Durant le repas, M. l'abbé de Palluau me vint demander de la part de Son Eminence. Le jeune Guitaud témoigna de l'inquiétude de ce message. Il en demanda la cause à M. de Guitaud qui l'aiant payé de quelque raison, sortit de table pour l'obliger de s'en aller, et pour tâcher en particulier de bien prendre ses mesures. Cependant je montay chez M. le Cardinal, que je trouvay seul dans sa chambre, une écritoire et du papier sur la table.

Il fut quelque tems sans me rien dire, et après s'être passé deux ou trois fois la main sur le visage : « Hé bien, Comenge, que dites-vous de votre commission ? » — « Monsieur, lui répondis-je, je ne sçaurois vous en rien dire que je ne la sache, la Reine m'a commandé de vous venir trouver pour être instruit, avec ordre d'exécuter ce que vous me direz de sa part. Aussi, monsieur, vous devez espérer de moy toute sorte de fidélité, d'obéissance et de secret. ».— « Nous avons besoin de toutes ces qualitez, me répondit-il, et je

[1] Guillaume de Pechpeyrov-Cominges, comte de Guitaut, marquis d'Epoisse, né le 5 octobre 1626, mort le 27 décembre 1685, gouverneur des îles Sainte-Marguerite. Sur ce chambellan du prince de Condé, dont il reçut plus d'une centaine de lettres conservées au château d'Epoisse, sur cet ami de Mme de Sévigné, dont il est si souvent parlé avec tant d'éloges dans la correspondance de la spirituelle marquise, voir, outre les principaux mémoires du temps, une excellente notice, rédigée en grande partie à l'aide des documents inédits du château d'Epoisse, dans les *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, par Lainé (t. VIII, 1843, p. 29-40).

puis dire avec vérité que je me suis trouvé dans les mêmes sentiments que la Reine, lorsqu'il a été question de jetter les yeux sur quelqu'un pour l'exécution de la plus importante affere qui se soit faite depuis la monarchie. Enfin il faut arrêter M. le Prince[1], M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville. Après une meure délibération, la Reine s'y est résolue, et l'on met aujourd'huy entre vos mains la fortune du Roy et l'établissement de son autorité. Ne doutez pas que le grand service que vous lui rendrez ne soit récompensé. Il ne reste donc plus que de trouver les moyens de fere réussir nôtre entreprise. Voici un modèle que j'en ay fait que je ne vous présente pas pour invariable; il faut qu'une partie se fasse par vôtre jugement et selon les événemens qui peuvent changer par les circonstances.

« Sous pretexte de fere conduire le sieur Descoutures[2] au bois de Vincennes, et sur l'avis qui nous a été donné que M. de Beaufort[3] veut fere quelque effort pour le sauver, Son Altesse roiale, M. le Prince et moy sommes demeurez d'accord de l'empecher, et pour cela on a commandé les gensdarmes du Roy pour son escorte qui se doivent trouver à l'entrée de la nuict dans le marché aux chevaux, et le maréchal des logis avec cinquante de mes gardes se doit trouver à la même heure sur le chemin de Vincennes, et le commandeur de Monteclair[4] avec tous mes gentilshommes et quelques uns de mes amis à Montmartre. On empêchera avec le plus de soin qu'il se pourra que personne n'entre chez la Reine que Messieurs du Conseil, et pour prétexter la difficulté qu'il y aura d'entrer, elle se mettra sur son lict, et fera dire qu'elle se trouve mal. L'on n'est pas assuré que M. de Longueville vienne ce soir au conseil, quoiqu'on l'ait fait avertir qu'on doit traiter des affaires de Munster dont il a une particulière connoissance par le long séjour qu'il y a fait en qualité de plénipotentiaire.

« En cas qu'il ne vienne pas, on a donné ordre aux chevaux legers du Roy d'investir Chaillot, lieu de sa demeure[5], et à quatre compagnies des gardes.

[1] Voir dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, du 25 mars 1867 (col. 175), sous ce titre : *Ce que valait une promesse de Mazarin*, un billet tiré de la collection Dupuy, par lequel, deux jours auparavant, le cardinal s'engageait formellement à ne se départir jamais des intérêts de M. le Prince, et à y rester attaché envers et contre tous.

[2] Descoutures était un bourgeois de Paris, syndic des rentiers, chef des conspirateurs qui étaient accusés d'avoir voulu attenter à la vie de Condé, le 11 décembre 1649. Il est appelé *Couturier* dans les *Mémoires* de Tavannes, mais partout ailleurs Descoutures et notamment dans les *Mémoires* de Brienne, de Guy Joly, de Lenet, de Montglat, du cardinal de Retz, de La Rochefoucauld. On trouve quelques détails sur ce personnage dans la *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé, sur la conduite de Mgr le Coadjuteur* (Paris, 1651, in-4°).

[3] François de Vendôme, duc de Beaufort, qui (2 septembre 1643) avait été arrêté au Louvre par François de Guitaut et conduit, le lendemain, au donjon de Vincennes, où il demeura cinq ans.

[4] C'est de lui qu'il est question dans ce passage des *Mémoires* de Montglat (édit. déjà citée, t. III, p. 123, à la date de septembre 1650) : « Le commandeur de Montecler, gouverneur de Dourlens, fut tué dans ce combat (près d'Aubenton). »

[5] Le duc de Longueville était malade à Chaillot, lieu qui n'est devenu un quartier de Paris que depuis 1788.

tant suisses que françoises, logées aux environs, de se saisir des advenuës.

« M. de Comenge aura soin de se charger des clefs de la porte de derrière du jardin du Palais Roial, et de celles du degré de la gallerie du conseil, qui lui seront données par l'abbé de Palluau.

« On trouvera à la porte un carrosse du Roy avec vingt soldats à pied pour l'escorter jusques à la porte Richelieu, qui sera gardée par quelques soldats de mes gardes, et là le sieur de Comenge trouvera le sieur de Bar [1] qui a reconnu les chemins les plus commodes pour le bois de Vincennes où il conduira ces messieurs avec ordre au sieur de Droit [2] de les recevoir et de pourveoir à leur seureté suivant le commandement qui lui en sera fait par M. de Comenge. »

Après que nous eumes raisonné sur ces moiens, Son Eminence me dit qu'à l'entrée du conseil, M. de Guitaud porteroit l'ordre, et que dans le meme tems avec le plus de diligence qu'il se pourroit, je leur ferois commandement de me suivre.

J'allay ensuite chez la Reine que je trouvay sur son lict, un peu plus émuë que le matin, sur ce que Son Altesse Roiale luy avoit mandé par M. Le Tellier [3] que rien n'étoit découvert, qu'il apprehandoit qu'on n'eust pas bien pris les mesures et qu'ainsi on pouvoit remettre au lendemain.

Ce que la Reine n'aiant pas approuvé, elle lui avoit envoié dire qu'il n'y avoit plus moien de différer, et qu'il faloit nécessairement suivre la délibération dont ils estoient convenus.

Sitôt que la Reine m'aperçeut, elle m'appella et me demanda si j'avois vu Son Eminence. Je lui répondis qu'oui, que tout étoit en bon ordre, et qu'il ne tiendroit ni à M. de Guitaud ni à moy qu'elle ne fust satisfaite. « Allez donc à la bonne heure, me dit-elle, je va me reposer, » et ayant fait tirer les rideaux de son lict, je m'en allay pour songer de rechef à fere réussir ma commission.

La première chose que je fis, ce fut de fere commandement à Saint-Elam, exempt des gardes de la Reine, de ne m'abandonner point, et de prendre le bâton afin qu'il pust me le donner au moment de l'exécution, n'aiant pas osé le prendre, M. de Guitaud le portant, de peur de fere soupçonner quelque chose.

[1] Guy de Bar, qui avait été capitaine des gardes du cardinal de Richelieu, mourut en 1695, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de la ville d'Amiens. Il fut chargé de garder les princes, d'abord à Vincennes, puis à Marcoussis et enfin au Havre. Voir sur ce *farouche* geôlier, comme l'appelle Guy Joly, presque tous les *Mémoires* du temps, mais surtout ceux de Mme de Motteville, et aussi l'*Histoire de la prison et de la liberté de M. le Prince* et l'*Histoire de Louis de Bourbon*, par Desormeaux (t. II, p. 332-336). Autant Desormeaux accable de Bar, autant, au contraire, il vante (*Ibid.*, p. 331) la courtoisie de Cominges, ses égards pour les princes et son « esprit vif et orné, » qui adoucit, pour Condé particulièrement, les ennuis des premiers jours de la captivité.

[2] C'était un capitaine des gardes. Mme de Motteville, comme Cominges, l'appelle *de Droit*; Puységur, dans ses rares et curieux *Mémoires*, l'appelle *de Droët*; enfin, Montglat, Omer Talon, Tallemant des Réaux l'appellent *de Drouet*.

[3] Michel Le Tellier, secrétaire d'Etat.

Ensuite je fis un tour dans la sale, où je trouvai M. de Guitaud, Thomassin et Saint-Esprit, auquel je communiquai les moiens que Son Eminence m'avoit presentez, mais craignant que le carrosse du Roi ne se trouvast pas à point nommé, et que même il se rompist en chemin[1], je resolus de fere venir le mien et six coureurs, afin qu'en cas que les carrosses vinssent à me manquer, je peusse fere monter ces messieurs à cheval pour les conduire, et bien m'en prit, car sans cette précaution l'affere étoit manquée, comme vous le verrez par la suitte. De plus, je donnai ordre au sieur de la Morière et au sieur Saint-Martin, l'un à M. de Guitaud, et l'autre à moy, de fere provision de flambeaux et de m'attendre avec mon carrosse et six chevaux à cinq heures du soir derrière le logis de Son Eminence.

Après avoir donné ordre à tout ce que je pouvois m'imaginer, je m'en allay au Palais Roial attendre l'heure du conseil.

Cependant tout étoit en allarmes dans le Palais Roial, chacun philosophant sur l'entretien que M. de Guitaud et moy avions eu deux fois avec la Reine. Les deux visittes que j'avois faites à Son Eminence ne donnoient pas moins d'inquiétude. Chacun s'approcha de moy pour reconnoître sur mon visage ce que je cachois dans mon âme, mais grâces à mon Dieu, je sçeus si bien me composer que je ne donnai nulle connoissance de mon dessein.

L'heure du conseil étant arrivée, chacun des ministres se rendit au Palais Roial, où l'on refusa la porte de la sale des gardes indifferement à tout le monde, ce qui donna encore beaucoup à penser parce qu'ordinairement on n'y apportoit pas tant de severité, mais il n'y avoit pas moien de fere autrement. Sur les quatre heures et demie, madame la princesse arriva[2]. Les gardes m'en aiant averti, je ne jugeai pas à propos de luy fere refuser la porte parce que sa qualité et son mérite particulier lui donnoient accez auprez de la Reine en quelque état qu'elle fust. Néantmoins j'en avertis Sa Majesté afin que son arrivée ne la surprist pas. Elle entra et après avoir demeuré quelque tems, M. le Prince, M. le prince de Conti et M. le duc de Longueville arrivèrent, tous trois avec dix ou douze gentilshommes et leur suite, qui demeurèrent dans le grand cabinet. M. le Prince me dit qu'il faloit avertir Son Eminence que tout le conseil étoit venu. Je pris ceste occasion pour l'aller chercher, il vint aussitôt et M. de Guitaud prit son tems pour demander à la Reine si elle étoit toujours dans la même volonté, ce que lui aiant confirmé, je me retiray aussitôt pour aller prendre les gardes et l'exempt qui se tenoient pretz, que je trouvai dans l'antichambre aiant fait cacher leurs carabines sous leurs manteaux. Je les fis filer deux à deux par les courts des cuisines, avec ordre

[1] Cominges se souvenait de tout ce que la fragilité des carrosses avait failli amener de redoutables conséquences pour sa vie, le jour de l'arrestation de Broussel. On sait que, ce jour-là, il eut deux de ces véhicules rompus sous lui.

[2] Sur l'entrevue de la Reine régente avec la princesse de Condé, voir les *Mémoires* de Lenet et ceux de Mme de Motteville. Cette dernière rappelle que Cominges, peu de jours après l'événement, lui en conta toutes les particularités. En voyant dans le récit de la femme de chambre d'Anne d'Autriche un certain nombre de circonstances qui ne se retrouvent pas dans le récit de Cominges, je me demande s'il n'y a pas là quelques-unes de ces *broderies* que les femmes les plus raisonnables aiment toujours un peu.

de m'attendre au grand degré de l'apartement de Son Eminence ; j'y fus presque aussitôt qu'eux, et leur aiant donné entrée dans la sale de ses gardes, j'en fis fermer toutes les portes et toutes les avenuës, et j'en conflay les clefs à l'enseigne de ses gardes, auquel je commanday[1] de se tenir auprès de moy, ce qu'il fit fort soigneusement. Cependant M. de Guitaud fit commander aux huissiers par la Reine même de fermer toutes les portes, et de ne les point ouvrir que par son ordre.

L'heure du conseil étant venue, la Reine dit à M. le Prince et à tous ces messieurs qu'ils passassent dans la gallerie du conseil, et qu'elle les alloit suivre un moment après, mais au lieu de les suivre elle s'enferma dans son oratoire avec le Roy, et dit à M. de Guitaud de faire sa charge. Il entra dans la gallerie, aiant fermé sur luy toutes les portes. Voiant M. le Prince auprès de la cheminée, il s'approcha de luy qui le prévint par un compliment qu'il lui fit en lui demandant s'il désiroit quelque chose de son service. Il luy dit qu'il avoit ordre du Roy de l'arrêter, à quoi il répondit en luy mettant la main sur l'épaule : « Guitaud, la raillerie ne vaut rien, cessons-la, je te prie[2]. » M. de Guitaud luy répondit : « Monsieur, Vôtre Altesse peut bien connoître à mon air que ce n'est pas raillerie, c'est tout de bon que je parle, et j'ay le même ordre pour monsieur vôtre frère et pour M. de Longueville. » M. le prince de Conti voiant quelque émotion dans cette conversation : « Qu'y a-t-il, monsieur mon frère ? » — « Ce n'est rien, lui répondit-il, c'est que Guitaud a ordre de nous arrêter, vous et moy et M. de Longueville. Mais j'espère que ce ne sera rien, et que Sa Majesté me recevra à justification. »

Pendant ce discours M. de Guitaud, parlant à M. le prince de Conti et à M. de Longueville, leur déclara la même chose. M. le Prince pria M. de Guitaud de sçavoir de la Reine si elle vouloit luy fere l'honneur de l'ouïr, ce qu'il fit, mais la Reine luy dit de fere sa charge. M. le chancelier[3] et M. de Servien luy firent

[1] Le cardinal de Retz nomme cet enseigne « Cressy » et ajoute que ce fut lui qui arrêta le duc de Longueville, pendant que Guitaut arrêtait Condé et que Cominges arrêtait Conti. Tavannes l'appelle « de Croissy, » et M. Moreau met en note (p. 21) qu'il était cornette des gardes de la Reine.

[2] Voilà le véritable mot dit par Condé ! A ce mot, on en a substitué une foule d'autres qui tantôt s'en rapprochent un peu, qui tantôt, au contraire, s'en éloignent beaucoup. Voir, pour ces diverses variantes, les *Mémoires* de Mme de Motteville, de Montglat, de Tavannes, de Brienne. Ce dernier, quoique témoin oculaire et auriculaire de la scène du Palais-Royal, a rapporté comme ayant été prononcées par les princes bien des paroles imaginaires. A-t-il été trahi par des souvenirs infidèles ? A-t-il voulu rendre sa narration plus animée, plus intéressante ? Ou enfin n'est-il pas l'auteur réel, soit en totalité, soit en partie, des mémoires que nous possédons sous son nom ?

[3] Pierre Seguier, mort plus qu'octogénaire en janvier 1672. Parmi les mots apocryphes des *Mémoires* du comte de Brienne, je citerai celui qu'aurait adressé Condé au chancelier qui cherchait à le rassurer, en affirmant que c'était là une plaisanterie de Guitaut : « Allez donc trouver la Reine, et faites-lui part de la plaisanterie ; pour moi, je ne me regarde que trop comme prisonnier. » M. de Sainte-Aulaire a trop facilement adopté le récit de Brienne (*Histoire de la Fronde*, t. II, p. 13) et en a trop vite conclu à la *niaiserie* de Seguier. La version de Tavannes serait, en tout cas, bien plus vraisemblable : « M. le Prince reçut d'abord cela comme une plaisanterie, mais ayant reconnu que

la même prière, et eurent la même réponse. Cependant M. le Cardinal rentra dans son apartement avec M. l'abbé de la Rivière qui fut fort étonné n'aiant rien sçeu de cette affere [1], et moi je m'en allay à la porte de la gallerie pour fere ma charge, sitôt que je fus averti par M. de Guitaud qui, aiant observé que M. le Prince regardoit les portes et les fenêtres, et même qu'il jettoit les yeux sur son épée, frappa de son bâton, qui étoit le signal que nous avions pris. Dans ce moment j'ouvris la porte, et suivi de neuf gardes et du sieur de Saint-Elam que je laissay à l'entrée, je dis à ces messieurs l'ordre que j'avois de les conduire.

D'abord, ils parurent étonnez, voiant que je les faisois passer par un petit degré assez obscur et sans lumière [2], mais ils se remirent promptement par l'assurance que je leur donnay que leur vie étoit en seureté, tant que j'aurois l'honneur de les avoir entre mes mains, et que je les suppliois très-humblement de croire que je n'étois pas capable d'une méchante action, et que la Reine étoit trop juste pour avoir de si mauvaises intentions. Après cette protestation : « Allons, mon frère, dit M. le Prince, Comenge est homme d'honneur, je le connois il y a longtems, sa famille et la nôtre ont toujours été en trop bonne intelligence pour avoir rien à craindre. Notre vie est en seureté, je vous en réponds. » Après cela ils m'embrassèrent avec une affection et une tendresse qui, hors l'intérest de la Reine, eust été capable de m'attendrir [3].

c'était tout de bon : Est-ce donc là, dit-il, la reconnaissance de ma fidélité et de mes services ? »

[1] Louis Barbier, abbé de la Rivière, mort évêque de Langres en 1670. Tous les mémoires du temps constatent la stupéfaction qu'éprouva l'aumônier du duc d'Orléans en apprenant la nouvelle de l'arrestation des princes. Lenet conte à ce sujet une anecdote piquante, mais que lui seul cautionne : « L'abbé de la Rivière était, pendant l'exécution de cet ordre, avec le cardinal Mazarin qui lui dit, quelques moments après : Que diriez-vous, monsieur l'abbé, si « l'on vous disait que les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville « sont prisonniers ? — Je serais bien surpris, reprit l'abbé. — Bien, répondit le « cardinal ; soyez-le donc, car, à l'heure que je vous parle, on les mène au bois « de Vincennes. — Et Monsieur, dit l'abbé, le sait-il ? — Tout est concerté avec « lui, répondit le cardinal. — Je suis donc perdu ! » s'écria l'abbé de la Rivière... L'abbé ne se trompait pas : le lendemain matin, il reçut l'ordre de se retirer dans sa maison de Petit-Bourg. Citons ici le mot que Guy Joly attribue au duc d'Orléans sur la capture des princes : « Voilà un beau coup de filet ! On vient de prendre un lion, un singe et un renard. »

[2] On a faussement prétendu que Condé, à ce moment, se serait écrié : « Voilà qui sent bien les Etats de Blois ! » Cette phrase doit aller rejoindre, dans l'interminable série des choses qui n'ont jamais été dites... qu'après coup, ces deux autres phrases de Condé, d'abord son interpellation à Cominges : « Où vas-tu me mener ? Que ce soit au moins dans un lieu chaud ! » Et puis, cette railleuse exclamation devant les gendarmes du Roi rangés dans la rue Vivienne : « Ce n'est point ici la bataille de Lens ! » Desormeaux a recueilli indistinctement tous les mots apocryphes ou authentiques rapportés par Mme de Motteville, par Brienne et par Montglat. La plupart des historiens postérieurs n'ont nullement songé à séparer, à cet égard, l'ivraie du bon grain. Puisse le sobre récit de Cominges rendre leurs successeurs moins imprudents !

[3] Mme de Motteville remarque, non sans une petite pointe de malice, qu'« il est certain que le prince ni le gentilhomme n'étaient pas tous deux accusés d'être susceptibles d'une grande tendresse. »

Nous marchâmes le long de l'allée du jardin, fort lentement, à cause de l'indisposition de M. de Longueville, que deux gardes soutenoient[1]. Ce fut dans ce lieu que M. le Prince fit quelques avances à M. de Guitaud sur le sujet de sa liberté, mais aiant trouvé en luy une fidélité modeste et respectueuse par son silence, il cessa ce discours. Nous arrivâmes à la porte que je fis ouvrir pour voir si les choses destinées étoient prêtes. Je n'y trouvai ni carrosse, ni gardes du Roy, ni même les officiers, qui n'aiant pas été avertis de l'importance de l'affere, ne s'estoient pas rendus ponctuellement à l'assignation, mais de bonne fortune mon carrosse s'y trouva attelé de six bons chevaux et suivi de six coureurs menez par des palfreniers.

Je crus qu'attendre davantage c'étoit ruiner une affere dont l'exécution n'avoit d'apparence que dans la diligence[2]. Cela m'obligea de fere sortir ces messieurs du jardin, et de les mettre dans mon carrosse. C'est ici qu'il faut que je vous avoue que la fortune a toujours plus de part dans les grands desseins que la prudence. M. le Prince, comme il me l'a dit depuis, eut dessein de se sauver, mais voiant deux ou trois hommes à cheval, il appréhenda d'être poussé et maltraité. Cela lui fit horreur et l'obligea d'obéir. M. le prince de Conti et M. de Longueville le suivirent. Je voulus fere monter un exempt nommé Saint-Esprit, dans le carrosse, mais il me pria de si bonne grace que je ne le fisse point que je ne pus lui refuser une chose qui paroissoit d'importance, mais qui ne l'étoit pas beaucoup à mon advis, parce qu'en cas qu'il se fust jetté hors du carrosse, un homme assuré et fidèle l'eust beaucoup embarrassé dans sa fuite, et eut infailliblement rompu son dessein, s'il l'avoit formé.

Comme nous fusmes en carrosse, M. le prince de Conti, après avoir embrassé M. de Guitaud, le pria de dire à la Reine de sa part que toute la grace qu'il demandoit étoit de n'estre point séparé de monsieur son frère. Je partis donc du Palais Roial moi septième, et allay le plus vite que je pus jusques à la porte Richelieu que je trouvay fermée, et qu'il falut fere ouvrir par force. A deux cens pas de là, messieurs de Miossans[3] et de la Sale[4], suivis de neuf gens d'armes et d'un page, me joignirent. Nous continuasmes nôtre marche par les plus mauvais chemins et les plus incommodes pour les carrosses qui soient en lieu du monde.

Sur ces entrefaites, un gentilhomme de Son Eminence, nommé Baisemos[5], me vint avertir que je ne pourrois jamais sortir de ces chemins. Je lui dis

[1] Mme de Motteville nous apprend qu' « il avait mal à une jambe et que, ne trouvant pas agréable de s'en servir en cette occasion, il allait lentement et mal volontiers. »

[2] De ceci, rapprochons la réflexion de Tavannes : « Il faut avouer que jamais entreprise ne fut exécutée avec plus de bonheur ni avec plus de diligence que celle-là. »

[3] César-Phébus d'Albret, comte de Miossans, alors lieutenant des gendarmes du Roi, et mort maréchal de France en 1676.

[4] Louis Caillebot, marquis de la Salle, alors sous-lieutenant des gendarmes du Roi, et lieutenant général le 10 juillet 1652.

[5] François de Monlezun, seigneur de Bezemaus, alors capitaine des gardes de Mazarin, et, plus tard, gouverneur de la Bastille. Bussy-Rabutin, à propos du mariage de Gabrielle de Monlezun avec le comte de Curson, écrivait, le 30 avril 1680 : « Baisemaux est le plus riche gentilhomme de France. »

qu'il n'y avoit plus de remède, et qu'il faloit nécessairement les suivre. Messieurs de Bar et de Pontet arrivèrent, qui avoient reconnu un chemin plus aisé, que nous prismes. Cela n'empescha pas que nous ne demeurassions embourbez près d'un quart d'heure sans apparence de nous en pouvoir tirer, et comme nous songions aux moiens de les conduire en seureté sur des chevaux, le maître d'hostel de M. de Guitaud, qui étoit avec moi, rencontra par hasard cinq chevaux de charrette qui se retiroient, lesquels joins aux miens nous tirèrent du bourbier. Nous marchasmes une heure sans inconvénient. Dans un mauvais chemin que nous trouvasmes ensuite, mon carrosse versa, et je me trouvai du mauvais costé. Son Altesse qui étoit au devant se jetta hors du carrosse. Je criey en même temps aux gardes de l'observer, ce qu'ils firent fort fidèlement[1]. M. de Miossans luy aiant donné la main pour l'aider, fut sollicité de le vouloir sauver, ce qu'il luy refusa quelques avantages qu'il luy proposât[2]. Je le fis remonter en carrosse et nous continuasmes notre chemin jusqu'au bois de Vincennes, où je trouvai une compagnie des gardes françoises et une de Suisses. J'entray dans le donjon après avoir pris toutes mes suretez, et j'envoiay à la Reine pour l'advertir de nôtre arrivée, qu'elle avoit déjà apprise par M. de Miossans[3].

J'ajouterai à cette curieuse relation deux billets inédits du comte de Cominges, dont la place se trouve naturellement à la fin de cette notice.

[1] Mme de Motteville ajoute que Cominges ayant commandé au cocher d'aller le plus vite qu'il lui serait possible, Condé lui dit en éclatant de rire : « Ne craignez rien, Cominges, personne ne doit venir à mon secours ; car je vous assure que je n'ai pris nulle précaution contre ce voyage. »

[2] Cet incident a été tellement grossi qu'on l'a dénaturé. Tout le monde n'a pas été aussi réservé que Mme de Motteville, qui se contente de répéter, d'après le récit à elle fait par Miossans, que ce dernier arrêta le prince au moment où il s'élançait dans un fossé et s'entendit dire : « Ne craignez point, Miossans, je ne prétends pas me sauver ; mais véritablement, si vous vouliez, voyez ce que vous pouvez faire. » Voici le dialogue, très-peu vraisemblable, que Lenet reproduit : « Le prince de Condé, qui ouït que ce gentilhomme le plaignait, lui dit ces mots : « Ah ! Miossans, si tu voulais !—Mon devoir, Monseigneur, lui répliqua-t-il.—Fais-le donc et ne t'amuse plus à me plaindre, » reprit le prince. Guy Joly prétend que Cominges ayant entendu la proposition adressée à Miossans par Condé, « lui dit qu'il était son très-humble serviteur, mais que, quand il était question du service du Roi, il n'écoutait que son devoir, et que s'il venait du monde pour les sauver, il les poignarderait plutôt que de les laisser sortir d'entre ses mains, etc... » M. de Sainte-Aulaire, qui me parait avoir fort manqué de critique dans son livre sur la Fronde, admet sans hésiter (t. II, p. 14) la tragique historiette de Guy Joly. D'autres ont tout aussi inexactement rapporté que Condé avait dit à l'oreille de Miossans : « Voilà une belle occasion pour un cadet de Gascogne. » Voir l'*Histoire anecdotique de la Fronde*, par M. Aug. Challamel (1860, p. 151).

[3] Mlle de Montpensier était avec la Reine lorsque Miossans vint rendre compte au Palais-Royal de ce qui s'était passé dans le voyage. Mademoiselle assure que le futur maréchal d'Albret raconta que le prince lui avait dit : « Ah ! Miossans, vous me rendriez un grand service, si vous vouliez ; » et qu'il lui avait répondu : « Je suis au désespoir de ce que mon devoir ne le peut permettre. »

AU CHANCELIER SEGUIER [1].

Monseigneur,

Ce seroit fere tort à l'esprit et à la capacité des huissiers que vous avez envoyés par deça [2] de vous entretenir de ce qui c'est passé à Bourdeaux. Ils vous le diront beaucoup mieux que je ne sçaurois vous l'escrire. Je me servirai seulement de ce favorable rencontre pour vous assurer de mes très-humbles respecs et de la passion violente que j'ay toujours eu de vous rendre mes services avec la qualité glorieuse,

Monseigneur,

De votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COMENGE.

A Cadillac, ce 3 aoust 1649.

AU CARDINAL MAZARIN [3].

Monseigneur,

Je ne doute pas que l'on ne mande à Vôtre Eminence ce qui c'est résolu dans le conseil qu'a tenu aujourd'hui M. de Vendosme, où j'ay assisté en conséquence de l'ordre de Sa Magesté, dont je rends grâces à Vôtre Eminence comme d'une faveur que je recognois venir de sa part. Toutefois si Elle souhaite d'en sçavoir le particulier, Elle poura l'aprendre de Monsieur le Mareschal du Plessys [4] auquel je le mande. Il pouroit bien encore arriver quelques petits obstacles, mais j'espère que nous les vaincrons. Messieurs d'Estrades [5]

[1] Bibliothèque Nationale, fonds français, vol. 17394, p. 62. Autographe.

[2] Les huissiers de la Chaîne qui étaient chargés de signifier au parlement de Bordeaux la déclaration royale par laquelle était prononcée son interdiction (du 12 juillet 1649). Voir sur la manière dont ces huissiers remplirent leur commission (24 juillet) d'abondants détails dans l'*Histoire de la ville de Bordeaux*, par Dom Devienne (p. 320-324), détails presque tous empruntés à l'*Histoire des mouvemens de Bourdeaux*, par le jurat Fonteneil (1651). Les deux huissiers n'y sont pas nommés, ce qui me décide à reproduire ici les quatre lignes qu'ils adressèrent au chancelier, deux jours après avoir exécuté ses ordres : « Monseigneur, nous vous envoions le procès-verbal de l'interdiction générale du parlement de Bourdeaux que nous avons faicte en conséquence de la déclaration du Roy, qu'il a pleu à Vostre Grandeur nous metre ez mains. Monseigneur le duc d'Espernon nous a retenus icy pour travailler à ce qui reste à faire, à quoy nous nous emploirons, comme nous debvons.

« Monseigneur, vos très-humbles, très-obéissans et très-fidèles serviteurs,

« QUIQUEBEUF, HERBIN. »

(Fonds français, vol. 17394, p. 42.)

[3] Bibliothèque Nationale, fonds français, vol. 11633, non paginé. Autographe.

[4] César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France depuis 1645, duc et pair en 1665, mort en 1675.

[5] Godefroi, comte d'Estrades, mort maréchal de France en 1686. Je publierai bientôt de lui, avec d'assez nombreuses lettres inédites, une relation inédite aussi qui est du plus haut intérêt : c'est la relation de la défense de Dunkerque (1651-1652).

et de La Ferrère [1] sont de très-bons seconds l'un à l'aultre. J'y ferai en mon particulier ce que je doibs, et signerai mon advis avec ces messieurs, si l'on le souhaite, voulant avoir part au peril aussi bien qu'au conseil.

Je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

COMENGE.

A Bourdeaux, ce 23 octobre 1653.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

II

SAINT LOUIS ET ALFONSE DE POITIERS [2]

La *Revue des questions historiques* peut avec un certain orgueil faire l'éloge du nouvel et savant ouvrage de M. Boutaric, car ses lecteurs ne peuvent oublier que le troisième numéro de la *Revue* (janvier 1867) a donné une partie de ce travail, sous le titre de : *La guerre des Albigeois et Alfonse de Poitiers*. Chacun connaît le succès qu'avait obtenu *la France sous Philippe le Bel* de M. Boutaric; *Saint Louis et Alfonse de Poitiers* trouvera, nous n'en doutons pas, la même fortune, car on y rencontre la même science dans la mise en œuvre, le même intérêt dans le sujet et une richesse plus grande encore de documents inédits. Alfonse de Poitiers est un personnage nouveau dans l'histoire, mais son nom est désormais placé à côté de celui de son frère saint Louis, dont il imita les actes et servit la politique.

[1] Ou La Ferrière. Voir *Archives historiques du département de la Gironde*, t. IV, p. 254, 255, 486.

[2] *S. Louis et Alfonse de Poitiers. Etude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la couronne et sur les origines de la centralisation administrative*, d'après des documents inédits, par Edgard Boutaric, sous-chef de section aux archives de l'Empire, professeur à l'école impériale des Chartes. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, Plon, 1870, in-8° de 550 pages.

Quelle idée faut-il se former de la royauté féodale sous saint Louis? — car sous Philippe le Bel, ce n'est déjà plus la royauté féodale. Il est intéressant mais difficile de le savoir directement, puisque les documents font trop souvent défaut et qu'on n'a guère l'espérance d'en découvrir d'autres. A côté de la royauté, il serait donc utile de rencontrer un gouvernement analogue afin de reconstituer par comparaison celui de saint Louis et de faire ainsi, selon le mot de M. Boutaric, de l'histoire comparée, comme les naturalistes ont reconstitué des espèces perdues en faisant de l'anatomie comparée. Or, s'il y a pénurie de documents pour l'histoire du domaine royal, il en est de même, plus ou moins, pour l'histoire des grands feudataires, comtes de Flandre, de Champagne, etc... Seul, le gouvernement d'Alfonse, frère de saint Louis, nous a laissé un grand nombre de pièces — quatre mille environ — qui permettent de saisir parfaitement, non-seulement les faits politiques, mais encore les détails de l'organisation financière, judiciaire et administrative de ses États.

La connaissance du gouvernement d'Alfonse offre un intérêt particulier. Possesseur de nombreuses provinces, Poitou, Saintonge, Auvergne, Agenais, Albigeois, Languedoc, Venaissin, Alfonse sut y faire aimer la domination française, en sorte que l'histoire de son gouvernement est l'histoire de l'annexion à la couronne de France des provinces de l'Ouest et du Midi. Comment s'y prit-il pour se faire aimer des peuples, justement froissés par une conquête à main armée? Il respecta leur autonomie et garda en tout une égale justice; s'il prit dans sa main, sans les laisser jamais flotter, les rênes de l'administration, s'il fut centralisateur, il sut aussi accepter dans chaque province les institutions existantes, les modifier ou en créer d'autres, dont l'utilité était évidente pour mettre à la raison les seigneurs violents ou les officiers cupides. Assurément la liberté — en prenant ce mot dans son sens général — n'existait pas au moyen âge, mais, comme le dit très-bien M. Boutaric, il y avait des libertés, des droits et des devoirs reconnus et sanctionnés. Saint Louis, mourant, recommandait à son fils la règle qui avait guidé sa conduite : « A justices tenir et à droitures sois loyaux et roide. » Alfonse avait eu et pratiqué la même maxime. Le livre de M. Boutaric nous le prouve abondamment.

Le traité de 1229, qui termina la guerre des Albigeois, ayant donné à la France le Languedoc, qu'Alfonse reçut aussitôt de la reine Blanche, il était naturel de parler de cette guerre, de ses causes, de ses résultats, et avant tout des institutions qui régissaient le pays où cette guerre éclata. La maison de Saint-Gilles semblait devoir prendre au Midi le rôle que la royauté capétienne s'apprêtait à jouer dans le Nord, tant elle était puissante et dominait sur des peuples unis par la même langue et les mêmes intérêts. Toutefois, cette civilisation méridionale, qui de loin jette tant d'éclat, n'était, nous dit M. Boutaric, qu'une vaine apparence; la puissance des comtes de Toulouse était illusoire. Leur capitale était une république quasi-indépendante; le système féodal était peu déve-

loppé, car le Midi avait été moins que le Nord pénétré par la conquête germaine; il y avait encore beaucoup d'alleux, c'est-à-dire de terres libres, et un régime municipal puissant restreignait les droits du seigneur. Ici une question intéressante se présente. Ce régime municipal fut-il, comme plusieurs l'ont cru, une continuation du régime municipal romain, et les consuls du XIIIe siècle peuvent-ils être acceptés comme les héritiers des anciens duumvirs? M. Boutaric répond négativement, et c'est là un point d'histoire tout à fait neuf. Aucun texte ne permet d'établir cette perpétuité de juridiction. L'établissement du régime municipal en Languedoc fut toute autre chose que la suite des traditions romaines; il ne fut pas non plus aussi pacifique qu'on le croit communément. Il y eut parfois dans les villes des insurrections violentes, et la force présida souvent à la naissance des consulats méridionaux. Le tiers-état était puissant dans ces contrées, et avait un esprit municipal aussi vivace mais moins exclusif que celui du Nord, car il admettait dans la commune les trois ordres : clercs et nobles siégeaient dans les conseils populaires à côté des bourgeois. C'est au milieu de ce pays, de ce peuple ardent, que, sous les yeux d'un clergé généralement assez relâché, l'hérésie vient à s'implanter; non une hérésie déterminée dans sa croyance, mais multiple en ses manifestations : autant d'hommes, autant d'hérétiques différents, qui tous poursuivaient, il est vrai, le même but : la ruine complète de l'Église. On chercha à les convertir, mais les armes de la persuasion furent vaines, et comme, non contents de porter atteinte au dogme, ces hérétiques traduisaient leurs croyances en actes coupables, — M. Boutaric ne le dit pas assez, — la croisade fut prêchée contre les hérétiques du Midi. Le caractère purement religieux de l'expédition ne saurait être méconnu, a dit l'auteur, et il a raison; il faut donc réduire de beaucoup l'influence de ces prétendues inimitiés de race qui auraient conduit les compagnons de Montfort. M. Boutaric explique la conduite prudente, circonspecte de Philippe-Auguste, et montre ensuite comment Louis VIII, aidé par un puissant mouvement du clergé méridional, entreprit la conquête des États de Raymond VII, devenu en ses derniers jours le champion autour duquel se rallièrent les catholiques patriotes qui l'avaient d'abord combattu. Une transaction habilement ménagée donna à la royauté une partie du Languedoc, et lui assura le reste. Le traité de Meaux fut donc, comme le dit M. Boutaric, un des grands faits de l'histoire de France.

A la période de guerre succéda la période de réparation, et c'est celle-là que le savant auteur étudie longuement. On a accusé Alfonse d'avoir anéanti la littérature provençale, mais cette littérature s'éteignit d'elle-même, malgré les efforts d'un prince lettré et ami des lettrés. On lui a reproché d'avoir tué la liberté; ce n'est pas exact. Alfonse n'était pas un despote, mais un administrateur éclairé, juste et prudent. Nous allons le voir, en relevant d'après M. Boutaric les principaux actes de ce prince dans les matières financières, judiciaires, administratives.

Pour faciliter les transactions et le commerce, Alfonse, sans interdire les autres monnaies caorsine, raymondine, arnaudine, etc., qui eurent cours simultanément avec les siennes, introduisit l'unité de monnaie avec la base du système tournois, d'après le type même des monnaies royales, jusqu'à ce que saint Louis, ayant réclamé contre l'espèce de contrefaçon de la monnaie, Alfonse, tout en gardant le système du tournois, prit de nouveaux types. M. Boutaric a traité cette partie un peu ardue de son sujet avec grand soin : il établit que c'est bien deux cent dix-sept deniers tournois que l'on taillait dans un marc d'argent fin; et à l'aide des baux au sujet de la monnaie du Poitou, il fournit de curieux renseignements sur les règles suivies dans la fabrication des espèces.

Outre cette unité de monnaie, Alfonse établit une administration financière régulière. Ici M. Boutaric rejette cette classification arbitraire des feudistes modernes en domaine corporel, incorporel, muable, etc., et, documents en main, il établit le budget complet des États d'Alfonse, budget de recettes et de dépenses. Les recettes ordinaires des sénéchaussées viennent de trois sources différentes : les rachats, ou droits de mutation, payés par les feudataires; les domaines, ou revenus des terres, moulins, rivières et de cens, qui n'étaient pas toujours le prix du loyer de la terre, mais se produisaient sous vingt formes diverses en signe seulement de vasselage, revenus très-variés, de perception difficile, affermés aux prévôts qui pressuraient leurs administrés pour rendre leurs baux plus productifs; enfin, la troisième source de recettes était les exploits ou produits de justice, comprenant entre autres les amendes dont la moitié appartenait au comte. Les dépenses des sénéchaussées étaient rangées sous cinq chefs différents : les gages des sergents, châtelains, etc.; — les aumônes et les fiefs ou pensions accordés à d'anciens officiers; — les œuvres ou dépenses d'entretien des châteaux et autres édifices, comme ponts et routes; — les menues dépenses, comme le payement des messagers, l'échange de monnaies; — enfin les gages des sénéchaux. Cette comptabilité fut à coup sûr imitée de celle du roi de France, et on peut comprendre le haut intérêt des détails donnés sur tous ces points par M. Boutaric. En évaluant en monnaie moderne le produit des recettes nettes prélevées par le comte Alfonse et versées au Temple, on trouve d'après divers comptes que ces revenus ordinaires s'élevaient à trois millions environ [1]. Outre les revenus ordinaires il y en avait d'extraordinaires, aides, double cens, fouage, puis les sommes accordées par le Pape, comprenant, par exemple, le produit des rachats du vœu d'aller en Terre sainte, etc..., et les confiscations sur les juifs et les hérétiques, dont M. Boutaric aurait pu parler dans le même chapitre que celui des autres impôts extraordinaires, sans leur en accorder un spécial.

Les dépenses du comte se divisaient en ordinaires et extraor-

[1] M. Boutaric donne les chiffres exacts.

dinaires. Les ordinaires se partageaient en deux sections : dépenses de l'hôtel et dépenses diverses. L'hôtel du comte et celui de la comtesse avaient chacun leur comptabilité séparée. L'hôtel comprenait les dépenses en pain, vin, cuisine, écurie, chambre; puis les dons et aumônes, les dépenses pour le train de chasse, le jeu; puis les sommes consacrées à l'habillement du comte et de la comtesse, et des gens de service, sommes au milieu desquelles on trouve des dépenses de toute nature, en sorte qu'il y a bien en cet endroit un certain désordre. Mais la comptabilité tenue au Temple était excellente, et, à n'importe quelle époque, on connaissait la situation pécuniaire et l'argent disponible.

L'organisation judiciaire comprenait trois degrés de juridiction. Il y avait des tribunaux de première instance, des prévôts, juges, bayles, comprenant des juridictions seigneuriales et des juridictions municipales, par suite de ce fait qui n'avait pas encore été signalé qu'à la suite de la révolution communale, chaque citoyen eut le droit de se plaindre à ses magistrats ou au tribunal du seigneur. Outre ces magistrats, il y avait les jurés qui, en matière criminelle, ne se bornaient pas à apprécier les questions de fait comme de nos jours, mais appliquaient la loi et prononçaient les sentences. M. Boutaric constate, d'après un document nouveau, l'assistance judiciaire dont des textes déjà connus apprenaient l'existence. Il y avait des tribunaux d'appel formés par les juges des sénéchaux, sans compter que les sénéchaux tenaient en personne des assises ambulatoires dans leur sénéchaussée plusieurs fois par an. En dernier appel on avait le parlement de Paris. Enfin, on rencontrait une juridiction supérieure dans le Parlement particulier d'Alfonse, qui ne jugeait jamais les appels, mais certaines causes particulières. M. Boutaric, à l'aide de documents inédits, fournit des détails intéressants sur ce parlement qui n'était pas une cour féodale, mais une sorte de conseil d'État, sous la dépendance du comte; il le compare, ou plutôt il observe qu'il ne faut pas le comparer avec le parlement royal de Paris, son supérieur en principe.

Comme saint Louis, Alfonse eut des enquêteurs, et M. Boutaric, qui a trouvé aux archives une partie des procédures des enquêteurs, un des plus curieux monuments historiques qui existent, entre à ce sujet dans quelques détails, renvoyant pour le surplus à un mémoire qu'il a lu à l'Académie, et qui a été inséré dans la première partie du tome XXII des *Mémoires présentés par divers savants*. Dans le principe, les enquêteurs décidaient eux-mêmes les plaintes d'un objet peu important qui leur étaient soumises, mais ils furent ensuite uniquement chargés de recevoir les réclamations contre les abus de pouvoir des baillis et des sergents, d'en vérifier le fondement au moyen d'une enquête, et de rapporter le résultat de leurs recherches au Parlement et au comte lui-même qui, nous le savons, se réservait de décider en dernier ressort. Un fait qu'il ne faut pas perdre de vue, observe M. Boutaric, c'est que les enquêteurs ne recevaient pas l'appel des sentences régulièrement

rendues : ils ne connaissaient que des abus de pouvoir et des extorsions qui n'avaient pas été l'objet d'un jugement. C'est un spectacle admirable, dit-il encore, que de voir le soin avec lequel ils allaient au-devant des plaintes du peuple, et avec quelle justice ils prononçaient, soit contre le Roi, soit contre ses officiers. Alfonse, après avoir emprunté à son frère cette institution si utile, l'améliora et la rendit permanente. Quelquefois, comme en 1254, en Languedoc, les enquêteurs eurent un but politique ; ici c'était celui d'étudier les réformes que réclamait l'administration des provinces méridionales et de proposer celles qui paraîtraient désirables. Nous sommes amenés ainsi à dire un mot des rapports administratifs du comte Alfonse avec le clergé, la noblesse et le tiers-État, vaste sujet sur lequel M. Boutaric apporte également de nombreuses lumières.

Un fait inconnu jusqu'à ce que M. Boutaric le consignât dans son article de la *Revue des questions historiques*, doit être signalé. Il se rencontra des officiers du comte qui, du mépris de toutes les lois, revenaient sur les sentences de l'Inquisiteur ecclésiastique pour les aggraver. Le fanatisme peut-être, mais à coup sûr la cupidité, excitaient ces agents, car c'est pour augmenter les revenus en obtenant une confiscation que la sentence régulière ne comportait pas, que les juges séculiers faisaient illégalement périr sur le bûcher ceux que les inquisiteurs avaient seulement condamnés à la prison. Un dominicain, Renaud de Chartres, constata ces faits et dénonça énergiquement au comte Alfonse ces coupables abus ; une autre fois le sénéchal de Rouergue se plaignit vivement que l'évêque de Rodez, au lieu de condamner à mort six hérétiques, les eût condamnés seulement à la pénitence pour éviter ainsi à ces malheureux la confiscation. Ces révélations sont très-importantes pour apprécier l'état de l'opinion publique ; il est intéressant de voir ce conflit entre l'Inquisition et le pouvoir laïque au sujet de la punition des hérétiques ; certes, dirons-nous avec M. Boutaric, le beau rôle n'est pas du côté des agents du comte.

Avec les nobles, Alfonse, comme son frère saint Louis, se montrait sévère, mais juste. Dans les diverses provinces soumises au pouvoir du comte, la féodalité n'avait pas les mêmes allures. Dans le Poitou et la Saintonge, les biens qui unissaient le comte à ses vassaux étaient très-étroits, et ces derniers avaient envers leur seigneur des devoirs fort onéreux ; dans le Midi, ces liens étaient assez relâchés et, sauf en quelques endroits du comté de Castres et de la sénéchaussée de Carcassonne, la conquête de Simon de Montfort ne modifia pas sensiblement les anciens usages. Dès le XIIIe siècle, on pouvait, M. Boutaric en donne de curieux exemples, devenir noble moyennant finance, et, comme le dit un compte cité par l'auteur, un « novel chevalier, por esparnier à prouver sa noblesse, » n'avait qu'à payer deux cents livres. Dans le Midi même, la classe bourgeoise était tellement rapprochée de la classe noble que souvent les lignes de démarcation se trouvaient effacées. Partout, du reste, les tribunaux du comte, fortement organisés, firent la guerre à la féoda-

lité, car tout fonctionnaire haïssait la noblesse et cherchait à satisfaire sa haine. Alfonse maintint vigoureusement l'ordre public, les justices seigneuriales furent surveillées, et si les excès furent encore nombreux, ils attirèrent la punition de leurs auteurs.

Les relations d'Alfonse avec le tiers-État sont tout à l'avantage de ce dernier. En 1270, le comte octroya à la ville de Riom la charte dite Alfonsine, qui devint comme le code du droit public de l'Auvergne pendant tout le moyen âge ; dans le Midi, où le tiers-État possédait déjà des fiefs nobles, on peut signaler un singulier changement d'idées de la part de certaines villes où, comme à Castel-Sarrazin et Moissac, on abandonna au comte la juridiction municipale et le droit d'élection des consuls, actes qui paraissent se rattacher, dit M. Boutaric, à une sorte de révolution communale qui est restée ignorée, mais dont on trouve des traces authentiques.

Peu sympatique peut-être aux libertés communales, Alfonse, néanmoins, n'en viola aucune, et fonda un certain nombre de villages ou bourgs dont les habitants furent dotés de priviléges réels. M. Boutaric en donne l'analyse. Les priviléges politiques sont très-restreints, car c'est le bayle, non les habitants, qui choisit les consuls, après avoir consulté les notables. Cependant la répartition de l'impôt est faite par douze habitants élus par le peuple ; tout ce qui touche à la liberté civile est clair, précis et satisfaisant. N'oublions pas que le tiers-État était appelé à se prononcer sur les demandes des subsides qui étaient faites à chaque communauté en particulier, et que, dans le Midi, il y avait des assemblées composées de membres des trois ordres. La réunion du Languedoc à la couronne inspira, dit M. Boutaric, l'idée de généraliser ces assemblées, et donna certainement naissance aux États généraux.

Ici doit se terminer l'analyse de l'ouvrage du savant archiviste, dont nous avons relevé au courant de la plume les principaux traits; beaucoup d'autres offrent un intérêt égal, si ce n'est supérieur. Ainsi M. Boutaric prouve, contre l'opinion de M. Beugnot et de M. Henri Martin, que le traité d'Abbeville, passé en 1258 entre saint Louis et le roi d'Angleterre, loin d'être désavantageux, fut au contraire un chef-d'œuvre politique, car il établit *légalement* la prédominance du Roi dans tout le royaume, en faisant reconnaître sa suzeraineté par un puissant roi; ainsi M. Boutaric constate que la fameuse ordonnance de saint Louis pour la réformation du royaume, avant d'être générale pour tout le royaume, fut spécialement appliquée aux sénéchaussées royales du Midi; ainsi il constate que le droit de régale n'était pas établi légalement en Languedoc au XIIIe siècle. Parmi toutes les pièces analysées ou publiées *in extenso*, je ne relèverai plus que l'instruction donnée par Urbain IV aux inquisiteurs dans les États d'Alfonse, « véritable code, dit M. Boutaric, qui mérite de fixer l'attention, parce qu'il détermine les modes de procéder de l'inquisition au milieu du XIIIe siècle et permet d'apprécier les adoucissements apportés. » On y voit, entre autres dispositions, ce point important d'une sorte de jury qui assiste les in-

quisiteurs pour recevoir les dispositions, et que les inquisiteurs doivent consulter.

Nous ne pouvons mentionner ici, on le comprend, tous les faits instructifs que contient le nouvel ouvrage de M. Boutaric. Ce que nous avons dit suffira cependant, nous l'espérons, pour montrer l'importance d'un travail qui devient absolument nécessaire pour connaître l'organisation et les idées de la société féodale au XIIIe siècle. Après avoir obtenu un prix à l'académie des Inscriptions dans sa première ébauche au concours de 1861, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers* vient d'obtenir cette année de la même académie le grand prix Gobert.

HENRI DE L'EPINOIS.

COURRIER ANGLAIS

M. le professeur Masson[1] avait publié il y a quelques années le premier volume d'une biographie du poëte Milton ; chacun s'attendait, l'auteur s'attendait lui-même, à ce que la suite paraîtrait presque immédiatement ; mais il arrive fort souvent que les matériaux s'accumulent d'une manière inattendue ; des documents sur lesquels on ne comptait pas surgissent du fond de quelque bibliothèque, et il faut bien, enfin, pour peu qu'on ait de conscience, exploiter tout ce que l'on peut trouver en fait de pièces justificatives. Quand il s'agit de Milton, l'exactitude et le scrupule sont particulièrement nécessaires, car la biographie du poëte se rattache à l'histoire de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande au XVIIe siècle ; et on sait que, pour ses contemporains, Milton était un homme d'État tout autant, sinon plus, qu'un homme de lettres. Le premier volume racontait les trente premières années de la vie du grand écrivain ; le second n'embrasse que les cinq suivantes, et on voit que sur ce pied-là M. Masson n'est pas au bout de sa tâche. Il est vrai qu'afin d'être complet il a inséré dans son livre une quantité considérable d'actes, d'extraits, de lettres, de documents de toute espèce ; bref, il n'a voulu laisser rien à faire aux biographes futurs ; je crois qu'il a réussi. La révolte des presbytériens écossais, les discussions du Long-parlement, l'affaire des treize évêques, la guerre de l'Irlande, le commencement de la guerre civile, et les conférences de l'assemblée de Westminster : tels sont les principaux sujets dont s'occupe M. Masson. Il consacre un livre entier à l'histoire des dissidents anglais, et on voit, par conséquent, que pour l'histoire générale du Royaume-Uni, autant que pour la vie de Milton lui-même, l'ouvrage annoncé ici est d'un intérêt fort réel.

— Le nouveau volume édité par M. Rawson Gardiner pour la *Cam-*

[1] *The Life of John Milton : Narrated in Connexion with the Political, Ecclesiastical, and Literary History of his Time.* By David Masson, M. A. Vol. II., 1638-1643. London, Macmillan and Co., 1871, in-8°.

den-Society[1] se compose d'extraits tirés d'un paquet de manuscrits trouvés dans l'atelier d'un menuisier; ils portaient en dehors l'inscription suivante: *Marq. of Bucks en state affairs... uesoless*, et avaient été mis au rebut. M. Gardiner, qui a le flair infaillible lorsqu'il s'agit de documents historiques, découvrit ces papiers, les examina, et y trouva les matériaux d'un petit in-4° qui ne manque pas d'intérêt. On y remarque une série de cent soixante-une lettres s'étendant depuis l'année 1607 jusqu'en 1704. La première est écrite par Jacques Ier, roi d'Angleterre, à Henri IV; la dernière est un billet de Charles Ier au prince Robert. Un des points les plus curieux de ce recueil se rapporte au malheureux sir W. Ralegh, si connu comme écrivain et comme soldat. D'après les dépêches que M. Rawson Gardiner a publiées, il est maintenant de toute évidence que le roi Jacques envoya Ralegh au supplice tout simplement pour faire plaisir à la cour d'Espagne. Le chancelier Bacon figure aussi dans le nouveau volume de la *Camden;* on le voit sollicitant de Buckingham son élévation à la pairie. Le favori répond avec beaucoup de hauteur que Sa Majesté ne peut souffrir l'idée de créer des pairs à prix d'argent, quel que soit l'état de ses finances. Un peu plus loin, il est vrai, nous voyons la dignité de baron accordée à un autre individu qui avait offert au roi une somme ronde de 10,000 livres sterling.

— Le second volume des *Annales Monasterii Sancti-Albani*[2] vient de paraître; on en attribue généralement la composition au moine Jean Amundesham; mais c'est là un problème qui n'a pas encore été tout à fait décidé. Je n'ai pas besoin de rappeler ici à mes lecteurs l'importance du monastère de Saint-Alban, ses richesses, l'éclat qu'il a jeté sur l'histoire de l'église d'Angleterre; il est également inutile que je recommande un ouvrage publié dans cette série de documents dont j'ai eu tant de fois déjà à faire ressortir la valeur. Je me contenterai de dire que les personnes qui s'occupent du moyen âge trouveront ici de quoi les intéresser. L'administration de Jean Wethamstede ne semble pas avoir été aussi irréprochable qu'on eût pu le désirer, et les indications données par M. Riley, le savant éditeur, contiennent des détails assez tristes; mais la position d'un dignitaire de l'Église gouvernant une maison religieuse regardée comme une des principales abbayes de la chrétienté est toujours dangereuse, et Wethamstede prenait trop souvent les allures d'un monarque absolu.

— Voici un autre ouvrage appartenant à la même série[3]. La chro-

[1] *The Fortescue Papers; consisting chiefly of Letters relating to State Affairs, collected by John Packer, Secretary to George Villiers, Duke of Buckingham.* Edited, from the Original MSS. in the Possession of the Hon. G. M. Fortescue by Samuel Rawson Gardiner. In-4°. (Printed for the *Camden-Society.*)

[2] *Annales Monasterii S. Albani, a Johanne Amundesham, Monacho, ut videtur, conscripti*, A. D. 1421-40. Edited by Henry Thomas Riley, M. A. Vol. II. London, Longmans and Co., 1871, in-4°.

[3] *Polychronicon Ranulphi Higden, Monachi Castrensis; together with the English Translation of John Trevisa, and of an unknown Writer of the Fifteenth Century.* Edited by Rev. Joseph Rawson Lumby, M. A. Vol. III.

nique de Ranulph Higden est bien connue, et peut être consultée avec beaucoup de fruit; mais elle intéresse surtout les Anglais par la traduction qu'en a faite Jean Trevisa. Cette traduction est un des meilleurs spécimens de la langue du XIVe siècle; le manuscrit existe encore, et les bibliographes aiment à penser que la première édition fut imprimée par le célèbre Caxton. M. Lumby, d'après les ordres du garde des archives, a publié la chronique de Higden en latin et en anglais; il a ajouté à la version de Trevisa une autre traduction qui fait partie du manuscrit 2261 de la collection Harléienne, au British Museum, et qui semble avoir été écrite entre les années 1432 et 1450. Avec les préfaces, les notes et les tables, cette chronique en trois volumes ne laisse rien à désirer, et elle méritait incontestablement les honneurs d'une édition irréprochable. Ranulph Higden, on peut le dire, a été pendant le moyen âge le compilateur à la mode; on le citait à chaque instant, et les merveilleuses légendes qu'il nous raconte faisaient autorité. Son ouvrage, divisé en sept livres, est une véritable encyclopédie d'histoire et de géographie. Le premier livre est pour ainsi dire, et c'est même ce que l'auteur l'appelle, une carte du monde; on y trouve une description abrégée des pays connus alors, suivie de détails plus circonstanciés sur la Grande-Bretagne. Vient ensuite, dans la seconde division, le récit de l'histoire du monde depuis la création jusqu'à la destruction du second temple par Nabuchodonosor. Le livre troisième nous conduit jusqu'à la naissance de Notre-Seigneur. Avec le quatrième, nous voyons se dérouler le tissu des événements qui aboutissent à l'arrivée des Saxons en Angleterre. Le cinquième traite de l'invasion des Danois. Dans le sixième nous est racontée l'histoire de la conquête normande, et enfin le septième et dernier mène le lecteur jusqu'au règne d'Édouard III. Ranulph Higden ne prétend pas le moins du monde à la dignité d'écrivain original; ses sources sont Pierre Comestor pour l'histoire sacrée, Geffroy de Monmouth et Alexandre Neckham pour la profane. Quant à Jean Trevisa, le traducteur anglais du *Polychronicon*, c'était aussi un ecclésiastique. Il suivit les cours de l'université d'Oxford comme membre du collége de Stapledon (maintenant Exeter), puis du collége de la reine; il obtint plus tard le bénéfice de Berkeley dans le Gloucestertshire, et en même temps le poste d'aumônier de Thomas, lord Berkeley. L'érudition de Trevisa ne paraît pas avoir été fort remarquable, mais, comme je l'ai dit déjà, sa traduction est très-précieuse au point de vue philologique. Nous y trouvons un modèle de l'anglais, tel qu'il se parlait il y a cinq cents ans.

— J'ai à citer sur l'histoire des Indes un ouvrage remarquable [1] et

Published by the Authority of the Lords Commissionners of Her Majesty's Treasury, under the Direction of the Master of the Rolls. London, Longmans and Co., 1871, in-4°.

[1] *The Chronicles of the Pathan Kings of Dehli.* Illustratred by Coins, Inscriptions, and other Antiquarian Remains. By Edward THOMAS. London, Trübner and Co., 1871, in-8°.

méritant quelques mots de recommandation dans notre *Courrier* On sait que les annales de l'empire mahométan aux Indes forment l'époque la plus intéressante dans l'histoire de ce pays. Cet empire se subdivise en deux périodes distinctes, savoir celle des dynasties Pathanienne. depuis l'an 1193 jusqu'en 1400, et celle de la dynastie Mongole fondée par Babar en 1526, par suite de la bataille de Panipat. L'histoire de la domination Mongole nous est plus familière à nous autres Européens, et surtout aux Anglais, à cause de ses rapports avec les premiers exploits de la compagnie des Indes; de plus on y voit briller les noms de souverains tels que Babar et Akbar, dignes de vivre parmi les rois les plus illustres dont la postérité ait conservé la mémoire. Cependant il ne faudrait pas croire que l'époque anté-mongolienne, si je puis m'exprimer ainsi, n'est pas digne de fixer notre attention. Au contraire, rien de plus intéressant que de suivre les progrès de l'invasion mahométane, de voir les annexions se multiplier rapidement, jusqu'à ce qu'enfin le continent indien tout entier relève des monarques établis à Dehli. Les événements qui se sont accomplis pendant cet intervalle revivent dans une série de chroniques très-précieuses, mais qu'il faut consulter avec critique. Les auteurs de ces ouvrages se trompent souvent sur les dates, ils attachent beaucoup d'importance à des trivialités, et consacreront des chapitres entiers aux cérémonies des cours, tandis qu'ils diront fort peu de choses d'une révolution politique dont les résultats ont pourtant été immenses. Voilà comme un livre de la nature de celui que j'annonce ici est excessivement précieux. Le témoignage des médailles et des inscriptions éclaire, complète et rectifie souvent celui des historiens proprement dits, et dans le cas de l'histoire des Mahométans, ce témoignage est d'autant plus digne de confiance que les Mahométans eux-mêmes y attachent une très-grande valeur. Tout cela est fort bien expliqué dans la préface de M. Thomas, et on peut dire hardiment que l'ouvrage de ce *scholar* est hors ligne. Un graveur habile y a reproduit des spécimens de monnaie frappées sous quarante monarques, de 1193 à 1555.

— Les lecteurs de la correspondance de M. de Tocqueville se rappelleront sans doute le nom de M. Nassau Senior [1], et ils s'empresseront de renouveler connaissance avec ce *gentleman* dans les deux volumes que j'annonce ici. Comptant au nombre de ses meilleurs amis MM. de Montalembert et Léon Faucher, en France; en Italie, le comte Cavour, Gioberti, Balbo et Salvagnoli, M. Senior pouvait, par leur intermédiaire, se tenir au courant de la politique continentale; et comme il notait soigneusement les entretiens auxquels il prenait part, son carnet s'enrichissait chaque jour d'observations précieuses qui paraissent maintenant, grâce aux soins pieux de madame Simpson, sa fille, et qui servent de commentaire aux terribles événements dont nous avons été les témoins. Le premier des *Jour-*

[1] *Journals kept in France and Italy, from* 1848 *to* 1852. By the late Nassau William Senior. Edited by his Daughter, Mrs. C. M. Simpson. London, King and Co., 1871. 2 vol. in-8°.

naux de M. Senior porte la date du mois de mai 1848; M. de Lamartine se trouvait encore au pouvoir, mais son influence commençait à baisser, sans que l'on pût pressentir qui hériterait de sa succession politique. Lorsque l'observateur anglais revint à Paris l'année suivante, au mois de mai, la dictature s'annonçait déjà, et l'on voyait bien que le triomphe du sabre ne tarderait pas. M. Senior prédisait en 1851 que le règne de Louis-Napoléon ne durerait pas vingt ans; il ne se trompait pas de beaucoup. Il ne déguise jamais son antipathie pour le régime impérial; cependant son appréciation de l'empereur est assez juste et, en tous cas, elle est fort modérée. La partie des *Journaux* qui se rapporte aux affaires d'Italie me semble la plus intéressante.

— J'ai rendu compte un peu plus haut d'un des nouveaux volumes publiés par la *Camden-Society;* en voici un second [1], où se trouvent réunis, ainsi que le titre l'indique, trois extraits différents. Le morceau intitulé *The Earl of Bristol's Defence* est celui, je crois, qui arrêtera de préférence le lecteur curieux de particularités historiques; il se rapporte à la fameuse question du mariage projeté par Jacques Ier, roi d'Angleterre, entre le prince de Galles et l'infante d'Espagne. C'est le comte de Bristol qui fut chargé des négociations; à son retour en Angleterre, il fut accusé d'avoir, par ses dépêches, induit le gouvernement anglais en erreur, et comme il aurait pu révéler bien des choses peu agréables au roi et à Buckingham, son favori, on le mit en prison pour le réduire au silence. On n'alla pas jusqu'à lui faire faire son procès, et il fut même rendu à la liberté; mais comme rien ne put l'obliger à dire ce qu'il savait n'être pas la vérité, des ordres furent donnés de l'arrêter de nouveau.— La biographie de W. Whittingham, doyen de l'église cathédrale de Durham, est une page détachée de l'histoire du XVIe siècle. Attaché aux doctrines du protestantisme anglican, et élevé à l'université d'Oxford sous le règne d'Édouard VI, il fut contraint de chercher un refuge à Genève lors de l'avénement de Marie Tudor, et il épousa la belle-sœur de Calvin. De retour en Angleterre, sous le règne d'Élisabeth, il fut nommé aumônier de l'expédition envoyée pour la défense du Havre, que les Anglais occupaient alors et qu'assiégeaient les Français; ses fonctions ne l'empêchèrent pas de prendre une part active aux sorties, et il prêchait la plupart du temps avec sa cuirasse par-dessus son costume ecclésiastique.

— M. Froude, l'historien de la reine Elisabeth, vient de publier [2] un second recueil d'essais et de notices qui ont déjà paru dans les

[1] *Life of Mr. William Whittingham, Dean of Durham.* From a MS. in Antony Wood's Collection, Bodleian Library. — *The Earl of Bristol's Defence of his Negotiations in Spain.* From MSS. in the Bodleian Library and the Public Record Office. — *Journal of Sir Francis Walsingham, from December* 1570, *to April* 1583. From the Original Manuscript in the possession of Lieut.-Col. Carew. — Camden Miscellany. Vol. VI (Printed for the *Camden-Society*), in-4°.

[2] *Short Studies on Great Subjects.* By James Anthony FROUDE. Second Series. London, Longmans and Co., 1871, in-8°.

magazines et les revues. Les morceaux les plus remarquables de ce volume se rapportent à Calvin, à Hugues de Lincoln, et aux chartreux d'avant la réforme. Sans nous y arrêter davantage, disons franchement que M. Froude écrit un peu trop au point de vue pessimiste. Son admiration du passé est si intense qu'elle l'a rejeté dans une attaque violente de la société moderne, et il est devenu radical par pure sympathie pour le moyen âge. C'est là un phénomène psychologique assez curieux pour être relevé ici.

— J'ai souvent déjà essayé de prouver que les collections de ballades et de chansons populaires [1] ont droit à une place très-distincte et très-réelle parmi les ouvrages historiques ; je reviens encore sur cette thèse à propos d'un recueil publié d'abord en 1723 et maintenant réimprimé. Il serait curieux de rechercher à quelle époque les amateurs anglais ont commencé à réunir et à classifier les innombrables chansons populaires qui, dans le Royaume-Uni comme ailleurs, transmettent à la postérité un calque fidèle du passé, ainsi que certains détails d'histoire qu'en chercherait en vain dans des travaux plus sérieux. Les deux *collectionneurs* les plus célèbres furent Samuel Pepys et le duc de Roxburg ; le recueil de ce dernier a été déjà donné au public dans une édition excellente préparée par M. Chappell ; celui de Pepys, conservé à Cambridge et formant partie de la bibliothèque du collége de la Madeleine, doit, nous dit-on, être prochainement livré à l'impression. En attendant, nous voyons avec beaucoup de plaisir la mise en vente d'un troisième recueil qui a déjà, ainsi que je l'ai dit, plus d'un siècle d'existence, et qui est vraiment digne de figurer dans les meilleures bibliothèques. La majeure partie des pièces rassemblées ici ont trait à des sujets ou à des personnages historiques, et nous montrent quelle impression ces personnages et ces faits avaient laissée sur le peuple. La belle Rosemonde, Chevy-Chace, Whittington et son chat, Jane Shore, le pirate Andrew Barton, la reine Élisabeth et son favori le comte d'Essex, le roi Edgar, lady Godiva, Richard Cœur-de-Lion, Richard II, la bataille d'Azincourt, Edouard III et la comtesse de Salisbury, l'histoire d'Owen Tudor, Henri VIII et ses mariages, la mort de Marie Stuart, Elisabeth et le camp de Tilbury : tels sont les principaux thèmes des ballades dont je parle en ce moment. La légende y est aussi représentée, et le roi Arthur, la reine Genièvre et les chevaliers de la Table-Ronde fournissent un appoint très-digne d'être mentionné ; enfin la poésie des braconniers n'a pas été négligée, et l'éditeur a eu soin d'insérer un choix des meilleures ballades où sont racontés les exploits de Robin Hood, du moine Tuck et de leurs vaillants acolytes. Tout cela forme une collection qui, par son mérite, nous permettra d'attendre patiemment que les cerbères du collége de la Madeleine à Cambridge veuillent bien autoriser la publication des manuscrits de Samuel Pepys.

[1] *A Collection of Old Ballads, Corrected from the best and most ancient Copies Extant.* With Introductions, Historical, Critical, and Humorous. Illustrated wirth Copper-Plates. London, 1723. London, Pearson, 3 vol. in-8°.

— Il est peu de pays dont l'histoire nous soit aussi peu connue que l'Irlande; nous avons une vague idée de ses antécédents barbares, du temps des Pictes et des Scots; nous savons quelque chose de ses annales contemporaines, mais voilà tout. Et pourtant les documents à consulter ne manquent pas. Le lecteur peut déjà se faire une légère idée de ce qu'était l'Irlande au ve siècle de notre ère, et même pendant un certain laps de temps avant cette époque. Il nous reste un code de lois rédigé dans un temps éloigné, qui était observé d'un bout de l'Ile à l'autre, et qui même alors passait pour reposer sur des traditions de la plus haute antiquité. C'est là un monument très-précieux à consulter, quand on veut connaître l'histoire de la civilisation irlandaise. On y voit que la littérature, la médecine et la musique étaient cultivées avec soin depuis un temps dont on ne saurait apprécier la date; nos musées possèdent une quantité d'objets fabriqués en Irlande, et qui, malgré leur antiquité, nous frappent par la perfection et le bon goût. S'il faut en croire une tradition, un des premiers rois de l'Irlande, Nuadha, ayant eu une main coupée sur le champ de bataille, son médecin Diancecht soigna la blessure, et un ouvrier expert remplaça l'organe perdu par une main d'argent pourvue de toutes les articulations nécessaires. — Il y a cette différence remarquable entre l'histoire d'Angleterre et celle de l'Irlande, que toute la période antérieure à l'invasion normande ne possède guère pour les Anglais d'autre intérêt qu'un intérêt archéologique; au contraire, pour connaître à fond le véritable caractère irlandais, c'est précisément cette époque-là qu'il faut étudier; après le règne d'Henri II, tout est changé.

En attendant que l'on ait mis en œuvre les matériaux de diverse espèce qui peuvent être consultés, quelques écrivains ont pris les devants, et voici des livres élémentaires, sans prétention aucune, mais très-utiles et d'une lecture agréable. Je nommerai, entre autres, le manuel de M. F. Cusack [1], trop écourté parfois, et défiguré par des fautes de citation et de transcription. Les conférences de M. Richey [2] se rapportent à l'invasion anglaise et à l'établissement du protestantisme en Irlande; on y voit les deux nationalités en présence l'une de l'autre, et on peut comparer le gouvernement des chefs de clans avec celui des lieutenants de la reine Élisabeth. Il ne nous reste plus qu'à souhaiter la publication prochaine d'un ouvrage détaillé, composé d'après les manuscrits, et traitant à fond, non-seulement de l'histoire politique de l'Irlande, mais de ses lois, sa civilisation et sa littérature.

— Le rapport annuel sur le *British Museum* a paru il y a déjà quelque temps, mais c'est aujourd'hui seulement qu'il nous est permis d'en dire deux mots. J'en détache ce qui est relatif à la spécialité de notre *Revue*, je veux dire la littérature et l'histoire.

[1] *The Student's Manual of Irish History*. By M. F. Cusack. London, Longmans, in-8°.

[2] *Lectures on the History of Ireland (Second Series) from A. D. 1534 to the Date of the Plantation of Ulster*. By Alexander G. Richey. London, Longmans, in-8°.

Trois cent soixante-onze manuscrits, neuf cent quatorze chartes et rôles, trente-trois sceaux sont venus enrichir le grand dépôt national de l'Angleterre. Parmi ces acquisitions et ces dons, il faut remarquer : 1° un manuscrit de l'*Heptameron* de la reine de Navarre, contenant des noms de personnes qui ne se trouvent pas dans les éditions imprimées ; ce *codex*, revêtu de sa reliure originale, remonte à l'année 1550; 2° une collection de lettres autographes de Philippe II, roi d'Espagne, à différents ambassadeurs, etc. (1557-1581); 3° trois volumes de dépêches des ministres espagnols P. de Hoyo, Antoine Perez et M. Vasquez, avec les instructions et les remarques du roi à la marge; 4° des lettres autographes du cardinal Borromée ; 5° un volume de pièces diverses relatives à l'Angleterre (1579-1597); 6° des lettres autographes de lord Burggley, sir Christophe Hatton et autres, se rapportant à Marie Stuart, et contenant des particularités sur la conspiration de Babington.

— Dans la dernière livraison de cette *Revue*, j'annonçais à mes lecteurs que lord Shaftesbury avait mis sa précieuse collection de papiers de famille à la disposition du comité chargé de la publication de documents historiques; un examen préliminaire de ces pièces y a fait reconnaître un grand nombre d'écrits du célèbre philosophe Locke. Je citerai d'abord les *constitutions* ou règlements pour l'administration de la province de la Caroline en Amérique, province dont lord Ashley, ancêtre de lord Shaftesbury, était un des seigneurs propriétaires. Ces règlements, faits par Locke, portent dans le manuscrit dont je parle des corrections très-nombreuses, également de l'écriture du philosophe. Il faut citer aussi un recueil d'*Extraits sur l'histoire d'Angleterre*, et des *Réflexions sur la république romaine;* ces deux ouvrages paraissent avoir été destinés à l'éducation du jeune comte de Shaftesbury. Enfin, je mentionnerai un manuscrit du fameux *Essai sur la tolérance*, portant la date de 1670. Ce fait est très-important, car on croyait jusqu'à présent que Locke avait composé cet essai en 1683, pendant son séjour en Hollande.

— Je terminerai mon *Courrier* d'aujourd'hui en enregistrant la mort de M. Grote, dont les travaux historiques sont si justement estimés. Le dernier ouvrage de ce savant est consacré à la philosophie de Platon, et c'est celui qui prête le plus de prise à la critique. M. Grote, on le sait, ne dissimulait pas ses sympathies pour la philosophie utilitaire, et naturellement il s'était constitué le champion des sophistes, ces utilitaires de la Grèce classique. Quand on se place à ce point de vue, il est impossible d'apprécier sainement les théories platoniciennes. Aussi, malgré son érudition copieuse et variée, M. Grote fait fausse route, et ne pourra jamais plus servir à l'intelligence des doctrines de l'auteur du Phédon et du Gorgias.

GUSTAVE MASSON.

COURRIER SLAVE

Il n'est pas aussi facile de résumer l'activité intellectuelle du monde slave que celle du monde germanique. Partagés entre quatre ou cinq États différents, les Slaves ont des centres très-divers ; leurs langues sont assez divergentes pour réclamer chacune une étude spéciale. Enfin, il leur manque surtout un recueil littéraire et scientifique qui résume dans leur ensemble toutes les productions intellectuelles du monde slave. On a plusieurs fois essayé de fonder un recueil de ce genre, mais sans y réussir. Vers 1845, M. Jordan, propriétaire aujourd'hui d'un journal de Vienne, rédigeait à Bautzen (Saxe) un recueil intéressant les *Slawische Iahrbücher*. Pourquoi à Bautzen? dira-t-on. C'est que Bautzen, bien que situé en Saxe, est la capitale d'un petit peuple slave ; les Wendes, derniers descendants des Slaves de l'Elbe, bien que perdus au milieu des Allemands, conservent fidèlement la langue de leurs aïeux et le culte de la tradition nationale. Les *Slawische Iahrbücher* n'ont vécu que quelques années. On s'étonnera peut-être de voir publier en langue allemande un recueil destiné à servir de lien et de centre aux Slaves de tous les pays ; c'est que, d'une part, ce recueil se proposait de mettre les choses slaves à la portée des étrangers, et que, de l'autre, la langue allemande a été pendant bien longtemps la langue commune des différents peuples slaves. Aujourd'hui encore il y a beaucoup de chances pour qu'un Tchèque, un Croate et un Russe, s'ils se rencontrent, soient obligés de tenir la conversation en allemand. Ils peuvent à la rigueur, avec un peu de flair, déchiffrer des journaux en leurs langues respectives ; mais ils ne seraient pas capables de lire des livres scientifiques, à moins d'études préparatoires. Un Russe ne peut pas plus comprendre un Bohême, qu'un Français ne comprendrait un Portugais, et réciproquement. Il n'est pas indifférent, je crois, d'énoncer le fait pour mettre une fois pour toutes le lecteur en garde contre certaines erreurs. Aujourd'hui, les Slaves intelligents travaillent, autant qu'il est en eux, à exclure l'allemand de leurs relations ; mais la chose n'est pas aussi facile qu'elle le paraît au premier abord.

De 1865 à 1868, un autre Wende, M. Schmaler, a publié également à Bautzen un recueil hebdomadaire : *Centralblatt für Slawische litera-*

tur und bibliographie. Vers la même époque, un Croate, M. Abel Luksics, a fondé à Vienne un recueil mensuel intitulé *Slawische Blætter* (les feuilles slaves). Aucune de ces tentatives n'a eu un succès sérieux; aujourd'hui encore, le défaut d'un organe central se fait très-sérieusement sentir.

C'est à Prague, l'*Athène des Slaves*, qu'un recueil de ce genre devrait se produire; mais il se présente plus d'une difficulté. En quelle langue ce recueil devrait-il être rédigé? Les Slaves aujourd'hui sont trop *émancipés* des Allemands pour se résoudre à rédiger un recueil en langue allemande; d'autre part, la langue bohême, malgré ses excellentes qualités littéraires, n'est pas assez répandue pour pouvoir s'imposer à tous les Slaves, comme langue de l'érudition; il en est de même du serbe et du polonais. Reste le russe, qui est assurément aujourd'hui la plus étudiée des langues slaves; mais l'emploi de cet idiome semblerait entraîner après lui des conséquences religieuses et politiques qui répugnent à la plupart des Slaves. Voilà bien des difficultés. D'autre part, une foule d'obstacles matériels s'opposent à la rapidité des rapports entre les différents pays slaves. Voyez sur la carte quelle immense distance sépare Prague de Moscou, le véritable centre de la Russie. Il est facile de dire que la pensée franchit toutes les distances; mais quand la pensée revêt la forme d'un volume in-8° dont le prix est doublé par la distance, cela refroidit singulièrement le zèle des savants et des patriotes. C'est ce qui arrive pour les livres russes; ici même, à Prague, où est, dit-on, le véritable foyer du panslavisme, les livres russes sont hors de prix. Ajoutez à cela un obstacle terrible qui rend les relations excessivement difficiles : la censure russe; comment voulez-vous correspondre avec un pays où vous n'êtes jamais sûr de pouvoir faire pénétrer même un journal purement littéraire, s'il n'est pas inscrit sur la liste des feuilles autorisées par la censure?

De tout ceci il résulte qu'une revue complète des publications slaves est à peu près absolument impossible. Je ferai néanmoins tous mes efforts pour apporter à la *Revue des questions historiques* un ensemble de renseignements aussi large que le permettent les circonstances.

Parmi les nombreux travaux historiques entrepris depuis un demi-siècle chez les Slaves, il en est un certain nombre qui priment tous les autres et dont les auteurs sont devenus célèbres dans toute l'Europe. Je nommerai seulement pour la Russie Karamsine, Pogodine, Soloviev; pour la Pologne, Lelewel; pour la Bohême, Schafarik et Palacky. Schafarik est mort depuis quelques années; mais M. Palacky vit encore, et, malgré son grand âge (soixante-treize ans), il ne cesse de travailler à l'œuvre immense qui a fondé sa renommée, l'*Histoire de Bohême.* Cette histoire a été commencée en 1829, et l'auteur, au milieu des préoccupations d'une vie consacrée en grande partie aux luttes politiques, ne cesse de la revoir, de l'améliorer. Cette histoire comprend aujourd'hui onze volumes in-8°, elle paraît en deux langues (allemand et bohême), elle ne comprend que l'histoire nationale depuis le ve siècle juqu'à la mort du roi Louis Ier à Mohacz en 1526.

M. Palacky déclare, dans la préface du dernier volume, qu'il se sent trop avancé en âge pour entreprendre aujourd'hui l'étude de la période des Hapsbourgs; il laisse à un autre le soin de continuer son œuvre. Ce successeur est déjà désigné; ce sera M. Gindely, auquel on doit déjà d'importants travaux sur les Frères moraves, une histoire des fameuses *Lettres de Majesté*, une *Histoire de Rodolphe II et son temps*, et le premier volume d'une *Guerre de trente ans* (*Geschichte des dreissigjärigen Krieges*) qui sera une œuvre assurément considérable. Au lieu de s'engager dans des travaux dont il ne saurait prévoir l'issue, M. Palacky a préféré perfectionner sans cesse son œuvre et revenir à loisir sur la carriere déjà parcourue. Tout en révisant et en refondant certaines parties de son histoire, il a trouvé, dans les études auxquelles cette révision a donné lieu, le sujet de travaux spéciaux qui ont rendu de véritables services à la science. C'est ainsi que le remaniement de la période hussite l'a amené à publier une édition spéciale de tous les documents relatifs au célèbre réformateur (*Documenta Mag. Joh. Hus spectantia*. Prague, 1869, librairie Tempsky), et une brochure de polémique très-curieuse contre M. le professeur Hœfler (*Professor Const Hœfler und die Geschichte des Hussitenthums*). Aujourd'hui M. Palacky publie un autre opuscule historique qui mérite également d'attirer notre attention. Cet opuscule est intitulé : *Zur bœmischen geschichtsschreibung*, Documents pour servir à l'histoire de l'*historiographie bohême*. M. Palacky, souvent sollicité d'écrire ses *mémoires*, n'en a jamais trouvé le loisir. En 1869, une violente maladie du cerveau lui ayant interdit tout travail sérieux, il s'est occupé à mettre en ordre ses papiers, et en a extrait tous les documents relatifs à sa longue carrière d'historien. Ainsi s'explique le titre au premier abord un peu singulier de la brochure actuelle. Cette brochure se divise en deux parties; la première comprend tous les documents officiels relatifs aux fonctions d'historiographe confiées en 1829 à M. Palacky par les États du royaume. Il résulte de ces documents que M. Palacky avait d'abord été simplement chargé par la diète de Bohême de continuer un ouvrage assez médiocre, l'*Histoire chronologique de Pubitschka*. En examinant les sources, il se convainquit que tout était à refaire, et se mit résolûment à l'œuvre. La diète de Bohême non-seulement lui accorda un traitement annuel pour ses fonctions d'historiographe, mais encore des subventions spéciales pour lui permettre d'aller étudier les archives de l'étranger. C'est ainsi que M. Palacky put recueillir et publier un grand nombre de documents absolument inconnus jusqu'à lui. Parmi ces publications secondaires, rappelons seulement les *Anciens chroniqueurs bohêmes*, parus en 1829 dans le troisième volume des *Scriptores rerum bohemicarum*, l'*Appréciation des anciens historiens bohêmes (Würdigung des alten bœmischen Geschichtsschreibers)*, le *Tableau synchronique des hauts dignitaires du royaume de Bohême*, le *Voyage littéraire* en Italie, où M. Palacky était allé consulter les archives et les bibliothèques, les *Anciens monuments de la langue bohême*, etc., etc... On suit pas à pas, dans la brochure actuelle, la laborieuse carrière de l'historien; il a parfois à lutter

contre des difficultés très-graves. La censure existait encore en Autriche à l'époque où parurent les premiers volumes de l'*Histoire de Bohême*, et M. Palacky eut de nombreux démêlés avec elle, notamment en ce qui concerne la période hussite. Il eut aussi une lutte assez vive à soutenir lorsque, après 1848, outré des prétentions toujours croissantes du parti allemand, il entreprit de continuer son histoire en langue bohême, renonçant à l'allemand qui lui avait été imposé jusque-là comme langue officielle.

La seconde partie de la brochure, intitulée *Worte der Abwehr* (paroles de défense), comprend divers fragments de polémique assez curieux, soit à propos de certains faits historiques, soit à propos des opinions jadis émises par M. Palacky. Il y a trois ans, dans une brochure purement scientifique, M. Palacky s'était trouvé amené à tracer entre les Allemands et les Slaves un parallèle qui n'était pas trop avantageux pour les premiers : « On a, disait-il, proposé jusqu'ici beaucoup de théories diverses sur les peuples sauvages, chasseurs, nomades, pasteurs, agriculteurs ; mais, à mon sens, on n'a pas accordé assez d'attention à cette question : Quelle idée chaque peuple, lors de son apparition dans l'histoire, se faisait-il des fondements de la société humaine, du droit et de la propriété, et comment l'a-t-il mise en pratique? Chez certains peuples c'est essentiellement le droit de la force qui constituait la propriété et la créait à volonté, chez d'autres une convention volontaire sanctionnée par le sentiment d'une commune solidarité... D'une part des peuples guerriers et conquérants, de l'autre des peuples pacifiques et industrieux. Mais qu'est-ce que la conquête, sinon un vol accompli sur une grande échelle, et impuni par suite du développement de forces qui l'accompagne? Comme peuples conquérants et primitivement *peuples de brigands*, *peuples de proie*, l'histoire signale les anciens Romains, les Allemands, les Huns, les Avares, les Mongols et les Tartares, les Turcs et les Magyares. Comme peuples non conquérants elle signale les Juifs, les Grecs et surtout les Slaves. » Ce passage a excité en Allemagne des colères incroyables ; bien que M. Palacky ait expressément déclaré qu'il ne s'appliquait qu'aux temps primitifs, les Allemands ont pris feu et flamme et ont accusé M. Palacky de calomnier les compatriotes de Gœthe et de Schiller. Dans sa nouvelle brochure, M. Palacky maintient sa théorie avec beaucoup d'énergie, tout en mettant en relief avec non moins d'énergie la mauvaise foi de ses adversaires. « Je suis fâché, dit-il, d'avoir à entrer dans ce débat et de prendre un ton que les Allemands ne sont ni habitués, ni disposés à entendre, surtout chez un Slave. Je sais et je sens très-bien dans quelle situation terrible je me mets : cependant je ne puis ni ne saurais m'effrayer. Pour quiconque est attaqué injustement et par des forces supérieures, la lutte est un devoir de justice, un devoir d'humanité que je ne cesserai de remplir jusqu'au dernier souffle. Mes ressources, mes forces, ma science peuvent être insuffisantes ! cette insuffisance accroît mon devoir, loin de l'amoindrir. Quand je parle d'attaque et de défense, il va de soi que je n'ai pas l'intention d'attaquer le peuple allemand

tout entier, d'autant plus que jusqu'ici ce n'est pas le peuple allemand tout entier qui nous a attaqués. Je suis parfaitement convaincu que la grande majorité des Allemands, même dans notre pays, veulent rester en paix avec les Bohêmes. » Et M. Palacky rappelle les larges idées de Gœthe, de Herder, le « grand-prêtre de l'humanité, » et de Fichte qui voulaient que l'Allemagne se montrât bienveillante et fraternelle pour les nationalités qui l'environnent. Un autre passage de la brochure est particulièrement intéressant au point de vue de la biographie de M. Palacky. Parce qu'il a écrit quelques-uns de ses ouvrages en allemand, certains critiques allemands prétendent le revendiquer à l'Allemagne, et lui reprochent de s'être montré ingrat envers sa patrie. M. Palacky relève cette accusation d'ingratitude, et donne à ce sujet des détails qu'il est bon de reproduire, ne fût-ce que pour répondre au préjugé occidental qui assimile trop aisément les Tchèques ou Slaves de Bohême aux Allemands :

« Je n'ai dans mon enfance, dit M. Palacky, reçu aucune instruction scolaire allemande; je ne puis considérer comme telle celle qui me fut donnée à l'âge de neuf ans dans une école de village où je fus envoyé pour apprendre l'allemand. J'ai fait toutes mes études en Hongrie où la langue de l'enseignement était exclusivement le latin. De bonne heure j'éprouvai le besoin non-seulement d'étudier toutes les grandes langues de l'Europe, mais encore de lire dans l'original les classiques de tous les peuples. C'était chez moi une véritable manie; qu'il s'agît des *Lusiades* de Camoëns, ou de la *Russiade* de Cheraskov, je tenais à tout lire dans l'original. Le premier travail que je publiai en le signant de mon nom fut une traduction en langue tchèque de quelques chants d'Ossian; l'année suivante je publiai un *Essai sur la prosodie bohême*, puis un peu plus tard un *Aperçu* (également en langue bohême) sur l'histoire de l'esthétique. Ce petit essai suffit à prouver combien j'étais alors, il y a de cela un demi-siècle, orienté dans les littératures anciennes et modernes, et jusqu'à quel point il est vrai de dire que je dois toute ma science à l'Allemagne. »

Ce passage est intéressant à noter : il est bon que, dans les circonstances actuelles surtout, nous sachions exactement ce qui appartient à l'Allemagne et ce qui ne lui appartient pas.

La publication de la brochure sur laquelle j'ai peut-être un peu trop insisté n'a été pour M. Palacky qu'une sorte de délassement. Dès que sa santé le lui a permis, il s'est remis à son *Histoire;* il remanie en ce moment la période des guerres hussites, dont la nouvelle édition contiendra une foule de faits nouveaux, dus à de récentes découvertes. En même temps il publie un recueil d'opuscules en langue bohême, édités par lui dans différents recueils depuis sa jeunesse, ou même restés inédits dans son portefeuille. Ce recueil, qui aura deux volumes, est intitulé *Radhost*. C'est le nom d'une montagne de Moravie, le pays de M. Palacky. Le volume s'ouvre par *Un péché de jeunesse*, une ode à cette montagne, le premier produit de la plume du futur historien; et M. Palacky place son nouvel

ouvrage sous le patronage de ce souvenir. Les travaux contenus dans ce volume se rapportent à une époque où M. Palacky hésitait encore entre la littérature et l'histoire proprement dite. Ils ont surtout rapport à la critique littéraire. Le volume renferme néanmoins quelques essais historiques, notamment une étude sur les calendriers bohêmes du XVe siècle et une vie de Komensky, le célèbre pédagogue du XVIIe siècle, connu dans l'Europe occidentale sous le nom de Coménius. L'œuvre la plus considérable du volume est un traité d'esthétique pour lequel M. Palacky avoue avoir une faiblesse particulière. « Il y a quarante ans que j'ai écrit cet opuscule, me disait-« il un jour. Je puis donc l'apprécier aujourd'hui comme s'il était « d'un étranger ; eh bien! j'avoue que je n'en suis pas mécontent, et « qu'aujourd'hui je ne ferais pas mieux. »

— L'œuvre d'un historien éminent ne se borne pas seulement aux livres qu'il écrit lui-même; elle s'étend à ceux qu'il inspire. A ce point de vue l'influence de M. Palacky a été des plus fécondes. Ses élèves sont nombreux; c'est à son nom et à son activité qu'il faut rattacher une publication récente qui aura certainement une haute valeur, la collection des *Fontes rerum bohemicarum*, dont le premier fascicule vient de paraître par les soins du Muséum de Prague. Il y a deux ans, M. Palacky, conformément à un usage très-répandu dans les pays d'outre-Rhin, a célébré le cinquantième anniversaire de son entrée dans la carrière littéraire. Les patriotes bohêmes, désireux d'offrir un témoignage de reconnaissance à l'historien national, ont ouvert une souscription dont le total s'est élevé à environ 50,000 francs. M. Palacky a décidé que le montant de cette souscription serait consacré à l'encouragement de l'histoire nationale, et a chargé la société du Muséum de Prague de veiller à l'accomplissement de sa volonté. C'est sous ces auspices, et avec l'argent provenant de la *Fondation Palacky*, que la société du Muséum a entrepris la publication du grand recueil *Fontes rerum bohemicarum*. Ce sera pour la Bohême ce qu'est pour l'Allemagne la collection de Pertz. Le premier volume, dont un fascicule seulement a paru, comprendra les vies des saints. Le premier fascicule comprend toutes les biographies slaves, latines et grecques des apôtres slaves, saint Cyrille et saint Méthode. Le texte original est accompagné de notes explicatives, de variantes et d'une traduction en langue bohême. C'est bien débuter. La vie des saints apôtres n'intéresse l'histoire de Bohême que par un seul point, le baptême du premier duc chrétien de Bohême Borzivoï; mais en revanche elle intéresse tous les peuples slaves, tous les historiens du christianisme et de la civilisation. A ce point de vue, on peut regretter que la traduction bohême n'ait pas été remplacée par une traduction latine qui aurait du moins été accessible aux savants de tous les pays. Jusqu'ici ces diverses légendes étaient dispersées dans divers recueils, dont quelques-uns fort rares et fort difficiles à consulter. Quelques-unes des plus importantes ont été réunies dans une traduction latine par l'historien allemand Ginzel, dans son ouvrage, d'ailleurs fort incomplet, *Histoire des Apôtres slaves*. Nous avons souvent regretté, en présence de la

publication bohême, les recherches auxquelles nous avons dû nous livrer naguère, et qu'elle nous eût épargnées. Malheureusement, c'est là la destinée de tous ceux qui se livrent à des travaux scientifiques. Chaque jour apporte de nouveaux matériaux, produit de nouvelles découvertes, et il faut à tout moment reprendre en sous-œuvre le livre que l'on croyait avoir achevé! Les légendes, ainsi que tous les textes slaves ou latins, sont accompagnées d'une traduction en langue bohême; on peut regretter que les éditeurs n'aient pas choisi de préférence le latin. Mais il ne faut pas oublier que leur œuvre n'a pas seulement en vue un but scientifique, mais aussi un but patriotique. Le premier volume sera terminé cette année; il sera accompagné d'un index et d'une préface critique. C'est alors seulement qu'on pourra apprécier toute l'importance de la publication.

— Un autre travail d'une haute valeur c'est l'*Histoire de Prague* de M. Tomek, dont le deuxième volume vient de paraître il y a environ deux mois. M. Tomek est un des meilleurs élèves de M. Palacky; on lui doit un certain nombre de livres d'histoire à l'usage des écoles, et une histoire de l'université de Prague. Il y a aujourd'hui plus de vingt ans qu'il a commencé à étudier l'histoire de la ville de Prague elle-même, et quinze ans que le premier volume a paru. L'auteur a doublement respecté le précepte d'Horace : *Nonum prematur in annum.* Le premier volume, publié en 1855, comprend l'histoire de Prague depuis sa fondation jusqu'à l'année 1348; le second va de l'année 1348 à l'année 1436. C'est l'époque des guerres hussites, et l'auteur a donné de grands développements à cette période. Il s'est livré à des études approfondies sur la topographie de la ville aux diverses époques de son agrandissement, et sur l'histoire de ses diverses institutions sociales et municipales; chacun des volumes parus est accompagné d'une table chronologique et d'une table alphabétique qui rendent les recherches très-faciles. Le livre de M. Tomek est publié par les soins de la société du Muséum de Prague, qui édite également les *Fontes rerum bohemicarum*, l'édition en langue bohême de l'histoire de M. Palacky, et qui a donné jadis la première édition des antiquités slaves de Schafarik. Cette société, qui dispose aujourd'hui d'un capital assez considérable, grâce à de nombreuses cotisations et à des dons généreux, publie un organe spécial qui depuis quarante ans déjà jouit d'une grande estime chez tous les peuples slaves, la *Revue du Muséum de Prague (Casopis Ceskeho Museum).* Ce recueil, qui paraît tous les trois mois, comme notre *Revue*, a publié un grand nombre de monographies dont plusieurs ont été tirées à part et publiées en volumes. A côté de cette publication il faut citer celle des *Monuments archéologiques* (*Archeologicke Pamalky*) qui est pour la Bohême ce qu'est la *Revue archéologique.*

— Il est une autre publication particulière à la Bohême qui est également appelée à rendre de grands services aux sciences historiques, c'est le *Nauczny Slovnik*, encyclopédie nationale en langue bohême, le répertoire le plus complet de renseignements historiques, géo-

graphiques et littéraires concernant les peuples slaves. Jusqu'ici les peuples slaves ne comptaient que deux encyclopédies : l'encyclopédie russe, faite en grande partie sur des matériaux français, et l'encyclopédie polonaise, publiée il y a quelques années à Varsovie par l'éditeur Orgelbrandt. Les deux ouvrages ont malheureusement paru tous deux sous un régime de censure qui oblige l'histoire à de singulières réserves. Il y a une dizaine d'années que M. Rieger, le célèbre homme d'Etat tchèque, a eu l'idée de doter son pays d'une encyclopédie nationale ; la censure a cessé d'exister en Autriche depuis 1843, et d'autre part la Bohême a été, depuis un demi-siècle, le théâtre d'études historiques approfondies ; ses érudits, élevés à l'école de l'Allemagne, se distinguent par une patience et une critique que l'on ne rencontre pas au même degré chez les différents peuples slaves. Les fondateurs de l'Encyclopédie bohême ont eu pour but, non-seulement de mettre à la disposition de leurs compatriotes les renseignements qu'ils étaient obligés d'aller chercher jusque-là dans les dictionnaires allemands, mais aussi et surtout de résumer toutes les notions possibles sur les peuples slaves, si négligemment ou si injustement traités dans la plupart des ouvrages européens. Quelques-uns des articles principaux de l'Encyclopédie nationale sont de véritables monographies au meilleur sens du mot, et ont mérité d'être réédités en volumes spéciaux. Quelques détails pourront donner une idée de l'importance de cet ouvrage. Il est arrivé aujourd'hui à la lettre S, et comprend déjà huit volumes grand in-8° jésus à deux colonnes. Chaque colonne contient soixante-dix lignes en petits caractères. L'article *Bohême* ne contient pas moins de cent soixante-douze pages. Cet article, réimprimé à part, forme un volume in-12 de plus de sept cents pages. Il en a paru une traduction allemande sous ce titre : *Bœhmen, Volk und Land.* C'est à tous les points de vue un ouvrage très-précieux à consulter, et je le recommande à quiconque voudrait s'occuper de la Bohême ou de l'Autriche. L'article *Russie* contient trois cent quarante pages et, imprimé à part, forme deux volumes in-12 d'environ chacun six cents pages. Rien n'est oublié, ni la statistique, ni l'art, ni la musique populaire. L'article *Slaves* est absolument nouveau ; il traite des rapports historiques des différents peuples entre eux, et fournit l'ensemble de renseignements le plus complet qu'on puisse imaginer sur les origines et la nature du panslavisme. L'auteur y démontre fort bien que ce n'est pas un fait moderne dû à telle ou telle influence politique, mais bien la résultante d'une longue série d'événements historiques. Sans doute cette Encyclopédie est une compilation, mais une compilation d'après des documents originaux qui sont inaccessibles à la plupart des écrivains allemands et surtout français. Du reste, la meilleure preuve qu'on puisse donner de l'excellence de cette Encyclopédie, c'est de dire que la plupart de ses articles ont été traduits par les peuples mêmes dont ils traitaient. Ainsi l'article sur la Carniole, qui, publié à part, forme un petit volume, a été traduit en langue slovène et publié récemment à Laybach. Dernièrement à

Agram, il a été question de traduire en croate les articles relatifs aux Slaves du Sud. En Russie, l'encyclopédie tchèque jouit chez les savants d'une autorité égale à celle des meilleurs ouvrages scientifiques. Il serait bien à désirer que l'on pût un jour se servir chez nous de ce bel ouvrage, pour corriger les erreurs sans nombre dont abondent nos encyclopédies, nos dictionnaires, nos manuels en ce qui concerne tous les peuples slaves, sans exception. Les erreurs de ces ouvrages élémentaires sont d'autant plus préjudiciables qu'ils se trouvent en plus de mains, et qu'ils servent généralement aux rédacteurs des journaux. De là les innombrables bévues dont sont remplies la plupart de nos feuilles politiques.

— Je ne veux pas quitter la Bohême sans signaler une publication qui intéresse également son histoire et la nôtre. Cette publication, qui a paru récemment à Londres en langue anglaise, est intitulée : *Diary of an ambassy from King George of Bohemia to King Louis XI of France, in the year of grace* 1464, *from a contemporary manuscript litterally translated by A. H. Wratislaw*[1]. L'auteur de cet opuscule est un *clergyman* anglais d'origine bohême, et l'un des rares Anglais qui cultivent les langues et les littératures slaves, M. Wratislaw. On lui doit déjà une bonne traduction anglaise d'anciens poëmes slaves. L'opuscule qu'il publie aujourd'hui doit nous intéresser spécialement, car il touche essentiellement à notre histoire nationale.

On connaît le nom de Georges de Podiebrad et la haute situation que ce monarque s'acquit au xve siècle parmi les souverains de l'Europe. Elevé sur le trône en 1458 par l'acclamation universelle, à une époque essentiellement troublée, Georges de Podiebrad avait conçu un grand projet repris depuis par notre Henri IV, et qui malheureusement n'a jamais pu être réalisé ; il voulait organiser un congrès de rois pour régler les différentes questions qui troublaient alors l'Europe. Son principal agent dans les négociations qu'il entreprit à cet effet, fut un certain chevalier Antoine Marini, de Grenoble, qui, en mars 1464, avait apparu à la cour de Mathias Corvin, roi de Hongrie, comme ambassadeur de trois rois, Georges de Bohême, Casimir de Pologne et Louis XI de France. Ce même personnage fut chargé par Georges de se rendre en France auprès du roi Louis XI; il était accompagné d'un seigneur bohémien, Albrecht Kostka de Postupitz, et d'une quarantaine de personnes de condition.

Un des attachés de l'ambassade, un nommé Iaroslav, eut l'idée de tenir un journal de cette ambassade. Un exemplaire de ce journal, conservé dans les archives de la ville de Budweis, fut découvert il y a une quarantaine d'années par M. Palacky, qui dépouillait alors les archives du royaume en vue d'écrire sa grande *Histoire*. M. Palacky fit une copie du manuscrit en question, dans le but de le publier ; mais il avait compté sans la censure autrichienne, qui coupa impitoyablement dans son manuscrit tout ce qui pouvait froisser les

[1] London, Bell and Daldy, 1871, in-8° de 80 p.

préjugés du temps. Le journal de l'ambassade parut en 1827 dans la *Revue du Museum*, avec les lacunes que la censure lui avait imposées. M. Palacky se consolait de ces lacunes en pensant qu'il lui serait toujours possible de recourir au manuscrit original; mais lorsqu'il voulut le retrouver dans les archives de Budweis, le précieux manuscrit avait disparu. Il est impossible de savoir ce qu'il est devenu.

C'est sur l'édition donnée par M. Palacky en 1827 que M. Wratislaw a fait sa traduction. Nous ne pouvons que le remercier d'avoir mis à la disposition du public anglais et français un document curieux et qui intéresse spécialement notre histoire nationale. Le journal d'Iaroslav n'apporte pas, croyons-nous, des faits bien nouveaux; mais il jette un jour curieux sur la façon dont une ambassade voyageait en France à cette époque. Le narrateur n'a pas la prétention d'être un homme très-lettré, mais il est exact et scrupuleux. Le voyage qu'il raconte est des plus considérables; entrés en France par la Lorraine, les ambassadeurs bohémiens vont rejoindre Louis XI à Abbeville, et de là retournent dans leur pays par le midi de la France, la Savoie et la Suisse; chemin faisant, ils notent bien des détails curieux, et qui ne font pas toujours le plus grand honneur aux mœurs de l'époque. La plupart du temps, ces détails ont été mutilés par la censure. C'est sur ces détails secondaires, mais intéressants pour l'histoire des mœurs, qu'insiste spécialement notre attaché d'ambassade. Son instruction est médiocre, et ne dépasse guère celle des gentilshommes de cette époque; ainsi, en passant à Orléans, il apprend pour la première fois le nom de Jeanne d'Arc. On aimerait à connaître quelle impression a produite sur lui le personnage fatal de Louis XI; il n'en est aucunement question dans son récit. Néanmoins, tel qu'il est, ce journal d'ambassade est extrêmement curieux pour notre histoire du XVe siècle. Il serait fort à désirer qu'il en parût une traduction; cela pourrait fournir une trentaine de pages à un recueil tel que la *Bibliothèque de l'École des chartes* ou la *Revue des questions historiques*. Je prends la liberté d'appeler sur l'opuscule de M. Wratislaw l'attention de quelque amateur studieux; tout le monde ne sait pas le tchèque, mais presque tout le monde sait l'anglais, et rien de ce qui concerne notre histoire nationale ne doit passer en France inaperçu.

LOUIS LEGER.

Prague, septembre 1871.

CHRONIQUE

Sommaire : Les incendies de la Commune : indication de quelques modes de préservation. — L'enseignement de l'histoire dans les lycées et colléges. Nécessité très-pressante d'une réforme absolue. — L'évêque d'Angers et son activité dans la sphère de l'enseignement supérieur ecclésiastique. — Bouquet de nouvelles. — Le nouvel *Inventaire général sommaire* des Archives nationales. — Ce que nous avons perdu depuis un an : les Archives de l'assistance à Paris et les Bibliothèques de Strasbourg. Une protestation indignée de M. Reuss. — Nécrologie : MM. Pierre Clément, Desplanque et d'Armailhac. — Une histoire vraie d'où l'on peut tirer une moralité très-*actuelle*. — Conclusion.

I

Lorsque j'écrivais ma dernière Chronique au milieu de tant de ruines accumulées par les Prussiens, je ne m'attendais guère à écrire celle-ci au milieu d'autres ruines plus lugubres encore et moins facilement réparables. Il faut en prendre son parti : l'humanité *civilisée* se divise en deux camps : ceux qui brûlent et ceux qui sont brûlés. Je désire vivement appartenir toujours au second camp, malgré certains inconvénients que je ne sais pas me dissimuler.

Cependant, je voudrais fonder une « compagnie d'assurances » qui pût nous mettre à l'abri de l'universel incendie, et quand je dis *nous*, je pense surtout aux études et aux documents historiques. Oui, il faut très-sérieusement songer à garantir nos Bibliothèques et nos Archives, et je vais indiquer ici quelques moyens « préservatifs. » De toutes les « questions historiques, » c'est aujourd'hui la plus actuelle [1].

Je ne m'arrêterai pas longtemps aux moyens matériels. Si j'étais

[1] Le *Journal des Débats* disait récemment, en consacrant une intéressante notice au *Missel de Jouvenel des Ursins*, détruit par l'incendie de l'Hôtel de Ville : « Il faut aujourd'hui songer à préserver ce qui nous reste. Rappelons-nous sans cesse que, cette fois, ce ne sont pas seulement les monuments qui représentaient la Religion, la Féodalité, la Monarchie, qu'une secte impitoyable et sauvage a juré d'anéantir ; mais c'est encore tout ce qui est grand, tout ce qui est noble, tout ce qui est beau dans l'histoire, dans la poésie, dans l'art : en un mot, tout ce qui est immatériel. »

doué du génie inventif, il semble que je saurais bien trouver, pour nos plus précieux Manuscrits et nos Chartes les plus anciennes, certains réceptacles à l'abri du feu. On se consume en efforts pour garantir l'or et le papier d'affaires; est-ce que les monuments de notre histoire méritent moins de précautions minutieuses? A l'œuvre donc, inventeurs, et que demain nous n'ayons plus à trembler pour notre *Trésor des Chartes*, pour nos Chansons de geste, pour nos Chroniques.

Mais je sais toutes les difficultés que présente une préservation matérielle : je n'ignore pas aussi combien elle serait coûteuse. Il convient donc de penser à d'autres moyens, plus efficaces. D'ailleurs les réceptacles « incombustibles » ne pourraient sauver qu'un petit nombre de documents, et il s'agit d'en sauver le plus possible. C'est le cas de faire un appel, un pressant appel, à tous les éditeurs de textes. Il me semble qu'en ce moment, et sans exagérer les dangers de l'avenir où je vois plus de bleu que de noir, tout conservateur de Bibliothèque et d'Archives devrait copier et faire copier les documents les plus importants de son dépôt. Pour un grand nombre d'autres, de bonnes et substantielles analyses seraient de nature à nous consoler un peu de la perte *possible* des originaux. Les archivistes des départements ont là un noble devoir à remplir : ils sauront aller au delà. Nous les remercions par avance de tous les titres qu'ils vont sauver : la France leur devra peut-être une partie de son histoire nationale.

Il est un autre mode de conservation plus difficile, plus coûteux, mais que l'on pourrait appliquer à une certaine classe de documents; je veux parler de la reproduction des autographes les plus précieux par la photographie, la lithographie et la gravure. Pour certaines pièces on ne saurait, en effet, se passer de la vue matérielle du document. Imaginez un instant que nos dépôts soient consumés par un incendie soit prémédité, soit fortuit : pensez-vous qu'il serait dès lors très-facile de composer par exemple une « Histoire de l'écriture en France, » un « Cours raisonné de paléographie? » Et ce n'est là, certes, que le plus petit point de vue. Pour bien juger un homme il est utile de connaître son écriture, et les autographes jettent vraiment de la lumière sur certains coins obscurs de notre histoire. Faisons donc des *fac-simile*, et faisons-en le plus possible.

Mais surtout faisons bien entendre A TOUS, en des brochures courtes, vives et populaires, que ces trésors de l'histoire sont sacrés POUR TOUS. Il y a parmi nous toute une classe sociale qui se regarde comme opprimée depuis mille et quinze cents ans. Eh bien! les preuves de cette oppression, si elle a réellement existé, sont dans les Archives et les Bibliothèques. Ce ne sont pas les titres de la noblesse qu'on y détruirait, mais ceux du peuple. Puisque d'ailleurs ILS sont les partisans de l'instruction, même obligatoire, ILS doivent respecter ces sanctuaires de la science. Et ici je me rappelle un dessin charmant de Cham, représentant un homme du peuple au milieu des incendies de la Commune : « Tiens, dit-il, c'est « à Versailles qu'ils en veulent, et c'est Paris qu'ils brûlent! »

Nous pourrions dire à notre tour : « Tiens, c'est l'instruction qu'ils « veulent, et ce sont les livres qu'ils brûlent ! »

Nous espérons très-vivement n'avoir jamais à le dire.

II

Quoi qu'il en soit, il ne faut point nous décourager ni décourager ceux qui travaillent. C'est pour faciliter les études historiques, c'est pour leur donner un caractère véritablement scientifique, que nous allons parler ici de l'instruction scolaire dans ses rapports avec la Géographie et l'Histoire. Nous dirons là-dessus notre pensée très-nettement.

L'enseignement de la Géographie et de l'Histoire peut être considéré comme à peu près nul dans la plupart de nos colléges et de nos écoles. Je dis NUL, et ne m'en dédis pas. Toute notre éducation est d'ailleurs à refaire : *delenda est.*

Nous sommes, au point de vue pédagogique, dans le même état qu'en 1650, à fort peu de choses près. Nos collégiens se lèvent, mangent, font des thèmes et dorment aux mêmes heures et de la même façon que dans un collége d'il y a deux siècles. Nous n'avons tenu compte d'aucun progrès scientifique, d'aucun changement politique et social, et nous expliquons bravement Cornelius Nepos ou les *Métamorphoses* d'Ovide avec la même placidité et le même sourire ravi qu'autrefois. Nous avons passé, nos pères ont passé et nos fils passeront DIX ANS DE LEUR VIE A PESER DES MOTS. Car on ne fait pas autre chose au collége. Des mots, des mots, des mots : pas d'idées. Je me rappelle avec colère cet enseignement que j'ai subi. Pendant dix ans, on m'a appris à ne me servir que « de mots élégants, » en latin et en grec. Je me souviens de notre professeur de troisième qui nous fit longtemps admirer, dans je ne sais quel classique, cette admirable expression : *Multas inter gentes.* « Voyez, messieurs, nous « disait-il. L'auteur latin eût pu écrire *inter multas gentes.* Mais il a très-« habilement placé *inter* entre les deux autres mots, parce qu'*inter* « signifie « entre. » Et vite, nous écrivions cette finesse sur notre cahier de bonnes expressions. Hélas !

Je connais un collége (je ne le nommerai pas) où le professeur de rhétorique a trouvé un excellent moyen de faire recevoir tous ses élèves au baccalauréat. Il s'agit de les mettre à même d'écrire en deux heures un discours latin plein d'élégances cicéroniennes. Notre homme s'est dit, non sans quelque raison, que tous les discours du monde peuvent se ramener à vingt types... tout au plus. Il y a le discours d'adieu, le discours de supplication, le discours de félicitation, etc. Le professeur, fort habile latiniste, a, de sa meilleure plume, composé ces vingt discours-là et les a fait apprendre à ses élèves. Ce n'est pas tout. Chacune de ces oraisons contient trois

points qui sont eux-mêmes des lieux communs et qu'on peut placer aisément dans tout autre discours; si bien que, sur un sujet donné au baccalauréat, vous composez un merveilleux discours avec le troisième point du discours n° 19, le second point du n° 3 et le premier du n° 15. Historique, historique, historique! Et voilà ce qu'on apprend à vingt ans, dans un fort bon collége... Non, décidément, je ne le nommerai pas.

Je rencontrais tout récemment un savant évêque, et comme je le trouvais quelque peu fiévreux et agité: « Ne vous en étonnez pas, me « dit-il. Je sors de mon petit séminaire et ai passé deux heures à « examiner les élèves. Or, savez-vous de quoi ils m'ont entretenu, « moi, évêque de Jésus-Christ? savez-vous de qui ils m'ont parlé? « D'Anchise, de Vénus et d'Enée. Pendant deux heures!!! » Et il m'ajouta qu'il les avait ensuite interrogés sur le discours *Pro corona*. « Il est incontestable, me disait-il, qu'ils savent merveilleusement « leurs aoristes. Mais je m'avisai de leur demander ce que signifie ce « discours, quelle est sa valeur historique, en quel état politique se « trouvait la Grèce lorsque Démosthènes le prononça! Pas un ne put « là-dessus me répondre un seul mot. » Voilà bien où nous en sommes. Peseurs de mots, nous ne savons point peser les idées ni les faits. Quelquefois, en effet, nous connaissons nos aoristes (et encore!); mais pour l'histoire, mais pour le sens historique, mais pour la science des faits, mais pour les idées enfin, rien, rien, rien.

Il est temps que tout cela cesse.

Il est temps de ne plus considérer le thème latin, exercice fort utile d'ailleurs, comme la base nécessaire de toutes les études et le *criterium* de toutes les intelligences. Il est temps de ne point passer dix ans à essayer d'écrire élégamment, au lieu d'apprendre à penser solidement. Il est temps de ne pas réserver ces dix années à sept ou huit écrivains appartenant à deux pays seulement et à deux siècles; il faut dilater ces études, il faut que l'Orient y pénètre, il faut que notre moyen âge y soit représenté, il faut que l'art y soit mis sur le même rang que les lettres, il faut que tous les siècles y soient appris et cultivés. J'estime Homère et Virgile comme il convient, et suis loin de les vouloir bannir; cependant je voudrais bien qu'on ne les expliquât point au point de vue des « élégances et des bonnes expressions, » mais avec l'archéologie et l'histoire. Avec notre pédagogie actuelle nous arrivons à former, sur cent élèves, quatre-vingt-dix-neuf ignorants et un pédant. Il faut mépriser, il faut repousser cette fatale méthode: *delenda est*.

J'arrive à la pratique:

L'enseignement de l'Histoire devrait désormais occuper une plus large place dans l'éducation de nos enfants. Le professeur de lettres devrait être invité à expliquer surtout ses classiques au point de vue historique. S'il traduit Homère par exemple, il montrera à ses élèves quelles étaient alors les croyances et les idées de la Grèce, et il n'oubliera pas de comparer aux œuvres de l'art grec cette œuvre de la poésie grecque. S'agit-il d'Horace? Il éclairera les *Épîtres*

en introduisant ses élèves dans la vie privée des anciens Romains, en leur montrant quelques gravures véritablement scientifiques où sont reproduits les palais, les bains, les portiques, les maisons des Romains. Est-ce Tacite qu'on explique? Il faudrait faire saisir aux jeunes esprits, d'une façon vivante, l'état du monde romain, la politique des Césars, l'affaissement des esprits, les causes de cette décadence : le tout d'après les sources.

Mais pour l'enseignement de l'histoire de France trois années ne seraient pas inutiles. C'est là qu'il faudrait surtout remonter aux sources, et faire bien comprendre aux élèves COMMENT ET POURQUOI L'ON Y REMONTE. Les faits militaires et les dates sont beaucoup trop envahissants; chaque cours d'histoire de France devrait se diviser en sept vastes parties : 1° les faits; 2° les idées (religieuses et philosophiques) ; 3° les institutions (politiques et sociales); 4° le droit; 5° la vie privée, la famille; 6° l'art; 7° la science. Chacun de ces sept chapitres mérite, d'ailleurs, autant d'attention que l'autre. C'est ainsi, par exemple, que, pour l'art, on devrait s'étendre en longs et précieux détails, faire passer sous les yeux des élèves la reproduction des monuments figurés, leur lire ardemment les plus beaux vers de chaque époque, et enfin les faire pénétrer fort avant dans le passé, au lieu d'épiloguer sur des mots et de peser des élégances. Vive Dieu, voilà qui est vivant! Vous verrez, vous verrez alors les petites têtes de vos élèves se dresser, vous verrez leurs yeux s'allumer, leurs intelligences s'ouvrir. Cela vaut mieux, je pense, que de mettre *inter* entre *multas* et *gentes!*

L'éducation historique doit, suivant nous, commencer de très-bonne heure. Je rêve en ce moment un alphabet dont la seconde partie consisterait en une série de récits très-élémentaires sur l'histoire de l'Eglise et celle de la Patrie. Les Allemands ont un peu tout cela, et c'est une des causes de leur triomphe. Je voudrais ensuite une « petite histoire de France » où les dates n'occuperaient que huit pages, où tout le reste serait en récits, en idées, et aussi en gravures très-exactes, très-scientifiques. A ce petit Manuel succéderait un livre de cinq cents pages qui conduirait les enfants jusqu'à quinze ans. Cette *Histoire de France* serait rédigée d'après le plan que nous proposions tout à l'heure. Mais de bonne heure on habituerait les élèves à remonter d'eux-mêmes aux sources les plus faciles. On emploierait d'ailleurs les vacances à les faire voyager aussi *historiquement* que possible, à leur faire visiter les châteaux et les églises qu'on leur expliquerait avec l'*Archéologie des écoles primaires* de M. de Caumont, à leur montrer les champs de bataille et les bibliothèques. Et même, si le bout de mon oreille ne perçait pas trop, j'oserais émettre un dernier avis. Oui, s'il faut tout dire, je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'on leur mît entre les mains les manuscrits et les chartes.

Mais surtout ne les ennuyons pas, ces chères petites intelligences, et ne leur donnons pas, à force d'ennui, le goût de ne plus rien faire dans la vie, après leurs dix années de paresse au collége!

III

La question de la liberté de l'enseignement supérieur n'a point fait un pas depuis ma dernière *Chronique*. C'est à qui proposera, en ce moment, les plus beaux plans de réforme sociale, politique, militaire, etc., etc., etc. Il n'y a guère que les enfants auxquels on ne songe pas.

Par bonheur, nous avons des évêques, et ils veillent. J'ai lu avec un profond sentiment, non pas de surprise, mais de bonheur, que l'évêque d'Angers vient de recevoir du Saint-Siége le pouvoir de faire des bacheliers et des licenciés en théologie. Mgr Freppel se prépare, avec son énergie ordinaire, à poursuivre ses nobles projets sur l'instruction secondaire et supérieure. Ce diocèse d'Angers est vraiment privilégié. Déjà le dernier évêque, Mgr Angebault, avait créé des examens pour les Sœurs chargées de l'éducation : son successeur va nous donner de solides théologiens. Car il veut que ces examens soient difficiles, soient sérieux. Il prétend bien ne pas créer de petits diplômes qui fassent sourire, et il les désire aussi nobles que partout ailleurs. Il y arrivera, parce que son esprit est ferme et son but élevé. Dans son grand Séminaire, l'enseignement de l'histoire vient d'être heureusement introduit. Ce sont là autant de préparations lointaines, mais sûres, à cette Université catholique que nous attendons et que Dieu, peut-être, nous permettra de voir.

Un heureux mouvement se produit en France et va s'accélérer de plus en plus. Tout le monde semble être de l'avis du général Ducrot qui écrivait dernièrement ces très-sages paroles : « Il ne s'agit pas « de tant parler de revanche ; il vaut mieux s'y PRÉPARER EN TRA- « VAILLANT. » Nous nous préparons, nous travaillons.

L'étude de la langue allemande prend partout une heureuse extension : on la commence maintenant DÈS LA HUITIÈME, et l'Université attache enfin à ce travail nécessaire toute l'importance qu'il aurait dû conquérir depuis longtemps. Je sais un Cercle de jeunes employés qui s'est mis courageusement à la besogne et où l'on voit des jeunes gens de vingt-cinq à trente ans apprendre la langue de nos vainqueurs d'hier, afin qu'ils ne soient plus nos vainqueurs de demain. Nous rougissons de laisser à ces Germains le soin de nous apprendre notre propre histoire et notre propre littérature. Au mois de janvier prochain paraîtra le premier numéro d'une Revue trimestrielle, la *Romania*, que MM. G. Paris et P. Meyer consacreront principalement à l'étude des langues et des littératures néo-latines. A l'École des Chartes, M. J. Quicherat vient d'être nommé directeur et saura communiquer un vigoureux élan à ces études trop longtemps abandonnées. Il ne faut pas oublier que cette École, qui s'est consacrée à notre histoire et à notre archéologie nationales, est la seule aussi qui travaille d'après les sources et méprise tout autre mode de travail.

Nous espérons que tous ceux qui veulent relever la France dans le présent, s'intéresseront à ceux qui la veulent étudier dans le passé. Une fois de plus menacée dans son existence et dans son avenir, l'Ecole des Chartes va, une fois de plus, sortir victorieuse de cette rude épreuve ; elle conservera à ceux qui l'ont sauvée en cette circonstance critique une solide et durable reconnaissance. Nous aimons à nous faire ici l'écho de ces sentiments et à remercier cordialement MM. de Kerdrel, Passy, Delpit et Giraud qui, dans la grande Assemblée nationale, ont sauvé la petite Ecole.

IV

Et maintenant donnons à nos lecteurs ce « Bouquet de nouvelles » auquel nous les avions jadis accoutumés. En quelques lignes, en quelques mots apprenons-leur quels sont les livres en voie de publication, quelles sont les œuvres qui vont paraître.

Ces jours-ci sera publié le *Dictionnaire de l'Histoire de France* de M. Ludovic Lalanne, qui était annoncé depuis quelques années.— Le grand prix Gobert de l'Académie française a été décerné à feu Pierre Clément pour sa *Correspondance de Colbert*, et le même prix, à l'Académie des Inscriptions, vient d'être décerné (à l'unanimité) à M. Edgard Boutaric, notre ami et collaborateur, pour son beau livre sur *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*. — M. Victor Palmé a repris vaillamment la publication du *Gallia Christiana* et des *Historiens de France :* nous ne saurions l'encourager trop vivement à achever ces deux grandes œuvres et à les compléter par les notes de D. Piolin, par les deux volumes inédits que nous promet M. Léopold Delisle. — Le vingt-troisième volume des *Annales* de Baronius vient de paraître chez Guérin : encore un monument à terminer. Si nous voulions tous supposer très-énergiquement que nous avons devant nous dix ans de prospérité et de paix, nous conquerrions peut-être ces dix ans par le seul effort de notre volonté. — M. d'Arbois de Jubainville prépare en ce moment trois travaux importants sur les temps mérovingiens : *un Essai sur la Déclinaison latine* dans les chartes et les manuscrits de cette époque ; une Etude sur les Noms d'hommes et une autre sur les Noms de lieux dans les mêmes documents. Ce sont là autant de domaines où il y a de belles découvertes à faire, de nouvelles lois à déterminer, de nouvelles règles à prescrire : notre confrère, avec son esprit critique et sa science solide, est bien fait pour répondre à toutes nos espérances.— Aux Archives nationales on continue le troisième volume du *Trésor des Chartes*. Quant au second volume des *Titres de la maison de Bourbon*, qui avait été commencé par M. Huillard-Breholles et brusquement interrompu par sa mort, on en a confié l'achèvement à M. Lecoy de La Marche, qui y travaille activement. — Le Musée des Archives vient de nouveau d'être ouvert au public : nous espérons qu'il sera fréquenté par tous

ceux qui aiment notre passé. Nos professeurs d'histoire y conduiront leurs élèves, et ce sera la plus vivante de toutes leurs leçons. — M. Gaston Paris va publier prochainement son volume sur la *Chanson de saint Alexis*, et M. Paul Meyer son travail sur les plus anciennes formes de l'*Alexandre*. Les deux Glossaires qui accompagneront ces recueils de textes seront utiles à tous les débutants et rendront plus facile l'exécution de ce Dictionnaire tant attendu de notre langue du moyen âge. — Le *Dictionnaire* de M. Littré a atteint la lettre S. Dès que cette œuvre immense sera achevée, nous en ferons l'objet d'une étude spéciale pour les lecteurs de la *Revue*. — Terminé il y a un an, le deuxième volume du *Froissart* de M. Siméon Luce a paru seulement il y a un mois : c'est en ce moment la publication la plus importante qu'ait entreprise la *Société de l'Histoire de France*.

Quatre membres de l'Académie des Inscriptions étaient morts durant les tristes événements que nous avons traversés; deux d'entre eux ont été remplacés. Les deux élus sont M. Thurot, l'excellent helléniste, et M. de Rozière, l'éditeur du *Liber diurnus* et du *Recueil de formules*. Deux autres élections vont avoir lieu le mois prochain. On parle, pour le fauteuil destiné à un orientaliste, d'une lutte pacifique et cependant ardente entre MM. Pavet de Courteille et d'Hervey Saint-Denis. Quant à l'autre fauteuil....., je vous dirai ce que les petits enfants chantent en une ronde :

« Je sais bien quelque chose, mais
« Je ne le dirai pas. »

Attendez, chers lecteurs, à la livraison prochaine qui ne se fera pas attendre, si toutefois nous n'avons ni siége de Paris, ni Commune. C'est alors que je proclamerai le nom des vainqueurs et que j'entreprendrai leur éloge raisonné.

Dans la « Collection de biographies nationales » qu'une société d'anciens élèves de l'École des Chartes ont entreprise chez M. Mame, deux nouveaux volumes viennent de paraître : *Suger*, par M. Vétault ; *la Reine Blanche*, par M. Doisnel. Les deux biographies de Charlemagne et de Godefroi de Bouillon sont à l'étude, et seront publiées à la fin de l'année prochaine. Nous ne saurions trop engager M. Mame à remplacer par des travaux de cette nature ces petits romans catholiques, sans chaleur et sans vie, dont on a trop longtemps surchargé les étagères de nos enfants. Il l'a d'ailleurs bien compris, et semble très-occupé à poursuivre en ce moment la magnifique collection de ses Classiques, qui, l'an prochain, vont lui faire grand honneur à l'exposition de Londres. Il importe d'ailleurs que tous nos libraires et tous nos imprimeurs se préparent dès aujourd'hui à figurer dignement dans cette « fête de l'industrie. » Charles Gounod y a triomphé de l'Allemagne avec les magnifiques accents de sa *Gallia* : il faut que tous les nôtres prennent la même revanche.

La *Notice*, si scientifiquement comprise et si bien illustrée, du Musée des Archives nationales est à la veille d'être enfin publiée :

ce sera un vivant Manuel de Paléographie et de Diplomatique. De son côté, M. Léopold Delisle[1] nous a donné, dans la dernière livraison de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, « l'Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame, et d'autres fonds conservés à la Bibliothèque nationale sous les nos 16719 et 18613. » Les travailleurs ne pourront plus se plaindre qu'on leur cache les matériaux de leur travail, et les paresseux n'auront plus d'excuse. Avis à tous.

A l'un de ceux qui ont le mieux défendu à l'Assemblée nationale les destinées si injustement menacées de notre chère École des Chartes, à M. Martial Delpit nous devons une *Histoire des pèlerinages en Terre sainte*. Tandis que M. Em. Campardon s'apprête à mettre sous presse un ou deux volumes sur les petits théâtres des XVIIe et XVIIIe siècles, qui seront pleins de détails précieux et de révélations inattendues, un autre archiviste, M. Demay, va insérer dans la *Gazette des Beaux-Arts* un travail complet sur la Sigillographie et les sceaux. Rien n'est plus précis, rien n'est plus clair que cette œuvre essentiellement vulgarisatrice, et personne n'était mieux fait pour la conduire à bonne fin. M. Demay, en même temps, va faire paraître, pour les Archives nationales, sa Description très-scientifique des sceaux flamands qu'il a longuement étudiés dans toutes les Archives du Nord.

M. de Wailly a récemment fait paraître chez M. Hachette une traduction de Villehardouin et d'Henri de Valenciennes qui se recommande par les mêmes qualités que celle de Joinville. Mais nous attendions du savant éditeur un dessein plus vaste, et il va le réaliser : M. Didot vient de mettre sous presse une autre édition de Villehardouin et d'Henri de Valenciennes où M. de Wailly a placé, en regard de sa traduction, un texte critique de nos deux historiens, accompagné de notes et suivi d'un glossaire. Ce sera un beau livre et Villehardouin, qui est notre Hérodote, méritait bien ces honneurs. — Cependant les travaux de l'Académie des Inscriptions se poursuivent activement : le XXVe volume de l'*Histoire littéraire* est vivement continué par MM. P. Paris, Renan et Hauréau, et le tome XXIIIe des *Historiens de France* est, quant au texte, absolument terminé : il ne reste plus qu'à achever les tables, et le livre paraîtra avant six mois. C'est pour nous l'occasion d'ajouter que la « Table complète des quinze premiers volumes de l'*Histoire littéraire* » est enfin terminée. Elle est due à l'initiative privée de M. V. Palmé, et a pour auteur un jeune élève pensionnaire de l'École des Chartes, M. Camille Rivain.

J'achève ici de grouper de mon mieux les fleurs diverses qui composent mon « Bouquet de nouvelles. » Je n'ai vraiment pas la prétention de trouver à ce bouquet toute la perfection que je lui

[1] M. Léopold Delisle a été nommé conservateur-directeur du Département des manuscrits à la Bibliothèque nationale. C'est la digne récompense de son courage pendant la Commune et de ses excellents travaux depuis vingt ans.

aurais souhaitée; mais je crois que les fleurs en sont assez fraîches, et qu'en termes plus secs, mes nouvelles sont presque toutes inédites. J'ai gardé pour la fin l'annonce d'une publication à laquelle tous nos lecteurs s'intéresseront vivement.....

V

Il s'agit encore des Archives nationales et du NOUVEL *Inventaire général sommaire* qui sera publié demain, et que j'ai l'heureux privilége d'avoir dès aujourd'hui sous les yeux. Ami lecteur, prêtez bien l'oreille.

M. de Laborde, pendant la dernière année de son administration, avait fait rédiger par plusieurs archivistes un *Inventaire général sommaire* « d'après l'ordre alphabétique des diverses séries qui composent notre grand dépôt central. » Cet inventaire est complet; il est précieux; mais, « rédigé sous cette forme, et miroir fidèle de la classification actuellement existante, ce travail ne pouvait offrir au public tous les avantages que celui-ci est en droit d'attendre d'un semblable répertoire. » M. Alfred Maury, successeur de M. de Laborde, l'a bien compris et a décidé la rédaction d'un nouvel inventaire PAR ORDRE LOGIQUE. De là ce TABLEAU MÉTHODIQUE DES FONDS CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES (1re *partie. Régime antérieur à* 1789), qui est principalement l'œuvre de MM. E. Boutaric et J. Tardif.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur fournissant ici par avance la division d'un travail aussi consciencieux et qui est appelé à faciliter tant d'autres travaux : « I. ARCHIVES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES : 1° Trésor des Chartes; 2° Monuments historiques; 3° Conseil du Roi; 4° Pairie; 5° Chancellerie de France; 6° Ministère de la Maison du Roi; 7° Maison du Roi; 8° Ministère des affaires étrangères et papiers diplomatiques; 9° Ministère de la guerre; 10° Contrôle général des finances, etc. — II. ARCHIVES JUDICIAIRES : 1° Grand Conseil; 2° Parlement de Paris; 3° Requêtes du Palais et requêtes de l'hôtel; 4° Châtelet; 5° Justices royales ordinaires; 6° Chambre des comptes de Paris; 7° Cour des aides; 8° Cour des monnaies; 9° Juridictions spéciales; 10° Notariats et tabellionages. —III. ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES : 1° Bullaire; 2° Agence générale du clergé; 3° Archives ecclésiastiques du département de la Seine; 4° Abbayes, prieurés et corporations religieuses classés par département; 5° Ordre de Malte; 6° Ordre de Saint-Lazare; 7° Archives de l'Université et du Collége de Paris.— IV. ARCHIVES DES MAISONS PRINCIÈRES ET PAPIERS DE FAMILLE. — V. DOCUMENTS IMPRIMÉS [1].»

[1] Il s'agit de la grande collection Rondonneau et d'autres recueils analogues destinés à être fondus ensemble, et dont M. Lot présente ici une classification nouvelle.

Le nom de M. Maury mérite de rester attaché à ce grand travail. Il vient tout au moins de fournir à l'érudition française le moyen d'égaler l'érudition allemande. Que nous manque-t-il surtout, à nous autres Français? la science des sources. Eh! bien! les sources, les voilà. Sur ces cent mille cartons et registres, ON N'EN A PAS UTILISÉ MILLE pour notre histoire nationale. Approchez donc, et puisez à ces eaux vives. Il y a là de quoi étancher la soif de vingt générations.

VI

Le *Polybiblion* nous a donné la liste très-précieuse des trésors que nous a ravis pour toujours le feu des communards, de ces amis de la lumière. D'après une communication de M. Brièle, archiviste de l'Assistance publique, « on peut évaluer à la sixième partie ce que l'on a pu conserver des archives hospitalières de la ville de Paris. » Parmi les « collections ou parties de collections échappées au désastre, » M. Brièle signale les Registres des délibérations de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu sans la moindre lacune (1531-1791); les Comptes de l'Hôtel-Dieu depuis 1346 jusqu'au milieu du XVIe siècle; les titres de propriété de l'Hôtel-Dieu; les comptes de l'hôpital de Saint-Jacques aux Pèlerins, remontant à l'origine de ce vieil hôpital parisien (premières années du XIVe siècle); les titres d'origine de l'Hôpital général, et enfin les Cartulaires du XIIe et du XIIIe siècle.

Après le feu communard, le feu prussien. Les deux incendies sont plus près l'un de l'autre qu'on ne semble le croire.

Je suis ici tout naturellement amené à signaler aux lecteurs de la *Revue* un excellent travail de M. Reuss sur les bibliothèques publiques de Strasbourg. Ce sont de nobles pages écrites en un beau style indigné, et il m'est plus agréable d'en louer le fond que d'en critiquer certains détails. M. Rodolph Reuss rapporte fort clairement les annales des bibliothèques strasbourgeoises jusqu'à nos jours, et nous n'avons pas le dessein de le suivre dans cette histoire. Comme chroniqueur, je me dois au présent plus qu'au passé, et mon premier devoir est d'être actuel. J'arrive donc à ce déplorable incendie qui vient de consumer ignoblement tant de richesses. C'est sur ces richesses à jamais perdues, c'est principalement sur les manuscrits qu'insiste courageusement M. Reuss. La ville de Strasbourg, nous apprend-il d'après M. Reusnerr, « possédait environ mille six cents manuscrits, le Séminaire huit cents. » C'est à Strasbourg qu'était conservé ce manuscrit si célèbre de l'*Hortus deliciarum* d'Herrade de Langsberg, abbesse de Hohenburg. M. Reuss le regrette surtout à cause de sa valeur artistique et ne l'estime guère au point de vue de son « contenu littéraire. » Je demande la permission de n'être point ici de son avis : au point de vue de l'histoire de la versification latine, le manuscrit d'Herrade contenait de très-précieux éléments de critique. Quoi qu'il en soit, ce trésor est en cendres. Il en

est de même du *Codex argenteus*, livre de prières du VIIIe ou du IXe siècle, écrit en caractères d'or et d'argent sur du vélin pourpre. Mais ce n'est là que le commencement de cette lugubre énumération. Les obus prussiens ont détruit bien d'autres richesses que le zèle prussien ne remplacera jamais. Tels sont les « missels et bréviaires royaux ornés de miniatures et d'arabesques ; » — les lettres autographes d'hommes célèbres des XVIe et XVIIe siècles ; — les « Actes du procès intenté par Gutenberg aux héritiers d'un bourgeois de Strasbourg, son associé pour l'invention de l'imprimerie ; » — le « Recueil des lois canoniques de l'évêque Rachion de Strasbourg, rédigé en 788 et curieux surtout parce que les fausses Décrétales manquent encore dans la Collection ; » — un « bel exemplaire de la *Lex Alamannorum* ; » — des capitulaires du IXe siècle ; — un Recueil de lois siciliennes et lombardes du XIIIe siècle ; — le *Synodicon*, manuscrit grec du Xe siècle, qui contenait le sommaire de tous les conciles tenus par l'Eglise avant le schisme d'Orient (mais par bonheur il a été publié); — quelques manuscrits de Jean Tauler que les catholiques regretteront tout particulièrement et que je salue ici d'un dernier adieu ; — un « Recueil des mathématiciens grecs d'Euclide à Theon d'Alexandrie ; » — « la plus ancienne des Chroniques alsaciennes en langue vulgaire qui fussent conservées dans les bibliothèques d'Alsace, celle de Jacques de Kœnigshoven qu'on connaissait sous les noms de la *grande chronique allemande* et de la *chronique latine* de Kœnigshoven ; » et « avec l'histoire de ce chroniqueur a péri également son grand *Glossaire* inédit ; » — tous les originaux des lois et statuts de la République de Strasbourg ; — les deux riches collections d'incunables appartenant l'une au séminaire, l'autre à la ville ; — les cinq cents volumes, conservés au séminaire, « renfermant chacun de trente à quarante pamphlets, feuilles volantes, actualités en prose et en vers des XVIe et XVIIe siècles ; » — et surtout, toute une suite de Chroniques strasbourgeoises depuis celle de Pierre Hermann et d'Andelo, écrite en 1400, jusqu'au récit de Jean-George Bub (1630).

Cette énumération est sèche, mais quelle éloquente sécheresse ! Ici d'ailleurs, je veux donner tout à fait la parole à M. Reuss, qui a su trouver dans son cœur d'admirables pleurs pour regretter tant de trésors J'aime l'indignation, j'aime ceux qui savent s'indigner. Tout est simple, tout est navrant dans ce récit que nous engageons tous nos lecteurs à lire d'un bout à l'autre. Ecoutez cet érudit, cet honnête homme raconter ses impressions devant les envahissements de l'incendie. « Je n'oublierai jamais, dit-il, cet homme du peuple, simple ouvrier en blouse, que je rencontrai le lendemain du 24 août devant les ruines encore fumantes du Temple neuf, et qui, pleurant à chaudes larmes, s'écriait : « O *notre* pauvre bibliothèque ! c'est « là ce qu'ils ont fait de plus indigne. » Je l'avoue, la colère naïve de cet homme, qui peut-être savait à peine lire, pour qui certes cette bibliothèque n'avait été jusqu'ici qu'une splendide inutilité, et qui pourtant sentait vaguement qu'il venait de se commettre ici un véritable forfait, un crime de lèse-civilisation, m'a profondément touché, et je tenais à la rappeler ici. »

M. Reuss en vient alors à examiner si l'incendie du 24 août a été le résultat d'un funeste hasard, « ou si c'est de sang-froid que tous les trésors détruits par l'ennemi ont été voués à la destruction. » Il s'arrête à ce dernier avis, qu'il entoure de preuves : « L'artillerie prussienne, dit-il, s'est montrée beaucoup trop habile pendant la durée du siége pour pouvoir plaider, au sujet de la bibliothèque, les circonstances atténuantes de l'incendie par maladresse. » Ces messieurs, paraît-il, étaient, en effet, d'une belle force. Ils s'amusèrent, pour prouver leur adresse, à viser la croix de pierre qui surmonte la flèche de la cathédrale, et dès le troisième coup ils l'atteignirent. Cette croix pèsera d'un poids terrible sur la Prusse. M. Reuss ne le dit pas, mais un catholique peut et doit le dire. D'ailleurs les conclusions de M. Reuss sont accablantes : « Je le déclare en mon âme et conscience, ajoute-t-il avec un accent souverain de certitude : il n'y a pas moyen de nier que la destruction ait été chose préméditée. » Et, encore un coup, il le prouve. Puis il termine cette lettre, qui peut passer pour un chef-d'œuvre, par un adieu touchant à tant de trésors perdus, « à jamais perdus : » « Vous me pardonnerez, dit-il, cette abondance de détails, en songeant que je dis dans ces pages comme un suprême adieu à un mort chéri qu'on quitte à tout jamais ! »

Il reste donc démontré, et l'histoire le dira impassiblement, que le peuple le plus érudit du monde moderne est aussi celui qui a détruit avec le plus de sauvagerie les plus inestimables richesses de l'érudition. Nous ne sommes pas suspects de partialité, et dans notre dernière chronique encore, nous savions faire l'éloge de la science et des savants allemands. Mais c'est qu'il y a deux hommes chez le Prussien : il y a le travailleur solide et consciencieux ; puis, dès que la guerre éclate, le sauvage. C'est le Sauvage qui a opéré à Strasbourg, et ailleurs. C'est le Sauvage, dis-je, qui, pendant toute une nuit, a fait pleuvoir sur la Bibliothèque je ne sais quels engins affreusement incendiaires, « accompagnés de boîtes à balles qui répandaient des centaines de projectiles aux alentours AFIN D'EMPÊCHER L'APPROCHE. » Nous ne les oublierons pas, ces flammes plusieurs fois infâmes, qui ont dévoré Strasbourg ; nous n'oublierons pas qu'elles ont trouvé parmi nous d'horribles imitateurs. Les Prussiens, hélas ! ont été nos professeurs d'incendie. Ils ont montré, sans le vouloir, leurs procédés à la Commune : ils ont inauguré le règne du pétrole ; ils sont pour quelque chose enfin dans tous nos incendies, dans tous nos malheurs. Nous nous en souviendrons. Mais, si Dieu nous rend un jour notre vieille gloire, s'il nous permet de franchir le Rhin avec nos drapeaux purifiés et surmontés de la croix, nous ne nous vengerons pas en brûlant les bibliothèques allemandes. Nous nous vengerons en les préservant.

VII

Chacune de nos Chroniques contient nécessairement un lugubre chapitre, et il nous faut en venir tôt ou tard à la Nécrologie. C'est

triste, mais utile. Ceux qui travaillent sur le passé sont plus étroitement tenus à la reconnaissance que la plupart des autres hommes, et leur ingratitude serait moins pardonnable. Nous avons aujourd'hui à payer une dette à la mémoire de MM. Pierre Clément et Desplanque. Le premier a fait faire à la science de nos institutions d'incontestables progrès. Le XVIIe siècle était son domaine, et l'éditeur de la *Correspondance de Colbert* a singulièrement contribué à le faire mieux connaître. Il n'était pas de ceux qui méprisent cette époque, et qui « remettent Louis XIV à sa place. » Quant à M. Desplanque, nous l'avons plus intimement connu. C'était un travailleur, dans toute la force de ce mot, et la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* a dû consacrer trois pages à la seule énumération de ses œuvres. Il est mort à la tâche, laissant un noble exemple à ses concitoyens, qui n'aiment pas assez le travail et lui préfèrent volontiers le clinquant. M. Desplanque était un chrétien solide. Je pense, par ces derniers mots, écrire pour lui la meilleure de toutes les épitaphes.

Nous devons aussi une mention à un collaborateur que la *Revue* a perdu au moment même où elle venait de l'acquérir ; à un économiste distingué qui cultivait avec passion une science souvent dangereuse et chimérique quand elle ne s'appuie pas sur la Religion et sur la Tradition : M. Louis d'Armailhac a été emporté soudain à l'âge de quarante ans. Les lettres chrétiennes et la science économique font en lui une perte qui sera vivement ressentie par tous ceux auxquels il avait été donné d'apprécier la fermeté de ses principes. M. d'Armailhac n'avait pu jusqu'ici donner sa mesure. Nos lecteurs ont pu lire de lui, dans la dernière livraison de la *Revue*, une étude sur les *Assemblées provinciales en Saintonge*, à propos du livre de notre collaborateur M. L. Audiat.

VIII

Et maintenant, laissez-moi, pour finir, vous conter une jolie histoire dont nous pourrions tirer une excellente moralité (ce qui n'est pas le fait de toutes les histoires).

La scène se passe dans une grande ville de l'est de la France pendant l'occupation prussienne. Nous sommes, si vous le voulez bien, dans le « palais de la Préfecture, » et dans le bureau de l'Archiviste.

L'Archiviste est un ancien élève de l'Ecole des Chartes, auteur de vingt ouvrages que l'Institut a plusieurs fois couronnés. C'est un de nos meilleurs érudits, et nos lecteurs le connaissent bien.

Donc, il est à son travail, et lit fort gravement un Cartulaire du XIIIe siècle. Survient un Prussien.

Ce Prussien est un soldat, cela va sans dire, et notre confrère reconnaît en lui l'aide de camp du général *** : « Je viens, dit-il « sèchement à l'Archiviste, installer une poudrière dans vos Archi- « ves. » Je ne chercherai pas ici à peindre la physionomie de l'éru-

dit (c'est du Français que je parle). Mais enfin l'on ne s'entend pas dire ces choses-là sans bondir... intérieurement. C'est ce que fit notre archiviste; puis il s'inclina. Que vouliez-vous qu'il fît ?

Pendant ce temps, le Prussien regardait le Cartulaire : « Vous « savez lire ça ? » dit-il au Français. — « Mais, répondit celui-ci fort pla- « cidement, c'est mon métier. » Le Prussien fit un geste de doute fort insolent et reprit : « Voyons, voyons si vous savez lire. » L'Archiviste s'exécuta de fort bonne grâce et lut avec une rapidité louable dix lignes du cartulaire demandé.

Le Prussien alors : « C'est bien, dit-il. Mais n'oubliez pas, mon- « sieur, que vous devez cette écriture, comme tout le reste, aux Goths « mes ancêtres. »

Pour le coup l'Archiviste bondit... extérieurement. « Mais l'écri- « ture gothique, observa-t-il, n'a absolument rien de commun avec « les Goths, et vous vous trompez étrangement. »

« — Vous voyez en moi, monsieur, quelqu'un qui connaît la « bible d'Ulphilas, et je sais, reprit le Prussien, je sais ce que je « dis. »

Par malheur, notre Archiviste se trouve être un des trois ou quatre Français qui connaissent Ulphilas sur le bout du doigt, et l'ancienne langue gothique, et la véritable écriture des Goths.

Or, il avait là une des éditions d'Ulphilas, et cette édition était ornée de *fac-simile* que le Français se hâta de placer sous les yeux du Prussien, en regard du Cartulaire : « Voyez donc, lui dit-il, si les « deux écritures se ressemblent. »

Le Prussien baissa le ton, s'en alla plus poliment qu'il n'était entré, et...

Et il n'y eut pas de poudrière aux Archives.

Moralité :

Si nous voulons être en état de « river le clou » aux Allemands, travaillons sans relâche, travaillons comme l'archiviste de mon histoire en donne vaillamment l'exemple depuis vingt ans.

Et la Prusse sera partout battue..., comme elle l'a été là-bas par un simple archiviste départemental qui savait son Ulphilas !

LÉON GAUTIER.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS

Voici quinze mois et plus que la *Revue des recueils périodiques français* a été forcément interrompue. Quand — l'un des premiers — nous avons pu reprendre notre publication, il n'y avait guère de matériaux pour un semblable travail. Seule la *Revue des Deux-Mondes* avait traversé le siége et la Commune, sans interrompre un seul instant sa publication. La *Revue contemporaine* avait disparu avec le régime auquel elle devait d'avoir traîné une existence bien souvent compromise ; le *Correspondant* n'a reparu que le 25 juin, le *Contemporain* le 1er juillet, les *Études religieuses, historiques et littéraires* qu'en septembre. La *Revue du Monde catholique* tenta, sous la direction de M. Chantrel, de poursuivre au Mans sa publication ; mais deux livraisons (25 octobre et 10 novembre) furent seules publiées : Le Mans, où notre éditeur M. Palmé devait venir se réfugier pendant la Commune et reprendre courageusement son œuvre laborieuse, fut bientôt occupé par les Prussiens. Ce n'est que le 15 avril que ce recueil put reparaître, et, depuis, il n'a publié que des livraisons mensuelles. Les *Annales de Philosophie chrétienne* en étaient restées au cahier de mai 1870. Ceux de juin et de juillet parurent depuis les événements, et une livraison portant la date : août 1870-1871 comble la lacune d'un an. Le *Cabinet historique* et la *Bibliothèque de l'École des Chartes* ont reparu récemment. La *Revue archéologique* vient seulement de reprendre sa publication par le numéro d'octobre. En province, tandis que la *Revue catholique de l'Alsace*, la *Revue de l'Alsace*, la *Revue de la Normandie* et la *Revue de l'Anjou* disparaissaient, la *Revue de Bretagne et Vendée*, la *Revue du Lyonnais*, la *Revue Savoisienne*, la *Revue de Gascogne* continuaient à paraître régulièrement. La *Revue des sciences ecclésiastiques*, qui s'imprime à Arras, espaçait seulement ses livraisons. En revanche, la *Revue de l'art chrétien* supprimait une année entière. Enfin, pour mentionner des recueils spéciaux, la *Revue critique* cessait de paraître dès le commencement d'août, aussi bien que la *Bibliographie catholique*, tandis que le *Polybiblion, revue bibliographique universelle*, donnait une livraison à la fin d'août, et reprenait dès le mois de mai le cours de

sa publication. Ajoutons que la *Bibliographie catholique* vient de reparaître, et que la *Revue critique* a donné récemment un des cahiers qui doivent terminer le volume de 1870, sans prendre d'ailleurs d'engagement pour 1872.

Après avoir dressé rapidement ce bilan des recueils que nous passons habituellement en revue, ou avec lesquels nous entretenons des relations d'échange, entrons dans l'examen des livraisons qui couvrent notre table. La moisson ne sera pas aussi abondante que le *volume* semble l'indiquer : le temps n'est guère aux travaux sérieux et de longue haleine, et nous devrons passer la frontière et aller jusqu'à Louvain pour trouver des travaux vraiment approfondis et rentrant pleinement dans le cadre de cette *Revue*.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les *articles d'actualité*. Ainsi il nous suffira, en ce qui concerne le premier siége de Paris, d'indiquer les travaux suivants : les *Lettres* si éloquentes de M. Vitet [1]; *La Marine française au siége de Paris*, par M. L. Reybaud [2]; *Le Bombardement de Paris*, par un officier de secteur [3]; trois articles de M. G. de Molinari sur les *clubs*, l'*alimentation* et les *approvisionnements à la fin du siége* [4]; *Les fusiliers marins au siége de Paris*, par M. Louis Lande [5]; le *Journal du siége de Paris*, par M. Michel Cornudet [6]. — De même, pour les opérations militaires, nous ne ferons que donner les titres des principaux articles publiés : *L'invasion en Alsace*, par M. A. Mézières [7]; *Un mois dans les Ardennes, au milieu des armées, en août* 1870, par M. A. Dumont [8]; *Le siége de Metz en* 1870, par M. A. Mézières [9]; *Le champ de bataille de Sedan*, par M. J. Claretie [10]; *La résistance dans le département de la Moselle*, par M. A. Mézières [11]; *Journal d'un voyageur pendant la guerre de* 1870, par George Sand [12]; *La Lorraine pendant l'armistice*, par M. A. Mézières [13]; *La province pendant la guerre*, par M. Leroy Beaulieu [14]; *Les Allemands en Bourgogne*, par M. Ch. Aubertin [15]; *Versailles pendant le siége de Paris*, par M. Pigeonneau [16]; *Les escadres d'évolution*, par un officier de marine [17];

[1] *Revue des Deux-Mondes* des 15 octobre, 15 novembre, 1er décembre, 15 décembre 1870, 1er et 15 janvier et 1er février 1871.
[2] *Ib.*, du 1er janvier 1871.
[3] *Ib.*, du 1er février.
[4] *Ib.*, des 1er décembre, 1er janvier et 15 février.
[5] *Ib.*, du 15 juillet.
[6] *Contemporain* des 1er juillet, 1er août, 1er septembre et 1er octobre.
[7] *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1870.
[8] *Ib.*, du 15 novembre.
[9] *Ib.*, du 1er décembre.
[10] *Ib.*, du 1er janvier 1871.
[11] *Ib.*, du 1er février.
[12] *Ib.*, des 1er et 15 mars.
[13] *Ib.*, du 1er mars.
[14] *Ib.*, des 1er et 15 mars, et 1er avril.
[15] *Ib.*, du 15 mars.
[16] *Ib.*, du 1er avril.
[17] *Ib.*, du 1er avril.

La Lorraine sous le régime prussien, par M. Alf. Rambaud[1]; *La campagne de l'armée de la Loire et la retraite d'Orléans*, par M. Blerzy[2]; *L'Alsace sous le régime prussien*, par M. Albert Dumont[3]; *La propagande prussienne en Alsace*, par le même[4]; *Le vingtième corps de l'armée de la Loire*, par M. Ch. Aube[5]; *Récits d'un soldat*, par M. Amédée Achard[6]; *Campagnes sur la Loire et dans l'Est*, par M. Ph. d'Ussel[7]; *L'invasion allemande dans les départements du nord de la France*, par M. Lavisse[8]; *L'armée prussienne en Lorraine*, par M. F. de la Coste[9]. — Enfin la Commune n'aura pas ici une place plus considérable : qu'il nous suffise d'indiquer l'article de M. Audiganne sur *La crise du travail dans Paris depuis la guerre civile*[10]; celui de M. de Pressensé : *Le 18 mars, Paris sous la Commune*[11]; ceux de MM. l'abbé Lamazou, l'abbé Lesmayoux, Feugère, Ed. Lefébure et Mlle D. de Boden sur *la Place Vendôme et la Roquette*[12], et sur *les Persécutions religieuses sous la Commune*[13]; ceux de M. Em. Beaussire : *Les honnêtes gens de Paris sous la Commune*[14], et de M. Nast : *Les maires de Paris sous le Comité central*[15].

A côté de ces travaux sur les événements qui s'accomplissaient sous nos yeux, et qui, en moins d'un an, entassaient plus de ruines que souvent l'histoire ne nous en offre dans tout un siècle, il faut placer d'autres travaux d'actualité, où le souvenir du passé n'est rappelé que comme enseignement pour l'heure présente, comme rapprochement ou comme contraste. C'est dans cet ordre d'idées que la *Revue des Deux-Mondes* nous a donné, au mois d'octobre 1870, d'intéressants articles de M. Ch. Giraud sur la *bataille de Denain*[16] et le *traité d'Utrecht*[17]. Nous y trouvons, après nos malheurs et nos humiliations, quelque sujet de consolation et d'orgueil, et nous aimons à relire ces correspondances entre Louis XIV et Villars où l'on admire « la noble inquiétude de l'un, le calme inaltérable de l'autre, une simplicité héroïque, un langage élevé, » où « Louis XIV paraît ému, impatient quelquefois, mais dominant l'adversité, » et malgré son désir d'une action décisive et son ressentiment des

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai.
[2] *Ib.*, du 15 mai.
[3] *Ib.*, du 1er juin.
[4] *Ib.*, du 15 juin.
[5] *Ib.*, du 1er juillet.
[6] *Ib.*, des 1er juillet et 1er août.
[7] *Correspondant* des 25 juillet et 25 août.
[8] *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre.
[9] *Correspondant* du 10 août.
[10] *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai.
[11] *Ib.*, du 15 juin.
[12] *Correspondant* des 25 juin et 10 juillet.
[13] *Ib.*, des 10 et 25 juillet ; *Contemporain* du 1er août.
[14] *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet.
[15] *Correspondant* du 28 septembre.
[16] Livraison du 1er octobre 1870.
[17] Livraison du 15 octobre 1870.

outrages que la France et son Roi recevaient de l'ennemi, se contient et se confie, en fin de compte, au jugement de Villars, qu'il reconnaît devoir être l'arbitre de l'action (p. 496); nous ne pouvons sans émotion entendre le vieux Roi discuter dans ses lettres aux plénipotentiaires d'Utrecht, les conditions de la paix : « en lisant ces belles dépêches, on ne saurait se défendre d'un sentiment d'admiration pour cette grandeur calme et sereine Ces lettres ne respirent pas seulement la fierté d'un monarque qui a donné son nom à un siècle ; elles expriment, en face d'injustes exigences, le sentiment profond du droit, et la confiance religieuse dans son triomphe définitif. On éprouve même à cette lecture un sentiment national très-prononcé (p. 650). » — A côté de ces deux articles il faut placer d'autres travaux de M. Giraud sur *Les trois évêchés et le siége de Metz en* 1552 [1] et sur la *Réunion de l'Alsace à la France* [2]; de M. Jules Gourdault sur *La rive gauche du Rhin au seizième siècle* [3]; de M. Alfred Maury sur *Les guerres des Français et les invasions des Allemands* [4], et un autre article du même sur *La Commune de Paris en* 1588 [5], où l'auteur a utilisé avec habileté les documents contemporains, mais sans s'adresser aux sources inédites comme le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* prend sur lui de l'indiquer — ici et ailleurs — avec une facilité un peu trop grande.

— Le travail de M. le comte de Jarnac sur *Henri IV* [6] nous offrira une transition pour passer de l'histoire de circonstance à l'histoire pure, envisagée sans arrière-pensée et sans préoccupation du moment; non pas qu'il n'y ait, dans l'étude érudite, fine et judicieuse de l'auteur, quelques rapprochements inévitables avec le présent. Comment se soustraire à ces rapprochements, quand on voit les monuments mêmes de la splendeur royale, dont nos rois ont doté le pays, anéantis par la frénésie révolutionnaire « qui foule aux pieds leurs images vénérées et ne respecterait même pas leurs tombes si, selon la gracieuse épitaphe d'un roi musulman, leur véritable sépulture n'était point dans le cœur de leurs peuples? » Comment s'interdire, — quand on vient de montrer la France relevée, pacifiée, régénérée par l'un des plus grands et des meilleurs de ses rois, par « le modèle le plus accompli des vieilles vertus françaises, le courage, la bonté, la générosité, le jugement profondément politique, » par un prince qui fut « du petit nombre de ceux qui ont apporté sans relâche, dans le gouvernement des hommes, les vertus et les qualités qui font le charme et l'honneur des relations privées, la droiture, la magnanimité, la reconnaissance, » — comment s'interdire le vœu que la Providence, après tant de châtiments, nous rende enfin son émule — brave, généreux, chevaleresque, mais, comme lui, profondé-

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1870.
[2] *Ib.*, du 15 décembre 1870.
[3] *Ib.*, du 15 avril 1871.
[4] *Ib.*, du 15 février 1871.
[5] *Ib.*, du 1er septembre 1871.
[6] *Correspondant* des 25 août et 10 septembre.

ment sage et sagace ; — aimant des amis dignes de lui, « à tort et à travers, » et la France « d'un ardent amour ; » — ennemi d'un faste puéril, mais resplendissant de l'éclat de ses qualités martiales et politiques ; « tout gris au dehors, tout d'or au dedans ? » — M. de Jarnac, qui se dit, à tort, « le moins érudit, assurément, de tous ceux qui ont envisagé la matière, » a très-opportunément rappelé à notre mémoire des traits qui doivent rester familiers à tous les Français et demeureront éternellement chers aux cœurs vraiment patriotes. Henri IV est ici apprécié avec une admiration qui laisse toute liberté au jugement, et n'exclut pas le blâme. Nous aimerions à nous arrêter à ce portrait si étudié et si finement tracé. Qu'une citation nous suffise : « Henri IV a raconté depuis qu'en recevant la nouvelle du traité de Nemours, il demeura durant plusieurs heures dans une profonde méditation, la tête penchée entre ses mains, et quand il la releva, sa moustache avait blanchi. Il n'avait pas encore trente-deux ans. Ce trait suffirait seul pour peindre le caractère dominant de son génie : avant l'action, la délibération la plus mûre ; l'action engagée, une résolution et une tenacité à toute épreuve. Nous avons entendu beaucoup parler, en effet, des exploits et des grandes œuvres de Henri IV, nous n'avons jamais entendu parler de son étoile. Il ne soumettait point à l'influence de telle constellation imaginaire des entreprises dont dépendaient ses destinées et celles de son pays : ses horoscopes à lui, c'étaient la voix de l'honneur, du devoir, de l'intérêt public sagement calculé, la judicieuse appréciation de ses forces, comme de celles qui lui étaient opposées, et toujours il s'appliquait à enlever d'avance aux jeux de la fortune tout ce qu'il est permis aux faibles mortels de leur arracher. » Et, arrivé au terme de son étude, l'auteur a bien le droit de s'écrier : « Règne à jamais mémorable, non-seulement par ses prodigieux résultats et ses éclatants exemples, mais aussi par les espérances dont la trace lumineuse viendra éclairer et fortifier les générations futures au sein de leurs plus cruelles épreuves ! »

— Une réhabilitation royale dans la *Revue des Deux-Mondes*, c'est un phénomène qui mérite d'être signalé. M. Ch. Giraud, l'éminent académicien qui a donné à la *Revue* une collaboration assidue pendant nos malheurs, nous offre ce curieux spectacle dans un savant travail sur le *Traité de Brétigny* [1], où il prouve qu'en ce qui concerne le roi Jean, on a commis une injustice flagrante : qu'on a accepté sur la foi de Sismondi un jugement tout fait qui paraissait établi sur d'irrécusables documents, mais qu'un examen attentif des sources contemporaines renverse en entier. « L'histoire du règne du roi Jean est à refaire, écrit M. Giraud, et nous en appelons au juge suprême, l'opinion mieux informée, à qui nous soumettons les principales pièces du procès. » M. Giraud, en renversant pièce à pièce l'échafaudage dressé par Sismondi, frappe rudement sur un de ses collègues qui, pour cette période, a suivi aveuglément les

[1] *Revue des Deux-Mondes* des 1er et 15 juin.

récits de l'historien genevois, nous voulons parler de M. Henri Martin, que l'Académie des sciences morales et politiques a récemment admis dans son sein en remplacement de notre regrettable collaborateur, M. Pierre Clément. Voilà de la vraie et solide histoire, et nous voudrions en voir plus souvent de ce genre dans les colonnes de la *Revue des Deux-Mondes*.

— Nous devons une mention à un intéressant travail de M. Ernest Renan sur Pierre Du Bois, conseiller de Philippe le Bel [1], qui appellerait plus d'une observation, et dont nous ne voulons consigner ici que les conclusions : « Du Bois fut un de ces légistes de bon sens, comme la France en a beaucoup connu, ardents promoteurs du progrès social sans être des esprits éminents, ni des caractères fort élevés, animés d'un vrai sentiment de justice et de l'horreur des abus autres que ceux qui leur étaient profitables ; ayant en tout, excepté en politique, un sentiment très-droit de la justice, sans montrer jamais de grands scrupules sur le choix des moyens. Il fut en France le premier de ces avocats qui sortirent de la pratique des lois pour s'occuper de politique et d'administration ; mais il marqua aussi l'avénement de l'homme du tiers-état, arrivant à s'occuper des affaires politiques avec son bon sens, sa solidité d'esprit, sans brillant ni éclat. Le règne de Charles V réalisa en quelque sorte tout ce qu'il avait conçu. Son esprit sembla revivre dans ces juristes éminents qui, depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à nos jours, poursuivirent l'idéal d'une forte monarchie administrative sans libertés publiques, d'un État juste et bienfaisant pour tous sans garanties individuelles, d'une France puissante sans esprit civique, d'une église nationale, presque indépendante de celle de Rome, sans être libre ni séparée de la Papauté, d'une maison royale à qui l'on demande de n'exister que pour la nation le lendemain du jour où l'on a détruit pour elle les pactes anciens, les priviléges, les droits locaux, en un mot tout ce qui constituait la nation. » Ainsi M. Renan refuse à la vieille France les libertés publiques, les garanties individuelles, l'esprit civique ; il en fait presque une schismatique, et, à l'entendre, la nation, confisquée par la Royauté, n'existait que de nom. Décidément M. Renan n'était pas dans ses bons jours, et, bien qu'il ait dû écrire ces pages pendant le siége de Paris, il nous permettra d'en appeler *à Philippe à jeun*.

— Nous trouvons dans la *Revue catholique de Louvain* [2] des articles fort bien faits sur le Bouddhisme. L'auteur, M. Félix Nève, montre combien la doctrine primitive du Bouddha a été modifiée successivement d'un pays à l'autre pendant six cents ans, s'augmentant d'un mélange confus de faits, de spéculations, au Nord plus encore qu'au Midi ; après avoir constaté la morale sévère, le détachement des choses de ce monde qui ont fait la renommée et la fortune de la religion du Bouddha, M. Nève apprécie justement sur le manque

[1] *Revue des Deux-Mondes* des 15 février et 1er mars.
[2] Livraisons des 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre 1870

de fondement et de sanction de cette morale; il constate l'infériorité de sa métaphysique; la notion d'un Dieu personnel manque aux populations bouddhistes; le but final, le *Nirvâna*, est l'annihilation. L'étude du Bouddhisme, loin de nuire au catholicisme, ne peut que lui être profitable. S'il y a de nombreuses affinités entre les deux religions sous le rapport des préceptes, des observances, des rites, il y a des abîmes entre les enseignements dogmatiques. On ne peut appuyer les thèses fort hasardées qu'on a présentées sur l'influence du Bouddhisme en Occident, et il est facile, au contraire, de retrouver dans les récits mêlés depuis, dans les ouvrages indiens, aux enseignements primitifs, les traces de l'influence de l'histoire évangélique. Pendant que plusieurs écrivains allemands, rencontrant dans le Bouddhisme un des principaux formulaires de l'athéisme, le vantent outre mesure, des investigateurs savants comme M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Laboulaye, etc., déclarent nettement que le Bouddhisme n'a rien à nous apprendre, et que son école serait désastreuse pour nous. M. Nève a eu raison d'appeler de nouveau l'attention sur des questions qui préoccupent à juste titre les savants et qu'il était parfaitement compétent pour traiter.

— M. Poullet a consacré plusieurs articles dans la même *Revue* [1] à l'histoire de Sixte-Quint. M. Poullet ne produit aucun document nouveau; mais, s'appuyant particulièrement sur ceux produits par le baron de Hübner, il signale les principales phases de ce pontificat si court, mais si bien rempli, parce qu'il avait été préparé par treize ans de retraite et d'études, pendant la disgrâce du cardinal Montalto sous le pontificat de Grégoire XIII : destruction de ce banditisme si multiplié alors; constructions accumulées à Rome; soins donnés au gouvernement ecclésiastique qui se manifestaient par la création ou l'organisation des huit congrégations de cardinaux qui embrassèrent les diverses branches de l'administration de l'Eglise. Dans ses relations politiques, si Sixte-Quint, observe M. Edmond Poullet, manqua trop souvent de procédés, le droit et la raison étaient ordinairement pour lui. L'auteur le prouve en suivant Sixte-Quint dans le gouvernement intérieur de ses Etats et dans ses relations avec les puissances, avec la France surtout. Ce récit est intéressant, et les appréciations de l'auteur, en s'écartant parfois de celles de M. de Hübner, les rectifient ou les complètent heureusement.

— Signalons encore dans la *Revue catholique de Louvain* [2] un travail où M. J.-B. Lefebvre examine quel est l'auteur des fameux *Philosophumena*, et combat surtout l'opinion qui attribue ce traité à saint Hippolyte, docteur et martyr de la primitive Eglise. Après avoir discuté si Origène, Caïus, Tertullien, Novatien l'ont écrit, M. Lefebvre pense que le véritable auteur est jusqu'ici complétement inconnu, et il prouve ensuite la fausseté des accusations dont saint

[1] Livraisons des 15 mai, 15 juin, 15 juillet, 15 septembre et 15 octobre 1871.
[2] Livraisons des 15 avril et 15 juillet 1871.

Calliste et saint Zéphyrin sont l'objet. L'auteur connaît les écrits publiés à ce sujet par Mgr Cruice, le chevalier de Rossi, M. Armellini; il en tire la substance et discute particulièrement, en les réfutant, les opinions quelquefois hasardées de l'abbé Darras.

— L'étude de M. Guizot sur le *Duc de Broglie* [1] mérite ici une mention spéciale, car c'est une page d'histoire contemporaine tracée à la fois par le président du conseil de 1835 et par celui de 1840. M. Guizot s'appuie constamment sur des *Notes biographiques* laissées par le duc de Broglie, et qui sont de véritables *Mémoires*. — Petit-fils de trois maréchaux de France, dont le dernier mourut dans l'émigration, invariablement fidèle à la Royauté et ayant en horreur les idées révolutionnaires, Victor de Broglie était fils d'un « patriote libéral » qui avait siégé à l'Assemblée constituante, et porta sa tête sur l'échafaud en recommandant à son fils « de rester fidèle à la révolution, même ingrate et injuste. » « Une inébranlable fidélité à la cause nationale de 1789, tel a été, en effet, dit M. Guizot, le trait dominant de la vie politique du duc de Broglie. » Cette fidélité, en elle-même, n'avait rien que de légitime, car une voix royale nous rappelait naguère en termes qui sont dans toutes les mémoires le « mouvement national de la fin du dernier siècle. » Malheureusement, en demeurant fidèle à la liberté, M. de Broglie ne sut point assez la dégager de l'esprit révolutionnaire, son plus mortel ennemi. C'est une des tristes conditions de ce temps que les *libéraux* (et ce nom a appartenu spécialement aux révolutionnaires) se sont constitués les champions exclusifs de la liberté et s'en attribuent comme le monopole, faisant passer les conservateurs, même amis les plus sincères des libertés publiques, pour des absolutistes et des rétrogrades; tandis que ces *libéraux*, quand ils ont été au pouvoir, loin de donner la liberté au pays, lui ont presque toujours imposé une dictature. M. de Broglie n'était point un libéral de cette trempe, mais il ne put jamais rejeter ce poison dont ses jeunes années avaient été abreuvées. A quinze ans, il voyait avec peine l'établissement de la Légion d'honneur, choqué qu'il était de toute apparence de retour à l'ancien régime. En 1814, il se tint renfermé chez lui pendant le changement de régime, et ne quitta sa retraite qu'au bout de plusieurs jours, « lorsque, dit-il, notre sort fut fixé; lorsque, faute de mieux, les corps de l'empire eurent disposé de la couronne, transféré notre allégeance d'un gouvernement à un autre, et préparé à la France un nouvel avenir. » Voici quelle était à cette époque la situation d'esprit du duc de Broglie: « J'appartenais de cœur et de conviction à la société nouvelle; je croyais très-sincèrement à ses progrès indéfinis; tout en détestant l'état révolutionnaire, les désordres qu'il entraîne et les crimes qui le souillent, je regardais la Révolution française, prise *in globo*, comme une crise inévitable et salutaire; en politique, je regardais le gouvernement des Etats-Unis comme l'avenir des nations civilisées et la monarchie anglaise comme le gouvernement du temps

[1] *Revue des Deux-Mondes* des 15 septembre et 1er octobre.

présent; je haïssais le despotisme et ne voyais dans la monarchie administrative qu'un état de transition. » Constatons que le duc de Broglie ajoute : « Il y avait, dans tout cela, sans doute beaucoup de jeunesse, un peu de rêverie, mais rien qui fût radicalement faux, rien qui ne pût être rectifié par le temps et la réflexion, rien surtout qui ne fût compatible avec une conduite loyale et régulière. » L'auteur des *Vues sur le gouvernement de la France* s'est chargé de nous montrer ce que « le temps et la réflexion » pouvaient ajouter de *rectifications* à cet esprit franchement révolutionnaire.

Il y aurait intérêt et profit à insister sur cet important travail ; l'espace nous manque. Constatons seulement d'une part que le duc de Broglie ne put jamais se débarrasser complétement de l'alliage révolutionnaire; constatons de l'autre que son esprit si droit, si sincère, et devenu plus tard si franchement chrétien, sut se dégager de bien des préjugés et rendre hommage à ce qu'il avait attaqué. Deux citations nous suffiront pour cela. Voici la première : « Quant à moi (écrit le duc de Broglie à propos du procès du maréchal Ney), je pensais, je pense encore qu'un gouvernement, quand il est debout et tant qu'il est debout, a le droit d'appeler à sa défense les lois, la force publique, les tribunaux, l'échafaud même dans les cas extrêmes ; mais que s'il succombe, c'est à l'histoire, à l'histoire seule qu'il appartient de prononcer entre les vaincus et les vainqueurs, de dire de quel côté étaient le bon droit, la justice, le véritable et légitime intérêt du pays, si les vainqueurs ont été des rebelles ou des libérateurs. Je pensais, je pense encore que, si le cours du temps ou le concours des événements remet sur pied le gouvernement renversé, celui-ci n'a plus aucun droit de revenir sur le passé, et de rechercher ses anciens adversaires pour des faits antérieurs à son rétablissement. Frapper en pareil cas, ce n'est plus se défendre, c'est se venger, et choisir ses victimes en raison, non du crime même, mais de telle ou telle circonstance; c'est faire pis que décimer. Au moins le sort, étant aveugle, est impartial. » — Voici l'autre citation. M. de Broglie qui, sous le gouvernement de la Restauration, « quand il lui arrivait de trouver que le pouvoir avait raison, se taisait, » a parlé un jour : « La conduite à tenir, écrit-il en parlant de l'avénement du ministère Martignac, était écrite en grosses lettres... Rien n'était plus aisé que de prendre à notre compte le ministère Martignac, qui ne demandait pas mieux : il ne fallait pour cela que mettre de côté nos petites animosités et nos petites lubies. Et il fallait être aussi étourdis que nous le fûmes pour faire ce que nous fîmes... Evidemment les libéraux et les doctrinaires n'avaient qu'à prendre possession du progrès libéral qu'on leur offrait et à soutenir décidément le ministère qui le leur offrait, pour le mettre en état d'accomplir son œuvre, et pour assurer au pays les fruits que cette œuvre ne pouvait manquer de porter. Au lieu de cela, libéraux et doctrinaires de concert entreprirent de substituer aux deux projets de loi (organisation municipale, organisation départementale) qu'on leur proposait, des projets nouveaux et très-différents. Ils élevèrent contre les principales dispositions des projets que le Roi

avait solennellement annoncé dans son discours une multitude d'objections; ils refusèrent de les discuter dans l'ordre que demandait le ministère. L'esprit critique étouffa l'esprit politique. »

— La *Revue des Deux-Mondes* nous apporte parfois de ses lueurs qui éclairent d'un jour étrange l'horizon politique. On se demande si un rayon de la vraie lumière a pénétré dans ces bureaux où la Révolution a été si souvent courtisée et adulée; on tourne la page, et l'on retrouve la même note révolutionnaire d'une imperturbable monotonie, relevée parfois d'un sarcasme dédaigneux pour tout ce qui est digne de nos respects et de notre vénération[1]. Quoi qu'il en soit, à côté du fameux article de M. Renan : *Philosophie de l'histoire contemporaine*, cité ici par nous (voir t. VIII, p. 610-613), voici un article de M. Emile Montégut qui n'aura pas manqué d'exciter l'attention des esprits sérieux. Sans aborder un terrain qui m'est malheureusement interdit, je veux relever ici certains passages qu'il me suffira de reproduire.

L'article est intitulé : *Où en est la Révolution française, simples notes sur la situation actuelle*[2]. M. Emile Montégut exprime d'abord la désillusion des révolutionnaires sincères qui avaient cru à leur idole, et qui, à travers plus d'un désenchantement et plus d'une expérience, se berçaient de l'espoir trompeur que l'heure attendue sonnerait enfin; il indique aussi le symptôme caractéristique de ce temps : au milieu de tant de mécomptes on ne veut pas voir la vérité; on n'a plus foi en ses principes, et personne ne veut avouer son incrédulité. « Mais si nous restons muets, les ruines parlent et éloquemment... Pourquoi serions-nous moins hardis que ces ruines? Pourquoi nous aussi ne parlerions-nous pas ouvertement, et ne dirions-nous pas tout haut ce que nous pensons tout bas, bien mieux, ce que nous avouons *dans toute conversation où se rencontrent deux Français possédant le sentiment de l'histoire nationale et quelque peu soucieux des destinées futures de leur pays?* » — « Ce que nous pensons tout bas, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre les clartés de l'évidence, c'est que *la banqueroute de la Révolution française est désormais un fait accompli, irrévocable.* Il n'est pas une seule de ses promesses que la Révolution n'ait été impuissante à tenir, il n'est pas un seul de ses principes qui n'ait engendré le contraire de lui-même et produit

[1] Ne lisons-nous pas dans une autre livraison le passage suivant, d'une révoltante et d'une flagrante inexactitude : « En France, quoi qu'en dise le comte de Chambord, la royauté a ruiné le trésor, dépeuplé les campagnes, corrompu les mœurs, sacrifié les intérêts ruraux aux splendeurs empestées de la cour, détruit les libertés provinciales et communales, tué la vie locale, brisé toute initiative individuelle et toute indépendance de caractère; en un mot, elle a préparé le pays au despotisme sanglant de la terreur, au despotisme militaire de l'empire et à tous les malheurs subséquents, parce qu'elle l'a rendu impropre à se gouverner elle-même. » *Des formes de gouvernement dans la société moderne*, par M. Emile de Laveleye (1er août 1871).

[2] Livraison du 10 août 1871.

la conséquence qu'il voulait éviter. » Et l'auteur énumère la liberté, l'égalité, la fraternité, le règne de la loi, les droits de la conscience, l'unité nationale, l'idée de la patrie, la suprématie politique de la France : « Prenez n'importe laquelle de ses idées les meilleures, les plus éclairées, et vous trouverez qu'elle a produit des résultats infiniment plus désastreux que le mal qu'elle se proposait de guérir... Aucun de ses principes n'a tenu ce qu'il promettait; mais ce n'est encore là que la moitié de la banqueroute; le pire de la ruine, le voici : c'est que nous sommes désormais incapables de satisfaire, au moyen de ses doctrines, aux exigences de notre peuple. Bons ou mauvais, ces principes ont aujourd'hui épuisé leurs dernières conséquences... La Révolution française est obligée de s'arrêter, non faute de désir, mais parce que le chemin lui manque et qu'elle est allée jusqu'au bout d'elle-même. »

Ici l'auteur fait ressortir la gravité d'une situation qu'il résume en ces termes : « Une révolution qui ne peut plus avancer d'un seul pas et qui ne peut plus nous fournir aucune ressource pour nous protéger contre les fureurs qu'elle déchaîne; une constitution de société dont la mobilité est nécessairement la loi, puisqu'elle est démocratique, et qui ne peut plus rien accorder à la mobilité sous peine de se suicider violemment; enfin, un peuple dont l'imagination est agitée par un fantôme, et qui nous demande avec frénésie de faire marcher cette révolution condamnée désormais à rester immobile. » Ajoutons à cela que plus triste encore que cette situation est l'état moral dans lequel elle nous laisse. « La révolution n'était une religion que pour le peuple sans doute; cependant elle faisait une très-grande partie de la vie morale de notre nation, même dans les classes les plus éclairées..... J'accorde — comme le veut une opinion inflexible chez quelques personnes et admise sans discussion par une foule trop affairée pour avoir le temps de peser la portée de ses négations — que nous avons perdu sans retour toute foi en cette monarchie et en cette église *dont les œuvres séculaires, tout entamées qu'elles sont, constituent néanmoins le meilleur de ce qui nous reste;* mais au moins, à défaut de cette foi, nous avions la révolution française (on ne peut s'empêcher de sourire à ce passage). Elle ne remplissait point, il est vrai, fort étroitement nos âmes; elle y laissait des vides assez nombreux pour que bien des hôtes pussent s'y loger; cependant elle suffisait pour occuper en partie nos intelligences et satisfaire nos imaginations. Si tout cela fait défaut, qui donc en France pourra se vanter de posséder une vie morale? »

M. Emile Montégut voit, dans la date à jamais néfaste de février 1848, le point de départ véritable de nos malheurs. C'est montrer une vue bien courte, car il faut remonter aux *glorieuses* journées de juillet 1830 et au serment du jeu de Paume de 1789 pour trouver ces sources empoisonnées qu'il voudrait tarir. L'auteur reconnaît pourtant que l'établissement de juillet confinait au radicalisme et n'était autre chose « que la république avec un frêle garde-fou pour préserver contre l'abîme. » La révolution de 1830, dit-il, « avait

rompu cet équilibre qui doit toujours exister entre les différentes parties d'une société, cet équilibre *que la Restauration avait merveilleusement représenté dans ses bons jours, et qu'elle seule était capable de maintenir.* » Et il conclut qu'en « prenant le parti de vivre sans compromis et sans alliance embarrassantes, » en « s'interdisant de chercher désormais appui ailleurs qu'en elle-même, » la révolution n'aboutit qu'à une *dangereuse extension* du gouvernement de juillet, la république de 1848. L'auteur doit donc condamner 1830 comme 1848; toutes les tentatives révolutionnaires se tiennent et sont solidaires : qui met le doigt dans l'engrenage y laisse son corps.

— A côté de cette page instructive d'un révolutionnaire désillusionné, nous voulons placer une page d'un conservateur attristé qui sonde, sans s'étonner, la profondeur de l'abîme, parce que, connaissant de vieille date la cause de nos maux, il sait où il faut chercher le remède. Dans un article intitulé : **1870-1871** [1], le comte Franz de Champagny, après avoir rappelé que Niebuhr disait, le 5 octobre 1830 : « Si Dieu ne vient pas miraculeusement à notre secours, nous avons devant nous un bouleversement pareil à celui qu'a subi le monde romain au milieu du ve siècle, l'anéantissement du bien-être, de la liberté, de la civilisation et de la science, » se demande d'où nous est venue « cette irrécusable instabilité du pouvoir telle qu'elle s'est vue tout au plus aux plus basses époques du Bas-Empire; cet obscurcissement du sens commun, cet affaissement de l'esprit public, cet effacement du sentiment national au profit de la manie révolutionnaire. Et, quand la révolution est arrivée à son extrême limite, d'où nous vient, d'où vient du moins aux classes populaires cette complaisance sympathique pour ceux qui l'ont faite, cette indifférence ou cette hostilité mal déguisée pour ceux qui la combattent; en un mot, ce goût de tout un peuple à sa propre ruine et cette insouciance de sa propre gloire? » Ah! c'est que, « au milieu de nos grandeurs, il y avait comme le ver qui ronge la moelle de l'arbre; il y avait, et depuis des siècles, chez notre nation, un esprit, je ne dirai pas seulement de raillerie, mais de raillerie âpre et destructive qui coexistait, je ne sais comment, avec des instincts chevaleresques, généreux, désintéressés... Un trait caractéristique de cet esprit de dénigrement, c'est l'absence de respect pour le passé. Nous sommes le plus antihistorique de tous les peuples, le plus étranger à la religion des souvenirs..... Notre veine satirique, après s'être épuisée sur tout le reste, s'est jetée sur les croyances... L'irréligion est devenue non pas le drapeau (ce mot est trop honorable et ne serait pas juste), mais le lieu commun de ce pays-ci; c'est l'idée de ceux qui n'ont pas d'idées... Il y a un stigmate sur notre nation, un stigmate non pas ineffaçable, grâce à Dieu,

[1] *Correspondant* du 25 juin. — Nous voulons aussi mentionner une très-remarquable étude de M. L. Moreau, le traducteur de saint Augustin, intitulée : *Le temps présent, pensées d'un homme obscur*, à laquelle nous aimerions à nous arrêter (*Revue du monde catholique*, livraisons de juillet et d'août).

mais trop visible. Nous ne sommes pas la nation athée, je me refuse à blasphémer ainsi ma patrie; mais nous sommes une nation où l'athéisme du petit nombre triomphe, grâce à la torpeur et à l'inertie intellectuelle de la multitude... Nos malheurs ont été non-seulement le châtiment providentiel, mais la conséquence naturelle de notre défaillance religieuse... Avec le sentiment religieux, tous les sentiments désintéressés ont décliné : sentiment du devoir, esprit public, patriotisme, sentiment de famille, amour mutuel, tout cela chez nous s'est affaibli depuis vingt ans, depuis cinquante ans, parce que la foi s'est affaiblie... C'est cet effacement de l'idée du devoir, de l'amour mutuel, du patriotisme amené par l'effacement de la foi chrétienne, qui nous a valu tous nos malheurs. »

— Avant de terminer cette *Revue*, nous ferons une excursion sur un terrain où nous n'avons pas coutume de nous aventurer, celui de la presse politique. Mais le journalisme commence enfin à comprendre sa mission, et tandis que, dans la presse révolutionnaire, nous assistons au déchaînement de l'impiété et de la rage, dans la presse conservatrice nous saluons avec bonheur des symptômes de régénération et de retour au Vrai. Le *Moniteur universel* du 13 octobre a publié un article de M. Xavier Aubryet que nous ne devons pas passer sous silence; il est intitulé : *Les faux points de vue historiques*, et consacré à protester contre ce que l'auteur appelle justement « le suicide national rétrospectif. » — « Chez nous, dit-il, l'Erreur a pignon sur rue, et la Vérité n'a même plus de puits..... La France a le génie de l'inexactitude..... L'à peu près nous charme; l'absolu nous choque comme trop technique... Il nous manque d'ailleurs deux vertus vulgaires qui croissent comme le houblon sur la terre germanique : l'Attention et la Patience. » Aussi il n'est sottise que l'on n'invente et qui ne trouve des dupes, et nous sommes arrivés à compter une notion juste et saine pour cent allégations empoisonnées. M. Aubryet cite quelques-unes de ces « formules haineuses, » de ces « mots d'ordre du mensonge qui servent de ralliement aux sots de tous les partis ; » « il constate avec douleur que pour beaucoup de gens qui se jugent éclairés, la France ne date que de 89. » « On peut dire que cette théorie étroite et jalouse qui supprime tant de siècles de grandeur, car la France n'aura jamais un avenir aussi glorieux que son passé, a la force d'une opinion nationale... Nous feignons de croire que le Progrès, ce dieu qui ne connaît pas d'obstacles, ne peut être efficacement adoré que si nous jetons à la voirie non-seulement les renommées brillantes, mais encore des Pères de la patrie. La révolution a brutalement détruit les tombeaux de nos rois, comme un renégat qui brûlerait des portraits de famille! Les ingrats qui devaient placer Marat au Panthéon jetèrent au vent les restes d'Henri IV. Ah! si du moins un peu de cette poussière généreuse pouvait féconder les piétés patriotiques, comme une semence confiée au hasard fait cesser la stérilité d'un terrain ! » En terminant M. X. Aubryet formule le vœu que nous fassions de l'histoire une science exacte, et que nous imitions l'exemple des Anglais qui ont maintenant dans chaque capi-

tale un délégué chargé d'extraire des archives étrangères tout ce qui intéresse les annales de leur pays, et qui élèvent ainsi patiemment, mûrement, et avec une harmonieuse vue d'ensemble, l'édifice de leur histoire. L'Histoire ne doit plus être en France ce qu'elle a été trop souvent: la passion politique au service des partis. « Il est encore moins ridicule de prendre le Pirée pour un homme que de prendre la royauté française, cette génératrice de notre ingrat pays, pour la grande maîtresse de l'oppression. »

— En même temps que des revues qui disparaissent, il y a des revues nouvelles qui font leur apparition. Nous saluons avec bonheur la *Revue de l'enseignement chrétien*, qui avait fourni une première carrière, il y a quinze ans et plus, et que le P. d'Alzon a fait reparaître à Nîmes au mois de mai dernier. Aucune tâche n'est plus importante que celle que poursuivent le P. d'Alzon et ses zélés collaborateurs. La *Revue des questions historiques* a plus d'une fois insisté sur la nécessité d'une réforme dans l'enseignement; elle est heureuse de voir un organe spécial, aussi autorisé, prendre en main les intérêts de la jeunesse chrétienne, qui sont en même temps — les pages qui précèdent l'ont suffisamment montré — les intérêts de l'avenir de notre patrie.

FR. DE FONTAINE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire des conciles d'après les documents originaux, par Mgr Ch.-Jos. Héfélé, évêque de Rottenbourg. Traduite de l'allemand par M. l'abbé Delarc. Paris, Le Clère, 1870, in-8°, tome V.

On ne peut qu'applaudir au zèle de M. l'abbé Delarc pour nous offrir dans notre langue un des plus remarquables travaux de l'érudition allemande. L'ouvrage n'est pas ce qu'on appelle d'une lecture courante : les qualités et les défauts des savants d'outre-Rhin s'y rencontrent. La question scientifique est épuisée ; les renseignements bibliographiques sont complets ; la discussion et la critique des textes ne laissent rien à désirer : la polémique alterne avec l'exposition doctrinale, et si on avance lentement, on procède sûrement. Voilà les qualités, mais voici les défauts : le récit est diffus, les digressions arrivent les unes après les autres, et font perdre de vue la question principale. Pourquoi M. l'abbé Delarc, qui connaît les exigences de l'esprit français, ne présente-t-il pas, à la fin de chaque question, dans un résumé précis, clair, méthodique, les *positions* de thèse soutenues par le savant évêque ? Cet appendice serait sans doute apprécié par tous ceux qui auront besoin de recourir à l'*Histoire des conciles*, et nous espérons qu'ils seront nombreux. Tous nous avons besoin de remonter le niveau de nos études et, lorsqu'il s'agit de l'histoire de l'Eglise, notre clergé ne peut être indifférent. Cette *Histoire des conciles* a sa place marquée dans toutes les bibliothèques cantonales que nous appelons de nos vœux pour faciliter le travail des conférences ecclésiastiques.

Dans le tome cinquième de son histoire, M. le docteur Héfélé traite de l'adoptianisme, cette erreur subtile qui distinguait entre le fils vrai et le fils adoptif de Dieu, afin de mieux proclamer les deux natures du Sauveur; les adoptianistes ne voyaient pas que les deux natures étaient unies dans une seule personne unique, que la divinité du Logos n'a pas été changée en la nature humaine, et la nature humaine prise par le Logos changée en la nature divine, que le fils de Dieu n'est pas distinct du fils de l'homme, mais que Dieu-homme est le fils unique, véritable et réel de Dieu le père. Né en Espagne à la fin du VIIIe siècle, l'adoptianisme eut des partisans et rencontra des adversaires. Le pape Adrien intervint aussitôt pour défendre la doctrine chrétienne.—Après avoir traité de l'adoptianisme, Mgr Héfélé raconte la part que l'Occident prit à la dispute au sujet des iconoclastes, et est ainsi amené à parler des *Libri Carolini*. La meilleure édition des *Libri* est celle donnée par Heu-

mann en 1731, que Migne a négligée pour suivre celle plus défectueuse de Goldast. Contre Bellarmin et Baronius, Mgr Héfélé soutient l'authenticité, déjà admise par Sirmond, des *Libri Carolini*, dus peut-être à la plume d'Alcuin. Cette authenticité est, en effet, difficile à nier, car le pape Adrien parle des *Libri* pour les réfuter, Hincmar aussi, ainsi que le synode de Paris; seulement Mgr Héfélé pense, et son avis paraît appuyé sur des arguments plausibles, que quatre-vingt-cinq *capitula* ont été seuls présentés au pape, et que les *Libri* qui sont sous nos yeux sont une amplification faite plus tard, par ordre de Charlemagne, pour mieux démontrer les premiers *capitula*. Le but des *Libri* est de blâmer le synode iconoclaste et le synode catholique de Nicée, dont l'un voulait qu'on détruisît les images, et l'autre, disait-on, qu'on les adorât, polémique qui, pour ce dernier, repose sur une faute de traducteur.

L'histoire des discussions soulevées par Gotteschalk, partisan de la double prédestination, occupe ensuite le savant évêque; les noms de Scot Erigène, de Raban-Maur, d'Hincmar s'y trouvent mêlés; puis c'est l'affaire si grave du clergé français et de Louis le Débonnaire, et enfin les accusations portées contre les Latins par les Grecs qui commencèrent le schisme d'Orient. Photius est condamné par le pape, empressé de convoquer tous les synodes diocésains pour connaître les sentiments des évêques: et on ne peut qu'admirer la prudence du Souverain Pontife pour préparer le huitième concile œcuménique de Constantinople, qui renouvellera la sentence de Nicolas et d'Adrien frappant Photius, concile confirmé ensuite par le pape et signé par les patriarches d'Antioche, de Constantinople, les évêques d'Athènes, d'Amasie, de Smyrne, de Rhodes, de Magnésie, etc..., tous ces prélats grecs renouvelant, à la veille du schisme qui séparera l'Orient de l'Église catholique, leur adhésion aux antiques et vraies croyances. Les détails sont ici de l'intérêt le plus saisissant et le plus actuel.

Nous attendons avec impatience la suite de cette traduction d'un des ouvrages les plus importants qui aient été publiés de nos jours sur l'histoire de l'Eglise; mais nous réclamons le *desideratum* dont nous avons parlé, c'est-à-dire le résumé qui nous donnera les principales conclusions du savant auteur. H. DE L'E.

Les hérétiques d'Italie. Discours historiques de César Cantù, traduits de l'italien par Anicet DIGARD et Edmond MARTIN, t. V. Paris, Putois-Cretté, 1870, in-8°.

Le tome cinquième et dernier des *Discours historiques* de César Cantù sur les hérétiques d'Italie vient de paraître, grâce à la persévérance de MM. Anicet Digard et Edmond Martin, ses courageux traducteurs. On ne peut qu'applaudir à cette œuvre de si longue haleine, remplie de faits, mis un peu pêle-mêle sans doute, mais qui ne se rencontrent ainsi groupés nulle part ailleurs. Nous l'avons dit plusieurs fois, nous le répétons: on apprend beaucoup dans ces volumes sur les hommes et les choses des cinq derniers siècles. Le dernier tome traite surtout du Jansénisme, des Encyclopédistes, de l'hérésie politique aux XVIIIe et XIXe siècles, depuis Benoît XIV jusqu'à Pie IX. M. Cantù observe très-bien le double caractère du Jansénisme, démocratique dans l'Eglise, monarchique au dehors, parce qu'il cherche à obtenir la réforme de l'Eglise par d'autres que l'Eglise; toujours subtil et ennemi déloyal, il exagère l'autorité et, par cette exagération et cet empiétement sur les

consciences, donne des forces à la révolte populaire. M. Cantù flétrit justement Voltaire, « ce courtisan de la fortune et du plaisir qui s'honorait d'être chambellan du roi et faisait la traite des noirs ; qui applaudit aux bourreaux de la Pologne et cracha à la figure de Jeanne d'Arc ; qui écrivit un poëme infâme et des romans obscènes pendant qu'il se vantait de régénérer la philosophie et la religion. » Ecraser l'infâme, voilà son but, et tout est subordonné à ce but. Ici l'ouvrage abonde en renseignements les plus curieux sur la manière dont l'Italie a été envahie, gangrenée par les idées jansénistes et encyclopédistes ; tous ces écrivains sont en quête des applaudissements des philosophes français et reprennent toutes leurs idées subversives. Partout les mœurs se dépravent, en même temps que les insultes contre l'Eglise augmentent. Pilati, après bien d'autres, publie « les moyens de réformer les plus mauvaises coutumes et les lois les plus pernicieuses de l'Italie, » sur le thème mis à la mode par Rousseau, Raynal, etc..., imputant les vices de la société à la civilisation et spécialement à la religion. La société secrète des francs-maçons, déjà ancienne à Venise, introduite en Piémont en 1739, à Rome même en 1742, contribue puissamment à la diffusion des idées rationalistes et jansénistes qui vont produire un schisme célèbre. Ainsi, dans cette Italie que l'on croit pieusement agenouillée aux pieds des prêtres, on constate la présence de nombreuses erreurs et de superstitions antireligieuses. Le catholicisme n'est donc pas le seul à instruire cette nation : il n'est pas seul à porter la responsabilité de l'engourdissement et de la décadence. Il y a d'autres coupables : il y a des panthéistes, des rationalistes, des débauchés qui contrebalancent, paralysent et vicient l'enseignement catholique. M. Cantù vient de mettre ce point d'histoire en dehors de toute discussion, et par là il explique ce qui, aux yeux superficiels, pouvait paraître inexplicable. La résistance à l'Eglise est partout. Les professeurs de Turin affirment la souveraineté de l'Etat sur l'Eglise ; à Florence, à Naples, on fait des leçons sur Van Espen, on réimprime les œuvres de Tamburini : la littérature se montre complice de l'erreur. Nul mieux que M. Cantù ne connaît ces misères de l'Italie, nul ne les fait mieux toucher du doigt : ici c'est le prosélytisme protestant sur lequel M. Cantù nous donne les détails les plus curieux ; là ce sont les Carbonari, plus loin la jeune Italie. « On escarmouchait bien contre l'Autriche, mais c'est contre Rome que l'on distillait avec le plus d'ensemble le venin de la haine. » La presse publie alors les livres les plus révoltants ; Giovini, dans des homélies sur l'Evangile, traîne dans un bourbier le Christ et surtout la Madone : « les cafés en éclataient de rire, dit Cantù, et la cassette du roi le pensionnait. » Tristes préludes aux excès que l'historien raconte et flétrit justement. Nous sommes ici en pleine histoire contemporaine, en pleine politique, et ce ne sont pas les pages les moins curieuses du livre. Nous convions nos lecteurs à les méditer.

Voilà donc cinq volumes qui devront se trouver dans la bibliothèque de toute personne désireuse de s'instruire. L'art manque parfois dans la composition : il y a trop de digressions ; les documents, toujours curieux, sont jetés un peu pêle-mêle ; mais ces documents offrent tous les éléments d'appréciation. L'ouvrage de M. Cantù est écrit avec sincérité : l'auteur, avec raison, ne dissimule aucune faute : il aime l'Eglise et l'Italie, et son amour est éclairé ; il s'indigne contre ceux qui ont mené sa patrie

aux gémonies en la rendant esclave et irréligieuse ; il la veut libre et catholique pour qu'elle soit heureuse et forte.

H. DE L'E.

—

L'église réformée de La Rochelle, *Etude historique*, par L. DELMAS, pasteur, président du consistoire de La Rochelle. Toulouse, Société des livres religieux, 1870, in-12 de 453 p.

Avec les trois ouvrages antérieurement publiés : *La Rochelle protestante*, par M. Callot ; *Essai sur l'origine et les progrès de la réformation à La Rochelle*, par M. L. de Richemond, et les *Protestants rochelais depuis la révocation de l'édit de Nantes*, par le même, on aurait aisément *l'Eglise réformée de La Rochelle* presque en entier. Que serait-ce si on y ajoutait d'autres livres plus anciens, ceux de Philippe Vincent, de Tessereau, d'Arcère et autres ? L'histoire sans doute ne s'improvise pas ; mais encore faudrait-il quelques recherches personnelles. *L'Eglise réformée de La Rochelle* est toutefois une compilation bien faite et intéressante. On a, en un petit volume, un résumé de l'histoire de la réforme à La Rochelle. Est-ce *toute* la réforme ? Pas tout à fait. C'est plutôt l'histoire apologétique du protestantisme dans la vieille cité. L'auteur y expose les faits ; s'ils sont peu favorables à la cause qu'il défend, il les pallie, les excuse, les atténue et ne manque pas de leur trouver des équivalents chez les catholiques. Les protestants, après la cène publique, se ruent-ils sur les églises qu'ils profanent, saccagent, où ils brisent les statues ? D'abord c'était une effervescence populaire ; puis les chefs, le coup fait, le désapprouvèrent ; enfin est-ce que les catholiques, dans le massacre de Vassy, n'avaient pas détruit des hommes, plus précieux que des images ? Les chefs protestants de la cité livrent-ils La Rochelle au prince de Condé ? C'est un acte politique accompli par le maire, où la religion n'a rien à voir. Représente-t-on devant Jeanne d'Albret elle-même une ignoble farce où l'Église romaine est bafouée, travestie, insultée ? Est-ce que l'Église romaine n'avait pas eu ses *mystères*, joués même au parvis des temples ? Raison singulière, on en conviendra, puisque ces *mystères* étaient des actes de piété, où rien certes n'était tourné en ridicule. M. Callot écrit : « Le protestantisme, seul culte admis, règne en tyran dans nos murs. » M. Delmas reconnaît les faits, pillage des églises et des maisons des catholiques, vente de leurs biens, et même massacre de quelques particuliers. Mais, comme c'est le maire de la ville qui commande ces crimes, comme les huguenots n'ont pas de pape, les huguenots en sont innocents : et puis le calvinisme n'est pas tyrannique de sa nature ; enfin c'est l'intolérance des papistes qui fut cause de tout. Les protestants, après l'édit de Nantes, refusent-ils aux catholiques l'exercice de leur culte ? Ce n'est pas de l'intolérance, ni de la désobéissance aux lois ; c'est simplement une précaution contre l'intolérance probable des catholiques. Les pasteurs mettent-ils à l'index l'*Histoire de France* de La Popelinière, ou bannissent-ils deux calvinistes qui refusent de souscrire une profession de foi adoptée par le synode ? Il faut bien maintenir l'intégrité et l'unité de la foi. On voit le système. L'auteur est d'une grande bonne foi, il a l'accent convaincu ; il croit toutes ses raisons excellentes. Hélas ! nous n'avons pas ces mêmes grâces d'état. Il croit au poignard de Guiton et à l'entaille de la table de marbre ; il croit que Palissy habita La Rochelle, fuyant l'intolérance de Saintes, et y publia « la plupart » de ses ouvrages ;

qu'il tint à Henri III le fameux discours dont la *Revue des questions historiques* a démontré la fausseté (voir *Bernard Palissy*, par M. Audiat). Il croit au petit Mortara. Mais il ne croit pas à la sincérité d'Henri IV abjurant : « Lorsque le prince des ténèbres, ayant conduit le Sauveur sur une haute montagne, lui montre les royaumes du monde avec leurs gloires et lui dit : Je te donnerai toutes ces choses, si en te prosternant tu m'adores ! le Christ répondit : Retire-toi de moi, Satan : car il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul... Mais quand le tentateur dit à Henri de Navarre : Je te donnerai ce royaume de France avec sa gloire, si, te parjurant, tu te mets à genoux devant ces *idoles*, la proposition ne lui paraît pas si déplaisante ; il ne la repousse pas avec horreur ; il travaille à s'étourdir sur l'odieux marché qu'il va conclure, et il cherche à mettre les rieurs de son côté par une parole légère : *Paris vaut bien une messe !* oubliant cette sentence de son divin maître : Que servirait-il à un homme de gagner tout le monde, s'il perdait son âme ?... » Et ce n'est pas tout. Il y a beaucoup de petits prônes semblables et de citations de l'Ecriture, un peu trop même. C'est édifiant peut-être. Est-ce historique ?

L.

—

La France, ses gestes et sa mission, par M. l'abbé Boisnard. Marseille, M. Olive, 1870, gr. in-8° de 500 p.

L'auteur a été professeur d'histoire avant d'être missionnaire apostolique et aumônier de l'hôpital militaire de Marseille ; c'est le résumé de ses leçons qu'il publie aujourd'hui, résumé non pas des faits, mais de l'enseignement philosophique qu'on tire des faits. Tout y est sage, modéré ; beaucoup profiteront à cette lecture. Les événements sont indiqués à grands traits avec précision. Si l'on n'a pas le temps de lire une longue histoire de France, ou si l'on connaît notre histoire et qu'on veuille se la rappeler, on trouvera là d'utiles ressources. La pensée morale de ce beau volume est indiquée par l'épigraphe *Gesta Dei per Francos*. Seulement il nous paraît que l'auteur a fait double emploi en composant un premier récit au point de vue des *gestes de la France*, puis un second au point de vue de la *mission*. Ensuite, on rencontre dans ses pages un certain nombre d'erreurs qu'on est étonné d'y voir, après les réfutations faites : les bottes et le fouet de Louis XIV entrant au Parlement pour dire : L'État c'est moi ! Manuel *empoigné* par le vicomte de Foucauld ; Mirabeau apostrophant M. de Dreux-Brezé : « Allez dire à votre maître !... » L'auteur confond A.-H. de Fleury, cardinal-ministre de Louis XV, évêque de Fréjus, avec l'abbé Claude de Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, etc.

Louis Audiat.

—

Précis de l'Histoire de France, par un officier d'infanterie. Tome I. *Temps mérovingiens - Révolution*. Paris, Ernest Thorin, *s. d.* — T. II. *Révolution* (1789-1793). Strasbourg, typ. Silbermann, 1869. 2 vol. in-8° de x-344 et de x-383 p., avec un atlas de planches.

Ce *Précis* porte pour épigraphe : *La France, c'est le bien*. Il a pour but de condenser les « excellentes leçons » reçues par l'auteur de ses professeurs à l'école de Saint-Cyr et au collége Sainte-Barbe. Le passé de notre histoire, jusqu'en 89, est traité avec un sans façon tout militaire : un seul volume y est consacré, tandis que quatre années de la Révolution remplissent le second volume. Seize pages sur les Gaulois, les Mérovingiens

et les Carlovingiens; quarante-huit pages pour le moyen âge; soixante-cinq de Charles VII à Henri IV; cent vingt pour Louis XIII et Louis XIV; une centaine pour le XVIIIe siècle, voilà la part qui est faite à la France monarchique. Mais la royauté, dont l'absolutisme était nécessaire « pour niveler le sol, » a été précipitée par ses fautes; « elle se dit relever uniquement de Dieu, et elle n'est ni *sage*, ni *juste*; » elle est « ingrate et égoïste. » Le grand rôle de la France ne s'accentue que quand, à l'histoire de nos rois, succède l'histoire de la Nation. Cette « histoire de nos rois, » je ne m'arrêterai pas à montrer comment l'auteur la traite; qu'il me suffise de quelques citations. Saint Louis, « par sa résistance à la Papauté, avait enlevé à l'Eglise son auréole d'infaillibilité. » « La Papauté, arrogante et fière » au XIIIe siècle, devint, au XIVe, « vile et rampante; » elle « fait alliance avec les rois et les nobles pour écraser le peuple. » Les jésuites sont une « secte fanatique, » un « instrument inanimé qui exécute les ordres du Pape. » Tout n'est pas heureusement de ce ton; mais on voit sous l'empire de quels préjugés et de quelles passions ces pages sont écrites.

Le second volume est moins dénué de valeur historique, et le récit des opérations militaires, qui en remplit une bonne partie, présente de l'intérêt. Il s'ouvre également par une préface, où on lit des passages comme ceux-ci: « Si nous sommes arrivés au but de nos efforts: *raconter sans parti pris*, nous le devons, non à nous-mêmes, mais bien au temps où nous vivons. » « La nation française, autant par crainte que par confiance, s'abandonne (en 1851) au prince Louis-Napoléon. Avec son merveilleux instinct elle a compris que Napoléon, dont la gloire et surtout les malheurs ont irrévocablement lié son nom (*sic*) à celui de la France, signifiait: Révolution légale, révolution lente, mesurée, progressive, en un mot *Révolution sans révolte*... Les réformes de 1860, 1867, 1869, *l'Amnistie du Centenaire*, étapes glorieuses de nos libertés, prouvent que le Peuple a bien fait d'avoir eu confiance. Il ne saurait donc plus y avoir aujourd'hui ni regrets, ni craintes, ni ressentiments, ni haines: état parfait pour penser et juger. »

Malheureusement, l'officier d'infanterie ne met pas ses préceptes en pratique, et ses pages nous prouvent qu'il n'était pas précisément dans le meilleur état « pour penser et juger. » Il date sa seconde préface du camp de Châlons (15 août 1869), et la termine par une invitation à la jeune génération de « sortir un peu du cercle pacifique de nos affaires intérieures pour jeter un coup d'œil au delà de la frontière. »

J'oubliais de dire que les deux préfaces du *Précis* de l'officier d'infanterie sont signées: EDOUARD GILLON. Espérons que les leçons de la campagne de 1870 auront été plus profitables au jeune lieutenant que l'enseignement de ses professeurs. G. DE B.

La pragmatique sanction de saint Louis. Réponse à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, par Charles GÉRIN, juge au tribunal de la Seine. Paris, Lecoffre, 1870, in-12 de 71 p.

En 1869, M. Gérin publiait une seconde édition de son travail sur la pragmatique sanction: *Les deux pragmatiques sanctions attribuées à saint Louis*, que nous avons signalée dans cette *Revue*, et où il combat l'authenticité de ce document. Un jeune érudit, M. Paul Viollet, tout en semblant adopter les conclusions de M. Gérin, attaqua les raisons sur lesquelles il fondait son

opinion, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (2e liv., 1870). La leçon qu'il voulait donner, c'est lui qui l'a reçue. M. Gérin n'a pas de peine à relever une erreur étrange de son critique, qui avait confondu York avec Evreux dans un texte latin; à lui démontrer textes en main que les abus signalés par lui, et pouvant rendre vraisemblable la pragmatique sanction, n'existaient pas; que le caractère de saint Louis est absolument contraire aux maximes formulées par la pragmatique, et que le document sur lequel M. Viollet appelle l'attention comme devant servir à trancher la question, à savoir le discours adressé à Innocent IV par les ambassadeurs de saint Louis, et cité par M. Beugnot dans son *Mémoire sur les institutions de saint Louis* (1821), n'est qu'une œuvre apocryphe, dénuée de toute espèce de valeur.

R. DE ST-M.

—

Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne. *Chroniques des religieux des Dunes, Jean Brandon, Gilles de Roye, Adrien de But*, publiées par M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, membre de la Commission royale d'histoire. Bruxelles, Hayez, 1870, in-4° de XVIII-770 p.

Jean Brandon est l'auteur d'un volumineux écrit intitulé *Chronodromon* qui remonte aux origines du monde, et auquel M. le chanoine de Smet a consacré une notice. Cet écrit s'arrête en 1414, mais il a été continué jusqu'en 1427, d'après les notes réunies par l'auteur, par un religieux de l'abbaye des Dunes. Un autre religieux de l'ordre de Cîteaux, retiré aux Dunes après avoir quitté la charge d'abbé de Royaumont, Gilles de Roye, docteur en théologie, reprit l'œuvre de Jean Brandon, fit à son texte de notables additions et continua le récit jusqu'en 1431. Il était réservé à un jeune et brillant religieux qui, avant d'entrer à l'abbaye des Dunes, avait fréquenté les écoles de Malines, de Bois-le-Duc et de Louvain, et avait même passé deux ans à Paris, où il avait obtenu un grade dans l'une des facultés, de continuer l'œuvre de Brandon et de Gilles de Roye. Fort lié avec celui-ci, et ayant échangé avec lui, pendant un second séjour à Paris et un voyage en Angleterre, des lettres qui nous ont été conservées, il s'associa à ses travaux historiques, et quand Gilles de Roye mourut, en 1478, il reprit son œuvre inachevée. Bien que, à partir de 1431, la chronique de l'abbaye des Dunes porte le nom d'Adrien de But, la plus grande partie du texte, jusqu'en 1465, appartient à Gilles de Roye. Il est vrai que de nombreuses et importantes additions viennent attester la part que prit Adrien de But à la rédaction. Outre la chronique proprement dite que ce religieux continua jusqu'en 1480, Adrien de But a laissé une narration spéciale des événements accomplis depuis l'avénement de Charles le Téméraire, et jusqu'en 1488.

Il ne faut pas chercher dans les trois chroniques que nous devons au zèle infatigable de l'éminent président de la Commission royale d'histoire de Belgique (qui est en outre, comme on sait, ministre de l'intérieur), autre chose qu'une sèche nomenclature des faits. Par elles-mêmes, elles n'ont pas une grande valeur; rapprochées des autres documents du temps, elles les complètent et les éclairent parfois. M. Kervyn de Lettenhove s'est borné à reproduire le texte latin, qui n'est pas d'une correction irréprochable, en le faisant précéder d'une introduction, à laquelle nous avons emprunté les renseignements qui précèdent. Le volume se termine par une table des matières, rédigée avec soin par

M. Jules Petit, et qui rectifie les incorrections du texte.

G. DE B.

—

Les errata historiques militaires, par Th. JUNG, capitaine d'état-major. I. *De quelques errata de l'annuaire militaire français.* — II. (*Michel Le Tellier.*) — III. *Rocroy, Thionville, Sierck, le passage du Rhin.* Paris, bureaux de la *Revue militaire française,* 11, rue Saint-Dominique, 1869, trois fasc. gr. in-8° de 27, 56 et 57 p.

M. Jung est un des rares capitaines d'état-major de l'armée française qui, sous le régime impérial, consacraient à l'étude et aux recherches historiques les loisirs qui leur laissait la vie militaire. Dans ses *Errata historiques militaires,* publiés par une revue spéciale et dont nous avons trois fascicules sur les yeux, il nous apprend qu'il a conçu le projet d'écrire une histoire complète, appuyée sur les pièces originales, du ministère de Michel Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre, père de Louvois. Il relève les assertions contenues dans l'*Annuaire militaire* et dans les livres qui servent à l'enseignement de l'armée, et démontre qu'elles sont — en ce qui concerne Le Tellier, et ne peut-on point dire ici : *ab uno disce omnes?* — de la plus flagrante inexactitude. Dans sa sainte indignation, le capitaine Jung s'écrie : « En présence de cet exposé rapide, on ressent plus que de la curiosité, on éprouve un sentiment de tristesse. On se demande ce que peut être notre malheureuse histoire de France, et l'on comprend mieux cette phrase de notre maître à tous en fait d'études historiques, M. Aug. Thierry : « Notre vraie histoire de France est encore ensevelie dans la poussière de nos chroniques contemporaines. »

Ce n'est pas dans les chroniques que M. Jung a dirigé ses patientes investigations : c'est dans les innombrables cartons des archives de la Guerre, mine précieuse et presque inexplorée. C'est de là qu'il tire aujourd'hui ses *Errata militaires,* qui sont comme une préface à son livre : *Le secrétariat de la guerre sous Michel Le Tellier,* et où il expose son plan, sa méthode, les éléments de son travail, où il entre déjà dans le vif de la question en prenant, sur Le Tellier, sur Sublet des Noyers, sur la campagne de 1643 et le rôle du duc d'Enghien, les historiens en flagrant délit d'inexactitude ou d'omission.

Espérons que M. Jung est sorti sain et sauf de la terrible campagne de 1870-71, et qu'aux *Errata* que nous signalons, à ses intéressants articles sur le *Masque de fer,* publiés par la *Revue contemporaine*, et qui sont restés inachevés, il pourra ajouter bientôt les importants travaux qu'il a si laborieusement et si consciencieusement préparés.

G. DE B.

—

Biographie et fragments inédits des manuscrits du baron de Vuorden, *diplomate attaché à l'ambassade d'Espagne auprès de Louis XIV, plus tard grand bailli des États de Lille,* etc., par C. DE VENDEGIES. Paris, Aug. Aubry, 1870. in-8° de 285 p.

Ceci n'est point à proprement parler un texte original. C'est un résumé, avec extraits, des correspondances, mémoires, journal de voyage, etc., de M. de Vuorden, conservés à la bibliothèque de Cambrai. M. de Vendegies nous dit qu'entre une simple analyse et une reproduction intégrale il a cru devoir prendre un moyen terme, « faire disparaître les longueurs, compléter des textes l'un par l'autre, et enfin conserver *in extenso* les passages qui pouvaient l'être sans fatigue pour le lecteur. » Nous pensons que l'éditeur a trop songé au lecteur et

point assez à l'historien. Si pour l'un ce résumé peut suffire, il ne saurait en être de même pour l'autre : rien ne remplace le texte même. J'ajouterai que ce que nous lisons de la plume de M. de Vuorden doit inspirer le regret que, sans reproduire tous les manuscrits laissés par le soldat diplomate, on n'ait point fait un choix et donné intégralement les fragments publiés.

Quoi qu'il en soit, nous avons là — avec les éléments d'une biographie qui aurait dû précéder le texte, dans les conditions que nous indiquons, mais qu'il faut chercher dans l'analyse et dans les extraits — quelques détails intéressants sur les guerres de Flandre (1653-56) et d'Italie (1657-58), sur la paix des Pyrénées et l'entrevue de Louis XIV avec Marie-Thérèse, sur la cour depuis le 6 février jusqu'au 6 avril 1661 (le *journal* tenu à cette époque par Vuorden est ici reproduit textuellement), et la mort de Mazarin, etc. Vuorden, qui était né à Chièvres, sujet espagnol, en février 1629, passa en 1668 au service de la France, et donne de curieux détails sur l'entretien qu'il eut alors avec la reine. Il fut nommé grand bailli des États de Lille, reçut le titre de baron en 1679 et mourut le 3 août 1689, laissant le souvenir d'un esprit cultivé, lettré même, d'un brillant militaire, d'un diplomate estimé, d'un parfait honnête homme et d'un noble cœur.

Nous espérons que la publication de M. de Vendegies, faite avec luxe et tirée seulement à cent exemplaires, n'est que l'avant-goût d'une édition plus complète et plus critique des manuscrits du baron de Vuorden.

FR. DE F.

Les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de 1789, par le vicomte de LUÇAY. Paris, G. de Graët, 1871, gr. in-8° de VIII-636 p. (Publication de la *Société bibliographique*.)

M. de Lavergne avait surtout étudié en historien la grande réforme opérée aux derniers jours de la monarchie par Louis XVI. M. de Luçay l'apprécie au contraire, presque exclusivement, au point de vue administratif. Une introduction, riche de faits et d'observations, initie le lecteur à l'organisation de la France à la fin du XVIIIe siècle ; intendances, contributions directes et indirectes, administration des pays d'États, tout est décrit avec soin, et offre ainsi le tableau le plus complet que nous ayons de notre ancien régime ; on pourrait seulement réclamer, dans une matière si embrouillée, des résumés encore plus clairs à la fin de chaque chapitre. M. de Luçay examine ensuite les plans de Turgot, les plans de Necker, montre que l'administration provinciale constituait une notable amélioration sur l'état précédent, et que, malgré les faibles moyens d'action, souvent contestés, dont disposaient les Assemblées, elles amenèrent cependant des résultats matériels importants : suppression générale de la corvée, abonnement des vingtièmes, adoucissement des tailles, révision du cadastre, forte impulsion donnée aux travaux publics, etc..., tout ce qui préparait le rapprochement entre les classes de la société et surtout l'abandon des priviléges, car on voyait la noblesse et le clergé renoncer à l'exemption des impôts. C'étaient là, il faut en convenir, d'heureux fruits d'une innovation qui, venue en d'autres moments que ceux de la lutte entre le Roi et le Parlement, eût pu empêcher les emportements qui, au

lieu d'une réforme nécessaire, amenèrent la Révolution.

M. de Luçay nous a donné un très-bon travail sur les divisions administratives de 1789, et sur l'organisation des corps municipaux lors de la constitution de l'an III et de la loi du 28 pluviôse. On reconnaît le légiste maître de son sujet. Enfin, un travail très-curieux, comparant les généralités avec les départements qui en ont été formés, termine cet ouvrage, dont la première édition, parue en 1857, a été considérablement augmentée. Dans ce tableau comparatif, on voit que les provinces payaient, les unes plus, les autres moins que les départements actuels, par rapport aux recettes totales du budget. Ainsi l'Alsace payait un et demi pour cent de l'ensemble des contributions du royaume; les deux départements formés de l'Alsace payent deux pour cent des recettes totales du budget. Le Languedoc payait six et demi pour cent de l'ensemble des contributions; aujourd'hui les départements qui le composent payent quatre et demi. Le Bourbonnais payait un, sept dixièmes pour cent, les départements qui en ont été formés payent deux, un dixième pour cent. La Normandie payait dix pour cent, les départements payent aujourd'hui huit, neuf dixièmes pour cent, etc... L'ouvrage de M. de Luçay nous paraît très-utile pour connaître et apprécier notre organisation administrative ancienne et nouvelle. Le titre ne dit pas assez tout ce que renferme ce savant travail.

H. DE L'E.

Histoire de la Révolution dans le département de l'Aisne, 1789, par Alfred DESMAZURES. Vervins, imp. Flern; Paris, Décembre-Allonnier, 1869, in-8° de 311 p.

En lisant sur le titre : « Ouvrage couronné par la Société académique de Saint-Quentin, » on s'attend à trouver ici un travail sérieux, calme, impartial, fait d'après toutes les sources, imprimées ou inédites, soigneusement compulsées, et utilisées avec l'intelligence et le tact du véritable historien. Nous avouerons avec regret qu'il n'en est rien, que le livre de M. Desmazures laisse de tout point à désirer, que les recherches sont insuffisantes, que la part de l'inédit est nulle ; qu'enfin, les défauts sont aggravés par le style déclamatoire de l'auteur et par les fantaisies révolutionnaires les plus exagérées. Ainsi, d'après l'auteur, l'ère ouverte dans la nuit du 4 au 5 août « allait donner à la France plus de grandeur en cinquante ans que pendant les quatorze siècles passés sous les institutions détruites; » « la jeune France épousait le droit; » « sans les excitations réactionnaires, la monarchie constitutionnelle aurait été établie pour longtemps en France; » Louis XVI avait beau protester, « l'armoire de fer devait... montrer la fausseté de ses sentiments; » après Varennes, « il ne pouvait plus être considéré que comme un ennemi, par la nation comme un prévenu, » etc., etc. Ainsi, à un endroit de son livre, l'auteur réfute le *Catéchisme de la Révolution* qui avait la naïveté d'admettre le culte catholique et de croire aux miracles; ailleurs il discute un bref de Pie VI, et démontre — victorieusement cela va sans dire — que le Pape n'entendait rien au véritable esprit évangélique; il n'a que des éloges pour l'évêque constitutionnel Marolles, le prélat qui dans un sermon « à ses ouailles » disait que « depuis quatre cents ans la nation gémissait sous le plus dur esclavage, et que, sous ce funeste gouvernement, un seul homme était libre et des millions étaient esclaves, » etc.

Est-ce à dire que tout soit répré-

hensible dans le livre de M. Desmazures, et que l'on n'en doive tirer aucun profit? Je me garderai bien d'aller jusque-là. L'auteur nous donne d'intéressants renseignements sur l'assemblée provinciale de 1787 et sur les opérations qui précédèrent les élections aux États généraux; il analyse longuement les cahiers. Seulement ici, il tire des conclusions exagérées quand il prétend voir la souveraineté nationale se substituant, dans la pensée des électeurs, à la souveraineté royale. Il constate d'ailleurs que le clergé, « à part quelques vœux rétrogrades dictés par le désir de maintenir son importance, demandait une bonne partie des réformes qui allaient s'accomplir; » que « la noblesse renonçait à ses priviléges et s'engageait à supporter toutes les impositions consenties par les États généraux; » qu'enfin « les principales réformes à faire à la monarchie sont écrites dans les cahiers du clergé et de la noblesse. » M. Desmazures est naturellement fort hostile à l'émigration, qu'il trouve antipatriotique et sans motifs légitimes. Il nous apprend pourtant que, dès les mois de juillet et d'août 1789, « la foule se portait aux derniers excès contre les châteaux et les nobles, » et que « les chartriers et les terriers, preuves du droit des oppresseurs, étaient brûlés au milieu des saturnales d'un peuple enivré de liberté et d'égalité. » Il nous montre l'exaspération qui régnait après le décret du 4 août. En juin 1790, les bandes armées pillaient les châteaux de Gercy, de Puiseux, de Le Hénie, de Sains, etc., et chaque bande était suivie d'un notaire pour faire signer aux seigneurs des actes de renoncement à tous leurs droits féodaux. « C'étaient, dit l'auteur, les représailles des opprimés. » — A côté de ces dispositions menaçantes et de cet esprit révolutionnaire qui gagne les masses, on constate un attachement persistant à la royauté : « L'amour d'un roi qui, depuis son avénement au trône, s'est montré le père de son peuple..., disait en juillet 1790, le directoire de l'Aisne, va devenir le devoir impérieux et l'habitude constante de tous les Français. Il sera, comme il a toujours été, le caractère et la passion de tous les citoyens du département de l'Aisne. » Et ces protestations se renouvellent jusqu'à la veille du 10 août. L'auteur avoue lui-même, à la date de juin 1791, que « les chefs de l'armée, de la marine, le clergé, la noblesse, une bonne partie du peuple étaient royalistes. » Il ressort donc, au fond, de la lecture de ce livre : 1° que les réformes demandées par la *France royaliste* auraient pu être accomplies sans la Révolution; 2° que c'est une minorité violente et factieuse qui a imposé sa loi au pays. Le pays, qui pouvait se régénérer en se transformant, a été ainsi conduit, de catastrophes en catastrophes, à la lamentable situation où nous le trouvons à l'heure présente.

G. DE B.

La justice révolutionnaire, *août 1792, prairial an III, d'après des documents originaux, la plupart inédits*, par M. BERRIAT SAINT-PRIX, conseiller à la cour impériale de Paris. Tome Ier. Deuxième édition. Paris, Michel Lévy, 1870, gr. in-8° de XXXI-490 p.

M. Berriat Saint-Prix, enlevé au mois de septembre 1870, au moment où il venait d'imprimer le présent volume, avait passé vingt ans à recueillir dans nos dépôts de Paris et dans toutes les archives provinciales, les matériaux du vaste ouvrage dont il avait publié une ébauche en 1861, et dont les remaniements successifs avaient paru depuis dans le *Cabinet historique*. La *Revue* a pu ainsi, à plus d'une reprise, mettre ses lecteurs

au courant des travaux du savant magistrat, que je rencontrais souvent à cette bibliothèque du Louvre, si précieuse, si favorable à l'étude, et que, hélas ! nous ne retrouverons plus. M. Berriat Saint-Prix apportait à cette enquête les dispositions qui lui étaient propres : c'était comme une révision de tous ces procès qu'il entreprenait, et dont il consignait les résultats dans ces études sur chaque tribunal révolutionnaire que nous retrouvons ici groupées. Avec quelle patience, quel zèle, quel soin minutieux ce travail fut poursuivi, c'est ce dont se rendront compte tous ceux qui liront ces pages, où la Vérité seule se fait entendre, et où les erreurs, les mensonges, les calomnies, de quelque côté qu'ils viennent, sont réduits à leur juste valeur. Il n'y a pas d'époque — l'auteur en fait la remarque — pour laquelle on ait commis plus d'omissions et d'erreurs, même chez les historiens les plus respectables. Que dire de ceux qu'inspirent la passion et la haine? M. Berriat Saint-Prix a non-seulement la conscience et la sévérité du juge, mais aussi le calme et l'impartialité qui sont également ses attributs. « Je me suis, dit-il, imposé la plus grande modération de langage; habituellement j'ai laissé parler les faits ; quel relief, d'ailleurs, mes réflexions auraient-elles ajouté aux horreurs, aux infamies que j'ai mises en lumière ? » Et il termine son *avertissement* par ces lignes qui sont bonnes à méditer aujourd'hui : « La peine que ce livre m'a coûtée ne saurait se dire; mais je la bénirai si ce labeur peut contribuer à ouvrir les yeux sur les malheurs et les crimes qui, fatalement, arrivent et se commettent, lorsque l'ignorance, la bassesse, le fanatisme dominent. »

L'ouvrage s'ouvre par une introduction où l'auteur expose ce qui se rapporte aux *cent soixante-huit* tribunaux révolutionnaires (divisés en quatre classes : tribunaux révolutionnaires, commissions révolutionnaires, commissions militaires, tribunaux criminels des départements), et présente les traits généraux de son livre. « Sous la domination de Robespierre, dit-il, cent soixante-huit tribunaux révolutionnaires envoyèrent à la guillotine ou à la fusillade, DIX-SEPT MILLE personnes, le plus grand nombre sans formalités et sans preuves. » Dans une première partie, l'auteur esquisse l'histoire des tribunaux de l'Ouest (Nantes, Carrier à Nantes, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Orne, Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Inférieure, p. 1-290) ; dans la seconde, il passe en revue les actes des tribunaux du Midi (Gironde (Bordeaux), Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Ariége, Pyrénées-Orientales, Lot-et-Garonne, Gers, Tarn, Haute-Garonne, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône (Marseille), Var, Corse, Basses-Alpes, Vaucluse (Avignon et Orange), Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes et Isère, p. 291-478). La partie la plus importante de ce premier volume est celle relative à Nantes et à la Loire-Inférieure, qui ne comprend pas moins de 134 pages.

Nous espérons que la mort du regrettable auteur n'empêchera pas la publication du second volume, consacré au Centre, à l'Est et au Nord, et dont la rédaction devait être bien avancée; c'est au moins ce qui ressort d'une lettre de M. Berriat Saint-Prix à M. Louis Paris, datée du 19 août 1870, — moins d'un mois avant sa mort.

G. DE B.

—

L'assassinat de Rastatt. *Études historiques*, par P. RISTELHUBER. 2e édit. Paris, Ern. Thorin, gr. in-8° de 38 p.

L'événement de la nuit du 28 avril 1798 est resté enveloppé d'un profond mystère : deux des plénipotentiaires français au congrès de Rastatt avaient été assassinés par les hussards de Barbaczy, comme ils quittaient la ville, et le troisième n'avait échappé à la mort que par hasard. Quels étaient les instigateurs du crime ? Quel en était le mobile ? La question a été souvent posée. A-t-elle été résolue d'une manière définitive ? C'est ce que n'a point pensé un écrivain allemand, M. Mendelsohn-Bartholdy, qui a repris une version peu accréditée, d'après laquelle l'assassinat devrait être mis au compte des émigrés français. Cette thèse a été contredite par MM. Zandt et de Reichlin Meldegg (voir au sujet de ces ouvrages le *Courrier allemand* d'octobre 1869, t. VII, p. 632-33, où notre collaborateur a accepté trop facilement une erreur de l'écrivain allemand faisant du comte de Toulouse un Bourbon). M. Ristelhuber a repris l'examen de la question d'après ces écrivains, mais sans arriver à dissiper les doutes et à faire luire la lumière. Après avoir lu sa brochure, on n'est guère plus avancé qu'auparavant, et si l'on écarte l'inculpation qui atteindrait les émigrés, on ne sait vraiment pas si, comme l'auteur incline à le faire croire, il faut mettre au compte de l'Autriche le procédé violent, et qui entraîna mort d'homme, au moyen duquel on aurait voulu se saisir de papiers fort importants. G. DE B.

—

Les économistes français du dix-huitième siècle, par M. Léonce de LAVERGNE, membre de l'Institut. Paris, Guillaumin, 1870, in-8° de 496 p.

Ce nouvel ouvrage de l'historien des *Assemblées provinciales sous Louis XVI* nous montre un des meilleurs et des plus estimables côtés de l'histoire du XVIIIe siècle ; nous sommes transportés dans cette époque de discussions et de recherches, où toute question était agitée, toute amélioration proposée, toute réforme commencée ; où les questions économiques, agricoles ou financières, se révélant pour ainsi dire l'une après l'autre, prenaient aux yeux du public un certain charme de nouveauté. La vogue se mettait de la partie ; c'était l'âge d'or de la conversation, et l'on discutait dans les salons la loi des céréales ou la réforme du code criminel. Il y a assurément pour nous un intérêt réel à assister à ces efforts d'une société qui cherche sa voie, et nous ne savons pas combien certaines institutions, dont il semblerait que nous avons toujours joui, ont demandé de peine et de laborieux essais.

L'ouvrage se compose d'une série de notices sur les principaux économistes de la deuxième moitié du XVIIIe siècle : l'abbé de Saint-Pierre, esprit curieux et inventif, qui a touché à toutes les questions, et dont les plans ne sont pas d'ailleurs si chimériques qu'une bonne partie n'en ait passé, de nos jours, dans la pratique ; — Quesnay, l'un des fondateurs de l'économie politique : l'auteur donne ici un exposé complet et une critique de sa célèbre doctrine ; — le marquis de Mirabeau, auteur d'un traité sur la population, et qui fut célèbre sous le titre de l'*Ami des hommes*. — La notice qui suit est consacrée à plusieurs noms illustres, aux disciples de Quesnay : Gournay, La Rivière, Baudeau, Letrosne, etc..., toujours écrivant, toujours discutant, tantôt raillés par Grimm ou Voltaire, tantôt comblés par les souverains étrangers de marques de confiance. — Viennent ensuite Turgot, qui aurait été l'homme

le plus capable d'épargner à la France les malheurs de la révolution en lui en procurant les bienfaits ; — le marquis de Chastellux, homme de cour, érudit, militaire, voyageur, publiciste, type accompli de cette génération de gentilshommes ardents et confiants qui débutaient avec La Fayette dans la guerre d'Amérique, et dont la plupart furent si malheureusement emportés par la tourmente qu'ils ne pouvaient encore prévoir. — Les deux biographies qui suivent, celles de l'abbé Morellet et de Dupont de Nemours, nous conduisent, à travers toutes les agitations de la période républicaine, jusqu'aux premières années de la Restauration.

Deux annexes terminent ce volume : une sur la Société d'agriculture de Paris, fondée en 1761, sous l'influence du mouvement qui tournait les esprits vers les études économiques ; l'autre sur la première caisse d'escompte, créée par Turgot, en 1776, et que la Banque de France remplaça, sans pouvoir de longtemps l'égaler.

Nous n'avons pas à faire l'éloge des qualités littéraires qu'on est toujours sûr de rencontrer dans les ouvrages de M. de Lavergne ; plusieurs de ces études, remplies de faits curieux et de citations charmantes, sont d'une très-attrayante lecture ; c'est de l'histoire solide et sérieuse. Ce livre n'est pas non plus stérile en enseignements. En voyant au prix de quels efforts certaines vérités, qui nous semblent aujourd'hui incontestables, sont parvenues à passer dans la pratique, nous apprendrons sans doute à apprécier notre époque. D'autre part, les espérances sans bornes de ces hommes du XVIIIe siècle, leur généreuse confiance, leurs illusions vues à distance, à la lumière de notre situation présente, laissent bien une certaine impression de tristesse. On souffre de voir tant de réformes commencées, tant de plans utiles, engloutis brusquement et pour si longtemps dans le gouffre ouvert en 1789. Quand donc la France aura-t-elle appris à préférer aux secousses et aux révolutions, le progrès sûr et régulier des réformes pacifiques ?

R. DE LA SERRE.

Etude sur Clicquot-Blervache, économiste du XVIIIe siècle, par Jules de VROIL. Paris, Guillaumin, 1870, in-8° de LIX-423 p.

Clicquot-Blervache, inspecteur général des manufactures, membre honoraire de l'Académie d'Amiens et de la Société d'agriculture de Paris, né en 1723, mort en 1796, fut mêlé, par ses fonctions, par ses études et ses travaux, au mouvement qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, poussait les esprits vers les études économiques. Dans ses mémoires, couronnés par plusieurs académies de province, dans ses écrits inédits, dans ses polémiques avec les auteurs du temps, il soutint constamment la cause de la liberté du travail ; et jusque dans l'exercice d'une profession qui n'avait sa raison d'être que dans l'esprit de réglementation, il fit encore prévaloir l'esprit libéral dont il était animé.

L'introduction de l'ouvrage de M. de Vroil est consacrée à la biographie de Clicquot-Blervache, le reste du livre à l'analyse et à des citations étendues de ses ouvrages, dont plusieurs sont inédits ; ils ont pour objet : le taux de l'intérêt, le commerce de la France au moyen âge, les maîtrises et jurandes, l'éloge de Sully, les règlements sur le commerce de la France avec les Echelles du Levant, le commerce extérieur de la France, l'agriculture et les habitants des campagnes, le traité de commerce de 1786, entre la France et l'Angleterre, plusieurs travaux spéciaux à l'agriculture et au commerce de la Champagne, enfin des fragments

de morale et quelques poésies. Peut-être pourra-t-on trouver que le rôle historique du personnage n'exigeait pas une étude aussi complète, et que l'auteur n'a pas tout à fait échappé au reproche souvent adressé aux biographes, de s'exagérer à ses propres yeux l'importance et les mérites de leur héros. Cependant ce livre renferme bien des parties d'un intérêt réel ; c'est l'exposé du régime sous lequel vivaient l'industrie et l'agriculture il y a un siècle. Rien ne fait mieux connaître les abus, les vexations, les pertes de temps, d'argent et de travail que produisaient les règles sur les maîtrises et le compagnonnage, combinées avec les règlements sur la fabrication ; puis les procès sans nombre et sans fin, les améliorations rendues presque impossibles, et la loi amenée à s'exagérer elle-même et à devenir toujours plus tyrannique et vexatoire. Les mémoires sur les *maîtrises* et *jurandes* et sur le *commerce du Levant* sont, par exemple, à cet égard, fort instructifs; et assurément il n'y a pas de meilleur moyen de juger l'époque présente et de préparer le progrès de l'avenir, que d'apprendre à connaître, en l'étudiant de près, notre ancienne société, déjà bien loin de nous après si peu d'années.

R. DE LA SERRE.

—

Saint-Pierre de Saintes, cathédrale et insigne basilique. Paris, Dumoulin ; Saintes, Mortreuil, 1871, in-8° de 287 p.

L'auteur de *Bernard Palissy*, couronné par l'Académie française, des *Etats provinciaux de Saintonge* et de l'*Epigraphie santone et aunisienne*, publiés cette année même (1870-1871), M. Louis Audiat, vient de faire la monographie de l'antique église fondée au 1er siècle par saint Eutrope, disciple de saint Pierre et de saint Clément, représentée par la cathédrale de Saint-Pierre qui a été l'année dernière érigée en insigne basilique. Outre l'histoire, on trouve dans ce livre une foule de documents importants, ou très-rares ou inédits : la liste des curés et des archiprêtres de Saint-Pierre, des chanoines en 1791 ; le testament de Léon de Beaumont, évêque de Saintes, vicaire général et chanoine de Cambrai, neveu de Fénelon ; celui de Seguin d'Authon, archevêque de Tours, patriarche d'Antioche, archidiacre de Saintes ; de Guillaume Duplessis de Gesté de la Brunetière, d'Angers, évêque de Saintes, prieur de Saint-Sauveur de Lomine au diocèse de Vannes, de Saint-Pasteur au diocèse de Meaux ; d'Alexandre de Chevriers de Saint-Maurice, trésorier du chapitre de Mâcon, évêque de Saintes ; des lettres inédites sur la mission de Fénelon en Saintonge ; les saints de la Saintonge : saint Eutrope, saint Macoult, saint Anthème, saint Agobard, saint Pallais, saint Vivien, etc. ; les prêtres victimes de la Révolution ; les célébrités du chapitre, G. de La Châteignerie, de Sainte-Foi en Agenais, comte de Lyon, évêque de Saintes. Citons encore les chapitres suivants : le dernier jour du chapitre, en 1791 ; les massacres calvinistes de 1568 à Saintes ; les chapellenies de Saint-Pierre ; la psallette en 1791 ; les anniversaires ; le domaine du roi et celui de l'évêque dans la ville de Saintes ; le cardinal Bernard d'Albi, évêque de Rodez, archidiacre de Saintes ; le cardinal Simon d'Archiac, doyen ; Louis de Bassompierre, fils du maréchal et évêque de Saintes ; l'*Angelus* à Saintes ; de nombreux extraits inédits du manuscrit du chanoine Tabourin du XVIe siècle, des bulles ; enfin les diverses pièces relatives à l'érection de Saint-Pierre en basilique mineure, où sont contenus les titres qui ont valu cette faveur à l'antique cathédrale.

Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de N.-D. de Chartres, par P.-B. Barraud. Cognac, impr. Mortreuil, 1870, in-12 de 35 p.

Il ne reste absolument rien de l'antique abbaye de Chartres, près de Cognac, au diocèse de Saintes, que l'église romane fort importante transformée en chaire. L'histoire en est contenue dans le *Gallia Christiana*, d'où M. Barraud l'a extraite pour la mettre à la portée du commun des lecteurs. Mais il ne s'est pas borné à traduire MM. de Sainte-Marthe. Il a continué la série des abbés jusqu'à la Révolution et en a retrouvé quelques-uns qui avaient échappé aux Bénédictins. De plus, d'après des actes notariés, il a retrouvé certains faits inconnus. Quoique petite, c'est cependant une pierre du monument historique. N'est-ce pas déjà beaucoup qu'un supplément au *Gallia Christiana?*

L. A.

Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, par T. Boutiot. Tome I. Paris, Aubry; Troyes, Dufey-Robert, 1870, in-8° de xx-526 p., avec 4 planches.

Cette *Histoire*, destinée à avoir quatre volumes devant se suivre de près, mais dont le premier a seul paru, est une œuvre à laquelle M. Boutiot se consacre depuis longues années. Dès 1851, chargé de mettre en ordre les archives municipales de la ville de Troyes, qui comptent plus de cent vingt mille pièces et dix-huit cents registres, il conçut le dessein de tirer profit pour lui et pour le public des documents précieux et inexplorés qu'il avait sous la main. C'est là qu'il a pris ses renseignements les plus importants et les plus neufs; il les a complétés par des recherches dans nos archives nationales, et à la bibliothèque Richelieu, qui renferme notamment la vaste collection de Champagne de Lévesque de la Ravallière. Chercheur intrépide et infatigable, il a parcouru dans tous les sens le département dont il connaît tous les monuments et dont il possède parfaitement la topographie. A tous les ouvrages imprimés sur Troyes, il a pu joindre, pour les consulter, des manuscrits dont plusieurs n'avaient pas été mis à contribution jusqu'à ce jour; aussi nous croyons pouvoir dire que peu de reproches pourront lui être adressés sur les sources qu'il a consultées. Il s'est, du reste, déjà fait connaître des érudits par un grand nombre de travaux historiques sur sa province.

Le premier volume, paru au début de la guerre, mais que la période difficile et douloureuse que nous venons de traverser nous a empêché de faire connaître plus tôt, embrasse toute l'histoire de Troyes, pendant l'époque où la Champagne conserva son autonomie, c'est-à-dire jusqu'à sa réunion à la France à la fin du XIIIe siècle, par le mariage de l'héritière des comtes de Champagne, Jeanne de Navarre, avec Philippe le Bel.

Le premier chapitre est consacré aux prolégomènes historiques; M. Boutiot y a réuni tout ce que la science fournit sur la topographie, la géologie, les premiers habitants, les premiers lieux habités de cette contrée. A peine sorti de cette époque, pour ainsi dire préhistorique, il embrasse la période romaine et gallo-romaine, pour ne commencer l'histoire proprement dite qu'au Ve siècle, avec saint Loup et Attila. Il se presse un peu en fixant comme définitif à Méry le lieu de la bataille d'Attila, tandis que les derniers travaux sur cette question si débattue, tout en circonscrivant le champ des explorations, ne sont pas encore arrivés à une conclusion formelle.

Parmi les points qui nous semblent devoir fixer plus particulièrement l'attention, nous signalerons ce qui concerne les singuliers priviléges de l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonains, relatifs surtout à l'intronisation de l'évêque, la fondation et le développement des divers monastères, très-nombreux dans la ville et le territoire de Troyes, l'Hôtel-Dieu-le-Comte et les autres établissements de bienfaisance, les affranchissements, la condition des Juifs que nous voyons protégés par les papes, l'administration municipale, les grands jours, les foires de Champagne, si importantes autrefois, le développement du commerce et de l'industrie, l'état des personnes, etc...

M. Boutiot est plutôt annaliste qu'historien. Il relate les faits dans un ordre chronologique, sans trop les relier ensemble. Il fait bien passer sous les yeux tout ce qu'il a pu réunir sur tel ou tel point ; mais il ne généralise pas ; le lecteur doit faire par lui-même un nouveau travail pour reconstituer, avec tous les éléments qui lui sont fournis, la société ou telle institution, comme elles fonctionnaient autrefois. Il juge peu, mais nous aurions à contredire plus d'une de ses appréciations ; ainsi ce qu'il dit de saint Bernard ne nous paraît conforme ni à la justice, ni à la vérité. L'autorité de M. Ch. de Rémusat n'est pas de celles devant lesquelles on doive s'incliner sans réserve.

R. DE ST-M.

Etudes historiques sur la ville de Cognac et l'arrondissement, par F. MARVAUD. Niort, Clouzot, 1870, 2 vol. in-8°.

La ville de Cognac a une réputation universelle, grâce aux eaux-de-vie de la contrée ; elle n'avait pas d'historien. Avait-elle une histoire ? Elle a l'un et l'autre aujourd'hui ; et nous en félicitons M. Marvaud. Il y a dans le passé de cette cité des faits intéressants, sinon bien éclatants. Il importait de les réunir. Cognac date du moyen âge, du IXe ou Xe siècle. C'était un port renommé pour le commerce du sel. La féodalité, en protégeant la ville naissante, s'attribua l'autorité et une partie des revenus. De là, luttes et contestations. Pour en finir, il fallut une charte. Guy de Lusignan la donna en 1262. Mais ce n'était qu'un acte réglant les droits antérieurs, ne les créant pas, les formulant par écrit, ne les inventant pas, quelque chose comme le droit écrit succédant au droit coutumier. Il en a été ainsi presque partout ; les chartes de communes se bornent le plus souvent à consacrer définitivement ce qui existe. Cognac prospéra sous les Lusignan. Il atteignit son plus haut point d'éclat sous les Valois-Angoulême. M. Marvaud s'étend longuement et avec plaisir sur Louise de Savoie et son fils François Ier, en des chapitres pleins d'intérêt. Puis viennent les troubles, d'abord des Pitaux à l'occasion de la gabelle ; puis, conséquence du malaise de la province, la facile introduction du calvinisme avec tous les fléaux qu'il traîna à sa suite. Théodore de Bèze donnait pour cause l'état prospère « d'un pays adonné entre tous autres à toutes manières de délices et à tout ce qui s'ensuit, » et constatait que ce *trésor* de la réforme « fut premièrement distribué aux plus débauchés. » Les abbayes de Chastres, de Bassac, de la Frenade, de Fontdouce, autour de Cognac, furent pillées, sans compter celles de Baignes, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Cybard d'Angoulême, et les prieurés de Merpins, de Cognac, de Boutteville. La plupart ne s'en relevèrent pas. La tradition populaire a conservé deux chansons satiriques qui

se chantent encore, l'une contre Jeanne d'Albret :

Y a-t'-in nic dans thieu prunier...

et l'autre contre Catherine de Médicis :

Au printemps la mère Ajasse...

Le siége de Cognac sous la Fronde est un épisode important de l'histoire de cette ville, et le dernier. Après lui, la ville a la vie des cités de province, régulière, monotone.

M. Marvaud a consacré un véritable monument à Cognac. Il y a bien des négligences de style, quelques petites fautes, des erreurs, mais peu importantes; des documents nombreux forment la moitié du volume : on ne s'en plaindra pas.

LOUIS AUDIAT.

VICTOR PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

DIXIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1871

L'Armée de la Loire et ses opérations autour d'Orléans, — septembre et décembre 1870, par **M. Gustave Baguenault de Puchesse**. 5
L'affaire des Corses en 1662-1664, par **M. Charles Gérin**. 66
Le Drapeau de la France, par **M. Marius Sepet**. . . 148
Mélanges : Excursions au British Museum. — Les papiers du cardinal Gualterio, par **M. Gustave Masson**. 211
Une révélation historique. — Les États provinciaux de Saintonge, par **M. d'Armailhac**. 224
Un grand homme oublié. — Le président de Ranconnet, par **M. Philippe Tamizey de Larroque**. 230
Venise et sa diplomatie, par **M. Georges Gandy**. 245
Courrier allemand, par **M. le docteur Beckmann**. . . 252
Courrier anglais, par **M. Gustave Masson**. 274
Revue des recueils périodiques, périodiques anglais, par **M. Gustave Masson**. 282
Bulletin bibliographique. 287

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1871.

Clément V, Philippe le Bel et les Templiers, première partie, par **M. Boutaric**. 301
Études historiques sur l'Orient. L'Histoire de la Chaldée et de l'Assyrie, d'après les inscriptions cunéiformes, par **M. Félix Robiou**. 343
Le Drapeau de la France. — III. Le Drapeau tricolore, par **M. Marius Sepet**. 404
Critiques et réfutations. M. Henri Martin, troisième partie, par **M. Henri de l'Épinois** 458
Une fausse Jeanne d'Arc, par **M. Lecoy de la Marche**. 562
Mélanges : Le comte de Cominges et sa relation inédite de l'arrestation des princes en 1650, par **M. Ph. Tamizey de Larroque**. . . 583
Saint Louis et Alphonse de Poitiers, par **M. H. de l'Épinois**. 602
Courrier anglais, par **M. Gustave Masson**. 610
Courrier slave, par **M. Louis Leger**. 618
Chronique, par **M. Léon Gautier**. 628
Revue des recueils périodiques, périodiques français, par **M. Fr. de Fontaine**. 643
Bulletin bibliographique. 657
Table. 675

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Campagne de Marius dans la Gaule, suivi de Marius, Marthe, Julie, devant la légende des saintes Maries, par M. Gilles. 287
Histoire des Conciles, par Mgr Héfélé. 657

Deusdedit, presbyteri cardinalis tituli Apostolorum in Eudoxia collectio canonum e codice Vaticano, ed. a Pio Martinucci. 288
Histoire et théorie du symbolisme religieux, par M. l'abbé Auber. 289
Les hérétiques d'Italie, discours historiques de César Cantù, traduits par MM. A. Digard et Edm. Martin, tome V. . 658
L'église réformée de La Rochelle, Étude historique, par M. le pasteur Delmas. 660
La France, ses gestes et sa mission, par M. l'abbé Boisnard. 661
Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot. . . 290
Précis de l'Histoire de France, par un officier d'infanterie. . 661
La Pragmatique Sanction de saint Louis, réponse à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, par M. Ch. Gérin. . . . 662
Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove. 663
François de Tersac, baron de Montberaud. Essai biographique renfermant quelques lettres inédites d'Henri III, d'Henri IV et de Catherine de Médicis, par l'abbé Jules de Carsalade du Pont. 291
Le premier président de Gourgues et le duc d'Épernon, par M. L. de Villepreux. 292
Les errata historiques militaires français. Le Tellier, Rocroy, etc., par le capitaine Th. Jung. 664
Biographie et fragments inédits des manuscrits du baron de Vuorden, publiés par M. de Vendegies. 664
Les assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de 1789, par le vicomte de Luçay. . . . 665
Histoire de la Révolution française dans le département de l'Aisne, par M. Alfred Desmazures. 666
La justice révolutionnaire, par M. Berriat Saint-Prix. . . . 667
L'assassinat de Rustatt, par M. Ristelhuber. 669
Etat de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, par M. A. de Charmasse. 293
Les économistes français du XVIIe siècle, par M. L. de Lavergne. 669
Étude sur Clicquot de Blervache, économiste du XVIIIe siècle, par M. Jules de Vroil. 670
Saint-Pierre de Saintes, cathédrale et insigne basilique, par M. L. Audiat. 671
Les anciens pouillés des paroisses incorporées au diocèse de Troyes en 1801, par M. l'abbé Lalore. 294

Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de N.-D. de Chartres, par M. P.-B. Barraud. 672
Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, tome I, par M. Th. Boutiot. 672
Monuments inédits sur l'histoire du Tiers-Etat. Cartulaire municipal de la ville de Montélimar (Drôme), publié par l'abbé C.-U.-J. Chevalier. 294
Archives municipales de la ville de Blaye. 295
Études historiques sur la ville de Cognac et l'arrondissement, par M. F. Marvaud. 673
Recherches sur l'organisation communale de la ville de Saint-Maixent, par M. Alfred Richard. 295
Documents historiques inédits sur le Dauphiné, par M. l'abbé Chevalier. 296
Inventaire analytique des archives du château de la Barre, par M. Alfred Richard. 297
Généalogie des marquis du Cauzé de Nazelle, par M. Jules de Bourrousse de Laffore. 297
Les derniers Troubadours de la Provence, par M. Paul Meyer. 298
Notice sur Marguerin de la Bigne, par dom Paul Piolin. . . 299
Vie de Guy du Faur de Pibrac, par Guillaume Colletet, publiée par M. Tamizey de Larroque. 299
Inventaire des manuscrits de la Sorbonne, par M. Léopold Delisle. 300

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Auber (M. l'abbé), 289.
Audiat (M. L.), 671.
Barraud (M. P.-B.), 672.
Berriat Saint-Prix (M.), 667.
Boisnard (M. l'abbé), 661.
Bourrousse de Laffore (M. J. de), 297.
Boutiot (M. Th.), 672.
Cantù (M. César), 658.
Carsalade du Pont (M. l'abbé de), 291.
Charmasse (M. A. de), 293.
Chevalier (M. l'abbé C.-U.-J.), 294, 296.
Delarc (M. l'abbé), 657.
Delisle (M. Léopold), 300.
Delmas (M. L.), 660.
Desmazures (M. Alf.), 666.
Digard (M. A.), 658.
Gérin (M. Ch.), 662.
Gilles (M. I.), 287.
Gillon (M. Ed.), 661.

GUIZOT (M.), 290.
HÉFÉLÉ (Mgr), 657.
JUNG (M. Th.), 664.
KERVYN DE LETTENHOVE (M.), 663.
LALORE (M. l'abbé), 294.
LAVERGNE (M. L. de), 669.
LUÇAY (le vicomte de), 665.
MARTIN (M. Edm.), 658.
MARTINUCCI (Mgr), 288.
MARVAUD (M. F.), 673.
MEYER (M. Paul), 298.
PIOLIN (D. Paul), 299.
RICHARD (M. Alf.), 297, 298.
RISTELHUBER (M. P.), 669.
TAMIZEY DE LARROQUE (M.), 299.
VENDEGIES (M. C. de), 664.
VILLEPREUX (M. L. de), 292.
VROIL (M. J. de), 670.

Le Mans. — Impr. Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

T 50

1871

LA

LECTURE HISTORIQUE

10

SÉRIE J

(REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, TOME X.)

1871 Réimpression de 1892 dont le nouveau titre "La Lecture Historique"

	Pages.
Baguenault de Puchesse (G.). L'Armée de la Loire et ses opérations autour d'Orléans, septembre et décembre 1870.	5 à 65
Guérin (Ch.). L'affaire des Corses en 1662 64.	66 à 147
Sepet (M.). Le drapeau de la France.	148 à 210
Mélanges, courrier, chronique, bibliographie.	211 à 300
Boutaric. Clément V, Philippe le Bel et les Templiers, première partie.	301 à 342
Robiou (F.). Etudes historiques sur l'Orient. L'Histoire de la Chaldée et de l'Assyrie, d'après les inscriptions cunéiformes.	343 à 403
Sepet (M.). Le drapeau de la France. — III. Le drapeau tricolore.	404 à 457
Epinois (H. de l'). Critiques et réfutations. — M. Henri Martin, troisième partie.	458 à 561
Lecoy de la Marche. Une fausse Jeanne d'Arc.	562 à 582
Mélanges, courrier, chronique, bibliographie.	583 à 594

PARIS

H. WELTER, ÉDITEUR

59, RUE BONAPARTE, 59

1892

Cette Collection de LECTURES HISTORIQUES se compose de 44 volumes, comprenant chacun de 600 à 720 pages.

Prix de chaque volume : 10 fr.

A l'exception des tomes 3, 4, 5, 13, 15, 37, 40, 41, 42 qui sont vendus 20 fr. chacun.

Une table détaillée des 44 volumes sera envoyée gratis et franco à qui en fera la demande directement à l'éditeur.

Extrait du Catalogue des Livres de fonds et en solde à prix très réduits.

ANALECTA LITURGICA. Recueil trimestriel publié par W. J. Weale et M. l'abbé Misset. En vente les tomes I et II (1888 à 1890), petit in-4, divisés intérieurement en 2 parties dont la 1re comprend : Clavicula Missalis Romani, S. Pii V, jussu editi ; — Kalendaria, et la 2e : *Proses inéditæ*. Dans cette 2e partie, ont paru jusqu'ici déjà des proses inédites (non comprises dans les ouvrages de Daniel, Mone, Neale, Gautier, Schuriger, Wackernagel, Mone et Kehrein) de 47 Cathédrales, Abbayes et Ordres religieux.

L'édition entière, sauf une dizaine d'exemplaires, est déjà épuisée par les souscriptions. Prix des 2 volumes parus . . . . . **50** fr.
— Abonnement annuel pour la suite. . . . . **25** fr.

LE TRÉSOR DE CHRONOLOGIE

D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

Par M. le Comte de **MAS-LATRIE**, membre de l'Institut.

Un beau et fort volume in-folio de plus de 2,400 colonnes. — Paris, 1889. — *Prix, broché, au lieu de* **100** *fr.*, net **50** *fr.* — *Prix, relié en demi-chagrin, plats toile, tranches peigne, au lieu de* **120** *fr.*, net **60** *fr.* — *En demi-maroquin, tranches peigne ou tête dorée*, **80** *fr.* net.

L'auteur a cherché à réunir en un volume dont les dimensions ne fussent pas excessives, les instruments de travail les plus usuels et les plus utiles pour l'étude, la publication, et l'emploi des documents de l'histoire du moyen-âge.

Il a divisé son Recueil en trois parties : la Chronologie technique, les séries historiques et les Index géographiques. Ainsi a été un peu agrandi le cadre de *l'Art de vérifier les Dates*, monument incomparable, qui reste la base, le guide et le contrôle indispensable de tout travail et de toute discussion historique portant sur les faits et les documents de l'Histoire générale des temps postérieurs au Christianisme.

DU CANGE, GLOSSARIUM

Mediæ et infimæ latinitatis

10 volumes in-4. Niort, 1883 à 1887.

Sur papier vélin fort, **200** fr. au lieu de **400** fr.
Sur papier de Hollande, **300** fr. au lieu de **600** fr.

Ces exemplaires sont superbes ; ils conviendront surtout : *le papier carré à bras* aux savants qui aiment à annoter leurs livres ; *le papier de Hollande* aux lettrés délicats qui peuvent s'offrir le luxe d'un exemplaire exceptionnel.

Je possède 2 ou 3 exemplaires complets de l'édition sur papier ordinaire au prix net de **150** fr.

GLOSSARIUM MEDIÆ ET INFIMÆ **GRÆCITATIS** par Du Cange. Reproduction fac-similé de l'édition rarissime de 1688, 2 vol. in-fol. 1890-91. Prix. . . . . **120** fr.

Sera achevé très prochainement :

LES ÉPOPÉES FRANÇAISES. Etude sur les origines et l'histoire de la Littérature nationale, par Léon Gautier, membre de l'Institut. (Ouvrage trois fois couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

Sommaire des 3 vol. parus :

Tome Premier : De l'Epopée en général. — Les Epopées naturelles et artificielles. — Origines de l'Epopée française. — Ce qu'elle doit aux Celtes, aux Romains, à l'Eglise. — Les Cantilènes. — Charlemagne, personnage épique. — Formation de l'épopée française. — Les Chroniques latines. — Cycles épiques. — Chansons de gestes. — Comment publier un texte ? — De la langue, des dialectes, de la versification et du style des chansons de gestes, etc., etc.
Tome Troisième : Entièrement consacré à Charlemagne et à son siècle.
Tome Quatrième : Entièrement consacré à la geste de Guillaume.
L'impression du IIe volume (le seul restant à paraître) est commencée. Le prix de ce volume est définitivement fixé, comme celui de chacun des tomes I, III et IV, à **Quinze francs**. Les 3 volumes parus seront exceptionnellement, et pour quelque temps encore, vendus pour **Trente francs** au lieu de **Quarante-cinq**.

Inscription assyrienne archaïque de

SAMSI-RAMMAN IV roi d'Assyrie (824-811), transcrite, traduite et commentée par V. Scheil. 1 vol. in-4° de VII et 68 pages. Prix . . . . . **8** fr.

LES INSCRIPTIONS DE SALMANASAR II, Roi d'Assyrie (860-824). Transcrites, coordonnées, traduites et commentées par M. Amiaud et V. Scheil. Un volume in-8. 1890. Prix. . . . . **12** fr. **50**

RELATION D'UNE MISSION ARCHÉOLOGIQUE EN TUNISIE

par M. le Comte d'Hérisson. Un vol. in-4, de 288 pages, avec 1 carte et 9 planches en photograv. 1881. Au lieu de **25** fr. Prix. . . . . **10** fr.
Quelques exemplaires sur *papier de Hollande*. Au lieu de **40** fr. . . . . **15** fr.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

Par Lacurne de Ste-Palaye. 10 vol. in-4. 1877-82. Au lieu de **150** fr. Prix . **75** fr.

REVUE DES PATOIS GALLO-ROMANS

Publiée par J. Gilliéron et l'abbé Rousselot. Prix d'abonnement : 16 fr. pour la France, 18 fr. pour l'Union postale. L'année une fois complète se vend prise à Paris. **20** fr.
25 0/0 de réduction sur les 4 premières années prises ensemble.

GRAMMAIRE DES LANGUES ROMANES, par W. Meyer-Lübke, professeur à l'Université de Vienne. Traduction française, par Eugène Rabiet. Tome premier : Phonétique. In-8, 1890. Prix. . . . . **20** fr.
— Relié en demi-chagrin, avec coins. . . . . **24** fr.
L'ouvrage sera complet en 3 volumes de prix égal. Le 2e paraîtra en 1892.

CÆSAR de Bello Gallico et Civili. Aliorum de bellis Alexandrino, Africano et Hispanensi. Annotatione critica instruxit F. DUBNER. 2 forts volumes, petit in-4. Paris, Imprimerie Impériale, 1867.
Cette édition se distingue tout autant par ses notes et son savant commentaire, que par la beauté du papier et la belle impression.
Je la vends jusqu'à nouvel ordre, au lieu de 40 fr., net. . . . . **15** fr.

COSTUMES ANCIENS ET MODERNES par C. Vecellio. Texte italien et français. 2 vol. in-8, avec 513 fig. de costumes de page entière. 1860. Au lieu de 60 fr. Prix. . . . . **12** fr.

BIBLIOGRAPHIE HELLÉNIQUE ou description raisonnée des ouvrages publiés en grec, par des Grecs, au XVe et XVIe siècles. Par Emile Legrand. 2 très beaux et forts vol. gr. in-8, avec marques typographiques, 1885. Au lieu de 60 fr. Prix. . . **40** fr.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE (Annuaire, comptes-rendus et mémoires). Prospectus spécial sur demande.

EXCERPTA COLOMBINIANA. Bibliographie de 400 pièces gothiques du commencement du XVIe siècle, précédée d'une histoire de la bibliothèque Colombine (à Séville) et de son fondateur (Fernand Colomb), par Henry Harrisse. Un beau vol. gr. in-8, avec fac-similés et planche. 1887. Prix . . . **35** fr.
Je possède encore un exempl. sur *papier de Chine* (tirage à 4 ex. numérotés). **60** fr.
Et quelques exemplaires sur *papier de Hollande* (tirage à 34 ex. numérotés). . **50** fr.

CANADA. Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle France (Canada) et des pays adjacents. 1540-1700, par Henry Harrisse. Fort vol. in-8, sur *grand papier de Hollande*, 1872. Au lieu de 30 fr. **15** fr.
Ouvrage remarquable. La bibliographie et la cartographie ont été rédigées avec une rare exactitude.

SOUS PRESSE ET EN SOUSCRIPTION

CATALOGUE DES INCUNABLES

de la Bibliothèque Mazarine

Un fort volume grand in-8, d'environ 700 pages.

L'impression est commencée, 120 exemplaires ayant été souscrits déjà. Le prix du volume sera de 30 fr. net pour les souscripteurs. Aussitôt la souscription close, le prix sera augmenté.

Sous presse pour paraître en Mars 1892

LE DEUXIÈME VOLUME DES ÉPOPÉES FRANÇAISES (Voy. page 2).

M. H. Welter a l'honneur d'informer ses confrères, ainsi que MM. les Bibliothécaires et Amateurs, qu'il s'est rendu acquéreur, à la date du 28 juillet 1891, de tout ce qui restait encore en magasin chez M. Victor Palmé, de la

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

la plus ancienne et la plus importante des Revues historiques, et qui, par son esprit impartial et par l'importance des articles qu'elle a publiés depuis 1866, s'est assuré le droit à la place d'honneur dans toute bonne bibliothèque.

Fondée en 1866, elle continue encore de paraître sous la vaillante direction de M. le marquis de Beaucourt, à qui appartiennent exclusivement les années 1889 et suivantes.

Dans les 23 années (1866 à 1888) qui maintenant sont ma propriété exclusive, la *Revue des Questions historiques*, en 44 forts et beaux volumes gr. in-8, a traité, par la plume des hommes les plus compétents, toutes les questions les plus palpitantes de l'histoire. L'*Exégèse* et l'*Histoire biblique* sont représentées par **35** articles; l'*Apologétique* l'est par **12**; l'*Histoire ecclésiastique*, par **135**; l'*Histoire ancienne, grecque et romaine*, par **30**; l'*Histoire de France*, par **290**; l'*Histoire des Institutions*, par **60**; l'*Histoire étrangère*, par **70**; l'*Histoire littéraire*, par **70**; l'*Archéologie*, par **30** articles de fond.

En outre, l'*Histoire politique des 25 dernières années* se reflète fidèlement dans les courriers allemands, anglais, belges, espagnols, italiens, romains, russes, du Nord, etc., et la *Bibliographie* est représentée par plus de 3000 *articles critiques*.

Parmi les **280** auteurs qui ont collaboré ou collaborent encore à la Revue, je citerai au hasard : MM. *Paul Allard*, *d'Arbois de Jubainville*, *E. Babelon*, *A. de Barthélemy*, *E. de Barthélemy*, *A. Baudrillart*, le *P. Brucker*, *Dom F. Chamard*, *R. Chantelauze*, *Ulysse Chevalier*, *C. Douais*, le *Baron R. du Casse*, *L. Duchesne*, le *Comte de l'Espinois*, le *Comte de La Ferrière*, *P. Fournier*, *Léon Gautier*, *Ch. de Harlez*, *Ch. Jourdain*, *A. Lecoy de la Marche*, *François Lenormant*, *A. Longnon*, *A. Loth*, le *P. Martinon*, le *Comte de Mas-Latrie*, *Jules Oppert*, *L. Pingaud*, le *P. Pierling*, le *Comte de Puymaigre*, *E. Révillout*, le *Comte Riant*, *Félix Robiou*, le *P. Taithan*, *Ph. Tamizey de Larroque*, *A. Tardif*, *l'Abbé P. Vigouroux*.

Nous avons publié, autant pour donner une idée de l'importance de la Collection, que pour permettre à nos clients de choisir seulement les numéros ou les volumes qui leur paraissent particulièrement désirables, soit pour leurs études, soit pour les distributions de prix, une

TABLE SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Collection formant 44 beaux volumes grand in-8, de 640 à 720 pages chacun, sur beau papier, Paris, 1886 à 1888 inclusivement.

PRIX DE LA COLLECTION ; au lieu de 460 fr., net 200 fr.

Pour le prix des NUMÉROS, VOLUMES et ANNÉES SÉPARÉES,

Voyez le Catalogue spécial contenant la Table annoncée plus haut, catalogue qui sera envoyé franco sur demande.

LES TABLES GÉNÉRALES DES MATIÈRES (méthodiques, alphabétiques et bibliographiques), forment 2 beaux volumes gr. in-8; elles seront remises gratuitement aux acquéreurs de la Collection complète; elles peuvent aussi être obtenues séparément aux prix ci-dessous indiqués :

Table des tomes I à XX (1866-1876). 1 vol. de 363 pages.
Au lieu de 10 fr., net . . . . . **6** fr.
Table des tomes XXI à XL (1877-1886). 1 vol. de 250 pages.
Au lieu de 10 fr., net . . . . . **6** fr.
Les 2 tables prises ensemble, au lieu de 20 fr., net. . **10** *fr.*

ÉPOPÉES FRANÇAISES

Etude sur les origines et l'histoire de la Littérature nationale, par Léon Gautier, membre de l'Institut (Ouvrage trois fois couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Prix des 3 volumes parus, au lieu de 45 fr., net . . . . . **30** fr.
Le deuxième et dernier volume est sous presse. Prix pour les souscripteurs. **15** fr.
Pour plus de détails, voyez page 2 de cette couverture.

Saint-Amand (Cher). — Imp. de DESTENAY — Bussière frères.